BERGIER

DICTIONNAIRE
DE
THÉOLOGIE

2

B-CLE

SG

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE.

TOME DEUXIÈME

B-CLE

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie,
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

BERGIER

DICTIONNAIRE

DE THÉOLOGIE

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIX[e] SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ LE NOIR

TOME DEUXIÈME

B-CLE

PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1875

LE

DICTIONNAIRE THÉOLOGIQUE

DE BERGIER

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

B

B (la consonne). (*Théol. mixt. scien. philol. et ling.*). — Dans la plupart des langues sémitiques, dont l'hébreu est le principal type, et dans toute la famille greco-latine, toute la famille slave et toute la famille germanique, familles qui se composent de langues filles ou sœurs antiques du sanscrit et qui font partie de la grande classe des langues flexives qu'on a qualifiée d'Indo-Européenne, le B est la seconde lettre de l'alphabet et la première des consonnes, à moins, pourtant, que l'on ne considère, dans l'hébreu, la première lettre de l'alphabet, *aleph* (א) comme une consonne, puisqu'elle n'est pas une voyelle si l'on n'y ajoute le point-voyelle (v. A.) et que cette lettre représente seulement une aspiration douce. Le B. (en hébreu *beth.* ב) constitue donc, quant à sa place dans l'alphabet, une ressemblance entre deux groupes, le groupe sémitique et le groupe Indo-Européen, ressemblance qui suffirait déjà pour donner l'éveil sur la communauté d'origine de ces groupes ; mais il y en a bien d'autres ; ces ressemblances se sont multipliées presque à l'infini depuis les travaux modernes sur la linguistique. Le B est aussi la plus douce des articulations qualifiées par les grammairiens de labiales. Chez les Latins, dit le dictionnaire de l'Académie, il tenait le milieu entre le son représenté par P et celui dont le groupe PH était le signe. Le BA de l'alphabet sanscrit lui correspond, et appartient au 5e ordre, qui est aussi celui des labiales ; c'est la douce de cet ordre.

Nous avons expliqué, à propos de la voyelle A, comment ce sont les consonnes qui marquent les articulations et qui sont, par conséquent, la substance principale et déterminative des mots ; ce sont elles qui fixent les sons, et l'homme l'a si bien compris dès l'origine des langues, que parmi les plus anciennes, telles que l'hébreu, il en est dans lesquelles on n'écrivait pas les voyelles, mais seulement les consonnes. Il en est tout autrement des cris des animaux ; dans ces cris, ce sont les voyelles qui dominent ; ce sont même les voyelles qui forment souvent le cri tout entier, et s'il y a apparence ou commencement de consonne ou d'articulation, c'est toujours d'une manière vague presque impossible à figurer. L'articulation précise est, dans la syllabe, la partie arbitraire qui suppose la convention et le choix libre ; or l'homme possède seul, dans sa phonétique ce signe de l'intelligence. Le rossignol

est, parmi les animaux, celui qui nous paraît approcher le plus près, dans son chant, de l'articulation ; mais quel vague encore, quelle difficulté pour le traduire, graphiquement, par l'emploi de consonnes ; il a pourtant un rrr, qui touche de près le nôtre et qu'ont aussi beaucoup d'autres oiseaux. Au reste ce vague lui-même du chant du rossignol en fait la poésie, poésie de l'instinct, poésie de la nature, poésie de Dieu dans un petit oiseau, qui exprime le bonheur impersonnel, fatal, le bonheur de la vie, et qui n'est pas, comme celle de la parole humaine, la poésie de la liberté morale. LE NOIR.

BAAL ou BEL, divinité des Assyriens, des Babyloniens, des Phéniciens ou Chananéens, des Carthaginois, etc. Ce nom signifie *Seigneur* ; il paraît synonyme à *Moloch*, prince ou roi : c'est un des noms anciens du soleil; la première idolâtrie a été l'adoration des astres. *Voyez* ASTRES.

On sacrifiait à *Baal* ou à Moloch des victimes humaines, des hommes faits ou des enfants ; et ce culte impie fut souvent imité par les Juifs, malgré la défense expresse que Dieu leur en avait faite. *Deut.*, c. 12, ℣ 30. Jérémie leur reproche d'avoir brûlé leurs enfants en holocauste à *Baal*, c. 19, ℣ 5, et de les avoir initiés à Moloch, c. 32, ℣ 35.

Les rabbins, pour diminuer l'horreur de ces sacrifices impies, soutiennent que leurs ancêtres ne brûlaient pas leurs enfants, mais qu'ils les faisaient seulement passer par le feu à l'honneur de Moloch. Les expressions de Jérémie, comparées à la loi du Deutéronome, semblent témoigner le contraire. Si dans le culte de *Baal* il n'en coûtait pas toujours la vie à quelqu'un, ses autels du moins étaient souvent arrosés du sang de ses propres prêtres. On le voit par le sacrifice sur lequel Elie les défia de faire descendre le feu du ciel. « Ils se blessaient selon leur usage, dit l'écrivain » sacré, avec des couteaux et des » lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent » couverts de sang. » *III Reg.*, c. 18, ℣ 28.

Dans la suite, on a cru que le Dieu *Bel* des Assyriens était Nemrod, et que celui des Phéniciens était un roi de Tyr ; mais il n'y en a aucune preuve : le culte rendu aux morts est postérieur de beaucoup à l'adoration des astres. Il n'a commencé que quand il y a eu des rois assez puissants pour en imposer aux hommes par l'éclat du faste, et des peuples assez esclaves pour pousser la flatterie aux derniers excès. *Voyez la Dissertation sur Moloch*, etc., *Bible d'Avignon*, t. 2, p. 355 ; *Mém. de l'Académie des Inscript.*, t. 71, in-12, p. 172.

Quand on considère les désordres et les crimes dont l'ancienne idolâtrie était accompagnée, on n'est plus surpris de ce que Dieu l'avait défendue aux Israélites sous peine de mort.

BERGIER.

BAALITES, adorateurs de Baal. Pour excuser le culte rendu au soleil, et toutes les autres espèces d'idolâtrie, quelques incrédules ont prétendu que ce culte se rapportait au vrai Dieu ; que les polythéistes adoraient, dans les astres et dans les différentes parties de la nature, la puissance et la bonté du Créateur. C'est prêter des idées bien spirituelles à des hommes très-grossiers, et dont nous avons peine à concevoir toute la stupidité.

S'il y avait une idolâtrie excusable, ce serait sans doute le culte du soleil ; cet astre est, pour ainsi dire, l'âme de la nature ; rien de plus pompeux que les hymnes faits à son honneur par les anciens poëtes. Mais si l'on avait demandé aux Péruviens, qui l'adoraient, à quel personnage ils avaient intention de rendre leurs respects et leurs vœux, il n'est pas à présumer qu'ils auraient nommé le Créateur de l'univers, dont la providence gouverne toutes choses. Ils croyaient que le soleil était un être animé et intelligent ; c'était même l'opinion des philosophes grecs ; c'est donc à lui que s'adressaient les hommages qu'on lui rendait, puisque l'on était persuadé qu'il voyait, entendait et approuvait ce que l'on faisait pour obtenir ses faveurs. Lorsque Zoroastre voulut donner une religion nouvelle aux Chaldéens qui adoraient les astres, il ne pensa point que leur culte eût aucun

rapport au seul Dieu créateur du monde.

Il y a plus, Celse, Julien, Porphyre, ont fait un crime aux chrétiens de ce qu'ils ne voulaient rendre aucun culte *aux génies*; aux prétendus dieux inférieurs ou secondaires, auxquels, selon eux, le Dieu suprême a confié le gouvernement de l'univers. Ils soutenaient, comme Platon, que ce Dieu suprême était trop grand ou trop occupé de son bonheur, pour se mêler des choses de ce monde; conséquemment qu'il était fort inutile de lui rendre aucun culte : que l'encens, les prières et les offrandes devaient être adressés seulement *aux génies*, ou dieux inférieurs. Porphyre, *Traité de l'abstinence*, liv. 2, c. 34, 37, 38. Le soleil, sans doute, était un de ces dieux; en quel sens le culte qu'on lui rendait pouvait-il se rapporter au vrai Dieu?

Sans entrer dans une plus longue discussion, nous pouvons être assurés que si l'idolâtrie avait eu quelque rapport au Créateur (1), elle n'aurait pas fait naître chez les païens tant d'absurdités et tant de crimes, et Dieu ne l'aurait pas punie par des châtiments si rigoureux. *Voyez* DIEUX DES PAÏENS, IDOLATRIE. BERGIER.

BAANITES, hérétiques, sectateurs d'un certain Baanès, qui se disait disciple d'Epaphrodite, et enseignait les erreurs des manichéens vers l'an 810. *Voyez* Pierre de Sicile, *Hist. du manichéisme renaissant*. Baronius, *ad ann.* 810. BERGIER.

BABEL (La tour de.) (*Théol. mixt. Scien. hist. et philolog.*) — Si la règle de foi que nous avons développée dans notre dissertation préliminaire sur le concile du Vatican, est solide, la logique de cette règle nous conduit à admettre qu'une grande liberté d'interprétation est laissée au catholique sur le passage de la Genèse qui concerne la tour de *Babel* et la confusion des langues. En effet, cette règle établit que le catholique n'est obligé de se conformer à l'interprétation commune des Pères de l'Église et de la tradition, en ce qui concerne l'Écriture sainte, que lorsqu'il s'agit de questions qui, de leur nature, intéressent la foi ou les mœurs; elle établit aussi, en se fondant sur les définitions du concile du Vatican, que l'Église et le souverain Pontife ne sont doués du privilége de l'infaillibité que sur ces mêmes questions, dont la nature intéresse la foi ou la morale, *de fide vel moribus*. Or, la question de la confusion des langues n'est certes pas de cette espèce. Il est évident que c'est une question de science historique et de linguistique dont la solution, quelle qu'elle soit, ne saurait porter atteinte à la foi catholique, ni à la morale catholique. Chacun reste donc libre, rigoureusement parlant, d'interpréter d'une manière ou d'une autre, le texte sacré qui la concerne.

Fondé sur cette déduction que nous avions déjà tirée du concile de Trente, avant que celui du Vatican fût encore venu la confirmer d'une manière si forte et si claire par son *de fide vel moribus* plusieurs fois répété, nous osâmes, il y a quinze ans, présenter, dans nos *Harmonies de la raison et de la foi*, une interprétation particulière du fameux passage en question, une interprétation qui, sans nous être exclusivement propre, puisque quelques Pères de l'Église grecque l'avaient déjà donnée, quant au fond, s'écartait pourtant assez notablement de l'interprétation commune.

Cette interprétation n'a point été condamnée par l'autorité compétente ; mais cela ne prouve rien; l'autorité ne condamne pas tout ce qui est condamnable; elle aurait trop à faire; et le silence qu'elle a gardé à notre égard pourrait être rompu un jour par quelque censure à notre adresse. Toujours est-il que jusque-là nous pouvons présenter notre explication. Cependant le *grand dictionnaire du* XIX[e] *siècle* a été pour nous plus sévère; il nous a accusé dans un article,

(1) Cette expression n'est pas exacte. L'idolâtrie pouvait avoir quelque rapport au Créateur, et, cependant, être répréhensible comme elle l'était en effet. N'y eût-il que l'idée fondamentale d'adoration qu'elle impliquait, idée qui ne peut venir que de celle de Dieu et du Créateur, elle n'aurait pas été sans avoir quelque rapport à ce Créateur.

LE NOIR.

fort bienveillant du reste, (Art. Babel) de n'être pas orthodoxe dans cette explication, d'y mettre la cause à la place de l'effet, et vice versa, c'est-à-dire de donner la dispersion des peuples comme la cause de la confusion des langues, tandis que l'historien sacré donne la confusion des langues comme la cause de la dispersion des peuples.

Nous ne nions pas ce qui semble vrai dans cette remarque; nous ferons seulement observer que le *grand dictionnaire* se soucie peu d'orthodoxie pour lui-même et que le scandale qu'il manifeste, quand il rencontre un théologien qui défend le Christianisme de manière à l'embarrasser, n'est point pour nous un mauvais augure. Ce n'est pas la première fois que l'accusation d'hétérodoxie nous est venue de ces contrées.

Quoi qu'il en soit, nous répéterons ici notre explication, ou plutôt proposition d'explication, en nous citant nous-même, tout disposé que nous sommes à biffer la citation au moindre signe de l'autorité compétente, et en donnant, d'ailleurs, l'article de Bergier qui la suivra, comme correctif au lecteur catholique qui n'en serait pas satisfait.

« L'etnographie philologique nous conduit à la conviction de l'unité primitive du langage. Une langue universelle a existé, et nous ne savons que trop qu'elle n'existe plus. Mais comment s'est faite la dérivation des diverses langues, distinctes entre elles, de cette langue primitive ? Moïse dit que Dieu intervint contre une association d'hommes qui bâtissaient une tour dans un dessin coupable, et confondit leur langage; que ces hommes s'isolèrent par groupes les uns des autres, et que de là sont venus les différents dialectes. (*Gen.*, XI, 1-9.)

« Un fait ethnographique à noter, c'est que la langue mère de toutes les langues vivantes et mortes paraît introuvable. On arrive à des familles à filiations évidemment communes, ces familles trouvées, on découvre encore des similitudes assez radicales entre elles pour ne pouvoir se refuser de croire à une souche supérieure d'où elles ont germé, mais cette souche n'est aucune des langues connues; parvenu aux degrés les plus reculés de la ligne ascendante, il se manifeste un parallélisme mystérieux, et une fraternité claire, qui, tout en révélant l'existence de la souche, la laisse inconnue et fait désespérer de la trouver jamais. De plus la fraternité lexicologique et grammaticale, qui indique l'existence de cette souche, est mêlée d'un antagonisme si profond, sous d'autres rapports, qu'il exclurait, s'il était seul, toute communauté d'origine.

« Or, de ce fait beaucoup ont conclu à la probabilité scientifique d'une séparation violente primordiale de plusieurs idiomes au sein d'une langue commune. « De nouvelles recherches, dit Wiseman, diminuèrent graduellement le nombre des langues indépendantes et étendirent, par conséquent, les limites du terrain des plus grandes masses. A la fin, quand ce champ paraissait presque épuisé, une nouvelle classe de recherches a réussi, autant qu'on l'a essayée, à prouver des affinités extraordinaires entre ces familles; affinités existant dans le caractère même et l'essence de chaque langue, tellement qu'aucune d'elle n'aurait jamais pu exister sans ces éléments, sur lesquels était fondée la ressemblance. Or, comme ceci exclut toute idée que l'une ait pu faire des emprunts à l'autre, comme ils ne peuvent pas avoir pris naissance dans chacune par un procédé indépendant, et comme les différences radicales parmi les langues défendent de les considérer comme des dialectes ou des rejetons l'une de l'autre, nous sommes amenés forcément à cette conclusion que, d'un côté, ces langages doivent avoir été originairement réunis en un seul, d'où ils ont tiré ces éléments communs, et essentiels à chacun d'eux; et, d'un autre côté, que la séparation entre eux qui a détruit d'autres éléments de ressemblance, non moins importants, ne peut avoir pour cause une séparation graduelle ou un développement individuel; car ces deux cas, nous les avons exclus depuis longtemps; mais cette cause est une force active, violente, extraordinaire, suffisant seule

pour concilier les apparences de conflit, et pour expliquer d'un même coup les ressemblances et les différences. » (2me disc., t. Ier p. 77.

« Sharon Turner a soutenu la même thèse, et l'autorité la plus importante à l'appui de cette idée, est celle de Herder qui, tout en considérant l'histoire de Babel comme un fragment poétique dans le style oriental, affirme cependant avec assurance que d'après l'examen des langues, il est clair que la séparation de l'espèce humaine doit avoir été violente; non pas en vérité que les hommes aient changé volontairement leur langage, mais ils ont été violemment et soudainement séparés les uns des autres. (Cité par Wiseman, *ubi supra*, p. 84.)

« Abel Rémusat pose la question devant les recherches de l'avenir; il donne la linguistique et la philologie mises en rapport avec l'histoire, comme devant fournir plus tard le moyen de trouver dans les langages cette confusion qui leur a donné naissance à tous, et que tant de vains efforts n'ont pu expliquer. » (Cité par Wiseman, *ubi supra*, p. 86.)

« Nous regardons comme trop vagues les déductions dont nous venons de parler pour avoir droit de les apporter en témoignage de la véracité du passage de Moïse pris absolument à la lettre; et, comme Abel Rémusat, nous laisserons au progrès futur le soin de les tirer.

« On sait que presque toutes les mythologies antiques et modernes possèdent la fable des Titans entassant montagnes sur montagnes pour escalader le ciel et foudroyés par les dieux. Cette fable indique une tradition primitive qui devait partir elle-même du fait d'un grand ouvrage d'architecture violemment interrompu par la providence. Voilà ce qu'on ne peut nier comme probable; mais la question du langage devenu tout à coup multiple n'y est pas impliquée nécessairement.

« Le fait de philologie comparée que nous avons cité prouve aussi comme infiniment probable une dispersion abrupte analogue à celle qui aurait résulté d'une anarchie survenue tout à coup, sans prouver précisément encore, ce nous semble, la naissance simultanée de beaucoup d'idiômes différents tout formés; car on a remarqué que les langues sans nombre des peuplades sauvages et isolées les unes des autres, de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie, sont celles qui sont les plus disparates; que l'union des peuples, suite de la civilisation, tend à unifier leur langage, et que leur désunion tend à le diversifier. Voici ce que dit Wiseman à ce sujet:

« On trouve que, dans des cas où l'on ne peut pas douter que des hordes sauvages n'aient été originairement réunies, il s'est élevé parmi elles une variété de dialectes si complète et si multipliée qu'on n'y peut découvrir que peu ou point d'affinité, et de là nous tirons, en quelque sorte, une règle, que l'état sauvage, qui isole les familles et les tribus où le bras de chacun est toujours levé contre son voisin, a essentiellement l'influence toute contraire de la civilisation, dont les tendances sociales sont de réunir; cet état introduit nécessairement une jalouse diversité, et des idiômes inintelligibles dans les jargons qui assurent l'indépendance des différentes hordes. » (2e disc., p. 95).

« Il suit de là que l'antagonisme, mêlé de communisme des grandes familles de langues, exige au moins, dans le principe, une division violente des groupes parlant d'abord la même langue, laquelle division rendit ces groupes ennemis, les isola indéfiniment, bien qu'ils ne fussent séparés que par des distances locales d'abord peu considérables, et donna lieu à la formation des langages différents. C'est, au fond, la pensée du grand critique Herder.

« Cela posé, ne pourrait-on pas expliquer comme il suit le passage biblique relatif à la tour de Babel? Le genre humain conserve la fraternité et l'unité du premier âge pendant des siècles. Vers l'époque de la tentative de Babel, plusieurs chefs, semblables à Nemrod, et dont il fait sans doute partie, se réunissent pour bâtir une ville et une tour extraordinaire, dans un but de ralliement

des hommes sous leur puissance, ou de centralisation. Un très-grand nombre travaillent sous leurs ordres. Mais Dieu voyant que l'unité de fraternité, d'égalité et de liberté va se changer en une unité de tyrannie communiste, préfère semer l'anarchie dans cette association perverse, d'où l'on pourrait arguer, plus tard, si elle réussissait, le droit divin de l'absolutisme. Il y suscite donc des germes de discorde; tout se confond dans les idées, dans les discussions, dans les plans; c'est la dislocation la plus complète ; on ne s'entend, on ne se comprend plus ; l'inimitié naît pour ne plus disparaître que dans la réunion future des peuples au troisième âge ; et à partir de ce moment, naissent les différents idiomes primitifs qui serviront de souches aux principales familles que nous étudions aujourd'hui. L'historien peut dire que *de là fut confondu le langage de toute la terre, et se fit la dispersion dans toutes les régions* (*Gen.*, XI, 8 et 9) ; puisque c'est de là que part la dissémination par peuplades ennemies, et la formation, par là même, des diverses manières de parler. Le fait de l'antagonisme étonnant des dialectes entre les peuplades sauvages des pays les plus récemment peuplés, c'est-à-dire de l'intérieur de l'Afrique, de l'Amérique et de îles de l'Océanie les plus éloignées, antagonisme beaucoup plus grand que celui des dialectes des peuples civilisés de l'ancien monde, donne, ce nous semble, à cette hypothèse toutes les conditions de la possibilité, et peut-être même de la probabilité. Les traditions de la guerre des géants se trouvent aussi en parfaite conformité avec elle, puisqu'il résulta de cette confusion anarchique, l'interruption de l'ouvrage, ce que la poésie aura peint sous les figures grandioses des montagnes culbutées, et des Titans foudroyés par le maître des dieux.

« Il est vrai que cette supposition demande un temps assez long pour la formation complète des langues premières à l'aide des éléments fournis par la langue primitive sous l'influence des inimitiés, des isolements, des diversités de climats, d'habitudes, d'objets de comparaison, etc. Mais n'avons-nous pas été conduits à admettre ce temps assez long pour la formation de la race nègre, de la race mongole et de la race rouge? (*Voy. physiologiques*) ; et, d'ailleurs, il faut avoir soin de ne pas en exagérer la longueur nécessaire. Tout indique que la population indigène du Mexique commença par une colonie mongole après que toute l'Asie orientale et centrale était déjà peuplée ; or la langue du Mexique est de celles qui diffèrent le plus des langues mongoles; il faut donc admettre qu'en quelques milliers d'années, une langue toute nouvelle peut se former dans certaines circonstances: voyez, d'ailleurs la langue française; qu'était-elle, il y a mille ans?

« Nous venons de jeter une hypothèse. Si l'ethnographie philologique, l'archéologie et l'histoire venaient à prouver qu'il y eut réellement formation simultanée et abrupte de langues diverses, à la confusion de Babel, nous serions des plus empressés à prendre rigoureusement à la lettre le tableau de la Genèse. » (*Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*, édit. Migne, 1856, art. HISTORIQUES (sciences). LE NOIR.

BABEL. L'histoire sainte rapporte que les hommes rassemblés dans les plaines de Sennaar n'avaient encore qu'un même langage ; qu'ils formèrent le dessein de bâtir une tour élevée jusqu'au ciel, avant de se séparer, ou plutôt afin qu'elle leur servît de marque pour ne pas se séparer; que Dieu, pour renverser ce projet, confondit leur langage sur le lieu même, de manière qu'ils ne s'entendirent plus les uns les autres, qu'ainsi il les força de se diviser pour aller habiter différentes contrées : que cette tour reçut le nom de *Babel*, *confusion*, parce que le langage des hommes y fut confondu. *Gen.*, c. 11.

Cet événement arriva l'an du monde 1802; Phaleg, le dernier des patriarches de la famille de Sem, venait de naître ; selon quelques commentateurs, il avait alors quatorze ans, et son nom signifie *dispersion*. Cette date s'accorde avec les observations que Callisthène envoya de Babylone

à Aristote ; elles étaient de 1603 ans; c'est précisément l'intervalle de temps qui s'était écoulé depuis la fondation de la tour de *Babel* jusqu'à l'entrée d'Alexandre à Babylone.

L'Ecriture remarque encore que cette masse d'édifice était de brique liée avec du bitume : les voyageurs nous apprennent que dans ce même lieu la terre continue à vomir une quantité prodigieuse de bitume. On trouve, à un quart de lieue de l'Euphrate, vers l'Orient, des ruines que l'on croit être les restes de la tour de *Babel;* mais cette opinion n'est appuyée sur aucune preuve.

Quelques incrédules ont fait des difficultés contre l'histoire de la confusion des langues et de la tour de *Babel*. Selon la Genèse, disent-ils, cette entreprise fut faite cent dix-sept ans après le déluge ; pendant un si court espace, il ne pouvait pas être né assez d'hommes pour former toutes les peuplades dont parle Moïse, pour faire un édifice aussi immense, et il n'y avait pas eu assez de temps pour inventer tous les arts nécessaires à l'exécution d'un pareil ouvrage.

Mais Moïse ne suppose point que pour lors la terre fût déjà couverte de toutes les peuplades dont il parle au chapitre 10 de la Genèse ; il y détaille d'avance les générations qui ne vinrent au monde qu'après la dispersion.

Connaît-on assez quelle fut la masse et la hauteur de la tour de *Babel*, pour assurer qu'il n'y avait pas alors assez d'hommes existants pour l'avoir faite? Le désir qu'ils avaient de construire une tour fort haute, ne prouve pas qu'ils l'aient élevée en effet à une grande hauteur. Il n'y a d'ailleurs aucune nécessité de s'en tenir à la chronologie du texte hébreu, touchant la date de cet événement; suivant les Septante et le texte samaritain, il n'est arrivé qu'environ quatre cents ans après le déluge.

Noé et ses enfants connaissaient les arts, puisqu'ils avaient bâti l'arche ; ils n'en perdirent point la connaissance pendant l'année du déluge ; ils purent donc la donner à leurs descendants, sans que ceux-ci fussent obligés de les inventer.

Ces mêmes critiques demandent comment toutes ces peuplades pouvaient avoir encore la même langue, pendant que Moïse a dit, dans le chapitre précédent, que chacun avait sa langue ; comment elles se trouvaient rassemblées dans les plaines de Sennaar, après qu'il a dit qu'elles étaient allées peupler le Nord et le Midi.

Ferons-nous un crime à cet historien d'avoir dit, par anticipation et brièvement dans le chapitre 10, ce qu'il se proposait d'exposer plus en détail dans le chapitre suivant? Si c'était une faute, on pourrait la reprocher à tous les écrivains de l'antiquité.

Lorsque les censeurs de Moïse témoignent leur étonnement de ce que la construction de la tour de *Babel* et la confusion des langues, sont deux faits dont les auteurs profanes n'ont eu aucune connaissance, ils montrent eux-mêmes que les leurs sont bornées. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, liv. 9, c. 14, 17, etc., nous a conservé un fragment de l'histoire d'Assyrie, écrite par Abydème, où ces deux grands événements sont rapportés; donc la tradition en était conservée sur le lieu même. Il cite encore Artapan et Eupolème, qui disent la même chose. Il paraît que la guerre des Titans contre les dieux, dont parlent les poëtes, n'est autre chose que l'entreprise de *Babel* déguisée par les fables. Celse et Julien prétendaient au contraire que Moïse avait emprunté des païens toute cette histoire; mais les écrits de Moïse sont plus anciens que ceux des poëtes; Tatien, Origène, saint Cyrille, l'ont prouvé par tous les monuments de l'histoire profane.

D'autres critiques, dont l'ambition était de diminuer le nombre des miracles, ont voulu faire disparaître celui de la confusion des langues à *Babel*. Selon le génie de la langue hébraïque, disent-ils, cette expression de Moïse : *Toute la terre n'avait qu'une bouche et une parole*, peut signifier que tous les hommes étaient parfaitement d'accord, n'avaient qu'un même sentiment et un même dessein; par conséquent, les paroles suivantes : *Dieu confondit leur langage*, peuvent

signifier que par la permission de Dieu la discorde se mit entre eux, et qu'ils se séparèrent pour aller habiter différentes contrées. Or la différence de leur langage dut résulter naturellement de leur séparation même; très-peu de temps suffit pour que deux peuples qui ne se fréquentent plus, ne parlent plus la même langue. Le Clerc, *in Genes.*, c. 11; *Sentiment de quelques théologiens de Holl.*, lett. 19; Simon, *Hist. crit. de l'Ancien Testam.*, liv. 1, c. 14 et 15; *Rép. aux théol. de Holl.*, ch. 20. Saint-Grégoire de Nysse, *Orat.* 12, *contra Eunom.*, paraît de ce sentiment.

Mais cela n'est pas conforme au sens naturel du texte : Moïse dit que Dieu confondit leur langage *sur le lieu même*, et il le répète deux fois, chap. 11, ŷ 7 et 9; il ajoute : *tellement que l'un n'entendit plus la parole de son voisin.* Qu'une multitude d'hommes n'aient eu d'abord qu'un seul et même dessein, qu'ils aient commencé à l'exécuter de concert, que tout à coup ils se soient divisés sans raisons et sans motif, et n'aient plus voulu s'entendre, cela ne nous paraît pas naturel. L'historien prévient même cette idée, en attribuant à Dieu ces paroles : « Si » nous les laissons faire, ils poursui- » vront l'ouvrage qu'ils ont commencé, » jusqu'à ce qu'ils en soient venus à » bout. » Il n'est donc pas ici question de la simple permission d'un événement naturel, mais d'une intervention positive de la toute-puissance de Dieu.

Plusieurs auteurs ont fait des dissertations pour savoir si le langage que les hommes parlaient avant la *confusion*, se conserva sans aucun changement dans la famille de Sem ou ailleurs; si cette première langue est l'hébreu, ou une autre, etc. Ces discussions ne nous regardent point. Puisqu'il est prouvé à présent que toutes les langues sont composées des mêmes racines monosyllabes, que toutes leurs différences consistent dans l'union, l'arrangement, la prononciation plus ou moins forte de ces mêmes éléments; l'hébreu ne peut pas être censé la première langue plutôt qu'une autre, à moins que l'on ne prouve que les racines primitives y ont été conservées avec plus de simplicité que dans les autres; c'est ce que l'on a pas encore fait. Un simple changement de prononciation des mots primitifs a suffi pour que les ouvriers de *Babel* ne s'entendissent plus, et il aurait fallu un miracle permanent pour que les descendants de Sem conservassent toujours parmi eux la même prononciation et le même arrangement de mots primitifs. *Voy. l'Origine du langage et de l'écriture*, par M. Gébelin.

Bergier.

BABINET (Jacques.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre physicien, né à Lusignan, dans la Vienne, le 5 mai 1794, est mort à Paris le 22 octobre 1872. Vulgarisateur de la science, aussi aimable que spirituel, en même temps que savant de premier ordre, nous lui devons nous-même un mot de reconnaissance pour ses cours du Collége de France, qui nous initièrent à l'optique il y a une trentaine d'années. Ses travaux ont contribué à faire triompher la théorie cartésienne des ondulations lumineuses, qui explique seule comment Moïse a pu faire apparaître dans son ordre des créations, la lumière avant le soleil et les astres.

Babinet est mort en philosophe chrétien, voyant de sang-froid la mort venir le délivrer des douleurs d'une maladie cruelle que rendait plus cruelle encore sa robuste constitution, et donnant à ceux qui l'entouraient des leçons de morale et de religion qu'ils n'oublieront pas. Nous avons entendu, sur sa tombe, M. Faye nous en faire à tous un noble aveu.

« Au début de sa carrière scientifique en 1822, disait M. Edm. Béquerel dans un discours prononcé à la même occasion, il résuma en collaboration avec Ampère, la théorie des phénomènes électro-dynamiques; depuis, il a fait paraître un certain nombre d'ouvrages didactiques, et aussi de science vulgarisée. Ses notices, publiées d'abord dans divers recueils périodiques, puis réunies sous le titre d'*études et lectures sur les sciences d'observation,* ont certainement contribué à populariser en

France les questions scientifiques les plus intéressantes relativement à la physique céleste et aux phénomènes météorologiques. Il portait de préférence son attention sur les nouveautés scientifiques, et il savait bientôt mettre à la portée de tous les théories en apparence les plus compliquées. » LE NOIR.

BABYSME. (*Théol. mixt. scienc. hist. relig.* etc.) — Le *babysme* est une religion nouvelle qui s'est développée subitement dans la Perse, il y a vingt-cinq ans, et qu'a servi à propager le supplice même de son fondateur et de ses premiers apôtres. C'est M. de Gobineau qui nous en a fait connaître l'histoire dans un ouvrage intitulé *les religions et les philosophies de l'Asie centrale*, ouvrage qui a paru en 1866. Cette histoire est curieuse; et pour ce seul motif nous donnerons à lire ici l'interessant résumé qu'en a fait M. Pillon dans sa seconde année philosophique (1868.)

« Vers 1843, un jeune homme d'une vingtaine d'années environ, originaire de Shyraz, suivait à Kerbéla les leçons d'un mystique renommé, Cheik-Hadji-Seid-Kazem. Il était fils d'un négociant et s'appelait Mirza-Aly-Mohammed. Comme sa famille prétendait descendre du Prophète, il prenait ou on lui donnait le titre de séid. Avide de connaître les diverses sectes, si nombreuses en Orient, il se lia, à ce qu'on assure, avec les représentants de plusieurs d'entre elles. Sa curiosité religieuse ne se renferma pas dans les limites de l'islamisme. Il lut l'Évangile dans les traductions persanes des missionnaires protestants. Il eut des rapports avec les rabbins de Shyraz, et put se faire une idée non-seulement du judaïsme orthodoxe, mais encore des principes de la kabbale. Enfin, il est probable qu'il ne resta pas étranger aux doctrines du parsisme.

« Seid-Aly-Mohammed ne tarda pas à attirer l'attention. Il commença par faire profession de l'islamisme le plus rigide, ne parlant qu'avec exaltation de Mahomet, d'Aly et des douze imans, édifiant par ses actions et par ses discours tous ceux qui approchaient de sa personne. Il se décida même à faire le pèlerinage de la Mecque. Après avoir visité le tombeau du Prophète, il voulut voir la mosquée de Koufa où Aly, l'apôtre de la Perse, reçut la mort des mains d'un fanatique. De retour à Shyraz, il écrivit la relation de son voyage et un commentaire sur une des sourates du Koran. Dans ces écrits, communiqués mystérieusement à un petit nombre de personnes, il inaugurait sa mission de réformateur. « On remarquait avec étonnement, dit M. de Gobineau, qu'il découvrait dans le Koran des sens nouveaux, et qu'il en tirait des doctrines et des enseignements complétement inattendus. » En même temps, il commença contre les prêtres musulmans, les moullas, une guerre assez semblable à celle que Çakya-Mouni faisait aux brahmanes.... Il montrait que leurs actions et leurs maximes étaient en contradiction avec le Livre saint; que la loi divine était surtout violée et méconnue par ceux qui étaient chargés de l'expliquer et de la défendre. Les moullas, comme on le pense bien, ne gardèrent point le silence; ils lui opposèrent ce qu'ils comptaient parmi eux de savants docteurs, de dialecticiens exercés. Il n'était bruit dans Shyraz et dans le pays environnant que de ces luttes théologiques, où la victoire, dans l'opinion de la foule, restait toujours au novateur.

« Mirza-Aly-Mohammed se vit bientôt à la tête d'une secte dont les adhérents ne cessaient de croître en nombre. Un jour, il leur annonça solennellement qu'il était le *Bâb*, c'est-à-dire la *Porte*, la porte de la vérité, la porte du salut. Plus tard, il prit un second titre, encore plus élevé, celui de *Nokteh* (*Point*), par lequel il indiquait qu'il n'était pas seulement la porte par laquelle on entre dans la vraie foi, mais en une certaine mesure, l'objet même de cette foi, le principe de la vérité, c'est-à-dire une émanation divine. Ses disciples adoptèrent le nom de *Babys*.

« Le rapide succès de la nouvelle doctrine et l'ardent prosélytisme dont se montraient animés ceux qui la professaient, jetèrent l'alarme dans le clergé musulman qui, criant au sa-

crilége et à l'apostasie, appela le bras séculier au secours de l'islam menacé. Le Bâb écrivit, de son côté, à Téhéran, pour signaler la corruption du clergé, et justifier, par la nécessité d'une réforme, la mission qu'il s'était donnée. Le gouvernement persan, dont le zèle religieux était médiocre...., imposa silence aux deux parties, et, pour les empêcher de se disputer, envoya l'ordre au gouverneur de Shyraz de confiner sévèrement le Bâb dans sa maison. Mirza-Aly-Mohammed dut se taire ; mais il avait trouvé dans Moulla-Housseïn, surnommé Boushrévieh, du lieu de sa naissance, un apôtre énergique et passionné. C'était un homme auquel ses adversaires reconnaissaient eux-mêms de grandes qualités, une capacité rare et un indomptable courage. Il fut le premier missionnaire de la religion nouvelle. Il la prêcha avec un immense succès dans le Khorassan, son pays natal, ainsi que dans l'Irack, à Ispahan, la ville savante, et enfin à Kashan. Il se rendit ensuite à Téhéran, et y opéra des conversions dans les diverses classes de la société. M. de Gobineau nous apprend que le roi Mohammed-Shah, et son premier ministre, Hadji-Mirza-Aghassy, ne dédaignèrent pas de l'entendre ; mais il excita leur curiosité plutôt que leur sympathie ; on commença par lui interdire la prédication publique ; puis il reçut l'ordre de quitter la capitale, où sa présence seule agitait les esprits.

« Cependant le zèle apostolique de Housseïn-Boushrévieh avait trouvé deux imitateurs. L'un était un dévot personnage à qui la vénération publique avait accordé jusqu'à ce moment les honneurs d'un saint. Il se nommait Hadjy-Mohammed-Aly-Balfouroushy. L'autre était une femme, Zerryn Tadj (*la Couronne d'or*), qui, à cause de sa beauté incomparable, reçut le surnom de Gourret-Oul-Ayn, c'est-à-dire la *Consolation des yeux*. Mais la beauté n'était que la moindre de ses qualités, elle y joignait la science, l'éloquence, tous les dons de l'imagination, toutes les séductions de l'enthousiasme et une vertu sur laquelle ne s'est jamais élevé le moindre doute. Cette femme est assurément, comme le faisait remarquer M. de Gobineau, une des apparitions les plus extraordinaires et les plus intéressantes de ce mouvement religieux ; il faut ajouter qu'en y prenant une part active, malgré les préjugés qui en Orient condamnent la femme à la réclusion, elle en manifestait clairement la portée sociale. Gourret-Oul-Ayn n'a jamais vu Aly-Mohammed ; elle s'est contentée d'entrer avec lui en correspondance, et c'est par ses lettres qu'elle a été conquise à sa doctrine. Ni les supplications, ni les menaces de sa famille ne purent la retenir. Elle s'arracha à tout ce qui lui était cher, pour jeter son voile, dit M. Frank...., et pour aller prêcher la foi libératrice dans les rues et sur les places publiques, d'abord de Kaswyn, sa ville natale, ensuite des villes voisines (1). »

« Les trois apôtres se partagèrent la conquête spirituelle de la Perse. Les provinces du sud furent adjugées à Housseïn Boushréwieh ; à Balfouroushy, celles du nord ; Gourret-Oul-Ayn devait s'emparer de l'ouest. Jusqu'alors le *babysme* n'avait employé d'autre moyen de propagation que la parole. Les circonstances lui mirent les armes à la main.

« En quittant Téhéran, Moulla-Housseïn s'était dirigé vers le Khorassan. Il le trouva en pleine insurrection ; il crut devoir s'armer pour sa défense personnelle, et en même temps appela à lui tous les babys des environs. Une collision semblait inévitable, quand arriva la nouvelle d'un événement inattendu. Le Shah Mohammed venait de mourir (5 septembre 1848). La Perse allait être livrée à l'anarchie jusqu'à ce que son successeur eût été reconnu. Les troubles d'un interrègne offraient à la nouvelle religion des chances favorables ; elle pouvait en profiter pour s'assurer le droit de vivre. Moulla-Housseïn le comprit et arrêta aussitôt un plan de conduite.

« La petite troupe qu'il avait recrutée dans le Khorassan fit sa jonc-

(1) Notons ce rapprochement entre l'histoire du babysme et la légende de Bouddha : l'épouse de Çakya-Mouni, Gopa, s'affranchit, elle aussi, de l'usage du voile, et en cela, dit la légende, se montra digne de son époux.

tion avec celle que Balfouroushy avait réunie dans le Mazendéran, et là, grâce à de nombreuses recrues que leur envoyait chaque jour une population déjà gagnée en partie à leurs croyances, les deux apôtres se virent bientôt à la tête d'une petite armée avec laquelle ils se promettaient non-seulement de réduire leurs ennemis à l'impuissance, mais d'amener le triomphe social du *babysme*.....

« Nous ne suivrons pas M. de Gobineau, dans le brillant et dramatique récit qu'il a fait de l'insurrection babye. Nous dirons seulement que les babys déployèrent le courage le plus héroïque, et que malgré l'écrasante supériorité numérique des troupes royales, ils tinrent sur un point ou sur un autre, jusqu'en 1850

« Le Bâb approuvat-il cette levée de boucliers? On l'ignore. Il ne semble pas qu'il ait été consulté; probablement même, il ne fut informé que plus tard du mouvement, et l'on n'a jamais pu, dit M. de Gobineau, produire de preuves qu'il eût encouragé ses disciples dans leur ligne de conduite. On ne voit pas non plus, il est vrai, qu'il les ait blâmés, ni désavoués. Si nous ouvrons le livre où se trouve exposée sa doctrine, nous remarquons qu'il y défend l'usage des armes et l'emploi de la force; mais cette interdiction paraît s'appliquer uniquement aux relations des babys entre eux; car, en un autre endroit du même ouvrage, il prescrit, au nom de Dieu, de dépouiller l'infidèle de tout ce qu'il possède, et de le lui rendre au cas seulement où il embrasserait la foi. Il est certain qu'on n'y trouve rien de semblable à ces mots célèbres du Nouveau Testament qui caractérisent l'esprit de la propagande chrétienne: — *Rendez à César ce qui est à César*; — *Mon royaume n'est pas de ce monde*; — *Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée* — *Obéissez aux puissances.*

« Cependant le nouveau roi avait été proclamé. En montant sur le trône il avait confié la direction des affaires à Mirza-Taki-Khan. Celui-ci prit aussitôt des mesures pour ramener le calme et la tranquillité dans l'empire; et, persuadé que le *babysme* ne pourrait survivre à la perte de son chef spirituel, il résolut de se défaire du Bâb. En conséquence, on le conduisit de la citadelle de Tjérigh où il était enfermé depuis quelque temps, à Tauris où l'ordre fut donné de faire son procès. La Bâb comparut devant un conseil composé de commissaires royaux et de moullas; il se défendit, discuta avec ses adversaires, et victorieusement, d'après les récits des musulmans eux-mêmes. On sait ce qu'est encore, en plus d'un pays de l'Europe, la justice politique; en Asie, elle n'a jamais disputé une tête au pouvoir qui la demandait; la mort de Miza-Aly-Mohammed était décidée par le ministre: il fut condamné. Dans l'arrêt de sa condamnation étaient compris deux de ses disciples qui avaient été emprisonnés avec lui, Seid-Housseïn, et Moulla-Mohammed-Aly. Mais laissons M. de Gobineau raconter lui-même la *passion* et la mort du réformateur persan.

« Après avoir décidé que l'on ferait
» mourir le Bâb, on allait passer,
» sans autre délai ni formalité, à
» l'exécution de la sentence, et en
» Perse, on n'y met pas beaucoup de
» cérémonie. L'homme est garrotté,
» couché par terre; le bourreau lui
» relève le menton et lui coupe la
» gorge en deux coups, aller et venir,
» avec un petit couteau d'un sou.
» Mais, comme on tenait déjà le Bâb
» par le bras pour procéder de la sorte,
» quelqu'un fit observer qu'en agis-
» sant ainsi en famille, le public, ou
» du moins une partie du public ne
» manquerait pas de croire le Bâb
» toujours vivant. Alors on aurait,
» quant au principal résultat, perdu
» ses peines; car si chacun allait
» s'imaginer que le Bâb n'était pas
» mort, qu'il était caché quelque part
» et que bientôt il reparaîtrait pour
» accomplir ses promesses, on se trou-
» verait n'avoir atteint aucunement
» le but désiré, et l'agitation, au lieu
» de cesser, augmenterait. On résolut
» donc d'agir de telle sorte que per-
» sonne ne pût douter que c'était
» bien le Bâb lui-même qui était pri-
» sonnier et que c'était lui qu'on fai-
» sait périr. Ensuite, quand on aurait
» bien convaincu tout le monde qu'il

» n'y avait pas d'erreur possible sur ce » point, l'acte dernier et suprême de» vait encore s'exécuter de telle façon » qu'il ne pût jamais s'élever le moin» dre doute sur sa réalité.

» Les choses ainsi convenues, le » lendemain, de grand matin, le Bâb » et ses deux disciples furent tirés de » leur prison. On s'assura que les » fers qu'ils avaient au cou et aux » mains étaient solides ; on attacha » de plus au carcan de chacun d'eux » une longue corde dont un ferrash » tenait le bout ; puis, afin que cha» cun pût les bien voir et les recon» naître, on les promena ainsi par la » ville, dans toutes les rues et dans » tous les bazars, en les accablant » d'injures et de coups. La foule rem» plissait les chemins et les gens » montaient sur les épaules les uns » des autres, pour considérer de leur » mieux l'homme dont on avait tant » parlé...

» Après les avoir montrés à toute » la ville, on les conduisit chez un » chef du clergé, Aya Seyd-Zenwézy. » Là, les insultes, les coups, les bru» talités éclatèrent avec une violence » extrême, et les cris d'une populace » de plus en plus furieuse couvraient » les paroles qu'on prétendait pro» noncées par le Bâb. On criait au» tour de lui : « *Il avoue ses crimes !* » » et on le frappait ; « *Il a peur !* » et » on le souffletait. Les trois moudj» teheds ne manquèrent pas, en pré» sence du Bâb, de ratifier, au nom » de la loi, la sentence de mort por» tée contre lui. Cette formalité pro» duisit un grand effet sur la multi» tude, qui en conclut probablement » que le novateur était encore plus » coupable qu'elle ne l'avait supposé » jusque-là.

» Au sortir de la maison d'Aya » Seyd-Zenwésy, un des deux disciples, » Séïd-Housseïn, se laissa tomber par » terre en pleurant amèrement, de» manda pardon et avoua que ses » forces étaient à bout. On le remit » sur ses pieds, et, le secouant, car il » était comme un homme ivre et » anéanti, on le mit en face de Bâb, » et on lui dit que, s'il le maudissait, » ses crimes seraient effacés et qu'il » lui serait fait grâce. Seïd-Housseïn » maudit le Bâb. On lui dit encore » que, s'il lui crachait au visage, on » le mettrait à l'instant même en li» berté. Seïd-Housseïn cracha au vi» sage du Bâb. Alors on le détacha et » on lui ôta ses fers...

» Les bourreaux, encouragés par » ce succès, voulurent éprouver si » l'autre disciple, Moulla-Mohammed» Aly, ne pourrait pas être amené à » quelque conversion semblable. Ils » crurent qu'ils auraient prise sur lui » par la présence de sa famille à Tu» nis, et parce qu'il était riche, jeune » et habitué à une existence fort » douce. On envoya donc chercher et » on amena au milieu du bazar la » jeune femme du prisonnier et de » petits enfants qu'il avait, et on es» saya de l'ébranler par leur épou» vante, leurs pleurs, leurs suppli» cations ; mais il resta froid. On » n'en put tirer autre chose sinon » que, si on voulait se montrer hu» main envers lui, on le ferait périr » avant son maître. Voyant qu'on n'en » obtenait rien, et les domestiques » du prince, les soldats et les bour» reaux étant épuisés de fatigue par » la longueur de cette scène, on ra» mena les martyrs, au moment où » le soleil allait se coucher, à la cita» delle, d'où on les avait fait sortir ; » là, on les conduisit sur le rempart, » qui est d'une hauteur excessive et » formé par un mur perpendiculaire » en briques cuites. On leur passa » sous les aisselles des cordes très» fortes et on les descendit à l'exté» rieur du mur, de façon qu'ils res» tèrent suspendus à quelques pieds » au-dessus du sol. En face, sur une » immense place, se pressait la foule, » et chacun pouvait voir parfaitement » les deux condamnés. Ce soir-là était » un lundi, 27 du mois de Shabân. »

» Alors les officiers du prince firent » avancer une compagnie du régi» ment de Béhadéran. Ce corps était » composé de chrétiens, et les mu» sulmans prétendirent ensuite qu'il » ne s'était porté qu'avec une extrême » répugnance au service qu'on lui » commandait. Les babys, au con» traire, assurent qu'on eut recours » à des chrétiens, parce qu'on se dé» fiait des soldats musulmans.

» Quand les deux condamnés eurent
» été suspendus à côté l'un de l'autre,
» on entendit distinctement Moulla-
» Mohammed-Aly qui disait au Bâb :
» *Mon maître, est-ce que tu n'es pas*
» *content de moi?* Dans ce moment la
» décharge eut lieu. Le disciple fut
» tué sur le coup, mais le Bâb ne
» reçut aucune blessure, et la corde
» qui le retenait en l'air fut coupée
» par une balle. Il tomba sur ses
» pieds, se releva rapidement et se
» mit à fuir; puis tout à coup, aper-
» cevant un corps de garde, il s'y pré-
» cipita.

» Si, au lieu de ce mouvement
» sans doute irréfléchi, il s'était jeté
» au milieu de la foule, stupéfaite
» de ce qu'elle venait de voir et ap-
» plaudissant au miracle, il n'y a
» aucun doute, et les musulmans en
» tombent d'accord, que la popula-
» tion de Tauris aurait pris immé-
» diatement, et sans hésiter, son
» parti. Pas un soldat, ni chrétien ni
» musulman, n'eût osé faire de nou-
» veau feu sur lui...

» Il y eut un moment d'angoisse
» terrible chez les chefs militaires et
» les partisans du prince. D'abord
» ils crurent eux-mêmes au miracle
» comme tous les autres assistants;
» puis, sans avoir besoin pour cela
» de miracle, ils comprirent bien
» vite, à l'espèce de rugissement d'ad-
» miration que poussa la foule, quel
» danger ils couraient. Mais quand
» Bâb fut dans le corps de garde, un
» capitaine d'infanterie, appelé Goutj-
» Aly, entra après lui et le chargea
» de coups de sabre. Le Bâb tomba
» sans prononcer une parole; alors
» les soldats, le voyant noyé dans
» son sang, et par conséquent vulné-
» rable, s'approchèrent, et, de quel-
» ques coups de fusils tirés à bout
» portant, l'achevèrent. Le cadavre
» fut promené, ou plutôt traîné, pen-
» dant plusieurs jours dans les rues
» de la ville, et ensuite on le jeta
» hors de l'enceinte des murs et on
» l'abandonna aux bêtes (1). »

» La mort du Bâb, loin d'abattre ses partisans, les jeta dans une exaspération extrême. Ils ne virent dans le pouvoir qui l'avait ordonnée qu'une tyrannie contre laquelle le droit de légitime défense leur permettait de tout entreprendre ; la dynastie Kadjare devint à leurs yeux un objet d'exécration. Ces sentiments ne tardèrent pas à éclater publiquement.

» Dans les premiers jours de 1852, le bruit se répandit que le roi était menacé de mort. Une tentative d'assassinat eut lieu en effet, un matin que le monarque était sorti à cheval de son palais de Niaveran pour la promenade. Mais, malgré l'audace des assassins, cette tentative ne produisit qu'une blessure sans gravité. Les coupables étaient au nombre de trois, et servaient depuis quelque temps comme jardiniers dans les jardins royaux; ils furent reconnus pour babys. L'un d'eux avait été tué au moment même de l'attentat par les gens de la suite du roi, les deux autres furent arrêtés et déclarèrent constamment, au milieu des tortures auxquelles ils furent soumis, qu'ils n'avaient pas de complices. Néanmoins un complot était chose probable. La police se mit en devoir d'en rechercher les auteurs, et de nombreuses arrestations furent opérées. Le conseil des ministres décida qu'on relâcherait les prisonniers qui consentiraient à renier la doctrine de Bâb, mais que ceux qui persévéreraient dans leur erreur, seraient considérés comme coupables de haute trahison et livrés aux grands officiers de l'empire, aux mirzas, aux moustofys, etc., sur lesquels on se reposait du soin de la répression. Le but de cette politique était de compromettre le plus de monde possible vis-à-vis des babys; les principaux personnages de la capitale étaient ainsi avertis qu'ils avaient à partager avec le souverain la responsabilité du sang versé; on mettait leur fidélité et leur zèle à l'épreuve, en les chargeant de l'office de bourreaux. Ils s'en acquittèrent avec des raffinements inouïs de cruauté.

« Le jour du supplice, on vit, dit
» M. de Gobineau, dans les rues et
» les bazars de Téhéran, un spectacle
» que la population semble devoir

(1) *Les Religions et les Philosophies de l'Asie centrale*, p. 266 et suiv.

» n'oublier jamais. On vit s'avancer
» des enfants et des femmes, les chairs
» ouvertes sur tout le corps, avec des
» mèches allumées et flambantes, fi-
» chées dans les blessures. On traî-
» nait les victimes par des cordes et
» on les faisait marcher à coups de
» fouet. Tous s'avançaient en chan-
» tant ces paroles consacrées par
» leur foi : *En vérité, nous venons de*
» *Dieu, et nous retournons à Dieu!*
» Leurs voix s'élevaient éclatantes au
» milieu du silence profond de la
» foule, car la population de Téhéran
» n'est ni méchante ni très-croyante
» à l'islam. Quand un des suppliciés
» tombait et qu'on le faisait relever à
» coups de fouet ou de baïonnettes,
» pour peu que la perte de son sang,
» qui ruisselait sur tous ses mem-
» bres, lui laissât encore un peu de
» force, il se mettait à danser, et s'é-
» criait avec un surcroît d'enthousias-
» me : *En vérité, nous sommes à Dieu,*
» *et nous retournons à lui!* Quelques-
» uns des enfants expirèrent dans le
» trajet. On jeta leurs corps sous les
» pieds de leurs pères et de leurs
» sœurs, qui marchèrent fièrement
» dessus et ne leur donnèrent pas un
» regard. Quand on arriva au lieu
» d'exécution, on proposa encore aux
» victimes la vie pour leur abjuration,
» et, ce qui semblait difficile, on
» trouva même a leur appliquer des
» moyens d'intimidation. Un bour-
» reau imagina de dire à un père
» que, s'il ne cédait pas, il couperait
» la gorge à ses deux fils sur sa poi-
» trine. C'étaient deux petits garçons,
» dont l'aîné avait quatorze ans, et
» qui, rouges de leur propre sang,
» les chairs calcinées, écoutaient froi-
» dement le dialogue; le père répon-
» dit, en se couchant par terre, qu'il
» était prêt, et l'aîné des enfants, ré-
» clamant son droit l'aînesse, demanda
» à être égorgé le premier. Enfin
» tout fut achevé, la nuit tomba sur
» un amas de chairs informes; les
» têtes étaient attachées en paquets
» au poteau de justice, et les chiens
» du faubourg se dirigeaient par trou-
» pes de ce côté (1). »

(1) *Les Religions et les Philosophies de l'Asie centrale*, p. 301 et suiv.

« Au nombre des victimes se trouvait.... celui qui, dans un moment de prostration physique, avait renié son maître et lui avait craché au visage, Séïd-Housseïn. A peine délivré, il s'était réveillé comme d'un songe et s'était rendu aussitôt chez les chefs babys, à Téhéran, et leur avait raconté ce qui s'était passé, en s'accusant, avec un repentir désespéré, de ce qu'il avait fait. Le pardon avait suivi la véhémence évidemment sincère des aveux; mais, plus difficile pour lui-même que ses coreligionnaires, Seïd-Housseïn n'avait pas retrouvé la paix de la conscience; il aspirait au martyre; il marcha à la mort avec joie.

« Depuis longtemps déjà, Gourret-Oul-Ayn était retenue en captivité. On lui promit la vie et la liberté, à la seule condition de reconnaître qu'elle n'appartenait pas à la secte des babys. Grâce à ce désaveu qu'on n'exigeait d'elle que pour la forme, personne ne s'inquiéterait de ses croyances. Elle repoussa le moyen de salut qui lui était offert. « Non, s'écria-t-elle, je ne renierai pas ma foi, même en apparence, même pour une minute, et dans un but aussi puéril que celui de conserver quelques jours de plus une forme passagère et qui n'a pas de valeur. » Elle fut condamnée à être brûlée. On lui mit sur la tête ce voile des femmes persanes qu'elle avait rejeté, on l'étendit sur un de ces tissus de paille grossière dont on double les tapis de laine ou de feutre; ensuite on l'étouffa avec des chiffons, de sorte que les flammes ne dévorèrent qu'un cadavre......

La persécution a-t-elle eu raison du *babysme*. Elle lui a donné, selon M. de Gobineau, plus de partisans que bien des prédications......

« Immédiatement après l'exécution du Bâb, les principaux disciples, ceux que la secte considérait comme ses chefs, se réunirent à Téhéran même. Il en vint, dit-on, de toutes les provinces de la Perse. Dans cette espèce de concile, on s'entendit sur la ligne de conduite qu'il y avait à suivre; on prit des mesures pour assurer la propagation de la doctrine, et l'on donna

un successeur à Mirza-Aly-Mohammed dans la personne d'un jeune homme de seize ans nommé Mirza-Yahya, et qui, dans le langage mystique des fidèles, porte le titre d'*Altesse éternelle* (Hezret-è-Ezel). Le nouveau Bâb parcourut le pays, moins pour encourager ses partisans que pour calmer et modérer leur ardeur. Il leur recommanda l'étude de la religion, la contemplation et la pratique des devoirs. Il défendit de la manière la plus expresse toute tentative nouvelle de soulèvement, se réservant le choix des moyens d'action, et le soin de donner le signal quand le moment serait venu de reprendre les armes pour la cause de la vérité. Pour se soustraire aux recherches du gouvernement, il quitta la Perse et se retira à Bagdad, où il a le double avantage de jouir d'une parfaite sécurité et d'être en relation constante avec les nombreux pèlerins qui, chaque année, traversent cette ville, pour aller visiter les sanctuaires de Kerbéla et du Nedjef. « Il n'est pas douteux, dit M. de Gobineau, que les conversions au *babysme* ne s'opèrent aujourd'hui en foule parmi ces dévots. » D'après les renseignements fournis à M. Kazem-Beg, les sociétés secrètes des babys se sont organisées de nouveau. Elles sont, dit-il, fort nombreuses dans le Fars et le Khorassan, et elles ont si bien pris leurs mesures que le gouvernement ne peut parvenir à pénétrer le mystère dont elles s'entourent. » (L'année philosophique par F. Pillon, deuxième année, p. 183.)

M. Pillon s'arrête ensuite assez longuement sur la dogmatique du *babysme* qu'il dit panthéistique, puis sur son culte, sa morale et son organisme social. Nous en signalerons seulement les principaux traits, en citant autant que possible le bâb lui-même.

La doctrine *babyste* est surtout exposée dans un livre arabe qui a pour titre l'*exposition* (biyam). Ce livre fut composé par le Bâb en 1848; il est prohibé ainsi que plusieurs autres, mais il n'en circule que mieux, clandestinement, dans toute la Perse. C'est l'unité de Dieu qui est l'âme de cette doctrine : « Dieu, dit le Bâb, est l'unité primitive, d'où émane l'unité supputée. » Et cette unité supputée, qui est la créature, tire tellement sa substance de l'unité primitive que le Bâb fait dire à Dieu : « En vérité, ô ma créature, tu es moi. » On a entendu les martyrs du *Babysme* aller au supplice en chantant ces paroles de leur maître : « En vérité, nous venons de Dieu, et nous retournons à Dieu! » « Au jour du jugement dernier, poursuit le Bâb, toutes les créatures se réuniront à Dieu, se réabsorberont dans l'unité d'où elles viennent, et toutes les choses seront anéanties, moins la nature divine. »

Il est évident pour nous qu'il ne s'agit pas là d'un anéantissement réel et absolu de toutes les personnalités créées, ou unités supputées, pour parler comme le Bâb, car il représente en maints endroits l'état des bons après le jugement dernier comme un bonheur senti par eux dans l'absorption même de leur personnalité en Dieu; on ne se contredit pas aussi brutalement que le ferait cette doctrine, s'il s'agissait d'un véritable anéantissement; ce ne sont, selon nous, que des expressions métaphoriques, les plus fortes qu'on ait pu trouver, pour exprimer un état de contemplation béatifique absorbante, qui annihile en quelque sorte le moi, sans pourtant lui enlever le sentiment de son bonheur. Nous expliquons de même le Nirvana des bouddhistes et des brahmanistes. Dans le Christianisme, beaucoup de mystiques, principalement dans les sectes hétérodoxes par excès de spiritualisme, telle que les quiétistes, se sont servis d'expressions semblables, sans jamais entendre un anéantissement absolu. Bossuet lui-même s'en est servi dans ses élévations. Le Bâb comprend que tout ce qui est le produit de la créature dans les bons, tout ce qui est humain en eux sera détruit, que ce qui y restera, ce sera ce qu'il y a de divin, la nature divine, mais cette nature en tant que particularisée, limitée, formant personne humaine, se sentant toujours et se sentant heureuse. Il y a bien là un panthéisme évident par rapport à la manière de se rendre

compte d'une création au moyen de la substance divine, qui reste la vraie substance de toutes choses, et qui en se limitant elle-même, en se particularisant, constitue la créature, comme une figure de géométrie tracée dans un espace supposé sans limites, particularise un cercle ou un triangle; mais il n'y a point panthéisme par rapport à la fin de cette créature, qui est immortelle par le divin lui-même particularisé, qui est sa véritable essence, et qui sent en elle sa propre immortalité dans le bonheur suprême.

M. de Gobineau paraît avoir une idée assez juste du Dieu des babys, lorsqu'il dit : « Le Dieu des babys n'est pas un Dieu nouveau, c'est celui de la philosophie chaldéenne, de l'alexandrinisme, d'une grande partie des théories gnostiques, des livres magiques, en un mot, de la science orientale de toutes les époques. »

Le Bâb a d'ailleurs une théorie de la création qu'il exprime par des nombres et des lettres. Voici comment M. Pillon la reproduit.

« Pour créer, le Dieu des babys se sert de sept lettres sacrées représentant sept attributs, sept vertus divines : la *force*, la *puissance*, la *volonté*, l'*action*, la *condescendance*, la *gloire* et la *révélation*. Dieu en possède encore une infinité d'autres, mais ce sont les seules qui aient été mises en exercice dans la création de l'univers actuel. La double représentation des sept vertus divines, *parole* et *écriture*, nous donne la double création de l'esprit et de la matière ; comme *paroles*, elles sont la source des choses purement intellectuelles ; comme *lettres*, c'est-à-dire comme apportant toutes les combinaisons des lignes, elles sont la source de toutes les formes visibles, sans lesquelles la matière n'existe pas. Voilà donc un premier nombre sacré, le nombre 7 : il y en a un bien plus important aux yeux des babys, le nombre 19. En effet, au-dessus des expressions créatrices, il faut placer le mot *hyy* (*vivant*), la vie étant à la fois la source et le produit des sept énergies. Or, la valeur numérique de la lettre *h* est 8, et celle de *y* et 10, ce qui fait 18 ; en y ajoutant 1 valeur de la lettre *a* pour la forme *ahyy* (*celui qui donne la vie*) on a 19. Le Bab en conclut que 19 est l'expression numérique de Dieu lui-même. Il n'est pas possible d'en douter, si l'on considère que le mot *wahed*, employé par le Koran pour désigner l'*unique*, c'est-à-dire Dieu, et qui est une des dénominations les plus élevées dont puissent se servir les musulmans pour désigner le souverain du monde, a, lui aussi, pour valeur numérique 19 ($w = 6$, $a = 1$, $h = 8$, $d = 4$); il est donc évident que le nombre 19 signifie l'*unique qui donne la vie*, c'est-à-dire *Dieu unique et créateur;* et par conséquent, ce nombre renferme les sept lettres qui servent de moyen pour la production du monde. »

La théorie du mal du *babysme* n'a, selon nous, rien de nouveau qu'une logomachie particulière, elle revient à dire que le mal est la négation de Dieu dans la créature. Le mal de nature, qui n'est que l'imperfection essentielle à l'être créé est d'autant plus grand que la créature est plus séparée de Dieu, plus elle-même, et il va diminuant d'autant plus qu'elle grandit davantage en se rapprochant de l'essence divine. Le mal moral est, de même, une séparation temporaire plus ou moins grande de Dieu, mais avec cette différence que la volonté et tout ce qu'il y a de moral dans l'être y participe. Il y a oubli, ignorance, léthargie et Dieu rappelle à lui la nature morale par la révélation et la prophétie. Citons l'exposé de M. Pillon en ce qui concerne la prophétie :

« La nature, éloignée de Dieu, ignorante et oublieuse de l'unité primitive, appelle à son secours la science divine; Dieu lui dispense cette science avec les précautions qu'exige sa faiblesse. Il ramène l'homme, il le tire à lui en quelque sorte au moyen d'une chaîne et par une suite de secousses ménagées ; la chaîne, c'est la série des prophètes ; les secousses, ce sont les révélations que les prophètes apportent. Que peut devenir le prophétisme dans une religion panthéiste? On le devine aisément. Nous avons vu que *l'unité supputée émane de l'unité primitive ;* comme les

autres hommes, comme l'univers, le prophète est une émanation de la nature divine, mais une émanation excellente et supérieure, qui, restant en communication constante avec son origine, constitue une intermédiaire entre Dieu et l'univers ; c'est un souffle de la bouche de Dieu, qui n'est pas actuellement Dieu, mais qui vient de lui et retourne à lui plus rapidement que les autres êtres. Quels sont les rapports des prophètes entre eux ? Il résulte des enseignements du Bâb qu'ils ne présentent aucune différence de nature, et même qu'ils ne forment en réalité qu'une seule et même essence ; mais une grande différence les sépare quant au rôle qu'ils ont à remplir. Les prophètes primitifs voulant agir sur une nature humaine endormie, paralysée dans sa chute, n'ont eu pour mission que de la réveiller dans la mesure du possible ; leur rôle a été purement préparatoire. Ils ont dû se borner à annoncer les vérités les plus simples, et à prescrire les règles les plus nécessaires. L'humanité ayant ouvert les yeux et fait les premiers pas, les révélations primitives devinrent insuffisantes. A la loi de Moïse succéda l'enseignement de Jésus. Après Jésus parut Mahomet, qui fut le promoteur d'un nouveau progrès. Avec le Bâb, la révélation est entrée dans une phase nouvelle. D'une part, prenant conscience de son développement historique et étendant la loi du progrès religieux à l'avenir comme au passé, elle n'entend pas laisser croire à l'humanité que le babysme soit le terme de ce progrès. Comme le mahométisme, le christianisme et le mosaïsme, le babysme n'a qu'une valeur relative et provisoire ; il ne s'en reconnaît pas d'autre. D'autre part, et il faut noter ce fait curieux, la prophétie babyste ne se renferme pas dans un homme, n'est pas individuelle, comme les précédentes.

« Nous avons vu que, pour les babys, le nombre 19 était le nombre divin, ou, comme ils disent, le *nombre de l'unité*. Dans ce nombre 19 donné par le mot *ahyy* (*celui qui donne la vie*), on a pu remarquer le rôle spécial de la lettre *a* — 1 ; cette lettre qui donne au mot auquel elle est ajoutée une valeur active, la valeur d'un nom d'agent, porte le nom de *point*. Le point est en chaque chose le principe d'unité et de réalité, le centre ou le sommet de l'être ; en Dieu, c'est l'élément mystérieux qui fait précisément que Dieu est Dieu ; cet élément échappe à notre intelligence parce qu'il échappe à l'analyse. De même que l'unité divine est composée de 19 énergies, l'organe de la révélation babyste est constitué par 19 personnes ; le Bâb n'est pas à lui seul cet organe, il est le *point* de l'unité prophétique, laquelle est une représentation ou plutôt une incarnation complète de l'unité divine. Ajoutons que cette représentation, cette incarnation est permanente. Chaque membre du groupe prophétique possède une double nature : une nature humaine et mortelle ; une nature immortelle et divine. L'homme meurt en lui, mais le souffle divin qui l'anime passe dans une autre personne, de sorte qu'il n'y a jamais de vide dans l'*unité*, ni d'interruption dans l'action qu'elle exerce. « Celui qui rentre en moi, dit le Bâb, rentre en Dieu, mon Seigneur, et celui qui ne rentre pas en moi ne rentrera jamais en Dieu. » Et ailleurs : « Tous les hommes viennent de moi, et moi je viens de Dieu mon Seigneur. »

« Comme l'organe de la révélation babyste, le livre par excellence de cette révélation, le *Biyan*, doit nécessairement être constitué sur le nombre divin 19. Il est donc composé, *en principe*, de 19 unités ou divisions principales, qui, à leur tour, se subdivisent chacune en 19 paragraphes. Mais le Bâb a marqué lui-même le caractère provisoire et incomplet de son œuvre en n'écrivant que 11 de ces unités ou divisions principales ; il en reste 8 à écrire ; le livre n'est donc pas fermé, la doctrine n'a pas dit son dernier mot ; les droits de l'avenir sont réservés, la page blanche attend *celui que Dieu manifestera* et dont le Bâb n'est que le précurseur. Le fondateur du babysme parle de celui qui est destiné à prendre sa place comme d'un être supérieur à lui-même, parce qu'il doit offrir aux yeux des croyants une expression

plus éclatante et plus accomplie de la pensée de Dieu. « O vous, dit-il, femmes et hommes, attendez celui que je manifesterai. Celui-là est votre bien-aimé. Tous, dans vos nuits et dans vos jours, vous le désirez.» Ainsi nous avons la perspective d'une révélation qui doit être le couronnement de l'édifice babyste. Cette révélation dernière doit être suivie de près du jugement dernier, de la *fin des choses*. »

Quant à cette fin des choses, qui couronne le *babysme* et dans laquelle il faut chercher la manière dont il entend l'immortalité des âmes avec la récompense et la peine, quelle est-elle donc? la voici en deux mots: Les purs, les bons, se réuniront à l'unité primitive, vivront en elle, ne feront qu'un avec elle, et, dans cette absorption qui annihilera en eux tout ce qu'il y a de non-divin, ils trouveront la béatitude. Voilà, la récompense. En ce qui est des méchants qui auront résisté aux efforts de Dieu par la prophétie pour les ramener à lui, et qui se seront acharnés dans leur imperfection, dans leur néant moral, ils seront anéantis, parce que le néant absolu est le vrai terme du mal. L'anéantissement, voilà donc la punition, qui n'est qu'une suite nécessaire de la chute définitive, n'est que cette chute elle-même.

« Comme le mazdéisme (la religion de Zoroastre, des mages, des parsis, des guèbres, en un mot du ZEND-AVESTA, v. ce mot), dit M. Pillon, le *babysme* rejette l'idée des peines éternelles. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la nature entière partage le sort de l'humanité; ce qui en elle est bon et pur, retourne au grand foyer du bien, à l'essence divine, et ce qui est mauvais tombe dans le néant. » (p. 204.)

La comparaison qu'établit ici M. Pillon, entre le mazdéisme et le *babysme* au sujet de *l'éternité des peines*, aurait besoin d'une rectification ou au moins de plus d'explication. Le mazdéisme, et l'on peut dire de même du brahmanisme, surtout du bouddhisme et peut-être même du mahométisme, nie, en effet, d'une manière formelle, l'éternité de toute espèce de peines; mais pourquoi et comment? parce qu'il professe que toutes les créatures méchantes, y compris leur roi, Ahrimane, finiront par être ramenées au bien définitif par les combinaisons d'Ormouzd, le principe du bien, supérieur à celui du mal, combinaisons qui sont infinies en ressources et en durée, et toujours en vue du bonheur des êtres. Il y aura donc, d'après le mazdéisme, immortalité de toutes les personnalités, et, en fin de compte, immortalité dans le bien et dans le bonheur; l'anéantissement réel d'aucune d'elles n'est admis par cette théologie du zend-avesta, et en effet, l'anéantissement ne serait point une pure négation de la peine éternelle; il serait lui-même cette peine, et c'est dans ce sens que le donne le *babysme*, en prétendant qu'il y aura des créatures qui iront se plongeant de plus en plus dans la diminution de l'être, qui est l'éloignement du bien suprême, de Dieu, et qui s'y plongeront jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de divin en elles, ce qui constitue l'anéantissement véritable, et la peine éternelle la plus profonde, la plus radicale. La vérité est donc qu'il y a entre le mazdéisme et le *babysme*, une immense différence sur ce point, et que le *babysme* doit être compté, non pas parmi les religions qui sont négatives de la peine éternelle, mais parmi celles qui la poussent à sa dernière limite, c'est-à-dire à la perte de l'être lui-même, qui est toujours un bien. Ajoutons que cette différence même, que le *babysme* établit entre la fin des choses dans les bons, qui sont élevés au *summum* de l'être, et dans les méchants qui sont abaissés au *minimum* de l'être, implique avec évidence ce que nous avons dit du sens qu'il convient de donner à l'annihilation des bons, attendu que s'il s'agissait d'une annihilation proprement dite, aucune différence n'existerait plus entre les uns et les autres, le néant absolu étant, dans tous, égal à lui-même, soit qu'il se produise par ascension, soit qu'il se produise par descension.

Reste la morale, le culte et l'organisation de l'une et de l'autre dans la société. Rendons la parole à M. Pillon.

« D'abord, le nombre 19, étant celui de l'unité divine et de l'unité prophétique, doit être d'une application universelle ; il contient la loi naturelle, le type préétabli de toute collectivité, de toute classification, de toute organisation. « Organisez toutes choses, dit le Bâb, d'après le nombre de l'unité, c'est-à-dire avec une division par 19 parties. » A cette condition seule, le monde sera placé dans des rapports normaux, dans des rapports d'harmonie avec le créateur ; l'esprit et la matière seront affranchis de la forme arbitraire imposée jusqu'ici à leur activité. Donc, l'année aura 19 mois, le mois 19 jours, le jour 19 heures, l'heure 19 minutes ; le système entier des poids et des mesures sera soumis à la division par 19 ; le nombre sacré triomphera en toutes choses et réglera toutes les relations. Chaque collége de prêtres formera une unité semblable à l'unité prophétique, c'est-à-dire composée de 18 membres et d'un chef qui en sera le *point*. La constitution de l'unité prophétique à l'image de l'unité divine, et l'établissement de colléges de prêtres à l'image de l'unité prophétique, préparent une forte et redoutable organisation sacerdotale.....

« D'après les enseignements du Bâb, chaque homme doit porter constamment sur soi une amulette en forme d'*étoile*, dont les rayons sont formés par des lignes contenant des noms de Dieu ; chaque femme doit avoir, de son côté, une autre amulette disposée d'une manière analogue, mais avec d'autres noms et en forme de *cercle*. Cette consécration par le *babysme* de la prétendue science talismanique, condamnée par le monothéisme chrétien et musulman, a sa source dans la théorie babyste de la création et dans l'identité que cette théorie établit entre les nombres, les lettres, les sons et les énergies créatrices......

« Dans le culte babyste, l'offrande à Dieu, le sacrifice, n'a pas la moindre place ; la prière est réduite au minimum (*est abolie pour tous la prière, sinon une fois par mois*) ; la méditation est placée au-dessus de la prière, et la prière solitaire au-dessus de la prière en commun (*Ne faites pas de prière en commun, mais visitez les temples et méditez, assis sur les bancs, sur tout ce qui plaît à Dieu*) ; les fonctions du sacerdoce sont réduites à la prédication et à l'enseignement ; on doit tenir pour abrogée la *Kibla*, c'est-à-dire la loi juive et musulmane qui commande de se tourner, lorsque l'on prie, vers un certain point de l'horizon (*Partout où vous vous tournez, vous avez Dieu en face*) ; la circoncision est interdite (*Ne retranchez quoi que ce soit du corps d'un autre, après que Dieu a complété sa forme*) ; enfin l'idée de pureté et d'impureté légale, qui joue un si grand rôle dans le brahmanisme, le judaïsme et le mahométisme, est formellement et absolument niée par le Bâb, comme elle l'a été par le Christ et par le Bouddha, en sorte que les ablutions commandées par le Coran perdent dans le Biyan tout sens religieux et ne conservent qu'une valeur esthétique et hygiénique (*Que toutes choses soient considérées comme permises et pures, de la façon la plus complète; du reste, abstenez-vous de ce qui vous répugne*).

« Le caractère général de la morale babyste est l'importance qu'elle attache au développement des affections douces, bienveillantes, de l'hospitalité, de la sociabilité, et même de la politesse. Le baby doit s'abstenir de repousser la force par la force, de répondre à la violence par la violence, à l'injure par l'injure. « Ne frappez jamais personne, » dit le Biyan. Et dans un autre endroit : « En vérité, Dieu vous a défendu de recourir aux coups, et quand même on vous frapperait d'un coup de la main sur l'épaule. » Comme le christianisme, le babysme oppose sa loi d'amour à la loi juridique du talion écrite dans le Coran comme dans le Pentateuque. Il ne fait entrer dans son système pénal que deux sortes de châtiments : l'amende et la suspension du droit conjugal pour un temps proportionné à la faute. Mais écoutons le Bâb :

« A celui qui contraint quelqu'un
» à voyager, quand même ce ne se-
« rait que d'un pas, ou qui entre
« dans la maison de quelqu'un avant
« d'en avoir obtenu la permission, ou
« qui voudrait tirer quelqu'un de sa
« demeure sans son consentement,

« ou qui prétendrait enlever quelque « chose d'une maison sans droit, sa « femme lui est interdite pour dix- « neuf mois. » C'est l'inviolabilité de « la personne et du domicile !

« Une violence est-elle commise sur « quelqu'un, que celui qui en a con- « naissance et qui peut agir la ré- « prime, quand bien même une an- « née se serait écoulée depuis ; il « faut que le coupable comparaisse « et fasse réparation. » Précepte de « solidarité !

« A celui qui met en prison quel- « qu'un, sa femme est interdite pour « toujours ; si, malgré cela, il s'en « approche, qu'il subisse une amende « de 19 fois 19 miskals d'or, chaque « mois, pendant 19 mois; et s'il se « refuse à payer cette amende, qu'il « soit rejeté de la loi au nom du *saint*, « et que le retour à la foi ne soit plus « jamais admis de sa part. » Plus de prison ! Inviolabilité absolue de la liberté ! Désarmement absolu du pouvoir civil !

« A celui qui afflige quelqu'un avec « intention en quelque chose, qu'il « soit imposé une amende compen- « satoire de 19 miskals d'or ou d'ar- « gent, suivant ses moyens, à moins « qu'il n'ait agi légalement et pour » une cause juste. Quant à celui qui « cause l'affliction par inadvertance, « qu'il demande pardon à Dieu, son « Seigneur, 19 fois. »

« Dans l'espace de 19 jours, soyez « l'hôte de 19 personnes, quand même « vous n'auriez que de l'eau à leur don- « ner ; et si vous ne pouvez avoir plus « d'un convive à la fois, cependant « menez-le chez vous. » Précepte « formel de l'hospitalité !

« Il vous est défendu dans votre loi « de jeter les yeux sur les papiers des « autres, à moins qu'ils ne le permet- « tent. » Précepte de discrétion ! In- « violabilité du secret des lettres !

« Il vous est prescrit de faire ré- « ponse à celui qui vous parle et « vous interpelle sur oui ou non. »

« A celui qui vous écrit sur du pa- « pier, vous devez répondre égale- « ment sur du papier et dans la même « langue, à moins que vous ne soyez « dans l'impossibilité de le faire ; « dans ce cas, il vous est permis « d'employer un autre moyen. »

« Celui qui renvoie un message « écrit ou le déchire, ou qui, pouvant « faire parvenir une lettre destinée « à quelqu'un, n'en fait rien, ne sera « jamais au nombre des serviteurs de « Dieu. » Précepte de politesse et de « serviabilité !

Le babysme fait de l'aumône une obligation étroite. « En vérité, ô ri- « ches ! dit le Bâb, vous tous tant que « vous êtes, vous êtes les préposés de « Dieu ; soyez attentifs à la fortune « de Dieu qui est entre vos mains, et « enrichissez les pauvres de la part « de votre Seigneur. » En cela rien d'original ; nous retrouvons cette conception théocratique et socialiste des devoirs et des responsabilités de la propriété dans le judaïsme, dans le christianisme et dans le mahométisme. Mais quelque chose de particulier à la religion nouvelle, et qui tranche avec les notions les plus répandues parmi les Asiatiques, c'est l'interdiction de la mendicité. « Il « n'est pas permis de mendier dans « les bazars, et il est défendu de don- « ner à celui qui demande. » Est-ce un emprunt fait à l'administration de l'Europe ? On peut le croire. Cependant il faut dire que l'interdiction de la mendicité sort très-naturellement de la doctrine du Bâb. Rien dans cette doctrine ne rappelle les idées chrétiennes de pénitence et de mortification, de renoncement aux biens et à la gloire de ce monde, d'abstinence, d'amour de la pauvreté et de la souffrance, de mépris de la chair. Le babysme n'a rien d'ascétique ; il tient le travail, le commerce et le bien-être en haute estime ; il n'a pas les rêves tristes et sombres ; il ne connaît pas la mélancolie de l'âme désenchantée soupirant après la patrie céleste ; la vie terrestre ne lui apparaît pas comme une vallée de larmes ; le luxe, le plaisir et la joie, comme un démon tentateur ; il n'a que sympathie pour la nature et pour l'art. Qu'y a-t-il, par exemple, de moins chrétien et surtout de moins bouddhique que les curieuses recommandations faites par le Bâb à ses fidèles, d'aimer et de rechercher les riches vêtements, les étoffes de soie et d'or,

les broderies, les pierres précieuses, les joyaux ? C'est surtout au jour de leur mariage que les babys doivent s'entourer de tout l'éclat possible pour célébrer leur bonheur. « Habillez-vous « de vêtements de soie au jour de « vos noces, et si vos moyens vous le « permettent, n'en portez pas d'au- « tres. » Ne croirait-on pas entendre Gœthe invitant les hommes à jouir des dons de la vie, qui est divine, et leur disant : « Les sens sont aussi un guide « pour vous ; si votre raison se tient « éveillée, ils ne vous montreront pas « d'erreurs ; d'un vif regard observez « avec joie, et d'un pas assuré et « modeste, marchez à travers les « plaines de ce monde comblé de ri- « ches dons. »

« Si le Bâb proclame la jouissance légitime, il n'entend pas que le fidèle demande à l'ivresse le sommeil de la pensée et de la volonté. « Ne prenez pas, dit-il, de drogues enivrantes, ni arack, ni opium ; « n'en vendez point ; n'en achetez point. » Artiste et délicat, il s'attache à prescrire les soins de propreté les plus minutieux ; il fait passer ces soins avant la prière ; il veut que l'on cultive la forme et la beauté du corps, au nom de Dieu, *maître de la beauté et de la forme*. Dans ce but, il défend de s'asseoir à terre et il ordonne de raser la barbe, deux choses inouïes jusque-là en Orient : « Rasez les poils « de vos visages, certainement vous en « deviendrez plus beaux. » Du reste, cette sorte de culte esthétique, que chaque baby doit à sa personne, ne s'accompagne nullement de l'idée d'impureté telle qu'elle existe en d'autres religions. Rien dans la nature, aux yeux du Bâb, n'est impur ni méprisable. « La semence des êtres animés est pure, dit-il ; là est le principe « de l'être qui adore Dieu ; mais, en « vérité, embellissez vos corps. »

« Fourier a dit : « On peut juger « de la civilisation d'un peuple par le « degré d'influence dont y jouissent « les femmes. » On peut juger, dans une certaine mesure, dirons-nous, de la portée, de la valeur d'une doctrine religieuse et sociale par la place qu'elle fait aux femmes dans la société et dans la famille. Considéré à ce point de vue, le babysme apparaît comme un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine de l'Asie.

« Ce n'est pas en vain qu'une femme a été un des plus puissants apôtres, un des plus courageux martyrs de la religion nouvelle ; en Gourret-oul-ayn, l'*éloquente* et la *belle*, tout le sexe féminin se trouve affranchi, ennobli, glorifié. Etouffée, réduite à l'état de chose par l'islamisme, la femme d'Asie aura désormais une personnalité. Et d'abord, une place lui est donnée à côté de l'homme, au faîte de la puissance sacerdotale : parmi les 19 membres de l'unité prophétique, il doit toujours y avoir une femme ; voilà l'égalité des sexes consacrée par la participation de la femme au sacerdoce et à l'autorité. Voyez maintenant les conséquences. Plus de harem, plus de claustration, plus de voile. « O « prophète ! avait dit le Koran, prescris « à tes épouses, à tes filles et aux « femmes des croyants d'abaisser un « voile sur leurs visages ; il sera la « marque de leur vertu et un frein « contre les propos des hommes. » « Il « ne doit point exister de voile entre « vous et vos épouses, dit le Koran « du Bâb, ce voile fût-il plus fin que « la feuille de l'arbre, afin que rien « ne soit une cause d'affliction pour « la femme. » Et ailleurs : « Tout « baby est autorisé à voir toutes les « femmes, à leur parler à être vu d'el- « les. » La femme n'est plus exclue de la vie sociale par le despotisme de la jalousie et de la volupté ; elle peut porter librement son cœur et montrer sa beauté, partout où bon lui semble ; elle n'était qu'un moyen pour l'homme, moyen de plaisir ou de génération, elle devient, comme dirait Kant, une *fin en soi* ; elle n'était que génératrice, elle devient véritablement mère. « Les femmes sont votre « champ, avait dit Mahomet ; cultivez- « le de la manière que vous l'enten- « drez, ayant fait auparavant quel- « que acte de piété. » « En vérité, « dit le Bab, vous, femmes, vous avez « été créées *pour vous-mêmes* et pour « vos enfants. » La maternité ainsi relevée, dignifiée, entraîne une révolution dans le rapport des sexes. Le Bâb repousse le célibat ; comme

nos philosophes du XVIIIe siècle, il voit dans le mariage une dette que chacun doit payer à l'avenir. « Il est « nécessaire pour tous les êtres, dit- « il, qu'il reste de leur existence une « existence. » Mais ce but physiologique n'est pas tout : le mariage constitue la famille, c'est-à-dire un ensemble de rapports moraux et juridiques permanents. Les parents ont des devoirs envers leurs enfants, les enfants des devoirs envers leurs parents. Ecoutez ce précepte : « Dieu a « prescrit à vos pères et mères de vous « entretenir depuis votre naissance « jusqu'à la dix-neuvième année d'une « façon complète ; et vous, à votre tour, « vous devez les entretenir jusqu'à la fin « de leur vie, dans le cas où ils ne « pourraient le faire. » Cet ensemble de rapports et de devoirs en dehors duquel il n'y a pas de famille, est incompatible avec la polygamie simultanée ou successive. Aussi la monogamie est-elle l'idéal du babysme. Le divorce n'est permis que lorsqu'il est absolument nécessaire ; il est défendu d'avoir des concubines ; le Bâb, il est vrai, a fait une concession au milieu musulman, en permettant deux femmes légitimes ; mais ses successeurs regardent comme mauvais d'user de cette tolérance.

« On voit que le babysme, par la condition qu'il fait aux femmes, se place à une grande distance du mahométisme et se montre d'esprit tout européen. Le Biyan est plein de passages qui témoignent de l'affectueuse sollicitude qu'elles inspiraient au Bâb. Il veut qu'on s'attache à leur épargner tout chagrin, toute peine ; il les dispense de ce qu'il y a de fatigant dans les pratiques pieuses ; il leur enjoint de ménager leurs forces et de prendre soin de leur santé ; il leur fait la dévotion aisée. Qu'elles soient belles et mères : voilà leur destination ; on ne doit rien exiger d'elles qui les en éloigne. Chose nouvelle ! il prescrit à ses disciples d'aimer leurs filles, par ce motif qu'elles sont « plus agréables à Dieu, plus élevées « devant Dieu que leurs fils. » En parlant de la fiancée, il dit poétiquement : « Ornez votre ornement ! « glorifiez votre gloire ! »

« L'amour des enfants, a dit Prou- « dhon, sied au missionnaire de la ré- « génération. » Plein d'affection pour les femmes, le Bâb a pour les enfants une tendrese vraiment évangélique : il trouve, en parlant d'eux, des paroles qui rappellent celles de Jésus : « Laissez venir à moi les petits en- « fants. » Dans sa prison il se souvint des douleurs de son âge, lorsque, obligé d'aller à l'école, il avait souffert des mauvais traitements de son maître. Aussi a-t-il mis le nom de ce maître, avec un reproche détourné, dans ce passage touchant du Biyan où il fait parler un petit écolier : « En vérité, « ô Mohammed, ô mon maître, ne « me frappe pas jusqu'à ce que je sois « arrivé à l'âge de cinq ans, lors « même qu'il ne s'en faudrait que « d'un clin d'œil que j'eusse atteint « cette limite. Au delà de cinq ans, « si tu veux me frapper, ne me donne « pas plus de cinq coups, et fais en « sorte qu'entre la peau qui les reçoit « et la main ou la verge qui les don- « ne, il y ait une couverture. »

« Ne frappe jamais que très-dou- « cement, ajoute-t-il. En vérité, le « temps que les enfants passent à « étudier n'est pas compté dans leur « vie, et certes, permets-leur tout ce « qui peut les rendre heureux : les « rires et le jeu. » Comment ne serait-il pas bon pour les enfants, puisqu'il l'est même pour les animaux. « N'imposez pas, dit-il, aux animaux, « d'autres charges que celles qui sont « proportionnées à leurs forces. »

» Un point important à noter, c'est que le Bâb ne stipule rien relativement au gouvernement proprement dit ; il ne s'en occupe pas : on dirait qu'un tel objet lui paraît indigne de son attention. « Une telle façon de « sentir et d'apprécier les choses de la « vie, dit M. de Gobineau, est un si- « gne auquel on peut reconnaître sû- « rement les sociétés vieillies. On le « rencontre dans toute l'Asie, à une « époque déjà bien ancienne ; la Rome « impériale suggère une semblable « disposition de pensée à ses philoso- « phes et à ses poëtes, et de nos jours « nous voyons les *partis avancés* pen- « ser à peu près la même chose et le « dire... Au rebours des sociétés jeu-

« nes et vivaces, où nul homme ne « conçoit un plus bel emploi de sa « fortune ou de ses talents, de son « influence ou de sa bravoure, que « de les employer à la chose publi- « que..., les babys raisonnent comme « les économistes européens, imagi- « nant une organisation politique « disposée de manière à donner la « plus grande somme possible de « tranquillité, de sécurité et de bien- « être (1). » Ces réflexions et ces comparaisons de M. de Gobineau ne nous paraissent pas rendre compte, d'une manière sérieuse, de l'indifférence politique des babys. On ne voit nullement d'abord que les partis avancés et les économistes de l'Europe se désintéressent du rôle de l'État, des attributions qu'il convient de lui accorder, des limites que son action doit s'imposer, de la forme gouvernementale qu'il doit prendre ; il est vrai qu'en Europe la tendance est de donner de plus en plus à la politique un but individualiste, but qui contraste avec celui qu'elle poursuivait dans les cités antiques, et qui établit une grande différence entre la république d'Athènes, par exemple, et celle des États-Unis ; mais de ce que le but de la politique a changé, il ne suit nullement que la politique soit devenue un objet secondaire des préoccupations. La vérité est que l'indifférence politique des babys est un fait essentiellement asiatique. L'Asie n'a jamais fait de politique proprement dite, parce qu'elle n'a jamais conçu, en dehors de la religion, de la forme religieuse des sociétés, que le pur despotisme ; parce que la pensée des Asiatiques est complétement étrangère à l'idée d'un ordre politique et civil distinct de l'ordre religieux. Il ne faut pas demander au babysme cette idée de la distinction des deux puissances temporelle et spirituelle, qui est née dans un pays conquis par les armes romaines, soumis à l'administration romaine, et qui s'est développée et réalisée, non sans luttes, sur le sol européen. Le babysme ne s'occupe pas du gouvernement, parce que, dans la société par lui renouvelée, il n'imagine pas sans doute de gouvernement en dehors de la puissance sacerdotale, de l'unité prophétique ; il n'entend certainement pas borner son empire à la direction des consciences, à une autorité purement morale.

« M. de Gobineau a vu, d'une manière confuse, les analogies qui existent entre le babysme et les théories socialistes de notre Occident. « Si le « babysme est une utopie, dit-il, des « utopies semblables existent égale- « ment chez les sectes philanthropi- « ques d'Angleterre, d'Allemagne et « de France (1). » Il est certain qu'on peut signaler entre la nouvelle religion persane et les doctrines de Fourier et d'Enfantin, plus d'un rapprochement curieux : la place faite à la femme dans l'unité prophétique, la négation très-accentuée de l'ascétisme, la glorification de l'industrie, la réhabilitation des plaisirs et du luxe. On sait que le saint-simonisme a voulu fonder dans la France du XIXe siècle une religion panthéiste et une véritable théocratie ; on sait que le fouriérisme a, comme le babysme, sa mathématique sociale, qu'il prescrit de l'appliquer à l'organisation des séries, et qu'il voit, lui aussi, naître de cette application le rétablissement de l'harmonie dans le monde. M. de Gobineau, qui ne songe pas à comparer le babysme au saint-simonisme et au fouriérisme, remarque que les babys font jouer « à l'intervention du Dieu qui vit au fond de la conscience de chaque fidèle, le même rôle que Proudhon à ce qu'il appelle la Justice » ; « en analysant, dit-il, les deux conceptions, peut-être les trouverait-on plus étroitement parentes qu'il ne semble. » Voilà une parenté qu'il n'eût pas été inutile de mettre en lumière, car rien ne paraît plus éloigné du mysticisme, de la théocratie, des doctrines d'amour, d'organisation et d'autorité que le

(1) *Les Philosophies et les Religions de l'Asie centrale*, p. 354.

(1) *Les Philosophies et les Religions de l'Asie centrale*, p. 355.

socialisme égalitaire, anarchiste, mutuelliste et rationaliste de Proudhon (1). »

En résumé, cette religion nouvelle, aussi curieuse dans l'histoire de ses origines que dans ses dogmes, dans sa morale et dans son culte, peut, ce nous semble, se résumer comme il suit : Choix fait par un esprit, à la fois philosophique, pratique et fanatique de son idée, de ce qu'il y a de plus conciliable dans le mahométisme, dans le judaïsme et dans le Christianisme avec la théorie du bien-être terrestre pour la satisfaction des passions douces ; mais contradiction pratique très-révoltante avec ce choix et cette théorie dans l'emploi qu'elle a fait des armes, à l'imitation de l'islam, pour se propager.

LE NOIR.

BACHELIER. *Voy.* FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACON (François), *(théol. hist. biogr. et bibliogr.)*) — C'est le philosophe anglais Bacon qui est l'auteur des deux propositions suivantes, tant de fois citées contre l'athéisme :

Leves gustus in philosophia movere fortasse ad atheismum, sed pleniores haustus ad religionem reducere. « Un goût léger pour la philosophie pousse peut-être vers l'athéisme ; mais d'y puiser à pleins traits ramène à la religion. »

Verum est parum philosophiæ naturalis homines inclinare in atheismum, at altiorem scientiam eos ad religionem circumagere. « Il est vrai que peu de philosophie naturelle incline les hommes à l'athéisme, mais qu'une science plus profonde les ramène à la religion. »

La première de ces propositions se trouve dans l'ouvrage intitulé : *De dign. et augm. scient.* 1. p. 30, et a son équivalente dans celui qui a pour titre : *Essays civil. and mor.* La seconde se lit dans les *sermones fideles, ethnici, politici, œconomici, sive interiora rerum*, 16.

C'est surtout en considération de ces phrases que nous faisons, dans nos biographies et bibliographies, une place pour ce philosophe, qui fut en Angleterre le promoteur de l'observation rationnelle par son *novum organum,* comme Descartes, un peu plus tard, fut, en France, celui de la logique rationnelle par ses *méditations.*

Bacon, second fils de Nicolas Bacon, garde des sceaux sous Elisabeth, naquit à Londres, le 22 janvier 1560. Il fit ses études à Cambridge, où régnait la méthode aristotélico-scolastique. « Atteint, dit M. Hitzfelder, du souffle de l'esprit nouveau, il conçut de bonne heure le plan, qu'il poursuivit toute sa vie, d'une réforme et d'une restauration complète de toutes les sciences. Lorsque ses premières études furent terminées, son père, pour l'initier aux affaires politiques, le fit attacher à l'ambassade d'Angleterre en France. Un séjour de trois ans à Paris, qui était alors (1577-1580) le foyer des idées nouvelles, ne fut certainement pas sans influence sur la direction de son esprit. Peu de temps après son retour en Angleterre il perdit son père et se vit livré à ses propres ressources à l'entrée d'une carrière où l'appelaient son ambition et une vanité qui fut un des traits distinctifs de son caractère. La modi-

(1) La naissance et les progrès du babysme en Perse, le triomphe qu'il paraît devoir y espérer pour un avenir plus ou moins prochain, semblent confirmer la théorie qui met en opposition l'une avec l'autre la race sémitique et la race aryenne, comme ayant une tendance primitive, essentielle, *innée*, la première au monothéisme, la seconde, au polythéisme et au panthéisme. On sait que les Persans appartiennent à la race aryenne. « L'esprit persan, dit cette théorie, a subi la foi monothéiste mais en faisant de continuels efforts pour échapper à un joug qui lui était *étranger*. Il n'a cessé d'être dans l'islamisme, comme l'esprit grec dans le christianisme, la source des hérésies. Il vient de produire et de trouver dans le babysme une conception de Dieu conforme à sa nature. » Nous n'avons pas voulu aborder, à propos du babysme, la question générale des rapports de l'ethnologie avec la science des religions. Nous ne l'aurions pu, sans discuter le rôle, à nos yeux très-exagéré, que certains critiques font jouer au déterminisme ethnique dans les origines religieuses ; ce qui nous eût entraîné trop loin. Nous dirons seulement que, pour le cas particulier dont il s'agit ici, l'explication tirée de la race est assez malheureuse ; car la vieille religion des Aryens perses, la religion mazdéenne est assurément fort éloignée du polythéisme et du panthéisme. (Note de M. Pillon.)

Nous ne trouvons pas que le mazdéisme soit aussi éloigné du panthéisme que du polythéisme. V. MAZDÉISME.

LE NOIR.

cité de ses revenus lui fit sentir la nécessité de se consacrer avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, et les vastes connaissances qu'il acquit, son esprit, son éloquence, sa dextérité lui valurent, dès l'âge de vingt-huit ans, le titre d'avocat de la couronne, et de conseiller de la reine. Toutefois Bacon n'oublia pas son plan de prédilection; au milieu même des embarras de ses fonctions publiques, il composa un traité, perdu depuis, et intitulé : *Temporis partus maximus.* Sa capacité et ses relations semblaient lui promettre un rapide et brillant avancement; toutefois il n'arriva pas aussi vite qu'il l'espérait. En 1595 il fut élu membre de la chambre des Communes. La position équivoque qu'il y prit lui attira le mécontentement de la cour, et, malgré les basses flatteries par lesquelles il tâcha de reconquérir la faveur de la reine et la part qu'il n'eut pas honte de prendre au procès de haute trahison dirigé contre l'ancien favori de la reine Élisabeth, le comte d'Essex, son protecteur et son bienfaiteur, il resta comme en disgrâce durant tout le règne d'Élisabeth. Ses dissipations et la pauvreté qui en fut la suite le firent jeter deux fois en prison pour dettes. Son bonheur fut d'autant plus grand sous le règne de Jacques Ier. Instrument adroit et docile entre les mains du gouvernement, peu scrupuleux dans le choix des moyens qu'ils employait pour satisfaire à la fois son ambition et sa cupidité, Bacon monta de degré en degré jusqu'à la dignité de garde des sceaux (1616) et de lord grand-chancelier d'Angleterre (1619), avec le titre de baron de Vérulam et de vicomte de Saint-Alban. Il remplissait ces charges depuis quatre ans lorsqu'il fut mis en accusation par le parlement pour concussion personnelle et pour avoir fermé les yeux sur les exactions de ses domestiques, et, convaincu par ses propres aveux, il fut, malgré l'intervention du roi en sa faveur, destitué par la cour des Pairs de toutes ses dignités et de tous ses honneurs, condamné à une très-forte amende et à l'emprisonnement dans la Tour de Londres tant qu'il plairait au roi de l'y maintenir, de plus déclaré incapable de remplir aucune fonction publique, de siéger au parlement et de paraître à la cour (3 mai 1621). Mais le roi le délivra bientôt de la prison et lui rendit, sur ses vives instances, une assez forte pension. Quelques années plus tard, sous Charles Ier, il put même reprendre son siége au parlement (1625). Bacon consacra le reste de sa vie à l'étude, regrettant amèrement de n'avoir pas vécu exclusivement au service de la science, qui était sa vraie vocation, et mourut presque dans la misère, le 9 avril 1626. »

Le biographe que nous venons de citer, après s'être montré avec raison critique sévère du caractère de Bacon homme politique, donne comme il suit, une idée tout autre du savant et du philosophe :

« Bacon était un penseur original, un vrai savant, un écrivain fertile. Ses ouvrages, écrits les uns en anglais, les autres en latin, traitent de sujets philosophiques, d'histoire naturelle, de médecine, de jurisprudence, de politique, d'histoire, de morale et de religion, et forment, avec sa correspondance, dans l'édition de Mallet (London, 1740), qui a écrit sa vie, 4 vol. in-f°. Il existe d'autres éditions complètes : de R. Stephens, J. Locker et T. Birch, London, 1765, 5 vol. in-4°; Francfort, 1666; Leipzig, de Simon-Jean Arnoldi, 1694, in-fol.; Amsterdam, 1684, 6 volumes; 1730, 7 volumes in-8°. La plus nouvelle, en 12 volumes in-8°, est de B. Montagu, London, 1825-36. Ses principaux écrits sont : I *De Dignitate et Augmentis scientiarum*, édition anglaise de 1605, incomplète; complète en latin, 1623 (nouvelle édit. de Phil. Mayer. Nuremb., 1829, 2 t.). II. *Novum Organum scientiarum, sive Indicia vera de interpretatione naturæ*, London, 1620, en deux parties, non complet. Ces deux écrits devaient faire les premières divisions d'un grand ouvrage que Bacon voulait publier en six parties, sous le titre de : *Instauratio magna.* III. La *Sylva sylvarum* ou *Natural History* renferme des matériaux pour la troisième partie; plusieurs autres traités de sciences naturelles s'y rattachent. Enfin vien-

nent, IV, ses *Sermones fideles, ethici, politici, œconomici, sive Interiora rerum*, auxquels l'auteur lui-même attachait le plus grand prix. Bacon prétend réaliser dans ces divers ouvrages une transformation et une réorganisation complète des sciences à partir de leurs premières bases. Les défauts de la science proviennent, d'après lui, de ce que, manquant d'un fondement assuré et d'une vraie méthode, elle a été ou un grossier empirisme ou un dogmatisme exclusif, qui s'est séparé de la réalité en opérant exclusivement par des notions abstraites et stériles pour la pratique de la vie. Tandis que les empiriques, dit Bacon, entassent comme les fourmis, que les dogmatiques (rationalistes) tirent leurs toiles d'eux-mêmes comme les araignées, la vraie philosophie opère comme les abeilles. De même que celles-ci extraient leurs matériaux des fleurs dont elles pompent les sucs et qu'elles les façonnent d'après un art qui leur est propre, de même la philosophie recueille des matériaux par l'observation, non pour les confier à la mémoire comme un capital mort, mais pour les travailler et les transformer au moyen de la raison. »

On a prétendu mettre la méthode expérimentale de Bacon en opposition avec la méthode rationnelle de Descartes; on s'est trompé. Ces deux philosophes n'ont fait que développer deux points de vue différents, tous deux également solides, tous deux également dans la nature de l'homme, qui est à la fois intérieure et extérieure, conscience de soi et science du dehors. Bacon s'est arrêté surtout à ce second point de vue, et à rendu les plus grands services aux sciences naturelles. Continuons de citer notre bibliographe analysant le *novum organum* et la méthode d'induction baconienne :

« La raison n'est pas un miroir fidèle qui réfléchit purement et clairement la nature des choses; la raison est remplie d'*idoles*, c'est-à-dire de préjugés généraux, qui ont leur origine, soit dans la nature commune aux races humaines, *idola tribus*; soit dans les propriétés individuelles de chacun, *idola specus*; soit dans les erreurs de langue, *idola fari*; soit dans les fausses théories de l'école, *idola theatri*. Toutes ces idoles sont en elles-mêmes quelque chose d'étranger à la raison, lui viennent du dehors, lui sont imposées malgré elle; il faut qu'elle s'en délivre; Bacon en indique les moyens. Les notions générales que la raison a abstraites par l'observation des faits isolés ne sont supérieures qu'à ces faits; il faut donc que la raison s'élève de ces notions à d'autres plus générales jusqu'à ce que, de degré en degré, d'abstraction en abstraction, elle arrive aux principes et atteigne les véritables lois de la nature. N'avoir pas reconnu cette règle fondamentale de la vraie méthode scientifique, en rester habituellement aux expériences isolées, individuelles, sans s'élever aux axiomes les plus éloignés et les plus généraux, tel est, d'après la conviction de Bacon, le principal défaut de la science ancienne. Ce ne sont pas, dit-il, des ailes qu'il faut donner à la raison, mais des poids qu'il faut lui attacher, afin qu'elle procède lentement, successivement, par un progrès constant et paisible, allant du particulier au général, de l'inférieur au supérieur. Or, pour procéder avec sûreté, observe Bacon, il ne suffit pas de recueillir, d'énumérer, de comparer, d'évaluer les cas semblables; il faut encore rechercher et apprécier soigneusement les cas dissemblables, ce qu'on appelle les *instances*; et ce n'est que lorsqu'on a examiné et éliminé tous les cas contradictoires, toutes les instances négatives, qu'on peut formuler des propositions affirmatives, de axiomes, des principes. Ce procédé, qui doit servir non-seulement à la découverte des axiomes, mais à la formation des idées légitimes et bien définies, Bacon le nomme la *Méthode d'induction*, et l'observation conforme à cette méthode devient l'interprétation légitime de la nature, *interpretatio naturæ*, en opposition avec l'*anticipatio mentis*, c'est-à-dire avec l'explication arbitraire de la nature d'après des idées préconçues. Par cette méthode seule, dit Bacon, l'esprit humain peut s'approprier la nature,

et il se promet de son application universelle non-seulement une augmentation sans mesure des richesses scientifiques et un âge d'or pour la philosophie, mais encore les plus grands avantages pour la vie générale de l'homme, but véritable de toute science ici-bas. »

Bacon a été un des plus intrépides adversaires de l'athéisme. Nous avons cité les propositions célèbres qui résument ses travaux sur le point fondamental de l'existence de Dieu. Il développe longuement ces propositions en exposant sa théologie naturelle, qu'il arrête à la démonstration de l'*existence*, laissant l'étude de l'*essence* à la théologie révélée. Citons encore notre bibliographe :

« Lorsque la raison humaine considère les causes moyennes dans leur isolement, elle peut être tentée d'en rester là et ne pas dépasser l'athéisme ; mais si l'homme avance, s'il étudie l'enchaînement des moyens, il reconnaît leur union intime, et se voit obligé de prendre son refuge dans le sein de la Divinité (1). Dieu n'a pas besoin d'opérer des miracles pour réfuter l'athéisme : le miracle du monde suffit pleinement. En général l'athéisme est plus sur les lèvres des hommes que dans leur cœur. Ce qui le prouve, ce sont les efforts mêmes des athées pour répandre et défendre leur opinion et pour gagner des adhérents, sans doute parce qu'ils se défient d'eux-mêmes et voudraient fortifier leur conviction vacillante par l'assentiment d'autrui. Ceux-là seuls, conclut Bacon, ne croient pas en Dieu qui ont quelque intérêt à croire qu'il n'y a pas de Dieu (*Nemo Deum non esse credit nisi cui Deum non esse expedit*). La théologie naturelle a accompli sa tâche en réfutant l'athéisme ; cela fait, elle doit se montrer servante habile et dévouée de la théologie révélée, travailler sous son inspiration ; mais elle ne peut prétendre philosopher sur les mystères de la foi et chercher à les approfondir. La foi et la science ont un domaine

(1) *Serm. fid.*, 16. Conf. *De dign. et augm. sc.*, III, 4.

tout à fait différent. La foi a le pas sur la science ; car le savant n'est affecté que dans ses sens par les choses matérielles qu'il étudie et qui sont inférieures à lui ; le fidèle, au contraire, est touché dans son esprit par un plus haut que lui, par l'Esprit de Dieu même. Nous devons soumettre la raison à la foi, même lorsqu'elles paraissent en contradiction, ce qui est assez souvent le cas (1). Plus un mystère divin paraît incroyable et déraisonnable, dit Bacon, plus nous montrons de respect à Dieu en le croyant, et plus la victoire de la foi est éclatante. »

M. Hitzfelder, après avoir ainsi rendu compte de la théorie de Bacon par rapport à la foi et à sa distinction d'avec la science, ajoute la réflexion suivante sur la dernière assertion baconienne : « Assertion extravagante, qui n'est pas plus étrange dans la bouche d'un Anglican que dans celle du sceptique Bayle. »

Si l'on débarrasse cette réflexion de son allusion à l'anglicanisme qui n'a aucun rapport à l'objet en question, puisque le *rationalisme* et le *traditionalisme*, entendus d'après leur sens étymologique, peuvent se développer chez les Anglicans aussi bien que chez nous, cette réflexion prouve un esprit très-juste. C'est, en effet, cette séparation des deux théologies, la naturelle et la sacrée, ainsi que de la science et de la foi à laquelle la science est subordonnée d'après le baconisme, qui constitue l'excès et l'abus de sa méthode. Les deux théologies n'étaient pas distinctes dans les Pythagore, les Platon, les Plotin ; elles ne le furent pas davantage dans les Augustin, les Anselme, les Abeilard, les Thomas d'Aquin et tous les grands théologiens du moyen âge. Elles ne le sont pas, non plus, dans nos théologiens modernes qui ont eu soin d'éviter les systèmes du *sens commun* et du *traditionalisme* exclusif. La raison, en effet, ne s'isole pas de la foi, ni la foi de la raison, dans l'humanité. Ce sont deux sœurs di-

(1) Conf. *The characters of a believing Christian, in paradoxes and seeming contradictions.*

vines qui s'appuient l'une sur l'autre; les diviser, c'est dissoudre la nature humaine, c'est tuer l'homme.

LE NOIR.

BACON (Roger). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — V. ROGER BACON.

BADE (Conférence de). (*Théol. hist. génér.*) — On appelle *conférence* ou *colloque de Bade* une discussion solennelle qui eut lieu entre les catholiques et les zwingliens, dans cette ville, en 1526, et qui eut assez d'importance dans l'histoire de la réforme de la Suisse allemande. Les principaux théologiens catholiques étaient Eck, Jean Faber, vicaire général de Constance, le franciscain Murner, professeur de théologie à Lucerne, le professeur Jacques Leupp de Tubingen et le docteur Louis Ber de Bâle (1). Erasme, qui avait été invité, ne vint pas, parce qu'il avait été insulté dans un écrit anonyme par les zwingliens. Du côté de ceux-ci, parurent Œcolampade de Bâle, Berthold Haller de Berne, Link de Schaffouse, Hess d'Appenzel. Jacques Immeli de Bâle, Haldrik Studer, quelques autres prédicants et Zwingle lui-même ne vinrent pas; ils manifestèrent des appréhensions pour leur sûreté, et cependant il n'arriva rien à leurs amis. Ce fut l'abbé Barnabé Engelberg qui fut élu président; il fut assisté du docteur Ber et de deux laïques. Eck, célèbre par son habileté dans le polémique, afficha, dès l'ouverture, les sept thèses suivantes :

1°. Le corps et le sang de Jésus-Christ sont véritablement présents dans l'Eucharistie.

2°. Ils sont offerts comme sacrifice dans la messe pour les vivants et pour les morts.

3°. On doit invoquer Marie et les saints comme des intercesseurs auprès de Dieu.

4°. Il faut conserver les images.

5°. Il y a un purgatoire.

6°. Il y a un péché originel.

7°. Ce péché n'est effacé que par le baptême.

(1) Voy., sur Ber, Dœllinger, *Réformes*, t. x, p. 651.

Murmer ajouta deux thèses :

8°. Ce n'est pas une idôlatrie que d'adorer le sacrement de l'autel, et ce n'est pas un sacrilége de refuser le calice dans la dispensation de la sainte cène.

9° Mais c'est un sacrilége que de piller et de voler les biens de l'Eglise :

Les discussions furent vives et durèrent 18 jours. La première thèse d'Eck fut combattue par Œcolampade, Immeli et Ulrich Studer; elle occupa plusieurs jours. La seconde fut attaquée par Berthold Haller. Œcolampade attaqua la troisième. Link, Hess, Zilli de Saint-Gall, et Œcolampade s'opposèrent à la quatrième. La cinquième fut controversée par Mathias Kessler d'Appenzel, Hess, Benoît Burgauer, de Saint-Gall, et Œcolampade. On n'aborda pas les deux dernières d'Eck qui soutint avec son habileté ordinaire toutes les attaques. Faber et Murner parlèrent après lui sans que personne répliquât.

Après la clôture, on ne put s'entendre entre zwingliens et catholiques; les zwingliens se montrèrent même divisés entre eux sur des points importants. Les neuf députés des cantons déclarèrent que Zwingle et ses adhérents devaient être exclus de la communion de l'Eglise; c'était l'autorité fédérale qui était représentée par ces députés; ils déclarèrent même que toute innovation était interdite et que toute impression et vente des livres de Luther ou de Zwingle serait poursuivie. Tel fut le résultat officiel de la conférence « sur le papier, dit M. Héfelé; dans la réalité, les choses demeurèrent où elles en étaient avant le colloque, et il en fut de même après bien d'autres diètes tenues parmi les Suisses; la division s'étendit, et le schisme gagna de jour en jour. » (1).

LE NOIR.

BAGNOLOIS ou BAGNOLIENS, secte d'hérétiques qui parurent dans le huitième siècle, et furent ainsi nommés de Bagnols, ville du Languedoc, au diocèse d'Uzès, où ils

(1) *Dict. encycl. de la théol. cathol.* art. BADE.

étaient en assez grand nombre. On les nomma aussi *concordois* ou *conzocois*, termes dont on ne connaît pas la véritable origine.

Ces *Bagnolois* étaient manichéens, et furent les précurseurs des albigeois. Ils rejetaient l'Ancien Testament et une partie du Nouveau. Leurs principales erreurs étaient que Dieu ne crée point les âmes quand il les unit aux corps; qu'il n'y a point en lui de prescience; que le monde est éternel, etc. On donna encore le même nom à une secte de cathares dans le treizième siècle. *Voy.* CATHARES.

BERGIER.

BAHEM, ou plutôt BAHIM. Dans le premier livre des Machabées, il est dit que le roi Démétrius écrivit au grand prêtre Simon en ces termes : *Coronam auream et bahem quam misistis, suscepimus*. Le grec, au lieu de *bahem*, lit *baïnam*, que Grotius dérive de *baïs*, une branche de palmier. Ce sentiment paraît le meilleur. Il était assez ordinaire d'envoyer ainsi des couronnes et des palmes d'or aux rois vainqueurs, en forme de présents. *Machab. I*, ch. 13, ℣ 37.

BERGIER.

BAIANISME ou BAYANISME, erreurs de Baïus et de ses disciples.

Michel Baïus ou de Bay, né en 1513 à Melin, dans le territoire d'Ath en Hainaut, après avoir étudié à Louvain et passé successivement par tous les grades de cette université, y reçut le bonnet de docteur en 1540, et fut nommé, l'année suivante, par Charles V, pour y remplir une chaire d'Ecriture sainte, avec Jean Hessels, son compagnon d'études et son ami. Il enseigna dans ses écrits, et fit imprimer diverses erreurs sur la grâce, le libre arbitre, le péché originel, la charité, la mort de Jésus-Christ, etc. Elles sont contenues dans soixante-seize propositions, condamnées d'abord en 1576 par le pape Pie V.

On peut rapporter toutes les propositions de Baïus à trois chefs principaux : les unes regardent l'état d'innocence; les autres l'état de nature tombée ou corrompue par le péché; les autres enfin l'état de nature réparée par le Fils de Dieu fait homme et mort en croix;

1° Comme les anges et les hommes sont sortis des mains de Dieu justes et innocents, Baïus et ses disciples ont prétendu que la destination de ces créatures à la béatitude céleste, que les grâces qui les y menaient de proche en proche, n'étaient pas des dons gratuits, mais des dons inséparables de la condition des anges et du premier homme; que Dieu les leur devait, tout comme il devait à ce dernier la vue, l'ouïe et les autres facultés naturelles. Selon le principe fondamental de Baïus, une créature raisonnable et sans tache ne peut avoir d'autre fin que la vision intuitive de son Créateur; Dieu n'a pu, sans être lui-même l'auteur du péché, créer les anges et le premier homme que dans un état exclusif de tout crime, ni par conséquent les destiner qu'à la béatitude céleste : cette destination était à la vérité un don de Dieu, mais qu'il ne pouvait leur refuser sans déroger à sa bonté, à sa sainteté, à sa justice. Telle est la doctrine de Baïus, dans son livre *De primâ hominis justitiâ*, surtout chap. 8. Elle est exprimée dans les propositions 21, 23, 24, 26, 27, 55, 71, et 72, condamnées par la bulle de Pie V. 2° Conséquemment Dieu a été dans l'obligation indispensable de départir aux anges et à l'homme les moyens nécessaires pour arriver à leur fin ; d'où il résulte que toutes les grâces, soit actuelles, soit habituelles, qu'ils ont reçues dans l'état d'innocence, leur étaient dues comme une suite naturelle de leur création. 3° Le mérite des vertus et des bonnes actions était de même espèce, c'est-à-dire, naturel, ou, ce qui revient au même, le fruit de la première création. 4° La félicité éternelle attachée à ces mérites était de même ordre, c'est-à-dire, une pure rétribution, où la libéralité gratuite de Dieu n'entrait pour rien; c'était une récompense et non une grâce. 5° L'homme innocent était à l'abri de l'ignorance, des souffrances et de la mort, en vertu de sa création; l'exemption de tous ces maux était une dette que Dieu payait à l'état d'innocence, un ordre établi par la loi naturelle,

toujours invariable, parce qu'elle a pour objet ce qui est essentiellement bon et juste. C'est la doctrine expresse des propositions 53, 69, 70, et 75, de Baïus. *Voyez* Le Père Duchesne, *Hist. du Baïanisme*, liv. 2, p. 177, 180; et livre 4, pag. 356 et 361; et le *Traité hist. et dogm. sur la doctrine de Baïus*, par l'abbé de La Chambre, tome 1, chap. 2, pag. 49 et suiv.

Quant à l'état de nature tombée, voici les erreurs de Baïus et de ses sectateurs sur la nature du péché originel, sa transfusion et ses suites. 1° Dans leur système, le péché originel n'est autre chose que la concupiscence habituelle dominante. 2° Cette idée supposée, la transfusion du péché d'Adam n'est plus un mystère qui révolte la raison; ce péché se transmet de la même manière que l'aveuglement, la goutte et les autres maladies physiques de ceux dont on tient la naissance: cette communication se fait indépendamment de tout arrangement arbitraire de la part de Dieu; tout péché, par sa nature, a la force d'infecter le transgresseur et toute sa postérité, comme a fait le péché originel, proposition 50. Cependant ce dernier est en nous sans aucun rapport à la volonté du premier père, proposition 46. Sur les suites du péché originel, Baïus dit: 1° que le libre arbitre, sans la grâce, n'a de force que pour pécher, proposition 28; 2° Qu'il ne peut éviter aucun péché, proposition 29; que tout ce qui en sort, même l'infidélité négative, est un péché; que l'esclave du péché obéit toujours à la cupidité dominante; que jusqu'à ce qu'il agisse par l'impulsion de la charité, toutes ses actions partent de la cupidité et sont des péchés, propositions 34, 36, 64, 68, etc. 3° Qu'il ne peut y avoir en lui aucun amour légitime dans l'ordre naturel, pas même de Dieu, aucun acte de justice, aucun bon usage du libre arbitre, ce qui paraît dans les infidèles, dont toutes les actions sont des péchés, comme les vertus des philosophes sont des vices, propositions 25 et 26. Ainsi, selon Baïus, la nature tombée et destituée de la grâce, est dans une impuissance générale à tout bien, et toujours déterminée au mal que sa cupidité dominante lui propose. Il ne lui reste ni liberté de contrariété, ni liberté de contradiction exempte de nécessité: incapable d'aucun bien, elle ne peut produire d'action qui ne soit un péché; nécessitée au mal, elle s'y porte au gré du penchant qui la domine, et n'en est ni moins criminelle ni moins punissable devant Dieu. *Voyez* les auteurs cités ci-dessus.

Les erreurs de Baïus, d'Hessels et de leurs sectateurs, ne sont pas moins frappantes touchant l'état de nature réparée par le Rédempteur: ils disent formellement que la rétribution de la vie éternelle s'accorde aux bonnes actions, sans avoir égard aux mérites de Jésus-Christ; qu'elle n'est pas même, à proprement parler, une grâce de Dieu, mais l'effet et la suite de la loi naturelle, en vertu de laquelle le royaume céleste est le salaire de l'obéissance à la loi; que toute bonne œuvre est de sa nature méritoire du ciel, comme toute mauvaise est de sa nature méritoire de la damnation; que le mérite des œuvres ne vient pas de la grâce sanctifiante, mais seulement de l'obéissance à la loi; que toutes les bonnes actions des catéchumènes, qui précèdent la rémission de leurs péchés, comme la foi et la pénitence, méritent la vie éternelle, propositions 11, 12, 13, 18, 69.

La justification des adultes, selon Baïus, *de justif.*, cap. 8, et *de justitia*, c. 3 et 4, consiste dans la pratique des bonnes œuvres et la rémission des péchés. En conséquence, il soutient que les sacrements de baptême et de pénitence ne remettent point la coulpe du péché, mais la peine seulement; qu'ils ne confèrent point la grâce sanctifiante; qu'il peut y avoir dans les pénitents et les catéchumènes une charité parfaite, sans que les péchés leur soient remis; que la charité, qui est la plénitude de la loi, n'est pas toujours jointe avec la rémission des péchés; que le catéchumène vit dans la justice avant d'avoir obtenu la rémission de ses péchés; qu'un homme en péché mortel peut avoir une charité même parfaite, sans cesser d'être sujet à la damnation éternelle; parce que la contrition,

même parfaite, jointe à la charité et au désir du sacrement, ne remet point la dette de la peine éternelle, hors le cas de nécessité ou de martyre, sans la réception actuelle du sacrement, propositions 31, 54, 55, 67, 68, etc.

Comme dans le système de Baïus on est formellement justifié par l'obéissance à la loi, ce docteur et ses disciples disent qu'ils ne reconnaissent d'autre obéissance à la loi que celle qui coule de l'esprit de charité, proposition 6; point d'amour légitime dans la créature raisonnable, que cette louable charité que le Saint-Esprit répand dans le cœur, et par laquelle on aime Dieu, et tout autre amour est cette cupidité vicieuse qui attache au monde, et que saint Jean réprouve, proposition 38.

Leur doctrine n'est pas moins erronée sur le mérite et la valeur des bonnes œuvres; puisqu'ils avancent d'un côté que, dans l'état de la nature réparée, il n'y a point de vrais mérites qui ne soient gratuitement conférés à des indignes; et que de l'autre ils prétendent que les bonnes œuvres des fidèles qui les justifient, ne peuvent pas satisfaire à la justice de Dieu pour les peines temporelles qui restent à expier après la rémission des péchés, ni les expier *ex condigno*; ces peines, selon eux, ne pouvant être rachetées, même par les souffrances des saints, propositions 8, 57, 74. *Voyez* les auteurs cités ci-dessus, et l'*Abrégé du Traité de la grâce de Tournely*, par M. Montagne.

Ce système, comme le remarque solidement ce dernier théologien, est un composé bizarre de pélagianisme, quant à ce qui regarde l'état de nature innocente; de luthéranisme et de calvinisme, pour ce qui concerne l'état de nature tombée. Quant à l'état de nature réparée, les sentiments de Baïus sur la justification, l'efficacité des sacrements et le mérite des bonnes œuvres, sont directement opposés à la doctrine du concile de Trente: ils ne pouvaient éviter les différentes censures qu'ils ont essuyées.

En effet, dès 1552, Ruard Tapper, Josse Ravestin, Ritchou, Cunner et d'autres docteurs de Louvain s'élevèrent contre Baïus et Hessels, qui répandaient les premières semences de leurs opinions. En 1560, deux gardiens des cordeliers de France en déférèrent dix-huit articles à la faculté de théologie de Paris, qui les condamna par sa censure du 27 juin de la même année. En 1567 parut la bulle de Pie V, du 1er octobre, portant condamnation de soixante-seize propositions qu'elle censurait *in globo*, mais sans nommer Baïus. Le cardinal de Granvelle, chargé de l'exécution de ce décret, l'envoya à Morillon, son vicaire général, qui le présenta à l'université de Louvain, le 29 décembre 1567. La bulle fut reçue avec respect, et Baïus parut d'abord s'y soumettre; mais ensuite il écrivit une longue apologie de sa doctrine, qu'il adressa au pape, avec une lettre du 8 janvier 1569. Pie V, après un mûr examen, confirma, le 13 mai suivant, son premier jugement, et écrivit un bref à Baïus, pour l'engager à se soumettre sans tergiversation. Baïus hésita quelque temps, et se soumit enfin, en donnant à Morillon une révocation des propositions condamnées. Mais après la mort de Josse Ravestin, arrivée en 1570, Baïus et ses disciples remuèrent de nouveau. Grégoire XIII, pour mettre fin à ces troubles, donna une bulle le 29 janvier 1579, en confirmation de celle de Pie V son prédécesseur, et choisit, pour la faire accepter par l'université de Louvain, François Tolet, jésuite, et depuis cardinal. Alors Baïus rétracta ses propositions, et de vive voix, et par un écrit signé de sa main, daté du 24 mars 1580. Dans les huit années suivantes jusqu'à la mort de Baïus, les contestations se réveillèrent, et ne furent assoupies que par un corps de doctrine dressé par les théologiens de Louvain, et adopté par ceux de Douai. Jacques Janson, professeur de théologie à Louvain, voulut ressusciter les opinions de Baïus, et en chargea le fameux Cornélius Jansénius son élève, qui, dans son ouvrage intitulé *Augustinus*, a renouvelé les principes et la plupart des erreurs de Baïus. *Voyez* Jansénisme. Quesnel ensuite a répété mot pour mot, dans ses *Réflexions morales*, un grand nombre de

propositions condamnées par Pie V et Grégoire XIII. *Voyez* QUESNELLISME.

Il n'est pas nécessaire d'être profond théologien pour démontrer que le système de Baïus est absurde en lui-même. Sur quoi fondé soutient-il que Dieu devait à la nature innocente tous les priviléges et les avantages accordés à Adam? Dieu sans doute ne peut pas créer l'homme en état de péché, cela serait contraire à sa sainteté et à sa justice; mais comment prouvera-t-on que Dieu doit à l'homme exempt de péché telle mesure de dons spirituels et corporels, tel degré de bonheur et de bien-être pour le présent et pour l'avenir? On ne peut fonder cette prétention que sur les sophismes des anciens philosophes et des manichéens touchant l'origine du mal. Dieu, essentiellement maître de ses dons et tout-puissant, peut en accorder plus ou moins à l'infini et en telle mesure qu'il lui plaît. C'est le principe qu'a posé saint Augustin avec raison, pour réfuter les manichéens. Il y a de l'absurdité à supposer que Dieu doit quelque chose à une créature à laquelle il ne doit pas même l'existence. Dans cette hypothèse ridicule, il serait impossible de concilier la permission du péché avec la justice, la sagesse, la sainteté et la bonté de Dieu. S'il devait tant de faveurs à l'homme innocent, pourquoi ne lui devait-il pas aussi la grâce efficace pour persévérer dans l'innocence?

Dès que le principe fondamental de Baïus est évidemment faux et sent le manichéisme, toutes les conséquences qu'il en tire ne sont pas moins fausses.

Dans ce même système, la rédemption du monde par Jésus-Christ est absolument nulle. Le genre humain avait tout perdu par le péché d'Adam. Que lui a rendu Jésus-Christ? De quoi l'a-t-il racheté ou délivré? Nous n'en savons rien. Les expressions pompeuses, par lesquelles l'Écriture sainte nous vante le bienfait de la rédemption, les actions de grâces que l'Eglise chrétienne en rend à Dieu, le titre de *Sauveur du monde*, etc., sont des mots vides de sens: le dogme fondamental du christianisme n'est qu'un rêve de l'imagination.

Si au moins ce système était consolant, capable de nous inspirer l'amour de Dieu et le goût des bonnes œuvres, on ne serait plus surpris de l'opiniâtreté avec laquelle il a été soutenu; mais il n'en est aucun qui soit plus propre à désoler et à décourager les âmes vertueuses, à faire envisager Dieu comme un tyran, et notre existence comme un malheur. Il est très-faux que saint Augustin en soit l'auteur; s'il l'était, comme on ose le prétendre, il s'ensuivrait seulement, qu'après avoir mal raisonné contre les manichéens, il a encore plus mal argumenté contre les pélagiens, et qu'entraîné par la chaleur de la dispute, il est tombé dans des excès répréhensibles; mais il n'en est rien. *Voyez* SAINT AUGUSTIN.

Nous ne sommes pas surpris de voir un luthérien, tel que Mosheim, confondre ensemble les opinions de Luther, de Baïus, de Jansénius, des augustiniens, des thomistes; supposer que c'est le sentiment de saint Autin, et prétendre que l'on n'en a jamais montré la différence. *Hist. ecclés. du seizième siècle*, sect. 3, 1re part., c. 1, § 38. On peut le croire, quand on n'a pas lu les ouvrages de ce saint docteur, et que l'on ne s'est pas donné la peine de confronter les divers systèmes; mais un théologien bien instruit sait aisément les distinguer.

L'apologie que Baïus a faite de ses propositions condamnées n'est ni sincère ni solide; il ne les justifie qu'en abusant des passages de saint Paul et de saint Augustin, comme a fait Luther, et comme font encore tous les faux augustiniens.

BERGIER.

BAILLY, (*théol. hist. bibliog.*) Il n'est pas de théologien ni d'ecclésiastique français qui ne connaisse la théologie classique de Bailly, puisque c'est elle que l'on suivait à peu près partout dans les séminaires, pendant la première partie du XIXe siècle. Cette théologie, rédigée dans un style assez clair et assez facile à comprendre, dogmatique et morale tout à la fois, présentait le compendium le plus

complet et le plus élémentaire. Mais elle était gallicane d'opinion, et lorsque cette manière de penser fit place à l'ultramontanisme, on l'abandonna peu à peu. Depuis les déclarations du concile du Vatican, elle a cessé bien davantage encore d'être de convenance, et, bien qu'on en ait fait des éditions nouvelles corrigées sur les points les plus importants, qu'avait déjà signalés une mise à l'index, il n'en est plus guère question aujourd'hui. Le difficile, c'est de la remplacer. Parmi les théologies les plus récentes, nous connaissons celle de Scavini, celle de Martinet, et celle de Vincent professeur à Lyon ; la première n'est guère élémentaire, la seconde l'est encore beaucoup moins, nous ne voyons que la troisième qui soit de nature à pouvoir remplir la lacune ; mais elle est à peu près inconnue, et elle nous paraît aussi présenter un grand défaut dans l'excès de ses divisions et sous-divisions. Il y a, dans ce compendium, abus de la méthode scolastique. La véritable théologie classique dogmatique nous paraît être encore un *desideratum*. Comment remplirait-on ce *desideratum?* Nous ne voyons qu'un moyen ; ce serait de faire une théologie qui ne serait qu'une compilation intelligente de toutes les thèses les mieux faites, au point de vue de l'enseignement, par tous les théologiens de toutes les époques. Nous avons depuis longtemps conçu le projet de réaliser cette idée ; en aurons-nous le temps et le moyen?.. *Pater noster... fiat voluntas tua..*

LE NOIR.

BAILLY (Jean-Sylvain), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant célèbre, né à Paris en 1736 et mort avec tant de courage, au milieu de cruels outrages, sur l'échafaud, le 12 nov. 1793, quoiqu'il eût fait prêter à l'assemblée nationale en 1789 le fameux serment du jeu de paume du 14 juillet, est l'auteur de plusieurs ouvrages qui se rattachent à la philosophie et à la théologie ; tels sont l'*Eloge de Leibnitz*, celui de Corneille et surtout son *Histoire de l'astronomie*. Sa thèse sur les antiquités astronomiques indiennes et chinoises a été l'objet des contradictions de plus d'un savant.

LE NOIR.

BAIUS, ou BAY, ou BAYUS (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — V. BAIANISME.

BAISER DE PAIX. *Voyez* PAIX.

BALAAM, prophète appelé par Balac, roi des Moabites, pour maudire les Israélites ; Dieu le força de les bénir et de prédire leur prospérité future. *Num.*, c. 24, ℣. 17. Il sortira, dit-il, une étoile de Jacob, et il s'élèvera un sceptre dans Israël, qui gouvernera tous les enfants de Seth, par conséquent tous les hommes, puisque, depuis le déluge, il n'est resté au monde que la postérité de Seth. Le Targum ou paraphrase d'Onkélos, et celui de Jonatham, Maimonide et d'autres savants rabbins, ont appliqué cette prophétie au Messie. Les commentateurs chrétiens n'ont donc pas tort de l'entendre de même.

Les incrédules on fait des railleries insipides sur ce qui est dit, *Num.*, c. 22, ℣. 18, que Dieu fit parler l'ânesse sur laquelle *Balaam* était monté ; ils ont regardé cette narration comme une fable ridicule. Mais nous ne voyons pas pourquoi il était plus indigne de Dieu de faire parler un animal que de faire entendre une voix en l'air, ou de se servir d'un autre signe pour intimer ses volontés à un prophète. On ne peut, sans contredire le texte sacré, supposer que *Balaam* était un faux prophète, un infidèle, un idolâtre, parce qu'il demeurait parmi les Ammonites ; il est évident, par la narration de Moïse, que cet homme connaissait et adorait le vrai Dieu ; il ne partit, pour se rendre à l'invitation du roi des Moabites, qu'après avoir consulté le Seigneur, et après en avoir reçu une permission expresse. Si donc l'ange du Seigneur lui dit, c. 22, ℣. 32 » Ton voyage est criminel et contraire à mon dessein, » c'est probablement parce que ce prophète méditait en lui-même comment il pourrait concilier les ordres de Dieu avec les vues du roi des Moabites, afin de ne pas être privé d'une récompense. La manière dont saint

Pierre en parle, *II Petr.*, c. 2, ỳ. 15, ne paraît pas signifier autre chose. Au reste, les commentateurs ne s'accordent pas trop sur l'idée que l'on doit avoir de ce personnage.

De savants critiques en ont pris occasion de traiter une question, qui est de savoir si Dieu peut se servir des personnages vicieux, même des infidèles et des idolâtres, pour prédire l'avenir. Plusieurs exemples allégués dans l'Ecriture sainte prouvent que Dieu l'a fait par d'autres que par *Balaam*. Le prophète Michée, c. 3, ỳ 11, accuse quelques-uns de ses confrères de prophétiser pour de l'argent ; il ne dit pas néanmoins que c'étaient de faux prophètes. Dans le livre de Daniel, c. 2, ỳ. 1, nous voyons que Dieu envoie un songe prophétique à Nabuchodonosor, prince idolâtre, quoiqu'il connût le vrai Dieu. Jésus-Christ, *Matth.*, c. 7, ỳ. 23, dit qu'au jour du jugement il réprouvera des hommes qui se vanteront d'avoir prophétisé et fait des miracles en son nom. Saint Jean, c. 11, ỳ. 51, nous apprend que Caïphe, en qualité de pontife, prophétisa que Jésus-Christ mourrait non-seulement pour sa nation, mais pour rassembler les enfants de Dieu. Probablement il fit cette prédiction sans le vouloir et sans en comprendre le sens. *Note de Mosheim sur Cudworth*, c. 5, § 89, à la fin. Quant aux prédictions qui avaient cours parmi les païens, *voyez* ORACLE. BERGIER.

BALANCIERS. (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Le génie de l'homme a beau pénétrer chaque jour davantage dans les mystères de la nature, et, en y trouvant de mieux en mieux les raisons d'être des choses, découvrir de mieux en mieux aussi la sagesse du Créateur, il reste toujours des questions qu'il ne peut résoudre; et il semble même que plus il en résout plus il s'en présente de nouvelles. C'est la démonstration constante de sa grandeur et de sa petitesse. Voici, par exemple, entre mille, un fait zoologique des plus simples qui n'a pas encore été expliqué.

Dans la nombreuse classe des insectes, figurent ceux qu'on nomme les *diptères*, lesquels composent un ordre caractérisé par la présence de deux aîles seulement et de six pieds. Ces insectes sont munis de deux petits filets mobiles, minces, terminés par une espèce de bouton arrondi, placés sous l'origine des deux ailes, et qu'on nomme *balanciers*. Dans quelques genres, les *balanciers* sont au-dessous des ailerons; mais, les ailerons manquant souvent, souvent, par là même, les *balanciers* se trouvent à nu. Ces petits appendices ne se rencontrent que chez les diptères; c'est de là que Linné les avait donnés comme un caractère distinctif de cet ordre. Lorsque l'insecte vole, il agite ses *balanciers* avec beaucoup de vitesse. Voilà le fait constaté par l'observation.

Or, on se demande, ainsi qu'on le fait toujours sur les particularités que présente la nature, tant on a la conscience de la sagesse infinie de son auteur, en quoi peuvent servir les *balanciers*, au petit animal qui, en volant, les agite de la sorte : et l'esprit humain, qui s'est mis à la torture pour le découvrir, n'a pu encore en venir à bout. Les uns ont dit que les *balanciers*, ainsi que le nom paraît l'indiquer, servent à maintenir l'insecte en équilibre pendant qu'il vole ; mais leur petitesse comparée à la puissance des ailes en mouvement ne permet pas de prendre cette explication pour bonne. D'autres ont dit que les *balanciers* servent à produire le bourdonnement en frappant sur les ailerons; mais la nature réfute elle-même cette raison en présentant un grand nombre d'insectes qui produisent le bourdonnement lorsqu'ils volent, et qui n'ont pas de *balanciers*. La vérité, c'est qu'il existe une autre raison qui est la bonne, et que cette raison n'est pas encore trouvée, non plus que la véritable et certaine explication du bourdonnement.

Combien de choses étranges la nature présente aux observations du savant, pour lui donner sans cesse des leçons d'humilité? LE NOIR.

BALE (concile de). Il est reçu en France comme œcuménique, du moins jusqu'à la vingt-sixième session. Il fut assemblé l'an 1421, et dura jus-

qu'à 1443 ; mais la dissension entre le concile et le pape Eugène IV commença dès l'an 1437, à la vingt-sixième session, et dura jusqu'à la fin. Il avait été convoqué en vertu du décret du concile général de Constance, qui avait ordonné, session 39, que dans cinq ans il se tiendrait un nouveau concile général.

Les deux principaux objets du concile de *Bâle* étaient la réunion des Grecs avec l'Eglise romaine, et la réformation générale de l'Eglise, tant dans son chef que dans ses membres, suivant le projet qui en avait été fait au concile de Constance. Conséquemment il déclara, dans sa seconde session, qu'il tenait son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ, que toute personne quelconque, même le pape, était obligée de lui obéir dans ce qui regardait la foi, l'extirpation du schisme, et la réforme générale de l'Eglise dans son chef et dans ses membres (1).

Ce décret est censé avoir été confirmé par le pape lui-même, puisqu'il donna une bulle par laquelle il déclarait que, quoiqu'il eût cassé le concile de *Bâle*, légitimement assemblé ; néanmoins, pour éviter les dissensions, il reconnaissait que ce concile avait été légitimement continué depuis son commencement, et devait l'être à l'avenir ; qu'il l'approuvait dans ce qu'il avait ordonné et décidé, et déclarait que la dissolution qu'il en avait faite était nulle. Cette bulle fut reçue et publiée dans la seizième session, le 5 février 1434 (2).

Le concile fit ensuite plusieurs canons de discipline touchant les mœurs du clergé, condamna et supprima les annates.

Mais après la vingt-cinquième session, tenue en 1437, le pape transféra le concile de *Bâle* à Ferrare, et deux ans après à Florence. Comme les Pères de *Bâle* s'obstinèrent à y continuer leurs assemblées, et procédèrent juridiquement à la déposition du pape ; depuis ce moment le concile de *Bâle* ne put plus être envisagé comme légitimement assemblé : aussi les évêques s'en retirèrent peu à peu, et sentirent que tout ce qu'ils feraient n'aurait plus aucune autorité.

Il est fâcheux que ce concile n'ait pas eu une plus heureuse issue ; les décrets de discipline que l'on y dressa étaient très-sages. Plusieurs même ont été suivis, surtout en France, comme ce qui regarde l'établissement des professeurs de langues hébraïque et grecque dans les universités, la fréquentation des excommuniés, la prescription en faveur de ceux qui ont possédé paisiblement un bénéfice pendant trois ans, la récitation de l'office divin, la suppression des expectatives de la cour de Rome, les priviléges des gradués, etc.

On prétend que le haut clergé d'Allemagne demande aujourd'hui l'exécution des décrets de ce concile, *Merc. de France du 2 décembre* 1786.

Les actes originaux de ce concile sont conservés dans les archives de la ville de *Bâle*, et il y en a une copie authentique à la bibliothèque du roi. *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. 16, l. 47, an. 1431.

BALE (anciens synodes de). (*Théol. hist. concil.*) — Il existe un recueil de 25 capitules de Bâle provenant d'un synode qu'on peut supposer avoir été diocésain. On les trouve dans Migne, *Patrol.* t. cv, p. 763 à 768; ils sont tirés de Harzheim, *concilia germaniæ*. Mais Harzheim ne parle pas de synode tenu à Bâle en 1400. Alytto.

(1) Cette décision du concile de Bâle et tout cet article de l'abbé Bergier sont choses qui ne sont plus conformes à l'orthodoxie catholique depuis les déclarations du concile du Vatican. Il suit de ces déclarations que le Pape n'est point tenu d'obéir au concile dans ce qui regarde la foi, la morale et le gouvernement de l'Eglise, mais qu'au contraire c'est le concile qui doit suivre le Pape sur ces trois points. Si l'on suppose qu'il y ait vraiment concile œcuménique, on suppose par là même son union avec le Pape, et dire, alors, que le Pape doit suivre le concile, c'est dire que le Pape doit suivre le Pape ; mais il s'agit de cas de conflit, et dans ces cas, il résulte du Vaticanum que c'est au concile à céder. Il ne suit pourtant pas, selon nous du moins, du concile du Vatican que le concile ne tienne pas immédiatement, comme le Pape, son pouvoir de Jésus-Christ ; mais il s'en suit que c'est un pouvoir subordonné au premier. LE NOIR.

(2) « Cette concession, dit M. Scharpff, (dict. encycl. de la Théol. cath. art. BALE (Concile de), consentie de bonne grâce dans le commencement, eût inspiré un meilleur esprit au concile, mais, arrachée par la nécessité, ne produisit pas une réconciliation sérieuse et sincère.

(ou Hato, ou etto) signale ce synode comme ayant été tenu sous l'évêque Humbert. Les matières traitées par les capitulaires sont : les mariages clandestins, les droits d'étole, les excommunications, la tonsure cléricale, les quêtes publiques, la défense de dire deux messes le même jour, l'obligation de résider pour les curés, les droits des patrons des Églises, la pénitence publique, la défense aux prêtres d'absoudre les excommunications excepté en danger de mort, l'ordination en temps interdit, le nombre des parrains, l'appel à Rome, la présence aux conférences, les contributions pour la construction de la cathédrale de Bâle, les attaques contre les ecclésiastiques, l'usage et l'abus de l'interdit, etc. LE NOIR.

BALEINE (*Théol. mixt. scien. nat. zool.*) — On n'attend pas de nous une description de ce curieux animal, qui n'est point un poisson, mais un mammifère ; une telle description, bien qu'elle nous offrît une multitude de sujets d'admiration comme manifestation de l'intelligence de la nature, c'est-à-dire de Dieu, ne saurait entrer dans le cadre restreint que nous impose notre dictionnaire. Nous voulons seulement poser deux questions à celui qui ne veut pas d'une cause universelle intelligente, et qui, comme Lamarck et Darwin, prétend se rendre compte de tous les effets par des sélections naturelles aveugles dans leur principe.

Pourquoi dans l'énorme gueule de ce mammifère aquatique, de 30 mètres de longueur, dont le gosier est étroit, et dont le besoin de nourriture est énorme, pourquoi les fanons? et pourquoi aussi les évents qui poussent quelquefois au-dessus de sa tête, en formes de jets, des colonnes d'eau de 10 à 12 mètres de hauteur, et lesquels suffisent souvent pour submerger des embarcations ? ces deux choses si étranges, sont-elles, dans cette grosse tête, sans raison et sans but?

Au lieu de dents, la *baleine* a des fanons, c'est-à-dire des claies élastiques, composées de grandes lames minces, transversales, serrées les unes contre les autres, au nombre de huit à neuf cents de chaque côté, et longues de trois mètres environ, qui sont plantées dans la mâchoire supérieure seulement, et qui lorsque la bouche se ferme, la garnissent tout à l'entour comme ces filets à demeure de certaines côtes qu'on appelle des *pêcheries*. Ces lames sont de cette matière pliante avec laquelle nous faisons nos montures de parapluie ; elle a gardé le nom de *baleine*. Lorsque le gros animal fait son repas, comme il ne pourrait, à cause de l'étroitesse de son gosier, avaler de gros poissons, il s'adresse aux plus petits et surtout à ce qu'on appelle le *manger de la baleine*, très-abondant dans certaines mers. Ce *manger de la baleine* ressemble au frai de grenouille ; il forme une épaisseur d'un pied ou d'un demi-pied à la surface sur des étendues équivalentes à des pays entiers. Il se compose de frai véritable et de petits poissons. Quand la baleine rencontre un banc de son *manger*, ou encore une armée de harengs, elle ouvre sa large gueule et place ses fanons de manière à laisser s'y engouffrer librement ce qu'elle rencontre ; elle nage en même temps avec une grande vitesse, rase la surface de sa tête à demie sortie, et recueille son manger mêlé d'eau, comme l'engoulevent, traversant l'atmosphère, absorbe, avec l'air, les insectes dans son grand bec ouvert ; car la *baleine* pourrait être appelée, par métaphore, le grand insectivore des océans. Puis, quand elle a recueilli, de la sorte, la quantité convenable pour former son bol alimentaire, elle ferme ses fanons. Que devient alors sa grande bouche? un véritable filet plein d'eau et de nourriture. Elle repousse l'eau, et la claie de fanons qui ferme le pourtour et qui forme crible, retient cette nourriture en laissant une partie de l'eau s'échapper comme le fait une porte de flot. Est-ce par hasard qu'elle a ces fanons si utiles à son repas?...

Mais ce n'est pas tout. Les fanons empêchent bien la proie d'échapper, mais ne suffisent pas à vider assez vite l'énorme quantité d'eau qui a été absorbée, et c'est ici que les évents deviennent utiles. Tandis que les fanons gardent la proie, la langue s'é-

lève, par ses bords, au-dessus de cette proie, qui se trouve de la sorte enfermée entre l'intérieur de la mâchoire inférieure, les fanons, et le dessous de la langue; la grande quantité d'eau, qui revient de toutes parts et jusque de l'abdomen, se trouve prise, de son côté, entre le dessus de la langue, et le palais; c'est alors que la langue aidée d'un mouvement des muscles du pharynx, et du jeu d'un appareil particulier, joue le rôle du piston d'une pompe foulante, et pousse avec force le liquide criblé par les fanons des poissons qu'il contenait; elle le fait sortir par les deux trous de la tête, en deux jets d'eau de trente à quarante pieds de puissance. Après que l'animal s'est ainsi délivré d'un fardeau gênant et inutile, il balaie et amasse avec la langue en un bloc toute la nourriture tamisée le long des fanons, la fait passer dessus et l'avale.

Donnez donc à une cause aveugle toute l'éternité pour produire de pareilles harmonies; en viendra-t-elle à bout?

Et quand on pense que toute la nature, et dans ses grands ensembles et dans ses détails microscopiques, est ainsi combinée; quand on pense que le plus imperceptible insecte est muni comme le géant des mers de tous les instruments qui lui conviennent, comment pourrait-on croire qu'il n'y a pas, à l'origine de tant de combinaisons, une intelligence universelle qui a raisonné les causes finales et les moyens de toutes choses, comme il y a, à l'origine d'une montre, une intelligence particulière qui en a raisonné tous les ressorts? LE NOIR.

BALLERINI (les deux). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ils naquirent à Vérone, le premier, Pierre, le 7 sept. 1698, le second, Jérôme, le 29 janv. 1702.

« L'histoire littéraire, dit M. Hildenbrand, présente peu d'exemples d'une parenté naturelle et intellectuelle aussi parfaite que celle de ces illustres frères. Leur contemporain Mazzuchelli (1) décrit leur inséparable communauté d'études, et prétend qu'on peut dire que chaque œuvre due à leur plume appartient à tous deux, avec cette seule différence que, lorsque la matière est théologique et canonique, la plus grande part en revient à Pierre, lorsqu'elle est historique et critique, à Jérôme.

« Le premier publia d'abord : *Il metodo di S. Agostino negli studi*, *Veron.*, 1742, *Rom.*, 1757, publication qui l'impliqua dans une vive controverse sur le probabilisme. Plus tard il soutint une discussion sur l'usure, et composa l'écrit *de Jure divino et naturali circa usuram*, Bonon., 1747, t. II. Il fit paraître une édition des sermons de S. Zénon (Vérone, 1739), de la Somme théologique de S. Antonin (Vérone, 1740), de la Somme de S. Raymond de Pennafort (Vérone, 1744), et composa un traité *de Vi ac Ratione primatus Romanorum Pontificum*, Vérone, 1776; tout cela, plus ou moins, avec le concours de Jérôme, qui, de son côté, avec l'assistance de son frère, publia les œuvres du cardinal Noris (Vérone, 1729-34), dont le quatrième volume surtout renferme des travaux de l'éditeur très-estimables, en même temps que *J.-M. Giberti episcopi Veronensis Opera*, Vérone 1732. L'œuvre la plus célèbre des Ballerini est l'édition de Léon le Grand, qu'ils publièrent sur la demande du Pape Benoît XIV, pour l'opposer à l'édition mise au jour par le janséniste Pascal Quesnel (1675). »

Cette édition fut faite à l'aide des manuscrits du Vatican et des autres bibliothèques de Rome, que Pierre put garder chez lui; elle parut de 1755 à 1757. LE NOIR.

BALLERINI (le P.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Le P. *Ballerini*, contemporain, est un jésuite, qui habite Rome, ne connaît le monde que par l'idée qu'il s'en fait dans sa cellule, et s'est rendu célèbre par divers travaux. C'est lui qui annota l'édition du *compendium* de théologie morale du P. Gury, dont l'édition la plus complète est celle de Rome de 1869. Dans ses notes, il critiqua souvent saint Alphonse de Liguori. Lors de de l'élévation de ce théologien à la

(1) *Gli Scrittori d'Italia*, vol. II, p. 179.

dignité de *docteur de l'Eglise*, ce fut dans ces notes que le promoteur de la foi puisa ses objections, lesquelles furent réfutées par l'avocat Alibrandi et par plusieurs autres. Nous avons donné, dans notre édition de la *Théologie morale* de S. Alphonse presque doublée à l'aide d'extraits des théologiens modernes, les discussions des actes du doctorat sur les principaux points de la doctrine morale de S. Alphonse, controversés par ce P. Ballerini. LE NOIR.

BALLONS, AÉROSTATS. (*Théol. mixt. industr.*) — Il y a, dans les paroles de la Genèse relatives à l'homme ou adressées à l'homme, des ordres qui portent le caractère prophétique d'un grand progrès futur dans la société humaine, et qui sont encore loin d'être accomplies, mais qui ont eu déjà un commencement de réalisation, prophétique, à son tour, de perfectionnements qu'on atteindra. L'idée claire qu'on en a conçue et les efforts qu'on fait pour les atteindre sont la garantie de la réussite.

Faciamus hominem.... et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli, et bestiis, universæque terræ.... crescite et multiplicamini, et replete terram, et subjicite eam, et dominamini piscibus maris, et volatilibus cœli...

« Faisons l'homme... et qu'il préside aux poissons de la mer, et aux volatiles du ciel, et aux bêtes, et à toute la terre... croissez et multipliez, et remplissez la terre, et soumettez-la, et dominez les poissons de la mer et les volatiles du ciel... » (*Gen.*, I, 26, 28.)

Ces paroles antiques étendent beaucoup la mission imposée à l'homme de tout assujettir à sa domination, et promettent beaucoup à son industrie. Certes, si l'on se reporte à ces temps primitifs où il se contentait des abris que lui présentait la nature terrestre dans ses cavernes, des fruits qu'elle offrait d'elle-même à sa faim, de l'eau pure que lui versaient les rochers des montagnes, et des silex que sa main n'avait qu'à ramasser sous ses pas pour en faire des instruments et des armes. On trouvera que tous les arts auxquels il s'est élévé sont de bien admirables conquêtes. Celui de la navigation lui a donné les mers pour domaine; et aujourd'hui encore, la pisciculture pratiquée sur les côtes et dans les rivières agrandit chaque jour sa domination sur les poissons. La chasse perfectionnée lui a donné jusqu'à un certain point la domination des oiseaux et des bêtes sauvages, et la domestication surtout l'a bien constitué le souverain de tout ce qui a vie. Il y a mieux, la parole : « présidez à toute la terre, » » dominez-la » n'a-t-elle pas eu, dans notre siècle même, un accomplissement déjà bien extraordinaire dans les établissements des chemins de fer, de ces grandes lignes surtout qui traversent les continents, passent sous les montagnes, et dans ceux des télégraphes électriques, qui font le tour du globe, sans être arrêtés par les océans? c est bien là une domination qui s'étend à « toute la terre. »

Cependant peut-on dire que cette domination sur les poissons de la mer et sur les volatiles du ciel, qui est promise à l'homme aussi bien que celle de toute la terre, *universæ terræ*, soit véritablement réalisée ?

Non, ce n'est pas encore le *præsit piscibus maris et volatibus cœli*, et *universæ terræ*, ni le *subjicite* eam. Les habitants des eaux et les habitants de l'air ne sentent encore que de loin notre domination, notre présidence; et cette présidence n'est point encore exercée par nous en la manière facile que semble indiquer le mot lui-même. La cloche à plongeur n'est qu'un misérable instrument; il faut que nous devenions les maîtres de nos océans, non pas seulement par la navigation sur leur surface, mais par une navigation intérieure qui nous permette d'assister aux spectacles des monstres marins vivants et libres dans leur propre élément, de les suivre dans leurs abîmes et même de les domestiquer. C'est ainsi que nous serons vraiment les maîtres du peuple des grandes eaux. Le vaisseau sous-nautique qui nous donnera cette puissance est encore à inventer par le génie de l'homme et à construire par son industrie. Il emportera sa provision d'air respirable;

il emportera même peut-être la provision des éléments qui conviendront pour le fabriquer; tout cela est à découvrir.

Il en est de même de l'air et des oiseaux. Nous n'en serons les maîtres que quand nous aurons poussé l'art de l'aérostation à son apogée, quand nous aurons trouvé le navire aérien qui se dirige à volonté, malgré les vents, et qui défie le vol des aigles. Il faut même que nous fassions l'invention de l'appareil avec lequel chaque individu remplacera, pour lui-même, les ailes du condor, et voyagera dans l'atmosphère, qui n'est, aussi bien que les eaux, qu'un appendice de la terre, son auréole enveloppante, comme il le fait sur le terrain solide, et bien plus facilement; la puissance humaine doit aller jusque-là, comme elle doit aller, ainsi que le disait Descartes trois cents ans avant Flourens et la physiologie moderne, jusqu'à délivrer l'homme des infirmités de la vieillesse, et de toutes ces morts qui sont aujourd'hui des morts prématurées. La parole antique l'a dit, et cette parole s'accomplira.

Résumons, en ce qui est de la conquête de l'air, les petits commencements d'accomplissement que notre mécanique industrielle a déja trouvés depuis moins d'un siècle.

L'idée de la Mongolfière qui a engendré celle du *ballon monté* est quelque chose; l'homme a pu, à l'aide de ce *ballon* gonflé d'un gaz plus léger que l'air, du gaz hydrogène, soit carburé comme est le gaz d'éclairage, soit pur, étant obtenu par l'acide sulfurique étendu d'eau et la limaille de fer, s'élever à deux kilomètres et étudier l'atmosphère à ces hauteurs.

Ensuite est venue l'idée du navire aérien composé de plusieurs *ballons*, lequel serait dirigeable à l'aide de plans mobiles qui transformeraient sa force ascensionnelle en force à direction plus ou moins horizontale. C'est M. Petin qui, en 1848, exposait cette pensée ingénieuse et y ajoutait celle, non moins ingénieuse, des hélices. Mais il ne put parvenir à exécuter l'immense appareil qu'il rêvait et qui n'aurait pu réussir que sur des dimensions d'une grandeur peut-être impossible à atteindre.

On a vu, ensuite M. Giffard, en 1852, pousser l'audace jusqu'à s'élever dans les airs avec une machine à vapeur placée dans sa nacelle, et par conséquent au-dessous d'un ballon plein de gaz hydrogène, à peu près explosible comme un baril de poudre. Cette machine à vapeur avait pour destination de faire tourner une hélice qui devait entraîner la nacelle et le ballon, c'est-à-dire tout l'ensemble de l'appareil.

Enfin on a vu, pendant le siége de Paris, M. Dupuy de Lôme faire construire un appareil semblable qui ne différait de celui de M. Giffard qu'en ce que l'hélice destinée à entraîner le tout, en se vissant dans l'air, au lieu d'être mue par une machine à vapeur devait l'être par des hommes; la durée du siége ne lui permit pas d'achever son travail; mais en 1872 ce travail fut terminé et l'épreuve eut lieu. On obtint deux résultats importants; par le système de suspension de la nacelle qu'il avait employé et qui consistait dans une double suspension par deux filets, dont l'un portait le nom de filet des balanciers, la nacelle était rendue indépendante des mouvements d'oscillation et maintenait dans une stabilité constante le plancher qui portait les aéronantes; le second résultat consista en ce que le jeu de l'hélice communiquait à l'ensemble un mouvement propre dans une direction calculée malgré les courants d'air; mais ce mouvement n'était pas considérable, il ne dépassait pas une vitesse de 10 kilomètres par heure, et cette vitesse n'avait pour résultat, quand le vent devenait tant soit peu considérable, qu'une déviation sur la direction de ce vent, un louvoiement. C'était un petit commencement de direction volontaire.

Au reste, il nous semble que c'était beaucoup obtenir avec le système employé : une simple hélice à deux pas seulement, dont le diamètre est de neuf mètres, et qui représente les ailes d'un moulin à vent; quelques bras d'hommes pour la faire tourner; ce moteur placé sur la nacelle suspendue, en sorte que c'était la nacelle elle-

même avec son hélice, qui devait, en quelque sorte, traîner à sa remorque un immense *ballon*; l'étoffe de ce *ballon* composée d'une double enveloppe de soie blanche pesant 52 grammes par mètre carré et d'une toile doublée de caoutchouc; le tout revêtu à l'intérieur et à l'extérieur d'une couche de glycérine et de caoutchouc pour empêcher toute perte de l'hydrogène à travers l'étoffe; enfin le ballon, avec son chargement, qui était de 600 kilogrammes de lest et de quatorze passagers pesant 3800 kilogrammes.

Nous ne croyons pas que l'on puisse jamais réussir parfaitement avec de pareils moyens; la surface de l'aérostat offre une résistance trop considérable aux courants pour qu'une force placée sur la nacelle puisse suffire à l'entraîner assez facilement. Nous croyons qu'il faut s'attacher à trouver une construction très-étendue dont l'intérieur soit un vide parfait ou un gaz très-léger, et dont l'extérieur consiste en des galeries renfermant la force motrice, laquelle devra être très-considérable, et les logements pour les aéronautes. Tout danger d'explosion devra d'ailleurs être évité, et les plans enclinés mobiles, aussi bien que le gouvernail, devront entrer dans les moyens de manœuvre.

Au reste, nous avons vu, et tout le monde a pu voir, au palais de l'industrie, il y a quelques années, un petit ballon en forme de poisson qui n'était qu'un joujou, mais qui nous a paru présenter en petit, la démonstration complète de la possibilité de ce que nous venons de dire. Ce ballon ovale n'avait que 3 ou 4 mètres de longueur sur 1 ou 2 de largeur, et il se dirigeait comme un poisson dans le sens de la longueur, selon toutes les directions : il montait et descendait à la volonté de celui qui le dirigeait, en le suivant à terre, au moyen d'un fil qui en décrochant de petits ressorts faisait tourner les hélices dans un sens ou dans un autre, donnait aux plans de toile tendus sur de légers châssis telle ou telle inclinaison, et modifiait de même l'espèce de queue de castor qui servait de gouvernail. Les hélices étaient mues par une toute petite machine à vapeur grande comme un chapeau, dont la provision d'eau s'épuisait en une demi-heure, et le directeur, qui était un horloger de Paris dont nous avons oublié le nom, ne faisait, à l'aide de son fil, que déterminer le mouvement, de droite à gauche ou de gauche à droite, de ces hélices. Il y en avait deux, en éventail circulaire, qui étaient placées horizontalement de chaque côté de l'appareil, et qui faisaient monter ou descendre selon qu'elles tournaient de droite à gauche ou de gauche à droite; il y en avait deux autres qui étaient placées verticalement comme celles d'un bateau à hélices et qui faisaient avancer ou reculer selon le mouvement qu'elles prenaient. Les plans inclinés qui recouvraient la tête et la queue du poisson volant obéissaient de même au fil; tant qu'ils avaient leur position horizontale exacte, le poisson nageait droit devant lui; mais aussitôt que le fil les faisait prendre une position inclinée d'arrière en avant, il biaisait aussitôt de haut en bas et s'en allait piquer de la tête au loin vers la terre en s'en rapprochant de plus en plus ; si la position contraire leur était donnée, c'est-à-dire l'inclinaison d'avant en arrière, c'était la nage inverse, le ballon allait montant selon un angle plus ou moins rapproché de celui de 45 degrés. Nous avons dit que, quand il s'agissait de monter ou de descendre en droite ligne selon la direction du fil à plomb, il suffisait de faire jouer l'hélice ou les hélices horizontales du ventre.

Nous avons vu, avec un plaisir infini, cette machine aéronautique voler, de la sorte, dans tous les sens, d'un bout à l'autre et du haut en bas de la grande salle à plafond vitré du palais de l'industrie, aller, venir, tourner de la manière la plus régulière, reculer, avancer, baisser plus ou moins, en un mot, faire tous les mouvements possibles, avec la plus grande facilité, au commandement, par le fil qu'elle traînait après elle, de son ingénieux constructeur et nous avons dit sans crainte de nous tromper: Voilà l'invention ; la navigation aérienne est trouvée. Il ne s'agit plus que de millions pour la construction

d'une pareille machine sur des dimensions immenses qui permettent de donner les solidités, les forces d'ascension, toutes les conditions convenables pour la puissance et pour la résistance. Mais ces millions nécessaires ne sont pas encore venus.

Oh! sans doute, on ne vaincra jamais les gros vents de manière à naviguer dans les airs plus facilement qu'on ne navigue et qu'on ne naviguera sur les océans tempétueux, ni sur les torrents; mais on louvoiera, comme le disait à la fin, après avoir été longtemps incrédule, M. Babinet, on aura un art aérostatique comme on a un art nautique; on montera et descendra pour profiter des courants aériens favorables; on fuira les orages et les troubles, on cherchera les calmes; et l'on réussira à faire le tour du globe qui nous a été donné pour domaine par la voie grande ouverte de l'air qui l'enveloppe, avec une facilité qui défiera les ailes de ces oiseaux du ciel, que Dieu, par la bouche de Moïse, nous a commandé de dépasser en domination et en puissance. LE NOIR

BALMÈS. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Prêtre philosophe, théologien et homme politique Espagnol, *Balmès* naquit à Vico, en Catalogne le 2 août 1810 de parents pauvres; il ne fut point apprécié dans sa patrie, et ce fut faute d'emploi qu'il accepta, en 1837, une chaire de mathématiques.

C'est alors qu'il publia sa brochure intitulée : *Observaciones sociales, politicas y economicas, sobre los bienes del Clero,* à l'occasion du pillage des biens de l'Église provoqué par la révolution. Cette brochure excita un grand intérêt dans toute l'Espagne, même aux Cortès, auxquelles Martinès de la Rosa en lut des pages entières; elle fit connaître *Balmès* et lui valut une grande célébrité (1). — Bientôt après il alla habiter Barcelonne, et y composa un second ouvrage non moins célèbre : *Consideraciones sobre la situacion de Espana*, dirigé principalement contre Espartero, alors à l'apogée de son pouvoir; c'était un acte de hardiesse qui aurait pu facilement être fatal à son auteur. C'est à cette époque aussi que, stimulé par la lecture de l'ouvrage de M. Guizot sur la civilisation en Europe, il écrivit ses deux volumes sur le protestantisme : *el Protestantismo comparando con el Catolicismo en sus relaciones con la civilizacion europea*, qui furent immédiatement traduits en français par un de ses amis. En même temps il faisait paraître, avec ses amis Roca y Cornet et Ferrer y Subirana, à Barcelone, une gazette sous le titre de *la Civilizacion*, qu'il continua plus tard tout seul sous le titre de *la Sociedad.* Cette dernière fut réimprimée à Barcelone en 1851. *Balmès* avait commencé à y passer en revue et à réfuter les objections les plus répandues contre la religion, dans une série de lettres qu'il compléta plus tard sous le titre : « Lettres à un sceptique, *Cartas a un esceptico.* » Ses instructions religieuses pour les enfants (*la Religion demostrada al alcance de los ninos*) ont déjà neuf éditions, et se sont rapidement répandues en Espagne et dans toute l'Amérique espagnole. Lors du bombardement de Barcelone (1843), une bombe tomba dans son cabinet sur son canapé, pendant qu'il composait la logique populaire sous le nom de *el Criterio*, qui fut immédiatement traduite en français et en allemand. Après la chute d'Espartero, *Balmès* fut appelé à Madrid, où il continua à travailler dans l'intérêt de la religion et de la nation, en publiant un nouveau journal, *el Pensamiento de la nacion*, en entretenant des rapports intimes avec les personnages influents de la cour, en prenant une part active au projet de mariage de la jeune reine Isabelle avec le fils aîné de don Carlos, projet qui lui paraissait le remède le plus efficace aux maux de sa patrie.

Son dernier ouvrage capital est intitulé *Filosofia fundamental;* il y recherche les idées fondamentales de cette science. Son dernier ouvrage, qui est un compendium des éléments de la philosophie (*Filosofia elemental*), a été employé avec succès dans les écoles

(1) Une seconde édition en a été faite à Barcelone en 1854.

comme manuel ; *Balmès* en a fait une traduction latine sur la demande de l'archevêque de Paris, Mgr Affre. Il prit pour la dernière fois la plume et formula ses espérances pour l'avenir dans une brochure intéressante intitulée *Pie IX*.

Balmès, qui depuis longtemps portait dans une maladie de poitrine le germe d'une mort prématurée, succomba le 9 juillet 1848 à Vich, après une trop courte carrière, toute remplie, au service de l'Église et de sa patrie. Son nom est en estime dans tous les partis ; c'est ce que prouvent non-seulement le monument de marbre que lui a érigé sa patrie sur une place qui porte son nom, non-seulement les éditions multipliées qu'on a faites de ses ouvrages, mais encore, et avant tout, le respect en quelque sorte religieux que, à l'exception de quelques athées, lui porte tout le parti libéral, l'orgueil avec lequel on le nomme et le cite quand il s'agit de la réputation scientifique de l'Espagne, l'amour avec lequel on parle de lui, et la justice générale qu'on accorde aux grandes qualités de son cœur. Les écrits politiques de Balmès forment un fort volume in 4°. Ils ont été publiés à Barcelone, comme les autres, après sa mort.

Le Noir.

BALS SOMPTUEUX. (*Théol. mixt. mor. art. écon. social.*)— La danse est une gymnastique qui a sa raison d'être comme récréation de l'esprit, comme exercice du corps et comme art, et qui n'est condamnable que dans ses abus, mais dont les abus et les dangers touchent de près à l'usage légitime : le drame representé sur la scène est un exercice très-supérieur à la danse, qui non-seulement peut se justifier comme distraction artistique mais qui pourrait être toujours une prédication morale des plus vivantes, des plus actives et des plus influentes, et dont les abus tiennent plutôt aux mœurs régnantes qu'à sa propre nature ; mais quant aux *bals somptueux*, qui sont un des plus grands dévergondages du luxe, il est à peu près impossible de les justifier à aucun point de vue. L'art mimique n'y gagne pas grand'chose, y est même le plupart du temps oublié, et ce qui s'y fait remarquer ce n'est guère que l'aiguillonnement des passions lascives avec la floraison de tous les excès qui conduisent les sociétés à leur décadence.

Nous avons raconté, dans notre *Dictionnaire des harmonies de la raison et de la foi*, au mot BALS SOMPTUEUX — CASUISTIQUE CHRÉTIENNE, une conversation de salon dans laquelle un brutal moraliste avait exposé, contre ce genre de fête, plusieurs raisons auxquelles nous n'avions pu répondre malgré nos efforts, qui sont toujours et en toute chose du côté de l'indulgence. Reproduisons les passages importants de l'argumentation que ce théologien, quelque peu janséniste, présentait si rudement à ces dames du grand monde, en laissant au lecteur le soin de corriger lui même ce qu'il jugera excessif dans cette morale individuelle et sociale :

« Le temps et le travail, leur disait-il, qui sont employés par les uns à préparer vos fêtes et leurs décors, vos toilettes, vos costumes, vos nocturnes splendeurs, et par les autres à se montrer, causer, poser et danser dans vos somptueuses réunions, ont-ils pour but et pour résultat de développer quelque connaissance dans les esprits ? est-il une vérité religieuse ou profane qui y gagne quelque chose? Ne sont-ils pas, au contraire, du temps et de la peine dépensés à distraire les âmes de toute étude digne de l'homme, digne de la société, digne de Dieu ? Joignez l'influence de ces fêtes pour rendre vos esprits légers, futiles, pour les soustraire à la réflexion, pour leur ôter le goût des grandes vérités sur lesquelles repose le salut des citoyens et des cités, des individus et des nations, pour les efféminer, pour les éblouir, pour les aveugler, pour les remplir de fantômes, pour les endormir dans une paresseuse indolence....

« La récréation est nécessaire à l'homme ; mais elle doit être encore un travail utile, une gymnastique des facultés de second ordre pendant que se reposent les facultés supérieures. Fondée sur cette règle, la morale admet les spectacles et tous les jeux auxquels

président l'intelligence et le goût. Elle conçoit même des danses qui méritent d'être classées dans cette catégorie. La seule condition qu'elle réclame c'est que l'esprit en retire quelques fruits, sans préjudice pour la santé du cœur et pour celle du corps au double point de vue individuel et social, rapports sous lesquels vous savez qu'il me reste quelques mots à dire. Or, les bals luxueux, tels qu'ils se pratiquent de nos jours, et depuis longues années, tels que la mode les fait, étudiés dans tous leurs détails et sous toutes leurs faces, pris dans leur préparation, dans leur exécution, dans leurs suites, sont des passe-temps criminels parce qu'ils sont inutiles et funestes. Faites, mesdames, trois parts : la part de ce que gagne votre intelligence dans ces fêtes ; la part de ce qu'elle pourrait gagner dans d'autres passe-temps utiles quoique récréatifs ; la part enfin de la prédisposition qu'elle en rapporte à l'indolence, du dégoût qu'elle y puise pour toute occupation sérieuse ; et, si votre conscience ne vous répond que la première est nulle, la seconde pesante et et la troisième plus pesante encore, vous êtes tombées, sous l'influence de votre genre de vie, dans un aveuglement qui démontre ma thèse mieux que tous mes arguments........

« L'aliment du cœur, c'est la vertu ; le vice en est le poison. Le bal est-il propre à rendre l'âme vertueuse ? Qui osera dire oui ? Si, au contraire, il est un aiguillon pour les passions sensuelles, s'il efféminе les courages, s'il désarme la volonté avant le combat, s'il la plonge dans un monde d'illusions qui l'aveuglent, s'il est, pour elle, le château d'Armide, ne dois-je pas affirmer qu'il n'a que des poisons à lui offrir ? J'aurais tort, mesdames, de développer devant vous cette pensée ; vous en savez plus long que qui que ce soit sur ce point délicat ; vous avez l'expérience des douceurs envenimées que je ne veux pas décrire ; tout, dans vos bals, concourt au ramollissement des âmes, vos costumes, vos danses, vos intrigues, vos conversations, vos pudeurs lascives; tout y concourt aussi à vous remplir d'insensibilité pour les douleurs du pauvre ; car la pitié et la folie des jouissances sont deux extrêmes qui ne sauraient marcher de pair ; l'un montant, il faut que l'autre baisse. Enfin, pour abréger, je réduirai tout à une simple question. Il n'existe, dans l'humanité, que deux forces, celle du bien, et celle du mal, Dieu et Satan ; or, soyez sincères, vos bals sont-ils une invention du bien, une production de la vertu, une création de Dieu pour le salut de l'homme ? Vous n'oseriez le soutenir. Ils sont donc une invention de Satan, une habile manœuvre de son génie pour souffler traîtreusement la mort dans vos âmes....

« J'ai vu vos bals, mesdames, j'ai assisté aux fêtes de vos salons ; je n'ai pas vu celles des Tibère et des Héliogabale, mais j'en ai lu, comme vous, les vivants tableaux qu'en ont laissés les grands hommes de Rome. Oh ! sans doute, vous ne répétez pas, dans vos soirées, les excentricités impures de cet empereur qui trouvait des dames romaines pour jouer avec lui le jugement de Pâris, et d'autres pour applaudir à ses jeux. Le bon ton ne vous le permettrait pas ; il ne vous permet que les passions contenues et voilées, les passions qui se concentrent pour mieux éclater, les passions qui se cachent sous ces dentelles à jour, que vous appelez chrétiennes ; il vous invite à l'hypocrisie. Si vous étiez ouvertement corrompues, si vous étiez franches dans votre dégradation morale, l'honnêteté vous abandonnerait, comme des excommuniées, à la compagnie de vos semblables ; le vice et la vertu seraient distincts ; Satan aurait ses armées, Dieu les siennes, et l'on ferait son choix en pleine liberté ; mais dans le système qui règne, tout est mélangé, tout est confus, et tout se corrompt ; la dissolution se dissimule, et la vertu se dissout, sans rougir, et presque sans s'en apercevoir, à son contact impur. C'est la perfidie organisée, c'est Béelzébud déguisé en Raphaël, c'est le filet tendu à l'innocence, c'est Cupidon sous les traits d'Iule. Dans vos salons le cœur se putréfie sans que l'écorce en paraisse altérée ; ce sont des temples où se marient le vice et la vertu sous des formules modestes, où ils s'identifient

dans de pudiques embrassements.

« Je ferais moins de cas aussi des excentriques indécences, du dévergondage exalté des chaumières et des casinos, que de vos impudeurs pleines de grâces pudiques ; la vertu y satisfait promptement sa curiosité, s'y brûle et s'en va ; chez vous elle s'acclimate avec la volupté, et devient voluptueuse sans perdre le nom de vertu. Les orgies païennes furent celles des anges déchus s'étourdissant dans l'isolement de leur dégradation ; les orgies chrétiennes, et je ne parle que des vôtres, sont les rendez-vous des anges bons et mauvais pour aboutir à une assimilation monstrueuse des uns avec les autres ; ce sont les conférences diplomatiques de l'enfer et du monde.

« Vos bals, toutes vos fêtes luxueuses, sont une des causes permanentes du paupérisme, une source constante de misère, les homicides instruments de la décadence des nations. Que diriez-vous d'une âme perfide, qui, par des moyens habilement combinés, entraînerait son frère dans la voie du crime et du malheur, qui le mènerait hypocritement à sa perte sous le double rapport du corps et de l'esprit ? Vous n'auriez pas de mots assez énergiques pour exprimer l'horreur que vous inspireraient ses allures. Or, vous êtes cet hypocrite ami ; vous forcez le peuple à donner tête baissée dans le chemin qui mène à tous les maux, et vous y marchez avec lui, car vos malheurs sont inséparables des siens. Vos fêtes l'obligent à perdre son temps et ses efforts dans la production d'objets inutiles, de fleurs pour vos parures, alors qu'ils devraient aboutir à donner du pain et des vêtements à tous. Ne trouvant à gagner sa vie que dans la confection de ce qui sert à vos plaisirs, il s'accumule au sein des grandes cités, s'y corrompt, y devient misérable ; les travaux indispensables et utiles se ralentissent ; la production de la vraie richesse diminue ; la nation devient d'autant plus pauvre qu'elle est plus riche, en apparence ; les besoins se multiplient ; les maux s'entassent ; les révolutions deviennent nécessaires, et elles arrivent infailliblement, la Providence ayant attaché le remède à la maladie elle-même, c'est-à-dire la révolution à l'agglomération de la population dans les centres, et à la misère qui s'y développe ; et c'est vous qui menez sourdement la société à ces abîmes par votre amour effréné des jouissances. Vous êtes donc responsables de la misère matérielle et de la dégradation morale où l'on voit, d'époques en époques, se précipiter les nations ; vous en êtes responsables comme la cause est responsable de ses effets. Les uns ont faim et froid, d'autres sont corrompus, pervers et méchants ; dites, c'est ma faute, puisque c'est vous qui les avez, par une longue série d'influences qui s'enchaînent, affamés et pervertis. Donc la religion, la morale, la philanthropie, la charité évangélique vous font un devoir de vous abstenir de toute participation à cette œuvre de mort. Donc vos bals sont des crimes........ »

A ces cruelles sentences qui me navraient le cœur pour les malheureuses dames qui les entendaient, je dis ces quelques mots : « Cependant, philosophe, vous ne nierez pas que ce soient des moyens de faire aller le commerce et d'activer la circulation. Le grand fléau du bien-être social, n'est-ce pas l'avare qui amasse des produits et les enferme, tandis que la société les réclame pour en tirer des produits nouveaux ? Dépenser sa fortune est toujours utile et charitable, quelle que soit la manière dont on la dépense ; il n'y a de pernicieux pour le peuple que la destruction des richesses ou un emprisonnement de ces richesses qui équivaut à la destruction. »

Et une jeune élégante s'empressa de m'appuyer comme il suit : « Je vais prouver cette vérité par un exemple. J'avais acheté pour mon dernier bal un costume qui ne me servira plus. Il entrait dans ce costume pour vingt mille francs de dentelle d'Angleterre. Si je n'avais pas acheté cette dentelle, elle serait restée chez le marchand ; le marchand n'aurait pas eu l'occasion de gagner ce qui lui revient pour la peine et le temps qu'il emploie à tenir son entrepôt. Il va remplacer le vide que j'ai fait dans sa boutique par un nouvel achat,

auquel il n'aurait pas même pensé. Le fabricant va occuper des ouvrières à confectionner de nouvelles pièces, ce que celui-ci n'aurait pas fait non plus. Voilà donc que, par mon achat, des ouvrières vont gagner leur vie, tandis que peut-être elles auraient souffert de la faim avec leurs familles. J'ai donc fait une œuvre de charité chrétienne en achetant cette dentelle, et de charité mieux entendue que si j'avais distribué gratis mes vingt mille francs aux ouvrières, puisque je les ai forcées au travail, tandis que, par le don, j'aurais encouragé la paresse. »

Et toutes les dames d'applaudir avec la confiance d'une victoire assurée.

« Encore quelques mots, reprit le théologien, et j'aurai tout dit.

« En achetant de la dentelle, vous nourrissez les marchands et les fabricants de dentelle ; c'est, madame, ce que vous avez établi, et c'est aussi ce que j'ai voulu dire. Or, nourrir des bras, à la condition qu'ils passeront leur temps à fabriquer des produits de ce genre, c'est un crime social, et voici pourquoi. Il en est qui ont froid l'hiver, parce qu'ils manquent des tissus nécessaires et solides qui garantissent contre les injures du temps; il en est qui ont faim, parce qu'ils manquent des aliments convenables ; et aussi longtemps qu'il en sera de la sorte, celui qui a de l'argent ne doit payer des bras qu'à la condition qu'ils fabriqueront ce qui servira à vêtir ou loger ceux qui ont froid, à nourrir ceux qui ont faim. Je permettrai le superflu quand le nécessaire et l'utile seront comblés, et encore sous la condition qu'il ne sera pas nuisible à l'esprit ou au cœur. Or, comment payerez-vous des travailleurs pour fabriquer des choses utiles? En achetant ces choses, et n'achetant que celles-là. Vous en rendrez, par ce moyen, la production abondante ; vous en diminuerez le prix par là même, et tous pourront s'en procurer. L'ouvrier, direz-vous, gagnera moins ; c'est vrai, mais il lui en coûtera moins pour vivre, et, les choses utiles étant en abondance, nul n'en manquera, la nation sera riche. Mais en achetant du luxe, vous activez la production du luxe, vous ralentissez celle de l'utile, et vous poussez, comme je l'ai dit, la société à sa ruine, en la payant pour perdre inutilement son temps et ses peines, en la payant sans cesse pour vous fabriquer des joujoux, des instruments de vos futiles plaisirs. S'il n'y avait pas de corrupteurs, y aurait-il des corrompues? y aurait-il des prostituées, s'il n'y avait pas d'assez riches libertins pour leur payer un salaire ? Vos fêtes mondaines, vos bals splendides, vos luxuosités de toute espèce sont les agents de la décadence des nations. Enlevez ces causes morbides, l'activité se déploiera dans la production des choses nécessaires aux vrais besoins de l'homme tout entier; et l'homme ne sera misérable, ni dans son intelligence, ni dans son cœur, ni dans son corps ; car Dieu a muni l'humanité de forces productives suffisantes à la satisfaction de ses besoins réels, pourvu qu'elle ne perde pas ses moments en occupations vaines.

« Je reviens donc à mes conclusions. Vous êtes coupables, mesdames; vous portez votre part de responsabilité des souffrances et des crimes qui sont les suites des débordements du luxe, en encourageant, de votre bourse, les causes qui rendent ces débordements nécessaires. Je ne puis voir dans nos capitales, sans frémir de crainte pour vous-mêmes et pour l'avenir de la patrie, ces éblouissants étalages d'objets inutiles qui coûtent au travail tant de journées et de soins.

« Je me résume.

« Il y eut un temps où le grand peuple romain, corrompu et vaincu par César, se sentit fatigué de ses vertus, de sa force et de sa gloire, où, pour me servir de l'expression du plus éloquent de nos contemporains, il s'étendit sur la couche de la mollesse comme sur un lit de prostituée; il obéissait alors aux Tibère, et il ne demandait plus que du pain et des jeux, *panem et circenses*, du pain pour vivre et des jeux pour jouir de la vie.

« Du pain, il en faut toujours, et de plusieurs espèces. Il y a un pain essentiel à la vie du corps, c'est la nourriture et le vêtement; il y en a un qui est essentiel à la vie de l'in-

telligence, c'est la vérité scientifique, politique, et religieuse, individuelle et sociale; il y a enfin celui qui nourrit l'âme, c'est la vertu. Mais le peuple romain, dans sa déchéance, ne pensait qu'au pain matériel.

« Des jeux, on peut s'en passer, il y en a même dont on doit toujours se passer, comme je l'ai suffisamment établi. Mais dans certains âges, et chez certains peuples, il s'opère des crises de ramollissement qui ont pour excitants et pour symptômes les développements du luxe, toujours provoqués eux-mêmes par le mauvais emploi des richesses ; et alors les passions sensuelles passent à l'état de besoins qui luttent d'énergie avec les besoins réels. Ce phénomène revient dans toute nation qui perd son autonomie, par la raison que, la famille des maux étant *une* comme celle des biens, servir un démon, c'est les servir tous. Obéir à Tibère, pour le peuple romain, c'était le suivre à Caprée.

« Or, c'est une des lois de l'économie humaine, une loi d'équilibre que le pain diminue d'abondance à proportion qu'on se livre davantage au plaisir; plus un peuple s'amuse, plus il a faim, et moins il a pour s'assouvir. Ce ne sont pas, sans doute, dans ce peuple, les mêmes hommes qui jouissent et qui ont faim ; quand on parle d'un peuple on le personnifie, on l'individualise, on établit entre tous ses membres la solidarité qui existe entre les diverses parties d'un même tout. C'est ainsi que l'on arrive à grouper sur l'ensemble les caractères propres aux différentes classes. Ceux qui avaient faim et froid sous Héliogabale s'inquiétaient peu, sauf les exceptions, des réjouissances du cirque, des danses impudiques du palais des Césars, et ceux qui se livraient aux folies de ces fêtes, que vous n'êtes pas encore assez riches pour imiter, ne manquaient pas de pain. Mais deux cris s'élevaient de Rome, deux cris qui en exprimaient énergiquement l'état matériel et moral, le cri de la misère qui demandait du pain, le cri de l'opulence qui demandait des jeux ; or l'un et l'autre étaient l'évocation des barbares.

« Quelques sages, doués des simples énergies que donnent la raison et la nature, s'attristaient sur l'agonie sociale, osant à peine verser des larmes avec leurs amis au souvenir des mâles vertus que faisait germer autrefois la république comme des moissons dont elle alimentait sa grandeur.

« Plus tard le Christianisme envoya ses légions prêcher la vérité à toute créature, rappeler à chacun ses devoirs et ses droits ; ces légions se sont multipliées ; elles se composent maintenant des prédicateurs, des théologiens, des confesseurs catholiques. Ceux-là n'ont pas seulement pour aiguillon les inspirations de la nature ; ils sont chargés directement par l'Église du Christ d'arrêter, autant que possible, les sociétés et les individus sur la pente qui les mène aux abîmes. Tous n'accomplissent pas leur mission; s'il en était ainsi, les choses iraient mieux ; mais quelques-uns le font, et j'en suis un, mesdames. » LE NOIR.

BANNIÈRE d'église. C'est une espèce de drapeau ou étendard de couleur, sur lequel est peinte ou brodée l'image du patron d'une église, et qui se porte à la tête des processions. Lorsque plusieurs paroisses vont en procession au même lieu de dévotion, chacune se reconnaît et se rassemble à sa *bannière*. Lorsqu'il y a plusieurs confréries ou associations de dévotion dans une même église, chacune à sa *bannière*, à laquelle les confrères ou consœurs se réunissent, pour mettre plus d'ordre dans les processions. *Voyez* GONFALON OU GONFALON.

BERGIER.

BAPTÊME, sacrement qui efface le péché originel, et qui nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise. Jésus-Christ l'a institué, en disant à ses apôtres, *Matth.*, c. 28, ℣ 19 : « Allez enseigner toutes les nations, » et baptisez-les au nom du Père, et » du Fils, et du Saint-Esprit. »

Le mot *Bapteme*, en général, signifie lotion, immersion, du mot grec βάπτω ou βαπτίζω, *je lave*, *je plonge*. Tous les peuples ont compris que l'action de laver le corps était un symbole de la purification de l'âme. Les Juifs appelaient *baptême* certaines pu-

rifications légales qu'ils pratiquaient sur leurs prosélytes après la circoncision. On donne le même nom à celle que pratiquait saint Jean dans le désert à l'égard des Juifs, comme une disposition de pénitence pour les préparer, soit à la venue de Jésus-Christ, soit à la réception du *baptême* que le Messie devait instituer. Celui-ci est absolument différent du *baptême* de saint Jean, par sa nature, sa forme, son efficacité et sa nécessité, comme le prouvent les théologiens, contre la prétention des luthériens et des calvinistes. C'est Jésus-Christ qui a donné à cette cérémonie la force d'effacer le péché. *Voyez* la *Dissertation sur les trois baptemes*, *Bible d'Avignon*, tom. 13, p. 199.

Le *bapteme* de l'Eglise chrétienne est appelé dans les Pères de plusieurs noms relatifs à ses effets spirituels, comme *adoption*, *renaissance*, *régénération de l'âme*, *illumination*, etc.

Ce sacrement a été rejeté par plusieurs anciens hérétiques des premiers siècles, tels que les ascodrutes, les marcosiens, les valentiniens, les quintiliens, qui pensaient tous que la grâce, qui est un don spirituel, ne pouvait être communiquée ni exprimée par des signes sensibles. Les archontiques le rejetaient comme une mauvaise invention du Dieu *sabaoth*, c'est-à-dire, du Dieu des Juifs, qu'ils regardaient comme un mauvais principe. Les séleuciens et les hermiens ne voulaient pas qu'on le donnât avec de l'eau; ils employaient le feu, sous prétexte que saint Jean-Baptiste avait assuré que le Christ baptiserait ses disciples dans le feu. Les manichéens les pauliciens, les massaliens, le rejetaient également. D'autres en ont altéré la forme. Ménandre baptisait en son propre nom; les éluséens y invoquaient les démons; les montanistes joignaient le nom de Montan leur chef, et de Priscille leur prophétesse, aux noms sacrés du Père et du Fils. Les sabelliens, les marcosiens, les disciples de Paul de Samosate, les eunomiens, et quelques autres hérétiques ennemis de la Trinité, ne baptisaient point au nom des trois Personnes divines : c'est pourquoi l'Eglise rejetait leur *baptême*, mais elle admettait celui des autres hérétiques, pourvu qu'ils n'altérassent point la forme prescrite, quelles que fussent d'ailleurs leurs erreurs sur le fond des mystères.

Les chrétiens orientaux, grecs, jacobites, syriens, égyptiens et éthiopiens, les nestoriens, et les Arméniens, dont plusieurs sont séparés de l'Eglise romaine depuis douze cents ans, ont conservé la même croyance qu'elle touchant le *baptême*. Tous en reconnaissent la nécessité absolue, et lui attribuent les mêmes effets que nous ; ils regardent comme nous l'eau naturelle seule comme la matière de ce sacrement; ils l'administrent par trois immersions. La seule différence qu'ils mettent dans la forme, c'est qu'au lieu de dire comme nous, *Je te baptise, etc.*, ils disent : *Un tel est baptisé au nom du Père, etc.* Tous observent les exorcismes et les autres cérémonies du *baptême*; mais dans le cas de nécessité ils les suppriment. *Perpet. de la foi*, tom. 5, liv. 2, c. 1 et suiv. Les protestants avouent que le *baptême* est un sacrement; mais tous n'en reconnaissent pas également la nécessité et les effets; tous en ont supprimé les cérémonies.

Conséquemment les théologiens catholiques sont obligés d'examiner : 1° quelles sont la matière, la forme, les cérémonies du *bapteme*. 2° Qui en est le ministre, ou par qui ce sacrement peut être validement administré. 3° Quelles personnes sont capables de le recevoir. 4° Quels effets il produit. 5° De quelle nécessité il est. 6° Quel est le sort éternel de ceux qui meurent sans avoir eu le bonheur d'être baptisés. Nous tâcherons d'abréger toutes ces questions.

I. *De la matière, de la forme, des cérémonies du bapteme.* Le sentiment universel de tous les chrétiens, est que l'eau naturelle, de fontaine, de rivière, de pluie, est la seule matière avec laquelle on puisse baptiser validement; Jésus-Christ l'a ainsi déterminé, en disant: « Si quelqu'un n'est pas régénéré *par l'eau* et par le Saint-» Esprit, il ne peut pas entrer dans » le royaume de Dieu : » *Joan.*, c. 3, ℣ 5. Toute autre liqueur, soit artificielle, soit naturelle, ne peut être

employée pour baptiser. Ainsi l'a décidé le concile de Trente, sess. 7, *de Bapt.*, can. 2. Mais l'Eglise chrétienne, toujours attentive à professer sa foi par ses cérémonies, a été, dès les premiers siècles, dans l'usage de bénir l'eau des fonts baptismaux par des prières particulières; ç'a été, de la part des protestants, une témérité très-condamnable de supprimer et de blâmer cette bénédiction. *Voyez* EAU BÉNITE, EAU DU BAPTÊME.

La forme ou les paroles par lesquelles ce sacrement est administré, sont : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*; et ce sont les propres paroles de Jésus-Christ. Dans l'Eglise grecque, le prêtre dit : *Un tel est baptisé au nom du Père, etc.* Quelques théologiens ont douté autrefois si cette forme était valide , parce qu'ils prenaient mal le sens de la formule des Grecs; ils croyaient qu'elle signifiait: *Qu'un tel soit baptisé , etc.* Aujourd'hui personne ne doute que ce *baptême* ne soit valide. Dans quelques sociétés protestantes, la coutume s'était introduite de faire verser l'eau sur la tête du baptisé par un diacre, pendant que le ministre, placé dans la chaire, prononçait la formule du *baptême*. Alors le *baptême* était nul, puisque le sens littéral des paroles n'était pas vérifié; le ministre n'aurait pas dû dire : *je te baptise*, mais *je te fais baptiser*; nous ignorons si cet usage subsiste encore quelque part.

On a toujours cru sans contestation que l'invocation expresse des trois Personnes divines est absolument nécessaire, et c'est principalement par cette formule du *baptême* que l'on a prouvé autrefois aux ariens et à d'autres hérétiques l'égalité et la consubstantialité des trois Personnes de la sainte Trinité ; de manière que le *baptême* conféré *au nom de Dieu*, ou *au nom de Jésus-Christ*, serait censé nul. L'Eglise fut toujours très-attentive à examiner si les hérétiques changeaient quelque chose à la formule de ce sacrement; et toutes les fois qu'ils ont eu cette témérité, elle a rejeté leur *baptême*.

Quelques incrédules modernes ont écrit que le *baptême* conféré au nom des trois Personnes, fut adopté par les sectateurs de Platon, devenus chrétiens, parce qu'ils y trouvaient les sentiments de ce philosophe sur la Divinité. Ces savants critiques ont ignoré sans doute que c'est Jésus-Christ lui-même qui en a dicté et prescrit la formule à ses apôtres, et que ses disciples ont baptisé sous ses yeux. *Joan.*, c. 4, ℣ 2. Il ne reste plus qu'à prouver que Jésus-Christ a été disciple de Platon. *Voyez* TRINITÉ.

Quant aux cérémonies qui précèdent, accompagnent et suivent ce sacrement, on croit avec raison qu'elles sont d'institution apostolique; elles n'auraient pas été aussi universellement adoptées, si elles n'avaient pas eu pour auteurs les fondateurs mêmes du christianisme. Les constitutions apostoliques, les plus vieux sacramentaires, les Pères du second et du troisième siècle en font mention, non comme de rites institués récemment, mais comme d'usages observés partout. Les uns parlent des instructions et des exorcismes dont le *baptême* était précédé; les autres, du renoncement au démon, à ses pompes et à ses œuvres, et des promesses que faisait le catéchumène; les uns de l'immersion ou de l'infusion de l'eau répétée trois fois, les autres des onctions faites au baptisé, du signe de la croix imprimé sur son front, de la robe blanche dont on le revêtait, etc. Tout cela était jugé nécessaire pour donner au nouveau chrétien une haute idée de la grâce qu'il recevait, et des obligations qu'il contractait. En traitant ces cérémonies de superstitions, et en les supprimant comme des abus, les protestants ont évidemment témoigné que leur croyance touchant le *baptême* n'est plus la même que celle de l'Eglise primitive; si elle en avait eu une idée aussi basse et aussi abjecte qu'eux , elle aurait baptisé comme eux sans aucun appareil, en versant l'eau d'une aiguière sur la tête du baptisé, dans un plat-bassin. C'est principalement dans les exorcismes du *baptême* qu'au commencement du cinquième siècle on prouvait, contre les pélagiens, que les enfants, avant d'être baptisés, sont sous la puissance du démon,

par conséquent souillés du péché.

Mosheim, dans ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique*, tom. 1, p. 215, prétend que plusieurs cérémonies du *baptême* ont été empruntées des païens; que les exorcismes en particulier sont relatifs à ce que les platoniciens croyaient des démons. Dans son *Histoire ecclésiastique du premier siècle*, 2e part., c. 4, § 1 et 2, il dit que les apôtres et les disciples du Sauveur tolérèrent par nécessité, ou établirent, pour de bonnes raisons, différentes cérémonies relatives au temps et aux circonstances. Il convenait, dit-il, dans ces premiers temps, d'avoir quelques égards pour les anciennes opinions, pour les mœurs et les lois des différentes nations auxquelles on prêchait l'Evangile. Beausobre dit que les exorcismes de l'eau et les onctions du *baptême*, sont venues des valentiniens. D'autres ont pensé que les apôtres avaient établi dans quelques Eglises des cérémonies juives; mais Mosheim n'est pas de cet avis. Les incrédules n'ont pas manqué d'affirmer positivement que nos cérémonies sont des restes de paganisme : Calvin, encore plus fougueux, a dit qu'elles ont été inventées par le diable.

Impiété, et fanatisme antireligieux. Est-il croyable que les apôtres, qui ont inspiré aux fidèles tant d'horreur pour les usages, pour les mœurs, pour les pratiques des païens, aient conservé quelques-unes de leurs cérémonies, ou aient voulu ménager leurs opinions? La plupart des cérémonies religieuses avaient été en usage parmi les adorateurs du vrai Dieu, avant d'être profanées par les païens; pourquoi ne les aurait-on pas ramenées à leur première destination? Jésus-Christ lui-même en avait donné l'exemple; il souffla sur les apôtres, pour leur donner le Saint-Esprit, il imposait les mains sur les malades, il toucha les oreilles et la bouche d'un sourd et muet pour le guérir, il mit de la boue sur les yeux d'un aveugle-né, etc. Il exorcisait les possédés pour les délivrer: quelques incrédules ont dit qu'en cela il imitait les magiciens. Les apôtres n'ont donc pas eu besoin de la doctrine de Platon touchant les démons, ni des idées païennes, pour instituer les cérémonies du *baptême*. *Voyez* Cérémonies, Exorcisme.

Quand les réflexions de Mosheim seraient aussi vraies qu'elles sont fausses, il s'ensuivrait déjà que les prétendus réformateurs n'ont pas imité la sagesse et la charité des apôtres. Ils ont trouvé les cérémonies établies et pratiquées dans toute l'Eglise chrétienne depuis quinze siècles; les fidèles y étaient accoutumés, et elles ne donnaient lieu à aucune erreur; les prédicants les ont bannies; ils les ont taxées de superstitions et d'idolâtrie : ils n'ont pas eu pour les mœurs et les habitudes des catholiques la même condescendance que les apôtres, selon Mosheim, ont eue pour les mœurs des nations païennes auxquelles ils prêchaient l'Evangile; il nous paraît que cette différence ne leur fait pas honneur. Dans l'article Eau bénite, nous prouverons, contre Beausobre, que la bénédiction de l'eau n'est point une superstition, ni un rit emprunté des hérétiques.

A la vérité, il y a eu quelques changements légers dans la manière d'administrer le *baptême*; mais les rites principaux ont toujours été conservés. Autrefois on le donnait par une triple immersion, comme font encore les Orientaux, et cet usage a duré dans l'Occident jusqu'au douzième siècle. Dans le sixième, quelques catholiques d'Espagne ne faisaient qu'une seule immersion, de peur, disaient-ils, que les ariens visigoths n'imaginassent que par la triple immersion l'on divisait la Trinité; mais cette raison locale ne fit point d'impression sur les autres Eglises. La coutume de baptiser par infusion, en versant de l'eau sur la tête, paraît avoir commencé dans les pays septentrionaux, où l'usage du bain est impraticable pendant la plus grande partie de l'année, et elle s'introduisit en Angleterre vers le neuvième siècle. Le concile de Calchut ou Celchyth, tenu en 816, ordonna que le prêtre ne se contenterait pas de verser de l'eau sur la tête de l'enfant, mais qu'il la plongerait dans les fonts baptismaux. *Voyez* Immersion. Nous voudrions savoir pourquoi les protestants, qui font profession

d'imiter scrupuleusement l'Eglise primitive, n'ont pas renouvelé l'usage de donner le *baptême* par immersion.

Les écrivains ecclésiastiques parlent de plusieurs cérémonies que l'on pratiquait autrefois en administrant ce sacrement, et qui ne se font plus, ou dont il ne reste que de légères traces, comme de donner aux nouveaux baptisés du lait et du miel dans l'Eglise d'Orient, du vin et du miel dans celle d'Occident, de les revêtir d'une robe blanche, de leur donner incontinent la confirmation et l'eucharistie. *Ancien Sacrament.*, par Grandcolas, 2ᵉ part., pag. 1.

Le temps auquel on administrait solennellement le *baptême* était la fête de Pâques et celle de la Pentecôte, non pas parce que la saison est alors la plus favorable aux bains froids, comme l'a rêvé un médecin anglais, mais à cause des deux grands mystères que l'on célèbre ces jours-là. D. Claude de Vert avait avancé que l'origine du *baptême* est venue de la coutume de laver les enfants immédiatement après leur naissance. M. Languet a fait voir que Jésus-Christ n'a eu aucun regard à cet usage en instituant ce sacrement; que, quand saint Paul a dit que lorsque le baptisé est plongé dans l'eau et en sort, c'est une figure de la sépulture et de la résurrection de Jésus-Christ, il n'a fait que de développer le vrai sens de la cérémonie et l'intention du Sauveur; que les noms de *régénération*, *de vie nouvelle*, etc., dont il s'est servi, ne sont point des moralités ni des métaphores empruntées des Juifs; que, quoique le *baptême* ne se donne plus aujourd'hui par immersion, il ne laisse pas de représenter suffisamment l'intention de Jésus-Christ et les leçons de saint Paul. *Du véritable esprit des Cérém. de l'Eglise*, § 16 et suiv.

Il importe fort peu de savoir si les Juifs pratiquaient une espèce de *baptême* à l'égard de leurs prosélytes, et quelle idée ils y attachaient; ce qui est dit dans l'Evangile, du *baptême* de saint Jean-Baptiste, ne nous instruit pas beaucoup; nous voyons, par la conversation que Jésus-Christ eut avec Nicodème, touchant la régénération spirituelle, que ce docteur juif fut fort étonné de l'idée que le Sauveur lui en donnait *Joan.*, c. 3, ℣ 3; il n'y a donc aucune ressemblance entre ce qui se faisait chez les Juifs, et ce que Jésus-Christ a institué.

II. *Du Ministre du baptême.* Il est prouvé par les Actes des apôtres et par les lettres de saint Paul, qu'ils baptisaient ceux qui croyaient en Jésus-Christ; mais qu'ils préféraient à cette fonction celle d'annoncer l'Evangile. *I Cor.*, c. 1, ℣ 17. Il y a donc lieu de penser qu'ils se déchargèrent de ce soin sur les diacres ou sur les laïques. Aussi, selon la pratique de l'Eglise, il a été établi que les évêques et les prêtres sont les ministres ordinaires de ce sacrement; mais que dans le cas de nécessité, il peut être administré par toutes sortes de personnes, même par des femmes.

Au troisième siècle il y eut une dispute assez vive pour savoir si le *baptême* administré par les hérétiques était valide; les évêques d'Afrique, à la tête desquels était saint Cyprien, prétendaient que ce *baptême* était nul, et ils s'autorisaient de la coutume établie parmi eux, de rebaptiser ceux qui l'avaient reçu. Le pape saint Etienne leur opposa la pratique de l'Eglise de Rome, qui était universellement suivie hors de l'Afrique, et qui était plus ancienne que la leur : *N'innovons rien*, leur dit-il, *tenons-nous-en à la tradition*. Règle invariable, que l'Eglise catholique a toujours observée, et qu'elle suit encore, qui démontre la fausseté du fait dont les protestants voudraient se prévaloir; savoir, que les apôtres n'avaient point établi de discipline uniforme, qu'ils avaient laissé aux différentes Eglises la liberté de faire ce qui leur paraîtrait le plus convenable, et qu'ils n'avaient donné à personne l'autorité d'en juger, ni le soin d'y veiller. Après quelque temps de résistance, les évêques d'Afrique sentirent la sagesse de la règle alléguée par le pape et la nécessité de s'y conformer. *Voyez* REBAPTISANTS. Il est donc demeuré pour constant que le *baptême* donné par les hérétiques est valide, à moins qu'ils n'aient altéré ou la matière ou la forme de ce sacrement. C'est encore

la décision du concile de Trente, sess. 7, *de Bapt.*,

III. *Des personnes capables de recevoir le baptême.* Il est évident que ceux qui reçurent le *baptême* de la main de Jésus-Christ et des apôtres étaient des adultes, et qu'avant de le leur donner, Jésus-Christ et les apôtres exigeaient d'eux la foi : « Allez, » dit le Sauveur, enseignez toutes les » nations et baptisez-les. » *Matth.*, c. 28, ℣ 19. « Prêchez l'Evangile à toute » créature ; celui qui croira et rece- » vra le *baptême* sera sauvé, celui » qui ne croira pas sera condamné. » *Marc.*, c. 16, ℣ 15. Les apôtres baptisèrent ceux qui avaient cru à la prédication de saint Pierre. *Act.*, c. 2, ℣ 41. Saint Philippe dit à l'eunuque de la reine Candace : « Si vous croyez » de tout votre cœur, vous pouvez re- » cevoir le *baptême*, » c. 8, ℣ 27, etc. De là les anabaptistes et les sociniens ont conclu que la foi actuelle est une disposition nécessaire pour le sacrement; que les enfants étant incapables d'avoir la foi, ne doivent point être baptisés ; que s'ils l'ont été, il leur faut renouveler le *baptême* lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de raison et suffisamment instruits. Cette doctrine est une conséquence naturelle de celle des protestants, qui enseignent que la grâce de la justification est l'effet non du sacrement, mais de la foi, et que toute l'efficacité du sacrement consiste à exciter la foi. De là s'est ensuivie une autre erreur : c'est que comme le *baptême* n'est pas le seul moyen capable d'exciter la foi, ce sacrement n'est pas absolument nécessaire ; et pour le soutenir, il a fallu nier le péché originel : ainsi s'enchaînent les erreurs; nous ignorons pourquoi tous les protestants n'ont pas raisonné de même.

Nous répondons d'abord, que le meilleur interprète du sens de l'Ecriture sainte, est la pratique constante et universelle de l'Eglise : or l'usage a été, dès le commencement du christianisme, de baptiser les enfants, comme le témoignent saint Irénée, *adv. Hær.*, l. 3, c. 22, Origène, saint Cyprien, et les Pères postérieurs, quoique cet usage n'ait pas été d'abord généralement observé. On peut même le prouver par une lettre de l'hérésiarque Manès. Saint Augustin, *Op. imperf.*, l. 3, n. 187. Les sociniens ne le nient point; mais ils prétendent que c'est un des abus qui s'introduisirent dans l'Eglise incontinent après la mort des apôtres. Ils ajoutent que le *baptême* des enfants n'est fondé sur aucun passage de l'Ecriture sainte ; nous soutenons le contraire.

Matth., c. 19, ℣ 14, Jésus-Christ dit : « Laissez approcher de moi les » enfants, tels sont les héritiers du » royaume des cieux. » Or, il dit ailleurs que l'on ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu, si l'on n'est pas régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit. Donc les enfants sont capables de cette régénération. Il est dit de quelques uns des premiers fidèles, qu'ils ont été baptisés *avec toute leur maison*, *I. Cor.*, c. 1, ℣ 16, etc. Les enfants ne sont pas exceptés. D'ailleurs, nous prouvons par l'Ecriture, contre les anabaptistes, les sociniens et les protestants, que les enfants naissent souillés du péché originel ; que cette tache est effacée, non par la foi, mais par le *baptême*; que ce sacrement est absolument nécessaire : donc c'est leur système, et non pas le nôtre, qui est contraire à l'Ecriture sainte. Quand ils nous parlent de prétendus abus introduits dans l'Eglise immédiatement après la mort des apôtres, nous les prions d'être moins téméraires, et de présumer que les disciples immédiats des apôtres ont dû connaître ce qui était ou n'était pas abusif, pour le moins aussi bien que les raisonneurs du seizième siècle. C'est donc avec raison que le concile de Trente a condamné le sentiment de ces derniers touchant le *baptême* des enfants, sess. 7, *de Bapt.*, can. 13. Mais nous ne voyons pas de quel droit les protestants en suivant leurs principes, peuvent blâmer les sociniens ni les anabaptistes.

On convient aujourd'hui que l'on ne doit pas baptiser les enfants des infidèles, malgré leurs parents, à moins que ces enfants ne soient en danger de mort ; non-seulement parce que cette espèce de violence faite aux pères et mères est contraire au droit naturel qu'ils ont sur leurs enfants,

mais encore parce que ceux-ci, devenus grands, seraient exposés à profaner leur *baptême* par l'apostasie à laquelle ils seraient engagés par leurs parents.

Dans les premiers siècles, plusieurs chrétiens différaient leur *baptême* jusqu'à la mort, et le recevaient au lit pendant leur dernière maladie : les uns agissaient ainsi par humilité, et parce qu'ils craignaient de n'être pas encore assez bien disposés; les autres par libertinage, afin de pécher plus librement, dans l'espérance que tous leurs péchés seraient effacés par le *baptême*. L'Eglise n'approuva ni les uns ni les autres, elle s'éleva même hautement contre la négligence des derniers; elle déclara irréguliers, les *cliniques* ou *grabataires*, c'est-à-dire, ceux qui avaient été ainsi baptisés au lit; le concile de Néocésarée défendit de les élever aux ordres sacrés, à moins qu'il ne fût prouvé que leur *baptême* n'avait pas été différé par un mauvais motif. *Voyez* CLINIQUES.

On refusait aussi, dans l'Eglise primitive, ce sacrement aux personnes réputées infâmes, engagées dans des professions criminelles et incompatibles avec la sainteté du christianisme, à moins qu'elles ne renonçassent à leur état. Tels étaient les sculpteurs et autres ouvriers qui faisaient des idoles, les femmes publiques, les comédiens, les cochers, gladiateurs, musiciens, ou autres qui amusaient le public dans le cirque ou dans l'amphithéâtre; les astrologues, devins, magiciens, enchanteurs; les hommes passionnément adonnés aux jeux du théâtre, les concubinaires publics, ceux qui tenaient des lieux de débauche, etc. : ceux qui promettaient de s'en abstenir étaient mis à l'épreuve. Bingham, *Orig. eccl.*, l. 11, c, 5, § 6 et suiv.

Saint Paul. *I Cor.*, c. 15,℣ 30, dit : « Si les morts ne ressuscitent point, » que font ceux qui sont baptisés pour » les morts? à quoi bon ce *baptême* ? » De là quelques-uns imaginèrent que l'on pouvait baptiser après la mort les catéchumènes qui avaient désiré le *baptême*, et un concile de Carthage condamna cet abus ; d'autres se figurèrent qu'un vivant pouvait recevoir le *baptême* à la place du mort, et lui obtenir ainsi le pardon de ses fautes. Tertullien parle de cette superstition dans son livre *de Ressurrectione carnis*, et quelques Pères l'ont attribuée aux marcionites. Il est évident que tous ces sectaires entendaient mal le texte de saint Paul, et que ces abus n'étaient pas encore connus du temps de l'apôtre; mais les commentateurs, soit catholiques, soit protestants, ne sont pas d'accord dans l'explication qu'ils donnent de ce passage. *Voyez la Synopse des Crit.* sur cet endroit de la *Dissert. sur le baptême pour les morts*, *Bible d'Avignon*. tom. 15, p. 478.

IV. *Des effets du baptême*. Nous avons déjà observé plusieurs conséquences de l'erreur des protestants, qui enseignent que toute l'efficacité des sacrements consiste dans la vertu qu'ils ont d'exciter en nous la foi justifiante; mais elle a encore donné lieu à d'autres excès. Plusieurs sectaires en ont conclu que le *baptême* de Jésus-Christ n'opère rien de plus que celui de saint Jean-Baptiste, puisque celui-ci avait aussi la vertu d'exciter la foi et les sentiments de pénitence. Ils ont soutenu, ou qu'il n'y a point de péché originel dans les enfants, ou qu'il n'est pas effacé par le sacrement ; que la tache de ce péché demeure encore dans le baptisé, et que celui-ci peut encore être réprouvé à cause du péché originel ; ils ont dit que le *baptême* ne donne point la grâce sanctifiante, n'imprime à l'âme du chrétien aucun caractère, qu'ainsi rien n'empêche de le réitérer, si on le trouve bon : ils ont enseigné que ce sacrement impose tout au plus au chrétien l'obligation de croire, mais non celle d'observer les commandements de Dieu et de l'Eglise ; d'où il s'ensuit, en dernière analyse, que le *baptême* n'est ni fort utile, ni absolument nécessaire, et que l'on peut le négliger, sans courir aucun risque de son salut; aussi les quakers d'Angleterre s'abstiennent-ils de donner et de recevoir ce sacrement, et un assez grand nombre de protestants ne se pressent point de le faire donner à leurs enfants.

Le concile de Trente a condamné toutes ces erreurs dans les sessions 5, 6 et 7, où il a établi la croyance ca-

tholique touchant le péché originel, la justification, les effets des sacrements, et ceux du *baptême* en particulier; et les théologiens n'ont pas de peine à faire voir que toutes les conséquences du système des protestants sont formellement contraires à l'Ecriture sainte. Si les prétendus réformateurs avaient été aussi grands théologiens qu'on les suppose, ils les auraient prévues, et il est à présumer qu'ils auraient reculé à la vue de l'abîme dans lequel ils allaient se précipiter.

Saint Jean-Baptiste dit lui-même aux Juifs : « Je vous baptise par l'eau, » mais celui qui vient après moi vous » baptisera par le Saint-Esprit et par » le feu. » *Matth.*, c. 3, ℣ 11. Saint Paul fit baptiser au nom de Jésus-Christ des fidèles qui avaient déjà reçu le *baptême* de saint Jean, *Act.*, c. 19, ℣ 5. Il est donc faux que ces deux *baptêmes* aient eu la même vertu. Au mot ORIGINEL, nous prouverons que tous les enfants, sans exception, naissent souillés du péché : qu'il soit pleinement effacé par le *baptême*, c'est la doctrine formelle de saint Paul, qui dit aux Galates, c. 3, ℣ 17 : « Vous » tous qui êtes baptisés en Jésus-Christ » avez été revêtus de Jésus-Christ. » Et aux Romains, c. 8, ℣ 1 : « Il n'y a » donc plus aucun sujet de condam- » nation dans ceux qui sont en Jésus- » Christ, et ne marchent plus selon la » chair. » Ananie lui avait dit quand il fut converti : « Recevez le *baptême*, » et lavez vos péchés, après avoir invo- » qué le nom de Jésus-Christ. » *Act.*, c. 22. ℣ 16. Saint Pierre écrit aux fidèles, *I. Petr.*, c. 3, ℣ 21 : « Le *bap-* » *tême* vous sauve, non en purifiant les » souillures de la chair, mais en vous » donnant le témoignage d'une bonne » conscience devant Dieu, par une ré- » surrection semblable à celle de Jésus- » Christ. » De quoi vous sauve-t-il, sinon du péché et du châtiment ? Saint Pierre n'attribue point cet effet à la foi, mais au *baptême*, quoique la foi soit une disposition nécessaire.

Dans le paragraphe suivant, nous démontrerons par l'Ecriture la nécessité absolue de ce sacrement, et l'obligation rigoureuse imposée à tout chrétien de le recevoir. Saint Paul parle du caractère qu'il imprime, en disant aux Ephésiens, c. 4, ℣ 30 : « Ne » contristez pas le Saint-Esprit de Dieu, » dans lequel vous avez été marqués » d'un sceau pour le jour de la rédemp- » tion. » Et ces paroles sont analogues à ce qu'il a dit d'Abraham, qu'il a reçu la circoncision comme un sceau de la justice qui vient de la foi. *Rom.*, c. 4, ℣ 11. Or, le sceau ou le caractère de la circoncision était ineffaçable. C'est sur ce fondement que saint Augustin a soutenu, contre les donatistes, que c'était un crime de réitérer le *baptême*, et dans toute l'antiquité ecclésiastique on ne peut citer aucun exemple de cet attentat, si ce n'est chez les hérétiques.

Ceux qui ont soutenu que le *baptême* n'impose au chrétien point d'autre obligation que d'avoir la foi, n'ont pas moins contredit la doctrine de saint Paul, puisqu'il exige des chrétiens *une foi qui opère par la charité*, et qu'il ne cesse de les exhorter à faire de bonnes œuvres. *Galat.*, c. 5, ℣ 6 ; c. 6, ℣ 9, etc. *Voyez* ŒUVRES, JUSTIFICATION, etc.

V. *De la nécessité du baptême.* Jésus-Christ a institué ce sacrement comme un moyen de salut absolument nécessaire, lorsqu'il a dit : « Si quelqu'un » n'est pas régénéré par l'eau et par » le Saint-Esprit, il ne peut pas entrer » dans le royaume de Dieu. » *Joan.*, c. 3, » ℣ 5. Prêchez l'Evangile à toute créa- » ture; celui qui croira et sera baptisé » sera sauvé, celui qui ne croira pas » sera condamné. » *Marc.*, c. 16, ℣ 16. Saint Pierre a répété cette même vérité, en disant que le *bapteme* nous sauve, *I Petr.*, c. 3, ℣ 21 ; et saint Paul qui nous enseigne que Dieu nous a sauvés par le bain de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit. *Tit.*, c. 3, ℣ 5. Nous n'ignorons pas les subterfuges par lesquels les calvinistes et les sociniens ont tordu le sens de ces passages, et de plusieurs autres qui établissent ce dogme ; mais l'Eglise, en condamnant leurs erreurs a frappé du même anathème les interprétations fausses qu'ils ont données à l'Ecriture sainte. Le concile de Trente, après avoir décidé qu'Adam a transmis à tout le genre humain, non-seulement la nécessité de souffrir

et de mourir, mais encore le péché, qui est la mort de l'âme, enseigne que ce péché ne peut être effacé que par les mérites de Jésus-Christ, et qu'ils nous sont appliqués par le *baptême*, sess. 5, can. 2 et 3 ; que depuis la promulgation de l'Evangile, l'homme ne peut passer de l'état du péché à l'état de grâce sans le *baptême*, ou sans le désir de le recevoir, sess. 6, can. 4. Conséquemment il dit anathème à quiconque soutient que ce sacrement n'est pas nécessaire au salut, sess. 7, can. 5.

Cette doctrine a été déja soutenue au cinquième siècle contre les pélagiens. Pélage prétendait que le péché d'Adam n'avait nui qu'à lui seul, et non à ses descendants ; que le *baptême* était donné aux enfants, non pour effacer en eux aucun péché, mais pour leur donner la grâce d'adoption ; que quand ils mouraient sans l'avoir reçu, ils obtenaient la vie éternelle par le mérite de leur innocence. Saint Augustin combattit de toutes ses forces contre ces erreurs ; elles furent condamnées par plusieurs papes et par plusieurs conciles d'Afrique, et cette condamnation fut confirmée par le concile général d'Ephèse, l'an 431. Calvin n'a pas été moins téméraire que Pélage, en enseignant que les enfants des fidèles sont sanctifiés dès le sein de leur mère ; la croyance commune des calvinistes est que les enfants des infidèles qui meurent sans *baptême* sont damnés ; mais qu'il n'en est pas de même des enfants des chrétiens, parce qu'ils ont part à l'alliance que Dieu a faite avec les hommes par Jésus-Christ. Dans cette suppostion, l'on ne voit pas pourquoi il est encore nécessaire de baptiser les enfants des fidèles.

Il faut remarquer que le concile de Trente déclare que l'homme ne peut passer de l'état du péché à l'état de grâce *sans le baptême, ou sans le désir de le recevoir*. En effet, l'on a toujours cru dans l'Eglise que la foi, jointe au désir du *baptême*, peut tenir lieu de ce sacrement, lorsqu'il y a impossibilité de le recevoir; on n'a jamais douté du salut des catéchumènes morts sans avoir pu obtenir cette grâce. On a jugé encore que le martyre opérait le même effet à l'égard de ceux qui mouraient pour Jésus-Christ ; c'est dans cette croyance que l'Eglise rend un culte aux saints Innocents. De respectables évêques du troisième siècle ont même pensé que les fidèles qui avaient reçu chez les hérétiques un *baptême* nul, mais qui étaient revenus de bonne foi à l'Eglise, et qui avaient participé aux saints mystères, n'avaient pas absolument besoin qu'on leur réitérât le *baptême*. C'était le sentiment de saint Denys d'Alexandrie et de saint Cyprien. *Epist.* 73, *ad Jubaïan. Voyez* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 7, c. 9, et la note de Lowth ; Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 10, c. 2, § 23. Enfin, les Pères, à l'exception de saint Augustin, ont tous été d'avis que saint Jean-Baptiste a été sanctifié par Jésus-Christ dans le sein de sa mère ; c'est pour cela que l'Eglise célèbre sa nativité. Conséquemment les théologiens distinguent trois espèces de *baptême*, savoir : celui de désir, *baptismus flaminis* ; celui de sang ou le martyre, *baptismus sanguinis* ; et le *baptême* d'eau.

Le passage de saint Paul, duquel Calvin et ses sectateurs abusent, ne prouve pas ce qu'ils veulent. L'apôtre dit, *I Cor.*, c. 7, ℣ 14, qu'un mari païen est sanctifié par une femme chrétienne, et qu'une épouse païenne est sanctifiée par un mari chrétien; « autrement, ajoute-t-il, vos enfants » seraient impurs : or, ils sont saints. » Cela ne prouve pas que ces enfants naissent exempts de péché, mais qu'ordinairement un père ou une mère, qui fait profession du Christianisme, procure le *baptême* à ses enfants; ou qu'il y a lieu d'espérer qu'ils seront élevés dans cette religion. *Voyez* la Synopse des critiques sur ce passage.

VI. *Quel est le sort des enfants morts sans baptême ?* Cette question paraît déjà suffisamment résolue par ce que nous venons de dire touchant la nécessité absolue de ce sacrement pour obtenir le salut, et par les raisons dont on s'est servi au cinquième siècle pour réfuter les erreurs de Pélage. Dans les commencements, cet hérésiarque n'osa rien décider touchant le sort de ces enfants. Je sais bien, disait-il, où ils ne vont pas; mais j'ignore où ils vont : *Quo non eant, scio; quo eant, nescio.* Dans la suite, pour

ne pas contredire formellement les paroles de Jésus-Christ, *Joan.*, c. 3, ℣ 5, il dit qu'à la vérité ces enfants n'entraient pas dans le royaume des cieux, mais qu'ils n'étaient pas non plus condamnés à l'enfer; qu'ils avaient la vie éternelle par le mérite de leur innocence. Saint August., l. 1, *de Pecc. meritis et remiss.*, c. 28, n. 54; *Serm.* 294, c. 1, n. 2; *Epist.* 156, etc. Il imaginait ainsi un lieu ou un état mitoyen entre la gloire du ciel et la damnation, dans lequel il plaçait ces enfants; d'où il s'ensuivait qu'ils étaient sauvés de l'enfer sans avoir participé en rien aux mérites ni à la rédemption de Jésus-Christ.

Saint Augustin et les autres défenseurs de la foi catholique réfutèrent toutes ces vaines opinions; ils prouvèrent par l'Ecriture sainte, par la tradition des quatre premiers siècles, par les exorcismes du *baptême*, que tous les enfants d'Adam naissent souillés du péché originel, par conséquent privés de tout droit à la vie éternelle; qu'ils ne peuvent être purifiés de ce péché que par l'application des mérites de Jésus-Christ et par le *bapteme*; que s'ils meurent sans l'avoir reçu, ils sont damnés. Conséquemment ils rejetèrent le lieu ou l'état mitoyen que Pélage avait imaginé entre le royaume de Dieu et la damnation, état qu'il nommait la *vie éternelle*, et et dans lequel il plaça les enfants morts sans *baptême*. Depuis cette époque, le sentiment commun des théologiens est que non-seulement ces enfants sont exclus du bonheur éternel, mais qu'ils sont condamnés aux tourments de l'enfer; que cependant ils les souffrent dans un degré beaucoup moindre que tous les autres réprouvés. (1.)

Malgré le nombre et l'autorité de ceux qui soutiennent ce sentiment, saint Thomas, saint Bonaventure, le pape Innocent III, et d'autres théologiens, scolastiques, très-instruits de ce qui a été décidé contre les pélagiens, ont jugé qu'à la vérité il est de foi que les enfants morts sans *baptême* ne peuvent entrer dans le royaume des cieux, ni jouir de la vie éternelle; qu'ainsi ils éprouvent ce que l'on nomme *la peine du dam*; mais qu'il n'est pas de foi qu'ils souffrent aussi *la peine du sens*, ou les supplices de l'enfer; que c'est seulement une opinion théologique, fondée sur de fortes preuves, de laquelle cependant il est très-permis de s'écarter. Quelques-uns même sont allés jusqu'à dire que ces enfants jouissent d'une félicité naturelle qui les dédommage de la perte qu'ils ont faite du bonheur éternel acquis par les mérites de Jésus-Christ. Ç'a été l'opinion du cardinal Sfondrate, dans le livre intitulé: *Nodus prædestinationis dissolutus*, dont plusieurs évêques de France demandèrent au souverain Pontife la condamnation en 1696.

Personne ne s'est élevé avec plus de chaleur contre le sentiment mitigé des scolastiques que les partisans de Jansénius. Comme il était de l'intérêt de leur système de persuader qu'un adulte même peut être coupable et punissable pour un péché qu'il ne lui était pas libre d'éviter, ils ont fait tout leur possible pour prouver que la condamnation des enfants morts sans *bapteme* aux supplices de l'enfer est un article de foi, et que l'on ne peut pas soutenir le contraire sans être hérétique. Nous ne prétendons pas favoriser leur entêtement, en rapportant fidèlement les preuves qui établissent le sentiment rigoureux des autres théologiens. La plupart ont été employées par saint Augustin contre les pélagiens, et son autorité y ajoute un nouveau poids.

1° Les paroles de Jésus-Christ, *Joan.*, c. 3, ℣ 5, sont claires: « Si » quelqu'un n'est pas régénéré par » l'eau et par le Saint-Esprit, il ne » peut entrer dans le royaume de » Dieu. » L'expédient imaginé par Pélage, de distinguer *le royaume de Dieu* d'avec *la vie éternelle*, était absurde, puisque ces deux termes, dans l'Ecriture sainte, désignent également

(1) Nous ne croyons pas que la qualification de *sentiment commun* donnée par Bergier à cette opinion soit exacte. Il y a autant et plus d'autorités pour le sentiment de S. Thomas, de S. Bonaventure et d'Innocent III, dont il va parler; peut-être y aurait-il même pour le catholique à s'inquiéter de savoir s'il n'existerait pas quelque décision du souverain Pontife, qui suffirait, depuis le concile du Vatican, pour trancher la question. LE NOIR.

le bonheur éternel. Les sociniens et les protestants ne s'en tirent pas mieux en disant que, dans plusieurs autres endroits, *le royaume de Dieu*, *le royaume des cieux*, signifient le règne de Jésus-Christ sur son Eglise : ce n'est point ainsi qu'on l'entendait du temps de Pélage, ni avant lui ; les Pères ont donné constamment à ces paroles le même sens qu'a suivi le concile de Trente, et ont entendu par là le bonheur éternel.

2° Saint Paul, *Ephes.*, c. 2, ℣ 3, dit : « Nous étions par naissance enfants » de colère. (N° XI, p. 509.) » Donc, dit saint Augustin, nous étions enfants de vengeance et de châtiment, masse de perdition et de damnation, à cause du péché originel. *Rom.*, c. 5, ℣ 18, l'apôtre dit que le péché d'un seul est pour la condamnation de tous, et que la justice d'un seul est pour la justification de tous. S'il n'est pas question là d'une condamnation à l'enfer, on ne peut plus dire, comme l'Ecriture sainte, que Jésus-Christ nous a sauvés de l'enfer, de la puissance des ténèbres, de la puissance du démon, etc. ; il faut prendre le terme de *rédemption* dans un sens métaphorique, comme font les sociniens après les pélagiens. (1.)

3° Ce même apôtre dit, comme saint Pierre, que le *baptême* nous sauve. De quoi nous sauve-t-il, sinon de l'enfer et du supplice éternel ? Donc, quiconque n'a pas reçu ce sacrement n'est pas sauvé.

4° Jésus-Christ, parlant du jugement dernier, ne fait mention que de deux places ; savoir, de la droite, où sont les justes qui sont envoyés à la vie éternelle, et de la gauche, où sont les méchants condamnés au feu éternel. *Matth.* c. 25, ℣ 33. Les enfants morts sans *baptême* ne peuvent être placés à la droite ; donc ils seront à la gauche, et subiront le sort des réprouvés : point de milieu.

5° Les conciles d'Afrique, les papes Innocent Ier, Zozime, Célestin Ier, Sixte III, saint Léon et Gélase, qui ont condamné les pélagiens, le concile général d'Ephèse, qui a confirmé cette condamnation, sont censés avoir approuvé la doctrine de saint Augustin : or, ce saint docteur a toujours enseigné que les enfants morts sans *baptême* sont damnés.

6° Ça été aussi le sentiment de tous les Pères latins des siècles suivants et des théologiens, jusqu'à la naissance des scolastiques. Dans le second concile de Lyon, qui est le quatorzième général, tenu l'an 1274, il est expressément décidé que les âmes de ceux qui meurent en péché mortel, ou *avec le seul péché originel*, descendent incontinent en enfer, pour y subir néanmoins des peines différentes ou inégales. Cette même décision est répétée mot pour mot dans le concile de Florence, tenu l'an 1439 ; canon 4. C'est une condamnation formelle du sentiment des scolastiques.

7° Le concile de Trente, sess. 5, dans son décret touchant le péché originel, déclare, canon 1er, qu'Adam, par son péché, a non-seulement perdu la sainteté et la justice originelle, mais qu'il a encouru la colère et l'indignation de Dieu, la mort et la captivité sous la puissance du démon ; can. 2, qu'il a transmis à tout le genre humain, non-seulement la mort et les peines du corps, mais le péché qui est la mort de l'âme ; can. 3, que ce péché ne peut être ôté que par les mérites de Jésus-Christ, et qu'ils nous sont appliqués par le *baptême*. Or, la mort de l'âme et la captivité sous la

(1) *Eramus natura filii iræ.* Plusieurs interprètes pensent qu'il s'agit ici des adultes, et que l'apôtre parle principalement des péchés actuels. Ils se fondent sur le contexte, qui paraît en effet favoriser cette interprétation. Car il est ainsi conçu : *Et vos cum essetis mortui delictis et peccatis vestris, in quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris hujus spiritus, qui nunc operatur in filios diffidentiæ. — In quibus et nos omnes aliquando conversati sumus, in desideriis carnis nostræ facientes voluntatem carnis et cogitationum ; et eramus* NATURA *filii iræ sicut et cæteri*, etc. Eph., c. 2. ℣ 1, 2, 3. *Voyez* Ménochius, Cornélius *a Lapide*, et surtout la *Triple Explication* des Epîtres de saint Paul par Bernardin de Péquigny.

Au reste, de quelque manière qu'on entende les paroles de l'Apôtre, elles ne prouvent pas que les enfants morts sans baptême sont condamnés aux supplices de l'enfer ; car on peut absolument les concilier avec le sentiment des docteurs qui n'admettent point d'autre peine éternelle du péché originel que la privation du royaume des cieux. On reconnaît dans l'un et l'autre système que l'homme en naissant est enfant de colère, et que, parce qu'il est enfant de colère, il est exclu de la vision intuitive, s'il n'est régénéré par le baptême. GOUSSET.

puissance du démon entraînent la damnation comme une conséquence nécessaire ; et il n'y a d'autre moyen que le *baptême* par lequel les mérites de Jésus-Christ puissent être appliqués aux enfants.

On ne peut pas nier que ces arguments ne soient très-forts ; ils prouvent invinciblement que les enfants morts sans *baptême* sont exclus du bonheur éternel, et souffrent la peine du dam ; mais ils ne démontrent pas aussi certainement que ces enfants souffrent encore la peine du sens. En voulant trop presser ces raisonnements, l'on s'expose à des inconvénients fâcheux, et l'on pourrait y en opposer d'autres qui ne paraîtraient pas moins concluants. Il n'y a donc aucune nécessité d'embrasser sur cette question le parti le plus rigoureux : aussi, la faculté de théologie de Paris, dans la censure d'*Emile*, prop. 24 et suiv., édit. in-12, pag. 90, a fait remarquer que l'Eglise catholique laisse la liberté de penser, avec saint Thomas, qu'on n'est point sujet à la peine du sens à cause du seul péché originel, mais que l'on est seulement privé de la vision intuitive de Dieu, qui est un don gratuit, surnaturel, auquel les créatures intelligentes n'ont, de leur nature, aucun droit.

Ajoutons que saint Augustin a éprouvé les mêmes embarras que nous au sujet du sort des enfants, sans pouvoir se satisfaire lui-même. (Ne XII, pag, 509.) *Epist.* 28 *ad Hieron.* Et s'il n'ose les exempter de toute peine, il ne les assujettit qu'à la plus légère de toutes. Il ne se hasarde pas même à décider quelle sera la nature de cette peine, ni quel en sera le caractère et l'étendue. L. 6. *contra Jul.* c. 5. Il n'ose assurer qu'elle sera pire que l'anéantissement, et qu'il eût mieux valu pour ces enfants n'avoir jamais été. *Ibid.* Aussi quelques théologiens estiment, et Gonet entre autres, que la privation de la vision béatifique ne causera aucune douleur ni aucune tristesse à ces enfants infortunés. Cet état sera, en quelque sorte, un état mitoyen entre la récompense et le châtiment ; ce qui ne paraissait point impossible à saint Augustin lui-même. *De lib. arb.*, l. 3, c. 23. Gonet s'appuie encore de l'autorité de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse et de saint Ambroise. Saint Thomas, *in* 2, dist. 59, q. 2, art. 2, semble insinuer cette façon de penser, et admettre un ordre de providence bienfaisante de la part de Dieu sur ceux même qu'il ne peut récompenser (1).

(1) Il est vrai que, dans un sermon plein de véhémence, saint Augustin enseigne que les enfants morts sans baptême sont condamnés aux peines de l'enfer et aux feux éternels ; mais il a beaucoup adouci cette doctrine dans le cinquième de ses livres contre Julien, ouvrage des mieux réfléchis et des mieux travaillés entre tous ceux du saint docteur. Voici ses propres expressions : « Non, je ne dis pas que les enfants morts sans baptême doivent subir une si grande peine qu'il leur eût été plus avantageux de n'être point nés. Je n'oserais dire qu'il eût été plus expédient pour eux de n'être point du tout que d'être là où ils sont. On ne doit point douter, ajoute-t-il, que, n'ayant point d'autre péché que celui qu'on appelle originel, la peine à laquelle ils sont condamnés ne soit la plus légère de toutes. » Il ne les condamne donc point aux flammes éternelles, comme les adultes réprouvés, pour qui le Sauveur dit qu'il serait plus avantageux de n'avoir jamais existé. *Ego autem non dico parvulos, sine Christi baptismate morientes, tanta pœna esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret; cum hoc Dominus non de quibuslibet peccatoribus, sed de scelestissimis et impiis dixerit. Si enim quod de Sodomis ait, et utique non de solis intelligi voluit, alius alio tolerabilius in die judicii puniretur; quis dubitaverit parvulos non baptizatos, qui solum habent originale peccatum, nec ullis propriis aggravantur, in damnatione omnium levissima futuros? Quæ qualis et quanta erit, quamvis definire non possim, non tamen audeo dicere quod eis ut nulli essent, quam ut ibi essent, potius expediret.* Contra Julianum, lib. 5, cap. 2.

Saint Augustin reconnaît même pour ces enfants la possibilité d'un état mitoyen entre la récompense et le châtiment : *Non enim metuendum est, ne vita esse potuerit media quædam inter recte factum et peccatum, et sententia judicis media esse non possit inter præmium atque supplicium.* De lib. arb., lib. 3, c. 23.

Saint Grégoire de Nazianze exempte ces enfants de douleur et de tristesse. *Nec cœlesti gloria, nec suppliciis, a justo judice afficientur; utpote qui licet non signati non fuerint, improbitate tamen careant... Neque quis honore indignus est, statim etiam pœnam promeretur.* Orat. 40. Saint Grégoire de Nysse pense comme saint Grégoire de Nazianze : *Immatura mors infantium, neque in doloribus ac mœstitia esse eum qui sic vivere desiit, intelligendum esse suggerit.* Orat. de Infantibus, etc.

Innocent III fait consister la peine du péché originel dans la privation de la vision de Dieu, et la peine du péché actuel dans les supplices éternels : *Pœna originalis peccati est carentia visionis Dei; actualis vero peccati est gehennæ perpetuæ cruciatus.* Ex cap. *Majores de baptismo. Ad illud quod parvuli multas pœnalitates sustinent in hac vita*, dit saint Bonaventure, *dicendum quod etsi temporaliter punire pro peccato originali sit justum, non tamen sequitur quod æternaliter.* In 2. dist. 33, art. 3, q. 1, suivant saint Thomas, *nihil*

Si l'on trouve mauvais que des théologiens qualifient trop rigoureusement les sentiments rigides de l'école, lors même qu'ils ressemblent assez dans l'expression aux erreurs condamnées, ne devrait-on pas avoir le même ménagement pour certaines opinions plus douces, soutenues par des théologiens respectables, et qui sont très-propres à arrêter les incrédules qui se scandalisent de la prétendue dureté du sentiment contraire ? L'on ne doit néanmoins donner à ces opinions que la valeur qu'elles ont d'avoir des partisans estimables, et se contenter de prouver par là que le sentiment contraire ne fait pas partie du dogme décidé, très-indépendant de ces discussions d'école (1). *Voy. les conférences d'Angers, sur les Péchés,* 2e question, article 3. BERGIER.

BAPTISTÈRE, est le lieu ou l'édifice dans lequel on conserve l'eau pour baptiser.

Les premiers chrétiens, suivant saint Justin martyr, et Tertullien, n'avaient d'autres *baptistères* que les fontaines, les rivières, les lacs ou la mer, qui se trouvaient plus à portée de leur habitation ; et, comme souvent la persécution ne leur permettait pas de baptiser en plein jour, ils y allaient de nuit, ou donnaient le baptême dans leurs maisons.

Dès que le religion chrétienne fut devenue celle des empereurs, outre les églises, on bâtit des édifices particuliers uniquement destinés à l'administration du baptême, et que par cette raison on nomma *baptistères.*

Quelques auteurs ont prétendu que ces *baptistères* étaient anciennement placés dans le vestibule intérieur des églises, comme le sont aujourd'hui nos fonts baptismaux. C'est une erreur. Les *baptistères* étaient des édifices entièrement séparés des basiliques, et placés à quelque distance des murs extérieurs de celles-ci. Les témoignages de saint Paulin, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Augustin, ne permettent pas d'en douter.

Ces *baptistères*, ainsi séparés, ont subsisté jusqu'à la fin du sixième siècle, quoique dès lors on en voie déjà quelques-uns placés dans le vestibule intérieur de l'église, tel que celui où Clovis reçut le baptême des mains de saint Remi. Cet usage est ensuite devenu général, si l'on en excepte un petit nombre d'églises qui ont retenu l'ancien, comme celle de Florence et toutes les villes épiscopales de Toscane, la métropole de Ravenne et l'église de Saint-Jean-de-Latran à Rome.

Ces édifices, pour le plupart, étaient d'une grandeur considérable, eu égard à la discipline des premiers siècles, le baptême ne se donnant alors que par immersion, et (hors les cas de nécessité) seulement aux deux fêtes les plus solennelles de l'année, Pâques et la Pentecôte. Le concours prodigieux de ceux qui se présentaient au baptême, la bienséance qui exigeait que les hommes fussent baptisés séparément des femmes, demandaient un emplacement d'autant plus vaste, qu'il fallait encore y ménager des autels où les néophytes reçussent la confirmation et l'eucharistie immédiatement après leur baptême. Aussi le *baptistère* de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople était-il si spacieux, qu'il servit d'asile à l'empereur Basilisque, et de salle d'assemblée à un concile fort nombreux.

Les *baptistères* avaient plusieurs noms différents, tels que ceux de *pis-*

omninó dolebunt de carentia visionis intuitivæ ; imo magis gaudebunt de hoc quod participabunt multum de divina bonitate, et perfectionibus naturalibus. In 2. dist 33, q. 2, art. 2.

Voyez ce Dictionnaire, au mot ORIGINEL.

L'auteur de *la Foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison*, p. 60, édit. de Paris 1776, s'exprime ainsi : « Pour ce qui est du dogme » du péché originel, il n'y a ni injustice ni défaut » de bonté dans Dieu de refuser, à la postérité » d'un père coupable, des priviléges purement » gratuits, qui n'étaient dus ni aux pères ni aux » enfants, et qui n'étaient assurés aux uns et aux » autres que sous la condition d'une obéissance fi- » dèle à la loi du Créateur. Un sujet comblé des » grâces et des faveurs de son prince se révolte » contre lui, et le prince en conséquence lui retire » et à sa postérité des priviléges qui ne devaient » être héréditaires que sous des conditions justes » qui n'ont pas été remplies, et auxquelles même » on a manqué formellement. Y a-t-il en cela quel- » que injustice ou un défaut de bonté? Mais voilà » au vrai à quoi se réduisent les suites du péché » originel. » GOUSSET.

(1) Nous répétons que l'opinion la plus douce a, selon nous et d'après les études que nous avons faites de la question, plus d'autorité que l'autre dans le catholicisme. On peut lire là dessus nos *harmonies de la raison et de la foi*, art. DÉCHÉANCE. Migne 1858. LE NOIR.

cine, *lieu d'illumination*, etc., tous relatifs aux différentes grâces qu'on y recevait par le sacrement.

On trouve peu de chose dans les anciens auteurs sur la forme et les ornements des *baptistères*; ou du moins ce qu'on y en lit est fort incertain. Voici ce qu'en dit M. Fleury, sur la foi d'Anastase, de Grégoire de Tours, et de Durand, dans ses notes sur le pontifical attribué au pape Damase : « Le *bap-*
» *tistère* était d'ordinaire bâti en rond,
» ayant un enfoncement où l'on des-
» cendait par quelques marches pour
» entrer dans l'eau ; c'était propre-
» ment un bain. Depuis on se contenta
» d'une grande cuve de marbre ou de
» porphyre, comme une baignoire, et
» enfin on se réduisit à un bassin,
» comme sont aujourd'hui les fonts.
» Le *baptistère* était orné de peintures
» convenables à ce sacrement et meu-
» blé de plusieurs vases d'or et d'ar-
» gent pour garder les saintes huiles
» et pour verser l'eau. Ceux-ci étaient
» souvent en forme d'agneaux ou de
» cerfs, pour représenter l'agneau dont
» le sang nous purifie, et pour marquer
» le désir des âmes qui cherchent Dieu,
» comme un cerf altéré cherche une
» fontaine, suivant l'expression du Ps.
» 41. On y voyait l'image de saint
» Jean-Baptiste et une colombe d'or
» ou d'argent suspendue, pour mieux
» représenter toute l'histoire du bap-
» tême de Jésus-Christ et la vertu
» du Saint-Esprit qui descend sur
» l'eau baptismale. Quelques-uns mê-
» me disaient *le Jourdain*, pour dire les fonts. » *Mœurs des Chrétiens*, tit. 36. Ce qu'ajoute Durand, que les riches ornements dont l'empereur Constantin avait décoré le *baptistère* de l'Eglise de Rome, étaient comme un mémorial de la grâce qu'il avait reçue par les mains du pape saint Sylvestre, est visiblement faux, puisqu'il est aujourd'hui démontré que ce prince fut baptisé à Nicomédie peu de temps avant sa mort.

Il n'y eut d'abord de *baptistères* que dans les villes épiscopales : d'où vient qu'encore aujourd'hui le rit ambrosien ne permet pas qu'on fasse la bénédiction des fonts baptismaux les veilles de Pâques et de la Pentecôte ailleurs que dans l'église métropolitaine : d'où les églises paroissiales prennent l'eau qui a été bénite, pour la mêler avec d'autre, depuis qu'on leur a permis d'avoir des *baptistères* ou fonts particuliers. Dans l'église de Meaux, les curés de la ville viennent baptiser les enfants, depuis le samedi saint jusqu'au samedi suivant, sur les fonts de l'église cathédrale. C'est un droit attaché à chaque paroisse en titre et à quelques succursales, mais non pas à toutes, non plus qu'aux chapelles et aux monastères, qui, s'ils en ont, ne les possèdent que par priviléges et par concession des évêques.

On confond aujourd'hui le *baptistère* avec les fonts baptismaux. Anciennement on distinguait exactement ces deux choses, comme le tout et la partie. Par *baptistère*, on entendait tout l'édifice où l'on administrait le baptême; et les fonts n'étaient autre chose que la fontaine ou le réservoir qui contenait les eaux dont on se servait pour le baptême. *Voyez l'ancien Sacram.*, seconde partie, pag. 55. Nous avons parlé de la bénédiction des fonts baptismaux dans l'article BAPTÊME.

BERGIER.

BARALLOTS, nom qu'on donna à certains hérétiques qui parurent à Bologne en Italie, et qui mettaient tous leurs biens en commun, même les femmes et les enfants. Leur extrême facilité à se livrer aux plus honteux excès de la débauche, leur fit encore donner, selon Ferdinand de Cordoue, dans son Traité *De exiguis Annonis*, le nom d'obéissants, *obedientes*.

BERGIER.

BARBARES. L'irruption des peuples du Nord qui, dans le cinquième siècle et les suivants, se sont jetés sur l'empire romain, et l'ont détruit dans l'Occident, est une époque célèbre dans l'histoire, mais fatale à la religion et aux mœurs. Un théologien se trouve intéressé à en rechercher les causes et les effets; parce que plusieurs incrédules ont eu l'injustice de les attribuer au christianisme. M. Fleury les a très-bien exposés. *Mœurs des Chrét.*, n. 56 et suiv.

Au commencement du cinquième siècle, l'empire romain était affaibli de toutes manières ; il n'y avait plus ni discipline dans les troupes, ni autorité dans les chefs, ni conseils suivis, ni science des affaires, ni vigueur dans la jeunesse, ni prudence dans les vieillards, ni amour de la patrie et du bien public. Chacun ne cherchait que son plaisir et son intérêt particulier, ce n'étaient qu'infidélités et que trahisons ; les Romains, amollis par le luxe et l'oisiveté, ne se défendaient contre les *Barbares* que par d'autres *Barbares* qu'ils soudoyaient. La mesure de leurs crimes étant comblée, Dieu en fit la justice exemplaire qu'il avait prédite par saint Jean, *Apoc.*, c. 13, ℣ 18. Rome fut prise et saccagée plusieurs fois ; le sang des martyrs dont elle s'était enivrée fut vengé ; l'empire d'Occident demeura en proie aux peuples du Nord, qui y fondèrent de nouveaux royaumes. Voilà les vraies causes de la chute de l'empire romain, et non l'établissement du christianisme, comme les païens le disaient alors, et comme Machiavel, et après lui d'autres politiques impies ou ignorants, ont osé le répéter.

On dira sans doute que le christianisme établi pour lors dans l'empire aurait dû corriger les mœurs, et empêcher les Romains de contracter d'aussi grands vices ; mais cette religion n'avait commencé à être tolérée publiquement par les empereurs qu'en 311 ; bientôt après elle fut défigurée par les ariens, et les *Barbares* sont venus en 406 ; alors un grand nombre de Romains luttaient encore contre les lumières de l'Evangile. Il a semblé que Dieu avait fait venir les farouches habitants du Nord, pour démontrer qu'il était plus aisé de convertir des hommes à demi sauvages, que des épicuriens.

Les chrétiens ne pouvaient vivre au milieu d'une génération aussi corrompue, sans participer à ses vices ; il n'est pas étonnant que les Pères de l'Eglise leur en aient reproché de très-grossiers. Saint Augustin, *de Catechiz. rudib.*, n. 5, 7, 17, 28 ; *de Morib. Eccl.*, c. 34, etc. Les ravages des *Barbares* ne nuisirent pas moins aux mœurs de l'Eglise que la corruption des derniers Romains. L'Evangile, qui est la souveraine raison, condamne également tous les vices ; la stupidité, la fourberie, la férocité, la cruauté, sont aussi incompatibles avec la vraie religion que le luxe et la mollesse. Les guerres, les hostilités, le brigandage, sont aussi contraires à la piété qu'à la justice et à la probité naturelle. Quand on est occupé des moyens de conserver sa vie et son bien dans une ville prise d'assaut, ou, dans un pays livré au pillage, d'éviter l'esclavage, de sauver l'honneur des femmes, il est très-difficile de penser au spirituel ; et il faut des vertus bien héroïques pour se soutenir au milieu du carnage et des horreurs d'une victoire brutale.

Possidius, dans la vie de saint Augustin, peint l'état de l'Afrique désolée par les Vandales. On voyait, dit-il, les églises destituées de prêtres, les vierges et les religieux dispersés ; les uns avaient succombé aux tourments, les autres avaient péri par le glaive, les autres avaient perdu dans une dure captivité l'intégrité du corps, de l'esprit et de la foi ; ils étaient réduits à servir des ennemis farouches et brutaux.

Non-seulement les hymnes et les louanges de Dieu avaient cessé dans les églises, mais en plusieurs lieux ces édifices étaient détruits. Les sacrifices et les sacrements n'étaient plus recherchés ; il était difficile de trouver quelqu'un qui pût les administrer. Les évêques et les clercs qui avaient échappé au fer des ennemis, étaient dépouillés, réduits à la misère, incapables de donner aucun secours au peuple. Salvien a tracé le même tableau de la désolation des Gaules ; elle n'était pas moindre en Espagne et dans l'Illyrie.

A la vérité les Francs se firent chrétiens ; les Goths, les Bourguignons, las Lombards, d'ariens devinrent catholiques ; mais ils demeurèrent longtemps *Barbares*, attachés à leurs anciennes habitudes ; ils embrassèrent l'extérieur de la religion sans en prendre l'esprit. C'est ce qui arrive encore aujourd'hui à l'égard des Sauvages de l'Amérique, lorsqu'on par

vient à les convertir. Les princes mêmes ne perdirent qu'une partie de leur férocité. Clovis et ses enfants font paraître d'un côté beaucoup de respect et de zèle pour la religion; mais ailleurs ils commettent des injustices et des cruautés. Le bon roi Gontran, que l'Eglise a mis au nombre des saints, entre une infinité d'actions de piété, a fait de grandes fautes; et Dagobert, cet illustre fondateur de monastères, a été très-vicieux. Ce n'est pas que les évêques de ce temps-là manquassent absolument de vertu et de vigueur apostolique; mais de deux maux inévitables, ils choisissaient le moindre; ils aimaient encore mieux obéir à des princes à demi-chrétiens, qu'à des païens persécuteurs de l'Eglise. Une marque qu'ils ne se fiaient pas beaucoup à des *Barbares* convertis, c'est que pendant deux cents ans on ne voit guère de clercs qui ne fussent romains; cela se connaît par leurs noms.

Ainsi, par le mélange des Romains avec les *Barbares*, ces derniers s'adoucirent et se civilisèrent : mais les premiers devinrent ignorants et grossiers. On cessa d'étudier l'histoire et la physique, de consulter l'antiquité sacrée et profane; les peuples devinrent superstitieux et crédules; on crut voir partout des miracles, des pronostics, des signes de la bienveillance ou de la colère de Dieu; les légendes des saints ne renfermèrent plus que des fables et des puérilités.

D'autre part, l'autorité des évêques allait toujours croissant; outre la dignité du sacerdoce et la sainteté de la vie de plusieurs, ils étaient plus instruits que les laïques; les rois les firent entrer dans leurs conseils, et leur laissèrent le soin de gouverner : la plupart s'en acquittèrent avec la plus grande fidélité, et contribuèrent, autant qu'ils le purent, à diminuer la misère des peuples. On ne connaît aucun siècle dans lequel il ne se soit trouvé parmi eux des saints et des hommes d'un mérite distingué. Mais leur crédit se trouva insensiblement mêlé de puissance et de juridiction temporelle; ils devinrent seigneurs, avec les mêmes droits que les laïques, par conséquent avec les mêmes charges de fournir des gens de guerre pour le service de l'État, et souvent de les conduire en personne. Ce fut là une des principales sources du relâchement de la discipline.

Au neuvième siècle, Charlemagne travailla beaucoup à la rétablir, de même que l'étude des lettres; mais les guerres civiles, dont sa mort fut suivie, ramenèrent partout l'ignorance et le désordre. Pour comble de maux, les Normands, encore païens, pillèrent et désolèrent la France de tous côtés; les Hongrois coururent l'Italie; les Sarrasins en infestèrent les côtes, occupèrent la Pouille et la Sicile; déjà ils étaient les maîtres de l'Espagne depuis un siècle. L'ignorance s'accrut au point que les seigneurs dédaignèrent d'apprendre à lire, et regardèrent la culture des lettres comme une marque de roture. Cantonnés chacun dans son château, toujours en guerre les uns contre les autres, et souvent contre leur évêque, ils ne fréquentaient plus l'église épiscopale; ils se contentèrent des messes de leurs chapelains, ou de l'office des monastères voisins. Mais les moines n'avaient pas de mission pour enseigner, ni d'autorité pour corriger; les évêques prêchaient si peu, qu'il y a des conciles qui leur recommandent d'enseigner, au moins en langue vulgaire, à leurs diocésains, le symbole et l'oraison dominicale.

Dans ces temps de ténèbres et de désordres, les papes se trouvèrent obligés de veiller de plus près sur toute l'Eglise, de se mêler de toutes les affaires, de suppléer à ce que les évêques ne faisaient plus. Le pouvoir illimité qu'ils s'attribuèrent, et que des critiques mal instruits ont regardé comme l'effet d'une ambition démesurée, fut dans le fond l'ouvrage des circonstances et de la nécessité.

Les prêtres et les clercs étaient contraints de défendre à main armée les biens de l'Eglise dont ils subsistaient, plusieurs, pressés par la pauvreté, étaient réduits à exercer des métiers sordides, ou à passer de province en province pour trouver à vivre auprès de quelques évêques ou de quelques seigneurs. Quelles études pouvaient-ils faire, quelle régularité pouvaient-ils observer dans leurs mœurs ? A peine

les études et la piété purent-elles se conserver dans quelques églises cathédrales et dans quelques monastères; mais les monastères furent pillés, ruinés et brûlés par les Normands; les moines et les chanoines massacrés ou dispersés, et réduits à vivre au milieu des sécul'ers.

On peut juger combien les pauvres étaient abandonnés dans ces temps de misère publique : où aurait-on pris des aumônes, lorsqu'il y eut des famines si horribles que l'on mangeait de la chair humaine ? Le commerce n'était pas libre pour suppléer à la disette d'un pays par l'abondance d'un autre, ou plutôt il n'y avait point de commerce, et la terre n'était plus cultivée que par des esclaves. Il restait, à la vérité, de grands patrimoines aux églises ; mais ces biens étaient une tentation continuelle pour les seigneurs, qui avaient toujours les armes à la main. Souvent les évêchés furent usurpés par des hommes tout à fait indignes, qui s'en emparèrent par force; souvent un seigneur y établissait à main armée son fils en bas âge, afin de jouir des revenus de l'Eglise sous son nom. Rome même fut exposée à ces désordres; les petits tyrans du voisinage y furent les plus forts, et disposèrent despotiquement de la papauté. Pendant le dixième siècle, ce ne furent qu'intrusions et expulsions violentes dans ce premier siége, où jusqu'alors la discipline s'était conservée pure. Aujourd'hui les protestants et les incrédules triomphent de la mauvaise conduite de ces papes indignes de leurs places; ils font un crime à l'Eglise romaine de ce que les pontifes du siècle suivant ont cherché à mettre leur siége à couvert de ce scandale et de ces vexations.

Les conciles devinrent très-rares, à cause de la difficulté de s'assembler au milieu des hostilités universelles, qui ne permettaient pas que l'on pût aller en sûreté d'une ville à l'autre; et quand ils auraient été plus fréquents, qui aurait eu assez d'autorité pour en faire observer les canons par des brigands toujours armés ?

Des prédicants profitèrent de ces temps malheureux pour semer des erreurs. Il leur fut aisé de décrier le clergé, qui était absolument déchu de son état; de défigurer la doctrine chrétienne, que l'on ne connaissait presque plus; de tromper les peuples par de fausses apparences de régularité et de piété. C'est ce qui fit éclore les différentes sectes de manichéens, sous plusieurs noms divers, ensuite les vaudois et d'autres fanatiques. Les protestants ont eu grand soin d'exposer au grand jour les scandales du clergé, l'ignorance et la misère des peuples, les plaies de l'Eglise; mais ils ne se sont pas donné la peine de remonter à la cause première de tous ces maux; ils ont affecté même de la dissimuler, afin d'en faire retomber tout l'odieux sur les ministres de la religion.

Si le christianisme n'avait pas été l'œuvre de Dieu, il aurait certainement succombé sous des attaques aussi violentes; mais Jésus-Christ a fait voir qu'il n'a jamais oublié ses promesses, qu'il est toujours avec son Eglise, et que nulle révolution humaine n'est capable de l'ébranler.

Nous n'avons fait qu'abréger le récit et les réflexions de M. Fleury; quiconque voudra les lire sans prévention, demeurera convaincu que non-seulement la religion chrétienne n'a contribué en rien aux malheurs de l'Europe, mais que sans elle ces maux auraient été beaucoup plus grands; que c'est elle qui a fourni des ressources pour les adoucir, et des moyens pour les réparer; nous prouverons ailleurs ce fait important. *Voyez* Lettres, Sciences, etc.

Les protestants ont encore fait tous leurs efforts pour donner une idée très-désavantageuse des missions qui ont été faites pour convertir les *Barbares* du Nord dans les différents siècles. Quand ce qu'ils en ont dit serait vrai, il faudrait encore bénir Dieu des heureux effets qui en ont résulté, mais nous réfuterons leurs calomnies. *Voyez* Missions, Nord.

Un des plus fougueux de nos incrédules modernes a poussé la démence jusqu'à vouloir insinuer que ce furent les chrétiens persécutés par les empereurs païens, qui invitèrent les *Barbares* du Nord à fondre sur l'empire romain; sa narration est curieuse. »

« Quand les *Barbares* du Nord, dit-il,
» fondirent sur les terres de la domi-
» nation romaine, les chrétiens, persé-
» cutés par les empereurs païens, ne
» manquèrent pas d'implorer le secours
» des ennemis du dehors contre l'état
» qui les opprimait. Ils prêchèrent à
» ces vainqueurs une religion nou-
» velle, qui leur imposait le devoir de
» détruire l'ancienne. Ils demandèrent
» les décombres des temples pour bâtir
» des églises. Les sauvages donnèrent
» sans peine ce qui ne leur appartenait
» pas; ils exterminèrent, ils prosternè-
» rent aux pieds du christianisme tous
» leurs ennemis et les siens; ils pri-
» rent des terres et des hommes, et en
» cédèrent à l'Eglise; ils exigèrent des
» tributs, et en exemptèrent le cler-
» gé, qui préconisait leurs usurpa-
» tions : des seigneurs se firent prê-
» tres, des prêtres devinrent sei-
» gneurs, etc. »

Cette narration est un chef-d'œuvre d'étourderie. 1.° Ce savant historien oublie que les irruptions des *Barbares* sur les terres de l'empire ont commencé au moins 107 ans avant la naissance de Jésus-Christ, et ont continué sans interruption jusqu'à leur établissement dans les Gaules en 406. On dit que Marius, dans l'espace de deux ans, en tua trois cent mille, et fit cent quarante mille prisonniers; que Jules César en extermina pour le moins autant. Sous le règne d'Auguste, Drusus les battit de nouveau; mais ils taillèrent en pièces les légions romaines, commandées par Quintilius Varus. Sous Tibère, Germanicus les vainquit encore; mais il ne put empêcher leurs irruptions. Sous Vespasien, Pline l'Ancien trouva assez de matériaux pour composer en vingt livres une histoire des guerres de Rome contre les Germains. Tacite observe que depuis le consulat de Cécilius Métellus, jusqu'au second de Trajan, c'est-à-dire, pendant près de 110 ans, les Romains n'avaient été occupés qu'à dompter ces terribles ennemis, mais que, malgré toutes les défaites de ces *Barbares*, ils étaient toujours agresseurs; qu'ils avaient délogé plusieurs fois les légions, et qu'ils n'étaient rien moins que subjugués. Jusqu'alors, ou les chrétiens n'existaient pas, ou ils étaient trop faibles pour oser implorer le secours des *Barbares*.

2° Marc-Aurèle, Commode son fils, Maximin, Valérien, Claude le Gothique, Aurélien, Probus, Dioclétien, Constance et Julien, eurent contre eux de grands avantages; mais ils y perdirent souvent des armées entières. Trouve-t-on dans l'histoire quelque sujet de soupçonner que, dans ces différentes circonstances, les *Barbares* avaient été appelés par les chrétiens? Ceux-ci se trouvaient en si grand nombre dans l'armée de Marc-Aurèle, qu'ils s'attribuèrent la victoire sur les Quades et les Marcomans, et prétendirent en être redevables à un miracle. *Voyez* LÉGION FULMINANTE. Ils continuèrent à servir de même sous les empereurs suivants, et nos apologistes ont soutenu aux persécuteurs mêmes qu'ils n'avaient dans leurs armées point de meilleurs soldats que les chrétiens. Les historiens qui ont calculé le nombre des hommes qui avaient péri dans l'empire depuis le règne d'Auguste, par les guerres contre les *Barbares*, par les batailles entre les divers prétendants à l'empire, par les massacres des Juifs, par la contagion, par les persécutions exercées contre les chrétiens, ont conclu qu'au commencement du cinquième siècle, l'espèce humaine, en Europe et en Asie, était diminuée au moins de moitié. Les *Barbares*, placés sur les bords du Rhin, n'avaient donc pas besoin d'être avertis, pour comprendre qu'alors la conquête de l'empire était très-facile, et ils ne se trompèrent pas; comment les forces romaines auraient-elles résisté à des armées de deux ou trois cent mille hommes?

3° Déjà, l'an 395, les Huns, peuple scythe ou tartare, s'étaient jetés sur la partie orientale de l'empire romain, et l'an 457 ils pénétrèrent dans la Perse; étaient-ce encore les chrétiens qui les avaient appelés?

4° A cette époque, Arcadius et Honorius, qui régnaient, l'un en Orient, l'autre en Occident, étaient chrétiens, aussi bien que Théodose leur père; ils n'ont jamais persécuté le christianisme non plus que leurs successeurs; quels motifs auraient pu avoir les chrétiens d'appeler les *Barbares* , surtout

dans les Gaules, où il n'y avait plus de païens? Les Goths, les Bourguignons, les Vandales, les Lombards, qui inondèrent l'empire, étaient chrétiens, puisqu'ils étaient ariens: les Francs étaient païens: si les Gaulois avaient eu l'imprudence de les appeler, ils en auraient été mal récompensés par les ravages que ces *Barbares* commirent d'abord.

A la vérité ils se convertirent sous Clovis; mais alors ce n'était plus le temps de leur demander les décombres des temples pour bâtir des églises, puisqu'il n'y avait plus de temples, et que les Francs pillaient les églises avant d'être convertis. Clovis, devenu chrétien, donna des terres aux églises; mais il ne fut obligé de les enlever à personne, puisque alors la moitié des Gaules était en friche, faute de cultivateurs. Ce n'était pas une mauvaise politique d'engager le clergé à mettre les terres en valeur, en se procurant des colons, et de les affranchir des impôts. Le roi Louis XVI a trouvé bon d'accorder une franchise de vingt ans à ceux qui mettront des terrains stériles en culture; personne n'est assez insensé pour l'en blâmer. Mais où sont les ennemis du christianisme que Clovis et les Francs ont exterminés, ou qu'ils ont prosternés aux pieds de cette religion, comme le disent nos philosophes incrédules?

C'est ainsi que ces savants critiques arrangent l'histoire. Ils argumentent sur des faits qu'ils ont rêvés; ils méconnaissent les motifs qui ont déterminé la conduite des souverains et celle du clergé; ils blâment au hasard des procédés que dictaient les circonstances dans lesquelles l'Europe se trouvait pour lors. *Voyez* BÉNÉFICE, CLERGÉ, etc. BERGIER.

BARBELIOTS ou BARBORIENS, secte des gnostiques, qui disaient qu'un éon immortel avait eu commerce avec un esprit vierge appelé *Barbeloth*, à qui il avait accordé successivement la prescience, l'incorruptibilité, et la vie éternelle; que Barbeloth, un jour plus gai qu'à l'ordinaire, avait engendré la lumière, qui, perfectionnée par l'onction de l'esprit, s'appela *Christ*; que Christ désira l'intelligence, et l'obtint; que l'intelligence, la raison, l'incorruptibilité, et Christ s'unirent; que la raison et l'intelligence engendrèrent Autogène; qu'Autogène engendra Adamas, l'homme parfait, et sa femme la connaissance parfaite; qu'Adamas et sa femme engendrèrent le bois; que le premier ange engendra le Saint-Esprit, la sagesse ou Prunic; que Prunic ayant senti le besoin d'époux, engendra Protarchonte, ou premier prince, qui fut insolent et sot; que Protarchonte engendra les créatures; qu'il connut charnellement Arrogance, et qu'ils engendrèrent les vices et toutes leurs branches. Pour relever encore toutes ces merveilles, les gnostiques les débitaient en hébreu, et leurs cérémonies n'étaient pas moins abominables que leur doctrine était extravagante. *Voyez* Théodoret, *Hæret. fabul.* BERGIER.

BARBIER (L'abbé Louis-Stanislas-Hippolyte), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet ecclésiastique et littérateur français né à Orléans en 1808, resta diacre assez longtemps, arrêté dans la carrière par son ardeur pour les idées nouvelles de Lamennais et pour la littérature. Enfin, il reçut de M. Fayet, successeur à l'évêché d'Orléans de M. Morlot, la prêtrise en 1847. Il est devenu depuis aumônier du collége Louis le Grand.

Son principal titre est la *Biographie du clergé contemporain* qu'il entreprit en 1841, 10 volumes in-18 avec portraits. Les allures vives et indépendantes de ses notices, relevées encore par une sincérité caustique, eurent un grand succès. Il avait déjà fait paraître en 1836 des *élévations poétiques*, et en 1838 les *Mystères du presbytère*; il avait aussi collaboré à plusieurs journaux, l'*Avenir*, le *National*, la *Revue de Paris*, la *Mode*. On cite encore de M. Barbier une *Promenade à Orléans*; *les Jeunes Filles*; *Histoire de la création*; *Théologie complète à l'usage de la jeunesse*, 8 vol.; *Tablettes biographiques des écoles*, 4 vol.; etc. LE NOIR.

BARDESANISTES, nom d'une secte d'hérétiques, ainsi appelés de *Barde-*

sanes, syrien, qui vivait dans le second siècle et demeurait à Edesse, ville de Mésopotamie. Si l'on croit saint Epiphane, Bardesanes fut d'abord catholique, et se distingua autant par son savoir que par sa piété. Eusèbe, au contraire, en parle comme d'un homme qui a toujours été dans l'erreur. Il fut d'abord engagé dans celle de Valentin, en rejeta une partie, en retint une autre, et y en ajouta de nouvelles de son propre fonds.

Beausobre, qui a fait l'histoire de *Bardesanes* et de ses erreurs, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 4, c. 9, les réduit à trois principales. La première, d'admettre deux premiers principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais ; de supposer que celui-ci existe de lui-même et s'est produit lui-même, et qu'il est l'auteur de tout le mal qu'il y a dans le monde. La seconde, de nier que le Verbe éternel ou le Fils de Dieu ait pris une chair humaine; selon cet hérétique, le Verbe s'était seulement revêtu d'un corps céleste et aérien, comme les anges qui ont apparu plus d'une fois aux hommes ; ainsi la chair du Fils de Dieu n'était qu'apparente, il n'a pu souffrir, mourir et ressusciter qu'en apparence. C'était l'erreur commune à la plupart des sectes des gnostiques. La troisième, de nier la résurrection future de la chair, de soutenir que les bienheureux auront des corps célestes semblables à ceux des anges et à celui de Jésus-Christ.

Après cet exposé, nous ne concevons pas comment Beausobre peut soutenir que Bardesanes, comme tous les autres sectaires qui ont admis deux principes, ne reconnaissait cepnndant qu'un seul Dieu, bon, tout-puissant, qui a l'empire de l'univers, sans qu'aucun être puisse se soustraire à son pouvoir, *ibidem*. § 10. 1° C'est une absurdité de supposer qu'un être incréé, qui existe de soi-même, par conséqueut de toute éternité, est essentiellement mauvais, et qu'il n'est pas Dieu; la notion la plus claire que nous ayons de la Divinité, est d'exister de soi-même et nécessairement. Lorsque Bardesanes disait que le mauvais principe *s'était produit lui-même*, il déraisonnait; ce qui n'existe point encore peut-il se donner l'existence? 2° En quel sens le Dieu bon est-il tout-puissant et maître absolu de l'univers, s'il y a un être mauvais duquel il ne peut pas empêcher l'action, et qui ne dépend pas de de lui, puisqu'il n'a pas reçu l'être de lui? 3° S'il est vrai que le mauvais esprit est contenu et conservé par le Dieu bon, si rien n'arrive sans la volonté ou sans la permission de celui-ci, il est clair, ou que le Dieu bon laisse volontairement exister le mal, ou qu'il en ignore l'existence, ou qu'il n'a pas le pouvoir de l'empêcher. 4° Il n'est pas question de savoir si ces mêmes conséquences résultent du système orthodoxe, comme le prétend Beausobre, ou si elles n'en résultent pas, mais de savoir en quoi l'existence supposée d'un mauvais principe peut servir à expliquer l'origine du mal ; dès qu'il est évident qu'elle ne sert à rien, que dans cette hypothèse Dieu est toujours responsable du mal qui arrive dans le monde, il est ridicule de la soutenir. 5° Il ne s'agit pas seulement d'expliquer d'où vient le mal moral, et de savoir pourquoi Dieu le permet, mais de dire quelle est la cause du mal physique, des souffrances des créatures sensibles, et de leur imperfection naturelle qui est, dans le fond, la première racine du mal moral. Or l'opinion de Bardesanes ne satisfait point à cette difficulté. 6° Quand même on supposerait dans le système orthodoxe que Dieu a créé les hommes tels qu'ils sont, imparfaits, sujets à la douleur, enclins au mal moral, et capables de le commettre, il ne s'ensuivrait encore rien contre la toute-puissance, la sagesse et la bonté infinie de Dieu, nous le démontrerons à l'article Mal. L'hypothèse de Bardesanes et des autres anciens sectaires est donc inutile et absurde à tous égards; mais la fureur de vouloir les excuser et les disculper, a rendu Beausobre aussi mauvais logicien qu'eux. Nous le verrons raisonner de même dans les articles Cerdoniens, Manichéens, Marcionites, etc.

Il ne servait à rien de dire que le Dieu bon avait créé d'abord les âmes des hommes pures et d'une nature céleste, mais que le mauvais principe

les séduisit et les entraîna dans le péché ; que pour les punir Dieu permit au mauvais principe de les enfermer dans des corps grossiers et corruptibles qu'il avait formés. Il s'ensuit toujours que ces âmes, par leur nature, étaient capables de se laisser séduire et de pécher, par conséquent faibles et très-imparfaites ; le Dieu bon n'aurait-il pas pu les créer meilleures et les préserver de la séduction ? La difficulté tirée de la permission du mal subsiste donc toujours, et l'hypothèse de Bardesanes n'y satisfait en aucune manière. Nous ne voyons pas sur quoi est fondé le titre d'*habile homme* que Beausobre lui prodigue. On dit qu'il écrivit un Traité contre les marcionites; mais son système ne valait guère mieux que le leur.

L'erreur de ceux qui n'admettaient dans le Fils de Dieu qu'une chair fantastique et apparente, était née dès le temps des apôtres, puisque saint Jean la réfute, *Epist.* 2, ℣ 7. Elle fut embrassée par la plupart des hérétiques du second siècle ; et c'est une preuve de la réalité et de la certitude des faits publiés par les apôtres. Si leur témoignage n'avait pas été irrécusable, tous ces hérétiques, philosophes mal convertis, l'auraient attaqué. Comme ils ne pouvaient concilier les humiliations du Fils de Dieu avec l'idée qu'ils s'étaient formée de la Divinité, ils auraient nié absolument qu'il fût né, mort et ressuscité, comme le disaient les apôtres, s'ils avaient pu opposer à ce témoignage celui des Juifs ou de quelques témoins oculaires. Mais ils se retranchèrent à dire que tout cela s'était fait seulement en apparence ; que Dieu avait fasciné les yeux des apôtres et des autres spectateurs, et les avait trompés par des illusions. Or, avouer l'apparence des faits, récuser la certitude du témoignage des sens, c'était rendre justice à la sincérité et à la probité des apôtres. C'est tout ce que nous demandons. Les incrédules, qui osent aujourd'hui les accuser de mensonge, traiter de fables leurs narrations, ne peuvent récuser des témoins qui n'étaient point liés d'intérêts avec les apôtres, et qui cependant confirment leur récit par la manière même dont ils le combattent. La Providence divine a donc eu ses raisons en permettant la multitude d'hérésies que l'on a vu éclore dans le second siècle. BERGIER.

BARÉGINE, ou GLAIRINE. (*Theol. mix. scien. medic. chim.*) La *barégine* est une substance de nature organique que certaines eaux minérales sulfureuses rapportent de leur voyage dans les entrailles de la terre, et dont elles sont chargées. La *barégine* est gélatineuse ou glaireuse, c'est pourquoi on la nomme aussi *glairine*, et elle est fortement azotée. Elle a tiré son nom, de *barégine,* des sources de Baréges, dans les hautes Pyrénées, qui sont celles qui en contiennent la plus grande quantité. C'est à cette substance, qui n'est pas encore bien connue, que la médecine attribue les propriétés merveilleuses de ces sources, très-excitantes, contre les maladies de la peau, les paralysies, les vieilles entorses, les ulcérations herpétiques, et surtout contre les vieilles blessures. Par la vertu des bains pris dans ces eaux, les chairs se reforment à commencer par le fond de la plaie, et en se reformant chassent devant elles les balles, les esquilles, tous les éclats de projectiles, ou d'os, les restes d'étoffes, etc., que la chirurgie n'avait pu extraire. S'il n'y a point dans les plaies de ces corps étrangers, la guérison s'opère encore plus facilement. C'est à Barèges même que ces heureux effets se font sentir, parce que, dit-on, ce sont les eaux de Barèges qui sont le plus chargées de *Barégine.* Mais les autres eaux minérales sulfureuses, qui contiennent aussi de la *Barégine*, ne sont pas sans produire des effets de même genre, quoique avec moins d'intensité.

On sait que la chimie médicale a plus ou moins réussi à composer des eaux artificielles, imitant les eaux naturelles. Elle a donc imaginé de fabriquer des eaux de Barèges; et pour cela, elle fait entrer tous les éléments que la nature a mis dans ces eaux, et que la chimie y constate par ses analyses. Le principal de ces éléments est le soufre; quant à la *Barégine*, on n'a pu, jusqu'à présent, rien inventer de mieux que de la remplacer par de la gélatine. La gélatine paraît,

en effet, lui être tout à fait semblable; du moins, la chimie organique n'a trouvé aucune élément positif dans la *Barégine* qui ne soit dans la gélatine, sans quoi elle y aurait ajouté cet élément. L'eau de Baréges artificielle paraît en tout pareille à l'eau de Baréges naturelle ; et il faut ajouter qu'on la fait 15 a 20 fois plus forte, c'est-à-dire, renferment 15 a 20 fois plus de soufre, et le reste, que l'eau de Baréges prise telle que la donnent les sources, et, par conséquent telle que la nature l'a préparée. Cependant les effets sont si peu équivalents que l'eau préparée par l'art semble n'en produire aucun si on prend l'autre pour terme de comparaison. Pourquoi cette énorme différence, lorsque les deux eaux paraissent en tout semblables aux analyses de la science, et que l'une est rendue quinze fois plus forte que l'autre? mystère ! et mystère des plus surprenants, qui se renouvelle chaque fois que l'on compare les produits de la nature, aux produits les mieux imités de l'art. Les vertus des simples, par exemple, tels que les présente la nature, sont toujours d'une supériorité désespérante aux vertus des imitations artificielles, sans qu'on puisse en deviner la cause.

La science découvrira sans doute, un jour, la différence réelle entre la *Barégine* et la gélatine ; elle arrivera à dire pourquoi la puissance curative des blessures est si grande dans l'eau des sources de Baréges, tandis qu'elle est si faible dans une eau pareille préparée par l'art à de plus fortes doses. Mais alors s'éveilleront, au delà, de nouveaux problèmes qui feront à leur tour le désespoir de la science, et il en sera de la sorte indéfiniment. Les découvertes ne feront que multiplier les choses à découvrir, et plus l'homme avancera, plus il lui semblera reculer.

C'est ainsi qu'il aura toujours de nouveaux motifs d'admirer, en lui-même, la puissance du génie, qui est l'image de Dieu, et de nouveaux motifs pour s'humilier de sa petitesse devant son auteur. LE NOIR.

BAREILLE (l'abbé). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Notre dictionnaire n'a point de place réservée pour les traducteurs ; nous ferons cependant quelques exceptions, et M. *Bareille* aura la sienne, pour sa traduction du grec en français de Saint Jean Chrysostôme qui a été couronnée par l'Institut, et que publie M. L. Vivès. C'est une grande œuvre qu'une pareille traduction; M. *Bareille* a, d'ailleurs, donné au public deux ouvrages qui ont reçu les éloges de sérieux critiques : une *Histoire de S. Thomas d'Aquin*, qui a eu quatre éditions, et une sorte de roman historique dans le genre de Fabiola du docteur Wiseman, en 2 vol., qui en a eu cinq. Cette espèce d'épopée, qui a pour titre *Emilia Paula*, nom de l'héroïne, est une peinture des orgies de la cour de Néron et des mœurs saintes des Pierre et des Paul avec les premiers chrétiens dans les catacombes. Le premier volume contient vingt-trois tableaux, le second quarante-trois; les contrastes y sont saisissants, d'après les jugements que nous en avons lus, et ils classent l'auteur dans l'école littéraire qui eut pour point de départ le *Génie du christianisme* et les *Martyrs*.

LE NOIR.

BARNABÉ (saint) est appelé *apôtre* par les Pères de l'Eglise, et par saint Luc lui-même, *Act.*, c. 14, ℣ 13, quoiqu'il ne fût pas du nombre des douze que Jésus-Christ avait choisis, mais l'un des soixante-douze disciples que le Sauveur avait instruits lui-même et envoyés pour prêcher l'Evangile, *Luc*, c. 10, ℣ 1 et 17. *Saint Barnabé* fut le compagnon des voyages et des travaux de saint Paul ; il eut beaucoup de part à tout ce que firent les apôtres pour établir le Christianisme.

Il reste de lui une épître qui a été mise à la tête des écrits des Pères apostoliques, de l'édition de Cotelier, mais dont le commencement est perdu. Elle était adressée aux Juifs convertis, qui prétendaient que les observances légales étaient encore nécessaires au salut pour tous ceux qui croyaient en Jésus-Christ, quoique les apôtres eussent décidé le contraire dans le concile de Jérusalem. *Act.*, c. 15. *Saint Barnabé*, dans la première partie de sa lettre, montre que les cérémonies mosaïques ont été abolies

par la loi nouvelle; dans la seconde il donne d'excellentes leçons de morale sur l'humilité, la douceur, la patience, la charité, la chasteté, etc. On y trouve beaucoup d'érudition hébraïque, une grande connaissance des Ecritures, et des explications allégoriques, telles qu'elles étaient en usage parmi les Juifs.

Cette épître a été citée sous le nom de *saint Barnabé* par saint Clément d'Alexandrie, par Origène, par Eusèbe, par saint Jérôme. Les deux premiers semblent la mettre au rang des Ecritures canoniques, et lui attribuer la même autorité; les deux derniers disent qu'elle est *apocryphe*. Il ne faut pas conclure de là, comme ont fait quelques modernes, qu'Eusèbe et saint Jérôme ont été persuadés que cette lettre n'était point de *saint Barnabé*, ou qu'ils en ont douté, mais seulement qu'ils l'ont exclue du nombre des livres canoniques. Ils nomment *apocryphes* non-seulement les écrits faussement attribués aux apôtres ou aux disciples de Jésus-Christ, mais encore ceux qui ont été placés mal à propos par quelques anciens au nombre des livres sacrés. C'est une équivoque de laquelle ont abusé les critiques protestants, et par laquelle il ne faut pas se laisser tromper.

Tillemont et d'autres, prévenus de ce préjugé, disent que si cette lettre avait été reconnue pour être véritablement de *saint Barnabé*, l'Eglise, qui honore ce saint comme un apôtre, n'aurait pas manqué de la recevoir au nombre des livres sacrés et canoniques. Cette conséquence n'est pas infaillible. *Saint Barnabé* n'était point du nombre des apôtres choisis par Jésus-Christ, mais l'un des soixante-douze disciples. Il est très-probable que Hermas et saint Clément avaient eu le même avantage; leurs écrits cependant n'ont pas été constamment placés parmi les livres sacrés. La lettre de *saint Barnabé* était adressée aux Juifs, aussi bien que celle de saint Paul aux Hébreux, et cette dernière a donné lieu à des contestations. Les fautes prétendues que les critiques modernes trouvent dans cette lettre, ont pu faire aussi impression sur les anciens, et les empêcher de la mettre au rang des livres canoniques. Il est bon de savoir ce que l'on y trouve à reprendre.

L'auteur, dit-on, cite divers passages qui ne se trouvent point dans l'Ecriture; selon lui, tous les Syriens, les Arabes et tous les prêtres des idoles reçoivent la circoncision; toutes choses seront terminées dans l'espace de six mille ans, et Jésus-Christ est monté au ciel le dimanche. Ces reproches sont-ils assez graves pour qu'on ne puisse pas attribuer à *saint Barnabé* la lettre qui porte son nom?

Chapitre 7, il cite un passage du livre des Nombres, au sujet du bouc émissaire; il y ajoute des paroles qui ne sont point dans ce livre, mais qui expriment une circonstance de cette cérémonie telle qu'elle se faisait par les Juifs. Où est l'erreur? Les Juifs ne pouvaient pas y être trompés.

Chapitre 12, il cite un prophète qu'il ne nomme pas, et l'on croit trouver ce qu'il dit dans le quatrième livre d'Esdras, qui est apocryphe. Mais cette citation peut aussi avoir été tirée d'un autre livre prophétique qui n'existe plus.

Pour que *saint Barnabé* ait pu citer aux Juifs le quatrième livre d'Esdras, il suffit que les Juifs l'aient respecté comme prophétique; il ne s'ensuit pas que *saint Barnabé* l'ait regardé comme tel lui-même. C'était un argument personnel, bon pour les Juifs.

Ce qu'il dit de la circoncision des Syriens, etc., chap. 9, est confirmé non-seulement par Origène et par d'autres Pères, mais encore par les auteurs profanes. *Voyez les notes* de Cotelier et de Ménard sur cet endroit.

Ce qu'il ajoute, chapitre 15, sur la durée du monde et sur sa fin après six mille ans, était une tradition juive, fausse sans doute, mais à laquelle saint Irénée et d'autres Pères ont ajouté foi; *saint Barnabé* a pu la citer sans en être fort persuadé.

Quant au passage qui regarde le jour de l'Ascension, il nous paraît que l'on en prend mal le sens; il y a, chapitre 15 : Nous célébrons avec « joie le huitième jour auquel Jésus-« Christ est ressuscité; et après s'être « fait voir, il est monté au ciel le « jour même qu'il est ressuscité. »

On excuse ces fautes, dit Tillemont;

mais ne vaut-il pas mieux ne pas se réduire à être obligé d'excuser des fautes dans un apôtre? Si ce sont là des fautes, elles n'intéressent ni la foi ni les mœurs, et nous ne voyons pas qu'il soit fort nécessaire de supposer que *saint Barnabé* a dû en être exempt.

L'auteur du Mémoire sur les livres apocryphes, *Hist. de l'Acad. des inscript.* t. 15, *in*-12; celui de l'*Examen critique des apologistes de la Religion chrétienne*, qui ont regardé le jugement de Tillemont comme irréfragable, auraient dû examiner la question de plus près.

Le savant Lardener, qui avait lu tout ce que l'on a écrit pour ou contre, croit que cette lettre est véritablement de *saint Barnabé*, qu'elle a été écrite immédiatement après la ruine de Jérusalem et du temple, l'an 71 ou 72 de Jésus-Christ. *Credibility of the Gospel history*, t. 5, l. 1, c. 1. BERGIER.

BAROMÈTRE. (*Théol. mixt. scien. phys. ind.*) — Galilée paraît avoir eu le premier l'idée du *baromètre* lorsqu'il expliqua par la pesanteur de l'air ce qu'on expliquait jusqu'alors par l'horreur de la nature pour le vide, à savoir l'ascension de la colonne d'eau dans un tuyau de pompe, jusqu'à 32 pieds seulement, phénomène dont des fontainiers qui s'en étaient aperçus lui demandèrent l'explication, et qu'il expliqua. Mais le *baromètre* fut véritablement inventé par son disciple Torricelli. Tout le monde connaît cet instrument. Il consiste dans un tube de verre qui devrait avoir plus de 32 pieds de hauteur, s'il contenait une colonne d'eau, mais qui n'a que la longueur qu'on lui voit ordinairement, lorsqu'il est rempli d'une colonne de mercure, métal liquide beaucoup plus lourd que l'eau. On fait chauffer jusqu'à l'ébullition le mercure qu'on y a introduit, en ayant soin d'incliner le tube, afin de le forcer à se débarrasser de toute vapeur et de tout gaz et d'arriver à ce que l'espace qui reste vide, et qu'on nomme la chambre barométrique, lorsqu'on l'a renversé, dans sa cuvette pleine de mercure, par le bout resté ouvert, soit véritablement vide autant qu'il se peut. Alors, la hauteur de la colonne mercurielle supportée par la pression atmosphérique sur la surface du mercure de la cuvette, correspond à cette pression, et par conséquent au poids d'une colonne d'air de toute la hauteur de l'atmosphère. C'est cette colonne d'air qui, faisant équilibre à celle du mercure débarrassée de tout contrepoids puisqu'il y a le vide au-dessus, l'empêche de tomber. Dans le *baromètre* à siphon, le mercure de la petite branche, qui est ouverte à l'air, remplace celui de la cuvette, dans le baromètre à cuvette, et produit le même effet. Voilà le *baromètre* expliqué aussi brièvement qu'il nous est possible.

Or, cet instrument est à mettre à côté de la boussole, parmi les moyens que l'homme a inventés de conquérir la terre, ainsi que Dieu lui en donna l'ordre, selon le récit de Moïse, après qu'il l'eût créé. Déjà, on l'a appliqué, à l'imitation de Pascal, à mesurer les hauteurs des montagnes. On conçoit que plus l'on s'élève dans les airs, plus la colonne d'air que l'on a au-dessus de sa tête se raccourcit; que par suite elle devient d'autant moins pesante et qu'en conséquence elle fait monter d'autant moins la colonne de mercure. Prenant donc le degré de hauteur de cette colonne au niveau des mers et son degré de hauteur au sommet d'une montagne de quatre kilomètres, par exemple, au-dessus de ce niveau, on en pourra tirer une échelle de diminution qui dira exactement les hauteurs auxquelles on s'élèvera. Mais cette application aura surtout son utilité dans la navigation aérienne. Ici le baromètre sera aussi utile pour savoir de combien l'on s'élève et de combien l'on s'abaisse que la boussole pour savoir dans quelle direction l'on s'avance. Ce sera à l'aide de ces deux instruments, perfectionnés sans doute encore, que l'homme pourra naviguer dans les airs, quand il aura trouvé le moyen d'être assez maître de son esquif aérien. Alors le *baromètre* ne sera pas moins utile que la boussole, puisqu'il lui dira s'il ne monte pas plus que de raison, c'est-à-dire à ces hauteurs où l'atmosphère devient trop raréfiée pour que le sang, maintenu dans les veines par sa pression,

ne s'en échappe point, et pour que le poumon puisse encore tirer l'oxygène dont il a besoin ; puisqu'il lui dira aussi s'il ne descend pas, dans les nuits sombres, à ces niveaux trop rapprochés du sol où il courrait risque de se briser contre les corps de la surface terrestre.

On a fait une autre application du *baromètre*, et cette application est la plus commune aujourd'hui; elle consiste à préjuger des variations du temps par les ascensions de la colonne de mercure. L'air, en effet, varie dans son poids et dans sa pesanteur, et ces variations ne sont pas sans être liées à ses états de temperature, d'agitation ou de calme, de pluie ou de beau temps, d'humidité ou de sécheresse; mais jusqu'àprésent, dans la plupart des lieux du moins, le *baromètre* ne baisse ou ne hausse guère que quand ce qui devrait être un symptôme précurseur est devenu l'effet même du changement accompli. C'est donc à la mesure des hauteurs que l'application de cet instrument est vraiment sérieuse; et c'est en tant qu'appliqué à cet usage que nous devons le considérer comme une des découvertes qui ont fait avancer l'humanité dans la conquête du globe qui lui a été donné pour domaine. LE NOIR.

BARONIUS ou BARONIO (César), (*théol. hist. biog. et bibliog*). — Il naquit le 13 octobre 1538, d'une ancienne famille, à Sora, ville de Campanie. Il entra dans la congrégation de S. Philippe de Néri et, malgré ses études toujours actives, servit les malades dans un hôpital. Cette décision brusque déplut tellement à son père qu'il lui retira tout moyen de subsistance. *Baronius*, recommandé par S. Philippe, fut accueilli par un homme riche et fort distingué, Jean-Michel Paravicini, qui le garda pendant sept ans et le traita comme un fils. Après de longues épreuves, *Baronius*, âgé de vingt-cinq ans, reçut la prêtrise et parvint enfin à se réconcilier avec ses parents, dont les vues ambitieuses avaient été déçues. Il fit vœu de pauvreté, se soumit au ministère le plus humble, et écrivit en grandes lettres sur sa cheminée : « César Baronius, perpétuel cuisinier. » S. Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan, le demanda pour en faire son conseiller. *Baronius* refusa cette charge, ainsi qu'un canonicat de sa ville natale et la dignité épiscopale que lui offrirent successivement les trois papes Grégoire XIII, Sixte V et Grégoire XIV. Il succéda à S. Philippe, en qualité de supérieur de la congrégation de l'Oratoire lorsque S. Philippe se démit de cette charge en 1693. Il fut contraint d'accepter les dignités de confesseur du Pape, de protonotaire apostolique (1595), de bibliothécaire et de cardinal (1596) que lui imposa le souverain Pontife. Il allait même, selon toute probabilité, être élu Pape après Clément VIII et Léon XI, tous les cardinaux étant d'accord, quand la cour d'Espagne, blessée de la hardiesse de son ouvrage *de Monarchia Siciliæ*, imposa son *veto*. Il mourut d'une maladie d'estomac, le 30 juin 1607, universellement aimé et honoré, laissant une réputation de savant de premier ordre.

Son activité littéraire fut prodigieuse. Outre quelques lettres, nous possédons deux ouvrages importants de *Baronius*, savoir : ses *Annales ecclésiastiques* et son édition du *Martyrologe romain*. Ce dernier ouvrage parut d'abord à Rome en 1566 ; puis à Venise, 1587-1597, in-4°; à Anvers, 1589, in-folio, sous le titre : *Martyrologium Roman. restitutum, Greg. XII jussu editum, cum notis Cæs. Baronii.*

Ses Annales sont plus célèbres. Il les composa pour obéir à S. Philippe de Néri qui lui demanda un ouvrage d'histoire pour répondre aux Centuries de Magdebourg. A la vue des immenses matériaux qu'il avait réunis, un évêque lui demanda avec stupéfaction combien il avait employé de secrétaires pour ce travail; *Baronius* répondit en souriant : « J'ai été seul à fouler ce pressoir. » Il mit en œuvre tous ces matériaux sous la forme d'Annales, suivant les Centuriateurs, et, consacrant un volume in-folio à chaque siècle; il en laissa douze achevés. En outre il recopia plusieurs fois cet immense travail. La bibliothèque du Vatican en possède

un exemplaire complet de la main de *Baronius*,

Baronius s'excuse des défauts inévitables de son travail en disant : « Si quelqu'un trouvait que je n'ai pas approfondi également tous les points de ces Annales, je demanderais pour ma justification qu'il voulût bien considérer que je n'ai pas eu un seul jour libre d'interruption, de soins de toute espèce, de charges de tout genre, et que j'aurais marqué de craie blanche le jour ou j'aurais pu me livrer tout entier et uniquement à mon travail. »

La seconde édition du grand ouvrage historique de *Baronius* parut avec le titre : *Annales ecclesiastici, a Christo nato ad annum* 1198, *auctore Cæsare Baronio, Romæ*, 1588-1607, XII tom. in-fol., à laquelle succédèrent plusieurs éditions d'Anvers, 1589, et de Paris, 1609. L'édition de Mayence, 1601-1605, en 12 vol. in-fol., a été revue, corrigée par *Baronius* lui-même, et est considérée comme la meilleure qui ait été publiée jusqu'à nos jours. On en publia d'autres à Rome, 1607, à Cologne, 1609 à Anvers, 1610, à Venise, 1738, auxquelles sont jointes les notes critiques de Pagi.

Comme continuations des Annales de *Baronius* on doit citer :

1° *Annalium eccles. post Cæsarem Baronium tom. XIII-XX, auctore Abr. Bzovio* (par le Dominicain polonais Abraham Bzovius, de Cracovie), Rome, 1616, augmenté, *Colon.*, 1621-1640, VIII tom. Le dernier volume (Rome, 1672) va jusqu'en 1572.

2° *Annal. eccles. Card. Cæs. Baron. continuatio, per Henr. Spondanum* (évêque de Pamiers), Par., 1640-1641. II tom. in-fol. ; Lugd., 1678, III tom. in-fol.

3° *Annales eccles. ab anno* 1198, *ubi Card. Baronius desiit, auctore Odorico Raynaldo.* tom. XIII-XX, Rome, 1646-1663, in-fol., continuation digne de *Baronius*, à laquelle fut ajouté, après la mort de Raynald, le tome XXI, Rome, 1676-1677.

4° *Annales eccles. ab anno* 1566, *ubi Od. Raynaldus desiit, auctore Jacobo de Laderchio,* tom. XXII-XXIV, Rome, 1728-1737, III tom. in-fol.

Il existe les abrégés des Annales de *Baronius* suivants :

En latin : *Henrici Spontani Annales eccles. ex XII tomis Cæs. Baronii in epitomen redacti et ejus auctoritate editi,* 1612-1622, in-fol. ;

En arabe avec la continuation de Spondanus, labore P. Britii. Pars I-II, Rome, 1653-4 ; Pars III, Rome, 1671.

On en a aussi en français, en italien en polonais. LE NOIR.

BARRUEL (Augustin.) (*Théol hist. biog et bibliog.*) — Né le 2 octobre 1741, dans le Vivarais à Villeneuve de Berg, l'abbé *Barruel* voulait se faire jésuite, quand la société fut dissoute en France. Il voyagea dans toute l'Europe, revint dans sa patrie sur la fin du règne de Louis XV, et refusa toute charge pour se consacrer à la défense de la religion.

Associé à Fréron, il coopéra d'abord à son *Année littéraire*. En 1788 il prit part à la rédaction d'une autre feuille intitulée *Journal ecclésiastique*, qui avait été commencée en 1760 par l'abbé Dinouard, et que *Barruel* continua dans un esprit différent. Il y travailla jusqu'en 1792, époque à laquelle la révolution l'obligea de fuir en Angleterre. Il y fit paraître son *Histoire du Clergé de France pendant la Révolution*, Londres, 1794, 2 vol. in-12, cette histoire ne va que jusqu'en 1792. *Barruel* fit plus de sensation encore par un plus grand ouvrage qu'il publia quelque temps après, sous le titre de *Mémoires pour l'histoire du Jacobinisme*, Londres, 1796 et années suivantes, 5 vol. in-8° ; 2e édit., 1813.

« *Barruel*, dit M. Kerker, avait évidemment été trop loin en prétendant faire sortir et dépendre des sociétés secrètes tous les mouvements qui naquirent de l'esprit antichrétien du siècle. »

Après la chute du Directoire, *Barruel* se prononça en faveur du gouvernement consulaire, et revint en France avec plusieurs prêtres disposés comme lui ; il prit la plume contre l'abbé Blanchard et en général contre tout le parti des anticoncordataires et les réfuta dans un livre remarquable pour l'époque : *du Pape et de ses droits religieux*. Le premier volume renferme les preuves tirées des Pères et des conciles ; le second a pour but de démontrer par la doctrine de l'É-

glise gallicane, et notamment de ses docteurs, P. d'Ailly, Clémangis, Gerson, Bossuet, par la *Déclaration du clergé gallican*, enfin par la doctrine de l'école (gallicane) de Paris en général, que le Pape avait agi dans son droit. « On ne peut nier, dit M. Kerker, que, lorsqu'il interprète de cette façon la *Déclaration du clergé gallican*, il va trop loin ; mais on ne saurait méconnaître les bonnes intentions de l'auteur, qui, dans un temps où le gallicanisme avait encore beaucoup de partisans, voulait les gagner tous à la paix et à l'obéissance envers le chef suprême de l'Église. »

Avant ce dernier ouvrage, *Barruel*, provoqué par les événements politiques et leur influence sur l'Église, avait fait paraître : *l'Évangile et le Clergé français* ; — *sur la Soumission des pasteurs dans les révolutions des empires* ; — *Prône d'un bon curé pour le serment civique*, 1790 : cet ouvrage était dirigé contre le serment à la constitution civile du clergé ; — *Questions décisives sur les pouvoirs ou la juridiction des nouveaux pasteurs*, 1791 ; — *Lettre sur le divorce*, 1790, in-8° ; — *les Vrais Principes sur le Mariage*, 1790, in-8°. Enfin il écrivit contre les incrédules du temps les *Helviennes ou Lettres provinciales philosophiques*, 1784, 4 vol. in-12, petit ouvrage qui eut beaucoup de succès et plusieurs éditions, dont la dernière est de 1824.

Barruel mourut à Paris, chanoine honoraire, le 5 octobre 1825, à l'âge de quatre-vingts ans.

Un des ouvrages qui portent le nom de *Barruel*, sous le titre : *Collection ecclésiastique, ou Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états généraux relativement au clergé*, 1791-92, 14 vol. in-8°, n'est pas de lui, mais de l'abbé Guillon, auquel *Barruel* a simplement prêté son nom.

Le Noir.

BARSANIENS ou SEMIDULITES, hérétiques qui parurent au sixième siècle. Ils soutenaient les erreurs des gadianites, et faisaient consister leurs sacrifices à prendre du bout du doigt de la fleur de farine et à la porter à la bouche. *Voy.* saint Jean Damasc., *de Hæres* ; Baronius. *ad ann.* 535.

Bergier.

BARTHELEMI (saint), apôtre. Les anciens écrivains ecclésiastiques ne nous apprennent rien de certain des actions ni des travaux de ce saint apôtre. Selon la tradition commune, il a prêché dans les Indes ; mais il paraît que sous ce nom l'on entendait autrefois l'Arabie Heureuse. Il n'a rien laissé par écrit ; le faux évangile que quelques hérétiques avaient forgé sous son nom, fut déclaré apocryphe par le pape Gélase.

Barthélemi (massacre de la Saint). C'est un des plus fâcheux événements de notre histoire, dont les ennemis de la religion sont très-attentifs à renouveler le souvenir, et qui fournit une ample matière à leurs déclamations. C'est le massacre des calvinistes, fait à Paris le 24 août 1572, que l'on a nommé *la journée de la Saint-Barthélemi*. En supposant que les catholiques furent poussés à cet acte de cruauté par le zèle de religion, il a été aisé de rendre ce motif odieux, et de faire conclure qu'il n'est point de passion plus redoutable.

Mais il est prouvé par des monuments incontestables : 1° que la religion ne fut point le motif de ce massacre, et que les ecclésiastiques n'y eurent aucune part. L'entreprise formée par les calvinistes d'enlever deux rois, plusieurs villes soustraites à l'obéissance, des siéges soutenus, des troupes étrangères introduites dans le royaume, quatre batailles rangées livrées au souverain, n'étaient-elles pas des raisons assez puissantes pour irriter Charles IX, sans le motif de la religion, et pour lui faire envisager les calvinistes comme des sujets rebelles et dignes de mort ? Ils ont beau excuser leur révolte par la prétendue droiture de leurs intentions, et par la raison du bien public ; ce motif, toujours aisé à feindre, ne peut pas plus servir à les justifier, qu'à excuser la cruauté des catholiques.

Aucun ecclésiastique ne fut consulté et n'entra au conseil dans lequel le massacre des calvinistes fut résolu ; le duc de Guise même en fut exclu. Il est faux, quoi qu'en dise l'auteur des

Essais sur l'Histoire générale, que cette funeste résolution ait été préparée et méditée par les cardinaux de Birague et de Retz ; ces deux hommes n'avaient pour lors que très-peu d'influence dans les affaires ; ils ne furent élevés au cardinalat que longtemps après. Si Grégoire XIII rendit solennellement grâces à Dieu de l'événement, ce n'était pas pour se réjouir du meurtre des calvinistes, mais de la conservation du roi, qui écrivit dans toutes les cours que les rebelles avaient mis sa vie et sa couronne en danger. Que le fait fût vrai ou faux, le pape pouvait le croire de bonne foi et remercier Dieu de ce que le roi et la religion catholique étaient sauvés. Si les ennemis étaient sur nos frontières, si on les battait et que l'on en tuât un grand nombre, nous remercierions Dieu, sans doute, non de l'effusion de leur sang, mais de la cessation du péril.

Il est prouvé encore, par l'aveu même des protestants, que les évêques, les ecclésiastiques, les religieux, loin de prendre part au meurtre dans les villes où le peuple voulait massacrer les calvinistes, comme on avait fait à Paris, firent leur possible pour l'empêcher, et en sauvèrent un grand nombre dans les couvents. Cela se fit même dans la ville de Nîmes, où les huguenots avaient deux fois massacré les catholiques de sang-froid. Plusieurs catholiques furent enveloppés dans le massacre des calvinistes. L'auteur des *Annales politiques* n'a donc pas eu tort de soutenir, tom. 3, n° 18, que le clergé n'a eu aucune part à cette boucherie.

2° La proscription des calvinistes fut dictée par une fausse politique. L'ambition de l'amiral de Coligny, sa jalousie contre les Guises, sa conduite séditieuse, furent la vraie cause de tous les troubles du royaume. Il était plus souverain à l'égard des calvinistes, que Charles IX ne l'était à l'égard des catholiques ; les huguenots avaient osé dire au roi : *Faites la guerre aux Espagnols, ou nous serons contraints de vous la faire* ; l'amiral avait eu la témérité d'offrir au roi dix mille hommes pour entrer dans les Pays-Bas ; il les avait donc à ses ordres. Ce sujet rebelle n'avait que trop mérité l'arrêt de proscription prononcé contre lui ; mais ce n'est pas par un massacre qu'il fallait le punir. Les éloges que lui ont prodigués les calvinistes sont trop suspects pour servir à sa justification.

3° Il est encore prouvé que le massacre de l'amiral et de ses partisans ne fut point un projet prémédité et préparé de longue main, mais l'effet momentané du ressentiment de Catherine de Médicis et de son fils le duc d'Anjou, et de la colère qu'ils inspirèrent à Charles IX. La proscription regardait seulement Paris et les chefs du parti huguenot, et non les autres villes du royaume ; mais la fureur du peuple une fois allumée se porta beaucoup plus loin que le gouvernement n'aurait voulu. Dans les autres villes, où le peuple fit de même, malgré les ordres du roi, ce ne fut pas le même jour, mais dans des temps très-différents, puisque à Toulouse et à Bordeaux ce fut plus d'un mois après le massacre fait à Paris. Les calvinistes et leurs partisans ont eu la mauvaise foi de dire que le roi dépêcha des courriers dans les différentes villes du royaume pour y faire massacrer les huguenots, pendant qu'il les envoyait réellement pour empêcher que cela n'arrivât.

4° Il est certain que le nombre de ceux qui périrent est beaucoup moindre qu'on ne l'a supposé. Si quelques écrivains l'ont porté jusqu'à cent mille hommes, d'autres ont soutenu qu'il n'a pas passé dix mille hommes, et c'est encore trop. Le martyrologe des protestants, qui en comptait mille à Paris, n'a pu en assigner dans le détail que quatre cent soixante-huit, et pour tout le royaume sept cent quatre-vingt-six, au lieu de quinze mille qu'il supposait en bloc.

Si l'on y veut faire attention, ce n'était pas au bas peuple calviniste que l'on en voulait, c'était aux chefs, à ceux auxquels on attribuait les révoltes, les séditions, les meurtres, qui s'étaient commis dans les différentes villes ; il est donc impossible que le nombre des morts ait été aussi grand que nos déclamateurs modernes l'ont supposé.

Ce que nous venons de dire est tiré d'un ouvrage dont on a indignement calomnié l'auteur, en prétendant qu'il avait fait l'apologie de la *Saint-Barthélemi*, tandis qu'il ne s'est proposé autre chose que de montrer que les protestants et leurs copistes ont déguisé le vrai motif de cette exécution sanglante, en ont exagéré l'atrocité, et en ont chargé des hommes qui n'y eurent aucune part. Un auteur qui commence par dire : « Quand » on enlèverait à la journée de la » *Saint-Barthélemi* les trois quarts » des horribles excès qui l'ont accom» pagnée, elle serait encore assez af» freuse pour être détestée de ceux » en qui tout sentiment d'humanité » n'est pas éteint ; » et qui finit par les vers du président de Thou : *Excidat illa dies*, etc., peut-il être désigné de bonne foi comme l'apoligiste de ce massacre ?

L'auteur d'un écrit intitulé, l'*Esprit de Jésus-Christ sur la tolérance*, pour excuser les calvinistes d'avoir pris les armes, dit qu'ils y furent obligés, parce qu'ils savaient qu'on en voulait à leurs priviléges ; qu'ils agissaient de concert avec Catherine de Médicis, et pour empêcher que les Guises ne devinssent maîtres du royaume.

Mais, parce qu'il plaisait aux huguenots de penser qu'on en voulait aux priviléges qu'ils avaient obtenus par force, était-ce une raison légitime de prendre les armes contre leur souverain? Catherine de Médicis était-elle en droit de les y autoriser, et la crainte de voir les Guises devenir trop puissants était-elle un juste sujet de de se révolter ? Voilà d'étranges principes de droit public.

Il prétend que le meurtre des calvinistes fut une affaire de religion et de proscription tout ensemble. La proscription est certaine, il vient lui-même d'en indiquer les motifs ; mais où sont les preuves de l'influence de la religion ? Il n' en donne aucune. Il n'est pas sûr, dit-il, que Barague et de Retz ne soient pas entrés au conseil. S'il y étaient entrés, les huguenots ne se seraient pas tus, et ne leur auraient jamais pardonné. Cet écrivain prétend que l'humanité de plusieurs catholiques, en cette rencontre, ne prouve rien ; mais l'humanité des évêques, des prêtres, des moines, prouve-t-elle en eux un fanatisme de religion?

Il justifie très-mal la conduite et les desseins de l'amiral de Coligny, par les éloges que les historiens ont faits de lui. Ces éloges sont partis de la plume des protestants, ou d'écrivains qui les ont copiés par prévention. Le comble du ridicule est de soutenir que le sac de Mérindol et de Cabrières, arrivé vingt-sept ans auparavant, avait été le prélude du massacre des huguenots.

Il assura que, pendant que Charles IX envoyait des courriers pour prévenir ce désordre dans les provinces, il dépêchait des émissaires secrets pour y exciter les catholiques : c'est une pure calomnie.

Pour prouver le grand nombre de ceux qui furent mis à mort, il n'allégue que des écrits qui ont été plusieurs fois réfutés.

Nous ne voyons pas quel avantage les incrédules peuvent tirer de ce fait odieux pour calomnier la religion.

BERGIER.

BARTHÉLÉMITES, clercs réguliers fondés par Barthélemi Hobzauzer à Salzbourg, le premier août 1640, et répandus dans plusieurs provinces d'Allemagne, en Pologne et en Catalogne. Ils vivent en commun, sont dirigés par un président général et par des présidents diocésains ; ils s'occupent à former des ecclésiastiques. Les présidents sont soumis aux ordinaires, et ont sous eux des doyens ruraux. Ces degrés de subordination, et d'autres usages qu'ils observent, répondent avec succès au but de leur institution. Un curé *barthélémite* a ordinairement un aide ; et si le revenu de sa cure ne suffit pas pour deux, il y est pourvu aux dépens des curés plus riches de la même congrégation. Tous sont engagés par vœu à se secourir mutuellement de leur superflu, sans être privés de la liberté d'en disposer par legs, ou pour assister leurs parents pauvres.

Ce fonds, augmenté de quelques donations, suffit à l'entretien de plusieurs maisons dans quelques diocèses. Quand il y en a trois, la première est un séminaire commun pour les jeunes

clercs, où ils étudient les humanités, la philosophie, la théologie et le droit canonique. On n'exige aucun engagement de ceux qui font leurs humanités; les philosophes promettent de vivre et de persévérer dans l'institut; les théologiens en font serment. Ils peuvent cependant rentrer dans le monde avec la permission des supérieurs, pourvu qu'ils n'aient pas reçu les ordres sacrés. Les curés et les bénéficiers de l'institut habitent la seconde maison; la troisième est la retraite des invalides de la congrégation. Innocent XI approuva leurs constitutions en 1680. La même année l'empereur Léopold ordonna que dans ses pays héréditaires ils fussent promus par préférence aux bénéfices vacants; et le même pape Innocent XI approuva, en 1684, les articles surajoutés à leur règle pour le bien de l'institut. BERGIER.

BARTHELEMY - SAINT - HILAIRE (Jules), (*théol. hist. biog. et bibliog.*)— Ce philosophe français contemporain, *l'alter ego* de M. Thiers pendant qu'il fut, avec tant d'habileté, d'honnêteté et de gloire, le président de la république française, naquit à Paris en 1805, fit partie de la société *aide-toi, le ciel t'aidera*, signa le 28 juillet 1830 la protestation des journalistes contre les ordonnances, fonda le *bon sens*, écrivit dans les journaux d'opposition, et entreprit sa traduction complète des œuvres d'Aristote, qui servit de pendant à celle des ouvrages de Platon de M. Cousin. Il s'adonna à l'étude du sanscrit, qu'il avait appris avec M. Burnouf dès 1823. Il fit partie jusqu'en 1858 de la commission chargée d'étudier le percement de l'isthme de Suez.

La traduction d'Aristote de M. *Barthélemy-Saint-Hilaire* comprend ce qui suit:

La *politique*, 2 vol. in-8°, 1837 et 1848.

La *logique*, 2 vol. in-8°, 1838.

La *psychologie, traité de l'âme*, in-8°, 1846.

Les *opuscules*, in-8°, 1847.

La *morale*, 3 vol. in-8°, 1857.

La *poétique* in-8°, 1858.

Ses autres ouvrages sont : *de l'école d'Alexandrie*, in-8°, 1845; *des Vedas*, in-8°, 1854 ; *du Bouddhisme*, in-8°, 1855; *le Bouddha et sa religion*, in-8°, 1859; etc.

M. *Barthélemy-Saint-Hilaire* n'a pas rendu un moindre service à notre langue en lui donnant les œuvres d'Aristote, que M. Cousin en lui donnant celles de Platon ; et ce service rejaillira un jour sur le spiritualisme et sur le théisme, car Aristote bien compris n'est pas moins que Platon un des grands chefs de l'un et de l'autre. Quand nous serons revenus aux études sérieuses, on le reconnaîtra. LE NOIR.

BARUCH, prophète, fils de Néri ou Nérias, est secrétaire du prophète Jérémie. Ses prophéties sont contenues en six chapitres; nous ne les avons plus en hébreu, mais on ne peut pas douter qu'il n'ait écrit en cette langue; les fréquents hébraïsmes que l'on y trouve le font assez connaître. On en a deux versions syriaques; mais le texte grec paraît plus ancien.

Josèphe l'historien remarque, *Antiq.*, l. 10, c. 11, que ce prophète était d'une naissance illustre, et très-habile dans la langue de son pays. Dans le second livre des Machabées, c. 2. ℣ 1 et suiv., les Juifs de Jérusalem écrivent à ceux d'Egypte que Jérémie recommanda expressément à ceux qui allaient de Judée dans un pays étranger, de ne pas oublier la loi du Seigneur, et de ne pas tomber dans l'idolâtrie; c'est en effet l'objet de la lettre de Jérémie aux Juifs de Babylone, qui fait le sixième chapitre de *Baruch*.

Mais comme les Juifs n'ont voulu reconnaître pour livres sacrés que ceux qu'ils avaient en hébreu, ils n'ont point compris dans leur canon la prophétie de *Baruch*; par la même raison elle ne se trouve point dans les catalogues des livres sacrés donnés par Origène, par Méliton, par saint Hilaire, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Jérôme, par Rufin; mais il est à présumer que la plupart l'ont comprise sous le nom de Jérémie, comme ont fait les Pères latins. Le concile de Laodicée, saint Cyrille de Jérusalem, saint Athanase et saint Epiphane, nomment

dansleurs catalogues *Jérémie et Baruch*. Saint Augustin et plusieurs autres Pères citent les prophéties de *Baruch* sous le nom de Jérémie, et dans l'Eglise latine, ce qu'on lisait de *Baruch* dans l'office divin, était lu sous le nom de Jérémie.

C'est donc assez mal à propos que les protestants se prévalent de l'opinion des Juifs, du silence des Pères, et du préjugé dans lequel plusieurs ont été au sujet de la prophétie de *Baruch* ; elle ne contient rien que d'édifiant, qui ne convienne très-bien au caractère d'un vrai prophète et aux circonstances dans lesquelles *Baruch* se trouvait.

Saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Eusèbe, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Bernard et la foule des commentateurs, ont regardé comme une prophétie de l'incarnation du Verbe, ces paroles de *Baruch*, c. 3, ℣ 36 : « C'est lui qui est notre Dieu, qui a » donné la science à Jacob son servi- » teur, et à Israël son bien-aimé. » Après cela il a été vu sur la terre » et a conversé avec les hommes. » Cette pensée leur a paru la même que celle de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous*. On ne conçoit pas en quel sens le prophète a pu dire, que sous l'Ancien Testament Dieu *a été vu* sur la terre. Lorsqu'il parlait aux patriarches, à Moïse, aux prophètes, il ne se rendait pas visible. *Voyez* la *Préface sur Baruch*, *Bible d'Avignon*, t. X, p. 411.

BERGIER.

BARULES, hérétiques dont parle Sandérus, qui soutenaient que le Fils de Dieu avait pris un corps fantastique ; que les âmes avaient été créées avant la naissance du monde, et avaient péché toutes à la fois. Ces deux erreurs ont été communes à la plupart des sectes qui sont nées au second siècle de l'Eglise. Les philosophes qui eurent connaissance du christianisme, ne purent se résoudre à croire ni la chute du genre humain, par le péché d'Adam, ni les humiliations auxquelles le Fils de Dieu s'est réduit pour la réparer. *Voyez* BARDESANISTES, BASILIDE, etc

BERGIER.

BASILE (saint), évêque de Césarée en Cappadoce, et docteur de l'Eglise, qui mourut l'an 379. Dom Garnier et dom Prudent Marand, bénédictins, ont donné une belle édition de ses œuvres en grec et en latin, en 3 volumes *in-folio*, en 1721 et 1730.

Le premier tome contient l'*Hexaméron*, qui est une explication de l'ouvrage des six jours de la création, treize Homélies sur les psaumes, un Commentaire sur Isaïe, cinq livres contre Eunomius, qui sont une réfutation de l'arianisme. Le second renferme vingt-quatre Homélies sur différents sujets de morale et sur les fêtes des martys ; divers Traités de morale nommés *ascétiques*, les grandes et les petites règles pour les moines. On convient que les *Constitutions monastiques* qui ont été attribuées à *saint Basile* ne sont pas de lui. On trouve dans le troisième volume le livre *du Saint-Esprit*, où la divinité de cette troisième Personne de la sainte Trinité est prouvée par l'Ecriture sainte et par la tradition ; trois cent trente-six lettres sur divers sujets. Le livre *de la Virginité* lui a été faussement attribué; mais il paraît avoir été écrit dans le même siècle.

Il y a chez les Orientaux une liturgie qui porte le nom de *saint Basile*, qui était en usage dans les Eglises du Pont, de laquelle se servent encore les jacobites, les Grecs melchites, les cophtes d'Egypte et d'Abyssinie. L'abbé Renaudot, dans le tome Ier de sa *Collection des liturgies orientales*, l'a donnée traduite du cophte, ensuite en grec et en latin. Mais, comme il le remarque très-bien, il ne faut pas imaginer que *saint Basile* l'ait composée et faite en entier; il n'a fait que retoucher la liturgie qui était déjà en usage dans son Eglise, y ajouter quelques prières, en corriger quelques-unes, etc., sans en altérer le fond. La conformité de cette liturgie avec la multitude des autres liturgies anciennes démontre que toutes ont été faites sur un modèle primitif, suivi depuis les temps apostoliques, et auquel on n'a jamais touché. Le père Le Brun

en a aussi donné une notice, *Explic. des cérém. de la messe*, tom. 4, pag. 372. *Voyez* LITURGIE.

Il n'est point de critiques anciens ou modernes qui n'aient rendu justice à l'éloquence, à l'érudition, à la pureté du style de *saint Basile*. Photius, Erasme, Rollin, n'ont pas hésité de le proposer comme un parfait modèle de l'art oratoire. Mais les protestants ont attaqué sa morale, et les incrédules n'ont pas respecté ses vertus : leurs reproches sont aussi mal fondés les uns que les autres.

Barbeyrac, dans son *Traité de la morale des Pères*, ch. 11, accuse *saint Basile* d'avoir enseigné que celui qui blesse à mort un ennemi, même en se défendant, est coupable de meurtre; qu'il n'est jamais permis de tuer, même à la guerre ; qu'un chrétien ne peut sans péché avoir des procès, ou faire un serment; il ne permet le mariage de deux personnes qui vivent dans la fornication, que pour éviter un plus grand mal; il recommande aux moines un extérieur triste, sale et négligé, malgré la leçon contraire que Jésus-Christ donne dans l'Evangile.

Si, au lieu d'enseigner une morale très-sévère, les Pères de l'Eglise avaient eu des maximes relâchées, on déclamerait contre eux avec encore plus d'amertume. Déjà quelques incrédules de nos jours les ont accusés d'avoir eu plus à cœur la doctrine spéculative que la morale, et d'avoir fait plus de cas de l'orthodoxie que des mœurs. Mais quelque austères que fussent leurs leçons, elles étaient cependant pratiquées, du moins par un bon nombre de chrétiens fervents : cela nous paraît démontrer que la morale des Pères n'était pas aussi outrée qu'on le prétend.

On dit qu'ils ont poussé trop loin les règles de la patience qu'ils prêchaient aux fidèles; et tous les jours on accuse les chrétiens de n'avoir pas été assez patients, soit envers les païens dans le temps des persécutions, soit envers les hérétiques, lorsque ceux-ci abusaient de la protection des empereurs. Comment contenter des censeurs aussi bizarres?

Souvenons-nous que *saint Basile* écrivait dans le temps que les ariens, soutenus par l'empereur Valens, exerçaient le brigandage dans tout l'empire ; on ne pouvait leur résister sans paraître se révolter contre l'empereur : les Pères de ce temps-là n'avaient donc pas tort de prêcher la patience aux catholiques, et de prendre à la rigueur pour ce temps-là les paroles de l'Evangile. *Voyez* DÉFENSE DE SOI-MÊME.

Ils avaient conçu une haute idée de la sainteté du mariage; il fallait inspirer le même sentiment aux chrétiens, parce que les lois des empereurs y avaient très-mal pourvu, et que la licence du paganisme avait été poussée au dernier excès sur ce point ; nous ne voyons pas en quoi la morale de *saint Basile* pouvait être dangereuse.

Il voulait que les moines portassent à l'extérieur les marques de la pauvreté et de la mortification de leur état; en quoi contredisait-il l'Evangile ? Lorsque Jésus-Christ défendait d'affecter par hypocrisie un extérieur triste et un visage exténué par le jeûne, il ne parlait pas à des moines. On est aujourd'hui scandalisé de ce qu'ils n'observent pas assez rigoureusement les leçons de *saint Basile*.

On sait avec quelle fermeté il répondit à l'empereur Julien, qui avait d'abord voulu le séduire, et qui ensuite menaça de raser la ville de Césarée, s'il ne faisait par porter au fisc mille livres d'or. Il n'en montra pas moins à l'égard de l'empereur Valens, qui le faisait menacer de l'exil et de la mort s'il ne livrait pas les églises aux ariens. « Celui qui n'a rien, dit-il, que des » haillons et quelques livres, ne craint » pas d'être dépouillé. Je regarde » comme ma patrie, non le sol sur le- » quel je suis né, mais le ciel. Un corps » exténué tel que le mien ne peut » souffrir longtemps ; la mort, en ter- » minant mes peines, me réunira plus » tôt à mon Créateur. »

Plusieurs incrédules modernes, lui ont fait un crime de cette résistance aux ordres de l'empereur ; s'il y avait obéi, ces mêmes censeurs l'accuseraient de lâcheté. Ils lui ont reproché de n'avoir donné qu'un petit évêché à saint Grégoire de Nazianze son ami.

Ils ignorent sans doute que saint Grégoire avait renoncé volontairement au siége de Constantinople, qu'il n'ambitionnait comme *saint Basile* que la retraite, le repos, la liberté de servir Dieu, loin du tumulte du monde. Il est heureux pour nous de n'avoir à justifier les Pères que de l'héroïsme de leurs vertus ; elles ont été trop pures pour plaire à des esprits pervers et à des cœurs corrompus. BERGIER.

BASILE (Ordre de saint). C'est le plus ancien des ordres religieux. Selon l'opinion commune, il a tiré son nom du saint évêque de Césarée, dont nous venons de parler, qui donna des règles aux cénobites d'Orient, quoiqu'il ne fût pas l'instituteur de la vie manastique, En effet, l'histoire de l'Eglise atteste qu'il y avait eu des anachorètes et des cénobites, surtout en Egypte, longtemps avant *saint Basile*. Il est très-probable que ce saint docteur ne fit que mettre par écrit ce qui avait été observé dans les communautés de moines de la Thébaïde qu'il était allé visiter.

Cet ordre a constamment fleuri en Orient, et s'y est maintenu depuis le quatrième siècle. Presque tous les religieux qui y sont aujourd'hui sous le nom de *caloyer*, suivent la règle de *saint Basile*, même ceux qui ont pris le nom de saint Antoine. Treize siècles de durée nous paraissent prouver que cette règle n'est pas d'une rigueur aussi outrée que certains critiques ont voulu le persuader.

On prétend que *saint Basile*, s'étant retiré vers l'an 357 dans une solitude de la province de Pont, y resta jusqu'en 362 avec des solitaires, auxquels il prescrivit la manière de vivre qu'ils devaient observer en faisant profession de la vie religieuse. Rufin traduisit ces règles en latin, ce qui les fit connaître en Occident ; mais elles n'ont commencé à y être suivies que dans le onzième siècle. Ce fut vers l'an 1057 que les moines de *saint Basile* vinrent s'y établir. Grégoire XIII les réforma en 1579, et mit les religieux d'Italie, d'Espagne et de Sicile sous une même congrégation. Dans ce même temps le cardinal Bessarion, Grec de nation et religieux de cet ordre, réduisit en abrégé les règles de *saint Basile*, et les distribua en 23 articles Le monastère de Saint-Sauveur de Messine en Sicile est chef de l'ordre en Occident, et il passe pour constant que l'on y fait l'office en grec. *Voy*. Le Mire, *de Orig. ordin. relig.*

On sera moins surpris de l'austérité des règles de *saint Basile*, si on fait attention qu'en général la vie des Orientaux est beaucoup plus sobre que la nôtre, et que le climat exige beaucoup moins de nourriture. On y mange très-peu de viande ; les légumes, les herbes potagères, les fruits, y sont plus succulents et plus nourrissants que les nôtres ; une exacte sobriété est absolument nécessaire pour y conserver la santé : le peuple y vit en plein air, presque sans aucune couverture, sans aucun besoin des précautions que l'on observe dans les pays septentrionaux. La manière de vivre des moines de la Thébaïde était, à proprement parler, la vie des pauvres en Egypte et des personnes peu accoutumées aux superfluités.

BERGIER.

BASILIDE, BASILIDIENS. Au commencement du second siècle, *Basilide* d'Alexandrie, entêté de la philosophie de Pythagore et de Platon, voulut en allier les principes avec les dogmes du christianisme, et forma la secte des *basilidiens*.

La grande question qui occupait alors les philosophes, était de savoir d'où vient le mal dans le monde. Platon, pour la résoudre, avait imaginé que l'Etre suprême, infiniment bon par nature, n'avait pas créé le monde immédiatement par lui-même, mais qu'il avait laissé ce soin à des intelligences inférieures auxquelles il avait donné l'être ; que le mal qui s'y trouve était venu de l'impuissance et de la maladresse de ces esprits secondaires. Cette supposition ne faisait que reculer la difficulté. Pourquoi l'Etre infiniment bon, maître de créer le monde par lui-même, en a-t-il donné la commission à des ouvriers dont il devait prévoir l'impuissance et la maladresse ?

Cependant les premiers hérésiarques, Simon, Ménandre, Saturnin,

Basilide, et leurs sectateurs, qui prirent le nom de *gnostiques*, intelligents ou philosophes, embrassèrent cette hypothèse ; ils eurent la témérité de faire la généalogie et l'histoire de ces prétendus esprits subalternes, de leur donner des noms, etc.

Ils supposèrent encore que les âmes humaines avaient existé et avaient péché avant d'être unies à des corps, que pour les punir Dieu les avait soumises ici-bas à l'empire des esprits inférieurs, que chacun de ces esprits présidait au gouvernement d'une nation. C'était aussi l'idée de Celse, de Julien, et de la plupart des philosophes éclectiques ; c'est là-dessus qu'ils fondaient la nécessité de rendre un culte à ces esprits, par le moyen desquels ils prétendaient opérer des prodiges.

Selon *Basilide*, l'esprit ou l'ange qui avait gouverné la nation juive, était l'un des plus puissants ; c'est pour cela qu'il avait fait tant de miracles en leur faveur ; mais comme il avait voulu par ambition soumettre les autres esprits à son empire, ceux-ci avaient inspiré aux peuples qu'ils gouvernaient de la haine contre les Juifs. Ainsi les guerres, les malheurs, les revers des nations, étaient l'effet de la jalousie et des passions des esprits qui gouvernaient le monde.

Enfin, Dieu, touché de compassion, avait envoyé son Fils ou l'*intelligence*, sous le nom de *Jésus-Christ*, pour délivrer de cette tyrannie les hommes qui croiraient en lui. Pour fonder leur foi, Jésus, selon *Basilide*, avait réellement fait les miracles que les chrétiens lui attribuaient ; mais il n'avait qu'un corps fantastique et les apparences d'un homme : pendant sa passion il avait pris la figure de Simon le Cyrénéen, et lui avait donné la sienne ; ainsi les Juifs avaient crucifié Simon au lieu du Christ qui se moquait d'eux, et qui était remonté au ciel sans avoir été connu de personne.

Basilide en concluait que les martyrs qui souffraient pour leur religion ne mouraient pas pour Jésus-Christ, mais pour Simon, qui seul avait été crucifié. Il concluait encore que ce n'était pas un crime de se livrer aux désirs déréglés de la chair, puisqu'ils étaient inspirés à l'âme de l'homme par les esprits au pouvoir desquels Dieu l'avait soumise, et que ces désirs étaient involontaires. *Saint Clém. d'Alex.*, *strom.* lib. 3, p. 510, etc.

Cet hérésiarque, entêté du pythagorisme et des prétendues propriétés que Pythagore attribuait aux nombres, imagina que l'unité, symbole du soleil, le nombre septénaire, relatif aux sept planètes, le nombre 365, qui exprimait celui des jours de l'année ou des révolutions du soleil, devaient avoir des propriétés merveilleuses, déterminer l'esprit gouverneur du monde à opérer des prodiges. Là-dessus il fonda sa confiance à la théurgie, à la magie, aux talismans. Il soutint que le nom *Abraxas* ou *Abraxas*, dont les lettres forment en grec le nombre 365, imprimé sur une médaille avec la figure du soleil et avec quelques autres signes, était un talisman très-puissant, que ce devait même être le nom de Dieu. Conséquemment les *basilidiens* remplirent le monde d'*abraxas* de toute espèce : le père de Monfaucon en a fait graver plusieurs.

Quelques chrétiens peu instruits se laissèrent séduire par ces visions, et firent aussi des *abraxas* à l'honneur de Jésus-Christ ; les Pères de l'Eglise s'élevèrent contre cette superstition.

Basilide enseignait aussi la métempsycose comme Pythagore, et niait la résurrection de la chair. Il avait composé un faux évangile, ou plutôt un long commentaire sur les évangiles ; puisqu'Eusèbe nous apprend qu'il avait écrit vingt-quatre livres sur les évangiles, et qu'il avait forgé des prophéties sous le nom de *barcabas* et de *barcoph* ; il supposait dans l'homme deux âmes différentes.

Sur cet exposé, que nous abrégeons autant qu'il est possible, il y a des réflexions importantes à faire. 1° Les anciennes hérésies ont été l'ouvrage des philosophes, et l'effet de leur opiniâtreté à vouloir concilier les dogmes du christianisme avec leurs vains systèmes ; c'est au contraire la philosophie qu'il aurait fallu éclairer et corriger par les lumières de la révélation. 2° La source de la plupart

des erreurs anciennes a été la célèbre question de l'origine du mal; elle est encore aujourd'hui le fondement des divers systèmes d'incrédulité ; il est impossible d'y donner une solution satisfaisante, à moins que l'on n'adopte les principes de la théologie chrétienne. 3° Les plus anciens hérésiarques n'ont pas osé contester la vérité de l'histoire évangélique, des actions et des miracles de Jésus-Christ, puisqu'ils ont tâché de les accorder avec leur système; ils touchaient cependant d'assez près à la date de ces faits, pour avoir pu en constater certainement la vérité ou la fausseté. 4° Quelques incrédules modernes ont accusé saint Clément d'Alexandrie et les autres Pères anciens, d'avoir faussement attribué aux gnostiques une morale et une conduite détestables; mais cette morale découlait évidemment de leurs principes, et il est impossible que ces raisonneurs ne s'en soient pas aperçus. Elle a été renouvelée par les sectes fanatiques du quatorzième siècle, et l'on a vu renaître parmi elles les mêmes désordres.

Beausobre, qui s'est fait un point capital de justifier tous les hérétiques, et de contredire les Pères de l'Eglise, a disserté fort au long sur les *basilidiens*. *Hist. du Manich.*, tom. 2, l. 4. Il prétend qu'en général on ne doit pas trop se fier aux Pères touchant les anciennes hérésies, que la plupart n'en ont parlé que sur des ouï-dire; qu'ils ne s'accordent point dans leurs récits; qu'ils ont exagéré les erreurs des sectaires, etc. Pour donner un air de justice à ce reproche, il aurait fallu commencer par prouver que tous les sectateurs de *Basilide* ont enseigné constamment la même doctrine que lui, et qu'aucun d'eux n'est allé plus loin. Or, dans quelle secte hérétique cela est-il arrivé? Il se peut très-bien faire que les *basilidiens*, qui ont été connus de saint Irénée dans l'Asie Mineure, et de Tertullien en Afrique, n'aient pas suivi absolument les mêmes opinions que ceux dont saint Clément d'Alexandrie a lu les ouvrages en Egypte; il peut donc y avoir de la variété et même de l'opposition entre les récits de ces Pères, sans qu'il y ait lieu de les accuser d'ignorance, de préoccupation ou d'infidélité. Voilà ce qu'un historien judicieux n'aurait pas manqué de remarquer. Mosheim est coupable de la même injustice. *Hist. christian.*, *sæc.* 2, § 46 et suiv.

C'est encore une fort mauvaise méthode, pour justifier un hérétique, de prétendre qu'il n'a pas pu enseigner telle erreur, puisqu'il a soutenu telle autre opinion qui ne s'y accorde point; il est assez prouvé que la doctrine des anciens hérétiques, aussi bien que celle des modernes, est un tissu de contradictions, et qu'ordinairement tous raisonnent fort mal.

Il n'est donc pas fort certain, que, selon la croyance commune des *basilidiens*, l'ange ou l'esprit qui avait créé le monde, était un être bon, qui avait eu dessein de plaire au Dieu suprême, et de faire du bien ; puisque de l'aveu même de Beausobre, d'autres hérétiques soutenaient que le Créateur ou plutôt le formateur du monde, était un être méchant. Dès que l'on suppose la matière éternelle, il n'est plus question de *création* proprement dite. Nous avons le malheur de ne pas voir, comme Beausobre, *un grand effort d'imagination* dans le système de *Basilide*, pour rendre raison des maux de ce monde, sans intéresser les perfections du Dieu suprême ; les ignorants, qui attribuent au démon tout le mal qui leur arrive, ne font pas un grand effort d'imagination. Pour peu qu'on réfléchisse, on comprend que Dieu, quoique infiniment puissant et bon, n'a pu rien faire qui ne fût borné, par conséquent imparfait et sujet à des défauts ; et que la supposition de deux principes ne résout point du tout la difficulté.

Nous n'accuserons pas non plus les Pères d'avoir imaginé une fable, en disant que, suivant l'idée des *basilidiens*, Jésus, avant d'être crucifié, avait changé sa figure en celle de Simon le Cyrénéen, et avait substitué cet homme à sa place ; plusieurs d'entre eux ont été assez ridicules d'ailleurs pour imaginer cette absurdité, quoique peut-être *Basilide* ne l'ait jamais dite, et qu'il ait pensé tout autrement.

Il n'est pas mieux prouvé que jamais les *basilidiens* n'ont déprimé le martyre ; Beausobre ne les en disculpe que par des conjectures et par voie de conséquence, espèce d'apologie qui ne peut prévaloir à des témoignages formels. Il ne réussit pas mieux à les absoudre du crime de magie, puisque ces hérétiques avaient confiance au pouvoir des prétendus génies ou esprits répandus dans la nature; il n'est pas fort aisé de prouver qu'ils n'ont jamais eu recours à ceux qu'ils supposaient mauvais et malfaisants, mais seulement à ceux qu'ils croyaient incapables de faire du mal. L'une de ces mauvaises pratiques conduit infailliblement à l'autre.

Par la même raison, nous n'avouerons pas que les Pères ont calomnié les *basilidiens*, quand ils les ont accusés d'une morale détestable touchant l'impureté, et d'une conduite qui y était conforme ; si dans toutes les sectes il y a eu quelques hommes qui ont conservé de la honte naturelle et de la vertu, il y en a eu aussi d'autres qui ont poussé les conséquences de leurs erreurs jusqu'où elles pouvaient aller, et qui n'ont pas rougi de les mettre en pratique. Il est donc tout simple que l'on ait pris pour l'esprit général de la secte une conduite qui était commune parmi ses membres. Mosheim, moins entêté que Beausobre, avoue qu'une bonne partie des gnostiques tiraient de leurs principes une morale pratique très-licencieuse. *Hist. christ.*, *proleg.*, c. 1, § 36.

Nous serons obligés de répéter plus d'une fois ces mêmes réflexions à l'égard des hérésies anciennes ou modernes; parce que plusieurs des protestants qui en ont parlé l'ont fait avec les mêmes préventions que Beausobre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces critiques veulent nous faire envisager leur entêtement comme une preuve d'impartialité.

BERGIER.

BASILIENS — V. Basile (ordre de S.)

BASILIQUE (la) ANTIQUE et la BASILIQUE CHRÉTIENNE. (*Théol. mixt. art. architect.*) — La *basilique antique* était une cour de commerce ou de justice ; la basilique chrétienne commença par être cette même cour, ou une semblable pour la construction, appropriée aux cérémonies du culte ; puis elle se modifia jusqu'à devenir la magnifique cathédrale gothique.

On savait, par une description du traité d'architecture de Vitruve (Ve livre) comment était construite la *basilique antique*, et l'on fut longtemps à ne le savoir que par cette description. Mais depuis les fouilles faites à Pompei, lesquelles nous ont découvert une grande *basilique*, et surtout depuis celles qui furent pratiquées, en 1812, par l'ordre de Napoléon I au forum de Trajan à Rome, lesquelles amenèrent la découverte de la fameuse *basilique* Ulpienne, nous le savons mieux encore.

La *basilique antique*, ou païenne, était un grand local allongé, à galeries formées par des colonnes, à ouvertures grandes et fournissant une abondante lumière, pratiquées en carré long dans les murailles, et qui se divisait, dans le sens de la longueur, en trois parties : un hemycicle couvert d'une voûte appelée *concha* (coquille) par les Latins, dont l'entrée formée par une arcade, s'appelait l'*abside;* c'était là que siégeait le tribunal ; une enceinte, qui était occupée par les avocats et officiers de justice, et qui s'appelait le transept (*transeptum*, l'au delà de la barrière) ; l'abside était, en effet, fermée par une balustrade ; enfin les galeries à colonnades, pour le public, lesquelles s'étendaient du transept jusqu'au portique ; ces galeries étaient au nombre de trois ou de cinq, d'où sont venues les églises à trois ou cinq nefs ; celle du milieu était la plus large et la plus haute ; les deux ou les quatre latérales étaient surtout la place du peuple pendant les plaidoiries.

Jusque-là, cette description est bien à peu près celle d'une église chrétienne ; aussi les premières églises chrétiennes ne furent-elles que des *basiliques* païennes, commerciales ou justicières, qui furent appropriées au culte, et toutes celles qui ont été bâties ensuite, *ad hoc*, conservèrent-

elles les premières divisions principales avec des modifications.

Mais il y avait deux choses principales dans la *basilique* ancienne, qui l'empêchaient de ressembler à ce qu'est devenu, depuis, le temple chrétien. C'était d'abord le transept, qui était une enceinte prise, vers les deux tiers du local, à partir du portique d'entrée, sur la largeur de ce local, sans plus d'élargissement en cet endroit, tandis que dans la *basilique* nouvelle, le transept s'est élargi de manière à former, avec l'abside et la coquille, une croix, dont la coquille est la tête, et les deux côtés du transept les deux bras. C'était, en second lieu, et surtout, le système des architraves, (*architrabes*) c'est-à-dire des poutres horizontales, comme celles d'une maison ordinaire, qui allaient d'une colonne à la colonne voisine appuyées sur une moitié de l'épaisseur de chaque colonne ; il résultait de cette construction, la plus solide de toutes, des planchers horizontaux plus ou moins élevés. L'architrave se trouvait, d'ailleurs, placée, à ses deux bouts, sur les colonnes entre le chapiteau et la frise, et elle était faite, chez les anciens, d'un seul monolithe qui traversait d'une colonne à l'autre. Dans les constructions modernes à architraves, on a remplacé, par économie, le monolithe par la poutre en bois, et plus récemment en fonte, ou par de grosses pierres taillées, cunéiformes, qu'on nomme claveaux, et qui forment une voûte aussi plate que possible, dont l'arc, presque insensible, est facilement dissimulé. Or, dans la *basilique* chrétienne, l'idée religieuse peu satisfaite de l'écrasement et du terre-à-terre de l'architrave, s'en débarrassa, et lui substitua l'arcade sur la colonne, laquelle fut d'abord le plein cintre, comme dans le style bysantin et dans le style romano-bysantin, et fut ensuite l'ogive, comme dans le style gothique, style qui, selon nous, est le summum de l'art architectural, quoi qu'on pense des règles qu'avaient suivies les Grecs, et que quelques-uns regardent, au point de vue du beau, omme au point de [illegible]e du solide, le *nec ultra* de l'art. Pour nous, l'art n'a point d'autre règle que celle de sa réussite pour rendre une pensée. Or, quelle réussite pourra-t-on comparer à celles de nos cathédrales ogivales, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, depuis le style simple jusqu'au style flamboyant, mais surtout dans le style simple et dans le style à lancettes, pour rendre l'idée qui préoccupait l'architecte et la population dont les ardeurs religieuses l'inspiraient et l'encourageaient ? C'est bien là le vol libre de l'esprit, le brisement de toute entrave ; c'est la terre qui s'élève au-dessus de la terre, et qui rivalise avec les cieux.

Voilà la *basilique* chrétienne, aussi supérieure à la *basilique* antique que l'idée de Dieu est supérieure à celle de l'homme. Hélas ! notre siècle, avec son positivisme philosophique et industriel, ramène l'art à ses anciens débuts ; et l'art, redevenu enfant, ne produit plus, sous nos yeux, que le château géométrique des enfants.

LE NOIR.

BASILIQUE. Ce nom grec signifie *maison royale* ; on l'a donné aux églises des chrétiens, parce qu'on les a regardées comme les palais du Roi des rois, dans lesquels ses adorateurs vont lui rendre leurs hommages ; c'est ainsi qu'elles sont nommées par les écrivains du quatrième et du cinquième siècle.

Selon Bellarmin, les chrétiens mettaient une différence entre les *basiliques* et les *temples*. Les premiers étaient des édifices destinés aux assemblées chrétiennes et à la célébration des saints mystères ; par les *temples*, on entendait les temples des païens destinés à offrir des sacrifices sanglants, et à immoler des animaux. Conséquemment quelques anciens, comme Minutius Félix, Origène, Arnobe, Lactance, ont dit que les chrétiens n'avaient pas de *temples* ; et lorsque les païens leur en faisaient un crime, les mêmes écrivains ont répondu que le sanctuaire le plus digne de Dieu, était l'âme d'un homme de bien. Il ne faut pas en conclure que pour lors les chrétiens n'avaient point d'édifices consacrés au culte du Seigneur ; nous prouverons le contraire

au mot EGLISE ; mais on évitait de leur donner le même nom qu'aux édifices destinés à l'idolâtrie ; on préféra les nommer *basiliques*.

Dans l'Occident, au quatrième et au cinquième siècle, l'on entendait par l'*église* la cathédrale, et l'on nommait *basiliques* les églises dédiées aux martyrs et aux saints. *Hist. de l'Acad. des inscript.*, t. 13, in-13, in-12, pag. 311.

Il paraît que la forme et le plan des églises chrétiennes avaient été tracés sur ce qui est dit dans l'*Apocalypse,* c. 4, 6, 7. Saint Jean y fait une description de la gloire éternelle exactement semblable à celle qu'à faite saint Justin des assemblées des chrétiens, *Apol.* 1, n° 65 et suiv., et de la manière dont ils célébraient l'office divin. Saint Jean parle d'un trône sur lequel est assis le président de l'assemblée ou l'évêque, de siéges rangés des deux côtés pour vingt-quatre vieillards ou prêtres ; c'est le chœur. Au milieu et devant le trône, il y a un autel sur lequel est un agneau en état de victime ; sous l'autel sont les reliques des martyrs. Devant l'autel un ange offre à Dieu, sous le symbole de l'encens, les prières des saints ou des fidèles. Il parle d'une source d'eau qui donne la vie ; c'est le baptistère ou les fonts baptismaux.

Par cette forme que les premiers chrétiens ont donnée à leurs églises, il est aisé de juger si ce sont les catholiques qui ont abandonné la croyance de l'Eglise primitive, ou si ce sont les protestants. Ces derniers n'ont dans leurs temples ni chair pontificale, ni autel, ni reliques, ni encens, ni fonts baptismaux ; ils semblent les avoir construits sur le modèle des synagogues des Juifs. Mais tout ce qu'ils ont supprimé parle et réclame contre l'innovation qu'ils ont faite; ce sont des témoins dont ils n'étoufferont jamais le voix.

BERGIER.

BAUTAIN (l'abbé), *(théol. hist. biog. et bibliog.)* — Marie-Louis-Eugène Bautain, de Paris, né en 1797, élève de l'école normale et professeur de philosophie à Strasbourg depuis 1819, se fit prêtre en 1828. Il combattit, dans plusieurs ouvrages, le matérialisme et l'athéisme, mais ayant soutenu que la raison ne peut par elle-même ni trouver Dieu, ni démontrer son existence, il entra, à ce sujet, en lutte avec son évêque, qui le suspendit. Le pape se déclara également contre lui. Il alla à Rome et se soumit en acceptant quelques propositions qui étaient la négation de son système et qui furent plus tard à peu près reproduites contre le traditionalisme de M. Bonnetty. Depuis ce conflit il ne s'est plus guère occupé que de prédication; il a paru avec éclat dans la chaire ; il a été promoteur du diocèse de Paris sous l'administration de Mgr Sibour. Il fut chargé, à la Sorbonne, d'un cours de théologie morale qui fut très-suivi. Durant son séjour à Strasbourg, M. *Bautain* avait réuni autour de lui un certain nombre de disciples qui, comme lui et avec lui, embrassèrent l'état ecclésiastique, plus tard se séparèrent presque tous de lui, et parmi lesquels les plus connus sont : Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr Level, supérieur de Saint-Louis des Français, à Rome; le R. P. Ratisbonne, fondateur et supérieur de la congrégation de N. D. de Sion; le célèbre P. Gratry, de l'oratoire ; et le traducteur du dictionnaire encyclopédique allemand de la théologie catholique, que nous citons souvent, M. l'abbé Goschler, mort directeur du collége Stanislas.

M. *Bautain*, ainsi qu'il arrive presque toujours, s'était soumis mais n'avait point renoncé à ses idées ; il les soutenait sans cesse avec beaucoup d'art et de facilité dans ses cours et conférences. Un jour, vers 1840, nous l'entendîmes, au cercle catholique de la rue de Grenelle, attaquer, au point de vue de sa théorie antirationnelle, la logique de Descartes avec une vigueur qui mit en révolution dans notre âme le sentiment d'admiration que nous éprouvions déjà pour ce philosophe; nous lui écrivîmes une longue lettre, qui était un mémoire, et qui répondait à ses attaques avec le feu d'un cœur de vingt ans. M. *Bautain* consacra toute la conférence suivante à nous réfuter ; il nous

charma par sa convenance et par son abondance, mais ne fit que nous confirmer sur notre thèse, qui est devenue, depuis les déclarations du concile du Vatican, par une conséquence rigoureuse, presque de foi catholique.

Les principaux ouvrages de M. *Bautain* sont les suivants :

1° *Variétés philosophiques*, Strasbourg, 1823 ; 2° *Paraboles de Krummacher*, trad. de l'allemand, souvent réimprimées ; 3° *Propositions générales sur la Vie, thèse de médecine*, Strasb., 1826 ; 4° *Morale de l'Évangile*, Strasb., 1827 ; 5° *Réponse aux Paroles d'un croyant*, Strasb., 1833 ; 6° *Quelques Réflexions sur l'institution des Conférences religieuses à Paris*, Paris, 1834 ; 7° *Philosophie du Christianisme*, Strasbourg, 1835, 2 vol. ; 8° *Psychologie expérimentale*, Strasb., 1838, 2 vol. ; 9° *Morale*, Paris, 1842, 2 vol. ; 10° *la Religion et la liberté*, Paris, 1848 ; 11° *Essai sur l'art de la Parole*, Paris, 1857 ; 12° *la belle Saison à la campagne*, Paris, 1858. Le Noir.

BAVIÈRE (le Christianisme en). (*Théol. hist. eglis.*) — V. Allemagne.

BAYANISME. *Voyez* Baianisme.

BAYLE (Pierre), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Bayle naquit à Carla, dans le comté de Foix, en 1647, et mourut à Rotterdam en 1706. Fils d'un pasteur reformé, il passa, à l'âge de 21 ans, à la religion catholique, déterminé surtout, paraît-il, par la conviction qu'il avait conçue, après de nombreuses lectures de controverse, de la faiblesse de certaines thèses de la réforme. Mais après 18 mois, il abjura et alla, en secret, à Genève où il se livra à l'étude de la philosophie cartésienne. Il professa cette philosophie à Sedan en 1667, puis à Rotterdam en 1681. Il perdit cette dernière chaire en 1693, « en partie, dit M. Haas, par suite de son scepticisme notoire qui devenait de plus en plus agressif, en partie par suite de l'intolérance des prédicants réformés, et enfin parce qu'on le soupçonnait de liaisons hostiles à l'état. » Il surpassa, dit le même biographe, en érudition les encyclopédistes et les déistes français et anglais qui parurent plus tard. *Bayle* traite avec mépris et moquerie ce que son maître Descartes avait poursuivi avec un esprit sérieux et de bonne foi. Toutefois, il faut dire à son honneur qu'au point de vue de l'érudition religieuse, il s'éleva de beaucoup au-dessus de l'esprit étroit de son temps, et laissa loin derrière lui, par la pénétration et l'impartialité de sa critique, beaucoup de théologiens et d'historiens protestants depuis son temps jusqu'à nos jours. »

C'est à Rotterdam que parut son principal ouvrage, *Dictionnaire historique et critique*, en 2 vol. in-folio ; cet ouvrage fut publié de nouveau en 1702, augmenté de deux volumes. Il attaqua le calvinisme orthodoxe dans plusieurs autres écrits, par exemple dans sa *Critique générale de l'histoire du Calvinisme du P. Mainbourg* ; dans ses *Pensées diverses sur la comète* ; dans son *Commentaire philosophique sur les paroles de Jésus-Christ* ; etc.

On trouve dans *Bayle* beaucoup de réfutations très-solides et très-bien présentées d'erreurs célèbres.

Bayle a donné lui-même l'histoire de sa vie dans son dictionnaire.

Le Noir.

BÉATIFICATION. Acte par lequel le souverain Pontife déclare, au sujet d'une personne dont la vie a été sainte, accompagnée de quelques miracles, etc., qu'il y a eu lieu de penser que son âme jouit du bonheur éternel, et en conséquence permet aux fidèles de lui rendre un culte religieux.

La *béatification* diffère de la canonisation, en ce que dans la première le pape n'agit pas comme juge, en déterminant l'état du béatifié, mais seulement en ce qu'il accorde à certaines personnes, comme à un ordre religieux, à une communauté, etc., le privilége de rendre au béatifié un culte particulier, qu'on ne peut regarder comme superstitieux, dès qu'il est muni du sceau de l'autorité pontificale, au lieu que dans la canonisation, le pape parle comme juge, et détermine *ex cathedra* l'état du nouveau saint.

La cérémonie de la *béatification* a été introduite lorsqu'on a pensé qu'il était à propos de permettre à un ordre ou à une communauté de rendre un culte particulier au sujet proposé pour être canonisé, avant que d'avoir une pleine connaissance de la vérité des faits, et à cause de la longueur des procédures qu'on observe dans la canonisation. *Voyez* CANONISATION.

BERGIER.

BÉATITUDE, état de félicité des saints dans le ciel. *Voyez* BONHEUR ÉTERNEL. Il n'est pas fort nécessaire de savoir ce que les théologiens de l'école nomment *béatitude objective* et *béatitude formelle*. BERGIER.

BÉATITUDES ÉVANGÉLIQUES. On nomme ainsi les huit maximes que Jésus-Christ a placées à la tête du discours qui renferme l'abrégé de sa morale. La montagne sur laquelle on croit qu'il le fit, a conservé le nom de *Montagne des béatitudes*, parce que ces maximes commencent par le mot *beati*. « Heureux, dit-il, les pauvres d'esprit; » parce que le royaume des cieux est » à eux. » L'on comprend que Jésus-Christ, par la pauvreté d'esprit, entend le détachement des richesses. « Heureux les caractères doux, parce » qu'ils posséderont tous les cœurs; » heureux ceux qui pleurent, parce » qu'ils seront consolés, heureux ceux » qui ont faim et soif de la justice, » parce qu'ils seront rassasiés; heu- » reux les hommes miséricordieux, » parce qu'ils obtiendront miséri- » corde; heureux les cœurs purs, parce » qu'ils verront Dieu; heureux les pa- » cifiques, parce qu'ils seront appelés » enfants de Dieu; heureux ceux qui » souffrent persécution pour la jus- » tice, parce que le royaume des » cieux leur appartient. » *Matth*, c. 5, ỷ 3 et suiv.

Ces maximes, vérifiées par l'expérience des saints de tous les siècles, n'ont pas besoin d'apologie; mais si l'on veut en avoir un commentaire très-éloquent, on n'a qu'à lire l'exorde du sermon de Massillon sur le bonheur des saints. *Voyez* CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.

BERGIER.

BEAUSOBRE (Isaac de), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien réformé, dont Bergier parle si souvent dans ses articles, était né à Niort, en Poitou, le 8 mars 1639. D'abord précepteur de deux enfants naturels de Louis XIV, ensuite prédicateur à Châtillon, puis prédicateur particulier de la princesse Dessau, il devint enfin membre et prédicateur du consistoire de Berlin dont il administra la paroisse française jusqu'à sa mort (1738).

Ses ouvrages sont: 1° une *Traduction française du Nouveau Testament* exécutée de concert avec son ami Lenfant, qui eut plusieurs éditions, Amsterdam 1718, Lausanne 1735 et 1736, Amsterdam 1741; 2° une *Histoire critique de Manès et du Manichéisme*, « qui n'est pas sans mérite, » dit M. Haas; 3° une *Histoire de la réforme*, qui ne parut qu'après sa mort, Berlin 1705, 4 vol. in-8, et « qui n'est pas bonne, dit M. Haas, n'étant qu'une traduction de l'ouvrage de Seckendorf. » 4° discours (12) *sur l'épître aux Romains*, et *sur S. Jean*, (11) Lausanne, 4 vol. in-8. « Ses discours, dit M. Haas, sont arides, mais son débit et son attitude oratoire pouvaient les relever. »

LE NOIR.

BÈDE, moine et prêtre anglais, mort en 735, se fit admirer dans son siècle par sa science et sa piété. Il écrivit l'histoire ecclésiastique d'Angleterre, des commentaires sur l'Ecriture sainte, des sermons et d'autres ouvrages. Ils se sentent de la dégradation où étaient tombées les lettres au huitième siècle; mais ce vénérable auteur est un témoin non suspect de la doctrine crue et professée pour lors dans l'Eglise; des écrivains, même protestants, lui ont rendu justice. *Voyez Vie des Pères et des Martyrs, etc.* t. 4, p. 621. 632 et suiv. BERGIER.

BÈDE (le vénérable) « était, dit M. Ginzel, merveilleusement doué, son application était de fer, il devint un savant universel. Il était maître consommé en grammaire, en rhétorique et en poésie, très-versé dans les sciences naturelles, habile en mathématiques, en physique et en astronomie; chronologiste distingué, non moins qu'his-

torien, philosophe et théologien. Comme on a vu de nos jours Kant rester toute sa vie dans Kœnigsberg, ce qui ne l'empêcha pas de connaître le monde aussi bien que sa ville natale, de même Bède, né dans un pauvre coin de la terre et fixé pendant toute sa vie dans l'humble cellule de Wirmuth, embrassa dans son vaste cerveau toutes les sciences de son temps. La renommée de son immense érudition se répandit bientôt à travers l'Occident civilisé. Le Pape Sergius voulut l'employer au bien de l'Eglise, et l'apôtre de l'Allemagne, S. Boniface, demanda avec instance à l'abbé Cudberth et à l'archevêque Egbert d'York de lui envoyer quelques-uns des travaux de Bède, ce profond interprète de l'Écriture, cette lumière de l'Église, pour le consoler dans son pèlerinage et l'aider dans ses prédications. Outre ses commentaires sur la plupart des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, Bède a rendu d'importants services à l'histoire de l'Église par sa Chronologie, en continuant jusqu'en 1595 le cycle de Pâques de dix-neuf ans de Cyrille d'Alexandrie, que Denys le Petit avait conduit jusqu'en 627. Il contribua beaucoup par son exemple à propager l'ère chrétienne dans les calculs chronogiques. C'est d'après l'ère dionysienne que Bède donne les dates, surtout dans son histoire de l'Église d'Angleterre, qui seule lui aurait valu un nom immortel ; elle commence, 60 ans avant J.-C., avec l'expédition de Jules César en Bretagne, et se termine à l'année de l'Incarnation de N.-S. 731, Bède ayant cinquante-neuf ans.

« L'édition ancienne la moins incomplète des œuvres de Bède a paru à Cologne en 1688, in-fol., sous ce titre : *Venerabilis Bedæ, presbyteri Anglo-Saxonis, doct. Eccl. vere illuminati Opera theol. mor., hist., phil., mathem. et rhetor., quotquot hucusque haberi potuerunt omnia, etc., divisa in tomos VIII*; mais elle renferme évidemment des parties qui n'appartiennent pas à Bède. Une édition moins étendue est celle de Henri Wharton, Londres, 1693. Une autre plus complète est celle de Giles, Londres, 1843. John Smith donna à Cambridge (1722) une édition l'*Historia eccl. gentis Anglorum*, avec les autres ouvrages historiques de Bède, et Stevenson a publié cette dernière histoire seule, à Londres (1838). La vie de Bède se trouve dans Surius, à la date du 10 mai, et dans les *Act. SS.* des Bollandistes au 27 mai (t. VI), ainsi que dans l'édition des œuvres de Bède de Cologne. » LE NOIR.

BÉELPHÉGOR, dieu des Moabites et des Madianites. En rapprochant du texte sacré les conjectures des anciens et des modernes, il paraît que cette divinité était à peu près la même que le Priape des Latins, le dieu de la luxure, et qu'il était d'une figure très-obscène. Il est dit dans le livre des Nombres, c. 25, que les filles des Moabites invitèrent les Israélites à leurs sacrifices, qu'ils y allèrent, qu'ils adorèrent les dieux de ces filles, se firent initier au culte de *Béelphégor*, et se livrèrent à la débauche avec elles. Dieu, irrité de ce crime, ordonna à Moïse de faire pendre les principaux du peuple. Moïse commanda aux juges de mettre à mort tous ceux qui étaient coupables d'idolâtrie, Phinées, petit-fils d'Aaron, tua publiquement un Israélite avec une prostituée Madianite ; il périt vingt-quatre mille hommes à cette occasion. Dieu ordonna encore à Moïse de traiter les Madianites en ennemis déclarés, et de les exterminer. Cet ordre fut exécuté quelque temps après. *Num.*, ch. 31.

Cet exemple de sévérité n'a pas trouvé grâce aux yeux des incrédules ; ils ont accusé Moïse de cruauté, d'ingratitude envers les Madianites, chez lesquels il avait trouvé un asile et avait pris une épouse ; de barbarie en mettant leur pays à feu et à sang.

Le législateur des Hébreux sera aisément justifié, si l'on veut faire quelques réflexions. 1° Dans la république juive, et en vertu de la loi que Dieu avait portée, l'idolâtrie était un crime de lèse-majesté divine : vu le penchant invincible des Israélites à imiter leurs voisins, et les désordres dont l'idolâtrie était toujours accompagnée, il n'y avait point d'autre moyen de la prévenir et de l'extirper que de mettre à mort tous les coupables.

2° Les tribus des Madianites voisines

des Moabites n'étaient point les mêmes que celles qui étaient près de l'Egypte, et où Moïse s'était retiré : on voit, par l'exemple de Jéthro son beau-père, que celles-ci adoraient le vrai Dieu; les premières s'étaient corrompues avec les Moabites, et honoraient *Béel-phégor*.

3° La conduite de ces peuples était une perfidie; ils avaient suivi le conseil détestable que Balaam leur avait donné de séduire les Israélites, et de les porter au crime, afin d'exciter contre eux la colère de Dieu. *Num.*, c. 31, ℣ 16. Ils étaient aussi coupables que s'ils avaient envoyé la peste dans le camp des Hébreux.

4° Que les Israélites, les Moabites, les Madianites et tous les coupables aient été punis par un supplice, par le fléau de la guerre, par une contagion, etc., cela est fort égal pour la justice divine; on ne peut pas l'accuser plutôt de cruauté dans un de ces cas que dans l'autre. *Voy.* JUSTICE DE DIEU. BERGIER.

BÉELZÉBUB, dieu des mouches; il était adoré par les Accaronites. Comme dans l'Orient les insectes sont souvent un fléau terrible, il n'est pas surprenant que les peuples de ces climats aient souvent chargé les dieux du soin de les chasser. Ainsi les Grecs ont adoré Hercule Μυίαγος et Κορνωπίος, Hercule qui chasse les mouches et les sauterelles, Apollon Σμινθεύς, qui tue les rats, etc. *Voyez Pline*, liv. 10, c. 28; et liv. 29, c. 6. Ochozias, roi d'Israël, étant malade, envoya consulter *Béelzébub*, et en fut puni par la mort, *IV Reg.*, c. 1.

Il est dit dans l'Evangile que les Juifs accusèrent Jésus-Christ de chasser les démons par le pouvoir de *Béelzébub*, prince des démons. *Matth.*, c. 12. ℣ 24. Le Sauveur leur fit aisément sentir qu'il ne pouvait avoir de collusion avec l'ennemi du salut; qu'au contraire il était venu pour le vaincre et lui enlever ses dépouilles. La plupart des exemplaires grecs du Nouveau Testament portent Βεελζεβοὺλ, *le dieu des ordures*; ce peut être une faute des copistes grecs.

BERGIER.

BEETHOVEN (Louis Van), (*théol. hist. biog. et œuv. d'art.*) *Beethoven*, né à Bonn sur le Rhin en 1770, et mort à l'âge de 56 ans, en 1827, est pour nous le plus grand des musiciens. Ses *symphonies*, parmi lesquelles brillent surtout la *symphonie* en *la*, la *symphonie héroïque* et la *symphonie pastorale*, réalisent notre idéal comme épopées musicales, et nous n'avons souvenir d'aucune œuvre d'art, si ce n'est peut-être la scène du coup de lance peinte par Rubens, qui s'élève à cette hauteur. Ses opéras, principalement *Fidelio* et ses quatuor sont dignes de son génie. Ce qui inspire ce grand artiste, comme tous les maîtres, c'est l'idée philosophique et religieuse; on entend cette idée même parler, par ses accords, le langage du monde des esprits. Et, qui le croirait? Ce n'est point avec l'oreille, ce sens propre de la musique, que Beethoven a trouvé ces éloquences, car il était devenu sourd lorsqu'il produisait ces compositions, c'est avec son âme seule, et voilà ce qui explique comment elles sont si extraordinaires et si hardies. Il n'avait plus le son matériel pour les produire, il n'avait que celui des idées, et c'est ce qui nous explique comment sa musique est une musique vraiment transfigurée. Oh! puissance de l'âme!..

Le roi de la musique n'avait eu, dans son enfance, aucune propension vers cet art, il n'avait appris à jouer du piano que forcé par son père; mais, les premières difficultés vaincues, son génie musical s'était révélé, et à douze ans, il n'avait plus de rival dans l'exécution. Bientôt il composa des morceaux, et ses productions parurent si bizarres qu'on ne les accueillit guère qu'avec la raillerie; lui s'obstinait à suivre la voie incomprise, n'écoutant que son génie, et il commençait à sortir de la misère, lorsqu'il devint sourd. Perdre l'ouïe pour un musicien, c'est tout perdre; oh! non; le musicien n'est pas l'oreille, le musicien, c'est l'âme; notre Beethoven en fut la démonstration vivante. Il fuit dans la solitude; il s'entend sans s'entendre, il produit, au milieu du silence des bois, ses plus belles œuvres, les retient dans son cœur, et les écrit

ensuite ; ce sont ses symphonies, dont son oreille, s'il l'avait eue, aurait peut-être tué, dans son germe, l'extravagance sublime, l'incomparable véhémence, la naïveté, l'abandon, la grandeur. C'est, en lui, l'âme qui chante avec les voix de l'orchestre, et toutes les harmonies de l'idéal lui-même. LE NOIR.

BEGGARDS ou BEGHARDS, secte de faux spirituels ou de faux dévots, qui parut en Italie, en France et en Allemagne, sur la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle.

Avant cette époque, les albigeois et les vaudois s'étaient fait remarquer par un extérieur simple, mortifié, dévot ; plusieurs renonçaient à leurs biens, vaquaient à la prière et à la lecture de l'Ecriture sainte, faisaient profession de pratiquer les conseils évangéliques. Cette régularité vraie ou feinte, comparée à la vie licencieuse de la plupart des catholiques, et d'une partie du clergé, avait contribué beaucoup au progrès de l'hérésie et au discrédit de la foi catholique. Plusieurs personnes, touchées de ce malheur, sentirent la nécessité de réformer les mœurs et de tenir une conduite plus conforme aux maximes de l'Evangile. C'est ce qui fit naître la multitude d'ordres religieux et de congrégations que l'on vit éclore dans le temps dont nous parlons. Les esprits une fois tournés de ce côté-là, seraient encore allés plus loin, si le concile de Latran, tenu l'an 1215, n'avait défendu d'établir de nouveaux ordres religieux, de peur que leur trop grande diversité ne mît de la confusion dans l'Eglise.

Plusieurs séculiers, sans prendre l'habit religieux, formèrent aussi des associations de piété, et s'unirent entre eux pour vaquer à des pratiques de dévotion ; mais par le défaut d'instruction et de lumière, plusieurs donnèrent bientôt dans l'illusion, et d'un excès de piété tombèrent dans un excès de libertinage. Tels furent ceux que l'on nomma *beggards*, frérots ou fratricelles, dulcinistes, apostoliques, etc. Ces différentes sectes n'avaient entre elles aucune liaison ; elles ne se ressemblaient que par la manière dont chacune s'était égarée de son côté.

Il faut distinguer des *beggards* de plusieurs espèces. Les premiers furent des franciscains austères que l'on appelait les *spirituels*, qui se piquaient d'observer la règle de saint François dans toute la rigueur, de ne rien posséder en propre ni en commun, de vivre d'aumônes, d'être couverts de haillons, etc. Comme ils se séparèrent de leur ordre, et refusèrent d'obéir à leurs supérieurs, Boniface VIII condamna ce schisme vers l'an 1300. Alors ces révoltés se mirent à déclamer contre le pape et contre les évêques ; ils annoncèrent la réformation prochaine de l'Eglise par les vrais disciples de saint François, ils adoptèrent les rêveries de l'abbé Joachim, etc. Ils attirèrent dans leur parti un bon nombre de frères lais du tiers-ordre de saint François, que l'on nommait *fratricelles* ou petits frères, en Italie *bizochi* ou besaciers, en France *béguins*, dans les Pays-Bas et en Allemagne *beggards* ; de là tous ces noms furent donnés à la secte en général : comme tous les prédicants, ils en imposèrent par leur extérieur mortifié, et firent des prosélytes.

Au commencement du quatorzième siècle, il s'en trouvait un grand nombre en Allemagne le long du Rhin, surtout à Cologne; et comme leur fanatisme était allé toujours en croissant, leurs erreurs se réduisaient à huit chefs principaux. 1° Ils prétendaient que l'homme peut acquérir en cette vie un tel degré de perfection, qu'il devienne impeccable et ne puisse plus croître en grâce.

2° Ceux qui sont parvenus à ce degré, n'ont plus besoin de prier ni de jeûner; leurs sens sont tellement assujettis à la raison, qu'ils peuvent accorder librement à leur corps tout ce qu'il demande.

2° Parvenus à l'état de liberté, ils ne sont plus tenus d'obéir, ni d'observer les préceptes de l'Eglise.

4° L'homme peut parvenir ici-bas à la parfaite béatitude, et posséder le même degré de perfection qu'il aura dans l'autre vie.

5° Toute créature intelligente est

naturellement bienheureuse, et n'a pas besoin de la lumière de gloire pour voir et posséder Dieu.

6° La pratique des vertus est pour les âmes imparfaites ; celles qui ont atteint la perfection sont dispensées de les pratiquer.

7° Le simple baiser d'une femme est un péché mortel ; mais le commerce charnel avec elle n'en est pas un, lorsque l'on est tenté.

8° Pendant l'élévation du corps de Jésus-Christ, les parfaits ne sont pas obligés ds se lever, ni de lui rendre aucun respect; ce serait un acte d'imperfection pour eux de se distraire de la contemplation, pour penser à l'eucharistie ou à la passion de Jésus-Christ. *Voyez* Dupin et le Père Alexandre sur le quatorzième siècle.

Ces erreurs furent condamnées dans le concile général de Vienne sous Clément V, en 1311 ; mais cette condamnation n'étouffa pas entièrement l'erreur ni les désordres qui en étaient la suite. Ils subsistaient encore dans le quinzième siècle. Leurs partisans se nommaient alors les *frères et les sœurs du libre esprit;* on les appelait en Allemagne *beggards* et *schwestriones*, traduction du latin *sororius* ; en Bohême *pigards* ou *picards* ; en France *picards* et *turlupins*. Pour lors ils avaient secoué toute honte ; ils disaient que l'on n'est parvenu à l'état de liberté et de perfection que quand on peut voir sans émotion le corps nu d'une personne de sexe différent ; par conséquent ils se dépouillaient de leurs habits dans leurs assemblées, ce qui leur fit donner le nom d'*adamites*. Ziska, général des hussites, en extermina un grand nombre l'an 1421. Quelques-uns ont donné par erreur le nom de *frères picards* aux hussites ; mais ces deux sectes n'avaient rien de commun,

Au dix-septième siècle, les sectateurs de Molinos ont renouvelé une partie des erreurs des *beggards*. C'en est assez pour nous convaincre que les anciens Pères de l'Eglise n'en ont point imposé, lorsqu'il ont attribué les mêmes égarements et les mêmes turpitudes aux gnostiques. Les hommes se ressemblent dans les différents siècles, et les mêmes passions produisent les mêmes effets. *Hist. de l'Egl. gallic.*, l. 36, an 1311.

Bergier.

BEGGHARDS, BÉGUINS ET BÉGUINES, sont aussi les noms qu'on a donnés aux religieux du tiers-ordre de saint François. On les appelle encore à présent, dans les Pays-Bas, *beggards;* parce que longtemps avant qu'ils eussent reçu la règle du tiers-ordre de saint François, et qu'ils fussent érigés en communauté régulière, ils en formaient déjà dans plusieurs villes, vivaient du travail de leurs mains, et avaient pris pour patronne sainte Begghe, fille de Pepin-le-Vieux et mère de Pepin de Herstal, princesse qui fonda le monastère d'Andonne, s'y retira et y mourut, selon Sigebert, en 692. A Toulouse, on les nomma *béguins*, parce qu'un nommé Barthélemi Béchin leur avait donné sa maison pour les établir dans cette ville. De cette conformité de nom, le peuple ayant pris occasion de leur imputer les erreurs des *begghards* et des *béguins* condamnées au concile de Vienne, les papes Clément V et Benoît XII déclarèrent, par des bulles expresses, que ces religieux du tiers-ordre n'étaient nullement l'objet des anathèmes lancés contre les *beggards* et les *béguins* répandus en Allemagne. Mosheim dérive les noms *beggard*, *beguin*, *bégatte*, *bigot*, du vieux mot allemand *beggen*, demander avec importunité, ou prier avec ferveur.

Bergier.

BÉGUINE, BÉGUINAGE. C'est le nom qu'on donne dans les Pays-Bas à des filles ou veuves qui, sans faire de vœux, se rassemblent pour mener une vie dévote et réglée. Pour être agréé au nombre des *béguines*, il ne faut qu'apporter suffisamment de quoi vivre. Le lieu où vivent les *béguines* s'appelle *béguinage;* celles qui l'habitent peuvent y tenir leur ménage en particulier, ou elles peuvent s'associer plusieurs ensemble. Elles portent un habillement noir, assez semblable à celui des religieuses. Elles suivent de certaines règles générales, et font leurs prières en commun aux heures marquées ; le reste du temps est em-

ployé à travailler à des ouvrages d'aiguille, à faire de la dentelle, de la broderie, etc., et à soigner les malades. Il leur est libre de se retirer du *béguinage*. Elles ont aussi une supérieure, qui a droit de commander, et à qui elles sont tenues d'obéir tant qu'elles demeureront dans l'état de *béguines*.

Il y a dans plusieurs villes des Pays-Bas des *béguinages* si vastes et si grands, qu'on les prendrait pour de petites villes. A Gand, en Flandre, il y en a deux, le grand et le petit, dont le premier peut contenir jusqu'à huit cents *béguines*.

Il ne faut pas confondre ces *béguines* avec certaines femmes qui étaient tombées dans les excès des *béguins* et des *beggards*, qui furent condamnées comme hérétiques par le pape Jean XII, et dont il ne reste aucun vestige. *Voyez* BEGGARDS. BERGIER.

BÉHÉMOTH. Ce mot signifie en général bête de somme, et toute espèce de grands animaux. Selon les rabbins, il désigne dans le livre de Job un bœuf d'une grandeur extraordinaire, que Dieu a créé pour en faire un grand festin aux Juifs à la fin du monde ou à la venue du Messie.

Les Juifs sensés savent bien à quoi s'en tenir sur ce conte; ils disent que c'est une allégorie qui désigne la joie des justes, figurée par ce festin. Cette théologie symbolique tient quelque chose du style des anciens prophètes: nous en voyons même des exemples dans le Nouveau Testament. Mais les rabbins proposent crûment leurs allégories; ils y ajoutent des circonstances qui les rendent le plus souvent ridicules, et le commun des Juifs les croit sans examen. Samuel Bochard a montré dans la seconde partie de son *Hieroz.*, l. V, c. 15, que le *béhémoth* de Job est l'hippopotame ou cheval marin. BERGIER.

BELGIQUE (le christianisme en). (*Théol. hist. eglis.*) — V. HOLLANDE.

BÉLIAL. L'Ecriture nomme *enfants de Bélial* les méchants, les impies, les hommes sans religion et sans mœurs. Quelle que soit l'étymologie de ce mot en hébreu, il est synonyme au *nequam* des Latins, et au terme injurieux de *vaurien*. Quelques-uns prétendent que *Bélial* était le nom d'une idole des Sidoniens, mais il n'en est point question dans les livres saints; et il n'est pas sûr que quand saint Paul dit : « Quelle société y a-t-il » entre Jésus-Christ et *Bélial?* » *II Cor.*, c. 6, ℣ 15, il entend par là le démon : cela peut signifier, quelle société y a-t-il entre Jésus-Christ et les impies ou l'impiété?

Voyez les *Concordances hébraiques*. BERGIER.

BELLARMIN (le cardinal François-Romulus-Robert.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Né en 1542 à Montepulciano, près de Florence, *Bellarmin*, dès l'âge de 18 ans, entra dans l'ordre des Jésuites, et fut le premier Jésuite qui monta dans une chaire de théologie à Louvain (1570). Pendant son séjour de six à sept années dans cette ville il prit part à la controverse contre Baïus, et composa deux savants ouvrages, savoir : une *Grammair hébraïque*, très-souvent réimprimée, et une sorte d'histoire littéraire ou de Patrologie intitulée : *de Scriptoribus ecclesiasticis*. Cet ouvrage est encore consulté par les théologiens ; la grammaire est vieillie et oubliée. En 1576, rappelé en Italie par le quatrième général des Jésuites, Eberhard Mercurian, *Bellarmin* fit au collége des Jésuites de Rome, avec un concours extraordinaire d'auditeurs, pendant douze ans (1576-1589), ces célèbres leçons de polémique religieuse qui devinrent son ouvrage principal: *Disputationes de controversiis Christianæ fidei adversus hujus temporis hæreticos*, publié pour la première fois à Rome en 1581, en 3 vol. in-fol., et qui depuis a été réimprimé un nombre de fois infini sous tous les formats, dans tous les pays et dans toutes les villes. « C'est, dit M. Héfelé, l'œuvre la plus complète qui ait paru jusqu'à nos jours pour la défense de la foi catholique, principalement contre les attaques du protestantisme; il a valu à son auteur une immortelle renommée, tant par l'immense érudition qu'il y déploie que par le ton digne et respectueux avec lequel l'auteur

combat ses adversaires. » Bientôt après, *Bellarmin* publia *de Translatione imperii Romani a Græcis ad Francos*, dirigé contre le protestant Flacius l'Illyrien, et son ouvrage sur les indulgences, *de Indulgentiis et Jubilæo*. Dès lors sa réputation devint considérable. Sixte V l'envoya en France (1589) pour assister le cardinal légat; c'était une année avant le meurtre d'Henri III par Jacques Clément; les ligueurs essayèrent de le faire entrer dans leur parti, mais le prudent Jésuite eut soin de se renfermer dans sa mission théologique. Il assista au siége de Paris par Henri IV, et fut rappelé par Grégoire XIV, qui, contrairement à son prédécesseur, favorisa la Ligue. En 1595, *Bellarmin* fut nommé provincial des Jésuites dans le royaume de Naples; mais en 1597, Clément VIII fit de lui son théologien, à la place du cardinal de Tolède, de plus membre de l'inquisition, examinateur des évêques et enfin cardinal. « Il montrait, dit M. Héfélé, près du Pape le plus noble courage, ne craignant pas de rendre Clément attentif à tous les abus, à toutes les fautes qu'il remarquait dans le gouvernement de l'Église et des États romains. Le Pape recevait avec bonté toutes ces remontrances, ne s'en montrait point offensé, et réfutait seulement de temps en temps, avec douceur, les blâmes de son sévère censeur. Toutefois *Bellarmin* perdit au bout de quelque temps la faveur du Pape, ou du moins Clément l'éloigna en 1602 de Rome en le nommant archevêque de Capoue. Voici les motifs probables de cette disgrâce. *Bellarmin* s'était prononcé, dans ses *Disputationes adversus hæreticos* en faveur de la doctrine de la grâce, telle qu'elle était défendue par les Thomistes. La controverse entre les Jésuites et les Dominicains (les Thomistes) ayant éclaté, *Bellarmin*, malgré son avis antérieur, se rangea du côté de son ordre et chercha à disposer le Pape dans ce sens. Lorsque les séances publiques de la congrégation *de Auxiliis* s'ouvrirent à ce sujet à Rome, *Bellarmin* fut, à ce qu'il paraît, à la demande des Dominicains, éloigné de Rome, ce que le Pape fit d'autant plus facilement qu'il était lui-même un théologien thomiste et que *Bellarmin* avait voulu l'empêcher de donner une décision sur cette matière. Pendant cette espèce d'exil *Bellarmin* composa, en 1603, un catéchisme qui, primitivement écrit en italien, fut bientôt traduit en latin (*Christianæ doctrinæ explicatio*), puis en arabe, en slavon, en arménien, en syriaque, en grec moderne, en albanais et dans toutes les langues de l'Europe. »

Après la mort de Clément, il reparut à Rome, prit part à l'élection de Léon XI, puis à celle de Paul V, dont il était le concurrent; mais Aldobrandini avait fait toutes sortes d'objections contre l'élection d'un Jésuite.

Bellarmin prit part au premier procès de Galilée (1616) en sa qualité de membre de l'inquisition romaine. Voyez, là-dessus, notre dissertation préliminaire sur le concile du Vatican.

Ce fut dans la dernière partie de sa vie que *Bellarmin* prit part à la lutte entre le Saint-Siége et la république de Venise, et qu'il publia, ainsi que Baronius, plusieurs écrits en réponse à Sarpi dont la plume n'en devint que plus acerbe. Une autre lutte politico-ecclésiastique, à laquelle il se mêla à la même époque, fut celle contre Jacques Ier, roi d'Angleterre, qui opprimait les catholiques de son royaume. Ce monarque « leur imposait, dit M. Héfélé, de lourdes amendes à propos de leur foi. Quiconque, par exemple, ne reconnaissait pas le roi comme chef de l'Église, qui par conséquent, ne voulait pas abjurer la foi catholique, était passible d'une amende de 20 livres sterling par mois; tout protestant qui prenait un Catholique à son service était puni de 10 livres sterling d'amende par mois (1). Un nouveau serment avait été exigé des Catholiques et les récalcitrants menacés d'un bannissement perpétuel. Les Catholiques anglais, incertains de savoir s'ils pouvaient prêter en conscience le serment demandé, s'adressèrent à Rome pour avoir une décision. Paul V ayant déclaré le serment illicite, le roi Jacques déploya toute la rigueur et la cruauté de ses

(1) Lingard, *Hist. d'Anglet.*, t. IX, p. 34-80.

lois, fit monter plusieurs prêtres sur l'échafaud, en même temps que sa vanité le poussa à justifier scientifiquement sa barbarie, à entrer en lice comme auteur théologien, et à justifier la formule du serment qu'il avait ordonné dans un écrit intitulé : *Apologie du serment de fidélité*. Il avait travaillé à cet opuscule avec tant de zèle qu'il avait négligé toutes les affaires de l'État, n'avait vu depuis longtemps aucun de ses ministres, s'étant tenu uniquement enfermé avec ses théologiens, jusqu'au jour où son œuvre parut, en 1607.

« Le roi Jacques avait spécialement attaqué *Bellarmin*, parce que le cardinal, dans un écrit adressé à l'archiprêtre catholique anglais Blackwell, avait déclaré que le serment exigé était illicite. *Bellarmin* crut devoir répondre à son royal adversaire ; mais il pensa, par courtoisie, ne pas devoir mettre son nom au petit traité qu'il publia sous le titre : *Matth. Torti Responsio ad librum cui titulus : Triplici nodo triplex cuneus, sive Apologia pro juramento fidelitatis.* Jacques s'enferma derechef avec ses théologiens, travailla à une nouvelle et plus volumineuse édition de son « Apologie » pour prouver que le Pape était l'Antechrist. Le livre devait aussi renfermer une dissertation sur l'Apocalypse de S. Jean. Toutefois, après bien des mois de travail, Jacques supprima presque tout ce qu'il avait fait, se contenta de publier l'ancienne « Apologie » avec une préface, à laquelle *Bellarmin* répondit également par un petit opuscule : *Pro responsione sua ad librum Jacobi, Britanniæ regis*. Il aurait peut-être dû se rappeler ce que dit l'Ecclésiastique (1) : « Celui qui veut instruire un fou réunit les pièces d'un pot cassé. » Une autre production de la polémique de *Bellarmin* contre le roi Jacques fut son traité : *de Potestate summi Pontificis in rebus temporalibus contra Guill. Barclaium*, Romæ, 1610. Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais assez célèbre de l'époque, et qui à cause de sa foi catholique n'avait pu obtenir aucune charge dans son pays, était professeur de droit à Angers, et y avait composé récemment un ouvrage sur la puissance du Pape, *de Potestate Papæ*, dans lequel il cherchait à restreindre l'autorité et les droits du souverain Pontife. Ce traité ne fut publié que cinq ans après sa mort (1605) par son fils Jean, précisément à l'époque où le cardinal *Bellarmin* était en discussion avec le roi d'Angleterre. Le cardinal se hâta de répondre à un livre qui devait avoir d'autant plus d'influence qu'il émanait d'un jurisconsulte catholique considéré ; mais il outrepassa de son côté, à ce qu'il nous semble, les justes bornes de la modération, en attribuant au Pape sur les princes des droits qui ne lui appartiennent pas, qu'on avait pu revendiquer au moyen âge, mais qu'on ne pouvait plus faire valoir dans des temps absolument différents. Il en résulta que le parlement de Paris condamna solennellement le livre de *Bellarmin* par arrêt du 26 novembre 1610 et en interdit la vente comme crime de lèse-majesté. »

Les autres ouvrages de *Bellarmin* sont les suivants : 1° *de Officio Principis christiani*, Rome 1609 ; 2° *Admonitio ad episcopum Theanensem, nepotem suum, quæ necessaria sunt episcopo salutem æternam in tuto ponere volenti*, Paris, 1618 ; 3° son *Commentaire* latin *sur les Psaumes*, remarquable par la précision de la pensée ; 4° ses sermons, qui sont très-instructifs, très-méthodiques, mais sans chaleur et plutôt des traités que des sermons.

Ses ouvrages ascétiques, d'un moindre volume, sont : I. *De ascensione mentis in Deum per scalas rerum creatarum*, Paris, 1606 ; II. *De æterna felicitate Sanctorum*, Antv., 1616 ; III. *De gemitu columbæ, seu de bono lacrymarum*, Antv., 1617. Ce dernier traité a occasionné après sa mort une polémique parmi les moines, parce que l'auteur y blâme des abus et des désordres monastiques. IV. *De septem verbis Domini in cruce prolatis*, Antv., 1618 ; V. *De arte bene moriendi*, 1620.

Bellarmin mourut à Rome le 17 septembre 1621, à l'âge de 79 ans.

(1) *Eccles.*, 22, 7 : *Qui docet fatuum quasi qui conglutinat testam.*

« On pensa, dit M. Héfélé, à plusieurs reprises à sa canonisation ; mais on rencontra chaque fois des obstacles nouveaux. Il est probable que le principal motif qui empêcha cette canonisation fut la préface qu'il ajouta à l'édition clémentine de la Vulgate, dans laquelle il dit « que les fautes de l'édition sixtine ne sont que des fautes d'impression, » et les mots par lesquels il désigna, sur le second titre, l'édition clémentine comme publiée et corrigée par ordre de Sixte-Quint, *jussu Sixti V recognita atque edita*. Il fut question pour la dernière fois de cette canonisation sous le pape Benoît XIV, qui, comme cardinal, s'y était très-ardemment intéressé ; mais l'orage que souleva précisément alors contre les Jésuites la maison de Bourbon ne permit pas de poursuivre ce procès, parce que la cour des Bourbons aurait considéré la canonisation d'un Jésuite comme un outrage dirigé avec intention contre elle. »

Une édition des œuvres complètes de *Bellarmin*, en 7 vol. in-folio, parut à Cologne en 1619.

M. L. Vivès en donne une aujourd'hui en 12 vol. in-4°, dont M. Justin Fèvre, protonotaire apostolique, est l'éditeur littéraire. Le Noir.

BÉNÉDICTINS, BÉNÉDICTINES, ordre célèbre, fondé par saint Benoît.

Mosheim, qui n'a rien négligé pour décrier les ordres monastiques, est forcé d'avouer que le dessein de saint Benoît fut que ses religieux vécussent pieusement et paisiblement, et partageassent leur temps entre la prière, l'étude, l'éducation de la jeunesse, et les autres occupations pieuses et savantes. *Hist. ecclés. du sixième siècle*, 2e part., c. 2, § 6. Tel est en effet l'esprit et le plan de sa règle. Mais de quel front ce critique a-t-il pu avancer que déjà, dans ce temps-là, l'Irlande, la Gaule, l'Allemagne et la Suisse, étaient couvertes de couvents remplis de moines oisifs et paresseux, fanatiques et perdus de débauches ? Il est prouvé par tous les monuments du sixième siècle, que les moines d'Irlande observaient la même règle que ceux de l'Orient, partageaient leur temps entre la prière, l'étude, les missions, le travail des mains, ou la culture de la terre ; que les monastères étaient autant d'écoles où l'on accourait pour s'instruire ; qu'un grand nombre des abbés qui les ont gouvernés, et des évêques qui en sont sortis, ont été placés par les peuples au nombre des saints. C'est de là que saint Colomban apporta dans les Gaules, dans l'Allemagne et dans la Suisse la vie monastique. Il est prouvé par les ouvrages de ce saint moine, qu'il avait l'esprit très-cultivé, et qu'il établit dans les couvents qu'il fonda la même discipline qui régnait dans ceux d'Irlande. Ce sont ses disciples qui ont défriché les solitudes dans lesquelles saint Colomban les établit, pendant que des conquérants farouches ravageaient les Gaules, et portaient la désolation partout. En quel sens ces pieux solitaires peuvent-ils être appelés des hommes oisifs, paresseux, fanatiques ou perdus de débauches ?

Saint Benoît et saint Colomban étaient donc animés du même esprit, ont travaillé sur le même plan, et ont produit les mêmes effets ; ils n'auraient pas eu des succès si prodigieux, s'ils avaient été tels que Mosheim veut peindre les moines : de quoi auraient vécu les troupes de solitaires qu'ils ont rassemblés, si ceux-ci n'avaient pas été très-laborieux ? On ne leur donnait alors ni des terres cultivées, ni des colons pour les faire valoir, puisqu'ils se plaçaient tous dans les déserts. Mais les censeurs de la vie monastique demandent, pourquoi renoncer aux affaires de la société, aux devoirs et aux obligations de la vie civile, pour aller passer sa vie dans la solitude ? Pourquoi?......... Pour se soustraire au brigandage des tyrans et des guerriers qui ravagaient tout, qui cependant respectaient encore les moines dont la vie les étonnait, et dont les vertus leur en imposaient. Pour vivre dans la société civile, si cependant il y avait encore une société, il fallait ou faire violence ou la souffrir ; des âmes paisibles et vertueuses ne pouvaient se résoudre ni à l'un ni à l'autre, elles fuyaient au loin.

Mosheim prétend que *dans la suite*

des temps les disciples de saint Benoît dégénérèrent honteusement de la piété de leur fondateur: que, devenus riches par la libéralité des personnes opulentes, ils se livrèrent au luxe, à l'intempérance et à l'oisiveté; ils se mêlèrent des affaires séculières, se glissèrent dans les cours, multiplièrent les superstitions, travaillèrent avec ardeur à augmenter l'arrogance et l'autorité du pontife romain. Mais il avoue que saint Benoît ne pouvait pas prévoir que l'on pervertirait à ce point le but de son institution, et qu'il n'autorisa jamais cet abus.

Voilà donc déjà le saint fondateur à couvert de tous reproches; ses disciples sont-ils aussi coupables qu'on le prétend? On leur fait d'abord le procès par une contradiction; on les blâme d'avoir quitté le monde, et ensuite d'y être rentrés; on les accuse de fanatisme, pour avoir embrassé une vie pauvre et laborieuse; de luxe, d'intempérance, et de toutes sortes de vices, pour avoir rendu leurs services aux princes qui les appelaient auprès d'eux. Que devaient faire les moines?

Ils dégénérèrent dans la suite des temps, nous le savons; mais en quel temps, et pourquoi? Lorsque les seigneurs, après avoir pillé tous les biens profanes, voulurent encore envahir les biens sacrés, dépouillèrent les monastères, vendirent les abbayes, y placèrent leurs enfants et leurs créatures, dispersèrent les moines, leur ôtèrent la liberté de servir Dieu, d'observer leur règle et de vivre selon l'esprit de leur état. Nous voudrions savoir si les vertus sublimes de leurs accusateurs se seraient longtemps soutenues dans une pareille confusion. Avant de décider si les moines multiplièrent les superstitions, il faudrait savoir si toutes les pratiques qu'il plaît aux protestants d'appeler superstitieuses, le sont en effet. Nous ne doutons pas que, réduits à la misère, à l'ignorance, à l'impossibilité de s'instruire comme autrefois, les moines n'aient quelquefois employé quelques fraudes pieuses pour en imposer aux brutaux dont ils redoutaient la rapacité et la violence; ils ont mal fait, sans doute; mais leur crime est du moins diminué par les tristes circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. Ils travaillèrent à augmenter l'autorité des souverains pontifes dans un temps où cette autorité était devenue absolument nécessaire pour réprimer les attentats de la multitude des tyrans qui désolaient l'Eglise aussi bien que la société civile. Si c'est un crime aux yeux des protestants, ce n'en est pas un selon l'avis des hommes sensés.

Nous traiterons plus amplement cette matière à l'article Moine.

Bergier.

BÉNÉDICTION. *Bénir*, c'est souhaiter ou prédire quelque chose d'heureux à une personne à laquelle on veut du bien; ainsi nous voyons, dans l'histoire sainte, des patriarches au lit de la mort *bénir* leurs enfants, leur souhaiter et leur prédire les bienfaits de Dieu.

Sous la loi de Moïse, il y avait des *bénédictions* solennelles que les prêtres donnaient au peuple dans certaines cérémonies. Moïse dit au grand prêtre Aaron : « Quand vous bénirez » les enfants d'Israël vous direz : *Que le* » *Seigneur fasse briller sur vous la lu-* » *mière de son visage, qu'il ait pitié de* » *vous, qu'il tourne sa face vers vous,* » *et qu'il vous donne sa paix.* » *Num.*, c. 6, ℣ 24. Le pontife prononçait ces paroles debout, à voix haute, les mains étendues et les yeux élevés vers le ciel. Les prophètes et les hommes inspirés donnaient aussi des *bénédictions* aux serviteurs de Dieu et au peuple du Seigneur. Les psaumes sont remplis de *bénédictions* ou souhaits heureux en faveur des Israélites.

Dieu ordonna que quand ce peuple serait arrivé dans la Terre promise, on le rassemblât entre les montagnes d'Hébal et de Garizim; que sur celle-ci l'on prononcât des *bénédictions* pour ceux qui observeraient la loi, et sur l'autre des malédictions contre les prévaricateurs : c'est ce qui fut exécuté par Josué, c. 8, ℣ 33.

Dans le Christianisme, les *bénédictions* se donnent par le signe de la croix, pour faire souvenir les fidèles que les bienfaits de Dieu leur sont accordés par les mérites de la mort

de Jésus-Christ, comme l'enseigne saint Paul, *Eph.*, c. 1, ỳ 3.

Bénédiction, dans l'Ecriture sainte, signifie souvent *bienfaits*, les présents que se font les amis ; parce qu'ils sont ordinairement accompagnés de souhaits heureux de la part de ceux qui les donnent et de ceux qui les reçoivent. *Gen.*, c. 23, v. 2; *Josue*, c. 15, v. 19; *I Reg.*, c. 25, v. 27, etc. Dans ce sens les bienfaits de Dieu sont appelés *bénédictions*, lorsqu'on dit : Que le Seigneur vous *bénisse*, c'est-à-dire, qu'il vous fasse du bien.

Bénédiction signifie encore *abondance*. « Celui, dit saint Paul, qui » sème avec épargne, moissonnera » peu ; et celui qui sème en *bénédictions* ou en abondance, moissonnera en *bénédictions*... Que la *bénédiction* ou l'aumône que vous avez » promise soit toute prête, et qu'elle » soit, comme elle est véritablement, » une *bénédiction*, et non un don de » l'avarice. » *II Cor.*, c. 9, v. 5 et 6. Jacob souhaite à son fils Joseph les *bénédictions* du ciel, c'est-à-dire, la pluie et la rosée en abondance, les *bénédictions* des entrailles et des mamelles, ou la fécondité des femmes et des animaux. *Gen.*, c. 49, v. 15. Le psalmiste dit au Seigneur : Vous remplissez toute créature vivante de *bénédiction*, ou de l'abondance de vos biens. *Ps.* 144, v. 16.

Bénir est quelquefois employé par antiphrase pour *maudire*. Les faux témoins apostés contre Naboth, l'accusèrent d'avoir *béni Dieu et le Roi*, d'avoir mal parlé de l'un et de l'autre. *III Reg.*, c. 21, v. 13. Bergier.

BÉNÉDICTIONS DE L'ÉGLISE. Quand on se rappelle la multitude des superstitions du paganisme, et la nécessité d'en déshabituer les nouveaux fidèles ; quand on sent combien il est important de rappeler aux hommes que tous les biens de ce monde sont des dons de Dieu, qu'il faut en faire un usage modéré, que Dieu ne nous les accorde pas pour nous seuls, etc. ; on conçoit pourquoi l'Eglise a institué des formules de *bénédictions* de toute espèce, pourquoi elle *bénit* les maisons et les campagnes, les fontaines et les rivières, les animaux et les aliments, etc.

Le commun des païens croyait que toutes les parties de la nature étaient animées par des esprits ou génies qu'ils adoraient ; les philosophes, défenseurs de l'idolâtrie, soutenaient que les aliments et les autres choses usuelles étaient un présent de ces génies ou démons; les marcionites et les manichéens prétendaient que tous les corps avaient été formés par un mauvais principe ennemi de Dieu. Pour combattre toutes ces erreurs et en désabuser les fidèles, rien n'était plus convenable que les *bénédictions* de l'Eglise. « Toute créature de Dieu » est bonne, dit saint Paul ; elle est » sanctifiée par la parole de Dieu et » par la prière. » *I Tim.*, c. 4, ỳ 4 et 5. Or, les *bénédictions* sont des prières ; c'est donc ici un usage apostolique.

Dans les grandes villes, où l'on se débarrasse tant que l'on peut de l'extérieur de la religion, où l'on traite de *dévotions populaires* les pratiques les plus louables, on a perdu l'usage dont nous parlons; mais le peuple des campagnes, qui se sent plus immédiatement sous la main de Dieu, qui voit souvent sa fortune et ses espérances détruites par un fléau; qui conçoit que rien ne peut prospérer si Dieu n'y met la main, recourt plus souvent aux prières de l'Eglise, y ajoute des bonnes œuvres, des aumônes, quelque service rendu aux pauvres, etc. La religion conserve ainsi et nourrit en lui les sentiments d'humanité.

L'usage qui a toujours été observé dans l'Eglise catholique de bénir et de consacrer tout ce qui sert au culte divin, les habits sacerdotaux, les linges et les vases de l'autel, les édifices mêmes dans lesquels on célèbre les saints mystères, est un témoignage de sa foi : par là elle fait voir la haute idée qu'elle a de ces mystères mêmes par lesquels le Fils de Dieu daigne se rendre réellement présent parmi nous. Comme les protestants se sont départis de cette croyance ancienne et universelle, il leur a fallu supprimer tout cet appareil extérieur qui déposait contre eux.

Mais ils ne sont pas venus à bout de prouver que les *bénédictions* étaient

d'une institution moderne; la plupart se trouvent dans le Sacramentaire de saint Grégoire : celui-ci était, dans le fond, le même que celui du pape Gélase, qui vivait au cinquième siècle, et ce pape n'en était pas le premier auteur. Aussi sont-elles encore usitées chez les différentes sectes de chrétiens orientaux, séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans. Les protestants qui, malgré l'autorité de saint Paul, traitent toutes ces cérémonies de superstitions, auraient dû commencer par faire voir en quoi elles sont opposées à la vraie piété, à la confiance en Dieu, à la reconnaissance, à l'obéissance, etc.

BERGIER.

BÉNÉFICES. Nous laissons aux canonistes le soin de rechercher l'origine, la nature, les différentes espèces de *bénéfices*, la manière dont ils peuvent être remplis ou vacants, etc. ; il suffit à un théologien d'observer que tout revenu ecclésiastique est essentiellement attaché à un office ou à un service quelconque rendu à l'Eglise, selon la maxime : *Beneficium propter officium*. Que ce service consiste en prières, en travaux apostoliques, en fonctions d'ordre ou de juridiction, cela est égal ; l'obligation de les acquitter est la même, on ne peut autrement avoir droit de percevoir le revenu qui y est attaché. Ce revenu n'est point une aumône qui n'oblige à rien, mais un salaire ; ce n'est point un bienfait pur, ni une substance gratuite : c'est une solde, un honoraire payé à titre de justice.

De là s'ensuit : 1° l'obligation d'acquitter ces fonctions par soi-même, quand on le peut, et non par d'autres ; par conséquent de résider. 2° De distribuer aux pauvres le superflu du revenu, c'est-à-dire, tout ce qui excède le nécessaire convenable ; parce que l'intention de l'Eglise est de nourrir ses serviteurs, et non de les enrichir. 3° De se contenter d'un seul *bénéfice*, lorsqu'il suffit pour fournir au possesseur une subsistance honnête.

Cette morale, rapprochée de l'usage actuel, paraîtra peut-être sévère; mais les abus invétérés, les subtiles distinctions des casuistes, les prétextes de la cupidité, l'exemple ni l'autorité, ne prescriront jamais contre l'évidence des devoirs d'un bénéficier. Ils sont fondés sur la loi naturelle, sur la loi divine, sur les lois ecclésiastiques les plus anciennes, en particulier sur les décrets du concile de Trente. Si l'Eglise réunissait le pouvoir coactif à l'autorité législative, elle forcerait certainement les bénéficiers à exécuter ce qu'elle leur ordonne.

Si les *bénéfices* simples ont été trop multipliés, ce n'est pas à l'Eglise qu'il faut s'en prendre. L'ambition des séculiers, la vanité du droit de patronage, l'orgueil des grands qui veulent avoir des ecclésiastiques à leurs ordres, la mollesse qui trouve le culte public trop pénible, et préfère sa commodité à la communion des saints, des dévotions ou des restitutions mal entendues, etc. ; voilà les sources ordinaires des abus. L'Eglise a beau faire des lois, les passions trouveront toujours plus de moyens de les éluder, que l'autorité la plus active n'en trouvera pour les faire exécuter.

C'est aujourd'hui une question de savoir si, de droit naturel et de droit divin, les ministres de l'Eglise sont habiles ou inhabiles à posséder des biens ; autrefois le simple doute sur ce point aurait paru absurde.

En effet, selon les principes de l'équité naturelle, tout homme dévoué au service du public a droit d'en recevoir la subsistance, quelle que soit la nature des fonctions qu'il est chargé de remplir ; tel a été et tel est encore le sentiment de tous les peuples du monde : mais parmi nos jurisconsultes modernes, quelques-uns ont trouvé bon de douter s'il est de la justice d'alimenter des hommes préposés pour présider au culte divin, pour donner des leçons de morale et de vertu, pour instruire les ignorants, pour corriger les pécheurs, pour assister les pauvres et les malades. Cependant l'on n'a pas mis en question si les ecclésiastiques sont obligés en conscience d'exercer leurs fonctions; l'on a supposé, avec raison, qu'ils y sont tenus par justice; et lorsqu'ils y manquent, on sait bien le leur repro-

cher. Puisque toute obligation de justice est réciproque, il est difficile de concevoir comment le public peut être exempt de celle de pourvoir à la subsistance de ceux qui le servent.

Il n'est donc pas vrai que la subsistance accordée aux ministres de l'Eglise soit une pure aumône, *une franche aumône*, comme il plaît à certains canonistes de la nommer. L'aumône n'engage à rien le pauvre qui la reçoit ; c'est un don de charité, un secours purement gratuit, quoique commandé par la loi de Dieu naturelle et positive ; la solde, au contraire, la rétribution, l'honoraire, que perçoit un ministre de l'Eglise, lui imposent le devoir rigoureux d'exercer ses fonctions pour l'avantage spirituel des fidèles : c'est de part et d'autre *justice*, et non *charité*.

Jésus-Christ qui est venu sur la terre, non pour détruire ou pour changer le droit naturel, mais pour le mieux faire connaître, n'y a point dérogé sur ce point : il s'est borné à prévenir les abus. Après avoir donné à ses disciples le pouvoir d'opérer des miracles pour prouver leur mission, il leur dit : « Vous avez reçu gratui- » tement ces dons, accordez-les gra- » tuitement. N'ayez ni or, ni argent, » ni monnaie, ni provisions pour vos » voyages, ni habit double, ni chaus- » sure, ni arme pour vous défendre ; » *l'ouvrier est digne de sa nourriture*. » *Matth.*, c. 10, ℣ 8. Il ne leur défend donc pas de recevoir leur subsistance, mais de vendre leurs fonctions et d'en faire commerce pour s'enrichir. Il les assure que cette subsistance ne leur manquera jamais. » Lorsque je vous » ai envoyés sans argent, sans provi- » sions et sans habits, avez-vous man- » qué de rien ? Non, répondirent les » disciples. » *Luc*, c. 22, ℣ 35.

« N'avons-nous pas droit, disait » saint Paul, de recevoir notre nour- » riture ?... Qui porta jamais les armes » à ses dépens ?..... Celui qui cultive » la terre et celui qui foule le grain, » le font dans l'espérance d'en re- » cueillir le fruit : si nous avons semé » parmi vous les dons spirituels, est- » ce une grande récompense d'en re- » cevoir quelques dons temporels ?.... » Ceux qui sont occupés dans le lieu » saint vivent de ce qui est offert, et » ceux qui servent à l'autel partici- » pent au sacrifice : ainsi, le Seigneur » a réglé que ceux qui annoncent » l'Evangile vivraient de l'Evangile ; » mais je n'ai jamais usé de ce droit. » *I Cor.*, c. 9, ℣ 4. En effet, cet apôtre travaillait de ses mains, afin de n'être à charge à personne. *Act.*, c. 20, ℣ 34 ; mais il n'en fit jamais une loi aux autres prédicateurs de l'Evangile. Lorsque les vaudois et les wiclefites soutinrent qu'il n'était pas permis aux ministres de l'Eglise de rien posséder, ils furent condamnés par les conciles généraux de Latran et de Constance ; mais les ennemis du clergé ont toujours fait profession de mépriser les censures de l'Eglise.

Que la manière de pourvoir à la subsistance des ecclésiastiques ait varié, qu'on leur ait accordé ou les oblations, ou la dîme, ou des fonds, cela est indifférent, et cela ne change rien à la nature de leur droit. Sur ce point, comme sur tous les autres, la discipline s'accommode aux circonstances, aux révolutions, aux besoins ou aux inconvénients qui peuvent survenir ; la loi naturelle et la loi divine positive demeurent les mêmes (1).

Il y a des preuves certaines qu'avant le quatrième siècle, et avant la conversion des empereurs, les Eglises chrétiennes possédaient déjà des fonds, puisqu'ils furent confisqués par Dioclétien et par Maximien, l'an 302 ; ils furent restitués en vertu de l'édit de Constantin et de Licinius, en 313. Eusèbe, *Vie de Const.*, l. 2, c. 39. Lactance, *de Mort. perfect.*, c. 48. Julien

(1) Cette remarque générale de Bergier répond à toutes les variations qui peuvent se produire dans l'organisme ecclésiastique des bénéfices et de tout ce qui se rapporte aux moyens de subsistance des ministres et aux frais du culte. On sait qu'aujourd'hui les usages sont bien différents sous ce rapport de ce qu'ils furent autrefois, surtout chez certains peuples. C'est aux traités de droit canon qu'il faut demander des discussions et des explications sur cette matière. Quand il y a, comme en Amérique, séparation réelle de l'Eglise et de l'Etat de manière que le culte soit absolument libre, et que les frais en soient supportés par les fidèles, il résulte un ordre de choses dans lequel le bénéfice s'établit et suit librement ses règles canoniques, ou dans lequel il est pourvu aux dépenses par la cotisation de capitaux, qui restent toujours à l'état de capitaux, ne rapportant point intérêt et ne constituant jamais des biens-fonds. LE NOIR.

s'en empara de nouveau; après sa mort, ils furent rendus.

A ces preuves, qui nous paraissent claires, on oppose : 1° que Jésus-Christ a ordonné à ses apôtres d'exercer leur ministère gratui ement; mais nous venons de voir qu'en même temps il leur attribue le droit à une subsistance. Vendre des fonctions et des dons surnaturels, les mettre à prix, vouloir en faire payer la valeur, c'est une profanation, c'est le crime que saint Pierre reprocha à Simon le magicien, qui voulait acheter des apôtres, à prix d'argent, le pouvoir de donner le Saint-Esprit. Mais une solde, un honoraire, une subsistance accordée à un homme occupé de quelques fonctions, n'est ni un prix, ni un paiement de ces fonctions; le prix est relatif à la valeur de la chose; l'honoraire est attaché à la place et à la personne; il est égal pour tous ceux qui exercent telle fonction, quoique leur mérite personnel, leurs talents, leurs services soient fort inégaux. Quand on dira qu'un médecin vend la santé, qu'un avocat et un magistrat font commerce de la justice, qu'un militaire met sa vie à prix, qu'un officier public trafique de ses services, etc.; ces expressions de mépris, que la malignité invente, et auxquelles la sottise applaudit, ne changeront pas la nature des choses, et n'aviliront pas des fonctions respectables d'ailleurs.

2° Une seconde objection est que Jésus-Christ a défendu à ses apôtres de rien posséder; mais il les avertit en même temps que tout ouvrier est digne de recevoir sa subsistance; il a donc imposé aux fidèles l'obligation de la fournir aux ouvriers évangéliques. La manière de satisfaire à ce devoir a dû être relative aux circonstances. Les apôtres, envoyés pour prêcher l'Evangile à toutes les nations, ne pouvaient pas être sédentaires dans une seule église; mais ils ont établi dans chacune des pasteurs en titre, auxquels les fidèles ont dû assigner une subsistance fixe et assurée : c'est ce qui a fait établir les *bénéfices*.

3° L'on a soutenu que la rétribution due aux ministres de l'Eglise est tout au plus une aumône, et que la possession des biens-fonds en changerait la nature. Nous avons fait voir que c'est un honoraire, tel que celui qu'on accorde aux magistrats, aux médecins, aux militaires et à tous les officiers publics : or, celui-ci n'est pas une aumône.

4° L'on a posé pour maxime que l'Eglise est un corps étranger à l'état, qu'il est donc inhabile à posséder aucun bien. Comme par l'*Eglise* on entend sans doute *les ecclésiastiques*, nous ne comprenons pas comment un corps de citoyens occupés à servir le public, soumis aux lois civiles, qui porte sa part des charges communes par les services qu'il rend, peut être étranger à l'état. Il n'est pas plus étranger que le corps des militaires; et lorsque nos rois accordèrent à ceux-ci des fiefs pour leur tenir lieu de solde, nous ne voyons pas qu'ils aient dérogé au droit naturel. Quand le clergé serait un corps d'étrangers, comment prouvera-t-on qu'ils sont inhabiles à posséder des fonds, dès qu'ils rendent un service habituel, et dès que le souverain et la nation leur ont assigné ces fonds pour satisfaire à l'obligation naturelle de les sustenter? Les régiments étrangers ont-ils moins de droit à une solde que les nationaux?

5° Pour prouver que l'Eglise est incapable de posséder, l'on a fait remarquer qu'elle ne peut pas aliéner ses fonds, que la propriété lui est inutile; que c'est donc le souverain et la nation qui sont les vrais propriétaires des biens de l'Eglise. Sans disputer sur la nature des différentes propriétés, il nous suffit de prouver que les ecclésiastiques ont, de droit naturel, l'usufruit perpétuel des biens de l'Eglise, parce que leur service est perpétuel. Le droit d'aliéner ces biens serait directement contraire au but pour lequel ils ont été donnés, qui est de subvenir à un besoin perpétuel, et de remplir une obligation de justice qui ne cesse point. Cette espèce de propriété n'est point inutile, puisqu'elle met les ministres de l'Eglise à couvert du danger de manquer de subsistance, et qu'elle les engage à rendre meilleurs des fonds dont ils savent que la possession ne leur sera

point ôtée. Il nous paraît absurbe d'attribuer au souverain et à la nation une prétendue propriété dont ils ne peuvent légitimement faire usage que pour investir un successeur du même droit que son prédécesseur.

6° Quelques-uns ont avancé que, du moins en France, les ecclésiastiques sont inhabiles à posséder des fonds, parce que ce sont nos rois qui ont doté les églises. Il est dit, dans le premier concile d'Orléans tenu l'an 507, can. 4 et 5, que Clovis a donné des terres aux églises, qu'il a concédé aux clercs l'immunité réelle et personnelle. Conséquemment le concile règle l'usage que l'on doit faire des revenus.

Mais si Clovis a donné des terres aux églises, ce sont donc les églises qui les possèdent; autrement le don serait illusoire. De même, lorsque nos rois ont accordé des fiefs aux militaires, ceux-ci, et non d'autres, les ont possédés. Avant Clovis, il y avait en France des églises fondées depuis plus de trois cents ans, et des ministres pour les desservir; il y avait donc des revenus, quels qu'ils fussent, pour les faire subsister. La plupart des églises avaient été dépouillées et ruinées par les Barbares; Clovis sentit la justice de leur rendre ce qu'on leur avait ôté, ou l'équivalent. La distribution des revenus, ordonnée par le concile, prouve encore que les évêques se regardaient comme possesseurs très-légitimes.

Si les ennemis du clergé étaient mieux instruits, ils ne raisonneraient pas si mal; ils sauraient qu'au commencement du sixième siècle le nombre des hommes était diminué au moins de moitié de ce qu'il avait été, dans les Gaules et dans tout l'empire romain, sous le règne d'Auguste; le reste avait péri par les dévastations des Barbares, par les guerres civiles entre les divers prétendants à l'empire, par le mauvais gouvernement des empereurs, par les contagions, suites ordinaires de la guerre : par conséquent il y avait pour lors au moins la moitié des terres en friche. En ne consultant même que l'intérêt politique, Clovis ne pouvait rien faire de mieux que d'en accorder une partie aux ecclésiastiques, afin qu'ils les remissent en valeur; indépendamment des motifs de religion, l'immunité qu'il y ajouta était fondée sur la même raison que la déclaration du roi Louis XVI, de l'année 1776, qui accorde vingt ans de franchise aux terres nouvellement mises en culture.

Du moins, dit-on, il vaudrait mieux que les ministres de l'Eglise fussent alimentés par des pensions. Mais, dès les premiers siècles, on a senti les inconvénients de ce mieux prétendu; c'est ce qui a déterminé les souverains et les nations à leur assigner des fonds. A la décadence de la maison de Charlemagne, le clergé fut à peu près anéanti, parce que les seigneurs s'emparèrent des biens de l'Eglise; le peuple, privé de secours spirituels, fut obligé de recourir aux moines, ou de faire subsister les ecclésiastiques à ses frais.

Pendant la peste noire de l'an 1348, la plupart des mourants qui avaient vu périr leur famille entière et leurs héritiers, laissèrent leurs biens aux églises, aux monastères, aux hôpitaux; à qui devaient-ils les donner?

S'il nous est permis de copier les réflexions que l'on a opposées plus d'une fois aux réformateurs de la discipline actuelle, nous leur dirons, 1° qu'il est utile au bien de l'état qu'il y ait de riches propriétaires, parce qu'ils sont en état de faire de fortes avances pour améliorer les fonds. 2° Qu'il est bon que les fonds changent souvent de main; parce que dans le nombre des possesseurs, il s'en trouve tôt ou tard quelqu'un qui répare la négligence de ses prédécesseurs. 3° Que la quantité des biens donnés au clergé est une attestation des services qu'il a rendus aux peuples, surtout dans des temps malheureux. Ceux qui ont lu l'*histoire ecclésiastique*, savent que les églises ont été enrichies par les souverains, par les évêques, qui, en se dévouant au service d'une église, lui donnaient leur patrimoine; par de riches particuliers qui mouraient sans héritiers nécessaires; par des seigneurs à qui la conscience reprochait des concussions; et qui ne pouvaient les réparer autre-

ment, etc. Aucun de ces moyens d'acquérir n'est illégitime. 4° Toutes les fois que les biens ecclésiastiques ont été pillés, l'état ni les peuples n'ont jamais profité en rien de cette dépouille; elle a toujours été la proie des grands. On commence toujours cette opération par dresser des projets et des plans sublimes; lorsque les parts sont faites, chacun garde celle dont il s'est emparé, et les vues d'intérêt public s'en vont en fumée. On l'a vu au neuvième siècle en France, au seizième dans les pays du Nord et en Angleterre, de nos jours en Pologne, en Allemagne et ailleurs. *Voyez* FONDATION. BERGIER.

BENOIT, (*théol. hist. pap.*) quatorze papes ont porté ce uom.

BENOIT Ier que les Grecs nomment Bonose, né à Rome, succéda à Jean XIII, le 3 juin 574, après une vacance du Saint-Siége qui dura dix mois et vingt et un jours. Il régna quand les Lombards ravagaient encore la haute et la moyenne Italie (568) et pendant l'affreuse famine, à laquelle l'empereur Justin, sans doute à la demande du Pape Benoît Ier, porta quelque remède par d'abondants envois de blés tirés d'Égypte. On ne sait presque rien sur le règne de ce pape. La lettre à l'évêque espagnol David, sur l'unité de substance des trois personnes divines, qui existe sous le nom de Benoît, n'est pas authentique. Il mourut de chagrin, le 30 juillet 578, à la vue des affreuses dévastations qui désolaient l'Italie, et eut pour successeur Pélage II.

BENOIT II, Romain, très-versé dans l'Écriture sainte et les choses ecclésiastiques, pieux, prudent et bienfaisant, succéda à Léon II (683), et fut consacré le 26 juin 684. Chassé de son siége, il insista sur l'acceptation du 6e concile œcuménique par les évêques espagnols, qui répondirent à son désir au 14e concile de Tolède (684) et au 15e concile de la même ville, tenu en 688. L'empereur de Byzance, Constantin V, surnommé Pogonat, consentit à ce que le Pape nouvellement élu se fît consacrer sans attendre la confirmation impériale. Son respect à l'égard du Pape alla si loin que, suivant la coutume du temps, il lui envoya des boucles des cheveux de ses deux Fils Justinien et Héraclius, en le déclarant leur père adoptif. Benoît s'efforça en vain de ramener à la vraie foi le monothéiste Macaire, patriarche d'Antioche, qui vivait alors en exil à Rome. Son règne ne dura qu'une année. Il mourut le 7 mai 685. L'Église l'honore comme un saint. Son successeur fut Jean V.

BENOIT III, Romain, cardinal-prêtre, que sa douceur, sa piété et son cœur compatissant ont fait louer de tout le monde, même de Photius, fut, après la mort de Léon IV (855), élu Pape à l'unanimité, presque malgré lui, et couronné dans Saint-Jean de Latran. Il fut bientôt chassé et son adversaire Anastase, soutenu par l'empereur Lothaire, fut installé de force sur le trône pontifical. Mais le clergé et le peuple continuèrent à se déclarer en faveur de *Benoît* et, trois jours après, les partisans de *Benoît* repoussèrent Anastase, rétablirent au palais de Latran *Benoît*, que ses adversaires avaient retenu en prison, et assistèrent à sa consécration le 29 septembre 855. Ce fut un spectacle touchant de voir presque tous les partisans d'Anastase se jeter aux pieds du Pape légitime pour lui demander leur pardon. *Benoît* III enrichit les églises de Rome. A peine monté sur le trône pontifical il avait confirmé la sentence de déposition prononcée, au synode de Constantinople (824), par le patriarche Ignace, contre l'évêque de Syracuse, Grégoire, qui, à son tour, réussit à faire chasser Ignace, à le remplacer par Photius, et devint ainsi l'occasion du déplorable schisme grec. — Nous avons quatre écrits de Benoît III. Le premier, adressé à Hincmar de Reims, confirme le concile de Soissons (853). Le second est adressé aux évêques de l'empire de Charles le Chauve, et cite à Rome l'immoral sous-diacre Hubert, fils du comte Boson. Le troisième et le quatrième confirment les priviléges des abbayes de Corbie et de Saint Denis. Benoît III mourut le 8 avril 858 et eut Nicolas Ier pour successeur. C'est entre Léon IV et Benoît III qu'est

placée la fable de la papesse Jeanne.

BENOIT IV, Romain, célèbre pour son amour des pauvres, fut élu peu de jours après la mort de Jean IX (900). Il tint immédiatement après son élection un concile à Rome. Louis, roi de Provence, qui disputait la couronne impériale à Bérenger, y entra triomphant et y fut couronné empereur, sous le nom de Louis III, par Benoît IV, au commencement de l'an 901. Mais bientôt après il eut les yeux crevés par son adversaire, qui l'avait surpris dans Vérone. C'est au temps de ce pape qu'eurent lieu les heureuses expéditions d'Alphonse III de Léon contre les Maures, qui commencèrent d'affranchir l'Espagne de la domination des Sarrasins. Benoît mourut en 903 et eut Léon V pour successeur.

BENOIT V, Romain, surnommé le Grammairien, cardinal diacre, succéda au vicieux Jean XII (964). Les Romains l'avaient unanimement élu contre le gré de l'empereur Othon Ier. L'empereur, irrité, assiégea Rome et s'en empara. En vain *Benoît* menaça l'empereur de l'excommunier; les Romains livrèrent le Pape et promirent obéissance à Léon. Dans un concile que Léon assembla immédiatement après, *Benoît*, qui, au rapport du continuateur de Luitprand, eut la faiblesse de consentir à sa déposition, fut dégradé jusqu'au diaconat et abandonné à l'empereur. Celui-ci l'emmena avec lui en Allemagne et le fit garder par Adaldag, évêque de Hambourg. Déjà une terrible épidémie avait ravagé l'armée de l'empereur. Adaldag traita son prisonnier avec les plus respectueux égards. Léon VIII, l'antipape, étant mort, une députation de Rome vint redemander à l'empereur *Benoît* V ; mais il était trop tard : *Benoît* était mort au commencement de juillet 965. Jean XIII fut élu à sa place.

BENOIT VI, Romain, fut, après la mort de Jean XIII (972), élu Pape en présence des envoyés de l'empereur. Othon Ier étant mort le 6 mai 973, et son fils Othon II étant fort occupé en Allemagne, les Italiens et surtout les Romains voulurent profiter des circonstances pour s'affranchir du joug de l'empereur. Le consul de Rome, Crescence, fils de la fameuse Théodora, d'accord avec l'ambitieux cardinal Francon, fils du Romain Ferrucci, s'empara du Pape, l'enferma dans le château Saint-Ange, où il mourut de faim ou étranglé par les ordres de Francon, qui se fit élire sous le nom de Boniface VII, mais fut obligé de s'enfuir, quelques mois après, par la crainte que lui inspirait le comte de Tusculum, et emporta à Constantinople les trésors qu'il avait enlevés à la basilique du Vatican. A sa place le parti des comtes de Tusculum éleva Donus II, qui ne régna que peu de mois, car nous trouvons, dès le commencement de 973, *Benoît* VII sur le siége pontifical. D'après l'opinion de Giesbrecht, il n'y a pas eu de Pape Donus II, et Benoît VII aurait succédé immédiatement à Benoît VI.

BENOIT VII, de la famille des comtes de Tusculum, évêque de Sutri, fut élu en présence des envoyés de l'empereur après que Majolus, abbé de Cluny, eut refusé la dignité papale que lui avait offerte l'empereur Othon II. Il tint à Rome, la première année de son pontificat (975), un concile qui excommunia le cardinal Francon (l'antipape Boniface VII). En général *Benoît* VII se montra très-favorable aux couvents ; il restaura celui de l'église Sainte-Croix, où il fut enterré ; il mourut, atteint d'une profonde mélancolie (983), il eut pour successeur Jean XIV.

BENOIT VIII, auparavant Jean, cardinal-évêque de Porto, de la famille des comtes de Tusculum, comme *Benoît* VII, succéda à Serge IV vers le milieu de 1012. Chassé de Rome, en 1012, par le puissant parti d'un certain Grégoire, qui lui avait disputé l'élection, *Benoît* se retira en Saxe, près de Henri II, empereur d'Allemagne, dont il réclama le secours. L'antipape Grégoire s'enfuit à l'approche de l'empereur, et *Benoît* était déjà remonté sur le siége apostolique lorsque celui-ci entra dans Rome. Le

Pape alla au-devant de lui, et lui offrit une pomme d'or ornée de deux rangées de pierres précieuses et d'une croix, que Henri, après le couronnement, envoya au couvent de Cluny. Le 24 février eut lieu le couronnement de l'empereur-roi et de sa femme Cunégonde, au Vatican, après que Henri eut promis préalablement d'être un vrai protecteur de l'Église et de rester fidèle en tout au Pape et à ses successeurs. Il paraît qu'à cette époque la liberté des élections papales fut déclarée, sous la condition que la consécration se ferait en présence des ambassadeurs de l'empereur. Lorsque l'empereur fut de retour dans ses États, les Sarrasins tombèrent de Sardaigne en Toscane et menacèrent les frontières des États de l'Église. *Benoît* les chassa, après une bataille de trois jours, aussi décisive que sanglante (1016), et les Pisans les expulsèrent totalement de la Sardaigne, ce qui leur valut de la part du Pape l'investiture du pays. Malgré ces guerres extérieures, Benoît était toujours préoccupé des intérêts de l'Eglise. En 1018 il fulmina en faveur de son ami S. Odilon, évêque de Cluny, et des moines de ce couvent, une bulle d'excommunication contre leurs oppresseurs. Il tint ensuite au moins deux conciles, le premier à Rome, en 1015 : il n'est venu jusqu'à nous des actes de ce concile que le privilége d'un couvent; le second à Pavie, entre 1014 et 1020, au sujet de la continence des prêtres et surtout des fils des prêtres incontinents. Les sept décrets de ce concile obtinrent l'assentiment de l'empereur présent. Pendant ce temps, les Grecs avaient ravagé l'Apulie, et d'une part le progrès de leurs armes, de l'autre l'invitation de l'empereur à la consécration de la cathédrale de l'évêché nouvellement érigé de Bamberg, avaient déterminé le Pape à se rendre pour la seconde fois en Allemagne (1020). *Benoît* VIII avait, sur les représentations du pieux empereur Henri II, introduit à Rome l'usage de chanter à la messe le Symbole de Nicée. Sous son règne des ecclésiastiques qui avaient adopté les principes manichéens furent condamnés par un concile d'Orléans à être brûlés (1), et des Juifs (1022) furent sévèrement punis à Rome. Ce fut aussi sous son pontificat que fut reconnu l'ordre des Camaldules, fondé par S. Romuald. *Benoît* VIII termina son active carrière dans la première moitié de l'an 1024, et eut pour successeur son frère, sous le nom de Jean XIX. D'après une vision racontée dans les œuvres de S. Pierre Damiens (2), Benoît VIII fut obligé d'expier ses fautes dans le Purgatoire jusqu'au jour où il fut délivré par les prières de S. Odilon et de ses moines et par les aumônes de son frère et successeur.

« BENOIT IX (Théophylacte), dit M. Hauslé, fils d'Albéric, comte de Tusculum, neveu de *Benoît* VIII et de Jean XIX, succéda à ce dernier dans la seconde moitié de l'année 1033. Il n'était âgé que de dix-huit ans et se trouvait être le septième Pape de la famille de Tusculum. Quoique parvenu au siége pontifical par simonie (car c'étaient les riches cadeaux de son père qui avaient déterminé son élection), et quoiqu'il profanât son caractère par toute espèce de crimes, il fut reconnu chef légitime de l'Église, jusqu'à son abdication, en 1044. Avant cette époque en 1036, il assembla à Rome un concile dans lequel André, évêque de Pérouse, remit trois couvents entre ses mains, et lui-même donna le pallium à trois archevêques, intervint dans la discussion entre les patriarcats de Grado et d'Aquilée (3), prétendit dispenser de ses vœux monastiques Casimir, fils du roi de Pologne, et canonisa le moine Siméon de Syracuse, qui avait terminé son austère et sainte vie en 1035 à Trèves. L'empereur Conrad II le reconnut aussi pour Pape légitime, le reçut avec de grands honneurs, en 1037, dans une rencontre à Crémone, et le ramena plus tard à Rome, d'où les Romains l'avaient chassé en 1038. Adonné à tous les vices, *Benoît* fut contraint de fuir

(1) Mansi, t. XIX, p. 373.
(2) *In Vita S. Odilonis*, et *Epist. ad Nicolaum II.*
(3) Mansi, t. XIX, p. 605.

une seconde fois (1044) devant les Romains, qui, soulevés par le consul Ptolémée et séduits par l'argent de son compétiteur, élurent à sa place, sous le nom de Sylvestre III, Jean, évêque de Sabine; mais Benoît, aidé de ses parents, vint à bout de son adversaire après quelques mois. Alors, espérant vivre plus librement et plus commodément comme simple particulier, et craignant en outre la haine croissante du peuple, il résigna sa charge en faveur de l'archiprêtre Jean, homme pieux, moral, de bonne renommée et de bon vouloir, après toutefois que Jean lui eut offert et compté une forte somme, lui eut promis de lui abandonner les revenus que le Saint-Siége tirait d'Angleterre, et se fut assuré par des dons d'argent le suffrage des gens les plus influents parmi le peuple. Jean, qui fut Pape sous le nom de Grégoire VI, crut devoir recourir à ces tristes remèdes pour garantir l'Église de maux plus grands encore. Mais *Benoît* se repentit bientôt d'avoir résigné ses fonctions, et, s'appuyant de nouveau sur sa famille, reparut comme Pape. Il y eut alors trois Papes en face les uns des autres. L'Église était profondément humiliée, ses biens étaient dissipés entre des mains étrangères, et Grégoire dut recueillir des aumônes auprès des princes étrangers pour pouvoir restaurer l'église des Apôtres.

« Rome et ses environs étaient remplis de brigands, devant lesquels même les offrandes déposées sur l'autel n'étaient pas sûres; Grégoire, à la tête d'une force armée, rétablit la tranquillité. Henri III, empereur d'Allemagne, qui était venu en Italie, en 1046, mettre un terme au schisme, parvint à faire abdiquer Grégoire VI, au concile de Sutri; il fit déposer et enfermer Sylvestre III. Il désigna en même temps, Suidger, évêque de Bamberg, comme un prêtre capable et digne de la papauté; Suidger fut en effet élu, prit le nom de Clément II, et couronna l'empereur. Malheureusement, le pieux et grave Clément mourut trop tôt, et *Benoît* IX, auquel, au concile de Sutri, on n'avait plus songé, parce qu'il avait résigné antérieurement, s'empara pour la troisième fois du siége pontifical vacant, et s'y défendit pendant huit mois sous la protection du parti de Tusculum. *Benoît* ne quitta Rome que le jour où le Pape Damas II, nouvellement élu, fut intronisé (17 juillet 1048), et, d'après l'opinion de quelques-uns, se retira, touché de repentir, et sur le conseil du vieux abbé Barthélemy, dans le couvent de Grotta Ferrata, près de Frascati, où il mourut en 1056; mais, d'après Pierre Damiens (1), il paraît être mort impénitent. — Avant cette époque, et dans l'intervalle de 1048 à 1058, l'Église avait été vigoureusement gouvernée par Léon IX (1048-1054), Victor II (1055-1057), et Étienne IX (1057-1058), lorsqu'après la mort de ce dernier (à Florence, le 29 mars 1058) le parti des comtes de Tusculum parvint encore une fois, par la corruption et la violence des armes, à mettre sur le trône pontifical Jean Mincius, cardinal-évêque de Vellétri, de la maison des comtes de Tusculum, sous le nom de

« BENOIT X; mais il ne sut se maintenir que pendant près de neuf mois. Les Romains avaient promis par serment au Pape Étienne IX, peu avant sa mort, de ne pas procéder à l'élection d'un nouveau Pape avant qu'Hildebrand, archidiacre de l'Eglise romaine, fût revenu de son ambassade en Allemagne; mais le parti des comtes de Tusculum, c'est-à-dire de la noblesse romaine, et la portion la plus mauvaise du clergé, dirigée par des cardinaux mondains, ayant profité de l'absence d'Hildebrand pour imposer *Benoît* X à l'Église, les cardinaux plus sérieux, et à leur tête Pierre Damiens, cardinal-évêque d'Ostie, protestèrent contre l'intronisation tumultueuse du candidat de Tusculum, qui s'était fait ordonner par l'archiprêtre d'Ostie, comme on le lit dans une lettre de P. Damiens, et les cardinaux furent tous obligés de fuir de Rome. Décidés à accepter plutôt un Pape proposé par la cour d'Allemagne qu'un Pape imposé par l'indigne faction des nobles de Rome, les cardinaux, avant de quitter la ville,

(1) *Epist. ad fratres Eremi.*

envoyèrent une députation à l'impératrice Agnès, mère et tutrice du jeune roi Henri IV, pour lui déclarer qu'ils étaient résolus à garder au roi Henri la fidélité qu'ils avaient promise à son père, et qu'ils étaient prêts à élire l'homme que leur désignerait la cour d'Allemagne. Hildebrand, qui, à son retour, se trouvait arrêté à Florence, et qui connaissait les désirs de l'impératrice, réunit les cardinaux dispersés et les grands de Rome à Sienne, et dirigea l'élection sur Gérard, évêque de Florence, qui prit le nom de Nicolas II.

« L'élection terminée, les cardinaux envoyèrent une députation en Allemagne pour obtenir la reconnaissance du nouvel élu. En effet Nicolas II fut reconnu, et le duc Godefroi, mari de la riche princesse Mathilde, marquise de Toscane, fut chargé d'accompagner le nouveau Pape à Rome et d'en chasser l'intrus *Benoît* X. Un concile de Sutri, assemblé par lui sur ces entrefaites, prononça la déposition et l'excommunication de *Benoît* X. Lorsque Nicolas s'approchait avec sa brillante suite des murs de Rome, *Benoît* déposa les insignes de la papauté et se retira à Vellétri. Quelques jours après l'intronisation de Nicolas, *Benoît* se jeta à ses pieds, obtint d'être relevé de l'excommunication, mais ne fut admis qu'à la communion des laïques. Il mourut en avril 1059. Pierre Damiens le dépeint comme un homme extrêmement ignorant et grossier. » (*Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*) trad. de l'allem. par Goschler.)

BENOIT XI (S.) (Nicolas Boccasini,) cardinal-évêque d'Ostie, succéda à Boniface VIII (1303). Il fut élu à l'unanimité et au premier tour de scrutin. Né à Trévise, de basse extraction, il était entré à l'âge de quatorze ans dans l'ordre des Dominicains, et en était devenu général, il resta fidèle à Boniface VIII, à Anagni, pendant que les autres cardinaux s'enfuyaient, et lorsqu'il fut devenu Pape, en mémoire de l'éminent prisonnier, il en prit le prénom et s'appela *Benoît*. On le désigne sous le nom de *Benoît* XI, quoique *Benoît* X n'ait pas été un Pape légitime. Quatre mois s'étaient écoulés depuis l'élection de *Benoît* lorsque Philippe le Bel, roi de France, lui envoya une ambassade chargée de lui présenter les lettres de félicitations les plus respectueuses, mais dans lesquelles le roi désignait le prédécesseur du Pape comme un faux pasteur. Le Pape accueillit avec la grâce et la douceur qui lui étaient particulières les envoyés et la lettre royale, déclara, sans en avoir été prié, le roi relevé de toute censure, et l'annonça au roi lui-même dans un rescrit pontifical du 2 avril 1304. Il rendit, par quatre décrets successifs, à l'université de Paris les droits de promotion ; abolit, en vertu de la plénitude de son autorité apostolique, la suspension des grâces et indults apostoliques, les réserves papales relatives aux prélatures vacantes, et enfin l'excommunication que Boniface avait prononcée contre les adversaires ecclésiastiques et laïques de sa personne et du Saint-Siége en France, et annula ainsi tous les actes de son prédécesseur contre le roi et son royaume, contre ses conseillers, officiers et serviteurs. Benoît parut vouloir réveiller la pensée des croisades; mais les jours de son règne étaient comptés. Il mourut le 6 juillet 1304 à Pérouse, où il était avec la cour romaine. « Il est probable, dit M. Hauslé, qu'il fut empoisonné. *Benoît* était un homme pieux, doux et humble ; il fut glorifié après sa mort par des miracles, et rangé, à dater de 1733, au nombre des saints. Il avait donné une preuve touchante de son humilité après son élévation à la papauté. Sa mère, encore vivante, étant allée le voir en un appareil fastueux, pour honorer par là sa haute dignité, il ne la laissa pas avancer, disant que sa mère n'était ni noble, ni aussi noblement vêtue; mais lorsqu'elle revint dans le modeste costume de sa condition, il la serra dans ses bras et lui montra le plus profond respect. »

Il reste de ce Pape des commentaires sur plusieurs Psaumes et sur l'Evangile de S. Matthieu, un petit traité sur les usages ecclésiastiques et plusieurs sermons.

Après une vacance de siége de près

d'un an, Clément V, celui qui transféra la résidence des Papes à Avignon, succéda à *Benoît* XI.

BENOIT XII (Jacques de Nouveau), surnommé *Fournier*, fils d'un boulanger de Saverdun, dans l'Ariége. Son érudition théologique et canonique, son activité épiscopale le mirent en grande considération. Il fut le troisième Pape qui résida à Avignon ; il avait été unanimement élu, le 20 décembre 1334, après que Jean de Comminge, cardinal-évêque de Porto, eut renoncé au pontificat, parce qu'il ne voulait pas accepter la condition du parti français, qui cherchait à empêcher le retour des Papes en Italie. Mais *Benoît* XII ne fit pas non plus de promesse de ce genre. Le lendemain de son élection il distribua 100,000 florins à ses cardinaux nécessiteux, et le 8 janvier 1335 il se fit couronner dans l'église des Dominicains d'Avignon. Le lendemain il adressa une encyclique à tous les évêques et à tous les princes, et une lettre aux abbés de l'ordre de Cîteaux. Le 10 du même mois il renvoya à leur église une foule d'ecclésiastiques intrigants qui assiégeaient la cour d'Avignon dans l'espoir d'obtenir qnelque nouveau bénéfice, et qui devaient être rendus dans leurs résidences pour le jour de la Purification, s'ils n'avaient une cause légitime, approuvée par le Pape, de s'arrêter plus longtemps à la cour. Pour empêcher les abus dans l'avenir, il ordonna l'enregistrement de toutes les requêtes signées par lui, et, par une constitution propre du 10 décembre 1335 (1), il restreignit les honoraires des visiteurs. Enfin, par une autre constitution du 19 décembre 1339, il abolit la mesure inconvenante qui chargeait des étrangers des examens prescrits pour ceux qui demandaient un bénéfice.

« En même temps qu'il opérait ces importantes réformes, dit M. Hauslé, il s'occupa de la question soulevée par Jean XXII sur l'état des bienheureux dans le ciel et des damnés dans l'enfer, avant la résurrection de la chair. Déjà, dans un sermon du 2 février 1335, il avait attribué aux bienheureux la claire vision de Dieu avant le jugement dernier, et, le 4 février, il fit un appel à tous les partisans de l'opinion de son prédécesseur pour entendre leurs motifs. Le 6 juillet il fit lire et examiner devant une assemblée de théologiens et de cardinaux son propre ouvrage *de Statu animarum ante generale judicium* et douze *questions* sur le même sujet. Enfin, le 29 janvier 1335, il promulgua la constitution *Benedictus Deus* (1), qui décide cette question, traitée encore plus explicitement aux conciles de Florence (2) et de Trente (3)....

« Benoît, bâtit pour lui et les cardinaux un nouveau et somptueux palais dans Avignon, à la place de celui des évêques. Raynald et la plupart des historiens admettent que ce fut surtout Philippe VI, roi de France, et les cardinaux français qui suscitèrent des obstacles au retour du Pape en Italie, ainsi qu'une réconciliation entre le souverain Pontife et l'empereur Louis de Bavière, excommunié par le Pape Jean XXII....

« Quoiqu'on puisse reprocher à *Benoît* quelque faiblesse vis-à-vis du roi de France, principalement dans l'affaire de l'empereur, le trait de hardiesse apostolique suivant mérite d'être rappelé.

« Le roi Philippe VI, sous prétexte d'une croisade en Terre-Sainte, avait obtenu du Pape Jean XXII la jouissance des décimes prélevés sur ses sujets; *Benoît* révoqua cette faveur lorsqu'il vit qu'il n'y avait rien de sérieux dans ces projets de croisade du roi. Philippe s'étant rendu personnellement à Avignon en 1336 pour obtenir du Pape le retrait de sa révocation, *Benoît* se défendit contre les prétentions du roi de France en disant : « Si j'avais deux âmes, j'en sacrifierais volontiers une pour vous accorder votre demande ; mais, comme je n'en ai qu'une et que je désire la sauver, veuillez restreindre votre demande de manière qu'elle ne blesse pas Dieu et ne mette pas mon âme

(1) Mansi, p. 987,

(1) Mansi, t. XXV, p. 985,
(2) Sess. ultim.
(3) Sess. 25.

en danger. » Sa haine du népotisme est également digne des louanges de l'histoire. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'on parvint à lui arracher la nomination à l'archevêché d'Arles d'un homme, d'ailleurs fort digne, qui était son neveu ; mais il ne voulut jamais le créer cardinal. Il donna sa nièce, dont de grands personnages avaient demandé la main, en mariage à un marchand peu aisé de Toulouse. Il avait coutume de dire que le prêtre selon l'ordre de Melchisédech n'a ni père, ni mère, ni famille. »

« Parmi les écrits que laissa *Benoît* XII on doit citer surtout l'ouvrage intitulé : *de Statu animarum ante generale judicium*; des sermons sur les fêtes de l'année; plusieurs ouvrages de droit ecclésiastique, concernant la réforme des ordres religieux, parmi lesquels ses *Commentaria adversus fraticellos*, qu'il avait excommuniés dès son entrée en charge ; des commentaires sur les Psaumes et quelques poëmes. On trouve de nombreuses lettres et beaucoup de constitutions de ce Pape dans Waddingus (1).

« *Benoît* mourut le 25 avril 1342 et eut pour successeur Clément VI.

« L'histoire que racontent Squarciaficus et Mornæus, d'une déclaration d'amour faite par *Benoît* XII à la sœur du poëte Pétrarque, couronné à Rome en 1338, qui était fort belle, paraît être suffisamment réfutée par le simple silence du poëte, qui n'était en aucune façon favorable à la cour d'Avignon. »

(1) *Annal. Minor.*, t. III, p. 424-477. *Regesta*, p. 241-262.

BENOIT XIII (Pierre-François), de la famille des ducs d'Orsini-Gravina, né à Gravina, dans le royaume de Naples, entra malgré ses parents, en 1667, dans l'ordre des Dominicains et y prit le nom de Vincent-Marie. Le frère Vincent-Marie s'adonna avec ardeur à la science. Le pape Clément X, allié de sa famille, l'éleva au cardinalat, qu'il eut de la peine à lui faire accepter; un peu plus tard il fut nommé archevêque de Manfrédonia. Le Pape Innocent XI lui donna, en 1680, l'évêché de Césène, en Romagne, et en 1680 l'archevêché de Bénévent, où il résida presque constamment jusqu'au moment où il fut élu Pape. Sa bienfaisance à l'égard des pauvres éclata particulièrement à la suite d'un tremblement de terre, qui mit ses propres jours en danger (1688). le Saint-Siége avait été vacant quatre fois, et le cardinal Orsini avait été constamment dans la pensée des cardinaux zelanti. Enfin, à la mort d'Innocent XIII (8 mai 1724), après de longues négociations, les cardinaux élurent Orsini, qui n'accepta qu'avec des larmes et par l'ordre exprès du général des Dominicains, le Père Pépin. Orsini prit d'abord le nom de Benoît XIV ; mais ayant réfléchi que Pierre de Luna n'avait été, sous le nom de *Benoît* XIII, qu'un Pape schismatique, il s'appela *Benoît* XIII. Son premier souci fut la restauration de la discipline ecclésiastique. Il fit paraître à ce sujet plusieurs édits contre le luxe des cardinaux et concernant l'habit ecclésiastique. Ses constitutions, au nombre de quatre-vingts, se trouvent dans *Continuatio magni Bullarii Romani.*, *edit. Luxemburg.*, t. II, 1727, p. 472-507 ; t. IV, 1730, p. 226-412. Durant le jubilé de 1725 il remplit lui-même les fonctions de grand-pénitencier. Il songea aussi sérieusement à rétablir la pénitence publique. Il créa, en faveur des séminaires épiscopaux, une congrégation spéciale, *Congregatio Seminariorum*. Au concile de Latran de 1725 il fit reconnaître la bulle *Unigenitus*, qu'il réussit aussi à faire accepter au cardinal de Noailles, archevêque de Paris (1728). Il ajouta, à la demande du cardinal Prosper Lambertini, dans les litanies des Saints, après le nom de S. Jean-Baptiste, celui de S. Joseph, et accorda diverses indulgences à ceux qui réciteraient dévotement l'Angélus au moment où on le sonne. Il canonisa un certain nombre de saints, dont les plus connus sont : Pérégrinus Latiosus, Jean de la Croix, Louis de Gonzague, Stanislas Kostka et Jean Népomucène. Il conserva, quoique Pape, l'archevêché de Bénévent, qui lui était devenu cher, et le fit administrer par un vicaire; il alla le visiter deux fois pen-

dant son pontificat, au printemps de 1727 et 1729. Il fit en 1726 la dédicace solennelle de l'église de Saint-Jean de Latran, restaurée sous ses prédécesseurs ; couronna le poëte Perfetti de Sienne, couronnement dont il n'y avait plus eu d'exemple à Rome depuis Pétrarque. *Benoît* XIII ne régna que cinq ans, huit mois et trois jours, et mourut le 21 février 1730. Il avait nommé vingt-neuf cardinaux pendant son pontificat. « Tout en rendant justice à ses vertus et à ses sentiments paternels envers son peuple, dit M. Hauslé, on ne peut méconnaître que son rapide règne eut des parties obscures, et la tristesse qui suivit sa mort n'approcha pas de la joie qu'avait excitée son élection; car il avait accordé toute sa confiance à l'avide et hypocrite cardinal Nicolas Coscia, qu'il avait nommé cardinal coadjuteur de Benévent. L'avarice de cet indigne favori causa les plus grands dommages à la Chaire apostolique, et attira fréquemment le mépris sur le Saint-Siége, dont le cardinal faisait acheter à son profit les moindres faveurs. » Clément XII lui succéda.

BENOIT XIV (Prosper-Laurent Lambertini), né à Bologne le 31 mars 1675, d'une ancienne famille, se distingua par sa science canonique, un caractère doux et serein, des mœurs irréprochables et une piété sincère. Innocent XIII l'avait nommé, en 1722, canoniste de la Pénitencerie, et *Benoît* XIII, qui estimait fort son expérience des affaires et son érudition, l'avait appelé dans différentes congrégations extraordinaires, notamment dans l'affaire du livre de Quesnel. Clément XIII l'appela au siége archiépiscopal de Bologne, sa ville natale, où il vécut, jusqu'à la mort du Pape, entièrement consacré aux affaires de son diocèse et à ses études favorites. Il en a laissé comme preuves ses *Institutiones ecclesiasticæ*, recueil de lettres pastorales et autres documents épiscopaux qui a été très-souvent réimprimé et répandu dans d'autres diocèses; puis son œuvre classique *de Servorum Dei beatificatione et canonisatione*, en 4 vol. ; de plus ses *Questiones canonicæ;* son livre *de Sacrificio Missæ*, et son ouvrage *de Festis D. N. J.-C. et B. M. V.*, ainsi que les vies de quelques saints qui sont honorés à Bologne. Il s'occupait dès lors de son célèbre ouvrage *de Synodo diœcesana*, qu'il publia durant sa papauté.

On raconte qu'un jour que les cardinaux du conclave ne pouvaient s'entendre sur l'élection du nouveau pape, il leur dit en plaisantant : « A quoi bon toutes ces recherches ? Voulez-vous un saint : prenez Gotti; voulez-vous un politique : prenez Aldobrandini ; voulez-vous un bon vieux : prenez-moi. » *Benoît* XIV, toujours gai et serein, aimait à faire des plaisanteries.

« *Benoît* XIV, dit M. Hauslé, justifia d'une manière éclatante les suffrages de ses collègues ; il fut un Pape aussi consciencieux, aussi pieux que patient et éclairé, sincère, bienveillant, noble et simple dans son commerce, soigneux du bien-être de ses sujets, prudent dans le choix de ses ministres et de ses amis. A l'extérieur il sut sauvegarder la dignité du Siége apostolique par une condescendance si raisonnable et une si sage modération que tous les princes, protestants et catholiques, le respectaient également; mais son goût naturel pour la science le détournait facilement des affaires publiques, et il n'était jamais plus heureux que dans sa bibliothèque privée, où il avait coutume de travailler. Ses travaux étaient appréciés par les protestants comme par les Catholiques, et on le compte parmi les Papes les plus savants qui aient jamais été assis sur le siége de S. Pierre. Il continua étant Pape le commerce épistolaire qu'il avait noué avec les principaux savants de son temps. Pendant son règne de dix-huit ans il s'occupa aussi beaucoup de tout ce qui pouvait ennoblir le culte divin, en bâtissant plusieurs églises à Rome, telle que celle de Saint-Marcel; en en restaurant d'autres à grands frais et en les ornant des plus belles mosaïques, telle que la Basilique libérienne, etc. ; il condamna sévèrement le duel, les maximes relâchées en morale, et renouvela la défense des sociétés de francs-maçons par un bref spécial du

17 mars 1751, qui les condamnait. Il exigea des curés et de leurs remplaçants que la messe des dimanches et fêtes fût appliquée à la paroisse, et il promulgua diverses ordonnances importantes relatives à l'administration du sacrement de Pénitence. Il se prononça très-sévèrement contre les mariages mixtes. Il contribua, conjointement avec les cardinaux, pour une forte somme, à la construction de l'église catholique de Sainte-Hedwige, à Berlin, en 1747, et il favorisa d'une manière toute spéciale la société des nobles qui se forma en Hongrie pour la propagation et la défense de la foi catholique. Il forma, afin que l'Église eût toujours de dignes chefs, une congrégation de six cardinaux chargés d'examiner la vie des candidats présentés pour l'épiscopat. Il promut 64 cardinaux, érigea plusieurs évêchés nouveaux en Amérique et en Europe (il faut compter ici l'ancienne abbaye de Fulde). Il indemnisa, en lui accordant le pallium, l'évêque de Wurzbourg, des droits qu'il perdit sur une partie du nouveau diocèse. Il garda, quoique Pape, le diocèse de Bologne, tant que le séminaire ne fut pas achevé et que la restauration de l'église métropolitaine ne fut pas terminée. Dans la discussion relative aux cérémonies chinoises et du Malabar observées par les naturels du pays, il s'éleva avec vigueur contre ces cérémonies et ces usages, et interdit par sa bulle *Ex quo singularis* (1742) celles de la Chine, et par la bulle *Omnium sollicitudinem* (1744) celles du Malabar, en tant qu'elles lui paraissaient superstitieuses et abusives. Cette défense détermina en Chine contre les Chrétiens une persécution dans laquelle 78 missionnaires et beaucoup de Chrétiens perdirent la vie; ce ne fut qu'en 1753 que le roi de Portugal parvint à adoucir l'empereur de la Chine à l'égard des Chrétiens.

« L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, n'avait permis d'administrer les derniers sacrements qu'aux mourants qui déclaraient par écrit qu'ils acceptaient la bulle *Unigenitus*. Il en était résulté une vive lutte entre l'archevêque et le parlement, et le prélat avait été banni de Paris. *Benoît* XIV termina cette discussion épineuse par l'encyclique adressée aux évêques de France, *Ex omnibus Christianis orbis regionibus*, du 16 octobre 1756, où il ordonne de ne refuser les sacrements qu'aux adversaires publics et notaires de la bulle *Unigenitus*, et d'avertir simplement les suspects, interdisant d'ailleurs tout témoignage par écrit. Il envoya un député spécial aux schismatiques d'Utrecht, qui persévérèrent à rejeter la bulle *Unigenitus* et rompirent tout pourparler.

«*Benoît* XIV veilla encore aux besoins temporels de ses sujets par des lois sévères contre l'usure, par la diminution des impôts, l'abolition de différents monopoles, et en favorisant la liberté du commerce.

« Il vint en aide aux sciences en fondant des sociétés d'archéologie romaine et chrétienne ; il favorisa l'histoire ecclésiastique et celle des conciles et la liturgique en enrichissant la bibliothèque vaticane, dont il fit imprimer beaucoup de manuscrits, et en ordonnant de bonnes traductions des ouvrages français ou anglais. En 1748 il fit mesurer un degré du méridien et retirer des décombres et ériger le fameux obélisque du zodiaque. Il enrichit l'Académie de sa ville natale de tableaux, de modèles en plâtre et de livres. Chaque soir il s'entourait de savants, et chaque lundi il présidait une réunion académique où l'on traitait des questions d'histoire ecclésiastique, de droit, de liturgie.

« Le savant Jésuite Emmanuel d'Azévédo publia, d'après les ordres du Pape, ses œuvres complètes, en 12 vol. in-12, à Rome, 1747-1751. Une édition plus complète parut à Venise en 1767, en 15 vol. in-fol. Ses bulles et ses constitutions ont été pour la première fois réunies dans la *Continuatio Bullarii Magni*, Luxembourg, t. XVI ad XIX (1752-1758). »

Benoît XIV mourut le 2 mai 1758; et eut pour successeur Clément XIII.

Le Noir.

BÉRANGER. V. De Béranger.

BÉRENGARIENS, sectateurs de Bérenger : celui-ci était archidiacre d'Angers, il fut ensuite trésorier et

écolâtre de Saint-Martin de Tours, ville où il était né. Il osa nier la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie ; ce fut vers l'an 1047 qu'il commença de dogmatiser. Condamné successivement par plusieurs papes et par cinq ou six conciles, Bérenger rétracta ses erreurs, signa trois fois des profsssions de foi catholiques, et les abjura autant de fois. On croit cependant qu'il mourut sincèrement converti et détrompé de ses erreurs. Quelques auteurs ont prétendu qu'il condamnait encore les mariages légitimes, et soutenait que les femmes devaient être communes ; qu'il réprouvait aussi le baptême des enfants : mais ces deux dernières accusations ne sont pas prouvées.

Entre plusieurs évêques ou abbés qui écrivirent contre lui avec avantage, Lanfranc et Guitmond se distinguèrent. Ce dernier expose ainsi les opinions et les variations des *bérengariens* sur le sacrement de l'eucharistie : « Tous, dit-il, s'accordent à » dire que le pain et le vin ne sont » pas essentiellement changés ; mais » ils diffèrent, en ce que les uns di- » sent qu'il n'y a rien du corps et du » sang de Jésus-Christ, que le sacre- » ment n'est qu'une ombre et une » figure : d'autres, cédant aux raisons » de l'Eglise, sans quitter leur erreur, » disent que le corps et le sang de » Jésus-Christ sont en effet contenus » dans le sacrement, mais cachés par » une espèce d'impanation, afin que » nous les puissions prendre ; et ils » prétendent que c'est l'opinion la » plus subtile de Bérenger même : » d'autres croient que le pain et le » vin sont changés en partie ; quel- » ques-uns soutiennent qu'ils sont » changés entièrement, mais que, » quand ceux qui se présentent pour » les recevoir en sont indignes, le » sang et la chair de Jésus-Christ » reprennent la nature du pain et du » vin. » Guitmond, *contra Bereng. Biblioth. PP.*, p. 327.

Par cet exposé, l'on voit que les *bérengariens* ont été les précurseurs des luthériens et des calvinistes dans leur erreur sur l'eucharistie, que les uns et les autres se sont trouvés dans le même embarras pour tordre le sens des paroles de l'Evangile. Par la conduite que l'Eglise a tenue envers les premiers, il est aisé d'apercevoir quelle était alors la croyance catholique et universelle, si c'est l'Eglise ou si ce sont les protestants qui ont innové cinq cents ans après.

Tous les écrivains de l'onzième siècle qui ont attaqué Bérenger, attestent que sa doctrine était une nouveauté, que personne ne l'avait encore soutenue, à l'exception de Jean Scot Erigène, au neuvième siècle, et qu'elle fut condamnée dès qu'elle osa se montrer ; elle le fut de même au concile de Latran, composé de cent treize évêques, l'an 1059.

Quelques efforts qu'eussent faits les *bérengariens* pour répandre leur doctrine en France, en Italie, en Allemagne, les auteurs contemporains témoignent qu'ils étaient en petit nombre, et l'on ne peut pas prouver qu'il en restât encore lorsque Luther et Calvin parurent. Quoique l'onzième siècle ne soit pas l'un des plus éclairés, il ne faut pas croire ce que disent les protestants, que Bérenger fut très-mal réfuté, et n'eut contre lui que des moines. Les évêques de Langres, de Liége, d'Angers, de Bresse, et l'archevêque de Rouen, écrivirent contre lui ; leurs ouvrages subsistent encore ; le Traité *du corps et du sang du Seigneur*, par Lanfranc, archevêque de Cantorbéry ; celui de Guitmond, évêque d'Averse près de Naples ; celui du prêtre Alger, scolastique de Liége, sous le même titre, sont des ouvrages savants et solides. Erasme en faisait grand cas, et les préférait à tous les écrits polémiques qui avaient paru sur cette matière dans le seizième siècle. Bérenger se sentit incapable d'y répondre, et fut obligé d'avouer sa défaite. Les lettres et les fragments qui nous restent de ses ouvrages ne donnent pas une haute idée de ses talents, encore moins de sa bonne foi.

Dans les *Vies des Peres et des Martyrs*, tom. 3, il y a une notice exacte de la vie et des erreurs de Bérenger, et des ouvrages qui furent écrits contre lui, pag. 534 et suiv. On en trouve un détail encore plus ample dans l'*Hist. de l'Eglise gallic.*, tom. 7, l. 20 et 21.

La manière dont Mosheim en a

parlé, *Hist. ecclésiast. du onzième siècle*. 2e part., c. 3, § 13 et suiv., montre à quel excès un homme, éclairé d'ailleurs, peut porter l'aveuglement systématique. Il dit d'abord que *Bérenger* était renommé pour son savoir et pour la sainteté exemplaire de ses mœurs : il n'a pas cru pouvoir se dispenser de donner quelques grains d'encens à un hérétique. Mais le savoir de *Bérenger* est fort mal prouvé par ce qui reste de ses écrits, et sa sainteté encore plus mal par trois parjures consécutifs.

Mosheim prétend qu'avant ce siècle l'Eglise n'avait encore rien décidé sur la manière dont Jésus-Christ est dans l'eucharistie, et que chacun en croyait ce qu'il jugeait à propos. Si cela était vrai, il s'ensuivrait déjà que *Bérenger* était fort téméraire de vouloir expliquer un mystère que l'on s'était contenté de croire simplement et sans vouloir le pénétrer. Mais la vérité est que jusqu'alors la croyance de l'Eglise catholique avait été la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, comme l'attestent tous ceux qui écrivirent contre *Bérenger*. Ce qui avait été écrit au neuvième siècle contre cette vérité par Jean Scot Erigène, n'avait eu aucune suite, et n'avait point eu de partisans. *Bérenger* lui-même n'a jamais osé prétendre qu'il soutenait le sentiment commun des fidèles, et que les évêques qui le condamnaient étaient des novateurs. Aucun écrivain de son siècle n'a osé prendre la plume pour le défendre.

Parce que Grégoire VII traita *Bérenger* avec plus de ménagement que ses prédécesseurs, Mosheim le soupçonne d'avoir embrassé la même opinion : nous prouverons le contraire. Grégoire, avant d'être pape, avait assisté, en qualité de légat, au concile de Tours, l'an 1054, où *Bérenger* avait rétracté ses erreurs. En 1059, sous Victor II, dans un concile de Rome, composé de cent treize évêques, *Bérenger* fit profession de croire que *le pain et le vin offerts à l'autel sont, après la consécration, non-seulement un sacrement, mais le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur Jésus-Christ*; *que ce corps est touché par les mains des prêtres, non-seulement en forme de sacrement, mais réellement et en vérité*. Mosheim dit que cette doctrine était absurde et insensée. En 1063, un concile de Rouen déclara, contre ce même hérétique, que *dans la consécration le pain, par la puissance divine, est changé en la substance de la chair née de la sainte Vierge, et que le vin est changé véritablement et substantiellement au sang répandu pour la rédemption du monde*.

L'an 1078, sous Grégoire VII, dans un concile de Rome, *Bérenger* signa, sous la foi du serment, que *le pain posé sur l'autel devenait, par la consécration, le vrai corps de Jésus-Christ, et que le vin devenait le vrai sang qui avait coulé de son côté*. De là Mosheim conclut que Grégoire VII renonçait à la confession de foi de l'an 1059, et qu'il la révoquait, quoiqu'elle eût été solennellement approuvée par un pape dans un concile. Il est cependant évident que cette seconde formule n'est différente de la première qu'en ce qu'elle exprime le transsubstantiation beaucoup plus clairement.

L'année suivante, dans un autre concile, *Bérenger* protesta de croire *que le pain et le vin, par la prière et par les paroles de notre Rédempteur, étaient substantiellement changés dans le vrai et propre corps et sang de Jésus-Christ*; ce sont les mêmes expressions que celles du concile de Rouen. Mais *Bérenger* ne fut pas plus fidèle à cette protestation qu'aux deux précédentes.

Comme Grégoire VII ne fit point de nouvelles poursuites contre *Bérenger*, Mosheim en conclut qu'il ne lui sut point mauvais gré de sa perfidie, et que probablement il pensait comme lui. Par la même raison il devait conclure que les évêques de France embrassèrent aussi le parti de *Bérenger*, puisque, malgré sa troisième rechute, ils ne prononcèrent point de nouvelles condamnations contre lui; on se contenta de réfuter ses erreurs d'une manière qui le réduisit au silence.

Suivant un écrit de *Bérenger*, Grégoire VII lui dit : *Je ne doute point que vous n'ayez de bons sentiments touchant le Sacrifice de Jésus-Christ*,

conformément aux Ecritures : de là Mosheim conclut encore que ce pape penchait vers l'opinion de cet hérétique. Mais cette opinion était-elle véritablement conforme à l'Ecriture sainte, et selon cette opinion, l'eucharistie pouvait-elle être appelée *un sacrifice?* Voilà comme on s'aveugle par intérêt de système.

Mosheim tourne en ridicule les écrivains catholiques qui ont voulu persuader que *Bérenger* s'était converti; mais lui-même en fournit les preuves. Il dit que ce personnage laissa en mourant une haute opinion de sa sainteté : en aurait-on jugé ainsi, si on l'avait encore cru hérétique ? Il dit que les chanoines de Tours honorent encore sa mémoire par un service qu'ils font tous les ans sur son tombeau; certainement ils ne le feraient pas, si l'on n'avait pas été persuadé dès lors que *Bérenger* était mort dans la communion de l'Eglise. Il dit que *Bérenger*, dans son ouvrage, demande pardon à Dieu du sacrilége qu'il a commis à Rome, en se parjurant : cela ne prouve pas qu'il persévérait encore dans ses erreurs. Le moine Clarius, Richard de Poitiers, l'auteur de la *Chronique de saint Martin de Tours*, Guillaume de Malmesbury, attestent que *Bérenger* mourut repentant et converti. Ce témoignage des contemporains doit prévaloir aux vaines conjectures des protestants.

Mosheim paraît avoir pris ce qu'il a dit de *Bérenger* dans l'*Hist. de l'Eglise par Basnage*, l. 24 c. 2. L'on y trouve les mêmes faits et les mêmes réflexions. Le tout n'est fondé que sur les assertions de cet hérésiarque, cent fois convaincu d'imposture et de perfidie. BERGIER.

BERENGER DE TOURS. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*)—V. BÉRENGARIENS.

BERGIER (l'abbé Nicolas-Sylvain). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Nous ne pourrions omettre de donner au moins une courte notice sur l'auteur même de ce dictionnaire. Né à Darnay, en Lorraine, en 1718, il mourut à Paris, en 1790. Il fut successivement professeur de théologie, curé, principal du collége de Besançon, chanoine de la métropole de Paris, confesseur du roi, membre de l'Académie de Besançon, et membre associé de celle des inscriptions et belles lettres. Outre son *Dictionnaire de théologie*, qui fit partie de l'Encyclopédie methodique de Diderot, on a de l'abbé Bergier : le *Déisme refuté par lui-même*, in-12, 1766 ; la *certitude des preuves du christianisme*, in-12 ; l'*Apologie de la religion chrétienne*, 2 v. in-12 ; l'*examen du matérialisme*, 2 vol. in-12 ; un *traité historique et dogmatique de la religion*, en 12 vol. in-12, qu'il recopia de sa main jusqu'à trois fois ; et beaucoup d'autres ouvrages. Parmi ses ouvrages moins connus, et quelques-uns méritant moins de l'être, citons les *Eléments primitifs des langues*, in-12, 1764 ; l'*Origine des dieux du paganisme*, 1767, 2 vol. in-12 ; *De la source de l'autorité*, 1789, in-12, etc.

Bergier concourait souvent (tous les ans) pour les prix à l'Académie de Besançon et les remportait presque aussi souvent. LE NOIR.

BERKELEY ou BERKLEY (George). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre théologien et philosophe irlandais, disciple de Descartes, de Leibnitz et de Malebranche, qui poussa le spiritualisme de cette grande école jusqu'à n'admettre que l'existence des esprits, naquit en 1684, et mourut à Oxford en 1763. Cœur généreux autant que puissant génie, il conçut le projet de la conversion des sauvages de l'Amérique et en fit le voyage, sans pouvoir réaliser ses espérances. Pope donne de ses vertus la plus haute idée en disant « qu'il possédait tout ce qu'il y en avait sous le ciel. »

Berkeley publia en 1710, *Principes de la connaissance humaine*, et trois ans après, le *dialogue* entre Hylas et Philoous, où il démontre, avec une ingéniosité qui lui attira l'intérêt de tous les grands esprits, qu'il n'est pas besoin que la matière existe en réalité pour que notre âme soit affectée de la même manière que si les corps étaient des substances. Il donna encore la *Théorie de la raison* et les *Recherches sur l'entendement humain*.

On est, dans notre temps, si peu

philosophe que nous avons entendu dire à ceux qui le sont le plus que le berkleyisme n'était que le panthéisme. Si ceux qui émettaient devant nous cette affirmation et qui trouvaient étrange que nous ne l'admissions pas, avaient été des matérialistes, nous aurions compris leur assertion et leur logique, puisque nier la matière comme substance pour ceux qui n'admettent qu'elle, c'est ramener tout à la substance absolue, à Dieu. Mais ils étaient aussi loin que nous d'une telle pensée; ils étaient de vrais et bons spiritualistes, de fermes croyants à l'âme et à son immortalité, en tant que distincte, en sa conscience, de la conscience divine. Comment comprendre donc que, pour eux, admettre l'âme de la sorte, en niant la matière et ne niant que la matière, ce soit professer le panthéisme ? N'est-ce pas l'exclure, au contraire, d'une manière formelle, en disant que les esprits créés sont distincts de Dieu, comme ils sont distincts les uns des autres, et qu'ils distinguent, en même temps, du corps imaginatif de Dieu, qui est l'ensemble des images éternelles, ou des archetypes divins, leurs corps particuliers qui sont les imaginatives par lesquelles ils se limitent et se particularisent? Qu'on rejette une semblable hypothèse, si l'on peut répondre aux objections contre la réalité substantielle des corps, qui seront des composés sans composants, s'ils sont divisibles à l'infini, et des monades sans étendue, s'ils ne le sont pas, mais qu'on ne dise point qu'elle est panthéistique. LE NOIR.

BERNARD (saint), abbé de Clairvaux, mort l'an 1153, est, dans l'ordre des temps, le dernier des Pères de l'Eglise. La meilleure édition de ses ouvrages, est celle qu'a donnée dom Mabillon en 1690, et qui a été réimprimée en 1719, en 2 vol. *in-folio.*

Les philosophes incrédules n'ont pu lui imputer aucune erreur; mais ils lui reprochent d'avoir faussement prophétisé le succès de la seconde croisade. Comme sur ce point *saint Bernard* a fait lui-même son apologie, ce reproche est réfuté d'avance. Nous ajouterons seulement que si les croisés avaient mieux suivi dans leur conduite les avis du saint abbé, la croisade aurait eu un succès plus heureux. *Voy.* CROISADE.

On dit encore qu'il avait une science très-médiocre, qu'il entasse pêle-mêle l'Ecriture sainte, les canons et les conciles, qu'il est fécond en allégories. Mais *saint Bernard* savait beaucoup pour son siècle, quisqu'il possédait l'Ecriture sainte et les canons; ce n'est pas sa faute s'il est né dans un temps que l'on nomme siècle de brigandage, d'ignorance et de superstition; il n'a été coupable d'aucun de ces trois vices. Quant aux allégories, il en fait moins d'usage que plusieurs des anciens Pères; il ne les emploie que dans des ouvrages de morale et de piété, jamais dans les écrits qui concernent le dogme; ce n'est point là-dessus qu'il fonde la croyance catholique, lorsqu'il la défend contre les hérétiques.

En général, on ne peut refuser à ce Père un esprit vif et pénétrant, une belle imagination, un style doux et insinuant, une éloquence persuasive, une piété tendre, un zèle ardent, mais éclairé, pour la pureté de la foi et pour l'observation de la discipline, enfin des vertus fort supérieures à l'esprit de son siècle.

Il a été aussi accusé d'avoir persécuté Abailard par jalousie; nous avons réfuté cette calomnie dans l'article ABAILARD. Pour avoir une juste idée des talents et des vertus du saint abbé de Clairvaux, il faut consulter l'*Hist. de l'Eglise gallicane*, tom. 9, l. 25 et 26. BERGIER.

Nous complèterons cet article, insuffisant, de Bergier, par les extraits suivants de celui de M. Gams du *Diction. Encyclop.* allemand *de la théol. cathol.* trad. par l'abbé Goschler.

« Bernard avait vingt-deux ans lorsqu'il prit congé, avec ses frères, de la maison paternelle, l'aîné dit au plus jeune : « Vois, tout notre héritage t'appartient. « — Ainsi, répliqua celui-ci, à vous le ciel et à moi la terre! Ce n'est pas là un partage équitable.» *Bernard* et ses associés choisirent, dans une solitude de l'évêché de Châlon-sur-Saône, un pauvre couvent

(*Cistercium*) qu'avait bâti, en 1098, Robert, le célèbre fondateur de l'ordre de Cîteaux. Ce couvent avait pour supérieur l'Anglais Étienne Harding, successeur de Robert, lorsque *Bernard* y entra avec ses trente compagnons, en 1113. Dès le commencement de son séjour *Bernard* étonna chacun par la merveilleuse activité qu'il joignait à son amour de la retraite et par la force avec laquelle il savait dominer sa nature. Lorsqu'il travaillait aux champs il élevait son cœur vers Dieu; c'est dans les champs et les bois qu'il avait appris, en priant et en méditant, le sens des Écritures. « Les chênes et les hêtres, disait-il, ont été mes maîtres en théologie. » Sa vocation en détermina beaucoup d'autres, et dès les deux premières années trois nouveaux couvents furent fondés, entre autres celui de Clairvaux (*Claravallis*), qui devint le plus célèbre de l'ordre. Il était situé dans une vallée sauvage et déserte, appelée autrefois la vallée d'Absinthe, du diocèse de Langres, que le chevalier Hugues de Champagne avait donnée à Harding, abbé de Cîteaux. *Bernard*, qui n'était moine que depuis trois ans, fut élu abbé de Clairvaux (1115). Pâle et maigre, ressemblant plutôt à un mort qu'à un vivant, il parut devant l'évêque de Langres, Guillaume de Champeaux, pour être consacré. L'évêque, affligé de son état, que ses austérités empiraient chaque jour, le retint pendant un an sous sa surveillance spéciale, lui fit bâtir une demeure isolée, où il l'obligea à rester, avec défense de s'occuper des affaires du couvent. Au bout de l'année il reprit avec les fonctions ses anciennes austérités. Sa santé en fut profondément altérée; il ne put plus observer la règle, et il fallut qu'il se retirât de nouveau pour reprendre en quelque sorte haleine. Il s'accusa lui-même plus tard d'avoir, dans l'ardeur immodérée de la jeunesse, affaibli prématurément son corps et de l'avoir ainsi soustrait au service qu'en devaient attendre ses frères.....

« *Bernard* réussit à apaiser en France une controverse qu'avait favorisée la violente ardeur du jeune roi Louis VII. Depuis longtemps l'enseignement d'Abélard avait soulevé un mouvement général dans le monde savant. La haute considération dont jouissait S. *Bernard* l'avait fait appeler à combattre publiquement l'audacieux novateur. Au retour de son dernier voyage de Rome son attention fut frappée surtout de la fâcheuse position que les partisans d'Abélard avaient prise à l'égard de l'autorité de l'Église. Il avertit Abélard dans dans plusieurs conférences privées; mais celui-ci déclara, au moment où un nombreux concile s'ouvrait à Sens, en 1140, qu'il était prêt à soutenir publiquement sa doctrine contre son adversaire. Il annonça son projet à tous ses disciples et les appela à être les témoins de son triomphe. *Bernard* était l'ennemi de ces conférences publiques, qui, dans tous les temps, sont demeurées sans résultat, et il paraissait peu disposé à accepter le défi. Déjà les partisans d'Abélard triomphaient du refus du moine, lorsque, cédant à la nécessité, *Bernard* crut devoir répondre à la provocation de son antagoniste. Il parla et mit avant tout sous les yeux du concile, auquel assistait une nombreuse et brillante société, les passages tirés des écrits du philosophe breton auxquels il opposa les textes tirés des saints Pères, qui en étaient la complète réfutation. Abélard, invité à faire savoir s'il admettait ces textes respectables, garda le silence et fut condamné comme hérétique. Le lendemain Abélard en appela au Pape. Les évêques firent leur rapport et l'envoyèrent à Rome, en ayant soin d'insister sur les conséquences dangereuses qui découlaient de la doctrine condamnée. « Abélard, disaient-ils, en se prétendant prêt à tout prouver par la raison, combat aussi bien la raison que la foi; car qu'y a-t-il de plus contradictoire que de vouloir aller par la raison au delà de la raison? et qu'y a-t-il de plus contraire à la foi que de ne pas vouloir croire ce qu'on ne peut atteindre par la raison?

« Rome rejeta les propositions censurées à Sens, ordonna au coupable de garder le silence et prononça l'excommunication contre ses parti-

sans opiniâtres. Abélard, condamné à être renfermé dans un couvent, partit pour Rome, passa à Cluny, où il fut accueilli avec une extrême bienveillance par Pierre, qui intervint en sa faveur auprès du Pape et fut autorisé à le garder dans son monastère pour y instruire ses moines. *Bernard*, de son côté, se réconcilia avec Abélard, et celui-ci finit par goûter, pendant les trois dernières années de sa vie, un repos qui l'avait fui ou qu'il avait plutôt troublé lui-même pendant toute sa carrière.....

« A la nouvelle de la prise d'Édesse par les Sarrasins, qui menaçaient Jérusalem et Antioche, les peuples d'Occident avaient été profondément ébranlés. Louis VII, roi de France, déclara immédiatement qu'il était prêt à entreprendre une nouvelle croisade. Le pape Eugène, qui se trouvait encore à Viterbe, et qu'on avait supplié, par ambassade, d'appeler les chrétiens d'Occident à lutter derechef contre les infidèles, chargea S. *Bernard* de prêcher la croisade en son nom. En effet, le jour de Pâques 1146 *Bernard* prêcha à Vézelai devant une foule énorme. Après l'avoir entendu, toute l'assemblée s'écria : « Dieu le veut ! » Chacun courut recevoir la croix des mains de S. *Bernard*, qui fut obligé de découper sa robe pour en faire des croix. Bientôt il put écrire au Pape, en lui rendant compte du résultat de ses efforts : « Les villes et les châteaux se vident, et à peine sept femmes peuvent-elles rencontrer un mari (*Is*, IV). » Il n'en fut pas de même en Allemagne et sa parole y trouva d'abord peu d'écho. Au lieu de se croiser contre les infidèlds, le peuple des bords du Rhin avait massacré ces malheureux sans défense. *Bernard* exprima toute l'indignation que lui inspirait un pareil attentat. Cependant il continuait son voyage ; partout où il paraissait on le recevait avec enthousiasme ; les peuples allaient en foule à sa rencontre ; on lui apportait les malades pour qu'il les guérît, et le bruit de ses miracles retentit au loin. Quant à l'empereur Conrad il ne se montrait nullement disposé à la croisade, lorsque *Bernard*, se trouvant à Spire, se mit tout à coup à prêcher durant la messe, et s'adressant à l'empereur, lui parla avec une si entraînante vigueur que Conrad, touché aux larmes, s'écria : « Je reconnais le don de la grâce divine et je ne me montrerai plus ingrat désormais. Je suis prêt à servir Dieu, puisque Dieu m'a parlé lui-même. » Aussitôt l'empereur prit la croix ; son exemple fut suivi par les grands de son empire. Le pape Eugène était arrivé en France, et *Bernard*, après avoir légué à l'abbé Adam d'Ebrach la continuation de son œuvre, quitta l'Allemagne. A peine de retour, au printemps de 1147, il fut obligé de se rendre à une réunion solennelle des grands du royaume à Étampes, à une autre assemblée qui se tint le jour de Pâques à Saint-Denis et à laquelle assista le Pape lui-même. Le souverain Pontife conduisit le roi à l'autel, lui remit l'étendard sacré, le bâton de pèlerin, et lui donna sa bénédiction. *Bernard* se rendit avec le Pape à Trèves, dont l'archevêque, Adalbert, les avait invités à s'occuper avec lui, entre autres objets dignes de leur attention, de l'examen des prophéties de Hildegarde, abbesse de Bingen. Trois mois après (au commencement de 1148), le Pape revint en France. Il avait convoqué un concile à Reims pour le mois de mars. *Bernard* y parut, y attaqua la doctrine de Gilbert, évêque de Poitiers, qu'il parvint à convaincre, et qui, après s'être soumis au jugement du concile, retourna paisiblement dans son diocèse.....

«*Bernard* eut le chagrin de voir manquer la grande croisade qu'il avait prêchée.... ; il se renferma dans le silence de son âme et y adora les décrets de la Providence. Ce fut longtemps après, quand le tumulte des premiers murmures fut passé, qu'il publia quelques paroles de justification dans son livre *de Consideratione*. « La croisade était une œuvre du Ciel, dit-il, mais les vices et les désordres des princes et des chevaliers les ont rendus indignes de servir Dieu, incapables d'accomplir son œuvre. Si j'ai prêché la croisade, ce n'est que d'après les ordres du Pape, ou plutôt d'après ceux de Dieu même. Mais, me dit-on, comment savez-vous que cet ordre venait d'en

haut? Quel signe nous donnez-vous, que nous puissions vous croire? Je n'ai pas à répondre. Qu'on ne fasse pas rougir ma modestie !.... »

« *Bernard* mourut en 1153, âgé de soixante-trois ans. Vingt ans plus tard il fut canonisé par le Pape Alexandre III. L'Église l'honore sous le nom de *Doctor mellifluus*.

« Ses *Lettres*, qui traitent surtout des affaires du temps et qui sont une vivante image de son époque, forment le premier volume de ses œuvres dans l'édition qu'en a donnée Mabillon.

« Le second volume renferme les traités suivants : I. *De Consideratione libri V, ad Eugenium Papam.* II. *De Officio episcoporum;* III. *De Conversione ad clericos*, ou des vertus et des vices du clergé; IV. *De Præcepto et Dispensatione*, ou du monachisme; V. *Apologia ad Guilielmum abbatem*; VI. *De Laude novæ militiæ*, qui recommande l'ordre des Templiers et expose leurs obligations; VII. *De Gradibus humilitatis et superbiæ*; VIII. *De Diligendo Deo*, c'est-à-dire du principe, de la nature et des degrés de l'amour divin; IX. *De Gratia et libero Arbitrio*; X. *De Baptismo*; XI. *De Erroribus Abælardi*; XII. Enfin le livre connu *de Vita et rebus gestis S. Malachiæ.*

« Le troisième volume contient les sermons *de Tempore* et *de Sanctis ac de diversis ;* le quatrième, les quatre-vingt-six discours sur le Cantique des cantiques, *in Cantica canticorum*, dans lequel le saint expose surtout les rapports du Créateur avec la créature, qui arrivent par la contemplation et l'amour à l'union avec son principe.

« La deuxième partie de l'édition de Mabillon renferme les ouvrages non authentiques attribués à S. *Bernard*, et de nombreuses histoires de sa vie écrites par ses contemporains. »

La patrologie de l'abbé Migne contient toutes les œuvres de S. *Bernard* ou attribuées à S. *Bernard*, 4 gros vol. in-4°. La dernière édition des œuvres complètes de S. *Bernard* est celle de M. L. Vivès, texte et traduction française, sur l'édition des bénédictins, en 8 vol, in-8°. LE NOIR.

BERNARDIN DE SAINT PIERRE (Jacques-Henri), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Né au Havre en **1737**, et mort en 1814, *Bernardin de Saint-Pierre* est l'auteur de livres écrits dans un style enchanteur et dans lesquels il glorifie Dieu par les tableaux de ses ouvrages. Son charmant épisode de *Paul et Virginie* est un chef-d'œuvre. Ses *Études de la nature*, ses *Vœux d'un solitaire*, ses *Harmonies de la nature*, son *Arcadie*, sa *Chaumière indienne*, sa *Mort de Socrate*, drame, sont autant d'ouvrages empreints de philosophie théiste et d'un sentiment profond de la divinité. Sous le rapport de la science et de la théologie proprement dites, il est sujet à des écarts; ses *Etudes de la nature* furent vivement attaquées par les physiciens et par le clergé ; diverses opinions, à l'un à l'autre point de vue, y sont plus étranges que fondées.

LE NOIR.

BERTRAND (l'abbé François-Marie), (*théol. hist. biog et bibliog.*) — Cet orientaliste français, né le 26 oct. 1807, à Fontainebleau, élève en théologie du séminaire S. Sulpice, est aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Versailles. Ses ouvrages sont : 1° des traductions de l'Hindoustani, telles que l'*Histoire du règne des Pandaras* dans l'Hindoustan, in-8°, 1844, édit. la société asiatique; 2° Les *Séances de Haïdari*, récits historiques sur la vie et la mort des principaux martyrs musulmans. (in-8° 1846); 3° une *Etude sur le* 18° *chap. du Livre de Job*, 1847; 4° Une bonne *Chestomathie hindoustani*, in-8°, 1847; 5° Un *Dictionnaire universel historique et comparatif* de toutes les religions du monde, publié par l'abbé Migne, 4 vol. in-8°, etc. LE NOIR.

BESSARION, moine grec de saint Basile, patriarche titulaire de Constantinople, archevêque de Nicée, ensuite cardinal et légat en France sous Louis XI, mourut l'an 1472. Ce savant homme se rendit odieux aux Grecs schismatiques par le zèle avec lequel il travailla à les réunir avec l'Eglise romaine. Il a composé plusieurs ouvrages à ce sujet, et une défense de la philosophie de Platon, que l'on a réunis dans le seizième

tome de la *Bibliothèque des Pères.* Brucker, quoique protestant, a fait de ce célèbre cardinal un éloge complet. *Hist. philos.*, t. 4, p. 43. BERGIER.

BETHLÉEM, petite ville ou bourgade de la Judée, dans laquelle Jésus-Christ est né. Saint Justin, qui était de la Samarie, cite au juif Tryphon la caverne dans laquelle Jésus-Christ est venu au monde, n. 78. Origène dit à Celse que les ennemis mêmes du christianisme la connaissent, l. 1, n. 51. Les prophètes avaient prédit que le Messie naîtrait à *Bethléem*, les Juifs le croient encore aujourd'hui. Voyez *Munimen fidei*, 1re partie, c. 33. Cela était convenable, pour mieux démontrer qu'il était du sang de David, originaire de *Bethléem*.

Quelques incrédules ont prétendu que cette opinion n'était fondée que sur une fausse explication d'une prophétie de Michée, c. 5, ℣ 2, où on lit : « Et toi, *Bethléem* d'Ephrata, tu » n'es qu'une des moindres villes de » Juda ; mais il sortira de toi un chef » qui régnera sur Israël, et dont la » naissance est de toute éternité ;..... » il sera loué jusqu'aux extrémités de » la terre, et il sera l'auteur de la » paix. » Cette prédiction, disent-ils, regarde Zorobabel, et non le Messie ; le contraire nous paraît évident.

1° Le nom de *Zorobabel* témoigne que ce chef était né à Babylone, et non à *Bethléem* ; on ne peut pas dire de lui que sa naissance est de toute éternité, qu'il a réuni aux Israélites le reste de leurs frères, qu'il a été reconnu grand jusqu'aux extrémités de la terre, et l'auteur de la paix : ces caractères ne conviennent qu'au Messie et à Jésus-Christ. 2° Le paraphraste chaldaïque l'a compris, et en a fait l'application au seul Messie ; c'était la tradition des Juifs, on le voit dans le Talmud et dans les écrits des anciens rabbins : plusieurs modernes l'ont encore entendu de même. *Galatin*, l. 4, c. 13. 3° Le cinquième concile de Constantinople, art. 2, un concile romain tenu sous le pape Vivile, Théodoret et d'autres Pères ont condamné ceux qui cherchaient à détourner le sens de cette prédiction. Grotius a vainement fait ses efforts pour faire valoir cette opinion ; il cherchait à favoriser les Juifs et les sociniens, qui voient avec peine un prophète attribuer au Messie *une naissance de toute éternité*. Voyez *la Synopse des critiques*. BERGIER.

BETHLÉÉMITES (les frères). C'est un ordre religieux qui a été fondé dans les îles Canaries par un gentilhomme français nommé *Pierre de Bétencourt*, pour servir les malades dans les hôpitaux. Le pape Innocent XI approuva cet institut en 1687, et lui ordonna de suivre la règle de saint Augustin. L'habit de ces hospitaliers est semblable à celui des capucins, hormis que leur ceinture est de cuir, qu'ils portent des souliers et ont au cou une médaille qui représente la naissance de Jésus-Christ à Bethléem.

BERGIER.

BÈZE (Théodore de), (*théol. hist. biogr. et bibliogr.*) — *Bèze* fut un des principaux soutiens du parti de Calvin et en devint le chef à la mort de celui-ci. Il était né de parents nobles en 1519, et menait à Paris une vie assez dissipée, ayant pour maîtresse une femme de bas étage, Claude Desnoz, qu'il avait promis d'épouser, lorsqu'il fut pris d'une maladie dangereuse qui le fit penser à la mort, mais qui eut pour effet de le faire prendre en même temps la résolution d'exécuter un vœu qu'il avait fait d'embrasser le parti de la réforme, de renoncer à des bénéfices que sa famille lui avait obtenus et de se retirer à Genève. Il avait alors composé des poésies qui parurent en 1548 sous ce titre : *Juvenilia*. C'était une œuvre d'imagination lubrique, qu'il regretta plus tard et dont il retrancha les passages les plus scandaleux dans une édition de 1597. Après 1549, il composa un drame intitulé le *Sacrifice d'Abraham*, acheva la traduction des psaumes en vers commencée par Marot, et publia le poëme burlesque et satirique de *Passavantius* contre l'ex-président du parlement de Paris, Pierre Lizet, qui l'avait attaqué dans un ouvrage. Parut ensuite de *Bèze*, en 1554, la réfutation de Castalio contre les théologiens de Genève. En 1557, il

essaya de rapprocher tous les partis protestants à la suite du colloque de Worms entre les catholiques et les luthériens ; mais, malgré ses manières douces et polies, cette tentative échoua et beaucoup d'autres ensuite. Il habita pendant neuf ans à Lausanne, puis s'établit à Genève sans qu'on ait su pourquoi. Il publia dans cette ville des écrits contre des luthériens où il les traite d'*ânes*, *d'ânes aux longues oreilles*, de *docteurs ânes*.

Après la mort de Calvin, il fut appelé par le prince de Condé à Nérac pour déterminer son frère, roi de Navarre, à embrasser la réforme. Il fut également appelé en France pour prendre part à la conférence religieuse de Poissy provoquée dans des vues politiques, par Catherine de Médicis. Les principaux théologiens catholiques étaient Claude d'Apence et le général des Jésuites Lainez ; du côté des protestants, il y avait 12 prédicateurs et 22 députés, dont *Bèze* était le chef et l'orateur. Ce fut *Bèze* qui ouvrit la conférence par une prière et par un discours ; ce discours adressé à la reine et aux prélats fut très-insinuant, mais un mot trop formel contre la présence réelle qui échappa à son improvisation faillit l'empêcher de pouvoir terminer son discours. La conférence n'eut pas plus de résultat que toutes les autres. *Bèze* resta assez longtemps à la cour, prêchant devant la reine de Navarre, le prince de Condé et dans les faubourgs de Paris. La reine Catherine était alors hésitante ; quand elle se fut alliée au triumvirat des Guises, *Bèze* s'enfuit ; il alla rédiger des manifestes et des proclamations pour l'armée du prince de Condé, et consoler les blessés. Après l'assassinat du duc de Guise, il retourna à Genève, où il fut en collision avec Bernard Ochino, et fit tort à son nom par ses violences contre Castalio. Il fut encore appelé à Strasbourg par le prince de Condé. En 1586, il assista à un colloque de Montbéliard entre des théologiens suisses et des théologiens wurtembergeois ; Jacques André et Osiander y étaient ; mais le résultat fut une désunion plus grande. Les Wurtembergeois lui tendirent la main avant de se retirer, il répondit en retirant la sienne : « Nous avons trop souvent proclamé que nous n'admettons pas le signe là où manque la chose signifiée. »

En 1588, *Bèze* perdit sa femme et se remaria la même année. Ce fut alors qu'il présida à Berne un synode qui condamna Haber, un de ses contradicteurs. Enfin en 1597, accablé de vieillesse, il résilia une partie de ses fonctions, fit une satire contre les Jésuites qui avaient, disait-il, fait courir le bruit qu'il était mort dans la foi catholique, présida une ambassade à Henri IV qui se trouvait aux environs de Genève, et lui adressa, en vers, sa *Votiva gratulatio*. Il mourut en 1605, âgé de 86 ans.

S. François de Sales, avec sa persuasive éloquence, ne put le réconcilier avec l'Eglise : il fit à cette intention trois voyages à Genève et eut avec lui trois entretiens.

Bèze a beaucoup écrit. Nous n'avons cité qu'une petite partie de ses œuvres ; il y faut ajouter une *Histoire de la vie et de la mort de Jean Calvin* ; un travail intitulé : *Confessio christianæ fidei et ejusdem collatio cum papisticis hæresibus ; de polygamia et divortiis et de repudiis et divortiis ; de pace Christianarum ecclesiarum constituenda consilium* ; *Comédie du pape malade par Thrasybule Phenice*, Genève 1561 ; la satire contre Cochlœus, *brevis et utilis zoographia Cochlœi*, 1549 ; son *Histoire ecclésiastique* des églises réformées au royaume de France de 1521 à 1563, Anv. 1580, 3 vol. ; la *Traduction du Nouveau Testament* du grec en latin, pourvue d'annotations, en grande estime chez les calvinistes, quoique pleine de fautes d'après Richard Simon ; etc. etc. LE NOIR.

BIBLE. Du grec βίβλος, papier, l'on a fait βίβλιον, et l'on a nommé *biblia* l'Ecriture sainte, pour désigner *les livres* par excellence, et qui sont les plus dignes de respect. Cette collection de livres *sacrés* ou écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, se divise en deux parties, savoir, l'Ancien et le Nouveau Testament. Les premiers sont ceux qui ont été écrits avant la venue de Jésus-Christ ; ils contiennent, outre la loi de Moïse,

l'histoire de la création du monde, celle des patriarches et des Juifs, les prédictions des prophètes et différents traités de morale. Le Nouveau Testament renferme les livres qui ont été écrits depuis la mort de Jésus-Christ par ses apôtres ou par ses disciples.

Au mot TESTAMENT, nous ferons l'énumération des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, conformément au catalogue qu'en a dressé le concile de Trente, sess. 4.

Dans l'article ECRITURE SAINTE, nous parlerons de l'inspiration des livres sacrés, de leur autorité en matière de foi, des règles que l'on doit suivre pour en acquérir l'intelligence, de l'usage que doivent en faire les théologiens, etc.

Au mot LIVRES SAINTS, nous en ferons la comparaison avec les écrits que les Chinois, les Indiens, les Parsis, les mahométans, nomment *livres sacrés*, et nous montrerons le ridicule de la méthode que les incrédules ont suivie pour attaquer les nôtres. Ici nous n'envisageons la *Bible* que comme un objet d'histoire littéraire et de critique.

La plus grande partie des livres de l'Ancien Testament ont été reçus comme sacrés et canoniques par les juifs, aussi bien que par les premiers chrétiens. Il y en a cependant quelques-uns que les juifs n'ont pas reconnus comme tels, et que les chrétiens des premiers siècles ne paraissent pas avoir reçus non plus comme canoniques : mais ils ont été ensuite placés dans le canon par l'Eglise. Tels sont les livres de Tobie, et de Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, et les deux livres des Machabées. Quelques anciens même ont douté de l'authenticité des livres de Baruch et d'Esther. Il serait singulier que l'Eglise chrétienne n'eût pas, à l'égard des livres sacrés, la même autorité que l'on accorde à la synagogue. Ceux qui ne veulent s'en rapporter qu'au témoignage de celle-ci, ne sont pas seulement instruits des motifs qui ont déterminé les juifs à recevoir comme sacrés tels livres, et à ne pas faire le même honneur aux autres. *Voyez* CANON.

Tous les livres qui ont été anciennement reconnus pour sacrés, ont été écrits en hébreu; nous n'avons les autres qu'en grec; mais il n'a pas été essentiel à l'inspiration d'un auteur qu'il écrivît dans une langue plutôt que dans une autre : une traduction fidèle tient lieu de l'original lorsqu'il est perdu.

Les anciens caractères hébreux, dont les écrivains juifs se sont servis, étaient les samaritains ; mais après la captivité de Babylone, les juifs trouvèrent les caractères chaldéens plus commodes, et les adoptèrent. La date de ce changement n'est pas certainement connue ; mais il n'a pas pu introduire plus d'altération dans le texte, que la substitution que nous avons faite de nos caractères modernes aux lettres gothiques.

Les livres écrits en hébreu ont été plusieurs fois traduits en grec ; la version la plus ancienne et la plus célèbre est celle des Septante, qui a été faite avant Jésus-Christ, et de laquelle on pense que les apôtres se sont servis ; nous en parlerons en son lieu.

Quoique la plupart des livres du Nouveau Testament aient été aussi reçus pour canoniques dès les premiers temps de l'Eglise, il y en a cependant desquels on a douté d'abord; tels sont l'épître de saint Paul aux hébreux, celle de saint Jude, la seconde de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean, l'Apocalypse.

Tous ont été écrits en grec, excepté l'évangile de saint Matthieu, que l'on croit avoir été originairement composé en hébreu, mais dont le texte ne subsiste plus ; c'est le sentiment de saint Jérôme. Quelques critiques modernes ont voulu soutenir que tout le Nouveau Testament avait d'abord été écrit en syriaque ; mais leur opinion est absolument destituée de preuves et de vraisemblance. Le père Hardouin, qui a voulu prouver que les apôtres ont écrit en latin, et que le grec n'est qu'une version, n'a persuadé personne.

On conçoit que les exemplaires de la *Bible* ont dû se multiplier beaucoup; non-seulement les textes originaux

ont été copiés à l'infini, mais il s'en est fait des versions dans la plupart des langues mortes ou vivantes. Sous ce double rapport, on distingue les *Bibles* hébraïques, grecques, latines, chaldaïques, syriaques, arabes, cophtes, arméniennes, persiennes, moscovites, etc., et celles qui sont en langue vulgaire. Nous donnerons une courte notice des unes et des autres.

Bibles hébraïques. Elles sont manuscrites ou imprimées. Entre les manuscrites, les meilleures et les plus estimées sont celles qui ont été copiées par les juifs d'Espagne; les juifs d'Allemagne en ont fait un plus grand nombre, mais elles sont moins exactes. Il est même facile de les distinguer au coup d'œil; les premières sont en beaux caractères carrés, comme les *Bibles hébraïques* de Bomberg, d'Etienne et de Plantin; celles d'Allemagne ont des caractères semblables à ceux de Munster, et de Gryphe.

Richard Simon observe que les plus anciennes *Bibles hébraïques* manuscrites ont tout au plus six à sept cents ans d'antiquité; cependant le rabbin Menahem, dont on a imprimé quelques ouvrages à Venise, en 1618, sur les *Bibles hébraïques*, en cite un grand nombre qui, dans ce temps-là, dataient déjà de plus de six cents ans.

Morin ne donne que cinq cents ans d'antiquité au fameux manuscrit d'Hillel, qui est à Hambourg. Le père Houbigant n'en a point connu qui remontât au delà de six à sept siècles; il a pensé que celui de la bibliothèque des Pères de l'oratoire, de la rue Saint-Honoré à Paris, pouvait avoir près de sept cents ans. Ceux de la bibliothèque du roi ont paru moins anciens à l'abbé Sallier. Les dominicains de Bologne en Italie en ont un du pentateuque, dont le père de Montfaucon a parlé, et dont l'antiquité peut être d'environ neuf cents ans. Dans la bibliothèque bodléïenne en Angleterre, il y en a un du pentateuque, et un autre qui contient le reste de l'Ancien Testament, auxquels on attribue sept cents ans d'antiquité. Le plus fameux manuscrit du pentateuque samaritain que gardent les samaritains de Naplouse, qui est l'ancienne Sichem, n'a, dit-on, que cinq cents ans. Celui de la bibliothèque ambrosienne à Milan peut être plus ancien. Il y a un manuscrit hébreu à la bibliothèque dn Vatican, que l'on dit avoir été copié en 973.

Les plus anciennes *Bibles hébraïques* imprimées ont été publiées par les juifs d'Italie, en particulier celles de Pesaro et de Bresce. Ceux de Portugal avaient commencé d'imprimer quelques parties de la *Bible* à Lisbonne, avant qu'on les chassât de ce royaume. On peut remarquer en général que les meilleures *Bibles* en hébreu sont celles qui ont été imprimées sous les yeux des juifs; ils sont si attentifs à observer jusqu'aux points et aux virgules, que personne ne peut pousser l'exactitude plus loin.

Au commencement du seizième siècle, Daniel Bomberg imprima plusieurs *Bibles hébraïques*, *in-folio* et *in-4°*, à Venise, dont quelques-unes sont également estimées par les juifs et par les chrétiens. La première parut en 1517; elle porte le nom de son éditeur, Félix Præenni; c'est la moins exacte. La seconde fut publiée en 1526. On y joignit les points des massorètes, les commentaires de divers rabbins, et une préface de R. Jacob ben Chajim. En 1548, le même Bomberg imprima la *Bible in-folio* de ce dernier rabbin; c'est la meilleure et la plus parfaite de toutes. Elle est distinguée de la première *Bible* du même éditeur, en ce qu'elle contient le commentaire de R. David Kimchi sur les chroniques ou Paralipomènes, qui n'est pas dans l'autre.

Ce fut sur cette édition que Buxtorf le père imprima à Bâle, en 1618, sa *Bible hébraïque* des rabbins; mais il se glissa, surtout dans le commentaire de ceux-ci, plusieurs fautes; Buxtorf altéra un assez grand nombre de leurs passages peu favorables aux chrétiens. La même année parut à Venise une nouvelle édition de la *Bible* rabbinique de Léon de Modène, rabbin de cette ville; il prétendit avoir corrigé un grand nombre de fautes répandues dans la première

édition ; mais outre que cette *Bible* est fort inférieure, pour le papier et pour le caractère, aux autres *Bibles* de Venise, elle passa par les mains des inquisiteurs, qui ne laissèrent pas les commentaires des rabbins dans leur entier. Au reste, on ne voit point en quoi les traits lancés contre le Christianisme par les rabbins, et retranchés par Buxtorf et par les inquisiteurs, pouvaient contribuer à la perfection d'une *Bible hébraïque*

Celle de Robert Etienne est estimée pour la beauté des caractères, mais elle est infidèle. Plantin en a fait aussi imprimer à Anvers de fort belles; la meilleure est celle de 1566, *in*-4°. Manassé ben Israël, savant juif portugais, donna à Amsterdam deux éditions de la *Bible* en hébreu, l'une *in*-4°, l'autre *in*-8°. La première est en deux colonnes, et par là plus commode pour le lecteur. En 1634, Rabbi-Joseph Lombroso en publia une nouvelle édition *in*-4° à Venise, avec de petites notes au bas des pages, où les mots hébreux sont expliqués par des mots espagnols. Cette *Bible* est estimée des juifs de Constantinople; on y a distingué dans le texte, par une petite étoile, les endroits où il faut lire le point *camets* par un *o*, et non par un *a*.

De toutes les éditions des *Bibles hébraïques in*-8°, les plus belles et les plus correctes sont les deux de Joseph Athias, juif d'Amsterdam; la première de 1661, préférable pour le papier; la seconde de 1667, plus fidèle. Cependant Vander-Hoogt en a publié une en 1705, qui l'emporte encore sur ces deux-là.

Après Athias, trois protestants qui savaient l'hébreu s'engagèrent à avoir et à donner une *Bible hébraïque*, savoir, Claudius, Jablonski et Opitius. L'édition de Claudius fut publiée à Francfort, en 1677, *in*-4°. On trouve au bas des pages les différentes leçons des premières éditions; mais l'auteur n'est pas toujours exact dans la manière d'accentuer, surtout à l'égard des livres poétiques de l'Ecriture; d'ailleurs, comme cette édition n'a pas été faite sous ses yeux, elle fourmille de fautes. Celle de Jablonski parut à Berlin en 1699, *in*-4°. L'impression en est fort nette et les caractères très-beaux. Quoique l'auteur prétende s'être servi de l'édition d'Athias et de celle de Claudius, il paraît n'avoir fait autre chose que de suivre servilement l'édition *in*-4° de Bomberg. Celle d'Opitius fut aussi imprimée *in*-4° à Keil, en 1709 ; c'est dommage que la beauté du papier n'ait pas répondu à celle des caractères. D'ailleurs l'auteur n'a fait usage que des manuscrits d'Allemagne, et a négligé ceux qui sont en France ; défaut qui lui est commun avec Claudius et Jablonski. Ces *bibles* ont cependant cet avantage, qu'outre les divisions, soit générales, soit particulières, en *paraches* et en *penkim*, selon la manière des juifs, elles sont encore divisées en chapitres et en versets selon la méthode des chrétiens ; elles renferment les *keri kétib*, ou différentes façons de lire, et les sommaires en latin; ce qui les rend d'un usage très-commode pour les éditions latines et les concordances.

La petite *Bible in*-16 de Robert Etienne est estimée pour la beauté du caractère. On doit observer qu'il y en a une autre édition à Genève qui lui ressemble beaucoup, mais dont l'impression est mauvaise et le texte moins correct.

On peut ajouter à ce catalogue quelques autres *Bibles hébraïques* sans points, *in*-8° et *in*-24, fort estimées des juifs, uniquement parce que la petitesse du volume les leur rend plus commodes dans leurs synagogues et dans leurs écoles. Il y en a deux éditions de cette forme, l'une de Plantin, *in*-8° à deux colonnes; l'autre *in*-24, imprimée par Raphelingius, à Leyde, en 1610. On en trouve aussi une édition d'Amsterdam en grands caractères, par Laurent, en 1631, et une autre *in*-12 de Francfort, en 1694, avec une préface de Leusden; mais elle est pleine de fautes.

Le texte hébreu sans points, que le père Houbigant de l'oratoire a fait imprimer en quatre volumes *in-fol.* à Paris, en 1753, avec un commentaire, est d'une grande beauté ; cependant on reproche à l'auteur d'avoir hasardé trop légèrement des corrections, et

de s'être exposé souvent à corrompre le texte, au lieu de le corriger.

On sera désormais plus à couvert de ce danger, avec le secours de la *Bible hébraïque* que le docteur Kennicot vient de faire imprimer à Londres en deux vol. *in-folio*. Il a suivi l'édition de Vender-Hoogt, qui passe pour la plus correcte, et a rassemblé au bas des pages toutes les variantes recueillies d'après les meilleurs manuscrits qui se trouvent dans toute l'Europe. Rien ne nous manque donc plus pour avoir le texte hébreu dans la plus grande correction. *Voyez* Texte.

Bibles grecques. Le grand nombre des *Bibles* que l'on a publiées en grec, peut être réduit à trois ou quatre classes principales; savoir, celle de Complute, ou d'Alcala de Hénarès, celle de Venise, celle de Rome et celle d'Oxford.

La première parut en 1515, par les ordres du cardinal Ximénès, et fut mise dans la *Bible* polyglotte, que l'on appelle ordinairement la *Bible* de Complute. Cette édition n'est pas exacte, parce que dans plusieurs endroits l'on y a changé la version des Septante, pour se conformer au texte hébreu. On l'a cependant réimprimée dans la polyglotte d'Anvers, dans celle de Paris, et dans la *Bible in-4°* connue sous le nom de Vatable, sans y rien corriger.

La seconde *Bible grecque* est celle de Venise, qui parut en 1518, où le texte grec des Septante a été imprimé conformément au manuscrit sur lequel on a travaillé. Cette édition est pleine de fautes de copistes, mais aisées à corriger. On l'a réimprimée à Strasbourg, à Bâle, à Francfort et ailleurs, en l'altérant dans quelques endroits pour la rendre conforme au texte hébreu. La plus commode de ces *Bibles* est celle de Francfort, à laquelle on a joint de courtes scholies dont l'auteur n'est pas nommé, mais que l'on attribue à Junius : elles servent à marquer les différentes interprétations des anciens traducteurs grecs.

La troisième est celle de Rome, en 1587, que l'on appelle l'*édition Sixtine*, dans laquelle on a inséré des scholies tirées des manuscrits grecs des bibliothèques de Rome, et recueillies par Pierre Morin. Elle passe pour la plus exacte. Cette belle édition fut réimprimée à Paris en 1628 par le père Morin, de l'oratoire, qui y joignit l'ancienne version latine de Nobilius; celle-ci, dans l'édition de Rome, était imprimée séparément avec les commentaires. L'édition grecque de Rome se trouve dans la polyglotte de Londres, et porte en marge les différentes leçons tirées du manuscrit d'Alexandrie. On l'a aussi donnée en Angleterre *in-4°* et *in-12*, avec quelques changements. Lambert Bos l'a encore publiée en 1709 à Franéker, avec toutes les différentes leçons qu'il a pu recouvrer.

Enfin, la quatrième *bible grecque* est celle qu'on a faite en Angleterre d'après un exemplaire très-ancien, connu sous le nom de *manuscrit d'Alexandrie*, parce qu'il a été envoyé de cette ville. Elle fut commencée à Oxford par le docteur Crabe, en 1707. Dans cette *Bible*, le manuscrit d'Alexandrie n'est pas imprimé tel qu'il était, mais tel qu'on a cru qu'il devait être. On y a changé les endroits qui ont paru être des fautes de copistes, et les mots qui étaient de différents dialectes. Quelques-uns ont applaudi à cette liberté, d'autres l'ont blâmée; ils ont prétendu que le manuscrit était exact, que les conjectures ou les diverses leçons avaient été rejetées dans les notes dont il était accompagné. *Voyez* Septante; et pour les autres versions grecques, *voyez* Version.

Bibles latines. Quoique leur nombre soit encore plus grand que celui des *Bibles grecques*, on peut le réduire à trois classes; savoir, l'ancienne vulgate, nommée *versio itala*, traduite du grec des Septante ; la vulgate moderne, dont la plus grande partie est traduite du texte hébreu, et les nouvelles versions latines faites sur l'hébreu dans le seizième siècle.

De l'ancienne vulgate, dont on s'est servi en Occident jusqu'après le temps de saint Grégoire le Grand, il ne reste point de livres entiers que les Psaumes, le livre de la Sagesse, et l'Ecclésiaste, et des fragments épars dans les écrits des Pères, d'où Nobilius a

tâché de la tirer tout entière : projet qui a été exécuté de nos jours par dom Sabatier, bénédictin.

On connaît un grand nombre d'éditions de la vulgate moderne, qui est la version de saint Jérôme faite sur l'hébreu. Le cardinal Ximénès en fit insérer dans sa polyglotte une qui est altérée ou corrigée en plusieurs endroits. La meilleure édition de la vulgate de Robert Etienne est celle de 1540, réimprimée en 1545, où l'on trouve en marge les différentes leçons des manuscrits dont il avait pu avoir connaissanee. Les docteurs de Louvain l'on revue, ont ajouté de nouvelles leçons inconnues à Robert Etienne; leur meilleure édition est celle qui contient à la fin les notes critiques de François Lucas de Bruges. Toutes ces corrections de la *Bible latine* furent faites avant le temps de Sixte V et de Clément VIII, depuis lesquels personne n'a osé faire aucun changement dans le texte de la vulgate, si ce n'est dans des commentaires, ou dans des notes séparées. Les corrections ordonnées par Clément VIII en 1592, sont celles que l'on suit dans toute l'Eglise catholique ; de deux réformes qu'a faites ce Pontife, on s'est toujours tenu à la première. Ce fut d'après elle que Plantin donna son édition, et toutes les autres furent faites d'après celle de Plantin; de sorte que les *Bibles* communes sont d'après la correction de Clément VIII. *Voy.* VULGATE.

Il y a un très-grand nombre de *Bibles latines* de la troisième classe, ou de versions latines des livres sacrés faites sur les originaux depuis deux siècles. La première est celle de Sanctès Pagninus, dominicain : elle fut imprimée à Lyon *in*-4°, en 1528 ; elle est fort estimée des juifs. L'auteur la perfectionna, et l'on en fit à Lyon une belle édition *in-folio*, en 1542, avec des scholies sous le nom de *Michael Villanovanus*. On croit que c'est Michel Servet, brûlé depuis à Genève. Servet prit ce nom, parce qu'il était né à Villanueva en Aragon. Ceux de Zurich donnèrent aussi une édition *in*-4° de la *Bible* de Pagninus. Robert Etienne la réimprima *in folio* avec la vulgate, en 1586, en quatre colonnes sous le nom de Vatable, et on l'a insérée dans la *Bible* en quatre langues de l'édition de Hambourg.

Cette même version de Pagninus a été retouchée et rendue littérale par Arias Montanus, avec l'approbation des docteurs de Louvain, insérée ensuite, par l'ordre de Philippe II, dans la polyglotte de Complute, et enfin dans celle de Londres, où elle est placée entre les lignes de texte hébreu. Il y en a eu différentes éditions *in-folio*, *in*-4° et *in*-8°, auxquelles on a joint le texte hébreu de l'Ancien Testament et le grec du Nouveau. La meilleure est celle de 1471, *in-folio*.

Depuis la réformation, les protestants ont aussi donné plusieurs versions latines de la *Bible*. Les plus estimées sont celles de Munster, de Léon Juda, de Castalion et de Tremillius; les trois dernières ont été souvent réimprimées. Celle de Castalion l'emporte pour la beauté du latin ; mais les critiques sensés jugent que cette affectation d'élégance est déplacée dans les livres saints. La version de Léon Juda, ministre de Zurich, corrigée par les théologiens de Salamanque, a été jointe à l'ancienne édition publiée par Robert Etienne, avec les notes de Vatable. Celles de Junius et de Tremillius sont préférées par les calvinistes, et il y en a un grand nombre d'éditions. Mais c'est mal à propos que les protestants donnent à ces différentes éditions la préférence sur la vulgate; leurs plus habiles critiques, comme Louis de Dieu, Drusius, Milles, Walson, Capel, ont rendu justice à la fidélité de celle-ci.

L'on pourrait ajouter pour quatrième classe des *Bibles latines*, celle d'Isidor Clarius ou Clair, écrivain catholique, et évêque de Fuligno dans l'Ombrie. Cet auteur, peu content des corrections faites à la vulgate, voulut la corriger de nouveau sur les originaux. Son ouvrage, imprimé à Venise en 1542, fut d'abord mis à l'*index*, ensuite permis et réimprimé à Venise en 1564, à l'exception de la préface et des prolégomènes, dans lesquels Clarius avait paru ne pas respecter assez la vulgate. Plusieurs protestants ont suivi cette méthode; André et Luc Osiander ont publié chacun une nouvelle édition de la vulgate corrigée sur

les originaux; mais ont-ils toujours été assez sûrs du sens des originaux, pour juger avec certitude que l'interprète latin s'était trompé?

Bibles orientales. On peut mettre à la tête de ces *Bibles* la version samaritaine, qui, de tous les livres de l'Ecriture, ne renferme que le Pentateuque. Cette version est faite en samaritain moderne, peu différent du chaldaïque, sur le texte hébreu écrit en caractères samaritains, et qui est différent en quelque chose du texte hébreu des Juifs. Le père Morin de l'oratoire est le premier qui ait fait imprimer le Pentateuque hébreu des samaritains avec la version. L'un et l'autre se trouvent dans les polyglottes de Londres et de Paris. Les samaritains ont encore une version arabe du Pentateuque, qui na point été imprimée et qui est fort rare ; il y en a deux exemplaires dans la bibliothèque du roi. L'auteur de cette version se nomme *Abusaïd*, et a mis en marge quelques notes littérales. Ils ont aussi l'histoire de Josué, qu'ils ne regardent point comme canonique, et qui est différente du livre de Josué renfermé dans nos *Bibles*.

Bibles chaldéennes. Ce ne sont point de pures versions du texte hébreu, mais des gloses ou paraphrases de ce texte que les Juifs ont faites en langue chaldaïque, lorsqu'ils la parlaient. Ils les nomment *targumim*, interprétations. Les plus estimées sont celle d'Onkélos, et celle de Jonathan, sur les livres que les juifs nomment *prophètes*, tels que Josué, les Juges, les livres des Rois, les grands et les petits prophètes. Les autres paraphrases chaldaïques sont la plupart remplies de fables. On les a mises dans la grande *Bible* hébraïque de Venise et de Bâle, mais elles se lisent plus aisément dans les polyglottes où la traduction latine se trouve à côté. *Voyez* Targum.

Bibles syriaques. Les Syriens ont deux versions de l'Ancien Testament dans la langue de leurs ancêtres ; l'une faite sur le grec des Septante, qui n'a point été imprimée, l'autre faite sur le texte hébreu, qui se trouve dans la polyglotte de Paris et dans celle d'Angleterre. Parmi les versions orientales de l'Ecriture, celle-ci est l'une des plus précieuses.

Elle paraît avoir été faite ou du temps même des apôtres, ou immédiatement après, pour les Eglises de Syrie où elle est encore en usage.

Les maronites, et les autres chrétiens qui suivent le rit syrien, attribuent à cette version une antiquité fabuleuse. Ils prétendent qu'une partie a été faite par ordre de Solomon, pour Hiram, roi de Tyr, et le reste par ordre d'Abgare, roi d'Edesse, contemporain de Notre-Seigneur. La seule preuve qu'ils en donnent, est que saint Paul, dans son *épître aux Ephésiens*, c. 4, ℣ 8, a cité un passage du psaume 68, ℣ 18, selon la version syriaque. Il dit de Jésus-Christ, qu'il a mené captive une multitude de captifs, et a donné des dons aux hommes ; l'hébreu et les Septante portent seulement : *Il a reçu des dons pour les hommes*. Cette preuve est trop légère pour établir un fait aussi important.

La vérité est que cette version est fort ancienne, qu'elle a précédé toutes les autres, excepté celle des Septante, les targums d'Onkélos et de Jonathan. C'est le sentiment de Poccok, dans sa *Préface de Michée*; de l'abbé Renaudot, dans sa *Collection des liturgies orientales*, de Walton, *Prolég.*, 13, etc. Il paraît que son auteur est un chrétien, juif de nation, qui savait très-bien les deux langues; elle est fort exacte, et rend avec plus de justesse qu'aucune autre le sens de l'original. Le génie de la langue y contribue beaucoup; comme c'était la langue maternelle de ceux qui ont écrit le Nouveau Testament, et un dialecte de l'hébreu, il y a plusieurs choses qui sont plus heureusement exprimées dans cette version que dans aucune autre. Elle n'est pas moins fidèle sur le Nouveau Testament que sur l'Ancien; il n'en est donc aucune de laquelle on puisse tirer plus de secours pour l'intelligence des livres sacrés. Gabriel Sionite a publié à Paris, en 1525, une très-belle édition des psaumes en *syriaque*, avec une traduction latine.

La première édition du Nouveau Testament *syriaque* est celle que Widmanstadius fit paraître à Vienne

en Autriche, l'an 1555, aux frais de l'empereur Ferdinand. Dans le manuscrit apporté d'Orient, et dont on se servit, il manquait la seconde épître de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean, celle de saint Jude et l'Apocalypse. On en conclut assez légèrement que ces livres n'étaient point admis dans le canon des Ecritures par les jacobites, quoiqu'ils fussent entre leurs mains. Mais Louis de Dieu, aidé de Daniel Heinsius, fit imprimer en *syriaque* l'Apocalypse en 1627, sur un manuscrit que Joseph Scaliger avait légué à l'université de Leyde. En 1630, le savant Pocok, âgé seulement de vingt-quatre ans, trouva dans la bibliothèque bodléienne un très-beau manuscrit *syriaque*, qui contenait plusieurs écrits du Nouveau Testament, et en particulier les quatre épîtres qui manquaient dans le manuscrit de Vienne. Il joignit aux caractères *syriaques* les points selon les règles données par Gabriel Sionite, le texte grec, une version latine comparée avec celle d'Etzélius, des notes savantes et utiles, et fit imprimer cet ouvrage à Leyde; ainsi, l'on est parvenu à nous donner une version très-complète de l'Ecriture sainte dans une langue qui a été celle de notre Sauveur et des apôtres. Elle est dans la polyglotte d'Angleterre, tom. 5.

Comme on ne peut pas prouver que cette version des différentes parties de l'Ecriture sainte ait été faite en divers temps et par des auteurs différents, il en résulte que, quand elle a été faite, les églises de Syrie regardaient comme canoniques les livres que les protestants ont trouvé bon de rejeter, et dont ils s'obstinent encore à méconnaître la canonicité.

Assémani, *Biblioth. orient.*, t. 2, chap. 13, attribue cette version à Thomas d'Héraclée, évêque de Germanicie, qui écrivait en 616.

C'est donc très-mal à propos que Beausobre a triomphé de ce que l'Apocalypse ne se trouvait pas dans le manuscrit mis au jour par Widmanstadius, et qu'il en a conclu que les églises orientales ne reconnaissaient pas ce livre pour canonique. Les autres preuves négatives qu'il allègue de ce même fait ne concluent rien. *Voyez* APOCALYPSE.

BIBLES ARABES. Elles sont en très-grand nombre; les unes à l'usage des juifs, les autres à l'usage des chrétiens, dans les pays où les uns et les autres parlent cette langue. Les premières ont toutes été faites sur l'hébreu, les secondes sur d'autres versions. Ainsi, la version *arabe* des Syriens a été prise du syriaque, depuis que cette dernière langue n'a plus été entendue du peuple: celle des cophtes a pris pour original la version cophtique, dont nous parlerons ci-après.

En 1516, Augustin Justiniani, évêque de Nébio, donna à Gênes une version *arabe* du psautier, avec le texte hébreu et la paraphrase chaldaïque, et y joignit l'interprétation latine. On trouve dans les polyglottes de Londres et de Paris une version *arabe* de toute l'Ecriture sainte; mais l'abbé Renaudot a observé que cette version n'est qu'une compilation de plusieurs autres, qui n'ont rien de commun avec celles dont se servent les chrétiens orientaux, soit syriens, soit cophtes, qu'ainsi, elle n'aurait chez eux aucune autorité. *Liturg. orient, collectio*, tom. 1, p. 208.

Il y a une édition complète de l'Ancien Testament en *arabe*, qui fut imprimée à Rome, en 1671, par ordre de la congrégation *de propaganda fide;* mais on a voulu la faire cadrer avec la vulgate, et par conséquent elle n'est pas toujours conforme au texte hébreu.

Plusieurs savants pensent que celle qui est dans les polyglottes a été faite par Saadias Gaon, rabbin, qui vivait au commencement du dixième siècle; en effet, Aben-Ezra, grand antagoniste de Saadias, cite quelques passages de sa version qui se trouvent dans celle des polyglottes; mais d'autres pensent que la version de Saadias ne subsiste plus.

En 1622, Erpénius fit imprimer un pentateuque *arabe* qui fut appelé *le pentateuque de Mauritanie*, parce qu'il était à l'usage des juifs de Barbarie; la version en est très-littérale et passe pour exacte. Déjà en 1616, il avait publié à Leyde un Nouveau Testament complet en *arabe*, tel qu'il l'avait

trouvé dans un manuscrit. Avant lui, en 1591, l'on avait imprimé à Rome les quatre Evangiles en *arabe*, avec une version latine *in-folio*. Cette version a été réimprimée dans les polyglottes de Paris et de Londres, avec quelques changements faits par Gabriel Sionite.

Bibles cophtes. Ce sont les *Bibles* des chrétiens d'Egypte que l'on appelle *cophtes* ou *coptes* ; elles sont écrites dans l'ancien langage de ce pays-là, qui est un mélange de grec et d'égyptien. Il n'y a aucune partie de la *Bible* imprimée en *cophte* ; mais il y en a plusieurs en manuscrit dans les grandes bibliothèques, surtout dans celle du roi. Comme la langue *cophte* n'est plus entendue par les chrétiens d'Egypte, depuis qu'ils sont sous la domination des mahométans, ils lisent l'Ecriture dans une version arabe. Quant aux leçons tirées de l'Ecriture qu'ils lisent dans leur liturgie, ils les prennent dans une version *cophte* qui a été faite sur celle des septante.

L'abbé Renaudot juge que leur version *cophte* du Nouveau Testament est très-ancienne ; il lui paraît certain que les anciens solitaires de la Thébaïde n'entendaient que le *cophte*, et ne pouvaient lire l'Evangile que dans cette langue. Il serait bon d'avoir plus de connaissance que nous n'en avons de cette version, de savoir si elle renferme tous les livres que nous recevons comme canoniques : ce serait un argument de plus contre les prétentions des protestants. Nous pouvons le présumer ainsi, puisque les Abyssins ou Ethiopiens qui ont reçu des patriarches d'Alexandrie leur croyance et leurs usages, ont dans leur *Bible* le même nombre de livres que nous ; c'est du moins ce que rapporte le père Lobo. *Voyez* Lebrun, *Expl. des Cérém.*, tom. 4, p. 535.

Bibles éthiopiennes. Les chrétiens d'Ethiopie que l'on appelle *abyssins*, ont traduit quelques parties de la *Bible* dans leur langue, comme les psaumes, les cantiques, quelques chapitres de la Genèse, Ruth, Joël, Jonas, Malachie et le Nouveau Testament. Ces divers morceaux ont été d'abord imprimés séparément, et ensuite recueillis dans la polyglotte d'Angleterre. Cette version peut avoir été faite ou sur le grec des Septante, ou sur le cophte qui a lui-même été tiré des Septante. Le Nouveau Testament *éthiopien*, imprimé d'abord à Rome en 1548, est très-inexact ; on n'a pas laissé de le faire passer avec toutes ses fautes dans la polyglotte de Londres. Walton, *Proleg.* 15, pense que cette version du Nouveau Testament a été faite sur le texte grec, et non sur aucune autre version ; il est persuadé, avec raison, que les Ethiopiens ont une version complète de la *Bible* dans leur langue, qui ressemble beaucoup au chaldéen, par conséquent à l'hébreu ; mais il n'avait pas pu parvenir à en avoir un exemplaire complet. Leur Nouveau Testament renferme l'Apocalypse et les quatre épîtres dont certains critiques modernes ont voulu contester l'authenticité. Nous parlerons ailleurs de leur croyance et de leur liturgie. *Voy.* Ethiopiens.

Bibles arméniennes. Il y a une très-ancienne version *arménienne* de toute la *Bible*, qui a été faite d'après le grec des Septante par quelques docteurs de cette nation, dès le temps de saint Jean Chrysostôme, vers l'an 410, et longtemps avant que les Arméniens fussent engagés dans le schisme. Comme les exemplaires manuscrits étaient rares et chers, Oscham ou Uscham, évêque d'Uschoüanch, l'un de leurs docteurs, fit imprimer la *Bible arménienne* entière, *in*-4°, à Amsterdam, en 1664, et le Nouveau Testament *in*-8°. Le psautier *arménien* avait déjà été imprimé longtemps auparavant. Il ne paraît pas que les *Arméniens* aient rejeté aucun des livres que nous appelons *deutéro-canoniques*.

Bibles persanes. Comme le christianisme a été florissant dans la Perse dès le premier siècle de l'Eglise, on présume que l'Ecriture sainte fut traduite de bonne heure en langue *persane*, et quelques-uns des Pères semblent l'insinuer ; mais il ne reste rien de cette ancienne version que l'on suppose avoir été faite sur le grec des Septante. Le pentateuque persan, que l'on a imprimé dans la po-

lyglotte d'Angleterre, est l'ouvrage de R. Jacob, juif persan. Les quatre Evangiles que l'on y a mis dans la même langue, avec une traduction latine, ont été traduits plus récemment ; plusieurs critiques ont jugé que cette version était très-inexacte, et ne valait pas la peine d'être publiée.

Bible gothique. On croit généralement que Uphilas ou Gulphilas, évêque des Goths qui habitaient dans la Mœsie, fit dans le quatrième siècle une version de la *Bible* entière pour ses compatriotes, qu'il en retrancha cependant les livres des Rois ; il craignit que la lecture de cette histoire ne fût dangereuse pour une nation déjà trop belliqueuse, que les guerres et les combats dont il y est fait mention ne fussent pour elles un prétexte d'avoir toujours les armes à la main. Quoi qu'il en soit, on n'a plus rien de cette ancienne version que les quatre Evangiles qui furent imprimés à Dordrecht en 1665, d'après un très-ancien manuscrit.

Bible moscovite. C'est une traduction de la *Bible* entière en langue esclavonne, de laquelle la langue des Russes ou *Moscovites* est un dialecte. Elle a été faite sur le grec, et imprimée à Ostravie ou Ostrog en Volhinie, province de Pologne, aux dépens de Constantin Basile, duc d'Ostrasie, à l'usage des chrétiens qui parlent la langue esclavonne. On ne sait pas précisément par quel auteur, ni en quel temps cette version a été faite ; mais elle ne peut pas être fort ancienne.

Bibles en langues vulgaires. Le nombre en est prodigieux, et ces traductions sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d en traiter en particulier. Au mot Version, nous dirons quelque chose de celles qui ont été faites par les protestants.

Sur les différentes *Bibles* dont nous venons de parler, *voyez* Kortholt, *de variis* Biblior. *edit.* ; *R. Elias, levita* ; le père Morin, *Exercitationes biblicæ* ; Simon, *Hist. Crit. du vieux et du nouveau Testament* ; Dupin, *Bibliot. des Auteurs ecclés.*, tom, 1 ; *Bibliothèque sacrée* du père Lelong, et celle que dom Calmet a jointe à son *Dictionnaire de la Bible*.

Il nous reste deux mots à dire de la division de la *Bible* en livres, en chapitres et en versets. Dans l'origine, le texte était écrit de suite sans aucune division ; l'an 396, un auteur dont on ne sait pas le nom partagea en chapitres les Epîtres de saint Paul, et y mit des titres qui indiquent le sujet en abrégé, comme l'on fait encore. L'an 458, Euthalius, diacre d'Alexandrie, fit la même chose sur les Actes des apôtres et sur les Epîtres canoniques ; il distingua même ces différents ouvrages en versets. D'autres ont introduit les mêmes divisions dans le texte des Evangiles, avant et après Euthalius, mais on n'en sait rien de certain. *Voyez* Zacagni, *Collect. veter. Monum. Ecclesiæ græcæ et latinæ, in-4°, Romæ*, 1698.

Quant à la division des livres de l'Ancien Testament en chapitres et en versets, elle est beaucoup plus moderne ; elle n'a été faite qu'au treizième siècle, lorsqu'on a dressé les concordances de la *Bible*. *Voyez* Concordance.

Par conséquent cette division ne fait pas loi ; si, pour trouver le vrai sens d'un passage il faut réunir deux versets séparés, ou diviser par une nouvelle ponctuation une phrase réunie dans un seul verset, cela est très-permis, à moins que le sens différent ne soit fixé par la tradition. L'Eglise, en déclarant la vulgate authentique, n'a pas décidé que la ponctuation et l'arrangement des versets sont une chose sacrée, à laquelle il n'est pas permis de toucher.

Bergier.

Les travaux du XIX[e] siècle sur la *Bible* proprement dite, c'est-à-dire sur l'Ancien Testament, se bornent presque à des traductions, si l'on en excepte quelques parties telles que les deux premiers chapitres de la Genèse, le livre de Job, le cantique des cantiques ; et parmi ces traductions en langues vulgaires, la plus hébraïque que nous connaissions pour le français, est celle de M. Cohen. Les travaux critiques du siècle présent ont porté principalement sur le Nouveau Testament et plus spécialement sur les Evangiles. Nous en citerons quel-

ques-uns à ce mot lui-même. V. ÉVANGILE. LE NOIR.

BIBLIOTHÈQUE. On a ainsi nommé, non-seulement les lieux dans lesquels on a rassemblé des livres, mais les recueils ou catalogues d'auteurs et d'ouvrages d'un certain genre. Il en est deux ou trois dont un théologien doit avoir connaissance ; telle est la *Bibliothèque sacrée* du père Lelong de l'oratoire, dans laquelle ce savant donne la notice de tous les auteurs qui ont travaillé ou sur l'Ecriture sainte en général ou sur quelqu'une de ses parties. Le père Desmolets l'a publiée en 1723, en deux volumes *in-folio;* en second lieu, la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* ; le docteur Dupin en a fait une très-ample en cinquante-huit vol. *in*-8°, et dom Remi Cellier, bénédictin, une plus exacte en vingt-quatre volumes *in*-4° sous le titre d'*Histoire des Auteurs ecclésiastiques*. Il y en a une de Guillaume Cave, savant anglais, en deux volumes *in-folio;* et une très-abrégée de Grandcolas, en deux vol. *in*-12.

La *Bibliothèque de Photius*, composée au neuvième siècle est précieuse ; parce qu'il y a donné un extrait d'un grand nombre d'ouvrages d'anciens auteurs, soit ecclésiastiques, soit profanes, qui sont perdus. BERGIER.

BIBLIOTHÈQUE VATICANE. — V. VATICAN (Bibliothèque du).

BIBLIQUE, terme que les théologiens emploient pour désigner un genre de méthode et de style conforme à celui de l'Ecriture sainte.

A la naissance de la théologie scolastique au douzième siècle, les docteurs chrétiens se partagèrent en deux classes ; ceux qui continuèrent à prouver les dogmes de la foi par l'Ecriture sainte et par la tradition, furent nommés *doctores biblici, positivi, veteres* ; les autres furent appelés *doctores sententiarii*, et *novi*, parce qu'ils s'attachaient principalement à expliquer les *sentences* de Pierre Lombard, et à prouver leurs opinions par des raisonnements philosophiques. Ceux-ci se croyaient fort supérieurs aux premiers, et s'attiraient toute la considération ; mais ils furent vivement attaqués par leurs adversaires. Guibert, abbé de Nogent, Pierre, abbé de Moutier-la-Celle, Pierre le Chantre, docteur de Paris, Gauthier et Richard de Saint-Victor, écrivirent avec chaleur contre les scolastiques, et les accusèrent d'altérer la foi chrétienne ; cette dispute fit grand bruit, surtout dans les universités de Paris et d'Oxford, et continua pendant le treizième siècle. Grégoire IX, pour arrêter ce désordre, écrivit aux docteurs de Paris : « Nous vous ordonnons et vous enjoi- » gnons rigoureusement d'enseigner » la pure théologie sans aucun mé- » lange de science mondaine, de ne » point altérer la parole de Dieu par » les vaines imaginations des philo- » sophes, de vous tenir dans les bornes » posées par les Pères, de remplir les » esprits de vos auditeurs de la con- » naissance des vérités célestes, et de » les faire puiser à la source du Sau- » veur. » Du Boulay, *Hist. Acad. Paris.*, tom. 3, p. 129.

A la renaissance des lettres, les théologiens sont revenus à la méthode des Pères, mais sans abandonner entièrement celle des scolastiques, qui met plus d'ordre et de netteté dans les discussions des matières. V. SCOLASTIQUE. BERGIER.

BIBLIQUES (sociétés). (*Théol. hist. assoc. relig.*) — Ce sont des associations protestantes régulièrement constituées pour propager la *Bible* parmi tous les peuples et dans toutes les langues. Nous empruntons à M. Haas les notes historiques suivantes sur ces associations :

« La première pensée de ce genre, née au dix-septième siècle, appartient à Spener et à Franke, elle amena le baron Hildebrand de Canstein à fonder à Halle un établissement biblique dans lequel on n'eut d'abord en vue que les peuples de la confession luthérienne, que, depuis la réforme, les protestants avaient reconnus et déclarés négligés par leur Église. La même pensée amena le même résultat en Angleterre, et l'on unit bientôt au désir d'instruire le peuple chrétien celui de convertir les nations païennes. La Société biblique britannique se fonda

et commença son œuvre en 1804, après avoir depuis 1795, reçu dans son sein des associations pour les missions déjà existantes. La contribution annuelle d'une guinée rend membre de la société pour un an ; par le don d'une somme de dix guinées on devient membre perpétuel. Des contributions plus fortes donnent un rang plus élevé et le droit de voter dans les réunions. Un comité formé de laïques et d'ecclésiastiques (épiscopaux et dissidents) surveille les affaires de la société et nomme les dignitaires, qui sont : un président, deux vice-présidents, trois secrétaires et un certain nombre d'assistants.

« Des agents voyageant au compte de la société font ses affaires au dehors. Il s'est en même temps formé en Angleterre et en Allemagne des sociétés auxiliaires qui ont, à leur tour, dans tous les diocèses protestants, leurs sociétés affiliées. Celles-ci reçoivent chaque année, selon leur besoin, un certain nombre de *Bibles* ou de Nouveaux Testaments, en partie gratuitement, en partie à prix réduit, d'autres à un prix ordinaire ; mais elles font, soit dans les églises, soit dans les maisons, des collectes dont le produit augmente les revenus de la société générale.

« En outre la société reçoit des dons plus ou moins considérables. En somme ses revenus sont fort importants, et l'Allemagne protestante y contribue pour sa part. Cette société, d'après ses comptes rendus annuels, a six à sept cents sociétés auxiliaires ; elle a fait traduire la *Bible* en 159 langues et dialectes, parmi lesquels cent sept traductions sont entièrement nouvelles ; elle en a répandu plusieurs millions d'exemplaires dans le monde ; elle y emploie chaque année plusieurs millions de francs, etc. »

Le Pape Léon XII se prononça avec force dans son encyclique du 3 mai 1824 : *Ut primum ad summi pontificatus*, adressée à tous les évêques de la catholicité, contre « les deux ennemis les plus dangereux de l'époque, l'indifférence en matière de religion et les sociétés bibliques. » L'encyclique du pape Pie VIII, du 29 mai 1829, prémunit, de même, contre les sociétés bibliques, ainsi que celle de Grégoire XVI, du 8 mai 1844, et enfin celle du pape Pie IX, du 9 novembre 1846 : *Qui pluribus*. Le Noir.

BIBLISTES, nom donné par quelques auteurs aux hérétiques qui n'admettent que le texte de la Bible ou de l'Ecriture sainte, sans aucune interprétation, qui rejettent l'autorité de la tradition et celle de l'Eglise, pour décider les controverses de la Religion. Plusieurs protestants sensés ont tourné en ridicule cet entêtement, et l'ont appelé *bibliomanie*, parce qu'il dégénère fort aisément en fanatisme. C'est une absurdité de prétendre que tout fidèle qui sait lire, est suffisamment en état d'entendre le texte de l'Ecriture sainte, pour y conformer sa croyance. C'est un excellent moyen pour former autant de religions que de têtes. *Voyez* Ecriture sainte.

Bergier.

BIEN, MAL, dans l'ordre physique termes relatifs, et qu'il faut s'abstenir de prendre dans un sens absolu.

Il est dit dans l'histoire de la création : « Dieu vit tout ce qu'il avait fait, » et tout était *bien* ou très-bon. » *Gen.*, c. 1, ℣ 31. Est-ce à dire que les créatures sont sans défaut ? Elles seraient égales à Dieu ; le *bien* absolu, c'est l'infini. Nous nommons *bien* ce qui nous est utile et conforme à nos désirs ; mais nos désirs ne sont pas toujours justes et sages ; ce qui est un *bien* pour nous est souvent un *mal* pour d'autres.

Les créatures sont *bien* lorsqu'elles correspondent à la fin pour laquelle Dieu les a faites ; c'est donc une bonté relative ; elles ne peuvent être bonnes ou *bien* dans un autre sens : il ne s'ensuit point qu'il n'en puisse résulter un *mal* relatif dans plusieurs circonstances, et que Dieu n'en eût pu faire de meilleures. Puisque toute créature est essentiellement bornée, il est impossible qu'elle ne soit bonne et mauvaise, un *bien* et un *mal*, sous différents aspects.

Tout est donc bien, relativement au dessein que Dieu s'est proposé ; mais tout pourrait être mieux, parce que la puissance du Créateur est infinie ;

tout est *mal* aux yeux des incrédules, parce que rien n'est conforme à leurs désirs; mais ces désirs même sont un *mal*, parce qu'ils ne sont conformes ni à la volonté de Dieu, ni à la raison.

Dans l'hypothèse de l'athéisme, du matérialisme, de la fatalité, rien n'est positivement ni *bien* ni *mal*, puisque rien ne peut être autrement qu'il est; il n'y a plus ni ordre ni désordre, puisqu'il n'y a point d'intelligence suprême qui ait rien ordonné.

Toutes les objections des manichéens répétées par Bayle et par les athées sur l'origine du *mal*, ne sont que des sophismes; ils confondent le *bien* et le *mal* relatifs avec le *bien* et le *mal* absolus. Si Bayle avait lu saint Augustin avec plus d'attention, il aurait vu que ce Père a très-bien saisi le point de la difficulté, et a fondé ses réponses sur un principe évident: « Quelques *biens* que Dieu fasse, dit» il, il peut toujours faire mieux, » puisqu'il est tout-puissant; il n'y a » donc aucun degré de *bien* qui ne » soit un *mal*, en comparaison d'un » degré supérieur : où faudra-il nous » arrêter? » *Epist.* 184, c. 7, n. 22. *L. contra Epist. fundam.*, c. 25, 30, 37, etc. Voilà ce que Bayle et ses copistes n'ont jamais voulu concevoir.

Ils disent qu'un être souverainement puissant et bon n'a pu faire du *mal*. S'ils entendent *un mal absolu*, cela est vrai. Mais où est dans le monde *le mal absolu?* Il n'y en a pas plus que de *bien absolu*. S'ils entendent par *mal* un *bien* moindre qu'un autre, leur principe est faux. Un être souverainement puissant et bon a pu, sans déroger à sa bonté, faire un *bien* moindre qu'un autre *bien*. Si l'on s'obstine à soutenir qu'il a dû faire *le plus grand bien qu'il a pu*, on tombe dans l'absurdité : Dieu ne serait pas tout-puissant, s'il ne pouvait pas faire mieux que ce qu'il a fait.

Tous les sophismes que les anciens et les modernes ont faits sur l'origine du *mal*, ont été fondés sur cette équivoque et sur la comparaison furtive qu'ils ont faite entre la bonté jointe à une puissance infinie, et la bonté des créatures jointe à une puissance très-bornée.

Ils ont fait le même abus des mots *bonheur* et *malheur*. Le bonheur est l'état habituel du *bien-être;* celui dont nous sommes capables ici-bas est nécessairement borné, non-seulement dans sa durée, mais en lui-même, par conséquent mélangé de mal et de privation; quelque parfait que l'on puisse l'imaginer, la certitude dans laquelle nous sommes de le voir finir un jour, suffit pour y répandre l'amertume : il n'y a point de bonheur absolu que le bonheur éternel.

Les idées de bonheur et de malheur sont donc encore des notions purement relatives, et non des idées absolues; un état habituel quelconque est censé heureux, quand on le compare à un état moins avantageux et moins agréable; il est réputé malheureux en comparaison d'un état dans lequel on goûterait plus de plaisir et où l'on sentirait moins de privations. Entre le bonheur absolu qui est celui de l'éternité, et le malheur absolu qui est la damnation, il y a une échelle immense d'états qui ne sont le bonheur ou le malheur que par comparaison; quel que soit celui de ces états dans lequel un homme se trouve, il n'est ni absolument heureux ni absolument malheureux. Les détracteurs de la Providence ont beau répéter que l'*homme est malheureux en ce monde*, cela signifie seulement qu'il est moins heureux qu'il ne pourrait et ne voudrait l'être, et il ne s'ensuit rien contre la bonté de Dieu; puisque cette bonté ne peut jamais s'étendre jusqu'à rendre l'homme aussi heureux actuellement qu'il le peut et le veut être.

Quand un homme serait habituellement exempt de toute souffrance, et dans un sentiment continuel de plaisir, cela ne suffirait pas pour le rendre absolument heureux, à moins qu'il ne fût certain que ce sentiment ne finira et ne diminuera jamais. Or, un sentiment de plaisir trop vif ou continué trop longtemps dégénère en douleur et devient insupportable.

Ainsi les objections tirées du prétendu malheur des êtres sensibles, ou de leurs souffrances, ne prouvent pas plus contre la providence et la bonté de Dieu, que celles que l'on veut tirer de l'imperfection ou des défauts

des créatures. *Voyez* MAL, MANICHÉISME. BERGIER.

BIEN ET MAL MORAL. C'est ce que l'on appelle en d'autres termes *bonté* et *méchanceté* des actions humaines. S'il n'y avait point de loi suprême émanée de la volonté de Dieu, souverain législateur, il n'y aurait dans nos actions ni *bien* ni *mal moral.* Lorsqu'une action quelconque serait bonne et utile pour nous, nous serions dispensés de savoir si elle est nuisible à d'autres. Le *bien moral*, c'est ce qui est conforme à la loi éternelle qui nous est intimée par la raison et par la conscience; le *mal moral*, ce qui est contraire ou à cette loi où à la loi divine positive.

Il est dit dans l'Ecriture que Dieu, en créant nos premiers parents, leur donna l'intelligence, leur montra le *bien* et le *mal. Eccl.*, c. 17, ℣ 5. Il ne pouvait leur donner cette connaissance qu'en leur imposant une loi; sans loi, il n'y a plus de *devoir* ou d'*obligation morale*, plus de *bonne œuvre* ni de *péché;* il n'y a plus ni *vice* ni *vertu*. *Voyez* ces articles.

Les théologiens observent que parmi les actions libres de l'homme, il y en a qui sont bonnes ou mauvaises, précisément parce qu'elles sont commandées ou défendues; d'autres qui sont bonnes ou mauvaises, en elles-mêmes, et abstraction faite de toute loi qui les commande ou les défend; conséquemment ils distinguent la bonté et la méchanceté *fondamentale* de certaines actions d'avec la bonté et la méchanceté *formelle*. Ainsi, disent-ils, l'action de manger le sang des animaux, dans les premiers âges du monde, n'était pas un crime en elle-même, mais seulement parce que Dieu l'avait défendue; l'observation du sabbat n'était un acte de vertu que parce que Dieu l'avait commandée par un précepte positif. Au contraire, aimer Dieu et le prochain sont des actions essentiellement bonnes et louables, indépendamment de toute loi; Dieu n'a donc pas pu se dispenser de les commander à l'homme : le blasphème, le meurtre, le parjure, sont des actions essentiellement et fondamentalement mauvaises, que Dieu n'a pas pu se dispenser de défendre. Les actions fondamentalement bonnes ou mauvaises sont l'objet de la loi naturelle; les autres sont l'objet des lois positives, lois que Dieu était libre d'établir ou de ne pas établir.

La bonté fondamentale d'une action est donc sa conformité avec ce qu'exige la souveraine perfection de Dieu, ou avec le *dictamen* de la sagesse divine; la bonté formelle est sa conformité à la loi. La méchanceté fondamentale d'une action est l'opposition à cette même sagesse divine, qui a dicté à Dieu ce qu'il devait commander ou défendre; la méchanceté formelle d'une action est son opposition à la loi.

Cette distinction subtile a pu être nécessaire pour mettre plus de précision dans nos idées, mais les incrédules en ont étrangement abusé; Bayle en a conclu que dans le système même de l'athéisme, et indépendamment de la notion de Dieu, il peut y avoir du *bien* et du *mal moral*; les matérialistes ont suivi la même théorie pour fonder dans leur système une prétendue moralité de nos actions. Ils disent que la bonté morale d'une action est sa conformité avec ce qu'exige la nature humaine, avec ses besoins, avec son intérêt bien entendu, ou avec l'intérêt général de tous, conséquemment avec le *dictamen* de la raison et de la conscience; que la méchanceté morale est l'opposition d'une action à ces mêmes objets. Soit, disent-ils, qu'il y ait un Dieu, ou qu'il n'y en ait point, certaines actions sont par elles-mêmes conformes ou opposées au bien général de l'humanité; c'en est assez pour qu'elles soient censées moralement bonnes ou mauvaises.

Mais n'est-ce pas là se jouer des termes ? 1° Si la nature de l'homme n'est pas différente de celle des animaux, comment ses besoins, son intérêt, son avantage, peuvent-ils être une règle des mœurs, une loi proprement dite ? Parmi les actions des animaux, il en est qui sont conformes à leurs besoins, à leur conservation, à leur bien-être, par conséquent à leur intérêt et à leur nature; d'autres qui y sont opposées, comme de se blesser,

de se tuer, de se dévorer; cependant on ne s'est pas encore avisé d'imaginer à leur égard une règle de mœurs, une loi naturelle, une obligation morale, ni de leur attribuer des actes de vertu ou des crimes. La théorie des matérialistes peut bien fonder une bonté ou une méchanceté *animale;* mais bâtir sur cette base le *bien* et le *mal moral,* c'est une dérision et une absurdité.

2° Une action peut-être conforme à mes besoins, à mon intérêt, à mon bien-être, sans que je sois obligé pour cela de la faire, quand même elle ne nuirait à personne; il est des circonstances dans lesquelles il est très-louable de restreindre nos besoins, de résister à l'appétit, de réprimer un penchant violent, de souffrir une privation ou une douleur; c'est un acte de *vertu,* puisque c'est un effet de la force de l'âme. Le droit de faire une action n'est pas toujours un devoir, elle peut m'être permise sans m'être commandée; il n'est donc pas vrai que la bonté morale, ou l'idée de vertu dans une action, consiste dans sa conformité avec nos besoins, nos intérêts, notre bien-être, notre sensibilité physique.

3° Les matérialistes affectent ici de confondre l'intérêt particulier d'un homme avec l'intérêt général de l'humanité; c'est une supercherie; souvent ces deux intérêts sont très-opposés. Comment prouveront-ils que je suis obligé de procurer le bien général préférablement à mon bien personnel, de sacrifier ma vie pour conserver celle de mes concitoyens, de me priver d'un plaisir sensuel dans la crainte de nuire à quelqu'un ? Mes besoins, mon intérêt, mon bien-être se bornent à moi; en vertu de quelle loi dois-je les faire céder à ceux des autres? S'il n'y a point de maître ni de législateur qui me l'ordonne, je suis à moi-même mon unique et ma dernière fin; les autres ne me touchent qu'autant qu'ils peuvent servir à mon bonheur. On me parle d'un intérêt *bien entendu :* mais c'est à moi seul de l'entendre bien ou mal; et quand je l'entendrais mal, ce serait une erreur et non un crime.

4° Parce que la sagesse de Dieu exige qu'il commande ou défende telle action, il ne s'ensuit pas qu'il y est obligé par une loi antérieure et indépendante de sa volonté; si Dieu n'avait rien voulu créer, où serait la loi qui l'y aurait forcé ? Cela ne signifie rien, sinon que Dieu se contredirait lui-même, si, en créant l'homme, il ne lui imposait pas telle loi: or, un être infiniment sage ne peut pas être en contradiction avec lui-même.

Les déistes ont encore abusé de la distinction faite par les théologiens, en soutenant que Dieu ne peut pas commander ou défendre par des lois positives des choses qui sont en elles-mêmes indifférentes ; c'est une erreur, puisque Dieu, par ses lois positives, rend l'observation de la loi naturelle plus sûre, et en prévient la transgression ; ainsi la défense de manger du sang avait pour objet d'inspirer à l'homme l'horreur du meurtre, et la loi du sabbat était une leçon d'humanité, qui obligeait l'homme à donner du repos aux esclaves et même aux animaux. *Deut.*, c. 5, ℣ 14.

Appellera-t-on *bien moral* ce qui est conforme à la raison? La raison nous montre ce qui est *bien* ou *mal*, mais ce n'est pas elle qui le rend tel; d'ailleurs qui nous oblige à suivre notre raison plutôt que notre appétit? Ce qui est conforme à notre conscience? Même réflexion; si la conscience ne nous montre pas une loi, nous en serons quittes pour l'étouffer. Ce qui nous est avantageux à tous égards? Notre avantage n'est pas une loi; en y renonçant nous serons peut-être insensés, mais nous ne serons pas criminels.

La révélation nous a donc donné la vraie notion du *bien* et du *mal moral*, ou de la moralité de nos actions, en nous montrant Dieu comme un souverain législateur, qui a exercé cette auguste fonction dès la création. En s'écartant de cette idée lumineuse et primitive, les philosophes ont vainement disputé sur la règle des mœurs; ils n'ont trouvé que des erreurs et des ténèbres. *Voyez* Conscience, Devoir, Loi naturelle.

Une grande question est de savoir si un Dieu bon, juste, saint, a pu permettre le *mal moral*, s'il n'a pas dû le

prévenir et l'empêcher; nous la traiterons à l'article MAL. BERGIER.

BIENS. *Voyez* RICHESSES.

BIENS ECCLÉSIASTIQUES. *Voyez* BÉNÉFICES.

BIENFAITS DE DIEU. L'Ecriture sainte nous dit que Dieu a béni tous ses ouvrages, qu'il ne néglige aucune de ses créatures, qu'il est bon et *bienfaisant* à l'égard de tous les hommes, que ses miséricordes se répandent sur tous sans exception. *Gen.*, c. 5, ℣ 2; *Sap.*, c. 11, ℣ 25; *Ps.*, 144, ℣ 9. C'est une des vérités dont il nous importe le plus d'être persuadés.

Il faut distinguer les *bienfaits de Dieu* dans l'ordre physique et dans l'ordre moral; ces derniers sont ou naturels ou surnaturels. Tout ce qui peut contribuer au bien-être d'une créature sensible, dans l'ordre physique, est sans doute un *bienfait*. Indépendamment de la multitude des êtres destinés dans l'univers à notre usage, il est des *bienfaits* personnels accordés à chaque particulier, comme des organes sensitifs bien conformés, un tempérament robuste, une santé constante, un caractère toujours égal, etc.; sans cela l'homme ne jouit qu'imparfaitement des êtres créés pour lui. Un esprit juste et droit, des passions calmes, un goût inné pour la vertu, sont dans l'ordre moral des avantages inestimables.

Tous ces dons sont distribués aux hommes avec beaucoup d'inégalité; il n'est peut-être pas deux individus qui les possèdent dans la même mesure; les tempéraments sont aussi variés que les visages; mais il n'est personne qui ne participe, plus ou moins, aux *bienfaits de Dieu* dans l'ordre physique et dans l'ordre moral.

Quand on y regarde de près, l'inégalité ne se trouve plus aussi grande qu'elle le paraît d'abord; Dieu a tellement ménagé et compensé ses dons, que personne n'a lieu de se plaindre. Quel est l'homme sensé qui voudrait changer son existence prise dans sa totalité contre celle d'un autre homme quelconque? En général chacun est content de soi; il n'a donc pas droit d'être mécontent de Dieu. Mais ses *bienfaits* sont nuls pour quiconque n'en sent pas le prix; c'est la sagesse, la reconnaissance, le bon esprit, et non la quantité des biens, qui nous rendent heureux. Les désirs vagues du mieux être sont un égarement de l'imagination, presque toujours nous aurions sujet de nous affliger, si Dieu exauçait nos vœux.

Les *bienfaits* surnaturels sont tous les moyens intérieurs ou extérieurs de parvenir au salut éternel. *Voyez* GRACE.

L'essentiel est de savoir, à l'égard des uns et des autres, que la bonté infinie de Dieu n'exige point qu'elle nous les accorde plus abondamment qu'elle ne fait; que sa justice ne consiste point à les distribuer également à tous, mais à ne demander compte à chaque particulier que de ce qu'il lui a donné. Ces deux vérités bien comprises épargneraient au commun des hommes une infinité de murmures injustes, et aux philosophes un grand nombre de faux raisonnements. *Voyez* BONTÉ, JUSTICE, EGALITÉ.

BERGIER.

BIENHEUREUX. En théologie, ce terme signifie ceux auxquels une vie pure et sainte ouvre le royaume des cieux. Qui pourrait peindre le ravissement d'une âme qui, détachée tout à coup des liens du corps, et débarrassée du voile qui lui dérobe la Divinité, se trouve admise à contempler cette divine essence, à voir Dieu tel qu'il est, à puiser le bonheur dans sa source même? « Nous serons semblables à » lui, dit saint Jean, parce que nous » le verrons tel qu'il est. » *I Joan.*, c. 3, ℣ 2. « Vos saints, Seigneur, se» ront enivrés de l'abondance de vos » biens, vous les abreuverez d'un tor» rent de délices, et les éclairerez de » votre propre lumière. » *Ps.* 33, ℣ 9. Là disparaissent les contradictions apparentes des mystères dont la hauteur étonne notre raison; là se développe toute l'étendue de l'amour de Dieu pour nous, et la multitude de ses bienfaits; là s'allume dans l'âme cet amour immense qui ne s'éteindra jamais, parce que l'amour de Dieu pour elle sera son aliment éternel.

Bienheureux se dit encore de ceux auxquels l'Eglise décerne un culte public, mais subordonné à celui qu'elle rend aux saints qu'elle a canonisés. La *béatification* est un degré pour arriver à la *canonisation. Voy.* ces articles. Bergier.

BIGAME, BIGAMIE. On a souvent reproché de nos jours aux Pères de l'Eglise la sévérité avec laquelle ils ont condamné la *bigamie* ou les secondes noces, soit des hommes, soit des femmes; on a blâmé les canons qui défendent d'élever aux ordres sacrés un *bigame*, c'est-à-dire, un homme qui a eu successivement deux femmes, ou qui a épousé une veuve. Cette rigueur, dit-on, semble avoir attaché une note d'infamie aux secondes noces, qui, dans le fond, ne sont pas plus criminelles que les premières. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 4, § 14, etc.

Si on voulait se rappeler quelle était la dépravation des mœurs du paganisme, on sentirait mieux la sagesse des Pères et de la discipline de l'Eglise. La licence du divorce avait fait du mariage une vraie prostitution. L'adultère servait de gage pour de secondes noces; c'est Sénèque qui nous l'apprend, *de Benef.*, liv, 1, c. 9. Les fiançailles les plus honnêtes, dit-il, sont l'adultère, et dans le célibat du veuvage personne ne prend une femme qu'après l'avoir débauchée à son mari.

Pour rendre au mariage sa sainteté primitive, il fallait nécessairement inspirer aux fidèles la plus haute estime pour la continence, soit dans l'état de virginité, soit dans le veuvage : un excès de corruption ne pouvait être corrigé que par une très-grande sévérité. S'il y a quelque chose d'étonnant, c'est que la morale chrétienne ait pu avoir assez de force pour changer ainsi les idées sur un point de la plus grande importance pour les mœurs, et qu'une discipline aussi austère ait pu s'établir chez des peuples qui, autrefois, n'attachaient aucun mérite à la chasteté. On a beau dire que ces idées d'une perfection chimérique peuvent diminuer le nombre des mariages et nuire à la population. Le Christianisme, loin de produire ce mauvais effet, fit tout le contraire. Ce n'est pas la sainteté des mariages qui les rend stériles, c'est leur corruption. Sans les fléaux qui fondirent sur l'empire romain, lorsque le Christianisme y fut dominant, la population réduite à rien par les mœurs du paganisme, par des lois absurdes, par un gouvernement despotique, se serait certainement rétablie par la sainteté même de la morale de l'Evangile. Toutes choses égales d'ailleurs, il n'est point de nations chez lesquelles la population fasse plus de progrès que chez les nations chrétiennes.

On sait d'ailleurs, par une expérience constante, que quand les veufs de l'un ou de l'autre sexe, qui ont des enfants, se remarient, ceux-ci ont peine à le pardonner ; ils ne se voient qu'avec une extrême répugnance réduits à plier sous les lois d'un beau-père ou d'une marâtre, et ils ne voient naître qu'avec beaucoup de regret des enfants d'un second lit : le même inconvénient avait lieu sans doute pendant les premiers siècles ; il n'est donc pas étonnant que les Pères aient fort recommandé la continence dans le veuvage.

Mais on leur reproche de s'être servis d'expressions trop fortes : Athénagore dit que les secondes noces sont un honnête adultère; l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, que l'on a cru faussement être saint Jean Chrysostome, prétend qu'elles sont en elles-mêmes une vraie fornication; mais que comme Dieu les permet, lorsqu'elles se font publiquement, elles cessent d'être déshonnêtes. De là Barbeyrac conclut que, selon quelques docteurs chrétiens, l'honnête, le bien et le mal, dépendent d'une volonté de Dieu purement arbitaire.

Si l'on veut faire attention au passage de Sénèque que nous avons cité, l'on verra qu'Athénagore parle des secondes noces telles qu'elles se faisaient communément chez les païens; et ce n'est pas sans raison que les Pères de l'Eglise voulaient inspirer aux chrétiens l'horreur de ce désordre. Quant à l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, on sait qu'il est justement suspect de mon-

tanisme et de manichéisme, deux hérésies qui attaquaient la sainteté du mariage en général ; c'est par la même raison que Tertullien, devenu montaniste, condamna les secondes noces avec la même rigueur. Mais la conséquence que Barbeyrac en titre est absurde ; il reconnaît lui-même que l'Evangile condamne plusieurs choses que Dieu avait permises ou tolérées chez les Hébreux, comme le divorce ; s'ensuit-il de là que le bien et le mal moral dépendent d'une volonté arbitraire de Dieu ?

Il est faux que la *bigamie* ait été mise au nombre des irrégularités ecclésiastiques, seulement pour une raison mystique, comme on le dit dans le *Dictionnaire de Jurisprudence* ; elle l'a été pour les raisons que nous venons d'alléguer. BERGIER.

BIGOT. Quelle que soit l'origine de l'étymologie de ce terme, il signifie un dévot superstitieux, et l'on nomme *bigoterie*, une piété mal dirigée et peu éclairée. Mais l'abus que les incrédules et les mauvais chrétiens font de ce mot, pour inspirer le mépris de la piété en général, ne doit en imposer à personne ; ce sont de mauvais juges qui ne connaissent ni la religion ni la vertu. BERGIER.

BILLLUART. (Charles-René), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre théologien, naquit, le 8 janvier 1685, à Revin, sur la Meuse, dans la Flandre française. Il entra chez les Dominicains, enseigna longtemps avec une grande distinction la théologie, notamment le dogme et la morale, et fut trois fois élu provincial de son ordre. Il mourut à Revin le 20 janvier 1757. Son principal ouvrage de théologie, intitulé *Summa S. Thomæ, hodiernis academiarum moribus accommodata*, *sive Cursus Theologiæ universalis juxta mentem*, *et*, *in quantum licuit*, *juxta ordinem et litteram D. Thomæ in sua Summa*, eut un succès immense. Il fut publié d'abord à Liége en 1746-51, puis à Venise et à Wurzbourg, tantôt en 20 volumes in-8°, tantôt en 3 vol. in-folio ; l'auteur y traite très-spécialement l'histoire des controverses dogmatiques, d'après l'*Histoire ecclésiastique* de Noël Alexandre. Il en parut un abrégé en 1754 en 6 volumes in-8°, mais qui négligeait trop de matières. *Billuart* fut très-goûté en France. Il en a encore paru deux nouvelles éditions dans les temps modernes, chez Abanel et Méquignon jeune. LE NOIR.

BIMANES. (*Théol. mixt. scien. anthropol.*) — Cuvier avait classé l'homme, dans le règne animal, comme formant le premier ordre de la classe des mammifères, l'ordre des *bimanes*, comme formant, dans cet ordre, le seul genre existant, et comme n'y formant aussi qu'une seule espèce. Depuis Cuvier, les physiologistes se sont divisés en trois classes dont les tendances ont été toutes contraires. Les uns ont cherché à confondre l'homme avec les animaux et à lui donner une origine commune avec la leur ; l'homme ne serait, d'après ceux-là, qu'un singe perfectionné. Les autres ont fait de l'homme une espèce tellement à part, qu'ils l'ont retiré du règne animal, et en ont fait un règne particulier, *le règne humain*, premier règne de la nature, suivi des trois autres, le règne animal, le règne végétal et le règne minéral. Les autres enfin, en laissant l'homme à la tête du règne animal, et ne formant qu'un ordre, ont vu dans cet ordre plusieurs espèces distinctes.

La seconde de ces classifications est la seule conforme à la nature psychologique de l'homme, et la seule vraiment philosophique. Toutes les autres manières de considérer l'homme sont obligées de faire abstraction de sa partie morale, de ne voir que son corps, et par conséquent de ne prendre pour base de leurs systèmes qu'une moitié de l'être qui en est l'objet. Il faut rendre cette justice à la science contemporaine, qu'à côté des efforts qu'elle a faits soit pour ravaler l'espèce humaine au niveau de la brute, soit pour la dédoubler, et briser, par ce dédoublement, les liens intimes de fraternité qui unissent tous les hommes entre eux, elle en a fait, par contre, de tout opposés en vue de relever l'homme, sans le dédoubler, à la hauteur où le placent, à la fois, notre cosmogonie sacrée et sa nature morale. C'est donc

cette classification d'un règne humain que nous acceptons de la part de la science. Mais nous n'en devons pas moins considérer les caractères organiques de ce règne ; et si nous les étudions, nous trouvons qu'ils le distinguent déjà considérablement du reste des animaux.

Nous ne signalerons, dans cet article, que celui de ces caractères qui est indiqué par le mot qui lui sert de titre. L'homme seule est *bimane* ; lui seul à deux mains seulement, placées, comme organes de préhension et de toucher, aux extrémités des membres antérieurs. Parmi les autres mammifères il y en a qui sont quadrumanes, il y en a qui sont quadrupèdes, il y en a dont les membres sont armés de nageoires ; mais il n'y a point un seul *bimane*, excepté l'homme ; et même peut-on dire avec une vérité complète, que les quadrumanes soient véritablement quadrumanes ? Sont-ce bien des mains, que celles qui terminent les quatre membres du singe ? Oui, sans doute, mais ce ne sont pas des mains parfaites ; le pouce n'y est point délié des autres doigts, de manière à pouvoir former avec eux la pince avec facilité ; et n'y eût-il que cette différence, du *bimane* au quadrumane, et de la perfection du pouce en tant qu'opposable aux autres doigts, que c'en serait une, purement anatomique, qui, coïncidant avec les caractères psychologiques, suffirait pour un classement à part. V. MAIN.

LE NOIR.

BINGHAM (Joseph), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant anglican, né en 1668, à Walsefield dans le Yorkshire, étudia à Oxford et devint maître dans cette université. Il fut accusé d'hérésie dans un de ses sermons, sur la Trinité, et se retira dans le ministère. Il mourut en 1723 à Havart près de Porstmouth.

Bingham est l'auteur d'un ouvrage, célèbre dans le monde savant, sur les *Origines ecclésiastiques*. Cet ouvrage est souvent cité dans les traités d'archéologie chrétienne. LE NOIR.

BIOT (Jean-Baptiste), (*théol. hist. biog et bibliog.*) — Né à Paris en 1774, et mort à Paris le 3 février 1862, à l'âge de 88 ans, dans toute la plénitude de ses facultés, avec une résignation chrétienne admirable, M. *Biot* avait été, durant sa longue carrière, non-seulement un savant physicien et un non moins savant astronome, ami et collaborateur d'Arago, mais encore un philosophe et un littérateur. Nous avons parlé dans plusieurs articles, où il s'agit de la cosmogonie de Moïse, de la théorie cartésienne des ondulations lumineuses, favorable à cette cosmogonie ; M. *Biot*, qui avait fait ses études premières de physique avec la théorie newtonienne des émissions, avait toujours conservé cette seconde manière d'expliquer les phénomènes de la lumière et de la chaleur ; ni la démonstration décisive qu'avait donnée M. Léon Foucault de la théorie de l'ondulation par la différence de vitesse de translation de la lumière dans l'air et dans l'eau, ni celles de MM. Poisson et Cauchy, aux résultats mathématiques, n'avaient vaincu, disait-on, M. *Biot*. Cependant nous lisons dans une note de la dernière édition de ses mélanges scientifiques et littéraires ce qui suit :

« Depuis l'époque où cette notice a été écrite (1822), tous les phénomènes que présente la physique de la lumière ont été, par le génie de Fresnel, si habilement et si intimement rattachés en nombres à la doctrine du mouvement ondulatoire, qu'il est aujourd'hui presque impossible de se refuser à reconnaître la réalité de ce mode de constitution du principe lumineux. Excités et guidés par les travaux de profonds géomètres, Poisson et Cauchy surtout, les physiciens se sont efforcés de donner à cette conception une rigueur tout à fait mathématique, et ils ont réussi à lever une grande partie des difficultés qu'elle renfermait, s'ils ne les ont fait toutes disparaître. »

Un pareil aveu d'un tel défenseur de la théorie de Newton ne nous paraît pas laisser un doute sur l'ébranlement définitif de ses convictions et sur la solidité de la théorie cartésienne, nous pourrions presque dire moïsienne. (V. AGES COSMOLOGIQUES.)

« La plus grande découverte de

M. *Biot*, dit M. Figuier, est celle de la polarisation rotatoire, branche de la nouvelle optique qu'il a créée, et dont il a poursuivi l'étude pendant quarante ans. Il a retourné sur toutes ses faces l'influence des divers corps sur la lumière polarisée ; il en a approfondi tous les mystères; il en a déduit toutes les conséquences ; il est allé jusqu'à faire, comme dans le cas de l'analyse des liquides sucrés, de ce simple moyen d'inspection physique, un procédé d'analyse chimique, non-seulement qualitative, mais même de quantité. »

Ses ouvrages les plus remarquables sont : un *Traité de géométrie analytique*, publié en 1802; sa *Physique expérimentale*, en quatre volumes, publiée en 1816, et l'abrégé du même ouvrage, en deux volumes, publié en 1817 sous le titre de *Précis de physique*; enfin, son *Traité d'astronomie physique* en trois volumes d'abord, mais élevé à six volumes énormes dans ses dernières éditions. Ses *Mélanges scientifiques et littéraires* en 3 vol. prouvent ses qualités d'écrivain et un esprit philosophique, que n'avaient point atteint les contagions du nouvel athéisme. LE NOIR.

BISSACRAMENTAUX, nom donné par quelques théologiens à ceux des hérétiques qui ne reconnaissent que deux sacrements, le baptême et l'eucharistie; tels que sont les calvinistes. BERGIER.

BISSEXTILE (Année). (*Théol. mixt. scien. calendr.*) — Le mot *bissextile* vient des deux mots latins *bis* et *sextilis*, *deux fois, sixième*, et il sert à qualifier les années qui sont de 366 jours au lieu des 365 que contiennent les années ordinaires. Jules César, 47 ans av. J. C. fit une réforme du calendrier romain, qui fut appelée la réforme julienne ; selon cette réforme, le jour intercalaire des années de 366 jours, se plaçait six jours avant les calendes de mars, et il s'appelait *bissexto calendas* « le sixième, bis, avant les calendes »; c'est de là qu'est venu le nom d'année *bissextile*.

Le calendrier grégorien est venu plus tard régler le temps chez un grand nombre de peuples; or, d'après ce calendrier, qui est le nôtre jusqu'à présent, il se trouve que toutes les années dont le millésime est divisible par 4, sont *bissextiles*, à l'exception pourtant des années séculaires dont les centaines ne forment pas un nombre divisible par 4. C'est ainsi que l'année 1900 ne sera pas *bissextile* et que l'année 2000 le sera. LE NOIR.

BLAINVILLE (Henri-Marie Duchotay de), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre naturaliste français naquit à Arques le 2 septembre 1777, et mourut à Paris le premier mai 1850. Il fut le suppléant de Cuvier dans son cours, puis le successeur de Lacepède à l'Académie. Il donnait à l'idée leibnitzienne et de Bonnet, de l'échelle continue dans la nature, des développements originaux, en intercalant dans le tableau les espèces perdues. La création, d'après lui, dans toute sa série, avait été complète dès le premier moment, à sa sortie de la main de Dieu.

Les ouvrages principaux de M. de *Blainville* sont : *Manuel de malocologie et de conchyliologie* (1825); *Manuel d'œctinologie* (1834); *Prodrome d'une nouvelle distribution du règne anima* (1816); *De l'organisation des animaux* (1822); *Osteographie* (1839); *Histoire des sciences de l'organisation prises pour base de la philosophie* (1845); *Leçons sur la physiologie générale et comparée; Leçons sur les principes fondamentaux de zoologie.*

M. de *Blainville* disait quelquefois à ses élèves : nous agitons bien nos esprits, nous autres savants; ouvrez un catéchisme, vous y trouverez plus de science véritable que dans tous nos ouvrages. LE NOIR.

BLANC (Louis). V. LOUIS BLANC.

BLASPHEME, se dit en général de tout discours ou écrit injurieux à la majesté divine ; mais dans l'usage ordinaire on entend spécialement sous ce terme les jurements et les impiétés contre le saint nom de Dieu.

Les théologiens disent que le *blasphème* consiste à attribuer à Dieu quelque qualité qui ne lui convient pas, ou à lui ôter quelqu'un des attributs qui lui conviennent.

Selon saint Augustin, toute parole injurieuse à Dieu est un *blasphème* : *Jam vero* blasphemia *non accipitur, nisi mala verba de Deo dicere. De morib. Manich.*, lib. 2, c. 11. C'est donc un *blasphème* de dire, par exemple, que Dieu est injuste ou cruel. Il n'est guère d'hérésies qui ne donnent lieu à des *blasphèmes*; toute opinion fausse touchant la nature de Dieu ou la conduite de sa providence entraîne infailliblement des conséquences injurieuses à Dieu. BERGIER.

BLASPHÉMATEUR, celui qui prononce un blasphème. Ce crime a toujours été sévèrement puni par la justice humaine, soit dans l'ancienne loi, soit dans le Christianisme; chez les Juifs, les *blasphémateurs* étaient punis de mort. *Levitic.*, cap. 24. Sur cette loi, très-mal appliquée, Jésus-Christ fut condamné à mort, parce qu'il assurait qu'il était le Fils de Dieu. *Matth.*, c. 26, ℣ 66.

Les lois de saint Louis et de plusieurs autres de nos rois condamnent les *blasphémateurs* à être mis au pilori, à avoir la langue percée avec un fer chaud, par la main du bourreau. Pie V, dans des règlements faits sur la même matière, en 1566, condamne les *blasphémateurs* à une amende pour la première fois, au fouet pour la seconde, si le criminel est un laïque; s'il est ecclésiastique, ce Pontife veut qu'à la troisième il soit dégradé et envoyé aux galères. La peine la plus ordinaire aujourd'hui est l'amende honorable et le bannissement.

Les incrédules de nos jours doivent se féliciter de ce que ces lois ne sont pas exécutées : personne n'a vomi autant de blasphèmes qu'eux contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre tous les objets de notre culte; mais pour suivre les lois à la lettre, il faudrait punir un trop grand nombre de coupables. BERGIER.

BLASPHÉMATOIRE, qui renferme ou exprime un blasphème. C'est ainsi que l'on qualifie une proposition qui attribue à Dieu une conduite contraire à ses divines perfections, et qui est capable de diminuer le respect que nous devons à sa majesté suprême. Ainsi la cinquième proposition de Jansénius, conçue en ces termes : *C'est une erreur semipélagienne de dire que Jésus-Christ est mort ou a répandu son sang pour tous les hommes*, entendue dans ce sens, que Jésus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés, est déclarée *blasphématoire* dans la condamnation que le pape Innocent X en a faite. En effet, cette proposition suppose non-seulement que Jésus-Christ a manqué de charité pour le très-grand nombre des hommes, mais qu'il nous a trompés en se faisant appeler Sauveur du monde, agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, victime de propitiation pour les péchés du monde entier, etc.

Le cardinal de Lugo distingue deux sortes de propositions *blasphématoires*, les unes qui joignent au blasphème une hérésie clairement énoncée, les autres dans lesquelles l'hérésie n'est pas formellement exprimée. *Disp.* 20, *de Fide*, sect. 3, n. 100.

Il est peu d'hérésies qui n'entraînent des conséquences *blasphématoires*, des conséquences injurieuses à la bonté, à la justice, à la sainteté de Dieu. Les plus anciens hérétiques craignaient, disaient-ils, de blasphémer, en supposant que le Fils de Dieu avait été sujet aux misères et aux souffrances de l'humanité; mais ils retombaient dans ce précipice, en disant qu'il n'avait eu qu'un corps fantastique, et qu'il avait fait illusion aux sens de tous les hommes pour les tromper. Les ariens blasphémaient, en soutenant que le Fils de Dieu était une simple créature; les manichéens, en disant que le Dieu bon avait été forcé à permettre le mal produit par un mauvais principe; les pélagiens, en expliquant la rédemption dans un sens métaphorique; les défenseurs des décrets absolus de prédestination et de réprobation, en attribuant à Dieu une conduite odieuse et tyrannique, etc. ; tous en supposant que Jésus-Christ n'a pas daigné veiller sur son Eglise, pour la préserver de l'erreur. BERGIER.

BLOCS ERRATIQUES. (*Théol. mixt. scien. géol.*) — Ce sont des fragments

de roches qui ont été roulés et transportés quelquefois à de grandes hauteurs, par exemple à 800 mètres d'élévation le long des montagnes, probablement par les torrents du déluge. Les petits *blocs* dont la dimension ne dépasse pas 20 à 25 cent. de diamètre, se nomment galets ou caillous roulés : ce sont les gros, dont il n'est pas rare que la dimension aille jusqu'à 6 ou 8 mètres de diamètre, qui portent le nom de *blocs erratiques*. Quelquefois, ils accusent par un poli plus ou moins complet avoir été roulés et frottés pendant leur migration, qui paraît avoir été longue : on peut souvent constater par la nature de ces fragments de roches, les parages d'où ils sont venus, les vallées profondes qu'ils ont dû traverser, et les flancs de montagnes qu'il leur a fallu gravir pour aller se déposer là où on les trouve. Les avant-postes des Alpes, le Jura, les Pyrénées, les Vosges, les Ardennes, les montagnes d'Angleterre et d'Écosse, celles des États-Unis présentent, en certains lieux, des quantités considérables de *blocs erratiques* qui y ont été charriés souvent de fort loin. En général, les *blocs erratiques* sont accumulés le long des bords des glaciers et contre les flancs des vallées. Quand plusieurs vallées s'abouchent de manière à n'en plus former qu'une, les blocs s'entassent en collines allongées et forment des remparts qu'on appelle *maraines* (V. ce mot.)

Ce phénomène géologique a soulevé de grandes discussions parmi les savants, et n'a point encore été bien expliqué jusqu'à présent. Il y a des *blocs erratiques* qui trouvent assez bien leur explication par les glaciers qui les ont entraînés lentement des montagnes dans les vallées ; mais ceux qui ont été transportés à de grandes hauteurs sont fort mystérieux. Il n'y a que le grand déluge qui puisse en rendre raison ; aussi les a-t-on classés dans les terrains appelés le *diluvium* ; mais le déluge lui-même ne lève pas toutes les difficultés à leur sujet. Comment concevoir que des torrents produits par le mouvement des eaux, aient été assez puissants pour élever de pareils blocs ? On en concevrait beaucoup mieux l'élévation par des soulèvements subséquents à leurs dépôts. Mais les montagnes où on les trouve accusent une ancienneté plus grande que la leur. Toujours est-il que, si on peut concevoir leurs migrations par le déluge, les *blocs erratiques* accusent un déluge si considérable et à bouleversements des eaux si puissants, que Moïse ne s'est pas servi d'expressions trop fortes quand il a dit que le déluge couvrit toute la terre et s'éleva jusque au-dessus des plus hautes montagnes.

Si ce grand déluge fut en partie l'effet de la formation du nouveau monde, dont le soulèvement, comme le croit M. Elie de Beaumont, aura rejeté l'Océan sur le monde ancien, cause à laquelle se sera jointe la grande abondance des pluies, on conçoit pourtant assez bien que l'ascension des grandes eaux, envahissant progressivement les monts et formant çà et là des torrents fougueux, ait peu à peu roulé, par ses vagues, de très-gros blocs de rochers le long des collines ; mais il aura fallu, nous le répétons, pour qu'ils soient élevés si haut, que l'élévation de l'eau ait été elle-même sans limite, et ait bien, comme le dit Moïse, dépassé les montagnes.

LE NOIR.

BOÈCE. Nous ne pouvons nous dispenser de mettre au nombre des écrivains ecclésiastiques cet homme célèbre par ses talents, par ses vertus et par ses malheurs. Après avoir été élevé au comble des honneurs, et avoir joui d'une prospérité éclatante sous Théodoric, roi des Goths, il finit sa vie dans les supplices, l'an 525, parce qu'il tâchait de soutenir la dignité du sénat de Rome contre le despotisme de ce roi.

Boèce avait écrit un traité théologique contre les erreurs d'Eutychès et contre celles de Nestorius, et un autre sur la Trinité, dans lesquels il soutenait le dogme catholique. Dans sa *Consolation de la philosophie*, qu'il composa dans sa prison, il parle dignement de la prescience et de la providence de Dieu. La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Leyde, avec les notes *variorum*, in-8°, en 1617.

BERGIER.

BOGARMILES, BOGOMILES ou BONGOMILES, secte d'hérétiques, sortis des manichéens ou pauliciens, et selon d'autres, des massaliens, qui se firent connaître à Constantinople au commencement du douzième siècle, sous le règne d'Alexis Comnène. Selon Ducange, leur nom est dérivé de la langue bulgare ou esclavonne, dans laquelle *Bog* signifie Dieu, et *milvi*, ayez pitié; il désignait des hommes qui se confient à la miséricorde de Dieu.

Sous ce titre imposant, les *bogomiles* enseignaient une doctrine très-impie, et joignaient une partie des erreurs des manichéens à celles des massaliens ou euchites. Ils disaient que ce n'est pas Dieu, mais un mauvais démon qui a créé le monde; que Jésus-Christ n'a eu qu'un corps fantastique. Ils niaient la résurrection spirituelle par la pénitence. Ils rejetaient l'Ancien Testament, à la réserve de sept livres, l'eucharistie et le sacrifice de la messe; soutenaient que l'oraison dominicale, qui était leur seule prière, était aussi la seule eucharistie. Ils méprisaient les croix et les images, assuraient que le baptême des catholiques n'était que le baptême de saint Jean, et qu'eux seuls administraient le baptême de Jésus-Christ; ils condamnaient le mariage. On leur attribue encore d'autres erreurs sur le mystère de la sainte Trinité. Un de leurs chefs, nommé *Basile*, médecin de profession, aima mieux se laisser brûler à Constantinople, que d'abjurer ses erreurs. L'histoire des *bogomiles* a été écrite par un professeur de Wirtemberg, en 1711. *Voyez* Baronius, *ad an.* 1118; Sponde, Euthymius, Anne Comnène, Sanderus, *Hæres.* 138, etc.

Dans la suite ces hérétiques furent connus sous le nom de *bulgares*, parce qu'ils étaient en assez grand nombre dans la Bulgarie, sur les bords du Danube et de la mer Noire; ils pénétrèrent en Italie, et surtout dans la Lombardie, firent beaucoup de bruit en France sous le nom d'*albigeois*, et en Allemagne sous celui de *cathares*; aucune secte n'a porté un plus grand nombre de noms différents. *Voyez l'Histoire des variations*, par Bossuet, liv. 11. Mais il paraît que dans les diverses contrées où elle s'établit, et dans les différents siècles, elle ne conserva pas toujours exactement les mêmes dogmes; comment l'unité de doctrine aurait-elle pu se maintenir parmi les enthousiastes ignorants de différentes nations et de divers caractères?

BOHÈME (le Christianisme en) (*théol. hist. églis.*) — « Ce ne ne fut qu'à la fin du IVe siècle, dit M. Ginzel, que la reine des Marcomans, Fritigil, se sentit désireuse de connaître et d'embrasser la doctrine de Jésus-Christ. Elle avait entendu parler par un Chrétien d'Italie, que le hasard avait amené auprès d'elle, de la grande réputation dont jouissait Ambroise, archevêque de Milan. Elle lui envoya une députation avec des présents pour son église, et lui demanda en même temps des instructions écrites sur la religion. L'archevêque les lui transmit sous forme d'un catéchisme. Frigitil se sentit tellement attirée par la vérité qu'elle se rendit en toute hâte à Milan, où, à son profond chagrin, elle ne trouva plus Ambroise en vie (4 avril 397). Cinquante ans plus tard (450), le royaume des Marcomans fut renversé par les Huns d'Attila, et une population de race slave, descendue des Carpathes, conduite par le belliqueux Cech (prononcez Tschech), soumit le pays et les habitants de la *Bohême*. Ces *Tschèques* étaient une branche du grand peuple slave qui, depuis le milieu du quatrième siècle, avait envahi les contrées du bas Danube, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Adriatique....

« La victoire de la foi sur le paganisme des Tschèques devint possible par la conversion de la famille régnante. Les plus anciennes sources de l'histoire de la *Bohême* ne disent rien sur la manière dont fut amenée cette conversion si importante pour toute la *Bohême*, du duc *Borriwoy* (prononcez Borschiwoi) et de sa femme *Ludmila*. On sait seulement que le duc et sa famille furent baptisés, probablement en 871, par le grand apôtre des Slaves, Méthode, archevêque de Pannonie et de Moravie. Malgré

ce baptême conféré par Méthode, les rapports ecclésiastiques de la *Bohême* ne furent pas changés vis-à vis de Ratisbonne, et il ne vint pas en pensée à Méthode lui-même de regarder la *Bohême* comme son diocèse à cause de ce baptême, et de vouloir porter atteinte aux droits de l'évêque de Ratisbonne. Dès que la famille ducale avait embrassé la doctrine chrétienne, la foi ne pouvait manquer de se répandre rapidement parmi les Tschèques. Les fils et les successeurs de Boriwoy, *Spitihnew* († 912) et *Vratislaw* († 926), accordèrent toute espèce de faveurs au Christianisme.... Les restes du paganisme s'effacèrent de plus en plus. Les Tschèques restèrent soumis à la surveillance active et paternelle de l'évêque de Ratisbonne. Cependant ils sentaient le besoin d'un évêque spécial, et ils en exprimaient hautement le désir, sachant bien que la *Bohême* ne pouvait devenir un diocèse propre qu'avec le consentement de l'évêque et du chapitre de Ratisbonne. Ratisbonne résista longtemps aux demandes des Bohémiens; enfin, en 972, S. Wolfgang monta sur le siége épiscopal de cette ville..., et en 973 fut érigé l'évêché de *Prague*, ressortissant à la métropole de *Mayence*. Le premier évêque élu fut le moine saxon *Ditmar*, que recommandaient à la fois sa piété, sa science et sa parfaite connaissance de la langue du pays. »

Le Noir.

BOHÉMIENS (frères), ou *frères Moraves*. *Voy.* Hernutes.

BOHMISTES. On appelle ainsi en Saxe les sectateurs d'un nommé *Jacob Bohm*, qui est mort en 1624, il a laissé plusieurs écrits mystiques, remplis d'une théologie obscure et inintelligible. Bergier.

BOILEAU DESPRÉAUX (Nicolas), (*théol. hist. et bibliog.*) — Un mot seulement sur nos grands poëtes, que la philosophie et la religion ont inspirés. *Boileau* est un de ceux-là; il est le poëte de l'esprit. Né à Crosne ou à Paris en 1636, et mort en 1711, il avait étudié d'abord le droit, puis la théologie; mais il laissa tout pour la poésie, et nous pouvons lui en savoir gré. Son *Art poétique*, ses *Satires*, ses *Epîtres*, son *Lutrin* sont autant de productions du génie de l'esprit, qui exercent et exerceront sur les âmes lettrées une influence énorme, dont la religion tirera son profit autant que le goût. Le Noir.

BOLIDES. (*Théol. mixt. scien. météorol.*) — Les *bolides* sont classés aujourd'hui par la science, à côté des étoiles filantes, et des pierres météoriques ou aérolithes, parmi les astéroïdes. Ce sont des corps lumineux qui traversent quelquefois l'atmosphère, comme les étoiles filantes, mais qui en diffèrent en ce qu'ils ont des dimensions appréciables, en ce qu'ils produisent parfois des traînées lumineuses d'une telle intensité que le ciel en est éclairci en plein jour, et en ce qu'ils peuvent être accompagnés de fumées et de détonations ; souvent aussi leur apparition est suivie de chutes d'aérolithes, (pierres tombées du ciel). La science s'est arrêtée, en général, à considérer tous ces météores comme de petits astres, ou débris d'astres qui se meuvent autour du soleil, en obéissant, comme les planètes, à la loi de la gravitation révélée par Newton, mais auxquels il arrive, parfois, dans la section conique qu'ils décrivent, laquelle peut être très-allongée, de s'approcher trop de la terre, de pénétrer dans son atmosphère, de s'y échauffer par le frottement contre les molécules de l'air, d'y devenir incandescents, et de s'élever à une température que leur nature ne peut supporter; c'est alors qu'ils se brisent, peuvent produire de la fumée, peuvent détonner, peuvent aussi laisser tomber jusqu'à nous de leurs morceaux, et disparaissent. Les étoiles filantes seraient des météores semblables, mais de dimensions beaucoup moindres que les *bolides*, ou à des hauteurs beaucoup plus considérables.

Pour les déductions que peut tirer la théologie de ces phénomènes cosmologiques, voyez Avenir du monde.

Le Noir.

BOLINGBROKE (lord vicomte

Henry Saint-Jean.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *Bolingbroke*, né en 1672, fit ses études à Oxford. Il fut aimé de ses contemporains pour ses brillantes qualités, malgré les excès où l'entraîna sa nature passionnée. Il fut accusé, à l'avénement de George I, de haute trahison. Il mourut en 1751. En fait d'écrits ayant rapport à la philosophie et à la religion, il a laissé cinq volumes qui parurent en 1754, et qui furent rejetés comme dangereux pour la religion, les mœurs, l'état et la paix publique par le grand jury de Westminster. On l'a accusé d'être athée, quoiqu'il démontre l'existence de Dieu contre les athées, parce que son Dieu, disent ses adversaires, Leland, Young, Clayton, Warburton, Harvey, etc., n'a point de qualités morales, de facultés personnelles et ne peut être autre que le monde lui-même. Point de providence, point d'immortalité individuelle, les idées de Moïse sur la divinité sont mesquines, celles de S. Paul également, telles sont, paraît-il, les thèses de *Bolingbroke* que nous n'avons pas lu; quant à l'évangile du Christ, il ne diffère pas, selon lui, de la loi naturelle et de la théologie de Platon, et il n'a de valeur que par cette ressemblance. D'après lui encore, la défense de la pluralité des femmes dans le Christianisme est un défaut, parce que cette défense nuit au développement de la population; il nous semble bien pourtant que le résultat contraire est parfaitement démontré par l'expérience; et la république des États-Unis, dont l'esprit est aussi libéral que possible au point de vue religieux, vient de reconnaître de nouveau le caractère antisocial de la polygamie, comme étant d'une part la consécration de la tyrannie d'une moitié du genre humain sur l'autre, et d'autre part, contraire au développement général de la population, en ne tolérant pas l'institution de cet usage chez les Mormons faisant partie de leur fédération.

« *Bolingbroke*, dit M. Mayer, brillant, gracieux, aimable, éloquent, actif, d'une nature remuante, était l'esclave d'une ambition sans bornes, d'une insatiable soif de pouvoir; il poussait l'amertume de ses disputes jusqu'à la haine, et sa haine était implacable. Son style dépeint son caractère; il est sans mesure, plein de désordre; il surabonde en métaphores, en images, en allusions, en sentences : la forme est éclatante, le fond est pauvre. » LE NOIR.

BOLLANDISTES, continuateurs de *Bollandus*, savant jésuite d'Anvers, qui, depuis plus d'un siècle, se sont occupés à recueillir les actes et les vies des saints, d'après les auteurs originaux, et ont ainsi réussi à éclaircir plusieurs faits importants de l'*Histoire ecclésiastique et civile*.

Cet utile et vaste projet fut formé au commencement du dix-septième siècle, par le P. Héribert Rosweid, jésuite d'Anvers; mais on sent qu'il était beaucoup au-dessus des forces d'un seul homme; le Père Rosweid ne put faire pendant toute sa vie qu'amasser des matériaux; il mourut en 1629, sans avoir commencé à leur donner une forme.

L'année suivante, le Père Jean Bollandus, son confrère, reprit ce dessein sous un autre point de vue, et se proposa de composer lui-même les vies des saints d'après les auteurs originaux, en y ajoutant des notes semblables à celles dont les éditeurs des Pères ont accompagné leurs ouvrages, soit pour éclaircir les passages obscurs, soit pour distinguer le vrai du fabuleux. En 1635, il s'associa le Père Godefroy Honschenius, et en 1643, ils firent paraître les actes des saints du mois de janvier en deux volumes *in-folio*. Ce livre eut un succès qui augmenta lorsque, en 1658, ces deux savants eurent donné trois autres volumes dans la même forme, qui contenaient les actes des saints du mois de février. Bollandus s'était encore associé, en 1650, le Père Papebrock, et travaillait à donner le mois de mars, lorsqu'il mourut en 1665.

Après la mort d'Henschenius, le Père Papebrock eut la principale direction de cet ouvrage, et prit successivement pour coopérateurs les Pères Baërt, Janning, Dusolier et Raie, qui ont publié vingt-quatre volumes, conte-

nant les vies des saints jusqu'au mois de juin.

Depuis la mort du Père Papebrock, arrivée en 1714, les Pères Dusolier, Cuper, Piney et Roch, ont continué l'ouvrage, et ont fait paraître successivement les actes des saints des mois suivants. Cette immense collection contient à présent plus de cinquante volumes *in-folio*. Elle avait été interrompue pendant plusieurs années, à cause de la suppression de la société des Jésuites; mais elle a été reprise depuis quelques années sous la protection et par les bienfaits de feu l'Impératrice reine (1).

On a reproché à Bollandus de n'avoir pas été assez en garde contre les légendes apocryphes et fabuleuses; Papebrock et ses successeurs ont eu une critique plus éclairée et plus exacte dans le choix des monuments dont ils se sont servis.

Leur premier soin, dès le commencement de leur travail, a été d'établir des correspondances avec tous les savants de l'Europe, de faire chercher dans les archives et dans les bibliothèques les titres et les monuments qui peuvent servir à leurs desseins; les matériaux rassemblés forment une bibliothèque considérable.

Avant de faire usage d'aucun titre, les *bollandistes* en examinent l'authenticité, le degré d'autorité qu'il peut avoir, et le rejettent absolument, s'ils y découvrent des indices de supposition ou de fausseté; s'ils le jugent vrai, ils le publient tel qu'il est avec la plus grande fidélité, et en éclaircissent les endroits obscurs par des notes; si c'est une pièce douteuse, ils exposent les raisons de douter; s'ils n'ont que des extraits, ils en font une histoire suivie.

Lorsque ces savants critiques reconnaissent qu'ils se sont trompés, ou qu'ils ont été induits en erreur, ils ne manquent jamais d'en avertir dans le volume suivant, et de rectifier la méprise avec toute la candeur et la bonne foi possible.

L'on trouve souvent, dans cet important ouvrage, des traits qui intéressent non-seulement l'*histoire ecclésiastique*, mais l'*histoire civile*, la *chronologie*, la *géographie*, les droits et les prétentions des souverains et des peuples; tous les volumes sont accompagnés de tables exactes et très-commodes. Le soin qu'ont ces laborieux écrivains de se former des successeurs, semble répondre au public que cet immense projet sera un jour conduit à sa fin. Comme les premiers volumes donnés par Bollandus étaient devenus très-rares, on a réimprimé à Venise toute la collection; mais cette édition ne vaut pas celle d'Anvers.

BERGIER.

(1) M. Palmé publie aujourd'hui une magnifique édition, in-folio, des *Bollandistes*.

BOLOGNE (université de). (*Théol. hist. écol.*) — « Les commencements de cette institution, célèbre dans toute la catholicité dit M. Kerker, remontent, dit-on, au temps de l'empereur *Théodose II*; mais le document sur lequel on fonde cette assertion est évidemment faux : il est adressé au Pape Célestin Ier, qui, en 433, année de la date de ce document, était déjà mort, et aux rois de France et d'Angleterre, Louis et Philippe, à Baudouin de Flandre, etc., lesquels n'existaient pas à cette époque (1). Il est possible que l'école de droit que Théodose créa dans cette ville y subsista et y conserva l'étude du droit romain. Il est tout à fait probable que cette école, comme celles des couvents et d'autres écoles privées, donna naissance à l'université de *Bologne* (2).... Le premier professeur de *Bologne* qui acquit de la célébrité fut *Irnérius* († vers 1140.) Sans attribution publique, sans autre mission que le désir de communiquer son savoir, il ouvrit un cours de droit romain qui fut bientôt si renommé qu'il attira des disciples de toutes les contrées de l'Occident et devint l'origine de la fameuse école de droit de *Bologne*.... La réputation de cette école était déjà telle sous l'empereur Frédéric que cet empereur fit rechercher et constater par quatre jurisconsultes de *Bologne* les droits des empereurs sur l'Italie, et que le Pape Alexandre III

(1) *Voy.* Ughelli, l. c., p. 9.
(2) Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, VI, 469. Hurter, *Innocent III*, I, 15; IV, 588.

considéra la reconnaissance de sa légitime élection par les professeurs de *Bologne* comme devant être d'un poids décisif aux yeux de la chrétienté (1). Peu de temps après, l'étude du droit canon y devient florissante, et ce qu'Irnérius avait fait pour le droit civil, le Bénédictin *Gratien* le fit pour le droit ecclésiastique, en posant, par le recueil intitulé *Decretum Gratiani*, la première base du *Corpus Juris canonici* (1151). *Bologne* acquit par là une influence européenne, à une époque où le droit canon pénétrait dans toutes les relations sociales et politiques, et son école, où cette science était enseignée par d'excellents maîtres, comptait, au commencement du treizième siècle, des milliers d'élèves. Ainsi la faculté de droit fut l'origine comme elle fut d'abord l'unique corporation de l'université de Bologne. Quoique la médecine y fût cultivée avant la fin du douzième siècle, on ne rencontre pas de docteur de cette science avant la fin du treizième. Vers ce temps on s'occupa aussi de philosophie, de mathématiques et de grammaire (2). Malgré la chaire de théologie que, sur la demande de S. François, on avait depuis longtemps instituée, ce fut en 1360 seulement qu'à la prière de l'évêque de Bologne le Pape Innocent VI ajouta une faculté de théologie aux autres facultés de l'université (3). « On appellera, disait le pape, des maîtres et des bacheliers, gradués à Paris ou dans quelque autre université célèbre. Ceux qui voudront enseigner dans la nouvelle université devront être présentés à l'évêque, à son vicaire général, ou, en cas de vacance de siége, au vicaire capitulaire, qui prononcera l'approbation après un mûr et consciencieux examen du savoir des candidats. » L'évêque de *Bologne* était, à cette époque, *Jean de Naso*. Enfin, sous son successeur, *Hymenicus*, (1361) l'université prit son véritable élan, en attirant dans son sein, de diverses parties de l'Europe, des professeurs renommés. On peut voir leurs noms dans Ughelli (1). L'archidiacre de l'évêque exerçait aussi un droit de surveillance sur les examens et les promotions....

(1) Hurter, l. c.
(2) Raumer, l. c.
(3) *Voy.* la bulle dans Ughelli, l. c., p. 25.

L'université se divisait, d'après la patrie des élèves qui formaient la corporation universitaire, en deux grandes nations, les *Citramontains* et les *Ultramontains*. Chacune de ces corporations avait son recteur. Le recteur devait avoir enseigné le droit au moins pendant cinq ans, avoir vingt-cinq ans, avoir été au nombre des étudiants, et ne pas appartenir à un ordre religieux. Les étudiants, en choisissant dans leur sein le recteur, constituaient et dirigeaient, à proprement dire, la corporation. Pour comprendre cette organisation, qui peut paraître étrange d'abord, il faut songer que ces étudiants étaient alors tous, ou du moins la plupart, des hommes qui remplissaient déjà des charges et des fonctions dans leur patrie, et qui, venant de loin à *Bologne* par amour de la science, devaient s'attendre à des faveurs et à des priviléges. Ainsi, maîtres et professeurs étaient sous la juridiction du recteur, lequel était temporaire, pouvaient être punis par lui, ne pouvaient enseigner sans son autorisation, et n'avaient même pas voix délibérative dans l'assemblée de l'université, à moins d'avoir été recteurs. La faculté de théologie seule était organisée différemment, et tout le gouvernement y dépendait des maîtres. Clément V ordonna, au concile de Vienne, qu'on enseignât aussi à l'université les langues hébraïque, chaldéenne et arabe. Grégoire IX, Boniface VIII, Clément V, Jean XXII adressèrent leurs décrétales aux docteurs et scolars de *Bologne*. Plusieurs Papes sortirent de l'université; ce furent : Honorius II, Lucius II, Grégoire XIII, Innocent IX, Grégoire XV et Benoît XIV; en outre, un nombre infini de cardinaux, d'évêques, de prélats. » LE NOIR.

BON, BONTÉ. C'est celui des attributs de Dieu qui nous touche davantage, et dont les livres saints nous

(1) Page 27.

parlent le plus souvent. David répète continuellement dans les psaumes : *Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde est éternelle.* Dieu fait du bien, plus ou moins, à toutes les créatures ; il n'en est aucune qui ne reçoive de lui des bienfaits ; sa *bonté* est donc prouvée par les effets. Il ne leur en fait pas autant qu'il leur en pourrait faire ; sa puissance est infinie, et les créatures ne sont susceptibles que d'une quantité de bien bornée. Il ne leur en fait pas autant qu'elles le désirent, parce que leurs désirs n'ont point de bornes et sont souvent déraisonnables. Il ne leur en fait pas à toutes également ; l'inégalité est le fondement de la société et de nos devoirs mutuels ; la sagesse de Dieu préside à la distribution de ses dons, et sa justice ne demande compte à chacun que de ce qu'elle lui a donné.

De là même il s'ensuit que les notions de la *bonté* humaine ne peuvent être appliquées à la *bonté* divine ; parce que la première est jointe à une puissance très-bornée, et la seconde à un pouvoir infini. Un homme n'est censé *bon*, que quand il fait le plus de bien qu'il peut, qu'il l'accorde le plus promptement au plus grand nombre de personnes, et continue le plus longtemps qu'il lui est possible. Aucun de ces caractères n'est applicable à la *bonté* de Dieu.

On tombe dans l'absurdité, si l'on exige que Dieu fasse le plus de bien qu'il peut ; il en peut faire à l'infini ; qu'il le fasse le plus promptement, il l'a pu de toute éternité ; qu'il le fasse au plus grand nombre de créatures possible, il en peut créer à l'infini ; qu'il le fasse le plus longtemps, il peut le continuer pendant toute l'éternité.

Il s'ensuit encore que la notion de *bonté infinie* ne nous vient point des créatures, puisque Dieu n'a répandu sur elles qu'une quantité de bien très-bornée, par conséquent mélangée de maux ou de privations ; cette notion se tire directement de celle d'*être nécessaire*, existant de soi-même, dont les attributs ne peuvent être bornés par aucune cause. Mais la révélation nous fait connaître la *bonté* de Dieu beaucoup mieux que la raison.

Ceux qui prétendent que l'état actuel des créatures n'est pas assez avantageux pour qu'on puisse l'attribuer à un Dieu infiniment *bon*, devraient fixer une fois pour toutes le degré auquel le bien-être des créatures devrait être porté pour qu'elles n'eussent plus sujet de se plaindre ; aucun de ces philosophes n'a pu encore l'assigner. Dieu, disent-ils, pourrait nous rendre heureux et contents : nous ne le sommes point ; mais nous le serions si nous étions sages, et il ne tient qu'à nous de l'être. Job, au comble du malheur, réduit sur son fumier, était content et bénissait Dieu ; Alexandre, possesseur d'une grande partie du monde, ne l'était pas. Le cœur de l'homme est trop grand pour être heureux par la possession des biens de ce monde.

Accuserons-nous Dieu de n'être pas *bon*, parce qu'il punit le crime en ce monde ou en l'autre ? Au contraire, il manquerait de *bonté* s'il laissait la vertu sans récompense et le crime sans châtiment. En lui la *bonté* ne nuit point à la justice, ne déroge point à la miséricorde.

Ce sont de fausses notions de la *bonté* infinie, des comparaisons toujours fautives entre la *bonté* divine et la *bonté* humaine, l'abus des termes de *bien* et de *mal*, de *bonheur* et de *malheur*, qui servent de fondement à tous les sophismes des philosophes anciens et modernes sur la grande question de l'origine du mal. *Voyez* Mal.

Bon, en parlant des créatures, a un double sens. Leur *bonté* physique est la même chose que leur perfection ; elles sont parfaites lorsqu'elles répondent à l'usage auquel Dieu les a destinées. Mais les termes de *perfection* et d'*imperfection* sont des termes purement relatifs ; il n'y a point de perfection absolue que celle de Dieu ; l'imperfection absolue est le néant.

La *bonté morale* des êtres intelligents est l'inclination à faire du bien ; la *bonté morale* de leurs actions est la conformité de ces actions avec la règle des mœurs, ou avec la volonté de Dieu, souverain législateur. *Voy.* Bien moral.

Bergier.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce demi-philosophe comme tant de modernes, naquit à Milhau, le 2 oct. 1754, d'une ancienne famille. C'est lui qui fut le père du cardinal archevêque de Lyon. Son premier ouvrage philosophique porte le titre de *Théorie du pouvair politique et religieux*; il fut confisqué à Paris par ordre du Directoire. M. de *Bonald* était alors à Heidelberg. Revenu en France en 1797 et obligé de se cacher dans la maison d'une de ses amies, M[lle] Desnoyelles, il écrivit dans cette retraite forcée: I. L'*Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, ou du pouvoir du ministre et du sujet dans la société*; II. *Le Divorce considéré au dixneuvieme siecle*, etc.; III. *La Législation primitive.*

Après le 18 brumaire, le premier Consul lui ayant permis de vivre sur ses terres, il collabora au *Mercure français* et à la partie politique du *Journal des Débats*. En 1810 il accepta les fonctions de conseiller de l'université, qui lui étaient offertes depuis deux ans. Le roi de Hollande lui fit demander de se charger de l'éducation de son fils aîné, mais il refusa, comme plus tard il rejeta l'offre d'être le précepteur du roi de Rome en disant: *Si j'étais chargé de lui apprendre à régner, il serait partout ailleurs qu'à Rome*. Lors du retour de Louis XVIII, en 1814, retour qu'il avait prédit vingt ans d'avance, il fut nommé membre du conseil royal de l'instruction publique. Malgré ses nombreuses occupations, il composa une brochure politique intitulée : *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, dans laquelle il demandait les frontières du Rhin pour la France. Après les Cent-Jours il fut nommé député, et défendit ses principes monarchiques hors du parlement, avec Chateaubriand, Lamennais, Fiévée, par la publication du *Conservateur*, qui, après la mort du duc de Berry, devint le *défenseur*. Nommé Pair en 1823, il lutta contre l'opposition avec une grande énergie et fut nommé président de la commission de censure sous le ministère de M. de Villèle, ce qui l'exposa aux attaques les plus vives de la part de ses adversaires. Peu de temps avant la révolution de Juillet il publia sa *Démonstration philosophique des principes constitutifs de la société*, dans laquelle il développait les idées qu'il avait déjà soutenues dans son livre : *du Pouvoir civil*. Quoiqu'il n'eût pas pris part aux mesures et aux ordonnances qui amenèrent la révolution de Juillet, il donna sa démission de Pair, et se retira dans sa propriété, où il mourut le 23 novembre 1840.

« *Bonald*, dit M. Haffner, part de cette pensée : que la littérature est l'expression de la société. Il donne à cette pensée un sens hardi et original, et argumente de cette façon : L'homme, être pensant, n'a connaissance de sa pensée qu'autant qu'il l'exprime; mais il ne peut l'exprimer qu'après l'avoir entendu parler d'abord (le sourd muet est sans intelligence tant que le signe qui parle aux yeux n'a pas remplacé le son qui frappe l'oreille); or, la parole est un produit de Dieu, non une invention de l'homme; elle vient à l'homme du dehors, et tout achevée ; elle est révélée; donc toute connaissance humaine essentiellement unie à la parole découle de la Révélation, source unique de la parole, et toutes les connaissances humaines dépendent de cette vérité première : « Il y a un Dieu et une Révélation divine, » — sans qu'on puisse dire jamais l'inverse, savoir que la Révélation divine est soumise aux lois de la connaissance humaine ou naturelle. — Il est à peine nécessaire de remarquer que, dans ce système, d'une part la Révélation cesse de différer de la connaissance naturelle, qui est confondue avec la connaissance surnaturelle, et que de l'autre la connaissance naturelle perd toute espèce d'indépendance.

« Mais *Bonald* va plus loin en distinguant la révélation orale de la révélation écrite ; il accorde la préférence à l'Écriture, produit divin ainsi que la parole, comme étant plus exacte, plus durable que la parole: et dès lors l'Écriture sainte est pour lui la source de toute sagesse humaine; c'est d'elle que découlent non-seulement les principes religieux, mais

tous les principes sociaux, en particulier ceux qui fondent la monarchie....

« Cette théorie renferme les plus graves erreurs : 1° en ce que, pour sauver la Révélation en face de la connaissance humaine, elle les confond; 2° en ce que, pour restaurer l'autorité de l'Écriture sainte elle l'exagère, à la façon du protestantisme, et la laisse sans démonstration scientifique comme suspendue en l'air; 3° en ce que, pour étayer l'ordre social et la constitution monarchique en les ramenant aux fondements de la religion, elle identifie les intérêts de la monarchie avec ceux du Catholicisme et implique la religion dans les agitations et les dangers du régime politique; 4° en ce que, dans son zèle contre l'incrédulité et la révolution, elle méconnaît la valeur de la connaissance naturelle et de la liberté personnelle. On peut donc dire que la philosophie de *Bonald*, tout entière déduite de sa proposition : « La littérature est l'expression de la société, » est la philosophie de la Restauration; que son influence s'est bornée aux comités de cette époque, et que la philosophie sociale de l'avenir, quelque mérite qu'elle attribue à cet essai de *Bonald*, n'en pourrra jamais tirer qu'un nombre de vérités très-restreint. »

Outre les ouvrages cités on a de *Bonald* : I. *Pensées diverses et Opinions politiques*, 1817, 2 *vol.*; II. *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*; III. *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*. Tous ces ouvrages ont paru dans une édition complète en 12 volumes, Paris, 1817-19, dans, laquelle n'est pas comprise la *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société*, Paris, 1830.

« Le style de M. *Bonald*, dit Haffner, est toujours pur et méthodique, trop souvent sec, aride et froid, rarement éloquent. » LE NOIR.

BONAVENTURE (saint), religieux franciscain, ensuite évêque d'Albano, et cardinal, mort l'an 1274, a été l'un des plus célèbres théologiens scolastiques du treizième siècle; il est autant respecté chez les cordeliers que saint Thomas d'Aquin chez les jacobins. En 1668, ses ouvrages ont été imprimés à Lyon, en huit volumes *in-folio*. Les deux premiers renferment des commentaires sur l'Ecriture sainte; le troisième, des sermons; les deux suivants sont un commentaire sur le Maître des sentences, par conséquent un cours de théologie; le sixième et le septième contiennent des traités de morale et de piété; le huitième, des opuscules sur la vie religieuse, dans lesquels il se plaint amèrement du relâchement qui s'était déjà introduit chez les Franciscains, trente ans après la mort de saint François. On a donné à *saint Bonaventure* le nom de *docteur séraphique*; il joignit aux vertus d'un parfait religieux des connaissances rares dans son siècle. *Voy.* l'*Hist. de l'Egl. gallic.*, tome 12, liv. 34, an 1272. BERGIER.

Nous compléterons cet article, insuffisant, par quelques extraits de l'article de M. Héfélé sur S. *Bonaventure*, dont le vrai nom était Jean Fidenza, qui était né en 1221 à Bagnarea, petite ville des États de l'Église, et qui était entré, à l'âge de 22 ans, (1242 ou 43) dans l'ordre encore nouveau, mais déjà célèbre, de S. François.

« L'étude de la théologie était complétement négligée à Paris lorsque les Dominicains ouvrirent successivement deux cours publics en 1221. Les Franciscains ne tardèrent pas à suivre leur exemple, confièrent l'enseignement à Alexandre de Hales, et, dans les années 1244 et 1249, les deux ordres obtinrent du Pape le droit de monter dans les chaires académiques de Paris. Dès l'année suivante, l'université tâcha de se débarrasser des moines, prétendit ne pas confier plus d'une chaire à chaque ordre, et n'accorder la dignité de docteur à aucun frère mendiant; mais le Pape Alexandre IV prit leur parti, et obligea l'université à céder, de sorte que Thomas d'Aquin et Bonaventure reçurent en même temps publiquement le bonnet de docteur (1).

(1) D'après Schrœckh, p. XXVII, p. 458, cela serait arrivé en 1257; mais *Bonaventure* n'était plus à Paris à cette époque, étant devenu général de son ordre en 1256.

L'ardent adversaire des ordres mendiants était Guillaume, de Saint-Amour, professeur de Sorbonne, qui publia en 1256 une sorte d'acte d'accusation contre les moines, sous le titre de : *de Periculis novissimorum temporum,* dans lequel ils sont représentés comme de vrais antechrists. Le célèbre critique Richard Simon nomme ce livre « un tissu de fausses et méchantes applications de la sainte Écriture aux ordres mendiants, aussi grossier et aussi mensonger que les autres écrits de Guillaume (1). » Le Pape Alexandre IV censura le livre, le fit publiquement brûler à Anagni, tandis que Thomas d'Aquin et *Bonaventure* publiaient des réfutations aussi vigoureuses que modérées des assertions de Guillaume de Saint-Amour. Cependant *Bonaventure* se faisait remarquer autant par sa piété que par son savoir. Son maître, Alexandre de Hales, avait déjà dit de lui qu'il semblait que le péché originel n'avait point atteint le frère *Bonaventure*; Gerson doutait que l'université de Paris eût jamais eu un maître aussi éminent. Ces qualités du cœur et de l'esprit firent élire à l'unanimité le pieux docteur, au chapitre général des Franciscains, tenu dans le couvent d'Ara-Cœli en 1256, général de l'ordre, quoiqu'il n'eût que trente-quatre ans.

« *Bonaventure* rétablit parmi ses religieux l'ordre, l'union et l'observance exacte de la règle, apaisa les querelles des Franciscains et des Dominicains, tint plusieurs chapitres généraux et gagna tous les cœurs par sa bonté angélique. Son immense renommée détermina Clément IV à lui proposer, en 1265, l'archevêché d'York. Bonaventure rejoignit en toute hâte le Pape, et le supplia si instamment de l'affranchir de cet honneur que Clément exauça ses vœux.....

« Il venait d'être promu au cardinalat lorsqu'il reçut du Pape l'ordre de se rendre au quatorzième concile universel convoqué à Lyon pour l'année 1274, et dont il devait être un des orateurs (S. Thomas d'Aquin, qui avait été également appelé par le Pape, était mort en route). Bonaventure assista à la première session, le 7 mai 1274, et prit une part active à toutes les affaires du concile, dont le but principal était d'unir les Grecs à l'Église latine, de sauver la Terre-Sainte des mains des infidèles et de rétablir la pureté des mœurs en Occident. Il eut la joie de voir arriver les députés des Grecs, résolus, ainsi qu'ils le lui promirent, de se rattacher à l'Église catholique. Ce fut lui surtout qui fut chargé de traiter avec eux, et il sut tellement les gagner qu'ils exprimèrent leur respect et leur attachement à sa personne en le surnommant Eutychius (celui qui réussit). On dut principalement à ses efforts de voir alors les Grecs reconnaître solennellement la foi catholique ; on sait du reste que cette union ne fut pas de longue durée (1). *Bonaventure* ne fut pas témoin de ce triste résultat, car il mourut la veille de la cinquième session, le 15 juillet 1274, après avoir vigoureusement soutenu le Pape dans l'élaboration et la rédaction d'un grand nombre de décrets et avoir exercé une forte impression sur le concile par la douceur et l'éloquence de sa parole. Le respect universel qui l'entourait se manifesta hautement à ses funérailles, qui furent des plus solennelles. Le Pape et sa cour, les prélats et les princes réunis à Lyon y assistèrent, et, dans la session suivante, le Pape adressa lui-même un discours au concile pour déplorer la perte immense que venait de faire l'Église. En 1482 Sixte IV le plaça au rang des saints, et depuis lors on l'honore comme le sixième entre les grands docteurs de l'Église latine.....

« Les œuvres de S. *Bonaventure* se partagent en œuvres scolastiques et en œuvres mystiques ; le célèbre chancelier de Paris Gerson, l'oracle du quinzième siècle, dit de ces ouvrages : « Quand on me demande quel est le docteur le plus parfait que je connaisse, je réponds : *Bonaventure*; car il est profond et solide, pieux, juste et édifiant. On ne trouve

(1) *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclés.* de Dupin, t. I, p. 345.

(1) *Voy.* la dissert. du docteur Héfélé, dans la *Revue trim. de théolog. de Tub.*, 1847, P. I, p. 51.

pas chez lui les minuties vaines et les inutiles arguties de l'école ; il ne mêle pas, comme tant d'autres, à de sérieuses discussions théologiques des digressions mondaines, des arguments de logique et de physique. En même temps qu'il éclaire, il édifie ; en nourissant l'intelligence, il remplit le cœur ; aussi les théologiens sans piété, malheureusement trop nombreux, ont peu recours à *Bonaventure*, quoiqu'il n'y ait pas de doctrine qui soit plus élevée, plus divine, plus salutaire et plus utile aux vrais théologiens que la sienne (1). »

« Le savant abbé Jean de Tritheim, au seizième siècle, rend le même témoignage : « *Bonaventure* était aussi versé dans les saintes Écritures que dans les sciences profanes. Son esprit était fin et lumineux ; ses livres sont profonds et pieux ; ils allument dans les cœurs l'amour du Christ ; ils fortifient l'intelligence des plus saintes doctrines. Veux-tu être pieux et savant tout à la fois : sers-toi des livres de *Bonaventure* (2)..... »

« Le moyen âge est une époque de scolastique savante et d'ardente mystique, et S. Bonaventure est à la fois un mystique savant et vrai et un scolastique intelligent et pieux. »

Une édition des œuvres complètes de S. *Bonaventure* en 15 v. in-4°, exécutée sous la direction de M. l'abbé Pelletier, paraît en ce moment chez M. L. Vivès. Paris. LE NOIR.

BONHEUR. *Voyez* BIEN.

BONHEUR ÉTERNEL. L'attente d'un *bonheur éternel* après la mort, est le seul motif qui puisse nous faire supporter patiemment les maux de cette vie, et nous exciter efficacement à la vertu. Exposé ici-bas à des afflictions de toute espèce, l'homme serait la plus malheureuse de toutes les créatures, s'il n'avait rien à espérer au-delà du tombeau. Il n'est donc pas étonnant que les incrédules qui ont renoncé à la foi d'une autre vie, ne cessent de déplorer la triste condition de l'humanité, et partent de là pour blasphémer contre la Providence.

Il paraît que tous ceux qui avaient perdu la connaissance du vrai Dieu n'ont eu aucune certitude d'une vie future, ni aucune connaissance de l'état dans lequel doit se trouver l'âme séparée du corps. Les païens, à la vérité, étaient persuadés de son immortalité ; mais ce que les poëtes disaient de l'état des morts, n'était ni assuré ni fort consolant ; ils supposaient que les morts en général regrettaient la vie, et désiraient d'y revenir ; ils ne les croyaient donc pas placés dans un état de félicité assez parfaite pour servir de récompense à la vertu.

Les anciens justes, adorateurs du vrai Dieu, avaient une perspective plus capable de les encourager. Ils savaient que Dieu avait transporté Hénoc à cause de sa piété. *Gen.*, c. 5, ℣ 24. Dieu avait dit au patriarche Abraham : « Je serai ta grande récom- » pense, » c. 15, ℣ 1. Job, dans l'excès de son affliction, disait : « Je sais » que mon rédempteur est vivant, » qu'au dernier jour je me relèverai » de la terre, que je reprendrai ma » dépouille mortelle, et que je verrai » mon Dieu dans ma chair ; cette es- » pérance repose dans mon cœur. » *Job*, c. 19, ℣ 25. Balaam, quoique environné d'idolâtres, s'écriait : « Que » mon âme meure de la mort des » justes, et que mes derniers mo- » ments soient semblables aux leurs ! » *Num.*, c. 23, ℣ 18. David, parlant des hommes vertueux, dit à Dieu : « Ils » seront rassasiés de l'abondance de » votre maison ; vous les abreuverez » d'un torrent de délices, et vous » nous éclairerez de votre propre lu- » mière. » *Ps.* 35, ℣ 9. L'auteur du livre de la sagesse assure que les justes vivront éternellement, que leur récompense est auprès de Dieu, qu'ils sont au nombre de ses enfants, etc. *Sap.*, c. 5, ℣ 16. Cette croyance, aussi ancienne que le monde, venait évidemment des leçons que Dieu avait données à nos premiers parents, et il n'en fallait pas moins pour les con-

(1) Gerson, *de Examinatione doctrinarum, Opp.*, ed. Antverp., 1706, in-fol., t. I, p. 21.

(2) Trithemius, *de Scriptoribus ecclesiasticis*, c. 464, dans Fabricius, *Bibliotheca ecclesiastica*, p. 113.

soler de la perte de la félicité dans laquelle ils avaient été créés.

Mais comme c'était à Jésus-Chrsit de rouvrir aux hommes la porte du ciel, fermée par le péché d'Adam, c'était aussi à lui de leur annoncer cette heureuse nouvelle, et de leur révéler le *bonheur éternel* plus clairement qu'il n'avait été montré aux anciens justes. Aussi, selon l'expression de saint Paul, ce divin Sauveur a mis en lumière la vie et l'immortalité par l'Evangile, *II Tim.*, c. 1, ℣ 10; il a représenté le *bonheur éternel* sous les traits les plus capables d'affermir notre espérance et d'enflammer nos désirs. Il nous apprend que les Justes brilleront comme des soleils dans le royaume de leur Père, *Matth.*, c. 13, ℣ 43; que Dieu leur rendra le centuple de ce qu'ils auront quitté pour lui, c. 19, ℣ 29; que dans le séjour qu'ils habitent il n'y a plus de crainte, plus de souffrances, plus de larmes; que Dieu changera leur tristesse en joie, et les revêtira de sa propre gloire pour toute l'éternité, *Apoc.*, c. 21, ℣ 3; c. 22, ℣ 5; qu'ils recevront une couronne dont l'éclat ne se ternira jamais, *I Petri*, c. 5, ℣ 4.

Pour nous en donner encore une plus grande idée, Jésus-Christ nous fait entendre que les saints participeront à la même gloire dont il jouit comme Fils unique du Père : « Je » veux, dit-il, qu'ils soient où je suis » moi-même. » *Joan.*, c. 17, ℣ 24. « Je placerai sur mon trône celui qui » aura vaincu, comme je me suis assis » sur le trône de mon Père après ma » victoire. » *Apoc.*, c. 1, ℣ 23. Par sa transfiguration, il montre à ses disciples pendant quelques instants un rayon de la gloire éternelle. *Luc*, c. 9, ℣ 29. Mais il écarte de ce bonheur suprême toute idée sensuelle et grossière : il dit qu'après la résurrection les justes seront semblables aux anges de Dieu dans le ciel, *Marc*, c. 12, ℣ 25; et son apôtre le confirme, en représentant les corps ressuscités comme spirituels et incorruptibles, semblables à celui de Jésus-Christ. *I Cor.*, c. 15, ℣ 42.

Enfin, pour bannir toute inquiétude et toute défiance, il met, pour ainsi dire, le *bonheur éternel* sous les yeux de ses disciples, en les quittant pour en aller prendre possession : « Je » vais, dit-il, vous préparer une place; » l'Esprit consolateur que je vous en- » verrai demeurera avec vous jusqu'à » ce que je vienne vous chercher; si » vous m'aimez, réjouissez-vous de ce » que je retourne à mon Père. » *Joan.*, c. 14, ℣. 2, 16, 18, 28.

Après des promesses aussi positives et des assurances aussi certaines, il n'est plus étonnant que Jésus-Christ ait eu des disciples capables de se sacrifier pour lui, et que ses leçons aient fait éclore parmi les hommes des vertus dont on n'avait pas encore vu d'exemple. Par là même Jésus-Christ a justifié les maximes de morale qui pouvaient paraître trop rigoureuses à des âmes énervées et corrompues; nous devons en conclure, comme saint Paul, que tout ce que nous pouvons faire ou souffrir en ce monde pour Dieu, n'a point de proportion avec la gloire qui nous est réservée. *Rom.*, c. 8, ℣ 18.

Nous ne sommes donc pas embarrassés de répondre aux incrédules, lorsqu'ils viennent nous dire que l'espérance dont nous nous flattons n'est fondée que sur notre orgueil; que, puisque Dieu ne nous rend pas heureux en ce monde, rien ne peut nous assurer qu'il nous réserve un bonheur futur; que si d'un côté la religion nous console par de belles promesses; de l'autre elle nous épouvante par des idées terribles de la justice divine, et nous rebute par la sévérité de ses maximes.

Nous les invitons à considérer : 1° qu'un noble orgueil sied très-bien à des âmes qui se croient rachetées par le sang d'un Dieu; que ce sentiment les empêche de s'avilir par de honteuses passions, et leur inspire le courage de se sacrifier comme Jésus-Christ au salut de leurs semblables; que quand cette croyance ne serait qu'un préjugé, il serait encore utile de l'entretenir parmi les hommes; mais qu'elle est solidement fondée sur la parole, sur les souffrances, sur la résurrection et sur l'ascension du Fils de Dieu.

2° Que notre état sur la terre ne peut plus paraître malheureux, dès que nous sommes assurés de jouir

d'un *bonheur éternel* après cette vie, que c'est la faute des incrédules si elle leur semble insupportable depuis qu'ils n'espèrent plus rien ; que c'est encore de leur part un trait de cruauté d'ôter aux autres le seul motif capable de les consoler, et sans lequel les trois quarts du genre humain seraient réduits au désespoir. Il est démontré par la notion même d'*être nécessaire*, que Dieu est essentiellement bon ; les maux de cette vie sont donc une preuve que sa bonté veut nous en dédommager.

3° Loin de nous effrayer par les notions de la justice divine, notre religion nous apprend que cette justice a été satisfaite par la mort de Jésus-Christ, et que, par son sacrifice, la paix a été rétablie entre le ciel et la terre, *II Cor.*, c. 5, ℣ 19 ; *Ephes.*, c. 1, ℣ 10 ; c. 2, ℣ 14 ; *Coloss.*, c. 1, ℣ 20, etc. ; que notre salut n'est plus une affaire de justice rigoureuse, mais de grâce et de miséricorde.

4° Une preuve que les maximes de notre religion ne sont ni impraticables, ni trop sévères, c'est qu'elles ont été suivies à la lettre par tous les saints, et qu'elles le sont encore aujourd'hui par une infinité d'âmes vertueuses, au milieu même de la corruption du siècle, et malgré les sarcasmes de l'incrédulité. Or, nous demandons qui est le plus en état de juger de la sagesse et de la douceur de ces maximes, ou ceux qui n'ont jamais essayé de les suivre, ou ceux qui en font la règle de leur conduite ?

Il y a eu une dispute entre les théologiens catholiques et plusieurs sectes d'hérétiques, pour savoir si les âmes des justes, qui n'ont plus de fautes à expier, vont incontinent jouir dans le ciel du *bonheur éternel*, ou si ce bonheur est retardé jusqu'après la résurrection générale et le jugement dernier. Au commencement du cinquième siècle Vigilance, au douzième les Grecs et les Arméniens schismatiques, au seizième Luther et Calvin, ont soutenu que les saints ne doivent jouir de la gloire éternelle qu'après la résurrection et le jugement dernier ; que jusqu'alors leurs âmes sont, à la vérité, dans un état de repos, mais ne peuvent encore être censées heureuses qu'en espérance. Cette erreur a été condamnée par le deuxième concile général de Lyon, l'an 1275, sess. 4, et par celui de Florence, en 1439, dans le décret touchant la réunion des Grecs à l'Eglise romaine ; l'un et l'autre ont décidé que les âmes justes, sorties de ce monde en état de grâce, vont *incontinent* jouir de la gloire du ciel, et que les âmes décédées dans l'état du péché vont *incontinent* souffrir les tourments de l'enfer. Le concile de Trente a confirmé cette décision, sess. 25, dans son décret concernant l'invocation des saints.

Les protestants ont allégué plusieurs passages de l'Ecriture sainte et des Pères, pour étayer leur opinion ; mais on leur en a opposé de plus clairs et de plus décisifs. Jésus-Christ dit au bon larron sur la croix : « Aujourd'hui vous serez avec moi en paradis. » *Luc.*, c. 23, ℣ 43. « Nous gémissons, dit saint Paul, *II Cor.*, c. 5. ℣ 2, en désirant de jouir de notre habitation dans le ciel. *Ephes.*, c. 4, ℣ 8. « Jésus-Christ, montant au ciel, a conduit une multitude de captifs. » *Philipp.*, c. 1, ℣ 23. « Je désire de mourir et d'être avec Jésus-Christ. » Il est dit, *Apoc.*, c. 7, ℣ 9, que les saints sont devant le trône de Dieu, etc.

Ceux d'entre les Pères de l'Eglise qui s'expriment autrement, étaient dans l'opinion des millénaires, ou ils ont seulement entendu que la félicité des saints ne sera complète et parfaite qu'après le jugement dernier, et lorsque leur corps sera réuni à leur âme. Mais le plus grand nombre des saints docteurs ont suivi la lettre et le sens des passages de l'Ecriture sainte que nous venons d'alléguer ; on peut le voir dans le Père Petau, tom. 1, l. 7, c. 13. Sur cette croyance est fondée la pratique dans laquelle l'Eglise a été constamment d'invoquer les saints et d'implorer leur intercession auprès de Dieu. Lorsqu'elle prie pour les morts, elle demande à Dieu de les placer dès à présent dans le *bonheur éternel*. Luther et Calvin n'ont adopté l'erreur des Grecs que pour attaquer avec plus d'avantage ces deux pratiques de l'Eglise catho-

lique. Bellarmin, *Controv.*, tome 2, tit. *de Ecclesia triumph.*, q. 1.

BERGIER.

BONIFACE, (*théol. hist. pap.*) — Il y a neuf papes du nom de BONIFACE.

BONIFACE Ier (S.), né à Rome, était depuis longtemps prêtre, et très-versé dans les siences ecclésiastiques, lorsqu'il succéda, malgré lui, au Pape Zozime (26 décembre 418). Le même jour une minorité du clergé élut l'antipape Eulalius, dont Symmaque, préfet de la ville, soutint l'élection. L'empereur Honorius se prononça en faveur d'Eulalius, et ordonna de chasser de Rome *Boniface*, s'il ne se soumettait. Le peuple maltraita l'envoyé de Symmaque, lequel ferma les portes de la ville et mit Eulalius en possession de l'église Saint-Pierre. Un grand nombre de prêtres firent parvenir à l'empereur un Mémoire qui exposait la légalité de l'élection de *Boniface*, et l'intrusion violente d'Eulalius, qui avait contraint l'évêque d'Ostie, mourant, à le sacrer (1). L'empereur renvoya les deux partis devant un concile qui se tint à Ravenne et fut sans résultat, puis devant un autre concile réuni à Spolète, auquel devaient être convoqués les évêques d'Afrique, et interdit, dans l'intervalle, le séjour de Rome aux deux rivaux. Eulalius ne se soumit pas aux ordres de l'empereur et entra de force dans Rome, d'où l'empereur le fit chasser par Symmaque ; c'est alors que le Pape légitime, *Boniface*, monta sur le siége apostolique (avril 419), sans attendre les décisions du concile de Spolète. Tel fut le premier exemple de l'immixtion, devenue plus tard si fatale, du bras séculier dans l'élection des Papes. *Boniface* décida l'empereur à ordonner qu'à l'avenir, lorsqu'il y aurait une double élection, aucun des deux élus ne prendrait possession du siége apostolique, et qu'une nouvelle élection aurait lieu en faveur d'un troisième candidat (2).

Boniface fut en correspondance avec S. Augustin. Il lui envoya par Alypius, alors à Rome, deux lettres du Pélagien Julien, d'Éclanum, et des extraits des quatre livres de ce dernier contre le premier livre d'Augustin : *de Nuptiis*. S. Augustin répondit au Pape sans retard et écrivit son second livre : *de Nuptiis et Concupiscentia*, et quatre livres contre ces deux lettres, qu'il envoya par le même Alpius à *Boniface*. Ce fut aussi sous le pontificat de *Boniface* que les Chrétiens de Perse subirent une cruelle persécution de la part de Bahram V ; — que Venise s'éleva dans le golfe Adriatique ; — qu'en 420 S. Jérôme, docteur de l'Eglise, âgé de quatre-vingt-dix ans, termina sa longue carrière. *Boniface* le suivit le 4 septembre 422. L'Église l'honore comme un saint le 25 octobre. Il eut pour successeur Célestin Ier.

On trouve dans Mansi (1) quelques décrets de S. *Boniface*, et Anastase en mentionne deux constitutions. D'après la première, aucune femme, laïque ou religieuse, ne peut ni toucher ni laver les linges sacrés, ni mettre de l'encens dans l'encensoir ; la deuxième exclut de la cléricature les esclaves et les débiteurs.

BONIFACE II, né à Rome d'une famille gothique, succéda le 21 septembre 520 à Félix IV, trois jours après la mort de ce dernier.

« *Boniface*, dit M. Hauslé, fut assez dur pour excommunier jusque dans la tombe son adversaire le diacre Dioscure, accusé de simonie ; mais Agapet, son second successeur, annula l'anathème. *Boniface* convoqua trois conciles à Rome. Dans le premier il désigna le diacre Vigile comme son successeur, probablement pour empêcher par ce moyen, qui dénotait une bonne intention, mais était anticanonique, que le roi des Goths, alors maître de Rome, ne s'immisçât à l'élection du Pape. Dans le second concile il abolit cet acte comme préjudiciable aux droits de l'Eglise, probablement par suite de la crainte que lui inspirait Athalaric. Le troisième fut convoqué (531) à l'occasion du métro-

(1) Mansi, IV, 390.
(2) Mansi IV 391.

(1) IV, 397.

politain de Thessalie, Étienne, évêque de Larisse, qui, quoique élu canoniquement, avait été illégalement déposé par Épiphane, patriarche de Constantinople, qu'avaient lui-même poussé les intrigues de Probianus, évêque de Démétriade, suffragant de Larisse. Étienne en appela à Rome, et envoya à *Boniface*, par son représentant Théodose, évêque d'Échine, divers écrits et beaucoup de décrets d'où il ressortait que l'Illyrie avait toujours appartenu au patriarcat d'Occident, et que les patriarches de Constantinople voulaient injustement l'arracher à la juridiction de Rome. Théodose, dans le discours qu'il tint au concile, avait distingué nettement la puissance primatiale de la puissance patriarcale de l'évêque de Rome. On ignore le résultat du concile (1).

« Le second concile d'Orange, qui avait été tenu sous Félix IV (529), et celui de Valence (530), qui le suivit, furent confirmés par Boniface II dans une lettre spéciale adressée à Césaire, métropolitain d'Arles (2), et depuis lors les vingt-cinq canons d'Orange, dirigés contre le semipélagianisme, obtinrent une autorité universelle dans l'Église. Le second concile de Tolède (531) appartient encore au règne de *Boniface* II, qui mourut le 16 octobre 532 et eut Jean II pour successeur. *Boniface* II est le premier Pape dont le nom ne paraît pas dans le martyrologe romain. »

BONIFACE III, Romain, diacre de l'Église romaine, et en 603 nonce de Grégoire le Grand auprès de l'empereur Phocas, à Constantinople, succéda à Sabinien en 607. Dès le commencement de son pontificat il tint un concile de soixante-douze évêques, dans lequel furent sévèrement interdites toutes les démarches en faveur de l'élection pontificale ou épiscopale d'un candidat quelconque durant la vie d'un Pape ou d'un évêque ou pendant les trois premiers jours après sa mort. L'empereur Phocas, qui lui était personnellement favorable, refusa, sur sa demande, à l'évêque de Constantinople, le titre de patriarche « œcuménique » que Jean le Jeûneur et Cyriaque s'étaient les premiers attribué. « C'est l'unique manière, dit M. Hauslé, de comprendre le récit d'Anastase, disant que « Phocas déclara l'Église romaine la tête de toutes les églises, parce que celle de Constantinople se nommait la première de toutes (1). » Faustus, compagnon de S. Maur, le disciple de S. Benoît, écrivit, en 607, la vie de ce saint et la soumit à l'approbation du Pape. *Boniface* III mourut le 10 novembre 607.

(1) Mansi, VIII, 739-784.
(2) *Ibid.*, VIII, 735.

BONIFACE IV (S.), successeur du précédent, né à Valérie, dans les Abruzzes, fils d'un médecin, fut élu Pape le 25 août 608. Il changea, avec l'autorisation de l'empereur Phocas, le Panthéon, bâti par le gendre d'Auguste, en une église chrétienne qui devint *S. Maria ad Martyres*, ou, d'après sa forme, *S. Maria rotunda*. *Boniface* y fit apporter une grande quantité de reliques (la tradition dit vingt-huit chariots d'ossements), et c'est de la solennité de cette dédicace que naquit peu à peu et se répandit dans toute la chrétienté la fête de la Toussaint. Le règne de *Boniface* IV fut attristé par de sinistres événements: la famine, la peste, les inondations dévastèrent de nombreuses contrées. En 611 Héraclius fit mourir l'empereur Phocas, qui, malgré ses vices, était favorable à l'Église. En 614 Chosroës conquit Jérusalem, opprima les Chrétiens de Palestine, et emporta, comme trophée de sa victoire, la croix du Christ qu'avait trouvée l'impératrice Hélène. *Boniface* IV termina sa vie dans un monastère le 7 mai 615; il est honoré comme un saint le 25 mai. Il eut pour successeur S. Deusdedit 618, et *Boniface* V.

BONIFACE V, né à Naples, archiprêtre *in titulo S. Sixti*, fut élu Pape le 23 décembre 619. Il prouva sa sollicitude pour la nouvelle et florissante Église d'Angleterre. Dans la lettre qu'il écrit à Rufus archevêque de Cantorbéry, en lui envoyant le

(1) Édit. Vatican., 1718, t. I, p. 117.

pallium et des droits de métropolitain très-étendus, il loue le zèle avec lequel le prélat élève et conduit dans la voie des bonnes mœurs Éthelward, fils du roi Éthelbert. Le mariage d'Édilburg, fille de ce roi, avec Edwin, roi de Northumberland, donnait l'espoir de gagner ce dernier et son royaume au Christianisme. Édilburg, qui, lors de son mariage, avait posé comme condition qu'elle pratiquerait librement sa religion, emmena avec elle Paulin, sacré par Juste évêque d'York. Le Pape, instruit de ce mariage, ne manqua pas d'encourager le roi Edwin à embrasser la foi de sa compagne, en leur adressant avec ses félicitations et ses exhortations paternelles de riches cadeaux (1). *Boniface* ne vécut pas assez pour voir la conversion d'Edwin, qui fut baptisé en 627 ; ce Pape était mort le 22 octobre 625. C'est durant son règne que Mahomet parut sur la scène du monde . A *Boniface* V succéda Honorius.

BONIFACE VI, Romain, fut l'un des témoins du concile de Rome, que le Pape Jean IX tint en 897 pour réhabiliter la mémoire du Pape Formose. *Boniface*, prêtre autrefois révoqué (2), n'en fut pas moins, sans aucune réhabilitation canonique, élevé, par le peuple, en place de Formose (896), au siége pontifical, mais il ne l'occupa que quinze jours; car le parti contraire à Formose fit élire Étienne VI, qui chassa *Boniface*. D'autres, disent qu'il mourut de la goutte, quinze jours après son élection. Baronius fait quelque difficulté de le compter parmi les Papes légitimes.

BONIFACE VII, (Boniface Franco), fils du Romain Ferrucci, cardinal. « Après la mort d'Othon Ier, dit M. Hauslé, il avait, à l'aide de Crescentius, fait enfermer et périr de mort violente dans le château Saint-Ange le Pape Benoît VI, en 974, et s'était fait reconnaître Pape sous le nom de *Boniface* VII ; mais, un mois après, craignant le comte de Tusculum, il s'enfuit à Constantinople, enlevant avec lui les trésors du Vatican pour en faire de l'argent à Constantinople. Pendant ce temps, le parti des comtes de Tusculum avait élevé sur le Saint-Siége d'abord Donus II, puis Benoît VII, et ce dernier excommunia *Boniface* Franco dans un synode de Rome de 975. Benoît mourut, d'après Dollinger, peu avant Othon II (en décembre 983), qui parvint encore, avant de mourir, à faire élire Pape son chancelier Pierre, évêque de Pavie ; mais à peine eut-il régné trois mois sous le nom de Jean XIV que Franco rentra dans Rome et, à l'aide de son parti, s'empara du Pape, le jeta dans la prison du château Saint-Ange, où ce dernier mourut, le 20 août 984, de faim ou par le poison. Le cadavre du malheureux Pape fut exposé devant la porte du château Saint-Ange, en dérision du parti de l'empereur, et le meurtrier de deux Papes prit de nouveau les rênes du gouvernement pontifical ; mais au bout de quatre mois il mourut subitement frappé d'apoplexie. Son corps fut percé de coups de lance par le peuple et même par ses anciens partisans, traîné par les pieds dans les rues de Rome et abandonné nu et hideusement défiguré devant la statue de Marc-Aurèle. Quelques clercs en eurent pitié et l'ensevelirent le jour suivant. Le même mois (décembre 984), Jean XV fut proclamé Pape après un autre Jean, fils de Robert, qui avait été élu, mais qui n'avait pas été consacré (1). »

BONIFACE VIII, d'abord Benoît Cajétan, né à Anagni, d'une ancienne famille originaire de Catalogne, fut un des plus grands jurisconsultes de son siècle, et initié pendant trente ans à toutes les affaires du Saint-Siége. Célestin V, désireux de rentrer dans son couvent cinq mois après son élection, ayant renoncé, le 13 décembre 1294, au siége pontifical dans un consistoire solennel, les cardinaux réunis à Naples entrèrent en conclave et élurent, le 24 décembre, le cardinal

(1) Mansi, X, 550 sq.
(2) *Ibid.*, XVIII, 224.

(1) Fr. Pagi, *Brev. Hist. chron. crit.*, t. II, Venet., 1730, p. 201.

Cajétan, qui prit le nom de *Boniface* VIII. Le roi de Sicile, Charles II tint lui-même, avec son fils, les rênes du cheval du Pape, le jour de son couronnement.

Comme les adversaires du nouveau Pape prétendaient nulle l'abdication de Célestin, *Boniface* ne crut pas pouvoir laisser son prédécesseur en liberté, de peur que ses ennemis ne s'en servissent pour créer un schisme. Il le fit donc enfermer dans le château de Fumona, où Célestin mourut, dès le 19 mai 1295, des suites soit des mauvais traitements de ses gardiens, soit des mortifications auxquelles il se livra, en reprenant les habitudes de sa première vocation.

Ce fut au milieu de complications de toutes sortes, que s'éleva la lutte acharnée entre *Boniface* et Philippe le Bel : « *Boniface*, dit M. Hauslé, auquel nous emprunterons les recits qui vont suivre, esprit superbe, indomptable, dominateur, attaché à la lettre du droit, roide et sans miséricorde ; Philippe le Bel, audacieux, arrogant et versatile. Le Pape avait fait une première tentative pacifique en envoyant des députés, le 1er mars, aux rois de France et d'Angleterre, le 28 mai au roi d'Allemagne Adolphe, et un peu plus tard aux trois électeurs, ecclésiastiques de Cologne, Mayence et Trèves, pour mettre un terme à la guerre acharnée que se livraient Philippe et Édouard, et empêcher Adolphe de rester misérablement à la solde de l'Angleterre. Mais ce premier essai de pacification échoua. Le Pape ne fut guère plus heureux dans son intervention entre Charles II de Naples et Jacques d'Aragon.... En Sicile, où la domination française était détestée, Frédéric, prince d'Aragon, avait été proclamé roi. En Danemark, le roi Éric avait emprisonné l'archevêque de Lund, Jean, et celui-ci en avait appelé au Pape. Le 23 août 1295 *Boniface* adressa un député à Éric pour l'engager à délivrer l'archevêque et à le laisser comparaître devant son juge naturel, à Rome. Éric s'y étant refusé fut anathématisé, et le pays fut interdit jusqu'en 1299. Enfin *Boniface* avait, contre le gré du roi Philippe le Bel, érigé, en 1295, l'église de Pamiers en cathédrale, et en avait nommé évêque le prévôt du chapitre, Bernard de Saisse. Philippe n'ayant voulu agréer ni l'érection de l'évêché ni le choix du prélat, il fallut que l'évêque de Toulouse, Louis, prince de Sicile, administrât le nouveau diocèse....

« Le 2 janvier 1296 *Boniface* adressa une lettre pleine de modération aux Siciliens et à Frédéric ; elle devait être remise par une députation spéciale : les Siciliens la repoussèrent, et le 25 mars Frédéric fut couronné à Palerme. Alors *Boniface* assigna, par une lettre datée du 5 février 1296, les rois de Naples et d'Aragon à Rome pour s'entendre sur les affaires de Sicile ; ces rois ne purent paraître que l'année suivante, et le jour de l'Ascension le Pape fulmina l'excommunication contre la Sicile.

« Pendant ce temps les députés du Pape avaient tâché d'amener les rois de France, d'Angleterre et d'Allemagne, à un armistice, en les menaçant finalement des armes spirituelles de Rome. Philippe le Bel ayant déclaré que, dans les affaires temporelles, il ne reconnaissait d'autre maître que Dieu, le Pape voulut faire sentir au jeune et hardi roi de France que, du moins dans les choses ecclésiastiques, il fallait qu'il cédât au Pape. Le 21 septembre 1296 il promulgua la constitution *Clericis laicos*, qui frappait directement Philippe ; car ce prince avait imposé aux églises et au clergé des contributions aussi lourdes qu'illégales, pour subvenir aux frais de la guerre, et c'étaient précisément ces exactions financières que le Pape condamnait sous peine d'interdit et de déposition. Philippe défendit à son tour toute exportation d'or, d'argent et d'autres matières précieuses hors de France, et le Pape se vit obligé de donner, dans une lettre du 19 février 1297, une interprétation adoucie de la bulle *Clericis laicos* et d'autoriser les dons volontaires du clergé au roi, ainsi que les impôts fondés sur les droits féodaux ou les besoins pressants de l'État. Il craignait avec raison de perdre, par suite des dernières ordonnances royales, les revenus qu'il

retirait de France. La canonisation de Louis IX (1270), grand-père du roi régnant, qui eu lieu le 11 août 1297, devait inaugurer le rétablissement des bonnes relations avec la France et venir en aide aux tentatives de médiation renouvelées par le Pape pour mettre un terme à la guerre de la France et de l'Angleterre.....

« Pendant que les affaires de France semblaient se régler, de nouvelles difficultés naquirent pour *Boniface* dans ses propres domaines. Les deux familles romaines des Colonna et des Orsini, depuis longtemps hostiles l'une à l'autre, étaient, la première gibeline, la seconde guelfe. Les deux cardinaux-diacres, Jacques Colonna et son neveu Pierre, avaient été contraires à l'abdication de Célestin V et étaient restés opposés à *Boniface*, quoique Jacques eût secondé au conclave l'élection de ce Pape. *Boniface* s'était prononcé, dans un procès de famille, contre les deux cardinaux et leurs frères. Étienne Colonna, frère de Pierre, pour se venger du Pape, pilla le trésor qu'on transportait d'Anagni à Rome. Les cardinaux intercédèrent pour le coupable, mais, loin de le justifier, ils semblèrent ses complices aux yeux du Pape. D'un autre côté ils paraissaient prendre fait et cause pour Frédéric, usurpateur de la Sicile. Ils furent cités devant le Pape, ne comparurent point, et répondirent par un libelle contre *Boniface* dans lequel ils attaquaient la légalité de son élection. Le 10 et le 23 mai 1297 intervinrent deux arrêts par lesquels le souverain Pontife les déclarait schismatiques, privés de leurs dignités et de leurs bénéfices, et confisquait leurs propriétés temporelles, ainsi que les biens des frères du cardinal Pierre, Agapet, Étienne et Sciarra. En même temps il ordonnait contre eux une croisade, que dirigeait leur adversaire Orsini, faisait emprisonner leurs complices, leurs partisans, détruire leurs maisons dans Rome, prendre et renverser leurs châteaux et leurs villes, et assiéger les fugitifs dans la forteresse de Palestrina. Les cardinaux Colonna en appelèrent, par un nouveau libelle diffamatoire, au futur concile universel ; mais le reste du sacré collége publia de son côté des écrits qui réfutaient les accusations dirigées contre le Pape. Parmi ces habiles défenseurs du souverain Pontife on distinguait Pierre Paludanus, plus tard patriarche de Jérusalem, Jean Andréas, savant jurisconsulte de Bologne, et surtout Ægidius Romanus, surnommé Colonna. Enfin, après s'être longtemps défendus dans Palestrina, les Colonna demandèrent, en septembre 1298, a Reaté (aujourd'hui Rieti), le pardon et l'absolution du Pape, qui les leur accorda à condition qu'ils livreraient Palestrina et se retireraient à Tivoli. Mais à peine libres ils se tournèrent de nouveau contre le Pape, qui cette fois les traita plus durement encore que la première, et ne leur laissa pas un coin en Italie où ils fussent en sûreté. Étienne s'enfuit en France ; Sciarra se cacha dans Antium, tomba entre les mains de quelques pirates et finit par débarquer à Marseille, d'autres membres de leur famille se réfugièrent en Sicile auprès de Frédéric et les deux cardinaux se tinrent cachés dans Pérouse. Le château et la ville haute de Palestrina furent rasés par ordre du Pape, qui fit passer la charrue sur le territoire, semer du sel et bâtir au pied de la montagne une ville nouvelle qu'il nomma *Citta Papale* et dans laquelle il transféra l'évêché de Palestrina.

« Pendant que *Boniface* traitait si sévèrement les Colonna, il publiait en faveur des cardinaux le décret *Felicis recordationis*, contre tous ceux qui attaqueraient à l'avenir un prince de l'Église romaine. Ce fut à cette époque que le Pape ajouta à la tiare pontificale la seconde couronne, et qu'il publia (3 mars 1298), le *Liber sextus Decretalium*, qu'il avait fait préalablement lire et examiner devant les cardinaux, dans un consistoire tenu le 3 mai 1297. Ce livre contient en majeure partie les constitutions et les décrets de Boniface lui-même (1).

« Cependant Albert d'Autriche s'était déclaré à Mayence, le 23 juin 1298,

(1) *Voy.* CORPUS JURIS CANONICI.

l'antagoniste d'Adolphe ; le 2 juillet suivant il l'avait tué, dans une bataille, de sa propre main, et le 23 juillet il s'était fait solennellement élire à Aix-la-Chapelle empereur d'Allemagne, Il ne tarda pas à envoyer une députation considérable à Rome pour obtenir la confirmation du Pape ; mais *Boniface* hésita à reconnaître le nouvel empereur, et en 1301 il le cita même devant son tribunal, afin qu'il eût à se justifier du meurtre d'Adolphe. *Boniface* se complut longtemps dans la pensée de transférer la couronne impériale à Charles de Valois. Ses plans par rapport à ce gendre du dernier empereur latin de Constantinople allaient plus loin. En attendant il l'appela le 29 novembre 1300 en Italie pour apaiser, avec son concours, la Toscane divisée par les factions des Blancs et des Noirs, et arracher enfin la Sicile aux mains de Frédéric Charles. Il parut en juillet 1301 à Milan, en septembre avec sa femme à Anagni, où le Pape le reçut au milieu de grands honneurs et où il se rencontra avec Charles II, roi de Naples. On convint d'abord d'attaquer la Sicile, et, pour que Charles de Valois ne restât pas oisif tandis qu'on équipait la flotte à Naples, *Boniface* le nomma gouverneur de tous les États pontificaux, paciaire ou pacificateur en Toscane et vicaire de l'empire. Charles se rendit à ce titre à Florence et y resta depuis le mois de novembre 1301 jusqu'en avril de l'année suivante, sans rien faire. Pendant ce temps la flotte destinée à l'expédition de Sicile avait été équipée ; Charles s'empara de plusieurs villes, poursuivit Frédéric, qui eut soin d'éviter de livrer bataille. Des maladies qui ravagèrent l'armée de Charles de Valois, des dispositions plus favorables, nées des relations de famille, portèrent le paciaire à négocier la paix entre Charles II et Frédéric (31 août 1302). Celui-ci devait épouser la fille de Charles, Éléonore, rendre Philippe, fils de Charles, prince de Tarente, et les villes du continent italien dont il s'était emparé, abandonner les places de la Silice occupées par Charles de Valois, et conserver le reste de l'île, sous le nom de Trinacrie, avec le titre de roi, tant qu'il vivrait ou jusqu'à ce qu'à l'aide du Pape, ou avec son consentement, il obtînt la Sardaigne ou tout autre royaume ; mais, après la mort de Frédéric, Charles II ou son successeur devait pouvoir racheter la Sicile moyennant 100,000 onces d'or.

« *Boniface* ratifia ce traité, après avoir encore imposé à Frédéric un tribut annuel de 3,000 onces d'or pour l'Église romaine et la prestation du serment de fidélité dans les choses temporelles, en se réservant toute liberté pour les affaires spirituelles. Frédéric ayant accepté des clauses nouvelles, l'interdit prononcé contre la Sicile fut levé. Mais Charles de Valois avait été, dès le mois de novembre 1302, rappelé en France par le roi son frère, la mésintelligence entre ce prince et le Pape ayant de nouveau éclaté et devenant plus vive que jamais. Au milieu de tous ces intérêts si divers et si compliqués de l'Occident, *Boniface* n'avait jamais renoncé à la pensée de reconquérir la Terre-Sainte, et, en 1300, il avait envoyé prêcher la croisade aux princes et aux peuples, qu'il appelait au secours de Cassan, roi chrétien des Tartares. Cassan avait battu le sultan d'Égypte, près d'Emèse, en Syrie, et l'avait repoussé en Égypte. Philippe ne prêta aucune attention à l'appel du Pape. Engagé dans la guerre de Flandre, il avait besoin de beaucoup d'argent, et il cherchait à s'en procurer de toutes façons, principalement en surchargeant les Églises et le clergé. Aussi refusa-t-il au Pape la dîme qui devait être levée en vue de la croisade prochaine. Il avait même, dans l'intention directe de blesser le Pape, contracté alliance avec Albert, roi des Allemands, et couvert de sa portection et de sa faveur en France les adversaires mortels du Pape, les Colonna.

« Malheureusement en 1301 *Boniface* envoya l'évêque de Pamiers à Philippe le Bel pour lui interdire d'appliquer la dîme et les revenus des bénéfices vacants à tout autre usage qu'à celui de la croisade, lui défendre la violation des immunités ecclésiastiques et la prise de possession

des bénéfices, contre le gré du Pape. Saisset, odieux au roi depuis longtemps, s'acquitta de sa mission avec plus de hardiesse que ses prédécesseurs; le roi s'en irrita, le fit garder à vue par son métropolitain, l'archevêque de Narbonne, lui fit faire un procès sous prétexte de haute trahison, et demanda au Pape de dégrader l'évêque, qui allait avoir à subir des peines temporelles. Deux conseillers du roi, le chancelier Pierre Flotte et Guillaume de Nogaret, instruisirent le procès.

« *Boniface*, en réponse, envoya en France l'archidiacre de Narbonne, Jacques des Normands, notaire apostolique, demander la délivrance du nonce et convoquer les prélats et les docteurs du royaume à un concile qui devait se tenir à Rome, le 1er novembre 1302. Il apportait aussi deux bulles pontificales ; dans la première, *Salvator mundi*, du 3 décembre 1301, le Pape suspendait toutes les grâces accordées à Philippe, à ses conseillers ecclésiastiques et laïques, notamment le prélèvement de la dîme sur les revenus du clergé, dont il accusait le roi d'avoir abusé ; puis il soumettait tous les priviléges, toutes les grâces à l'examen du concile projeté, qui déciderait de leur suppression ou de leur rétablissement. Dans la seconde, *Ausculta, Fili*, du 5 décembre 1301, *Boniface* exposait la doctrine de la souveraineté pontificale s'étendant sur les princes et leurs royaumes, exhortait le roi à renoncer à la pensée qu'il n'avait pas de supérieur sur la terre, cette pensée ne pouvant se concilier qu'avec l'incrédulité; puis il reprochait au roi d'avoir pillé l'Église, et le sommait de paraître en personne ou par ses représentants au concile de Rome.

« Cette bulle arriva entre les mains du roi, probablement falsifiée par les menées de Pierre Flotte, qui était peut-être aussi l'auteur d'une prétendue lettre dans laquelle *Boniface* soutenait en termes durs la souveraineté du Pape au temporel et au spirituel, refusait au roi tout droit de collation aux bénéfices et déclarait hérétique tout acte contraire à cette doctrine. Peut-être est-ce cette lettre qui fut remise au roi en place de la vraie bulle. Toujours est-il que le cardinal Aquasparta parle assez clairement de cette substitution. En février 1302 Philippe fit publiquement brûler la bulle du Pape par les mains du comte d'Artois et transporter au delà des frontières Jacques des Normands et l'évêque de Pamiers, non encore jugé. En même temps on répandit une réponse très-laconique du roi au Pape, réponse positivement émanée de la plume du même Flotte, et dans laquelle le roi, s'adressant au Pape, l'appelait *Maxima tua Fatuitas*, et déclarait fou quiconque ne tiendrait pas pour droit régal la collation des prébendes ecclésiastiques et de leurs revenus.

« Du reste, dans l'espoir d'augmenter la force de la résistance et d'aller au-devant des effets de l'interdit qu'il craignait, Philippe convoqua les trois ordres du royaume à Paris pour le 10 avril 1302. Flotte, dans un long discours, reprocha au Pape de prétendre à la souveraineté des choses temporelles et de regarder les rois comme ses vassaux, parla des nombreuses réserves papales, de l'occupation arbitraire des prélatures et des meilleures prébendes par des étrangers, des charges de toute espèce imposées aux Églises par la cour de Rome, et reprochait ainsi directement à *Boniface* les bienfaits dont il avait été prodigue envers le roi. Le clergé, ébranlé par ces actes du pouvoir politique, supplia le Pape de conserver l'ancienne unité entre la France et l'Église et de revenir sur l'invitation qu'il lui avait adressée de se rendre au concile. La noblesse et le tiers-état écrivirent fièrement aux cardinaux au sujet de la prétendne soumission du roi dans les choses temporelles. Le pape répondit sévèrement aux prélats et leur reprocha leur pusillanimité ; les cardinaux défendirent d'une manière éclatante le Pape contre les griefs de la noblesse et du tiers-état (26 juin 1302).

« En août 1302 *Boniface* convoqua un consistoire des cardinaux, dans lequel il accusa formellement Flotte d'avoir altéré ses paroles, et, dans un écrit composé par les cardinaux, dé-

clara qu'il revendiquait la subordination des rois et des royaumes au pouvoir du Pape, *pour les choses temporelles*, non *ratione dominii*, mais *ratione peccati*, en tant qu'il y a péché et injustice, et qu'il était loin de nier la distinction des deux pouvoirs institués de Dieu.

« Quarante-cinq prélats français parurent au concile du 1er novembre, malgré la défense du roi, et le résultat des délibérations de l'assemblée se retrouve vraisemblablement dans la bulle *Unam sanctam*, qui parut le 18 novembre 1302, et qui exposait les rapports de la papauté et de la royauté, revendiquant une autorité indirecte de l'Église sur le temporel des rois, et subordonnant la puissance temporelle à la puissance spirituelle dans le sens de la morale et de la discipline ecclésiastique. Le Pape invoquait deux autorités françaises, S. Bernard et Hugues de S.-Victor, à l'appui de sa doctrine. Le même jour *Boniface* promulgua une sentence d'excommunication contre tous ceux qui voudraient molester les fidèles qui se rendraient à Rome ou qui en reviendraient. Le roi, de son côté, renouvela la défense, du 11 décembre, de quitter la France sans son autorisation ou d'exporter de l'argent du royaume. Le Pape, sur les vives instances de Charles de Valois, envoya le cardinal Jean le Moine au roi, pour amener celui-ci à une réconciliation, moyennant douze points posés comme ultimatum; mais les réponses du roi furent ou insignifiantes ou négatives sur les divers points proposés, et ne purent satisfaire le Pape, qui déclara le roi passible de toutes les censures qu'il avait énoncées dans sa bulle du 4 avril : *In cœna Domini*, et par conséquent excommunié. Le cardinal le Moine devait l'annoncer au roi; mais l'ambassadeur du Pape fut emprisonné à Troyes avant d'avoir pu remettre au cardinal légat les papiers relatifs à sa mission.

« Déjà, le 12 mars, Philippe par la bouche de Guillaume de Nogaret, avait fait publiquement accuser *Boniface* d'usurpation, d'hérésie, de simonie et d'autres crimes, et l'avait appelé devant un concile universel. En même temps il avait conclu la paix avec Edouard, pour se préparer à toute les éventualités. *Boniface* de son côté proclama le 29 avril 1303, le roi Albert empereur des Romains, et Philippe en prit occasion d'accuser le Pape d'avoir manqué à la parole qu'il avait donnée de couronner empereur son frère, Charles de Valois. Le 3 et le 4 juin, Guillaume de Plasian allégua, dans une assemblée du royaume, des griefs encore plus scandaleux contre le Pape; il l'accusa d'hérésie, du meurtre de Célestin V, d'usurpation, de simonie, de fornication, d'ivrognerie, de tyrannie, de magie, de profanation des choses saintes et des cérémonies sacrées, de sacrilége, de haine et de mépris de la France et de son roi. Puis il renouvela l'appel au concile universel, devant lequel il prouverait, disait-il, tous les points de son accusation. Le roi et une partie de l'assemblée en appelèrent également au futur concile, « sous réserve de tout le respect dû au Saint-Siége. » Les cinquante prélats présents signèrent « à cause de l'urgence des circonstances, et pour la justification du Pape, sans prendre aucune part aux accusations portées contre lui. » Philippe le Bel écrivit alors en Italie, en Espagne, en Portugal, afin de réunir un concile universel. Quant au Pape, il se lava de toutes les accusations dont il était l'objet par un serment solennel, prêté dans un consistoire d'Agnani le 15 août 1303, et il était au moment de promulguer une nouvelle bulle d'excommunication : *Super Petri solio*, datée du 6 septembre, lorsqu'il fut surpris et arrêté, à Anagni même, par Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna. Ils étaient arrivés en Italie, sous prétexte de renouer les négociations, avaient ourdi une conspiration dans Anagni, réuni secrètement des soldats autour d'eux, et s'étaient brusquement emparés du palais du Pape, le 7 septembre. Lorsque le vieux *Boniface*, que ses ennemis avaient trouvé revêtu de ses insignes pontificaux, se vit entre leurs mains, il déclara que, trahi comme le Sauveur, il voulait mourir en Pape. Nogaret déclara qu'il venait pour emmener le Pape au concile de Lyon :

Sciarra prononça des paroles outrageantes contre *Boniface* et le somma d'abdiquer. Après trois jours de captivité, les habitants d'Anagni le délivrèrent. *Boniface* se rendit à Rome, où, dit-on, il fut de nouveau privé de la liberté par les cardinaux Orsini, jusqu'au 11 octobre, jour de sa mort.

« Il fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre, et en 1603, à l'occasion de travaux qu'on fit dans l'église, on retrouva son corps presque entièrement conservé. Il eut pour successeur Benoît XI.

« Boniface, se fondant sur une tradition de cent ans, avait, par sa bulle du 22 février 1300, publié une indulgence plénière en faveur de ceux qui visiteraient certaines églises de Rome, pendant trente jours, s'ils étaient de Rome, pendant quinze jours, s'ils étaient étrangers. Ce fut l'origine des jubilés, dont le retour fut fixé, plus tard, à cinquante et à vingt-cinq ans. Il excluait de cette indulgence ceux qui fournissaient des armes aux Sarrasins, Frédéric et ses adhérents, les Génois et les Colonna. La foule des pélerins de tous les pays qui répondirent à l'appel du Pape fut immense, et les petites aumônes faites à l'église de Saint-Pierre montèrent à 50,000 florins d'or. L'indulgence s'appliquait d'elle-même, d'après les ordres de *Boniface*, à ceux qui tombaient malades à Rome ou en route, et elle fut prolongée jusqu'à Pâques 1301 pour ceux qui furent malgré eux en retard. *Boniface* étendit à deux jours de route, autour du lieu où se trouvait la cour pontificale, le droit de réserve papale relatif à la collation des prébendes des bénéficiers morts à la cour du Pape, que Clément IV avait institué en 1268.

« Outre le *Liber sextus Decretalium* (*le Sexte*), qui est dû à Boniface, on doit mentionner parmi ses écrits : *de Regulis juris; II Sermones de canonisatione Ludovici IX* (1); *de Indulgentiis anni jubilæi*; les oraisons *Ave, Virgo gloriosa,* et *Deus, qui pro redemptione mundi*, etc. On trouve six *Constitutions* de *Boniface* dans le *Bullarium magnum*, t. I, Lugdini, 1692, pag. 198-207, et deux de ses *Lettres* dans Mansi, XXIV, nº 33. »

BONIFACE IX, Pierre Tomacelli, né à Naples d'une pauvre mais ancienne famille, était arrivé à Rome comme un modeste clerc et avait été rapidement promu, par Urbain VI, protonotaire, cardinal-diacre et cardinal-prêtre. « Il se recommandait dit M. Hauslé, par son extérieur agréable, sa prudence, sa réserve et la pureté de ses mœurs; mais il n'était pas théologien. » Il fut couronné le 9 novembre. Dès l'origine de son pontificat, *Boniface* IX adressa une encyclique aux princes et aux prélats de l'obédience de son prédécesseur, en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre et en Pologne, pour les appeler tous, ainsi que les schismatiques qui avaient suivi l'antipape Clément VII, à l'union. Pendant ce temps, Clément VII avait couronné à Avignon, le 1er novembre 1389, le fils de Louis d'Anjou, Louis II, roi de Naples, et avait excommunié le Pape élu à Rome. *Boniface* répondit à son adversaire en l'excommuniant à son tour, et, le 29 mai 1390, il fit poser à Gaëte la couronne de Naples sur la tête de Ladislas, fils de Charles de Durazzo, âgé de dix-sept ans, par le cardinal vice-chancelier Angèle de Florence, après que Ladislas se fut reconnu vassal du Saint-Siége et eut déclaré qu'il défendrait Rome contre Clément VII et Louis d'Anjou.

« Urbain VI avait ordonné, dit M. Hauslé, que, en mémoire des trente-trois années passées par le Christ sur la terre, il y aurait tous les trente-trois ans un jubilé, et qu'ainsi le prochain jubilé serait célébré en 1390. *Boniface* maintint cette ordonnance de son prédécesseur, fit à divers princes et à différentes contrées des concessions en vertu desquelles chaque fidèle pouvait gagner l'indulgence chez lui, dans le cas où il remettrait aux prédicateurs de l'indulgence, envoyés par le Saint-Siége, le montant d'un voyage à Rome. L'argent provenant de cette espèce de rachat devait être employé à la restauration

(1) *Voy.* la bulle de canonisation et ces deux sermons dans Duchène, *Recueil des Histor. de France*, t. V.

des églises de Rome. Les abus dont plusieurs prédicateurs d'indulgence se rendirent coupables déterminèrent le Pape à inviter les évêques de Ratzebourg, Meissen et Hildesheim, à exercer une sévère surveillance à cet égard. Le 1er mars 1391 *Boniface* publia une nouvelle encyclique contre le schisme, dans laquelle il invitait principalement la France à reconnaître son autorité. Il y montrait l'action de la divine Providence sur l'Église romaine durant la captivité de Babylone (à Avignon), et rappelait que Pierre d'Aragon et sainte Brigitte avaient conseillé au Pape Clément VI de revenir à Rome; qu'Urbain V était mort à Marseille ,conformément à la prophétie de sainte Brigitte; que Grégoire XI, par un arrêt spécial de Dieu, avait dû mourir à Rome, et qu'un simple malentendu avait séparé la France d'Urbain VI. »

La même année il demanda à Richard II, roi d'Angleterre, du secours contre une invasion menaçante des Français, et, le 7 octobre, il canonisa la pieuse Brigitte de Suède, qui était morte à Rome le 23 juillet 1373. Le peu de respect que lui montraient les Romains, décidèrent *Boniface* à répondre à l'invitation des Pérousiens, le 28 septembre 1392, en établissant sa résidence à Pérouse. Il y promulgua une sorte d'amnistie, à laquelle on répondit par un acte de soumission du 30 novembre de la même année. Toutefois il ne parvint pas à calmer les troubles qui étaient nés à Pérouse même, et à la fin d'août 1393 il se vit obligé de s'enfuir à Assise.

« Une lettre de ce pape à Charles VI, dit M. Hauslé, avait fait impression en France, et Clément lui-même, le pape d'Avignon, feignit d'être disposé à l'union; il fit faire des processions, dire des messes spéciales à cette intention et distribua des indulgences à ceux qui travaillaient à cette œuvre de pacification; mais en même temps il envoyait à Paris un Carmélite tout à fait hostile à *Boniface*, qui devait agir sur les esprits en les gagnant également par des indulgences. Cependant Charles VI était tombé en démence, et ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, laissèrent sans réponse une seconde lettre de *Boniface*, du 20 juin 1393, parce qu'elle exposait simplement la légitimité de l'élection d'Urbain VI et l'illégalité de celle de Clément VII, et qu'il n'y était pas question d'union. Clément, de son côté, ne restait pas oisif; il envoyait à Paris le cardinal Pierre de Luna, qui devait surtout surveiller les intérêts du Pape d'Avignon. Sur ces entrefaites l'université de Paris avait, le 6 juin 1394, par l'organe de Nicolas de Clémangis, avec l'autorisation du roi, proposé trois moyens de terminer le schisme: l'abdication des deux Papes, qui était le moyen le plus facile, ou un compromis, ou la décision d'un concile universel. Ces propositions ne plaisaient guère à Clément, quoique les cardinaux de son obédience s'y montrassent favorables, quand un coup d'apoplexie le frappa le 16 septembre 1394. Les cardinaux, réunis au nombre de vingt et un à Avignon, s'empressèrent de procéder à une nouvelle élection, malgré l'opposition des rois de France et d'Aragon et celle de l'université de Paris, et choisirent le cardinal Pierre de Luna, qui prit le nom de Benoît XIII. « Cependant dix-huit de ces cardinaux avaient souscrit une formule de serment en vertu duquel: 1° ils s'engageaient à employer tous les moyens en leur pouvoir pour mettre un terme au schisme; 2° l'élu lui-même devait promettre d'abdiquer, si la majorité des cardinaux jugeait que cela fût nécessaire au bien de l'Église. On s'occupa donc très-sérieusement en France de rétablir l'unité de l'Église au moyen de la cession; plusieurs assemblées de princes, de prélats et de docteurs, se tinrent dans ce but à Paris. La Sorbonne surtout insistait pour ce moyen; mais le rusé Benoît, feignant de n'aspirer qu'à l'union, ne cherchait que des échappatoires. Vers la fin d'octobre 1396 Charles VI, roi de France, et Richard II, roi d'Angletere, s'entendirent pour obtenir la cession, et résolurent d'envoyer des ambassadeurs aux deux Papes, au roi des Romains Wenceslas et aux rois de Castille et d'A-

ragon. Mais les rois d'Espagne opinaient pour le retrait réciproque de la sentence d'excommunication et pour l'entrevue des deux Papes en un lieu déterminé, où il délibéreraient sur l'union de l'Église. Du reste, tous ces rois envoyèrent des députés dans l'année même à *Boniface*, qui était parvenu, à l'aide du roi de Naples, à apaiser une nouvelle sédition des Romains, et la diète de Francfort chercha de son côté, en avril 1397, à porter le Pape de Rome à une cession volontaire, mais *Boniface* refusa net, d'abord parce qu'il était le Pape légitime, et ensuite parce que le roi Wenceslas n'avait pas été présent à la diète qui lui envoyait cette députation.

« La France agissait également pour faire accepter la voie de la cession, et, sur la demande incessante de l'université de Prague, le roi Wenceslas convint, avec le roi de France, qu'une conférence aurait lieu à Reims (1398). En vain le Pape lui fit des représentations sur les inconvénients d'une pareille entrevue; en vain aussi Robert du Palatinat représenta au roi que cette tentative n'aurait d'avantage que pour la France, qu'elle blesserait *Boniface* et nuirait à Wenceslas ; que c'était la France qui, en se rangeant du côté des cardinaux schismatiques, entretenait le trouble dans l'Église ; qu'elle cherchait à réparer le mal et à se débarrasser de son faux Pape, et que c'était un projet dangereux et injuste d'obliger en même temps le vrai Pape et son concurrent à abdiquer des droits qui n'étaient évidemment pas égaux. Malgré ces excellentes raisons l'entrevue eut lieu, et, à la suite des pourparlers entre les deux rois, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, fut envoyé à *Boniface* pour obtenir qu'il cédât et consentit à une nouvelle élection, qui, si elle lui était favorable, devait le faire reconnaître partout comme Pape légitime. En cas de refus les deux rois déclareraient déposé celui des deux Papes qui n'aurait pas résigné et lui refuserait l'obédience.

« *Boniface* répondit que si Benoît cédait au vœu des deux rois en abdiquant, il en ferait de même. Enfin, le 28 juillet 1398, après de longues hésitations, toute la France se retira de l'obédience de Benoît XIII, et Pierre de Luna, abandonné de la plupart de ses cardinaux, resta pendant cinq ans, sous une stricte surveillance, dans son palais d'Avignon. L'édit royal du 28 juillet dit qu'il ne pouvait être question de retirer l'obédience à *Boniface*, puisque personne ne l'avait reconnu en France.

« Pour satisfaire aux dépenses croissantes que nécessitait le rétablisssement de la souveraineté temporelle dans les États de l'Église et pour soutenir Ladislas, roi de Naples, *Boniface* (ou sa cour) avait cédé des bénéfices, des expectatives, des dispenses pour le cumul de plusieurs bénéfices, en retour de taxes annuelles, et, en 1399, il avait décidé que les *Annates* seraient désormais une contribution permanente. Cette mesure le fit accuser d'avarice et de cupidité; et il se peut qu'il n'en fût pas exempt, car il fit tout ce qu'il put pour enrichir sa famille. Cependant une partie de griefs dont il fut l'objet appartenait aux circonstances. *Boniface*, depuis la seconde sédition des Romains, résidait soit à Pérouse, soit à Assise. Lorsqu'on approcha de l'année du jubilé (1400), les Romains lui envoyèrent une députation pour l'engager à revenir : ils craignaient que l'absence du Pape ne rendît le jubilé moins solennel et ne les privât ainsi d'un immense bénéfice. *Boniface* leur reprocha le peu de respect qu'ils avaient eu pour le chef de l'Église, l'absence de tout ordre dans leur ville, et feignit de refuser d'accéder à leur demande. Mais lorsqu'ils eurent, conformément au désir du Pape, nommé sénateur Malatesta de Pesaro, destitué les anciennes autorités des districts de la ville et envoyé des frais de route au Pape, *Boniface* se rendit à Rome et reprit peu à peu possession du château Saint-Ange, du Capitole, des murs, des tours, de la ville entière. Le jubilé fut célébré suivant la tradition, sans cependant avoir été formellement publié. Il arriva un grand nombre de pèlerins, surtout de France, malgré la défense du roi, qui

voyait dans le pèlerinage une reconnaissance indirecte de l'autorité de *Boniface*.

« Mais le jubilé fut troublé par les préparatifs de guerre qui agitaient l'Italie et par une forte épidémie. Les princes électeurs, réunis à Reims le 20 août 1400, d'accord avec le Pape Boniface, déposèrent le roi Wenceslas le Fainéant, et élurent à sa place d'abord Frédéric, duc de Brunswick, et, après sa mort violente, Robert, comte palatin du Rhin et duc de Bavière. *Boniface* ratifia l'élection en 403, sans que Wenceslas s'inquiétât le moins du monde de sa déposition. En 403, Benoît s'enfuit d'Avignon, et sut, mais pour très-peu de temps seulement, reconquérir l'obédience de la France. Feignant de nouveau de se prêter aux projets d'union, il envoya, l'année suivante, des députés à Rome, après avoir obtenu des saufs-conduits pour eux. Ils devaient être porteurs de l'acte d'abdication de Benoît; mais dans le fait ils parlèrent, d'une manière générale et vague, du désir qu'avait Benoît de voir l'union rétablie et d'entrer en conférence directe avec *Boniface* à ce sujet. *Boniface* ne reçut pas très-poliment les envoyés de Benoît, qui s'emportèrent jusqu'à l'appeler simoniaque, ce qui remplit *Boniface* de douleur. Il souffrait depuis longtemps de la pierre ; son mal augmenta, et il mourut le 1er octobre 1404, avant même que les envoyés de Benoît eussent quitté Rome; aussi furent-ils retenus prisonniers à la suite d'une émeute populaire. *Boniface* avait quarante-cinq ans lorsqu'il fut élu, et, par conséquent, n'avait pas soixante ans accomplis au moment de sa mort. Il confirma la réputation de chasteté qu'il avait toujours eue en rejetant les conseils de ses médecins, qui l'engageaient à soulager son mal par un remède qui eût été la violation de ses vœux.

« Ce fut sous son pontificat que Bajazet IV fut vaincu par Tamerlan et que commença l'hérésie de Wiclef. En 1392 il avait ratifié la fondation de l'université d'Erfurt. En 1399 on avait vu arriver du Nord à Viterbe une secte de pèlerins, vêtus de blanc et d'un capuchon noir, conduite par un prêtre qui séduisait les peuples par sa pieuse tenue et ses cantiques spirituels ; mais la moralité de la secte ne répondait guère à ces saintes apparences. On démasqua facilement ces hypocrites, et leur chef périt tristement sur le bûcher. »

Le *Bullarium Magn.*, t. I, p. 292 sq., contient cinq constitutions de *Boniface* IX. Innocent VII lui succéda.

LE NOIR.

BONOSIAQUES ou BONOSIENS, nom d'une secte que Bonose, évêque de Macédoine, renouvela au quatrième siècle. Il soutenait, comme Photin, que Jésus-Christ n'était Fils de Dieu que par adoption, et que Marie sa mère avait cessé d'être vierge dans l'enfantement. Le pape Gélase condamna ces deux erreurs.

BERGIER.

BONS-HOMMES, religieux établis l'an 1259 en Angleterre, par le prince Edmond; ils professaient la règle de saint Augustin, et portaient un habit bleu. Sponde croit qu'ils suivaient l'institut du bienheureux Jean Lebon, qui vivait en ce siècle. On donna en France ce nom aux minimes, à cause du nom de *bonhomme* que Louis IX avait coutume de donner à saint François de Paule leur fondateur. Les albigeois affectaient aussi de prendre ce même nom de *bons-hommes*. *Voy.* Polydore Virgile, *Hist. Angl.*, livre 16; Sponde, en 1259, n° 9.

BERGIER.

BONTÉ. (*Théol. mixt. philos. mor.*) — Il y a une qualité morale qui, pour nous, l'emporte sur toutes les autres et devant laquelle nous nous inclinons avec respect. A côté d'elle la science s'efface, le talent se voile, tout disparaît ; c'est la *bonté*. On peut être le plus profond des génies, le plus puissant des hommes, le plus brillant des poëtes, le plus religieux aussi des adorateurs de la divinité, du moins en apparence, sans être bon ; et alors je dis de ce que j'appelle la *bonté* dans cette théologie mixte, et que S. Paul appelait la charité : ne l'ayant pas, vous n'avez rien.

La *bonté* consiste à ne concevoir, dans

son âme, aucune pensée malicieuse, fût-ce par représailles contre ceux qui en ont manifesté contre vous ; à ne jamais projeter que du bien pour les autres et à courir avec empressement après toutes les occasions de leur être agréable ; elle consiste à ne pas même penser aux procédés malicieux, et à n'avoir l'idée que de ceux qui ont pour but de faire du bien. Une multitude d'esprits sont bien doués de la nature, une multitude présentent des qualités précieuses; mais beaucoup aussi ont de la malice; le mal qu'éprouvent les autres leur est agréable; ces esprits-là n'ont pas la *bonté*, et, ne l'ayant pas, composent la méchante troupe du malin esprit, qui est leur chef et leur type ; ils sont réprouvés de Dieu, qui est la bonté par excellence, la bonté infinie. Qu'ils changent leur manière d'être morale, qu'ils renoncent à leur trames malicieuses, qu'ils deviennent bons ; on peut le devenir par volonté pure ; c'est le propre de l'homme de se former moralement et d'être toujours ce qu'il veut être. Mais il faut, pour cela, renoncer au plaisir intime que l'on éprouve à être malicieux ; car la malice est un tour d'esprit, qui fait plaisir, comme un tour d'adresse, à celui qui s'y livre. Il faut renoncer à ce plaisir, le repousser, et prendre l'habitude de ne penser qu'à faire du bien.

Il n'y a de solide que la *bonté* d'âme; Dieu n'aime qu'elle ; sans elle tout est vanité.

Chacun doit se dire : « Si je parle les langues des hommes et des Anges, et que je n'aie point de *bonté*, je ne suis rien. »

Chacun doit se dire : « Si j'ai le don de prophétie, et pénètre tous les mystères, et possède toute science, et que je n'aie pas la *bonté*, je ne suis rien. »

Chacun doit se dire : « Si j'ai la toute-foi, jusqu'à transporter les montagnes, et que je n'aie pas la *bonté*, je ne suis rien, »

Chacun doit se dire : « Si je distribue tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que je n'aie pas la *bonté*, je ne suis rien. »

Chacun doit se dire : « Si je livre mon corps pour le martyre, et que je n'aie pas la *bonté*, je ne suis rien. »

Chacun doit se dire : « La *bonté* est patiente, bénigne, point envieuse, point inconsidérée, point orgueilleuse, point méprisante. » Suis-je tout cela?

Chacun doit se dire : « La *bonté* ne cherche pas son bien propre. » Est-ce ainsi que je suis?

Chacun doit se dire : « La *bonté* ne s'irrite point. » Est-ce ainsi que je suis?

Chacun doit se dire : « La *bonté* ne se réjouit point de l'iniquité. » Est-ce ainsi que je suis?

Chacun doit se dire : « La *bonté* n'a de joie que dans la vérité. » Est-ce ainsi que je suis?

Chacun doit se dire : « La *bonté* endure tout. » Est-ce ainsi que je suis?

Chacun doit se dire : « La *bonté* croit tout » parce qu'elle ne croit pas au mensonge. Est-ce ainsi que je suis?

Chacun doit se dire : « La *bonté* espère tout et souffre tout. » Est-ce ainsi que je suis?

Si pourtant je ne suis pas tout cela, je n'ai pas la *bonté*, et « je ne suis rien. »

LE NOIR.

BONTÉ. *Voyez* BON.

BORBORITES, secte de gnostiques, laquelle, outre les erreurs et le libertinage commun à tous les hérétiques connus sous ce nom, niait encore, selon Philastrius, la réalité du jugement dernier. Saint Epiph., *Hæres.* 26 et 26; Saint Augustin, *de Hæres.* c. 5 ; Baronius, *ad an. Chr.* 120.

BERGIER.

BORDAS-DEMOULIN. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Jean-Baptiste *Bordas-Demoulin*, philosophe français platonicien et cartésien au XIXe siècle, mais janséniste en théologie, naquit à Montagnac-la-Crempse dans la Dordogne, en 1798, et mourut en 1859, à Paris. Ses efforts s'étaient surtout dirigés en vue de concilier les conséquences sociales de la révolution avec l'ancien gallicanisme. Il eut quelques disciples ; les principaux furent F. Huet et le docteur Pidoux.

Les plus remarquables ouvrages de *Bordas-Demoulin* sont ses *Lettres sur l'éclectisme et le doctrinarisme*, in-8°, 1833; au lieu de *sur*, on pourrait mettre *contre*; son *Cartésianisme ou la véritable rénovation des sciences*, 2 vol. in-8°, 1843, suivi de la *Théorie de la substance* et de celle *de l'infini;* beau livre à forte pensée, qui fut couronné par l'Académie, et qui parut avec une introduction de F. Huet; ses *Mélanges philosophiques et religieux*, in 8°. 1855, contenant l'éloge de Pascal, éloge qui avait été couronné en 1842, et l'éloge de Voltaire; on y lit de belles pages sur Platon; ses *Pouvoirs constitutifs de l'église* in-8°, 1855, ouvrage gallican jusqu'au jansénisme et qui fut mis à l'index; son *Essai de réforme catholique*, in-12, 1856, mis aussi à l'index, etc. M. Huet, qui fut son fidèle disciple, tant qu'il vécut, mais qui abandonna l'Église après sa mort, à la vue du mouvement ultramontain, pour se faire purement philosophe — on pourrait dire philosophe panthéiste, s'il n'avait pris soin lui-même à l'avance de repousser le mot plutôt que la chose, — a mis beaucoup de ses travaux dans toutes ces publications.

Bordas-Demoulin avait eu d'un héritage une trentaine de mille francs, mais, sans souci de son avenir matériel, les avait déposés dans son secrétaire et avait pris à même jusqu'à ce qu'il n'y eut plus rien. Il vivait, en misanthrope dans un galetas, d'une pension de 1200 fr. que lui faisait l'Académie. Il mourut à l'hôpital Lariboisière. LE NOIR.

BORRÉLISTES. Stoupp, dans son *Traité de la religion des Hollandais*, parle d'une secte de ce nom, dont le chef était Adam Borell, zélandais, qui avait quelque connaissance des langues hébraïque, grecque et latine. Ces *borrélistes*, dit cet auteur, suivent la plus grande partie des opinions des mennonites, quoiqu'ils ne se trouvent point dans leurs assemblées. Leur vie est fort austère; ils emploient une partie de leur bien à faire des aumônes. Ils ont en aversion toutes les églises, l'usage des sacrements, des prières publiques, et toutes les autres fonctions extérieures du service de Dieu. Ils soutiennent que toutes les églises qui sont dans le monde ont dégénéré de la pure doctrine des apôtres, parce qu'elles ont souffert que la parole de Dieu fût expliquée et corrompue par des docteurs qui ne sont pas infaillibles, et qui veulent faire passer pour inspirés leurs catéchismes, leurs confessions de foi, leurs liturgies et leurs sermons, qui sont l'ouvrage des hommes. Ces *borrélistes* prétendent qu'il ne faut lire que la seule parole de Dieu, sans y ajouter aucune explication des hommes. BERGIER.

BORROMÉE (S. Charles), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — La vie du cardinal archevêque de Milan S. Charles *Borromée* serait longue à raconter. Enserré dans un cadre trop étroit, nous sommes forcé de nous borner, comme pour bien d'autres, à quelques mots sur le lieu et la date de sa naissance et de sa mort, et sur ses écrits :

Charles naquit le 5 octobre 1538, au château d'Arona sur le lac Majeur, et mourut dans ce même château le 3 nov. 1784, après avoir été accusé près du pape d'une rigidité excessive contre les bals et les mascarades du carnaval, qu'il avait interdits, et avoir été absous par Grégoire XIII qui reconnut seulement que ses décrets pouvaient renfermer quelque chose de dur en apparence.

Ses écrits consistent en *instructions pastorales*, en *homélies et discours* et en *lettres*. Les *instructions pastorales* forment une théologie pastorale fondée sur l'expérience : elles concernent le sacrement de pénitence, la prédication, l'eucharistie, etc.; l'assemblée générale du clergé de France fit imprimer en 1657, à ses frais, les instructions aux confesseurs. S. Alphonse cite quelquefois S. Charles *Borromée*. Les *homélies* furent imprimées à Milan, en 2 vol., en 1747, et à Augsbourg, in-folio, 1758. Les *discours*, prononcés aux synodes et dans les couvents, furent également imprimés par Sax à Milan et à Augsbourg. Le mouvement en est très-oratoire. Le recueil complet de ses *lettres* est dans la bibliothèque du saint sépulcre à Milan, 31 volumes;

une édition complète de ses œuvres est aussi à Milan, 5 vol. in-folio, 1747.

Le Noir.

BOSSUET (Jacques Bénigne), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand orateur et théologien naquit à Dijon le 27 sept. 1626. Son père était doyen du parlement de Metz. Il était déjà très-considéré lorsqu'il reçut le grade de docteur en théologie, à Paris.

En 1661, il prêcha l'Avent à la cour de Louis XIV, et le roi fit féliciter le père de *Bosssuet* d'avoir un fils qui l'immortaliserait. En 1669 il fut promu à l'évêché de Condom : mais il résigna cet évêché peu de temps après, ayant été nommé précepteur du Dauphin et devant vivre à la cour. Il écrivit alors, pour son élève, le *Discours sur l'Histoire universelle*, « éloquente et véritable théodicée historique, » dit M. Dollinger.

« Son livre *de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, continue le même biographe, plus métaphysique, et fondé sur des principes cartésiens, fut écrit pour le même prince ainsi que son ouvrage sur la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, dont le but est d'amener les rois à la modération, les peuples à l'obéissance, les uns et les autres à la soumission à l'égard de la volonté divine. *Bossuet*, conformément à l'esprit de son temps et de son pays, incline vers la théorie de la monarchie absolue, et ne connait d'autre contrepoids à l'abus du pouvoir chez les princes que les arrêts de la Providence.

« Les hommes les plus savants de l'époque, mais surtout les membres les plus éminents du clergé, de la Broue, plus tard évêque de Mirepoix, Pélisson, Renaudot, Fleury, s'empressèrent autour de *Bossuet* et formèrent une sorte d'Académie dans laquelle on discutait des questions d'histoire, de philosophie, de théologie, on lisait et commentait la Bible; quelques ouvrages d'exégèse de *Bossuet* furent le fruit de ces conférences. Il comptait aussi, parmi ses amis les plus intimes, l'austère supérieur de la Trappe, le célèbre abbé de Rancé, que *Bossuet* allait voir cinq ou six fois par an dans sa solitude.

« *Bossuet* ayant terminé l'éducation du Dauphin fut nommé évêque de Meaux (1681). Dévoué à ses nouvelles fonctions comme il l'avait été à sa charge de cour, prédicateur infatigable, prélat simple, paternel, toujours abordable, il rédigea un excellent catéchisme, établit des missions, tint des synodes, composa pour les religieuses de son diocèse les *Élévations sur les Mystères* et les *Méditations sur l'Évangile*. Ces deux ouvrages, qui n'étaient pas destinés à l'impression, ne parurent qu'après sa mort, de même que beaucoup de ses écrits.

« En 1654, il s'occupa plus spécialement du retour des protestants. Il consentit, à la demande de Mme de Duras, nièce de Turenne, à tenir en sa présence des conférences sur l'autorité de l'Église avec le théologien protestant le plus considéré de France, l'habile polémiste Claude ; la conversion de Mme de Duras en fut le résultat immédiat, et le compte-rendu qu'en publia *Bossuet* offre le double intérêt de la situation dramatique des personnages et de la manière dont sont traitées les matières de leurs conférences.

« En 1668 parut sa célèbre *Exposition de la Doctrine catholique*, le seul écrit de ce genre qui, par la multitude et le poids des approbations, ait obtenu en quelque sorte l'autorité d'un symbole et soit devenu un document public pour toute l'Église.... Le pape Innocent XI lui donna une approbation solennelle, et il fut bientôt traduit dans la plupart des langues de l'Europe. ....

« Mais le plus étendu des ouvrages de *Bossuet*, fut son *Histoire des Variations*, chef-d'œuvre d'exposition lucide et éloquente, peut-être incomparable quant à l'art avec lequel il perce l'obscurité dont les passions et les mésintelligences réciproques enveloppent les questions controversées et avec lequel il décrit en quelques traits vigoureux la Genèse et l'ensemble d'une doctrine....

« L'*Histoire des Variations* fut suivie d'une série d'autres écrits, tous destinés à défendre certaines parties du dogme et de la liturgie catholique contre les attaques du protestan-

tisme ; tels son traité *de la Communion sous les deux espèces* en 1682, et une défense (inachevée) de cet ouvrage ; *la Tradition défendue sur la matière de la Communion sous une espèce* contre les attaques du prédicateur de la Roque, de Rouen ; puis ses six *Avertissements* sur les lettres du ministre Jurieu contre l'*Histoire des Variations* ; une *Explication de l'Apocalypse*, de 1689, contre les interprétations protestantes de la prostituée de Babylone ; deux *Instructions pastorales*, la première sur les promesses faites à l'Église, le seconde en réponse aux attaques du ministre Basnage, et une *Explication apologétique de la messe.*

« *Bossuet* ne paraît pas avoir conseillé la révocation de l'édit de Nantes, qu'on considère avec raison comme une des grandes taches de l'histoire de France et une des plus grandes fautes du règne de Louis XIV ; mais il est certain qu'il l'a approuvée et publiquement louée dans l'*Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*. Il partageait un préjugé alors général en France, et pensait que cette mesure atteindrait sûrement et complétement son but, c'est-à-dire qu'elle rétablirait l'unité religieuse en France ; mais les actes de violence commis sous Louvois, les odieuses dragonnades furent blâmées par *Bossuet*, tandis qu'Arnauld, qui sans doute ne connut pas le mal tout entier, déclara justes et légitimes les moyens employés, sans excepter les dragonnades, et en appelait pour les justifier à la conduite des empereurs et des gouverneurs romains contre les Donatistes. Que ce fût en soi un droit, et, bien plus, un devoir, pour le roi, de détruire les fausses religions dans son royaume, c'est ce dont *Bossuet* doutait aussi peu que les autres théologiens français de son temps (Fénelon seul excepté), et c'est ce qu'il chercha à démontrer dans sa *Politique sacrée*, qui ne parut toutefois que longtemps après la révocation de l'édit de Nantes et la mort de Louis XIV.

« *Bossuet* observa de grands ménagements à l'égard des Jansénistes. Il était l'ami personnel de leur théologien le plus distingué, Arnauld, qui composa quelques-uns de ses écrits, et notamment son *Apologie des Catholiques* et un ouvrage contre Malebranche, sur la demande de l'évêque de Meaux. *Bossuet* voyait dans Arnauld le défenseur habile de l'Église catholique et de sa doctrine contre le Calvinisme, et il jugeait avec d'autant plus d'indulgence la tenue d'Arnauld et de ses amis qu'il était lui-même un strict Augustinien, et que les Jansénistes ne se posèrent publiquement en parti schismatique qu'après la mort de *Bossuet*. Cependant, à une époque antérieure, *Bossuet* s'était vivement prononcé contre le jansénisme (dans ses *Oraisons funèbres du P. Bourgoing* et *du* Dr *Cornet*). Plus tard il parut pendant plusieurs années être favorable à la distinction si connue des Jansénistes du droit et du fait. Il soutint, dans l'écrit qu'à la demande de l'archevêque de Paris, Péréfixe, il adressa aux religieuses de Port-Royal, qu'une pieuse soumission au jugement de l'Église sur des faits dogmatiques (sur le caractère hérétique ou orthodoxe de l'*Augustinus* de Jansénius) suffit ; son biographe, le cardinal Bausset, a mal compris cet écrit. Mais vers la fin de sa vie il modifia cette opinion et déclara, dans son dernier ouvrage *sur l'Autorité des décisions de l'Église*, que chaque fidèle est tenu d'avoir une persuasion intime, entière et absolue de la vérité des jugements de l'Église sur des faits dogmatiques. Il rejeta par conséquent de la manière la plus péremptoire le soi-disant silence respectueux en faveur duquel quarante docteurs en théologie de la Sorbonne s'étaient alors prononcés... Les éditeurs de *Bossuet*, favorables au jansénisme, paraissent avoir supprimé plus d'un passage dans ceux de ses écrits qui ne furent mis au jour qu'après sa mort ; on sait du moins qu'ils ont supprimé un panégyrique de S. Ignace de Loyola et un écrit sur le *Formulaire* d'Alexandre VII, auquel Rome avait ordonné de souscrire. *Bossuet* avait approuvé dix ans auparavant l'ouvrage de Quesnel sur le Nouveau Testament, qui fut rejeté plus tard par la bulle *Unigenitus*, et il avait composé une préface destinée à être mise en tête d'une nouvelle édition de ce livre, que l'arche-

vêque de Paris, le cardinal de Noailles, avait vivement pris sous sa protection. Mais *Bossuet* reconnut que ce livre avait besoin de grands et profonds changements, rendit lui-même l'archevêque attentif sur un certain nombre de passages qui réclamaient des modifications; le cardinal de Noailles n'ayant pas consenti au changement proposé, Bossuet retira sa préface (qui parut, longtemps après sa mort, sous le titre, apposé par une main janséniste, de *Justification des Réflexions morales*), et déclara souvent plus tard que le livre de Quesnel était tellement infecté de jansénisme qu'il ne pouvait pas être corrigé.

« On représente ordinairement comme un fait déplorable la discussion de *Bossuet* avec son ami et son disciple Fénelon, parce que ces deux grands hommes, dans cette vive controverse, ne restèrent pas à l'abri de quelques mouvements de passion humaine, et que *Bossuet*, en particulier, sembla mettre dans cette discussion théologique beaucoup de roideur, de véhémence, parfois d'irritation. La comparaison de Fénelon et de madame Guyon avec Montan et Priscille dépassa, sans aucun doute, la mesure d'une polémique légitime, et sa tenue fut, en cette circonstance, d'autant plus surprenante que *Bossuet* n'avait jamais opposé aux attaques les plus amères des protestants que le calme d'une conscience ferme et sûre, la douceur d'un évêque ambitieux, non de remporter des triomphes littéraires, mais de convaincre ses adversaires....

« Du reste, les deux prélats se rapprochèrent dogmatiquement, dans le courant de la discussion, plus qu'on ne l'admet d'ordinaire. Fénelon défendit bien, il est vrai, le texte de ses *Maximes des Saints*, mais il reconnut lui-même plus tard que quelques-unes de ses propositions, si on les prenait dans la rigueur des termes, étaient inexactes ou erronées. *Bossuet* triompha, en ce sens que le fond de son jugement sur les *Maximes* fut confirmé par la sentence du Saint-Siége ; mais peu à peu la discussion le rapprocha de son adversaire et lui fit reconnaître la justesse de plusieurs idées qu'il avait attaquées d'abord dans Fénelon, même par rapport à la nature de l'amour, qu'il avait déclaré le point le plus important et le plus décisif de cette discussion. On ne peut méconnaître non plus que *Bossuet*, pour qui, dans le commencement, la théologie et la littérature mystique et contemplative étaient un domaine presque inconnu, apprit peu à peu, dans les écrits de Fénelon même, beaucoup de choses sur les états intérieurs et la conduite des âmes mystiques. D'ailleurs, au point de vue pratique, il n'y avait pas une très-grande différence dans la manière dont ces deux adversaires entendaient la direction des âmes, comme le prouvent les lettres de *Bossuet* à madame de Maison-fort. Le cardinal de Bausset remarque à ce sujet que *Bossuet* ne changea absolument rien à la méthode ascétique et contemplative que Fénelon avait prescrite à cette dame....

« Dans l'assemblée du clergé de France de 1682, Bossuet fut un des modérés :

« Plusieurs prélats, notamment l'évêque de Tournay, voulaient pousser les choses à l'extrême et réduire les droits du Pape à leurs plus étroites limites, à peu près comme fit plus tard Fébronius. Or ce fut précisément Bossuet dont l'influence et l'autorité empêchèrent que la déclaration du gallicanisme dans les quatre articles ne fût rédigée sous une forme plus large et plus acerbe; il avait soutenu dans son magnifique discours *sur l'Unité de l'Eglise*, à l'ouverture de l'assemblée, les principes catholiques avec une énergie et un éclat qui n'appartenaient qu'à ce grand et éloquent docteur, et les principes de ce discours furent appréciés et approuvés à Rome par le Pape lui-même, tandis que les Jansénistes postérieurs soutinrent que ce discours était plein d'exagération et un véritable arsenal d'ultramontanisme. Ce fut aussi Bossuet qui porta toute l'assemblée à reconnaître l'indéfectibilité du Saint-Siége, tandis qu'on rejetait l'infaillibilité personnelle du Pape. Ce n'était pas, disait plus tard Bossuet, comme l'entendaient les magistrats, mais bien comme l'entendaient les

évêques, qu'il avait prétendu exposer les libertés de l'Église gallicane dans la déclaration de 1682; et, quant à l'autorité du Saint-Siége, son intention était de l'expliquer de telle façon que cette autorité sainte, spirituelle et légitime, sans rien perdre de sa force parût digne d'amour même à ses ennemis. Le grand ouvrage latin qu'il composa plus tard pour défendre les quatre articles a été, à tort et sans motif suffisant, considéré comme suspect et non authentique. Il est sans aucun doute de Bossuet, quoique celui-ci, loin d'avoir l'intention de le faire imprimer sous cette forme, voulait le soumettre à une large révision dans les dernières années de sa vie, à la suite de l'entente établie avec le Saint-Siége sous Innocent XII. Dans la dissertation dont il pensait le faire précéder, et qui ne parut qu'en 1745, il disait formellement qu'il adviendrait ce qu'il pourrait de la Déclaration (des quatre articles), que le but de son ouvrage était de défendre, non cette Déclaration, mais l'ancienne doctrine de l'Université de Paris....

« La négociation avec Molanus et Leibnitz ne pouvait aboutir : elle n'était pas suffisamment sérieuse du côté des Allemands. Quels que fussent l'habileté et le soin avec lesquels cette fois encore Bossuet avait rédigé les propositions qu'il avait envoyées, pour parvenir à un rapprochement, il n'eut plus de doute sur l'inutilité de ses efforts lorsqu'il vit son correspondant Leibnitz s'attacher avec une opiniâtreté indomptable à la question de la canonicité des livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament.

« Les derniers travaux de Bossuet comprennent les ouvrages qu'il dirigea contre la traduction du Nouveau Testament et contre l'histoire des commentateurs du Nouveau Testament de Richard Simon, critique entiché d'une préférence exagérée pour la théologie des Pères grecs et ennemi déclaré de la doctrine de S. Augustin sur la grâce et la prédestination. Bossuet, strict Augustinien, ne crut pas pouvoir tolérer que Simon élargît tellement l'abîme entre la doctrine des premiers siècles et celle qu'avait développée S. Augustin, et rabaissât à ce point la science exégétique et les œuvres du grand évêque d'Hippone. Son principal ouvrage contre Simon, la *Défense de la Tradition et des S. Pères*, ne fut imprimé qu'après sa mort.

« Quelque difficile que fût la situation de Bossuet à la cour, en face d'un roi absolu, passionné, et dont il dirigeait la conscience, l'évêque remplit toujours son devoir. Il ne ménagea au monarque aucun avertissement dans ses lettres ou ses discours ; il l'ébranla dans ses relations adultères avec madame de Montespan ; il parvint à le séparer de sa maîtresse, et les lettres qu'il écrivit dans cette circonstance à Louis XIV sont d'une énergie merveilleuse et d'un ton digne de S. Ambroise. Louis XIV, en reprenant au bout de quelque temps une chaîne à demi brisée, sut tenir à distance l'importun conseiller. Bossuet, qui avait étudié l'homme, mais qui ne connaissait pas les hommes, Bossuet, qui comme le remarque madame de Maintenon, avait beaucoup d'esprit, mais non l'esprit de cour, et dont les efforts n'étaient pas secondés par le confesseur du roi, le P. de la Chaise, succomba dans ce combat inégal, et les artifices de madame de Montespan l'emportèrent sur l'éloquence évangélique de l'évêque. Priez, écrivait-il alors à un de ses amis, que Dieu me délivre de la plus lourde des charges qui ait jamais pesé sur les épaules d'un homme, ou qu'il fasse mourir l'homme tout entier en moi.

« Comme orateur de la chaire *Bossuet* est une des plus grande figures de tous les siècles. Il donna à l'éloquence sacrée un essor qu'elle ne connaissait pas; il fut le précurseur et le modèle de Bourdaloue, qui parut vingt ans après lui. *Bossuet* termina en 1687 sa carrière oratoire par un chef-d'œuvre, c'est-à-dire par *l'Oraison funèbre du prince de Condé*. La grandeur oratoire de *Bossuet* consiste surtout dans la vigueur créatrice avec laquelle il maîtrise la langue et l'adapte à sa pensée, dans la hardiesse originale de l'expression, et dans la majesté avec laquelle il exerce, par

l'autorité de sa parole, une sorte de magistrature sur les grands de la terre, juge la vanité de leur vie et condamne les motifs de leurs perpétuelles agitations. Ses oraisons funèbres sont ce qu'il y a de plus parfait dans la littérature française et l'éloquence extra-parlementaire des temps modernes.

« *Bossuet* vivait encore lorsque La Bruyère, exprimant la pensée de ses contemporains et devançant le jugement de l'avenir, parla de lui, dans une séance de l'Académie, comme d'un Père de l'Eglise, et Massillon dit avec raison du grand évêque de Meaux, dans son discours sur le Dauphin : « Il ne lui a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons, et présidé à Nicée et à Éphèse. »

Bossuet mourut à l'âge de soixante-seize ans, le 12 avril 1704.

Lebel a publié à Versailles, 1813 et années suivantes, une belle édition de ses *Œuvres*, en 43 vol. in-8°, incomparablement supérieure à toutes celles qui avaient paru jusqu'alors. On doit citer aussi l'édition de Besançon, Chalandre fils, 1846-47, 12 vol. grand in-8°, augmentée de plusieurs lettres inédites, celle des frères Gaume, 12 vol. grand in-8°.

Mais la plus complète et la plus parfaite de toutes est celle de L. Vivès, dont l'éditeur littéraire est M. F. Lachat, 31 vol. in-8°, Paris. Cette édition fut entreprise sur plusieurs découvertes qu'avait faites M. V. Cousin d'interpolations et de suppressions existant dans toutes les éditions antécédentes. M. Lachat a remis le tout dans son intégrité et dans sa pureté, d'après les imprimés primitifs et les manuscrits originaux. LE NOIR.

BOTANIQUE. (*Théol. mixt. scien. math.*) — Nous avions eu l'idée de faire, pour le mot *botanique*, un article dans lequel nous résumions les curiosités des plantes découvertes dans notre époque même, et révélant de plus en plus fort la profonde intelligence de la nature, et nous devions en faire un semblable, au mot *zoologie* pour les animaux, et un troisième de même sorte, au mot *minéralogie* pour les minéraux ; mais il s'est trouvé que ces articles prenaient un développement que nous ne pouvions limiter et devenaient de petits traités qui ne peuvent trouver leur place dans ce dictionnaire. Bossuet et Fénelon, comme tant d'autres de nos grands écrivains ont de bien beaux passages sur les manifestations de la raison divine dans les plantes ; citons seulement celui-ci de Bossuet qui nous tombe par hasard sous la main :

« Il y a une raison qui subordonne les causes les unes aux autres : et cette raison fait que le plus grand poids emporte le moindre ; qu'une pierre enfonce dans l'eau, plutôt que du bois ; qu'un arbre croît en un lieu plutôt qu'en un autre ; et que chaque arbre tire de la terre, parmi une infinité de sucs, celui qui est propre pour le nourrir. Mais cette raison n'est pas dans toutes ces choses, elle est en celui qui les a faites, et qui les a ordonnées.

« Si les arbres poussent leurs racines, autant qu'il est convenable pour les soutenir ; s'ils étendent leurs branches à proportion, et se couvrent d'une écorce si propre à les défendre contre les injures de l'air ; si la vigne, le lierre et les autres plantes, qui sont faites pour s'attacher aux grands arbres, ou aux rochers, en choisissent si bien les petits creux, et s'entortillent si proprement aux endroits qui sont capables de les appuyer ; si les feuilles et les fruits de toutes les plantes se réduisent à des figures si régulières, et s'ils prennent au juste, avec la figure, le goût et les autres qualités qui suivent de la nature de la plante : tout cela se fait par raison, mais certes, cette raison n'est pas dans les arbres.

« On a beau exalter l'adresse de l'hirondelle, qui se fait un nid si propre, ou des abeilles, qui ajustent avec tant de symétrie leurs petites niches : les grains d'une grenade ne sont pas ajustés moins proprement ; et toutefois on ne s'avise pas de dire que les grenades ont de la raison.

« Tout se fait, dit-on, à propos dans les animaux ; mais tout se fait peut-être encore plus à propos dans

les plantes. Leurs fleurs tendres et délicates, et durant l'hiver enveloppées comme dans un petit coton, se déploient dans la saison la plus bénigne; les feuilles les environnent comme pour les garder; elles se tournent en fruits dans leur saison, et ces fruits servent d'enveloppes aux grains, d'où doivent sortir de nouvelles plantes. Chaque arbre porte des semences propres à engendrer son semblable; en sorte que d'un orme il vient toujours un orme, et d'un chêne toujours un chêne. La nature agit en cela comme sûre de son effet. Ces semences, tant qu'elles sont vertes et crues, demeurent attachées à l'arbre pour prendre leur maturité; elles se détachent d'elles-mêmes, quand elles sont mûres; elles tombent au pied de leurs arbres, et les feuilles tombent dessus. Les pluies viennent; les feuilles pourrissent et se mêlent avec la terre, qui, ramollie par les eaux, ouvre son sein aux semences, que la chaleur du soleil, jointe à l'humidité, fera germer en son temps. Certains arbres, comme les ormeaux, et une infinité d'autres, renferment leurs semences dans des matières légères, que le vent emporte; la race s'étend bien loin, par ce moyen, et peuple les montagnes voisines. Il ne faut donc plus s'étonner si tout se fait à propos dans les animaux, cela est commun à toute la nature; et il ne sert de rien de prouver que leurs mouvements ont de la suite, de la convenance, et de la raison : mais s'ils connaissent cette convenance et cette suite, si cette raison est en eux ou dans celui qui les a faits, c'est ce qu'il fallait examiner. » (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. III.)

LE NOIR.

BOUC ÉMISSAIRE. Dans le chapitre 16 du Lévitique, on voit ce que devait faire le grand prêtre des Juifs à la fête de l'expiation, qui se célébrait le dixième jour du septième mois, appelé *tisri*, et qui répondait au mois de septembre. On amenait au grand prêtre deux *boucs*, qu'il tirait au sort, l'un pour le Seigneur, l'autre pour *Azazel*; celui sur lequel tombait le sort du seigneur était immolé, et son sang servait pour l'expiation; le grand prêtre mettait ses deux mains sur la tête de l'autre, confessait ses péchés et ceux du peuple, en chargeait, pour ainsi dire, cet animal, qui était ensuite conduit dans le désert et mis en liberté. Par cette raison celui-ci était nommé *Azazel*, *bouc émissaire*, ou renvoyé : c'est ainsi que les Septante et la vulgate ont rendu le terme hébreu.

Quelques interprètes ont pensé qu'*Azazel* était le nom du démon, qu'ainsi le *bouc* renvoyé était censé livré à l'ennemi du salut. C'est le sentiment qu'a suivi Spencer dans sa *Dissertation sur le* bouc émissaire, *Traité des lois, cérém. des Juifs*, liv. 3. Beausobre s'en est prévalu, pour persuader que l'on trouvait chez les Juifs un vestige de la croyance des deux principes, adoptée par les manichéens, *Hist. du Manich.*, l. 5, c. 3, § 6 *Azazel*, dit-il, est certainement le démon, comme Spencer l'a prouvé. Mais les preuves de Spencer sont nulles, et elles sont réfutées dans l'*Hist. univ.*, faite par des Anglais, t. 2, et dans les *notes sur la Bible de Chais*, *Lévit.*, c. 16, ℣ 7. Beausobre ne pouvait donc en tirer aucun avantage.

D'autres ont cru qu'*Azazel* était le nom d'une montagne, d'un désert, ou d'un précipice vers lequel on conduisait le *bouc* chargé des iniquités du peuple. Tout cela n'est que conjectures.

Spencer pense encore que le culte rendu aux *boucs* en Egypte et ailleurs, fut une des raisons qui engagèrent Moïse à choisir cet animal pour objet de malédictions, et à le charger des iniquités du peuple; on ne le tuait pas, de peur qu'il ne parût immolé au démon. Il n'est pas étonnant que les cérémonies d'expiation aient été en usage chez tous les peuples et dans toutes les religions; c'est une preuve que l'on a compris partout la nécessité de se repentir et de satisfaire à la justice divine quand on a péché; mais dans les fausses religions ces cérémonies étaient ordinairement superstitieuses, et souvent c'étaient de nouveaux crimes. Chez les Juifs, au contraire, la cérémonie était non-seulement innocente en elle-même, mais

encore destinée à les détourner des pratiques abusives ou criminelles des autres peuples. Vainement l'empereur Julien, que nos incrédules modernes ont copié, prétendait que la cérémonie du *bouc émissaire* était empruntée des païens, que cette victime était offerte aux dieux expiateurs, *diis averruncis*. Saint Cyrille, Contre Julien, l. 9. p. 289. Les Juifs ne connurent ces dieux prétendus que quand ils se livrèrent à l'idolâtrie pour imiter leurs voisins. Mais dans la suite des temps ils ajoutèrent à la cérémonie plusieurs circonstances que Moïse n'avait pas ordonnées, et qui pouvaient avoir été empruntées des Chananéens. Prideaux *Hist. des Juifs*, l. 9, tom. 1, p. 354.

Ceux qui ont dit que le *bouc émissaire* était une figure ou un type de Jésus-Christ chargé des iniquités du monde, paraissent avoir assez mal rencontré. Saint Paul, au contraire, *Hebr.*, c. 9. ℣ 7, 13, 25, compare le sang du *bouc* immolé en sacrifice, avec lequel le grand prêtre entrait dans le sanctuaire, au sang de Jésus-Christ, qui seul a été capable d'effacer les péchés. *Voyez* EXPIATION. BERGIER.

BOUCHE. (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*) — A l'imitation de Bossuet dans son traité de la *Connaissance de Dieu et de soi-meme*, nous mettons, quand l'occasion s'en présente, la science à contribution pour faire admirer l'intelligence de la cause universelle et son infinie sagesse dans la construction de l'univers et de ses parties. L'ordre alphabétique nous apporte la *bouche*. C'est, dans le corps de l'homme, l'appareil d'un des cinq sens, de celui du goût, l'appareil aussi de la mastication, de l'insalivation et de la déglutition, pour la digestion, enfin l'appareil de la parole. Le grand homme que nous venons de nommer, pour faire son traité, qui se place à côté de celui de l'*existence de Dieu* de Fénelon, son heureux rival comme profondeur métaphysique, alla disséquer lui-même des cadavres à l'amphithéâtre avec le plus célèbre anatomiste de son temps, afin de pouvoir parler des merveilles des œuvres de Dieu avec connaissance de cause. Aujourd'hui la science d'observation a fait tant de progrès et est devenue si commune, que nous n'essayerons pas, en général, des descriptions qui nous soient propres; nous citerons plutôt celles de nos savants, qui nous tomberont sous la main. Voici celle que donne M. Milne-Edwards de la *bouche humaine*.

« La bouche est une cavité de forme ovale, limitée en haut par le palais et la mâchoire supérieure; en bas, par la langue et la mâchoire inférieure; sur les côtés, par les joues; en arrière, par le voile du palais et le pharynx; en avant, par les lèvres. Elle varie de dimension suivant l'âge et les individus; elle peut s'agrandir en tous sens : de haut en bas, par l'abaissement de la langue et l'écartement des mâchoires; de côté, par la distension des joues; et d'avant en arrière, par le prolongement des lèvres et l'abaissement du voile du palais.

« Pour que les aliments solides puissent être avalés et digérés avec facilité, il faut qu'ils soient préalablement divisés en fragments très petits. Cette division mécanique a lieu dans l'intérieur de la bouche; elle s'opère à l'aide des dents, et porte le nom de mastication.

« Les *dents* sont de petits corps extrêmement durs, qui ressemblent à des os et qui garnissent le bord de chaque mâchoire.

« On distingue dans les dents deux parties : l'une située au dehors, l'autre en dedans de la mâchoire. La partie qui ressort se nomme *couronne*; celle qui est emboîtée dans les ouvertures pratiquées dans chaque mâchoire et qui se rétrécit de plus en plus, vers son extrémité, se nomme racine; chaque racine remplit exactement le trou qui la reçoit, et que l'on nomme *alvéole*. Une alvéole est simple ou divisée en plusieurs cavités, suivant que la dent qu'elle reçoit a une ou plusieurs racines. Les racines des dents servent à les fixer solidement dans les mâchoires dont le bord est revêtu d'une membrane fibreuse nommée gencive.

« On distingue trois espèces de dents, savoir : 1° les *dents incisives*, dont le bord, droit et tranchant, est

propre à couper les aliments; 2° les *dents canines*, qui s'élèvent en forme de cône pointu et servent à déchirer les aliments; 3° les *dents molaires*, dont la forme est presque cubique chez l'homme, et dont la couronne très-large et inégale sert à broyer les aliments, comme le feraient des meules de moulin; enfin ces dernières sont à leur tour de deux espèces : les *petites* ou *fausses molaires* et les *grosses molaires*. Les dents incisives occupent le devant de la bouche; les canines viennent ensuite, et les molaires occupent les parties latérales et postérieures des mâchoires. La manière dont elles sont fixées dans leurs alvéoles respectives varie.

« Les dents incisives ont une racine simple; les dents canines et les deux premières molaires ou petites molaires n'ont également qu'une racine; les grosses molaires ont deux, trois, et quelquefois même quatre racines.

« Les dents se forment dans l'intérieur de la mâchoire, et à mesure qu'elles grandissent, elles s'élèvent, traversent la gencive, et se montrent au dehors. Elles se développent dans les petites poches membraneuses appelées *capsules* qui sont renfermées dans l'épaisseur des mâchoires et qui présentent dans leur intérieur un bourgeon charnu de la surface duquel suinte la matière pierreuse dont la dent se compose.

« Chez l'enfant nouveau-né, il n'existe pas encore de dents; elles ne commencent à se développer que vers la fin de la première année, et celles qui paraissent alors ne sont destinées à rester que peu de temps dans la bouche, car vers l'âge de sept ans, elles commencent à tomber pour faire place à d'autres. On donne le nom de *dents de lait* à cette première série de dents qui est propre à l'enfance, et qui se compose pour chaque mâchoire de quatre incisives, deux canines (une de chaque côté), et de quatre molaires (également deux de chaque côté). Le nombre total des dents de lait est par conséquent de vingt; mais celui des dents de la seconde dentition, qui doivent servir pendant toute la vie, est de trente-deux; on en compte à chaque mâchoire quatre incisives et deux canines, comme pendant l'enfance, mais au lieu de deux molaires seulement, il en existe cinq de chaque côté, savoir deux petites molaires, venant immédiatement après la canine, et trois grosses molaires.

« Lorsque les aliments ont été introduits dans la bouche de la manière déjà indiquée, une cloison mobile appelée *voile du palais* et placée en travers au fond de la bouche, s'abaisse de façon à fermer cette cavité en arrière et à les empêcher d'être avalés immédiatement; en même temps, les mâchoires s'écartent et se rapprochent alternativement et, par les mouvements de la langue et des joues, les aliments sont continuellement ramenés entre les dents qui les divisent. Lorsque ces substances ne présentent que peu de résistance, la mastication peut s'opérer à l'aide des incisives, des canines ou des petites molaires; mais pour le cas contraire elles doivent nécessairement être portées entre les grosses molaires pour y être écrasées.

« Pendant que les aliments sont divisés par la mastication, ils s'imbibent de certains liquides contenus dans la bouche, et c'est ce phénomène auquel on donne le nom d'*insalivation*.

« Ces liquides (sans parler de ceux qui y sont apportés par les aliments eux-mêmes) abondent dans la bouche; ils sont fournis par des petites glandes que l'on observe à l'intérieur des joues, à l'union des lèvres et des gencives, sur le dos de la langue, sur le voile du palais, et surtout par les six *glandes salivaires* qui sont placées dans la bouche ou dans ses parois, et qui portent le nom de glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales.

« Les *glandes parotides* sont placées sous la peau, entre l'oreille et la mâchoire : elles s'ouvrent dans la bouche par un canal logé dans l'épaisseur des joues.

« Les *glandes sous-maxillaires* sont placées en-dedans de la partie moyenne de la mâchoire inférieure : le canal qui porte la salive formée par ces glandes s'ouvre près du filet de la langue.

« Enfin les *glandes sublinguales* sont logées sous la langue au-devant des précédentes.

« Les liquides fournis par ces trois sortes de glandes portent le nom de *salive*. Dans les mouvements de mastication dont nous avons parlé, ce liquide coule en abondance dans la bouche et réduit les aliments à un état de mollesse qui leur permet de sortir de cette cavité et de pénétrer dans le pharynx pour être avalés.

« C'est ce passage des aliments de la bouche jusqu'à l'estomac, que l'on appelle déglutition. Pour qu'elle ait lieu, la langue promène sa pointe dans tous les coins de la bouche : elle y recueille les portions d'aliments qui y sont placées, et les mouvements de cet organe, combinés avec ceux des joues et des lèvres, les réunissent en une seule masse sphérique que l'on appelle *bol alimentaire*.

« Au même moment, le voile du palais, qui jusque-là avait été baissé, se relève en arrière et laisse béante l'ouverture que l'on nomme *isthme du gosier*. Les piliers du voile du palais qui sont situés de chaque côté de cette ouverture se relâchent, et agrandissent le passage, et le bol alimentaire, pressé par la langue, pénètre dans l'*arrière-bouche* ou *pharynx*, et descend vers l'estomac.

« Le pharynx ne communique pas seulement avec la bouche et l'œsophage ; les fosses nasales s'y ouvrent aussi, et c'est à sa partie inférieure que se trouve le commencement du canal par lequel l'air pénètre dans la poitrine. Pendant la déglutition, cette dernière ouverture se ferme, et une espèce de soupape nommée *épiglotte* qui la recouvre s'abaisse pour empêcher les aliments d'y pénétrer; mais quelquefois cependant cet accident arrive, et on avale de travers. Le voile du palais en se plaçant obliquement empêche aussi le bol alimentaire de pénétrer dans l'ouverture postérieure des fosses nasales; enfin la partie inférieure de l'arrière bouche et le conduit qui y fait suite ont la faculté de se dilater et de se contracter alternativement pour faire place au bol alimentaire et pour se resserrer ensuite sur lui et le pousser en bas, et c'est par ces dilatations et ces resserrements successifs que l'aliment est porté jusqu'à la cavité de l'estomac. »

A cette description simple et claire du savant, qui oserait soutenir qu'il n'y a pas, dans la construction de cet organe, la manifestation évidente d'une intelligence? « Qui voudra dire, s'écrie *Bossuet*, que la langue et les lèvres, avec leur prodigieuse mobilité, ne sont pas faites pour former la voix en mille sortes d'articulations : ou que la bouche n'a pas été mise à la place convenable, pour transmettre la nourriture à l'estomac; que les dents s'y sont pas placées pour rompre cette nourriture, et la rendre capable d'entrer; que les eaux qui coulent dessus ne sont pas propres à la ramollir, et ne viennent pas pour cela à point nommé; ou que ce n'est pas pour ménager les organes et la place, que la bouche est pratiquée de manière que tout y sert également à la nourriture et à la parole : qui voudra dire ces choses, fera mieux de dire encore qu'un bâtiment n'est pas fait pour loger, et que ses appartements, ou engagés ou dégagés, ne sont pas construits pour la commodité de la vie, on pour faciliter les ministères nécessaires; en un mot, il sera un insensé qui ne mérite pas qu'on lui parle. » (*De la connaissance de Dieu et de soi-même. Ch. IV.*)

Nous pourrions continuer les interrogations de *Bossuet* sur tous les détails de la *bouche*, sur ceux qui sont signalés par M. Milne Edwards dans sa description élémentaire, et sur tous ceux qui ne le sont pas, parce qu'ils sortaient de son cadre, et ce serait, dans le petit, comme dans le grand, la révélation évidente d'un calcul infini en vue d'une fin proposée et d'une harmonie générale. Mais passons à un autre ordre de considérations.

Les fonctions de la bouche comme organe du goût et comme appareil préparatoire pour la digestion sont communes à l'homme et aux animaux dont l'organisme ressemble à celui de l'homme. Mais, comme organe de la parole, il en est autrement. C'est aussi par la bouche que

les animaux qui ne sont pas muets poussent leur cri, leur voix ou leur chant ; il y a dans cette particularité une mise à profit par la nature de l'air que reçoit et repousse le poumon et qui, par entrée et sortie, passe par la bouche, quand les narines, à la suite d'un jeu de celle-ci, dont l'animal est maître, ne présentent pas le seul passage disponible. Mais le cri, la voix ou le chant n'est pas la parole, et aucun animal n'a la parole. Cependant est-il vrai que la *bouche* de l'homme soit la seule *bouche* capable de parler, ainsi que paraît le dire Bossuet? assurément la constitution des lèvres humaines, qui peuvent si facilement s'avancer au delà des dents, et qui sont si mobiles, celle aussi de la langue aux muscles si nombreux, si fins, si déliés et se croisant si bien dans tous les sens, sont plus propres que les constructions correspondantes dans tout autre animal à la production de la parole par l'articulation des sons. Mais pourtant nous voyons par les quelques mots articulés que l'on parvient à faire prononcer aux oiseaux, que leur bec pourrait produire la parole jusqu'à un certain point; et l'anatomie ne voit pas que la bouche du chien, du cheval, du chat et de beaucoup d'autres bêtes fût absolument impropre, par sa construction physique, à parler. L'impossibilité de la parole dans l'animal vient d'une autre cause; et cette cause est toute psychologique. Mettez dans le chien l'esprit, la raison, l'intelligence; et donnez-lui l'homme qui parle, pour modèle constamment présent devant ses yeux et à portée de ses oreilles, ainsi que cela a lieu, le chien, avec sa bouche, modifiera sa voix jusqu'à l'articulation et par conséquent jusqu'à un commencement de parole. Ce sera chez lui le phénomène inverse du sourd-muet, qui a l'intelligence sans avoir le jeu de l'organe, par suite d'une anomalie; le sourd-muet parvient à parler avec ses doigts, c'est le fruit de son intelligence ; le chien avec une langue très-mobile, le cheval avec des lèvres très-mobiles, et l'un et l'autre avec des oreilles très-fines, ne parviennent à parler d'aucune manière; ils se bornent toujours à donner de la voix, à crier, parce qu'ils n'ont point l'intelligence. Ils n'ont que le sentiment et la langue du sentiment pur, c'est le cri ou le chant ; aussi en restent-ils à ce point. Voilà, selon nous, la seule explication d'un phénomène que ne suffisent pas à expliquer les conditions anatomiques des organes.

La parole n'est pas, dans son essence, seulement un son articulé; elle est aussi un geste articulé, elle est l'articulation intelligente de tout ce qui peut exprimer la pensée ; elle est l'écriture, geste articulé fixé sur le papier, aussi bien que l'expression articulée fugace. La parole est naturelle à l'homme, non point parce que sa *bouche* est construite pour pouvoir parler, mais parce que son âme pense, calcule, réfléchit, raisonne, généralise naturellement, et exprime du mieux qu'elle peut, avec les organes dont elle dispose, tous ces jeux de sa pensée.

On s'est demandé si l'homme a pu inventer la parole; tout le monde connaît la fameuse réponse de J. J. Rousseau : « La parole eut été nécessaire pour inventer la parole. » A moins que Rousseau n'entende par cette « parole nécessaire à l'invention de la parole, » la parole intérieure, l'intelligence, nous ne sommes pas de son avis. Pour que l'homme ait pu inventer la parole, ne suffit-il pas que le créateur lui en ait donné la puissance? C'est ce que nous entendons quand nous disons que la parole est naturelle à l'homme. L'homme l'a trouvée, en puissance, dans sa nature et a mis cette puissance en acte par l'invention d'un premier langage, qui a été la première langue humaine. Il n'y eut pas besoin pour cela d'une langue toute faite, la parole était dans l'esprit de l'être qui sortait des mains de Dieu, par là même que la pensée y était, et elle ne fit que se donner un corps en se produisant à la fois dans le geste et dans le son articulé, comme la douleur et le plaisir se produisirent dans le cri et dans la mélodie. L'animal, qui a la sensation de douleur ou de plaisir, en est resté à la mélodie ou au cri, parce qu'il lui manque la com-

binaison intime et consciente, qui est la parole intérieure; n'ayant pas la parole intérieure, comment s'élèverait-il à la parole extérieure! L'homme avait cette parole intérieure qui est la véritable parole, et avec elle, il trouva l'autre. Nous le répétons, quoi d'étonnant à cette invention, avec Dieu pour cause et pour soutien? Est-ce que toutes les causes secondes, que la cause première enchaîne entre elles avec des propriétés de germination d'effets harmoniques avec ces causes, n'engendrent pas naturellement ces effets par la vertu de Dieu qui réside en elles? La parole est l'effet de l'intelligence servie par ses organes. C'est ainsi qu'elle est à la fois, naturelle et inventée, divine et humaine. C'est ce que dit Moïse dans sa cosmogonie; écoutons-le :

« Le Seigneur Dieu, après avoir formé de la terre tous les animaux de terre et tous les volatiles du ciel, les présenta à Adam afin qu'il vît comment il les appellerait, et tout nom qu'Adam donna à ces âmes vivantes, est son nom véritable. Adam nomma tous les animaux, et tous les volatiles du ciel et toutes les bêtes de terre, des noms qui leur étaient propres. » (Gen., II, 19 et 20.)

Ce n'est pas Dieu qui dit à Adam comment il faut les nommer : C'est Adam qui les nomme lui-même. Ce n'est donc pas Dieu qui lui donne la langue qui renferme les noms des choses crées : C'est Adam qui la crée, cette langue, parce qu'il en a reçu de Dieu la puissance. Oui, c'est l'homme qui inventa la langue primitive, et par conséquent sa parole extérieure; et voilà la plus sublime de ses inventions. Mais il ne l'inventa qu'avec la parole intérieure que Dieu avait mise dans son âme, et avec les admirables instruments dont se composait la *bouche* qu'il avait reçue de Dieu, en vue de cette invention même.

LE NOIR.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques), (*théol., hist. biog. et bibliog.*) Ce littérateur et savant français se nommait *Boucher* de Crèvecœur de Perthes; il était né à Rethel en 1788, et il est mort à Abbeville en 1868, âgé de quatre-vingts ans. Ses œuvres littéraires furent des tragédies, une comédie qui fut jouée à l'Odéon en 1868, un recueil de poésies et de romances, des récits de voyages, des études morales, un dictionnaire alphabétique des passions et des sensations, intitulé *hommes et choses*, un long plaidoyer en faveur du libre-échange ayant pour titre : *Opinion de M. Christophe, vigneron, sur les prohibitions et la liberté de commerce.* Mais c'est plutôt comme savant que nous devons ici considérer M. *Boucher de Perthes.*

Il a, en effet, attaché son nom à une science qu'on pourrait dire nouvelle et qui a des rapports intimes avec la théologie anthropologique : cette science, qui a été nommée l'*archéologie*, consiste à soutenir, sur des preuves d'observation paléontologique, la haute antiquité de l'espèce humaine sur la terre, et pour le moins, son antériorité au déluge. On peut voir, dans notre article AGES (les trois) PALÉONTOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE, un précis des découvertes qu'il a faites dans cette direction.

M. *Boucher de Perthes* est aussi l'auteur, en qualité de philosophe, d'un essai sur l'origine et la progression des êtres intitulé *la création.* C'était un philanthrope; il s'intéressait beaucoup aux classes pauvres, il a laissé une partie de sa grande fortune en legs charitables à Abbeville, Amiens, Dieppe, Rouen et Boulogne.

LE NOIR.

BOUCHER, ET LES ARTISTES DE LA RÉGENCE ET DE LOUIS XV. (*Théol. mixt. et hist. œuv. d'art.*) — Diderot écrivait dans sa critique du salon de 1765, en parlant de Boucher : « Que voulez-vous que cet artiste jette sur la toile? ce qu'il a dans l'imagination; et que peut avoir dans l'imagination un homme qui passe sa vie avec les prostituées? » et le même critique disait en général : « la dégradation du goût, de la couleur, de la composition, du caractère, de l'expression, du dessin a suivi pas à pas la dépravation des mœurs. » La peinture en était arrivée là, en effet, après la régence et Louis XV, et il était réservé à Louis David de la relever dans la manière et dans la forme par le

rappel de l'antique, avant que les romantiques modernes la portassent, en France, à une hauteur sublime, d'où le positivisme du second empire, qui prend, en peinture, le nom de *réalisme* et qui correspond au genre *Boucher* de Louis XV, la fait déchoir aujourd'hui même, excepté pour le paysage. Le genre *Boucher* fut le réalisme de salon, comme le réalisme d'aujourd'hui est le genre *Boucher* de la rue. Il faut mettre à côté de *Boucher*, Vouet, Vien, Mignard, Watteau, Vanloo, Girardon, Le Brun, Coypel, Fragonard, etc., fêtés par la cour, tandis que Poussin, Lesueur, Claude Lorrain, Greuze et le grand sculpteur Puget étaient méconnus. Ce n'est pas que les premiers manquassent de talent et d'habileté; plusieurs d'entre eux en regorgent. Le Brun est parfois, comme son élève, Jouvenet, un très-grand peintre ; c'est ce qui lui arrive quand il peint des sujets religieux; Mignard et Fragonard sont de très-forts coloristes, mais le genre perd tout chez ces artistes, et c'est avec peine que nous voyons, aujourd'hui, leurs œuvres lascives recherchées dans les ventes publiques. LE NOIR.

BOUDDHISME. (*Théol. mixt. scien. hist. rel. étr.*) — Nous conseillons de lire l'article BRAHMANISME avant celui-ci, qui n'en sera qu'une suite selon l'ordre logique. Le *bouddhisme*, en effet, est une réforme considérable qui s'est faite dans le brahmanisme, les uns disent vers le XIe siècle avant J.-C., les autres disent vers le VIe ou le VIIe, ce qui n'en reporterait la date qu'aux temps du grec Pythagore et du chinois Koung-Feu-Tseu, lesquels n'en auraient eu, ni l'un ni l'autre, connaissance, ce qui s'expliquerait facilement par les distances géographiques et par l'isolement des peuples à cette époque de l'histoire, malgré le bruit que fit cette réforme sur les rives du Gange et autour de Varanasi, aujourd'hui Benarès. Le caractère social du *bouddhisme* fut une proclamation de la fraternité et de l'égalité religieuses de tous les hommes entre eux, et par suite l'abolition des castes brahmaniques; ce caractère fut peut-être, et même probablement, la raison principale pour laquelle les brahmanes levèrent, contre l'invasion pacifique partant du *bouddhisme*, l'étendard de la guerre, et organisèrent contre lui une immense persécution qui dura très-longtemps ; il y eut des martyrs sans nombre, mais la persécution ne fit qu'accroître l'ardeur du prosélytisme parmi les réformateurs, et l'effet définitif fut une extension si grande de la doctrine, qu'elle finit par envahir le Népaul, le Thibet, la Chine, le Japon, et à peu près toutes les Iles de l'Océanie, en sorte qu'aujourd'hui elle est professée par autant d'hommes à peu près que le Christianisme y compris toutes ses sectes hérétiques et schismatiques, c'est-à-dire, un cinquième au moins des habitants du globe, représentant environ 250 millions d'âmes.

« Le *bouddhisme*, dit M. Pillon, que nous citerons beaucoup dans cet article, aussi bien que dans l'article BRAHMANISME, (1) qui est la religion du cinquième au moins, et peut-être du quart de l'humanité vivante, n'est réellement connu en Europe que depuis trente ans à peine. Il n'est entré dans la science positive des religions que du jour où ses livres sacrés ont été découverts. A la tête des investigateurs auxquels est due cette découverte, se place M. Brian Houghon Hodgson, résident anglais à Kathmandou, capitale du Népaul. Lié avec des prêtres bouddhistes, il gagna leur confiance, et il apprit bientôt que l'on conservait dans les couvents du pays des livres sanscrits qui passaient pour renfermer la doctrine canonique de Bouddha. Ces livres contenaient les discours et la biographie de Bouddha, les règles de la discipline qu'il avait imposée à ses religieux, et la métaphysique de toute cette doctrine. Ils avaient été introduits dans le Népaul vers le second siècle de l'ère chrétienne, à ce que supposait la tradition; ils venaient du Magadha, de l'autre côté du Gange; et cinq où six siècles plus tard, pénétrant du Népaul dans le Thibet, ils y avaient été tra-

(1) DEUXIÈME ANNÉE PHILOSOPHIQUE, *les Religions de l'Inde*, p. 352.

duits quand le Thibet avait embrassé la foi bouddhique. M. Hodgson s'en procura des exemplaires, et il en fit don aux sociétés savantes qui pouvaient le mieux en profiter, à la Société asiastique de Calcutta, à celle de Londres et à celle de Paris. C'est des manuscrits envoyés à Paris par M. Hodgson, qu'Eugène Burnouf a tiré son admirable *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien* ; c'est grâce à la connaissance de ces originaux sanscrits qu'on a eu la preuve irrécusable de l'origine indienne du *bouddhisme.*

« *Bouddha* est le nom sacré du fondateur de ce culte.... Ce n'est pas un nom propre, c'est un titre ; aussi doit-on dire le *Bouddha*, et non *Bouddha.* Ce titre, du reste, dans la religion bouddhique, ne s'applique pas à un seul personnage, il désigne un certain nombre d'êtres privilégiés qui l'ont obtenu ou qui doivent l'obtenir par une longue suite de bonnes œuvres accomplies sous la forme humaine. Il faut donc distinguer des *Bouddhas* qui appartiennent à la seule croyance et qu'à imaginés le *bouddhisme*, le *Bouddha* qui appartient à l'histoire et qui a fondé le *bouddhisme.*

« Dans les ouvrages bouddhiques, le *Bouddha* est assez souvent désigné sous les noms de *Tathagata*, *Baghavat*, *Bodhisattva*, *Arhat.*

« *Tathagata*, un des titres les plus élevés qu'on donne au *Bouddha*, signifie : « Celui qui est allé comme ses prédécesseurs, celui qui a parcouru sa carrière religieuse de la même manière que les *Bouddhas* antérieurs. » Par ce titre, la pluralité des *Bouddhas* se trouve affirmée ; Çakya-Mouni n'est pas seul de son espèce....

« *Bagharat*, qui signifie le *Bienheureux*, est le nom par lequel le *Bouddha* est le plus ordinairement désigné dans les soutras du Népaul. C'était un titre assez fréquemment appliqué aux grands personnages dans la langue du brahmanisme ; dans celle du *bouddhisme* il est à peu près exclusivement réservé au Boudha, ou bien au personnage qui, sans être encore *Bouddha*, est sur le point de le devenir.

« *Bodhisattva* a la même étymologie que *Bouddha.* Il signifie littéralement : « Celui qui a l'essence de la *Bodhi* ou de l'omniscience. » Un *Bodhissattva* est un Bouddha commencé ; un *Bouddha* est un *Bodhisattva* achevé. L'acquisition de l'intelligence suprême fait le *Bodhisattva* ; pour faire un *Bouddha*, il faut en outre l'application de cette intelligence à l'instruction des créatures et au salut de l'univers.

« *Arhat*, signifie vénérable. Moins élevé que ceux qui précèdent, ce titre est celui que prennent les religieux bouddhistes du degré supérieur. Quand il s'applique au *Bouddha*, on le complète et on le relève en disant : « *Le vénérable du monde*, ou *le vénérable du siècle.* »

« Le nom de *Bouddha* est devenu *Fo* en Chine, et *Phot* chez les Siamois ; *Fo* et *Phot* viennent, comme *Bouddha*, de la racine sanscrite *Boudh*, connaître (*bodhi*, connaissance) ; « *Fo*, dit l'encyclopédiste chinois Ma-Touan-Lin, est un mot étranger qui signifie *la connaissance absolue*, *l'intelligence pure*, *l'intelligence par excellence.* Çakya est devenu au Japon *Chaca* ou *Xaca.* Çramana-Gaoutama est devenu dans le royaume de Siam *Çamana-Khodom* ; de là le nom de religion *samanéenne* donné au *bouddhisme.* La philologie moderne a montré en ces noms, qui avaient fait croire à des dieux et à des cultes différents, un même personnage et une même religion d'origine indienne.

« Six siècles environ avant l'ère » chrétienne, dit M. Nève (1), des accents poétiques d'un genre nouveau » se faisaient entendre au milieu des » contrées civilisées de l'Inde ; ils » partaient de la bouche d'hommes » de toute classe et de toute profes- » sion, et c'est avec surprise que les » écoutait la foule, dont l'oreille n'é- » tait accoutumée qu'aux chants ly- » riques et liturgiques du Véda et » aux récits héroïques de l'épopée » naissante. « Quelles sont ces belles » poésies que vous chantez, leur di- » sait-elle, » comme le fit un jour

(1) M. Nève suit l'opinion de M. Eugène Burnouf qui regarde la chronologie des *bouddhistes* du sud relative à Çakya-Mouni comme la plus probable. (V. BRAHMANISME.) LE NOIR.

» Pourna, le héros d'une légende fa-
» meuse. — Ce ne sont point des poé-
» sies, ce sont les propres paroles du
» Bouddha ! » — Ainsi lui répondaient
» des hommes graves et méditatifs,
» vêtus pauvrement, qui venaient de
» lire à haute voix « les hymnes, les
» prières qui conduisent à l'autre
» rive, » ou des marchands qui réci-
» taient des stances et des préceptes
» relatifs aux intérêts temporels. A
» ce nom de Bouddha, plusieurs de-
» mandaient aussi quel était ce per-
» sonnage, et le plus souvent ils se ren-
» daient auprès de lui, dans les lieux
» déjà célèbres où il enseignait (1). »

« Ce personnage appartenait à la caste des Kshattriyas; fils d'un roi de l'Inde centrale, il avait, à vingt-neuf ans, quitté le palais de son père, pour embrasser la vie d'ascète, et prêcher une doctrine, qui se répandit d'abord dans la presqu'île indienne, dont elle devait être plus tard entièrement bannie, puis se propagea au dehors dans toutes les directions, et fut adoptée par la Chine et le Japon, les îles de Ceylan et de Java, la Cochinchine et le Laos, le Birman et le Pégu, le Népaul et le Thibet, la Mongolie et la Tartarie (1). Il s'appelait, de son nom personnel Sidhartha, de son nom de famille Çakya et Gaoutama, parce qu'il était de la famille des Çakyas et de la race des Gotamides. Lorsque le désir d'atteindre la perfection morale l'eut déterminé à se retirer dans la solitude, il reçut le surnom de *Mouni* qui signifie le *solitaire*, comme le μονος grec, et celui de *çramana* qui signifie l'*ascète* : de là les noms de *Çakya-Mouni* (le solitaire de la famille des Çakyas) et de *Çramana-Gaoutama* (l'ascète de la race des Gotamides) qu'il a conservés dans la mémoire des peuples. Il se donnait en outre à lui-même le titre de *Bouddha,* qui signifie littéralement, en sanscrit, le *savant,* l'*éclairé*, celui qui est arrivé à la possession de la *Bodhi* ou science parfaite.

« Deux soutras bouddhiques, le *Lalita-Vistara* et le *Lotus de la bonne loi,* traduits en français, le premier par M Foucaux, le second par Eugène Burnouf, nous racontent la vie de Çakya-Mouni.....

« Vers la fin du VIII[e] siècle avant notre ère (1), régnait à Kapilavastou (ville de Kapila), capitale d'un royaume de ce nom, au pied des montagnes du Népaul, le çakya Çouddhodana, « respecté et honoré de toutes les classes de ses sujets, depuis ses conseillers et les gens de sa cour jusqu'aux chefs de maison et aux marchands. » Une des femmes de Çouddhodana, Maya ou Mayadévi, était d'une beauté tellement extraordinaire, qu'on lui avait donné ce nom de *Maya* (illusion), parce que son corps, dit le *Lalita-Vistara*, semblait être le produit d'une illusion ravissante. C'est dans le sein de cette femme, qui possédait les trente-deux espèces de qualités requises pour porter « le premier des hommes; » que descendit, comme un rayon de cinq couleurs, celui qui devait enseigner la Bonne Loi... Mayadévi devient mère sans avoir eu de commerce avec un homme, et cette conception sainte est annoncée par des signes extraordinaires. Tous les oiseaux de l'Himavat accourent dans les jardins et les parcs de Kapilavastou avec des chants d'allégresse ; les jardins se couvrent de fleurs , les étangs se remplissent de lotus; les instruments de musique rendent d'eux-mêmes des sons mélodieux ; le palais de Çouddhodana est illuminé d'une splendeur surnaturelle qui efface celle du soleil et de la lune. Dans le sein de Mayadévi, le Bodhisattva se tient constamment du côté droit et assis les jambes croisées. Indra, le roi des dieux et Brahma, le maître des créatures, viennent le recevoir à sa naissance, le baigner et le laver de leurs mains. Quand l'enfant est présenté au temple par son père, toutes les images des Dieux se lèvent de leurs places pour aller saluer ses pieds vénérables et le proclamer *Svayambhou, l'Etre existant par lui-même, celui qui est le premier besoin du monde.*

(1) *Le Bouddhisme, son fondateur et ses écritures*, p. 5 et 6.

(1) M. Pillon suit pour la date MM. Nève et Eugène Burnouf.

LE NOIR

« Mayadévi mourut sept jours après avoir donné naissance à Siddhartha, « afin qu'elle n'eût pas ensuite, dit la légende, le cœur brisé de voir son fils la quitter pour aller errer en religieux et en mendiant. » L'orphelin fut confié aux soins de sa tante maternelle Radjapati Gaoutami, qui était aussi une des femmes de son père, et qui devait être, au temps de la prédication du Bouddha, une de ses adhérentes les plus dévouées. Dès son enfance, il fit pressentir les hautes destinées qui l'attendaient. Conduit aux « écoles d'écritures », il s'y montrait plus habile que ses maîtres ; un d'eux, Viçvamitra, sous la direction duquel il était plus spécialement placé, déclara bientôt qu'il n'avait plus rien à lui apprendre. Au milieu des compagnons de son âge, l'enfant ne prenait point part à leurs jeux ; souvent il se retirait à l'écart pour se livrer à la méditation.

« Devenu jeune homme et pressé de se marier par sa famille, il y consentit en faisant connaître ses conditions : « la femme qu'on lui offrirait ne serait point une créature vulgaire et sans retenue ; il était prêt, d'ailleurs, à la prendre parmi les vaicyas et les çoudras aussi bien que parmi les brahmanes et les kshattriyas, pourvu qu'elle fût douée des qualités qu'il désirait dans sa compagne. » La liste de ces qualités était longue; il les trouva réunies dans la belle Gopa, qui fut déclarée la première de ses épouses. Aussi indépendante que son mari des usages et des préjugés de la société brahmanique, la belle Gopa se montra digne du jeune prince dont le cœur « ne se plaisait qu'aux qualités vraies et à la moralité », en prenant, dès ce moment, l'habitude de ne jamais se voiler. « Assis, debout ou marchant, disait-elle, les gens respectables, quoique découverts, sont toujours beaux. Le diamant précieux et brillant brille encore davantage au sommet d'un étendard. Les femmes qui, maîtrisant leurs passions et domptant leurs sens, satisfaites de leur mari, ne pensent jamais à un autre, peuvent paraître sans voile, comme le soleil et la lune. Le suprême et magnanime Rishi, ainsi que la foule des autres Dieux, connaît ma pensée, mes mœurs, ma retenue et ma modestie : pourquoi donc me voilerais-je le visage? » C'est un trait assez curieux, remarque avec raison M. Nève, que cette tentative d'émancipation dans la légende du sage qui niera la distinction des castes au point de vue moral et religieux (1).

« Quelque heureuse que fût cette union, elle ne pouvait détourner Siddhartha des graves pensées qui fermentaient en son esprit. Il se disait avec mélancolie :

« Les trois mondes, le monde des
» Dieux, celui des Asouras et celui des
» hommes sont brûlés par les douleurs
» de la vieillesse et de la maladie ; ils
» sont dévorés par le feu de la mort et
» privés de guide. La vie d'une créa-
» ture est pareille à l'éclair des cieux.
» Comme le torrent qui descend de la
» montagne, elle coule avec une irré-
» sistible vitesse. Par le fait de l'exis-
» tence, du désir et de l'ignorance,
» les créatures, dans le séjour des
» hommes et des Dieux, sont dans la
» voie des trois maux. Les ignorants
» roulent en ce monde, de même que
» tourne la roue d'un potier. Les
» qualités du désir, toujours accom-
» pagnées de crainte et de misère,
» sont les racines des douleurs. Elles
» sont plus redoutables que le tran-
» chant de l'épée ou la feuille de
» l'arbre vénéneux. Comme une
» image réfléchie, comme un écho,
» comme un éblouissement ou le ver-
» tige de la danse, comme un songe,
» comme un discours vain et futile,
» comme la magie et le mirage, elles
» sont remplies de faussetés ; elles
» sont vides comme l'écume et la
» bulle d'eau. La maladie ravit aux
» êtres leur lustre et fait décliner les
» sens, le corps et les forces ; elle
» amène la fin des richesses et des
» biens. Elle amène le temps de la
» mort et de la transmigration. La
» créature la plus agréable et la plus
» aimée disparaît pour toujours ; elle
» ne revient plus à nos yeux, pareille
» à la feuille et au fruit tombés de
» l'arbre dans le courant du fleuve.
» Tout composé est périssable ; c'est

(1) *Le Bouddhisme, son fondateur et ses écritures*, p. 18.

» le vase d'argile que brise le moindre
» choc. Tout composé est tour à tour
» effet et cause ; nul être n'existe qui
» ne vienne d'un autre, et de là la
» perpétuité apparente des substan-
» ces. Mais le sage ne s'y laisse point
» tromper. En y réfléchissant, il s'a-
» perçoit que tout composé, toute
» agrégation n'est que le vide, qui
» seul est immuable. Les êtres que
» nos sens nous révèlent sont vides
» au dedans, vides au dehors. »

« Un jour qu'il était sorti du palais pour aller dans un jardin de plaisance, il vit un vieillard le corps courbé, la tête chauve, le visage ridé, les membres tremblants; une autre fois, un malade incurable, abandonné, rempli d'ulcères; une autre fois enfin, un cadavre en putréfaction : Ah ! malheur,
» s'écria-t-il, à la jeunesse que la
» vieillesse doit détruire ! Ah ! mal-
» heur à la santé que menacent tant
» de maladies ! Ah ! malheur à la vie
» où l'homme reste si peu de jours !
» La jeunesse, la santé et la vie sont
» comme le jeu d'un rêve. » Puis, touché de compassion pour cette immense misère de la condition humaine, et plein de foi en lui-même : « C'est
» à moi, pensa-t-il, d'apporter aux
» hommes et aux Dieux la Loi qui
» doit les délivrer de tant de maux.
» Après avoir atteint l'intelligence
» suprême, je rassemblerai les êtres
» vivants, et, les retirant de l'océan
» de la création, je les établirai dans
» la terre de la patience. Hors des
» pensées nées du trouble des sens,
» je les établirai dans le repos. En
» faisant voir la clarté de la Loi aux
» créatures obscurcies par les ténèbres
» d'une ignorance profonde, je leur
» donnerai l'œil qui voit clairement
» les choses ; je leur donnerai le beau
» rayon de la pure sagesse, l'œil de la
» Loi, sans tache et sans corruption. »
Etant sorti une quatrième fois, il aperçut un religieux mendiant dont la contenance grave et digne indiquait la sérénité intérieure, et tout de suite, sur cet exemple, il résolut de renoncer à son rang et de remplir ce qu'il croyait sa mission, en embrassant la vie ascétique.

« Plein de respect et de soumission pour son père, il alla le trouver et lui dit : « Seigneur, voici que le temps
» de mon apparition dans le monde
» est arrivé ; n'y faites point obstacle,
» et n'en soyez point chagrin. Souf-
» frez, ô roi, ainsi que votre famille
» et votre peuple, souffrez que je m'é-
» loigne. — Que faut-il, ô mon fils,
» lui répondit le roi, les yeux remplis
» de larmes, que faut-il pour te faire
» changer de dessein ? Dis-moi le don
» que tu désires, je te le ferai. Ce
» palais, ces serviteurs, ce royaume,
» prends tout. — Seigneur, répondit
» Siddhartha d'une voix douce, je dé-
» sire quatre choses, accordez-les-
» moi. Si vous pouvez me les donner,
» je resterai près de vous, et vous me
» verrez toujours dans cette demeure,
» que je ne quitterai pas. Que la vieil-
» lesse, seigneur, ne s'empare jamais
» de moi ; que la maladie, sans au-
» cun pouvoir sur mon corps, ne
» m'attaque jamais ; que ma vie soit
» sans bornes et sans déclin. — Le
» roi, en écoutant ces paroles, fut
» accablé de douleur. « O mon enfant,
» s'écria-t-il, ce que tu demandes est
» impossible. Les rishis eux-mêmes
» n'ont jamais échappé à la crainte
» de la vieillesse, de la maladie et de
» la mort, ni au déclin. — Si je ne
» puis éviter la crainte de la vieillesse,
» de la maladie et de la mort, ni le
» déclin, reprit le jeune homme,
» veuillez du moins, ô roi, m'accor-
» der une autre chose qui n'est pas
» moins importante : faites qu'en dis-
» paraissant d'ici-bas, je ne sois plus
» sujet aux vicissitudes de la trans-
» migration. »

» Le roi Çouddhodana, comprenant qu'il était inutile d'employer la persuasion et la prière pour combattre le dessein de son fils, mit des gardes aux portes du palais et de la ville pour empêcher sa fuite. Mais toutes ces précautions furent vaines. Siddhartha parvint à tromper la vigilance des gardiens et put s'échapper la nuit de Kapilavastou, sans que personne l'eût aperçu. « Je ne rentrerai pas, dit-il
» en jetant un regard sur le palais et
» la ville qu'il abandonnait, je ne
» rentrerai pas dans la ville de Kapila
» avant d'avoir obtenu la cessation
» de la naissance et de la mort, ainsi
» que l'intelligence pure. » Libre des

liens de la naissance, il se dépouilla de tout ce qui lui rappelait sa caste et son rang. Il se coupa les cheveux et les jeta au vent ; un religieux ne pouvait plus porter la chevelure d'un guerrier. Il échangea ses vêtements de soie de Bénarès avec un chasseur qui en avait de tout usés en peau de cerf de couleur jaune. Il fréquenta quelque temps les écoles des plus sages brahmanes. Mais l'enseignement brahmanique ne put le satisfaire. Il n'y trouvait point « la voie qui conduit à l'indifférence pour les objets du monde, qui conduit à l'affranchissement de la passion, qui conduit à la fin des vicissitudes de l'être, qui conduit à l'état de çramana, qui conduit au nirvana. » Il se retira alors en un village nommé Ouroulviva, où il passa six années dans la solitude, se livrant aux austérités les plus rudes, supportant la faim, la soif, le froid, le chaud, la pluie, ne mangeant qu'un grain de sésame par jour.

« Ouroulviva est illustre dans les fastes du bouddhisme par cette longue retraite de Çakya-Mouni. C'est là qu'il soutint les assauts du démon, de Mara, dieu de l'amour, du péché et de la mort. — « Chère créature,
» lui dit Mara, il faut vivre ; c'est en vi-
» vant que tu pratiqueras la Loi. Tout
» ce qu'on fait durant la vie doit être
» fait sans douleur. Tu es maigre ;
» tes couleurs ont pâli ; tu marches
» vers la mort. Quelque grands que
» soient tes mérites, que résultera-
» t-il du renoncement? La voie du
» renoncement, c'est la souffrance. —
» J'ai la résolution, le courage et la
» sagesse, répond Siddartha ; et je ne
» vois personne qui puisse m'ébranler.
» Démon, je connais tes alliés, tes
» soldats : ce sont les désirs, les ennuis,
» la faim et la soif, les passions, l'in-
» dolence et le sommeil, les craintes,
» les doutes que tu inspires, la colère
» et l'hypocrisie, l'ambition, les flat-
» teries, les respects, la fausse renom-
» mée, la louange de soi-même et le
» blâme des autres. Tes soldats sub-
» juguent les Dieux ainsi que les hom-
» mes ; mais je les détruirai par la
» sagesse. » Mara, humilié, appelle à son secours contre cette sagesse inébranlable les armes de ses fils et les attraits de ses filles, la force et la beauté. Siddhartha résiste à la force et à la beauté. Il n'est point effrayé, et « il considère tous les éléments comme une illusion et un rêve. » Il n'est point séduit, « car les corps les plus
» charmants ne lui semblent qu'une
» bulle d'eau et un fantôme. » C'est vainement que les fils du démon lui lancent des projectiles de toutes sortes, et jusqu'à des montagnes ; c'est vainement que les filles du démon, les belles Apsaras, déploient à ses yeux les trente-deux espèces de magies des femmes. La défaite du démon est complète et définitive ; déchu de sa splendeur, il se frappe la poitrine et se dit dans son désespoir : « Mon em-
» pire est passé. »

« Sorti victorieux de cette lutte, Çakya-Mouni se rendit en un endroit non moins célèbre qu'Ouroulviva, celui où il se sentit enfin en possession de la dignité de Bouddha. Cet endroit est appelé Bodhimanda, c'est-à-dire *le siège de l'intellig nce*. La tradition raconte qu'il s'assit là sur un tapis de gazon, les jambes croisées, le corps droit et tourné à l'orient, au pied d'un arbre appelé Bodhidrouma (*l'arbre de l'intelligence*), et fit vœu de ne pas se lever avant d'avoir obtenu l'intelligence suprême. Il resta assis tout un jour et toute une nuit sans mouvement, et ce fut à la dernière veille au moment du lever de l'aurore, que, s'étant revêtu de la qualité de Bouddha parfaitement accompli, il atteignit la triple science : il tenait enfin le secret des destinées et du salut universel ; il avait trouvé l'*absolu* ; une religion nouvelle était fondée. Siddhartha avait alors trente-six ans. L'arbre sous lequel il s'assit à Bohdimanda était un figuier de l'espèce appelée *pippala* ; et la vénération des fidèles ne tarda pas à entourer cet arbre d'un culte fervent qui dura de longs siècles. Dans l'année 632 de notre ère, c'est-à-dire douze cents ans après la mort du Bouddha, Hiouen-Thsang, le pèlerin chinois, vit encore le Bodhidrouma ou l'arbre qui passait pour l'être. Le tronc était d'un blanc jaune ; les feuilles étaient vertes et luisantes, et, d'après ce qu'on dit au voyageur, elles ne tombaient ni en

automne, ni en hiver, mais se détachaient tout d'un coup, le jour anniversaire du nirvana du Bouddha, pour renaître plus belles qu'auparavant (1).

« Le Bouddha était désormais certain d'avoir la pleine possession de la vérité. Un moment il se demanda s'il devait la communiquer aux hommes, au risque de la voir mal accueillie et de l'exposer à leurs insultes, et s'il n'était pas plus prudent de jouir seul de la lumière, et de fermer la main sur le secret de la délivrance éternelle. Son grand cœur n'hésita pas longtemps. « Tous les êtres, se » dit-il, qu'ils soient infimes, médio» cres ou élevés, qu'ils soient très» bons, moyens ou très-mauvais, » peuvent être rangés en trois clas» ses : un tiers est dans le faux et y » restera ; un tiers est dans le vrai ; un » tiers est dans l'incertitude. Ainsi un » homme au bord d'un étang, voit » des lotus qui ne sont pos sortis de » l'eau, d'autres qui sont au niveau » de l'eau, d'autres enfin qui sont éle» vés au-dessus de l'eau. Que j'ensei» gne, ou que je n'enseigne pas la loi, » cette partie des êtres qui est certai» nement dans le faux, ne la connaîtra » pas ; que j'enseigne ou que je n'en» seigne pas la loi, celle qui est certai» nement dans le vrai la connaîtra ; » mais cette partie des êtres, qui est » dans l'incertitude, si j'enseigne la loi » la connaîtra : si je n'enseigne pas la » loi, elle ne la connaîtera pas. » Le » Bouddha se sentit alors « pris d'une » grande piété pour cet assemblage » d'êtres plongés dans l'incertitude ; » et ce fut cette pitié qui le décida. Il allait enfin ouvrir aux êtres depuis longtemps égarés dans leurs pensées mauvaises la porte de l'immortalité, en leur révélant les *quatre vérités sublimes*.

« Quelles étaient ces vérités ? Elles se rattachaient à la doctrine alors régnante de la transmigration des âmes. La première de ces quatre vérités, c'est que la douleur est inséparable de l'existence, parce que l'existence comporte la vieillesse, la maladie et la mort. La seconde, c'est que la douleur est fille du désir qui nous attache aux objets, à la jeunesse, à la santé, à la vie, des fautes que le désir nous a fait commettre dans les existences précédentes, et des fautes qu'il nous fait commettre dans l'existence actuelle. La troisième vérité, propre à consoler des deux autres, c'est que l'existence et la douleur peuvent cesser par le nirvana (1). Enfin, le quatrième, c'est que pour atteindre à la cessation de la douleur, au nirvana, il faut détruire en soi le désir, se détacher de soi-même, se renoncer à soi-même, et écarter tous les obstacles qui s'opposent à l'extinction du désir, à la pratique du renoncement. Les deux premières vérités sont *la douleur* et *la cause de la douleur* ; les deux dernières sont *le salut* et *la voie* ou *méthode du salut*.

« Entre la possession paisible et solitaire de la vérité absolue, de la Bodhi, et les périls de l'apostolat, Çakya-Mouni avait généreusement choisi les périls de l'apostolat. Il était résolu à tout braver pour propager les bienfaits de sa doctrine. Dès lors on le vit aller d'un lieu à un autre, prêchant partout dans le langage populaire, ouvrant à tous, rois et esclaves, brahmanes et tschandalas, purs et impurs, compatriotes et étrangers, hommes et femmes, l'accès des vérités qui devaient les rendre heureux. Tous sont appelés à connaître ces vérités et à s'en servir pour leur délivrance ; tous sont déclarés capables de s'élever à la science et à la sainteté ; tous sont égaux devant le but à atteindre, devant le nirvana ; il s'agit pour tous du même salut et de la même voie du salut. C'est l'unité des devoirs dominant les règles et les prescriptions brahmaniques différentes pour chaque caste, et annulant tout ce qui, dans ces règles particulières et traditionnelles, est contraire à la Bonne Loi, tout ce qui est de nature à entraver la marche vers la perfection, c'est-à-dire vers la suppression des désirs. Plus de privilége et plus d'exclusion dans l'ordre religieux : ainsi tombent les barrières de

(1) *Le Boudha et sa religion*, p. 29.

(1) Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une vraie cessation de l'existence, mais seulement d'une cessation de toute existence semblable à celles qui précèdent le nirvana, lesquelles sont accompagnées nécessairement de la douleur. LE NOIR.

classe, de race et de nation. « Ma « loi, disait Çakya-Mouni, est une loi de grâce pour tous. » Ananda, son disciple favori, après une marche fatigante, rencontre une jeune fille qui puisait de l'eau à une fontaine, et il lui demande à boire. La jeune fille, craignant de le souiller, l'avertit qu'elle est née dans la caste matanga, et qu'il ne lui est pas permis d'approcher un religieux. « Ma sœur, répond » Anada, je ne m'enquiers point de ta » caste ni de ta famille ; je te demande » seulement de l'eau, si tu peux m'en » donner. » Touchée d'une bonté si rare, Prakriti (c'est le nom de la jeune fille) s'éprend d'amour pour Ananda, qui se soustrait difficilement à ses charmes. Elle se résout alors à prier Çakya-Mouni lui-même de favoriser ses vœux, et va l'attendre, sous un arbre, près de la porte de la ville par laquelle il devait sortir après avoir mendié son repas du jour. Il sort en effet et apprend de la jeune fille sa passion pour Ananda ainsi que l'intention où elle est de le suivre. Profitant de cette disposition pour convertir Prakriti, le Bouddha, par une série de questions qu'elle peut prendre dans le sens de son amour, mais qu'il fait sciemment dans un sens tout religieux, finit par ouvrir ses yeux à la lumière, et par lui inspirer le désir d'embrasser la vie ascétique. C'est ainsi qu'il lui demande si elle veut suivre Ananda, l'imiter dans sa conduite, porter les mêmes vêtements que lui, c'est-à-dire le vêtement des personnes religieuses. La jeune fille répond affirmativement ; Çakya-Mouni exige le consentement formel de ses parents qui viennent l'accorder. Alors, distinguant enfin le véritable objet de son amour, Prakriti reconnaît son erreur, et déclare qu'elle est décidée à entrer dans la vie religieuse.

« Toutes les conversions opérées par le Bouddha étaient faites par ces mêmes moyens de persuasion et de bonté. En peu de temps elles se multiplièrent. Bien qu'elle s'attaquât à la base même du pouvoir brahmanique, la nouvelle doctrine gagna parmi les brahamanes des partisans que séduisit sa clarté et sa simplicité, comparée avec l'étude si longue, si difficile et si fatigante des Védas. Elle attira aussi beaucoup de princes et de rois, qui saisirent cette occasion de se délivrer de la tutelle oppressive des brahmanes. Dans certaines parties de l'Inde, les indigènes, quoique soumis à la civilisation brahmanique, étaient restés dans une certaine indépendance, et naturellement ils ne demandèrent pas mieux que d'échapper à la hiérarchie religieuse ; mais ce fut surtout dans les classes inférieures que le Bouddha trouva la masse de ses prosélytes. Tous les malheureux, tous les opprimés se tournèrent vers lui comme vers leur libérateur. « Le » caractère distinctif de l'enseigne- » ment bouddhique, dit Eugène Bur- » nouf, est tout entier dans la *prédi-* » *cation*, laquelle avait pour effet de » mettre à la portée de tous des vé- » rités qui étaient auparavant le par- » tage des castes privilégiées. Elle » donne au *bouddhisme* un caractère » de simplicité, et sous le rapport » littéraire, de médiocrité qui le » distingue de la manière la plus pro- » fonde du brahmanisme. Elle ex- » plique comment Çakya-Mouni *fut* » *entraîné* à recevoir au nombre de ses » auditeurs des hommes que repous- » saient les classes les plus élevées » de la société. Elle rend compte » de ses succès, c'est-à-dire de la » facilité avec laquelle se répandit sa » doctrine et se multiplièrent ses dis- » ciples. Enfin, elle donne le secret » des modifications capitales que la » propagation du *bouddhisme* devait » apporter à la constitution brah- » manique et des persécutions que » la crainte d'un changement ne pou- » vait manquer d'attirer sur les boud- » dhistes, du jour où ils seraient de- » venus assez forts pour mettre en » péril un système politique princi- » palement fondé sur l'existence et la » perpétuité des castes. Ces faits sont » si intimement liés entre eux qu'il » suffit que le premier se soit produit » pour que les autres se soient avec » le temps développés d'une manière » presque nécessaire (1). » Eugène

(1) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 194.

Burnouf prend ici l'effet pour la cause. Sans doute qui dit *prédication* dit *popularisation, vulgarisation, simplification*; une religion que l'on *prêche* et une religion que l'on s'efforce de rendre accessible à tous; mais pourquoi le fondateur du *bouddhisme* et ses disciples se sont-ils livrés à la prédication, et non à un enseignement d'école? Précisément parce qu'ils s'adressaiant à tous les hommes sans distinction de classe, et qu'ils n'entendaient pas faire du salut un privilége. Ce n'est pas par son mode d'enseignement que Çakya-Mouni *fut entraîné* à recevoir au nombre de ses auditeurs des hommes que repoussaient les classes les plus élevées de la société; c'est parce que son prosélytisme ne faisait aucune acception de personnes, qu'il fut conduit à adopter la prédication pour mode d'enseignement. Le premier des faits que le savant critique nous montre avec raison intimement liés entre eux, n'est pas le mode nouveau d'enseignement, c'est l'esprit de la nouvelle doctrine enseignée. Ce n'est pas la prédication qui explique le caractère universaliste et égalitaire du prosélytisme bouddhique; c'est le caractère universaliste et égalitaire de ce prosélytisme qui explique la prédication.

« Né d'une compassion qui embrassait tous les êtres, ce prosélytisme ne devait pas plus connaître les limites géographiques que les barrières ethnologiques et politiques. Les légendes offrent plus d'un témoignage vraiment touchant de l'esprit apostolique que le maître savait inspirer à ses disciples. Récemment converti, Pourna veut aller vivre et se fixer chez une tribu voisine qu'il doit gagner à la religion du Bouddha, mais dont les mœurs farouches pourraient effrayer un courage moins résolu. Çakya-Mouni cherche à le détourner de ce dessein périlleux :

« Les hommes du Çronaparanta, » où tu veux fixer ton séjour, lui dit-» il, sont emportés, colères, furieux, » cruels. Lorsque ces hommes, ô » Pourna, t'adresseront en face des pa-» roles méchantes, grossières et inso-» lentes; quand ils se mettront en » colère contre toi et t'injurieront, » que penseras-tu?

« — Si les hommes de Çronaparan-» ta, répond Pourna, m'adressent en » face des paroles méchantes, gros-» sières et insolentes, s'ils se mettent » en colère contre moi et m'injurient, » voici ce que je penserai : Ce sont » certainement des hommes bons, » que les Çronaparantakas; ce sont » des hommes doux, eux qui ne me » frappent ni de la main, ni à coups » de pierres.

« — Mais si les hommes de Çrona-» paranta te frappent de la main et » à coups de pierre, qu'en penseras-» tu?

« — Je penserai qu'ils sont bons et » doux, puisqu'ils ne me frappent ni » du bâton, ni de l'épée.

« — Mais s'ils te frappent du bâton » et de l'épée, qu'en penseras-tu?

« — Je penserai qu'ils sont bons et » doux, puisqu'ils ne me privent pas » complétement de la vie.

« — Mais s'ils te privent de la vie, » qu'en penseras-tu?

« — Je penserai que les hommes du » Çronaparanta sont bons et doux de » me délivrer avec si peu de douleur » de ce corps misérable.

« — C'est bien, Pourna, lui dit le » Bouddha; tu peux, avec la perfec-» tion de patience dont tu es doué, » fixer ton séjour dans le pays des » Çronaparantakas. Va donc, ô » Pourna; délivré, délivre; consolé, » console; arrivé au nivarna complet, » fais que les autres y arrivent comme » toi. »

« C'est à Bénarès que le Bouddha prêcha pour la première fois, ou, comme s'exprime le mysticisme bouddhique, « qu'il fit tourner pour la première fois la roue de la loi. » Il ne paraît pas avoir fait un long séjour dans cette ville, car la plus grande partie des *soutras* nous le montrent, soit dans la Magadha à Radjagriha, soit dans le Koçala à Cravasti. C'est dans ces deux contrées, dont les rois Bimbisara et Prasénadjit avaient dès l'origine embrassé sa loi, qu'il passa presque toute le reste de sa vie. Malgré la protection royale et l'enthousiasme populaire, il eut à soutenir les luttes les plus vives et les plus persévérantes

contre les brahmanes vis-à-vis desquels il n'usait pas plus de ménagements dans ses critiques que Jésus ne devait en user plus tard vis-à-vis des pharisiens. Une légende, intitulée *Pratiharya Soutra*, nous montre les brahmanes vaincus par le Bouddha, en présence de Prasénadjit, dans une sorte de tournoi, dont le roi et le peuple sont les juges. Vaincus, les brahmanes s'enfuient, en criant : » Nous nous réfugions dans la montagne, nous cherchons un asile auprès des arbres, des eaux et des ermitages. » Çakya-Mouni leur adresse » ces paroles de dédain et d'adieu : » Beaucoup d'hommes chassés par la » crainte cherchent un asile dans les » montagnes et dans les bois, dans les » ermitages et auprès des arbres consacrés. Mais ce n'est pas le plus sûr » des asiles ; ce n'est pas le plus sûr des » refuges. Celui, au contraire, qui » cherche un refuge auprès du *Bouddha*, de la *Loi* et de l'*Assemblée* (le » *Bouddha*, la *Loi* et l'*Assemblée* forment pour les bouddhistes la *Triple* » *perle*, Triratna), quand il voit avec » l'œil de la sagesse les quatres vérités sublimes, qui sont : la douleur, » la cause de la douleur, l'anéantissement de la douleur, et le chemin » qui y conduit, la voie qui mène au » nivarna ; celui-là connaît le plus certain des asiles, le plus assuré des » refuges. Dès qu'il y est parvenu, » il est délivré de toutes les douleurs.» Dans une autre légende on voit les brahmanes faire promettre au peuple de la petite ville de Bhadramkara, qu'ils dominent à leur gré, de ne point recevoir le Bouddha qui s'approche. On convient d'une amende contre quiconque oserait se rendre auprès de lui, et le peuple consent à tout ce que veulent les brahmanes ; mais une brahmine de Kapilavastou, mariée dans le pays, enfreint la défense. Elle sort pendant la nuit, escalade les murs avec une échelle, et va se jeter aux pieds du Bouddha pour entendre la loi ; elle sait se faire suivre bientôt d'un des plus riches habitants de la ville, appelé Mendhaka, qui harangue le peuple et l'entraîne auprès du libérateur, que les brahmanes voulaient humilier et proscrire.

« Le Bouddha ne se présente pas dans l'histoire des religieux avec l'auréole du martyre. C'est à Kouça ou Koucinara, dans le pays des Mallas, que les livres bouddhiques le font mourir à l'âge de quatre-vingts ans. Le corps du bienheureux fut enveloppé dans cent étoffes roulées, et livré aux flammes sur un bûcher en présence de ses disciples. On recueillit dans les cendres quatre dents, deux os de la joue, ainsi que le crâne, et on déposa les autres débris de son corps dans huit urnes. Sept princes firent une expédition dans le royaume de Koucinara pour réclamer une part dans les reliques du sage, et quand le partage en fut fait ils s'en retournèrent avec une lenteur solennelle chacun dans son pays (1). »

Des légendes disent que Çakya le pénitent écrivit le gad-Jour, huit cents gros volumes pour expliquer « la métaphysique des créations, la nature périssable de l'homme et l'éternel Trias ; » mais l'histoire sérieuse admet qu'il n'écrivit rien, qu'il ne fit que prêcher, et que ses discours, que gardèrent ses disciples, servirent de thème à tous les livres sacrés du *boudhisme*. Ces livres, d'après M. Barthélemy Saint-Hilaire, furent l'œuvre successive de trois conciles bouddhistes tenus quelques siècles avant J.-C. « Le Bouddha lui-même, dit-il, n'avait rien écrit, et ce furent ses principaux adhérents, qui, réunis en concile aussitôt après sa mort, fixèrent, dans les *soutras*, les paroles du maître. Deux autres conciles, après le premier, redigèrent définitivement les écritures bouddhiques.... Le premier concile, réuni à Radjagriha, dans le Magadha, partagea les écritures canoniques en trois grandes classes que ne changèrent point les rédactions subséquentes: les *soutras* ou discours du bouddha, le *vinaya* ou la discipline, l'*adhidharma* ou la métaphysique. Anauda fut chargé de compiler les *soutras* ; Oupali, le *vinaya* ; et Kacyapa, qui avait dirigé toutes les délibérations, se réserva la métaphysique. Les *soutras*, le *vinaya* et l'adhidharma forment ce qu'on ap-

(1) *L'Année philosophique*, par F. Pillon, 2e année, 1868, p. 352 et suiv.

pelle la *triple corbeille* (*Tripitako*). »

Les trois conciles dont parle M. Barthélemy Saint-Hilaire furent composés, d'après les histoires ou légendes, — il est souvent difficile, ainsi que le fait très-judicieusement observer M. Pillon, de distinguer les unes des autres — le premier, de cinq cents membres, qui siégèrent sept mois; le second, de sept cents, qui dégradèrent dix mille prêtres qui s'étaient écartés de la vraie foi, et siégèrent huit mois; le troisième, de mille, qui dégradèrent soixante mille prêtres hérétiques et siégèrent neuf mois. Et plus d'un orientaliste soutient, contre M. Barthélemy Saint-Hilaire, que ces conciles ne rédigèrent ni ne firent rédiger les écritures dont il s'agit. Ces discussions n'ont pas un grand intérêt pour nous; les écritures existent et existent depuis une date qui n'est pas postérieure à l'ère chrétienne; c'est tout ce qui nous importe.

« Il y a, dit M. Pillon, deux rédactions indiennes des livres canoniques de la religion de Çakya-Mouni : l'une en sanscrit, qu'a découverte M. Hodgson dans les monastères du Népaul; l'autre en pâli, que possèdent les prêtres de Ceylan. De ces deux rédactions, quelle est celle qui est originale? Quelle est celle qui a été une simple copie? Cette question ne peut-être résolue que par l'examen comparé des deux collections. Eugène Burnouf n'a pas retrouvé dans la première, la *Triple corbeille* (*Tripitaka*), avec cette division régulière et tranchée en *Soutras*, *Vinaya* et *Abhidharma* que présentent la rédaction singhalaise, et les traductions thibétaine et chinoise, et que M. Barthélemy Saint-Hilaire fait remonter au premier concile. A la vérité, plusieurs traités appelés *Soutras*, dans la *Triple corbeille*, sont aussi désignés sous cette dénomination dans la collection népaulaise; mais la division du *Vinaya* ne s'y voit pas; elle y est remplacée par des textes de peu d'étendue appelés *Avadanas*, c'est-à-dire *légendes* ou *récits légendaires*, lesquels, dans un mode de classification plus détaillé qu'a exposé M. Hodgson, traitent proprement *du fruit des œuvres*, et par leur objet se rapprochent jusqu'à un certain point du *Vinaya*, qui *prescrit les œuvres*. Quant à la métaphysique ou *Abhidharma*, elle ne paraît ni dans les textes du Népaul que l'on possède à Paris, ni dans les listes générales et plus complètes que M. Hodgson en a données. Cependant, le sujet embrassé sous ce titre n'est pas omis dans cette collection; il y est représenté par un traité intitulé *Pradjna Paramita*, la *Perfection de la Sagesse* ou la *Sagesse transcendante*. D'après ces comparaisons, la collection népaulaise se présenterait, non comme manquant d'aucune partie essentielle des doctrines bouddhiques, mais comme les contenant sous des divisions moins systématiquement définies que celles qui leur sont données dans des traductions générales faites pour des peuples étrangers à l'Inde, sans doute après que leur ensemble eut été plus complétement formé. On est porté à voir là un caractère qui décèle l'antériorité des textes népaulais, et par suite, à considérer ces textes comme les véritables et les seuls originaux des écritures bouddhiques.

« Les *Soutras* de la collection népaulaise sont divisés en *Soutras simples* et *Soutras développés*. Eugène Burnouf a parfaitement montré qu'on ne doit pas confondre dans un ensemble systématique les notions, les faits, les récits qui se trouvent rapportés dans les uns et dans les autres; que les *Soutras développés* témoignent par les circonstances merveilleuses et singulières des récits qu'ils contiennent, par la nature des idées qu'ils expriment, et par le style dans lequel ils sont écrits, que leur composition est de beaucoup postérieure à celle des *Soutras simples*; que c'est dans ces derniers seulement qu'il faut chercher le *bouddhisme* primitif. « Je
» prends comme exemple, dit le cé-
» lèbre critique, un soutra développé,
» tel que le *Ganda Vyûha*, un des
» livres qui sont au Népaul l'objet
» d'une vénération particulière. Puis
» je propose à un lecteur versé dans
» la connaissance du sanscrit, et
» doué, en outre, d'une patience ro-
» buste, de lire les cinquante pre-
» miers feuillets de ce traité, et de
» dire ensuite s'il lui semble qu'un

» tel ouvrage soit un livre primitif, » un livre ancien, un de ces livres » par lesquels les religions se fondent, » un code sacré, en un mot; s'il y » reconnaît le caractère d'une doc- » trine qui n'en est encore qu'à ses » ses premiers débuts, s'il y saisit la » trace du prosélytisme, s'il y ren- » contre les luttes d'une croyance » nouvelle contre un ordre d'idées » antérieures, s'il y découvre la so- » ciété au milieu de laquelle s'essaye » la prédication. Ou je me trompe » fort, ou après une telle lecture, » celui dont j'invoque le témoignage » n'aura trouvé dans ce livre que les » développements d'une doctrine com- » plète, triomphante, et qui se croit » sans rivale; autre chose que les » paisibles et rêveuses conceptions » de la vie des cloîtres, autre chose » que les vagues images d'une exis- » tence idéale qui s'écoule avec calme » dans les régions de la perfection » absolue, loin de l'agitation bruyante » et passionnée du monde (1). » On reconnaît ici la véritable méthode de la science des religions.

« Quant aux livres qui correspondent à l'*Abhidharma* de la *Triple corbeille*, tels que la *Pradjna Paramita*, on doit, selon l'auteur de l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, leur assigner une date beaucoup plus récente que celle des *Soutras*. « Il y a, » dit-il, entre les *Soutras*, comme » source de la métaphysique bouddhi- » que, et la *Pradjna*, ou les livres qui » en dépendent, l'intervalle de plu- » sieurs siècles, et la différence qui » sépare une doctrine qui n'en est » qu'à ses premiers débuts d'une » philosophie qui a atteint à ses der- » niers développements (2). » Enfin, la collection népaulaise renferme une autre classe de livres, les *Tantras*, dont la rédaction est évidemment plus moderne encore. Ce sont les plus éloignés du *bouddhisme* primitif. Ils nous présentent un *bouddhisme* dénaturé et corrompu par des éléments étrangers, empruntés aux superstitions populaires et surtout aux cultes de Vichnou et de Siva.

« M. Albrecht Weber pense que les deux rédactions népaulaise et singhalaise des livres bouddhiques doivent être tenues l'une et l'autre pour originales, qu'elles ont été faites indépendamment l'une de l'autre, la première au nord de l'Inde, sous un roi scythe nommé Kanishka qui régnait à Kachmir, environ quarante ans avant Jésus-Christ; la seconde au sud de l'Inde, à Ceylan, environ quatre-vingts ans avant notre ère. « Les » deux rédactions du nord et du sud, » ajoute M. Weber, diffèrent assez » fortement l'une de l'autre, quant » aux expressions et à la disposition » extérieure, mais elles s'accordent » d'une manière à peu près complète » quant au sens, ce qui est une ga- » rantie très-forte pour la fidélité de » la tradition orale *qui avait tout con-* » *servé jusque-là*... Il ne peut donc y » avoir de doute sur l'authenticité » des points dans lesquels les deux » rédactions s'accordent... On ne peut » nier davantage que, surtout dans » les paraboles et les comparaisons, » les propres paroles du Bouddha » n'aient été conservées, mêlées seu- » lement à un interminable fatras » d'adjonctions étrangères (1).

Çakya-Mouni ne fonda qu'une seule institution; cette institution a envahi un cinquième du genre humain; et cette institution ne fut autre chose qu'un couvent, ayant pour clôture l'espace, pour toit l'azur céleste, pour toutes conditions d'admission la qualité d'homme ou celle de femme, avec distinction cependant de religieux et de laïques, pour tout règlement la morale, et pour symbole une dogmatique, dont ne parle pas assez M. Pillon dans son étude, d'ailleurs fort intéressante, pas plus que M. Eugène Burnouf, et, d'après lui, presque tous les critiques, mais que nous signalerons à la fin, pour combler cette lacune. Voici comment M. Pillon aussi moderne par l'esprit que par la date de ses écrits et, au fond plus modéré surtout que tant d'autres dans ses appréciations, dé-

(1) *Introduction à l'Histoire du Bouddhisme indien*, p. 125.
(2) *Ibid.*, p. 522.

(1) *Revue germanique*, octobre 1858.

crit cette particularité capitale de l'association religieuse fondée par le Bouddha.

« L'institution d'une communauté de religieux sortis de toutes les castes, telle est l'œuvre originale et capitale de Çakya-Mouni. « Avant lui, dit M. » Taine, il y avait des ermites et des » ascètes; le premier, il réunit les » solitaires, et appelant à lui tous les » hommes de bonne volonté, sans » distinction de caste ou de race, il » composa un ordre mendiant dont » les membres renonçaient à la pro- » priété et à la famille. » (1) Çakya-Mouni *réunit les solitaires* en ce sens, qu'il établit un lien moral entre eux, le lien d'une foi commune, d'une espérance commune, d'un but commun, d'un commun prosélytisme. Le lien matériel de l'habitation et de la vie commune, n'existait certainement pas dans l'origine; mais il dut sortir naturellement et promptement du lien moral. La communauté bouddhique existait en germe dans l'ascétisme bouddhique; ce qui était nouveau dans l'œuvre de Çakya-Mouni, ce n'était pas l'ascétisme en lui-même, c'était l'ascétisme proposé, enseigné, prêché à tous et partout comme idéal de vie, comme voie de salut; c'était l'ascétisme uni au prosélytisme, à l'apostolat; c'était le renoncement uni à la charité, à la fraternité; cette union de l'ascétisme et du prosélytisme était évidemment incompatible avec l'isolement des ascètes, avec la vie érémitique; elle appelait une institution monastique régulière.

« Tout concourait à favoriser le développement de cette institution. Pendant la belle saison, les ascètes pouvaient vivre isolés dans les forêts, dans les lieux ouverts, dans les cimetières; ils pouvaient se faire une loi rigoureuse de « ressembler à l'a- » nimal des bois qui n'a point de de- » meure fixe, mange aujourd'hui en » cet endroit, demain en cet autre, et » s'étend pour dormir là où il se » trouve. »

« Mais la saison des pluies les obligeait de rentrer dans les bourgades, dans les villes, pour y chercher momentanément un abri; à la vie en plein air, à la vie errante devait succéder forcément, pendant une partie de l'année, la vie sédentaire. Cette nécessité de retraites fixes, où les religieux venaient chaque année se réunir à la même époque, dut naturellement resserrer le lien qui les rattachait les uns aux autres. L'ascétisme dut cesser d'être érémitique, précisément parce qu'il cessait d'être exceptionnel, parce qu'il devenait une institution, parce qu'il prenait un caractère social et universaliste, parce qu'il entendait être pratiqué et devait se rendre praticable en toute saison et en tout climat, non-seulement par les hommes, mais encore par les femmes. En outre le besoin de se garantir de la malveillance des brahmanes et de résister à leurs attaques, dut exercer de bonne heure une grande influence sur l'organisation des religieux bouddhistes.

« Ce besoin, dit Eugène Bournouf, » leur fit sentir la nécessité de s'unir » entre eux et de former une associa- » tion qui pouvait très-aisément se » changer en une institution monas- » tique. Là se trouve la véritable dif- » férence qui distingue les religieux » bouddhistes, des ascètes plus an- » ciens, tels que les Vanaprasthas. Ces » derniers qui, loin de faire opposi- » tion à la religion populaire, étaient » au contraire autorisés par la loi de » Manou, n'avaient pas besoin de » créer des associations religieuses » régulièrement organisées. S'ils ras- » semblaient autour d'eux quelques » disciples, il en résultait des ren- » contres accidentelles qui ne survi- » vaient pas au maître. Mais l'isole- » ment dans lequel s'étaient placés » les bouddhistes au sein de la so- » ciété indienne, ne pouvait manquer » de leur faire sentir les avantages » de la vie commune, et une fois ces » avantages appréciés, il n'était pas » difficile d'en assurer la conservation » en donnant au chef de l'association » un successeur qui continuât l'œuvre » de celui qui l'avait fondée. (1) »

(1) *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*, p. 368.

(1) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 288.

« Pas d'association sans hiérarchie : celle qui s'établit dans les réunions de religieux bouddhistes, était fondée sur l'ancienneté et le mérite. Les légendes nous montrent les religieux prenant rang dans l'assemblée suivant l'âge ; les premiers y recevaient le nom de *Sthâviras*, *vieillards*, ou *anciens*. Parmi les anciens, il y avait les *anciens des anciens* (*Sthavirah sthaviranam*). Le savoir et la sainteté devaient se joindre au privilége de l'ancienneté pour assurer à un religieux une supériorité incontestable. Les religieux étaient désignés sous le nom général des *Bhikshous* (mendiants) et de *Çramanas* (ascètes); ces titres étaient des dénominations absolues en quelque sorte. Relativement aux autres membres de la société indienne, ils se nommaient quelquefois *Aryas* (honorables) et relativement à leur maître, à Çakya-Mouni, *Cravakas* (auditeurs). Parmi les Cravakas, on distinguait les *Maha Cravakas* (grands auditeurs) : qualification qui était certainement donnée en considération du mérite. Le titre d'*Arhat* (vénérable) désignait un religieux très-supérieur aux autres Bikshous, et par son savoir et par ses facultés surnaturelles. « Au fond, dit Eugène » Burnouf, et sauf les synonymes et » les nuances légères, il n'y avait dans » l'assemblée des auditeurs de Çakya- » Mouni que deux ordres : les Bhiks- » hous ou les religieux ordinaires, et » les Arhats ou les religieux supé- » rieurs. Le fondateur du *bouddhisme* » avait lui-même deux de ces titres, » celui de simple ascète Çramana, » qui est presque synonyme de » Bhikshou, et celui d'Arhat. (1) »

Nous avons dit que l'association fondée par Çakya-Mouni était composée de religieux et de laïques. M. Weber explique comme il suit cette distinction :

« Le Bouddha, ne pouvait méconnaître que tout le monde n'était pas capable d'atteindre à ce qu'il avait posé comme but du perfectionnement final : il fit un pas décisif pour l'avenir de sa religion, en divisant ses sectateurs en deux parties, les religieux et les laïques. Les premiers seuls avaient à suivre les prescriptions indiquées pour atteindre à la délivrance finale; les autres devaient seulement exercer les vertus pratiques qui les mettraient en état, pour une prochaine existence, de travailler directement à l'œuvre de la délivrance. Mais chacun était libre de décider s'il se sentait assez de force pour y travailler tout de suite; l'entrée de l'état religieux, pourvu qu'on en remplit les conditions de capacité, était ouverte à tout le monde... A la masse de ses sectateurs il ne demandait que pour les cas extrêmes l'abandon de leurs propriétés et de leurs intérêts personnels et la charité sans limites; mais du cercle étroit des religieux il exigeait un dévouement perpétuel, un renoncement absolu (1). »

Sur les doctrines du *bouddhisme*, reprenons nos citations de M. Pillon, en réservant pour la fin des correctifs importants qui s'adresseront plus encore à M. Eugène Burnouf et à d'autres critiques moins réservés :

« A la base des doctrines bouddhiques, nous trouvons la théorie des quatre vérités sublimes. Elle est connue de tous les *bouddhistes* sans exception ; elle est adoptée au sud et à l'est aussi bien qu'au nord ; à Ceylan, au Birman, au Pégu, à Siam, à la Chine, tout comme au Népaul et au Thibet. Ellle appartient certainement au *bouddhisme* primitif et peut être attribuée a Çakya-Mouni. Les trois premières vérités qui constatent le fait de la douleur, qui en déterminent la cause, et qui en montrent la fin, contiennent le germe de la métaphysique bouddhique. La morale bouddhique est en germe dans la quatrième vérité. Nous parlons d'abord de la métaphysique.

« Trois grandes doctrines constituent la métaphysique bouddhique : la doctrine de la transmigration, empruntée au brahmanisme, et sur laquelle nous n'avons pas à revenir, celle de l'enchaînement mutuel des causes, et celle du nirvana.

« Le *bouddhisme* n'admet pas à l'o-

(1) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 298.

(1) *Revue germanique*, octobre 1858.

rigine des choses de cause première, de cause fixe et absolue (1). Douze conditions, tour à tour effets et causes les unes des autres, s'enchaînent mutuellement pour produire la vie. La *mort*, précédée de la *vieillesse* (*djaramarana*), n'aurait pas lieu sans la *naissance* : la mort est donc un effet dont la naissance est la cause. La naissance (*djata*) ne serait pas sans l'*existence* ; elle est un effet de l'existence qui l'a précédée. Il ne s'agit point ici de l'existence dans son acception générale, c'est l'existence avec toutes les modifications qu'y ont apportées les épreuves antérieures ; c'est l'état moral de l'être, selon les actions qu'il a successivement accumulées, vertueuses et vicieuses. L'existence (*bhava*) a pour cause l'*attachement* (*oupadana*). Sans l'attachement aux choses l'être ne renaîtrait pas, ne prendrait pas un certain état moral qui le conduit à renaître. L'attachement, cause de l'existence, n'est lui-même qu'un effet ; ce qui le cause, c'est le *désir*, la *soif* de l'être (*trishna*). Le désir est cet insatiable besoin de rechercher ce qui plaît et de fuir ce qui est désagréable. Il a pour cause la *sensation* (*vedana*), qui nous fait connaître les choses en nous faisant percevoir leurs qualités. La sensation, cause du désir, a pour cause le *contact* (*sparça*) ; il faut que les choses nous touchent, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, pour que nous les sentions. Le contact, cause de la sensation, est l'effet à son tour des six siéges des qualités sensibles ou des six sens. Ces siéges des qualités sensibles (*shadayatanas*) sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher et le cœur (*manas*). Ce dernier est le siége du sentiment, de ce qu'on peut appeler le sens intime, ce qui prouve que la psychologie bouddhique n'est pas sensualiste, comme on l'a dit souvent. Les six siéges des sens ont pour cause le *nom* et la *forme* (*namaroupa*, en un seul mot, comme plus haut *djaramarana*, la vieillesse et la mort). Sans le nom, sans la forme, les objets seraient indistincts. La forme qu'ils revêtent leur permet d'entrer en contact avec nos sens extérieurs ; le nom qui les désigne les rappelle au *manas*, à l'esprit. Le nom et la forme ont pour cause la *connaissance* ou *conscience* (*vidjnana*), qui se représente les objets, les distingue et les nomme. La conscience est la dixième cause ; elle a sa source dans les *concepts* (*samskaras*), sorte de miroir à travers lequel l'imagination voit le monde. Enfin, la douzième et dernière cause, c'est l'*ignorance* (*avidya*), c'est-à-dire cette erreur fondamentale par laquelle nous attribuons aux choses la durée, la permanence et la réalité. Là est l'*illusion primitive*, là est l'origine de l'existence et de tous les maux.

« Selon toute apparence, la théorie des douze causes de l'existence, des douze *nidana*, a été élaborée par les philosophes bouddhistes postérieurs à Çakya-Mouni ; mais il est juste de dire qu'elle se déduit logiquement de la théorie des quatre vérités, et des maximes que les *Soutras* les plus anciens prêtent au Bouddha. On ne peut guère douter, par exemple, qu'il n'ait admis les axiomes suivants : « Tout phénomène est vide ; — aucun phénomène n'a de substance propre ; — au dedans le vide, au dehors le vide ; — tout composé est périssable, et, comme l'éclair dans le ciel, il ne dure pas longtemps. » D'autre part, cette idée, ce sentiment du vide universel, de l'illusion universelle, dérive des croyances brahmaniques, et » rien ne montre mieux, pour le dire » en passant, l'origine indienne, autrefois contestée, du *bouddhisme* : « De » même que les tours du jongleur ne » sont qu'une vaine apparence, dit la » philosophie *védanta* (1), de même le » spectacle du monde est une forme » trompeuse, sans fond réel. De » même que le monde des rêves est » une illusion, de même aussi le » monde du réveil est semblable à un » songe. Tout ce qui est division, sé-

(1) Erreur complète, qui fait de Çakya un athée, et que nous réfuterons ; mais erreur que presque tous les critiques modernes ont tirée de M. Eugène Burnouf. LE NOIR.

(1) Le brahmanisme produisit plusieurs écoles philosophiques : les principales sont l'école *védanta* et l'école *sankhya*. L'école védanta est l'école orthodoxe.

» paration, repose sur une conception » imaginaire. Qu'est-ce donc que la » création? la métamorphose du » monde. La création est une illusion » produite par la confusion, l'obscu- » rité qui est dans les noms, les for- » mes, etc., et toute cette confusion naît » elle-même de l'ignorance. La création » n'a pas d'autre réalité (1). » Le nihilisme est le fils légitime du panthéisme. Le panthéisme fait disparaître le particulier, l'individuel, dans l'éternel, dans l'indivisible; il enlève la réalité aux phénomènes, aux phénomènes représentatifs et personnels comme aux autres, pour la transporter à la substance unique, universelle, immobile et indéterminée, et cela parce qu'à ses yeux tous les phénomènes ne sont qu'une série de transformations. Le nihilisme fait un pas de plus : il dépouille de la réalité la substance elle-même; et, en vérité, ce pas n'est point difficile à faire. Cet être réel, permanent, invariable, que vous trouvez sous les transformations multiples et incessantes qui constituent les êtres divers, vous ne pouvez lui donner que des attributs négatifs : c'est l'*amorphe* et l'*incolore* éternel. Entre cet être-là et le néant, Hegel vous le dira, il serait bien difficile de saisir une différence. Faire reposer le *devenir*, c'est-à-dire ce jeu de couleurs et de formes vacillantes qu'on appelle monde, sur l'*être* immobile du brahmanisme, ou sur le néant immobile du *bouddhisme*, cela revient absolument au même pour les destinées personnelles; ce n'est pas la réalité de la substance qui importe, c'est la réalité de la personne; or, la réalité de la personne est également méconnue et sacrifiée dans les deux systèmes (2).

« Dans la *Pradjna Paramita* nous voyons le nihilisme bouddhique atteindre son complet développement, et, conduit par la spéculation à son extrémité logique, refuser toute réaité à qui prêche la loi comme à qui l'entend, au Bouddha, qui l'a découverte et apportée au monde, et enfin à la Loi, à la Science, à la Perfection ou *Prajna* elle-même. Cette conséquence de la doctrine des douze causes est hardiment tirée dans un curieux dialogue cité par Eugène Burnouf.

« Jusqu'à quel point, ô Baghavat, » dit Subhuti, le Bodhisattva Maha- » sattva est-il revêtu de la grande » cuirasse? — C'est, dit Baghavat, » lorsque le Bodhisattva Mahasattva » se fait cette réflexion : Il faut que je » conduise au nirvana complet les » créatures dont le nombre est im- » mense, il faut que je les y conduise; » et cependant, il n'existe ni créatures » qui doivent y être conduites, ni » créatures qui y conduisent; parce » que c'est le *caractère d'une illusion* » que le caractère propre qui consti- » tue les êtres ce qu'ils sont. C'est, ô » Subhuti, comme si un habile ma- » gicien faisait apparaître dans le car- » refour de quatre grandes routes une » immense foule de peuple, et qu'a- » près l'avoir fait apparaître il la fit » disparaître Que penses-tu de cela, ô » Subhuti? Y a-t-il là quelqu'un qu'un » autre ait tué, ait anéanti, ait fait dis- » paraître? » Subhuti répondit : « Non » certes, Baghavat. — C'est cela même, » ô Subhuti, reprit Baghavat; le Bodhi- » sattva Mahasattva conduit au nir- » vana complet un nombre immense, » incalculable, infini de créatures, et » il n'existe ni créatures qui soient » conduites, ni créatures qui y con- » duisent. Si le Bodhisattva Mahasatva, » en entendant faire cette exposition » de la loi, ne s'effraye pas et n'é- » prouve pas de crainte, il doit être » reconnu, ô Subhuti, comme revêtu » d'autant de la grande cuirasse (1). »

« Le dialogue continue sur ce ton, et se termine par cette déclaration de Subhuti : « Ainsi, ô Baghavat, » ne rencontrant absolument pas de » condition (pas de réalité) de Bodhi- » sattva, je ne reconnais pas d'être » auquel s'applique ce nom de Bod- » hisattva. Je ne reconnais pas, je ne » vois pas de Perfection de la sagesse.

(1) Çakya-Mouni pousse le spiritualisme jusqu'à nier toute réalité de la matière, et on le dit matérialiste; tout ce qu'il disait de la grande illusion ne s'appliquait qu'au monde matériel. Le Noir.

(2) Erreur.

(1) *Intruduct!on à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 478 et suiv.

» Je ne reconnais, je ne vois pas da-
» vantage d'Omniscience. Le nom de
» Boudha, ô Baghavat, n'est qu'un
» mot, le nom de Bodhisattva n'est
» qu'un mot; le nom de Perfection
» de la sagesse n'est qu'un mot. » Et Baghavat applaudit à cette négation audacieuse : « Oui, le Bouddha lui-
» même, ô respectable Subhuti, est
» semblable à une illusion ; les con-
» ditions du Bouddha elles-mêmes
» sont semblables à une illusion,
» semblables à un songe (1). »

« On voit que la métaphysique bouddhique, telle qu'elle est exposée dans la *Pradjna Paramita*, peut-être définie : une doctrine dont le but est d'établir que l'objet à connaître ou la Perfection de la sagesse n'a pas plus d'existence réelle que le sujet qui doit connaître ou le Bodhisattva, ni que le sujet qui connaît ou le Bouddha. Il est clair qu'une telle doctrine n'est pas, ne saurait être primitive dans le *bouddhisme*. « Je doute fort, dit Eugène Burnouf, que dans aucun *Soutra* (je parle de ceux que je crois les plus anciens), il soit possible de rencontrer une proposition comme celle-ci : *Le nom de Bouddha n'est qu'un mot*, et comme celle-ci : *Le Bouddha lui-même est semblable à une illusion* Il est difficile de croire que Çakya-Mouni fût devenu le chef d'une réunion d'ascètes destinée plus tard à former un corps religieux, s'il eût débuté par des axiomes tels que ceux dont je viens de parler.... Il n'en est pas moins vrai, ajoute avec raison l'illustre philologue, que le germe des négations les plus hardies de la *Pradjna* est déjà contenu dans les *Soutras*, et que le Bouddha, par exemple, ou l'homme le plus éclairé, en tant qu'il apparaît au milieu des phénomènes produits par l'enchaînement des causes et des effets, n'a réellement pas plus d'existence que ces phénomènes eux-mêmes. Or, la théorie des causes et des effets est aussi familière aux *Soutras* anciens qu'à ces grands *Soutras* développés, qu'on nomme la *Perfection de la sagesse*. Elle n'est pas plus expliquée dans les uns que dans les autres, mais elle est exposée et à chaque instant rappelée dans tous. C'est la partie philosophique vraiment ancienne, celle que nous pourrions appeler la psychologie et l'ontologie du *bouddhisme* (1). »

» Nous arrivons à la théorie du nirvana. Le nirvana est le but suprême auquel tend le Bouddha ; c'est la délivrance à laquelle il convie toutes les créatures ; c'est la récompense qu'il promet à la science et à la vertu ; en un mot, c'est le salut éternel. Mais en quoi consiste ce salut éternel ? Est-ce un dernier mode d'existence ? est-ce l'anéantissement absolu ? Si l'on s'adresse à l'étymologie du mot, elle apprend assez peu de chose ; il se compose de *nir*, qui exprime la négation, et du radical *va*, qui signifie *souffle*. Le nirvana est donc l'*extinction*, c'est-à-dire l'état d'une chose qu'on ne peut plus éteindre en soufflant dessus. D'abord, ce qui n'est pas douteux, c'est que le nirvana est quelque chose d'opposé au relatif, au provisoire, au passager, au composé, à ce mal qu'on appelle la vie, au mouvement, à la danse sans fin de l'universelle métamorphose, au cauchemar des épreuves toujours à recommencer, des déchéances toujours possibles et des expiations cruelles toujours à craindre.

« Le nirvana est donc quelque chose d'absolu, de définitif, de permanent, de simple, et n'a rien de commun avec l'immortalité telle que l'idée de la transmigration la présentait à l'esprit indien. Mais ne pourrait-il contenir une autre conception de l'immortalité voilée sous des formules négatives et par là séparée plus nettement de la conception vulgaire ? On peut, au premier abord, faire cette hypothèse qui semble jusqu'à un certain point autorisée par l'obscurité que les *Soutras* laissent planer sur l'idée du nirvana. Ainsi compris, le

(1) Tout cela ne s'applique qu'à ce par quoi les choses se manifestent; de plus, c'est le mysticisme poussé à ses expressions les plus fortes. S. Augustin disait bien : « Vous seul *êtes* ô mon Dieu ! » et Bossuet, qui pourtant n'était pas trop mystique : « *Devant lui les cieux ne sont pas ; tout est devant lui comme n'étant point*, tout est réputé comme un néant, comme un vide, comme une pure inanité, parce qu'il est celui qui est.... qui appelle ce qui n'est pas comme ce qui est. » (4e *elevat.* 1er sem.) LE NOIR.

(1) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien.* p. 483 et suiv.

nirvana serait l'existence absolue, simple et permanente, terminant la douloureuse série du devenir ; il ressemblerait fort au repos éternel (*requies æterna*), au séjour de paix et de lumière que l'Eglise catholique demande à Dieu pour ses morts, dans les prières des funérailles. Telle est l'interprétation de M. Obry, et M. Foucaux n'en est pas éloigné (1). Il est difficile, cependant, de l'adopter, si l'on songe à l'origine panthéiste du *bouddhisme*. Le nirvana conçu comme l'apothéose de la personnalité humaine, ce serait une anomalie dans l'ensemble des doctrines bouddhiques. La théorie de la transmigration, celle des quatre vérités sublimes, celle des douze causes de l'existence, aboutissent très-logiquement au nirvana néant. « Il n'est pas facile, dit Eugène Burnouf, de concevoir aujourd'hui ce que le Bouddha entendait par le nirvana, car il ne le définit nulle part. Mais comme il ne parle jamais de Dieu, le nirvana, pour lui, ne peut être l'absorption de l'âme individuelle dans le sein d'un Dieu universel, ainsi que le croyaient les brahmanes orthodoxes, et comme il ne parle guère plus de la matière, son nirvana n'est pas non plus la dissolution de l'âme humaine au sein des éléments physiques. Le mot de *vids*, qui paraît déjà dans les monuments que tout nous prouve être les plus anciens, m'induit à penser que Çakya-Mouni vit le bien suprême dans l'anéantissement complet du principe pensant. Il se le représenta, ainsi que le fait supposer une comparaison répétée souvent, comme l'épuisement de la lumière d'une lampe qui s'éteint (2). » Eugène Burnouf s'attache à montrer les rapports de la doctrine du bouddha avec celles des écoles philosophiques du brahmanisme. « Sa doctrine, dit-il, se place, en opposition au brahmanisme, comme une morale sans Dieu et comme un athéisme sans nature. Ce qu'il nie, c'est le Dieu éternel des brahmanes et la nature éternelle des Sankhyas ; ce qu'il admet, c'est la multiplicité et l'individualité des âmes humaines des Sankhyas, et la transmigration des âmes des brahmanes. Ce qu'il veut atteindre, c'est la délivrance ou l'affranchissement de l'esprit, ainsi que le voulait tout le monde dans l'Inde. Mais il ne délivre pas l'esprit, comme faisaient les Sankhyas, en le détachant pour jamais de la nature, ni, comme faisaient les brahmanes, en le replongeant au sein du Brahma éternel ; il anéantit les conditions de son existence relative en le précipitant dans le vide, c'est-à-dire, selon toute apparence, dans l'anéantissement (1). Le pyrrhonisme et le nihilisme des écoles bouddhiques qui se sont formées plus tard ne se trouvent pas formellement exprimés dans les anciens *Soutras*, mais les éléments de ces désespérantes doctrines y sont déjà en germe (2). »

« Une telle conception du salut, un tel but des aspirations et des espérances, nous paraît fort étrange, et, au premier abord, incroyable. Cependant on ne voit pas qu'il puisse soulever plus de doutes et d'objections que la *délivrance finale* du brahmanisme, l'absorption en Brahma. Le nirvana bouddhique est étranger à notre psychologie religieuse ; mais il ne l'est pas plus que la croyance profonde des bouddhistes à la préexistence et à la transmigration, que leur aversion profonde pour cette chaîne sans commencement d'existences et de renaissances successives que le nirvana doit briser. La loi de transmigration nous aide à comprendre son antithèse, le nirvana. Pour notre personnalité qui vient de commencer, les yeux fixés sur l'avenir, nous demandons une carrière indéfinie. Pour leur âme qui n'a pas eu de commencement, pour leur âme accablée sous le poids d'une éternité, ils appellent avec désespoir la fin des épreuves et des vicissitudes, la cessation de l'action, le repos absolu. Je remarque enfin une complète harmonie entre leur nirvana métaphysique

(1) C'est aussi celle de Colebrooke, dont l'autorité est considérable sur une telle question. LE NOIR.

(2) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 520. — Voir nos rectifications de la fin. LE NOIR.

(1) Le vide de phénomènes n'est pas l'anéantissement. LE NOIR.

(2) *Ibid.*

et leur nirvana *moral*, le renoncement à soi-même, l'anéantissement du désir et de la volonté, et leur nirvana *intellectuel*, l'extase, qui n'est autre chose que l'anéantissement de la pensée (1).

« L'opinion de Burnouf sur le nirvana bouddhique est partagée par MM. Turnour, Schmidt, Albrecht Weber, Vassiliet, Spence Hardy, Barthélemy-Saint-Hilaire, etc..... »

M. Pillon passe, un peu plus loin, à l'étude de la morale, dont Çakya fit l'objet principal de ses prédications.

« Le caractère propre du *bouddhisme*, dit Eugène Burnouf, c'est » que la morale pratique y domine, » ce qui distingue cette doctrine du » brahmanisme, où la spéculation » philosophique, d'une part, et la » mythologie de l'autre, occupent cer» tainement une plus grande place » (2). » Le bouddhisme figure à la tête de ces grandes religions réformatrices qui sont venues, à certaines époques, affranchir et dégager la morale du culte, abolir les œuvres en les déclarant inutiles, et par suite abroger l'autorité sacerdotale, toujours fondée sur l'importance qui s'attache aux œuvres, pratiques et observances. Çakya-Mouni, nous en avons la preuve dans de nombreux passages des écritures bouddhiques, mettait l'accomplissement des devoirs moraux bien au-dessus de la pratique des cérémonies religieuses. Rappelons ces belles maximes souvent citées : « Brahma est dans les familles où » l'on honore le père et la mère ; » car, d'après la Loi (3), le père et la » mère sont, pour le fils, Brahma » lui-même. — Le Feu du sacrifice » est dans les familles où l'on honore » le père et la mère ; car le père et la » mère sont, pour le fils, le Feu du » sacrifice lui-même. — Le Feu du » foyer céleste (peut-être Surya) est » dans les familles où l'on honore le » père et la mère; car le père et la » mère sont, pour le fils, le Feu du » foyer céleste lui-même. — Le Déva » (probablement Indra) est dans la » famille où l'on honore le père et la » mère; car le père et la mère sont, » pour le fils, le Déva lui-même. »

« Rien de plus clair que la pensée du Maître. Laissez là, dit-il à ses disciples, et le Dieu de la théologie brahmanique et les Dieux de la mythologie védique ; laissez là les offrandes et les prières; le devoir, voilà le nécessaire, voilà le divin ; la morale, voilà le culte, voilà la religion. Cette pensée, c'est la négation des Dévas et de Brahma, la négation des rapports que l'on entretient avec eux, la négation du sacrifice (1). « Immo» lez, dit un hymne bouddhique, » tous les mois mille victimes, immo» lez-les pendant des siècles; tous » ces sacrifices ne vaudront pas un » moment de méditation intime, de » pieux recueillement. — Tout ce » que l'univers peut offrir de sacri» fices en une année, tout ce que » chaque homme peut immoler dans » une vue intéressée, ne vaut pas le » quart du religieux respect professé » par un homme envers la vertu.»

« Mais si le sacrifice (*yajna*) n'a aucune importance, le sacerdoce qui vit du sacrifice n'a plus de raison d'être. Tout homme est appelé à être le prêtre, le *brahmane* de la religion nouvelle réduite à la morale. Ecoutez cet hymne où éclate l'esprit nouveau :

« Dessèche le torrent des passions, » déracine le désir, ô brahmane. Tu » connais l'avenir, lorsque tu connais » l'anéantissement, ô brahmane.

» Celui pour lequel il n'y a ni droite, » ni gauche, celui que rien n'effraie » et qui est indépendant de tout, ce» lui-là, je l'appelle brahmane.

» Le penseur qui vit immobile, libre » de soucis et d'affaires, qui, ignorant » le désir, atteint au sommet, celui-là, » je l'appelle brahmane.

» Celui dont le corps, la parole et » le cœur sont sans aucune tache, » celui qui s'est ainsi trois fois dompté, » celui-là, je l'appelle brahmane.

» Ce n'est ni la chevelure, ni la

(1) Voir nos corrections de la fin.

(2) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 335.

(3) Il conservait donc Brahma et la loi.

(1) Oh ! vous allez trop loin ; pour affaiblir considérablement l'importance d'une chose, on ne la nie pas absolument. Les paroles citées n'attaquent pas Brahma, et le reste ; elles le reconnaissent implicitement. LE NOIR.

» naissance qui font le brahmane.
» L'homme vrai et pieux seul est le
» brahmane.

« Insensé, que te serviront la chevelure, tes belles fourrures et tes
» richesses, si, en ornant tes dehors,
» tu laisses sans culture le dedans
» de ton âme (1).

« L'homme couvert de haillons,
» maigre et nu, qui médite dans la
» vaste solitude de la forêt, celui-là, je l'appelle brahmane.

« Ce n'est pas la naissance qui fait
» le brahmane, cela ne dépend pas
» de la mère. J'appelle brahmane le
» pauvre qui n'a aucun désir.

« Celui qui a brisé tous les liens et
» ne tremble jamais devant rien,
» l'homme indépendant et vraiment
» libre, voilà celui que j'appelle brahmane.

« Celui qui, tout innocent qu'il
» soit, supporte l'injure, les coups,
» les fers, fort avec patience et douceur, celui-là, je l'appelle brahmane.

« Celui qui n'a besoin ni de compagnons, ni d'amis, qui se passe de
» maison, celui-là, je l'appelle brahmane.

« Celui qui ne bat pas un faible
» animal, ni un fort, ni ne permet
» qu'on les batte, celui-là, je l'appelle
» brahmane.

« Celui qui, attaqué, ne résiste pas
» et se montre doux à ses ennemis,
» celui qui n'envie rien aux envieux,
» celui-là seul, je l'appelle brahmane.

« Celui dont la parole est douce,
» instructive et vraie, celui qui ne
» recourt jamais à l'insulte, celui-là je
» l'appelle brahmane.

« Celui qui n'a de prétention à rien
» de long, de court, de petit, de
» grand, de doux, d'amer, celui-là, je
» l'appelle brahmane.

« Celui qui n'a aucun désir dans ce
» monde, aucun dans l'autre (2), celui
» qui est vide de toutes passions, celui-là je l'appelle brahmane.

« Celui qui a dompté le bien et le
» mal et déposé toutes chaînes, qui
» vit sans souffrance et sans vice, celui-là, je l'appelle brahmane.

« Celui qui est pur comme la
» lune, celui dont rien ne trouble l'é-
» galité d'humeur, celui qui a éteint
» la flamme des désirs, celui-là *seul*, je
» l'appelle brahmane.

« Celui qui a dompté tout ce monde
» qui lui est ennemi, celui qui sans
» encombre pénètre sur la rive oppo-
» sée (1), celui qui vit dans la pensée,
» libre de désir et d'hésitation, celui
» qui renonce à toute propriété, cet
» homme-là *seul* je l'appelle brahmane.

« Celui qui connaît le commence-
» ment et la fin des choses *sans devoir*
» *sa science aux livres*, celui qui est
» heureux et sage, celui-là *seul* je l'ap-
» pelle brahmane (2). »

« Ainsi, le religieux bouddhiste, l'ascète qui renonce à la propriété et qui ne doit pas sa science aux livres, voilà le *brahmane* de la nouvelle religion : elle n'en connaît pas d'autres. Notez ces mots : *sans devoir sa science aux livres*. Ils contiennent la négation de la science sacrée, de l'Écriture sainte et de la liturgie, du Véda ; il était impossible de proclamer en termes plus formels la déchéance de la caste sacerdotale.

« Nous avons vu que le brahmanisme plaçait la perfection morale nécessaire au salut dans la vie solitaire et contemplative de l'ascète, du *sannyasi*, c'est-à-dire dans une condition où il n'y avait plus ni sacrifice à faire, ni Véda à étudier ; dans une condition incompatible avec la pratique du culte. Il y avait là le germe d'un antagonisme entre le culte et la morale, entre les œuvres et la conscience. Aussi avait-on compris le danger que pouvait faire courir le développement de l'ascétisme aux institutions brah-

(1) Eh bien, la voilà cette âme que, d'après M. Barthélemy-Saint-Hilaire et nos derniers critiques, le bouddhiste ne reconnait pas.

(2) Voila aussi l'autre monde.

LE NOIR.

(1) La rive opposée, c'est encore l'autre monde; dans les morceaux mêmes les plus favorables à l'athéisme et au matérialisme prétendus du *bouddhisme*, il y a des mots qui parlent.

(2) Cette prédication aussi belle qu'audacieuse était simplement une attaque de Çakya contre les brahmanes dont il avait entrepris de renverser la puissance séculaire. Tout ce qu'on y peut voir de plus fort, c'est une doctrine semblable à celle de Jean Hus réduisant l'autorité aux qualités morales.

LE NOIR.

maniques, et la nécessité de mettre des restrictions à ce développement. « Pour s'occuper uniquement de la » délivrance finale, dit Manou, il faut » que le brahmane ait acquitté ses » trois dettes envers la religion et en- » vers la société ; qu'il ait étudié les » Védas de la manière prescrite par » la loi, qu'il ait donné le jour à des » fils suivant le mode légal, qu'il ait » offert des sacrifices autant que pos- » sible. — Le brahmane qui, sans » avoir étudié les Livres saints, sans » avoir engendré des fils et fait des » sacrifices, désire la béatitude, va » dans l'enfer. » (*Manou*, liv. VI.) Plus loin, malgré l'idée de perfection qu'elle attache à la vie ascétique, la loi de Manou déclare que parmi les membres des quatre ordres qui forment la classe sacerdotale (novice ou *brahmatchari*, chef de maison ou *grihastha*, anachorète ou *vanaprastha*, ascète ou *sannyasi*), « le chef de maison qui observe » les préceptes de la *Çrouti* et de la » *Smriti*, est reconnu le *principal*, car » c'est lui qui soutient les trois autres.» L'esprit de conservation devait tendre, on le comprend, à subordonner le sannyasi au grihastha, parce que ce dernier était le fondement de l'ordre religieux et social, le fondement de l'édifice brahmanique. « De même que » toutes les rivières vont se confondre » dans l'Océan, de même tous les » membres des autres ordres viennent » chercher un asile auprès du maître » de maison. » (*Manou*, liv. VI.) On ne pouvait conserver le culte traditionnel et le sacerdoce héréditaire qu'à la condition d'arrêter l'élan des esprits vers la perfection et le salut. Ainsi le Livre sacré, le Sacrifice et le Prêtre se révélaient à la conscience comme des obstacles. Ces obstacles, la conscience devait tôt ou tard les briser ; le jour devait venir où elle appellerait toute créature à la réalisation de l'idéal, abaisserait la çrouti et la smriti devant la science qui n'est pas due aux livres, le sacrifice toujours intéressé devant l'indifférence quiétiste, le grihastha devant le sannyasi, et proclamerait que ce dernier seul mérite le nom de brahmane.

« Ce fut l'origine du *bouddhisme*. Il est tout entier dans la morale ascétique généralisée, et devenue, par cette généralisation, la négation du culte et de la législation brahmaniques. Examinons cette morale (1).

« Les préceptes fondamentaux de la morale bouddhique sont au nombre de cinq : ne point tuer un être vivant (2) ;

(1) Dans le *bouddhisme* primitif, il n'y avait pas d'autre culte que l'*honneur* (*pudja*) rendu par les religieux à l'image et aux reliques du Bouddha, honneur qui avait pour objet principal de réveiller le souvenir de son enseignement. « Je n'hésite pas à croire, dit Eugène Burnouf, que Çakya-Mouni n'a pas eu la pensée de substituer aux objets et aux formes du culte populaire des objets nouveaux d'adoration, et des formes nouvelles de culte. Il a vécu, il a enseigné, et il est mort en philosophe ; et son humanité est restée un fait si incontestablement reconnu de tous, que les légendaires, auxquels coûtaient si peu les miracles, n'ont pas même eu la pensée d'en faire un Dieu après sa mort. » (*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien* p. 338. (note de M. Pillon.)

Ils en ont pourtant bien fait un Dieu incarné, un Avatara. LE NOIR.

(2) Le caractère absolu de de ce premier précepte s'explique par l'abolition du sacrifice. La loi de Manou permettait de tuer les animaux pour le sacrifice, et de manger leur chair après l'avoir offerte aux dieux ou aux mânes. « Celui qui ne mange la chair d'un animal qu'il a acheté ou qu'il a élevé lui-même qu'après l'avoir offerte aux Dieux ou aux mânes, ne se rend pas coupable — un brahmane ne doit jamais manger la chair des animaux qui n'ont pas été consacrés par des prières ; mais qu'il en mange en se conformant à la règle éternelle, lorsqu'ils ont été consacrés par des paroles sacrées — l'être qui existe par sa propre volonté a créé lui-même les animaux pour le sacrifice ; et le sacrifice est la cause de l'accroissement de cet univers : c'est pourquoi le meurtre commis pour le sacrifice n'est point un meurtre. — Les animaux dont le sacrifice à terminé l'existence renaissent dans une condition plus relevée. Lorsqu'on reçoit un hôte avec des cérémonies particulières, lorsqu'on fait un sacrifice, lorsqu'on adresse des offrandes aux Dieux ou aux mânes, on peut immoler des animaux, mais non dans toute autre circonstance — le daidja qui connaît bien l'essence et la signification de la sainte écriture, lorsqu'il tue des animaux dans les occasions qui viennent d'être mentionnées, fait parvenir à un séjour de bonheur et lui-même et les animaux immolés. — Le mal prescrit et fixé par la sainte écriture, et que l'on fait dans ce monde, ne doit pas être considéré comme du mal ; car c'est de la sainte écriture que la loi procède. » (Manou. liv. V.) (Note de M. Pillon.)

Les bouddhistes, dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre les brahmanes, disaient, selon M. Eug. Burnouf : « Quand les brahmanes veulent manger de la viande, voici le moyen qu'ils emploient : ils tuent des animaux en prononçant des mantras ; ils disent que les brebis ainsi immolées vont droit au ciel. Pourquoi donc ces brahmanes n'immolent-ils pas aussi, avec des mantras, leurs femmes, leurs frères, leurs sœurs, leurs fils et leurs filles ? Non, il n'est pas vrai que l'eau lustrale et les mantras fassent monter au ciel les chèvres et les brebis ; toutes ces inventions sont des moyens employés par ces méchants brahmanes pour satisfaire leur désir de manger de la viande. » (*Introduction*, etc. p. 209.) LE NOIR.

ne point voler; ne point commettre d'adultère; ne point mentir; ne point s'enivrer. A ces cinq préceptes s'ajoutent cinq autres prescriptions : s'abstenir de repas pris hors de saison; s'abstenir de la vue des danses et des représentations théâtrales, chants, instruments de musique, etc.; s'abstenir de porter aucune parure et de se parfumer; s'abstenir d'avoir un grand lit; enfin s'abstenir de recevoir de l'or ou de l'argent. Ce sont là les dix *aversions* ou *répugnances* (*veramanis*) que doivent ressentir tous ceux qui ont foi au Bouddha. C'est le décalogue du *bouddhisme*. « Les cinq premières règles, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, sont obligatoires pour tout le monde sans exception; mais on peut croire que les cinq autres regardent plus particulièrement les religieux, qui ont d'ailleurs un code spécial. On comprend que les règles même les plus générales, prennent pour eux un caractère de sévérité qu'elles ne peuvent avoir pour de simples laïques; c'est ainsi que les religieux ne doivent pas seulement s'abstenir de l'adultère; il faut, en outre, qu'ils gardent la plus inflexible chasteté (1).....»

« Il est probable, reprend M. Pillon, que la distinction de deux espèces de fidèles, les laïques et les religieux, et de deux espèces de règles, les unes obligatoires pour tous les fidèles, les autres imposées aux seuls religieux, n'appartient pas au mélancolique fondateur du *bouddhisme*. Elle a pu se trouver en germe dans quelques contradictions que présentaient ses enseignements; mais il est au moins douteux qu'avec sa conception de la douleur et de la cause de la douleur, du salut et de la méthode du salut, il ait prêché autre chose que le renoncement absolu. Ce qui est certain, c'est que la distinction dont il s'agit a dû se produire de bonne heure, et précisément en raison des progrès de la religion nouvelle. Le caractère essentiel de l'œuvre du Bouddha, nous l'avons dit plus haut, est l'ascétisme enseigné et prêché à tous comme unique idéal de vie, comme unique voie de salut. Nulle religion n'a assigné d'une manière aussi absolue ce but à son prosélytisme; aussi s'est-elle immédiatement réalisée en une organisation monastique. L'Eglise bouddhique a été dès l'origine un ordre de moines; elle ne pouvait être autre chose. C'est le propre de toute religion prosélytique, à sa naissance, de se poser dans l'absolu, de nier le *monde*, les liens traditionnels, les réalités sociales, d'être *révolutionnaire*, en ce sens qu'elle fait effort pour rompre la continuité historique, et de faire dériver la morale et la discipline unies et confondues de l'idée de perfection, de l'idéal qu'elle apporte au monde. La religion bouddhique a dû, moins que toute autre, en raison de son point de départ, faire exception à cette loi. Mais un tel effort ne peut jamais réussir qu'à moitié. Le caractère absolu de ces religions les a faites universelles; leur caractère universaliste ne tarde pas à les faire retomber dans le relatif, à les faire compter avec la réalité. Pour être universelles, il faut bien qu'elles se rendent praticables. L'ascétisme et le communisme ne peuvent s'universaliser; l'humanité ne se laisse pas enfermer dans un couvent; pour entretenir la mendicité au sommet, le travail est nécessaire à la base; il faut le chêne pour porter le gui : de là le laïcisme, de là la nécessité d'une morale générale, vulgaire, pratique, distincte de la morale des parfaits, de la discipline.

« Voyons ce qu'est la discipline bouddhique. Le religieux bouddhiste, le bhikshou, nous l'avons dit, doit garder une continence absolue; il ne doit avoir ni femme ni enfants.

« Plus grand est le danger pour » ceux qui sont attachés à une femme, » à un enfant, à une fortune, à une » maison, que pour ceux qui sont en » prison, dans les fers et dans les » chaînes. Car ceux-ci peuvent être » délivrés de leur prison par un heu- » reux hasard, tandis que les autres » sont comme dans la gueule d'un » tigre. » De toutes les racines du mal, l'appétit du sexe est la plus profonde. « S'il y avait eu dans l'homme » une autre passion aussi violente, » personne n'aurait pu atteindre à la

(1) *Le Bouddha et sa religion*, p. 85.

» délivrance. O religieux, ne regardez » pas les femmes. Si vous rencontrez » une femme, ne la regardez pas ; » prenez garde et ne lui parlez pas. » Si vous lui parlez, dites-vous inté- » rieurement : *Je suis un religieux* » *dans ce monde corrompu, je dois être* » *comme un lotus sans tache*... Vous » devez regarder une vieille femme » comme votre mère, une femme un » peu plus âgée que vous, comme » votre sœur aînée ; une femme un » peu plus jeune que vous comme » votre sœur cadette. » Et ici les prescriptions se multiplient : « ne » pas toucher de la main même une » petite fille, ne pas entrer dans un » bateau où rame une femme, ne pas » recevoir l'aumône d'une femme.

« Le bhikshou doit être vêtu ; la nudité complète que les brahmanes admettaient chez leurs ascètes, désignés, comme on sait, par les Grecs sous le nom de *gymnosophises*, est proscrite chez les bouddhistes comme contraire à la pudeur (1). Mais le religieux ne doit se vêtir que de haillons ramassés dans les cimetières, sur les tas d'ordures et sur les routes. Il n'aura que trois de ces misérables vêtements, et il devra les coudre de ses mains. Il ne pourra posséder que huit objets : les trois pièces de vêtement dont nous venons de parler, sa ceinture, son vase à aumône, son pot à l'eau, un rasoir et une aiguille à coudre. Il ne vivra que d'aumônes ; il ira les chercher de maison en maison, mais dans le plus inviolable silence, en se montrant simplement avec son vase, sans tousser, sans faire aucun bruit par sa présence, sans dire qu'il a faim, sans rien demander par signe, geste ou parole. Il n'a pas même le droit de demander un remède, s'il est malade ; et il pèche, s'il reçoit plus qu'il ne lui faut pour un repas. Il se gardera de prendre des aliments, même les plus simples friandises, après midi. Quant au logement, la règle prescrivait de n'en avoir pas d'autre que les bois, et de ne pas chercher un autre abri que le feuillage des arbres ; mais cette règle dut plier vite, la nécessité et les conditions de la vie cénobitique, bientôt substituée à l'érémitisme, ne permettant pas de la maintenir dans sa rigueur primitive. Ajoutons que le religieux doit dormir assis et non couché ; qu'il doit aller de temps en temps, au moins une fois par mois, dans les cimetières, pour méditer sur l'instabilité des choses humaines ; que la vénération pour ses supérieurs, l'amour de la paix et de la concorde sont au nombre de ses principales obligations, et que, s'il introduit la division parmi ses frères, il commet un des cinq grands péchés mortels.

« Six vertus sont considérées comme fondamentales, et, à ce titre, imposées à tous, laïques et religieux : la charité, la pureté, la patience, le courage, la contemplation et la science. Ce sont là les six vertus transcendantes (*paramitas*) « qui font passer l'homme à l'autre rive, » ainsi que l'indique l'étymologie du mot par lequel on les désigne. Le fidèle qui les observe n'est pas encore arrivé au nirvana ; il n'est encore qu'à l'entrée du chemin qui y mène ; mais il a quitté « ces rivages ténébreux de l'existence où l'on s'ignore. »

« La charité, telle que la comprend

(1) Çakya-Mouni donna dans sa morale une grande place à la pudeur ; et il semble qu'il ait voulu en faire la sauvegarde de la chasteté qu'il imposait à ses disciples. Les légendes sont pleines des reproches qu'il adresse aux mendiants qui vont nus, et le spectacle révoltant de leur grossièreté est plus d'une fois rapproché du chaste tableau d'une assemblée de religieux décemment vêtus. Il est permis de croire que la faculté accordée aux femmes d'entrer dans la vie religieuse ne fut pas sans influence sur la rigueur des injonctions relatives au vêtement. Qui eût pu tolérer la vue d'une religieuse nue ? Entre beaucoup d'exemples du dégoût que les bouddhistes éprouvaient à la rencontre de ces êtres nus, je choisis un des plus caractéristiques. « Un jour, des mendiants nus se trouvaient réunis pour prendre leur repas dans la maison de la belle-mère de Sumagadha, fille d'Anathapindika. La belle-mère dit à sa bru : — Ma fille, viens voir des personnages respectables. Sumagadha se dit en elle-même : sans doute on a invité de grands Auditeurs (*Maha cravakas*). Elle sortit donc pleine de joie et de satisfaction. Mais elle n'eut pas plutôt vu ces mendiants portant leurs cheveux en forme d'ailes de pigeons, sales, n'ayant d'autre vêtement que les souillures dont ils étaient couverts, exhalant une mauvaise odeur, nus et semblables à des démons, qu'elle fut saisie d'un vif mécontentement. — Pourquoi donc es-tu triste, lui dit sa belle mère. Sumagadha lui répondit : — O ma mère, si les personnages respectables sont ainsi faits, comment seront donc les pécheurs ? » (EUGÈNE BURNOUF. — *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 311 et 312.)

(Note de M. Pillon.)

le *bouddhisme*, est illimitée; elle s'adresse à toutes les créatures sans exception; elle impose, à l'occasion, les sacrifices les plus douloureux et les plus extrêmes. Il y a telle légende où le Bouddha donne son corps en pâture à une tigresse affamée qui n'avait plus la force d'allaiter ses petits. Dans une autre, c'est un néophyte qui se jette à la mer pour apaiser la tempête qui menace le vaisseau de ses compagnons et qu'a suscitée la colère du roi des Nagas. C'est surtout par la charité qu'il inspire, que le *bouddhisme*, au point de vue moral, se sépare du brahmanisme. Dans les deux religions, l'idée de *sainteté* domine et absorbe la pensée, pousse aux privations rigoureuses, condamne la passion, le corps et la vie. Mais la sainteté brahmanique est égoïste; la sainteté bouddhique est animée par la charité. Dans les deux religions, l'ascétisme aboutit à la glorification du suicide dont le but est religieux. Mais l'ascète du brahmanisme ne s'immole que pour se délivrer de ce qu'il regarde comme le mal; le sacrifice que s'impose l'ascète bouddhiste est toujours dans l'intérêt de l'humanité.

« A côté des six vertus transcendantes, il en est d'autres qui, pour être de moindre importance, n'en doivent pas moins être religieusement pratiquées. Ainsi, non-seulement il ne faut pas mentir, mais de plus il faut éviter la médisance, la grossièreté de langage et même les discours vains et frivoles. « Le langage doux, » agréable aux oreilles, affectueux, » allant au cœur, poli, gracieux pour » les autres, » est celui que doit tenir le religieux.

« Une autre vertu recommandée avec insistance et dont le Bouddha s'est montré le modèle, c'est l'humilité. Lorsque le roi Prasénadjit, provoqué par les brahmanes, engage Çakya-Mouni, qu'il protége, à imposer, par des miracles, silence à ses ennemis, le Bouddha, tout en consentant à ce que le roi lui demande, lui répond : « Grand roi, je n'enseigne pas » la Loi à mes auditeurs en leur » disant : Allez, ô religieux, et devant » les brahmanes et les maîtres de » maison, opérez à l'aide d'une puis» sance surnaturelle des miracles su» périeurs à tout ce que l'homme » peut faire; mais je leur dis, en » leur enseignant la Loi : *Vivez, ô* » *religieux, en cachant vos bonnes œu*» *vres et en montrant vos péchés*..... »

« *Montrez vos péchés* : de cette parole, probablement, et d'autres semblables, est sortie une institution remarquable qui appartient aux premiers temps de l'Église bouddhique, qui s'est longtemps conservée dans le *bouddhisme* indien, et qui subsiste encore au Thibet : celle de la confession. Deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune, chaque religieux devait confesser ses fautes devant l'assemblée des bhikshous. Quant aux laïques, nous savons par les édits religieux du roi Piyadasi qu'il leur était recommandé de se confesser tous les trois ans, ou au moins tous les cinq ans. Eugène Burnouf nous explique d'une manière remarquable l'origine de la confession dans le *bouddhisme*. « La loi fatale « de la transmigration, dit-il, attache, » on le sait, des récompenses aux » bonnes actions et des peines aux » mauvaises; elle établit même la » compensation des unes par les au» tres, en offrant au coupable le moyen » de se relever par la pratique de la » vertu. Là est l'origine de l'expiation, » qui tient tant de place dans la loi » brahmanique; le pécheur, en effet, » outre l'intérêt de sa réhabilitation » présente, devait désirer de recueillir » dans l'autre vie les fruits de son » repentir. Cette théorie est passée » dans le *bouddhisme*, qui l'a reçue » toute faite avec tant d'autres élé» ments constitutifs de la société in» dienne; mais elle y a pris une » forme particulière, qui en a sensi» blement modifié l'application pra» tique. Les bouddhistes ont continué » de croire avec les brahmanes à la » compensation des mauvaises actions » par les bonnes, car ils admettaient » avec eux que les unes étaient fata» lement punies, et les autres fatale» ment récompensées. Mais comme, » d'une autre part, ils ne croyaient » plus à l'efficacité morale des tortu» res et des supplices par lesquels, » selon les brahmanes, le coupable

» pouvait effacer son crime (1), l'ex-
» piation se trouva naturellement ré-
» duite à son principe, c'est-à-dire au
» sentiment du repentir, et la seule
» forme qu'elle reçut dans la pratique
» fut celle de l'aveu ou de la con-
» fession. Une légende nous raconte
» l'histoire d'un religieux qui, injurié
» par un autre, lui dit : « A cause de
» cette faute, confesse que tu as péché,
» et par là cette action sera diminuée,
» elle sera détruite, elle sera par-
» donnée. » Ainsi, l'aveu de la faute,
» accompagné du repentir, en était
» la véritable expiation, tant pour
» cette vie que pour l'autre. De cet
» aveu fait à celui qu'on avait blessé,
» de cette confession purement indi-
» viduelle, à l'aveu public fait devant
» l'assemblée des bhikshous, on com-
» prend que la transition devait être
» facile (2). »

Après un parallèle qu'établit M. Pillon, entre la morale et la charité bouddhique et la morale et la charité chrétienne, dans lequel il élève, contre M. Taine, celles-ci bien au-dessus de celles-là, mais en rabaissant trop, à notre avis, quant à leur principe qu'il dit être un fatalisme auquel nous ne croyons point, la morale et la charité bouddhiques et en élevant très-haut, avec raison, la morale et la charité chrétiennes, il passe à des considérations et à des citations intéressantes sur l'influence sociale qu'ont exercée la morale et la discipline bouddhiques :

« Il nous reste, dit-il, à considérer l'influence sociale de la morale et de la discipline bouddhiques. Toute religion prosélytique et universaliste est égalitaire. Appelant tous les hommes à la même perfection et au même bonheur, elle tend à abaisser devant la nouvelle et commune conscience qu'elle leur apporte, les barrières traditionnelles qui séparaient les familles, les conditions, les races, les peuples, elle y tend par la place qu'elle fait à la charité et à la sainteté dans sa morale ; elle y tend par une organisation sacerdotale qui repousse l'hérédité des fonctions religieuses. C'est ainsi que l'on a pu représenter le *bouddhisme* comme ayant, dans la mesure de son triomphe et de ses progrès, détruit le système des castes en Asie, le Christianisme comme ayant conduit à l'abolition de l'esclavage en Europe. La vérité est que le *bouddhisme* et le Christianisme n'ont jamais condamné directement, le premier, la division de la société en castes, le second, l'esclavage. Ils ne le pouvaient, parce qu'en réalité, ils n'apportaient pas à la conscience une nouvelle conception de la justice qui pût servir de base à cette condamnation. Ils s'occupaient des conditions de la sainteté et des degrés de la perfection, et des moyens par lesquels on arrive au nivarna, des mérites par lesquels on gagne le ciel ; nullement du droit strict, nullement des rapports juridiques qui doivent exister sur la terre. Le Christianisme a commandé à l'homme d'aimer l'homme comme son frère ; il ne lui a pas interdit de posséder ce frère comme une chose ; il a ajourné l'égalité du maître et de l'esclave à l'autre vie (1). Le *bouddhisme* a vu et accepté dans les castes la conséquence fatale de la loi fatale de la transmigration ; il a professé que le seul moyen d'échapper à la conséquence était d'échapper à la loi par le nivarna, c'est-à-dire par la fin des renaissances.

« Personne mieux qu'Eugène Burnouf n'a saisi le sens, la portée et les limites de l'action du *bouddhisme* sur le système des castes. « Les castes,
» dit le savant philologue, paraissent
» dans tous les *Soutras*, comme un
» fait établi contre lequel Çakya-

(1) Le Bouddha veut qu'on éteigne en soi tout désir, qu'on dompte l'esprit ; il réprouve les macérations physiques. « Celui qui veut devenir *Arhat* (vénérable), dit-il, doit se garder de ces deux choses : les désirs pervers et les mortifications des brahmanes. » L'ascétisme bouddhique diffère par son caractère spirituel de l'ascétisme brahmanique.

(2) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme indien*, p. 299.

(1) Nous croyons qu'il a fait beaucoup plus. Comment concilier l'esclavage avec tous les préceptes du Christ sur la fraternité, qui sont absolus ? C'était aux hommes à en tirer les conséquences ; et c'est leur faute s'ils ne les ont pas tirées immédiatement. Le Christ a tout dit, mais il n'a pas ôté le libre arbitre aux sociétés ; il fallait bien que l'homme eût sa part du mérite dans son perfectionnement social.

Le Noir.

» Mouni ne fait pas une seule objection. Cela est si vrai que quand un homme attaché au service d'un prince voulait embrasser la vie religieuse, Çakya-Mouni ne le recevait qu'après que le prince y avait donné son assentiment... Çakya-Mouni admettait la hiérarchie des castes ; il l'expliquait même, comme faisaient les brahmanes, par la théorie des peines et des récompenses ; et chaque fois qu'il instruisait un homme d'une condition vile, il ne manquait pas d'attribuer la bassesse de sa naissance aux actions coupables que cet homme avait commises dans une vie antérieure. Convertir un homme, quel qu'il fût, c'était donc, pour Çakya-Mouni, lui donner le moyen d'échapper à la loi de transmigration ; c'était le relever du vice de sa naissance, *absolument* et *relativement ; absolument*, en le mettant sur la voie d'atteindre un jour à l'anéantissement définitif (1), où, comme le disent les textes, cesse la loi de la renaissance ; *relativement*, en en faisant un religieux comme Çakya-Mouni lui-même, qui venait prendre rang, suivant son âge, dans l'assemblée des auditeurs du Boudha. Çakya-Mouni ouvrait donc indistinctement à toutes les castes la voie du salut, que la naissance fermait auparavant au plus grand nombre ; et il les rendait égales entre elles et devant lui, en leur conférant l'investiture religieuse. Sous ce dernier rapport, il allait plus loin que les philosophes Kapila et Patandjali, qui avaient commencé une œuvre à peu près semblable à celle qu'accomplirent plus tard les bouddhistes. En attaquant comme inutiles les œuvres ordonnées par le Véda, et en leur substituant la pratique d'un ascétisme tout individuel, Kapila avait mis à la portée de tous, en principe du moins, sinon en réalité, le titre d'ascète qui, jusqu'alors, était le complément et le privilége à peu près exclusif de la vie du brahmane. Çakya-Mouni fit plus : il sut donner à des philosophes isolés, l'organisation d'un corps religieux. Là se trouve l'explication de ces deux faits : la facilité avec laquelle a dû, dans le principe, se propager le *bouddhisme*, et l'opposition que le brahamanisme a naturellement faite à ses progrès. Les brahmanes n'avaient pas d'objection à lui adresser, tant qu'il se bornait à travailler en philosophe à la délivrance future de l'homme, à lui assurer l'affranchissement que je nommais tout à l'heure absolu ; mais ils ne pouvaient admettre la possibilité de cet affranchissement relatif qui ne tendait à rien moins qu'à détruire, dans un temps donné, la subordination des castes en ce qui touchait la religion. Voilà comment Çakya-Mouni attaquait dans sa base le système indien, et pourquoi il devait arriver un moment où les brahmanes placés à la tête de ce système, sentiraient le besoin de proscrire une doctrine dont les conséquences ne pouvaient leur échapper...

« On voit maintenant, si je ne me trompe, comment il faut entendre ce célèbre axiome d'histoire orientale, que le *bouddhisme* a effacé toute distinction de caste. Les écrivains qui ont répété cette assertion l'ont vue vérifiée par la constitution des peuples chez qui règne aujourd'hui le *bouddhisme*. Cette vérification rencontre cependant une exception capitale à laquelle on n'a pas fait une attention suffisante ; car si la distinction des castes est inconnue aux nations bouddhistes du Thibet, du Birman et de Siam, elle n'en est pas moins très-solidement établie chez le peuple qui le premier a adopté le *bouddhisme*, chez les Singhalais..... Comment le principe de la distinction des castes s'est-il concilié avec l'esprit de la doctrine du Bouddha, c'est-à-dire quelle concession l'un a-t-il faite à l'autre ? Voici comment doivent s'être passées les choses, à en juger par les effets. Le sacerdoce a cessé d'être héréditaire, et le monopole des choses religieuses est sorti des mains d'une caste pri-

(1) On sait déjà que c'est ce que nous n'admettons point. LE NOIR.

» vilégiée. Le corps chargé d'enseigner la loi a cessé de se perpétuer par la naissance : il a été remplacé par une assemblée de religieux voués au célibat, qui se recrutent indistinctement dans toutes les classes. Le religieux bouddhiste, enfin, qui tient tout de l'enseignement et d'une sorte d'investiture, a remplacé le brahmane, qui ne devait rien qu'à sa naissance, c'est-à-dire à la noblesse de son origine. Voilà, sans contredit, un changement fondamental, et c'en est assez pour expliquer l'opposition que les brahmanes ont faite à la propagation et à l'application des principes du *bouddhisme*. C'est qu'en effet les brahmanes disparaissaient dans le nouvel ordre de choses créé par Çakya-Mouni. Du moment que la naissance ne suffisait plus pour les placer au-dessus des autres castes; du moment que pour exercer une action religieuse sur le peuple, il leur fallait se soumettre à un noviciat, recevoir une investiture qui ne leur donnait pas plus de droits qu'au dernier des esclaves, et se placer dans une hiérarchie fondée sur l'âge et le savoir, à côté des hommes les plus méprisés, les brahmanes n'existaient plus de fait. Au contraire, l'existence des autres castes n'était nullement compromise par le *bouddhisme*. Fondées sur une division du travail que perpétuait la naissance, elles pouvaient subsister sous la protection du sacerdoce bouddhique, auquel elles fournissaient toutes indistinctement des religieux et des ascètes. Autant les brahmanes devaient ressentir d'aversion pour la doctrine de Çakya-Mouni, autant les hommes des classes inférieures devaient l'accueillir avec empressement et faveur; car si cette doctrine abaissait les premiers, elle relevait les seconds, et elle assurait dès cette vie au pauvre et à l'esclave ce que le brahmanisme ne lui promettait même pas pour l'autre, l'avantage de se voir, sous le rapport religieux, l'égal de son maître. Les observations précédentes expliquent suffisamment le fait remarquable de la coexistence des castes indiennes et du *bouddhisme* sur le sol de Ceylan. Il n'est pas besoin de supposer, comme l'a fait Guillaume de Humboldt, que la distinction des castes a exercé sur le caractère des Singhalais une action moins profonde que sur celui des Indiens du continent ; car on ne manquerait pas de preuves pour établir que la caste militaire est aussi jalouse à Ceylan qu'ailleurs des priviléges qu'elle doit à la naissance, et les rois singhalais ont montré, en plus d'une occasion, qu'ils comprenaient peu les principes d'égalité auxquels le sacerdoce bouddhique doit son existence et dont il s'attache à conserver le dépôt. Il y a plus : la caste militaire, celle des kshattriyas, est toujours, dans les listes singhaliennes, nommée la première, avant même celle des brahmanes. Là se reconnaît l'influence du *bouddhisme*, qui en enlevant à la caste brahmanique la supériorité qu'elle tenait de la naissance, a naturellement laissé le champ libre à la caste militaire. Mais cette influence, qui a pu favoriser le déplacement des grandes divisions de la société, telle que l'avaient organisée les brahmanes, n'a pas anéanti ces divisions ni détruit entièrement l'esprit sur lequel elles reposent. Les castes ont continué de subsister ; seulement, les divisions qui en sont l'effet sont devenues purement politiques, de religieuses qu'elles étaient auparavant. L'exemple de l'île de Ceylan permet de supposer que le phénomène de la coexistence du *bouddhisme* et des castes s'est également produit dans l'Inde à des époques anciennes, et la lecture des *Soutras* confirme pleinement cette supposition (1). »

» Ainsi, ce que le *bouddhisme* niait directement, c'était la caste brahmanique ; et il niait la caste brahmanique en lui ôtant sa raison d'être, sa mission, sa fonction sociale, et en transportant cette mission, cette fonction à une assemblée de religieux sortis de

(1) *Introduction à l'Histoire du Bouddhisme indien*, p. 210 et suiv.

toutes les castes : de là l'abaissement relatif des brahmanes et l'élévation relative des kshattriyas. Les premiers avaient perdu le privilége d'enseigner et de garder la loi; les seconds n'étaient nullement atteints dans celui qu'ils avaient de protéger la société ; tout naturellement, les premiers devaient perdre leur primauté dans la hiérarchie sociale, et les seconds se placer au premier rang. Considéré au point de vue purement politique, le *bouddhisme* apparaît comme la revanche de la caste militaire, autrefois vaincue et en partie exterminée par celle des brahmanes. Notons que le fondateur du *bouddhisme* est un kshattriya. C'est un kshattriya qui bat les brahmanes avec leurs propres armes, c'est-à-dire en se faisant ascète, comme les plus parfaits et les plus sages d'entre eux, et qui leur ravit le sceptre de la sainteté et de la science. Notons encore que la caste brahmanique se trouve découronnée par son propre idéal de la sainteté conduit à ses légitimes conséquences. L'ascétisme donne le célibat, qui nie la sainteté héréditaire, et par là même le privilége de la naissance, en ce qui concerne l'autorité religieuse. Sevrés des plaisirs charnels, astreints au célibat, les saints ne peuvent faire souche ; la sainteté ne vient donc pas de la naissance ; on sait par quels actes le brahmane s'y élève ; on sait que tous les brahmanes ne s'y élèvent pas. Il est clair qu'elle est hors des castes et au-dessus des castes, et qu'elle peut tenter l'ambition et solliciter l'effort d'un kshattriya comme d'un brahmane. Or, c'est cette chose individuelle, étrangère et supérieure au principe des castes, qui doit régner en matière religieuse : tout le *bouddhisme* est là (1).

(1) Il faut en outre remarquer que le *bouddhisme*, en niant le Véda et en abolissant le sacrifice, supprimait tout à la fois et la distance morale qui séparait le brahmane du kshattriya et du vaiçya, et celle qui séparait le kshattriya et le vaiçya du çoudra. On a vu que le brahmanisme donnait au brahmane la direction des sacrifices offerts par les kshattriyas et les vaiçyas, et qu'il excluait le çoudra de toute participation au culte. Avec le sacrifice et le culte tombaient nécessairement cette exclusion et l'infériorité humiliante qu'elle consacrait. Si l'importance attachée au sacrifice explique le brahmanisme, on peut dire que l'abolition du sacrifice explique le *bouddhisme*. (Note de M. Pillon.)

« L'action exercée par le *bouddhisme* sur les peuples qui l'ont accueilli consiste surtout dans l'adoucissement des mœurs et la pacification sociale. Dans la Mongolie, au Thibet, à Ceylan, partout où elle a pris l'empire, la religion du Bouddha a fait prédominer les affections bienveillantes sur les passions violentes et destructives. On connaît Gengiskan et Tamerlan, leur férocité et leurs dévastations, les pyramides construites avec des têtes humaines, les tours maçonnées avec des corps d'hommes et du mortier. Aujourd'hui les meurtres et le pillage sont aussi rares en Mongolie que dans l'Europe civilisée ; et ce remarquable changement ne peut être attribué qu'au *bouddhisme*.
» Ce sont les apôtres du *bouddhis-*
» *me*, dit Abel Rémusat, qui les
» premiers ont osé parler de morale et
» de devoirs aux farouches conqué-
» rants qui venaient d'envahir et de
» dévaster l'Asie. Au temps de Gengis
» une égale férocité distinguait les
» nations de race turque et celles de
» race mongole qu'il avait momen-
» tanément réunies sous ses lois. Les
» premières sont toutes restées atta-
» chées à l'islamisme, et le fanatisme
» d'un culte intolérant n'a fait que
» renforcer leurs habitudes turbulen-
» tes et leurs dispositions au carnage
» et à la rapine. Au contraire, les
» nations mongoles ont successive-
» ment embrassé la religion boud-
» dhique, et le changement qui s'est
» opéré dans leurs mœurs n'a pas
» d'autre cause. Aussi pacifiques
» maintenant qu'ils étaient autrefois
» remuants et indociles, ils se livrent
» exclusivement au soin des trou-
» peaux (1). » Les Thibetains, que leur triste et stérile climat retenait dans une barbarie révoltante, qui mangeaient leurs morts, qu'on pouvait comparer aux loups affamés des neiges, sont devenus un peuple doux, lettré et presque cultivé. Les rancunes atroces, les emportements sanguinaires, la violence effrénée des Siamois se sont tempérés à tel point qu'à Bangkok, une ville de quatre cent mille habitants, il n'y a presque ja-

(1) *Mélanges critiques*, t. I.

mais de rixes, qu'un meurtre y est un événement extraordinaire, et que souvent il n'en arrive pas un en tout un an. « Si l'on ramassait, dit
» M. Taine, comme autant de gouttes
» d'eau dans un vase, tout ce qu'il y
» a maintenant de bienveillance et
» d'humanité dans la vie civile et
» domestique de l'Asie, c'est le bon
» fleuve bouddhique qui en fournirait
» la meilleure part (1). »

« Un trait caractéristique et frappant de cette douceur de mœurs dans les sociétés bouddhiques, c'est la tolérance religieuse. Le roi Piyadasi, l'ardent promoteur, le Constantin de la nouvelle doctrine, Piyadasi, malgré sa foi profonde au Bouddha, malgré son zèle et sa vigilance à inculquer à ses sujets les préceptes de la morale bouddhique, protége et défend les croyances différentes de la sienne contre toutes les attaques, et, dans de curieux édits, ordonne à toutes les sectes le respect mutuel et la concorde. « Piyadasi, le roi chéri
» des dévas, honore toutes les croyan-
» ces et les ascètes de ces croyan-
» ces... Il ne faut jamais blâmer la
» croyance des autres ; c'est ainsi
» qu'on ne fera de tort à personne. Il
» y a même des circonstances où l'on
» doit honorer en autrui la croyan-
» ce que l'on ne partage pas. En
» agissant de cette manière, on fortifie
» sa propre croyance et l'on sert
» celle d'autrui. L'homme, quel qu'il
» soit, qui par dévotion à sa propre
» croyance l'exalte et attaque la
» croyance des autres en disant :
» *Mettons notre foi en lumière*, ne fait
» que nuire à la croyance qu'il pro-
» fesse. Puissent les disciples de cha-
» que doctrine être riches en sagesse
» et heureux par la vertu (2) ! »

« De cette tolérance qu'il constate chez les peuples bouddhistes et qui les rapproche des sociétés modernes, M. Barthélemy-Saint-Hilaire ne peut trouver l'explication. « Est-ce à la
» raison de ces peuples, dit-il, qu'il
» faut faire honneur de cette vertu,
» qui est encore bien rare chez les
» nations les plus éclairées? Ce n'est
» pas à croire, et le véritable esprit
» de tolérance, si mal pratiqué de
» nos jours dans la plupart des pays
» civilisés, suppose tant de lumières
» et tant de justice, qu'il est peu pro-
» bable que les peuples bouddhistes
» aient été si instruits sur ce point
» délicat, quand ils étaient si profon-
» dément ignorants sur tant d'autres.
» Est-ce à leur indifférence? C'est
» encore moins soutenable ; car leur
» ferveur religieuse éclate dans la
» multitude même des monuments
» qu'ils ont consacrés à leurs croyan-
» ces... Bornons-nous donc à consta-
» ter ce fait, sans chercher à l'expli-
» quer (1). »

M. Pillon, en finissant, attribue ce résultat, que M. Barthélemy-Saint-Hilaire trouve si mystérieux, au caractère panthéistique de la religion bouddhiste, qui exclut le *monarchisme divin*. Pour nous, nous ne voyons pas pourquoi on irait chercher l'explication ailleurs que dans la morale elle-même du *bouddhisme*, qui est la partie à laquelle il a attaché le plus d'intérêt, et qui est d'une douceur et d'une tolérance sans mesure, puisqu'elle ordonne de tout supporter avec patience et qu'elle défend de faire du mal à qui que ce soit, même aux animaux.

Tenons maintenant les promesses que nous avons faites d'apporter des correctifs à tout ce que nous venons de citer de l'étude de M Pillon.

On pourrait croire, après la lecture de cette étude comme de celles de M. Weinhart de l'*Encyclopédie théologique allemande* et d'un si grand nombre d'autres, que le fondateur du culte étrange qui s'appelle le *bouddhisme* ne fut qu'une sorte de Proudhon indien ; qu'il dégagea la morale de toute métaphysique, en élimina l'idée de Dieu, la délivra même de l'âme immortelle, et la rendit, par conséquent, indépendante de la théologie ; qu'il lui donna pour unique appui la conscience humaine, le sentiment de la dignité humaine, ce-

(1) *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*, p. 375. — Il y a eu aussi de l'influence chrétienne, sans qu'on ait pour cela embrassé le Christianisme. LE NOIR.

(2) Voir *le Bouddha et sa religion*, p. 114, 115.

(1) *Ibid.*, 285, 286.

lui de la charité et de la justice. C'eût été avec cette théorie de la morale nue, qu'il aurait attiré à lui les populations, jusqu'au nombre effrayant de 250 millions d'âmes, parmi les races les plus spiritualistes du monde; il aurait obtenu de tels résultats en n'ouvrant aux hommes que deux perspectives, l'une terrestre dans la pauvreté et la mortification des sens, l'autre céleste dans le néant, non pas même dans le néant par absorption en Brahma, mais dans le néant pur, sec, absolu, pour toute récompense. Il est vrai qu'il enlevait à l'humanité, au point de vue temporel, la misère des castes; mais ce n'était que pour lui substituer, à ce point de vue, d'autres misères qui ne valaient guère mieux, le renoncement à toute propriété, la mendicité, le communisme dans les haillons, la privation de tout plaisir des sens et même la macération des membres. Or, nous ne croyons pas que l'humanité ait jamais poussé le désintéressement jusque-là, nous allions dire la sottise; et si nous n'avions aucune autre explication à donner de la propagation énorme du *bouddhisme*, nous crierions au plus étonnant des miracles.

Non. Rendez à cette doctrine Dieu, avec son unité, sa spiritualité, sa trinité, son incarnation même dans l'homme et son action rédemptrice du genre humain déchu, en un mot sa providence, expliquée d'une manière quelconque; rendez-lui l'âme avec son immatérialité, son immortalité, sa responsabilité future; rendez-lui toutes les vérités fondamentales que nous constatons dans le brahmanisme (V. Ce mot); et à ce symbole transcendant qui commande aux esprits, nous dirions, si le mot pouvait s'appliquer à ce qui est vérité, les fanatise jusqu'aux superstitions les plus étourdissantes, dont aucune religion n'est exempte dans ses applications, joignez une morale sublime avec l'insistance que mit Çakya-Mouni à en élever l'importance jusqu'à ne recommander presque qu'elle explicitement; et vous avez l'explication, la seule explication du phénomène.

D'abord, où a-t-on pris, et M. Eugène Burnouf tout le premier, ces négations de Dieu et de l'âme et cet anéantissement pur comme fin dernière, qu'on a mis sur le dos du philosophe indien? Ceux qui les lui attribuent avouent eux-mêmes qu'il n'en a pas dit un mot dans ses prédications; ce ne sont que des déductions que tirent nos philosophes à nous, de quelques-unes de ses émissions morales, ou plutôt de leur propre cerveau. Çakya voulut réformer le brahmanisme qui, au point de vue moral et social, tombait dans une dégénérescence désastreuse pour les populations ariennes, et il se leva comme un prophète de moralisme et de fraternité. S'il avait prétendu réformer la doctrine au point de vue dogmatique, se serait-il tu? s'il n'avait accepté l'antique *credo* du brahmanisme, est-ce qu'il ne l'aurait pas attaqué de front? La hardiesse manquait-elle donc à celui qui attaquait les brahmanes comme nous l'avons vu dans un de ses plus beaux discours? et le vaste champ que lui aurait ouvert leur théologie pour les accuser d'avoir abusé le genre humain gangétique, n'aurait-il pas été une grande ressource qu'il n'eût pas négligée dans sa guerre contre eux? Comment se fait-il qu'il s'arrête à la morale, et qu'il ne lui échappe pas une seule négation directe et formelle de cette théologie? Vous n'expliquerez jamais ce silence de sa part qu'en avouant qu'il l'acceptait comme un dépôt qu'il avait reçu et auquel il n'avait pas même l'idée de porter atteinte. Aussi ses adeptes ont-ils fait comme lui; le *bouddhisme* est rempli partout de cyvaïsme et de vichnouïsme, à tel point que s'il n'y avait pas, à l'avantage des bouddhistes cyvaïtes, une retenue de mœurs et une correction des choses obscènes dans leur rites, on ne saurait trop comment distinguer le *bouddhisme* pur du cyvaïsme pur dans les contrées où le mélange s'observe. Nulle part, d'un autre côté, la loi de Bouddha n'est posée en aversion doctrinale des dogmes brahmaniques. Cependant, si le Bouddha avait nié ces dogmes, on n'eût pas manqué de les considérer comme des erreurs dangereuses, et les conciles boud-

dhistes qui dégradaient leurs prêtres par bandes de milliers pour hérésies, n'auraient-il pas signalé les points du brahmanisme dont il était important de se garantir, et ces points ne seraient-ils pas restés dans la tradition comme ayant été des motifs de scission? On n'en saurait citer un seul, parmi les vérités radicales que nous attribuons au brahmanisme. Toutes ces vérités furent donc acceptées par le *bouddhisme*.

De même, si l'on étudie l'histoire doctrinale du brahmanisme, trouvet-on un livre sérieux postérieur au *bouddhisme*, dans lequel la réforme soit donnée comme dogmatique et comme hérétique à ce point de vue? Cette histoire ne manque pas de protestations célèbres contre la doctrine orthodoxe; on y rencontre, par exemple, celle du philosophe positiviste Kapila qui fonda l'école Sankya, hétérodoxe, plus ou moins matérialiste et athée, opposée à l'école orthodoxe, toute spiritualiste et théiste, du Vedanta. Pourquoi le Bouddha n'y figure-t-il donc pas au même titre? Il y a cependant un mythe qui a cours parmi les brahmanes cyvaïtes, devenus, dans les altérations modernes des anciens dogmes à caractère polythéiste, malveillants pour Vichnou, lequel mythe consiste à représenter le Bouddha comme le neuvième avatar de ce Dieu, Krichna n'ayant été que le huitième, et comme ayant été un avatar trompeur par lequel Vichnou aurait induit les hommes à l'athéisme en les détournant malicieusement des ablutions et des sacrifices. Mais ce mythe énonce assez timidement son accusation d'athéisme, la fait dériver de ce que le Bouddha avait porté un coup mortel, par sa morale, aux cérémonies du culte extérieur, et s'explique facilement, comme calomnieux en partie, par la haine mortelle que les brahmanes conçurent contre le *bouddhisme* lorsqu'ils virent les conséquences qui s'ensuivaient pour la ruine de leur puissance.

La preuve certaine que le Bouddha ne portait pas atteinte à l'antique foi, c'est que les brahmanes n'attaquèrent pas d'abord le nouveau culte; ils s'en inquiétèrent peu, parce que, n'y voyant aucune négation de leurs enseignements, ils ne prévirent pas comme une de ses conséquences, l'effondrement de l'organisme social dont ils formaient la tète; puis, quand ils comprirent cette conséquence, ce qui n'arriva que quand elle commença de se réaliser, ils devinrent terribles contre la religion nouvelle. Mais, tout terribles qu'ils soient devenus, jusqu'à faire des millions de martyrs et à l'extirper de leurs foyers, ont-ils jamais allégué sérieusement pour raison — car le mythe que nous venons de citer n'est guère à compter — une ruine quelconque de leur dogmatique? ils n'ont pas même donné celle de la négation de leur autorité. C'est qu'en effet Çakya-Mouny n'avait pas même comme Jean Huss chez nous, Wiclef et les autres, contesté dogmatiquement et directement cette autorité, ni celle d'aucune des castes supérieures; il avait seulement admis dans son association, qui n'était que religieuse, des hommes et des femmes de toute caste et même des parias. C'en était assez pour constituer un principe de mort pour le système des castes, mais voilà tout; n'avons-nous pas entendu M. E. Burnouf, nous dire que chez les Chingalais bouddhistes, il s'est conservé jusqu'à présent des restes de la caste des guerriers? Quant aux brahmanes d'autrefois, ils sont devenus des prêtres bouddhistes; en sorte que le Bouddha, loin d'abolir le sacerdoce et tout ce qui s'ensuit, avait lui-même établi un sacerdoce que M. Pillon a effacé, dans son tableau, autant que possible, le réduisant à une supériorité monacale fondée sur le mérite et sur l'ancienneté, mais qui n'en était pas moins un sacerdoce.

Il en fut de même du sacrifice. Çakya ne le détruisit point. En défendant de tuer les animaux et de manger leur chair, il rendit seulement impossibles les sacrifices sanglants parmi ceux qui entraient dans son association; mais les offrandes des productions de la terre n'étaient point prohibées par sa loi, et, dans cette loi, pas un seul article ne s'attaquait directement au sacrifice. Quant à son respect de toute vie, de celle de l'animal comme de celle de l'homme, il ne fit que le pren-

dre dans le véda, et en rendre la pratique plus rigoureuse. Sous ce dernier rapport, le véda était plus rationnel qu'il ne le fut, comme on va le voir; mais l'immolation des animaux pour les manger était devenue, de son temps, un abus parmi les brahmanes, et cet abus même explique l'excès contraire dans lequel il se jeta.

Voici ce qu'avait dit, là-dessus, le Sama-Véda : « On doit respecter les animaux, car leur imperfection est une œuvre de la sagesse supérieure qui domine les mondes, et il faut respecter cette sagesse, même dans ses œuvres les plus intimes.

« Vous ne tuerez donc point les animaux, qui, comme vous, sont de création divine, sans motifs ou pour le plaisir.

« Vous ne les tourmenterez point.

« Vous ne les ferez point souffrir.

« Vous ne les accablerez pas de travaux.

« Vous ne les abandonnerez point dans leur vieillesse, en souvenir des services qu'ils vous ont rendus.

« L'homme ne peut tuer les animaux que pour sa nourriture, en évitant avec soin ceux qui sont défendus comme impurs.

« Même en les immolant pour sa nourriture, il commet une faute, dont il sera sévèrement puni s'il n'observe la règle préscrite.

« Qu'il conduise devant le peuple l'animal dont il désire manger, et le prêtre l'immolera en l'offrant au Seigneur, et il répandra le sang de la victime sur l'autel.

« Car le sang, c'est la vie, et toute vie qui s'éteint doit retourner à Dieu.

« Celui qui mange de la chair sans se conformer aux prescriptions de la sainte Ecriture, mourra d'une manière ignominieuse, car il a tué sans sanctifier son meurtre, car il a versé le sang, sans l'offrir au maître de toutes choses. »

Et Manou avait reproduit ces prescriptions dans sa loi, en élevant plus haut encore le sacrifice, de la manière suivante :

« L'être qui existe par sa propre volonté a créé lui-même les animaux pour le sacrifice, et le sacrifice est la cause de l'accroissement de cet univers; c'est pourquoi le meurtre commis pour le sacrifice n'est point un meurtre.

« Autant l'animal avait de poils sur le corps, autant de fois celui qui l'égorge d'une manière illicite périra de mort violente à chacune des naissances qui suivront.

« Celui qui ne mange la chair d'un animal qu'il a acheté ou qu'il a reçu d'un autre qu'après l'avoir offerte à Dieu, ne se rend pas coupable. Car manger de la viande, après l'accomplissement du sacrifice, a été déclaré la règle divine.

« Un brahmame ne doit jamais manger la chair des animaux qui n'ont pas été consacrés par des prières; mais qu'il en mange en se conformant à la règle éternelle, lorsqu'ils ont été consacrés par les paroles sacrées.

« Celui qui, même tous les jours, se nourrit de la chair des animaux, qu'il est permis de manger, ne commet point de faute, car Brahma a créé certains êtres animés pour être mangés et les autres pour les manger.

« Que le Dwidja, qui connaît la loi, n'ait jamais la pensée de tuer un animal sans en faire l'offrande; qu'il ne mange jamais de viande sans se conformer à cette règle, à moins de nécessité urgente.

« Celui qui, uniquement pour son plaisir, tue d'innocents animaux, ne voit pas son bonheur s'accroître, soit pendant sa vie, soit après sa mort.

« Mais l'anachorète retiré dans les forêts, ne doit commettre aucun meurtre sur les animaux sans la sanction du Véda, même en cas de détresse. »

Enfin Ramatsariar, commentateur du Véda et de Manou, résume le tout comme suit :

« Celui qui veut observer la loi prescrite, ne mangera de la chair des animaux qu'après les avoir fait offrir à Dieu par le brahmane sacrificateur, qui en répandra le sang sur l'autel, car le sang doit être offert au créateur pour sanctifier la mort.

« Quiconque mangera de la chair sans le sacrifice sera maudit en ce monde et dans l'autre, car le divin Manou a dit : « Il me dévorera dans

l'autre monde, celui dans je mange la chair ici-bas. »

Le Bouddha eut grand soin de conserver le respect des choses anciennes, tant de l'ordre dogmatique que de l'ordre moral, et même il s'attacha à l'exagérer en vue de refouler les abus pratiques qui s'étaient multipliés; et ce fut ce respect lui-même qui, joint à l'importance qu'il attribua à la morale ascétique, dont il fit le but suprême vers lequel tout le reste tendait comme moyen, qui lui valut de gagner, pendant sa vie, l'amitié de brahmanes et de rois, aussi bien que celle des çoudras et des parias, et de voir sa prédication protégée d'abord par plus d'une puissance.

Ainsi donc Çakya le pénitent ne fut point un de ces audacieux hérésiarques qui s'inscrivent en faux contre une doctrine reçue, ou contre des institutions reçues, il continua de croire et de professer tout le *credo* brahmanique; il ne nia aucun des avatars; ses disciples, non plus, n'en nièrent aucun; ils adorèrent Brahma et toutes ses manifestations traditionnelles dans les pays gangétiques; bien plus, ils firent de Çakya, une de ces manifestations de la divinité, en le nommant un des Bouddhas, et aujourd'hui encore, chacun sait que, dans le Thibet, le pays le plus purement bouddhiste du monde, le Dalaï-Lama, enfant tiré au sort, est une résurrection du Bouddha, en sorte que, dans ce pays, c'est le Bouddha lui-même revivant sans cesse qui est le Dieu incarné; c'est un homme-Dieu, quoi qu'en dise M. Eugène Burnouf lorsqu'il avance que ses disciples n'eurent pas même l'idée de faire un Dieu de leur Çakya-Mouni.

Mais ces considérations, toutes démonstratives qu'elles soient, ne constituent que des preuves indirectes. Les preuves directes ne nous manquent pas non plus.

On lit dans le Gouna-Karanda-Vyccha, un des livres sacrés bouddhistes qui font autorité, ce qui suit:

« Quand aucun être n'existait encore, celui qui existe par lui-même, Sambhou, existait; et comme il précéda tous les autres êtres, il se nomma aussi Adi-Bouddha..... Il conçut le désir de cesser d'être unique en se multipliant; ce désir se nomme prajnya-upaya. »

Il y a là la profession claire de l'aséité et de l'unité de la première cause; c'est évidemment le Brahma antique qui prend les noms de *Sambhou*, et d'Adi-Bouddha. On trouve aussi *Swaiambhou* qui signifie *l'existant par lui-même*.

Le panthéisme brahmanique est en même temps conservé par ce qui suit: « Il conçut le désir de cesser d'être unique en se multipliant. » C'est la création expliquée, comme elle le fut toujours dans la tradition brahmanique, par des délimitations multipliées de la substance éternelle elle-même; mais ce panthéisme n'allait point jusqu'à impliquer la négation de l'immortalité de l'âme, pas plus chez les bouddhistes que chez les brahmanistes, puisque les uns comme les autres admettaient la métempsychose, et que le nirvana du *bouddhisme*, aussi bien que l'absorption en Brahma du brahmanisme, fin dernière des transmigrations, que l'on atteint par la perfection, ne doit point s'interpréter, selon nous, dans le sens d'un anéantissement véritable. C'est ce que nous allons examiner quelque peu, plus loin:

Le dogme brahmanique de la Trimourti n'est pas moins clairement conservé dans la théologie bouddhiste: voici cette théologie; elle se rapproche de celle de Manou et sent son élucubration plus moderne:

Sambhou produit cinq formes qui sont les cinq bouddhas et qui sont devant lui contemplatives. On peut facilement voir dans ces formes quelque chose dans le genre des archetypes de Platon. La cinquième est appelée Padma-Pani, et celle-ci, par l'efficacité de Sambhou, engendre la Trimourti, qui est Brahma, Vichnou et Mahesa. Mahesa est le mot bouddhiste remplaçant Çiva. Comme dans le brahmanisme, Brahma crée, Vichnou conserve comme providence, révèle, s'incarne, rachète, etc, et Mahésa détruit et reconstruit; c'est le mouvement de la vie.

Il y a dans cette théologie de la

Trinité, une inversion entre la cause et les premiers effets ; les formes, sortes d'archétypes, ne devraient venir qu'après les trois personnes de la Trimourti qui sont les forces, les énergies primitives ; et les formes archétypes devraient se montrer, par l'efficacité de Brahma dans Vichnou. Mais l'altération avait été faite par Manou, et le Bouddha toucha si peu à la dogmatique brahmaniste qu'il en conserva les altérations les plus déraisonnables elles-mêmes.

Au reste, le Boudha, titre commun des avatars bouddhistes, fut introduit par la réforme dans le Trias éternel d'Adi-Bouddha, au moyen d'une interprétation, nouvelle au moins quant aux expressions, de la fameuse syllabe AUM, qui fut conservée. Le bouddhisme voit, dans la lettre A de cette syllabe, le symbole de la personne *Bouddha*, dans la lettre U, le symbole de la personne *Dharma*, et dans la lettre M le symbole de la personne *Sanga* ; et le tout compose Adi-Bouddha ; ce ne sont que d'autres noms, parmi lesquels celui de Bouddha est introduit pour unir le Bouddha à la trinité divine, faire en sorte qu'il en soit une partie constituante dont l'incarnation et l'apparition sur la terre constitueront un avatar rédempteur qui sera un Dieu-homme. C'est, au moins, la conséquence que donne à tirer la mythologie bouddhique, et que n'ont pas manqué de tirer les pieux Lamas des montagnes de l'Asie.

Les trois principes, Bouddha, Dharma et Sanga, sont encore envisagés sous un autre point de vue : Bouddha, dans cette seconde manière, est le principe mâle ; Dharma est le principe femelle ; et de l'union des deux essences, naît la vie, l'action, qui est Sanga, c'est-à-dire Adi-Bouddha se manifestant *ad extra*.

Il y a plusieurs écoles de théologie Bouddhiste ; les adeptes de celle qui enseigne ce que nous venons d'exposer en dernier lieu, s'appellent les Aïchonarikas ; et ils ont pour contradicteurs les Suabhavikas qui veulent que ce soit Bouddha, appelé aussi Copaya, qui régénère à titre de seconde personne du Trias et de principe femelle, tandis que Dharma, nommé aussi par eux Prajna, serait la première personne, principe mâle créateur ou générateur. Sanga est toujours la troisième. Cette dernière école passe pour la plus ancienne. Mais ces écoles ne se divisent que sur des points secondaires ; et toutes professent une substance primitive, éternelle, immuable, dont la première et la plus haute révélation est le jour, le lumineux et transparent Ether, l'espace sans limite.

Çakya-Mouni nous présente quelque chose de beaucoup plus profond que tout cela à notre avis. Il a laissé deux symboles, un symbole pratique, que l'on connaît, et un symbole mystique dont voici un passage :

« Qui ne connaît pas ma loi, et meurt dans cette nuit funeste à l'âme, retournera sur la terre jusqu'à ce qu'il soit devenu un samanéen parfait. » — Ceci n'est qu'une application au samanéisme de la doctrine des Vedas et du brahmanisme sur la finalité des transmigrations purificatives et sur leur efficacité finale pour le salut de tous ; mais écoutez la suite : «pour devenir le samanéen parfait, il faut qu'il détruise en lui-même la trinité de Maia, qu'il se rende semblable à un homme à qui l'on aurait coupé les quatre membres, qu'il pense sans qu'il semble penser, qu'il agisse sans qu'il semble agir, qu'il abandonne tout, détruise ses passions, s'identifie avec la loi et comprenne la religion de l'annihilation. »

Cela rappelle le quiétisme des mystiques exagérés du Christianisme. Mais qu'est-ce que la trinité de *Maia ?* c'est la trinité de l'illusion ; (*Maha-Maia*, la *grande illusion*) ; c'est l'humanité, mère du Bouddha, avec sa vision de l'univers et avec ses sens. C'est l'homme dans son état présent. Et l'homme, dans cet état, est une trinité. Il y avait donc en Çakya-Mouni l'idée de la trinité humaine, c'est-à-dire de la division des facultés de l'homme, dont la vision de l'univers fait partie, en trois catégories ; et cette trinité n'était qu'une illusion (*Maïa*). Il est évident, pour nous, qu'il n'appliquait pas l'illusion au moi intime de l'homme, qu'il est impossible

de considérer, ainsi réduit à la simplicité de la conscience, comme une illusion, mais seulement aux sens, au corps par lequel l'homme se constitue visiblement, et au spectacle de l'univers dont il se fait le centre. Or tout cela, — et tout celà, c'est tout l'homme pour tout le monde — n'est pour Çakya qu'une immense fantasmagorie, une grande illusion qui n'a aucune réalité substantielle. Il niait donc la nature matérielle comme substance; cette nature n'était pour lui que phénoménale; et cependant qu'y avait-il en dehors? seulement le vide, l'invisible, l'insensible, l'inobservable, le néant par rapport à elle, non le néant en lui-même, mais l'esprit qui n'est rien par les sens. Voilà ce que signifient toutes les paroles de Çakya d'où l'on a déduit sa prétendue doctrine de l'annihilation véritable; elles ne signifient que la spiritualisation absolue dans Brahma qui est esprit pur. Sa destruction de la trinité de Maïa par annihilation dans celle de Brahma indique une déduction tirée par ce philosophe de la trinité humaine à la trinité divine, dans le genre de celle qu'ont développée nos philosophes les plus spiritualistes de l'école platonicienne; et sa manière de considérer l'homme sensible et l'univers matériel, consistant à ne voir en tout cela qu'une illusion dépourvue de substance, prouve qu'il avait encore enchéri, du côté du spiritualisme, sur le brahmanisme le plus subtil, en allant aussi loin que Berkley est allé dans notre occident.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter sur la liberté et la responsabilité morales de l'âme humaine; car, toute la morale et tout l'ascétisme du *bouddhisme* indien suppose, à nos yeux, si nécessairement ces vérités de sens intime, aussi bien que sa dogmatique des transmigrations justicières, que nous n'y voyons pas même une place, si petite qu'elle soit, pour un fatalisme que le mystère de la grâce profondément analysé a fait tirer, chez nous, à quelques esprits tels que les prédestinatiens, les Wiclef, les Calvin, les Jansénius, dont l'Eglise catholique a condamné les exagérations. Le panthéisme du brahmanisme et du *bouddhisme* aurait certes pu les conduire l'un et l'autre à ce fatalisme qui aurait ruiné tout sentiment du mérite et du démérite, mais nous ne voyons pas même qu'il les y ait conduits, et nulle part nous ne trouvons que la subtilité soit encore allée, chez eux, jusqu'à cette déduction. Le mal y est le mal, le bien y est le bien, et l'annihilation de *Maia* s'obtient librement et volontairement plus ou moins vite par la spiritualisation de la pénitence, qui conduit à l'état de divinisation et d'assimilation au Bouddha devenu le type humano-divin que l'on poursuit.

Arrivons donc à ce *nirvana*, qui est le point capital, puisqu'il implique l'immortalité définitive ou la mort définitive de l'âme consciente du juste. Nous avons vu le *babysme*, (V. ce mot) dans notre époque même, trancher la question pour les méchants par l'anéantissement comme pénalité, et pour les bons par ce même *nirvana* où l'âme reste seule avec Brahma et ce qu'il y avait en elle de divin. Ici, il n'y a pas de distinction définitive entre les bons et les méchants; tous finissent par devenir bons, comme dans la religion d'Ormouzd; mais le dernier état, le même pour tous, après l'achèvement des transmigrations, est-il ou n'est-il pas un véritable anéantissement?

Nous avons entendu, d'abord, M. Pillon soutenir, en expliquant étymologiquement le mot *nirvana*, que ce mot ne dit pas grand' chose. Nous trouvons, nous, qu'il dit beaucoup. Il ne dit pas, en effet, étymologiquement du moins, une extinction, comme celle d'une lumière; mais seulement un calme, une tranquillité, un repos après la tempête, et repos exclusif de toute tempête. *Nir* signifie *non*, et *vana*, de *vâ*, souffler comme le vent, *venter*, signifie plutôt vent que toute autre chose; le mot *nirvana* équivaut donc à ce que serait le mot français s'il existait : *non vent*. Or, l'absence de la tempête, le calme qui la suit, supposent-t-il l'anéantissement de l'être qui jouit de ce repos? Assurément, il suppose le contraire. Le néant ne serait ni le calme par délivrance de la tourmente, puisque cette

délivrance ne serait pas sentie, ni la tourmente elle-même; il ne serait rien, tandis que le *nirvana* est quelque chose ; il est la délivrance de la tourmente, la non-tourmente, ce qui suppose une comparaison avec la tourmente qui a précédé; par là même, une jouissance; par la même aussi un être conscient qui se perpétue.

Au reste écoutons le savant Colebrooke, traduit par M. Pauthier; nous appelons l'attention sur le dernier paragraphe, où il est aussi affirmatif qu'on puisse l'être :

« Dans les mémoires publiés sur les opinions religieuses des Bouddhistes et des Djainas, composés principalement d'après des informations orales, des doutes ont été exprimés relativement au sens attaché par eux aux termes qu'ils emploient pour signifier l'état de félicité auquel arrivent les saints accomplis. On a demandé si l'*annihilation*, ou quelque autre condition que ce soit d'une extinction absolue pareille, est entendue comme étant l'état qui doit être décrit.

« Ces deux sectes, ainsi que la plupart de celles qui ont une origine indienne, proposent comme le grand objet auquel l'homme doit aspirer, l'obtention d'un état de bonheur final, d'où le retour (aux misères du monde) est impossible.

« Toutes s'accordent pour assigner à l'obtention de cette félicité parfaite, le même terme, *moukti* ou *mokcha*, avec quelques faibles différences dans l'interprétation du mot : comme *émancipation*, *délivrance du mal*, *libération ou affranchissement des liens terrestres*, *exemption de transmigrations subséquentes*, etc.

« Beaucoup d'autres termes sont en usage, comme étant synonymes du premier; et ils sont ainsi employés par la totalité ou presque totalité de ces sectes, pour exprimer un état d'affranchissement moral du monde : tels sont les mots *amrita*, immoralité; *apavarga*, conclusion, complétion ou abandon ; *sréyas*, excellence ; *nihsreyasa*, excellence assurée, perfection; *kaivalya*, solitude ou isolement ; *nihsarana*, sortie, départ. Mais le terme que les Bouddhistes, ainsi que les Djainas, affectent plus particulièrement, et qui est cependant aussi employé par les autres, est le mot NIRVANA, calme profond. Dans son acception ordinaire ou d'adjectif, il signifie *éteint*, comme un feu qui est parti ; *effacé*, comme un astre ou une lumière sidérale qui est tombée; *défunt*, comme un saint qui a disparu; son étymologie vient de *vâ* souffler comme le vent ; avec la préposition *nir*, employée dans un sens négatif, il signifie *calme et tranquille*. La notion qui est attachée au mot, dans l'acception dont il s'agit, est celle d'*apathie parfaite*. C'est une condition de bonheur tranquille et sans mélange, ou extase (*ananda*). D'autres termes, comme *soukha*, *moha*, etc., distinguent différents degrès de plaisir, de joie et de délices. Mais un état heureux d'*imperturbable apathie* est le suprême bonheur (*ananda*) auquel l'Indien aspire; en cela le Djaina, aussi bien que le Bouddhiste, s'accorde avec l'orthodoxe Védantin.

« A peine peut-on croire qu'une apathie non interrompue et perpétuelle diffère du sommeil éternel. Sa notion, comme celle d'une condition heureuse, semble être dérivée des épreuves d'extases ou de celles d'un profond sommeil, dont une personne se réveille toute rafraîchie ou soulagée. Le sentiment agréable est rapporté à la période du repos actuel. En effet, le Védanta considère l'âme individuelle comme étant passagèrement, durant la période d'un profond sommeil, dans une condition semblable de réunion avec l'âme suprême, à laquelle elle se joint d'une manière permanente à l'époque de son émancipation finale des liens du corps.

« Cette doctrine n'est pas celle des Djainas ni des Bouddhistes. Mais ni les uns ni les autres ne considèrent le repos éternel accordé à leurs saints parfaits comme obtenu par une *discontinuation de l'individualité*. Ce n'est pas une *annihilation*, mais une *apathie incessante*, qu'ils comprennent comme étant l'extinction (*nirvana*) de leurs saints, et qu'ils regardent comme

la suprême félicité, digne d'être recherchée par la pratique de la mortification, aussi bien que par l'acquisition de la science. »

Comment être heureux sans *être*, avons-nous dit plusieurs fois dans ces études orientalistes? La contradiction est trop palpable pour qu'aucun philosophe y soit jamais tombé. Un enfant n'y tomberait pas. Et l'on veut que Çakya-Mouni, qui fut incontestablement l'un des plus grands génies qui aient jamais exercé une influence religieuse sur le monde, l'ait enseignée, cette contradiction; et l'on veut qu'avec elle il ait entraîné 250 millions de croyants, après sa mort! En vérité fût-elle clairement énoncée dans ses prédications, nous n'y croirions pas, et nous attendrions encore la levée de quelque mystère. Mais elle n'y est pas de l'aveu même de ceux qui, avec M. Eugène Burnouf, paraissent l'interpréter de la sorte. Pourquoi donc l'y mettre par déduction?

M. Pillon, au commencement de son étude sur le védisme, donne le naturalisme comme le premier pas de l'art et de la philosophie humaine vers le théologisme. Soit. C'est la nature qui s'est offerte à l'éveil de la pensée, de la poésie et de la parole, éveil qui, selon nous, a coïncidé avec l'apparition de l'homme sur la terre, parce qu'il n'y a pas homme sans philosophie, sans poésie, sans art, ni sans parole. Mais à cet éveil même, une double nature s'est révélée, la nature corporelle et la nature spirituelle, et ces deux natures ont paru à première vue tellement opposées l'une à l'autre, tellement négatives l'une de l'autre, quoiqu'elles fussent intimement unies dans le sujet lui-même, que l'esprit, la conscience, l'idée abstraite, se sont dégagés comme un vide, un néant par rapport aux phénomènes sensibles et matériels, par rapport aux corps et à l'univers, et que l'on a désigné, dans les langues les plus antiques, l'état d'esprit pur par ces dénominations de vide et de néant. Aussi le Bouddha, qui, comme nous l'avons dit, prit sans y rien changer, la doctrine antique des Védas et des Brahmanes en y joignant son association, mortelle pour les castes, sa morale développée et son ascétisme, reprit-il aussi l'antique manière de parler, et appela-t-il vide et néant cet état d'esprit pur, exempt de tout phénomène matériel, auquel devaient conduire son association, sa morale et son ascétisme. Nous en avons la preuve dans la comparaison qu'on peut établir entre son langage sous ce rapport et celui des Védas. Mêmes expressions.

« Le monde, est-il dit dans le Véda, procède du vide. » « Le vide, y est-il dit ailleurs, fut produit par l'être suprême. » Quel est ce vide? Dans la première proposition, c'est l'esprit pur, cause indépendante de l'univers; car le Veda dit encore : « Celui de qui l'univers procède, qui est le souverain de l'univers, et dont l'œuvre est l'univers, est l'être suprême. » « Celui par qui la naissance, la conservation et l'annihilation de l'univers sont réglées est l'être suprême, » etc., etc. Dans la seconde proposition, le vide est l'esprit créé; car le Véda dit encore : « Le souffle, la faculté intellectuelle, tous les sens internes et externes, le vide, l'air, la lumière, l'eau et la terre étendue procèdent de l'être suprême. » etc., etc. (Abrégé du Védanta par Ran-Mohan-Raé. trad. par Pauthier.)

Nous terminerons par une réflexion. Si le *bouddhisme* originel avait été ce que nos positivistes d'aujourd'hui, — contre lesquels nous défendons tous les cultes dans ce qu'ils ont de fondamental et de vrai, — veulent que son fondateur, le moine Çakya, l'ait conçu, c'est-à-dire une doctrine athée et matérialiste ne laissant d'espérance à l'homme que le néant, comment donc est-il devenu ce que nous le voyons dans l'esprit et dans les mœurs pratiques des 250 millions d'âmes qui le professent encore au nom du Bouddha, c'est-à-dire précisément l'inverse, avec tous les excès et toutes les superstitions dont une doctrine religieuse qui a Dieu et l'âme avec son immortalité pour bases, se laisse affubler par les hommes quand elle n'est pas maintenue dans un milieu raisonnable par une force plus puissante que leur nature passionnelle? Com-

ment ces millions d'adorateurs du Bouddha en sont-ils donc venus à travailler de la sorte pour le salut de leurs âmes par l'adoration de la divinité sous toutes les formes imaginables, depuis la forme du dieu-homme des Lamas du Thibet, jusqu'à celles des animaux vivants des Chinois adorateurs de Fo, et jusqu'aux formes effroyables des Samanéens des Iles ? Si c'est une dogmatique matérialiste et athée, disons positiviste, puisque le terme est de mode, qui les a conduits là, il faut avouer d'une part que tous les efforts sont bien impuissants pour guérir l'humanité de sa passion du surnaturel, et, d'autre part, que les dogmatiques négatives, de l'espèce de celles qu'on nous prêche aujourd'hui, sont loin d'être les plus efficaces en vue de cette guérison. LE NOIR.

BOUES (*Théol. mixt. scienc. agric. et hyg.*) — Dieu a combiné les choses dans la nature pour que rien ne soit perdu, pour que tout soit utile; mais sur la terre, domaine de l'homme, il faut que l'homme fasse sa part du travail utilisateur. L'homme a deux destinées, celle de ce monde et celle du monde futur; pour l'une comme pour l'autre, il faut qu'il travaille avec Dieu et qu'il mette à profit toutes ses puissances. Voilà ce que les ministres de la religion doivent lui rappeler sans cesse, et ils doivent l'avertir que, dans les deux ordres, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, il n'existe pas un détail qui soit à négliger : prenons un exemple dans les choses de la terre.

La *boue* des rues dans un village est ce qui paraît être le plus infime, le moins important. Eh bien, si l'on envisage ces sales détritus au point de vue de l'hygiène, d'une part, et au point de vue de l'agriculture, d'autre part, ils deviennent, dans un pays civilisé, d'une importance considérable. Ils dégagent des miasmes très-nuisibles à la santé publique, si on les laisse croupir, et ils forment un engrais des plus fertilisants, si on les utilise pour le fumage des terres. Or, dans les petites localités, ne voit-on pas encore les *boues* des marais, des mares, des fossés, des canaux, des voies publiques, s'amasser indéfiniment, former des cloaques et exhaler, en certains moments de l'année, des émanations qui deviennent la source de maladies pour la population ?

C'est l'incurie et l'ignorance de nos paysans qui est cause de ce double mal : perte pour l'agriculture, insalubrité pour les habitants. Assurément les curés de nos campagnes ont à surveiller avant tout la santé des âmes, mais ils ne doivent pas négliger, non plus, la santé du corps et le bien-être de cette vie. Qu'ils prêchent à leurs ouailles les deux propretés à la fois; une prédication ne nuira pas à l'autre, et le village que l'on verra, par leur incitation, soigner sa toilette et utiliser ses ordures sera toujours, qu'ils n'en doutent point, celui où fleuriront le mieux aussi les vertus de l'esprit.

LE NOIR.

BOUHOURS (Dominique). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Le P. *Bouhours* né à Paris en 1628, entre chez les Jésuites à l'âge de 16 ans, fit l'éducation des deux jeunes princes de Longueville et du fils de Colbert, et fut l'auteur de nombreux ouvrages, très-différents entre eux de valeur et d'objet. M. Fritz cite les suivants :

I. *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, Paris 1687, in-4°, dans lequel il contribua au perfectionnement de la langue et du goût en France ; Bussy-Rabutin lui écrivit à ce sujet : « La France vous aura plus d'obligations qu'à l'Académie française. »

« II. *Entretien d'Ariste et d'Eugène*, 1671, in-4°. La question qu'il y pose : « Si un Allemand peut être un bel-« esprit, » lui suscita beaucoup d'adversaires; ainsi le conseiller prussien Cramer écrivit contre lui : *Vindicias nominis Germanici contra obtrectatores quosdam Gallos.*

« III. *La vérité de la religion chrétienne*, traduit de l'italien du marquis de Pianèse. in-12.

« IV. *Histoire de Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes*, Paris, 1676. Ce livre, qui a eu plusieurs éditions, a été traduit en anglais et en allemand; l'abbé de Billy y ajouta une préface et des notes intéressantes.

« V. *Relation de la sortie d'Espagne du P. Everard Nitard, Jésuite, confesseur de la reine*, Paris 1669. — *La Vie de S. Ignace*, Paris 1679, et celle *de S. François-Xavier*, Paris, 1682, dans lesquelles il compare l'un à César et l'autre à Alexandre, sont de peu de valeur.

« Dans les quinze dernières années de sa vie il travailla, autant que le lui permirent des douleurs de tête dont il souffrait depuis sa jeunesse, avec les PP. Le Tellier et Bernier, Jésuites, à une *Traduction française du Nouveau Testament*, d'après le texte de la Vulgate. Cette traduction, dure et obscure, n'eut pas grand succès. Richard Simon dit de lui qu'il fait parler les Évangélistes à la Rabutin. Sauf cette traduction, le style de *Bouhours* est bon et pur. Ses travaux littéraires, sa critique persévérante et sévère lui attirèrent beaucoup d'ennemis, qui lui reprochèrent de la recherche dans ses manières comme dans ses écrits, et l'accusèrent d'un commerce trop libre avec des personnes que, comme Jésuite, il aurait dû voir aussi peu que possible. A ces adversaires appartiennent surtout Ménage, Maimbourg, les Jansénites, etc. Mais il avait aussi beaucoup d'amis, qui défendirent victorieusement son savoir et son caractère. » Il mourut à Paris le 27 mai 1702.

Le Noir.

BOULOGNE (l'abbé de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Etienne Antoine *Boulogne*, évêque de Troyes, vulgairement appelé l'abbé de *Boulogne*, naquit à Avignon en 1747. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, fut trois fois emprisonné pendant la Terreur, fut condamné à la déportation pour avoir répondu aux attaques du théophilanthrope Laréveillière-Lepaux, mais parvint à s'échapper. Il fut le dernier évêque nommé par Napoléon et institué par Pie VII. Il montra de la fermeté sous l'empire, et Napoléon le fit enfermer à Vincennes, qui remplaçait l'ancienne bastille. Au commencement de 1814, Napoléon en passant par Troyes proposa un nouveau vicaire général, on lui objecta que l'évêque vivait encore; il répondit : « Eh bien! je le ferai fusiller afin que le siége devienne vacant. »

L'abbé de *Boulogne* revint dans son diocèse, et en 1815 prononca, à S. Denys, le panégyrique de Louis XVI; en 1822, il fut créé pair de France et mourut en 1825 d'une attaque d'apoplexie.

Ses ouvrages furent publiés en 8 vol. en 1827; ils contiennent trois parties : *Sermons et Discours; Mandements et Instructions pastorales; Mélanges de Religion, de Critique et de Littérature.*

En 1830, parut un autre volume sous le titre : *Panégyriques, Oraisons Funèbres et autres Discours.*

Le Noir.

BOURASSÉ (l'abbé Jean-Jacques). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Archéologue français, né à Sainte-Maure, Indre-et-Loire, en 1813, et vivant encore à Tours où il est chanoine de la cathédrale.

Ses ouvrages sont : *Histoire naturelle des Oiseaux, des Reptiles et des Poissons*, in-12, Mame, Tours, 1840; *Esquisses entomologiques, ibid.* in-12, 1842; *Décrets et actes du Concile de Rennes tenu en* 1849, *ibid.* in-8°, 1850; *Dictionnaire de discipline ecclésiastique d'après le travail de L. Thomassin*, ibid. 2 vol. in-4°, 1856; *Archéologie chrétienne, on précis de l'histoire des monuments religieux du moyen âge, ibid.* in-8°, 1842, ouvrage très-classique, excellent pour initier a l'archéologie religieuse; les *Cathédrales de France, ibid.* gr. in-8° 1843; *Verrière du Chœur de l'Eglise Métropolitaine de Tours* Paris et Tours, 1649, in-fol.; *Les plus belles Eglises du Monde, ibid.* 1857, gr. in-8°; *Dictionnaire d'Archéologie sacrée*, Paris, Migne, 1863; etc. Le Noir.

BOURDALOUE (Louis). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). Ce grand sermonaire naquit à Bourges le 20 août 1632, et entra à l'âge de 15 ans parmi les jésuites. En 1665, la société l'envoya prêcher dans la province, mais en 1669, elle le rappela à Paris, et *Bourdaloue* ne cessa de briller et de grandir comme orateur de la chaire,

dans cette capitale des lettres, pendant 34 ans.

« Son but unique, dit M. Lutz, était d'instruire et de persuader : c'est de là que découlent ses qualités et ses défauts. Ne voulant ni plaire ni toucher, il marche rapidement et brusquement vers son but, ne s'inquiète pas de semer des fleurs sur son chemin, pèse non ses phrases, mais les pensées, se sert des mots comme on se sert d'un habit décent, pour s'en couvrir, non pour s'en parer, reste toujours calme et de sang-froid, démontre en entassant preuves sur preuves, et, satisfait d'avoir dompté la raison de ses auditeurs, semble craindre d'ébranler leur imagination et de remuer leur cœur. La force de ses discours n'est pas dans certains passages isolés, écrits avec plus d'art et de soin que le reste, mais dans l'ensemble, dans la liaison ferme et solide comme dans le plan du discours, dans la division des preuves, dans le laisser-aller ou la réserve calculés de l'orateur, dans la fécondité des pensées qui se multiplient sans se répéter. Qu'il décrive, démontre ou réfute, tout se ramène à l'unité du discours, rien ne semble jamais digression ni écart. Son expression est naturelle et digne ; les pensées communes s'ennoblissent dans sa bouche ; les passages des Pères, les textes de l'Écriture s'éclaircissent par ses commentaires. Sa morale est divinement inspirée ; il n'exagère pas la doctrine du Christianisme, ne change pas les conseils évangéliques en préceptes ; il dépeint les passions avec une effrayante vérité, et les mœurs de manière à ce que chacun s'y reconnaisse. Sa vaste connaissance de l'homme fait que, dans un même discours, il trouve assez de matière pour instruire les grands de la terre et les petits, et qu'une seule vérité morale lui fournit le sujet de trois ou de quatre sermons instructifs, sans que jamais il se répète. Chaque nouveau discours sur un sujet déjà traité par lui semble surpasser les précédents, et Louis XIV disait de lui, à cet égard, « qu'il aimait mieux entendre ses redites que les choses nouvelles des autres. » Quiconque veut apprendre à choisir habilement un sujet et à le diviser, à rester dans son idée première tout en la développant, à ne rien avancer sans le démontrer, à faire non une discussion savante, mais une vivante peinture, à réfuter des doutes et des objections, à caractériser les vices et les passions en épargnant les personnes, à exposer les vérités les plus sublimes naturellement, sans pompe et sans aucune affectation, qu'il étudie *Bourdaloue ;* il est, sous tous ces rapports, un modèle accompli. Mais il lui manque essentiellement la profondeur du sentiment et l'onction de Fénelon et de Bossuet. *Bourdaloue* était souvent interrompu au milieu de ses discours par des marques d'approbation qu'arrachaient à l'auditoire la force de ses démonstrations, l'évidence de ses preuves, la vivacité des peintures qu'il faisait des passions humaines, d'un pinceau pur, énergique et naturel ; et l'orateur faisait d'autant plus d'impression que son débit était ardent, rapide, sa voix sonore et pénétrante. »

Bourdaloue mourut le 13 mai 1706, à l'âge de 72 ans, au milieu de ses travaux, après ne les avoir interrompus que pendant deux jours. Il avait désiré se reposer et vivre en solitaire dans la maison de La Flèche, mais le provincial avait si bien fait, qu'il avait empêché que la permission du général fût exécutée.

Les sermons de *Bourdaloue* forment en tout 12 vol. Nous ajouterons aux appréciations qu'on a lues plus haut de M. Lutz, un mot seulement pour exprimer sur *Bourdaloue* notre impression particulière. Nous l'avons toujours trouvé le plus parfait des orateurs de la Chaire française. Nous l'avons toujours préféré de beaucoup à Bossuet lui-même, non pas comme traits sublimes, mais comme discours. Voltaire a dit de *Bourdaloue :* « Il est le premier qui ait fait parler une raison toujours éloquente. » On ne peut pas dire qu'il ait été le dernier ; mais aucun ne l'a surpassé ni ne le surpassera pour cette qualité si bien stéréotypée par Voltaire. Bossuet, venant de l'entendre, disait de *Bourdaloue* comme orateur parlant : « C'est notre maître à tous ; nous touchons à peine

le cœur, il l'enlève d'emblée ; » preuve que le cœur ne s'enlève bien que par la raison. Nous ne connaissons que d'aujourd'hui ces deux jugements sur *Bourdaloue*; ils se trouvent l'un et l'autre tellement d'accord avec celui qui fut toujours le nôtre, que nous en éprouvons autant de surprise que de satisfaction. LE NOIR.

BOURGOGNE (Eglises de la). (*Théol. hist. égl.*) — V. BURGONDES.

BOURGUIGNONS (le Christianisme chez les). (*Théol. hist. égli.*) — V. BURGONDES.

BOURIGNONISTES, nom de secte. On appelle ainsi, dans les Pays-Bas protestants, ceux qui suivent la doctrine d'Antoinette Bourignon, célèbre quiétiste. *Voyez* QUIÉTISME.

BERGIER.

BOURSE (la). (*Théol. mixt. scien. social.*) — Une question importante, et assez populaire, qui fait partie des questions économico-théologiques, est celle de savoir si les opérations de *bourse* sont permises pour la conscience qui tient à mettre tous les actes en harmonie avec la théologie morale, ainsi que devraient y tenir toutes les consciences.

Nous allons passer en revue ces opérations en donnant sur chacune la réponse que nous croirons la seule avouable pour le moraliste exempt de préjugés et d'idées préconçues.

La *bourse* est un grand marché sur lequel, au lieu de vendre et d'acheter, comme sur tous les autres marchés, des objets en nature, on vend et achète des titres ou valeurs. Jusque-là, nous n'y voyons rien que de licite ; tout ce qui est valeur quelle que soit sa représentation, peut être l'objet d'une vente ou d'un achat ; et l'on ne voit aucune raison pour laquelle il n'y aurait point un marché de titres de rente, d'actions, d'obligations, etc., comme il y en a de chevaux, de moutons, de bœufs, de denrées, d'outils et de tout ce qu'on voudra dire. C'est une des conditions de l'état social que tout ce qui sert à quelque usage ou représente une valeur quelconque, susceptible de domaine, puisse être vendu par les uns et acheté par les autres ; c'est l'échange des biens entre les hommes : et cet échange doit être libre afin que ceux qui ont besoin d'un de ces biens, ou le désirent, ne serait-ce que par caprice, se le procurent, puissent l'acquérir, et que ceux qui l'ont de trop, ou désirent, ne serait-ce que par caprice, s'en défaire, puissent le vendre. Nous ne voyons de limite à ce droit que celle qu'apporterait le droit naturel lui-même si la chose n'était pas susceptible d'être possédée légitimement. L'homme, par exemple, ne peut être possédé par l'homme ; l'image de Dieu ne peut asservir l'image de Dieu ; c'est la conséquence de l'antique parole ; mais l'image de Dieu, d'après cette parole même, peut asservir et posséder tout le reste jusqu'à la limite du respect des droits de son semblable. Il n'est donc rien dans les biens matériels qu'elle ne puisse vendre et acheter.

Il se fait, à la *bourse*, sur les titres qui sont l'objet des ventes et des achats, plusieurs sortes d'opérations. Voici celles qui valent la peine d'être discutées :

1° L'achat ou la vente ferme au comptant.

2° L'achat ou la vente ferme à terme.

3° L'achat ou la vente à prime, qui est toujours à terme.

4° Les reports.

Examinons chacune de ces sortes d'opérations.

I. *L'achat ou la vente ferme, au comptant.* — Cet achat ou cette vente a lieu lorsqu'on achète ou que l'on vend des titres pour être livrés immédiatement par le vendeur et payés immédiatement par l'acheteur. Si l'agent de change est l'intermédiaire, c'est lui qui reçoit les titres vendus ou achetés ainsi que le prix convenu en argent, plus son courtage qui est de un 8e p. 100, c'est-à-dire d'un huitième de franc, ou 12 1/2 cent. pour une opération de 100 francs, soit 1 fr. 25 c. pour chaque mille francs d'opération. Si ce sont le vendeur et l'acheteur qui font directement l'échange, il n'y a pour

eux aucun droit à payer, et c'est alors donnant donnant, sans intermédiaire.

Que pourrait reprocher la morale à cette opération, qui est la plus simple de toutes? Rien évidemment, pourvu que l'un paye et que l'autre livre, ainsi qu'on le suppose.

II. *L'achat ou la vente ferme, à terme.* — Cet achat ou cette vente a lieu, lorsqu'il est convenu entre les contractants, soit par convention directe et immédiate, soit par une convention générale, à l'exécution de laquelle les agents de change veillent quand le terme arrive, que les titres vendus par l'un et achetés par l'autre ne seront livrés et payés qu'à une date déterminée. Cette date est le plus ordinairement la fin de la quinzaine, ou la fin du mois. Quelquefois elle est éloignée jusqu'à la fin du mois suivant. Ce sera à cette date seulement que le vendeur sera obligé de livrer les titres et l'acheteur de les payer. Il va sans dire que l'un et l'autre sont libres, durant l'intervalle entre le moment de l'échange conclu et le terme de son exécution, de racheter ou de revendre ce qu'ils ont vendu ou acheté, soit que cette nouvelle opération, destructive pour eux de la première, se fasse entre eux, soit qu'elle se fasse par le ministère des agents avec une partie ou des parties inconnues, comme il a lieu presque toujours.

Y a-t-il dans ce contrat avec clause de livraison à terme, quelque point qui blesse la morale ? nous n'en voyons aucun. On peut tout vendre et tout acheter à la condition que livraison de la chose en nature et paiement de la chose en argent se feront à une époque future déterminée. Je vous vends une terre et vous me l'achetez à la condition que je vous la livrerai à telle date, que vous entrerez en jouissance à cette date et que vous m'enverrez le montant à telle date également. Je vous vends mon cheval pour vous le livrer le mois prochain. Je vous vends des titres de rente pour vous les livrer et en recevoir le prix dans un mois ou dans quinze jours. Rien à reprendre à cette convention. S'il y avait quelque chose à reprendre, ce quelque chose viendrait d'une circonstance accessoire; il se pourrait, par exemple, que le prix ne fût pas réglé selon la justice et qu'il impliquât une usure; mais ce défaut ne sortirait pas de la nature du contrat à terme, et donnerait lieu à d'autres questions, dont quelques unes seront étudiées plus loin.

On dira : Mais un tel contrat peut engendrer de grands inconvénients; il rend facile, par exemple, la pratique du jeu accompagné de tous ses abus. On pourra acheter ou vendre à terme ce qu'on n'a pas ; il suffira de se dire en soi-même : quand le terme viendra, je revendrai ce que j'aurai acheté, ou je rachèterai ce que j'aurai vendu ; si je rachète moins cher que je n'ai vendu, la différence sera pour moi, et j'aurai fait une bonne affaire ; si je revends plus cher que je n'ai acheté, la différence sera encore pour moi, et j'aurai encore fait une bonne affaire. Si c'est l'inverse, l'affaire sera mauvaise, j'y perdrai ; mais je payerai la différence. De là les jeux à la hausse ou à la baisse. Quand on achète ce qu'on ne pourrait pas payer, espérant trouver avant le terme un jour propice pour revendre plus cher, on joue à la hausse; quand on vend ce qu'on ne pourrait pas livrer, espérant trouver avant le terme, un jour favorable pour l'acheter moins cher afin de le livrer, on joue à la baisse. Les deux jeux ne se différencient qu'en ceci : dans le jeu à la hausse, on commence par acheter, sans avoir la somme nécessaire pour payer et sachant même qu'on ne l'aura pas quand le terme arrivera; car si on devait l'avoir et lever les titres en les payant, l'achat à terme, dans ce cas, équivaudrait absolument à l'achat au comptant; mais l'on espère que la valeur haussera de prix dans l'intervalle, et qu'on pourra la revendre avec bénéfice. Dans le jeu à la baisse on commence par vendre sans avoir les titres que l'on vend, et sachant même qu'on ne les aura pas quand le terme arrivera, car si on devait les avoir ce serait encore une vente équivalente à une vente au comptant; mais l'on espère que la valeur qu'on a vendue baissera de prix et qu'on pourra la racheter moins cher, pour le jour de la livraison, qu'on appelle en bourse liquida-

tion, en sorte qu'on aura pour soi une différence, un bénéfice comme dans l'autre cas. Dans le jeu à la hausse, l'achat précède la vente; dans le jeu à la baisse, la vente précède l'achat: pour tout le reste, les opérations sont les mêmes. Quand on a bien prévu, on gagne une différence, quand on a mal prévu, on perd une différence.

Or, à part les inconvénients du jeu, dont les abus entraînent ordinairement des conséquences si funestes, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait reprocher, au nom de la morale, à ces opérations; elles reposent sur un avenir ignoré; elles sont aléatoires; et à moins qu'on ne prétendît condamner toutes les spéculations aléatoires, on ne peut pas condamner celles-là. Mais, si l'on condamnait tout ce qui repose sur un *alea* en fait d'opérations d'échange et de commerce, on condamnerait tout. Il y a mieux, les gains aléatoires, en fait d'échange, sont les seuls qui ne soient pas entachés d'injustice. Tout gain fait à coup sûr, dans l'échange par une seule opération, est contraire à la loi de l'égalité qui en constitue l'essence, suppose, par là même que l'une des parties est trompée par l'autre, et implique le vol. Il n'y a de gain licite fait directement à coup sûr, que celui qui résulte du travail, d'une production, d'un service qui mérite salaire. S'il y a échange pur et simple, d'un bien contre un autre bien, la clause aléatoire toute seule, dont le résultat repose sur l'inconnu de part et d'autre, justifie le bénéfice. C'est le jeu; et le jeu n'est licite qu'à la condition qu'il soit véritablement le jeu, c'est-à-dire que le joueur soit dans l'incertitude s'il gagnera ou s'il perdra.

Les jeux de bourse sont soumis aux règles morales de tous les jeux possibles; c'est l'incertitude même de leurs résultats qui les justifie. Aussi pourrait-il s'y mêler et s'y mêle-t-il souvent des accessoires qui sont entachés d'injustice, mais qui ne les attaquent pas en eux-mêmes. Par exemple, celui qui jouerait à la hausse ou à la baisse, sachant d'avance, à coup sûr, le résultat, volerait la partie adverse quel que fût le moyen dont il se fût servi pour connaître ou pour amener ce résultat. Soit un employé du gouvernement qui a les secrets, et qui sait qu'une convention est signée, dont la nouvelle va faire monter la rente; si cet homme joue à la hausse au moment où tout le monde ignore encore cette convention et où la rente est basse, il vole son baissier adverse, parce qu'il joue à coup sûr. Soit un ministre qui sait ce qu'il fera pour telle ou telle concession et qui fait acheter ou vendre avant l'effet certain que produira la concession qu'il accorde lui-même; ce ministre vole le public qui sera sa victime. L'injustice est encore bien plus grande, quand par une fausse nouvelle on réussit à faire hausser ou baisser à propos pour réaliser des bénéfices. Elle sera bien plus grande encore lorsqu'on réussira, par une série de supercheries et de ruses, à attirer l'argent d'actionnaires, pour une entreprise véreuse, qui doit aboutir à une catastrophe financière, et qu'on aura fait passer pour bonne, la connaissant, à part soi, pour ce qu'elle était, et ainsi du reste. Dans toutes ces hypothèses, le mensonge et l'escroquerie s'ajoutent. Tout cela est évident. Mais, encore une fois, tout cela n'atteint pas la moralité de l'opération considérée en soi et supposée faite selon les conditions aléatoires qui constituent son essence même. C'est donc sans raison que l'on condamne si facilement et si à la légère, dans le public, ce qu'on appelle les jeux de bourse; ce qu'il faut condamner, ce ne sont point ces jeux en eux-mêmes, loyalement pratiqués; ce sont leurs abus et leurs funestes conséquences.

Il y a encore une circonstance qui peut transformer en acte déloyal, l'opération à terme. Il est clair que celui qui joue à la hausse ou à la baisse doit se mettre dans la certitude de pouvoir payer la différence s'il la perd. Les agents de change, les coulissiers, les banquiers, tous les hommes d'affaires, par lesquels on fait les opérations, ont soin, pour faire au nom de leurs clients des opérations dont ils seront responsables, d'exiger de ces clients un dépôt de sommes plus ou moins considérables selon l'importance de leurs opérations, en vue des

cas de perte; c'est ce qu'on appelle la *couverture*. S'il arrive qu'un client a trouvé moyen de gagner la confiance de son agent par une conduite perfide à son égard, et calculée pour arriver à obtenir de lui son entremise dans des opérations considérables, sans couverture suffisante, il est incontestable que ce client, par le seul fait qu'il calcule sa ruse en vue de ne point payer s'il perd, est un malhonnête homme, que la chance lui soit, d'ailleurs, favorable ou contraire. Le résultat, s'il est mauvais, fera ressortir la déloyauté, mais ne la constituera pas; et, s'il est bon, auquel cas l'agent se payera lui-même avant de régler son client, ce client, n'en sera ni plus, ni moins, un escroc devant sa conscience. Mais cette particularité, pas plus que toutes les précédentes, ne touche l'opération en elle-même, à la hausse ou à la baisse; et dans cette opération aléatoire, à part tous ces accessoires, la morale n'y voit rien de plus, rien de moins que dans tous les *alea*.

Encore un mot; et nous en aurons fini avec les opérations à terme. Ce mot concerne les hommes d'affaires et les agents qui opèrent pour les autres.

Telle ou telle loi, comme la loi française aujourd'hui, en ce qui concerne les agents officiels, peut leur défendre d'opérer pour eux; mais cela n'intéresse point notre théologie morale, qui juge les choses en soi, sans tenir compte des dispositions positives de provenances humaines. A ce point de *l'en soi* des choses, aucune bonne raison n'oblige les agents à ne travailler que pour les autres, et à s'abstenir de travailler pour eux-mêmes. Supposons donc qu'ils fassent aussi pour eux des opérations; pourront-ils, dans ce cas, pratiquer ce qu'on appelle *le jeu sur le dos des clients?*

On entend par *jouer sur le dos des clients*, faire des opérations, en sens inverse, sur les mêmes valeurs; par exemple, moi agent d'affaires à la bourse, j'ai un client qui achète, par mon ministère, de la rente 3 p. % à terme, et qui, par conséquent, se met à la hausse; moi, qui crois à la baisse bien plutôt qu'à la hausse de la rente, je fais l'opération inverse, et il me suffit pour cela, de me porter moi-même son vendeur.

Ce genre d'opérations est-il licite?

Il est licite moyennant une condition absolument nécessaire. C'est que cet homme d'affaires se porte acheteur ou vendeur des valeurs sur lesquelles opère son client dans le sens inverse, sans calculer le moment qui lui serait à lui-même le plus favorable et qu'il fasse de son mieux pour exécuter l'ordre du client absolument comme s'il ne se portait pas en contre-partie. L'intérêt du client doit être visé par lui comme si le sien ne s'y ajoutait pas; car le sien ne vient qu'en seconde ligne. A cette condition quand il porte son client vendeur ou acheteur, il peut parfaitement se porter lui-même en contre partie, puisqu'il ignore, aussi bien que lui, le résultat futur. S'il attendait tant soit peu l'effet qui va se produire pour se déterminer et pour mettre une différence à son avantage, il commettrait l'abus de confiance et le vol.

On donne ordinairement à l'agent l'ordre d'acheter ou de vendre soit au cours moyen, soit au mieux qu'il pourra, soit à une heure déterminée, soit à un cours déterminé : l'agent doit exécuter ponctuellement l'ordre, dans son plus petit détail, à moins d'impossibilité, et s'il joue sur le dos du client il est tout clair que ce ne doit pas être pour le tromper.

Au reste, les agents envoient une lettre d'avis de l'opération qu'ils ont faite après la bourse du jour; et cette lettre fait foi, plus tard, du cours auquel ils ont acheté ou vendu. S'ils se sont porté en contre-partie, cette lettre en fait acte aussi bien pour eux que pour tout autre; mais elle ne nomme pas la contre-partie; dans les complications d'affaires, ce serait chose impossible; et l'on ne sait jamais, par conséquent, avec qui l'on a opéré.

III. *L'achat et la vente à prime.* — Cet achat ou cette vente se conclut comme il suit:

L'acheteur achète à terme en ajoutant la clause : dont 2, dont 5, dont 10, dont 20, etc. Le vendeur vend de même, dont 2, ou tout autre chiffre.

Que signifient cette expression et cette clause ? Elles signifient que l'acheteur, qu'on appelle, dans ce cas, l'acheteur à prime, aura le droit, lorsque le jour de la *réponse des primes* viendra, de renoncer au marché qu'il a fait, en abandonnant le montant de la prime, c'est-à-dire en payant soit par titre, qu'il ne lève pas, 2 fr. s'il a acheté dont 2, soit en payant 5 fr. s'il a acheté dont 5, etc.; c'est ce qu'il fait toutes les fois qu'en levant et devenant par là acheteur ferme, il y perdrait plus de 2 fr. plus de 5 fr. etc., parce que les titres n'ont pas haussé comme il avait cru qu'ils hausseraient, auquel cas, il n'abandonnerait pas la prime, mais tiendrait son achat pour bon. C'est donc l'acheteur qui, dans les contrats à prime, commande au vendeur, le tient soumis à sa volonté jusqu'au jour de la réponse des primes. Quant à celui qui est le vendeur à prime, il a vendu plus cher qu'il n'aurait vendu ferme, mais il est sous la dépendance de son acheteur, connu ou inconnu de lui, mais existant toujours, ne serait-il que l'agent de change lui-même, — nous avons dit que la loi française a ôté aux agents qu'elle reconnaît pour officiels, la liberté de se porter acheteurs ou vendeurs pour leur propre compte — c'est pourquoi l'on dit du vendeur à prime, en argot de bourse, qu'il « *tient la chandelle.* » Son avantage consiste en ce que, le jour de la réponse des primes, si son acheteur lève l'objet de son achat, il le lui payera le prix convenu, prix supérieur au cours du moment où la vente et l'achat ont été conclus, et que si cet acheteur ne lève pas, mais abandonne la prime, celui-ci lui devra cette prime. Les ventes à primes sont d'excellentes opérations pour ceux qui sont porteurs de leurs titres ; ils peuvent gagner, de la sorte, des primes de mois en mois, tout en les gardant, et s'il arrive une fois que leurs titres soient levés, ils peuvent s'en consoler, puisqu'ils les ont vendus cher relativement au moment où ils les ont ainsi vendus. Mais les ventes à prime sont des opérations en général peu avantageuses, incommodes et souvent très-dangereuses pour ceux qui sont acheteurs à terme sans posséder leurs titres ou sans pourvoir les lever.

Que dirons-nous des opérations à prime, sinon qu'elles n'impliquent rien qui ne soit parfaitement licite devant la morale ? Elles sont soumises à l'*alea* le plus évident ; elles le supposent même par leur nature, puisque, si l'on travaillait à coup sûr, ce n'est pas à prime qu'on opérerait, mais ferme, afin d'obtenir des bénéfices plus forts, l'achat à prime, étant toujours plus onéreux que l'achat ferme, et demandant, par là même, des hausses beaucoup plus considérables sur les valeurs, pour être couvert, c'est-à-dire dépassé, la vente à prime limitant aussi le bénéfice et exposant, d'ailleurs, celui qui la pratique. Nous pouvons même ajouter que les opérations à prime sont beaucoup plus rarement accompagnées de fraudes que les opérations ferme à terme.

IV. *Il nous reste à parler des reports.* — Quand le jour de la réponse des primes est passé, et que les unes ont été levées et les autres abandonnées, selon l'intérêt qu'on y avait, il ne reste plus, en fait de positions engagées, que des opérations ferme, dont les unes sont des achats et les autres des ventes. Or, parmi ces acheteurs et ces vendeurs, il y en a de deux sortes. Les uns, s'ils sont acheteurs, entendent lever leurs titres achetés en les payant, ou, s'ils sont vendeurs, les livrer et en recevoir l'argent ; les autres, s'ils sont acheteurs, n'ont point l'argent disponible pour lever les titres achetés par eux, ou, s'ils sont vendeurs, n'ont point les titres, vendus par eux, pour les livrer. Les premiers sont dans une position toute semblable à celle des acheteurs et des vendeurs au comptant ; l'avénement du jour de la liquidation les a assimilés à ces vendeurs ou acheteurs, et nous n'avons pas à nous en occuper davantage. Mais il en est autrement des seconds.

D'abord, ceux-ci perdent ou gagnent une différence sur leur prix d'achat ou de vente comparé au cours de la liquidation, qu'on appelle *cours de compensation*, et qui est fixé par la chambre syndicale des agents

de change; et ils doivent payer ou recevoir cette différence. C'est ce qui se fera le jour des paiements qui sera le lendemain ou le surlendemain, ou trois jours après, selon une règle admise.

Mais, ce n'est pas tout; ils peuvent vouloir terminer là leurs opérations, soit pour cesser d'en faire, soit pour en recommencer de nouvelles, ou bien vouloir les continuer en maintenant leur position à la hausse ou leur position à la baisse, espérant qu'à force d'attendre, ils retrouveront leur belle. Dans le premier cas, les vendeurs achètent ce dont ils sont vendeurs, les acheteurs vendent ce dont ils sont acheteurs : et tout finit là. Dans le second cas, la position des uns et des autres est maintenue jusqu'à la liquidation prochaine ; mais comment est-elle maintenue ? C'est ici que se présente le fonctionnement de ce qu'on appelle les *reports*. On se fait *reporter*, et l'on reste ainsi, soit acheteur, soit vendeur des mêmes titres, absolument comme dans le mois précédent.

Mais, par quel mécanisme financier la position de l'acheteur ou du vendeur est-elle ainsi reportée jusqu'à la liquidation suivante ? C'est ce mécanisme que l'on comprend le moins en général, dans les opérations de *bourse*. Nous croyons cependant que nous parviendrons à le faire suffisamment comprendre.

Il peut se présenter deux situations générales du marché très-différentes par rapport à tels ou tels titres. Il peut arriver que ces titres soient plus rares que l'argent avec lequel on les lève ; et il peut arriver que l'argent soit plus rare que les titres. Il se fait, sur ce point, une sorte de compensation machinale de carnets à carnets, et de caisses de titres à caisses d'argent, de laquelle il résulte une cote de ce qu'on appelle le *report* ou le *déport*. Le *report*, dans ce sens, équivaut à un intérêt que prendrait le prêteur d'argent ; et le *déport* à un intérêt que prendrait le prêteur de titres ; mais, il n'y a en réalité, dans le cas du report et du déport, qu'une vente et un achat. Si l'argent est plus rare que le titre par suite des besoins de titres pour la liquidation qu'a produite le jeu à la baisse, il y a du report ; si c'est le titre qui est plus rare par suite du jeu à la hausse, il y a du déport. Le report ou le déport sont, d'ailleurs, marqués par une différence de prix entre le comptant du jour et le terme du mois ou de la quinzaine qui recommence ; s'il y a du report, le titre est de quelque chose plus cher acheté à terme qu'acheté au comptant, parce que, étant en abondance et l'argent rare, il ne se fait pas payer pour se livrer ; s'il y a du déport, le titre est moins cher à terme qu'au comptant, parce que, étant rare, et devant être livré comptant, il se fait payer un surplus à cause du besoin qu'on en a.

Voici comment se font les reports de positions : l'agent de change, qui, si vous étiez acheteur, vous a vendu en liquidation pour vous liquider, vous rachète pour le terme prochain, séance tenante, et ne vous prend pour les deux opérations, celle de vente et celle de rachat, qu'un seul courtage comme s'il n'en faisait qu'une. — C'est au reste ce qu'il fait toutes les fois que des achats se trouvent compensés par des ventes sous le même nom, dans la même *Bourse*. — Si au contraire vous êtes vendeur, il vous rachète en liquidation, et vous revend pour le terme nouveau. Vous vous retrouvez ainsi dans une position semblable.

Mais il y a, par derrière, les capitalistes en argent et les capitalistes en titres ; et ce sont eux qui profitent des reports et des déports. Je suppose que les titres soient rares, qu'ils soient, par conséquent, plus chers au comptant qu'au terme prochain, le capitaliste qui en a, les vendra au comptant, et ils iront servir à liquider une position de vendeur, ou à la baisse ; mais ce capitaliste aura soin de les racheter, à terme, quelque chose de moins, en sorte qu'il gagnera la différence, qui est, dans ce cas, un déport ; il ne s'exposera pas, puisqu'il aura entre les mains l'argent de ses titres vendus, avec lequel il livrera, à la fin du mois, ceux qu'il a rachetés, et se retrouvera, à cette fin de mois, avec ses titres (non pas les mêmes numéros sans doute, à moins d'un grand hasard, ou d'un cas spécial, mais une

même quantité de titres semblables), et avec une somme en plus dans sa bourse qu'il aura gagnée. Si c'est l'inverse, et qu'il y ait du report, parce que l'argent est plus rare que les titres, ce sera le capitaliste en argent qui opérera ; il achètera au comptant, avec son argent, des titres ; cet argent ira servir à liquider une position à la hausse, ou d'acheteur ; mais lui, pour s'assurer de ne rien perdre par suite des variations de prix auxquels les titres sont exposés, les revendra séance tenante à terme, et les revendra plus cher qu'il ne les a achetés ; il gardera, d'ailleurs, ces titres, afin de les livrer à la fin du mois et de rentrer dans son argent, avec quelque chose, le report, en sus dans sa bourse.

Que penser de ces opérations, qu'on appelle des *placements en reports*, soit d'argent soit de titres, opérations à l'aide desquelles on peut souvent sans s'exposer, réaliser des bénéfices certains très-considérables, tels que 25, 50 et même 100 p. 100 l'an, en les recommençant de mois en mois, tantôt dans un sens tantôt dans un autre; tantôt sous forme d'achats de titres avec son argent, et de revente de ces titres à terme, tantôt sous forme d'achats d'argent avec ses titres et de revente de cet argent à terme ?

Ici, nous n'avons plus *l'alea* pour couvrir la conscience ; et le principe qui condamne l'intérêt sans autre titre que le *vi mutui* aurait sa parfaite application, s'il s'agisait d'un prêt. M. Proudhon, dans son *manuel du spéculateur à la Bourse*, ouvrage rempli de bonnes choses, a soutenu que le placement en report n'est autre que le contrat usuraire du *mohatra* dans lequel le prêt à intérêt se dissimule sous la forme de l'achat et de la vente ; il a soutenu aussi que ce n'est dans le reporteur qu'un prêt à intérêt, et dans le report qu'un emprunt à intérêt dissimulé. (p. 89). Nous avons longtemps pensé de même ; mais c'était faute d'y avoir assez réfléchi. A le bien prendre, le placement en reports n'est ni un *mohatra*, ni un prêt usuraire. Ce n'est point un *mohatra*, parce que la condition du gain par suite de la différence de cours entre le prix au comptant et le prix à terme, n'est point librement imposée par le capitaliste soit en titres soit en argent; c'est un cas favorable qui lui est offert par les cours du marché qui ne dépendent pas de lui, et dont il profite. Il trouve à acheter à terme moins cher qu'il ne vend au comptant, ou bien il trouve à vendre à terme plus cher qu'il n'achète au comptant et il réalise, au même moment, le bénéfice qui lui est offert par le marché. Dans le *mohatra*, au contraire, c'est lui-même qui impose la condition à celui qu'il sait avoir besoin du capital, et, par cela seul, il fait un vol. Le placement en report n'est pas, non plus, un prêt ni un emprunt à intérêt; ce n'est qu'une vente pure et un achat pur ; vente au comptant, par exemple et achat à terme, ou *vice versa*. Et il n'y a dans ce double échange aucun prêt dissimulé ; pourquoi ? parce que le capitaliste, soit en titres soit en argent, garde lui-même son capital-titre ou son capital-argent, en reste l'assureur contre ce qui peut lui arriver entre ses mains, et n'en constitue point responsable un emprunteur. Cette condition est cependant essentielle à tout prêt usuraire ; l'intérêt n'est injuste *vi mutui* qu'à la condition que la conscience de l'emprunteur sera tenue de rendre le capital intègre, quoi qu'il lui arrive entre ses mains et lors même qu'il le perdrait complétement sans sa faute. Ici rien de tel ; il n'y a qu'une vente pure et qu'un achat pur par suite desquels le capitaliste, s'il a vendu des titres au comptant et les a rachetés à terme, demeure le gardien responsable, sans qu'aucun autre le soit, de l'argent qu'il a reçu en leur place, pour le rendre ensuite contre leur rentrée à la fin du mois, et, s'il a acheté des titres au comptant et les a revendus à terme, demeure le seul gardien responsable de son capital-titres, pendant le mois qui va se passer jusqu'à ce qu'il le livre contre la rentrée de son argent.

En résumé, qu'il vende ou achète au comptant, selon le cours coté, c'est son droit. Qu'il achète ou vende à terme les mêmes valeurs au cours coté du terme, c'est encore son droit. Comment donc l'esprit le plus subtil

trouverait-il dans cette double opération, qui n'est qu'heureuse, il est vrai, et qui n'expose en rien celui qui la fait, par suite de la bonne occasion que lui présente le marché et de l'avantage que lui donne sa position de capitaliste, un vice contre la justice et contre la morale ? Il n'en existe aucun, ce nous semble, et nous ne voyons pas comment le théologien moraliste impartial pourrait condamner la conscience de celui qui trouve, en *bourse*, un moyen de se faire, par des placements en reports, un revenu clair et assuré, moyennant qu'il soit toujours au guet pour profiter des bonnes occasions.

Le résultat de la discussion théologico-économique à laquelle nous venons de nous livrer, c'est qu'aucune des opérations de *bourse* n'est condamnable en soi et que ces opérations ne deviennent mauvaises et immorales que par leurs abus et par leurs conséquences si souvent désastreuses pour la moralité de ceux qui fréquentent le temple de Plutus.

Le Noir.

BOUSSOLE. (*Théol. mixt. scien. phys.*) — Aucune des cosmogonies autres que celle de Moïse n'appuie comme la sienne, quand elle arrive à la création de l'homme, sur la puissance qui est donnée à cette « image de Dieu » à ce souverain « des animaux de la terre, de la mer et du ciel » ; l'auteur sacré se complaît dans son résumé de cette puissance ; il y répète les mots les plus importants ; il fait dire à Dieu en parlant de l'homme , son image : « qu'il préside à toute la terre. » Il lui fait dire une seconde fois en s'adressant à l'être qu'il vient de créer : « remplissez la terre et assujettissez-la ; dominez toute la terre. »

Au temps de Moïse pourtant l'homme était encore bien loin d'avoir tout assujetti, et aujourd'hui encore il en est bien loin ; mais il devait tout assujettir et il le doit encore. Chaque fois qu'il tire d'une force physique, un nouvel instrument de travail, c'est une conquête de plus en réalisation de la prophétie primitive. La *boussole* doit être comptée parmi ces moyens d'assujettir le globe qui lui fut donné pour domaine. Nous ferons remarquer les plus importantes de ces inventions, moyens d'assujettissement, à mesure que l'ordre alphabétique nous apportera les mots qui les nomment, et nous les expliquerons quelque peu.

Sans la *boussole* et son application à l'art nautique, l'homme n'aurait pu conquérir véritablement les océans qui forment les quatre cinquièmes du globe terrestre : avec elle et le secours des astres il peut naviguer sur toutes les mers, découvrir tous les continents et toutes les îles ; et c'est ce qu'il a fait. Les grandes eaux sont devenues ses grandes routes. Si les étoiles se voilent de nuages et qu'il soit exposé, dans les immensités de l'océan, à s'égarer pour jamais, il interroge la *boussole*, et la *boussole* lui dit par sa direction qui est toujours la même, toujours du sud au nord, ou du moins à peu près, s'il va vers les tropiques ou vers les pôles ; elle lui dit par sa déclinaison, c'est-à-dire par l'angle qu'elle forme dans sa direction, avec la méridienne du lieu, déclinaison qui varie selon les lieux, dans quels lieux il se trouve vers l'orient ou vers l'occident ; elle lui dit enfin, par son inclinaison, laquelle varie encore depuis la position horizontale jusqu'à la position exactement verticale, selon les lieux, dans quel lieu il se trouve vers le nord ou vers l'équateur. C'est Christophe Colomb qui s'aperçut le premier des variations de la déclinaison, dans son premier voyage, le 13 sept. 1492.

Quel est donc cet instrument étrange, et par quelle force mystérieuse devient-il pour l'homme comme un doigt indicateur, au fond d'un navire, pendant les nuits sombres qui enlèvent à la vue tous les points de repère que lui présentait le soleil ou la voûte étoilée? Tout le monde connaît le petit appareil. C'est une aiguille aimantée suspendue en son milieu sur une pointe, de manière à être dans un équilibre qui lui laisse la liberté de son mouvement ; ou simplement suspendue par un fil qui lui laisse la même liberté. Rien que cela ; et cette aiguille obéit à une force se-

crête qui paraît lui donner l'intelligence. La loi de Dieu qui la dirige n'en manque pas, en effet; donnons quelque idée de cette loi, autant qu'il est possible dans l'état présent de la science humaine.

On appelle courant magnétique ou dynamique une force qui se développe dans un fil de métal en communication par les deux bouts avec les deux pôles d'une pile de Volta ou d'un aimant. Le mot de courant ne doit faire préjuger en rien de la cause intime de cette force; il signifie seulement que les effets qu'elle produit ont les apparences toutes pareilles à celles qui résulteraient de courants véritables. Or M. Ampère a constaté que si l'on expose à l'influence de ces courants une aiguille aimantée, elle se place en croix sur leur direction et que si on les enroule en forme de bobine, de manière à les multiplier, l'effet n'en devient que plus énergique et plus sensible.

Or, représentons-nous le globe terrestre comme un grand corps magnétique autour duquel se développent des courants semblables d'occident en orient ou d'orient en occident, absolument comme dans une bobine ou peloton régulier formé par un long fil métallique électro-magnétique enroulé en hélice : que doit-il arriver? L'aiguille aimantée devra se mettre en travers des courants dans le sens du nord au sud. On appellera pôle nord de cette aiguille le bout qui se tournera vers le sud, et pôle sud celui qui se tournera vers le nord, car on est convenu de dire, dans la théorie reçue généralement pour l'explication des phénomènes électriques, magnétiques et électromagnétiques, que les pôles et les électricités de nom contraire s'attirent et que les pôles et les électricités de même nom se repoussent. Nous aurons ainsi une théorie de l'aiguille aimantée en tant qu'employée comme *boussole*. Mais en même temps que la théorie est admise, il faut recueillir les faits que revèle l'expérience, et la faire concorder avec eux. Or, ces faits se rapportent aux déclinaisons de l'aiguille relativement aux méridiennes des lieux et à ses inclinaisons relativement à l'horizon de de ces mêmes lieux. En ce qui est des inclinaisons, qui sont les faits les moins compliqués, on trouve que plus l'on avance vers le pôle terrestre, plus le pôle de nom contraire de la *boussole*, soit le pôle sud quand on avance vers le nord, s'incline vers le sol; à l'équateur l'aiguille est horizontale, dans nos contrées tempérées, elle incline son pôle qui regarde le nord de la terre, d'une manière considérable, et si on la porte dans le voisinage du pôle terrestre, elle se met tout à fait debout en dirigeant son pôle sud vers le centre du globe. Mais ce n'est pas au pôle même de la terre qu'elle prend cette position verticale; c'est assez loin de ce pôle. Un des derniers voyageurs dans ces contrées, qui cherchait le passage nautique au nord, après Mac-Clure qui en a trouvé un, mais non praticable au commerce, a constaté par la *boussole* que le pôle magnétique du globe se rencontre bien avant d'arriver à son pôle géographique; il l'a rencontré non loin du point où se croisent, autant qu'il nous en souvient, le 77[e] parallèle et le 130[e] méridien, à compter du méridien de Paris. Cela établit une grande différence entre le pôle géographique qui est au 90[e] parallèle à l'équateur ne formant plus là qu'un petit cercle qui devient même un point. D'où provient cette différence? Pourquoi la bobine magnétique terrestre biaise-t-elle et semble-t-elle se tordre de manière à déplacer ses pôles, quoique la forme matérielle du globe reste la même? C'est ce qui demeure un mystère, mais ce qui pourra cesser de l'être un jour. Peut-être y a-t-il une relation entre cet effet du magnétisme terrestre et le grand mouvement annuel de la terre relativement au soleil, mouvement qui biaise aussi avec celui de sa rotation diurne dont l'axe passe par les pôles géographiques.

Quant aux phénomènes de déclinaison à droite ou à gauche des méridiens, nous avons dit qu'ils peuvent servir à indiquer les lieux où l'on se trouve vers l'orient ou vers l'occident; cela n'est malheureusement vrai qu'avec des restrictions; si le degré de déclinaison de la boussole disait la longitude du lieu, c'est-à-dire le numéro

de son méridien à partir du méridien 0, pris pour point de départ pour compter d'occident en orient ou d'orient en occident, tel que celui de Paris ou celui de Greenwich, aussi bien que le degré d'inclinaison dit la latitude de ce lieu, c'est-à-dire sa distance au pôle et à l'équateur, par le numéro du parallèle, oh! alors la *boussole* suffirait à elle seule pour lever tous les embarras, et l'on pourrait dire que le Créateur et l'ordonnateur de l'univers aurait donné au globe terrestre son magnétisme, comme il a donné au cheval son instinct en vue de cette domination de l'homme dont parle si magnifiquement le cosmologue sacré. Mais quel mot nous échappe?... *on pourrait dire!*. Oh! disons-le sans crainte; c'est précisément ce qu'il a fait: mais comme ce fut à nous de dompter le cheval, pour faire de lui cet animal si beau, et si bon, qui ne fait plus qu'un avec son cavalier, qui dit avec lui dans les combats: allons! et dont Job nous a laissé le plus sublime des tableaux, de même c'est à nous de domestiquer, si je puis parler de la sorte, la force sauvage du magnétisme terrestre, de l'assujettir; et nous le ferons un jour tout à fait pour obéir à Dieu qui nous a dit: Domine la terre.

Il y a donc, jusqu'à présent encore, des complications qui déroutent dans l'observation de la déclinaison de l'aiguille aimantée. Cette déclinaison subit des variations dont nous n'avons pas découvert jusqu'ici la véritable clef, du moins la clef simple et facile d'application, quoique nous ayons déjà imaginé la *boussole des variations*, instrument de précision, que notre plan nous défend de nous arrêter à décrire. C'est que cette déclinaison ne varie pas seulement selon les lieux; elle varie selon les heures du jour, selon les jours du mois, selon les années, selon les siècles, et même irrégulièrement par suite de causes accidentelles que jusqu'à présent l'on ne ne saurait prévoir.

Les variations ou oscillations *diurnes* de l'aiguille aimantée furent découvertes par Graham en 1722, et Arago, à la suite d'observations qu'il fit à Paris plus tard, constata: 1° qu'à partir de 11 heures du soir la partie nord de l'aiguille marche de l'occident vers l'orient jusqu'à un minimum de déclinaison qui a lieu à 8 h. $^1/_4$ du matin, et qu'à partir de ce moment elle reprend la marche contraire jusqu'à un minimum de déclinaison qui a lieu à 1 h. $^1/_4$. 2° Qu'à partir de 1 h. $^1/_4$ elle marche de nouveau vers l'orient pour atteindre un second minimum qui a lieu entre 8 et 9 h. du soir, et revient ensuite vers l'occident pour atteindre son second maximum à 11 h. — et ce que la pointe nord éprouve dans notre hémisphère, la pointe sud l'éprouve au sud de l'équateur. — Ce phénomène ne semble-t-il pas indiquer une liaison entre le magnétisme terrestre et la marche du soleil, c'est-à-dire la rotation de la terre?

Cassini a découvert aussi des variations *annuelles;* il a trouvé qu'entre l'équinoxe du printemps et le solstice d'été, l'extrémité nord de la *boussole* se rapproche de la direction exacte du pôle géographique; et qu'après le solstice d'été, l'aiguille reprend son chemin vers l'ouest, en sorte qu'en octobre, elle se retrouve à peu près occuper la même direction qu'en mai. Entre octobre et mars, le mouvement vers l'occident est moins sensible que dans les trois mois précédents.

Quant aux variations *séculaires*, elles sont également constatées par le rapprochement des plus anciennes observations faites à Paris, de nos observations modernes; en 1580, la déclinaison était orientale — 11°, 30′, nord-est; — en 1663, il n'y avait pas de déclinaison, l'aiguille se dirigeait droit au nord, et elle fut deux ans dans cette position; puis elle s'en est éloignée en déclinant vers l'ouest; en 1814, sa déclinaison était de 22°, 34', au 10 août à midi; et depuis lors elle rétrograde; de 1861 à 1864, elle avait diminué de 0; 28'; 5".

Enfin, Il y a des oscillations *accidentelles*, tenant surtout à des accidents météorologiques, lesquelles sont plus ou moins brusques. Arago démontra, le premier, l'influence qu'exercent sur l'aiguille aimantée les aurores boréales. Les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et d'autres causes inconnues produisent également

des variations qui leur sont propres.

Il résulte de toutes ces sortes de modifications combinées de la déclinaison de la *boussole*, une complication que, malgré nos instruments perfectionnés — *boussole de déclinaison*, *boussole d'inclinaison*, *boussole marine*, *boussole des variations*, etc. — nous n'avons pas encore véritablement vaincue.

L'invention de la *boussole* doit être comptée parmi les plus importantes et les plus curieuses du génie de l'homme; et cependant elle est une de celles dont l'origine historique est la plus obscure. D'après un assez grand nombre d'auteurs, parmi lesquels il faut compter, en première ligne, le père Gaubil (*Histoire de l'astronomie chinoise*), la connaissance de la *boussole* remonte, en Chine, à un temps immémorial, et elle nous est venue, vers le XIIe siècle, des peuples de ce pays, par l'entremise des Arabes auxquels ils l'avaient communiquée. Ce qui étonne, dans cette opinion, c'est que les navigateurs chinois dans les mers de l'Inde quinze ou vingt siècles avant J.-C. ne l'aient pas révélée aux navigateurs égyptiens et grecs dans les mêmes mers. Pourtant, cela se conçoit puisque la Chine elle-même était restée inconnue du vieux monde. Ce qui nous étonne davantage, c'est qu'ayant la *boussole* pendant un si long temps, la nation chinoise n'ait pas produit quelque hardi marin, dans le genre de notre Christophe Colomb, qui ait fait la découverte du vieux monde. D'autres érudits ont attribué aux Arabes l'honneur de cette invention; mais cette opinion manque de preuves solides, et ceux qui disent que les Arabes l'ont empruntée à l'Europe peuvent se présenter de pair avec eux, attendu que, dans les ouvrages arabes antérieurs au XIIe siècle, il n'est pas fait mention de la *boussole*. Quant aux Grecs et aux Romains, ils ne la connurent point. Lucrèce et Pline, par exemple, décrivent la pierre d'aimant, et n'en parlent pas. Albert le Grand (mort en 1280) dans son *Traite des minéraux*, qu'il rattache, comme nous le faisons nous-même, à la théologie, à propos des jours de la création, indique la pierre d'aimant comme un fait connu et décrit les propriétés de ce minéral; et le cardinal de Vitry, dans son *Historia Orientalis* publiée en 1215, parle explicitement de la *boussole* elle-même comme d'un instrument indispensable aux marins et d'un usage qui était déjà répandu en 1204. Goyon de Provins la mentionne également dans son poëme satirique appelé *Bible*, ouvrage composé vers l'an 1200. On peut donc croire, selon l'opinion générale, que la *boussole* apparut en Europe vers le commencement du douzième siècle. Il est vrai que le célèbre voyageur Marco Polo, qui révéla à cette contrée toute l'Asie, après avoir parcouru celle-ci dans tous les sens, de l'an 1250 à l'an 1300, n'en parle pas dans sa relation, mais il paraît impossible qu'il ait exécuté son retour par le grand Océan et la mer des Indes depuis l'île de Java jusqu'en Afrique, sans s'être perdu dans ces mers immenses, s'il ne l'avait pas possédée. V. Polo (les.)

A cette époque, la *boussole* consistait dans une aiguille d'aimant qui nageait sur l'eau, supportée par deux brins de paille ou par un petit morceau de liége. L'agitation de la mer rendait l'instrument souvent inutile; et Flavio Giora, à qui l'on a attribué, à tort, l'invention de la précieuse aiguille, imagina seulement de la suspendre sur une pointe.

Le Noir.

BOUTTEVILLE (M. L.). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain français, contemporain, mort vers 1870, a laissé comme principal ouvrage, *la Morale de l'Eglise et la Morale naturelle, études critiques*, avec cette devise : *Homme ou Chrétien*, 1 vol. in-8°, Michel Levy, 1866. C'est une des attaques les plus carrées contre le Christianisme, dont l'auteur entreprend de mettre la morale en opposition avec la vraie morale de la nature humaine. Sous une forme très-modérée, un style froid et académique, il suit la méthode qu'ont toujours suivie les ennemis de l'Evangile, celle d'en transformer la doctrine afin de pouvoir l'atteindre. On ne trouve pas, dans ce livre, d'objections nouvelles, du moins que nous sachions pour l'avoir parcouru; ce n'est point, d'ailleurs, une production positiviste;

l'auteur ne paraît pas être matérialiste ni athée ; il serait plutôt panthéiste; quant à l'immortalité de l'âme, il ne la nie pas, mais ne l'affirme pas non plus ; son livre nous fournira, sur plus d'un point de morale, le thème à des réfutations. LE NOIR.

BRACHITES, secte d'hérétiques qui parurent dans le troisième siècle. Ils suivaient les erreurs de Manès et des gnostiques. BERGIER.

BRAHMANISME. (*Théol. mixt. scien. hist. rel. étr.*) — Nous n'avons jamais fait partie des adeptes de la doctrine du *sens-commun* qu'avait imaginée, pour la mettre en opposition avec la logique cartésienne, le génie puissant, mais plus littéraire que philosophique, de l'abbé de Lamennais. A peine, au contraire, sortions-nous de l'enfance, que nos premiers essais, en philosophie et en théologie, avaient pour but d'attaquer cette doctrine malgré les splendeurs poétiques dont nous illuminait cette brillante école, et malgré les sympathies qu'elle éveillait dans notre âme au point de vue du grand art et à beaucoup d'autres points de vue. Nous fûmes aussi intrépide pour démolir, autant qu'il était en nous, dans notre cercle étroit le critérium du maître, en tant que critérium radical et premier, que pour admirer ses grandeurs esthétiques et ses généreuses aspirations. Nous restâmes invariablement fixé sur la voie qu'avaient tracée les grands logiciens de tous les temps, Socrate et Platon, Aristote lui-même, Plotin, S. Augustin, S. Thomas d'Aquin, Descartes, Bossuet et Fénélon; et, un peu plus tard, nous vîmes revenir à côté de nous, pour rester fidèles à une autorité, dont leur maître avait abandonné le gyron, ceux de qui nous étions, à cette époque, si radicalement séparés.

Mais cela ne va pas à dire que le *sens-commun*, ou l'accord de tous les peuples sur de grandes vérités primordiales, et qui sont primordiales par là même qu'elles sont crues et enseignées par le genre humain tout entier considéré à toutes les époques de son histoire, n'ait pas une grande valeur. En bonne logique cet accord a d'autant plus de force probante que la raison de chacun, intuitive et déductive, en a plus elle-même. Aussi sommes-nous loin de mépriser cette preuve extrinsèque ; et lui marquons-nous le même respect que Platon rendait aux traditions.

Pourquoi ce préambule, nous dira le lecteur, à l'occasion du mot qui intitule cet article? C'est qu'à la manière dont nous étudierons, dans ce livre, les cultes extra-chrétiens, on pourrait nous prendre pour un ancien entiché du critère qu'on appela le *sens commun*, qui chercherait à faire revivre, sous des voiles calculés, la théorie mort-née des traditionalistes Nous ne nous attacherons pas, en effet, à faire ressortir les défauts, les absurdités, les erreurs sans nombre de ces cultes divers ; ce sont choses rebattues dans la théologie vulgaire, que nous ne ferons que résumer quand il en sera besoin, le plus brièvement possible ; et, d'ailleurs, ce sont choses qui ne nous paraissent plus de mise au sein de notre société lettrée, dont la tactique générale est de s'attaquer, non pas à des cultes pour en étayer un ou plusieurs autres, mais à tous les cultes à la fois dans ce qu'ils ont de plus fondamental. Nous les présenterons donc comme solidaires les uns des autres sur les grandes vérités communes, et nous nous servirons de tous pour montrer la solidité, dans les raisons humaines, de ces vérités.

Voilà le sens et l'explication de notre préambule ; entrons en matière.

Le *Brahmanisme* est une religion très-antique des aryas hindous gangétiques et transgangétiques, dont les Védas, recueils d'hymnes sacrés comme partie principale faits, dit-on, par un très-ancien compilateur nommé Vyaça, sont les livres sacrés. Ces hymnes ne sont pas tous de la même ancienneté ; il y en a qui se perdent dans la nuit la plus reculée, d'autres sont plus modernes; mais ils sont tous assez anciens pour que la compilation elle-même remonte avant les temps historiques ; ils forment la Bible, le bréviaire si l'on veut, des brahmanes, c'est-à-dire des prêtres de Brahma ou du *Brahma-*

nisme, et cela depuis si longtemps qu'ils sont déjà cités, comme d'anciens livres ayant une autorité sacrée, par les ouvrages les plus antiques tels que le code de Manou qui paraît avoir été antérieur d'environ 1300 ans à notre ère.

Arrêtons-nous un instant sur cette question d'antiquité. Nous nous trouvons en face de deux genres d'adversaires radicalement différents et directement opposés entre eux. Les uns, amis dévoués du Christianisme et du mosaïsme ou judaïsme son père, ne veulent pas que certaines vérités fondamentales, parmi lesquelles nous citerons celle de la Trinité divine, aient pu germer ailleurs que dans la révélation judaico-chrétienne, tiennent absolument à en rapporter tout l'honneur à cette révélation, et soutiennent, pour ce motif digne de l'intérêt de tout chrétien, que les traces qu'on en peut trouver dans les cultes étrangers ne sont que des pillages qui lui ont été faits à des époques subséquentes relativement modernes. En conséquence, ils rapprochent de nous, autant qu'ils le peuvent, les livres dans lesquels on trouve de ces traces, et en démolissent autant que possible également l'antiquité chronologique. Les autres font chorus avec ces chrétiens pour une raison toute contraire. Ce sont les positivistes de nos jours, au moins pour la plupart, et tous les incrédules. Comment, disent ceux-ci, ou du moins pensent-ils, se pourrait-il faire que des philosophies et des populations séparées par des terres immenses, n'ayant aucune connaissance les unes des autres, ne pouvant en aucune manière s'entendre entre elles ni s'instruire de leurs idées réciproques, auraient-elles pu tomber d'accord pour imaginer de telles fables absolument semblales dans leur fond commun? On concevrait que plusieurs intelligences isolées entre elles tombassent sur des vérités, mais non sur des spéculations romanesques comme celles-là, sur de telles créations arbitraires. Oui, un seul à créé ces fables de la métaphysique divine, qui ne sont autre chose que le roman divin, et les autres les lui ont prises. Or, comme ces fables se sont méthodiquement développées dans le travail monothéiste judaïco-chrétien, comme nous en connaissons chronologiquement l'historique, nous soutiendrons que l'antiquité de ces dogmes dans les cultes étrangers n'est-elle-même qu'une fable, qu'ils ne s'y sont installés que par éclaboussures de la morale judaico-chrétienne, qu'ils n'y figurent que depuis des temps relativement modernes, et que les livres qui les ont consignés ne sont pas assez vieux pour ne pouvoir être, en partie du moins, de simples pillages faits au Christianisme. C'est ainsi qu'ils expliquent tout ce qui paraît étrange dans les rencontres des philosophies religieuses sur des points communs et sur des faits, tels que ceux du fameux Khrisna, qui ont une ressemblance digne de surprendre avec ceux du Christianisme. Profitant donc d'une certaine obscurité qui enveloppe l'authenticité des livres sacrés étrangers au judaïsme et au christianisme, ces adversaires les rapprochent de notre âge autant qu'ils peuvent.

Que ferons-nous entre ces deux camps? Si nous lâchons prise aux chrétiens dont nous avons parlé, nous laissons s'écrouler, en même temps, un grand argument qui fait monter la pâleur au visage du positiviste. Si nous résistons à ce dernier, sur ce terrain qui est celui qui lui déplaît le plus, nous contrarions le chrétien.

En pareil embargo, nous laisserons toute considération autre que celle de la vérité en elle-même, et nous exposerons celle-ci telle qu'elle nous apparaît, abstraction faite de toute considération extrinsèque; et l'antiquité qui en résultera impliquera une des démonstrations les plus désagréables pour l'incrédulité contemporaine.

« Cinq siècles avant Jésus-Christ, dit M. Pillon, Hérodote parle de certains peuples de l'Inde qui ne tuent aucun animal, ne cultivent point la terre et ne vivent que des végétaux qui croissent spontanément. « Il vient, ajoute-t-il, dans leur pays, sans qu'on ait besoin de le semer, une espèce de grain qui ressemble à du millet; et quand ils l'ont recueilli avec sa cosse, ils le font cuire et en font leur unique nourriture. Aussitôt que quelqu'un

d'entre eux est devenu infirme, il se retire à l'écart dans un lieu désert, où il demeure tout seul, sans que personne prenne soin de lui, soit qu'il guérisse, soit qu'il meure. » Il n'est pas difficile de reconnaître, dans cette coutume de se retirer au désert dont parle Hérodote, la pratique constante des prêtres hindous, des brahmanes, de se livrer, vers la fin de leur vie, à la contemplation solitaire. Ainsi, pour Hérodote, les brahmanes sont un peuple qui ne mange pas d'animaux et se nourrit de riz, et dont les vieillards se retirent dans la solitude. En ces deux traits, d'ailleurs frappants et caractéristiques, se trouve résumée la connaissance qu'Hérodote avait de l'Inde brahmanique.

« Plus tard, lors de l'expédition d'Alexandre le Grand, les Grecs se trouvèrent en rapport avec les brahmanes et purent observer avec étonnement leurs abstinences, leurs mortifications et les pratiques d'un ascétisme très-éloigné des mœurs helléniques. Ils les comparèrent à leurs écoles philosophiques, et les désignèrent sous le nom de *gymnosophistes* (philosophes nus,) à cause de la nudité que s'imposaient les brahmanes ascètes. D'après un passage que Strabon nous a conservé d'Onésicrite, ce philosophe, député par Alexandre, avait vu quinze brahmanes nus, les uns debout, les autres assis, et dans diverses postures, qui restaient toute la journée immobiles, les yeux fixes, exposés aux rayons du soleil. Nous savons par le même Strabon que, Mégasthènes, qui, trente ans après l'expédition d'Alexandre, pénétra jusqu'à Palalipoutra, la Palibothra des Grecs, à la cour du roi Tchandragoupta, y trouva deux systèmes religieux en présence, celui des brahmanes, et celui des *garmanes* : ce dernier nom désigne évidemment les religieux bouddhistes qui s'appelaient eux-mêmes çramanas (ascètes). »

Voilà déjà l'Inde au temps d'Hérodote et au temps de l'aventureuse conquête d'Alexandre le Grand avec ses mœurs, son ascétisme, ses solitaires, ses moines, ses brahmanistes et ses bouddhistes, en un mot avec tout ce qui la caractérise encore aujourd'hui.

M. Pillon continue comme il suit, jugeant bien, selon nous, le XVIIIe siècle, dans son incapacité d'étudier et de comprendre le génie mystique des Hindous :

« L'Inde ne trouve pas de place dans l'*Histoire universelle* de Bossuet. L'éloquent écrivain, qui fait du peuple hébreu le centre et le but de tout le mouvement historique, se borne à dire en passant que « les Indiens, marqués par les auteurs païens parmi les premiers défenseurs de l'immortalité de l'âme, ont aussi été les premiers à introduire sur la terre, sous prétexte de religion, les sacrifices humains. » Il ajoute que « les mêmes Indiens se tuaient eux-mêmes pour avancer la félicité de la vie future, » et que « ce déplorable aveuglement dure encore aujourd'hui parmi ce peuple. »

« Jaloux de reculer les bornes de l'histoire dans le temps et dans l'espace, de la faire sortir du cercle classique et chrétien, les philosophes du XVIIIe siècle parlent beaucoup de l'Inde comme de la Chine; mais ils ne connaissent guère mieux que Bossuet les systèmes religieux et philosophiques que l'Inde a produits. On peut s'en convaincre en lisant les articles que Diderot, dans l'*Encyclopédie*, et Voltaire, dans le *Dictionnaire philosophique*, ont consacrés aux brahmanes. Voltaire voit dans Brahma une individualité historique comme Zoroastre, Moïse, Jésus-Christ ; Diderot confond les brahmanes avec les religieux bouddhistes, les doctrines bouddhiques avec celles du *brahmanisme*. Ces articles sont d'ailleurs intéressants en ce qu'ils nous montrent l'esprit qui, sur les questions religieuses, animait leurs auteurs. Le XVIIIe siècle se plaît à saisir le ridicule et l'odieux des religions, à faire leur caricature plutôt que leur portrait, à prodiguer jusqu'à l'abus les mots *superstition* et *fanatisme*. Ce n'est jamais aux instincts nobles et élevés de la nature humaine, c'est à l'imposture de quelques-uns et à la sotte crédulité du grand nombre, qu'il rapporte l'origine des Dieux. Toute erreur lui paraît venir d'une source extérieure, d'un mensonge intéressé, impliquer deux ter-

mes, *fripon* et *dupe*, quelqu'un qui trompe et quelqu'un qui est trompé. Il semble ignorer que chaque homme porte en lui-même, dans son imagination et dans ses passions (peurs, espérances, admirations, enthousiasmes), une source permanente de fausses croyances. Il ne croit pas au désintéressement, à la sincérité des prophètes, des apôtres, des sacerdoces. Il voit dans toute mythologie une histoire défigurée avec réflexion et calcul. Son exégèse ne sort pas de cet étroit evhémérisme. Nulle intelligence de l'essor spontané et naïf des sentiments et des idées qui ont engendré les mythes, et de la direction que les mythes, une fois formés, ont dû nécessairement faire prendre à l'élaboration des dogmes. Rien de moins apte à comprendre les religions, les philosophies, les morales de l'Orient que ce bon sens ironique ; que cette raison éveillée, armée pour une lutte incessante, et qui ne peut quitter des yeux l'ennemi qu'elle combat; que cet esprit modéré et équilibré, ami de la clarté et de la mesure, éloigné de la grande imagination et de la grande poésie ; que cette pensée réfléchie, maîtresse d'elle-même, appliquée à retrouver par l'analyse l'origine de ses produits et la marche de ses opérations ; que cette philosophie confiante en la base expérimentale et scientifique sur laquelle elle s'appuie, et dédaigneuse des systèmes et des constructions métaphysiques. N'imaginant sur la question de la divinité d'autres solutions que le déisme et l'athéisme, disposé, pour enlever aux Juifs le privilége du monothéisme, à voir en toute grande religion positive un déisme corrompu par l'imposture et l'ignorance, le XVIIIe siècle, qui n'a pas compris Spinosa, n'eût pas mieux compris, l'eût-il connu, l'Orient panthéiste. Parmi les causes qui ont contribué à nous donner l'intelligence du panthéisme oriental, il faut certainement placer en première ligne l'action profonde exercée sur la pensée européenne par le grand mouvement philosophique de l'Allemagne contemporaine. Par une coïncidence curieuse, la philologie nous a révélé le monde immense des croyances et des spéculations indiennes, précisément à l'époque favorable où, grâce au développement et à l'essor d'une philosophie idéaliste, se trouvait singulièrement diminuée la distance qui avait jusqu'alors séparé l'esprit moderne de l'esprit de l'Inde.

« Un Français, Anquetil-Duperron, eut l'honneur d'ouvrir, avec un courage héroïque , la grande croisade pour conquérir le trésor de la tradition de notre race, si longtemps enfoui chez les brahmanes. Il commença à l'âge de vingt-trois ans, en 1754, ce qu'il appelait sa *mission* de l'Inde, en se faisant soldat, et poursuivit cette noble mission dans la misère jusqu'à la fin de sa vie. Il faut voir avec quel enthousiasme M. Michelet parle de ce voyage d'Anquetil à la découverte de l'Inde antique. « C'est la gloire du » dernier siècle d'avoir retrouvé la mo- » ralité de l'Asie, la sainteté de l'O- » rient, si longtemps niée, obscurcie. » Pendant deux mille ans, l'Europe » blasphéma sa vieille mère, et la » moitié du genre humain maudit et » conspua l'autre. Pour ramener à » la lumière ce monde enterré si » longtemps sous l'erreur et la ca- » lomnie, il fallut non pas demander » avis à ses ennemis, mais le consul- » ter lui-même, s'y replacer, étudier » ses livres et ses lois. A ce moment » remarquable la critique pour la » première fois se hasardait à douter » que toute la sagesse de l'homme » appartînt à la seule Europe. Elle » en réclamait une part pour la fé- » conde et vénérable Asie. Ce doute, » c'était de la foi dans la grande pa- » renté humaine, dans l'unité de » l'âme et de la raison, identique » sous le déguisement divers des » mœurs et des temps. On discutait. » Un jeune homme entreprit de vé- » rifier. Anquetil-Duperron, c'est son » nom, n'avait que vingt ans; il étu- » diait à la Bibliothèque les langues » orientales. Il était pauvre, et n'avait » aucun moyen de faire le long et » coûteux voyage où de riches Anglais » avaient échoué. Il se promit à lui- » même qu'il irait, qu'il réussirait, » qu'il rapporterait et mettrait en » lumière les livres primitifs de la » Perse et de l'Inde. Il le jura, et il

» le fit. Un ministre auquel on le
« recommande goûte son projet, pro-
» met, ajourne. Anquetil ne se fie
» qu'à lui-même. On faisait des re-
» crues pour la compagnie des Indes,
» il s'engagea comme soldat, partit
» de Paris derrière un mauvais tam-
» bour et un vieux sergent invalide,
» avec une demi-douzaine de recrues.
» L'Inde d'alors était partagée entre
» trente nations asiatiques, euro-
» péennes. Nulle sécurité; des obsta-
» cle à chaque pas.... Pour entendre
» le vieux livre indéchiffrable, il lui
» fallait gagner, séduire les Parses
» qui le voulaient tromper. Dix ans
» durant, il les poursuit, il les serre,
» il leur extorque ce qu'ils savent.
» Ils savent très-mal, et c'est lui qui
» les éclaire. Il finit par les enseigner.
» Le Zend-Avesta persan est traduit
» avec un extrait des Védas in-
» diens (1) ».

« Anquetil-Duperron avait montré le but : il était bien loin de l'avoir atteint. Les savants de tous pays ne tardèrent pas à s'engager dans la voie où il les avait précédés. La tâche d'ailleurs devenait plus facile, grâce à l'établissement solide des Anglais dans l'Inde. Anquetil avait donné, en 1778, avec le secours des Parses, une traduction telle quelle d'une partie des livres sacrés des Hindous, sous le nom d'*Oupnèkhat* (*Oupanishads*); mais une traduction, même excellente, sans le texte, ne pouvait fournir aucune donnée positive à la philologie. C'était le sanscrit qu'il s'agissait de connaître et de révéler à l'Europe. Le premier qui porta son attention sur ce point fut un Anglais, William Jones. Venu à Calcutta en 1783, Jones y fonda la société asiatique du Bengale dont les *Asiatic researches* ont si largement contribué à répandre en Europe la connaissance de l'Orient. Cet esprit supérieur avait compris l'avenir réservé à l'étude de l'Inde et l'immensité des travaux qu'exigeait cete étude pour être complète. « Sur quelque point qu'on jette les yeux, disait-il, l'idée de l'infini se présente aussitôt. La vie la plus longue ne suffirait pas pour lire ce qui est écrit sur une matière quelconque. Contentons-nous de choisir quelque point au milieu de cet océan sans limites. »

« William Jones trouva parmi ses compatriotes des collaborateurs et des successeurs tels que Colebrooke, Wilkins, Wilson. Wilkins publia, en 1785, la première traduction directe du sanscrit, celle du *Bhagavata-Gita*, qu'il fit bientôt suivre de celle de l'*Hitopadéca* (1787), et de celle de *Çakuntala* (1789). Ces ouvrages donnèrent aux savants européens les premières notions de la littérature et de la langue sanscrites. Colebrooke et Wilson les développèrent, le premier, par d'importants travaux de critique et d'exposition, le second, par la publication d'une grammaire et d'un dictionnaire (1819).

« Cependant l'Allemagne et la France prenaient une part glorieuse à ce mouvement. Dès l'année 1808, Frédéric Schlegel introduisit les études indiennes en Allemagne par son *Essai sur la langue et la sagesse des Indiens*, tandis que Chézy les inaugurait chez nous, les portait bientôt dans une chaire publique, au Collége de France, et préparait à l'Allemagne elle-même quelques-uns des savants dont elle s'honore. Les indianistes de la société de Calcutta, les Jones, les Wilkins, les Colebrooke, les Wilson avaient dérobé aux brahmanes la connaissance de leur langue sacrée, de la langue sanscrite, ignorée jusqu'alors des Européens ; Frédéric Schlegel révéla les affinités profondes de cette langue avec celles de l'Europe, posant ainsi les bases de la philologie comparée, et, par la philologie comparée, ouvrant à l'ethnologie et à la science des religions des horizons tout à fait nouveaux. Il fit voir que la ressemblance du sanscrit avec les langues anciennes et actuelles de l'Europe n'est pas seulement dans les mots ; qu'elle tient au fond même des langues et aux conditions les plus intimes de leur organisme; que ce n'est pas là une conformité superficielle, explicable par des contacts accidentels et par des mélanges, mais une ressemblance fondamentale qui atteste la communauté d'origine.

(1) *Bible de l'humanité*, p. 9 et suiv.

« Dès que l'importance du sanscrit fut comprise, les indianistes se multiplièrent. A la suite des noms que nous avons cités, viennent se placer ceux de William Schlegel, Bopp, Benfey, Lassen, Albrecht Weber, etc., en Allemagne ; de Max Müller, John Muir, Haughton, etc., en Angleterre; d'Eugène Burnouf, Loiseleur-Deslongchamps, Langlois, Foucaux, Fauche, Pavie, etc., en France. On put lire, en plusieurs langues de l'Europe, des traductions exactes des principaux ouvrages de l'Inde, védas, épopées, codes, pouranas ; on put suivre le développement de la langue et de la littérature, des idées et des institutions hindoues. » (année philos. 2e ann. p. 283 et s)

On peut conclure de ce sommaire historique et critique que la connaissance des religions aryennes de cette contrée de l'Asie qu'on qualifie ordinairement, en y joignant l'Orient sémitique, de berceau de l'humanité, et qui fut au moins le berceau de nos pères, les Indo-Européens, est toute moderne, qu'elle ne remonte qu'à la fin du siècle dernier où l'on commença de se livrer à l'étude du sanscrit et des idiomes indiens ses congénères avec nos langues d'Europe anciennes et modernes, en commençant par le grec et le latin.

Nous avons nommé les Védas comme les plus anciens livres de la littérature sanscrite, et de l'une des plus vieilles des religions ariennes, du *brahmanisme* qui le dispute en ancienneté au mazdéisme des Parsis et peut-être au judaïsme sémitique des Hébreux, qu'on pourrait appeler l'abrahamisme, d'Abraham son père.

Or, M. Pillon résume dans la note suivante, d'après M. Max Müller, (1) un de nos orientalistes les plus nouveaux, les critiques récentes de l'antiquité de ces livres en en donnant une classification.

« La critique s'est efforcée d'assigner des dates relatives aux divers ouvrages qui forment la littérature hindoue. Elle a tout d'abord clairement établi que les Védas sont antérieurs à tout le reste de cette littérature. Elle a montré ensuite que des quatre *Védas* le *Rig* est le plus ancien, et l'*Atharvan* le plus récent; que les trois derniers *Védas*, le *Yadjour*, le *Saman* et l'*Atharvan* sont disposés en vue du sacrifice et du culte, tandis que le *Rig-Véda* auquel ils ont presque tout emprunté, n'est au fond qu'un recueil de poésies, dont on a fait plus tard un usage liturgique, mais qui existait bien longtemps avant que le culte fût organisé ; qu'au-dessous des *Védas* qui occupent le sommet de l'échelle chronologique viennent se placer successivement les commentaires liturgiques et philosophiques dont ils ont été l'objet; puis le code de Manou, les poëmes géants, le *Mahâbharata* et le *Ramayana*, et enfin les *Pouranas*. M. Max Müller divise l'histoire de la littérature sanscrite en ancienne et moderne. L'ancienne littérature sanscrite comprend, avec les hymnes védiques, les divers ouvrages qui s'y rattachent et qui sont au texte sacré du Véda ce que les écrits des Pères sont à la Bible et à l'Évangile : ce sont les *Brahmanas*, les *Oupanishads* et les *Soutras*. M. Max Müller exclut avec raison du cycle védique les poëmes épiques, les lois de Manou et les Pouranas, qui sont des œuvres postérieures et par la forme et par le fond des idées. Dans la littérature védique, il distingue quatre périodes : 1° celle où furent composés les chants du Véda ou période des *Tchhandas*; 2° celle où ces chants furent recueillis, classés et disposés comme ils le sont aujourd'hui, ou période des *Mantras*; 3° celle des *Brahmanas* et des *Oupanishads* qui est en même temps celle de l'organisation définitive du *brahmanisme*; 4° celle des *Soutras*, qui paraît coïncider avec l'apparition du bouddhisme. Les *Soutras* sont remarquables par leur extrême concision; ce sont des abrégés, des recueils de notes destinées à réveiller et à soutenir la mémoire; ils ne font pas partie de la révélation divine (*çrouti*), mais simplement de la tradition humaine (*smriti*). Le but spécial des *Brahmanas* est d'enseigner la manière d'accomplir le sacrifice. Ce sont, dit M. Max Müller, les *Dicta theologica* des diverses associations brah-

(1) *A Histori of ancient sanscrit littérature.*

maniques sur les détails officiels du culte. Bien que l'orthodoxie les ait introduits et incorporés dans l'Écriture sainte, et qu'ils soient considérés comme divins et révélés au même titre que les hymnes védiques, ils sont bien plus récents que ces derniers ; on le reconnaît facilement à leur objet et aux formes mêmes de leur style. L'importance du sacrifice dans la religion brahmanique explique la haute valeur qu'ils ont acquise. Mais si la dévotion hindoue les place sur la même ligne que les hymnes, la science européenne est loin de confirmer ce jugement ; elle voit dans les hymnes la floraison brillante d'une poétique et naïve mythologie ; dans les *Brahmanas*, le produit ennuyeux et extravagant d'une superstition développée, organisée, compliquée et desséchée par le travail de la réflexion. Les *Oupanishads* contiennent la partie philosophique de la littérature védique. L'origine du monde, la nature de Brahma, les rapports de l'homme avec Brahma et avec le monde, tels sont les sujets traités ordinairement dans les *Oupanishads.* »

Nous ne saurions admettre dans cette critique deux points capitaux : le premier, que les commentaires des védas, les *ouspanishads*, et les notes dites *soutras*, ne remontent pas à une date de beaucoup antérieure à l'apparition du *bouddhisme* ; ces commentaires et ces notes sont, d'ailleurs, empreintes du monothéisme panthéistique raisonné, le plus évident. Le second point, que nous contestons, c'est que le code de Manou, lequel est certainement postérieur aux commentaires et aux notes, ainsi que les grands poëmes et les pouranas, qui sont encore plus nouveaux, puisse être postérieur à l'apparition du *bouddhisme* qui aurait coincidé avec les *soutras*.

Nous disons, dans l'article Bouddhisme, que l'auteur de cette réforme profonde dans le *brahmanisme* est placé par les Chinois et les bouddhistes du Nord au XIe siècle avant Jésus-Christ, et par les Singhalais et les bouddhistes du Sud, au VIe ou VIIe seulement, et que cette seconde chronologie est considérée par M. Eugène Burnouf (1) comme la plus régulière, la plus conséquente avec elle-même et la mieux appuyée. Si les commentaires et les notes, *oupanishads* et *soutras*, ne remontaient qu'à cette date, comment ne feraient-ils jamais la moindre allusion à la réforme qui renversait les castes ? et comment, surtout, le code de Manou, qui renferme l'organisation même de ces castes, n'en dirait-il rien non plus, tout en n'ayant été composé que longtemps après, c'est-à-dire, lorsque cette réforme religieuse et sociale était en voie de tout envahir? Rien ne ressemble plus au code mosaïque que ce code de Manou ; aucun livre, excepté les Védas, ne porte un caractère plus évident d'antiquité prodigieuse : il se présente comme une organisation originale de tout ce que le *bouddhisme* vient détruire. Tombe-t-il sous le sens que la chose qu'on attaque et qu'on mine de fond en comble soit postérieure au réformateur qui la détruit ? Il y a dans ce système, qui modernise les lois de Manou, une contradiction trop évidente pour qu'on puisse s'y rattacher. La vérité historique est dans le naturel des choses ; or voici ce naturel :

Les Vedas sont ce qu'il y a de plus antique ; ils pourraient remonter jusqu'à des temps antérieurs à ceux de Moïse. On reporte à 1500 ans avant J.-C. Viswamitra qu'on croit avoir été l'auteur des hymnes de la troisième section du rig-veda ; parmi ces recueils l'Atharva paraît être le moins ancien ; Manou ne le cite pas. Les commentaires et les notes sont venus ensuite, et le respect qu'ont toujours professé les brahmanes pour les *oupanichads*, en les mettant absolument sur la même ligne, comme révélation divine, que les hymnes eux-mêmes du véda, prouve qu'ils sont d'une antiquité à peu près égale. Viennent ensuite les lois de Manou qui sont l'organisation sociale des castes, de la liturgie, du culte, du sacrifice, des pratiques, des peines et de tout le reste ; organisation qui s'appuie sur les Védas, comme autorité, puisqu'il

(1) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme.*

y en a trois qui y sont cités ; ces lois paraissent même remonter aussi haut que certains commentaires, car Ramatsariar, un des commentateurs, cite le divin Manou. Les poëmes géants, le Mahabharata attribué à Vyaça, et le Ramanaya, attribué à Valmiki, peuvent être beaucoup plus nouveaux. On fait remonter le Maha-bharata, qu'on croit le plus ancien, à deux siècles avant notre ère. Ces livres sont probablement postérieurs au *bouddhisme*. Nous disons de même des pouranas, qui paraissent être venus les derniers.

Çakya-Mouni, ou le Bouddha, vint réformer tout le *brahmanisme* qui s'appuyait et s'appuie encore sur cette série de livres sacrés. Quant à la date de son apparition, si, comme nous l'avons dit, Manou se place assez bien vers le XIIIe siècle avant notre ère, elle pourrait se placer elle-même vers le Xe siècle selon les traditions du Nord, mais elle nous paraît, en définitive, se placer encore mieux, selon les traditions du Sud et M. E. Burnouf, vers les temps mêmes où Confucius brillait dans la Chine, et Pythagore dans la Grèce, c'est-à-dire vers le VIe ou VIIe siècle, sans que ces trois génies, de caractères si différents, aient eu aucune connaissance les uns des autres.

Maintenant, étudions le *brahmanisme* en lui-même, ce culte antique qui, jusqu'à présent, semble immortel, puisque, malgré les brèches énormes que lui a faites le *bouddhisme*, qui a d'ailleurs attiré à lui deux cent cinquante millions d'adhérents, et celles que lui fait la propagande évangélique anglaise, il peut encore présenter à peu près cent millions de prosélytes.

Si nous le considérons dans ce qu'il est aujourd'hui avec sa caste sacerdotale dégénérée, il nous offre un triste spectacle. Hâtons-nous, avant de répondre à l'idée que nous avons exprimée au commencement, de décrire en quelques traits ce triste état. C'est l'ignorance la plus crasse dans le clergé, la superstition tombée jusqu'au fétichisme dans le peuple, et partout la dégradation morale la plus honteuse. Dans les fêtes des dévas, qui correspondaient aux anges, et des richis qui correspondaient aux saints, le Dieu suprême est presque oublié.

Celle de ces fêtes qui a conservé le plus de grandeur est la fête de Chelambrun, laquelle dure cinq jours avant la nouvelle lune de mai et cinq jours après ; les pèlerins y abondent, le temple se remplit d'Hindous de haute caste, et le peuple est dans la cour, écoutant la musique et les chants sacrés. Le 1er jour est consacré à Çiva, à son action sur la nature ; c'est lui qui fait pousser le riz, etc. On chante aussi un hymne au saint Cartignay dont les prières débarrassèrent jadis la terre du grand démon Kayamongasaura. Le second jour, prières pour les âmes des ancêtres, sacrifices de riz, etc., et distribution aux assistants, qui vont aussitôt après se plonger dans l'étang sacré, à côté du temple. Le troisième jour, on invoque les pouléars, divinités protectrices des campagnes et des villages ; la nuit, on bénit les images de ces espèces de dieux, qu'ont apportées les fidèles et qu'ils remporteront chez eux pour la sûreté de leurs demeures ; ce seront leurs dieux lares ; ils les exposeront aussi sur les bords des champs. Le quatrième jour, c'est la bénédiction des eaux de la rivière Tircangy, dans le but de dispenser les pauvres de l'obligation de faire, au moins une fois en leur vie, le pèlerinage du Gange, le grand fleuve du salut. Le cinquième jour, tout se passe en offrandes. Le sixième jour est celui des prières pour ceux qui ont fait des dons ; et le matin un brahme annonce quels seront les jours fastes et les jours néfastes. Le septième est le jour de la débauche pour les prêtres, et voici comment : des prières se font pour demander à Çiva de procurer aux femmes qui n'ont pas encore conçu la fécondité, puis ces femmes restent dans le temple pendant la nuit, et des esprits sont envoyés par Çiva les visiter ; or ces esprits sont les brahmanes eux-mêmes qui se livrent, avec elles, à une nuit d'orgies, dans laquelle toute retenue disparaît. Les femmes croient aux miracles infâmes de cette nuit de débauche ; et la spéculation s'y mêle ; il n'est pas rare que des étrangers ri-

ches réussissent à se faire admettre parmi eux et à posséder de la sorte de grandes dames des hautes castes dont la beauté a excité leur passion. Le huitième jour se passe à orner le char monstrueux qui doit, le lendemain, porter tout à l'entour de la pagode le colosse de Çiva, qui est, comme on le sait, une des trois personnalités de la Trimourty, et qui, dans cette fête, comme dans toutes celles de son culte, a les honneurs. Le neuvième et le dixième jour, y compris la nuit de ce jour, qui est le dernier, c'est la promenade de Çiva sur son char géant autour de la pagode et les démonstrations de pénitence des fakirs. La description de la fête, pendant ces deux jours, tout empressé que nous soyons d'en finir, nous oblige à quelques détails.

C'est d'abord un immense cri qui se fait entendre ; des bayadères s'avancent en cadence ; les prêtres entonnent l'hymne ; l'encens brûle dans des milliers d'encensoirs, et un nuage de fumée sans fin couvre le ciel.... Le char a fait un pas en avant : un cri, deux cris, trois cris... Ce sont les applaudissements de la foule. Aussitôt les fakirs en sortent, courent sur le char et se précipitent sous les roues. Le sang jaillit, et les dévots, au risque de se faire écraser, se jettent sur le sang des saints pour y tremper des morceaux d'étoffe. Pendant cette scène, le char a fait une course autour de la pagode.

Après la course du char, les étrangers sont admis à voir, dans les cours et dépendances, les sannyasis et les fakirs. Les sannyasis sont des pèlerins qui ont exécuté le pèlerinage du Gange, les uns en se servant de leur corps comme d'une mesure pour savoir combien de fois ce pèlerinage en contient la longueur, les autres en marchant sur les mains et sur les genoux, d'autres avec les jambes liées ensemble et en fournissant la route à force de sauts de kangourou, d'autres en ne mangeant que tous les trois jours, etc. etc. Il faut pourtant savoir que de Chelambrun au bras le plus rapproché du fleuve sacré, trajet nécessaire pour le pèlerinage que l'on vient de faire avant la fête, il y a près de six cents lieues.

Les fakirs, autres pénitents, vous donnent un spectacle plus étonnant encore. Ce sont les supplices les plus effrayants, les douleurs les plus atroces qu'ils s'imposent librement, et au milieu desquels ils vous montrent un visage impassible et souriant. Une roue tourne rapidement en entrainant, attachés sur elle, cinq à six corps humains, dont le sang coule à terre ; les fakirs, qui sont ces corps eux-mêmes, sont fixés sur cette roue par des crochets de fers passés dans les cuisses, les reins et les épaules. Un autre est sur une planche garnie de longues pointes de fer qui lui entrent dans les muscles. Un autre s'est greffé, à l'aide d'un fer rouge, les lèvres l'une sur l'autre, après les avoir avivées, afin d'accomplir le vœu qu'il a fait du silence ; il n'a réservé qu'un petit trou par lequel il pompe, avec un chalumeau, un peu de bouillie de riz dans un plat. Un autre a lié ses mains avec des cordes en fil de coco de manière que les ongles de la main droite appuient leurs pointes sur la paume de la main gauche ; et il a laissé ses bras dans cette position si longtemps, que les ongles, en continuant de pousser dans les chairs et jusques entre les os du métacarpe, ont formé une soudure qui rend les deux mains inséparables ; celui-là mange, comme un chien, dans un plat. Un autre vous apparaît comme un bloc vivant qui n'a plus de forme ; il s'est tordu les bras et les jambes, et le tout s'est enkylosé ; il s'est coupé le nez, les oreilles, les lèvres ; ses dents sont à jour, et si parfois elles s'entrouvrent, on ne voit plus de langue, il l'a aussi coupée. Près de lui, c'est une femme qui s'est brûlé tous les attributs de son sexe et que les vers rongent à demi-vivante. Un autre est étendu sur un lit de charbons ardents, qu'éteignent lentement son sang et sa chair. Un autre, près de l'étang, râle sous une pile de bois qui pèse, sur son corps, de deux à trois cents kilogrammes. Un autre est enterré jusqu'au cou, tête rasée et exposée au soleil ardent.

Voilà le spectacle qui s'offre à la vue de l'étranger admis, à ce moment de

la fête, à visiter l'intérieur des jardins. Tous les voyageurs en font foi et beaucoup l'ont vu de leurs propres yeux. On prétend aujourd'hui que ce sont les brahmanes qui élèvent ces fakirs à jouer de la sorte avec la torture, en les fanatisant par l'espoir d'éternelles récompenses; mais s'ils ne trouvaient pas ces pénitents naturellement fanatiques, d'idées que leur culte leur a de tout temps inspirées, que pourrait faire l'influence des brahmes pour les pousser à de tels jeux?

Pendant la nuit du dixième jour, on fait faire à la statue de Çiva sept fois le tour de l'étang, au milieu de feux du Bengale lancés par plus de cent mille mains. Ce sont des boules parfumées qui tournent sur elles-mêmes en brûlant et en jetant des lueurs de toutes nuances. La foule s'agite et hurle en l'honneur du Dieu. Par moments, c'est l'obscurité qui se fait subitement, et la statue, seule illuminée, glisse sur les eaux, entourée de bayadères, à ses pieds, prenant les poses les plus ravissantes. Au septième tour, c'est un délire; la foule, hommes, femmes, enfants, se précipite pêle-mêle à l'étang de Çiva pour se purifier dans ses eaux. Malheur, en ce moment, au paria, c'est-à-dire au malheureux descendant d'un coupable mis par la loi de Manou hors de caste, ou dans la sous-caste inférieure au Çoudra, s'il était reconnu; malheur aussi à l'européen qui assiste à la cérémonie, s'il plaisait à un brahme de faire un signe à son adresse; la foule, dans son fanatisme délirant, serait sans pitié. C'est à quatre heures du matin que le colosse est reconduit dans les profondeurs sombres de la pagode, pour reparaître à pareille lune de l'année suivante. Et alors, la foule redevenue calme, s'écoule lentement.

C'est dans le sud que se font encore ces fêtes grandioses, et c'est dans le sud aussi que se rencontrent par-ci par-là quelques brahmanes savants qui étudient avec intelligence leurs livres sacrés et qui rient des superstitions populaires. La doctrine de ces prêtres n'a pas changé depuis les védas. Là aussi sont encore de ces dieux géants taillés dans des rochers de granit de 50 pieds de hauteur. Les castes s'y sont conservées sans mélange. Dans le nord, sous l'influence anglaise et mahométane, les mœurs brahmaniques se sont dégénérées. Au Bengale il y a la poudja (fête) de Brahma, du mois de septembre; elle se célèbre par des farces grossières et souvent dégoûtantes d'immoralité, qui se font sans aucun sentiment de pudeur devant les femmes et les enfants. Pour en donner une idée, nous ne citerons qu'un fait. M. Jacolliot vit un jour, à Hougly, petit village des rives du Gange, un homme et une femme célébrer cette fête sur une estrade exposée devant la foule : l'homme représentait Brahma; la femme représentait la nature; que firent-ils? ils dénouèrent l scène, en accomplissant publiquement, sur l'estrade, l'acte de la génération. M. Jacolliot demanda une explication, « c'est pour honorer, lui fut-il répondu, le germe fécondé par Dieu dans la création du monde. » (La Bible dans l'Inde. Paris, 1869, p. 323.) Cette réponse prouvait que toute idée générale des choses signifiées n'est pas encore perdue.

Malgré la dégradation des brahmanes d'aujourd'hui, leur puissance est encore grande, surtout dans les villages. Aux solennités des mariages, des naissances, des âges nubiles, etc., on voit, sous la véranda et sur les escaliers, pendant qu'on joue du tamtam et qu'on sonne de la trompe, des espèces de mendiants en guenilles; ce sont des brahmanes qui viennent manger le riz de la fête; ce tribut leur est dû; et ils emportent ensuite les plats vides; les Indiens très-riches font, exprès pour la circonstance, ces plats en argent et même en or; et c'est alors que les brahmanes appellent à leur aide toutes les hyperboles pour célébrer le patron; puis ils se battent souvent à coups de rotin, dans le partage, et il n'est pas rare qu'on soit obligé de les séparer. Il y a pourtant, ainsi que nous l'avons dit, quelques brahmes savants et distingués, qui vivent séparés de leur caste avilie et qui sont regardés partout comme de grands et saints personnages.

Il ne faut pas croire, non plus, que les Hindous soient tombés dans un état sauvage ou barbare qui exclut l'instruction; il y a un proverbe hindou qui dit : « Celui-là n'est pas un homme qui ne sait pas fixer sa pensée sur une ollé. » Une ollé est une feuille de figuier préparée pour écrire, et il paraît que ce proverbe n'est pas une lettre morte, car M. Jacolliot prétend que tout Hindou, quels que soient son rang et sa caste, connaît l'écriture sacrée, sait la lire et l'écrire; il dit encore, en ce qui concerne les brahmes, en avoir vu rire sous cape en regardant un pieux et modeste Hindou s'agenouiller devant le bœuf de la pagode pour lui offrir du riz ou des fruits.

Après avoir montré le *brahmanisme* tel qu'il se présente aujourd'hui dans sa dégradation populaire la plus révoltante, quoique encore entourée de grandeur, considérons-le dans ses livres, et recueillons-y, comme nous l'avons promis, les belles choses.

M. Pillon commence son étude des Védas par un chapitre intitulé : LE POLITHÉISME VÉDIQUE. Ce titre en dit assez sur sa manière d'apprécier ces anciens livres; il ne voit guère, dans le rig-veda surtout, que la mythologie, et dans cette mythologie, c'est le polythéisme, qui lui apparaît le premier, avec un naturalisme dont la poésie est fraîche comme celle de la nature ; il partage, en cela, les appréciations de MM. Ch. Renouvier et H. Taine.

Or, nous pensons précisément le contraire. Nous ne voyons dans le mythologisme des Védas que des revêtements poétiques d'un monothéisme panthéiste, qui, par son panthéisme même, peut se donner libre carrière dans des fictions, polythéistes en apparence. De plus, nous trouvons dans ces livres et dans toute la série qui les suit, la Trinité divine, l'immortalité des âmes humaines, leur responsabilité morale et le reste.

Nous ne ferons que citer, en accompagnant nos citations de quelques réflexions qui appelleront l'attention du lecteur.

Voici d'abord les définitions de quelques-uns des mots dont se servent ces livres :

Celui de *Brahma* présente des difficultés et les lexicographes hindous ne sont point d'accord sur son étymologie. Les uns veulent qu'il vienne de la racine *Vich*, *s'accroître;* selon d'autres il signifie : *ce qui est grand,* et selon d'autres : le créateur, et selon d'autres : *la prière.*

Au reste, Brahma, par *a* simple, et nom neutre dépourvu de genre, c'est l'être suprême, et Brahmâ par accent circonflexe, nom masculin, c'est encore lui se manifestant.

Le mot *sat* signifie la vérité ou la suprême essence ; *Parabrahma,* le premier être ou le souverain; *Avyaka*, l'invisible; *Mikalpa*, l'incréé; *Swayambhou*, celui qui existe par soi; et celui-là n'a point de mythe, n'est représenté par aucune figure ; les Védas disent que sa gloire est si grande qu'il ne peut exister aucune image de cette gloire, qu'il est en dehors de la mythologie ; ils disent encore qu'en lui s'identifient tous les êtres, et que tous les êtres ne sont distincts que hors de lui ; c'est à peu près Platon composant l'éternel *logos* des archétypes des choses, lesquelles ne se distinguent qu'en se limitant en dehors de leur éternité, et ne SONT que par leurs archétypes.

Nous pourrions pousser beaucoup plus loin cette nomenclature ; y voyez-vous autre chose qu'un monothéisme qui fait Dieu si grand et si nécessaire à tout, que tout n'est quelque chose que par lui et que, lui se retirant, il ne reste rien. Maintenant citons des morceaux entiers et des phrases entières.

Commençons par les hymnes que M. Pillon cite lui-même à l'appui de ce qu'il appelle le polythéisme védique; ce sont un hymne à l'aurore (Ouschas) et un autre au feu (Agni), qui sont deux dévas, deux forces de Brahma :

A L'AURORE.

« Le large char de l'heureuse déesse est attelé, les Dieux immortels sont placés sur ce char. La noble habitante des airs est sortie du sein des ténèbres pour parer le séjour humain.

« La première du monde entier, elle

se lève et répand glorieusement au loin ses bienfaits. Toujours jeune, toujours nouvelle, l'Aurore renaît pour éveiller les êtres, elle vient la première à l'invocation du matin.....

« L'immortelle visite nos demeures, et du haut des airs recueille nos hommages. Libérale et brillante, elle va sans cesse distribuant les plus riches de ses trésors...

« Par des retours successifs vont et reviennent le jour et la nuit sous des formes différentes. Celle-ci est une caverne qui enveloppe le monde d'obscurité. L'Aurore brille sur son char resplendissant...

« L'Aurore sait quel hommage lui est réservé au point du jour; et elle naît blanchissant de ses rayons la noirceur de la nuit...

« Telle qu'une vierge aux formes légères, ô déesse, tu accours vers le lieu du sacrifice. Ferme et riante, tu marches la première et tu dévoiles ton sein brillant.

« Pareille à la jeune fille que sa mère vient de purifier, tu révèles à l'œil l'éclatante beauté de ton corps. Aurore fortunée, brille par excellence; aucune des aurores passées ne fut plus belle que toi...

A AGNI.

« J'invoque pour vous le brillant Agni, hôte du peuple... Qu'il répande ses flots de lumière, et que de son foyer il comble de biens son serviteur.

» On aime à honorer ce Dieu qui est comme votre bien, on aime à le voir grandir et produire ses lueurs. Sur la ramée, il agite ses flammes, comme le cheval attelé à un char agite ses crins.

« Au moment où mes chantres célèbrent sa grandeur, il prête aux enfants d'Ousij une couleur aussi éclatante que la sienne. Les offrandes donnent à sa flamme des teintes variées, et sa jeunesse semble à chaque instant se renouveler.

« S'acharnant sur le bois qu'il dévore, il brille ; il court comme l'eau ; il résonne comme un char; il trace en brûlant un noir sentier. Il plaît comme un ciel qui sourit entre ses nuages.

« Puis il s'étend et va brûler la terre ; il se lance ainsi qu'un troupeau sans pasteur. Agni, en jetant des flammes, consume, noircit, dévore les plantes.

«.... Donne-nous, ô Agni, de vaillants compagnons, une heureuse abondance, une belle famille, et de grandes richesses. »

Y a-t-il dans cette fraîche poésie autre chose que ce que nous retrouvons aujourd'hui dans nos poëtes romantiques, qui se sont affranchis de la méthode païenne, sont retournés à la nature, et ont marché dans la voie des Job et de tous les auteurs sacrés du sémitisme? La figure n'est point mise de côté, mais c'est la figure qui parle comme la nature même, nullement l'anthropomorphisme d'Homère et de nos classiques. L'Aurore n'est qu'à demi-personnifiée, et elle ne revient, toujours jeune, que pour « l'invocation du matin »; l'invocation de qui? Celle du grand être qui est le fond substantiel de tous les êtres, l'invocation de Brahma. « Elle accourt, comme une vierge aux formes légères, vers le lieu du sacrifice, » qui est l'hommage de toute créature au créateur, et si elle doit devenir, elle-même, l'objet d'invocations, ce ne sera que parce que Brahma est en elle et fait d'elle une de ses plus belles manifestations. Quoi de moins polythéiste !

Il en est de même d'Agni, « l'hôte du peuple, » le foyer, qui donne la lumière et la chaleur. La figure ne l'élève pas du tout jusqu'à la forme humaine et personnelle, elle lui conserve les attributs qu'il tient de sa nature, et ne lui demande que les biens qu'il est dans sa nature de procurer; si, d'ailleurs, il est un dévas, dont les flammes dévorent, c'est toujours parce qu'il est une manifestation de Brahma. Rien de moins polythéiste, que cette sorte de mythologisme, qui ressemble à celui des Grecs comme le jour ressemble à la nuit, à moins qu'on entende par polythéisme, ce sentiment profond de la présence de Dieu en toute chose qui porte le poëte à qualifier de dévas tous les êtres sur lesquels sa contemplation s'arrête, contemplation qui remonte toujours

à la cause première qui est tout pour lui.

M. Taine, tout positiviste qu'il soit, et quelque effort qu'il fasse pour ramener aussi le *brahmanisme* à un polythéisme primitif, peut être pris souvent en flagrant délit d'exégèses védiques qui ne sont que des aveux du sentiment contraire; voici un de ces passages, que cite M. Pillon comme s'il voulait, au fond, ruiner sa théorie, à laquelle, d'ailleurs, il ne paraît pas tenir beaucoup.

« Les Aryas hindous, dit M. Taine, adorent les puissances naturelles, *non pas transformées en hommes*, comme chez Homère, *mais intactes et pures*. On n'imagine point, avant d'avoir lu les Védas, une limpidité si grande. Le mythe n'est point ici un déguisement, mais une expression; point de langage plus juste et plus simple; il laisse entrevoir, ou plutôt il fait apercevoir les formes des nuages, les mouvements de l'air, les changements des saisons, tous les accidents du ciel, du feu, de l'orage; jamais la nature extérieure n'a rencontré une pensée aussi molle et aussi pliante, pour s'y figurer avec l'inépuisable variété de ses apparences. Si ondoyante que soit la nature, cette imagination l'est autant. Elle n'a point de Dieux fixes; les siens sont fluides comme les choses, *ils se confondent les uns dans les autres*. Varouna est Indra, car le tonnerre est le ciel foudroyant; Indra est Agni, car la foudre est le feu céleste. Chacun d'eux est à son tour le Dieu suprême; *aucun d'eux n'est une personne distincte*; chacun d'eux n'est qu'un moment de la nature, capable, suivant le moment de l'aperception, de contenir son voisin, ou d'être contenu par son voisin. A ce titre, ils pullulent et fourmillent. Chaque moment de la nature et chaque moment de l'aperception peut en fournir un. On voit des qualités, des attributs divins, même des attributs d'attributs devenir des Dieux. Le breuvage qu'on offre aux Dieux, la prière, l'hymne, toutes les parties du culte finissent elles-mêmes par se transformer en forces divines, en êtres divins qu'on invoque et qu'on révère. Partout où il y a une puissance, et il y en a partout, l'Aryen met un Dieu *qui n'est point un individu, mais une puissance*. Etrange assemblage de pénétration métaphysique et d'émotion poétique, d'aptitude à comprendre la nature, et d'inclination à figurer la nature. Nulle race à son origine n'a fait preuve d'une intelligence si fine et si sensible, si prompte aux créations incessantes et absorbantes, si disposée à se déployer et à s'étouffer sous le luxe de la végétation de ses propres Dieux (1) ».

Oh! le grand Brahma n'a jamais été étouffé, dans la race aryenne, sous le luxe de la végétation de ses Dieux; il y a bien eu ce qui s'observe aujourd'hui dans les populations, « la chute de l'absolu, » comme disent les Allemands, la chute des sommités métaphysiques, auxquelles l'esprit le contemple et l'adore, vers les adorations matérielles, positives et abrutissantes de ses images visibles; mais la philosophie aryenne, à caractère si profondément poétique et religieux, n'a fait que se développer avec une puissance en rapport avec un tel germe; c'est ce qui se remarque dans tous les commentaires des Védas, et dans la longue série des œuvres de toute sorte à laquelle les Védas ont servi de point de départ. Cette philosophie a vu aussi s'élever, à côté d'elle, une sœur bâtarde et positiviste, la philosophie sceptique du Sankya, dont Kapila fut le père; mais elle l'a rejetée, sans lui rien céder jamais, et aujourd'hui encore, s'il reste un brahmane connaissant sa religion, il est toujours monothéiste panthéiste au sens du Véda, c'est-à-dire croyant à Brahma, substance primitive, éternelle, immuable, dont la révélation première est le jour, le lumineux éther, l'espace.

M. Pillon fait, sur ce qu'il appelle le polythéisme des Védas, une observation pleine de justesse; il n'y a, dit-il, entre les dévas, aucun lien de hiérarchie; et cette observation le conduit à cette autre qui est la négation même de tout polythéisme védique : « Les dévas ne tendent pas à se subordonner les uns aux autres, parce qu'ils tendent à se confondre les uns

(1) *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*, p. 319 et suiv.

dans les autres. » (p. 237). Eh! sans doute, ils se confondent tous dans l'unité primitive, substantielle, dans Brahma, et ils sont tous égaux dans cette unité, ne différant que par leurs noms; Indra est Agni; Agni est Varouna; Varouna est Marouta; Marouta est Mitra; et ainsi de suite; le Véda le dit souvent en propres termes; ils sont tous UN dans l'unité de Brahma. On ne saurait être plus radicalement monothéiste; on l'est à tel point qu'à l'aide du panthéisme, on va jusqu'à absorber le polythéisme lui-même de manière à ce qu'il n'en reste rien. « Agni, s'écrie le Véda, tu es né Varouna, et tu deviens Mitra, tu es Indra, fils de la force! » La force éternelle, voilà l'unité; c'est toujours Brahma.

« Agni est la lumière, dit le Sama-Véda, et la lumière est Agni; Indra est la lumière, et la lumière est Indra; Surya (le soleil) est la lumière, et la lumière est Surya. » Il faut tirer ici sur la *lumière* la même conclusion que nous venons de tirer sur la *force*. Dans le Rig-Véda, Mitra et Agni sont parfois tellement unifiés qu'ils le sont jusques dans le mot lui-même, que le Véda compose comme il suit tout exprès : *Indragni*.

L'esprit du poëte monothéiste, qui dévore de la sorte le polythéisme, à l'aide du panthéisme, étant lancé dans cette direction, on conçoit qu'il s'adresse à peu près indifféremment à toutes les choses du monde et du ciel, à tous les dévas, comme à Brahma, puisque c'est Brahma qu'il voit seul en toutes ces choses. C'est ainsi que l'hymne suivant à Varouna, le dieu des eaux, nominalement, ne convient, du commencement à la fin, qu'à Brahma lui-même sous le nom de Varouna:

A VAROUNA.

« Il est né (1), pour la force et la grandeur, ce Varouna qui a fondé l'immensité du ciel et de la terre. C'est lui qui, d'un côté, a développé cette grande et large voûte toute parée d'étoiles, et qui, de l'autre, a étendu la surface terrestre.

« Ces mots, est-ce que je les adresse à moi-même? Comment puis-je m'élever jusqu'à Varouna? Recevra-t-il sans courroux mes offrandes? Comment faire pour contempler, d'un esprit pur, le Dieu plein de clémence?

« O Varouna, aveugle que je suis, je demande d'où vient mon péché, je m'adresse aux sages pour avoir une réponse. Les sages m'ont tous dit : Varouna est irrité contre toi.

« O Varouna, quel péché si grand ai-je commis pour que tu veuilles frapper un chantre ton ami ? Dieu fort et invincible, dis-le-moi. Innocent et empressé, je t'adorerai.

« O roi, pardonne-nous les péchés de nos pères ; pardonne aussi les péchés dont nous avons été coupables nous-mêmes. Laisse partir en paix le chanteur, comme on laisse partir un voleur, comme on laisse s'échapper une génisse.

« Mon action ne m'a point appartenu ; c'étaient la précipitation, l'ivresse, la colère, le jeu, un oubli, la séduction exercée sur le jeune homme par un homme plus âgé, le sommeil, qui m'ont induit à faire le mal.

« Ne me laisse plus rentrer, ô Varouna, dans cette maison d'argile et de boue ; aie pitié de moi, ô Dieu tout-puissant, aie pitié de moi !

« Si je marche tout tremblant comme un nuage que chasse le vent, aie pitié de moi, ô Dieu tout-puissant, aie pitié de moi !

« C'est parce que je manque de force, Dieu fort et brillant, que je suis allé me briser sur le fatal rivage; aie pitié de moi, ô Dieu tout-puissant, aie pitié de moi !

« La soif a dévoré ton adorateur bien qu'il fût au milieu des eaux ; aie pitié de moi, ô Dieu tout-puissant, aie pitié de moi !

Toutes les fois, ô Varouna, que nous, simples hommes, nous commettons quelque offense contre l'armée des cieux, toutes les fois que nous violons ta loi sans intention, aie pitié de nous, ô Dieu tout-puissant, aie pitié de nous ! »

Quoi de plus semblable que ce morceau à certains psaumes antiques de la littérature sacrée des sémites.

Voici un autre chant du Rig-Véda,

(1) Si le mot sanscrit que le traducteur rend par cette expression, en admettait, en commandait même une autre, nous n'en serions pas surpris.

LE NOIR.

que cite encore M. Pillon, en vue d'établir sa thèse, et dont il ne reproduit, autant qu'il nous en souvient, qu'une, partie :

A QUEL DIEU OFFRIRONS-NOUS L'HOLOCAUSTE ?...

« Au commencement paraît le germe doré de la lumière ; seul il fut le souverain-né du monde ; il remplit la terre et le ciel. — A quel Dieu offrirons-nous l'holocauste ?

« Lui qui donne la vie et la force, *lui dont tous les Dieux eux-mêmes invoquent la bénédiction*, l'immortalité et la mort ne sont que son ombre ? — A quel Dieu, etc. ?

« Lui, seul souverain tout-puissant de l'univers, de l'univers qui s'est éveillé et a commencé à respirer, lui qui règne sur l'homme et qui conduit l'animal ! — A quel Dieu, etc. ?

« Lui dont les montagnes couvertes de neige, dont le courant lointain de la mer, annoncent la puissance, lui dont les bras entourent l'étendue des cieux ! — A quel Dieu, etc., ?

« Lui qui illumine l'éther, qui affermit la terre, qui fixe le ciel et l'empyrée, qui a répandu la lumière à travers les couches des nuées ! — A quel Dieu, etc., ?

« Lui dont le regard puissant s'étendit sur les eaux qui portent la force et qui enfantent le salut ; *qui au-dessus des Dieux fut seul Dieu !* — A quel Dieu, etc., ?

« Qu'il ne nous frappe point, lui qui a créé la terre, qui créa le ciel, le gardien de la vérité, qui créa les eaux puissantes et limpides ! — A quel Dieu, etc., ? »

Nous serions bien embarrassés s'il s'agissait pour nous, eu égard à une systématique préconçue, de trouver dans toutes ces poésies, une seule pensée fondamentale aboutissant au polythéisme. Ce Dieu, « qui est au-dessus des dieux », dont « tous les dieux eux-mêmes invoquent la bénédiction, » dont « la mort et l'immortalité ne sont que les ombres, » dont « la vérité a pour gardien le ciel, » qui fait tout, que l'on ne nomme pas, parce qu'il n'est pas de nom digne de lui, et auquel revient l'holocauste ; ce Dieu peut-il être autre chose que le principe éternel, Brahma dans l'Inde, Chang-Ti, Thien et Y-Hi-Wei dans la Chine, Zerouane-Akérene et Ormouzd dans la Perse, Allah dans l'Arabie, Jéhovah dans la Judée?....

« Indra, dit M. Edgard Quinet, se détache du sein des aurores, comme Jéhovah du milieu des élohim, sur la montagne sainte. Sa voix gronde dans le tonnerre ; il pousse les nuées comme des armées. On croit entendre quelquefois l'accent des cantiques de Moïse ou des plus anciens psaumes.... l'alliance d'Indra et de Jéhovah vient surtout de ce que l'un et l'autre sont supérieurs à la création.... Indra fait la terre à l'image de sa puissance, il enveloppe de son immensité, l'air, l'éther, le ciel; seul il a fondé les choses qui existent hors de lui. Ce langage diffère-t-il beaucoup de celui de la Bible ? (*Le génie des religions* p. 113.)

Continuons nos citations des Védas empruntés à M. Pillon ; l'hymne qui suit est encore du plus ancien de ces recueils de poésie sacrée, du Rig-Véda :

« Il n'y avait ni être, ni néant, ni éther, ni cette tente du ciel. Qu'est-ce qui aurait enveloppé ce qui n'existait pas ? Où se cachait ce qui est caché? Était-ce dans les flots ? Est-ce dans l'abîme?

« Il n'y avait ni mort, ni immortalité ; rien ne séparait la nuit obscure du jour lumineux ; le *Tout*, indivisé, respirait seul ; en lui rien ne respirait. C'est là tout ce qui était.

« Les ténèbres le couvraient, semblables à un Océan que rien n'éclaire : ainsi le *Tout* était profondément caché dans le commencement. Enveloppé en lui-même, il naquit, grandit par la vertu de sa propre chaleur.

« L'amour, le premier, pénétra le *Tout*, l'Amour, ce premier germe de l'ardeur intellectuelle : méditant dans leur esprit, de sages rishis sentirent cet antique lien qui rattache l'être au néant.

« Ce rayon que les rishis virent partout était-il dans l'abîme, était-il sur les hauteurs ? La semence fut jetée, des forces naquirent ; la nature gisait ici-bas, là-haut était l'acte et la volonté.

« Qui donc le sait? Qui donc l'a jamais proclamé le point d'où jaillit la vaste création ? Les dieux vinrent plus tard qu'elle. Qui donc peut savoir d'où elle vient?

« Lui seul, de qui elle vint, la vaste création, soit qu'il la créât lui-même, soit qu'il ne la fit point, lui qui regarde du haut du ciel, lui le sait en vérité ; — ou lui-même ne le saurait-il pas? »

M. Emile Burnouf (1) voit, avec raison, le même fond de cosmogonie dans ce morceau que dans le premier chapitre de la Genèse; chaos primitif; ténèbres sur l'abime ; tout sort de là, la matière et la force, par « l'acte et la volonté » qui sont « là-haut » au-dessus de la nature qui « gît ici-bas; » et « LUI seul de qui elle vient, la vaste création, » « LUI qui regarde du haut du ciel » « sait le point d'où jaillit la vaste création; » « LUI le sait en vérité ! est-ce que lui-même ne le saurait pas ? » Mais pour en revenir à notre thèse, quel polythéisme y a-t-il dans toutes ces belles pensées d'un grand esprit et d'un grand poëte qui épuise ses efforts pour tâcher de comprendre l'incompréhensible?

Voici un autre morceau, dont M. Eugène Burnouf a donné la traduction dans sa préface du Bhagavata-Pourana, et que M. Pillon croit, avec beaucoup de raison, postérieur aux hymnes védiques, quoiqu'il se trouve dans le Rig-Véda, et aussi, avec de légères variantes, dans le Yadjour-Véda. Cette répétition même confirme, à notre avis, les soupçons d'interpolation subséquente que donne à concevoir ce morceau, qui rattache l'origine des castes à la création et à Dieu, tandis qu'il est à peu près certain, après étude de la littérature védique, que dans les temps où elle se produisit, il n'y avait pas encore de castes dans l'Inde. Il n'en est question, d'une manière claire, dans aucune des hymnes qui portent réellement le sceau de cette ancienneté. Celle-là seule fait exception, et elle paraît, par là même, et aussi par son genre, n'être que de peu de temps antérieure aux lois de Manou. Cette poésie porte le titre de Pourousha-Sakta (hymne de Pourousha); Pourousha est le principe masculin suprême ; et il est aussi, dans le sacrifice, la victime dont l'immolation donne naissance au monde.

« Il a des milliers de têtes, Pourousha, des milliers d'yeux, des milliers de pieds ; en même temps qu'il pénètre entièrement la terre, il occupe dans le corps de l'homme une cavité haute de dix doigts qu'il dépasse encore.

« Pourousha est tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera; il est aussi le dispensateur de l'immortalité; car c'est lui qui, par la nourriture que prennent les créatures, sort de l'état de cause pour se développer dans le monde.

« Voilà sa grandeur ! Mais Pourousha est encore bien au-dessus. La totalité des créatures n'est que la quatrième partie de son être ; les trois autres parties sont immortelles dans le ciel.

« S'élevant en haut avec ces trois parties, Pourousha s'est placé en dehors du monde ; la quatrième partie est restée ici-bas pour naître et mourir tour à tour. Puis, s'étant multiplié sous des formes diverses, il a pénétré ce qui vit de nourriture, comme ce qui ne vit pas de nourriture.

« De là naquit Viradj, et de Viradj, Adhipourousha ; à peine né, celui-ci augmenta de volume pour créer ensuite la terre et tous les corps.

« Quand les dévas, faisant de Pourousha l'offrande, accomplirent le sacrifice, le printemps fut le beurre clarifié, l'été fut le bois, et l'automne fut l'oblation.

« Ils l'immolèrent sur le tapis d'herbes sacrées, ce Pourousha né avant la création, qu'ils avaient pris pour victime; c'est avec lui que les dévas célébrèrent le sacrifice.

« De ce sacrifice, où celui qui est le monde devint l'offrande, fut produit le lait caillé et le beurre ; il donna naissance aux bêtes des forêts et des villages.

« De ce sacrifice, où celui qui est le monde devint l'offrande, naquirent les hymnes nommés *Ritch*, les chants

(1) *Essai sur le Veda*, p. 422.

nommés *Sâman*; de là naquirent les mètres; de là naquit le *Yadjour*.

« De là naquirent les chevaux et les animaux qui ont une double rangée de dents; de là naquirent les vaches; de là naquirent les chèvres et les moutons.

« Quand ils immolèrent Pourousha, en combien de portions le partagèrent-ils? Qu'est-ce qui fut sa bouche? Qu'est-ce qui fut ses bras? ses cuisses? Qu'apelle-t-on ses pieds?

« Sa bouche fut le brahmane; ses bras devinrent la caste royale; ses cuisses furent les vaiçyas; le çoudra naquit de ses pieds.

« La lune naquit de son cœur; de ses yeux naquit le soleil; de sa bouche naquirent et Indra et le feu; de sa respiration naquit le vent.

« De son nombril fut produite l'atmosphère; le ciel sortit de sa tête, la terre de ses pieds, les points de l'espace de ses oreilles. C'est de cette manière que furent formés les mondes. »

Ceci sent de fort près le système cosmogénique de Manou, est infiniment moins beau que tout ce qui précède, est aussi beaucoup plus mythologique, et pourrait être considéré comme polythéiste, s'il n'y avait encore des paroles exclusives du polythéisme, telles que celles-ci : « Pourousha est tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera; il est le dispensateur de l'immortalité; car c'est lui, qui, par la nourriture que prennent les créatures, *sort de l'état de cause* pour se développer dans le monde. » Mais n'avons-nous pas dit et n'est-on pas obligé de reconnaître que ce passage est beaucoup plus moderne, quoique inséré deux fois dans les Védas?

Nous avons à peu près reprodu tous les passages védiques que cite M. Pillon. Citons-en quelques autres :

Voici l'hymne au soleil, souvent répété dans les livres hindous, plus souvent encore chanté dans les fêtes sacrées les plus solennelles, appartenant au Rig-Véda, et, parmi tous ceux qui composent ce recueil, un des plus antiques et des plus respectés :

AU SOLEIL.

« O radieux et brillant soleil, reçois ce chant, toujours excellent et toujours nouveau, qui s'adresse à tes vertus.

« Daigne accepter mon invocation; que tes rayons descendent visiter mon âme avide comme un jeune amant qui court recevoir les premiers baisers de son amante.

« Soleil! toi qui illumines la terre, et dont la lumière féconde toutes les choses, protége-moi!

« Méditons sur ta lumière admirable, pur et resplendissant soleil; qu'elle éclaire et dirige notre intelligence!

« Les prêtres par des sacrifices et de saints cantiques t'honorent, ô soleil resplendissant, car leur intelligence voit en toi *la plus belle œuvre de Dieu*!

« Avide de nourriture céleste, je sollicite, pour mes humbles prières, tes dons précieux et divins, ô sublime et puissant soleil!... »

On pourrait croire, d'abord, que l'hymne s'adresse au soleil comme à un Dieu véritable; le soleil est bien en effet, un des dévas; mais voilà que tout à coup, il vous pousse cette phrase :

« L'intelligence des brahmanes voit en toi la plus belle des œuvres de Brahma. »

Nous avons, dans notre Christianisme, un saint dont la douceur et l'amour sont les caractères et qui ressemblerait plutôt, par ce côté, aux auteurs des prières du zend-avesta (v. MAZDEISME et ZEND-AVESTA), qu'à ceux des hymnes védiques, mais qui, comme ces derniers, tient une lyre et comme eux chante la nature sa sœur. C'est saint François d'Assise. Reposons un instant nos yeux sur l'échappée de vue que nous ouvre l'abbé Versvost dans le monde de pensées douces de ce touchant ami de Jésus et des hommes, et de l'universelle paix, en nous citant son cantique du soleil :

« François avait au dehors un autre livre où il lisait les merveilles du divin amour, c'était la nature. Il voyait dans chaque créature un ouvrage du Seigneur, par conséquent une sœur

un frère. Ses sœurs les abeilles, ses sœurs les alouettes, parlaient à son âme et il leur répondait; il alternait les louanges de Dieu avec son frère le rossignol. Il voulait qu'il y eût dans tout jardin un parterre de fleurs suaves, odoriférantes et belles à voir, afin qu'elles invitassent un chacun à louer Dieu par leur beauté : elles élevaient son âme à cette fleur sortie de la tige de Jessé et dont le parfum réjouit le monde.

« Cette fraternité, il l'étendait même aux éléments. Un jour que les médecins allaient lui appliquer un fer rouge, il le bénit d'abord et lui dit : « Mon frère le feu, le très-haut t'a fait avant toutes choses, et t'a fait beau, utile et puissant, sois-moi donc favorable aujourd'hui, et daigne Dieu t'adoucir de telle sorte que je puisse te supporter. » Le fer fut appliqué, et le saint s'écria : « Mes frères, louez avec moi le Très-Haut, le feu même ne brûle pas, et je ne sens aucune douleur. »

« Epris surtout de l'astre dont Dieu a fait l'image visible de sa splendeur, il fit écrire un jour à frère Léonard le cantique du soleil, que l'on a ainsi traduit :

« Très-Haut, très-puissant et très-
» bon Seigneur, à vous la louange, à
» vous la gloire et la bénédiction!
» elles n'appartiennent qu'à vous, et
» nul mortel n'est digne de pronon-
» cer votre nom.

« Loué soit le Seigneur pour toutes
» les créatures, et singulièrement pour
» notre frère le soleil qui nous donne
» le jour et la lumière. Il est beau,
» radieux, immense : il vous reflète,
» ô mon Dieu!

« Loué soit le Seigneur pour notre
» sœur la lune et pour les étoiles; il
» les a formées dans le ciel brillantes
» et belles.

« Loué soit le Seigneur pour mon
» frère le vent, pour l'air, soit nua-
» geux, soit serein, pour tous les
» temps par lesquels il donne leur
» subsistance à toutes les créatures.

« Loué soit le Seigneur pour notre
» sœur l'eau, qui est utile, humble,
» précieuse et chaste.

« Loué soit le Seigneur pour notre
» mère la terre, qui nous porte et
» nous nourrit, qui produit les fleurs
» et les fruits. »

« Soyez loué, Seigneur, pour ceux
» qui pardonnent pour l'amour de
» vous, pour ceux qui supportent les
» misères et les infirmités! Heureux
» ceux qui garderont la paix! car le
» Très-Haut leur garde une cou-
» ronne! »

» Quand François apprenait qu'une ville était en armes, que l'évêque d'Assise, par exemple, avait mis la ville sous l'interdit et que le pouvoir, en représailles, avait frappé l'évêque de mort civile, il envoyait ses frères chanter en chœur l'hymne du soleil, et quand ils s'agenouillaient en chantant la dernière strophe, les yeux mouillés de larmes et levés vers le ciel, les armes tombaient des mains, les ennemis s'embrassaient.

« François a parfumé l'Italie de ses chants suaves : on a dit qu'il fut l'Orphée qui apprivoisait les lions et les tigres Il savait la noble mission de l'art et de la poésie en particulier, qui est d'adoucir les mœurs, de civiliser le monde par la paix. Ce n'est pas sans une profonde raison qu'il donna le beau nom de *pacifique* au poëte illustre que Dieu envoya dans son ordre, à ce célèbre roi des vers que l'empereur avait couronné. »

« En lui faisant quitter la livrée de
» ce siècle, a écrit M. Ozanam (1),
» François n'exigea point de lui l'oubli
» de sa première profession. Lui qui
» avait toujours les chants sur les
» lèvres, et à qui les anges venaient
» donner des concerts, comment au-
» rait-il pensé à bannir les poëtes de
» sa république? Quand il improvisait
» ses cantiques, il chargeait le nouveau
» converti de les réduire à un rhy-
» thme plus exact; de son côté, l'an-
» cien troubadour apprenait de lui à
» chercher les véritables sources de
» la poésie ailleurs que dans les ré-
» miniscences de la mythologie clas-
» sique. » (*Hist. ecclésiast* par le ba-
» ron Henrion, continuée par M. l'abbé
» Vervorst, tom. 22e, col. 1043 et suiv.
» édit. Migne.)

Quand saint François, malade, eut l'inspiration de sa mort prochaine,

(1) Tom. V, p. 93.

il ajouta à son hymne du soleil la stance qui suit:

« Loué soit Notre Seigneur pour » notre sœur la mort, à laquelle nul » homme ne peut échapper ! Malheur » à qui meurt dans le péché ! bien- » heureux ceux qui se reposent dans » la volonté sainte ; la seconde mort » ne pourra les atteindre ! »

Il y a dans ces accents une exactitude d'expression, une clarté et une onction sainte qui n'appartiennent qu'au Christianisme.

Retournons aux Védas. Voici l'hymne à Brahma lui-même, du Sama-Véda, le plus saint des Védas ; on l'appelle aussi l'hymne de la Savitri. Il débute, dans la liturgie, par la fameuse syllabe sacrée *aum*, dont il est question dans Manou et que nous expliquerons un peu plus loin, et il continue comme il suit.

« Bhour ! Bhouvah ! Shouar! (1)

« Seigneur des mondes et des créatures, reçois mon humble invocation ; détourne-toi de la contemplation de ta puissance immortelle. Un seul de tes regards purifie mon âme.

« Viens à moi, que j'entende ta voix dans le frémissement des feuilles, dans le murmure des eaux du fleuve sacré, dans le pétillement de la flamme de l'avasathya (feu consacré).

« Mon âme a besoin de respirer l'air pur qui émane de la Grande Ame ; écoute mon humble invocation, Seigneur des mondes et des créatures.

« Bhour ! Bhouvah ! Shouar !

« Ta parole sera plus douce à mon âme altérée que le vent de la nuit sur les sables du désert, plus douce que la voix de la jeune mère qui appelle son enfant.

« Viens à moi, ô toi par qui la terre est en fleur, par qui mûrissent les moissons, par qui se développent tous les germes, par qui brillent les cieux, les mères enfantent, et les sages connaissent la vertu

(1) Notre traducteur n'a pas donné la signification de ces trois mots. Ce sont trois mots mystérieux qui n'ont peut-être pas de sens déterminé.

« Mon âme a soif de te connaître et de se dégager de son enveloppe mortelle pour jouir de la béatitude céleste et s'absorber dans ta splendeur.

« Bhour ! Bhouvah ! Shouar ! »

Que devient le polythéisme védique, après de tels morceaux ? et que penser des populations qui en seraient venues à un état assez profond d'abrutissement pour chanter, dans une langue qui leur serait familière, de telles prières sans les comprendre ? Cet hymne sacré est cependant un de ceux qui sont le plus répétés dans les poëmes et le plus chantés dans les pagodes.

Continuons de citer, mais seulement des phrases, pour éviter de faire un livre dans un livre.

Dans le Rig-Véda, « ce qui est *le grand un*, je le suis, dit un Dieu. »

On lit dans le chapitre intitulé, Aitareva-Aramya :

« Dans le principe, cet univers n'était qu'AME. Lui eut cette pensée: je veux créer des mondes. » Puis vient une énumération des parties de l'univers dans le genre de celle de la Genèse. Ces parties sont créées, et le poëte reprend : « Lui eut cette pensée : je veux créer des gardiens des mondes, » et plus loin : « ainsi, il tira des eaux et forma un être revêtu d'un corps. »

Ailleurs : « Qu'est-ce que l'âme ?.. est-ce la réflexion? est-ce l'attention? etc., etc.... Non, c'est Brahma, Indra et Maï-Japita. Tout est l'intelligence. L'intelligence, c'est la base et l'intelligence est Brahma, le grand un. »

Il y a, dans le Yadjour-Véda, un morceau sublime où l'on décrit, en traits qui rappellent le chap. VIII du Livre des Proverbes et les plus beaux passages des Livres de l'Ecclésiastique et de la Sagesse, l'unité et l'immensité de celui qu'on ne nomme pas, et qu'on appelle seulement *il, lui*; nous croyons l'avoir cité dans nos *harmonies* et nous cherchons, autant que possible ici, à ne pas nous répéter. On y lit ces phrases : « IL est existant par lui-même. IL est dans tous, et tous sont en LUI. IL enveloppe

et pénètre tout. IL est sachant tout. IL est le grand poëte, le grand prophète, plein d'inspiration, pur, immobile, sans péché.... » Dans ce morceau, on célèbre l'envoyé de cet être, et cet être, ce lui, est qualifié, « l'être ordonnateur, l'être suprême, unique.... »

Dans le Sama-Véda, lisez ce morceau, où il est dit: « quel est celui par qui l'intelligence s'exerce ? » etc., etc. On fait la même question sur toutes les qualités les plus nobles, et la réponse est toujours: « Celui-là est Brahma, et non ces choses périssables que l'homme adore. »

On lit encore dans le Sama-Véda: « de même que, de toute éternité, le monde était dans l'esprit de Brahma, de même aujourd'hui, tout ce qui existe est à son image. » C'est la métaphysique elle-même des archétypes éternels de Platon.

« La pure lumière de toutes les lumières est la souveraine de toutes les créatures. » (Véda.)

« Le soleil et tous les autres (astres) imitent Dieu, et lui empruntent leur lumière. » (Véda.)

« Aucun être n'est égal ou supérieur à Dieu. « (Véda.)

« Connais Dieu seul. » (Véda.)

« Dieu, de son regard, a créé l'univers. » (Véda.)

« Dieu, le régulateur du sens interne, est l'être éternel. » (Véda).

« LUI, qui réside dans le soleil, est distinct du soleil. » (Véda.)

« Tous les Védas ne prouvent rien que l'unité de l'être suprême. » Cette proposition est répétée plusieurs fois dans les Védas.

« Dieu est, par conséquent, UN et sans second. » (Véda.)

« Il n'y a que l'être suprême qui possède la connaissance universelle. » (Véda.)

« Lui, qui est sans aucune figure, et qui dépasse les limites de la description, est l'être suprême. » (Véda.)

« L'esprit est l'être suprême; il doit être adoré. » (Véda.)

« Dieu est l'espace vide du cœur. » (Véda.)

Le Véda dit quelque part: « Tout ce qui existe est par conséquent Dieu. » Cela est panthéiste; mais ce panthéisme ne va pas jusqu'à faire que Dieu et la créature soient une seule et même chose; car le védanta, qui est le commentaire représentant l'orthodoxie brahmanique, ajoute sur ces paroles l'interprétation suivante: « C'est-à-dire, rien n'a une véritable existence excepté Dieu (1).... »

Le Véda dit encore : « Tout ce que nous sentons par l'odorat, ou nous touchons par le tact est l'être suprême. » C'est encore panthéiste. Mais le védanta ajoute : « C'est-à-dire : l'existence de toute chose quelconque qui nous apparaît repose sur l'existence de Dieu . » Et il ajoute que ces sortes d'expressions des védas sont des métaphores qu'on ne doit pas prendre à la lettre. Le Véda dit lui-même : « Toutes les expressions dont j'ai fait usage pour décrire l'être suprême sont incorrectes. » « IL est en dehors de toute description. »

« L'être suprême est une pure intelligence. » (Véda.)

L'être véritable existait avant tout. » (Véda.)

« L'être suprême n'a pas de pieds, mais il s'étend partout; il n'a pas de mains, cependant il tient toute chose; il n'a pas d'yeux, cependant il voit tout ce qui est; il n'a pas d'oreilles, cependant il entend toute chose qui passe. » (Véda.) Pourrait-on mieux affirmer la spiritualité de Dieu?

« Son existence n'a pas de cause. » (Véda.) Pourrait-on affirmer plus fortement son aséité?

« Il est le plus subtil des êtres subtils et le plus grand des êtres grands; et cependant il n'est, dans le fait, ni petit ni grand. » (Véda.)

« Dieu est tout-puissant, et c'est par sa suprématie qu'il est en possession de tous les pouvoirs. » (Véda.)

Le Véda dit parfois à des êtres, dieux ou hommes, tels que Ramadéva, brahmane célèbre : « Vous êtes cet être véritable. » Mais le Védanta et les commentateurs orthodoxes ajoutent : « C'est-à-dire, lorsque vous perdez toute contemplation de vous-même, par l'oubli de votre personna-

(1) Voyez dans notre article BOUDDHISME quelques paroles de Bossuet du même genre citées dans une note. LE NOIR.

lité, mais en conséquence de cette réflexion aucun de vous ne peut être reconnu comme la cause de l'univers ou l'objet de l'adoration. »

« De la connaissance de Dieu seul procède la connaissance de toute chose existante. » (Véda) c'est ainsi que notre Malebranche voyait tout en Dieu. Le védanta ajoute : « Dieu est la cause efficiente de l'univers, ainsi que la cause matérielle ; comme la cause matérielle de l'existence conçue d'un serpent, lorsqu'on prend une corde pour un serpent, est la corde. »

« L'être suprême a créé l'univers par sa seule intention. » (Véda)

Il n'y a pas à douter que les Védas ne soient panthéistes en ce sens berkleyen que la matière n'a pas de réalité substantielle, autre que celle de Dieu qui est esprit et des esprits créés. Voici des mots qui le prouvent avec tant d'autres : « Toutes figures et leurs appellations sont de pures inventions. » (Véda) « L'être suprême seul est l'existence réelle . » (Véda.)

« Celui qui adore un Dieu quelconque, excepté l'être suprême, et qui pense que ce Dieu est distinct de l'être suprême, (dans son adoration) et intérieur à soi, ne connaît rien . » (Véda.) Et le Védanta ajoute : « Le culte autorisé par tous les Védas est d'une seule nature, comme les instructions pour le culte d'un seul être suprême se trouvent invariablement dans chaque partie du Véda. »

« Adore Dieu seul. » «Connais Dieu seul. » (Véda) et le Védanta dit : « On trouve dans les Védas qu'il n'y a que l'être suprême qui doive être honoré d'un culte ; nul autre que lui ne doit être adoré par un homme sage. » — étrange polythéisme que celui-là.

La série de citations des Védas qui précède, est tirée d'un abrégé du Védanta publié en 1816 à Calcutta par le brahmane Ram-Mohan-Raé qui, venu plus tard à Londres, y mourut en 1833. On trouve cet abrégé en appendice à l'*Essai sur la philosophie des Hindous* de Colebrooke, qui est le savant européen que les Hindous respectent peut-être le plus, et qu'ils regardent comme ayant le mieux compris leurs doctrines. M. Pauthier en a donné une traduction francaise.

Si l'on étudie les livres sanscrits subséquents, Manou, les brahmanas ou commentaires, les notes dont nous avons parlé, les grands poëmes, et les pouranas qui paraissent les moins antiques, on n'y trouve qu'un développement suivi de ces grandes ideés posées par les Védas, développement qui s'entoure, à la fois, des défaillances les plus incroyables et des élans les plus sublimes du génie. Nous ne nous attachons qu'à ce dernier côté. Citons-en, le plus rapidement possible, quelques traits.

Dans le mahabharata, Crithra conduit Agoura, son disciple, à la connaissance « de l'intelligence supérieure qui a tout créé, tout arrangé avec une liberté et une puissance infinie. »

Le même poëme définit Dieu comme il suit : « Dieu est un, immuable, denué de parties et de formes, infini, omniscient, omniprésent et omnipotent. C'est lui qui a fait sortir les cieux et les mondes de l'abîme du néant et les a lancés dans les espaces infinis ; il est le divin moteur, la grande essence originaire, la cause efficiente et matérielle de tout. »

Voici le commentaire des pouranas sur le Dieu des Védas : « Esprit mystérieux, force immense, pouvoir insondable, comment se manifestait ton pouvoir, ta force, ta vie, dans la période de création? dormais-tu comme un soleil éteint au sein de la décomposition de la matière? Cette décomposition était-elle en toi, ou bien l'avais-tu ordonnée? étais-tu le chaos? étais-tu la vie, renfermant en toi toutes les vies qui avaient fui la lutte des éléments destructeurs ? Si tu étais la vie, tu étais aussi la destruction, car la destruction vient du mouvement, et le mouvement n'existerait pas sans toi. Avais-tu jeté les mondes qui s'agitent dans une fournaise ardente pour les régénérer, pour les faire renaître de la décomposition, comme l'arbre vieilli renait de la graine qui produit un germe au sein de la pourriture ? Ton esprit était-il errant sur l'eau, puisqu'on t'appelle Narayana? »

A propos de ce dernier mot, qui rappelle Moïse, nous avons cité, au mot AGES COSMOLOGIQUES, le vieux Manou disant, au liv. 1er de ses lois : « Les eaux ont été appelées *Nara* (en sanscrit: *esprit divin*), ces eaux ayant été le premier lieu de mouvement (en sanscrit *Ayana*) de *Nara*; Lui (Brahma), a été, en conséquence appelé *Narayana*, celui qui se meut sur les eaux. »

Le même Manou définit Dieu, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs : «le grand pouvoir, l'existant par lui-même, lui que l'esprit seul peut concevoir, l'indécouvert et l'indécouvrable,... lui, l'esprit suprême.... » et il dit : « Les créations et les destructions sont innombrables; et l'être suprême les renouvelle comme en se jouant. »

Voici comment s'expriment les pouranas sur la création. : « Lorsque Brahma passe de l'inaction à l'action (*de Brahma* se fait *Brahmâ*) , il ne vient point créer la nature, qui existait de tout temps dans son essence et ses attributs, dans son immortelle pensée; il vient la développer, et faire cesser la dissolution.... ô Dieu, père créateur, quelle forme revêts-tu dans ton action? Les actes de ta grandeur, de ta puissante volonté frappent les regards. L'océan soulève ses flots furieux et s'apaise; le tonnerre éclate et se tait; le vent mugit, et il passe; l'homme naît et meurt; partout on sent la main qui commande et protége; mais on ne peut ni la comprendre, ni la voir.... ! faut-il nier la cause première ?.... qui donc a jamais nié la pensée, parce qu'il n'a pu la voir?.... » Il y a encore, dans ce morceau toute la théorie transcendante des archétypes de Platon, et, de plus, assez clairement indiqué, d'une manière implicite, par ces derniers traits, dont l'éloquence est surprenante autant que saisissante, le *je pense, donc je suis*, de la logique cartésienne.

Il y a des systèmes hindous, hétérodoxes, qui cessent de faire intervenir Brahma, directement, dans les formations cosmiques, après qu'elles sont lancées, ce qui conduit à une sorte de négation de la Providence; mais, dans les systèmes orthodoxes, Dieu est considéré comme exerçant toujours son action d'une manière immanente et ininterrompue ; c'est constamment Brahma, selon l'orthodoxie, qui fait lui-même son grand jour des créations et sa grande nuit (pralaya) des destructions et de la mort, lesquels sont, chacun, selon le Véda, de quatre millions trois cent vingt mille années humaines. Et, aujourd'hui encore, un brahme ne peut recevoir l'onction sacerdotale sans faire profession de cette providence immédiate.

C'est encore dans les pouranas que l'on met dans la bouche de Brahma ces paroles : « Je veux que les cieux se peuplent d'esprits inférieurs qui témoigneront de ma gloire et m'obéiront », et qu'on ajoute : « Aussitôt les dévas jaillirent de sa pensée, et vinrent se ranger autour de son trône. » Puis vient la révolte des dévas inférieurs sous la conduite de Vasouki, la lutte que soutiennent contre les révoltés les devas supérieurs sous la bannière d'Indra, l'assistance de Brahma impassible, à qui il plaît de laisser se faire le choc titanesque, la victoire d'Indra, Vasouki terrassé, abandonné des siens, chassé du ciel par Brahma, n'ayant pas même les planètes pour lieu de refuge, et obligé de s'enfermer avec les siens dans l'enfer, où ils sont tous devenus les rackchasas (*maudits*), qui s'appellent aussi les nagas, les sarpas, les pisatchas, les assouras, et qui viennent troubler sans cesse les sacrifices et les dévotions des habitants de la terre; mais, ceux-ci appellent à leur secours les bons dévas.

On reconnaît nos démons et nos anges, aussi bien que les darvands et les amschaspands du magisme de Zoroastre et des Parsis. (V. MAZDÉISME.)

Manou avait dit, à propos de la grande dissolution. (*Prolayla*), arrivant à sa fin : « Brahma paraît resplendissant de l'éclat le plus pur, et, déployant sa propre splendeur, il dissipe l'obscurité et développe la nature, ayant résolu dans sa pensée de faire émaner de sa substance toutes les créatures. »

Arrêtons-nous un moment pour tirer quelques déductions, ou plutôt

pour faire remarquer quelques traits importants de la dogmatique brahmanique; car, ce ne sont pas des déductions que nous tirons : ce sont des pensées formellement exprimées, que nous ne faisons que constater.

Ce Brahma, ce Dieu tout, ce panthée du *brahmanisme*, n'est point personnel en la manière de l'homme, sans doute ; mais il est personnel en sa manière, laquelle, quoique incompréhensible, est positivement affirmée ; il est conscient, il dit moi ; il dit : Je suis et je sais que je suis, et je sais que mes créatures sont. Le Véda n'a-t-il pas dit : « *Il* est sachant tout. » — « L'intelligence est Brahma, le grand un. » — « Brahma eut cette pensée : je veux créer des mondes. » — « Détourne-toi, ô Brahma, de la contemplation de ta puissance; un seul de tes regards purifiera mon âme. » « Qui donc l'a jamais proclamé, le point d'où jaillit la vaste création?... Lui seul, de qui elle vient, le sait, en vérité ; est-ce que lui ne le saurait pas? » etc., etc., etc.

Brahma est donc conscient et personnel à sa manière ; il est, d'ailleurs, esprit, unité, éternité, et providence immanente qu'on invoque par la prière ; ce sont les idées qui reviennent partout à la suite de celle-ci qui est la base : « Il est par lui-même, » il est Jéhovah.

Encore une fois, où est le polythéisme des Védas et de l'Inde antique?

Nous n'avons pas encore fini : Il nous reste quelques autres vérités radicales à extraire de cette vieille doctrine, qui est immortelle dans sa base, par cela même que ces vérités le sont. Ces vérités sont d'abord la Trinité divine, l'incarnation et la rédemption, nos trois grands mystères du Christianisme, non pas, sans doute, théologiquement exprimés comme ils l'ont été par nos conciles et comme ils le sont dans notre enseignement; ceci est le propre de nos évangiles, des commentaires que nous en ont laissés les apôtres, et des définitions de nos conciles, aussi bien que de nos souverains pontifes, mais suffisamment indiqués et habillés de mythes qui en rendent et conservent incontestablement les idées fondamentales : ce qui prouve, contre les écoles que nous attaquons, que ces idées, par la même qu'elles se retrouvent, de toute antiquité, et de toute part, dans les religions — nous n'en trouvons aucune qui ne les possède — sont, par une raison quelconque qui ne doit pas être l'objet de cette étude, des vérités inhérentes à l'humanité présente, et dont elle ne saurait pas plus se débarrasser que de la pensée, et de l'idée de la cause. Ce sont encore, la spiritualité et l'immortalité des âmes, avec des récompenses ou des peines, les principes de la morale et un culte religieux ayant pour base l'adoration, pour âme la prière, pour génie le sacrifice, pour moteur la grâce, et pour langage le sacrement.

Passons en revue toutes ces choses.

La Trinité. — Nous avons entendu déjà résonner la syllabe sacrée aum (*aoum*), espèce de cri que pousse le brahmane avant de chanter l'hymne du Véda. Cette syllabe est un appel à Brahma, c'est le nom de la Trimourti. A, c'est souvent Vichnou ; U, Çiva ; M, Brahmâ; et souvent aussi A est Brahmâ, U, Çiva, et M, Vichnou.

Il y a aussi trois grands mots : Bhour! Bhouvah! Shouar! qui sont précédés d'AUM et qui précèdent la savitri ou l'hymne à Brahma.

Il y a encore les trois mystérieuses épithètes de Dieu, par l'énoncé desquelles les Védas commencent et les Védas finissent, d'après le brahmane Ram-mohan-raé, que nous avons cité déjà ; ces trois épithètes sont OM, TOT, SAT. La première signifie : « celui qui conserve, détruit et crée. » La seconde signifie : « celui qui est unique, ni mâle ni femelle. » La troisième signifie : « l'être véritable. »

Il y a trois naissances : la première est dans le sein de la mère ; la seconde est dans l'investiture du cordon; la troisième est dans le sacrifice accompli.

Par le respect pour sa mère, on obtient le bas-monde; par le respect pour son père, on obtient l'atmosphère ; par le respect pour son directeur brahmane, on obtient le monde céleste de Brahma, etc., etc.

Ces divisions par trois sont à l'infini;

partout des triades introduites, et toujours à l'imitation des trois grands dieux, Brahma, Vichnou, Çiva, ou, selon le Rig-Veda, Agni, Surya et Indra. Mais nous ne faisons ces observations que pour mémoire ; si elles n'étaient accompagnées de certaines choses plus profondes ou plus positives, nous ne les citerions pas.

On lit dans le Rig-Veda : « Tisra, Eva et Devatah sont trois dieux qui n'en font qu'un. »

Et ailleurs ces paroles que nous avons citées : « Qu'est-ce que l'âme?..... c'est Brahma, Indra et Maï-Japita... et l'intelligence est Brahma, le grand un. »

Manou, sans dégager formellement le trias, le donne assez bien dans la pensée comme il suit : « Le grand pou-» voir, l'existant par lui-même. Lui, » que l'esprit seul peut concevoir. » Lui, l'esprit suprême... qui se meut » sur les eaux. »

Ensuite, l'énergie de ce LUI, Brahma (sans accent,) qui est les trois, « engendre Brahmâ, puis Vichnou, puis Çiva » et ainsi se réalise « la Trimourti. »

Après cette génération radicale, de l'énergie créatrice de Brahmâ naît l'univers, qui est matière, vie et conscience ; de l'âme suprême sort l'intelligence (*Manas*), d'où est venu *Mens* ; et de l'intelligence, la conscience (Abascara)... LUI fait aussi les esprits supérieurs, et l'homme et la femme du plus pur de lui-même. Et il se repose. « LUI tire du feu, du vent et du soleil (qui sont) le triple et éternel Brahma, les trois Vedas, » et pour couronner cet enchevêtrement de trilogies et de trias, « c'est lui, Manou, qui est le créateur de cet univers. »

Ce sont, d'ailleurs, les deux principes « l'âme suprême et l'intelligence, » qui jugent « si l'âme doit être punie ou récompensée. » Et il existe, trois états de l'âme : la nature divine ou supérieure, par la santé ; la condition humaine, ou intermédiaire, par la passion ; et la condition de l'animal ou du végétal, par l'obscurité.

Ces dernières idées sont compréhensibles et peuvent s'expliquer, nous y reviendrons ; mais il faut bien avouer que ce qui précède est une superfétation confuse qui défie presque la subtilité du plus audacieux panthéisme pour en lever les contradictions. Cependant, il y a, dedans, de grandes et belles choses ; et pourquoi cette superfétation elle-même de triades? pourquoi cette affectation, poussée jusqu'à l'absurde, du trinitaire ou du ternaire? Tout cela, d'ailleurs, ne ressemble-t-il pas, bien plutôt, à des altérations d'idées antérieures qui avaient été claires et qu'on embrouille dans une filière où l'on patauge, qu'à des percées nouvelles dans de nouvelles régions?

M. Pillon cherche à expliquer le tout par un long développement d'idées ; c'est, à l'origine, le Dieu créateur et destructeur ; beaucoup plus tard, on distingue l'un de l'autre ; et beaucoup plus tard encore, on y ajoute le Dieu qui répare et fait renaître ; de là « Brahma, Çiva et Vichnou, représentant la création, la destruction, la renaissance, forment la Trinité indienne, la Trimourti ; » et d'après lui, « la théologie brahmanique considère ces trois personnes de la Trimourti comme trois formes, trois aspects différents de la divinité une et suprême, » qui n'ont aucune réalité intrinsèque » : il en apporte pour preuve le passage suivant du Bhagavata-Pourana :

« Un ascète s'adresse à Vichnou, à Çiva et à Brahma et leur demande quel est d'eux trois le véritable Dieu. Les trois divinités lui répondent : « Apprenez, ô pénitent, qu'il n'y a point de distinction réelle entre nous ; ce qui vous semble tel n'est qu'apparent. L'Être unique paraît sous trois formes par les actes de création, de conservation et de destruction ; mais il est un. Adresser son culte à une de ces formes, c'est l'adresser aux trois ou au seul dieu suprême. »

Nous ne sommes pas de cet avis ; sans doute on trouvera des passages, dans le genre de celui-là, qui, considérant surtout l'unité divine, effacent, devant cette unité, les distinctions intrinsèques de la Trinité, à peu près comme il ne manque pas, dans le Christianisme, d'hérésies (Sabellius) qui n'ont vu dans la Trinité d'autre distinction entre les personnes que celle des actes

extérieurs ; mais il y a, en contrepartie, les autres passages, en beaucoup plus grand nombre, qui paraissent plutôt considérer les trois grands dieux comme des dieux distincts, et qui correspondent aux hérésies contraires du Christianisme qu'on a appelés le Trithéisme. La vérité nous paraît être que l'idée fondamentale du *brahmanisme* est entre les deux extrêmes, c'est-à-dire dans l'unité à essence ternaire. Brahma est le père ; il y a même des auteurs qui donnent au mot Brahma cette acception ; Vichnou est le fils, que nous allons voir tout à l'heure s'incarner plusieurs fois, notamment dans Krichna, rédempteur hindou. Et Çiva est l'esprit (mana) qui pour établir le mouvement de la vie, détruit et reconstruit.

Brahma crée ; Vichnou protége ; Çiva transforme ; et par cette triple action manifeste, laquelle correspond à la triple énergie intrinsèque de la Trimourti, le jour entier de Brahma, sa manifestation, qui est la création, finit par la mort et la renaissance, comme chaque être en particulier. Il n'est aucune mort dont Çiva ne retire un germe de vie, qui renaît toujours. Et Brahmatma, l'âme de Brahma, est l'unité qui centralise toutes choses.

Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur les images symboliques de l'Inde, pour reconnaître la Trimourti et voir, presque nécessairement, une idée fondamentale à peu près identique à celle du Christianisme. Ce sont toujours, et surtout en sculpture, des monstres à trois têtes avec un seul corps, ou à trois corps avec une seule tête, dont la conception et la construction nous montrent l'art épuisant ses efforts et ses ressources pour faire jaillir la triplicité de l'unité et pour concentrer dans l'unité la triplicité. V. BOUDDHISME.

L'Incarnation et la Rédemption, qui supposent une déchéance originelle. — Il y a, dans le *brahmanisme*, neuf incarnations ou avatars de Vichnou, dont la plus complète et la plus éclatante, qui est la neuvième, est celle de Krichna, fils de la vierge Dévanagny. Les huit premières sont des apparitions de la Divinité sous des formes quelconques soit pour renouveler la promesse de rédemption qui fut faite à Adima et à Heva, après leur faute (V. ADAM), soit pour sauver l'humanité de grands malheurs.

C'est ainsi que Vichnou s'incarna sous la forme d'un poisson pour sauver l'homme du déluge. On en attend, d'ailleurs, une dizième. Quelques mythologues, parmi les brahmanes çivaïtes, font de l'avatar de Khrichna le huitième, pour placer, comme le neuvième, un avatar trompeur de Vichnou dans le Bouddha, qui aurait induit les hommes à l'athéisme en les détournant du sacrifice (V. BOUDDHISME) ; selon cette théologie, l'avatar antérieur à celui de Khrichna qui ne lui avait été antérieur que de très-peu de temps, ayant eu lieu dans un de ses parents et ami, ne serait pas distinct du sien.

Citons seulement quelques passages qu'on rapporte à l'avatar de Krichna (soit 8e. soit 9e), à titre de prophéties ou autrement.

Dans les paroles que Vichnou, sous la forme de la colombe, adressa, d'après le mahabharata, à Adgigarta, sorte de patriarche qui correspond assez bien à Abraham, se trouvent celles-ci : « Dieu est satisfait de ton obéissance ; et ton fils, par son courage, a trouvé grâce devant lui. Qu'il vive de longs jours ; car c'est de lui que naîtra la vierge qui doit concevoir un génie divin. »

On lit dans l'Atharva-Veda : « Il viendra couronné de lumière, ce fluide pur émané de la grande âme, de l'essence de tout ce qui existe, et les eaux du Gange tressailliront ; etc. »

« Il viendra, et les cieux et les mondes seront dans la joie, etc., et la terre sera trop petite pour le contenir, etc., car il est l'infini ; car il est la *puissance*, car il est la *sagesse*, car il est la *bonté* ; car il est tout dans tout. »

Ces derniers mots méritent une note. Nous cherchions tout à l'heure, la trinité brahmanique, le sens vrai de la Trimourti : le voilà, c'est ici la Trimourti rationnelle de l'esprit suprême; il est *puissance, sagesse, bonté*, c'est-à-dire *être par soi, intelligence* et *amour*. L'Atharva-Veda a-t-il eu cette pensée formelle, en émettant

ce beau verset ? Nous ne saurions le dire, mais on ne peut lui accorder moins que d'avoir eu l'intuition de la chose.

Le poëte védique continue:

« Il viendra, et les Rackchasas maudits s'enfuiront dans le plus profond des enfers. Il viendra, et les Pisatchas impurs cesseront de ronger les cadavres des morts, etc. Il viendra, et la vie défiera la mort.... et la période de dissolution sera suspendue dans son sinistre travail, et il rajeunira le sang de tous les êtres, et il régénérera tous les corps, et il purifiera toutes les âmes. Il viendra plus doux que le miel et l'amrita, plus pur que l'agneau blanc et que la bouche d'une vierge; et tous les cœurs seront transportés d'amour. Il viendra le premier jour du mois de Sravana ; heureuse la matrice bénie qui le portera, etc. heureuses les mamelles qu'il pressera de sa bouche céleste! c'est par leur lait béni que tous les hommes seront purifiés !... Dieu manifestera sa gloire et se réconciliera avec ses créatures. »

On trouve le nom de Khrichna (ou Kristna) dans les Védas ; mais ce pourrait être par suite d'interpolations subséquentes. En voici un exemple: « Krichna (ou Vichnou, le Dieu de la conservation) est plus grand que tous les dieux célestes auxquels l'esprit pourrait s'appliquer. »

On lit dans les Védangas : « C'est dans le sein d'une femme que le rayon de la splendeur divine recevra la forme humaine ; et elle enfantera, étant vierge, car nul contact impur ne l'aura souillée. »

On lit dans Pourourava: « Le divin Paramatma (âme de l'univers) naîtra d'une vierge qui sera fécondée par la pensée de Vichnou. »

Cela rappelle le passage de Prométhée d'Eschyle cité par M. Nicolas, dans lequel on représente Jupiter fécondant de son souffle la Vierge de laquelle le Sauveur doit naître. Ici ce n'est pas le souffle ; mais c'est encore plus spiritualiste puisque c'est la pensée.

On lit dans Narada : « que les Yakchas, les Rackahasas et les Nagas tremblent, car le jour approche où doit naître celui qui mettra fin à leur règne sur la terre. »

On lit dans Poulastya : « Il se fera un bruit terrible et surnaturel dans les cieux etc.... au premier cri de l'enfant divin, la nature entière reconnaîtra son maître. »

On lit dans le Vedanta : « ..... C'est dans les premiers temps du Kali-Youga (âge actuel qui a commencé 3300 ans avant l'ère chrétienne d'après les Hindous), que naîtra le fils de la Vierge. »

Il est assez intéressant de donner ici l'explication des quatre âges de la cosmogonie brahmanique; ces âges sont :

Le Crita-Youga, dont la durée correspond à 1 million, 728 mille années humaines de 360 jours.

Le Treta-Youga, dont la durée correspond à 1 million, 296 mille années humaines.

Le Dwapara-Youga, dont la durée est de 864 mille des mêmes années.

Et le Kali-Youga, dont la durée sera de 432 mille ans.

Le premier de ces âges fut celui de la vertu. Nous sommes dans le dernier depuis 5400 ans seulement, à peu près, au moment ou nous écrivons, d'après la chronologie des Aryas hindous.

On raconte, dans les poëmes sur Krichna, dont le Mahabaratha est le plus ancien, très au long, les légendes de Krichna, et l'on commence par celle de la Vierge sa mère : « celle-là, disait-on, sera notre mère à tous, puisque d'elle naîtra l'esprit qui doit nous régénérer. »

« L'esprit de Vichnou, est-il dit dans le Bagaveda-Gita, traversera les murailles pour se joindre à sa bien-aimée. »

Pendant que Dévanagny priait, elle fut charmée par une musique céleste que lui fit entendre Vichnou; et « ayant été obombrée par l'esprit de Dieu, elle conçut. »

Tous les poëmes brahmaniques sont parsemés de choses de ce genre.

Le Bagaveda-Gita décrit, ensuite, les jouissances infinies qui furent procurées, par l'enfant divin, à sa mère pendant sa grossesse; le gros vent qui

s'éleva un jour; la trouée qui se fit dans le ciel; le transport de la jeune fille par les nuées jusque dans une bergerie où elle accoucha; la naissance de Krichna (en sanscrit, *sacré*) sur le territoire du tyran de Madura; les bergers qui l'adorent; l'ordre donné par le tyran « de faire un massacre général, dans tous ses États des enfants du sexe masculin nés pendant la nuit où Krichna vint au monde »; les miracles qui entourent l'enfance de Krichna, et que dix volumes ne suffisent pas à raconter; l'épisode des jeunes filles nues qui se baignent dans le Gange, et aux railleries desquelles le jeune homme répond en envoyant, d'un geste, toutes leurs pagnes au haut d'un arbre; le pardon qu'elles obtinrent en promettant de ne plus se baigner toutes nues; ses prédications dans l'Inde dès l'âge de seize ans; ses luttes miraculeuses contre des armées entières; ses résurrections de morts; les déclarations par lesquelles il se dit la seconde personne de la Trimourti, Vichnou, venu sur la terre pour racheter l'humanité de la première faute d'Adima et d'Heva; les cris de la foule : « Celui-là est le rédempteur promis à nos pères! » le choix qu'il fait de plusieurs disciples, dont le principal est Ardjouna, et parmi lesquels il y en a un, Sarawasta qui était son ennemi et qui devient son apôtre; ses enseignements qui, adressés au peuple, sont simples, et adressés à ses disciples, sont transcendants; ses paraboles; celle du pêcheur Dourga sur une éminence; ses pêches miraculeuses; sa morale, qui est très-belle et qui renferme ce précepte : « rendre le bien pour le mal; » son espèce de transfiguration; la parole qu'il adresse à ses disciples : « présent ou éloigné, je serai toujours au milieu de vous pour vous protéger; » le nom que ses disciples lui donnent « *Jezeus*, c'est-à-dire issu de la pure essence; » sa renommée qui fait dire à tous : « voilà celui qui nous a délivrés du tyran (Kansa) qui nous opprimait! voilà celui qui ressuscite les morts, guérit les sourds, les boiteux, les aveugles; » les deux femmes qui lui versent des parfums et l'adorent, et qui ont, en récompense, chacune un fils, qui furent les saints Soudana et Soudasa: enfin la mort de Khrichna après que l'Inde est relancée dans la renaissance. Cette mort est banale : il va se baigner dans le Gange et y attend sa fin; deux flèches le percent, elles ont été lancées par deux assassins auxquels il avait dévoilé leurs crimes; l'un d'eux est Angada qui ronge les cadavres et qui est immortel sur la terre. Le corps de Khrichna est suspendu à un arbre; Ardjouna et le peuple viennent pour le chercher, mais il a disparu; l'arbre est couvert de grandes fleurs rouges et exhale des parfums.

Cette analyse donne une idée du Mahabharata, poëme sans fin, dont le Bagaveda-Gita, que nous venons de citer, fait, croyons-nous, partie. Il ne manque pas d'auteurs qui placent la composition de ce poëme deux mille ans avant Jésus-Christ; cette thèse nous paraît insoutenable; les ressemblances étranges que l'on trouve semées çà et là dans sa longue histoire avec un assez grand nombre de faits de nos évangiles, et celles mêmes qui existent souvent entre les noms, nous porteraient à croire que ce poëme, dont une partie du moins est très-antique, a été revu et considérablement enrichi d'additions par des poëtes postérieurs au Christianisme, qui auront mélangé ce que la tradition leur avait appris de l'histoire de Jésus-Christ avec ce que l'ancien poëme contenait déjà sur son curieux héros. Mais nous ne croyons pas que la critique de la littérature sanscrite, qui est toute moderne, soit encore assez avancée pour qu'il nous soit permis d'émettre sur ce point autre chose que des doutes qui nous paraissent fondés. Nous laissons ces doutes à nos lecteurs, et si Dieu nous fait vivre assez longtemps pour que nous puissions un jour leur en donner la solution, nous la leur donnerons avec empressement, quelle qu'elle soit. En tout cas, s'il arrivait que l'antiquité du Mahabaratha fût démontrée dans toutes ses parties, nous ne serions pas plus surpris de ces coïncidences, qui ne sont pas concentrées dans l'épopée grandiose comme nous venons de les résumer, mais qui y sont disséminées de loin en loin que nous ne

serions surpris de coïncidences à peu près pareilles qui se rencontreraient dans les histoires de conquérants d'âges et de pays divers. Il nous suffit que l'histoire de notre Sauveur, si rapprochée de nous, soit aussi incontestable que celle de l'empereur Auguste, par exemple; et s'il se rencontre ailleurs des ressemblances, vraies ou fictives, nous nous les expliquons facilement par le thème que le poëte aura choisi pour son développement, par l'ordre d'idées dans lequel il aura lancé son imagination, et surtout par les vérités primordiales, dont nous avons parlé, qui furent, de tout temps, par suite d'une manifestation primitive de Dieu à l'homme, la propriété du genre humain, sur les trois mystères de la Trinité divine, de l'Incarnation et de la Rédemption.

Venons à la Spiritualité, à l'Immortalité et à la Responsabilité des âmes, sanctionnées de récompenses et de peines dans une vie future. — La spiritualité des âmes, dans la théologie brahmanique, n'a pas besoin d'être démontrée; tout est spirituel dans cette théologie, même les corps. « La religion des aryens hindous, dit M. Pillon après M. Renouvier, est une *météorolâtrie.* » Il faut dire bien plutôt: une *dynamolâtrie.* Pour cette religion, les phénomènes eux-mêmes se spiritualisent, deviennent des forces de Brahma, et sont adorés à ce titre. Qu'y a-t-il de plus spirituel que la force? Combien plus les âmes, qui ne se manifestent pas en la manière des météores, serontelles des forces pures n'ayant rien de matériel. Ce point nous paraît si clair dans une théologie qui spiritualise tout, que nous croirions abuser des moments si nous le développions. Arrêtons-nous plutôt sur l'immortalité et ses conséquences extramondaines.

M. Pillon cite deux passages curieux, l'un de Manou, traduit par Loiseleur des Longchamps, l'autre d'un brahmane (commentaires des Védas), traduit par Max Müller dans son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite* (*history of ancient sanscrit littérature*), à l'appui de la these de ceux qui soutiennent, avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, que l'absorption dans Brahma, à laquelle l'âme finit toujours par arriver après des transmigrations purificatives d'autant plus nombreuses qu'elle est plus coupable et plus dégradée, n'est autre chose qu'un anéantissement par absorption absolue dans l'âme universelle, brahmatma, thèse qui est négative, en fin de compte, de l'immortalité des âmes. Nous demandons au lecteur la permission de citer ces deux morceaux:

Voici le premier :

« Que le brahmane, réunissant toute son attention, voie dans l'Ame divine toutes les choses visibles et invisibles; car, en considérant tout dans l'âme, il ne livre pas son esprit à l'iniquité. L'Ame suprême est l'assemblage des Dieux; c'est l'Ame suprême qui produit la série des actes accomplis par les êtres animés. Le brahmane doit se représenter le grand Etre (*Para Pouroucha*) comme le souverain maître de l'univers, comme plus subtil qu'un atome, comme aussi brillant que l'or le plus pur, et comme ne pouvant être conçu par l'esprit que dans le sommeil de la contemplation la plus abstraite..... C'est ce qui, enveloppant tous les êtres d'un corps formé de cinq éléments, les fait passer successivement de la naissance à l'accroissement, de l'accroissement à la dissolution, par un mouvement semblable à celui d'une roue. Ainsi, l'homme, qui reconnaît dans sa propre âme l'Ame suprême, présente dans toutes les créatures, se montre le même à l'égard de tous, et obtient le sort le plus heureux, celui d'être à la fin absorbé dans Brahma (1). »

Manou est un de ceux qui ont poussé le plus loin le panthéisme dans l'Inde; cependant comment peut-on voir, dans cette explication, l'anéantissement complet dont il s'agit? Il faut supposer ce Manou bien insensé pour lui faire dire que « le sort le plus heureux est celui d'être à la fin absorbé dans Brahma, » c'est-à-dire de ne plus penser rien, de ne plus sentir rien, de ne plus savoir si l'on est ou si l'on n'est pas, de ne

(1) *Manavâ-Dharma-Sastra* (*Lois de Manou*), trad. par Loiseleur-Deslongchamps.

plus être. C'est une des évidences les plus axiomatiques de l'être pensant que le non-être est la négation absolue de tout bonheur ; comment Manou pouvait-il dire que c'est là le sort le plus heureux. Dans l'état présent, nous nous sentons, nous savons que nous sommes, et cependant Manou ne voit en nous que l'âme suprême; il conçoit donc qu'il y ait sentiment propre de son moi et de son bonheur, dans l'être particulier, quoique cet être ne soit être que parce qu'il est l'âme suprême. C'est tout simplement une manière qu'il a, et qu'il tient de la théologie védique, de se rendre compte de l'être particulier, de sa création et de sa persistance, manière qui ne va point à rêver pour lui « le sort le plus heureux » dans l'anéantissement, mais qui va seulement, selon nous du moins, à rêver ce sort le plus heureux dans une telle absorption en Brahma qu'il soit vu et senti dans son intimité substantielle, par une contemplation intuitive qu'on ne saurait comprendre, mais qui est le *summum* du bonheur.

Voici le second morceau : c'est un dialogue entre une femme et son mari :

« Maitreyi, dit Yadjnavalkya, je quitte ma maison pour l'habitation de la forêt. Certes, je dois faire un partage entre toi et mon autre femme Katyayana. »

Maitreyi dit : « Mon seigneur, si cette terre entière, pleine de richesses, m'appartenait, serais-je par là immortelle ? »

« Non, répondit Yadjnavalkya ; ta vie ressemblera à la vie heureuse des riches, mais par les richesses il n'est aucun espoir d'immortalité. »

« Et Maitreyi dit : « Que ferais-je de ce qui ne peut me rendre immortelle? Ce que mon seigneur sait de l'immortalité, puisse-t-il me le dire? »

« Yadjnavalkya répondit : « Toi qui m'es vraiment chère, tu dis de chères paroles. Assieds-toi, je t'expliquerai ce que je sais, et écoute bien ce que je dis. » Et il dit : « Un époux est aimé, non parce que vous aimez l'époux, mais parce que vous aimez en lui l'*Esprit divin* (*Atman*, l'Etre absolu, l'Ame suprême). Une épouse est aimée, non parce que nous aimons l'épouse, mais parce que nous aimons en elle l'Esprit divin. Des enfants sont aimés, non parce que nous aimons les enfants, mais parce que nous aimons l'Esprit divin en eux. Cet Esprit est ce que nous aimons, quand nous paraissons aimer les richesses, les brahmanes, les kshattriyas, ce monde, les Dieux, tous les êtres, cet univers. L'Esprit divin, ô épouse bien-aimée, voilà l'unique objet que nous devons voir, entendre, comprendre, méditer. Si nous le voyons, l'entendons, le comprenons et le connaissons, alors cet univers entier nous est connu. Quiconque chercherait l'essence du brahmane ailleurs que dans l'Esprit divin serait abandonné par les brahmanes. Quiconque chercherait le pouvoir des kshattriyas ailleurs que dans l'Esprit divin serait abandonné par les kshattriyas. Quiconque chercherait ce monde, les Dieux, tous les êtres ailleurs que dans l'Esprit divin serait abandonné par eux tous. Cette essence du brahmane, ce pouvoir du kshattriya, ce monde, ces Dieux, ces êtres, tout est l'Esprit divin. Maintenant, de même que nous ne pouvons saisir les sons d'un tambour en eux-mêmes, mais que nous saisissons le son en saisissant le tambour ou la main qui le bat ; de même que nous ne pouvons saisir les sons d'une conque en eux-mêmes, mais que nous saisissons le son en saisissant la conque ou le souffleur de conque ; de même en est-il avec l'Esprit divin. Comme des nuages de fumée s'élèvent d'un feu allumé par un combustible sec, ainsi, ô Maitreyi, tous les mots sacrés ont été exhalés par ce grand Etre. Comme toutes les eaux trouvent leur centre dans la mer, ainsi toutes les sensations trouvent leur centre dans la peau, tous les goûts dans la langue, toutes les odeurs dans le nez, toutes les couleurs dans l'œil, toutes les pensées dans l'intelligence, toute la science dans le cœur, toutes les actions dans les mains, et toutes les écritures dans la parole. Il en est de nous, quand nous entrons dans l'Esprit divin, comme d'une masse de sel

qui serait jetée dans la mer; elle se dissout dans l'eau qui l'a produite et ne peut être reprise; mais en quelque lieu que vous puisiez l'eau et la goûtiez, elle est salée. Ainsi, l'Etre grand, infini, illimité, n'est qu'un amas de lumière. De même que l'eau devient sel, et que le sel devient eau, ainsi nous naissons du divin Esprit et nous y retournons. Quand nous avons passé, il ne reste de nous aucun nom. »

« Maitreyi répondit : « Ici, tu m'as égarée, disant qu'il ne reste de nous aucun nom quand nous avons passé.»

« Et Yadjnavalkya répondit : « Ce que je dis n'est pas un mensonge, mais la plus haute vérité; car s'il en était ici comme s'il y avait deux êtres, alors l'un verrait l'autre, l'un entendrait, apercevait et connaîtrait l'autre. Mais si le *seul et divin Soi* (M. Max Müller traduit *the one divine Self*) est le grand Tout, qui et par qui verrait-il, entendrait-il, percevrait-il, ou connaîtrait-il? (1)»

Ce passage est-il plus fort que l'autre en faveur de la thèse? il le serait plutôt moins. Il n'établit absolument rien sur le sens de l'immortalité brahmanique des âmes, attendu qu'il exprime une simple recherche intellectuelle entre deux esprits qui voudraient comprendre ce qu'ils ne comprennent pas, et ce qu'ils ne comprendront que quand le terme dont ils s'occupent sera venu. La femme proteste contre ce que dit son mari « qu'il ne restera de nous aucun nom »; le mari, qui va plus avant et avec plus de hardiesse, soutient une chose qui est loin d'être claire : il ne restera de nous « aucun nom »; cela va-t-il à dire qu'il ne restera rien absolument? cela pourrait signifier qu'il ne restera rien de matériel. Le raisonnement qu'il fait ensuite, se réduit à une objection qui est laissée sans réponse : si « le seul divin soi *the one divine self*, est le grand tout, » comment la créature serait-elle quelque chose? elle est pourtant quelque chose, aujourd'hui, elle est un phénomène, qui se sent; mais comment surtout serait-elle quelque chose quand elle se sera réunie à son principe, à son tout? La réponse était dans le fait même d'aujourd'hui; car une vie propre dans le tout n'est pas plus facile à comprendre qu'une autre vie dans le même tout; cependant la réponse manque; c'est qu'elle est le grand mystère de l'être particulier, relatif, mystère beaucoup plus obscur que celui de l'être absolu, et qui n'a pas d'autre solution que le fait lui-même. Quand on nous dit : la créature est nécessaire à Dieu, parce que Dieu sans la créature serait moindre que Dieu avec la créature, serait moindre que lui-même et ne serait plus l'infini, le grand tout, on nous fait la même objection; nous répondons qu'un tableau n'est pas plus grand avec une figure tracée dessus que sans cette figure, et nous sommes satisfait; mais la profondeur du mystère n'en reste pas moins; nous n'avons fait, par notre réponse, qu'écarter l'apparence de la contradiction; et, en réalité, nous laissons subsister le mystère, comme le dialogue antique. Voilà tout ce qu'on y peut trouver : la position d'une question embarrassante et la preuve d'une métaphysique très-subtile à laquelle s'était livrée une société religieuse plus subtile encore.

Bossuet, qui ignorait à peu près complétement le développement de la partie de l'humanité qui nous occupe, a dit pourtant des Indiens qu'ils sont « marqués par les auteurs païens parmi les premiers défenseurs de l'immortalité de l'âme. » Il donne comme une des preuves de l'ancienneté de cette croyance, les sacrifices humains aux âmes des morts, et il accuse les Indiens d'avoir été les premiers à importer ces abominables sacrifices dans le monde; ces erreurs, dit-il, montrent que la croyance à l'immortalité « doit être rangée parmi les premières traditions du genre humain. » « Les mêmes Indiens, dit-il encore, se tuaient eux-mêmes pour avancer la félicité de la vie future, et ce déplorable aveuglement dure encore aujourd'hui parmi ces peuples (1). »

(1) Max Müller, *A history of ancient sanscrit literature*.

(1) *Discours sur l'Histoire universelle.*

Nous enregistrons ces témoignages de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, pour faire remarquer que le seul point, pour ainsi dire, par lequel les Hindons fussent connus de l'ancienne civilisation européenne, était celui de la croyance la plus antique à l'immortalité de l'âme, et pour faciliter le jugement du lecteur sur ce qu'il doit penser de nos modernes qui, subtilisant la théologie panthéistique de l'Inde, plus encore peut-être que les Indiens ne l'ont jamais subtilisée, plus, à coup sûr, qu'ils ne le firent au temps des Védas, trouvent moyen de prouver aujourd'hui que cette croyance à l'immortalité, qui les avait rendus célèbres, n'était, en fin de compte, qu'une croyance à l'anéantissement. Mais nous les enregistrons aussi pour ne pas manquer une occasion d'observer que ce ne sont pas plus les Indiens que les autres peuples qui ont ainsi professé, de tout temps, l'immortalité de l'âme ; cette croyance est aussi vieille que l'homme ; les langues, monuments les plus antiques, le prouvent ; elles avaient toutes, au temps des littératures les plus primitives, tous les mots spiritualistes pour exprimer l'âme, le séjour futur du bonheur et celui des souffrances, la vie, la mort, le néant, l'être, et ces littératures, en s'emparant de ces mots, ne faisaient que construire des épopées de la foi antérieure du genre humain. Il est vrai que la littérature hébraïque est, là dessus, la plus retenue, même la plus silencieuse, ce qui, sans doute, a arrêté Bossuet dans le cours d'un développement auquel il eût attaché sa suprême éloquence. Mais, outre que Moïse avait de graves raisons pour se taire sur ce point, dangereux sous un certain rapport pour son monothéisme, nous prouverons ailleurs que la langue et la littérature hébraïques n'ont pas constitué une exception à la règle commune du genre humain.

Revenons aux aryas nos premiers pères. « Les âmes, disent les Védas, sont des étincelles qui retournent à l'immortel foyer d'où elles sont descendues. » Pourquoi, si ce n'est pour y briller d'une lumière plus grande, s'y enrichissant de la lumière du foyer lui-même, si ce n'est pour y vivre d'une vie plus complète, en y vivant aux sources de la vie ? et c'est ainsi qu'on doit l'entendre, car le Véda dit : « L'âme étant unie à l'être resplendissant, jouit de la félicité. » C'est une *union*, d'après le Véda, dans laquelle « l'âme jouit de la félicité. » Or, pour une *union*, il faut deux êtres, et pour jouir de la félicité, il faut être.

Le Véda dit encore et souvent : « Les âmes des ancêtres, décédés, de celui qui adore le seul être véritable, jouissent de la liberté par le seul fait de sa pure volonté. » Il dit aussi : « Celui qui adore sincèrement l'être suprême est exempt de toute transmigration future. » Il n'y a pas transmigration pour celui-là, car la transmigration, c'est la peine purificatoire de celui qui meurt sans être pur, ou tout à fait pur, mais il jouit immédiatement de la félicité, comme il a été dit, et par conséquent continue d'être.

Voici ce que dit positivement le Véda : « Celui qui, pendant sa vie, a été dévoué à l'être suprême sera (après sa mort) absorbé en lui, et ne sera plus désormais sujet ni à la naissance, ni à la mort, ni à la réduction, ni à l'augmentation (de son être). » Il dit encore : « Celui d'entre les dieux célestes, d'entre les pieux brahmanes, d'entre les hommes en général, qui comprend l'être tout-puissant et a foi en lui sera absorbé en son essence. » Or, cette absorption n'est pas un anéantissement de la personnalité, car le Véda déclare que : « Chaque être, ayant perdu toute contemplation de soi-même, en conséquence de son union avec la divine réflexion, peut parler comme croyant qu'il est l'être suprême. » Et les commentateurs sacrés font parler l'âme absorbée en Brahma comme il suit : « Je suis une pure intelligence pleine d'une félicité éternelle, je suis libre des effets mondains. Et le Véda dit lui-même que « Les expressions dont il se sert pour décrire Brahma et ce qui se rapporte à Brahma, sont des expressions incorrectes et inexactes » des métaphores.

Les sastras déclarent qu' « Il y a

une autre vie, non-seulement pour l'homme, mais aussi pour les animaux. »

L'enfer du *brahmanisme* n'est, d'ailleurs, pour tous qu'un purgatoire. Il y a toujours eu, chez les Hindous, des sacrifices expiatoires et des cérémonies funéraires qu'on devait accomplir sur les tombes des parents à leurs anniversaires, pour accélérer leur entrée dans le séjour des bienheureux. D'après leur théologie, en effet, ainsi qu'on a pu le déduire de quelques paroles du Véda citées plus haut, les âmes des bons vont immédiatement dans ce séjour ; et celles des méchants sont soumises à des expiations qui se font, de mondes en mondes, par la métempsychose.

On lit dans le Véda : « La mort est pour le sage deux fois régénéré une seconde naissance dans le sein de Brahma. » Si c'est une seconde naissance, ce n'est point une annihilation, puisque la première n'en a pas été une.

« La mort, est-il répété partout dans les livres sacrés, est une naissance en l'autre vie. » Puisque c'est une naissance dans une vie, ce n'est pas un anéantissement. Autrement la langue ne rendrait plus la pensée.

« C'est pour cette raison, est-il dit dans l'histoire de la vierge Dévanaguy, qu'elle ne porta pas le deuil de sa mère. Elle ne la pleurait pas parce qu'elle « revivait dans l'autre vie. »

Il est inutile de nous arrêter plus longtemps sur un point aussi incontestable.

Passons à la morale — à partir du moment où furent organisées, comme l'explique Manou, les quatre castes (le brahmane ou prêtre, sorti de la bouche de Brahma, le kshattriya ou guerrier, sorti de ses bras, le vaisya, ou laboureur et commerçant, sorti de ses cuisses, et le çoudra, fait pour servir les autres, issu de ses pieds), et où commença de se recruter la sous-caste des parias, qu'une loi inique fixait à jamais en dehors des véritables castes et au-dessous de celle des çoudras en punition de fautes commises par leurs pères, la morale sociale et même religieuse est bouleversée, et le progrès ne se fait que vers le mal dans la société. C'est par ce point que l'étude de M. Pillon, étude d'ailleurs très-bien faite, est vraiment solide. Mais nous n'avons point à considérer ce côté hideux du *brahmanisme* ; nous avons dit que nous n'entendions moissonner partout que les belles choses. Or, il y a, dans le *brahmanisme*, comme dans tous les cultes, une morale générale, applicable à tous, qui est très-belle, parce qu'elle est la morale même de l'humanité. Citons-en les principaux traits.

Cette morale est tout entière déduite de principes divins très-élevés, tels que celui-ci qui se lit dans Manou : « On doit reconnaître dans sa propre âme, l'âme suprême présente dans toute la nature. »

« Le vrai sage, dit le Véda, deux fois régénéré et qui vit dans la perpétuelle contemplation de Dieu, n'est souillé par rien en ce monde; la vertu est toujours pure, et il est la vertu ; la charité est toujours pure, et il est la charité; la prière est toujours pure, et il est la prière; le bien est toujours, pur, et il est le bien ; l'essence divine est toujours pure, et il est une portion de l'essence divine ; le rayon du soleil est toujours pur, et son âme est comme un rayon du soleil qui vivifie tout ce qui l'entoure. »

« Les impuretés de l'âme, dit Ramatsariar, un des commentateurs du Véda, se purifient par l'étude de la sainte Écriture, par les sacrifices expiatoires et par la prière. Comme l'a dit le divin Manou, un brahme devient pur en se détachant de toutes les affections mondaines. »

Le Véda dit : « L'ivresse est le pire de tous les vices; car il souille la raison qui est un rayon de Brahma lui-même. Les plaisirs de l'amour permis aux hommes, tolérés aux dwidjas, sont défendus aux prêtres quand ils se préparent à la contemplation du dominateur des cieux et des mondes..... le Brahme ne peut s'approcher de l'autel du sacrifice qu'avec une âme pure dans un cœur pur. »

Voici les principaux préceptes de Khrichna au peuple : « Empire sur les sens; écouter sa conscience ; amour efficace du prochain ; point de

vanité; tout rapporter à Dieu; être humble de cœur et d'esprit ; la vertu est la force de l'âme ; convoiter la femme du prochain, pas de plus grand péché; rendre le bien pour le mal ; travailler à ramener les méchants au bien; faire le bien pour le bien sans espoir de la récompense des hommes ; nos vertus et nos vices nous suivent dans l'autre vie ; la science sans le jugement est inutile comme le miroir à un aveugle ; l'homme qui n'apprécie les moyens que d'après son envie de réussir, perd bientôt la notion du juste; ne pas chercher à comprendre Dieu; l'infini et l'espace peuvent seuls comprendre l'espace et l'infini, Dieu seul peut comprendre Dieu ; mépriser les richesses ; faire des pratiques de dévotion; se mortifier, se respecter soi-même et aimer le prochain; respecter même les animaux dans leurs imperfections; point de colère; chasser les désirs sensuels, l'envie et la cupidité; fuir la danse, la musique, les boissons fermentées et le jeu ; s'abstenir des médisances et des calomnies; éviter les convoitises: ne point embrasser les femmes; éviter les querelles ; préférer les maisons, la nourriture et les habits simples; ne pas se vanter de ses bienfaits; surtout aimer le prochain, le protéger et l'assister: les pauvres sont les élus du Seigneur. »

Avec ses disciples, Khrichna s'étendait sur l'immortalité de l'âme, la liberté morale, les récompenses et les peines, etc., etc. Ses entretiens sur l'âme avec Ardjouna sont très-profonds au point de vue de la morale aussi bien que de la dogmatique. Il faut lire le Bagaveda-Gita, pour avoir une juste idée du sublime qui s'y trouve, mais quelquefois entouré de puérilités. Khrichna établit, entre autres choses, une distinction entre la perfection nécessaire au prêtre et celle qui suffit à tous, et la différence consiste principalement en ce que, chez le brahme, l'amour doit être désintéressé, tandis que, chez les autres, l'espoir de la récompense est permis. Il y est question pour le prêtre du vœu de chasteté, de l'offrande du sacrifice tous les matins, de l'eau du Gange, eau lustrale qui purifie les fidèles, des excommuniés (les Vratas), des règles de la foi, qui sont « la révélation et la tradition, etc. etc. »

Le code de Manou qui semble avoir pris à tâche d'affubler les beautés dogmatiques et morales qu'il contient de lois positives, d'observances légales, et de puérilités, garde pourtant, jusques dans les pénalités qu'il ordonne, une certaine mesure qui se rattache à des principes élevés : point d'emprisonnement; on n'a pas le droit, dit-il, de priver quelqu'un de sa liberté corporelle ; de peine de mort, jamais non plus, ou presque jamais ; mais bastonnades, tortures, amendes et purifications. La peine la plus grave et la plus ordinaire pour les grandes fautes, c'est le rejet du coupable, avec toute sa postérité, d'une caste supérieure dans une caste inférieure, ou le rejet hors de toute caste, d'où sont venus les parias, dont le sort est si triste ; ce sont des maudits dans la société. Nous avons dit ce que nous pensons de ce point. Le meurtre d'un brahmane ou d'un tchatria (un roi), est puni du rejet du coupable et de sa race hors de toute caste. Il en est de même de l'adultère avec la femme de son père ou de son directeur spirituel. Il n'existe point de réhabilitation d'une famille de parias, ni d'un seul paria ; mais quant aux çoudras, qui « sont faits pour servir, » il fallait bien qu'il y eût encore pour eux quelque moyen de s'élever, quoiqu'il n'en soit point fait mention dans la loi, puisqu'il existe, dans l'histoire sociale et politique du *brahmanisme*, et en dehors du bouddhisme qui eut la gloire de démolir cette infernale et presque indestructible invention des castes, une dynastie de rois qui avait eu pour père un çoudra.

Il nous reste à faire connaître le culte brahmanique. — La première base de ce culte est dans l'adoration intérieure accomplie en union avec Brahma et par la grâce de Brahma.

« Lui, dit le Véda, préside dans l'âme, comme son régulateur » et :

« L'âme, unie à l'être gracieux, jouit de la félicité » et : « Lui réside dans la faculté de l'entendement » et : « Lui, qui réside dans l'âme, comme son régulateur, est distinct de l'âme » ; et « Lui, qui réside dans le soleil, comme son seigneur, est distinct du soleil. »

On lit dans le Védanta : « Vyaça est de l'opinion que l'adoration de l'être suprême est requise du genre humain aussi bien que des dieux célestes, parce que la possibilité de la résignation de soi-même à Dieu est également observée dans le genre humain et dans les déités célestes. »

Cette adoration de l'être suprême est tellement exaltée par les védas qu'ils disent que « tous les dieux célestes honorent ou adorent celui qui applique (de la sorte) son intelligence à l'être suprême. »

Le Véda explique, plus en détail, cette adoration de la manière suivante : « Nous devons approcher de Dieu ; nous devons lui prêter l'oreille ; nous devons penser à lui ; nous devons faire nos efforts pour arriver à lui. » Et le Védanta, après avoir développé chacune de ces propositions du Véda, les résume toutes dans ce mot : « Nous approcher de Dieu. » C'est, d'après le Védanta, « la pratique constante qui constitue la dévotion nécessaire recommandée par le Véda. » Et, quand on s'est approché de Dieu, quand on est au terme poursuivi, « nous devons, même alors, dit le Védanta, ne pas oublier son adoration. »

Le Védanta recommande la morale pratique comme faisant partie de l'adoration de Dieu, exigée par le Véda : « commander à ses passions, dit-il, et à ses sens externes et pratiquer des actes méritoires, sont choses déclarées par le Véda indispensables pour que l'intelligence approche de Dieu ; ils doivent être, par conséquent, l'objet de tous nos soins, avant et après une telle approche de l'être suprême. »

« Celui qui est désireux de prospérité doit adorer l'être suprême », dit le Véda ; et le Védanta explique comment la prospérité est la conséquence de cette dévotion : elle conduit à être « honoré, adoré même des dieux célestes » et à être « exempt de toute transmigration future. »

Quant aux rites et ordonnances positives, le Védanta déclare qu'ils ne sont que de convenance pour aider « la purification de l'esprit et de sa foi en Dieu » ; le Véda, dit-il, compare l'accomplissement de ces choses « à un cheval de selle qui aide un homme à arriver au but désiré ; » mais « l'homme, continue le Védanta, acquiert la vraie connaissance de Dieu, même sans observer les règles et les rites prescrits par le Véda pour chaque classe d'Hindous, comme on trouve dans le Véda que beaucoup de personnes qui ont négligé d'accomplir les rites et les cérémonies brahmaniques, à cause de leur attention perpétuelle donnée à l'adoration de l'être suprême, ont acquis la vraie connaissance concernant la divinité. » — Ainsi quand le Bouddha viendra mettre la morale et l'adoration ascétique en première ligne, et rendre même par quelques-uns de ses préceptes, tels que celui de ne tuer aucun être ayant vie, les sacrifices sanglants impossibles, il ne fera point une innovation contre le Véda, qui n'avait mis lui-même toutes ces choses que sur le second plan.

« Djamoda (l'un des dévots célestes), dit le Déva, a accompli le *Yadjad* (ou l'adoration des dieux célestes par le feu)... et beaucoup de vrais et savants croyants n'adorèrent jamais le feu, ni aucun dieu céleste par le moyen du feu. » On peut donc adorer Dieu soit purement par la pensée, soit extérieurement par les rites, et atteindre, des deux manières, la perfection de l'adoration et de la sainteté. L'homme est libre de n'employer que le premier moyen ou de les employer tous les deux. Le Védanta préfère pourtant qu'il emploie aussi le second, parce que le Véda dit que « l'accomplissement des cérémonies religieuses conduit à l'acquisition de l'être suprême. »

Le Véda dit : « Celui qui a une vraie foi dans l'être suprême présent partout, peut manger tout ce qui existe. »

Le Véda dit aussi : « L'homme peut adorer Dieu partout où son esprit éprouve du calme et de la tranquillité : » et le Védanta ajoute cette exé-

gèse : « Dans quelque lieu que ce soit où l'esprit se trouve en paix, les hommes peuvent adorer Dieu, parce que aucune autorité spéciale pour le choix d'un lieu particulier de culte ne se rencontre dans le Véda. »

(*Citations tirées de l'abrégé du Védanta par Ram-Mohan-Raé.*)

Toutes ces explications, si rationelles, qui ramènent le culte à l'adoration pure de l'esprit, donnent la mesure du sens qu'il convient de donner à beaucoup de morceaux des Védas, très-poétiques, qui élèvent le sacrifice, et la prière chantée, à son plus haut degré de puissance. Aussi ne faut-il lire ce que nous allons citer de M. Pillon sur ce sujet qu'avec réserve et avec cette pensée fixe qu'il exagère bien quelque peu en prenant à la lettre un langage dithyrambique où la métaphore ne craint pas d'atteindre l'hyperbole la plus exaltée.

« Le sacrifice chez les Aryens hindous consistait dans une double offrande, solide et liquide, que devait consumer la flamme de l'autel. L'offrande solide se composait des objets habituels de la consommation du peuple, c'est-à-dire de laitage, de riz et d'animaux domestiques. L'offrande liquide etait le *Sôma*, liqueur spiritueuse que l'on obtenait par la fermentation des tiges et des baies de l'*Asclepias acida*, mêlées à l'orge et convenablement humectées. Le sacrifice, dans la pensée des auteurs du Véda, nourrit les Dévas, entretient la vie, l'activité divine, l'associe, par un contrat chaque jour renouvelé, à la vie, à l'activité humaine ; il es essentiel à la conservation du monde, et à la perpétuité du bien-être des hommes; il est la communion de la terre avec les puissances célestes. « Le monde immense, dit un hymne, a été fait en vue du sacrifice. » Sous l'influence de cette conception, l'imagination des rishis en vint naturellement à diviniser le *Sôma*, bien plus, à poser la Liqueur-Dieu en principe animateur et générateur du monde. Versé en libation dans les flammes, *Sôma* communique la force à Agni, s'élève dans le ciel même, s'identifie avec Indra, Vayou, Mitra, Varouna. C'est lui qui *enivre le ciel et la terre*, qui *allume les flambeaux célestes*, qui *enfante la lumière du soleil*. Non-seulement il entretient la vie universelle, mais il l'a produite: c'est lui qui *voit tout*, qui *soutient tout*, qui, *le premier, a enseveli l'obscurité dans la lumière*, qui *a fait le ciel et la terre, les a séparés, et a nourri ce couple de son lait.*

« Mais le sacrifice s'accompagne, doit s'accompagner de la prière rhythmée, chantée, de l'hymne. Si le sacrifice est nécessaire à la conservation du monde, l'hymne est essentiel au sacrifice dont il assure l'efficacité. Si le sacrifice est principe de vie et de force pour les Dévas et pour les hommes, l'hymne est l'âme du sacrifice. Et voilà que l'*Hymne*, comme le *Sôma*, devient un dieu. L'Hymne ne loue pas seulement, n'invoque pas seulement, il évoque et attire ; il exerce sur les Dévas une action magique, une sorte d'incantation. Quand l'Hymne appelle les Dévas autour d'Agni, du foyer sacré, sur le tapis de gazon préparé en leur honneur, ils n'ont garde de ne pas venir. C'est l'Hymne qui fait apparaître l'Aurore, qui conduit et fait mouvoir Indra, Mitra, Varouna, Aryaman. C'est l'Hymne qui accroît la puissance des Dieux, élargit leur domaine et les fait régner. Encore un pas, et, comme le *Sôma*, la *sainte Parole*, divinisée, *Vatch*, va devenir le Dieu suprême. « Je porte, dit-elle, Mitra et Varouna, Indra et Agni, les deux Açwins. J'accorde l'opulence à celui qui honore les Dieux par l'holocauste et la libation. Je suis reine et maîtresse des richesses; je suis sage ; je suis la première de celles qu'honore le Sacrifice. Celui qui voit, qui respire, qui entend, mange avec moi les mets sacrés. Les ignorants me détruisent. Ami, écoute-moi, ce que je dis est digne de foi. Ce que je dis est bon pour les Dieux et pour les enfants de Manou. Celui que j'aime, je le fais terrible, pieux, sage, éclairé. Pour tuer un malfaisant ennemi, je tends l'arc de Roudra. Je fais la guerre à l'impie. Je parcours le ciel et la terre. J'existe dans tous les mondes et je m'étends jusqu'au ciel. Telle que le vent, je respire dans tous

les mondes. Ma grandeur s'élève au-dessus de cette terre, au-dessus du ciel même. »

Dans le sacrifice, c'est Brahma qui est tout à la fois, « le sacrificateur et la victime » disent les livres sacrés, « en sorte que le prêtre, ajoute un commentateur, qui officie, tous les matins, aux cérémonies du Sarvaneda, sacrifice universel et symbolique de la création, en présentant son offrande à Dieu, s'identifie au sacrificateur divin qui est Brahma. » On dit encore que « c'est Brahma, victime dans son fils Khrichna, venu sur la terre pour nous sauver, qui accomplit le sacrifice solennel. »

M. de Humboldt dit que l'idée de Dieu qui non-seulement s'incarne et souffre, mais s'immole en sacrifice pour régénérer l'homme, est « une idée sublime qui se trouve dans tous les livres sacrés de l'antiquité ; » et il dit cela à propos du sacrifice des Hindous qui porte le nom de « sacrifice de *Sarvaneda* »

On pourrait compter ce sacrifice comme un sacrement, et comme le plus auguste des sacrements ; mais, ce n'est pas ainsi qu'il est considéré ; il est mis à part, formant à lui seul sa catégorie dans le culte. M. Pillon nous en a expliqué les symboles extérieurs chez les anciens Aryas ; aujourd'hui, c'est encore la liqueur *Sôma* et une galette de riz arrosée de beurre clarifié, que le brahme mange, en faisant des cérémonies et des prières liturgiques.

Il y a aussi, dans le *brahmanisme*, des sacrements dont les matières sont l'eau, l'huile, l'encens et d'autres parfums que l'on brûlait, au temps des Védas, à l'autel, sur des trépieds d'or ; les immolations d'animaux ne remontent qu'à l'époque de Manou. Ces sacrements sont au nombre de cinq.

Le premier est l'onction du brahmane qui se fait avec de l'huile quand il a atteint l'âge requis.

Le second est l'ablution par l'eau, sorte de baptême dont l'usage date de l'époque védique. Trois jours après la naissance, on lave l'enfant en signe de l'effacement d'une souillure dont la cause première fut dans la faute d'Adima et d'Heva, lorsqu'ils furent chassés de l'île du bonheur et de l'innocence. Khrichna consacra cette pratique, lorsqu'il alla, avant sa mort, se plonger dans les eaux du Gange.

Le troisième est une espèce de confirmation. On lit dans l'Atharva-Véda : « Quiconque n'a pas fait confirmer dans le temple sa purification par l'onction de l'huile sacrée, l'investiture sanctifiée et la prière de la savitri, doit être chassé du milieu du peuple comme contempteur de la parole divine. » Ce sacrement n'est point donné par les brahmes aux çoudras (prolétaires et esclaves) et encore moins aux parias. Il se confère à l'âge de 16 ans pour les brahmes, de 22 pour les tchatrias, de 24 pour les vaysyas. Il se confère aussi au berceau du nouveau-né.

Le quatrième est la confession qui a pour objet d'effacer les souillures du corps et celles de l'âme. Les premières s'effacent par des ablutions et des macérations. Les secondes s'effacent par la prière, et par le pèlerinage au Gange et aux lieux saints illustrés par Khrichna. Mais le tout est réglé par le prêtre le plus ancien de la pagode, après une confession publique qui se fait autour de l'étang sacré, et de bon matin. C'est au moins ainsi que cela se faisait autrefois. « Saints brahmes, disait le pénitent, gardiens de la divine srouti (*révélation*), vous qui connaissez les Sankaras (*sacrements*), qui expient les fautes, que dois-je faire ?.. » Puis suivait la confession publique, et le brahme répondait : « Illuminés par l'esprit divin, nous avons apprécié.... et voici ce que tu dois faire.... » Et le tribunal religieux, par la voix du plus ancien, imposait soit des ablutions, soit des abstinences, soit des mortifications, soit des offrandes à Dieu, soit des prières, soit des pèlerinages. Il y avait des fautes inexpiables qui reléguaient le pénitent et sa descendance au rang des parias.

Le cinquième sacrement est celui du mariage. « Brahma, dit le Véda, a créé le mariage en créant l'homme et la femme pour la reproduction de l'espèce humaine. Aussi, pour rappeler l'œuvre divine, l'union des sexes, pour être valide, doit-elle être consacrée par les prières du prêtre. »

Aux temps antiques des Védas, le mariage était monogamique et indissoluble ; la polygamie et le divorce se sont introduits, mais dans une très-petite mesure. La femme était primitivement respectée dans le *brahmanisme* à l'égal de l'homme ; « la femme est l'âme de l'humanité », disent les Védas. Ils ordonnent « au brahme d'épouser une brahmine vierge ». Et Manou dit que « le Dwidja ne prendra point pour femme la fille dont les parents négligent les sacrements. »

Il y avait encore un autre espèce de sacrement qui se donnait au chevet du mourant, et qui consistait dans une sorte de délégation sacerdotale conférée au fils aîné ou au plus proche parent du malade ; elle était fondée sur ces paroles du Véda : « A l'heure de la mort, ce sont les prières du fils qui ouvrent au père le séjour céleste. » Cette délégation consistait donc dans une obligation sacrée, qui était imposée au fils, de prier pour son père.

Nous terminons ici la tâche que nous nous étions imposée ; celle d'exposer, dans ce qu'elle a de beau, cette théologie brahmanique, qui n'est connue que depuis quelques années et qui s'éclaire chaque jour davantage à mesure que l'on étudie la littérature sanscrite. Nous l'avons fait en rapporteur fidèle et impartial, relativement à ce que nous en connaissons, toujours prêt, sur ce point comme sur tous les autres, à nous corriger nous-même à mesure que de nouvelles lumières nous seraient communiquées.

Ce qu'il y a de plus sublime et de plus profond dans cette théologie, c'est la grande idée qu'elle s'est faite de son Jehovah, de celui qui est, idée si grande qu'elle n'a pas craint, pour les masses qui devaient se développer à sa lumière, la chute dans l'excès panthéistique, qui devait les conduire jusqu'au polythéisme lui-même le plus grossier et le plus abrutissant, dont Moïse avait si bien préservé son peuple ! M. Edgard Quinet fait assez bien ressortir cette grandeur de la théologie brahmanique dans les réflexions suivantes, sur lesquelles nous fermerons cet article :

« Le trait dominant et presque exclusif de cette première philosophie religieuse, c'est le sentiment de l'Être, un, souverain, inaliénable, duquel tout émane... cette conscience profonde de l'Être en soi, de l'absolu, de l'infini, est la première pierre de fondation de la société civile.... A l'origine des révolutions humaines, l'Inde a fait plus haut que personne ce qu'on peut appeler la *déclaration des droits de l'Être* ; c'est là véritablement ce qui marque sa fonction dans l'histoire, tous les dogmes n'étant qu'une conséquence de ce premier *credo* de l'humanité en la vie infinie (1). » LE NOIR.

BRAME, BRAMINE. *Voyez* INDIENS.

BRANDEUM. *Voyez* RELIQUE.

BRÈCHES OSSEUSES. (*Théol. mixt. scien. paléont.* — « On appelle ainsi, dit le *Dictionnaire général des sciences* de MM. Privat Deschanel et Focillon, des amas formées d'ossements brisés ou intacts, mais unis par un ciment rouge et ferrugineux, et qui, dans une multitude de lieux, remplissent les fentes des rochers et les cavernes qui ont jadis communiqué avec la surface du sol. Elles ont sans doute été formées par ces grandes inondations, ces immenses courants qui, en charriant les débris rencontrés sur leur passage, ont trouvé des fentes plus ou moins considérables, surtout dans les terrains jurassiques, ont pénétré dans des cavernes contenant des débris organisés, s'y sont mêlés, accumulés avec certains produits minéraux, et remplissent aujourd'hui ces fentes et ces cavernes. Tout le bassin de la Méditerranée offre à son pourtour des brèches de ce genre. » (Art. BRÈCHE) V. notre article : AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.

LE NOIR.

BREF APOSTOLIQUE. Lettre adressée de la part du pape à des particuliers ou à des communautés, pour leur accorder des dispenses ou des indulgences, ou simplement pour leur

(1) *Génie des religions*, p. 132.

donner des marques d'affection. Ces lettres sont signées par un secrétaire des *brefs*, ou par le cardinal pénitencier.

On nomme aussi *bref*, *ordo* ou *directoire*, le livre qui contient les rubriques selon lesquelles on doit dire l'office tous les jours de l'année.

BERGIER.

BRÉSIL (le Christianisme). (*Théol. hist. églis.*) — « Une ancienne tradition rapporte, dit M. Hers, que S. Thomas était venu au Brésil. Les premiers missionnaires portugais furent des moines de S.-François, qui tombèrent victimes des cannibales du Brésil. En 1549, sous Jean III, le gouverneur Souza amena des Jésuites, que dirigeait le P. Emmanuel Nobrega, à Bahia (baie de la Toussaint) ou San-Salvador ; ils surmontèrent les difficultés qu'ils rencontrèrent, et, entre autres, l'anthropophagie de leurs néophytes. Le P. Corréa sauva une tribu des attaques de ses ennemis et la convertit ; il fut tué plus tard à l'instigation d'un Espagnol. Les Jésuites réunirent les sauvages brésiliens dans des villages. Leurs missions procurèrent l'indépendance aux habitants de la province de S. Paule, et cette province se distingue encore de nos jours par son activité et son amour de la liberté. Cependant la conduite scandaleuse des Portugais nuisit de bonne heure aux succès des missions, qui eurent aussi à combattre l'esprit de secte. Les Calvinistes français, s'étaient établis au fleuve de Saint-Janvier (Rio-Janeiro) ; mais ils en furent chassés par les Portugais. Le P. Ignace Azévédo, Jésuite, se rendant avec quarante religieux de son ordre au Brésil, fut attaqué par le huguenot Soria et précipité dans la mer avec ses compagnons d'infortune ; les matelots seuls furent épargnés. Sainte Thérèse fut témoin, dans une de ses visions, de la gloire d'Azévédo et de ses compagnons, au moment même où ils recevaient la palme du martyre. Il se forma parmi les mulâtres du Brésil une secte particulière qui admettait la transmigration des âmes, mais qui s'étant soulevée contre le gouvernement fut anéantie. A une époque plus récente les protestants ont élevé beaucop de prétentions dans la colonie allemande de Sainte-Catherine... Dernièrement deux Franciscains du Tyrol sont partis pour cette colonie. L'Inquisition, qui fut dans les possessions des Indes orientales du Portugal une si terrible pomme de discorde, ne prit jamais pied au Brésil. Il y a certainement beaucoup d'apparat et d'extérieur dans la religion des Brésiliens, comme chez tous les Méridionaux, mais on y trouve aussi de grands exemples de vertu. Une confrérie, dite de la Charité, s'était donné pour tâche de venir au secours des pauvres et des malheureux avec l'argent des amendes que les membres s'imposaient à eux-mêmes pour leurs fautes légères... Les Jésuites comptent un grand nombre de martyrs au Brésil.

« Aujourd'hui le Brésil a un archevêché et sept évêchés ; Bahia est la métropole, avec 800, 000 âmes. L'Eglise métropolitaine est magnifique ; elle appartenait aux Jésuites, qui étaient autrefois trois cents à Bahia. L'évêché de Fernambuc ou Olinde compte 1,500,000 âmes. Les autres diocèses sont ceux de S. Louis au Maranhao, de Marianne, de Para, de S.-Paul et de Rio-Janeiro. On paye la dîme aux ecclésiastiques qui rarement sont rétribués. »

LE NOIR.

BREVETS D'INVENTION. (*Théol. mixt. économ. social.*) Il y a une théologie morale de la société, comme il y a une théologie morale de l'individu, et la question des *brevets* n'est pas sans avoir beaucoup à régler avec cette théologie. Le principe qu'elle pose sur le travail et l'industrie, qui ne sont toujours que des applications d'idées conçues par le génie de l'homme en conséquence de l'ordre primitif donné à l'image de Dieu d'assujettir la terre et tout ce qu'elle contient, au moyen des *inventions* de l'esprit et des travaux de la main, est celui-ci : liberté et obligation, égales pour tous les frères qui composent la famille humaine, d'inventer et d'appliquer les *inventions* à la production, avec cette seule restriction que le travail de l'un n'implique point

une atteinte au travail de l'autre. C'est ce principe, qui ressort de l'exposé mosaïque de la création de l'homme, lequel avait été méconnu par les sociétés antiques fondées sur l'institution de l'esclavage, et que le Christianisme était venu remettre en lumière par ces paroles de son divin fondateur : « vous êtes tous frères et vous n'avez qu'un maître qui est Dieu », mais que les sociétés chrétiennes elles-mêmes avaient, à leur tour, étouffé sous des *institutions* sociales, utiles dans l'origine, mais tournées plus tard à l'avantage de quelques-uns seulement contre l'intérêt de tous, telles que les maîtrises et les jurandes, c'est ce principe, disons-nous, que l'honnête Turgot rappelait à la France dans son fameux édit de 1776, sur le travail, par les paroles suivantes qui en forment le préambule :

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, et la plus imprescriptible de toutes. »

Puis il exposait, comme il suit, au nom du roi dont il était le ministre, les abus qu'avaient engendrés les associations ouvrières, les corporations, en monopolisant à leur profit le droit de tous.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inalienable de l'humanité; nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail; qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; qui éloignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent d'une communauté; qui privent l'état et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; qui retardent le progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels les différentes communautés discutent le droit d'exécuter les découvertes qu'elles n'ont point faites; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par des saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs priviléges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets et sans aucun fruit pour l'état; qui, enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent les manœuvres dont l'effet est de hausser au-dessus de leur proportion naturelle le prix des denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple...... »

Mais cet édit, fondé sur la plus saine théologie morale, sur celle qui remonte à la justice radicale elle-même, et qui suppose la reconnaissance de l'égalité, de la fraternité et de la liberté dans le droit du travail, fut plus faible que l'égoïsme; il ne put réussir; il dut être rapporté, dans l'année même et remplacé par un autre d'un esprit tout contraire. Tant sont malheureuses les nations qui ont pris de mauvais plis; il en est d'elles comme des personnes qui ont contracté de mauvaises habitudes; ces habitudes deviennent, comme on le dit, avec tant de vérité, une seconde nature, et il faut pour les corriger les grands cataclysmes qui, dans l'individu, sont les maladies ou les malheurs, et dans les états les révolutions.

Il en fut ainsi du mal qu'avait si bien senti et si bien exposé le vertueux ministre, et l'idée si profondément chrétienne de celui-ci ne fut réalisée que par la révolution française dans la nuit du 5 août 1789,

au 31 décembre 1790, au 7 janvier et au 25 mai 1791. La liberté du commerce et de l'industrie fut décrétée, d'une part, et d'autre part, les droits des inventeurs furent assurés d'une juste protection par l'*institution* des *brevets*.

L'Angleterre avait pourtant déjà donné l'exemple de la justice, dans cet ordre de choses; la liberté d'une part et les *brevets* de l'autre y existaient depuis 1623; et la république des États-Unis avait agi de même en 1787, lors de son acte constitutionnel. Chez nous, la loi des *brevets*, qui est aujourd'hui une de nos lois les plus achevées, s'est constituée peu à peu depuis 1789, par des modifications et additions successives faites en 1790, en 1791, en 1798, en 1800, en 1828, en 1843, et elle a été, enfin, portée à la perfection qu'elle présente aujourd'hui, sauf les améliorations que l'expérience peut rendre nécessaires encore, au 5 juillet 1844, date dont elle a gardé le nom.

Nous irions au delà de nos limites si nous analysions cette loi; mais nous ne devons pas omettre une généralité qui se rattache à la morale théologique des sociétés. C'est que si, d'un côté, les gouvernements ont pour devoir de veiller, par leurs lois, à ce que le droit et la liberté du travail n'éprouvent aucune entrave, soit de la part de la société entière, soit de la part de parties de la société telles qu'étaient jadis les corporations, ils doivent veiller aussi à ce que l'individu qui invente pour la société des choses utiles, puisse se mettre dans le cas d'en profiter le premier de tous, et d'en retirer une rémunération convenable; c'est le but du *brevet*, qui ne garantit pas à l'inventeur et à ses héritiers un monopole d'une durée indéfinie, mais de quelques années seulement, 5, 10 ou 15 ans, à la volonté du breveté; et, d'un autre côté, il est juste que le breveté compense son monopole assuré pour un temps, par une taxe dont la société profite puisqu'elle concourt à former son budget. C'est encore ce qui a lieu en vertu de la loi des *brevets*; on ne conserve le monopole qu'elle assure qu'autant qu'on acquitte une annuité, qui est de 100 fr. Le principe est juste; mais on peut discuter sur la taxe, qui pourrait être réglée, ce qui serait à notre avis plus équitable, sur l'importance que prend le monopole, quand il vient à être exploité, et qui, pour commencer, pourrait être beaucoup moindre.

LE NOIR.

BRÉVIAIRE. *Voyez* OFFICE DIVIN.

BRIDAINE (Jacques), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre missionnaire, dont le zèle et l'éloquence foudroyante sont restés des types, naquit en 1701, à Chuslan, diocèse d'Uzès. Ce fut en 1725, a Aigues-Mortes, n'étant encore que diacre, qu'il se révéla. Les habitants, dit M. Molzwarth, voyant un missionnaire si jeune étaient restés chez eux. *Bridaine* se mit à parcourir les rues, une cloche à la main, et, après avoir appelé le peuple à l'église, il fit un simple catéchisme; mais il parla avec tant de dignité et d'onction que le lendemain il y avait foule pour entendre le missionnaire. Il fut ordonné prêtre le 26 mai 1725 et se consacra tout entier aux missions. Il parcourut les Cévennes, la Provence, le Languedoc, le comtat d'Avignon, presque toutes les provinces de France. Les soldats, les généraux pleuraient en l'entendant. Durant une mission qu'il fit à Châlons-sur-Saône, en 1745, il y eut pour plus de cent mille francs de restitutions. *Bridaine* ayant accepté de prêcher à Clermont, ou Massillon l'avait souvent invité à venir, on eut toutes les peines du monde à décider cet évêque, si célèbre par son éloquence, à parler devant le missionnaire. « Il faut, disait-il, que tout Clermont l'entende, et je voudrais que sa voix pût éclater jusqu'aux extrémités de la France. »

« Le P. *Bridaine* d'ordinaire faisait précéder ses sermons d'*avis*. Il les divisait en trois espèces : ceux qui annoncent simplement un exercice pratique et font la transition d'un sermon à l'autre; ceux qui préparent à quelque chose d'extraordinaire, et ceux qui traitent un point de morale qui n'a pu être développé dans le sermon. Il

y attachait un grand prix et disait souvent qu'ils étaient l'âme des missions. Une autre particularité de ses exercices, c'étaient les tribunaux de paix qu'il instituait et qu'il ouvrait solennellement. Le curé, quelques missionnaires, quelques paroissiens irréprochables formaient ce tribunal, auquel les fidèles soumettaient leurs différends et dont ils acceptaient les pacifiques décisions. Il mourut, le 22 décembre 1767, au milieu d'une mission faite à Roquemaure ; c'était la deux cent cinquante-sixième. Il était âgé de soixante-six ans; il en avait passé quarante en mission. »

L'abbé Caron écrivit la vie du P. *Bridaine*, souvent réimprimée en Angleterre et en France. Une des dernières éditions est de 1831. Les cantiques qu'avait composés *Bridaine* furent recueillis et publiés sous le titre de *Cantiques spirituels*; ils ont eu jusqu'à quarante-sept éditions.

Le Noir.

BRIGITTE (ordre de sainte). (*Théol. hist. ordr. relig.*) — Cet ordre, d'hommes et de femmes, porte aussi le nom *d'ordre du saint Sauveur*. Il remonte à Sainte Brigitte de Suède, princesse du sang royal, auteur des *révélations* qui portent son nom. Cette Sainte, après la mort de son mari, plaça soixante religieuses dans un couvent qu'elle fonda à Vadstena, diocèse de Linkoping, en Suède, et treize prêtres religieux. Le tout représentait Jésus-Christ avec ses soixante-douze disciples. Le Sauveur, disait-elle, lui avait prescrit les règles de son ordre dans une vision. Le pape Urbain V, en les approuvant, y apporta des changements notables, et les considéra comme un statut particulier de la règle de Saint-Augustin.

« D'après ces statuts, dit M. Fehr, l'ordre des femmes est institué en l'honneur de la sainte Vierge, et les religieux sont chargés de pourvoir aux besoins spirituels des religieuses, leur nombre ne doit pas dépasser celui de treize. Les religieuses ne peuvent être admises avant l'âge de dix-huit ans, les religieux avant vingt-cinq. Les postulants sont renvoyés trois fois pendant trois mois, et sont obligés à chaque fois de renouveler leur demande, de sorte que le postulat dure un an, pendant lequel on doit sérieusement éprouver sa vocation....

« Les ordonnances relatives au jeûne et à la pauvreté ne sont pas très-sévères. Le costume des religieuses consiste en une robe grise avec un capuchon et un manteau de même couleur. Le manteau est agrafé par un bouton de bois et garni en hiver de peau de mouton. Un fichu blanc encadre le visage, se relève des deux côtés, couronne le front et s'attache au haut de la tête par une épingle. Par-dessus ce fichu elles portent un voile de lin noir, au-dessus du voile une couronne de toile blanche avec cinq petites taches rouges.

« Le costume des Pères est de la même couleur que celui des religieuses. Les prêtres portent au côté gauche une croix rouge au milieu de laquelle est une hostie blanche ; les diacres, un cercle avec une flamme rouge et les frères, une croix blanche avec cinq taches de sang.

« Les religieuses sont, pour le temporel, soumises à l'abbesse, comme dans l'ordre de Fontevrault; elles sont, pour le spirituel, sous la direction des moines...

Leur habitation et celle des moines sont absolument séparées les unes des autres. L'église est commune, mais bâtie de manière que les moines et les nonnes ne se voient pas.

« L'ordre ainsi constitué se répandit surtout dans les États du Nord, auxquels il rendit les plus grands services. Il avait aussi quelques maisons en France et en Italie, où il possède encore deux couvents fort riches, dans l'un desquels on ne reçoit que des femmes ou des filles de haute naissance. Avant la révolution française et la sécularisation en Allemagne, on trouvait quelques-uns de ces couvents doubles en Flandre ; il y en avait dix en Allemagne; en Angleterre il n'y avait autrefois qu'un couvent de l'ordre, à Middlesex sur la Tamise, à dix mille de Londres. Il avait été fondé, en 1413, par Henri V, avec une magnificence royale. Comme il offrait une proie notable,

les revenus montant de 1,700 à 1,900 livres sterling (environ 50,000 fr.) il fut un des premiers monastères pillés sous Henri VIII. Édouard VI le donna d'abord à Édouard, duc de Sommerset, duquel il passa au duc de Northumberland. La reine Marie le rendit à l'abbesse; mais il fut de nouveau repris sous Élisabeth, et les religieuses persécutées se réfugièrent à Malines, à Rouen, etc. Enfin elles se fixèrent à Lisbonne ; le roi Philippe II et plusieurs personnes pieuses leur fournirent les secours nécessaires à leur établissement, tandis qu'une dame portugaise, qui était entrée dans leur ordre, leur donnait une de ces terres patrimoniales.

« L'ordre de Sainte-Brigitte eut le malheur d'avoir la plupart de ses couvents précisément situés dans des pays ravagés par le schisme du seizième siècle, et de les voir ainsi en majeure partie ruinés par la réforme. Le couvent de Wadstena, le dernier et le plus célèbre de tous les monastères de la Suède, fut aboli, comme les autres, et devint un chapitre de dames protestantes. »

Œcolampade, était prêtre au couvent de Saint-Sauveur près d'Augsbourg, lorsqu'il se fit reformateur.

Le Noir.

BRIGITTE (chevaliers de Sainte) (*Théol. hist. ord. rel.)* — On a prétendu qu'il avait existé un ordre de Chevaliers de Sainte-Brigitte, pour la défense de l'Église et l'extirpation des hérésies ; mais c'est une hypohèse maginée d'après des données générales trouvées dans les révélations de sainte Brigitte sur l'armement et la destination des chevaliers. Des faits historiques donnent un formel démenti à l'assertion de Hermant, qui prétend que la sainte créa, en 1366, en Suède, un ordre de chevaliers et le pourvut de riches commanderies ; car depuis 1344 il n'y ap lus de trace de sainte Brigitte en n Suède et immédiatement avant sa mort elledistribua sa fortune à ses enfants. D'ailleurs la bulle de canonisation de la sainte, qui mentionne l'ordre du Saint-Sauveur, ne parle point de cette fondation. Le Noir.

BRIGITINES D'IRLANDE. (*Theol. hist. ord. rel.)* — Une association très-ancienne de vierges irlandaises reconnaît Sainte Brigitte, patronne de l'Irlande, comme sa fondatrice et porte son nom. Cet ordre devint une pépinière d'où sortirent plusieurs autres couvents, qui tous reconnurent sainte Brigitte pour leur mère et fondatrice. Mais on n'a aucun détail sur cette sainte ; ses biographes ne parlent que des nombreux miracles qu'elle fit et qui lui valurent le surnom de Thaumaturge. Les religieuses de Sainte-Brigitte d'Irlande portaient une robe blanche, un manteau noir et un voile de même couleur.

Le Noir.

BROGLIE (Albert de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Fils aîné du célèbre homme d'État, né le 13 juin 1821 et aujourd'hui (août 1873) ministre sous Mac-Mahon, le duc de *Broglie* après avoir débuté dans la *Revue des deux Mondes* en 1848, était devenu un des principaux rédacteurs du *Correspondant*, où il combattait, à la fois, les doctrines exclusives de l'*Univers religieux* et celles du rationalisme contemporain qui tendait plus ou moins à l'athéisme. Il défendait, en même temps, le catholicisme et un libéralisme constitutionnel modéré.

Ses ouvrages sont *Études morales et littéraires* in-8°, 1853 ; l'*Eglise et l'empire romain au* IV[e] *siècle*, 2 vol. in-8°, 1856 ; *Traduction du système religieux de Leibnitz*, in-12, 1846, etc. Le Noir.

BRONZE (l'âge du). (*Theol. mixt. scien. anthrop.)* — V. ages, etc.

BROUCOLACAS, terme formé du grec moderne βροῦχος, *boue puante*, et λάκκος, *fosse*, fosse remplie de boue ; les Grecs modernes nomment ainsi les cadavres des excommuniés. Ils sont persuadés que ces cadavres ne peuvent pas se dissoudre ; que le démon s'en empare, les anime, les fait paraître, s'en sert pour effrayer et tourmenter les vivants ; que le seul moyen de s'en délivrer est de déterrer le mort, de lui arracher le cœur, et de le mettre en pièces, ou de brûler le tout, et que l'on trouve or-

dinairement la fosse remplie de boue. Ils prétendent que souvent ces corps se trouvent enflés, remplis de vent, et font du bruit comme un tambour ; alors ils les nomment θουπι ou τηθουπι tambour. Ils croient enfin que l'absolution, donnée par leurs évêques ou leur pape aux excommuniés après leur mort, fait tomber en poussière les cadavres. Cette persuasion, autorisée chez eux par une infinité d'histoires, leur fait craindre à l'excès l'excommunication, et sert à les confirmer dans leur schisme.

Tournefort, dans son *Voyage du Levant*, tome 1, page 52 et suiv., rapporte un exemple de l'exhumation d'un excommunié, dont il fut témoin dans l'île de Mycon en 1701 ; mais il n'y vit rien autre chose que les effets d'une imagination exaltée, et du fanatisme d'un peuple ignorant. Aucune des histoires qui rapportent ces sortes de faits n'est attestée par des témoins oculaires et aussi instruits que l'était Tournefort : il en est de même des histoires de revenants que l'on a faites parmi nous. Pendant plusieurs siècles l'usage a régné dans nos climats de ne point enterrer les excommuniés, mais de jeter leurs cadavres à la voirie, de les couvrir de pierres, ou de les enfermer dans un vieux tronc d'arbre. *Voyez* Ducange, au mot *Imblocatus*. Dom Calmet, *Dissertat. sur les revenants*, n. 38 et suiv. Lenglet, *Traité des visions et des apparitions*, tom. 2, p. 171, etc.

BERGIER

BROUETTE. (*Theol. mixt. indust.*) — Rien n'est mieux inventé et ne prouve mieux le génie de l'homme que ce petit tombereau à deux pieds, deux brancards et une seule roue, que l'ouvrier, sans avoir besoin d'aucun aide, charge à son aise, conduit en tout lieu, même sur la crête des précipices, et décharge si facilement. C'est pourtant une invention moderne, et il a fallu que le genre humain attendît Pascal pour en pouvoir jouir, puisque c'est lui qui en a eu l'idée. Ce génie, à la fois physicien, mathématicien et métaphysicien profond, qui se reposait de ses méditations sur le mystère de Dieu et de l'âme, et de ses éloquences d'écrivain original, en nous montrant à mesurer la hauteur des montagnes avec le baromètre, conçut la *brouette* en un moment de pitié devant la peine que se donnaient des terrassiers pour transporter des déblais sur leur dos selon l'ancienne méthode. Ce fut un mouvement de charité qui lui inspira cette invention. Il se dit : il faut que je trouve quelque moyen à l'aide duquel l'homme puisse s'épargner la peine de traîner ou de porter comme les animaux, et dont la manœuvre ne l'oblige pas à prendre une posture indigne de sa grandeur. Il mit son génie au travail, et il imagina la *brouette*, avec laquelle, en effet, l'homme peut travailler sans apparence de ravalement vers la bête, et sans ressembler, dans son travail, à aucun animal. Quel animal pourrait être comparé à l'homme se servant d'une *brouette?* Il suffirait de le voir procéder à cette manœuvre si originale et, en même temps, si naturelle, pour dire : l'intelligence est là. Plus l'homme invente, plus il démontre sa supériorité dans la création, plus il prouve la vérité de la parole antique : « image de Dieu. »

LE NOIR.

BROWNISTES, nom d'une secte qui se forma de celle des puritains, vers la fin du seizième siècle, en Angleterre ; elle fut ainsi nommée de Robert Brown, son chef.

Ce Robert Brown était d'une assez bonne famille de Rutlandshire, et allié au lord-trésorier Burleigh. Il fit ses études à Cambridge, commença à publier ses opinions et à déclamer contre le gouvernement ecclésiastique à Norwich, en 1580, ce qui lui attira le ressentiment des évêques. Il se glorifiait lui-même d'avoir été pour cette cause mis en trente-deux différentes prisons, si obscures qu'il n'y pouvait pas distinguer sa main, même en plein midi. Par la suite, il sortit du royaume avec ses sectateurs, et se retira à Middelbourg en Zélande, où lui et les siens obtinrent des Etats la permission de bâtir une église, et d'y servir Dieu à leur manière. Peu de temps après, la division se mit parmi eux. Plusieurs se séparèrent, ce qui dégoûta tellement Brown, qu'il

se démit de son office, retourna en Angleterre en 1589, y abjura ses erreurs, et fut élevé à la place de recteur dans une église de Northamptonshire, où il mourut en 1630.

Le changement de Brown entraîna la ruine de l'Eglise de Middelbourg; mais les semences de son système ne furent pas si aisées à détruire en Angleterre. Sir Walter Raleigh, dans un discours composé en 1692, compte déjà jusqu'à vingt mille personnes imbues des opinions de Brown.

Ses sectateurs rejetaient toute espèce d'autorité ecclésiastique, voulaient que le gouvernement de l'Eglise fût entièrement démocratique, Parmi eux, le ministère évangélique était une simple commission révocable; chacun des membres de la société avait le droit de faire des exhortations et des questions sur ce qui avait été prêché.

Les *indépendants*, qui se formèrent par la suite d'entre les *brownistes*, adoptèrent une partie de ces opinions.

La reine Elisabeth poursuivait vivement cette secte. Sous son règne les prisons furent remplies de *brownistes*, il y en eut même quelques-uns de pendus. La commission ecclésiastique et la chambre étoilée sévirent contre eux avec tant de vigueur, qu'ils furent obligés de quitter l'Angleterre. Plusieurs familles se retirèrent à Amsterdam, où elles formèrent une Eglise, et choisirent pour pasteur Johnson, et après lui Ainsworth, connu par un commentaire sur le Pentateuque. On compte parmi leurs chefs Barow et Wilkinson. Leur Eglise s'est soutenue pendant environ cent ans. BERGIER.

BRUTES. Voyez ANIMAUX.

BUCHEZ (Philippe-Auguste-Benjamin), *Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Médecin et publiciste français, président de l'assemblée constituante en 1848, *Buchez* naquit à Matagne-la-petite (Ardennes), le 31 mars 1796, et mourut pauvre en 1865, à Rodez, revenant d'un voyage dans l'Auvergne. Il fut rapporté à Paris. Comme on avait prononcé plusieurs discours, dans lesquels on n'avait pas même fait allusion à la visée principale de toute sa vie, de l'école qu'il avait fondée et de tous ses ouvrages, laquelle consistait dans une conciliation du catholicisme, dans lequel il était mort pieusement, avec les principes sociaux de la révolution française, un prêtre catholique jeta sur son tombeau quelques paroles, concises, mais vibrantes, à sa mémoire, et à la liberté alors voilée par le despotisme.

Buchez avait été compromis dans l'affaire de Béfort qui coûta la vie, vers 1821, dit le dictionnaire des contemporains, au général Berton, au colonel Caron et aux quatre sergents de la Rochelle ; il fut jugé aux assises de Colmar, mais les charges ne parurent pas suffisantes, et le partage des voix du Jury le sauva.

Ses principaux travaux sont un *Précis élémentaire d'hygiène*, très-estimé, in-12, en collaboration de M. Trélat;

Collaboration principale au *Journal des progrès des sciences et institutions médicales*, 1826 ;

Collaboration au *Producteur*, journal saint-simonien qu'il abandonna dès qu'il vit l'incomptabilité des idées de ce journal avec le catholicisme ;

L'*Européen*, 1831, revue qui servit d'origine au néo-catholicisme qui s'est appelé le *buchézisme* ;

Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès, Paris 1839, 3 vol. in 8° ;

Introduction à la science de l'histoire, 2 vol. in 8° 1833 et 1842 ;

L'*histoire parlementaire de la révolution française, ou journal des assemblées nationales, depuis* 1789 *jusqu'en* 1815, 40 vol. in 8°. 1833 à 1838, entreprise avec M. Roux-Lavergne ;

Discours de clôture à l'institut historique, 1836 ;

Théorie générale des fonctions du système nerveux, ou démonstration de la loi de génération des phénomènes nerveux 1843 broch. in-8°;

Histoire de la formation de la nationalité française, 2 vol. in-16 dans la bibliothèque utile; etc., etc.

LE NOIR.

BUCKLAND (Rev. William,) *(théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce célèbre

géologue anglais, dont les travaux ont eu le double but de faire avancer la science moderne et de montrer qu'elle n'offrait rien que de très-conciliable avec la religion, nâquit à Axminster, village du Devonshire, en 1784, et mourut à Clapham le 14 août 1856. Il reçut l'ordination sacerdotale anglicane vers 1809, et fut nommé en 1813 professeur de minéralogie à l'université d'Oxford, puis de géologie, en 1816, année même où cette chaire venait d'être fondée. C'est lui qui organisa le musée d'Oxford.

Son premier ouvrage fut la publication de son cours, qui avait eu un succès inoui, sous le titre : *vindiciæ geologiæ, ou les rapports de la géologie et de la religion expliqués*, in-8° 1820. — Il démontre dans ce travail la véracité du récit de la Genèse par les recherches scientifiques.

La découverte fortuite qui fut faite en 1821 de la vaste grotte de Kirkdale, dans le Yorkshire, située à plus de deux cents pieds au-dessus du niveau de la mer, lui ouvrit un champ d'observations ; il y trouva beaucoup d'ossements de lions, de tigres, d'hyènes, d'ours, d'éléphants, et de 33 autres espèces perdues antédiluviennes qu'il décrivit, avec toute la sagacité désirable, dans les *Transactions philosophiques*.

Ce travail fut le point de départ de son grand ouvrage *Reliquiæ diluvianæ*, in-4° 1823 ; il y décrit tous les faits géologiques qui confirment le déluge traditionnel universel.

Après 1825, il publia beaucoup de mémoires, entre autres : *Esquisse de la structure des Alpes*, inséré dans les *Annales de philosophie* ; *Description des mines de houille du sud-ouest de l'Angleterre*, inséré dans les *mémoires* de la société royale de géologie, etc.

Le principal ouvrage du Dr *Bruckland* est le traité qui parut dans la collection Bridgewater intitulé : *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*, 2 vol-in-8° 1836 et 37, traduit en français par Doyère en 1838. Ce traité renferme deux parties : 1° l'histoire de la formation de la croûte terrestre ; 2° l'histoire des êtres organisés qui ont peuplé la terre aux époques primitives, espèce de manuel de paléontologie.

On a encore de ce savant : *De la superposition des couches dans les îles Britanniques*, in-fol., *Description d'ossements fossiles*, 1843, et de nombreux mémoires insérés dans les recueils des sociétés savantes.

Buckland fut un des premiers membres de la société de géologie ; cette société le reçut en 1813, et le nomma deux fois son président. Il reçut le même honneur de la société linnéenne. Après 1850, son intelligence s'était obscurcie. LE NOIR.

BUDGET. (*Théol. mixt. écon. social.*) — Il y a dans les grandes sociétés telles que la France, une tendance constante vers l'augmentation du *budget*. A notre avis, il ne faut pas s'en plaindre ; cette augmentation vient de ce qu'on trouve sans cesse de nouvelles dépenses à faire pour l'intérêt et le bien-être commun. Il n'y a pas de limites aux améliorations dont tout le monde profite, par conséquent aux dépenses communes, soit nationales, soit départementales, soit communales, par conséquent encore à l'augmentation des *budgets*. Mais ce dont il faut se plaindre, c'est de la répartition des charges qui concourent à former les *budgets*, et de l'emploi qui en est fait. Ces deux choses sont exposées à de grands abus, qui appellent des réformes. Entrons dans quelques détails pour faire ressortir les principes de justice radicale que présente la théologie, étudiée dans ses rapports avec l'économie politique, et contre la violation desquels cette théologie même est constamment en état d'insurrection ; et bornons-nous seulement à ce qui concerne la violation de la justice dans la répartition des charges budgétaires.

Une première règle à poser sur cette répartition, c'est qu'elle ne doit pas être faite d'après les avantages personnels que chacun retire des choses communes parce qu'il s'en suivrait, par exemple, qu'un homme pauvre dont les yeux profitent de l'éclairage de la place publique au même degré que ceux d'un homme riche, devrait concourir autant que lui au *budget* qui

sert à entretenir cet éclairage et ainsi de toutes les choses communes. Dans une société bien organisée, composée d'ailleurs de riches et de pauvres comme cela aura toujours lieu, il s'établit une solidarité entre tous les membres, contre laquelle aucune intelligence de bonne volonté ne protesta jamais, qui fait que tous concourent non pas en proportion de l'avantage personnel qu'ils retirent, mais en proportion de leurs moyens.

Une seconde règle qui ne nous paraît pas moins importante, c'est que dans une telle société chacun des membres concourt dans une mesure *proportionnelle* et non *progressive*, relativement à ses moyens. Si, en effet, l'impôt progressif était admis, il s'ensuivrait que, payant d'autant plus par franc que chacun serait plus riche, il y en aurait qui seraient tellement riches qu'ils seraient obligés de donner tout. On répond qu'on établira un point d'arrêt; je pourrais dire que, pour établir ce point d'arrêt, il faut déjà une convention arbitraire, ce qui ne vaut rien; mais sans me perdre dans toutes les considérations qui sortiraient d'une telle entrée en matière, je m'arrête à celle-ci qui tranche la question : Si vous prenez une progressive pour base, il s'ensuit que l'homme économe, sage, rangé, et bon travailleur, qui parvient à s'amasser une petite fortune, va être récompensé par la société de son talent et de sa bonne conduite, en recevant de cette société une feuille de contributions qui l'oblige à payer d'autant plus par franc qu'il a été plus laborieux, plus fécond producteur et plus économe. Une mesure qui conduit à une telle conséquence ne supporte pas l'examen. C'est le simple bon sens que nous faisons parler, et par conséquent la théologie morale qui a pour *premier* criterium le bon sens.

Que reste-t-il donc comme règle de répartition des charges budgétaires ? La proportionnalité relative à la fortune. Nous n'en voyons pas d'autre. Il faut reconnaître que cette règle sera sujette à des inconvénients qui naîtront des inégalités ne tenant pas à la moralité ni au talent des personnes; mais ces inconvénients sont inhérents à la société humaine comme la richesse et la pauvreté elles-mêmes; et ils ne doivent pas nous arrêter. Ce sera à la charité fraternelle, libre et volontaire, ainsi qu'à des institutions sociales d'un ordre particulier et fondées aussi sur cette charité, d'y remédier. Quant à la participation aux contributions, nous n'admettons pas qu'il puisse y avoir lieu à exception pour qui que ce soit si ce n'est pour celui qui n'a rien et qui ne produit rien. Jésus-Christ payait sa contribution, quel que fût, d'ailleurs, le moyen qu'il employât pour se la procurer.

Allons plus loin. Tout citoyen devant payer l'impôt en proportion de ce qu'il a, il n'existe que deux manières d'évaluer ce qu'il a : ou on l'évaluera en capital, ou on l'évaluera en revenu; or ces deux manières sont également bonnes, pourvu que l'on sache bien ce que c'est que le capital, ce que c'est que le revenu, et que l'on ne fasse pas entrer en comparaison une base avec l'autre, en les confondant.

Le capital est le produit direct et immédiat du travail ou du don, soit présent soit passé. Le revenu est l'intérêt du capital prêté. L'un et l'autre sont le produit du travail ou du don, mais avec cette différence que l'un en est le produit direct, sans intermédiaire, et que l'autre en est le produit indirect et médiat, au moyen d'un intermédiaire. Si j'ai cent francs que je viens de recevoir comme salaire d'un travail, c'est un capital. Si j'ai cent francs qui m'ont été donnés par quelqu'un qui les possédait légitimement, c'est encore un capital. Si ces cent francs sont restés un long temps ou un temps court dans l'inaction, soit entre mes mains, soit entre les mains d'un autre, c'est encore un capital. S'ils sont entre mes mains en nature, c'est encore un capital. S'ils sont prêtés à titre gratuit ou à titre onéreux, le prêt ne les empêchant pas de m'appartenir, c'est encore un capital. Le revenu, au contraire, est ce qui me revient par suite d'un capital prêté, que ce capital soit prêté en nature ou en argent. Le montant des loyers, des baux à ferme, ou de l'intérêt d'une somme en argent, qu'on devra me rendre quand on cessera d'en payer

la rente est un revenu. C'est aussi le fruit du travail ou du don; mais c'en est le fruit médiat; car il y a un intermédiaire, qui est le capital prêté lui-même et qui reste le fruit direct du travail mien ou censé mien, puisque, si ce n'est pas moi qui en ai été le producteur, je suis devenu, par suite de transmissions, le représentant de ce producteur. Enfin le revenu ne m'arrive ni comme suite d'un travail, ni comme résultat d'un don, mais comme suite d'un prêt de capital qui m'est payé, tandis que le capital m'appartient, soit parce que je l'ai produit, soit parce qu'un autre me l'a donné.

La distinction est très-simple, aussi bien en théorie qu'en pratique, et cependant nous nous y sommes arrêté jusqu'à devenir fastidieux peut-être parce qu'on pourrait l'oublier facilement dans les applications que nous allons en faire.

Nous avons dit qu'il est également juste, sinon également facile, de prendre pour base de l'impôt le revenu ou le capital. En effet, le revenu étant l'intérêt du capital prêté, ou pouvant être prêté, il est évident que de faire payer une somme à titre de contribution, en proportion du capital que l'on possède ou en proportion de l'intérêt de ce capital, reviendra absolument au même ; il n'y aura de différence que dans le taux qui sera nécessairement beaucoup plus faible dans le cas du capital que dans le cas du revenu. Par exemple lorsque les capitaux prêtés rapportent 5 p. 100, faire payer 1 p. 100 sur le capital, équivaut à faire payer 20 p. 100 sur le revenu; faire payer $^1/_2$ p. 100 sur le capital, équivaut à faire payer 10 p. 100 sur le revenu; faire payer $^1/_4$ p. 100 sur le capital, équivaut à faire payer 5 p. 100 sur le revenu. etc.

Mais nous ajoutons, et voici l'important, qu'il y aurait injustice flagrante et inégalité palpable à faire payer à tous soit 5 p. 100 d'impôt, en prenant à l'égard des uns le revenu pour base, et à l'égard des autres le capital pour base. La justice et la théologie morale exigent que, si le taux est le même pour tous, la base soit aussi la même. Autrement la proportionnalité que nous avons admise pour règle ne serait plus observée. Le capital représentant vingt fois le revenu, on ferait payer à ceux dont le capital se trouverait pris pour base vingt fois plus qu'à ceux dont le revenu serait pris pour base, tout en ne faisant payer à tous que 5 p. 100, ou un autre chiffre.

Il est évident que jamais plus grande injustice ne pourrait être commise. Et cependant, qui le croirait? C'est ce qui se fait dans nos répartitions d'impôts, sans que personne paraisse s'en apercevoir; et c'est ce qui se fait au désavantage du pauvre, et à l'avantage du riche, en sorte que le pauvre, au lieu de payer proportionnellement à ce qu'il a, comme le riche, paye proportionnellement à vingt fois ce qu'il a. C'est l'impôt progressif retourné et mis en sens inverse de ce qu'on possède. Moins l'on a, plus l'on paie, et on paie selon une échelle qui croît d'autant plus que l'on a moins; cela paraît étrange. Etablissons-en la démonstration.

Il n'en est pas ainsi de la catégorie d'impôts qu'on nomme l'impôt foncier. Ces impôts sont répartis sur une estimation du revenu, par exemple de l'intérêt que retire un propriétaire de son champ affermé, du loyer de sa maison, etc. Si cette estimation portait directement sur le capital, l'estimation pourrait peut-être être sujette à moins d'erreurs; mais nous avons dit qu'en principe les deux estimations conduisent au même résultat, et nous continuons de le dire. La seule question qui resterait à poser, à ce point de vue, serait celle de savoir laquelle des deux est la plus facile d'application, et la moins sujette aux erreurs. Nous laissons cette question à résoudre aux praticiens.

Mais il n'en est pas de même de tous les autres impôts, formant la partie la plus considérable du budget. Il nous suffira de le prouver pour un de ces impôts; l'application de la démonstration à tous, en les prenant chacun en particulier, sera facile ensuite.

Prenons le vin, dans la ville de Paris, pour exemple, et considérons deux individus dont l'un a un revenu de 1,800 fr. par an, ou 5 fr. par jour,

soit en fermage, soit en loyers, soit en rente, par suite de capitaux prêtés en nature ou en argent, et dont l'autre n'a aucun capital prêté, mais reçoit également 1,800 fr. par an, ou 5 fr. par jour, soit à titre de salaire d'ouvrier, soit à titre de salaire d'employé, soit à titre de gain sur un commerce qui occupe son temps et dont le capital ne lui appartient pas, soit à tout autre titre fondé sur un travail quelconque.

Ces deux individus ont chacun 5 fr. par jour, 1,800 fr. par an. Ces deux individus, je suppose, dépensent un litre de vin par jour. Le litre est imposé, je suppose encore, de 20 centimes, soit 72 fr pour les 360 litres que chacun d'eux boira dans son année. Tous deux payent également ces 20 centimes par jour, puisqu'ils boivent un litre, et ces 72 fr. par an, puisqu'ils boivent leurs 360 litres Jusques-là c'est l'égalité, et il semble qu'il n'y aurait rien à dire.

Mais les 1,800 fr. qui forment la fortune annuelle de l'un sont un revenu puisque c'est le fruit d'un capital prêté. Et les 1,800 qui forment la fortune de l'autre, que sont-ils? Ils ne sont pas le fruit d'un capital prêté, ils sont le fruit direct et immédiat de son travail; ils sont donc un capital; et même un capital qu'il est obligé de dépenser à mesure qu'il le gagne. S'il pouvait le mettre de côté, et le prêter, il rentrerait, pour un commencement du moins, dans le cas du premier; et nous sortirions de l'hypothèse. Qu'il soit obligé de dépenser ce capital à mesure, cela résulte de sa position dans les inégalités sociales, et ne nous intéresse pas; mais ce qui nous intéresse, c'est que c'est un capital et non point un revenu. Rien n'est plus évident; tant que cette somme de 1,800 fr. par an, sera le fruit direct du travail et non d'un prêt, elle sera un capital, et ne pourra être considérée autrement.

Cependant nous avons vu que les deux sont également imposés pour le vin qu'ils dépensent en quantités égales, soit 20 cent. par litre, et par jour, soit 72 fr. par an, soit 4 p. 100 juste de leur 1,800 fr. Les 1,800 fr, de l'un sont du revenu, les 1,800 fr. de l'autre sont du capital; voilà donc que, dans la répartition de cet impôt, c'est bien le revenu qui est pris pour base dans un cas, et le capital dans l'autre cas : rien ne saurait être plus évident.

Voilà donc que l'un paye vingt fois plus que l'autre, en conséquence de ce qu'il est vingt fois moins riche. On élève pour lui, à la dignité de revenu, ce qui n'est que capital, afin de le faire payer vingt fois plus qu'il ne doit d'après la règle appliquée à son voisin.

Oh! la justice demande qu'il paye aussi bien que l'autre, mais dans la même proportion. Qu'il soit riche ou pauvre, cela n'y fait rien; mathématiquement tous les deux doivent; mais qu'au moins on ne fasse pas payer l'un vingt fois plus que l'autre, et, pour éviter cette grande injustice, qu'on compare seulement revenus à revenus et capitaux à capitaux. Dans le cas présent, si l'on faisait contribuer tout le monde à la formation du *budget*, selon les importances de leurs capitaux, il n'y aurait aucune difficulté; l'un a 1,800 fr. de revenu, soit 36,000 fr. de capital; il payera tant p. 100 sur ses 36,000 fr; l'autre a 1,800 fr. seulement de capital au bout de son année — et qu'il a même été obligé de dépenser en tout ou en partie; mais je ne fais pas entrer cette particularité en considération —, il payera selon la même proportion p. 100, sur ses 1800 fr.

En estimant les revenus, c'est un peu plus difficile, attendu que l'une des deux fortunes, celle de l'ouvrier par exemple, est restée à l'état de capital, et n'affecte pas, comme celle de l'autre, les deux formes à la fois — ce dernier possède à la fois son capital et son revenu — mais à l'aide d'une fiction très-simple, on peut ramener le capital de celui-ci à un revenu supposé que l'on comparera au revenu réel de l'autre, et qui dira ce qu'il doit payer. Dans le cas que nous avons supposé, si le premier paye 4 p. 100 sur son revenu, qui est de 1800 fr. soit 72 fr. pour l'année, le second payera, selon la même proportion et par conséquent selon la justice, non pas 72 fr. mais vingt fois moins, à savoir 4 p. 100 sur 90 fr., revenu supposé des 1,800 fr. soit 3 fr., 60 c. — au lieu de

3fr. 60 qu'il doit, on le fait payer 72 fr. comme son voisin, qui a vingt fois plus que lui, par cette escobarderie véritable, qui consiste à estimer comme revenu, fruit d'un capital prêté, ce qui n'est qu'un capital pur et simple, étant le fruit direct du travail lui-même.

Que l'on prenne, en détail, à peu près tous les impôts qui ne sont pas l'impôt foncier, on verra qu'ils aboutissent à la même injustice, à faire entrer le capital pur et simple en comparaison avec le revenu et, par là même, à faire payer les uns proportionellement vingt fois plus que les autres.

Nous savons que la subtilité est couverte par cette méthode de faire payer les choses de consommation considérées en elles-mêmes et sans comparaison à la fortune des individus qui les consomment, mais nous avons commencé par rejeter cette base comme ouvrant la porte à toutes les injustices; et parmi ces injustices brille, en première ligne, avec la dernière évidence, celle que nous venons de signaler; nous pouvons même dire qu'elle les résume toutes.

Il n'y aura de justice sociale pratique, que du jour où l'on fera concourir tout le monde, d'une manière simple, soit en proportion de son capital, soit en proportion de son revenu.

Le Noir.

BUFFON. (George-Louis. Le clerc comte de), (*Théol. hist. biog. e bibliog.*) — Ce célèbre naturaliste français, une des plus grandes gloires de notre littérature par la magnificence du style, naquit à Dijon en 1707, et mourut à Montbard en 1788. Buffon est un de nos grands philosophes cartésiens et par conséquent théistes. On le tourmenta quelquefois pour ses systèmes de la *formation* du *monde* et de ses *époques de la nature*, comme n'étant pas en harmonie avec la Bible : cependant il ne faisait guère, par ces théories, qu'inventer à l'avance, a *priori* et dans son génie, la géologie moderne, appuyée sur les faits. On peut mettre ces attaques théologiques contre Buffon sur le même rang que celles dont Galilée avait été l'objet avant que le système de Copernic eût triomphé. Nous démontrons, dans notre dissertation préliminaire, comment l'ordre scientifique, lorsqu'il n'atteint pas l'ordre de la foi, par la nature même des questions qu'il agite, garde, par suite des définitions mêmes du concile du Vatican, toute liberté; les hypothèses de Buffon étaient de cette espèce, et s'il eût vécu depuis le dernier concile, la Sorbonne ne l'aurait pas tourmenté. Sans approfondir davantage la question de l'accord de ses théories avec la Genèse et avec la foi catholique, il dit, à son lit de mort, en toute naïveté et sincérité, en parlant de ses systèmes : « Si ce sont des erreurs, ce sont les erreurs de mon esprit, mais non celles de mon cœur. »

Le Noir.

BULGARES (le Christianisme chez les). *Théol. hist. églis.*) — « Les *Bulgares*, dit M. Schrödl, qui, à dater de 679, envahirent les pays situés entre le Dniester et le Danube, et entre le Danube et l'Hémus (le Balkan), apprirent à connaître le Christianisme par des prisonniers grecs. Après la prise d'Andrinople, en 813, ils entraînèrent tous les habitants de cette ville en Bulgarie. Au nombre des captifs se trouvait l'archevêque Manuel, qui fut mis à mort avec d'autres Chrétiens d'Andrinople, coupables d'avoir opéré plusieurs conversions parmi les vainqueurs. Plus tard le moine grec Constantin Kypharas chercha de son côté à évangéliser ces barbares sans avoir un grand succès... En 863, les horreurs d'une famine extraordinaire décidérent le prince des *Bulgares*, Bogoris, à recourir au Dieu des Chrétiens et à recevoir le baptême, en même temps que beaucoup d'autres *Bulgares*. Le fameux apôtre des Slaves, Méthode, travailla activement à la conversion du peuple ; on lui attribue même la conversion de Bogoris, qu'il aurait ébranlé en lui parlant sévèrement du jugement dernier. D'autres disent que Bogoris n'emmena Méthode avec lui qu'après avoir été baptisé à Constantinople. Ce prince ayant voulu contraindre son peuple à accepter le baptême, celui-ci se révolta. Bogoris, la croix à la main, se précipita à la ren-

contre des rebelles, les soumit, et fit tuer tous les grands qui avaient pris part à l'insurrection, ainsi que leurs enfants.

« Cependant les prêtres grecs continuèrent la mission ; mais leur nombre était restreint, et leur capacité médiocre ; ils prirent part au schisme de Photius ; des hérétiques de diverses contrées se mêlèrent à eux, et il résulta de cet enseignement plus de doute et d'incertitude que de foi et de savoir. Aussi Bogoris s'adressa-t-il en 865 au pape Nicolas Ier, ainsi qu'au roi Louis le Germanique, avec lequel il s'était allié, leur demandant à l'un et à l'autre de lui envoyer des évêques et des prêtres. Il fit hommage au Pape des armes avec lesquelles il avait dompté les rebelles, et lui soumit une foule de questions dont il demandait la solution. Photius, peu après la conversion de Bogoris, lui avait écrit pour l'engager à songer au salut de son peuple, et avait exposé la foi et la morale catholique d'une manière qui s'adaptait peu à la situation des Bulgares. Le pape de son côté avait répondu avec une sagesse, une prudence et une douceur remarquables aux questions qui lui avaient été proposées. Il exprimait le désir de la conversion des cœurs, mais repoussait toute crainte envers ceux qui n'étaient pas encore baptisés ; il recommandait surtout la charité, la miséricorde et la justice envers les esclaves et les prisonniers....

« Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la conversion des *Bulgares* lorsque Photius écrivit (866) aux évêques d'Orient que des gens impies et méprisables, de véritables monstres, étaient tombés du pays des ténèbres (de l'Occident), portant partout le ravage, et avaient dévasté ce malheureux pays par leurs erreurs, en établissant le jeûne du samedi, en abrégeant le jeûne quadragésimal, en permettant l'usage du lait les jours du jeûne, en établissant le célibat des prêtres, en ajoutant *Filioque* au Symbole, et en redonnant la Confirmation à des Chrétiens déjà confirmés suivant le rite grec. A la fin du huitième concile général de Constantinople, c'est-à-dire en 869-870, on posa, dans une conférence privée, entre les légats du Pape, le patriarche Ignace de Constantinople et les envoyés des autres patriarches de l'Orient, la question de savoir à quel patriarcat (il ne s'agissait pas de la primauté papale sur toute l'Eglise) appartenait la Bulgarie. Les Grecs la revendiquèrent nettement, en se fondant sur ce que ce pays avait un jour appartenu à l'empire grec et sur ce que des prêtres grecs y avaient les premiers prêché l'Évangile. On n'écouta pas les objections des légats romains, qui rappelaient que les ancieus droits patriarcaux du Pape s'étendaient sur la Bulgarie, que les *Bulgares* s'étaient librement donnés à l'Église romaine, que c'étaient des missionnaires romains qui avaient achevé leur conversion, en les évangélisant pendont trois ans. Dès 870 les prêtres romains furent chassés de la Bulgarie, et ce pays se trouva ainsi engagé dans le schisme. » LE NOIR.

BULGARES, hérétiques qui semblèrent avoir ramassé différentes erreurs des autres hérésies, pour en composer leur croyance, et dont la secte et le nom comprenaient les patarins, les cathares, les bogomiles, les joviniens, les albigeois, et d'autres hérétiques. Les *bulgares* tiraient leur origine des manichéens, et ils avaient emprunté leurs erreurs des Orientaux et des Grecs leurs voisins, sous l'empire de Basile le Macédonien, dans le neuvième siècle. Ce mot de *bulgares*, qui n'était qu'un nom de nation, devint en ce temps-là un nom de secte, et ne signifia pourtant d'abord que ces hérétiques de Bulgarie; mais ensuite cette même hérésie s'étant répandue en plusieurs endroits, avec quelque différence dans les opinions, le nom de *bulgares* devint commun à tous ceux qui en furent infectés. Les pétrobrusiens, disciples de Pierre de Bruis, qui fut brûlé à Saint-Gilles en Provence, les vaudois. sectateurs de Valdo de Lyon, un reste même des manichéens qui s'étaient longtemps cachés en France, les henriciens, et tels autres novateurs qui, dans la différence de leurs dogmes, s'accordaient tous à combattre l'au-

torité de l'Eglise romaine, furent condamnés, en 1176, dans un concile tenu à Lombez, dont les actes se lisent au long dans Roger de Hoveden, historien d'Angleterre : il rapporte les dogmes de ces hérétiques, qui tenaient entre autres erreurs qu'il ne fallait croire que le Nouveau Testament ; que le baptême n'était point nécessaire aux petits enfants, que les maris qui vivaient conjugalement avec leurs femmes ne pouvaient être sauvés ; que les prêtres qui menaient une mauvaise vie ne consacraient point ; qu'on ne devait obéir ni aux évêques, ni aux ecclésiastiques qui ne vivaient point selon les canons ; qu'il n'était point permis de jurer en aucun cas, et quelques autres articles qui n'étaient pas moins erronés. Ces malheureux, ne pouvant subsister sans chef, se firent un souverain Pontife, qu'ils appelèrent *pape* et qu'ils reconnurent pour leur premier supérieur, auquel tous les autres ministres étaient soumis ; et ce faux pontife établit son siége dans la Bulgarie, sur les frontières de Hongrie, de Croatie, de Dalmatie, où les albigeois qui étaient en France allaient le consulter et recevoir ses décisions. Régnier ajoute que ce pontife prenait le titre d'évêque, et de fils aîné de l'Eglise des *bulgares*. Ce fut alors que ces hérétiques commencèrent d'être nommés tous généralement du nom commun de *bulgares*, nom qui fut bientôt corrompu dans la langue française qu'on parlait alors ; car, au lieu de *bulgares*, on dit d'abord *bougares* et *bouguers*, dont on lit le latin *bugari*, et *bugeri* ; et de là un mot très-sale en notre langue, qu'on trouve dans les histoires anciennes, appliqué à ces hérétiques, entre autres dans une histoire de France manuscrite, qui se garde dans la bibliothèque du président de Mesmes, à l'année 1225, et dans les ordonnances de saint Louis, où l'on voit que ces hérétiques étaient brûlés vifs, lorsqu'ils étaient convaincus de leurs erreurs. Comme ces misérables étaient fort adonnés à l'usure, on donna dans la suite le nom dont on les appelait à tous les usuriers, comme le remarque Ducange. Marca. *Hist. de Béarn*; La Faille, *Annales de la ville de Toulouse* ; *Abrégé de l'ancienne Histoire.* BERGIER.

BULLE, rescrit du souverain Pontife. Nous n'avons à parler que des *bulles* adressées à toute l'Eglise, pour accorder aux fidèles l'indulgence du jubilé, ou pour condamner des erreurs en fait de doctrine ; celles qui sont expédiées pour la nomination des bénéfices regardent les canonistes.

Les *bulles* d'indulgence pour le jubilé sont différentes des brefs ordinaires d'indulgence, en ce que les premières sont adressées à tous les fidèles, accordent à tous ceux qui satisferont aux conditions prescrites une indulgence plénière, à tous les confesseurs approuvés le pouvoir d'absoudre des cas réservés, de commuer les vœux simples, etc. Il est d'usage en France que ces *bulles* soient visées par les évêques, et adressées par eux à leurs diocésains. (1) *Voyez* INDULGENCE, JUBILÉ.

Les *bulles* concernant la doctrine sont aussi adressées à tous les fidèles, et sont souvent appelées *constitutions*. Elles énoncent le jugement porté par le souverain Pontife, sur la doctrine qui lui a été dénoncée. Lorsqu'elles ont été acceptées, soit par une déclaration formelle des évêques, soit par leur acquiescement tacite, elles sont censées énoncer le sentiment de l'Eglise universelle ; elles ont force de loi dogmatique, comme si ce jugement avait été porté dans un concile général. La réclamation même d'un petit nombre d'évêques, opposée à l'acceptation de leurs confrères, ne peut former aucun préjugé contre la décision, de même que leur opposition dans un concile n'aurait aucune force contre le suffrage du très-grand nombre (2).

(1). Dans tous les pays, c'est à l'évêque à promulguer officiellement les bulles des souverains Pontifes ; mais il ne leur appartient nulle part de les viser en ce sens qu'ils puissent en refuser la promulgation, malgré la cour pontificale. Les gouvernements temporels ont encore bien moins ce droit, par leur nature même. On suppose qu'il ne s'agit dans une bulle que d'affaires spirituelles. LE NOIR.

(2). Cette condition de l'acceptation expresse ou tacite des évêques, qu'exige ici Bergier, d'après

Les évêques, établis par Jésus-Christ pour enseigner, ce ne sont pas les maîtres de s'assembler toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire ; le gouvernement de l'Eglise serait donc très-défectueux , si elle ne pouvait déclarer sa croyance autrement que par la décision d'un concile. Peut-elle parler plus hautement que par l'organe de son chef, auquel tous les évêques sont censés unis de croyance, dés qu'ils ne réclament pas? Si la décision leur paraissait fausse, leur silence serait une prévarication et un piége inévitable d'erreur pour les fidèles. (1) *Voyez* CONSTITUTION.

BULLE *in cœnâ Domini.* On appelle ainsi une *bulle* qui se lisait publiquement à Rome tous les ans, le jour du jeudi-saint, par un cardinal-diacre, en présence du pape, accompagné des autres cardinaux et des évêques ; on ne sait pas quel en est le premier auteur.

Cette *bulle* porte la peine d'excommunication contre tous les hérétiques, les contumaces et les réfractaires qui désobéissent au saint siége. Après la lecture, le pape prenait un flambeau allumé et le jetait dans la place publique, pour marque d'anathème.

Dans la *bulle* de Paul III, de l'an 1536, il est dit au commencement que c'est une ancienne coutume des souverains Pontifes de publier cette excommunication le jour du jeudi-saint, pour conserver la pureté de la religion chrétienne, et pour entretenir l'union entre les fidèles; mais on n'y voit pas l'origine de cette cérémonie.

Les censures de la *bulle in cœnâ Domini* regardent principalement les hérétiques et leurs fauteurs, les pirates et les corsaires, ceux qui falsifient les *bulles* et les autres lettres apostoliques, ceux qui maltraitaient les prélats de l'Eglise, ceux qui troublent ou veulent restreindre la juridiction ecclésiastique, même sous prétexte d'empêcher quelques violences, quoiqu'ils soient conseillers ou procureurs généraux des princes séculiers, soit empereurs, rois ou ducs ; ceux qui usurpent les biens de l'Eglise, etc. Ces dernières clauses ont donné lieu à plusieurs théologiens et aux jurisconsultes de soutenir que cette *bulle* tendait à établir indirectement le pouvoir des papes sur le temporel des rois. Tous les cas dont nous venons de parler y sont déclarés *réservés ;* en sorte que nul prêtre n'en puisse absoudre, si ce n'est à l'article de la mort.

Le concile de Tours, en 1510, déclara la *bulle in cœnâ Domini* insoutenable à l'égard de la France; nos rois ont souvent fait protester contre cette *bulle*, en ce qui regarde leurs droits, ceux de leurs officiers, et les libertés de l'Eglise gallicane. En 1580, quelques évêques, pendant le temps des vacations du parlement, voulurent faire recevoir dans leurs diocèses la *bulle in cœnâ Domini.* Le procureur général en forma sa plainte ; le parlement ordonna que tous les archevêques et évêques qui auraient reçu cette *bulle*, et ne l'auraient pas publiée, eussent à l'envoyer à la cour ; que ceux qui l'auraient fait publier fussent ajournés, et leur temporel saisi ; que quiconque s'opposerait à cet arrêt fût réputé rebelle et criminel de lèse-majesté. Mézerai, *Histoire de France*, sous le règne de Henri III.

Le pape Clément XIV a suspendu la publication de cette *bulle* en 1773; il est à présumer que la crainte d'indisposer les souverains empêchera de renouveler cette publication dans la suite (1).

l'ancienne doctrine gallicane, a été formellement rejetée par le concile du Vatican déclarant que le souverain Pontife parlant ex *cathedra* est infaillible « par lui-même et non en vertu du consentement de l'Eglise » *ex sese non autem ex consensu Ecclesiæ.* LE NOIR.

(1). Il n'est plus question pour eux d'approuver ou de rejeter ; ils ne peuvent qu'accepter et leur silence ne saurait être une prévarication, puisqu'ils sont toujours obligés non pas seulement au silence mais à l'acceptation de cœur et d'âme. C'est toujours ce qui suit des définitions du concile du Vatican. LE NOIR.

(1). Bergier ne fait, dans tout ce qui précède, que résumer des faits historiques. Toutes les protestations dont il parle sont aujourd'hui implicitement déclarées nulles au point de vue religieux par le concile du Vatican. Si donc la bulle *in cœna* ne concerne pas autre chose que les objets que le concile du Vatican a déclarés être de la compétence du souverain Pontife et de l'Eglise, et qui sont *la foi, la morale* et le *gouvernement spirituel ecclésiastique*, aucun gouvernement n'a catholiquement le droit de protester contre elle. LE NOIR.

Bulle *Unigenitus*. *Voy.* Unigenitus.
Bergier.

BURGONDES ou BOURGUIGNONS (le Christianisme chez les) (*Théol. hist. églis.*) — « Parmi les Germains, dit M. Schrödl, qui envahirent la Gaule au commencement du cinquième siècle se trouvaient les *Burgondes* ou *Bourguignons*, peuplade guerrière de race vandale. Ils étaient encore païens. Un grand-prêtre élu à vie, nommé Sinist, était à la tête du culte. Leurs rois (hendini), étaient déposés lorsqu'ils étaient malheureux à la guerre ou que la discorde se mettait parmi eux (1). Ils remontèrent le Rhin, s'établirent dans les environs de Mayence, non loin des Alemans, et adoptèrent le Christianisme. Orose (2) leur rend le plus beau témoignage (417) : « Grâce à la Providence divine, ils sont tous devenus Chrétiens catholiques; ils obéissent à nos prêtres, ils mènent une vie douce, paisible et innocente, traitant les Gaulois qui leur sont soumis non comme des vaincus, mais comme des frères. » Socrate (3) place leur conversion plus tard, vers 430, et raconte ce qui suit : « Les *Bourguignons*, qui vivent en général très-paisiblement en travaillant le bois, étaient souvent attaqués dans leurs possessions le long du Rhin par les Huns. Ils résolurent, se confiant en la puissance du Dieu des Romains, de devenir Chrétiens, et se rendirent dans cette intention auprès de l'évêque d'une ville des Gaules, qui se mit en jeûne et en prières, les instruisit pendant une semaine, et au septième jour les baptisa. Alors ils marchèrent, au nombre de 3000, contre les Huns et les battirent. Depuis cette époque le peuple des *Bourguignons* pratiqua avec ardeur la religion chrétienne. » Ce récit de Socrate serait sans doute erroné s'il rapportait la conversion de tous les *Bourguignons* à l'année 430, puisque le témoignage authentique d'Orose lui est contraire ; mais on peut admettre que son récit ne comprend qu'une branche des *Bourguignons* qui, après la conversion de la principale tribu, était restée païenne encore quelque temps. Lorsque plus tard les *Bourguignons* essayèrent de s'étendre à l'ouest vers la Belgique romaine, ils furent affaiblis par Aétius, qui leur fit la guerre pendant plusieurs années (435); puis ils subirent encore une grande défaite de la part des Huns et perdirent leur roi Gondicaire. Ce qui resta du peuple vaincu se retira au sud-ouest dans le Jura et y fonda, des Alpes au Rhône et à la Saône, le royaume de Bourgogne. Au roi Gondicaire succédèrent Chilpéric et Gondeuch ou Gondio. Grégoire de Tours parle de ce dernier (1), et dit qu'il était de la race d'Athanaric, roi des Visigoths, et persécuteur des Catholiques. On en conclut, non sans raison, que les *Burgondes* le cherchèrent parmi les Visigoths pour en faire leur roi, et qu'il devint parmi eux le fondateur d'une nouvelle dynastie royale; ce qui expliquerait aussi pourquoi, après la mort de Gondio, ils embrassèrent la doctrine arienne. En attendant, Chilpéric, Gondio et leur peuple étaient catholiques. Après la mort de Gondio les choses changèrent d'aspect. Sous ses quatre fils, Chilpéric, Godégisile, Gondebaud et Godomar, qui se partagèrent le royaume de Bourgogne, Chilpéric seul, père de Clotilde. femme du roi des Franks, Clovis, était catholique. Les trois autres frères étaient ou devinrent ariens, comme ils pouvaient déjà l'avoir été en leur qualité de princes de la maison des rois des Visigoths. Ainsi la plus grande portion du peuple des *Burgondes* fut entraîné à l'arianisme. Gondebaud, qui peu à peu resta seul maître du pouvoir, ses trois frères ayant succombé dans les guerres qu'il avait entreprises contre eux et Chilpéric ayant été, par ses ordres, tué avec toute sa famille, sauf deux filles, Gondebaud fut le principal auteur de cette apostasie des *Burgondes*.

« Ce n'était pas d'ailleurs un prince illettré; il lisait volontiers les saintes Écritures, comme on le voit par les lettres de l'évêque de Vienne, S. Avit, dans lesquelles celui-ci, à la demande

(1) Ammian. Marcell., 28, 5.
(2) L. 7, c. 32.
(3) *Hist. ecclés.*, l. 7, c. 30

(1) *Hist. Franc.*, II, 28.

du roi, lui explique plusieurs passages de la Bible. Cependant Gondebaud se montra tolérant envers les Gaulois catholiques de son royaume. S. Avit, que nous venons de nommer, était en grand crédit auprès de ce prince, ainsi que d'autres évêques catholiques, tels qu'Étienne de Lyon, Sidoine Appollinaire et le saint évêque de Pavie, Épiphane. Les Catholiques n'étaient pas non plus exclus de la cour : Laconius, ardent catholique et Gaulois distingué, était un de ses conseillers intimes ; un autre Gaulois catholique remarquable, Syagrius, qui avait si bien appris l'allemand parmi les *Burgondes* qu'ils craignaient de parler devant lui de peur de faire des barbarismes, remplissait également les fonctions de conseiller intime du roi (1); enfin, en rédigeant le code des Burgondes, qui fut revu et augmenté par son fils Sigismond, il ne perdit pas de vue le sort des Romains de ses États, qu'il chercha à alléger (2). Ces rapports avec les Gallo-Romains, l'intérêt que le roi portait aux affaires religieuses et le zèle des évêques gaulois catholiques de son royaume devinrent l'occasion de diverses conférences religieuses, soit entre le roi et quelques évêques ou laïques catholiques, notamment S. Avit, soit entre les Catholiques et les évêques ariens autorisés par leur roi. En 500 ou 501 plusieurs évêques catholiques, ayant S. Avit de Vienne et Étienne de Lyon à leur tête, avaient demandé au roi la permission d'ouvrir à Lyon une conférence avec les Ariens. « Si votre foi est la véritable, reprit le roi, pourquoi vos évêques n'empêchent-ils pas le roi des Franks de s'unir à mes ennemis pour me perdre? Il n'y a pas de foi là où règnent la convoitise du bien et la soif du sang d'autrui. » S. Avit répondit qu'il ignorait pourquoi le roi Clovis en agissait ainsi, mais qu'il savait par la sainte Écriture que l'apostasie causait souvent la ruine des États. « Est-ce que je ne reconnais pas la loi de Dieu? reprit le roi. Mais, parce que je n'admets pas trois dieux, vous prétendez que je ne reconnais pas la loi divine. Je n'ai vu qu'un Dieu dans l'Écriture sainte. » Alors S. Avit lui exposa la doctrine catholique de l'unité de Dieu en trois personnes, et, se prosternant aux pieds du roi avec les autres évêques, le supplia d'autoriser une conférence, que le prince ému accorda. Malheureusement, dans les deux séances auxquelles Gondebaud assista on vit éclater à la fois l'ignorance et l'opiniâtreté des évêques ariens; car, au lieu de répondre aux preuves de S. Avit, ils se laissèrent aller à des injures, nommant les Catholiques polythéistes et magiciens. Le roi mit fin à cette scène déplorable en prenant les deux évêques catholiques par la main, les conduisant dans son appartement, les embrassant et se recommandant à leurs prières. Beaucoup d'Ariens se convertirent. Quant au roi, il pria S. Avit de le recevoir en secret dans sa communion en lui donnant la confirmation ; mais S. Avit exigea qu'il fît une profession de foi publique pour donner l'exemple à son peuple, et le roi ne put s'y résoudre. »

S. Avit fut plus heureux dans la suite, avec Sigismond qui reconnut publiquement la foi catholique; mais en 523, les Francs, sous la conduite de Clodomir, vainquirent Sigismond, le firent mourir (524) et mirent fin au royaume des *Burgondes*.

LE NOIR.

(1) *Opera Apoll. Sidonii*, dans Sirm., t. I, p. 557-58.
(2) *Greg. Tur.*, II, 33.

BUSENBAUM (Hermann). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien probabiliste de l'ordre des Jésuites, naquit à Nottelen, en Westphalie en 1600, et mourut à Munster le 31 janvier 1668, recteur du collége de cette université, après l'avoir été de celui de Hildesheim. Il avait enseigné les humanités, la philosophie, la théologie, la morale en divers lieux, notamment à Cologne.

Son principal ouvrage intitulé : *Medulla theologiæ moralis, facili ac perspicuo methodo resolvens casus conscientiæ, ex variis probatisque auctoribus concinnata*, parut pour la première fois en 1645 à Munster, chez Ræsfeld, et fut publié plus de cinquante fois en divers lieux, à Anvers, Ferrare, Francfort, Ingolstadt, Colo-

gne, Lisbonne, Lyon, Munster, Padoue, Rome, Venise, etc. Lorsqu'on parle des Jésuites qui ont enseigné qu'il est permis de tuer les rois, *Busenbaüm* est toujours cité en première ligne. Par exemple, Harenberg dit dans son *Histoire des Jésuites*, p. 515 : « *Busenbaüm* enseigne dans son livre *Medulla theologiæ moralis*, que le meurtre des rois qui déplaisent au Pape et aux Jésuites est autorisé. » Or, le passage sur lequel s'appuie Harenberg est textuellement celui-ci : *Medulla*, l. III, P. I, *tractatus* IV, c. 1, dub. III, *de Homicidio* : « *Ad defensionem vitæ et integritatis membrorum, licet etiam filio religioso et subdito se tueri, si opus sit, cum occisione, contra ipsum parentem, abbatem, principem, nisi forte propter mortem hujus secutura essent nimis magna incommoda, ut bella*, etc. « Nous ne trouvons, dit M. Fritz, rien de dangereux dans ce passage, qui n'est que l'application d'une règle générale à un cas particulier. D'après le droit naturel, chacun peut repousser la force par la force et se défendre contre une agression injuste; si la défense rend la mort de l'assaillant nécessaire, celle-ci n'est pas coupable; mais toutefois il faut qu'on n'ait absolument que l'intention de se défendre, et l'on ne peut employer contre l'agresseur plus de violence, on ne peut lui occasionner plus de dommage qu'il n'est strictement nécessaire pour se garantir du tort réel dont il vous menace. Si *Busenbaüm* maintient ce principe de droit naturel en d'autres endroits, il est d'accord avec presque tous les docteurs de l'Église, par exemple avec S. Thomas, 2, 29, 64, a. 7, Mol. Less., etc., lorsqu'ils traitent de la défense personnelle, dans leurs œuvres. Bien plus, *Busenbaüm*, ce que peu d'auteurs ont fait et ce à quoi devraient songer ceux qui l'attaquent, sous prétexte qu'il enseigne des principes politiques dangereux, *Busenbaüm* a ajouté, en vue des princes : « Dans le cas où la mort du prince devrait entraîner de graves préjudices, il vaudrait mieux se laisser tuer soi-même que de mettre, en se défendant, la vie du prince en danger. » Mais nous ne devons pas omettre d'ajouter qu'il y a dans la *Medulla* des propositions qui ont été rejetées par le Saint-Siége, et entre autres par le Pape Alexandre VIII, comme erronées et induisant facilement en erreur, et que la *Medulla* elle-même, ce qui du reste ne signifie pas grand' chose, a été condamnée au feu par le parlement de Toulouse et celui de Paris. Le sort de l'apologie de la *Medulla*, écrite par le P. Zacharie, ne fut pas plus heureux. Parmi les nombreuses éditions de la *Medulla*, le P. Claude Lacroix, Jésuite français, en publia une, assez notablement augmentée. Elle fut attaquée par Angelo Franzoja, professeur de théologie à Padoue, qui demandait qu'on soumît la *Medulla* et la défense de Lacroix à un examen. On fit un reproche à Lacroix d'avoir laissé dans la *Medulla* les passages condamnés. Lacroix avait eu pour motif, entre autres, d'empêcher qu'on ne mît sur le compte de *Busenbaüm* plus d'erreurs qu'il n'en avait réellement enseigné. Il ajouta alors aux passages attaqués la sentence du Saint-Siége, cherchant à montrer, dans ses suppléments, dans quel sens les propositions de *Busenbaüm* avaient été rejetées et dans quel sens elles ne l'avaient pas été. Nous ne reconnaissons pas en cela, comme certains auteurs, une défense positive des propositions condamnées. »

S. Alphonse aimait la méthode de *Busenbaüm*; quand il composa sa théologie morale, ce fut cette méthode qu'il suivit du commencement à la fin; il fit plus; il prit pour base la théologie même de *Busenbaüm*; le citant toutes les fois qu'il n'y voyait rien à modifier ou à ajouter et ne faisant que le compléter et le développer par des résolutions, en grand nombre de son propre fond, et surtout par des citations de tous les théologiens. Nous éditons, nous-même au moment où nous écrivons, chez M. L. Vivès, cette théologie de S. Alphonse, en y ajoutant une multitude de développements nouveaux des théologiens les plus modernes. Les passages de *Busenbaüm* sont tous guillemettés à toutes les lignes dans notre édition, qui consiste en quatre très-forts volumes in-8° à deux colonnes. LE NOIR.

BYRON, (George-Gordon, lord), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand poëte anglais, né en 1788, et mort en 1824, pour la cause de l'indépendance de la Grèce, sous les murs de Missolonghi, est l'exaltation, l'enthousiasme, l'imagination, l'énergie mêmes, mais c'est le poëte du scepticisme uni à la passion. Ses principaux poëmes sont Child-Harold et Don Juan ; il est aussi l'auteur de plusieurs drames. LE NOIR.

BYSSUS. (*Théol. mixt. scien. hist. et hist. nat.*) — Il est question, chez les anciens auteurs, d'une étoffe de luxe faite de *Byssus*; souvent même le *Byssus* est rapproché de la pourpre; c'est ainsi que, dans la parabole évangélique du riche et du pauvre, le riche est représenté « vêtu de pourpre et de *Byssus* », *vestitus purpura et Bysso.* Qu'était-ce que le *Byssus?*

La question est restée jusqu'ici mystérieuse ; les uns prétendent que le *Byssus* des romains était une matière textile produite par une plante dont la culture diminua à mesure que la soie du bombyx prit de l'extension, d'autres ont soutenu que c'était simplement une espèce de coton. Quoi qu'il en soit, le *Byssus* des anciens servait à fabriquer des étoffes précieuses et très-recherchées, qui offraient l'éclat et les couleurs de l'or, ce qui rend presque impossible de penser que leur *Byssus* fût le même que le nôtre, dont nous allons donner une courte description. Les romains tiraient le leur de l'Élide et de la Judée.

Quant au *Byssus* de nos jours, c'est une espèce de filasse animale, très-soyeuse, qui sort de la coquille de certains mollusques, et qui leur sert pour s'attacher aux roches sous-marines. La matière dont l'animal forme ces filaments ressemble un peu au liquide gluant du vers à soie, avant qu'il soit filé par l'animal et séché, et elle lui est fournie par une glande particulière dont il est pourvu. Le mollusque est, d'ailleurs, armé d'une sorte de rudiment de pied, avec lequel il file ce liquide gluant, comme l'araignée file sa toile, comme le bombyx file son cocon. Quand on lui a coupé la provision qu'il en a faite, laquelle forme comme une chevelure, ce pied, qui est contractile et *prenant* à son extrémité, recommence à filer, pour remplacer ce qu'on lui a pris.

Beaucoup de mollusques, parmi les *acéphales testacés*, ont la propriété de produire le *Byssus*; on peut citer les *marteaux*, les *vulselles*, les *pernes*, les *avicules*, les *jambonneaux*, les *moules*, les *tridacnes* etc. Tout le monde connaît le *Byssus* de la moule, cette sorte de queue filamenteuse par laquelle elle s'attache. Mais le *Byssus* intéressant comme susceptible d'être utilisé pour étoffes, est celui du *jambonneau* et surtout de la *pinna marina* (*pinna nobilis* de Linné.) Ce *Byssus*, long, fin et brillant comme de la soie, est employé par les Maltais, les Siciliens et les Calabrais pour des tissus avec lesquels on fait des gants et toutes sortes de vêtements d'une beauté merveilleuse; mais la matière première en est devenue si rare aujourd'hui que ces tissus ne sont plus que des objets de curiosité. Il y a aussi le *Byssus* du *tridacne bénitier* (*charna gigas* de Linné), qui est si gros et si tenace que, pour le trancher, il faut une hache.

Or, le *Byssus* de la *pinne-marine*, qui pourrait avoir été celui des anciens, n'a point l'éclat et la couleur de l'or, qui étaient assignés à ce *Byssus*; il est de couleur brune. C'est ce qui rend la difficulté presque insoluble. et l'on n'en connaît point qui ait cette couleur. Mais le coton la possède encore moins, et son teint mat, sans éclat, l'en éloigne encore davantage. LE NOIR.

C

C (la consonne). (*Théol. mixt. scien. philol. et linguist.*) — Le C est la troisième lettre des alphabets qui dérivent de l'alphabet latin. Mais dans les alphabets sémitiques, l'hébreu, l'arabe, le phénicien, le syriaque etc., cette troisième lettre est le G, gamma en grec, guimel (ג) en hébreu, qui se prononce *gue*. Le grec, comme on le sait, fait partie avec le latin, et toutes nos langues neo-latines, de la famille indo-européenne, famille très-différente de la famille sémitique. Il y a donc entre ces deux familles, par rapport au C et au G un croisement de ressemblance et de dissemblance, selon qu'on prend dans les familles tels ou tels types. Voilà le grec, de la famille indo-européenne qui fait du G la troisième lettre de son alphabet, la famille sémitique qui en fait aussi la troisième lettre. Voilà le latin, qui, avec beaucoup de langues, dites neo-latines, fait du C cette troisième lettre, tandis que le grec ne l'a pas, et le remplace par le K (cappa), quoiqu'il fasse partie de la même famille. Ce sont des faits philologiques de ce genre, qui ont donné l'idée aux linguistes de chercher les rapports des langues entre elles ; ils ont réussi à former de grandes familles ; et maintenant, il s'agit de trouver les liens de consanguinité entre les grandes familles elles-mêmes. Ils y travaillent, découvrent de plus en plus ces liens, et ils arriveront, sans aucun doute, un jour à retrouver une langue et une écriture radicale commune de laquelle toutes sont dérivées. LE NOIR.

CABALE, ou plutôt CABBALE, mot hébreu qui signifie *tradition*. Sous ce nom, les Juifs ont formé une vaine science, qui n'est qu'un tissu de rêveries. Nous n'en parlons que pour en faire comprendre l'absurdité, et pour réfuter une accusation fausse, intentée à ce sujet contre les Pères de l'Eglise. Voici, selon l'opinion de la plupart des savants, quelle a été l'origine de la *cabbale*.

Les Chaldéens, qui ne pouvaient comprendre qu'un seul Dieu fût l'auteur de tous les phénomènes de la nature, du bien et du mal qui en arrivent aux hommes, imaginèrent une multitude d'intelligences, de génies ou d'esprits, les uns bons, les autres mauvais, auxquels ils attribuèrent tout ce qui arrive ici-bas. Ils se persuadèrent que l'homme pouvait entrer en commerce avec eux, se concilier la bienveillance des bons esprits, et par leur secours vaincre ou écarter l'influence des génies malfaisants. Telle a été, chez tous les peuples, l'origine du polythéisme, du culte rendu à de prétendus dieux inférieurs.

Pour invoquer le secours des bons génies, pour gagner leur affection, il était essentiel de savoir leurs noms ; l'on en forgea, et l'on crut que la prononciation de ces noms avait la force d'évoquer les bons génies, de les faire agir, de mettre en fuite les mauvais esprits. De là vint la superstition des *mots efficaces*, par lesquels on croyait pouvoir opérer des prodiges, la confiance aux talismans ou

aux médailles sur lesquels ces mots mystérieux étaient gravés, etc. Ainsi la combinaison des lettres de l'alphabet et des nombres d'arithmétique, les différentes manières de tourner et décomposer un mot, devinrent un art auquel s'appliquèrent sérieusement les esprits curieux et crédules.

On ne peut guère douter que les Juifs n'aient fondé sur ce préjugé l'opinion qui règne parmi eux, que la prononciation du nom hébreu de Dieu peut opérer des miracles ; de là encore la superstition qu'ont eue leurs docteurs d'en changer les points voyelles, pour que la vraie prononciation de ce mot fût ignorée, de l'appeler ineffable, etc. Ils ont forgé un art prétendu de décomposer les mots de l'Ecriture sainte, de trouver la valeur numérique des lettres, de fonder là-dessus des mystères et des dogmes qu'ils croient sérieusement. Leurs *sephiroths* ne paraissent être autre chose qu'une liste et une généalogie des intelligences ou des génies, selon la méthode des Chaldéens.

Comme Platon admettait aussi des génies ou dieux inférieurs pour gouverner le monde, et que Pythagore attribuait aux nombres une vertu merveilleuse, les premiers philosophes qui eurent connaissance du Christianisme firent un mélange des idées chaldéennes, judaïques et platoniciennes, et voulurent y accommoder les dogmes prêchés par les apôtres. De là les *éons* des valentiniens, la prétendue science cachée des gnostiques, la magie, dont la plupart des anciens hérétiques firent profession. Cet entêtement se perpétua parmi les philosophes électiques du troisième et du quatrième siècle ; il se renouvela lorsque les Arabes apportèrent en Europe la philosophie de Pythagore et de Platon ; l'on a vu même dans le dix-septième siècle des hommes qui avaient entrepris de faire revivre les folles imaginations des cabalistes juifs.

Ainsi s'est formée, selon la plupart des critiques, la *cabbale* des Juifs. Plusieurs protestants, comme Basnage, Mosheim, Brucker, n'ont pas manqué d'observer que le génie cabalistique, né en Egypte chez les esséniens et les thérapeutes juifs, se glissa promptement dans le Christianisme, que les différentes sectes en étaient infectées, que les Pères de l'Eglise même ne surent pas s'en préserver. De là, disent ces profonds raisonneurs, est venu le goût des Pères pour les interprétations allégoriques de l'Ecriture sainte ; de là sont nées les opinions philosophiques, qui, de siècle en siècle, ont été mêlées avec la théologie chrétienne. Pour pousser cette belle idée jusqu'où elle peut aller, il restait aux incrédules à dire que Jésus-Christ lui-même a suivi le goût cabalistique, en se servant de paraboles pour instruire le peuple, et que l'auteur de l'Apocalypse en a donné des leçons, c. 13, ℣ 18, en nous invitant à compter les lettres et les chiffres du nom de la bête.

Un savant de l'Académie des inscriptions, *Mém.*, tom. 13. *in*-12, p. 58, a parlé plus sensément de la *cabbale* juive et de son origine; Mosheim et Brucker auraient dû profiter de ses réflexions. Le tableau qu'il a tracé de cette folle science est des plus énergiques. « Principes faux ou in-
» certains, dit-il, maximes supersti-
» tieuses, interprétations arbitraires,
» allégories forcées, abus manifestes
» des livres saints ; mystères recher-
» chés dans les événements, dans les
» objets réels et dans les symboles ;
» vertus attribuées à des jeux d'ima-
» gination sur les mots, sur les lettres,
» sur les nombres; attention à con-
» sulter les astres, commerce pré-
» tendu avec les esprits, récits fabu-
» leux, histoires ridicules : tout y
» respire l'imposture et la séduction. »
L'on nous dispensera de croire que les meilleurs esprits de l'antiquité, les philosophes chaldéens et égyptiens, Pythagore et Platon, et surtout les Pères de l'Eglise, ont été tous entêtés plus ou moins de ce chaos d'absurdités.

En effet, le docte académicien s'attache à les disculper. Il fait voir que la *cabbale* juive n'a qu'un rapport très-éloigné et très-imparfait avec les idées astrologiques des Chaldéens, avec les nombres de Pythagore, avec les *abraxas* ou talismans des basili-

diens ; que les *éons* de Valentin ressemblent encore moins aux *sephiroths* de la *cabbale* qu'aux générations divines de Sanchoniathon. Nous ajoutons que l'on peut retrouver les mêmes erreurs et les mêmes préjugés chez les Indiens, chez les Chinois, même chez les Sauvages de l'Amérique; sans doute ces derniers ne sont pas allés les chercher en Egypte. C'est un entêtement ridicule de vouloir trouver dans un seul lieu de l'univers la source des opinions vraies ou fausses qui viennent naturellement dans l'esprit de tous les peuples.

Il observe très-judicieusement que le goût des anciens pour les symboles, les hiéroglyphes, les allégories, est venu de la nécessité, de la tournure de l'imagination des Orientaux, et non du dessein de cacher la vérité au vulgaire, comme nos philosophes modernes l'ont rêvé; qu'il n'est pas étonnant que les Pères de l'Eglise, et même les écrivains sacrés, se soient conformés à ce goût dominant; tous les savants et tous les sages etaient forcés d'y avoir égard, puisque autrement ils n'auraient pas pu se faire écouter. Croirons-nous que les Péruviens et d'autres peuples de l'Amérique se sont servis d'hiéroglyphes à défaut d'écriture, afin de ne pas être entendus de tout le monde?

Le savant académicien prouve que la *cabbale* n'est pas ancienne, même parmi les Juifs; vainement on a cru en trouver des vestiges et un faible commencement dans le Talmud, compilé au sixième siècle ; alors les Juifs ne cultivaient point d'autre science que celle de leur religion; ainsi la *cabbale* n'a pu naître chez eux que vers le dixième siècle. En effet, le rabbin Haï Gaon, mort l'an 1037 ou 1038, est le premier auteur dans les ouvrages duquel la *cabbale* soit clairement énoncée. On doit en conclure que les premières semences de cet art ridicule sont venues des philosophes arabes, et qu'elles ont été communiquées aux Juifs dans le temps que ceux-ci vivaient sous la domination des Sarrasins, par conséquent dans les 8, 9 et 10e siècles. C'est depuis cette époque seulement que les Juifs ont commencé à cultiver les sciences profanes, en particu lier l'astrologie et la grammaire.

Ainsi se trouvent détruites, par des preuves positives, toutes les fausses conjectures des critiques protestants, et leur pompeux système touchant les effets contagieux de la philosophie orientale, dans laquelle ils ont cru trouver l'origine de toutes les opinions de l'univers, vraies ou fausses ; système éblouissant au premier coup d'œil, et soutenu d'un grand appareil d'érudition, mais dont le fond ne porte sur rien.

BERGIER.

CABANIS (Pierre-Jean-George.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il n'est point impossible de rencontrer les vertus humaines, l'honnêteté, la bonté, la bienfaisance et le reste, alliées à l'athéisme ; *Cabanis* en est un exemple célèbre. C'est à ce titre que notre bonne foi met ici son nom. Il mourut à Rueil, près de Meulan, en 1808, âgé d'environ 52 ans. Il a laissé plusieurs ouvrages de médecine et d'une philosophie qui n'en mérite pas le nom; le plus important est celui dans lequel il expose, selon son système matérialiste et athée, les *rapports du physique et du moral de l'homme.*

LE NOIR.

CABLES ÉLECTRIQUES SOUS-MARINS. (*Théol. mixt. scienc. phys. indust.*) — L'invention de la télégraphie électrique est une réalisation si éclatante de la prophétie primitive qui commandait à l'homme d'assujettir la terre, et l'existence dans la nature de ces forces mystérieuses qu'on nomme les courants électriques, est une preuve si évidente et si curieuse des précautions qu'avait prises le créateur pour nous rendre son commandement possible, que nous croyons devoir exposer, plus longuement que nous ne le faisons pour une foule de choses du même ordre, dans notre théologie mixte, cette télégraphie, et ces courants surtout en tant qu'assujettis par le génie de l'homme et par son industrie. Mais au mot particulier *câbles sous-marins*, cette explication ne conviendrait point ; c'est pourquoi nous la renvoyons au mot TÉLÉGRA-

PHIE ÉLECTRIQUE, nous bornant à expliquer ici le *câble* en lui-même et le jeu du fluide électrique le long de ce *câble* à travers l'Océan.

Nous avons vu des *câbles* de grosseurs très-différentes, depuis le diamètre d'un œuf de petite poule, jusqu'à la grosseur du petit doigt et même d'une grosse ficelle. Ceux qui sont gros ne sont destinés que pour les bouts sur les côtes, où les accidents sont plus à craindre et où la résistance doit être considérable contre l'éventualité de ces accidents. La partie qui est plongée au fond des mers profondes est toujours d'une faible section. Quand on regarde ces *câbles*, ils ressemblent à une corde qui serait faite de quelques fils de fer tordus l'un près de l'autre, en spirale très-allongée. Ce que l'on voit ainsi, c'est l'armature extérieure ; en dessous de cette armature est un boyau de gutta-percha plein ; et au milieu de ce boyau est un fil de cuivre au moins, qui est l'armature intérieure et que l'on appelle l'âme du *câble*. C'est le fil, en effet, qui sert de conducteur au courant électrique. Nous disons au moins un, parce qu'on peut y en mettre plusieurs, qui seront isolés les uns des autres par la gutta-percha, gomme non conductrice du fluide, comme le verre et comme la résine. C'est ce qu'on fait même toujours, surtout quand il s'agit d'un *câble* qui doit traverser l'Océan dans de très-grandes longueurs comme la *câble* transatlantique ; on prend cette précaution en vue des accidents ; si un des fils se trouve subir une solution de continuité par suite de quelque défaut dans la confection du *câble*, on a la chance que l'un des autres puisse servir. On en met pour ce motif, dans ces occasions, quatre ou cinq. On fixe une des extrémités solidement au sol de la côte ; on a enroulé d'avance le *câble* entier à bord d'un navire assez grand pour le contenir et le porter ; on soude un des bouts à la section fixée à la côte, à moins qu'on ait pu éviter ce brisement ; et le navire file en laissant tomber le *câble* à son arrière au fond des eaux. On a pratiqué, depuis vingt ans, des sondages dans toutes les mers susceptibles de recevoir des *câbles électriques*, et l'on a reconnu les fonds qui sont les plus propres à les recevoir : c'est ce qu'on a appelé, dans l'Océan atlantique, les plateaux télégraphiques. Ces plateaux consistent dans des bancs de sable immenses, sans rochers, ou le *câble* doit naturellement s'ensabler et est moins exposé qu'ailleurs à des accidents. Quand on fait la pose, on a soin de suivre ces plateaux, et il convient surtout d'avoir un beau temps ; c'est la condition la plus nécessaire de toutes pour la réussite. Lorsqu'on est arrivé à la côte opposée, on fixe l'autre extrémité, comme on a fait la première, et le *câble* est posé.

On sait que ce fut en 1858 que l'on réussit pour la première fois à poser un *câble* entre Valentia, qui est à la pointe la plus avancée de l'Irlande jusqu'à l'extrémité sud-ouest de la baie de la Trinité dans l'île de Terre-Neuve, au travers de l'Océan atlantique. La longueur à traverser était d'environ 4000 kilomètres ; et voici comment on réussit pour cette première fois. On avait chargé le *câble*, divisé en deux parties égales, sur deux vaisseaux, l'*Agamemnon* et le *Niagara* ; ces deux vaisseaux se réunirent au milieu de l'Océan, à égale distance des deux côtes de Terre-Neuve et d'Irlande ; on souda ensemble les deux bouts, puis les deux vaisseaux cinglèrent chacun de leur côté, l'un pour Terre-Neuve, l'autre pour l'Irlande. Ils réussirent, malgré un petit défaut qui se révéla dans le *câble* pendant le déroulement, et qui fut réparé. Le 5 août 1858, chacun des navires arrivait à destination et la pose était complète. Le courant électrique se faisait sentir d'un point à l'autre, mais pourtant d'une manière faible ; et ce qui déconcerta, c'est qu'il alla s'affaiblissant encore, et que le 2 septembre, il ne donnait plus signe de vie. Un grand pas était fait cependant, le pas le plus difficile ; on avait constaté que la pose d'un *câble électrique sous-marin* entre les deux mondes n'était point chose impossible, malgré ce qu'en avaient dit les savants et M. Babinet lui même qui, cette fois-là, fut incrédule ; et l'on avait également constaté que des couraots pouvaient être transmis par ce *câble*.

Huit ans après, une opération de même genre était entreprise avec des conditions que l'expérience permettait de rendre meilleures, et réussissait parfaitement.

Quant aux mers moins étendues, les difficultés sont beaucoup moindres; avant l'audacieuse entreprise du *câble* transatlantique, on en avait déjà posé un assez grand nombre, après celui du Pas de Calais par lequel on avait commencé; et aujourd'hui il y en a partout qui fonctionnent bien.

Voici maintenant comment s'opère le fonctionnement en ce qui concerne la production du courant le long du *câble*. Si on l'électrise positivement, c'est-à-dire si l'on établit, au moyen d'un fil métallique, la communication avec le pôle positif de la pile, que le pôle négatif soit mis en communication avec l'Océan par un autre fil, qui communique avec l'Océan soit immédiatement soit médiatement par le sol, et qu'à l'autre extrémité une même communication soit abruptement établie, il se forme, le long du *câble*, un courant positif, le long de l'Océan un courant négatif, et ces deux courants se réunissent, c'est-à-dire opèrent leur décharge, aux extrémités, à l'endroit même où on les fait communiquer subitement. C'est donc l'Océan lui-même qui devient le conducteur du fluide contraire à celui de l'âme du *câble*. Si l'on électrise l'âme du *câble* négativement et que l'on électrise, par communication avec le pôle positif, l'Océan positivement, c'est l'inverse. Dans les deux cas, le courant s'établit sans solution de continuité entre les deux électricités, par le point de réunion absolument comme dans le cas des deux pôles de la pile, lorsque ces deux pôles sont à une courte distance l'un de l'autre. Cela compris, on conçoit que par des interruptions et des remises en communication successives, aussi bien que par des interversions des pôles positif et négatif, on arrive à produire des signaux, d'une extrémité à l'autre, à l'aide des appareils convenables soit à cadran, comme ceux du professeur américain Morse qui appliqua le premier le télégraphe électrique en 1842, soit de toute autre espèce, inventés pour cet effet, et dont nous donnerons une idée au mot TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Il en est de même des *câbles* ou plutôt des fils de la télégraphie terrestre; la seule différence consiste en ce que, dans cette télégraphie, c'est le sol qui est le conducteur de communication entre les deux extrémités du fil électrique, au lieu que ce soit l'océan. C'est pour cette raison que le fil doit être, dans toute sa longueur, isolé du sol, par des supports non conducteurs ou par des enveloppes non conductrices; on l'isole ordinairement par de petits tassaux en porcelaine, fixés aux poteaux qui portent les fils de distance en distance; ces tassaux suffisent pour les fils terrestres, parce que la couche atmosphérique qui les sépare du sol est isolante, et d'autant plus isolante que l'air est plus sec; mais dans l'eau il faut une enveloppe non conductrice, sans la moindre solution de continuité dans toute la longueur, parce que l'eau est conductrice du fluide; cette enveloppe est la couche de gutta-percha.

Les *câbles* sous-marins, quand ils franchissent de très-grandes distances et plongent, par là même, à de très-grandes profondeurs, sont exposés à plus d'inconvénients, tant pour la pose que pour la durée et pour le bon fonctionnement, que dans les cas ordinaires. La pression énorme qui est exercée par la masse d'eau, dans les grandes profondeurs, sur le *câble*, paraît lui être plutôt utile que nuisible, en améliorant l'isolement par la compression de la gutta-percha; mais il faut que le fil métallique soit absolument sans défaut, que les revêtements soient solidement appliqués par-dessus et que la gutta-percha ne présente aucune fissure par laquelle l'eau puisse s'infiltrer.

Mais il y a, entre les *câbles* sous-marins et les fils terrestres, une différence radicale qui tient à la différence des milieux qu'ils traversent, et qui engendre des inconvénients, d'une toute autre nature, et contre lesquels l'ingéniosité de l'industrie lutte avec peine au moins jusqu'à présent. C'est un point qu'il est utile de comprendre.

Dans le fil terrestre, l'isolement de ce fil d'avec le sol peut être rendu à

peu près complet dans toute sa longueur, grâce à l'air qui, quand il est sec, est tout à fait isolant et qui, s'il l'est beaucoup moins quand il est humide, — condition dans laquelle il y a toujours déperdition d'une partie de la force du courant — peut former du moins une couche d'isolement très-épaisse ; il suffit pour cela que le fil soit suspendu dans l'air à une assez grande hauteur. Mais dans le *câble* sous-marin, il n'y a de couche isolante que la couche de gutta-percha qui ne peut être très-épaisse ; et l'eau, d'ailleurs, qui n'est pas comme la terre, solide, s'applique exactement, au contact, tout à l'entour de cette couche. Il en résulte que le fil électrisé agit par influence, à travers cette couche, sur l'eau environnante, comme, dans la bouteille de Leyde, l'armature intérieure électrisée agit, par influence, à travers la couche de verre sur l'armature extérieure ; de cette influence résulte une tension électrique dans l'eau, qui est positive (ou vitrée), si le fil est électrisé positivement (ou vitreusement), et qui est négative, (ou résineuse), si le fil est électrisé négativement, (ou résineusement). Or, cette tension paralyse assez puissamment la marche des courants, la ralentit du moins, et la ralentit assez pour que les moyens ordinaires de transmission deviennent impraticables. On a dû, pour triompher de ces inconvénients, faire les émissions de courants d'une autre manière, et de telle façon qu'il se fasse, entre chaque signal envoyé, une décharge du fil. Chaque signal, d'ailleurs, demande cinq émissions successives alternativement positives et négatives. Il ne parvient à l'autre extrémité du *câble* qu'une faible portion du courant de la pile, et la vitesse est à peine le cinquième de celle des lignes terrestres. Mais on arrive pourtant à de très-beaux résultats, attendu qu'une vitesse cinq fois moindre, quand il s'agit de vitesses qui se comptent par des milliers de lieues à la seconde, est toujours une très-belle vitesse. On emploie d'ailleurs les appareils à signaux les plus sensibles ; jusqu'à présent on s'est servi du galvanomètre à miroir de Thompson.

Nous avons expliqué, en commençant, la manière dont les *câbles* sont faits, mais l'industrie est loin de se croire arrivée à la perfection sur ce point, et elle cherche sans cesse des améliorations. Voici la dernière qui soit parvenue à notre connaissance ; on en fait la tentative au moment même où nous écrivons.

On sait que trois *câbles transatlantiques* ont été jusqu'ici posés avec réussite ; le premier fut immergé en 1865, c'est le *câble* anglo-américain ; il se rompit et fut réparé en 1866 ; il est devenu hors d'usage depuis quelque temps. Le second remonte aussi à 1866 ; il va de Valentia à Terre-Neuve comme celui de 1858, il appartient aux compagnies de l'*Atlantic télégraph* et de l'*Anglo-American télégraph*, et il continue de fonctionner. Le troisième est exclusivement français ; il fut posé en 1868 de Brest à New-York, et appartient à la compagnie du *câble transatlantique français* ; mais il vient de se rompre à 200 nœuds de la côte française et à une profondeur de 100 brasses; on travaille à le repêcher pour le réparer et il est probable qu'on y réussira sans peine. Mais la même société française, alliée à une société anglaise, se prépare à en poser un autre, avec le vaisseau monstre anglais le *Great-eastern*, de Germoe dans la Cornouaille au port d'Halifax ; c'est ce quatrième *câble* qui est fait sur un nouveau modèle ; voici la description qu'on en donne :

« Le nouveau *câble* diffère de ceux qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour. Il est composé de sept fils de cuivre n° 18, tressés en spirale et pesant 300 livres par mille marin. Ces fils sont recouverts de quatre couches de gutta-percha, et d'une couche d'étain, qui portent le poids du *câble* à 400 livres par nœud. Le diamètre de chaque fil est de 0,048 pouce ; celui du toron formé par les sept fils est de 0,146 inch, et celui du *câble* recouvert de ses couches de gutta-percha et d'étain est de 0,464, inch. Ce *câble* est encore recouvert de chanvre, protégé lui-même par dix fils de fer, chacun de ceux-ci étant protégé par cinq fils de chanvre de Manille, tres-

sés et passés au goudron. Ce *câble* pèse près de deux orts par nœud de plus que les autres; mais il offre aussi une plus grande résistance que ces derniers, et, placé dans les mêmes conditions, il devra durer au moins deux fois aussi longtemps qu'eux. »

M. William Huber vient de faire (1873) à la société de géographie de Paris une intéressante communication sur l'état actuel du réseau télégraphique du globe; les progrès qu'il a suivis depuis les 22 années que l'industrie applique l'invention admirable de M. J. J. Ampère, prouvent éloquemment les services qu'elle rend et peuvent faire préjuger de ceux qu'elle est appelée à rendre de plus en plus. Déjà deux cent-treize *câbles sous-marins* sont en exercice et mesurent une longueur de 80,000 kilomètres. Les lignes aériennes, en Europe seulement, mesurent 270,000 kilomètres, et les fils qui leur servent de conducteur en représentent 700,000, c'est-à-dire deux fois la distance de la terre à la lune pour le globe entier; le développement des fils s'élève à environ 2 millions de kilomètres. Si ces fils étaient soudés les uns aux autres, ils en formeraient un qui ferait cinquante fois le tour de la terre. Une seule lacune existe encore pour que le tour du globe puisse se faire, c'est celle du grand Océan pacifique; mais nous avons le droit de prévoir que notre génération ne passera pas sans qu'elle soit comblée. Aujourd'hui nous correspondons, par télégrammes, avec l'Amérique, avec la Californie, avec la Chine, avec le Japon, avec l'Inde, avec l'Australie; et bientôt l'Europe sera reliée directement par des *câbles sous-marins* avec le Brésil, avec le Cap de Bonne Espérance, avec Madagascar, avec la Nouvelle-Zélande et avec les îles du Grand Océan.

En 1871, 33,000 dépêches ont été transmises par le réseau indo-européen; et M. Huber a calculé que ces 33,000 dépêches, dont chacune aurait mis en moyenne 45 jours à faire la traversée, ont donné, par le télégraphe électrique, un gain de temps de plus de quarante siècles pour une année seulement. Aussi le même M. Huber a-t-il pu résumer comme il suit les utilités universelles que procurent déjà au monde civilisé le réseau des *câbles* existants :

« Le télégraphe sert de base aux opérations de commerce et de bourse; déclare la guerre et rétablit la paix; mobilise les armées et les licencie; appelle un médecin, prépare les logements des voyageurs et arrête les criminels. En Amérique, il marie, et récemment, au Canada, un jeune homme épousait de la sorte une jeune personne en Floride; sur les côtes de la Norwége, il pêche en annonçant d'un port à l'autre le passage des bancs en migration. » LE NOIR.

CADAVRE. Selon la loi des Juifs, quiconque avait touché un *cadavre* était souillé; il devait se purifier avant de se présenter au tabernacle du Seigneur. *Num.*, c. 19, ℣ 11 et suiv. Quelques censeurs des lois de Moïse ont jugé que cette ordonnance était superstitieuse; il nous paraît au contraire qu'elle était très-sage. 1° C'était une précaution contre la superstition des païens, qui interrogeaient les morts, pour apprendre d'eux l'avenir ou les choses cachées, abus sévèrement interdit aux Juifs, *Deut.*, c. 18, ℣ 11, mais qui a régné chez la plupart des nations. La coutume qu'avaient les Egyptiens de conserver les momies, pouvait y donner lieu, et ce n'était pas un exemple à imiter. 2° Cette loi tendait à inspirer plus d'horreur pour le meurtre. Quand on sait combien ce crime est commun chez les peuples mal policés, on n'est pas tenté de blâmer un législateur qui prend tous les moyens possibles pour le prévenir. Dans les climats aussi chauds que la Palestine, il y a du danger à garder longtemps un *cadavre* sans lui donner la sépulture; il était donc très à propos d'engager les Juifs à ensevelir promptement les morts, et à se purifier après les avoir touchés. Depuis que les Mahométans ont négligé de prendre les mêmes précautions et d'observer la même propreté que les Juifs et les Egyptiens, l'Asie et l'Egypte sont devenus le foyer de la peste. Si l'on connaissait mieux les anciennes mœurs,

les dangers relatifs aux climats, les erreurs et les désordres des peuples dont Moïse était environné, on n'aurait plus la témérité de blâmer aucune de ses lois. BERGIER.

CADOLAUS, CADALO, CADALOUS, antipape sous le nom d'Honorius I. (*Théol. hist. pap.*) — Évêque de Parme, connu par son opposition aux Papes de mœurs sévères, et par la protection dont il couvrait le concubinage et la simonie, aussi bien que par la corruption de ses mœurs, il avait été abattu par Nicolas II; mais il releva la tête à la mort de ce Pape qui arriva en 1061, et se fit élire par des évêques allemands malgré les archevêques.» *Cadolaüs*, dit M. Kerker, ne manquait pas de partisans: beaucoup de familles italiennes avaient des membres excommuniés ou interdits; la noblesse, lésée dans ses intérêts par les lois antisimoniaques, était prête à de grands sacrifices pour soutenir le choix fait. Quant à *Cadolaüs*, il pilla le trésor de son Église pour se procurer l'argent nécessaire à l'entretien d'une armée, fit des emprunts de tous côtés, prit sous sa protection le clergé marié qui s'était déclaré pour lui, et assembla des gentilshommes et des cavaliers pour l'accompagner dans son expédition contre Rome. Déjà on avait changé le sobriquet de Nicolaïtes, qu'on donnait aux simoniaques et aux concubinaires, en celui de Cadolaïtes. Au printemps de 1062 l'antipape et son armée parurent devant la capitale du monde chrétien. On en vint aux mains entre Sutri et Rome, et les gens du pape Alexandre II pliaient, lorsque Godefroi, duc de Toscane, se précipita sur les troupes de *Cadolaüs*, qui s'avançaient sans ordre, et contraignit l'antipape à demander humblement la faculté de battre en retraite. Godefroi crut que, ce qu'il y avait de plus utile, c'était de forcer les deux adversaires à renoncer à leurs prétentions et de s'en remettre à la décision d'un concile.

« Que pouvait faire le pape Alexandre? Son droit ne dépendait pas d'un concile; mais il fallait se prêter aux circonstances. *Cadolaüs*, après avoir dissipé tous ses trésors, s'en retourna tristement à Parme. C'est à cette époque qu'il paraît que Pierre Damien lui adressa de sévères avertissements, l'adjurant de renoncer à son coupable attentat. Il dépeint en de fortes paroles la conduite abjecte de l'intrus, « dont l'armée était munie de plus d'or que de fer, qui tirait l'argent des caisses bien plus que l'épée du fourreau, que le son du métal précieux, et non celui de la trompette guerrière, appelait au combat. Cet or, ajoutait-il, avec lequel *Cadolaüs* s'ouvre les murailles, il l'a obtenu en dispersant les biens de son Église, en aliénant ceux de l'Église romaine (1) »...

« Cependant Alexandre convoqua un grand concile à Latran pour le mois de mai 1063. Avant son ouverture' le jour de Pâques, parut à Rome l'impératrice Agnès, autrefois hostile à Alexandre. Elle venait se jeter en pénitente aux pieds du successeur légitime de S. Pierre, qu'elle avait voulu faire déposer dans un moment d'orgueil outragé, et demandait avec instance d'être relevée des censures qu'elle avait encourues. Cet événement sembla mettre à néant les espérances de *Cadolaüs*. Le concile de Latran, ouvert le 9 mai 1063, et comptant plus de cent évêques présents, prononça l'excommunication de *Cadolaüs*, pour avoir voulu s'arroger la papauté par la simonie et la force des armes. *Cadolaüs*, dans son impuissante colère, tint, dit-on, un concile composé de quelques prélats lombards, excommunia Alexandre II, pour s'être, sans le consentement de l'empereur et avec le secours acheté des Normands, emparé du Saint-Siége. Wibert, qui prit probablement part à ces actes de l'antipape, qu'il avait en tout favorisé, fut privé de sa charge de chancelier. L'Allemagne n'en fit pas davantage; elle était trop préoccupée de la rivalité de l'archevêque de Cologne Annon et d'Adalbert de Brême pour songer à d'autres intérêts. Cependant chacun des adversaires, le Pape et l'antipape, occupait une partie de Rome; mais *Cadolaüs* finit par être tellement resserré qu'il s'enferma dans le château Saint-Ange,

(1) Baron. ad ann. 1062.

lequel devint bientôt une prison pour lui. Les grands de Rome, Censius à leur tête, l'y retinrent captif, comme un prisonnier pour dettes, jusqu'à ce qu'il eût soldé les sommes qu'ils avaient avancées pour lui. Il se racheta moyennant 300 marcs d'argent et s'enfuit sur le mont Berceto, en Toscane. Enfin, en 1064, Annon de Cologne vint en Italie et demanda à Alexandre II l'autorisation de convoquer à Mantoue un concile que, dans une assemblée préparatoire d'Allemagne, on avait déclaré le seul moyen de terminer le conflit. Alexandre devait y défendre ses intérêts ou par lui-même ou par un légat, et prouver la régularité de son élection. Quoique cette demande fût illégale, Alexandre, sûr de son droit et par amour de la paix, y consentit. On invita également *Cadolaüs*, qui trouva bon de ne pas répondre et de ne pas paraître. Le concile fut ouvert le 13 mai 1064. Après la grand'messe, Annon, ambassadeur de l'empereur, exposa le but du concile, et pria Alexandre II de résoudre les objections qui s'élevaient contre son élection. Ces objections portaient sur de prétendus votes achetés dans le conclave, et sur une alliance faite par lui avec les Normands contre l'empereur et l'empire. Alexandre se lava du premier reproche par un serment solennel. Quant au second, il déclara qu'il considérait comme tout à fait inutile de répondre au concile sur des affaires purement et absolument politiques; que l'empereur n'avait qu'à paraître en Italie, qu'il verrait qu'on n'avait rien entrepris et qu'on ne voulait rien entreprendre contre l'empire. Le concile fut pleinement satisfait. *Cadolaüs* fut déclaré intrus, et Alexandre reconnu seul Pape légitime. Dès lors l'usurpateur disparut de la scène. Son parti, il est vrai, le lendemain de la décision du concile, voulut faire encore une tentative en sa faveur et arriva en armes devant l'église où se tenait le concile ; mais l'aspect imposant d'Alexandre II et l'arrivée de Béatrix avec sa suite déjouèrent leur plan. *Cadolaüs*, au dire des uns, se donna jusqu'à sa mort le titre et les allures d'un Pape, quoique personne ne fît plus attention à lui. D'autres prétendent qu'il mourut par un terrible jugement de Dieu, et d'autres encore qu'il fit pénitence, et, que, après avoir obtenu l'absolution du pape Alexandre, il entra dans un couvent où il finit silencieusement ses jours. » Le Noir.

CAHEN (Samuël), (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet hébraïsant français naquit à Metz en 1796, de parents Israélites, et se livra dès sa jeunesse à l'étude de la Bible, du Talmud et de ses commentaires. Il fut précepteur dans deux familles, puis dirigea l'école israélite à Paris.

Le premier volume de la traduction de la Bible, avec l'hébreu en regard, parut en 1831 ; les notes soulevèrent une vive polémique. Cette publication qui forme 18 vol. in-8° a été terminée en 1853, mais l'auteur n'a cessé d'y travailler depuis. Il a fondé les *archives israélites* de la France.

Ses autres ouvrages sont : *Cours de lecture hébraïque*, in-8°, 1824 et 1832; *L'ange protecteur de la jeunesse*; *Joseph le manteau noir*; *Bonne famille* ou *Morale mise en action*, traductions de Solzmann, in-12, 1825 ; *Annuaire israélite pour l'année du monde* 5592 in-18, 1831 ; *Manuel d'histoire universelle*, in-18, 1836; *Sur les lettres tsarphatiques*, in-8°, 1837 ; *Exercices élémentaires sur la langue hébraïque*, Metz in-12, 1842; etc.

Un de ses fils, M. Isidore Cahen, s'est distingué aussi comme homme de lettres et philosophe; il a donné, par exemple, *Esquisse sur la philosophie du poëme de Job*, 1851 ; et il a traduit *L'immortalité de l'âme chez les Juifs* du dr. Brecher. Le Noir.

CAIANISTES. *Voyez* Monophysites.

CAIN, fils aîné d'Adam. et meurtrier de son frère Abel. L'indulgence avec laquelle Dieu traita ce malheureux après son crime est digne d'attention; elle a été remarquée par plusieurs Pères de l'Eglise. Déchiré par les remords, tremblant pour sa propre vie, *Caïn* était prêt à se livrer au désespoir; Dieu daigne le rassurer, et se contente de lui faire expier son

crime par une vie errante. Ce trait de miséricorde, et une infinité d'autres que rapportent les livres saints, étaient nécessaires sans doute pour donner aux pécheurs des espérances de pardon, et pour les empêcher de devenir plus redoutables par les fureurs du désespoir.

C'est donc très-mal à propos qu'un incrédule moderne a été scandalisé de l'indulgence avec laquelle Dieu a traité le fratricide. Ce crime ne demeura pas impuni, puisque le coupable fut condamné à mener une vie errante sur la terre.

Il demande comment *Caïn* pouvait dire pour lors : *Quiconque me trouvera me tuera*, *Gen.*, c. 4, ỳ 14. C'est l'expression de la frayeur. Il est incertain si Adam n'avait pas déjà un grand nombre d'enfants, si Abel même n'en avait pas laissé; *Caïn* pouvait donc redouter la vengeance de ses neveux, ou plutôt il paraît évident que l'an 130 du monde, peu avant la naissance de Seth, Adam et Eve avaient eu un grand nombre d'enfants et de petits-enfants dont l'Ecriture ne parle point. Quant à ce que dit Josèphe, que *Caïn* devint chef d'une troupe de brigands, c'est une conjecture qui n'est point fondée sur l'histoire sainte, et qui ne mérite aucune attention. Dès ce moment le nom de *Caïn* n'est plus prononcé dans l'Ancien Testament.

Il est dit que Dieu lui imprima un signe pour empêcher qu'il ne fût tué; quelques auteurs se sont persuadés que Dieu avait changé la couleur du visage de *Caïn*, l'avait rendu noir, que de là est venue la race des nègres. C'est une vaine imagination ; ces écrivains ne se sont pas souvenus qu'à l'époque du déluge universel toute la race humaine a été formée de la postérité de Noé. De là un incrédule de nos jours a pris occasion de déclamer contre les commentateurs des livres saints; mais faut-il attribuer aux commentateurs en général la méprise d'un ou de deux particuliers? Quelques interprètes traduisent ainsi le texte hébreu : *Dieu fit un signe ou un miracle devant* Caïn, *pour l'assurer qu'il ne serait pas tué*. D'autres : *Dieu disposa l'avenir pour* Caïn, *de manière qu'il ne fût pas tué par quiconque le rencontrerait*. Un écrivain qui entend très-bien l'hébreu a donné récemment des réponses solides à d'autres objections que l'on peut faire contre l'histoire de *Caïn*. *Réponse critique, etc.*, tome 4, pag. 1. BERGIER.

CAINITES, hérétiques du second siècle, qui rendaient des honneurs extraordinaires à Caïn et aux autres personnages que l'Ecriture nous peint comme les plus méchants des hommes, tels que les Sodomites, Esaü, Coré, Judas, etc. C'était une branche des gnostiques, qui joignait aux mœurs les plus corrompues des erreurs monstrueuses.

Comme ils admettaient un princlpe supérieur au Créateur, plus sage et plus puissant que lui, ils disaient que *Caïn* était enfant du premier, et Abel une production du second. Ils soutenaient que Judas était doué d'une connaissance et d'une sagesse supérieure ; qu'il n'avait livré Jésus-Christ aux Juifs, que parce qu'il prévoyait le bien qui devait en arriver aux hpmmes; conséquemment ils lui rendaient des actions de grâces et des honneurs, et avaient un Evangile sous son nom; ce qui leur fit donner aussi le nom de *judaïtes*.

Ils rejetaient l'ancienne loi et le dogme de la résurrection future ; ils exhortaient les hommes à détruire les ouvrages du Créateur, et à commettre toutes sortes de crimes; soutenaient que les mauvaises actions conduisaient au salut. Ils supposaient des anges qui président au péché, et qui aident à le commettre : ils les invoquaient et leur rendaient un culte. Enfin, ils faisaient consister la perfection à se dépouiller de tout sentiment de pudeur, et à commettre sans honte les actions les plus infâmes. Tertullien nous apprend qu'ils enseignaient encore des erreurs sur le baptême.

La plupart de leurs opinions étaient renfermées dans un livre qu'ils nommaient l'*Ascension de saint Paul*, où, sous prétexte des révélations faites à cet apôtre, dans son ravissement au ciel, ils enseignaient leurs impiétés et leurs blasphèmes.

Une femme de cette secte, nommée *Quintille*, vint en Afrique du temps de Tertullien, et y pervertit plusieurs personnes; on appela *quintillianistes* les sectateurs qu'elle forma : il paraît qu'elle ajoutait encore d'horribles pratiques aux infamies des *caïnites*.

On aurait peine à se persuader qu'une secte entière ait pu pousser à cet excès la démence et la dépravation, si ce fait n'était pas attesté par les Pères de l'Eglise les plus respectables; mais saint Irénée, Tertullien, saint Epiphane, Théodoret, saint Augustin, en parlent de même; et les deux premiers étaient témoins contemporains. Les égarements des fanatiques qui ont paru dans les derniers siècles, rendent croyables ceux que l'on attribue aux anciens. Hornebec *Controv.*, pag. 390, parle d'un anabaptiste qui pensait sur Judas comme les *caïnites*. Lorsque l'esprit est entraîné par la dépravation du cœur, il n'est point d'erreur ni d'impiété dont l'homme ne soit capable.

BERGIER.

CAÏUS ou GAIUS (S.). (*Théol. hist. pap.*) — Ce Pape était le neveu ou le petit-neveu de l'empereur Dioclétien; il était né à Salone en Dalmatie, et il succéda, sur le trône pontifical, à S. Eutychien, mort en 283, martyr ou confesseur. Il resta douze ans sur le Saint-Siége, dont il avait pris possession huit jours après le décès de son prédécesseur. Les renseignements sur sa vie, ses actions et sa mort sont peu certains. Il est avéré que, durant son règne, il parvint à se soustraire, comme S. Cyprien, aux persécutions isolées dont les Chrétiens étaient alors déjà l'objet; sous Dioclétien et Maximin, il ne paraît pas qu'il ait quitté Rome. Il se tint la plupart du temps caché dans les catacombes, et convertit beaucoup de païens. Les actes du martyre de S. Sébastien, et plus encore ceux de sainte Suzanne, donnent quelques détails sur *Caïus*. D'après ces derniers, il aurait subi le martyre, parce qu'il avait encouragé sainte Suzanne, sa nièce, vierge consacrée au Seigneur, dans sa résolution de ne pas épouser Valère Maxime, mariage dont Dioclétien avait formé le projet. Toutefois on met à juste titre en doute l'authenticité et l'intégrité de ces actes. La Décrétale (1) que *Caïus* est dit avoir adressée à un certain évêque Félix est également fausse ; elle a été composée d'après de vieilles traditions attribuées à Anastase, d'ordonnances émanées de Papes postérieurs. Parmi les ordonnances dont se compose cette Décrétale, la plus importante est celle qui défend d'élever à l'épiscopat ceux qui ne se seraient pas distingués dans les sept degrés de l'ordination cléricale. Urbain VIII renouvela, en 1631, le souvenir du pape S. *Caïus*, dont la fête se fait le 22 avril, jour de sa mort, par la restauration de la petite église qui avait été bâtie à la place de la maison habitée par *Caïus*. Il eut pour successeur S. Marcellin.

LE NOIR.

CALATRAVA (ordre de). (*Théol. hist. ordr. rel.*) — Vers le milieu du douzième siècle, Sanche le Bien-Aimé, roi de Castille, ne vit d'autre moyen de conserver la ville de *Calatrava* que de la remettre entre les mains d'un certain nombre de chevaliers de bonne volonté, disposés à en entreprendre la défense. Dom Vélasquez, moine de Cîteaux de l'abbaye de Notre-Dame de Fitero, dans le royaume de Navarre, tenta l'entreprise et y réussit, soutenu par les frères de son ordre, par une couple de chevaliers et quelques partisans d'un rang inférieur. Ces chevaliers furent reconnus en 1164 par le pape Alexandre III, qui ratifia les statuts que leur avait donnés le chapître général de Cîteaux.

« D'après ces statuts, dit M. Fehr, les chevaliers de *Calatrava* faisaient vœu de chasteté, vœu dont ils furent dégagés au bout de seize ans. Ils devaient travailler et dormir l'épée au côté. Ils avaient des chapelains qui leur administraient les sacrements; au commencement ces chapelains étaient aussi autorisés à prendre part aux combats contre les infidèles; plus tard le Saint-Siége le leur interdit. *Dom Garcias* fut leur premier grand-maître. Leur nombre s'accrut sensiblement; leurs expéditions contre les Maures

(1) Harduin, I, 209-214.

furent heureuses, ce qui leur valut des donations importantes en terres.

« En 1187 ils reçurent de nouveaux statuts, presque entièrement conformes à ceux de Cîteaux, et l'abbé du couvent des Cisterciens de Merimond eut le droit de les visiter. Lorsqu'en 1197 *Calatrava* fut pris par les Maures, les chevaliers se retirèrent à Salvatierra et prirent le nom de cette ville, jusqu'au moment où leur première résidence leur fut rendue. En 1213 ils achetèrent la subordination de l'ordre des chevaliers d'Avis en leur abandonnant les biens qu'ils avaient en Portugal. Des divisions nées dans le sein de l'ordre et certaines usurpations finirent par déterminer, en 1487, le pape Innocent VIII à unir la dignité de grand-maître de l'ordre de *Calatrava* à la couronne d'Espagne. En 1540 les chevaliers obtinrent le droit de se marier une fois et s'obligèrent à défendre le dogme de l'immaculée Conception de la sainte Vierge par un quatrième vœu ajouté à ceux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Les changements survenus depuis 1808 en Espagne ont successivement modifié la situation de cette institution et l'ont réduite à un ordre purement honorifique.

Depuis 1219 cet ordre avait des couvents de femmes, nommées commanderesses de *Calatrava;* elles devaient faire preuve de noblesse avant d'y être reçues; elles portaient l'habit des Cisterciennes. La principale commanderie était le somptueux couvent d'Almagro. Aujourd'hui tous ces couvents ont été sécularisés. » LE NOIR.

CALCÉDOINE. *Voy.* CHALCÉDOINE

CALDÉRON. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand poëte dramatique de l'Espagne est remarquable, au point de vue de la théologie, en ce que ses drames les plus originaux sont des glorifications des idées catholiques et ses *autos sacramentales* des mises en scène de la dogmatique de l'Église. Né en 1601, le jour de l'an, il mourut le 25 mai 1687, le jour de la Pentecôte.

Il donna, dit-on, une preuve de son génie précoce en composant, dès l'âge de treize ans, sa pièce intitulée : *le Carro de cielo.*

« Le roi Philippe IV, dit M. Hœgelé, ayant vu représenter quelques-unes des pièces de *Caldéron*, fit mander le poëte en 1635, le nomma chevalier de Saint-Jacques et l'attacha à sa personne en le nommant ordonnateur des fêtes de la cour et intendant du théâtre. Ce choix fit du théâtre espagnol un auxiliaire de la religion et de l'Église, une véritable école de mœurs et de patriotisme. »

« Dans la guerre civile de Catalogne, *Caldéron* qui était chevalier de S. Jacques, après avoir à cette occasion composé la pièce *Certamen de amor y zelos*, qui fut représentée avec une pompe inouïe, partit pour le théâtre de cette guerre. A son retour et au milieu de ses succès, il quitta le monde, entra dans l'état ecclésiastique, et devint, en 1653, chapelain de la cathédoale de Tolède. Il continua néanmoins à écrire pour la cour; seulement il s'appliqua davantage à ses pièces religieuses, c'est-à-dire aux *Autos sacramentales*, qu'on lui demandait de Madrid et des principales villes d'Espagne. A quatre-vingt-un ans il écrivit sa dernière pièce : *Hado y divisa.* Du reste plus il avait avancé en âge et plus il s'était montré indifférent à l'égard de ses ouvrages et des talents médiocres qui usurpaient son grand nom pour faire passer leurs œuvres. A peine se souvenait-il du titre de ses propres pièces. Son ami don Juan de Veros Tassis y Villaréal, qui fut aussi son biographe, entreprit en 1685 de publier, de concert avec lui, une édition de ses pièces authentiques; et il édita jusqu'en 1694 (depuis sept ans *Caldéron* ne vivait plus) cent sept pièces en neuf volumes; le dixième volume ne parut pas. *Caldéron* laissa 127 *comedias*, dont 108 sont imprimées en recueil ou isolément, et 95 *autos sacramentales*, dont 73 sont imprimés; plus 200 *loas* (prologues) et 100 *saynetes* (intermèdes avec musique et danse); enfin un grand nombre de *chansons*, de *romances*, de *sonnets*, qui sont la plupart restés inédits.

La plus complète édition des autos (13), et des laos (13 aussi) a été donnée

par D. Juan Fernandez de Apontes, Madrid, 1759-1760, en 6 volumes in-4°. Le même éditeur a publié 112 pièces, Madrid, 1760-1763, en 11 vol. in-4°.

Simonde de Sismondi l'accuse de partialité et d'un enthousiasme exagéré. « *Caldéron*, dit-il, est le poëte de l'Inquisition. » Mais il rend, ainsi que Schlégel qui l'a traduit en allemand, justice à son génie. Nous croyons exagéré le mot de Sismondi et nous ne voyons chez *Caldéron* que les élans d'une poésie sublime et d'une foi ardente. Le caractère de ce poëte est un des plus étranges; c'est le romantisme échevelé d'une part, abusant, si l'on veut, des personnages allégoriques, des comparaisons, des discours, et de l'autre puisant aux sources bibliques l'image vive et la parabole simple; notre goût raffiné, notre imagination appauvrie, notre art timide se scandalisent devant un tel touffu. A qui la faute?

« La plus remarquable, dit M. Hœgelé, de ses tragédies (*gran comedias*) est son *Prince constant*, dont la scène se passe au quinzième siècle, et dans laquelle Ferdinand, infant de Portugal, aime mieux mourir au milieu des plus affreux tourments de l'esclavage, à Fez, que de céder aux ennemis de la croix le moindre avantage sur l'Église. Si la pièce intitulée *le Soleil de Gopacabana* prouve l'ardente foi du poëte pour la conversion du Pérou, sa pièce *l'Amour après la mort*, dont la scène a lieu dans les montagnes d'Alpujarra, parmi les Maures, démontre combien *Caldéron* est loin d'un aveugle fanatisme. »

LE NOIR.

CALENDES. (*Théol. hist. géné.*) — V. CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

CALICE, coupe, vase à boire; ce terme est souvent employé par les écrivains sacrés dans un sens métaphorique, fondé sur les anciens usages. Comme on mettait dans une coupe les petites boules, les fèves ou les billets dont on se servait pour tirer au sort, *calice* signifie souvent le sort, la portion d'héritage échue à quelqu'un par le sort. Ps. 10, ℣ 7, le feu, le soufre, les vents orageux, seront la portion du *calice* des impies. Psaume 15, ℣ 5, il est dit : Le Seigneur est la portion de mon héritage et de mon *calice*, c'est-à-dire, la portion d'héritage qui m'est échue par le sort.

Par une métaphore semblable, les écrivains hébreux emploient, pour désigner l'héritage ou la possession d'un homme, le *cordeau* ou la *perche* avec lesquels on mesurait la portion de chacun des héritiers. Dans le psaume 104, ℣ 1, le *cordeau* de votre héritage; dans le psaume 73, ℣ 2. la *verge* ou la *perche* de votre héritage, signifient votre portion, ce que vous possédez.

Dans un autre sens *calice* signifie un breuvage, une potion bonne ou mauvaise; les bienfaits de Dieu sont comparés à une potion douce et agréable, ses châtiments à un breuvage amer qu'il faut avaler. Psaume 74, ℣ 9, il est dit que le Seigneur tient dans sa main un *calice* de vin mêlé d'amertume, qu'il en verse de côté et d'autre, que les pécheurs en boiront jusqu'à la lie. Jérémie, c. 25, ℣ 15, dit : Le *calice* du vin de la colère du Seigneur, etc.

Jésus-Christ demanda à deux de ses apôtres : Pouvez-vous boire le *calice* que je dois avaler ? *Matt.*, c. 20, ℣ 22 : Pouvez-vous supporter les souffrances qui me sont réservées?

L'usage était autrefois, et il subsiste encore parmi le peuple des campagnes, à la fin des repas de cérémonie, de verser aux conviés du vin à la ronde, de boire à la santé les uns des autres, de remercier l'hôte, qui, de son côté, leur répond des choses obligeantes, de se lever ensuite de table, et de rendre grâces à Dieu. Chez les anciens on buvait à la ronde dans la même coupe en signe de fraternité. Conséquemment cette coupe était appelée la *coupe de bénédiction* ou de souhaits heureux, la *coupe d'actions de grâces*, la *coupe de satiété*, *calix inebrians* ; la *coupe de santé* parce qu'on la prenait encore pour faciliter la digestion. Prendre la coupe de santé, *calicem salutaris*, et invoquer le nom du Seigneur, ps. 115, ℣ 13, c'était remercier Dieu de ses bienfaits. Chez les personnes riches cette coupe était d'or, et quelquefois garnie de pier-

reries, c'était une marque d'opulence. Le psalmiste s'écrie : « Que ma coupe de satiété est belle ! » *Calix meus inebrians, quam præclarus est!* ps. 22, ℣ 5 ; que mon sort est heureux !

Dans les repas destinés à cimenter une alliance, ou à la fin d'un sacrifice, on ne manquait pas de boire la coupe d'actions de grâces et de bénédictions ; c'était alors la *coupe d'alliance* et d'amitié ; dans ceux qui se faisaient après les obsèques d'un mort, c'était la *coupe de consolation*. *Jerem.*, c. 16, ℣ 7.

Jésus-Christ, après sa dernière cène, daigna faire allusion à ces divers usages : « Il prit une coupe pleine de » vin, la bénit, rendit grâces à Dieu, » en fit boire à tous ses apôtres, et » leur dit : Ceci est la coupe de mon » sang et d'une nouvelle alliance ; » faites ceci en mémoire de moi, etc.» *Matth.*, c. 26, ℣ 28 ; *Luc.*, c. 22, ℣ 20. Ainsi selon l'intention du Sauveur, cette action est un symbole de reconnaissance envers Dieu, et d'action de grâces, d'alliance avec Jésus-Christ, de participation à son sacrifice, de fraternité entre les hommes, de santé pour nos âmes ; l'eucharistie ne remplirait pas parfaitement toutes ces significations, si ce n'était rien de plus que la cérémonie faite par les anciens ; encore moins pourrait-elle produire les effets pour lesquels Jésus-Christ l'a instituée.

Calice, se dit particulièrement de la coupe ou du vase dans lequel on consacre le vin de l'eucharistie. Le vénérable Bède pense que le *calice* dont Jésus-Christ se servit dans la dernière cène, était une coupe à deux anses, et contenait une chopine ; que ceux dont on s'est servi dans les premiers siècles étaient de la même forme. Plusieurs étaient de bois ou de verre; le pape Zéphirin, ou, selon d'autres, Urbain Ier ordonna qu'on les fît d'or ou d'argent; Léon IV défendit d'employer des *calices* d'étain ou de verre ; le concile de Calchut ou Celcyth en Angleterre, renouvela la même défense l'an 787.

Les *calices* des anciennes églises pesaient au moins trois marcs; l'on en voit dans les trésors et les sacristies de plusieurs églises qui sont d'un poids encore plus considérable. Il y en a même dont il paraît que l'on n'a jamais pu se servir, à cause de leur volume, et qui sont probablement des dons faits par les princes pour servir d'ornement. Hornius, Lindan et Beatus Rhenanus disent qu'ils ont vu, en Allemagne, d'anciens *calices* auxquels on avait ajusté, avec beaucoup d'art, un tuyau, qui servait aux laïques pour recevoir l'eucharistie sous l'espèce du vin. *Voyez l'Ancien Sacramentaire de l'Eglise*, par Grandcolas, pag. 92 et 728 ; Bona, *de Reb. liturg.*, l. 1, c. 25.

L'abbé Renaudot, dans sa *Collection des liturgies orientales*, observe avec raison que l'ancienne coutume de l'Eglise, de consacrer par des prières et par des onctions les *calices* et les autres vases destinés à contenir l'eucharistie, le soin de les renfermer et d'empêcher qu'ils ne servent à des usages profanes, est une attestation assez claire de la croyance générale touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Si on avait regardé ce sacrement du même œil que les calvinistes, on aurait dit la messe comme ils font la cène, avec des vases ordinaires, sans y attacher aucune idée de sainteté ni de respect; mais on n'a tenu cette conduite dans aucune communion chrétienne. Il prouve que de tout temps les Orientaux ont eu beaucoup de respect pour les *calices* et les autres vases sacrés; qu'ils les ont faits d'or et d'argent, autant qu'ils l'ont pu; qu'ils ont des bénédictions et des prières propres pour leur consécration. *Liturg. orient. Collect.*, t. 1, p. 102. Cette discipline n'est donc pas une nouvelle institution faite par l'Eglise romaine, comme les protestants l'ont prétendu.

BERGIER.

CALIXTE. (*Théol. hist. pap.*) — On compte trois papes de ce nom :

CALIXTE I (S.), Romain de naissance plus souvent appelé *Calliste* Ier, (Κάλλιστος, chez les Grecs), nom auquel on ajoute parfois celui de Domitius, succéda au pape Zéphyrin, le 2 août 217, et mourut, après une longue et douloureuse captivité, le 13 octobre 222,

sous le règne de l'empereur Alexandre-Sévère, probablement sur la demande du jurisconsulte Ulpien, très-hostile aux Chrétiens. On le précipita d'une fenêtre de sa prison dans un puits. L'Église l'honore comme martyr le 14 octobre, jour de sa sépulture.

On attribue à ce Pape la construction d'une petite église sur la place où de nos jours se trouve Sainte-Marie de Transtévère ; place qui, d'après Lampridius (1), était destinée à une maison de débauche, mais que l'empereur avait abandonnée aux Chrétiens.

Un des plus grands cimetières parmi les quarante trois anciens cimetières chrétiens de Rome, qui est souvent nommé dans les *Actes des Martyrs* et dans les *Martyrologes*, *Cœmeterium-Callisti in via Appia*, reçut son nom de *Calliste*, qui l'avait agrandi et restauré. Les deux décrétales qui lui sont attribuées, l'une adressée à un certain évêque nommé Benoît, l'autre à tous les évêques de la Gaule (2), sont manifestement fausses. *Calixte* eut pour successeur Urbain Ier.

Ces détails étaient tout ce que l'on savait sur le compte de ce Pape, jusqu'à la découverte des *Philosophumena*, ouvrage du prêtre romain Hippolyte, contemporain de *Calixte*.

« Cet Hippolyte dit M. Permaneder, était, il est vrai, l'ennemi déclaré de *Calixte* et il le dépeint sous un jour très-défavorable ; mais les renseignements qu'il donne et la position d'homme de parti qu'il prend nettement mettent le critique en état d'estimer à sa juste valeur un récit qui porte évidemment le caractère de la passion, et de distinguer, à l'aide d'autres données historiques, les faits vrais et authentiques des faits défigurés par l'auteur.

« Un écrivain aussi considéré et aussi intelligent que cet Hippolyte n'aurait pu, en face de ses contemporains (son livre est écrit en 230), raconter des faits dont il se disait témoin, s'ils avaient été purement inventés ; mais il pouvait mal interpréter les démarches de son adversaire, leur attribuer des motifs odieux ; il pouvait attaquer et condamner, au point de vue de son parti, tout ce qui se passait dans le camp adverse, surtout lorsque les faits lui étaient rapportés par des personnes malveillantes ou ne s'accordaient pas avec ses propres principes. Il en est résulté que ce qui devait être le plus à la charge du Pape a précisément servi à sa complète justification.

« On ne peut nier que le récit d'Hippolyte ne soit en général digne de foi ; mais notre devoir est de discuter la manière dont il pose les faits par rapport à *Calixte*. Cette critique a été faite avec autant d'habilité que de savoir par Dollinger, dans son *Hippolyte et Calliste* (Ratisbonne, 1853), qui a en même temps jeté du jour sur l'état de l'Église romaine dans le premier quart du troisième siècle. Nous résumons ici les résultats les plus importants de ce livre en ce qui concerne la vie de ce Pape, que nous nommerons, avec Dollinger, *Calliste* Ier.

« Un fonctionnaire du palais de l'empereur Commode (180-192), nommé Carpophore, qui était chrétien, du nom de *Calliste*, avait un esclave, également chrétien, auquel il confia une somme assez considérable pour suivre des affaires de change. *Calliste* faisait ses opérations sur le marché aux poissons, et, comme son maître était caution de ses engagements, il obtint bientôt des dépôts assez considérables d'autres Chrétiens, Malheureusement ses péculations tournèrent mal et il perdit tout son argent. La crainte de son maître lui fit prendre la fuite et il trouva dans un port un navire prêt à mettre à la voile ; mais son maître le poursuivit et l'atteignit. A sa vue l'esclave effrayé se précipita à la mer, probablement pour se sauver à la nage, mais non, comme le lui reproche son adversaire, pour se noyer. Il fut tiré de l'eau par les matelots et livré à son maître, qui le fit enfermer à Rome dans le Pistrinum, où les esclaves étaient traités avec une extrême dureté. *Calliste* trouva des protecteurs dans plusieurs Romains chrétiens comme lui, qui firent valoir auprès de son maître qu'en libérant son esclave il lui donnerait le moyen de

(1) *Vita Alex. Severi.*
(2) Hardouin, I, 109-114.

faire rentrer diverses créances. Il finit par être tiré de prison, continuant à être sévèrement surveillé et obligé à restituer, à mesure qu'il le pouvait, les dépôts qui lui avaient été confiés. *Calliste*, qui avait eu affaire avec plusieurs Juifs et qui n'en pouvait tirer l'argent qu'on lui devait, vint un jour de sabbat le réclamer d'une façon bruyante dans la synagogue.

« Les Juifs, convaincus qu'il leur serait facile de se débarrasser d'un pauvre esclave chrétien, le maltraitèrent et le traînèrent devant le préfet de la ville, Fuscianus, en l'accusant de les avoir troublés dans leur culte et de s'être hautement vanté d'être chrétien. Carpophore, averti de l'incident, accourut, réclama son esclave en soutenant, ce qui était fort peu vraisemblable, que *Calliste* n'était pas chrétien et qu'il cherchait simplement la mort.

« Les Juifs, qui s'aperçurent que ce n'était là qu'un moyen inventé pour sauver l'accusé, s'élevèrent vivement contre les assertions de Carpophore, et le préfet, croyant les Juifs, fit battre de verges le pauvre *Calliste* et l'envoya aux travaux forcés dans les mines de Sardaigne. Lorsque Hippolyte dit que *Calliste* n'avait en cette circonstance cherché qu'un genre de mort honorable et désiré la gloire du martyre, il est évident qu'il parle en adversaire qui envie à *Calliste* tout droit au nom de martyr et il est peu digne de foi ; car *Calliste* n'avait parlé ni de foi ni de religion, il avait uniquement réclamé ses créances, et c'était l'unique but de sa démarche dans la synagogue. D'ailleurs le trouble porté dans la synagogue pouvait amener sa mort, comme l'aurait fait, par exemple, le même délit commis dans un temple païen ; quand ce n'eût été qu'en sa qualité d'esclave, il aurait été condamné à la mort aussi douloureuse qu'ignominieuse du crucifiement. Enfin Hippolyte paraît ne rapporter tout ce qu'il raconte jusqu'à ce moment que d'après ouï-dire, ayant à peine été à Rome jusqu'à cette époque ; il a pu par conséquent omettre plus d'une circonstance importante.

« Lorsque plus tard Marcia, favorite de l'empereur et favorable au Christianisme, eut obtenu la liberté des Chrétiens déportés dans les mines de Sardaigne, *Calliste* fut délivré, quoique son nom ne fût point sur la liste que le Pape Victor avait remise à Marcia. Ses prières et l'influence de Marcia déterminèrent le gouverneur à le laisser retourner, à Rome, où il resta libre comme *servus pœnæ*, mais ayant toujours, à ce qu'il paraît, un adversaire dans son ancien maître. Il est probable que ce fut pour le soustraire à cette persécution que Victor l'envoya à Antium.

« Quoique Hippolyte représente le Pape comme n'ayant vu qu'avec peine le retour de *Calliste* et ne s'étant tu sur son compte que par bonté d'âme, il nous rapporte néanmoins que le Pape concéda à *Calliste* un secours mensuel, ce qu'il n'aurait probablement pas accordé à un sujet tout à fait indigne. Mais sous le pontificat de Zéphyrin des temps plus heureux survinrent pour *Calliste*, éprouvé par la souffrance et que nous avons tout motif de croire amélioré et purifié par elle. Il fut rappelé à Rome, obtint une fonction assez importante dans le clergé romain, et devint peu à peu, pour ainsi dire, le bras droit du Pape. Il fut nommé chef du grand cimetière de S. Calliste, ainsi appelé non parce que *Calliste* le fit construire, mais parce qu'il en eut la direction sous Zéphyrin (1). Ce célèbre cimetière (*cœmeterium Callisti*) a été retrouvé, avec les restes de plusieurs anciennes inscriptions, dans ces derniers temps, par l'archéologue romain J.-B. de Rossi, sous les vignobles des Vizia et des Molinari, achetés par l'administration des palais apostoliques (2). Mais Hippolyte ne dit rien de la manière dont *Calliste* parvint à cette faveur auprès du Pape. Il est évident qu'il ne s'arrête pas volontiers à ce qui honore son adversaire. Il reproche aussi à Zéphyrin, protecteur de *Calliste*, son ignorance et sa cupidité, reproches qu'il est facile de réfuter. Mais comment ce Pape, « qui aimait l'argent, » en vint-il à confier

(1) *Philos.*, I. IX, p. 288. Dœllinger, I. c., p. 122.

(2) *Civilta cattolica*. 1er juillet 1754.

les postes les plus importants à un esclave autrefois entretenu par les aumônes de l'Église? Comment le clergé romain lui permit-il de se faire valoir, de se mettre en avant, s'il était réellement tel que le présente Hippolyte (ἀνὴρ ἐν κακίᾳ πανοῦργος καὶ ποικίλος πρὸς πλάνην, p. 284)? Et comment se fit-il qu'après la mort de Zéphyrin il fut, sans aucune opposition, élevé à l'épiscopat? Car si une opposition avait eu lieu, Hippolyte ne l'aurait certainement pas passée sous silence. Hippolyte, qui était déjà schismatique lorsqu'il composa son livre, se tenait lui-même pour l'évêque légitime de Rome et ne donne pas ce titre à *Calliste*; mais il résulte de son propre récit :

« 1° Que la majeure partie, non-seulement des Chrétiens de Rome, mais des autres Églises, était en communion avec *Calliste*, et que le parti d'Hippolyte ne formait qu'une petite fraction ;

« 2° Que cette fraction ne se sépara de la communion de *Calliste* qu'après son élévation, et qu'ainsi la légitimité de celle-ci est bien constatée. Il paraît incontestable que *Calliste* avait de grandes qualités d'esprit et de cœur, ce que prouvent précisément les accusations portées contre son administration (218-222) par Hippolyte, et qui ont été si magistralement discutées par Döllinger (1). Ces accusations ont non-seulement une grande importance historique, mais encore elles marquent très-exactement les points de divergence entre les deux partis qui viennent d'être nommés. On ne peut interpréter qu'en faveur de *Calliste* la victoire qu'il remporta sur un aussi habile adversaire qu'Hippolyte, au milieu des difficultés d'un pontificat où il eut en outre à combattre les Patripassionites et les Elkésaïtes, qui cherchèrent à se faire un parti dans Rome par l'entremise d'un certain Alcibiade (2). Ce qu'Hippolyte blâme le plus dans son adversaire prouve et son orthodoxie, et sa douceur, et sa prudence. Les points sur lesquels les deux partis différaient étaient :

« 1° Le dogme de la Trinité ;

« 2° La discipline relative à la pénitence ;

« 3° La discipline relative au mariage et au célibat imposé aux ecclésiastiques.

« Or : 1° quant au dogme de la Trinité, le tout se réduit à ce que *Calliste* repoussait également la doctrine de Sabellius, qu'il avait excommunié, et celle d'Hippolyte, qu'il rejetait, parce qu'elle ne répondait point au dogme catholique. Tout en attaquant la doctrine du Pape comme moitié sabellienne, moitié théodotienne, Hippolyte prouve, par les citations qu'il fait de *Calliste*, qu'il n'y a dans sa doctrine aucun élément théodotien, et que, quant aux prétendus éléments sabelliens, ce sont tout simplement de fausses conséquences tirées par Hippolyte des paroles de son adversaire. Comme d'ailleurs Hippolyte avoue que le parti de *Calliste*, composant la majorité, conserva même après sa mort l'enseignement (*paradosis*) de son chef, nous sommes naturellement obligés, par l'aveu même d'Hippolyte, de voir dans *Calliste* le représentant du véritable dogme de l'Église.

« 2° Quant à la discipline, les opinions que défendait *Calliste* étaient plus douces que celles d'Hippolyte. La lutte qui naquit entre ces deux tendances, en 250, sous Corneille, et qui se renouvela en 309 (1), est une des plus importantes de l'antique Église, et elle reparaît sous des formes diverses dans tout le cours des âges. Zéphyrin, dans un édit cité par Tertullien (2) devenu montaniste, avait accordé aux femmes de mauvaise vie (*mœchis*) la communion de l'Église après pénitence. *Calliste*, d'accord avec son clergé, étendit cette concession à ceux qui avaient été excommuniés pour meurtre et idolâtrie, ce qui faisait tomber l'inconséquence que blâmait Tertullien. Denys, évêque de Corinthe (3), s'était, dès le second siècle, prononcé dans cet esprit de douceur

(1) L. c., p. 125 sq.
(2) *Philos.*, l. IX, p. 292

(1) Cf. *Damsi Opp.*, ed. Saranz, Paris, 1672. p. 73. Maï, *Nova coll.*, I. V, p. 32, n, 2.
(2) *De Pudicit.*, c. 1.
(3) *H. eccl.*. VI, 23.

par rapport à la discipline pénitentiaire, et, malgré mainte opposition, l'Église romaine resta fidèle à la doctrine de *Calliste*. On ne peut faire un reproche à *Calliste* d'avoir soutenu le principe de la puissance illimitée qu'a l'Église de remettre les péchés, en ce sens qu'il n'y a pas de péché si grand qui ne puisse être remis par le pouvoir des clefs, car cela est tout à fait conforme aux principes de l'Église.

« Nécessairement l'adoucissement de la discipline pénitentiaire des laïques amena un adoucissement dans celle du clergé. *Calliste* n'est pas plus coupable quand Hippolyte lui reproche de ne vouloir punir aucun péché d'un évêque, même un péché mortel (ἁμαρτία πρὸς θάνατον —) ; nulle part *Calliste* ne prétend qu'un ecclésiastique coupable doive être exempt de tout châtiment. Hippolyte reproche encore au Pape son extrême douceur à l'égard des sectaires qui revenaient à l'Église catholique. Or, lorsque le Pape recevait sans pénitence dans la communion chrétienne ceux qui avaient involontairemeut erré ou qui n'avaient jamais auparavant connu la foi, il était fidèle à l'esprit et à la pratique de l'Église, et, lorsqu'il rendait aussi facile que possible le retour des apostats repentants, notamment des partisans schismatiques d'Hippolyte, il agissait avec une sagesse que ratifièrent pleinement, par une conduite analogue, ses plus illustres successeurs.

« 3° *Calliste* prétendait rendre la législation ecclésiastique relative au mariage tout à fait indépendante de la législation civile. Il déclarait valables, contrairement à la loi romaine, les mariages, que celle-ci regardait comme des mésalliances illégitimes, contractés par les filles libres ou nobles avec des esclaves, ou avec des hommes libres mais pauvres. L'Église cherchait peu à peu à améliorer le sort des esclaves ; *Calliste*, qui connaissait par expérience leur misère, ne perdait pas de vue les moyens de les relever de leur abaissement, et, en face de la prédominance du nombre des esclaves sur celui des femmes, en face du danger que couraient les Chrétiennes libres d'épouser des païens, vu qu'il y avait fort peu de Chrétiens parmi les hommes d'un rang élevé, sa règle était parfaitement appropriée aux circonstances ; elle était salutaire et destinée à prévenir beaucoup de désordres. Les abus qui en résultaient de temps à autre, et dont parle Hippolyte, ne peuvent être mis sur le compte du Pape, d'autant plus qu'il était difficile d'obvier complétement aux délits de ce genre.

« Quant à la loi du célibat ecclésiastique, Hippolyte dit seulement que *Calliste* avait admis dans le clergé des hommes mariés ; mais il faut entendre par là des membres du bas clergé, qui étaient alors fort nombreux (1), et dont Hippolyte semble lui-même justifier l'admission. *Calliste* paraît avoir choisi la punition la plus douce pour les ecclésiastiques d'un ordre inférieur à celui du diaconat, en interdisant aux coupables l'exercice de leurs fonctions, ce qui est tout à fait conforme au droit ecclésiastique qui triompha plus tard. Du reste la discipline fut longtemps vacillante à cet égard, comme pour le diaconat.

« Nous ne pouvons pas non plus être offusqués de l'ordination accordée aux bigames et aux trigames, que Tertullien reproche si fort aux Catholiques de son temps; car d'abord il ne peut être question que de la bigamie successive, et, malgré la prescription apostolique, l'habitude des dispenses avait pu s'introduire à cause du petit nombre des sujets capables se présentant pour les Ordres; puis on distinguait, comme c'est devenu la pratique de l'Eglise grecque, entre ceux qui avaient été mariés plusieurs fois avant et après le Baptême, et il est très-vraisemblable que cette distinction était déjà établie à cette époque. Enfin le dernier reproche fait à *Calliste*, que sa communauté avait administré une seconde fois le Baptême aux hérétiques rentrés dans l'Église ne s'adresse certainement pas à l'Église romaine mais à l'Église africaine, qui dès lors avait adopté, d'après des témoignages avérés, cette coutume, si vivement

(1) Eusèbe, *H. eccl.*. VI, 43.

défendue plus tard par S. Cyprien.

« Ainsi *Calliste* paraît pleinement justifié de toutes les imputations de son adversaire, dont les reproches tournent presque tous à l'honneur de ce Pape. »

CALIXTE II (Gui), cinquième fils de Guillaume, comte de Bourgogne, oncle de la femme de Louis VI, roi de France, allié de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, frère cadet de Hugues, archevêque de Besançon, lui-même archevêque de Vienne, puis légat apostolique en France, fut élu Pape le quatrième jour après la mort de Gélase II (1119). » Gui ne se prêta qu'avec répugnance au désir des cardinaux ses collègues : il craignait l'opposition des Romains. Il partit de Cluny pour se rendre par Lyon à Vienne, où il fut couronné, sous le nom de *Calixte* II, le 9 février. L'annonce de son élection, qu'il transmit aux Romains, aux princes et aux évêques, fut partout accueillie avec joie. Il plut au clergé et au peuple de Rome ; les évêques allemands, réunis à Tivoli, lui marquèrent spécialement leur dévouement, et Henri V lui-même, qui se trouvait alors à Strasbourg, parut, sur les représentations des envoyés du Pape, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Pons, abbé de Cluny, vouloir renoncer au droit d'investiture, et abandonner sa créature, l'antipape Maurice Bourdin, archevêque de Braga, qu'il avait opposé à Gélase II, sous le nom de Grégoire VIII. Une seconde entrevue avec les envoyés du Pape amena entre *Calixte* II et Henri V un traité qui devait être ratifié par les deux souverains en personne à Mousson-sur-Meuse dès que le concile convoqué par Gélase avant sa mort se serait réuni à Reims. Encouragé par ces préludes favorables, *Calixte* II chercha avant tout à abolir dans sa propre patrie les erreurs, les abus, les crimes qui la désolaient. Un synode ouvert par lui, le 6 juin, à Toulouse, s'occupa sérieusement de la discipline ecclésiastique et condamna les erreurs des Pétrobrussiens. Le Pape arriva à Reims en octobre et ouvrit le 20 de ce mois le concile, auquel se trouvaient présents 427 évêques et abbés, le roi de France, Louis VI, et beaucoup de seigneurs de son royaume. Henri V avait également paru dans les environs de Mousson, mais avec une armée de 30,000 hommes. On devait en conclure que ses dispositions avaient changé, et, en effet, au bout de quelques jours le Pape revint, sans avoir rien obtenu, de Mousson, où il s'était rendu avec l'évêque de Châlons et l'abbé de Cluny. Le concile ayant proclamé divers décrets concernant la simonie, l'investiture, le pillage des églises et le concubinat des ecclésiastiques (1), termina ses travaux par l'excommunication solennelle prononcée contre Henri V et l'antipape Grégoire VIII. Les prélats, tenant en main des cierges allumés, les éteignirent tous à la fois, tandis que *Calixte* prononçait d'une voix grave et solennelle la sentence d'excommunication. Après la clôture du concile (30 octobre 1119), *Calixte* revint à Rome, où il fut reçu avec une grande joie. A son arrivée (3 juin 1120) l'antipape Grégoire VIII se réfugia dans la ville fortifiée de Sutri. *Calixte* se rendit alors par le mont Cassin à Bénévent, pour obtenir de Guillaume le Normand, duc d'Apulie, et des autres seigneurs du sud de l'Italie, de venir assiéger Sutri. A la suite de cette négociation, conclue en août 1120, Grégoire VIII fut pris et emmené captif à Rome dès le 23 avril 1121, et *Calixte* lui-même eut beaucoup de peine à le soustraire à la fureur du peuple. La multitude, sans mesure dans ses haines comme dans ses affections, avait placé l'infortuné Bourdin sur un chameau, la face tournée en arrière, et avait jeté sur ses épaules une peau de bouc sanglante ; mais ni ces traitements outrageants, ni sa retraite forcée dans la cellule du couvent de Cava, près de Salerne, ni sa réclusion au château de Fumo ne parvinrent à plier son indomptable orgueil. Débarrassé de Grégoire, *Calixte* humilia facilement les oppresseurs de son prédécesseur Gélase II, entre autres l'arrogant Cencius Frangipani, en rasant leurs

(1) Hard., *ibid.*, 1983-1999.

châteaux forts. Puis il fit partir (1121) les trois cardinaux, Lambert d'Ostie (plus tard Honorius II), Saxo, comte d'Anagni, et Grégoire (postérieurement Innocent II) pour l'Allemagne, afin de s'entendre au sujet des investitures avec l'empereur Henri V; ces trois cardinaux conclurent enfin, le 8 septembre 1122, en rase campagne, près de Worms, le *Pactum Calixtinum* ou le *Concordat de Worms*.

Le neuvième concile œcuménique, ouvert le 18 mars 1123 à St-Jean de Latran (*Concilium œcumenicum Lateran.*), auquel assistèrent trois cents évêques, confirma le Concordat, releva l'empereur de l'excommunication et termina heureusement la guerre de cinquante ans qu'avait suscitée la question des investitures.

« *Calixte* II, dit M. Hauslé, mit une infatigable activité à profiter du petit nombre d'années de son règne pour le bien de l'Église et la prospérité de la ville de Rome, dont il embellit les églises, releva les ruines, soigna les aqueducs. Il mourut le 13 décembre 1124. Sept jours après il eut pour successeur Lambert, cardinal-évêque d'Ostie, sous le nom d'Honorius II. »

On trouve trente-six lettres de *Calixte* II dans Hardouin, VI, P. II, 1949-1976; deux autres dans d'Achery (*Spicileg.*, édit. Paris, 1723, t. II, p. 964; t. III, p. 478-479); puis encore deux autres dans Mansi avec les trente-six de Hardouin (Mansi, t. XXI, 190-218); enfin deux nouvelles parmi les constitutions de *Calixte* II, dans *Magn. Bullarium Rom. continuat.*, t. III, édit. Luxembourg (1730), p. 12.

CALIXTE III (Alphonse Borgia,) naquit à Xativa, en Catalogne, d'une illustre famille, étudia à Lérida, où il devint docteur en droit civil et en droit canon, reçut un canonicat de l'antipape Benoît XIII (Pierre de Luna), et fut élu à la place de Nicolas V (1455), quoique très-âgé. Le jour même de son élection il l'annonça à Charles VII, roi de France; puis il renouvela la promulgation déjà faite par son prédecesseur, en 1453, d'une croisade universelle contre les Turcs. En même temps il envoya des légats dans tous les royaumes chrétiens pour apaiser les différends entre les princes et solliciter leur participation à la guerre sainte. Il nomma légat en Hongrie, Denys, cardinal archevêque de Gran; il envoya en Allemagne et en Pologne, pour soutenir les Croisés et les princes slaves du Midi, l'infatigable et dévoué Carvajal; en Angleterre, Nicolas de Cuse; en France, le cardinal d'Avignon; en Portugal, Alvaro, évêque de Silves; Jean Solerio fut nommé orateur près d'Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile.

« De nombreux prédicateurs de la croisade, dit M. Hauslé, parmi lesquels Jean Capistran et Jacques Picénus de Marchia, parcoururent l'Allemagne, la France, l'Espagne et la Hongrie, appelèrent les peuples à prendre part à l'expédition en payant de leur personne ou de leur fortune, en priant et assistant aux prières publiques pour le succès des armes chrétiennes. C'est de cet appel des peuples chrétiens que date l'habitude de tout l'Occident de sonner l'*Angelus* trois fois par jour (1). En aliénant les joyaux de l'Église romaine et quelques domaines des États ecclésiastiques *Calixte* parvint à équiper contre les Turcs une flotte qui, sous le commandement du cardinal patriarche d'Aquilée, fit subir de nombreux et graves échecs à l'ennemi. En même temps il équipa dans le même but une autre flotte en Espagne, grâce aux fonds qu'il y avait recueillis; il la plaça sous les ordres de Pierre, archevêque de Tarragone; pendant que, d'un autre côté, on devait attaquer les Sarrasins de Grenade. Malheureusement son zèle pour les affaires de la chrétienté ne provoqua pas une réaction suffisante ou du moins assez durable de la part des princes. Ils avaient bien envoyé un grand nombre de députés et de lettres de félicitations au nouveau Pape; Alphonse V et Philippe de Bourgogne avaient pris la croix et les Génois avaient ouvert la guerre maritime contre les Turcs; mais tout à coup le perfide Aragonais avait tourné contre les Génois la flotte espagnole destinée à la croisade. En Allemagne, l'empereur Frédéric III

(1) Raynaud, ad ann. XXII.

restait immobile, toujours incertain, toujours en discussion avec son père Ladislaw, roi de Hongrie; les princes de l'empire se montraient mécontents du concordat de Vienne, et les évêques, les électeurs de Mayence et de Trèves surtout, opposaient les libertés de l'Église germanique à la demande que faisait Carvajal de la dîme pour la guerre contre les Turcs. Le roi de France, quoiqu'il se fût d'abord déclaré prêt à tout (1), avait défendu la publication des bulles de la croisade, parce qu'il était en guerre avec l'Angleterre et qu'il craignait de dégarnir le pays de soldats. Le parlement de Paris demandait formellement l'exemption de la dîme des Turcs; le duc d'Orléans lui-même, d'ailleurs favorable à la croisade, n'osait pas y pousser énergiquement. Le roi d'Angleterre s'excusa (2), et la flotte portugaise s'en retourna en Portugal, prenant pour prétexte les troubles survenus en Italie, notamment à Sienne, troubles que les Aragonais avaient grand soin d'entretenir.

« Heureusement pour la Hongrie et l'Autriche, comme pour toute l'Allemagne et une grande partie de la chrétienté d'Occident, l'unique armée des Croisés que le Pape fût parvenu à susciter obtint, sous la conduite du valeureux Hunyade et de l'enthousiaste Capistran, un triomphe aussi éclatant que merveilleux sur les Turcs, auprès de Belgrade, le 22 juillet 1456.

« *Calixte* appela l'attention des princes sur cette victoire miraculeuse et les sollicita vivement d'achever l'œuvre commencée, mais ses réclamations furent vaines. Le Pape tourna alors son zèle vers les princes de Bosnie, de Macédoine et d'Éthiopie; l'année suivante il s'adressa aux Chrétiens de Syrie, de Géorgie et de Perse, et jusqu'au prince mahométan Usumcassan, roi de Perse et d'Arménie, proclamant partout la victoire de Belgrade et demandant le secours de chacun contre l'ennemi commun. En même temps il publia une bulle pour protéger contre l'oppression des Occidentaux les Chrétiens placés sous la domination turque, et une autre bulle contre ceux qui livreraient des armes aux Turcs ou qui entreraient en rapport avec les Juifs, qui semblaient prendre une joie particulière aux succès des infidèles contre l'Occident.

« Ce fut au milieu de ces efforts, dirigés tous vers un but unique et suprême, que s'écoula la première année du pontificat de l'ardent vieillard. L'année suivante (1457), la flotte des croisés renforcée opéra avec avantage contre les Turcs. Ceux-ci paraissant vouloir réaliser une nouvelle invasion en Hongrie, *Calixte* prévint le danger en apaisant les dissensions élevées entre l'empereur Frédéric III et Ladislaw, et en procurant ainsi à ce dernier le temps de fortifier son armée en Hongrie et de se préparer à recevoir l'ennemi; mais la mort imprévue du jeune roi donna une nouvelle tournure aux affaires. On vit paraître alors sur la scène le brave Scanderberg, seigneur d'Albanie. *Calixte*, remarquant que les expéditions isolées contre les Turcs ne terminaient rien, chercha pour la troisième fois à faire un appel aux armes réunies de tous les princes chrétiens de l'orient et du nord de l'Europe; mais l'appel ne fut pas mieux entendu qu'auparavant. Les électeurs d'Allemagne répondirent en se plaignant de ce que le Pape ne ramassait la dîme des Turcs que pour s'enrichir.

« On peut lire la réponse à cette accusation dans les lettres d'Æneas Sylvius, promu depuis peu au cardinalat (1). En France, le Dauphin Louis, brouillé avec son père, se prononçait seul en faveur du Pape. Les maîtresses du roi ne lui permettaient de rien faire, et l'opposition contre la perception de la dîme des Turcs finit par provoquer de la part de l'université de Paris un appel à un concile universel. L'Angleterre continuait la guerre contre la France et l'Écosse. En Suède on chassait le roi Charles VIII, et le nouveau roi Christiern Ier de Danemark suivit, malgré ses promesses antérieures, la politique égoïste et mesquine des autres princes. En

(1) D'Achery, III, 800.
(2) *Ibidem*, 803.

(1) *Æneæ Sylvii Ep.* 358 et 369, au chevalier de l'électeur de Mayence, Martin Meyer.

Italie Alphonse V continuait aussi à combattre les Génois.

« Depuis longtemps favorisé par *Calixte* III, dont l'œil ne cessait de se porter vers la Hongrie, véritable champ de bataille des Chrétiens et des Turcs, le nouveau souverain de ce royaume, Mathias Corvin, fils du brave Hunyade, avait eu d'abord à vider des démêlés avec ses voisins, et l'hypocrisie du nouveau roi de Bohême, George Podiébrad, avait su tromper le Pape. Les Vénitiens feignaient d'être fatigués: et Scandderberg seul tenait bon.

« Ainsi se passèrent l'année 1457 et une partie de l'année 1458. La mort du roi d'Aragon (27 juin 1458) jeta alors le Pape dans une nouvelle lutte qui ne se termina qu'avec sa vie, » mais que ce n'est pas le lieu de raconter ici.

Deux bulles du commencement de son pontificat : la première, du 3 mai 1455, dans laquelle il prend la défense des immunités du clergé de la province de Salzbourg, menacé par la justice temporelle ; la deuxième, du 4 mai de la même année, par laquelle il cherche à remédier aux brigandages et à l'anarchie qui désolaient la Galice, prouvent qu'il n'était pas resté indifférent aux intérêts de la chrétienté.

Calixte mourut le jour de la Transfiguration (6 août 1458), fête qu'un an plus tôt il avait rendue obligatoire pour toute l'Église, en mémoire de la délivrance de Belgrade. « On ne peut guère laver *Calixte*, dit M. Hauslé ; du reproche de népotisme, mais il en est tout autrement de celui d'avarice, qu'on a avancé contre lui, avarice dont nous croyons parfaitement incapable, quand même il aurait laissé le double de 150,000 ducats qu'on trouva dans son trésor, l'homme qui hasarda tout pour réaliser la grande idée de son règne. »

« Son successeur, Pie II, embrassa avec la même ardeur l'idée de la croisade contre les Turcs et n'eut pas plus de succès. Le temps de l'enthousiasme religieux était passé, ainsi que celui du respect de l'autorité pontificale, qui avait si longtemps rendu les peuples sensibles aux grandes et nobles idées de sacrifice et de dévouement. »

Les lettres de *Calixte* III sont au complet dans Raynaud (*ad annum* 1458, XVII-LIV ; *ad ann.* 1456, 1457, *per integrum; ad ann.* 1458, I-XLI). Quelques-unes se trouvent aussi dans d'Achery (*Spicileg.*, t. III, éd. Paris, 1723, p. 796-804) ; dans Hardouin (IX, 1375-1378), et dans le *Magn. Bullar. Rom.* (édit. Lugdun. 1692, t. I, p. 379-382).

LE NOIR.

CALIXTINS, sectaires qui s'élevèrent en Bohême au commencement du quinzième siècle. On leur donna ce nom, parce qu'ils soutenaient la nécessité du *calice* ou de la communion sous les deux espèces, pour participer à la sainte eucharistie.

Immédiatement après le supplice de Jean Hus, dit Bossuet, on vit deux sectes s'élever en Bohême sous son nom, les *calixtins* sous Roquesane, les *taborites* sous Ziska. La doctrine des premiers consistait d'abord en quatre articles. Le premier concernait la *coupe*, ou la communion sous l'espèce du vin ; les trois autres regardaient la correction des péchés publics et particuliers, sur laquelle ils portaient la sévérité à l'excès, la prédication libre de la parole de Dieu, qu'ils ne voulaient pas que l'on pût défendre à personne, et les biens de l'Eglise contre lesquels ils déclamaient. Ces quatre articles furent réglés dans le concile de Bâle d'une manière dont les *calixtins* parurent contents ; la coupe leur fut accordée sous certaines conditions dont ils convinrent.

Cet accord s'appela *compactum*, nom célèbre dans l'histoire de Bohême. Mais une partie des hussites, qui ne voulut pas s'y tenir, commença, sous le nom de *taborites*, les guerres sanglantes qui dévastèrent la Bohême. L'autre partie des hussites, nommée des *calixtins*, qui avaient accepté l'accord, ne s'y tint pas ; au lieu de déclarer, comme on en était convenu à Bâle, que la coupe n'est pas nécessaire, ni commandée par Jésus-Christ, ils en pressèrent la nécessité, même à l'égard des enfants nouvellement baptisés. A la réserve de ce point, ils convenaient de tout le dogme avec l'Eglise romaine, et ils auraient reconnu l'autorité du pape, si Roque-

sane, piqué de n'avoir pas obtenu l'archevêché de Prague, ne les avait entretenus dans le schisme.

Dans la suite, une partie d'entre eux jugea qu'ils avaient trop de ressemblance avec l'Eglise romaine; ceux-ci voulurent pousser plus loin la réforme, et firent, en se séparant des *calixtins*, une nouvelle secte, qui fut nommée les *frères de Bohême*. *Hist. des Variat.*, l. 11, n. 168 et suiv.

Les *calixtins* paraissent avoir subsisté jusqu'au temps de Luther, auquel ils se réunirent la plupart; et quoique cette secte n'ait jamais été fort nombreuse, on prétend qu'il s'en trouve encore quelques-uns répandus en Pologne. Mosheim pense que les *taborites*, devenus moins furieux qu'ils ne l'avaient été d'abord, se réunirent aussi à Luther et aux autres réformateurs, membres bien dignes, sans doute, de former une nouvelle Eglise de Jésus-Christ.

Calixtins, est encore le nom que l'on donne à quelques luthériens mitigés qui suivent les opinions de Georges Calixte ou *Caliste*, théologien célèbre parmi eux, qui mourut vers le milieu du dix-septième siècle. Il combattait le sentiment de saint Augustin sur la prédestination, la grâce et le libre arbitre; ses disciples sont regardés comme semi-pélagiens.

Calixte soutenait qu'il y a dans les hommes un certain degré de connaissance naturelle et de bonne volonté, et que quand ils usent bien de ces facultés, Dieu ne manque pas de leur donner tous les moyens nécessaires pour arriver à la perfection de la vertu, dont la révélation nous montre le chemin. Selon le dogme catholique, au contraire, l'homme ne peut faire, d'aucune faculté naturelle, un usage utile au salut, que par le secours d'une grâce qui nous prévient, opère en nous et avec nous. C'est une maxime universellement reconnue, que le simple désir de la grâce est déjà un commencement de grâce. On prétend que les ouvrages qu'il a laissés sont très-médiocres, malgré les éloges pompeux que lui ont donnés les protestants. Au reste, il était plus modéré que la plupart de ses confrères; il avait formé le projet, sinon de réunir ensemble les catholiques, les luthériens et les calvinistes, du moins de les engager à se traiter mutuellement avec plus de douceur, et de se tolérer les uns et les autres. Ce dessein lui attira la haine d'un grand nombre de théologiens de sa secte; ils écrivirent contre lui avec la plus grande chaleur, et lui reprochèrent plusieurs erreurs. On le regarda comme un faux frère, qui, par amour pour la paix, trahissait la vérité. Mosheim, avec beaucoup d'envie de le justifier, n'a pas osé le faire, ni approuver le projet que Calixte avait formé. *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, sect. 2, part. 2, c. 1, § 23. Pour plaire aux protestants, il faut déclamer contre l'Eglise romaine, et témoigner pour elle la plus grande aversion. *Voyez* Syncrétistes. Bergier.

CALMET (don Augustin). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre exégète du siècle dernier naquit en 1672 à Mesnil-la Hogue, en Lorraine, et mourut dans l'abbaye de Senones le 25 octob. 1757, à l'âge de 86 ans, regretté de tous ceux qui l'avaient connu, et pleuré des bénédictins, dont il avait été une des gloires. Il a composé lui-même son épitaphe la voici :

Frater Augustinus *Calmet*
Natione gallus, religione catholico-romanus,
Professione monachus, nomine abbas,
Multum legit, scripsit, oravit,
Utinam bene!

Ce fut en 1688 qu'il fut admis dans l'ordre des bénédictins, et huit ans après au sacerdoce. Dès 1698, il faisait des cours de philosophie et de théologie dans l'abbaye de Moyen-Moutier dont il devenait supérieur en 1704. En 1707 il commençait de publier à Paris la *Sainte Bible en latin et en français avec un commentaire littéral et critique* et terminait cet ouvrage, en 23 vol. in-4°, en 1716. Une seconde édition en 26 vol. in-4°, paraissait de 1714 à 1720, et une troisième, encore augmentée, en 1724; cette dernière formait 9 vol. in-folio.

« Cette œuvre biblique, dit M. Welte, toute nouvelle dans son genre, fut accueillie avec une très-grande faveur, puisque huit ans après avoir été ache-

vée elle en était déjà à une troisième édition. Les protestants eux-mêmes la jugèrent favorablement (1), et leur principal reproche ne portait que sur la fidélité de l'auteur à la doctrine catholique et sur l'esprit général de son exégèse, trop conforme au sens et à l'esprit de l'Église (2). D'un autre côté les critiques catholiques ne manquèrent pas, et parmi eux se signalèrent le fameux critique Richard Simon et Étienne Souciet, bibliothécaire du collége des Jésuites à Paris ; mais leurs critiques furent couvertes par des louanges bien plus nombreuses et souvent exagérées. Un Espagnol, par exemple, écrivit : *Incumbo pene totus in lectionem commentariorum Augustini Calmeti, etc. Opus, ita me Deus amet, egregium, ingens, eximium ac superius omne laude ; quos qui viginti tres tomos habeat, haud ille ad pleniorem sacrorum codicum intellectum uberioremque divini sermonis doctrinam quidquam desiderabit* (3). Tout en proclamant hautement que D. *Calmet* a rendu de grands services à l'exégèse biblique par son ouvrage, et que notamment il a ouvert la voie à une manière plus utile et plus agréable de traiter les sujets bibliques, on ne peut méconnaître qu'en bien des occasions il passe trop légèrement sur des textes difficiles, et se contente de mettre à la suite les unes des autres des explications tout à fait disparates, en laissant au lecteur le choix de l'explication la plus juste, ce qui est très-souvent fort embarrassant.

» Ses *Dissertations qui peuvent servir de prolégomène de l'Ecriture sainte*, Paris, 1720, et que nous avons déjà citées, ont un mérite réel. Il y traite soit des points d'exégèse difficiles, soit des questions qui servent d'introducrion aux différents livres de l'Écriture. Les fréquentes éditions qu'on en fit et les nombreuses traductions en anlais (4), en hollandais (5), en latin (6), en allemand (1), qui en furent publiées, sont la meilleure preuve de leur importance et de leur utilité.

« Après ces dissertations, et en rapport intime avec elles, vient le *Dictionnaire historique et critique, chronol., géographique et littéral de la Bible*, Paris 1772, 2 vol.; *Suppl.*, ib., 1728. L'assertion de Mosheim, qui, dans sa préface de la traduction allemande des *Dissertations* de D. *Calmet*, dit : « On peut se passer du *Dictionnaire biblique* si connu et si recherché de M. *Calmet*, quand on possède la collection de ses Dissertations, ce dictionnaire ne renfermant presque rien de plus que les Dissertations elles-mêmes,» n'est pas entièrement exacte; mais ce qui est bien plus inexact, c'est l'affirmation de Baur, qui prétend, dans l'Encyclopédie de Hall, que « le Dictionnaire ne renferme que les observations disséminées dans les Commentaires bibliques, réunies par ordre alphabétique. » D. *Calmet* lui-même dit dans sa préface, après avoir parlé du but, du plan, des matières de son Dictionnaire : *Quare opus habendum est non tanquam Commentariorum nostrorum epitome tantum, sed velut illis omnibus adjectum supplementum* (2). Un examen impartial fait ressortir la vérité de ces paroles. »

Un autre ouvrage de D. *Calmet*, également important pour l'étude de la Bible, est son *Histoire sainte de l'A. et du N. Testament et des Juifs, pour servir d'introduction à l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury*, Paris, 1718, 2 vol. in-4°. Cette histoire commence avec la création du monde et se termine à la ruine de Jérusalem par les Romains.

En 1718 *Calmet* publia son *Histoire universelle sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*. dans laquelle il prend pour fil conducteur l'idée exposée par Bossuet dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, et en 1728 son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves et*

(1) Cf. Rathlef, *Hist. des Savants contemporains*, t. I, p. 69.
(2) Cf. Meyer, *Hist. de l'exeg. de la Bible*, IV, 470.
(3) Cf. Rathlef, *l. c.*, p. 74.
(4) Par Sam. Parker, Oxf. 1726.
(5) Rotterdam, 1728-1733.
(6) Mansi, Lucques, 1729.

(1) Sous la direction de J.-L. Mosheim, Brême 1744.
(2) Trad. de Mansi.

dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, en 1690; Nancy, 3 vol. in-fol., avec beaucoup de gravures et de cartes. Ce grand ouvrage historique est le plus important de tous ceux de D. *Calmet*. Il repose sur de vastes recherches tirées des sources mêmes. C'est une inépuisable mine pour l'histoire spéciale de la Lorraine. D. *Calmet* en fit lui-même un abrégé qu'il publia sous le titre de : *Histoire de Lorraine abrégée*, Nancy, 1734, et plus tard il y ajouta une *Notice sur la Lorraine*, 1756, sous forme alphabétique, qui devait servir de complément à son grand ouvrage.

Enfin un travail très-utile à l'histoire de l'ordre des Bénédictins, est son *Commentaire littéral, historique et moral sur la règle de S. Benoît, avec des remarques sur les différents ordres religieux qui suivent la règle de S. Benoît*, Paris 1734. LE NOIR.

CALOMNIE, fausse imputation faite à quelqu'un d'un vice, d'une mauvaise action ou d'une mauvaise intention dont il n'est réellement pas coupable. Outre le péché de mensonge qui est la base de ce crime, c'est une injustice qui blesse le prochain dans ce qui lui est le plus cher, dans sa réputation, et souvent nuit à sa fortune. Les *calomnies* couchées par écrit, rendues publiques par l'impression, sont encore plus odieuses que celles qui se bornent à des discours; les libelles diffamatoires contre les vivants et les morts, méritent des peines afflictives, et ne peuvent être punis trop sévèrement.

« Celui, dit l'Ecclésiaste, qui *calomnie* en secret, est un serpent qui » mord dans le silence, » *Eccles.*, c. 10, ℣ 11; « c'est un homme abominable avec lequel il ne faut point » lier société. » *Prov.*, c. 24, ℣ 9 et 21. « Vous ne calomnierez point votre » prochain, vous ne lui ferez point » violence. » *Levit.*, c. 19, ℣ 13. C'est une loi de l'Ancien Testament, fondée sur les notions naturelles de la justice.

« Ne vous accusez point les uns les » autres; celui qui juge ou noircit » son frère manque de respect à la » loi. » *Jac.*, cap. 24, ℣ 11. « Renoncez à la malignité, à l'imposture, à » la médisance; ne rendez point le » mal pour le mal, ni *calomnie pour* » *calomnie.* » *I Petri*, cap. 2, ℣ 1; cap. 3, ℣ 9. « Priez Dieu pour ceux » qui vous persécutent et vous calomnient. » *Matth.*, cap. 5, ℣ 44. Tels sont les préceptes de l'Evangile.

Une accusation fausse est aisée à former, mais très-difficile à réparer : malgré la multitude de *calomnies* dont tout le monde se plaint, on ne voit point d'exemples de réparations. Saint Paul accuse de ce crime les anciens philosophes. *Rom.*, c. 1, ℣ 29 et 30. Il serait à souhaiter que les modernes fussent plus attentifs à s'en préserver; mais il n'arrive que trop souvent que ceux qui déclament avec le plus d'amertume contre la *calomnie*, sont ceux qui se la permettent le plus aisément. Bayle, dans sa lettre aux réfugiés, reproche aux calvinistes d'avoir introduit en France des libelles diffamatoires; son *Dictionnaire critique* n'est presque rien autre chose; mais il n'est aucune de ses *calomnies* qui n'ait été répétée et amplifiée par les incrédules d'aujourd'hui. BERGIER.

CALOYER ou CALOGER, *calogeri*, moine, religieux et religieuse grecs, qui suivent la règle de saint Basile. Les *caloyers* habitent particulièrement le mont Athos; mais ils desservent presque toutes les Eglises d'Orient. Ils font des vœux, comme les moines en Occident. Il n'a jamais été fait de réforme chez eux; ils gardent exactement leur premier institut, et conservent leur ancien vêtement. Tavernier observe qu'ils mènent un genre de vie fort austère et fort retiré; ils ne mangent jamais de viande, et outre cela ils ont quatre carêmes, et observent plusieurs autres jeûnes de l'Eglise grecque avec une extrême régularité. Ils ne mangent du pain qu'après l'avoir gagné par le travail de leurs mains; il y en a qui ne mangent qu'une fois en trois jours, et d'autres deux fois par semaine. Pendant leurs sept semaines de carême, ils passent la plus grande partie de la nuit à pleurer et à gémir pour leurs péchés et pour ceux des autres.

Quelques auteurs observent qu'on donne particulièrement ce nom aux religieux qui sont vénérables par leur âge, leur retraite et l'austérité de leur vie, et le dérivent du grec καλὸς, *beau*, et γῆρας, *vieillesse*. Il est à remarquer que quoiqu'en France on comprenne tous les moines sous le nom de *caloyers*, il n'en est pas de même en Grèce; il n'y a que les frères qui s'appellent ainsi : car on nomme ceux qui sont prêtres *Iéronomaques*, ἱερονομαχοὶ, *sacrificateurs*.

Les Turcs donnent aussi quelquefois le nom de *caloyer* à leurs dervis ou religieux.

Les religieuses *caloyères* sont renfermées dans des monastères où elles vivent séparément chacune dans leur maison. Elles portent toutes un habit de laine noire et un manteau de même couleur; elles ont la tête rasée, les bras et les mains couverts jusqu'au bout des doigts : chacune a une cellule séparée, et toutes sont soumises à une supérieure ou une abbesse. Elles n'observent cependant pas une clôture fort régulière, puisque l'entrée de leur couvent, interdite aux prêtres grecs, ne l'est pas aux Turcs, qui y vont acheter de petits ouvrages à l'aiguille faits par ces religieuses. Celles qui vivent sans être en communauté, sont pour la plupart des veuves, qui n'ont fait d'autre vœu que de mettre un voile noir sur leur tête, et de dire qu'elles ne veulent plus se marier. Les unes et les autres vont partout où il leur plaît, et jouissent d'une assez grande liberté à la faveur de l'habit religieux. BERGIER.

CALVAIRE, montagne située hors des murs de Jérusalem, nommée en hébreu *Golgotha*, *crâne* ou *tête chauve*, parce qu'elle était sans verdure; c'est là que Jésus-Christ fut crucifié. Sainte Hélène y fit bâtir une église. Il est dit dans l'Evangile, qu'à la mort du Sauveur il se fit un tremblement de terre, et que les rochers se fendirent. Des voyageurs anglais et des historiens très-instruits, Millar, Fléming, Maundrell, Schaw et d'autres attestent que le rocher du *Calvaire* n'est point fendu naturellement selon les veines de la pierre, mais d'une manière évidemment surnaturelle. « Si je voulais » nier, dit Saint Cyrille de Jérusalem, » que Jésus-Christ ait été crucifié, » cette montagne de Golgotha sur » laquelle nous sommes présentement » assemblés, me l'apprendrait. » *Catech.*, 13.

Dans les premiers siècles de l'Eglise on croyait, sur la foi d'une tradition des Juifs, qu'Adam avait été enterré sur le *Calvaire*, et que Jésus-Christ avait été crucifié sur sa sépulture, afin que le sang versé pour la rédemption du monde purifiât les restes du premier pécheur. Origène, saint Cyprien, saint Basile, saint Epiphane, saint Athanase, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, et d'autres, citent cette tradition; saint Jérôme, après l'avoir rejetée, semble y être revenu. *Epist. ad Marcellam.* Qu'elle soit vraie ou fausse, peu importe; elle atteste toujours l'opinion que l'on avait dans ce temps-là de l'efficacité et de l'universalité de la rédemption.

CALVAIRE, chez les chrétiens, est une chapelle de dévotion où se trouve un crucifix, et qui est élevée sur un tertre proche d'une ville, à l'imitation du *Calvaire* où Jésus-Christ fut mis en croix près de Jérusalem. Tel est le *Calvaire* du Mont Valérien, près de Paris; dans chacune des sept chapelles dont il est composé, est représenté quelqu'un des mystères de la passion. BERGIER.

CALVARISTES (ordre des), (*théol. hist. ordr. relig.*) Les *Calvaristes*, ou prêtres du Calvaire; vénèrent, comme le fondateur de leur ordre, Hubert charpentier, licencié en théologie, qui, en 1633, conçut l'idée de cet institut, pour honorer la passion du Sauveur et soutenir la foi catholique dans le Béarn où le protestantisme faisait subir à l'Église des pertes très-graves. Il établit son couvent dans le diocèse d'Auch, sur le Mont Bétharam et à N. D. de Garaison, pélerinage très-fréquenté. Louis XIII lui permit d'établir une résidence au Mont-Valérien, près Paris. Lorsqu'en 1638 l'association de la Propagation de la Foi, qu'avait instituée à Paris le P. Hyacinthe, capucin, pour la conversion des protestants, et qui se composait de

prêtres, de moines et de laïques, se fut unie à la congrégation du Calvaire, celle-ci fut autorisée, en 1650, par lettres patentes du roi. Ses prêtres vivaient isolés, comme des ermites. Plus tard les prêtres de Bétharam et du Mont-Valérien furent réunis; les curés de Paris furent admis dans leur association, et depuis cette époque les paroisses de Paris se rendaient en procession, pendant la semaine des Rogations, au Mont-Valérien. Enfin l'archevêque de Paris commit la réforme de la maison à Pierre Coudac, qui en fut élu supérieur en 1664, et s'établit avec quelques prêtres de la société de Saint-Sulpice, à laquelle il appartenait lui-même, au Calvaire, c'est-à-dire au Mont-Valérien. Il eut, dit M. Fehr, plusieurs successeurs, hommes capables et dignes.

Le Noir.

CALVIN (Jean), fondateur de la secte qui porte encore aujourd'hui son nom, naquit à Noyon en 1509, et mourut à Genève en 1564. Il y a dans la conduite de ce célèbre réformateur, des traits de caractère qu'il importe de saisir pour se faire une idée juste du calvinisme.

Instruit par un des émissaires que Luther et ses associés avaient envoyés en France, il vit que ces réformateurs de la religion n'avaient ni principes suivis, ni corps de doctrine, ni profession de foi, ni aucun règlement fixe de discipline. Il entreprit de former un système complet de théologie conforme à leurs opinions, et il en vint à bout dans son *Institution chrétienne,* qu'il publia en 1536.

Il y pose pour principe que la seule règle de foi qu'un fidèle doive consulter est l'Ecriture sainte, que Dieu lui en fait connaître la vérité et le vrai sens par une inspiration particulière du Saint-Esprit. La question est de savoir comment on peut distinguer sûrement cette inspiration prétendue d'avec le fanatisme d'un imposteur.

Calvin, retiré à Genève, où Farel et Viret avaient établi les opinions des réformateurs d'Allemagne, commença par s'élever contre un décret du synode de Berne, qui réglait la forme du culte; il se crut mieux inspiré que ce synode. Obligé de se retirer à Strasbourg, et ensuite rappelé à Genève, il y acquit un empire absolu, fit un catéchisme, établit un consistoire, régla la forme des prières et des prédications, la manière de célébrer la cène, etc.... et revêtit son consistoire du pouvoir de porter des censures et d'excommunier. Ainsi ce prédicant, après avoir déclamé contre l'autorité que les pasteurs de l'Eglise catholique s'attribuaient, usurpa lui-même une autorité cent fois plus absolue, à laquelle l'inspiration qu'il accordait à chaque fidèle était obligée de céder.

Le traducteur anglais de Mosheim, qui prétend que *Calvin* surpassa tous les autres réformateurs en savoir et en talent, convient qu'il poussa aussi plus loin que les autres l'opiniâtreté, la sévérité et l'esprit turbulent, tom. 4, p. 91, note. Quelles qualités pour un apôtre! Il jugea lui-même que le pouvoir qu'il s'était arrogé était exorbitant, puisque avant de mourir il conseilla au clergé de Genève de ne point lui donner de successeur. Spon, *Hist. de Genève*, tom. 2, p. 3. Les protestants, qui ne cessent de déclamer contre l'ambition et le despotisme des papes, pardonnent à *Calvin* de l'avoir porté beaucoup plus loin; ils l'excusent *à cause*, disent-ils, *de ses services et de ses vertus*. Où sont donc les vertus de ce fougueux réformateur.

Bolsec, carme apostat, lui prouva que par sa doctrine il faisait Dieu auteur du péché; *Calvin* fit bannir Bolsec, et il ne tint pas à lui qu'on ne le punit par peines afflictives, comme pélagien et séditieux. Castalion, pour avoir aussi attaqué la doctrine de *Calvin*, avait été de même obligé de sortir de Genève. Ce n'était plus l'Écriture ni l'inspiration de chaque fidèle qui était règle de foi dans cette ville, c'était l'autorité despotique de *Calvin*.

Michel Servet, qui avait attaqué le mystère de la sainte Trinité, et qui était poursuivi en France, se sauva à Genève; *Calvin* le fit arrêter, le fit condamner à être brûlé vif, et la sentence fut exécutée. Pour justifier sa conduite, *Calvin* fit un traité, où il entreprit de prouver qu'il fallait punir

de mort les hérétiques. Ainsi, ces ministres qui soutenaient que l'Écriture est seule règle de notre foi, que chaque particulier est juge du sens de l'Écriture, condamnaient comme hérétique un écrivain, parce qu'il ne voyait pas dans l'Écriture le même sens et les mêmes dogmes qu'ils prétendaient y voir : pendant qu'ils se déchaînaient contre les magistrats qui punissaient de mort les hérétiques en France, ils faisaient eux-mêmes brûler Servet, parce qu'ils le jugeaient hérétique.

Gentilis, Okin, Blandrat, qui voulurent renouveler à Genève les opinions de Servet, faillirent être traités de même. Gentilis fut mis en prison et obligé de se rétracter ; Okin fut chassé ; Blandrat, poursuivi en justice, forcé à signer une profession de foi, et à s'évader (1).

Il ne faut pas croire que cette contradiction entre les principes des réformateurs et leur conduite ait cessé dans le calvinisme. Ses partisans ont toujours continué d'enseigner que l'Écriture sainte est la seule règle de notre foi, que Dieu éclaire chaque fidèle pour juger du vrai sens de l'Écriture, que le sentiment des Pères, les décrets des conciles, les décisions de l'Eglise, ne sont qu'une autorité humaine à laquelle personne n'est obligé de déférer, et en même temps ils n'ont pas cessé de tenir des synodes, de dresser des professions de foi, de condamner des erreurs, d'excommunier ceux qui les soutenaient ; ils ont ainsi traité les sociniens, les anabaptistes, les arminiens.

Un déiste de nos jours, élevé parmi les calvinistes, leur a reproché avec beaucoup de véhémence cette contra-

(1). Obligé de quitter la France pour se soustraire à des poursuites juridiques, Calvin passa en Allemagne, y recherc a la plupart de ceux qui remuaient alors l s consciences et agitaient les esprits. A Bâle il fut présenté par Bucer à Erasme, qui se tenait aux écoutes, sans se laisser emporter aux opinions des novateurs. Erasme après s être entretenu avec lui sur quelques-uns des points de la religion, fort éton é de ce qu'il avait découvert dans cette âme, se tourna vers Bucer, et lui dit, en lui montrant le jeune Calvin : « Je vois un grand fléau s'élever dans l'Eglise contre l'Eglise : » *Video magnam pestem oriri in Ecclesia contra Ecclesiam.*

L'esprit intolérant et sanguinaire de cet homme, devenu trop célèbre, se montre dans une de ses lettres au marquis du Poët, son ami : « Ne faites « faute, lui dit-il, de défaire le pays de ces zélés « fanatiques, qui exhortent les peuples par leurs dis- « cours à se roidir contre nous, noircissent notre « conduite, et veulent faire passer pour rêverie « notre croyance. Pareils monstres doivent être « étouffés, comme fis en l'exécution de Michel Ser- « vet, espagnol. »

Les mauvais sentiments de Calvin sur la Trinité excitèrent contre lui le zèle d'un homme qui, d'ailleurs, partageait ses opinions sacramentaires : « Quel démon t'a poussé, ô Calvin, à déclamer avec « Arius contre le Fils de Dieu?....... C'est cet an- « techrist du Septentrion que tu as l'imprudence « d'adorer, ce grammairien Mélancthon... Garde- « toi, lecteur chrétien, et vous surtout, ministres de « la parole, gardez-vous des livres de Calvin... Ils « contiennent une doctrine impie, les blasphèmes « de l'arianisme, comme si l'esprit de Michel Ser- « vet, en s'échappant du bûcher, avait à la platoni- » cienne transmigré tout entier dans Calvin. » (Stancharus, *de Mediat. in Calvin Instit.*, n. 3 et 4.) En enseignant que Dieu était l'auteur de tous les péchés, Calvin révolta contre lui tous les partis de la réforme. Les luthériens de l'Allemagne se réunirent pour réfuter un si horrible blasphème : « Cette opinion, disent-ils, doit être partout en hor- » reur, en exécration : c'est une fureur stoïcienne, » fatale aux mœurs, monstrueuse et blasphéma- » toire. » (*Corpus doctrinæ christianæ*)

« Cette erreur calvinistique est horriblement in- » jurieuse à Dieu, et de toutes les erreurs la plus » funeste au genre humain ; selon cette théologie » calvinienne Dieu serait le plus injuste des tyrans... » et ce n'est plus le démon, mais Dieu lui-même qui » sera le père du mensonge. » (Conradus Schlus- » semberg. *Calvin. Theolog.*, fol. 46.)

Le même auteur, qui était surintendant inspecteur général des églises luthériennes en Allemagne, dans les trois livres qu'il publia contre la théologie calvinienne (Francfort, 1592), n'y nomme jamais les calvinistes sans leur donner les épithètes d'infidèles, d'impies, de blasphémateurs, charlatans, hérétiques, incrédules, gens frappés d'un esprit d'aveuglement et de vertige, gens sans front et sans pudeur, ministres turbulents et brouillons de Satan, etc.

Heshusius, après avoir exposé la doctrine des calvinistes, déclare avec indignation, « que non-seule- » ment ils transforment Dieu en démon, ce dont la » seule pensée fait horreur, mais qu'ils anéantissent » le mérite de Jésus-Christ à tel point qu'ils sont » dignes d'être relégués au fond des enfers. » (Lib. *de Præsenti corporis Christi.*)

Les partisans de Calvin ont essayé de le justifier sur le crime et la flétrissure dont on l'accusait hautement de porter la marque à l'épaule ; mais « ce « qui doit passer pour une conviction indubitable » des crimes imputés à Calvin, est que depuis qu'il » a été chargé de cette accusation, l'Eglise de Ge- » nève non-seulement n'a pas justifié le contraire, » mais même n'a pas nié l'information que Berthe- » lier, envoyé par ceux de la même ville, fit à » Noyon. Cette information était signée des plus ap- » parents de la ville de Noyon, et avait été faite » avec toutes les formes ordinaires de la justice ; » et, dans la même information, l'on voit que cet » hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abo- » minable, que l'on ne punit que par le feu, la » peine qu'il avait méritée fut, à la prière de son » évêque, modérée à la fleur-de-lis...... Ajoutez à » cela que Bolsec ayant rapporté la même infor-

diction. « Votre histoire, leur dit-il,
» est pleine de faits qui montrent de
» votre part une inquisition très-
» sévère, et que, de persécutés, les
» réformateurs devinrent bientôt per-
» sécuteurs. A force de disputer contre
» le clergé catholique, le clergé pro-
» testant prit l'esprit disputeur et
» pointilleux. Il voulait tout décider,
» tout régler, prononcer sur tout ;
» chacun proposait impérieusement
» son opinion pour loi suprême à
» tous les autres ; ce n'était pas le
» moyen de vivre en paix. *Calvin* avait
» tout l'orgueil du génie qui sent sa
» supériorité et qui s'indigne qu'on
» la lui dispute. Quel homme fut
» jamais plus tranchant, plus impé-
» rieux, plus décisif, plus divinement
» infaillible à son gré? La moindre
» objection qu'on osait lui faire, était
» toujours une œuvre de Satan, un
» crime digne du feu. Ce n'est pas au
» seul Servet qu'il en a coûté la vie
» pour avoir osé penser autrement
» que lui.

» La plupart de ses collègues étaient
» dans le même cas, tous en cela
» d'autant plus coupables qu'ils
» étaient plus inconséquents ; leur
» dure orthodoxie était elle-même
» une hérésie selon leurs principes. »
Deuxième lettre écrite de la Montagne.
p. 49, 50, 58.

Il faut d'ailleurs qu'un protestant ait l'esprit étrangement préoccupé, pour s'imaginer que c'est l'Écriture sainte qui est la règle de sa foi. Avant de lire ce livre, un jeune calviniste est déjà prévenu des dogmes qu'il doit y trouver, par les leçons de son catéchisme, par les instructions des ministres, par le ton général de la secte ; telle est l'inspiration qui le guide dans cette lecture. Aussi un luthérien ne manque jamais de voir dans l'Écriture les sentiments de Luther, un socinien ceux de Socin, un anglican ceux des épiscopaux, tout comme un calviniste y trouve ceux de *Calvin*.

Ce vice originel du calvinisme suffit pour en démontrer l'absurdité.

Nous ne voyons pas ce qu'auraient pu répondre *Calvin* et ses collègues, si un catholique instruit leur avait ainsi parlé : Vous prétendez être suscités de Dieu pour réformer l'Église ; mais vous n'êtes envoyés ni par aucun pasteur légitime, ni par aucune Église chrétienne ; il faut donc que vous ayez une mission extraordinaire

» mation, Berthelier qui vivait encore au temps de
» Bolsec ne le démentit point ; ce qu'il eût fait,
» sans doute, s'il eût pu le faire sans trahir le sen-
» timent de sa conscience et sans s'opposer à la
» créance publique. Ainsi le silence et de toute
» une ville intéressée et de son secrétaire, est, en
» cette occasion, une preuve infaillible des déréglé-
» ments imputés à Calvin. » (Le cardinal de Riche-
» lieu, liv 2.)

Ces déréglements étaient alors si peu contestés, qu'un auteur catholique (Compian, dans la *troisième raison*, an. 1581), parlant de la vie infâme de Calvin, avance comme un fait connu en Angleterre, que « le chef des calvinistes avait été fleurdelisé et » fugitif, et que son antagoniste Wittaker, avouant » le fait, n'y répond que par cet indigne parallèle : » Calvin a été stigmatisé, mais saint Paul l'a été, » d'autres l'ont été aussi. »

Stapleton, fort à portée d'en être instruit, puisqu'il avait passé sa vie dans le voisinage de Noyon, parle de l'aventure de Calvin dans les termes d'un homme très-sûr de son fait : *Inspiciuntur etiam adhuc hodie civitatis Noviodunensis in Picardia scrinia et rerum gestarum monumenta : in illis adhuc hodie legitur Joannem hunc Calvinum, sodomiæ convicium, ex episcopi et magistratus indulgentia, solo stigmate in tergo notatum, urbe excessisse ; nec ejus familiæ honestissimi viri, adhuc superstites, impetrare hactenus potuerunt ut hujus facti memoria, quæ toti familiæ notam aliquam inurit, e civicis illis monumentis ac scriniis eraderetur*. (Promptuarium catholicum, *part*. 3.)

Les lutheriens d'Allemagne en parlaient également alors comme d'un fait certain : *De Calvini variis flagitiis et sodomiticis libidinibus, ob quas stigma Joannis Calvini dorso impressum fuit à magistratu sub quo vixit*. (C. Schlussemberg, *in Calvin. Theol*., lib. 2, fol. 72.)

Enfin, si l'on en croit un de ses disciples, témoin oculaire, il mourut dans le désespoir et d'une maladie horrible. *Calvinus in desperatione finiens vitam, obiit turpissimo et fœdissimo morbo, quem Deus rebellibus et maledictis comminatus est prius excruciatus et consumptus. Quod ego verissime attestari audeo, qui funestum et tragicum illius exitum et exitium his meis oculis præsens aspexi*. (Joan. Haren, apud Petrum Cutzeminm.)

Les luthériens attestent le même fait : *Deus etiam in hoc sæculo judicium in Calvinum patefecit, quem in virga furoris visitavit, atque horribiliter punivit ante mortis infelicis horam. Deus enim manu sua potenti adeo hunc hæreticum percussit, ut desperata salute, dæmonibus invocatis, jurans, exsecrans et blasphemans, miserrime animam malignam exhalarit ; vermibus circa pudenda in aposthemate seu ulcere fætentissimo crescentibus, ita ut nullus assistentium fœtorem amplius ferre posset*. (Conrad. Schlussemberg, in *Theolog. Calvin*., l. 2, fo. 72.) — Cette notice est extraite de la *Discussion amicale*, tom. 1, lettre 2, *Append*. 2.

Goussɛt.

et miraculeuse. Commencez par la prouver de la même manière que Moïse, Jésus-Christ et les apôtres ont prouvé la leur. Luther et d'autres se donnent pour réformateurs aussi bien que vous; vous ne vous accordez point avec eux, vous n'enseignez pas en toutes choses la même doctrine, vous vous condamnez les uns les autres. Auxquels d'entre vous dois-je croire par préférence?

Vous me donnez l'Écriture sainte pour unique règle de ma foi; mais vous ne reconnaissez pas pour l'Écriture sainte plusieurs livres que l'Église catholique me donne comme tels: comment terminerons-nous cette contestation? Sera-ce l'Écriture sainte qui m'apprendra si tel livre est canonique ou non? Vous me présentez une traduction française de la Bible. Donnez-moi un garant de la fidélité de votre traduction, de laquelle je ne suis pas en état de juger par moi-même. Vous dites que je ne dois point déférer à l'autorité des hommes: donc je dois récuser la vôtre sur tout ce que vous trouverez bon d'affirmer.

Puisque l'Écriture sainte est la seule règle de ma foi, vous avez tort de prêcher et de vouloir expliquer l'Écriture; je sais lire aussi bien que vous; c'est à moi d'y trouver ce que Dieu a révélé, et non à vous de me le montrer. Vous me promettez l'inspiration du Saint-Esprit pour prendre le vrai sens de l'Écriture; je le veux: cette inspiration me dicte que vous prêchez l'erreur, et que l'Église catholique enseigne la vérité.

Pour toute réponse, *Calvin* aurait opiné à faire brûler ce raisonneur: « *Pareils monstres*, disait-il, *doivent être étouffés; comme fis ici en l'exécution de Michel Servet, espagnol.* » Lettre de *Calvin* à M. du Poët (1).

BERGIER.

CALVINISME, doctrine de *Calvin* et de ses sectateurs en matière de religion.

L'on peut réduire à six chefs principaux les dogmes essentiels du *calvinisme*. 1° Que Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans le sacrement de l'eucharistie, que nous l'y recevons seulement par la foi. 2° Que la prédestination et la réprobation sont absolues, indépendantes de la prescience que Dieu a des œuvres bonnes ou mauvaises de chaque particulier; que l'un et l'autre de ces deux décrets dépendent de la pure volonté de Dieu, sans égard au mérite ou au démérite des hommes. 3° Que Dieu donne aux prédestinés une foi et une justice inamissibles, et ne leur impute point leurs péchés. 4° Qu'en conséquence du péché originel, la volonté de l'homme est tellement affaiblie qu'elle est incapable de faire aucune bonne œuvre méritoire du salut, même aucune action qui ne soit vicieuse et imputable à péché. 2° Qu'il lui est impossible de résister à la concupiscence vicieuse; que tout le libre arbitre consiste à être exempt de coaction et non de nécessité. 6° Que les hommes sont justifiés par la foi seule, conséquemment que les bonnes œuvres ne contribuent en rien au salut; que les sacrements n'ont point d'autre efficacité que d'exciter la foi. Calvin n'admet que deux sacrements, le baptême et la cène; il rejette absolument le culte extérieur et la discipline de l'Église catholique.

On voit que, pour former son système, cet hérésiarque a rassemblé les erreurs de presque toutes les sectes connues, celles des prédestinatiens, de Vigilance, des donatistes, des iconoclastes, de Bérenger; qu'il a répété ce qu'avaient dit les albigeois, les vaudois, les beggards, les fratricelles,

(1) Rousseau justifie son déisme par l'esprit de la prétendue réforme, et confond les ministres de Genève, qui s'étaient élevés contre sa doctrine. « Qu'est-ce que la religion de l'Etat, leur dit-il? C'est la sainte réformation évangélique. Voilà sans contredit des mots bien sonnants. Mais qu'est-ce à Genève aujourd'hui que la sainte réformation évangélique? Le sauriez-vous, monsieur, par hasard? En ce cas je vous en félicite. Quant à moi je l'ignore. J'avais cru le savoir ci-devant, mais je ne trompais ainsi que bien d'autres plus savants que moi sur tout autre point, et non moins ignorants sur celui-là.

» Quand les réformateurs se détachèrent de l'Eglise romaine, ils l'accusèrent d'erreur, et, pour corriger cette erreur dans sa source, ils donnèrent à l'Ecriture un autre sens que celui que l'Eglise lui donnait. On leur demanda de quelle autorité ils s'écartaient ainsi de la doctrine reçue. Ils dirent que c'était de leur autorité propre, de celle de leur raison. Ils dirent que le sens de la Bible étant intelligible et clair à tous les hommes en ce qui était du salut, chacun était juge compétent de la doc-

les wicléfites, les hussites, Luther et les anabaptistes.

Sur l'eucharistie, il n'enseigne point, comme Zwingle, que c'est un simple signe du corps et du sang de Jésus-Christ ; il dit que nous y recevons véritablement l'un et l'autre, mais seulement par la foi ; mais le corps et le sang de Jésus-Christ n'y sont cependant point avec le pain et le vin, ou par impanation comme le veulent les luthériens, ni par transsubstantiation, comme le soutiennent les catholiques,

Ainsi depuis la naissance de la réforme en 1517, jusqu'en 1532, voilà déjà trois systèmes différents qui s'étaient formés sur ce que l'Ecriture dit du sacrement de l'eucharistie. Selon Zwingle, les paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon corps*, signifient seulement, *ceci est le signe de mon corps*, Calvin soutient qu'elles expriment quelque chose de plus, puisque Jésus-Christ avait promis de nous donner sa chair à manger. *Joan.*, c. 6, ℣ 52. Donc, reprend Luther, le corps de Jésus-Christ y est véritablement avec le pain et le vin. Point du tout, dit Calvin, si l'on admettait une présence réelle, il faudrait nécessairement admettre la transsubstantiation comme les catholiques, et le sacrifice de la messe. Voilà comme s'accordaient ces docteurs, tous suscités de Dieu pour réformer l'Fglise, et tous inspirés par le Saint-Esprit.

Si l'on compare ce qu'enseigne Calvin sur la prédestination, avec ce qu'il dit du défaut de liberté dans l'homme, on sentira que Bolsec avait raison de lui reprocher qu'il faisait Dieu auteur du péché ; blasphème qui fait horreur. Toute la différence qu'il y a entre les prédestinés et les réprouvés consiste en ce que Dieu n'impute point les péchés aux premiers, au lieu qu'il les impute aux autres : un Dieu juste peut-il imputer aux hommes des péchés qui ne sont pas libres, damner les uns et sauver les autres, précisément parce qu'il lui plaît ainsi ? L'abus que faisait Calvin de plusieurs passages de l'Ecriture sainte, pour établir cette doctrine odieuse, était une démonstration de l'absurdité de sa prétention, de vouloir que l'Ecriture seule fût la règle de notre croyance.

Aussi le prétendu décret absolu de

trine, et pouvait interpréter la Bible qui en est la règle, selon son esprit particulier ; que tous s'accordaient ainsi sur les choses essentielles, et que celles sur lesquelles ils ne pourraient s'accorder ne l'étaient point.

» Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprète de l'Ecriture ; voilà l'autorité de l'Eglise rejetée ; voilà chacun mis pour la doctrine sous sa propre juridiction. Tels sont les deux points fondamentaux de la réforme. Reconnaître la Bible pour règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète du sens de la Bible que soi. Ces deux points combinés forment le principe sur lequel les chrétiens réformés se sont séparés de l'Eglise romaine, et ils ne pouvaient moins faire sans tomber en contradiction : car quelle autorité interprétative auraient-ils pu se réserver, après avoir rejeté celle du corps de l'Eglise ?

» Mais, dira-t-on, comment sur un tel principe les réformés ont-ils pu se réunir ? Comment, voulant avoir chacun leur façon de penser, ont-ils fait corps contre l'Eglise catholique ? Ils le devaient faire : ils se réunissaient en ceci, que tous reconnaissaient chacun d'eux comme juge compétent pour lui-même. Ils toléraient, et ils devaient tolérer toutes les interprétations hors une, savoir celle qui ôte la liberté des interprétations. Or, cette unique interprétation qu'ils rejetaient était celle des catholiques. Ils devaient donc proscrire de concert Rome seule, qui les proscrivait également tous. La diversité même de leurs façons de penser sur tout le reste était le lien commun qui les unissait. C'étaient autant de petits Etats ligués contre une grande puissance, et dont la confédération générale n'ôtait rien à l'indépendance de chacun.

« Voilà comment la réformation évangélique s'est établie, et voilà comment elle doit se conserver. Il est bien vrai que la doctrine du plus grand nombre peut être proposée à tous, comme la plus probable et la plus autorisée. Le souverain peut même la rédiger en formule et la prescrire à ceux qu'il charge d'enseigner, parce qu'il faut quelque ordre, quelque règle dans les instructions publiques, et qu'au fond l'on ne gène en ceci la liberté de personne, puisque nul n'est forcé d'enseigner malgré lui ; mais il ne s'ensuit pas de là que les particuliers soient obligés d'admettre précisément ces interprétations qu'on leur donne et cette doctrine qu'on leur enseigne. Chacun en demeure seul juge pour lui-même, et ne reconnaît en cela d'autre autorité que la sienne propre. Les bonnes instructions doivent moins fixer le choix que nous devons faire que nous mettre en état de bien choisir. Tel est le véritable esprit de la réformation, tel en est le vrai fondement. La raison particulière y prononce, en tirant la foi de la règle commune qu'elle établit, savoir l'Evangile ; et il est tellement de l'essence de la raison d'être libre, que quand elle voudrait s'asservir à l'autorité, cela ne dépendrait pas d'elle. Portez la moindre atteinte à ce principe, et tout l'évangélisme croule à l'instant. Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais catholique, et tout homme conséquent et vrai fera comme moi.

» Or, la libre interprétation de l'Ecriture emporte non-seulement le droit d'en expliquer les passages,

prédestination et de réprobation causa-t-il, parmi les protestants, les disputes les plus animées ; il donna naissance à deux sectes l'une des *infralapsaires*, l'autre des *supralapsaires*, et donna lieu à une infinité d'écrits depart et d'autre.

Pour esquiver le sens des paroles de Jésus-Christ, qui nous assurent de sa présence réelle dans l'eucharistie, Calvin opposait d'autres passages où il faut recourir au sens figuré ; et pour expliquer les passages qui semblent supposer que Dieu est l'auteur du péché, il ne voulait pas faire usage de ceux dans lesquels il est dit que Dieu hait. déteste, défend le péché, qu'il le permet seulement, mais qu'il n'en est pas l'auteur.

L'inamissibilité de la justice dans les predestinés, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, étaient deux autres dogmes qui entraînaient les plus pernicieuses conséquences. Calvin avait beau les pallier par toutes les subtilités possibles, les simples fidèles ne sont pas en état de saisir cette obscure théologie ; elle est d'ailleurs directement opposée aux passages les plus formels de l'Ecriture sainte ; elle n'est bonne qu'à nourrir une folle présomption et à détourner le chrétien de faire des bonnes œuvres.

Une nouvelle contradiction était de soutenir que Dieu seul peut instituer des sacrements ; que, selon l'Ecriture, il n'en a point institué d'autres que le baptême et la cène, et de prétendre que ces sacrements n'ont point d'autre effet que d'exciter la foi. L'institution de Dieu est-elle nécessaire pour établir un signe capable d'exciter la foi ?

C'était évidemment par nécessité de système que Calvin niait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. S'il avait avoué qu'en vertu de l'institution du Sauveur, les paroles qu'il a prononcées ont le pouvoir de rendre présents son corps et son sang, comment disconvenir qu'en vertu de la même institution, d'autres paroles ont la force de reproduire la grâce dans l'âme d'un fidèle disposé à la recevoir ?

Mosheim et son traducteur conviennent que sur ce point la doctrine de Calvin n'est pas intelligible.

Dans la suite, les *calvinistes* ont

chacun selon son sens particulier, mais celui de rester dans le doute sur ceux qu'on trouve douteux, et celui de ne pas comprendre ce qu'on trouve incompréhensible. Voilà le droit de chaque fidèle, droit sur lequel ni les pasteurs ni les magistrats n'ont rien à voir. Pourvu qu'on respecte toute la Bible et qu'on s'accorde sur les points capitaux, on vit selon la réformation évangélique. Le serment des bourgeois de Genève n'emporte rien de plus que cela.

» Or, je vois déjà vos docteurs triompher sur ces points capitaux, et prétendre que je m'en écarte. Doucement, messieurs, de grâce ; ce n'est pas encore de moi qu'il s'agit, c'est de vous : sachons d'abord quels sont, selon vous, ces points capitaux, sachons quel droit vous avez de me contraindre à les voir où je ne les vois pas, et où peut-être vous ne les voyez pas vous-mêmes. N'oubliez point, s'il vous plaît, que me donner vos décisions pour lois, c'est vous écarter de la sainte réformation évangélique, c'est en ébranler les vrais fondements ; c'est vous qui par la loi méritez punition.

» La religion protestante est tolérante par principe, elle est tolérante essentiellement, elle l'est autant qu'il est possible de l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolère pas est celui de l'intolérance. Voilà l'insurmontable barrière qui nous sépare des catholiques, et qui réunit les autres communions entre elles : chacune regarde bien les autres comme étant dans l'erreur, mais nulle ne regarde ou ne doit regarder cette erreur comme un obstacle au salut.

» Les réformés de nos jours, du moins les ministres, ne connaissent pas ou n'aiment plus leur religion. S'ils l'avaient connue et aimée, à la publication de mon livre ils auraient poussé de concert un cri de joie, ils se seraient tous unis avec moi qui n'attaquais que leurs adversaires ; mais ils aiment mieux abandonner leur propre cause que de soutenir la mienne ; avec leur ton risiblement arrogant, avec leur rage de chicane et d'intolérance, ils ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. Je ne les vois plus que comme de mauvais valets de prêtres, qui les servent moins par amour pour eux que par haine contre moi. Quand ils auront bien disputé, bien chamaillé, bien ergoté, bien prononcé, tout au fort de leur petit triomphe, le clergé romain, qui maintenant rit et les laisse faire, viendra les chasser armé d'arguments *ad hominem* sans réplique, et les battant de leurs propres armes, il leur dira : *Cela va bien, mais à présent ôtez-vous de là, méchants intrus que vous êtes, vous n'avez travaillé que pour nous.* Je reviens à mon sujet.

» L'Eglise de Genève n'a donc et ne doit avoir, comme réformée, aucune profession de foi précise, articulée, et commune à tous ses membres. Si l'on voulait en avoir une, en cela même on blesserait la liberté évangélique, on renoncerait au principe de la réformation, on violerait la loi de l'Etat. Toutes les Eglises protestantes qui ont dressé des formules de profession de foi, tous les synodes qui ont déterminé des points de doctrine, n'ont voulu que prescrire aux pasteurs celle qu'ils devaient enseigner, et cela était bon et convenable. Mais si ces Eglises et ces synodes ont prétendu faire plus par ces formules, et prescrire aux fidèles ce qu'ils devaient croire ;

senti les inconvénients du système de leur maître ; à peine ont-ils conservé un seul de ces dogmes en son entier ; ils ont changé les uns, adouci et modifié les autres. Presque tous ont pris le sentiment de Zwingle sur l'eucharistie ; ils ne l'envisagent que comme un signe. Un très-grand nombre ont rejeté les décrets absolus de prédestination, et sont devenus Pélagiens. *Voyez* ARMÉNIENS et GOMARISTES.

Les théologiens catholiques ont attaqué en détail tous les dogmes forgés par Calvin, même avec les palliatifs que ses disciples y ont apportés. Ils ont démontré l'opposition formelle de ces dogmes prétendus avec l'Ecriture sainte, avec la tradition ancienne et constante de l'Eglise, avec les vérités que tout chrétien est obligé d'admettre. Ce réformateur accusait l'Eglise romaine d'avoir changé la doctrine de Jésus-Christ établie par les apôtres ; on a prouvé jusqu'à l'évidence que c'est-lui-même qui a innové, qu'il n'y a dans l'univers entier aucune secte qui ait professé le *calvinisme* ; qu'il est proscrit et détesté dans des sociétés qui se sont séparées de l'Eglise romaine depuis plus de quatorze cents ans. Ce qui forme déjà un préjugé terrible contre ce système, c'est qu'il a fait éclore le socinianisme et le déisme. *Voyez* PROTESTANTS.

Depuis son établissement, il s'est toujours maintenu à Genève, où il a pris naissance ; des treize cantons suisses, il y en a six qui le professent. Jusqu'en 1572, il a été la religion dominante en Hollande ; quoique dès lors cette république ait toléré toutes les sectes par raison de politique, le *calvinisme* rigide y est cependant toujours la religion de l'Etat. En Angleterre, il est allé en décadence depuis le règne d'Elisabeth, malgré les efforts qu'ont fait les puritains ou presbytériens pour le soutenir. Depuis que l'Eglise anglicane a pris des sentiments plus modérés, le *calvinisme* est au nombre des sectes non conformistes et simplement tolérées. En Écosse et en Prusse, il est encore dans toute sa vigueur. Dans quelques parties de l'Allemagne, il est mélangé avec le luthéranisme ; il a été souffert en France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

On demandera sans doute comment un système si mal conçu et si mal raisonné, capable de désespérer les âmes vertueuses et d'affermir les pécheurs dans le crime, de faire envisager Dieu comme un tyran plutôt que comme

alors par de telles décisions ces assemblées n'ont prouvé autre chose sinon qu'elles ignoraient leur propre religion.

» L'Eglise de Genève paraissait depuis longtemps s'écarter moins que les autres du véritable esprit du Christianisme, et c'est sur cette trompeuse apparence que j'honorais ses pasteurs d'éloges dont je les croyais dignes ; car mon intention n'était assurément pas d'abuser le public. Mais qui peut voir aujourd'hui ces ministres, jadis si coulants et devenus tout à coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un laïque, et laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude ? On leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre ; on leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils, et quels seront les articles fondamentaux différents des miens, sur lesquels ils veulent qu'on se décide, si ceux-là n'y sont pas compris ?

» Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide ; il les pénètre, il les voit ariens, sociniens ; il le dit, et croit leur faire honneur : mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt temporel. la seule chose qui généralement décide ici-bas de la foi des hommes.

» Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer ; et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. La doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, et ne la voilà-t-il pas en de sûres mains ?

» Cependant, parce qu'un d'entre eux compilant force plaisanteries scolastiques aussi bénignes qu'élégantes, pour juger mon Christianisme, ne craignit pas d'abjurer le sien ; tout charmés du savoir de leur confrère, et surtout de sa logique, ils avouent son docte courage, et l'en remercient par une députation. Ce sont, en vérité, de singulières gens que messieurs vos ministres ! On ne sait ni ce qu'ils croient ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres..... Au lieu de s'expliquer sur la doctrine qu'on leur impute, ils pensent donner le change aux autres Eglises en cherchant querelle à leur propre défenseur ; ils veulent prouver par leur ingratitude qu'ils n'avaient pas besoin de mes soins, et croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs.

» De tout ceci je conclus qu'il n'est pas aisé de dire en quoi consiste à Genève aujourd'hui la sainte réformation. Tout ce qu'on peut avancer de certain sur cet article est qu'elle doit consister principalement à rejeter les points contestés à l'Eglise romaine par les premiers réformateurs, et surtout par Calvin. C'est là l'esprit de votre institution ; c'est par là que vous êtes un peuple libre, et c'est par ce côté seul que la religion fait chez vous partie de la loi de l'Etat. » — *Seconde letire de la Montagne.*

GOUSSET.

un maître aimable, a pu trouver des sectateurs dans presque toutes les parties de l'Europe. Nous tâcherons d'expliquer ce phénomène dans l'article suivant. Parmi nos controversistes qui ont réfuté le *calvinisme*, Bossuet, Arnauld, Nicole, Pépin, Pélisson, tiennent le premier rang, et sont le plus estimés.

Mosheim réduit à trois ou quatre chefs les points de doctrine qui divisent les calvinistes d'avec les luthériens. 1° Touchant la cène, ceux-ci disent que le corps et le sang de Jésus-Christ y sont véritablement donnés aux justes et aux impies, quoique d'une manière inexplicable ; selon les calvinistes, ce corps et ce sang n'y sont qu'en figure, ou présents seulement par la foi ; mais tous ne l'entendent pas de même. Le traducteur de Mosheim a très-mal rendu ce point de la croyance des luthériens, en disant qu'ils assurent que le corps et le sang de Jésus-Chist *sont matériellement présents* dans le sacrement ; jamais les luthériens n'avoueront cette *présence matérielle* : ils disent que le corps et le sang du Sauveur y sont donnés et reçus *par la communion*, sans vouloir avouer qu'ils y sont présents indépendamment de l'action de communier. 2° Selon les calvinistes, le décret par lequel Dieu, de toute éternité, a prédestiné tel homme au bonheur du ciel et tel autre à la damnation, est absolu, arbitraire, indépendant de la prévision des mérites ou démérites futurs de l'homme ; selon les luthériens, ce décret est conditionnel et dirigé par la prescience. 3° Les calvinistes rejettent toutes les cérémonies comme des superstitions ; les luthériens pensent qu'il y en a d'indifférentes et que l'on peut conserver, comme des peintures dans les églises, les habits sacerdotaux, les hosties pour consacrer l'eucharistie, la confession auriculaire des péchés, les exorcismes dans le baptême, plusieurs fêtes, etc. Mais Mosheim convient que ces divers articles de croyance fournissent matière à un grand nombre de questions subsidiaires. 4° Ni l'une ni l'autre de ces deux sectes n'a aucun principe certain touchant le gouvernement de l'Eglise ; dans plusieurs endroits, les luthériens ont conservé des évêques sous le nom de *surintendants* ; ailleurs ils n'ont qu'un simple consistoire, comme les calvinistes ; chez les uns et les autres le pouvoir civil des souverains et des magistrats a plus ou moins d'influence dans les affaires ecclésiastiques, suivant les lieux et les circonstances. A proprement parler, leur seul point de réunion est leur haine et leur animosité constante contre l'Eglise romaine. *Histoire ecclés. du seizième siècle*, sect. 3, 2ᵉ partie, c. 2, § 29, 32. BERGIER.

CALVINISTES, sectateurs de Calvin ; on les nomme aussi protestants, prétendus réformés, sacramentaires, huguenots. *Voyez* ces mots.

Il est à propos de rechercher les causes qui ont contribué aux progrès que ces sectaires firent si rapidement en France ; ce que nous en dirons pourra servir avec proportion à l'égard des autres contrées de l'Europe.

On sentait de toutes parts, au commencement du seizième siècle, le besoin d'une réforme ; les vœux qu'avaient formés sur ce point les conciles de Constance et de Bâle, les mesures qu'ils avaient prises pour la procurer, tant dans le chef que dans les membres de l'Eglise, avaient été sans effet ; on ne voyait aucun moyen d'y parvenir. Tout le monde était mécontent de l'état des choses ; tout annonçait une révolution prochaine.

1° Sur la fin du quinzième siècle, Alexandre VI avait scandalisé l'Eglise par ses mœurs et par son ambition. Jules II, son successeur, plus occupé de guerres et de conquêtes que du gouvernement de l'Eglise, fut ennemi implacable de Louis XII et de la France. Il souleva contre ce roi toute l'Italie, lança contre lui une excommunication, mit le royaume en interdit, dispensa les sujets du serment de fidélité. Plus Louis XII était aimé et méritait de l'être, plus Jules II fut détesté, Léon X, qui lui succéda, ne montra pas plus de vertus pontificales, ni de zèle pour la réforme. Il était aisé de prévoir que le mécontentement contre les Papes entraînerait bientôt une révolte contre le joug de leur autorité.

2° Les moines, surtout les mendiants, soit par zèle, soit par intérêt, attiraient les fidèles dans leurs églises par des dévotions souvent assez mal réglées, multipliaient les confréries, les indulgences, les reliques, les miracles, les histoires fausses et apocryphes, faisaient à cette occasion des quêtes lucratives, entreprenaient sur les droits des curés et sur la juridiction des évêques, alléguaient les priviléges qu'ils avaient obtenus du Saint-Siége, etc. Quelques-uns des théologiens qui écrivirent contre ces abus, ne gardèrent pas toute la modération possible, et firent retomber sur les pratiques mêmes une partie du blâme que méritaient les religieux.

3° La juridiction ecclésiastique n'était pas renfermée dans des bornes aussi sages qu'elle devait l'être, les tribunaux laïques s'en plaignaient. Il y avait du désordre dans la manière d'obtenir, de posséder, d'administrer les bénéfices ; en général le clergé séculier était moins instruit et moins réglé qu'il ne l'est aujourd'hui, et les peuples se ressentaient de ce malheur. En un mot, tous les abus qui ont été corrigés ou prévenus par les décrets du concile de Trente, étaient presque généralement répandus.

4° Les théologiens, bornés à la scolastique, ne cultivaient ni l'érudition sacrée ni les belles-lettres, regardaient même cette étude comme dangereuse pour la religion. Les laïques qui, depuis le règne de François I[er], avaient acquis des connaissances, méprisaient les théologiens, et se croyaient pour le moins aussi capables qu'eux de juger des matières de religion.

L'on ne doit pas être surpris si les émissaires de Luther, de Mélanchton, de Bucer, qui étaient lettrés, qui parlaient et écrivaient bien, qui avaient étudié les langues et l'histoire, trouvèrent parmi les littérateurs des disciples tout prêts à être séduits. C'était assez de déclamer contre le pape, contre le clergé séculier et régulier, contre les abus en fait de religion, pour être écouté. La confession, les jeûnes, les œuvres satisfactoires, les vœux, les pratiques du culte public, les honoraires des ministres de la religion, sont un joug ; l'on en était fatigué, et on voyait un moyen de s'en débarrasser.

Le poison, répandu en secret, gagna de proche en proche, infecta des hommes de tous les états ; ceux qui l'avaient reçu furent eux-mêmes étonnés de se trouver d'abord en si grand nombre. Les livres de Luther, de Mélanchton, de Carlostad, de Zwingle, se multipliaient en France, et en firent naître d'autres ; on vit éclore de toutes parts des livres de piété, des traités dogmatiques, des ouvrages polémiques ; ils inondèrent le royaume et y allumèrent le fanatisme. Les décrets de la faculté de théologie, les mandements des évêques, les recherches de la police, ne purent en arrêter le cours. Peu importait quelle doctrine on adopterait, pourvu que l'on changeât de religion. L'*Institution* de Calvin parut ; cet ouvrage était séduisant, il fut reçu avec acclamation ; une grande partie du royaume se trouva bientôt *calviniste* sans l'avoir prévu.

Ce parti, qui sentit ses forces, éclata par des voies de fait, par des placards, par des libelles injurieux ; les magistrats et le gouvernement alarmés eurent recours aux supplices : il était trop tard ; ces exécutions aigrirent les esprits, et rendirent les *calvinistes* furieux.

N'oublions pas que sous les Valois les peuples étaient aussi mécontents du gouvernement que de l'état de la religion. François II, prince inappliqué, se déchargea de l'administration du royaume sur les princes de Guise ; ceux-ci avaient gagné la faveur du clergé par leur zèle pour la religion catholique ; les grands, qui voulaient leur enlever l'autorité, se rangèrent du côté des *calvinistes*. La conjuration d'Amboise, qu'ils formèrent dans ce dessein, éclata et fut déconcertée ; la punition des conjurés ne servit qu'à augmenter la haine, et à faire concevoir de nouveaux projets de révolte.

Charles IX, en montant sur le trône, voulut en vain calmer les deux partis ; l'amnistie accordée par son édit aux protestants ne prouve que trop les excès auxquels ils s'étaient déjà portés. Un tumulte arrivé par hasard à Vassi, et dans lequel plusieurs pro-

testants furent tués, leur servit de prétexte pour lever une armée et commencer une guerre civile. Elle embrasa bientôt tout le royaume, et elle se fit de part et d'autre avec toutes les fureurs que le fanatisme peut inspirer. Deux fois elle fut suspendue par des édits de pacification, ou plutôt de pardon ; à la troisième, les protestants obtinrent de leur souverain tout ce qu'ils demandaient, et même des places de sûreté.

Un roi réduit à traiter avec ses sujets devenus ses ennemis, leur pardonne difficilement cette injure; Charles IX, indigné des conditions qu'on lui avait fait subir, frappé de ce qu'il avait à redouter de la part d'un parti toujours menaçant, conçut le funeste projet de se défaire des chefs du parti huguenot, et permit de les massacrer. Le peuple, une fois animé au carnage, ne se borna pas à immoler les chefs ; un nombre infini de catholiques satisfirent leurs haines particulières, poussèrent la cruauté aux derniers excès, et donnèrent ainsi lieu à une nouvelle guerre civile. *Voy.* SAINT-BARTHÉLEMI.

Henri III, pour la faire cesser, fut obligé d'accorder aux *calvinistes* un cinquième édit encore plus favorable pour eux que les précédents; les catholiques mécontents formèrent la ligue, qui fut nommée très-mal à propos *la sainte union;* la crainte de voir passer la couronne sur la tête d'un prince hérétique rendit les catholiques aussi intraitables que les huguenots.

Henri IV avait été malheureusement élevé dans le calvinisme ; il fut obligé de conquérir son royaume sur les ligueurs. Enfin, victorieux et universellement reconnu, il accorda aux *calvinistes*, qui l'avaient utilement servi, un nouvel édit de pacification, semblable aux précédents, avec des villes de sûreté; c'est l'édit de Nantes.

Heureuse la France, si la paix eût éteint le fanatisme ! mais il subsistait encore ; Henri IV en fut la victime, et périt, comme Henri III, par un assassinat.

Sous Louis XIII, les protestants reprirent les armes; ils furent vaincus, et leurs places fortes démolies. Mais l'édit de Nantes fut confirmé quant aux autres articles. Louis XIV, plus puissant et plus absolu qu'aucun de ses prédécesseurs, révoqua l'édit de Nantes en 1685, et depuis ce moment les *calvinistes* ont été privés en France de l'exercice public de leur religion. Nous n'oserions examiner si cette révocation a été injuste et illégitime, si elle a porté au royaume un préjudice aussi considérable que l'ont prétendu quelques écrivains modernes.

Cette narration très-abrégée suffit pour donner une idée des maux qu'a causés à la France une prétendue réforme qui, loin de rendre la foi plus pure et la morale plus parfaite, renouvelle une foule d'erreurs condamnées dans les différents siècles de l'Eglise; dont les dogmes renversent les principes de la morale fondés sur la liberté de l'homme, jettent les âmes timorées dans le désespoir, et les méchants dans une funeste sécurité, ôte tout motif de pratiquer la vertu, et qui a inspiré dès l'origine à ses sectateurs la même révolte contre les puissances séculières que contre l'autorité ecclésiastique. Aujourd'hui, revenus de leur ancien fanatisme, ses docteurs sont forcés de convenir que l'Eglise romaine, de laquelle ils se sont séparés, n'enseigne aucune erreur fondamentale, ni sur le dogme, ni sur la morale, ni sur le culte ; qu'un bon catholique peut faire son salut dans sa religion. Qu'était-il donc nécessaire de bouleverser l'Europe entière pour la détruire, et pour établir le calvinisme sur ses ruines ?

Quand on n'aurait à leur reprocher que l'incendie de plusieurs riches bibliothèques, tant en France qu'en Angleterre, c'en serait assez pour faire détester l'esprit qui les animait.

Cependant une foule d'incrédules, toujours prêts à soutenir le parti des séditieux, veulent faire retomber sur la religion catholique les excès auxquels les *calvinistes* se sont portés, et tous les maux qui s'en sont ensuivis. Ils disent que les défenseurs de la religion dominante se sont élevés avec fureur contre les sectaires, ont armé contre eux les puissances, en ont arraché des édits sanglants, ont

soufflé dans tous les cœurs la discorde et le fanatisme, et ont rejeté sans pudeur sur leurs victimes les désordres qu'eux seuls avaient produits. Cela est-il vrai?

1° L'on connaît les principes des premiers réformateurs, de Luther et de Calvin; ils sont consignés dans leurs ouvrages. En 1520, avant qu'il y eût aucun édit porté contre Luther, il publia son livre *de la Liberté chrétienne*, où il décidait que le chrétien n'est sujet à aucun homme, et déclamait contre tous les souverains; c'est ce qui causa la guerre des anabaptistes. Dans ses thèses il s'écria qu'il fallait courre sus au pape, aux rois et aux césars qui prendraient son parti. Dans son traité du *Fisc commun*, il voulait que l'on pillât les églises, les monastères et les évêchés. En conséquence, il fut mis au ban de l'empire en 1521. Est-ce le clergé qui dicta cet arrêt? La grande maxime de ce fougeux réformateur était que l'Evangile a toujours causé du trouble, qu'il faut du sang pour l'établir. Tel est l'esprit dont étaient animés ceux de ses disciples qui vinrent prêcher en France.

Calvin écrivait qu'il fallait exterminer les zélés faquins qui s'opposaient à l'établissement de la réforme; que pareils monstres doivent être étouffés; il appuya cette doctrine par son exemple, fit un traité exprès pour la prouver. *Voyez* les *Lettres de Calvin à M. du Poët*, et *Fidelis expositio*, etc. Nous demandons si des prédicants qui s'annoncent ainsi doivent être soufferts dans aucun état policé?

2° Le premier édit porté en France contre les *calvinistes* fut publié en 1534. Alors la réforme avait déjà mis en feu l'Allemagne; il y avait eu en France des images brisées, des libelles séditieux répandus, des placards injurieux affichés jusqu'aux portes du Louvre; François Ier craignit pour ses États les mêmes troubles qu'il avait fomentés lui-même en Allemagne. Telle fut la cause des premières exécutions faites en France. Lorsque les princes protestants d'Allemagne s'en plaignirent, François Ier répondit qu'il n'avait fait que punir des séditieux. Par l'édit de 1540, il les proscrivit comme perturbateurs de l'État et du repos public; personne n'a encore osé accuser le clergé d'avoir eu part à ces édits. Un célèbre écrivain de nos jours est convenu que l'esprit dominant du calvinisme était de s'ériger en république. *Essais sur l'Histoire générale*, etc.

3° Nous défions les calomniateurs du clergé de citer un seul pays, une seule ville, où les *calvinistes* devenus les maîtres aient souffert l'exercice de la religion catholique. En Suisse, en Hollande, en Suède, en Angleterre, ils l'ont proscrite, souvent contre la foi des traités. L'ont-ils jamais permise en France, dans leurs villes de sûreté? Une maxime sacrée de nos adversaires, est qu'il ne faut pas tolérer les intolérants : or, jamais religion ne fut plus intolérante que le calvinisme; vingt auteurs, même protestants, ont été forcés d'en convenir. Dès l'origine, en France et ailleurs, les catholiques ont eu à choisir, ou d'exterminer les huguenots, ou d'être eux-mêmes exterminés.

4° Si, avec tout le flegme que peuvent inspirer la charité chrétienne, l'amour de la vérité, le respect pour les lois, le vrai zèle de religion, les premiers réformateurs s'étaient attachés à prouver que l'Eglise romaine n'est point la véritable Eglise de Jésus-Christ, que son chef visible n'a aucune autorité de droit divin, que son culte extérieur est contraire à l'Evangile, que les souverains qui la protégent entendent mal leurs intérêts et ceux de leurs peuples, etc.; si, en demandant la liberté de conscience, ils avaient solennellement promis de ne point molester les catholiques, de ne point troubler leur culte, de ne point injurier les prêtres, etc., et qu'ils eussent tenu parole, sommes-nous certains que le gouvernement n'eût point laissé de sévir contre eux? Quand même le clergé eût sollicité des édits sanglants, les aurait-il obtenus? On sait si pour lors la cour était fort chrétienne et fort zélée pour la religion.

5° En supposant que le massacre de Vassy était un crime prémédité, ce qui

n'est point, c'était le fait particulier du duc de Guise et de ses gens ; était-ce un sujet légitime de prendre les armes, au lieu de porter des plaintes au roi, et de demander justice? Mais les *calvinistes* avaient déjà résolu la guerre, ils n'attendaient qu'un prétexte pour la déclarer. Dès ce moment ils n'ont plus rien voulu obtenir que par force et les armes à la main. Le clergé n'a donc pas eu besoin de souffler le feu de la discorde pour animer les catholiques à la vengeance ; les huguenots furieux ne leur ont fourni que trop de sujets de représailles. Ceux-ci ont dû s'attendre à être traités en ennemis, toutes les fois que le gouvernement aurait assez de force pour les punir.

C'est donc une calomnie grossière d'attribuer au clergé et au zèle fanatique de la religion les excès qui ont été commis pour lors ; le foyer du fanatisme était chez les *calvinistes*, et non chez les catholiques.

6° Nous n'avons pas besoin de chercher ailleurs que chez nos adversaires les preuves de ce que nous avançons. Bayle, qui ne doit pas être suspect aux incrédules, qui vivait parmi les *calvinistes*, et qui les connaissait très-bien, leur a reproché, dans son *Avis aux réfugiés*, en 1690, d'avoir poussé la licence des écrits satiriques à un excès dont on n'avait point encore eu d'exemple ; d'avoir, dès leur naissance, introduit en France l'usage des libelles diffamatoires, que l'on n'y connaissait presque pas ; il leur rappelle les édits par lesquels on fut obligé de réprimer leur audace, et la malignité avec laquelle leurs docteurs, l'Évangile à la main, ont calomnié les vivants et les morts. Il leur oppose la modération et la patience que les catholiques, en pareil cas, ont montrées en Angleterre. Il accuse les premiers d'avoir enseigné constamment, que, quand un souverain manque à ses promesses, ses sujets sont déliés de leur serment de fidélité, et d'avoir fondé sur ce principe toutes les guerres civiles dont ils ont été les auteurs.

Il leur représente que, quand il a été question d'écrire contre le Pape, ils ont soutenu avec chaleur les droits et l'indépendance des souverains ; que lorsqu'ils ont été mécontents de ceux-ci, ils ont remis les souverains dans la dépendance à l'égard des peuples ; qu'ils ont soufflé le froid et le chaud, suivant l'intérêt du lieu et du moment. Il leur montre les conséquences affreuses de leurs principes touchant la prétendue souveraineté inaliénable du peuple ; et aujourd'hui nos politiques incrédules osent nous vanter ces mêmes principes, comme une découverte précieuse et nouvelle qu'ils ont faite ; ils ne savent pas que c'est une doctrine renouvelée des huguenots. Il n'y a, continue Bayle, point de fondements de la tranquillité publique que vous ne sapiez, point de frein capable de retenir les peuples dans l'obéissance que vous ne brisiez....... Vous avez ainsi vérifié les craintes que l'on a conçues de votre parti, dès qu'il parut, et qui firent dire que quiconque rejette l'autorité de l'Eglise, n'est pas loin de secouer celle des puissances souveraines ; et qu'après avoir soutenu l'égalité entre le peuple et les pasteurs, il ne tardera pas de soutenir encore l'égalité entre le peuple et les magistrats séculiers.

Bayle va plus loin ; il prouve que les *calvinistes* d'Angleterre ont autant contribué au supplice de Charles Ier que les indépendants ; que leur secte est plus ennemie de la puissance souveraine qu'aucune autre secte protestante ; que c'est ce qui les rend irréconciliables avec les luthériens et les anglicans. Il fait voir que les païens ont enseigné une doctrine plus pure que la leur, touchant l'obéissance que l'on doit aux lois et à la patrie ; il réfute toutes les mauvaises raisons par lesquelles ils ont voulu justifier leurs révoltes fréquentes. Il démontre que la ligue des catholiques pour exclure Henri IV du trône de France, parce qu'il était huguenot, a été beaucoup moins odieuse et moins criminelle que la ligue des protestants pour priver le duc d'Yorck de la couronne d'Angleterre, parce qu'il était catholique. Telle est l'analyse de l'*Avis aux réfugiés*, qu'aucun *calviniste* n'a osé entreprendre de réfuter.

Déjà, dans sa *Réponse à la lettre d'un réfugié* en 1688, il avait montré que

les *calvinistes* sont beaucoup plus intolérants que les catholiques, qu'ils l'ont toujours été, qu'ils le sont encore, qu'ils l'ont prouvé par leurs livres et par leur conduite; que leur principe invariable est qu'il n'y a point de souverain légitime que celui qui est orthodoxe à leur manière. Il leur avait soutenu qu'eux-mêmes ont forcé Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes; qu'en cela il n'a fait tout au plus que suivre l'exemple des états de Hollande, qui n'ont tenu aucun des traités qu'ils avaient faits avec les catholiques. Il avait prouvé que toutes les lois des états protestants ont été plus sévères contre le catholicisme, que celles de France contre le calvinisme. Il y rappelle le souvenir des émissaires que les huguenots envoyèrent à Cromwel, en 1650, des offres qu'ils lui firent, des résolutions séditieuses qu'ils prirent dans leurs synodes de la Basse-Guienne. Il se moque de leurs lamentations sur la prétendue persécution qu'ils éprouvent, et il leur déclare que leur conduite justifie pleinement la sévérité avec laquelle on les a traités en France. *Œuvres de Bayle*, tom. 2, p. 544.

L'écrivain qui, en 1758, a fait l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, n'a presque rien fait autre chose que répéter les mêmes reproches et les mêmes faits que Bayle avait soutenus en face aux *calvinistes*, en 1688 et 1690. Cependant tous nos politiques antichrétiens ont élevé la voix contre lui; ils ont voulu le faire passer pour un boute-feu et pour un fanatique : qu'auraient-ils dit, si cet auteur avait déclaré hautement qu'il copiait Bayle presque mot pour mot? *Voyez* GUERRES DE RELIGION, PROTESTANT, TOLÉRANCE, etc.

BERGIER.

CAMALDULES, ordre religieux, fondé par saint Romuald, en 1009, ou, selon d'autres, en 960. Saint Romuald envoya plusieurs de ses religieux prêcher l'Evangile aux peuples de la Hongrie, qui étaient encore infidèles; il y allait lui-même dans ce pieux dessein, lorsqu'il fut surpris de la maladie dont il mourut.

Le Père Ziégelbaur a donné la notice des écrivains de cet ordre en 1750, à Venise, *in-folio*.

La congrégation des ermites de Saint-Romuald, ou du mont de la Couronne, est une branche de celle de Camaldoli avec laquelle elle s'unit en 1532. Paul Justiniani, de Venise, commença son établissement en 1520, et en fonda le principal monastère dans l'Apennin, au lieu nommé *le mont de la Couronne*, à dix milles de Pérouse. *Voyez* Baronius, Raynaldi, Sponde, *ad ann.* 1520.

Les protestants ont forgé une calomnie grossière contre saint Romuald. Dans une histoire ecclésiastique imprimée à Berne en 1767, il est dit que Serge son père s'étant fait moine, et voulant quitter cet état, duquel il était dégoûté, Romuald accourut au monastère, mit des entraves aux pieds de son père, et ne cessa de le frapper, jusqu'à ce qu'il eût promis de persévérer dans l'état monastique. Fable absurde, s'il en fut jamais. Tous les historiens déposent que saint Romuald n'employa que les raisons, les prières et les larmes pour engager son père à la persévérance. Comment aurait-il osé exercer une violence dans un monastère où il n'avait aucune autorité, où il n'était ni supérieur ni religieux? S'il s'était cru la violence permise, il l'aurait fait exercer par quelque moine, plutôt que de s'en rendre coupable lui-même. Pendant toute sa vie il a donné des exemples d'une douceur et d'une patience à toute épreuve.

Les censeurs du Christianisme demandent si, pour se sanctifier, il est nécessaire de se retirer dans les déserts? Non, sans doute; mais ce goût que Dieu a inspiré à des personnages très-vertueux, n'a pas été inutile au monde. Ils ont défriché et rendu habitables des lieux qui étaient sauvages; la renommée de leurs vertus a souvent tiré du désordre des hommes qui seraient morts impénitents; la solitude est nécessaire à ceux pour lesquels le monde est un séjour dangereux.

Mais si tous les hommes étaient saisis de cet accès de mélancolie, la société se dissoudrait. Ne craignons point ce malheur, Dieu y a pourvu; il n'a donné le goût de la solitude

qu'à un très-petit nombre d'hommes, et il y aurait de l'injustice à gêner leur inclination. BERGIER.

CAMBRIDGE (université de). (*Théol. hist. écol.*) — « Il en est, dit M. Fritz, des universités d'Angleterre, Oxford et Cambridge, *Cantabrigia*, *Camboritum*, comme de toutes les universités. En général l'histoire démontre qu'elles sont sorties peu à peu des écoles annexées aux cathédrales et aux couvents, ainsi que des écoles privées de quelques hommes remarquables par leur savoir et leur talent. Dans le principe, ni le pouvoir séculier ni le pouvoir spirituel ne s'en occupèrent autrement que par l'espèce de surveillance qu'exerçait sur elles le chancelier de la cathédrale (1), à qui, en cette qualité, appartenait la surveillance des écoles en général, toutes dépendantes de l'évêque. La ville de Cambridge, située dans le comté du même nom, au bord de la rivière de Cam, à 44 milles nord-est de Londres, était, selon la tradition, une antique colonie romaine, dont les écoles étaient fréquentées par la jeunesse romaine et britannique. Que cette tradition soit vraie ou non, on ne peut pas faire remonter l'université à cette époque éloignée. Ce ne fut que vingt à trente années après les furieuses guerres des Danois, qui avaient porté un si rude coup à la culture littéraire et aux institutions scientifiques de l'Angleterre vers la fin du onzième siècle, que cinq maîtres de l'école monastique de Saint-Évroul en France vinrent s'établir dans le village de Cotenham. Ils se rendaient chaque jour de là à Cambridge, qui en était peu éloigné, et où Sigebert, roi des Ostangles, avait érigé une école dans laquelle ils donnaient des leçons. Ils attirèrent un si grand concours d'auditeurs qu'au bout de deux ans à peine un grenier qu'ils avaient loué ne suffit plus, et que l'église elle-même fut bientôt trop petite. « Le matin de bonne heure, un des cinq maîtres donnait l'instruction aux garçons les plus jeunes, dans la grammaire de Priscien; en même temps un autre professait pour des jeunes gens plus avancés la logique d'Aristote; plus tard dans la journée il y avait des cours de rhétorique d'après Quintillien et Cicéron; enfin il y avait des cours de théologie pour les prêtres et pour ceux qui avaient étudié les sciences préparatoires, l'éthique ou le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et la physique, ou le *quadrivium*, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. Ces commencements de l'université de Cambridge eurent un tel succès, attirèrent tellement les maîtres et les auditeurs qu'avant la fin du douzième siècle Cambridge fournissait des professeurs à toute l'Angleterre. » Elle reçut successivement douze colléges et quatre cours (Hals). Les universités d'Angleterre s'organisèrent d'abord d'après celle de Paris; toute l'autorité appartenait aux maîtres, et les élèves étaient dans leur stricte dépendance. « Seulement ajoute M. Fritz, les universités d'Angleterre surent, mieux que celle de Paris, s'affranchir de la puissance royale. »

Cf. Hurther, *Histoire du Pape Innocent III et de ses contemporains*, t. IV, p. 574; Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. III, p. 136; Bentham, *État de l'Église et des écoles d'Angleterre*, p. 399-507, p. 492, Leipzig, 1732; Meiners, *Histoire de l'origine et du développement des Universités*, t. IV, Göttingue, 1802-1805, in-8°. LE NOIR.

CAMÉRONIENS. Dans le dix-septième siècle, on a donné ce nom en Ecosse à une secte qui avait pour chef un certain Archibal Caméron, ministre presbytérien, d'un caractère singulier. Il ne voulait pas recevoir la liberté de conscience que Charles II, roi d'Angleterre, accordait aux presbytériens; parce que, selon lui, c'était reconnaître la suprématie du roi, et le regarder comme chef de l'Eglise. A cette bizarrerie on reconnaît le génie caractéristique du calvinisme. Ces sectaires, non contents d'avoir fait schisme avec les autres presbytériens, poussèrent le fanatisme jusqu'à déclarer Charles II déchu de la couronne,

(1) Les actes dans Labbé, *Concio.*, t, XV.

et se révoltèrent; on les réduisit aisément, et en 1690, sous le règne de Guillaume III, ils se réunirent aux autres presbytériens. En 1706, ils recommencèrent à exciter du trouble en Ecosse; ils se rassemblèrent en grand nombre, et prirent les armes près d'Edimbourg; mais ils furent dispersés par des troupes réglées que l'on envoya contre eux. On prétend qu'ils ont une haine encore plus forte contre les presbytériens que contre les épiscopaux.

Il ne faut pas confondre le chef de ces *caméroniens* avec Jean Caméron, autre calviniste écossais, qui passa en France, enseigna à Sedan, à Saumur et à Montauban. Celui-ci était un homme très-modéré, qui désapprouva le fanatisme de ceux qui se révoltèrent contre Louis XIII, et essuya de mauvais traitements de leur part. Il a laissé des ouvrages estimables.

BERGIER.

CAMOENS (Louis). *(Théol. hist. biog. et bibliog.)* Ce Virgile du Portugal naquit à Lisbonne, vers 1517, et mourut misérable dans la même ville en 1579. Il publia, en 1559, son fameux poëme de la *Lusiade*, après l'avoir sauvé à la nage d'un naufrage, qu'il eut à essuyer en revenant des Indes. Ce poëme est, comme toutes les grandes épopées, inspiré par la religion et par la philosophie. Peut-on jamais produire le vrai beau dans l'art, sans prendre l'idée religieuse pour sa principale muse?

LE NOIR.

CANA, ville ou bourgade de la Galilée, dans laquelle Jésus-Christ fut invité à des noces, et fit le premier de ses miracles en changeant l'eau en vin. Plusieurs incrédules ont fait des efforts pour rendre ce miracle suspect. Ils disent que Jésus fit remplir d'eau deux cruches, qu'il y mêla sans doute quelque drogue pour donner à l'eau la couleur et le goût du vin. Ils ajoutent que Jésus favorisa l'intempérance des conviyes, en leur fournissant du vin lorsqu'ils étaient déjà ivres.

Mais si Jésus-Christ ne fit rien autre chose que de donner de la couleur et du goût à l'eau, il ne favorisa donc point l'intempérance; l'un de ces reproches détruit déjà l'autre.

Depuis que la chimie et l'histoire naturelle sont poussées au plus haut degré, a-t-on découvert quelque drogue qui ait la vertu de donner à l'eau la couleur et le goût d'un excellent vin? Les Juifs n'étaient pas des chimistes fort habiles, et Jésus-Crist n'avait fait en Judée ni ailleurs aucune étude. Il ne toucha point aux vases dans lesquels l'eau fut changée en vin; tout passa par les mains de ceux qui servaient à table : saint Jean, qui rapporte ce miracle, en fut témoin oculaire.

Le maître d'hôtel, après avoir goûté de ce vin miraculeux, dit à l'époux : « Tout autre que vous sert d'abord le » bon vin, et après que l'on a beau» coup bu, *cum inebriati fuerint*, il en » sert alors du moindre : pour vous, » vous avez réservé le bon vin pour » la fin du repas. » *Joan.*, c. 2, ℣ 10. Dans le style des écrivains sacrés, *inebriari* ne signifie pas toujours s'enivrer, mais boire à sa soif, abondamment. Au figuré, il signifie recevoir en abondance des biens ou des maux. On ne peut donc pas conclure de ce passage que Jésus-Christ favorisa l'intempérance des conviés. *Voyez* Glassii *Philolog. sacra*, liv. 5, tract. 1, c. 12.

BERGIER.

CANANÉEN. *Voyez* CHANANÉENS.

CANARIES (le Christianisme aux). *(Théol. hist. Eglis.)* — Ces îles appelées « les îles fortunées » *insulæ fortunatæ*, par les anciens, furent d'abord habitées par les Guanches, peuple peu connu, dont le culte est resté énigmatique et était principalement fondé sur la croyance à la transmigration des âmes. On suppose que les Guanches descendaient des Phéniciens; ils furent anéantis par les Espagnols au XVIe siècle. Dans la population actuelle des Canaries, qui est très-civilisée, et qui s'élève à 250, 000 âmes, on compte quelques milliers de nègres et de mulâtres. Il y a deux diocèses, Canarie et Ténériffe. L'île de Madère, célèbre par ses vins, dont la population est de 100, 000 âmes se trouve dans les mêmes mers; elle forme le diocèse de

Funchal, suffragant du patriarche de Lisbonne. Plus au sud-ouest sont les Açores, renferment 200,000 habitants; l'évêché d'Angra, dans l'île de Terceire, également suffragant de Lisbonne, est un des plus considérables de l'Afrique. La civilisation chrétienne fleurit aujourd'hui dans toutes ces îles, après y avoir été introduite par les Espagnols et les Portugais sans trop de difficulté. LE NOIR.

CANO (Melchior) ou Canus. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce dominicain celèbre, et théologien plus célèbre encore, qui fut envoyé par l'université de Salamanque au concile de Trente et qui prit part surtout à la discussion sur l'Eucharistie, naquit à Tarancon, en Espagne, en 1520, devint provincial de son ordre en Castille, fut nommé par Philippe II évêque des Canaries en 1552, mais ne prit pas possession de son siége et mourut à Tolède en 1560. Il paraît qu'il était ambitieux, que Caranza, dominicain comme lui, qui devint archevêque de Tolède, excita sa jalousie et que cette jalousie le poussa à des intrigues qui ne lui firent pas honneur.

Nous aimons la manière de faire de la théologie de Melchior *Cano*, nous aimons sa hardiesse rationelle, sa rigueur exigeante pour qualifier de foi catholique une proposition, sa liberté de pensée jusqu'aux limites du cercle prescrit, l'usage qu'il fait si largement quelquefois de son droit d'opinion, nous aimons tout cela en lui; c'est le cachet distinctif du grand théologien qui aime, comme l'a dit S. Jérôme, d'Augustin, à fréquenter les cimes. Mais nous avons de l'horreur pour les cœurs méchants que ne fait point palpiter la crainte de faire du mal aux autres; et s'il fut pour quelque chose dans les malheurs qui assaillirent son rival (V. CARANZA), qu'une part de cette horreur retombe sur sa mémoire.

Sa gloire théologique repose principalement sur son traité *De locis theologicis*. Voici ce qu'en dit M. Mattes.

« Nous possédons différents écrits de Canus, et tous sont remarquables par l'érudition, la pénétration, l'exactitude du langage, et surtout par un style et une exposition tout à fait classiques; ils appartiennent aux plus belles productions de la restauration des lettres. Toutefois l'ouvrage le plus important de Canus, et qui seul a conservé toute sa valeur jusqu'à nos jours, est celui qui porte pour titre : *De Locis theologicis*. Son principal mérite consiste en ce que Canus a reconnu très-exactement quelle est la tâche capitale des théologiens catholiques et protestants.

« Il faut, dit-il, chercher les motifs de l'opposition des protestants non en telle ou telle doctrine, tel ou tel dogme particulier qu'ils rejettent ou au sujet duquel ils s'écartent de l'enseignement de l'Église catholique, mais bien dans l'unique *dogme de l'Église*, qui précède tout autre dogme de foi, parce qu'il donne à chaque individu les moyens d'arriver à la connaissance de la vérité chrétienne. C'est entrer dans une fausse voie que de vouloir comparer la doctrine catholique et celle des protestants en commençant par exposer quelques points controversés et en continuant ainsi jusqu'à ce qu'on arrive finalement à parler du *dogme de l'Église*. La différence qui apparaît dans certains points contestés n'est qu'accidentelle, en ce sens que les protestants pourraient tout aussi bien différer des Catholiques en d'autres points, d'une autre manière, et sans avoir plus de motifs légitimes. Ils pourraient même être d'accord avec les Catholiques sur les dogmes contestés et n'en être pas moins protestants; car, en tant que protestants, ils rejettent aujourd'hui tel ou tel dogme qu'ils admettront demain, ou bien les uns admettent actuellement ce que les autres rejetteront plus tard. Il peut y avoir cent changements successifs; il peut y en avoir un chaque jour; et ce changement n'est pas seulement possible, il n'est pas hypothétique; il est réel, il a lieu depuis trois cents ans. Sauf le dogme de l'Église, il n'y a pas une vérité catholique à laquelle on puisse opposer une doctrine différente comme étant réellement un dogme protestant; car ce qu'on désigne comme un dogme protestant est bien peut-être la doctrine de quelques protestants, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne la recon-

naissent pas, et sous peu les premiers la rejetteront de même. Il n'y a qu'un point sur lequel tous les protestants sont d'accord, sur lequel ils n'ont point varié et ne varieront pas, tant qu'ils existeront : tous rejettent l'Église catholique, tous refusent de reconnaître en elle le Corps de Jésus-Christ, et par conséquent une autorité doctrinale infaillible. C'est là le point essentiel et permanent dans le protestantisme et dans la doctrine de tous ses précurseurs.

« Vu de près, positivement formulé, » ce point essentiel du protestantisme » consiste à établir comme principe » que chacun a en lui-même et pour » lui-même le droit de reconnaître et » de décider ce qui est chrétien et ce » qu'il faut croire comme tel. » Par conséquent il est tout à fait indifférent de savoir de quelle manière chacun arrange son symbole de foi, que ce soit par ou sans la raison, avec ou sans la Bible (car personne n'est assez borné pour ne pas voir que faire de la Bible une autorité a été dès l'origine une illusion du protestantisme, puisqu'on sait qu'un livre ne peut avoir d'autorité lorsqu'il est permis à chacun d'y mettre et par conséquent d'en enlever ce qui lui plaît). Le point essentiel du protestanlisme consiste donc uniquement à affirmer qu'il n'y a d'autorité pour personne et que par conséquent il n'y a pas d'autorité pour décider en matière de foi. Si telle est l'essence du protestantisme, cette doctrine est l'antagoniste absolu et radical de la doctrine catholique, l'absolue négation du Catholicisme, comme le néant est l'opposé absolu de l'être; car, d'après la doctrine catholique, nul individu ne peut, en aucune façon, décider directement, pour lui seul ou pour un autre, ce qui est vérité chrétienne, ce qu'il faut par conséquent croire; on ne peut arriver à cette connaissance que par l'Eglise; l'Église seule, l'Église, corps du Christ, existant historiquement, est pour chaque Chrétien une autorité aussi absolue que l'était le Christ personnel pour chacun des premiers disciples, et, de quelque manière que désormais le Chrétien arrive à la connaissance des vérités de foi, que ce soit par la lecture des saintes Écritures, des Pères et docteurs, ou par l'étude de l'histoire et de la philosophie, ou par ses propres réflexions, l'immuable point d'appui de sa foi, l'infranchissable barrière de son savoir est et sera toujours l'autorité de l'Église et de ses décisions dogmatiques. »

« Or, puisque les protestants avaient méconnu la légitimité de cette autorité et la nécessité de son intervention, et qu'ils l'auraient anéantie si cela avait été en leur pouvoir, c'était là le point capital vers lequel devait se tourner la science théologique, et c'était la démonstration de ce dogme que les théologiens catholiques devaient regarder comme le but principal de leurs efforts.

« Melchior *Canus* fut à la tête de ceux qui eurent cette idée et cette intention; elle est le point de départ, la base de son livre *de Locis theologicis*, dans lequel *Canus* traite : 1° de l'autorité de la sainte Écriture; 2° de la tradition orale du Christ et des Apôtres; 3° de l'Église catholique; 4° des conciles, et principalement des conciles universels; 5° de l'Église romaine en particulier, actuellement et depuis longtemps la seule Église apostolique dans le monde; 6° des saints Pères; 7° des théologiens (*théologorum scholasticorum*) et des canonistes; 8° de la raison humaine, de son droit et de son devoir par rapport aux doctrines de la foi; 9° de l'autorité des philosophes et des jurisconsultes; 10° enfin de l'autorité de l'histoire,

« *Canus*, après avoir ainsi jugé, avec une vaste érudition et un savoir profond, ce qui peut contribuer à amener chacun à la conscience de la vérité chrétienne, ou, selon son expression, après avoir expliqué les divers modes de démonstration dont peut disposer la science de la foi chrétienne, expose pour compléter son travail, dans un dernier livre, l'application de ces divers modes de démonstration dans les écoles et les discussions théologiques. A cette occasion il traite les questions les plus intéressantes : qu'est-ce que la théologie? quel est son but? qu'est-ce qu'un dogme?

qu'est-ce qu'une opinion théologique? etc., etc. Son intention était d'ajouter deux autres livres qui auraient traité de l'interprétation de l'Écriture sainte, et enfin des divers ennemis de la foi chrétienne : des hérétiques, des païens, des Juifs, des Sarrasins ; malheureusement il ne put les achever : la mort vint le surprendre. Toutefois son ouvrage tel qu'il est se trouve complet. Il rend compte nettement et en détail des divers moyens par lesquels, sous l'autorité absolue de l'Église, les Catholiques se sont en tout temps approprié la connaissance objective de la vérité chrétienne ; chacun de ces moyens est apprécié à sa juste valeur, et la méthode dogmatique des Catholiques y est victorieusement justifiée.

« Il est évident qu'avant *Canus* d'autres théologiens avaient reconnu comme lui la nécessité de ce qu'il avait entrepris, savoir : la révision des sources de la connaissance subjective de la vérité chrétienne ; seulement la plupart s'étaient emparés surtout du côté matériel de la question et avaient défendu non l'ensemble de la doctrine, mais chacun des dogmes en particulier, contre les attaques des protestants. Aussi, lorsque la solution donnée par *Canus*, et qui est le véritable but de la théologie catholique, parut au jour, elle obtint l'approbation générale ; son livre, publié en 1562, fut partout accueilli avec la plus grande faveur, et il eut une influence décisive sur le mouvement grandiose imprimé à la littérature biblique et patristique, dont il avait si clairement démonstré la nécessité. Mais *Canus* eut encore une heureuse influence sur la partie formelle de la théologie de son siècle ; il s'affranchit heureusement des formules sèches et roides de la scolastique, et il exposa la doctrine sous une forme si belle et si classique que son exemple eut un grand nombre d'imitateurs. C'est de cette double influence, sur le fond comme sur la forme de la théologie de son temps, que ressortent l'importance et le renom littéraire de Melchior *Canus*. »

Parmi les éditions des œuvres complètes de Melchior *Canus*, la meilleure est celle qui a été publiée par les soins du P. Hyacinthe Serry (M. *Cani Opera, clare divisa, et præfatione instar prologi galeati illustrata*, Venet., 1759, in-4°), et dont il parut une réimpression en 2 vol. in-4°, à Vienne, en 1764. Cette édition de Vienne est précédée d'une Biographie de *Canus* tirée de *Antonii Biblioth. Hisp. nov.*

LE NOIR

CANON, terme grec qui signifie *règle* ; il se prend en plusieurs sens.

On appelle ainsi, en premier lieu, le catalogue des livres que l'on doit reconnaître pour divins ou inspirés de Dieu, et que l'Église donne aux fidèles ponr être le règle de leur foi et de leurs mœurs.

Le *canon* de la Bible n'a pas toujours été le même dans tous les temps, et il n'est pas uniforme non plus dans toutes les sociétés chrétiennes ; les catholiques sont en contestation sur ce point avec les protestants. Outre les livres du nouveau Testament, que l'Église reconnaît pour canoniques par tradition, elle a aussi placé dans le *canon* de l'ancien Testament, plusieurs livres que les Juifs ne reçoivent point comme divins. C'est ce qui a donné lieu de distinguer les livres saints en proto-canoniques, deutéro-canoniques et apocryphes. Mais nous verrons dans la suite que les livres sur la *canonicité* desquels on dispute, ne sont pas en grand nombre. Sur ce sujet l'on peut former plusieurs questions importantes ; nous les proposerons, non pour les décider toutes avec confiance, mais pour montrer la manière dont on doit procéder dans ces sortes de discussions.

I. Y a-t-il eu chez les Juifs un *canon* des livres sacrés ? On ne peut pas en douter, quand on sait que les Juifs, d'un consentement unanime, ont reçu comme divins les mêmes livres et le même nombre de livres, et qu'ils n'ont pas regardé comme tels d'autres livres qui sont cependant respectables. Il faut qu'ils y aient été déterminés par une tradition constante, ou par une autorité qui a entraîné tous les suffrages. Cette unanimité n'a pu être un effet du hasard. Or, nous sommes assurés de ce concert des Juifs :

1° Par le témoignage des anciens Pères de l'Église. Toutes les fois qu'ils ont eu occasion de faire l'énumération des livres reconnus comme divins ou canoniques par les Juifs, ils se sont accordés à en dresser le même catalogue; nous le verrons ci-après. Ils ont donc été très-bien informés du sentiment des Juifs, puisque tous l'attestent de même. S'ils avaient eux-mêmes forgé cette liste ou ce *canon*, il y aurait eu entre eux de la variété : plusieurs y auraient placé quelques-uns des livres que nous nommons *deutéro-canoniques*, puisqu'ils les regardaient comme divins, et les citaient comme tels. Mais ils ont eu la bonne foi de convenir que ces livres n'étaient pas mis dans le *canon* par les Juifs.

2° Par le témoignage de Josèphe. Cet historien, qui était de race sacerdotale, et très-instruit des sentiments de sa nation, dit dans son premier livre *contre Appion*, c. 2, que les Juifs n'ont pas comme les Grecs une multitude de livres; qu'il n'en reconnaissent comme divins que vingt-deux ; que ces livres contiennent tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'au règne d'Artaxercès; que, quoiqu'ils aient d'autres écrits, ces derniers n'ont pas chez eux la même autorité que les livres divins. Il ajoute que tout Juif est prêt à répandre son sang pour la défense de ceux-ci.

3° La persuasion des Juifs d'aujourd'hui. Ils ne comptent encore, entre les livres divins, que ceux dont leurs pères ont, disent-ils, dressé le *canon* dans le temps de la *grande synagogue*. Ils nomment ainsi l'assemblée de ceux de leurs docteurs qui ont vécu après le retour de la captivité. C'est ainsi que s'exprime l'auteur du traité *Megilah*, dans la Gémare, c. 3. L'uniformité de toutes les bibles hébraïques, publiées par les Juifs, ne laisse aucun doute sur ce point. L'existence d'un *canon* des livres saints, chez les Juifs, est donc incontestable.

II. N'y a-t-il eu chez les Juifs qu'un seul et même *canon* des saintes Écritures?

Quelques auteurs ont supposé qu'il y en avait eu plusieurs, et qu'ils n'étaient pas absolument semblables. Génébrard, dans sa chronologie, pense qu'il y en a eu trois : le premier au temps d'Esdras, et dressé par la grande synagogue; ce *canon*, selon lui, ne renfermait que vingt-deux livres : le second, fait sous le pontife Eléazar, dans un synode assemblé pour délibérer sur la version des livres saints que demandait le roi Ptolémée, et que nous appelons *la version des Septante*. Alors, dit Génébrard, on mit au nombre des livres divins Tobie, Judith, la Sagesse et l'Ecclésiastique. Le troisième, au temps d'Hircan, dans le septième synode, assemblé pour confirmer la secte des pharisiens, dont Hillel et Sammaï étaient les chefs, et pour condamner Sadoc et Barjetos, promoteurs de la secte des sadducéens. Alors on mit dans le *canon* les livres des Machabées, et l'on confirma les deux *canons* précédents, malgré les sadducéens, qui, à l'exemple des samaritains, ne voulaient reconnaître pour divins que les cinq livres de Moïse. Ce sentiment de Génébrard est une pure imagination, qui n'est appuyée sur aucune preuve.

Serrarius, plus moderne que Génébrard, attribue au Juifs deux *canons* différents : l'un de vingt-deux livres, fait par Esdras; l'autre dressé au temps des Machabées, et augmenté des livres deutéro-canoniques. Ce sentiment n'est pas mieux fondé que le premier ; l'un et l'autre sont contredits par les Pères, qui nous assurent constamment que les Juifs n'ont reconnu pour divins que vingt-deux livres.

Méliton dit à Onésime qu'il a voyagé dans l'Orient pour savoir quels étaient les livres canoniques, il n'en nomme que vingt-deux.

Saint Jérome, dans son prologue défensif, dit qu'il l'a composé afin que l'on sache que tous les livres qui ne sont pas parmi les vingt-deux qu'il a nommés doivent être regardés comme apocryphes. On comprend qu'ici *apocryphe* signifie simplement non reconnu comme divin; saint Jésôme le fait assez sentir: il ajoute que la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie et Judith, ne sont pas dans le *canon*. Dans sa préface sur Tobie, il dit que les Hébreux excluent ce livre du

nombre des Ecritures divines, et le rejettent entre les apocryphes. Il le répète à la tête de son *Commentaire sur le prophète Jonas.*

Origène écrit, dans sa lettre à Africain, que les Hébreux ne connaissent ni Tobie ni Judith, mais qu'ils les mettent au nombre des livres apocryphes.

Saint Ephiphane dit, dans son livre *des Poids et des Mesures*, nº 3 et 4, que les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique ne sont pas chez les Juifs au rang des Ecritures saintes.

L'auteur de la *Synopse* assure que Tobie, Judith, la Sagesse et l'Ecclésiastique, ne sont pas des livres canoniques, quoiqu'on les lise aux catéchumènes.

Aucun de ces anciens écrivains ne parle de deux ni de trois *canons* reçus chez les Juifs.

III. Combien de livres renfermait le *canon* des Ecritures chez les Juifs, et quels étaient ces livres?

Il est constant que les Juifs en ont toujours reconnu vingt-deux, autant qu'il y avait de lettres dans leur alphabet, et qu'ils les désignaient par ces lettres mêmes; c'est la remarque de saint Jérôme dans son prologue défensif. A la vérité, quelques rabbins en ont compté vingt-quatre, et d'autres vingt-sept; mais il divisaient certains livres en plusieurs parties, et n'augmentaient pas pour cela le nombre réel de vingt-deux.

Ceux qui en comptaient vingt-quatre, séparaient les Lamentations de Jérémie d'avec ses prophéties, et le livre de Ruth d'avec celui des Juges; au lieu qu'on les laissait ordinairement réunis. Pour les désigner par vingt-quatre lettres de l'alphabet, ils répétaient trois fois la lettre *jod* à l'honneur du nom de Dieu, *Jéhovah*, écrit en chaldéen par trois *jod*. Ainsi font encore les Juifs d'aujourd'hui. Saint Jérôme pense que les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse font allusion à ces vingt-quatre livres.

Ceux qui en comptaient vingt-sept, partagaient en six les livres des Rois et des Paralipomènes, qui, dans les autres catalogues, n'en faisaient que trois; et pour les désigner, ils ajoutaient aux ving-deux lettres hébraïques les cinq finales; c'est ce que dit saint Ephiphano dans son livre *des Poids et des Mesures.*

Le *canon* était donc toujours foncièrement le même, mais la manière de compter par vingt-deux était la plus ordinaire, comme le suppose Josèphe; Richard Simon prétend, sans aucune preuve, que la plus ancienne manière était d'en compter vingt-quatre.

Quels étaient ces livres? Saint-Jérôme, bon témoin dans cette matière, en fait ainsi l'énumération. La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges avec Ruth, Samuel ou les deux premiers livres des Rois, les Rois, qui sont les deux derniers livres de ce nom, Isaïe, Jérémie avec ses Lamentations, Ezéchiel, les douze petits Prophètes, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique, Daniel, les Paralipomènes en deux livres, Esdras, aussi double, Esther.

Saint Epiphane fait la même liste, *Hæres.* 8, nº 6; *De Pond. et Mens.*, nº 3, 4, 21, 24.

Saint Cyrille de Jérusalem, *Catech*, 4, dit aux chrétiens de méditer, les vingt-deux livres de l'Ancien Testament, et de se les mettre dans la mémoire tels qu'il va les nommer, et il les nomme comme saint Jérôme et saint Epiphane.

Saint Hilaire, *Prolog. in Psal.*, le concile de Laodicée, *can.* 60, Origène, cité par Eusèbe, *Hist.* liv. 6, c. 26, ont dressé le même catalogue. Méliton vivait au second siècle; il avait voyagé exprès dans l'Orient pour s'instruire; les anciens ont fait grand cas de ses ouvrages; il ne parle pas du livre d'Esther, ce qui peut être une faute de copiste.

Bellarmin, dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques, s'est trompé, en disant que Méliton mettait le livre de la Sagesse au nombre des saintes Ecritures; on lit dans Eusébe, Σαλομωνος Ηαροιμιαί ἧ καῖ Σομία, *Salomonis Proverbia quæ et Sapientia*, parce que les Proverbes étaient souvent appelés *la Sagesse de Salomon.* Voyez *la note de Valois sur Eusèbe*, liv. 4, c. 26.

Josèphe, liv. 1, *contre Appion*, c. 2, dit que sa nation ne reconnaît

comme divins que vingt-deux livres, cinq de Moïse, treize des prophètes, et quatre autres qui renferment ou des hymnes à la louange de Dieu, ou des préceptes pour les mœurs. Il ne paraît pas qu'il en ait voulu désigner d'autres que ceux que nous avons nommés. Quoiqu'il ne dise rien des malheurs de Job dans son *Histoire juive*, il ne s'ensuit pas qu'il ait regardé le livre de Job comme apocryphe; l'histoire de Job ne tenait en rien à celle de la nation juive, et Josèphe a pu la regarder comme une parabole ou comme un poëme divin, plutôt que comme une narration historique.

IV. En quel temps a été dressé le *canon* des Juifs, et qui en est l'auteur? Cette question n'est pas fort aisée à résoudre. C'est aujourd'hui une espèce de paradoxe, d'avancer qu'Esdras ne fut jamais l'auteur du *canon* des livres sacrés des Juifs. Les écrivains, même les plus judicieux, ont trouvé bon de mettre sur le compte d'Esdras tout ce qui concerne la Bible, et dont on ignore l'inventeur et l'origine. Ils l'ont fait correcteur et réparateur des livres perdus ou altérés, réformateur de la manière d'écrire, quelques-uns même, inventeur des points voyelles, et tous, auteur du *canon* des Ecritures.

Malgré l'unanimité des suffrages sur ce dernier point, il nous paraît qu'il n'y aurait aucune témérité à en douter, et même à soutenir le contraire. Soit que l'on consulte les livres d'Esdras lui-même et de Néhémie, soit que l'on cherche des preuves ailleurs, on n'en trouve aucune ; ce qui est dit dans le quatrième livre apocryphe d'Esdras, c. 14, ỹ. 21 et suivants, n'est d'aucune autorité.

Avant de prendre aucun parti sur cette question, il y a plusieurs difficultés à résoudre. 1° Il faut s'assurer du temps auquel Esdras a vécu ; 2° savoir sous quel prince il est venu de Babylone à Jérusalem ; 3° si tous les livres qui sont dans le *canon* étaient écrits avant lui ; 4° s'il a écrit lui-même le livre qui porte son nom.

Quand on s'accorderait sur toutes ces questions, nous ne voyons pas par quelle autorité Esdras aurait fait les grandes opérations qu'on lui attribue, ni comment les Juifs, naturellement si indociles, se seraient soumis à ses ordonnances. Il n'était ni grand prêtre ni prophète, il n'avait de pouvoir qu'autant que la nation voulait bien lui en accorder.

Il est très-probable que la prophétie de Malachie et les Paralipomènes ont été écrits assez longtemps après Esdras ; que Néhémie lui est postérieur de près d'un siècle. Ce n'est donc pas Esdras qui a pu mettre ces divers écrits dans le *canon*.

Nous ne voyons aucun inconvénient à supposer que le *canon* des livres de l'Ancien Testament a été formé comme celui des écrits du nouveau, par la tradition commune, sans qu'aucun particulier ni aucune assemblée ait dressé ce catalogue et lui ait donné la sanction.

C'est l'affaire des protestants de voir si la tradition juive est une autorité suffisante pour nous faire recevoir des livres comme divins, inspirés, parole de Dieu et règle de foi. Ils en ont senti la faiblesse, puisqu'ils ont eu recours à une inspiration du Saint-Esprit accordée à chaque particulier : ce n'est pas ici le lieu de démontrer l'illusion de ce système.

Pour nous, nous avons un meilleur garant de notre croyance ; c'est l'autorité de Jésus-Christ même et des apôtres, qui ont donné aux fidèles les livres de l'Ancien Testament comme la parole de Dieu, et nous sommes assurés de ce fait par le témoignage de l'Eglise. Nous ne pouvons savoir par aucune autre voie quels livres ils ont désignés comme tels, puisque cela n'est écrit dans aucun livre, ni attesté par aucun monument.

Nous convenons que le *canon* des Juifs a été suivi dans les premiers siècles de l'Eglise; les anciens Pères ne pouvaient mieux faire, puisque alors l'Eglise n'avait pas encore prononcé; on n'avait pas encore pu comparer la tradition des Eglises de l'Occident avec celle des Eglises de l'Orient; cela ne s'est fait que dans la suite. Mais les Pères qui ont cité le *canon* des Juifs, n'ont pas prétendu que l'Eglise était privée de l'autorité nécessaire pour y ajouter d'autres

livres ; ils ont supposé le contraire, puisqu'ils ont cité eux-mêmes comme livres divins des ouvrages qui n'étaient pas dans le *canon* des Juifs.

Les protestants leur en font un crime ; mais c'est encore à eux de nous dire pourquoi ils reçoivent le *canon* des Juifs qui nous est transmis par les Pères, en même temps qu'ils accusent d'erreur ou de témérité ces témoins vénérables.

Dès l'année 397, un concile de Carthage a placé dans le *canon* des saintes Ecritures, des livres que le concile de Laodicée n'y avait pas mis trente ans auparavant. Les Pères de Carthage suivaient en cela la tradition des Eglises de l'Occident, de laquelle ceux de Laodicée n'avaient pas eu connaissance. Lorsque le concile de Trente a fixé le nombre des livres canoniques, et a prononcé l'anathème contre ceux qui ne se soumettraient pas à sa décision, il n'a fait ce décret qu'après avoir consulté la tradition de toutes les Eglises et de tous les siècles.

A l'article Canonique, nous parlerons du *canon* des livres du Nouveau Testament. *Dissert. sur la canonicité, etc.; Bible d'Avignon*, tome 1er, p. 54, etc.

V. A qui appartient-il de décider si un livre est ou n'est pas canonique? Nous répondons hardiment que c'est à l'Eglise, et que nous ne pouvons le savoir certainement par aucune autre voie. En voici les preuves :

1° Au mot Eglise, nous prouverons que Jésus-Christ a donné à l'Eglise, c'est-à-dire, au corps des pasteurs, la mission et l'autorité pour perpétuer sa doctrine, pour enseigner les fidèles, pour diriger et fixer leur croyance. Or, s'il y a un article essentiel d'enseignement, c'est de savoir quels sont les livres que nous devons recevoir comme parole de Dieu et comme règle de notre foi : donc c'est à l'Eglise, et non à aucun autre tribunal, de nous l'apprendre.

2° Il faut distinguer la canonicité d'un livre d'avec son authenticité ; demander si un livre est authentique, c'est demander s'il a été véritablement écrit par l'auteur dont il porte le nom, si cet auteur est un des apôtres ou un de leurs disciples, si ce livre n'a pas été corrompu ou falsifié : mettre en question s'il est *canonique*, c'est examiner si l'auteur était inspiré de Dieu, si cet ouvrage doit être reçu comme parole de Dieu et comme règle de foi. Un livre peut être authentique sans être pour cela *canonique;* ainsi l'on ne doute pas que la *Lettre de saint Barnabé*, les deux *Lettres de saint Clément*, le *Pasteur d'Hermas*, n'aient été écrits par des disciples immédiats des apôtres, tout comme les évangiles de saint Marc et de saint Luc ; cependant ces deux évangiles sont des ouvrages *canoniques*; et les écrits dont nous venons de parler ne le sont pas. Pourquoi cette différence ? parce que l'Eglise a reçu des apôtres ces deux évangiles comme parole de Dieu, et n'a pas reçu de même les autres écrits. Or, c'est à l'Eglise seule qu'il appartient de nous attester quels sont les livres qu'elle a reçus de la main des apôtres comme parole de Dieu, ou qu'elle n'a pas reçus comme tels ; donc c'est à elle seule à fixer nos doutes sur ce point.

3° De l'aveu même des protestants, la question de savoir si un livre est authentique, s'il a été fait par tel auteur, s'il n'a été ni corrompu, ni falsifié, est une question de fait qui ne peut se décider que par des témoignages et par la tradition de l'Eglise des premiers siècles. Or, de savoir s'il est *canonique*, inspiré, parole de Dieu, c'est aussi une question de fait ; puisqu'elle se réduit à savoir s'il a été donné comme tel à l'Eglise par les apôtres : donc cette seconde question se doit décider par des témoignages et par la tradition, comme la première.

Pour esquiver cette conséquence évidente, les protestants cherchent à l'obscurcir ; ils disent que la question de l'*authenticité* d'un livre est, à la vérité, une question de fait, mais que la *canonicité* est une question de droit ou de foi. Conséquemment ils ont déclaré, dans leurs confessions de foi, qu'ils reconnaissent les livres de l'Ecriture pour *canoniques, non tant par le commun accord et consentement de l'Eglise, que par témoignage et intérieure persuasion du Saint-Esprit.*

Beausobre, *Hist. du Manich.*, tome 1er; *Disc. sur les livres apocryphes*, § 6, *p.* 444.

Déjà nous venons de démontrer que la *canonicité* d'un livre est une pure question de fait; nous ajoutons que selon Beausobre lui-même l'*authenticité* porte sur une question de droit ou sur une discussion de doctrine. Il dit que pour juger si un livre était authentique ou apocryphe, les Pères ont eu pour première règle d'en comparer la doctrine avec celle qui avait été enseignée par les apôtres dans toutes les Eglises; pour deuxième règle d'en comparer encore la doctrine avec celle des ouvrages qui étaient incontestablement des apôtres ou des hommes apostoliques, *ibid.*, § 5, p. 441, 443. Or, voilà certainement un examen de foi et de doctrine : donc ce n'est pas une pure question de fait. Si les Pères ont pu s'y tromper, quelle certitude peut nous donner leur témoignage touchant l'*authenticité* d'un livre? *Voyez* ECRITURE SAINTE, § 1 et 2.

4° Il est évident que le prétendu *témoignage et intérieure persuasion du Saint-Esprit*, à laquelle recourent les protestants, est un enthousiasme pur. Le Saint-Esprit, sans doute, ne fera pas un miracle à l'égard de chaque protestant pour lui donner une capacité, des lumières, un discernement qu'il n'a pas naturellement. L'authenticité de la première *Lettre de saint Clément* est universellement reconnue, et il est prouvé par l'histoire que ce saint pape a été disciple de saint Pierre aussi immédiat que saint Marc. Cette lettre ne renferme aucun point de doctrine contraire à celle que les apôtres ont prêchée dans toutes les Eglises, ni à celle qui se trouve dans leurs ouvrages incontestables. Sur quoi donc porte l'inspiration du Saint-Esprit qui fait connaître à un protestant que l'*Evangile de saint Marc* est *canonique* ou parole de Dieu, et que la *Lettre de saint Clément* ne l'est pas?

Aussi l'inspiration du Saint-Esprit n'est point la même à l'égard des différentes sectes protestantes. Les calvinistes rejettent hautement et constamment l'Apocalypse comme un livre apocryphe et sans autorité; les luthériens et les anglicans n'en jugent pas de même. Le Saint-Esprit ne parle pas toujours le même langage dans la même secte : dans un temps l'*Epître de saint Jacques* a été retranchée des bibles luthériennes; dans un autre, elle y a été rétablie; Luther, dans sa préface sur cette épître, laisse à chacun la liberté d'en juger comme il voudra; elle se trouve dans toutes les bibles calvinistes; Wallembourg, *Tract. IV*, part. III, sect. 2, § 3. A laquelle de ces différentes inspirations devons-nous croire?

Puisque c'est le Saint-Esprit qui fait connaître aux protestants que tel livre est *canonique*, et que tel autre ne l'est pas, c'est encore lui, sans doute, qui leur dicte que telle version est fidèle, et que telle autre ne l'est pas; que tel passage a tel sens, et non celui qui lui est donné par les autres sectes. Si cela est ainsi, les protestants n'ont plus besoin d'érudition, de recherches, de discussions, pour savoir si les livres sont authentiques ou apocryphes, s'ils sont entiers ou altérés, s'ils ont été bien ou mal traduits, etc. Le Saint-Esprit supplée à tout, et décide souverainement de tout. N'est-ce pas là un fanatisme pur?

5° Dès son origine, l'Eglise s'est attribué le droit et l'autorité de décider quels sont les livres *canoniques*. Dans les *canons* des apôtres, dressés par les conciles du second et du troisième siècle, elle a dit aux fidèles, *can.* 76, *alias* 85 : « Voici les livres « que vous tous, clercs ou laïques, de- « vez regarder comme saints et véné- « rables, savoir, pour l'Ancien Testa- « ment, etc. » Elle a fait de même au concile de Nicée, l'an 325; au concile de Laodicée, en 365 ou 367; au troisième de Carthage, en 397. Soutiendra-t-on que dès le second siècle, les pasteurs de l'Eglise, établis et instruits par les apôtres, ont oublié les leçons de leurs maîtres, se sont attribué une autorité qui ne leur appartenait pas, et une inspiration du Saint-Esprit qui était promise à tous les fidèles?

Les protestants nous objectent que ces décisions du concile n'ont pas été

uniformes ; qu'il n'y a point eu, dans les premiers siècles, de *canon des Ecritures* universellement reçu et suivi ; que jusqu'au huitième et au neuvième, les différentes Eglises ont joui d'une entière liberté d'admettre dans leur *canon* ou d'en rejeter tels livres qu'elles jugeaient à propos.

Si cela était vrai, il y aurait lieu de s'étonner de ce que le Saint-Esprit, qui inspire aujourd'hui les protestants sur cet article essentiel de croyance, n'a pas daigné parler à aucune Eglise pendant huit ou neuf siècles; mais le fait est faux, puisque aucune Eglise n'a formellement rejeté aucun des livres que l'on nomme *proto-canoniques* ; le *canon* est donc demeuré constamment et universellement reçu, quant à ceux-là ; il n'était plus question que de savoir si on devait y en ajouter d'autres, ou si on ne le devait pas. Pour le savoir, il a fallu attendre que l'on pût comparer ensemble la tradition des différentes Eglises, tant de l'Orient que de l'Occident. Une preuve que cette comparaison a été faite, et que le *canon* a été dressé uniformément dès le cinquième siècle au plus tard, c'est que les nestoriens et les eutychiens ou jacobites, qui se sont séparés de l'Eglise romaine à cette époque, placent dans le *canon* les mêmes livres que nous. *Assemani, Biblioth. orient.*, tom. 4, c. 7, §7, pag. 236.

Les protestants ne sont rien moins que d'accord entre eux sur le temps auquel le *canon* des livres du Nouveau Testament a été irrévocablement fixé. Basnage prétend qu'il ne l'a pas été avant le huitième ou le neuvième siècle ; Mosheim soutient qu'il l'a été dès le second ; mais il convient que l'on ne peut en juger que par conjecture. Après de pareils aveux, nous ne concevons pas comment l'on peut s'obstiner à soutenir que les livres saints ont toujours été regardés comme la seule règle de foi. Quand nous avouerons que la liste des livres proto-canoniques a été faite et arrêtée dès le second siècle, est-il bien certain qu'il n'y a point d'autres articles de foi que ce qui est contenu dans ces livres, et que l'on n'en peut tirer aucun des livres deutéro-canoniques? Voilà ce que les protestants n'ont pas encore démontré. Quand ils l'auraient fait, nous demandons encore comment la foi a pu être fixe et certaine dans les sociétés qui ont demeuré longtemps sans avoir les livres saints traduits dans leur langue. Il y aurait bien d'autres questions à faire. *Voyez* Ecriture sainte, Deutéro-canonique, etc.

Canons des Apotres. C'est un recueil de règlements de discipline de l'Eglise primitive ; ils sont au nombre de soixante-seize ou de quatre-vingt-cinq, selon les différentes manières de les partager. Tout le monde convient qu'ils n'ont pas été dressés tels que nous les avons, par les apôtres mêmes ; du moins il n'y en a aucune preuve; mais leur autorité est incontestable. Daillé et quelques autres protestants ont fait de vains efforts pour prouver que ces *canons* sont absolument supposés, qu'ils n'ont commencé à être connus et cités qu'au quatrième ou au cinquième siècle. Le savant Béveridge, évêque de Saint-Asaph, théologien anglican, a fait voir que ces *canons* ou règlements ont été faits par les évêques et par les conciles du second et du troisième siècle, qu'ils sont par conséquent antérieurs au premier concile de Nicée, que ce concile les a suivis et s'y est conformé. Voyez *Codex Canonum Ecclesiæ primitivæ* PP. Apost. t. Ier, p. 442 ; tom. II, part. 2, p. 1.

En effet, il n'est pas probable que saint Jean, qui a gouverné l'Eglise d'Ephèse pendant un grand nombre d'années, n'ait fait aucun règlemene de discipline pour cette Eglise ; il ent est de même à l'égard de saint Jacques pour celle de Jérusalem, de saint Marc pour celle d'Alexandrie, de saint Pierre et de ses premiers successeurs pour celle de Rome. Dans ces différentes villes, il s'est tenu des conciles pendant le second et le troisième siècle; il est naturel que les évêques qui y ont assisté se soient fait un devoir de suivre cette discipline respectable, en aient fait des règles générales, et les aient fait observer dans leurs Eglises. On n'a pas eu tort d'appeler ces règles *Canons des Apôtres*, puisqu'elles ont été dressées d'après ce que les apôtres et les hommes apostoliques avaient établi. La

prétendue *supposition* de ces *canons* n'est qu'une équivoque sur laquelle les protestants ont joué très-mal à propos; ils sont *apocryphes*, dans ce sens qu'ils n'ont été écrits ni par les apôtres, ni par saint Clément, auquel ils sont attribués ; mais ils sont vrais et *authentiques*, dans ce sens qu'ils renferment véritablement la discipline qui passait au second et au troisième siècle, pour avoir été établie par les apôtres.

Quoique ces règlements regardent directement la discipline, ils ne sont pas indifférents à l'égard du dogme, de la morale, du culte extérieur. On y voit la distinction des évêques d'avec les simples prêtres, la prééminence des premiers, leur autorité sur le clergé inférieur, les mœurs et les devoirs prescrits aux ministres de l'Eglise et aux simples fidèles. On y trouve les noms d'*autel* et de *sacrifice*, ce qui était observé dans l'administration du baptême, de l'eucharistie, de la pénitence, de l'ordination, etc.

Il en résulte que la doctrine des protestants est aussi opposée à celle des temps apostoliques, que leur culte et leur discipline sont contraires à ce que l'on observait pour lors. Autant ils se sont trouvés intéressés à en contester l'authenticité, autant il importe aux catholiques de la soutenir. Il est heureux pour nous que les théologiens anglicans aient pleinement éclairci, et, pour ainsi dire, épuisé cette question.

Canons d'un Concile. On appelle ainsi les décisions d'un concile en matière de dogme ou de discipline ; parce que ce sont les *règles* auxquelles les fidèles doivent conformer leur croyance et leur conduite. Les *canons* dogmatiques sont ordinairement conçus en ces termes : « Si quelqu'un dit telle » chose, enseigne telle doctrine, qu'il » soit anathème, » c'est-à-dire, retranché du corps de l'Eglise et de la société des fidèles (1).

(1) Il suit de la déclaration du concile du Vatican sur le magistère infaillible du souverain pontife, que le souverain pontife peut faire des canons de ce genre absolument comme un concile œcuménique ; ce qu'il ne pouvait pas faire au temps de Bergier, par là même que toute la catholicité ne s'accordait pas pour le reconnaître infaillible.

Le Noir.

Quant aux *canons* ou décisions des conciles et des souverains pontifes en matière de discipline, ils tiennent moins à la théologie qu'au droit canonique. Mais un ecclésiastique ne doit jamais oublier les paroles suivantes du concile de Trente : « Le » concile a voulu que tout ce qui a » été salutairement ordonné par les » souverains pontifes et par les sacrés » conciles, touchant la vie des clercs, » leur extérieur et leur doctrine, etc., » soit observé dorénavant, sous les » mêmes peines que celles qui ont » été statuées dans les conciles précé» dents. » Sess. 22, *de Reform.*, c. 12. C'est dans ce dessein que l'on a mis dans les nouveaux bréviaires les principaux *canons* qui concernent la conduite des clercs. Il est absurde d'avoir part aux biens et aux priviléges de l'Eglise sans vouloir être soumis à ses lois.

Canons Arabiques du concile de Nicée. *Voyez* Nicée.

Canon de la messe, règle ou formule de prières et de cérémonies que le prêtre doit suivre pour consacrer l'eucharistie.

En comparant ensemble les différentes liturgies grecques et latines, on voit que la messe y est toujours divisée en trois parties : savoir, la préparation, l'*action* et la conclusion. La première s'étend depuis le commencement ou l'introït jusqu'à la préface ; la seconde, qui est proprement le *canon*, depuis le *sanctus* jusqu'à la communion; la troisième est l'action de grâces. L'*action* est la plus essentielle, puisqu'elle renferme la consécration; les Grecs l'ont nommée ἀναφορὰ, *élévation*, soit parce qu'avant de la commencer le prêtre exhorte les fidèles à élever leurs cœurs vers le ciel, *sursum corda*; soit parce qu'après la consécration il élève les symboles eucharistiques pour faire adorer aux assistants Jésus-Christ présent. Dans la liturgie romaine, le *canon* commence par ces mots : *Te igitur*, etc.

Quelques liturgistes ont écrit que c'est saint Jérôme qui, par ordre du pape Sirice, a mis le *canon* dans la forme que nous avons : d'autres, que c'est le pape Sirice lui-même, qui vivait sur la fin du quatrième siècle.

Mais on disait la messe avant Sirice et avant saint Jérôme ; il y avait donc déjà un *canon* ou une règle que le prêtre devait suivre : jamais cette action sainte n'a été abandonnée au goût et à la discrétion des particuliers.

L'abbé Renaudot, dans la dissertation qu'il a mise à la tête de la *Collection des liturgies orientales*, a fait voir que le *canon* vient des apôtres ; il le prouve par la conformité qui se trouve entre les liturgies syriaques, cophtes, grecques et latines : s'il y a de la variété dans les prières, si quelques cérémonies se font dans un ordre différent, toutes cependant reviennent au même pour le fond, toutes renferment une invocation à Dieu, des prières pour les vivants et pour les morts, l'invocation des saints, les paroles de Jésus-Christ pour la consécration, l'élévation ou l'*ostension* de l'eucharistie, et l'adoration ; il conclut avec raison que ce *canon* est d'institution apostolique, que jamais personne n'a eu la témérité d'y toucher ni de le changer essentiellement. C'est la profession la plus claire et la plus éclatante que l'Église puisse faire de sa foi touchant l'eucharistie.

De même le père Le Brun, dans son *Explication des cérém. de la messe*, tom. 3, p. 137, a fait voir que le *canon de la messe* était écrit avant l'an 440 ; et que le pape Gélase l'inséra dans son sacramentaire, tel qu'on le suivait pour lors, sans y faire aucun changement : que l'an 538 ce *canon* fut envoyé par le pape Vigile aux Espagnols, comme étant de tradition apostolique ; que vers l'an 600, saint Grégoire le Grand y ajouta seulement ces mots : *diesque nostros in tua pace disponas* ; qu'il plaça l'oraison dominicale avant la fraction de l'hostie, au lieu que dans les autres liturgies elle ne se disait qu'après. Depuis ce temps-là, on n'y a pas touché, sinon pour y ajouter le nom de quelques saints. C'est dans cet état que le *canon de la messe* fut porté en Angleterre par le moine Augustin ; il y en a un manuscrit fait avant l'an 700. Le père Le Brun prouve que le pape Gélase même n'y avait fait aucun changement, mais seulement des additions au sacramentaire, auquel il mit des collectes ou oraisons pour les jours qui n'en avaient point de propres, en y laissant toutes celles qui y étaient déjà. Avant lui, les papes Innocent Ier et saint Léon avaient fait de même. En effet, l'ancien *canon de la messe* romaine, qui est celui du pape Gélase, tel qu'il l'avait trouvé en usage, est entièrement conforme à celui du sacramentaire de saint Grégoire. Voy. *Codices sacram. Thomasii*, p. 196.

Ainsi, quand nous lisons que le pape Sirice au quatrième siècle, Gélase au cinquième, saint Grégoire au septième, ont ajouté ou changé quelque chose au *sacramentaire*, cela ne doit pas s'entendre du *canon*, mais des autres parties de la messe. C'est dans ce sens que Jean diacre, dans la *Vie de saint Grégoire*, l. 2, c. 17, dit que ce saint pape renferma dans un seul volume le sacramentaire de Gélase, qu'il en retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes, et y en ajouta fort peu.

C'est donc avec raison que le concile de Trente a dit que le *canon de la messe* a été dressé par l'Église, qu'il est composé des paroles de Jésus-Christ, de celles des apôtres et des premiers pontifes qui ont gouverné l'Église. Si les prétendus réformateurs avaient été plus instruits, s'ils avaient comparé ensemble toutes ces liturgies qui datent des premiers siècles, ils n'auraient pas condamné avec tant de hauteur le *canon de la messe* de l'Église romaine. *Voyez* Liturgie.

Le concile de Trente prononce l'anathème contre tous ceux qui condamneront la coutume établie dans cette Église, de réciter à voix basse une partie du *canon* et les paroles de la consécration, ou qui soutiendront que l'on doit célébrer en langue vulgaire. Sess. 22, can. 9. Croira-t-on qu'au commencement de ce siècle quelques prêtres prononçaient à haute voix les paroles du *canon* et de la consécration, afin de persuader aux femmes qu'en répétant ces paroles elles consacraient avec le prêtre ? Ils ignoraient que la liturgie n'a été mise par écrit qu'au quatrième siècle, et qu'avant ce temps-là les prêtres seuls savaient les prières du *canon*. *Voyez* Langues vulgaires, Secrètes, et l'*an-*

cien sacramentaire, par Grandcolas, 1re part., p. 786.

Canons Pénitentiaux. Ce sont les règles qui fixaient la rigueur et la durée de la pénitence que doivent faire les pécheurs publics qui désiraient être réconciliés à l'Église, et reçus à la communion.

Nous sommes étonnés aujourd'hui de la sévérité de ces *canons*, qui furent dressés au quatrième siècle ; mais il faut savoir que l'Église se crut obligée de les établir : 1° pour fermer la bouche aux novatiens et aux montanistes, qui l'accusaient d'user d'une indulgence excessive envers les pécheurs, et de fomenter ainsi leurs déréglements. 2° Parce qu'alors les désordres d'un chrétien étaient capables de scandaliser les païens, et de les détourner d'embrasser le Christianisme ; c'était une espèce d'apostasie. 3° Parce que les persécutions qui venaient de finir avaient accoutumé les chrétiens à une vie dure et à une pureté de mœurs qu'il était essentiel de conserver.

Au reste, ces *canons* n'ont été rigoureusement observés que dans l'Église grecque ; le concile de Trente, en corrigeant les abus qui pouvaient s'être glissés dans l'administration de la pénitence, n'a témoigné aucun désir de faire revivre les anciens *canons pénitentiaux*. Sess. 14, chap. 8. Il est cependant très à propos d'en conserver le souvenir, soit pour prémunir les confesseurs contre l'excès du relâchement, soit pour réfuter les calomnies que les incrédules se sont permises contre les mœurs des premiers chrétiens. *Voyez* Pénitence, Pénitentiel, *Ancien Sacramentaire*; 2e part., p. 563.

Canons des Saints, catalogue des saints reconnus ou canonisés par l'Église. *Voyez* Canonisation.

C'est un usage aussi ancien que le Christianisme, de recommander à Dieu dans la liturgie les fidèles vivants, nommément les évêques et les pasteurs ; c'était autrefois un témoignage de communion de foi avec eux et de catholicité. *Voyez* Diptyques. On y a toujours prié pour les morts, et on y a fait mention des saints, surtout des martyrs, en demandant à Dieu la grâce de participer à leurs mérites et à leur intercession. Ainsi, le *canon* de la messe s'est trouvé être aussi le *canon des saints*, et leur nombre a augmenté de jour en jour.

Certains critiques ont conclu mal à propos que le *canon* de la messe n'est pas fort ancien, parce que l'on y voit le nom de quelques saints qui ne sont pas des premiers siècles : ils n'ont pas fait attention que ces noms ont été ajoutés à mesure que les saints sont venus à mourir. Bergier.

CANONIQUE. Un livre est appelé *canonique*, lorsqu'il se trouve dans le canon ou dans la liste des saintes Écritures. Au mot Canon, nous avons vu quels sont ceux qui composent l'Ancien Testament. Quant à ceux du Nouveau, l'on a constamment reconnu pour *canoniques* les quatre Évangiles, les Actes des apôtres, les quatorze épîtres de saint Paul, excepté l'épître aux Hébreux ; la première épître de saint Pierre, et la première épître de saint Jean. Voilà, dit Eusèbe, après les Pères plus anciens, les livres qui sont reçus d'un consentement unanime. *Hist. Ecclésiast.*, l. 3, c. 25. C'est ce qui leur a fait donner le nom de *proto-canoniques*.

Il y a eu d'abord quelques doutes sur la canonicité de l'épître aux Hébreux, des épîtres de saint Jacques et de saint Jude, de la seconde de saint Pierre, de la seconde et de la troisième de saint Jean, et de l'Apocalypse. Cependant ces écrits ont été reçus de tout temps par quelques Églises, et ensuite par l'Église universelle. Nous le voyons par les anciens catalogues des livres du Nouveau Testament, tel que celui des conciles de Laodicée, de Carthage et de Rome, celui que l'on trouve dans le dernier canon des apôtres, etc. C'est ce qui a déterminé le concile de Trente à les mettre au même rang que les autres, et ils sont appelés *deutéro-canoniques*.

Ce canon des livres du Nouveau Testament n'a point été dressé d'abord par aucune assemblée ecclésiastique, ni par aucun particulier ; il s'est formé peu à peu sur le consentement unanime de toutes les Eglises, et ce consentement n'a pu devenir unanime que quand ces différentes sociétés ont été à portée de rendre té-

moignage de ce qu'elles avaient ou n'avaient pas reçu des apôtres.

Mais les épîtres, dont la canonicité a d'abord été contestée, n'avaient été adressées nommément à aucune Eglise; celle de saint Paul aux Hébreux était pour tous les juifs convertis, quelques-unes étaient pour de simples particuliers, et ne paraissaient pas fort importantes; elles n'ont pas pu être d'abord revêtues d'une attestation aussi authentique que celles qu'avaient reçues les Eglises de Rome, de Corinthe, d'Ephèse, etc. Il en est de même de l'Apocalypse.

Vainement quelques incrédules ont cru fonder une grande objection sur la lenteur avec laquelle le canon des livres du Nouveau Testament a été formé. Cet argument peut incommoder les protestants, qui ne veulent point d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte; c'est à eux de nous faire concevoir comment l'Eglise chrétienne a pu demeurer si longtemps sans savoir certainement quels livres elle devait ou ne devait pas regarder comme Ecriture sainte. Pour nous, qui soutenons, comme nos pères, que la principale règle de foi est l'enseignement public, constant et uniforme de l'Eglise, nous ne voyons pas en quoi il était si important que le canon des Ecritures fût promptement dressé et universellement connu.

Eusèbe, *Histoire ecclés.*, l. III, c. 25, distingue trois sortes de livres du Nouveau Testament: 1° Ceux qui ont été reçus d'abord d'un consentement unanime, et dont nous avons vu ci-devant l'énumération. 2° Ceux qui n'ont point été reconnus d'abord par toutes les Eglises, mais seulement par quelques-unes; ou qui ont été cités comme Ecriture sainte par quelques auteurs ecclésiastiques. Mais cette seconde classe se divise en deux, l'une des livres qui dans la suite ont été reçus par toutes les Eglises, et ont été nommés *deutéro-canoniques*; nous les avons désignés: l'autre des livres qui n'ont point été placés dans le canon, mais que l'on a conservés comme des livres utiles et respectables. Tels sont livres du *Pasteur*, la *Lettre de saint Barnabé*, les deux *Lettres de saint Clément*, etc. 3° Les livres supposés et forgés par les hérétiques pour autoriser leurs erreurs, livres que l'Eglise catholique a toujours rejetés; tels sont les faux évangiles de saint Thomas, de saint Pierre, les fausses Apocalypses, etc.

De là il résulte que la seule raison qui nous détermine à regarder tel livre comme *canonique*, divin ou inspiré, est la tradition ou l'autorité de l'Eglise. Quand nous serions pleinement persuadés qu'un livre a été véritablement écrit par un apôtre ou par un disciple de Jésus-Christ, qu'il est par conséquent *authentique*; quand il ne renfermerait rien que de vrai et de conforme à tous les articles de notre croyance, cela ne suffirait pas. La divinité des livres saints ne porte principalement ni sur la certitude historique, ni sur les règles de critique, ni sur le témoignage d'aucun particulier, mais sur l'autorité et la garantie de l'Eglise; et nous ne voyons pas sur quel autre fondement on peut l'établir.

Lorsque les protestants font profession de ne recevoir pour divins que les livres dont la *canonicité* a été universellement reconnue dans les premiers siècles, c'est d'abord une fausseté; l'épître aux Hébreux qu'ils reçoivent, a été douteuse pendant quelque temps. D'ailleurs, si le sentiment unanime de l'ancienne Eglise suffit pour nous apprendre que tel livre est divin, nous ne voyons pas pourquoi il ne suffit plus pour nous enseigner comment nous devons l'entendre, ou pour nous convaincre que tels et tels dogmes sont révélés.

Nous concevons encore moins sur quel fondement les protestants croient l'authenticité des livres même proto-canoniques, comment ils osent se fier au témoignage des ancieus auteurs ecclésiastiques, pendant qu'ils nous les reprséentent comme des hommes d'une probité très-douteuse, qui ne se sont jamais fait de scrupule de commettre des fraudes pieuses, ni de mentir pour la gloire de Dieu et pour la propagation de la foi. *Voy.* Mosheim, *Instit. Hist. Christ.*, 2e p., c. 2, § 23. BERGIER.

CANONISATION d'un saint; décret par lequel le souverain Pontife déclare

que tel homme a pratiqué les vertus chrétiennes dans un dégré héroïque, et que Dieu a opéré des miracles par son intercession, soit pendant sa vie, soit après sa mort. Conséquemment il juge que l'on doit l'honorer comme un saint, il permet d'exposer ses reliques à la vénération des fidèles, de l'invoquer, de célébrer le saint sacrifice de le messe et un office en son honneur. La *canonisation* est ordinairement précédée d'un décret de *béatification. Voyez* ce mot.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les martyrs ont été les premiers auxquels les fidèles ont rendu un culte solennel. On élevait un autel sur leur tombeau, et l'on y célébrait les saints mystères ; en cela consistait toute la cérémonie de la *canonisation*. Nous en voyons un exemple dans les actes du martyre de saint Ignace, et dans la lettre de l'Eglise de Smyrne au sujet du martyre de saint Polycarpe. Ce sont donc les peuples qui ont été les premiers auteurs du culte rendu aux saints et l'Eglise l'a approuvé avec raison.

Les évêques jugèrent néanmoins qu'il y fallait apporter beaucoup de précaution, pour empêcher que l'on ne rendit les honneurs dus à la vertu, à des hommes qui ne les auraient pas mérités. Saint Cyprien ordonna de faire des informations exactes de ceux qui étaient véritablement morts pour la foi, de lui envoyer leurs noms et les circonstances de leur martyre, afin de ne pas confondre avec eux ceux dont le zèle pouvait paraître suspect. *Epist.* 37 et 39.

Dans la suite on crut devoir rendre le même culte aux personnages vénérables qui, sans avoir souffert le martyre, avaient édifié l'Eglise par une vie exemplaire. Mais la piété souvent imprudente des peuples, les erreurs dans lesquelles on était tombé à cet égard, la négligence des évêques à constater les vertus et les miracles de ceux auxquels on s'empressait de rendre un culte, obligèrent les souverains Pontifes à se réserver ce jugement. Le premier exemple d'une *canonisation* solennelle faite par le pape est de la fin du onzième siècle. *Voyez* l'*ancien Sacramentaire*, par Grandcolas, 1re partie, p. 385.

Les protestants se sont exercés à l'envi à tourner en ridicule la *canonisation* des saints ; mais ils auraient dû nous apprendre ce que devait faire l'Eglise pour prévenir les prétendus abus qu'ils lui reprochent. A-t-elle pu ou a-t-elle dû empêcher les peuples de respecter la mémoire des serviteurs de Dieu, dont on avait admiré les vertus pendant leur vie ? Ce sentiment est naturel ; il a toujours été et il sera toujours le même ; il a régné chez les Juifs aussi bien que chez Les chrétiens. *Eccl.*, c. 44 et suiv. les protestants disent qu'autre chose est de respecter la mémoire des saints, et autre chose de leur rendre un culte ; nous leur soutenons que, supposé la croyance de l'immortalité des âmes et du bonheur éternel des saints, il a été impossible de les croire heureux dans le ciel et pénétrés de l'amour divin, sans être persuadé qu'en eux la charité n'est pas morte, qu'ils s'intéressent au salut de leurs frères, qu'ils intercèdent pour nous, et qu'il est utile de les invoquer. Il a fallu tout l'entêtement des protestants pour leur faire rejeter une conséquence aussi palpable. *Voyez* Culte.

Cela posé, les pasteurs de l'Eglise ont-ils dû laisser à la discrétion des peuples le choix des personnages qui méritaient ou ne méritaient pas d'être réputés saints, plutôt que de se réserver ce jugement ? Dès les premiers siècles il a fallu faire le discernement des vrais martyrs d'avec les faux. Les protestants eux-mêmes soutiennent que dans les neuvième, onzième et douzième siècles de l'Eglise, les peuples sont tombés dans des erreurs et des excès énormes touchant les hommes réputés saints ; il a donc fallu, pour prévenir les abus, que les papes se réservassent les procès de la *canonisation* des saints, puisque c'est un objet qui intéresse l'Eglise universelle. Quand nos adversaires se récrient sur le trop grand nombre de saints canonisés, on dirait qu'ils sont fâchés de ce qu'il y a eu trop d'âmes vertueuses dans le monde, qui ont mérité de servir d'exemple aux autres.

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'exactitude de l'examen qui se fait à Rome de la vie, des actions, des

miracles d'un personnage dont on poursuit la *canonisation*. Il est aisé de s'en convaincre par l'ouvrage que le pape Benoît XIV a fait sur ce sujet. Les catholiques pensent avec raison qu'un jugement, porté avec tant de précaution, ne peut pas être sujet à l'erreur; que, dans une circonstance aussi importante, Dieu accorde à son Eglise l'assistance qu'il lui a promise jusqu'à la fin des siècles.

Un des reproches que les incrédules de nos jours ont répétés le plus souvent, est que l'Eglise a placé au rang des saints des hommes inutiles qui n'ont rendu aucun service au monde, et de faux zélés qui en ont troublé la tranquillité; des princes qui n'ont eu que les vertus du cloître, ou qui ont été les persécuteurs de ceux qui ne pensaient pas comme eux. Mais les philosophes, qui connaissaient très-mal la vertu, sont mauvais juges du mérite des saints. Un homme n'est point inutile au monde, lorsque, dans le silence et la solitude, il emploie son temps à louer Dieu, à prier pour ses frères, à pratiquer la mortification, l'obéissance, le détachement de toutes choses. Ces exemples, qui sont connus tôt ou tard, sont très-utiles pour faire comprendre aux hommes en quoi consiste le vrai bonheur; cette leçon vaut mieux et produit plus d'effet que les dissertations des philosophes.

Lorsque les saints sont revêtus d'une dignité qui leur donne un rang dans la société, et leur impose le devoir de veiller sur la conduite des autres, il est impossible que leurs leçons et leur conduite ne déplaisent pas aux hommes vicieux, et qu'ils n'éprouvent aucune contradiction. Leur douceur serait blâmée comme une molle condescendance; leur fermeté passe pour ambition de dominer, pour inquiétude ou dureté de caractère; on leur fait un crime de leurs vertus mêmes. « Tous ceux, dit saint Paul, qui veulent vivre pieusement selon Jésus-Christ, souffriront persécution, pendant que les hommes méchants et séducteurs feront des progrès dans le mal, et entraîneront les autres dans leurs erreurs. » *II. Tim.*, c. 3, ỳ 12 et 13. C'est l'histoire de tous les siècles.

Lorsque des princes ont employé aux pratiques de piété le temps que d'autres donnent à des plaisirs bruyants, dispendieux et souvent scandaleux, nous ne voyons pas ce que les peuples y ont perdu. Quant au nom de *persécuteurs* que l'on donne aux souverains qui ont réprimé l'audace des hérétiques et des incrédules, l'abus d'un mot ne doit pas nous en imposer; il ont dû punir ceux qui corrompaient les mœurs et détruisaient les principes de vertu. *Voyez* SAINTS.

BERGIER.

CANOVA (Antoine), (*théol. mixt. et hist. biog. et œuv. d'art.*) — Ce grand sculpteur italien, le rénovateur et le père de la sculpture moderne, naquit à Fossano, village de l'État Vénitien, en 1757 et mourut à Venise en 1822. Sa *Madeleine repentante*, statue en marbre à genoux sur ses talons, et tenant une croix sur ses genoux, est un des grands chefs-d'œuvre de la sculpture. — C'est encore ici le sentiment religieux qui élève l'artiste à cette hauteur. On a dit que la sculpture est païenne, et la peinture chrétienne; *Canova* a prouvé par cette œuvre et par beaucoup d'autres que la sculpture peut atteindre, aussi bien que la peinture, l'expression poignante, l'image de l'âme, le beau supérieur. Sa *Religion couronnée*, statue colossale, est un autre chef-d'œuvre du même artiste, auteur de l'*Hercule et Lichas*, des *trois Grâces* et d'*Hébé versant le nectar*.

LE NOIR.

CANTHARIDE. (*Théol. mixt. scien. zoolog. entomol.*) — Les métamorphoses des insectes sont un des phénomènes les plus intéressants de la nature animale, ceux qui portent le plus à l'admiration de Dieu dans ses œuvres; mais dans ce phénomène lui-même, le Créateur a mis une telle variété, et une telle évidence des causes finales à longue date qu'il nous paraît impossible d'être savant en entomologie sans croire en Dieu. Nous donnerons au mot CAUSES FINALES un aperçu microscopique de faits naturels qui les démontrent; mais comme ces faits ne pourront qu'être indiqués de la manière la plus générale, qu'il

nous soit permis, à ce mot *cantharide*, de citer un de nos articles de *La science pour tous*, qui fut, pendant quelques années, notre journal, article dans lequel se trouve exposée une découverte qui venait d'être faite en 1858, date de cette publication, sur la vie et les mœurs d'une petite mouche appartenant aux insectes *coléoptères hétéromères*, genre *méloïdes* ou *méloé* de Linné, tribu des *cantharidies*, famille des *trachelides*. La *mouche d'Espagne*, ou simplement *mouche*, appelée aussi la *cantharide des boutiques* (*méloé vésicatorius* de Linné) est sa proche parente.

Cet article, en fournissant à nos lecteurs une occasion d'admirer les merveilles de la création, les égayera un peu des lectures ordinaires que nous leur présentons. Il portait pour titre : *les huit métamorphoses d'une cantharide :*

« Suivez bien, lecteur, l'histoire de cette mouche, et admirez un des jeux infinis de Dieu dans la nature.

« Il y a des abeilles maçonnes qui se construisent des cellules dans des terrains argileux coupés en forme de murailles, ou dans de vraies murailles d'argile que l'on élève en certains pays. Ce n'est pas de cette sorte de mouche que je veux vous parler, mais d'une autre qui vit et se développe à ses dépens. L'abeille doit la loger, la promener, la nourrir et lui sacrifier même ses espérances de reproduction ; et pour en arriver à exécuter, du commencement à la fin, tout un drame de rapine, d'adresse, de cruauté et de gourmandise, l'animal parasite change huit fois de costume, de forme, de mœurs, d'armure, d'habitudes et de régime.

« Si vous fouillez avec légèreté, patience et minutie dans les galeries sinueuses de l'abeille maçonne et de quelques autres apiaires qui l'imitent dans ses constructions, il vous arrivera de découvrir une petite masse blanchâtre que vous reconnaîtrez, à la loupe, pour être un amas de petits œufs semi-transparents, de forme ovale, et ayant chacun les deux tiers d'un millimètre de longueur : ce tas léger en pourra contenir plusieurs mille. Prenez délicatement ces œufs, si le cœur vous en dit; conservez-les avec soin, dans un bocal de verre; plus tard, s'ils étaient fécondés, ce qui arrive presque toujours, vous les verrez éclore ; et vous saurez que c'étaient bien les œufs d'un être vivant. Voilà la première forme sous laquelle existe la *cantharide* dont je vous raconte l'aventureuse histoire.

« Vient donc un jour où l'embyron, enveloppé dans cette coque, la perce et s'échappe. Or, c'est un petit insecte filiforme à six pattes, très-bien conformé, très-vif, très-svelte, plein d'activité et de vie, qui passe l'hiver, en compagnie de ses frères, dans le petit monceau de poussière blanchâtre formé des débris de tous les œufs éclos, trouvant là suffisamment pour vivre et se porter bien. Le tas, vu au microscope, présente alors l'aspect d'une imperceptible fourmilière. Quand on dérange un de ces petits êtres, il entre dans une colère amusante, il se fâche et semble demander pourquoi. Il a tête, yeux, antennes, mâchoires, pattes, ongles et le reste. Son corps est formé de douze segments dont les trois premiers sont plus larges, et les deux derniers munis, l'un de poils longs, et l'autre de crochets. C'est une toute petite bête, une *bestiole*, disent les naturalistes, mais ne manquant d'aucun des ustensiles dont elle aura besoin pour accomplir son étrange et hardie destinée.

« Voici venir le printemps, l'époque de l'éclosion des abeilles, qui sommeillent à l'état de nymphes au fond du couloir, dans les cellules. Les mâles de ces abeilles éclosent toujours les premiers ; Dieu réserve ordinairement, pour couronner son œuvre, la création de la mère. Ces males, à peine nés, veulent essayer leurs ailes et courir aux champs : ils sortent donc le long du couloir; mais les petits insectes ne dorment pas alors; ils sont au guet; et, quand l'abeille mâle vient à passer sur eux, ils allongent les ongles crochus dont ils sont armés, font un saut microscopique, et s'accrochent subtilement aux poils de son corselet. Un seul poil saisi leur suffit pour y adhérer jusqu'à ce que fantaisie leur change. C'est surtout dans l'articulation des ailes qu'ils vont s'établir :

ils sont là désormais comme chez eux, et l'abeille les portera, dans son vol, de fleur en fleur; elle les aura, bon gré mal gré, compagnons et témoins de ses jeux, de ses ébats, de ses voyages, de ses bonnes et de ses mauvaises foctunes.

« Cependant le svelte parasite a un jour marqué par la Providence, où, soit réflexion, soit ennui, soit éveil subit d'un nouvel instinct, il quitte son véhicule animé aux ailes dorées, sa cavale aérienne : il profite d'un moment où l'abeille se roule dans la corolle d'une fleur; il ouvre ses crochets, saisit le velours du végétal, et, lâchant complétement les poils du gros insecte, se fixe à la corolle. C'est dans ce nouveau séjour qu'il attendra désormais avec patience une délivrance et d'autres aventures, ou la mort.

« Une abeille femelle ou neutre viendra peut-être chercher pâture sur la fleur, y butiner du miel : voilà l'occasion qui sera plus ou moins longtemps attendue; si elle se présente, le petit animal ne la manquera pas. Il s'accroche de nouveau aux aisselles de l'ouvrière comme il avait d'abord fait sur le mâle, l'accompagne encore dans ses voyages, et enfin, quand celle-ci revient au nid chargée de butin, la quitte pour s'attacher au premier œuf d'abeille qu'il trouvera flottant sur la liqueur mielleuse d'une cellule. Cet œuf pondu par la mère est petit sans doute, mais il est gros cependant relativement à notre insecte microscopique; il est pour lui un vrai globe terrestre, ou, si l'on veut, une île sur laquelle il paraît comme un point noir. C'est là qu'il court, se cramponne, étend ses longues antennes, fait des exercices d'équilibre, et traîne jusque sur le miel environnant les poils de sa queue. Que va-t-il faire sur cette île flottante?

« Une grosse faim lui était venue. Il a désormais besoin de manger et de boire et de s'engraisser largement; il est épuisé de ses courses; il lui faut la bonne chère. Mais rien sans travail; il se met à l'œuvre, et fait tant de la mâchoire qu'il crève la coque de l'œuf qui le supporte. Dès lors, il n'a plus qu'à s'assouvir; il a gagné son droit à l'embonpoint; il dévore le germe avec tout ce qui l'entoure; il boit aussi à l'océan de miel sur lequel flotte son île; et au bout de huit jours, il ne reste de l'œuf de la mère abeille qu'une coque légère dont il fait sa nacelle, et sur laquelle on le voit se reposer triomphant dans une cruauté dont sans doute il n'est pas coupable; il ignore le mal qu'il fait en détruisant un de ses rejetons dans son germe. La mère, ou plutôt la tante, défiante, avait cependant bien pris ses précautions; elle avait clos parfaitement la cellule où reposait l'espoir de sa race, et elle ne se doutait pas qu'elle eût, elle-même, apporté dans ce sanctuaire, avant de le clore, un petit monstre qui lui ferait perdre, à son profit, tous ses travaux. Le petit voleur a, dans ce moment, doublé sa grosseur et sa taille.

« Je viens de décrire le second âge de l'insecte qui sera jusqu'à la fin avide d'un miel qu'un autre a composé, de notre méloïde.

« Cette agile bestiole était connue sous cette forme depuis longtemps. Réaumur, Frish, et d'autres naturalistes, l'avaient appelée *le pou des abeilles*; Léon Dufour, *le triongulin des andrènes*; et tous la croyaient un ciron parasite des apiaires, formant espèce à part dans cette seule partie de sa durée. Mais M. Fabre, — c'est ce que j'avais projeté de ne dire qu'en finissant, — vient de constater avec certitude que ce petit pou, de moins d'un millimètre de longueur quand il se cache dans les poils de la mouche à miel, n'est encore, en cet état, qu'au début de ses métamorphoses et à son entrée dans une longue série d'existences.

« Bientôt lui vient une mue; et voici ce qui se passe dans sa manière d'être : sa tête s'entr'ouvre par le dessus, avec les trois premiers segments de son corps filiforme comme une de ces gousses de certains végétaux qui commence à sécher et à montrer, par une extrémité, les fruits qu'elle contient. De cette tête entr'ouverte, on voit sortir un globule blanc qui tombe sur la mer de miel, petite mer sans doute, puisqu'elle est contenue dans une alvéole, mais assez grande encore

proportionnellement à de tels habitants. Ce petit pois nage dessus comme à l'aventure, et n'est plus qu'une graine sans apparence de vie. Le corps précédent, avec sa tête fendue, n'est, de son côté, qu'un débris, qu'une dépouille, qu'une chemise usée qui disparaît. La boule respire cependant; elle porte des stigmates destinés à lui rendre possible l'absorption d'une quantité de l'oxygène de l'air; et ne croyez pas qu'elle ne vive que d'air; elle mange aussi, et plus que jamais; elle achève d'absorber tout le miel de la cellule, tout l'océan sucré où elle nageait d'abord. Elle est longue, en ce moment de sa vie, de deux millimètres. En trente ou quarante jours, elle a mis la cellule complétement à sec. Elle n'a gagné, sous cette forme arrondie à peu près semblable aux larves de certains diptères (insectes à deux ailes), ni plus d'activité, ni plus de mouvement, ni plus de membres qu'elle n'en avait avant ces quarante jours; elle est restée globule d'un blanc laiteux, sans autre signe de vie que son tube digestif absorbant, et sa rangée dorsale de stigmates pour la respiration. Mais elle a acquis un nouvel embonpoint; elle a bien profité du miel que l'abeille n'avait pas butiné pour elle, et elle se trouve alors, c'est-à-dire au commencement de juillet, avoir de douze à quinze millimètres de longueur sur six de largeur.

« C'est le troisième travestissement de ce petit foyer de vie individuelle, toujours le même sous des costumes divers. Je passe au quatrième.

« Quelques jours de chaleur sont à peine écoulés que l'on voit cette boule vivante se vider assez promptement d'une matière rougeâtre dont elle était remplie. Elle devient d'une blancheur parfaite; et voici qu'en l'examinant avec soin, on s'aperçoit avec admiration qu'elle s'est ornée, comme par enchantement, d'une petite tête, de petites antennes très-courtes, de mâchoires naissantes, de pattes imperceptibles qui ne font que se montrer en sortes de moignons. Il lui manque les yeux, ou au moins on ne les aperçoit pas, et on la croit aveugle. C'est un ventre dodu, lourd, sans mouvement, qui ne ressemble en rien au petit animal svelte et vif du deuxième état, mais qui semble tenter de se refaire une armure, des membres, des organes dont on ne saurait encore deviner les fonctions futures.

« Comme les provisions sont épuisées, cette larve nouvelle demeure stationnaire durant quelques jours.

« Vous croyez que les moignons de membres naissants, dont je viens de parler, vont devenir peu à peu des membres véritables. Il n'en est pas ainsi. Le développement s'arrête, et voici qu'on remarque une contraction insensible s'opérer dans cette masse. Tout autour d'elle se détache et se plisse une mince pellicule, sorte de chemise qui s'écarte, se chiffonne, mais en conservant encore l'empreinte de l'animal. Cette chemise ne sera pas rejetée comme le fut la première quand la tête se fendit; c'est elle-même qui sera le moule de la bestiole qui va résulter de cette cinquième métamorphose. Ce qu'elle contient paraît se liquéfier, puis reprendre de la solidité en un temps très-court, en quelques heures. L'enveloppe se colore d'une teinte de fauve ardent. C'est un petit oignon à très-fine pelure d'or. Que renferme-t-il? Une chrysalide naissante, mais qui n'est pas encore la vraie chrysalide, et que l'inventeur de ces merveilles, M. Fabre déjà nommé, appelle la fausse nymphe. Encore immobilité et faibles tubercules d'où sortiront les pattes; et nulle apparence d'ailes. Il semble donc que l'état précédent n'ait été qu'un essai de la nature qui n'a pas réussi, et qui recommence maintenant par un nouveau moyen. Quand on échoue par une voie, il faut toujours recommencer par une autre. Jamais de désespoir; voilà les leçons de Dieu.

« Cet autre essai réunira pleinement. Toutes les parties s'allongent, se modèlent, se solidifient. Une tête bien dessinée s'incline en avant; une petite bouche s'ouvre; les antennes se montrent penchées sur les flancs, un peu plus bas que les bois d'un cerf qui saute dans un taillis; les membres sont dirigés en arrière. C'est un animal emmaillotté; c'est la vraie nymphe.

« Maintenant va venir la grande résurrection ; l'insecte va sortir, relever sa tête, déployer ses antennes, développer ses pattes, agiter ses ailes et prendre son vol en bourdonnant, par les campagnes, son dernier triomphe. C'est la *cantharide* à bande jaune de Geoffroy, la sitaride à manteau de Latreille, c'est-à-dire une mouche ayant quatre ailes dont les supérieures, qu'on appelle les élytres, sont cornées comme celle des hannetons et servent de gaine aux inférieures ; c'est un coléoptère, qui va maintenant s'ébattre aux rayons du soleil, aux parfums des fleurs et à ses amours, pour aller pondre ensuite dans la galerie de l'abeille, puis mourir en léguant à ses œufs toutes les destinées qu'elle vient d'accomplir.

« Depuis le jour où elle fut, elle-même, cet œuf microscopique, fruit de sa mère, quatre années ont composé sa vie ; et elle a changé huit fois, durant ces quatre années, de forme, de consistance, de mœurs, d'habitudes, de régime et de rôle. L'insecte ordinaire passe successivement par les quatre états, d'œuf, de larve molle plus ou moins animée, de nymphe endormie qu'on nomme aussi pupe ou chrysalide, et enfin d'insecte parfait ; mais ce n'est pas assez pour celui-là ; il lui faut, comme je l'ai dit en commençant, d'après le naturaliste, huit métamorphoses.

« J'oserai dire pourtant que je ne reconnaîtrais pas à proprement parler huit grandes transformations, mais plutôt six qui seraient : celle de l'œuf à l'insecte agile, celle de l'insecte agile à la boule inerte et vorace, celle de cette boule à la pseudonymphe dans son sac pelure d'oignon, celle de cette pseudonymphe à la vraie chrysalide, celle de la chrysalide à la *cantharide* parfaite, et celle du retour à l'œuf primitif par la fécondation et la ponte ordinaire ; et je croirais aussi que, si l'on étudiait plus minutieusement encore qu'on ne l'a fait les changements qui se passent dans les nymphes des autres insectes, on y trouverait, entre la larve et l'insecte complet, des sous-divisions d'âges qui ressembleraient à ce qui se passe dans ces métamorphoses depuis la boule vivante, qui est une seconde larve, jusqu'à la fin des transformations. J'ai vu, dans les nymphes des fourmis, des variations d'état avant leur éclosion.

« Ne pensez pas, lecteurs, que je fasse pour vous un petit roman d'insecte. Je traduis seulement, dans le style que le sujet m'inspire, les découvertes toutes récentes de M. Fabre, dont je vous ai déjà rendu compte en analysant dernièrement une des séances de l'Académie des sciences, et aujourd'hui déclarées avérées par le rapport que viennent de faire sur les études patientes de ce naturaliste, à l'occasion de son mémoire intitulé *De l'hypermétamorphose et des mœurs des méloïdes*, MM. Duméril et Milne-Edwards. Ne doutez donc pas.

« Mais de quoi douterait-on, après les découvertes qui se multiplient chaque jour au vaste répertoire des merveilles de la vie, des jeux de l'infini dans la petitesse et dans la grandeur ? » LE NOIR.

CANTIQUE. V. CHANTECCLÉSIASTIQUE.

CANTIQUE DES CANTIQUES, livre sacré, ainsi nommé par les Hébreux pour exprimer son excellence. On l'attribue à Salomon, duquel il porte le nom dans le texte hébreu et dans l'ancienne version grecque. Les talmudistes ont prétendu qu'il était d'Ezéchias : mais cette opinion n'a pas été suivie par les autres rabbins. Il est dit dans l'Ecriture que Salomon avait composé des *cantiques* aussi bien que David, et le nom de Salomon se trouve dans plusieurs endroits de celui-ci.

En examinant d'abord le sens littéral, ou plutôt grammatical, de ce *cantique* les critiques en ont porté des jugements fort différents. Les uns ont prétendu que c'est un ouvrage purement profane, dans lequel Salomon a célébré ses amours avec la fille de Pharaon, roi d'Egypte, qui était la plus chérie de ses épouses. C'était le sentiment de Théodore de Mopsueste, qui regardait cet ouvrage comme dangereux pour les mœurs ; c'est encore l'idée qu'en ont les anabaptistes. Les Juifs en avaient interdit la lecture avant l'âge de trente ans, quoique d'ailleurs ils le regardassent comme un li-

vre inspiré. D'autres ont pensé que c'était un épithalame, un poëme destiné à être chanté dans les noces ; ils ont cru y distinguer sept parties d'églogue, qui répondent aux sept jours pendant lesquels duraient les noces des anciens. Ç'a été le sentiment de Bossuet, dans le commentaire qu'il a fait sur ce livre, et celui de Lowth, *de sacra poesi Hebræor., prælect.* 30-31.

Quelques commentateurs, prévenus de ces idées, ont fait de ce *cantique* des traductions trop libres et capables d'alarmer la pudeur, comme Bèze, Castalion, Grotius, et un célèbre incrédule de nos jours ; d'autres ont affecté de faire remarquer les endroits qui, selon nos mœurs, paraissent trop licencieux, et ils ont fait un crime à l'Eglise catholique de ce qu'elle a placé quelques morceaux de ce poëme dans l'office divin. Tous, au reste, sont convenus qu'en fait d'ouvrages profanes, il n'en est point de plus agréable que celui-ci ; que l'on y trouve un feu, une délicatesse, une variété d'images inimitables ; c'est une peinture très-naïve des anciennes mœurs de l'Orient. Cependant un de nos littérateurs modernes n'y a rien trouvé de merveilleux ; suivant son avis, si l'on excepte quelques images champêtres assez agréables, le reste n'a rien d'éloquent ni de sublime.

Mais toutes ces opinions ont été réfutées par un critique très-habile dans les langues orientales. Le savant Michaëlis, dans ses *Notes sur Lowth*, soutient et prouve que l'objet du *cantique* de Salomon n'est de peindre ni l'amour licencieux de deux personnes libres, ni celui de deux jeunes époux au moment de leurs noces, mais l'amour très-chaste de deux époux déjà unis depuis longtemps. A la vérité, cette idée ne s'accorde point avec nos mœurs, mais elle est très-analogue à celle des Orientaux, chez lesquels les femmes, toujours renfermées, ne voient point leurs maris quand elles le veulent, et n'ont aucune société avec les autres hommes, où elles sont sujettes d'ailleurs à toutes les passions qu'inspirent le climat, la clôture et la polygamie. Il observe que ce défaut de société, entre les deux sexes, est cause que les hommes s'expriment avec beaucoup de liberté dans les conversations qu'ils ont, soit entre eux, soit avec leurs épouses ; que de leur côté les femmes ne croient point blesser la pudeur par la naïveté de leurs expressions : cette licence dans le langage ne fait pas plus d'impression que la nudité presque entière des deux sexes si commune dans ces mêmes climats.

Par là il démontre, d'un côté, l'injustice du scandale que les censeurs des livres saints ont voulu tirer de ce *cantique* et de plusieurs passages semblables du prophète Ezéchiel ; de l'autre, la témérité des traducteurs, qui ont voulu rendre toute l'énergie du texte hébreu dans la langue de peuples dont les mœurs ni les usages ne sont plus les mêmes que ceux des anciens Orientaux.

Ce judicieux critique prouve ce qu'il avance par des exemples. Sur le témoignage du voyageur Chardin, il cite un poëte asiatique, très-grave d'ailleurs, qui a traité les plus sublimes matières de la théologie affective sous le voile de l'allégorie, et dans un style qui paraîtrait être celui du libertinage le plus grossier. Les docteurs juifs et les Pères de l'Eglise n'ont donc pas eu tort de regarder le *cantique* de Salomon comme un poëme allégorique, et non comme un ouvrage profane. Les premiers, sous l'image de l'union conjugale, ont entendu l'alliance de Dieu avec la synagogue ; Ezéchiel et d'autres prophètes l'ont représentée de même, et c'est le sens qu'a suivi le paraphraste Chaldéen. Les Pères ont été encore mieux fondés à y découvrir l'alliance perpétuelle et indissoluble de Dieu avec l'Eglise chrétienne, puisque, dans plusieurs endroits du nouveau Testament, l'Eglise est appelée l'épouse de Jésus-Christ ; lui-même représente sous la figure d'une noce l'établissement de cette sainte société. *Matth.*, c. 22, ℣. 2 ; c. 25. ℣. 1 ; *Apoc.*, c. 19, ℣. 7, etc. C'est dans ce sens seulement que l'on a placé dans l'office divin quelques morceaux du *cantique*, et on l'a fait avec tout le choix et les précautions convenables. Les ministres de l'Eglise, accoutumés

à ne voir dans ce livre sacré qu'un sens spirituel et allégorique, sont à l'abri de toute idée profane, contraire à la chasteté et à la piété.

Si le littérateur moderne qui a voulu déprimer la composition de cet ancien poëme, avait consulté Lowth et Michaëlis, il en aurait mieux senti l'énergie, les allusions et les beautés, et peut-être qu'il aurait réformé son jugement. D'autre part, ceux qui ont appliqué aux sept âges de l'Eglise les sept jours pendant lesquels se célébraient les noces, ont mal rencontré, puisque dans le *cantique* il n'est question ni de noces, ni de distinction de jours. *Bible d'Avignon*, tom. 8, pag. 399 et suiv.

Les objections que l'on a faites contre l'inspiration de ce livre ne sont pas difficiles à résoudre. On est d'abord étonné de ce qu'il n'est point cité dans le Nouveau Testament; mais il y a d'autres livres de l'Ancien qui n'y sont pas cités non plus. On ajoute que le nom de Dieu ne s'y trouve pas; qu'importe, puisque c'est Dieu lui-même qui est l'objet du poëme.

Quoique nous fassions très-grand cas de l'érudition et de la sagacité de Lowth et de Michaëlis, nous ne pouvous souscrire à la censure qu'ils ont faite des Pères et des commentateurs, qui, non contents de soutenir que le *cantique* tout entier est mystique et allégorique, ont encore tâché de donner à toutes ses parties un sens suivi et analogue à ce sens général. Nous convenons qu'aucune de ces explications ne peut faire autorité, puisqu'il est libre à chacun de donner la sienne; aussi n'a-t-on jamais fait usage de ce poëme pour prouver aucun article de foi. Mais comme il est très-essentiel d'écarter de l'esprit de tous ceux qui le lisent toute idée profane, on ne doit pas blâmer ceux qui ont cherché une leçon de piété dans chaque chapitre et dans chaque verset. Par la même rsison, il y aurait de l'humeur à censurer ceux qui en ont fait l'application non-seulement à Dieu et à l'Eglise, mais encore à Jésus-Christ et à l'âme fidèle. Quand ce ne serait pas là le sens le plus naturel du texte, c'est du moins toujours une leçon utile à la piété; et quoi qu'en disent nos savants critiques protestants, c'est le meilleur fruit que nous puissions tirer de la lecture des livres saints. En tournant cette méthode en ridicule, en se tenant scrupuleusement attachés aux règles de grammaire, de logique et de critique, les protestants ont presque travesti l'Ecriture sainte en un livre purement profane, comme si Dieu nous l'avait donnée pour augmenter nos connaissances curieuses et non pour nous porter à la vertu. Ce n'est pas ainsi que saint Paul nous la fait envisager: « Toute Ecriture divinement inspirée, « dit-il, est utile pour enseigner, pour « reprendre, pour corriger, pour ins- « truire dans la justice, pour rendre « un homme de Dieu parfait et exercé « à toute bonne œuvre. » *II Tim.*, c. 3, ℣ 16. De quoi y servirait le *cantique* de Salomon, si on se bornait au sens qui paraît le plus littéral?

Bergier.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE, (le Christianisme au), (*théol. hist. églis.*) — Cette colonie anglaise, dit M. Edouard Michelis, située à la pointe méridionale de l'Afrique, contient à peu près 7,000 mille carrés, sur lesquels vivent en tout 200,000 habitants, parmi lesquels 72,000 réformés hollandais et 25,000 protestants de différentes sectes. Le reste est catholique, mahométan (Malais) ou païen. Il est difficile de déterminer exactement les limites septentrionales du pays, l'accroissement de la colonisation et l'extension des stations des missionnaires ayant reculé ces limites de plus en plus vers le nord et le nord-est, depuis le commencement de l'occupation des Anglais. Le climat est tempéré. Le pays a, en général, un aspect stérile, triste, et offre de fréquentes zones rebelles à toute culture. Il y a cependant des vallées et des montagnes bien arrosées, couvertes de magnifiques forêts. Au nord-ouest du Cap habitent les Hottentots et les Boschimens, qui plongent au loin dans le sud de l'Afrique; au nord-est, les nombreuses tribus des Cafres. Les possessions anglaises vont bien au delà des anciennes limites des Cafres et des Hottentots; il y a par conséquent des milliers d'in-

dividus de ces tribus demi-sauvages qui habitent le sol même de la colonie. Le Cap est le seul point du continent africain où le protestantisme se soit enraciné.

« Ce pays fut arraché à l'Église catholique, au nom de laquelle les Portugais en avaient pris possession, par les Hollandais. Les Portugais avaient découvert le Cap, sous Barthélemy Diaz, en 1493. Le célèbre Vasco de Gama, qui le premier doubla la pointe de l'Afrique, s'empara du Cap en 1494, au profit de sa patrie; mais le Portugal, occupé de la conquête des contrées plus riches de l'Inde, négligea le Cap, si important, malgré sa pauvreté, par sa position, et le laissa tomber entre les mains des Hollandais, qui y fondèrent une colonie en 1652 et en extirpèrent les faibles commencements de la foi catholique. Cependant les succès que donnaient la culture du pays et l'éducation du bétail attirèrent un nombre de plus en plus considérable de colons, et il se forma le noyau d'une population de cultivateurs très-actifs, qui, jusqu'à ce jour, constitue l'élément protestant (réformé). Ces cultivateurs sont des natures rudes, vigoureuses, contraires aux habitudes dévotes et efféminées des missionnaires protestants, moins fanatiques que leurs ancêtres européens, et qui ne sont en somme hostiles au Catholicisme que parce qu'ils ne le connaissent pas. »

Le Noir.

CAPHARNAUM, ville de Galilée dans laquelle Jésus-Christ a fait sa demeure pendant quelques années. *Matth.*, c. 4, ℣ 13. Il s'est plaint plusieurs fois de l'incrédulité des habitants de cette ville, et les incrédules modernes en ont voulu tirer avantage pour rendre suspects les miracles et les vertus du Sauveur; il ne pouvait, disent-ils, être mieux jugé que par ses concitoyens.

Nous pensons au contraire qu'il ne pouvait l'être plus mal. Quand on connaît par expérience les préventions, la jalousie, la malignité naturelles des habitants des petites villes, on sent la vérité de la maxime que Jésus-Christ a prononcée à cette occasion, que *personne n'est prophète dans son pays. Matth.*, c. 13, ℣ 57. Les Galiléens, imbus du préjugé général de la nation juive, que le Messie devait être un conquérant, pouvaient-ils aisément se persuader que le fils d'un artisan, dont toute la famille était connue, fût le Fils de Dieu descendu du ciel et incarné pour le salut des hommes? Trois ans d'instructions, de miracles et de vertus, n'étaient pas trop pour persuader à des hommes très-grossiers une vérité aussi étonnante, pour laquelle les incrédules de tous les siècles ont eu tant de répugnance. On ne doit pas être surpris si les Capharnaïtes furent révoltés, lorsque Jésus-Christ promit de donner sa chair à manger et son sang à boire. *Joan.*, c. 6, ℣ 52. Il se trouve encore aujourd'hui des sectes de chrétiens qui n'en veulent rien croire. Mais enfin Jésus-Christ vint à bout de persuader ses concitoyens, puisque la plupart de ses disciples étaient Galiléens, et que plusieurs de ses parents même souffrirent la mort pour lui après sa résurrection. *Voyez* Parents.

Bergier.

CAPILLAIRE, (réseau, ou vaisseaux.) (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. chaleur animale.

CAPISCOL, dignitaire de plusieurs chapitres ou églises, soit cathédrales, soit collégiales, en Provence et en Languedoc. Il paraît que c'est la même dignité que celle de *chantre*, de celui qui préside au chœur. *Capiscol* se dit pour *caput scholæ*, le chef des chantres. Dans le pontifical romain, les ecclésiastiques dont l'évêque est accompagné dans les cérémonies, sont appelés *schola*.

Bergier.

CAPITAL. (*Théol. mixt. scien. social. économ. polit.*) — Le *capital*, en écomie politique, est le fruit du travail accumulé et mis en réserve pour les besoins de l'avenir; il importe peu, d'ailleurs, qu'il soit en nature ou représenté par de l'argent; une provision de blé est un *capital* comme une somme de monnaie qui pourra servir à en acheter; une terre préparée pour l'exploitation est un *capital* aussi bien,

si ce n'est mieux, que la somme en argent qui en représente la valeur; une terre non préparée pour l'exploitation est encore un *capital*, quoique moindre que le précédent : une maison est un *capital*; une action dans une entreprise est un *capital*;etc.

Le *capital* est donc la véritable propriété; et il importe peu, également, qu'il soit le fruit d'un travail récent ou d'un travail ancien, qu'il soit le fruit du travail de celui qui le possède et qui l'a lui-même économisé ou qu'il soit le fruit du travail d'un autre ; il est *capital-propriété* dès qu'il est possédé légitimement soit parce qu'on l'a produit, soit parce qu'on l'a reçu en don de celui qui le possédait légitimement, soit parce qu'on l'a échangé contre un autre *capital* équivalent, soit parce qu'on l'a hérité, ce qui revient à l'avoir reçu en don.

Voilà le *capital*. C'est lui qui constitue la richesse individuelle et la richesse sociale. Ainsi défini, rien ne saurait être plus légitime et plus respectable. S'il est le fruit du vol, il n'en est pas moins le *capital*, mais il n'est plus le *capital-propriété*; il est le *capital* d'un autre entre les mains de celui auquel il n'appartient pas.

L'économie politique et la théologie morale sont d'accord jusque-là. Mais l'accord peut cesser quand il s'agit de l'emploi du *capital*; et si l'accord cesse, ce ne sera pas la théologie qui devra céder à l'économie sociale, mais bien l'économie sociale qui devra céder à la théologie, attendu que c'est cette dernière qui pose les principes de morale absolue, sans égard aux organismes sociaux.

La propriété du *capital*, dit quelquefois l'économie politique, donne le droit de faire de son *capital* ce que l'on veut, le droit d'en user et d'en abuser. Or, la théologie s'inscrit tout d'abord en faux contre une telle assertion. La propriété du *capital*, reprend-elle immédiatement, ne donne que le droit d'en user; elle ne donne point le droit d'en abuser, c'est-à-dire de s'en servir d'une manière, quelle qu'elle soit, qui soit de nature à porter atteinte au droit d'autrui et à lui faire tort, ne serait-ce que d'une manière négative, et par privation du bien-être que le prochain a le droit de retirer de l'usage de ce *capital*, en même temps que son propriétaire. Car les biens de la terre n'appartiennent pas exclusivement à leurs propriétaires; la société a sur eux un droit contre lequel celui du propriétaire ne peut s'élever. C'est une conséquence de la solidarité que la nature établit entre les hommes vivant en société. Par exemple le propriétaire d'un *capital-denrée* peut-il détruire ce *capital*, le jeter à la mer sans motifs, y mettre le feu, etc ? La théologie répond formellement qu'il ne peut pas en abuser de la sorte, qu'il n'en est pas propriétaire jusque-là, que s'il ne mangeait pas le morceau de pain qu'il détruit, un autre le mangerait, que ce morceau de pain est bien, d'un autre côté, comme le dit la mère à son enfant dans la campagne, « le pain du bon Dieu, » et qu'il n'a pas, quoiqu'il soit le sien, le droit de le détruire, parce que la société a droit à son usage, moyennant l'indemnité qui lui sera due en échange. Si le principe n'était pas tel, il s'ensuivrait qu'un grand propriétaire, comme il y en a encore, possesseur de tout un pays, pourrait sans outrepasser son droit de propriétaire réduire en cendres les moissons de ses champs et provoquer la famine parmi les habitants de ses terres.

Non, la théologie morale n'admet pas le droit d'abuser du *capital* dont on est le légitime possesseur.

Et c'est en conséquence de cette interdiction par le droit naturel social d'abuser, qu'elle condamne l'usure, qui n'est qu'un abus du *capital*.

Mutuum date, nihil inde sperantes, a dit Jésus-Christ, « prêtez sans en rien espérer » et cette parole a été prise dans sa rigueur par la théologie chrétienne, qui a toujours considéré l'intérêt que le *capital* rapporte par le seul motif du prêt qui en est fait, *vi mutui*, comme un vol fait par le capitaliste au moins heureux que lui qui a besoin de son *capital* pour travailler. Depuis les explications des Pères de l'Eglise jusqu'à celles de Benoît XIV, il n'y a qu'une voix,

dans la tradition sur ce point de morale. On applique la prohibition de l'usure principalement et directement au prêt du *capital-argent* et du *capital* de choses fongibles, telles que les denrées, parce que l'application du principe est plus évident qu'à l'égard des *capitaux*-fonciers ou immeubles ; mais le principe est le même par rapport à tous les biens terrestres, pourvu que les conditions soient rendues absolument les mêmes. S'il y a un autre titre à intérêt que le *vi mutui* pur et simple, ce n'est pas le cas, puisque cet autre titre peut donner droit à un intérêt proportionnel.

Par exemple : s'il y a cessation de lucre (*lucrum cessans*) par le fait du prêt fait pour rendre service moyennant une redevance, mais cessation de lucre non point parce qu'on s'impose, en prêtant, la privation d'un autre intérêt qui serait également coupable, mais parce qu'on s'impose la privation d'un gain licite, ce n'est pas le cas.

S'il y a *dommage naissant* (*damnum emergens*) par suite du prêt fait pour rendre service, parce qu'on se prive, en le faisant, d'un instrument de travail avec lequel on produirait si l'on ne le prêtait pas, on a droit à une indemnité équivalente au dommage que l'on s'impose, et ce n'est pas le cas.

S'il y a conservation à sa charge, par le prêteur, de l'assurance du *capital*, contre les cas fortuits et tous les dommages indépendants de la volonté de celui qui s'en sert, comme dans les loyers ordinaires des maisons, ce n'est pas encore le cas, attendu que l'assureur naturel est celui qui jouit, par conséquent l'emprunteur, et que si le propriétaire prend à sa charge cette assurance, c'est à lui d'en recevoir la valeur.

S'il y a, enfin, un titre quelconque, étranger au prêt en lui-même, ce titre donne un droit à quelque chose en sus du *capital* prêté, *ultra sortem*.

Mais, en supposant qu'il n'existe aucun titre pareil, et que l'intérêt soit exigé uniquement en vertu du prêt, *vi mutui*, l'intérêt est un vol dans tous les prêts possibles de tous les capitaux possibles. C'est au moins ainsi que nous avons toujours compris la théologie chrétienne sur ce point ; et si nous nous sommes trompés, nous attendons encore la lumière, que nous accueillerons d'ailleurs avec tout l'empressement de la bonne foi, si elle nous est communiquée.

C'est en vain que l'économie politique, par les discussions de Ricardo, de Bastiat, de J. B. Say, de Malthus et des autres, nous allègue le titre de la productivité indéfinie du *capital*, qui, d'après eux, renferme un germe producteur qui appartient au propriétaire ; *res producit domino* comme *res perit domino*, disent-ils ; et ils ajoutent : N'est-ce pas ce qui a lieu dans le blé de semence qui donnera de son espèce ? N'est-ce pas ce qui a lieu dans l'animal qui donnera de sa race ? N'est-ce pas ce qui a lieu dans le pré qui germera de son herbe ? N'est-ce pas ce qui a lieu dans tous les *capitaux* qui sont tous productifs chacun en leur manière ?

Ce raisonnement irait, en effet, à justifier l'intérêt dans tous les cas, et à ruiner le principe proclamé par la théologie ; car il n'est pas de bien, dans la nature, qui ne contienne un germe de production d'autres biens, qui ne soit aussi un instrument de travail avec lequel le travailleur en produira d'autres. Mais quant au germe naturel, ce germe n'est qu'à Dieu, et reste à Dieu, l'homme propriétaire ne le possède jamais ; il fait partie de la nature et reste à la nature, il constitue précisément ce que le travail de l'homme ne peut s'approprier. Quant à la propriété de tout bien, d'être un instrument de travail, et de produire par le travail, c'est au travailleur qu'appartient, non pas cette propriété du bien en elle-même, — elle rentre dans le germe naturel dont nous venons de parler — mais le fruit de son travail, et non pas au propriétaire de l'instrument.

Le principe du prêt gratuit, quand il n'y a que le prêt nu, dépourvu de tout autre motif que le *vi mutui*, reste donc.

On peut objecter, au point de vue des interprétations pratiques et de l'autorité positive ecclésiastique, les dernières réponses des congrégations

romaines qui défendent d'inquiéter les pénitents et les confesseurs qui suivent, dans leur conduite, les usages reçus et sanctionnés par les lois civiles. Mais ces réponses réservent elles-mêmes le principe; et nous les trouvons, quant à l'application dans la vie, tellement raisonnables, eu égard à nos organismes économiques que si on nous avait adressé de pareilles questions, nous aurions fait absolument les mêmes réponses. Comment, en effet, pourrait-on exiger que des particuliers obligés de vivre dans ces organismes sociaux, se mettent dans des conditions autres que celles de tout le monde, dans des conditions telles, par exemple, que tout leur bien leur serait soutiré, d'une part, s'ils appliquaient rigoureusement le principe, tandis que, d'autre part, ils ne pourraient recevoir aucune compensation? LE NOIR.

CAPITAL. On nomme *péchés capitaux* les vices habituels ou les passions déréglées qui sont en nous la source ordinaire de nos péchés. Ce sont l'orgueil, l'avarice, l'envie, la gourmandise, la luxure, la colère et la paresse. *Voyez* ces divers articles. Quelques interprètes pensent que Jésus-Christ a voulu les désigner, lorsqu'il a parlé des sept démons qui s'emparent de l'homme. *Matth.*, c. 12, ℣ 45; *Luc.*, c. 8, ℣ 2.

BERGIER.

CAPITULE, petit chapitre. Ce sont quelques versets tirés de l'Ecriture sainte, et relatifs à l'office du jour, que l'on récite après les psaumes et avant l'hymne. Le capitule des complies se dit après l'hymne, et il est suivi d'un répons comme dans les petites heures. BERGIER.

CAPTIVITÉ DE BABYLONE. Moïse, de la part de Dieu, avait annoncé aux Israélites que s'ils n'étaient pas fidèles à observer sa loi, il les transporterait hors de la terre promise, et les livrerait au pouvoir d'une nation étrangère. *Deut.*, c. 28, ℣ 49 et 64; mais que s'ils revenaient à lui, il les rétablirait, c. 30. ℣ 1 et suiv. Comme sous leurs rois ils se livrèrent très-souvent à l'idolâtrie, et contractèrent des mœurs très-corrompues, Dieu leur déclara par ses prophètes qu'il allait accomplir ses menaces, que toute la nation serait assujettie aux Assyriens et transportée à *Babylone :* mais il leur promit qu'après soixante-dix ans ils seraient délivrés et reconduits dans la Judée. *Jerem.*, c. 25, ℣ 11 et 12; c. 26, ℣ 10. Tout cela fut vérifié par l'événement.

Il ne faut pas se persuader que cette *captivité* ait été un dur esclavage; que les Juifs sous la domination des rois Assyriens, Mèdes ou Perses, aient été absolument malheureux. A la réserve de l'exercice public de leur religion, qui ne leur était ni permis ni possible, ils jouissaient de tous les droits de sujets; nous le voyons par les histoires de Tobie, de Suzanne et d'Esther. Ils possédaient des terres et les cultivaient; plusieurs furent élevés aux dignités et eurent un très-grand crédit à la Cour. Un grand nombre de Juifs se trouvèrent si bien en Assyrie, qu'ils ne voulurent pas revenir en Judée, lorsque Cyrus leur en eut accordé la liberté.

Aujourd'hui, quand on demande aux Juifs pourquoi Dieu, malgré les promesses qu'il a faites à leurs pères, les a réduits depuis dix-sept cents ans dans un état beaucoup plus fâcheux que la *captivité de Babylone;* pour quel crime Dieu les a dispersés et humiliés chez toutes les nations de l'univers, si ce n'est pas pour avoir mis à mort le Messie, ils répondent que leur *captivité* présente est une continuation ou une extension de la *captivité de Babylone*, et qu'ils sont encore punis aujourd'hui des anciennes prévarications de leurs pères. C'est une espèce de proverbe parmi eux, qu'il ne leur arrive aucune calamité dans laquelle il n'entre au moins une once de l'adoration du veau d'or.

Indépendamment de l'absurdité de ce préjugé, l'Ecriture sainte fournit des preuves positives du contraire.

1° Les mêmes prophètes qui ont annoncé la *captivité de Babylone*, en ont aussi prédit la fin; Jérémie déclare formellement qu'elle ne durera que soixante-dix ans, et Daniel le comprit ainsi en lisant ce prophète.

Jerem., c. 25 et 29; *Dan.*, c. 9. Un ange révèle à Daniel que ces soixante-dix ans sont l'abrégé de soixante-dix semaines d'années qui doivent s'écouler jusqu'à la venue du Messie. *Ibid.*, ℣ 24. Cela est précis.

2° L'édit de Cyrus permit à tous les Juifs sans exception de retourner dans leur patrie; les termes sont formels et illimités. *I Esdr.*, c. 1, ℣ 3. L'auteur des Paralipomènes reconnaît, dans les derniers versets du second livre, que cet édit mit fin à la *captivité*. Il y a de l'opiniâtreté à soutenir le contraire.

3° Daniel et Néhémie reconnaissent que les menaces de Moïse dans le Deutéronome ont été accomplies à *Babylone*. *Dan.*, c. 9, ℣ 11 et 12; *II. Esdr.*, c. 1, ℣ 8. En effet, Moïse dit aux Juifs qu'ils seront transportés *avec leur roi* dans une terre éloignée, qu'ils y serviront des dieux étrangers, des dieux de bois et de pierre. *Deut.*, chap. 28, ℣ 36. Cela ne peut pas être appliqué à leur *captivité* présente; ils n'ont plus de roi, ils ne sont forcés nulle part d'adorer des idoles.

4° Lorsque les Juifs se plaignent à *Babylone* de ce que Dieu leur a fait porter la peine des prévarications de leurs pères, Ezéchiel leur soutient que cela est faux, qu'ils sont punis pour leurs propres crimes. *Ezech.*, c. 18. Ceux d'aujourd'hui ont donc tort de répéter cette plainte absurde de leurs aïeux.

De là nous concluons contre eux que le crime pour lequel ils sont punis depuis dix-sept siècles, est non-seulement un crime national, mais personnel à chacun des Juifs; et il n'en est aucun qui réunisse ces deux caractères que le déicide qu'ils ont commis dans la personne de Jésus-Christ. C'est un crime national, puisque les chefs de la nation l'ont rejeté et condamné à mort; le peuple y a participé, puisqu'il a crié : *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants*. C'est un crime personnel à chaque Juif, puisque tous ceux qui n'ont pas cru en Jésus-Christ, ont applaudi à la conduite de leurs pères, et ont tâché de la justifier; aujourd'hui encore tous blasphèment contre ce divin Sauveur.

Que le sort actuel ait été prédit ou non par la prophétie du Deutéronome, cela est indifférent; celle de Daniel est expresse; il déclare qu'après le meurtre du Messie, la dévastation et la désolation des Juifs dureront jusqu'à la fin. *Dan.*, c. 9, ℣ 27. Jamais ils n'ont rien opposé de solide à cette preuve accablante.

Bercier.

CAPUCIATI, encapuchonnés; on nomma ainsi, sur la fin du douzième siècle, certains fanatiques qui firent une espèce de schisme civil et religieux avec les autres hommes, et prirent pour marque de leur association particulière un capuchon blanc auquel pendait une petite lame de plomb; leur dessein était, disaient-ils, de forcer ceux qui se faisaient la guerre à vivre en paix.

Cette idée vint dans la tête d'un bûcheron vers l'an 1186. Il publia que le sainte Vierge lui avait apparu, lui avait donné son image et celle de son Fils avec cette inscription : *Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix*; qu'elle lui avait ordonné de former une association dont les membres porteraient cette image avec un capuchon blanc, symbole de paix et d'innocence, s'obligeraient par serment à conserver la paix entre eux, et forceraient les autres à l'observer.

La lassitude et le mécontentement qu'avaient produits dans tous les esprits les divisions, les guerres intestines, l'anarchie de ce malheureux siècle, donna de la consistance à la fantaisie bizarre des *capuciés*; ils trouvèrent des approbateurs et firent des prosélytes dans tous les états, surtout en Bourgogne et dans le Berri. Malheureusement pour établir la paix ils commençaient par faire la guerre, et vivaient aux dépens de ceux qui ne voulaient pas se joindre à eux. Les seigneurs et les évêques levèrent des troupes, dissipèrent ces fanatiques, et firent cesser leur brigandage.

Mais on en vit bientôt paraître d'autres, les stadings, les circoncellions, les albigeois, les vaudois, etc., qui étaient animés du même esprit et commirent les mêmes désordres.

Dans le siècle suivant, l'an 1387, il y eut en Angleterre des *capuciés* d'une autre espèce; c'étaient des hérétiques sectateurs de Wiclef, qui ne voulaient pas se découvrir et gardaient leur capuchon devant le Saint-Sacrement; ils prirent la défense d'un nommé Pierre Pareshul, moine augustin, qui avait quitté le froc, et qui, pour justifier son apostasie, accusait son ordre de plusieurs crimes. Labbe, *Nouv. bibl.*, tome 1, p. 477. D'argentré, *Collec. Judic.*, t. 1, p. 121. Sponde, *ad an.* 1377. BERGIER.

CAPUCINS, (ordre des), (*théol. hist. ordr. relig.*) — Nous extrayons de l'article de M. Fehr sur les *Capucins*, (*minores capucini*) les passages suivants :

« Au milieu des troubles qui agitèrent l'Église au seizième siècle et lui firent faire tant de pertes sensibles, une institution tout à fait insignifiante en apparence prit tout à coup une importance considérable : ce fut l'humble ordre des *Capucins*. La première impulsion pour la fondation de cet ordre fut donnée par le P. Matthieu, surnommé, du lieu de sa naissance, Bassi (Baschi), *Matteo di Bassi*. Il avait porté d'abord l'habit des Observatins, de l'ordre de Saint-François, dans le couvent de Monte-Falco, du duché d'Urbin. Un jour il vit l'image du véritable costume de S. François, et, par respect pour la mémoire du saint fondateur de son ordre, il se fit immédiatement faire un capuchon pointu, très-long, tel qu'il était représenté dans le portrait de S. François, sortit couvert de ce capuchon, pieds nus, avec la résolution de remplir désormais dans toute sa rigueur la règle primitive des Franciscains. Inquiété par suite de cette innovation, il alla, en 1525 ou 1526, à Rome, fut reçu par le pape Clément VII, qui lui accorda de vive voix, à lui et à ses compagnons, l'autorisation de porter cet habit, de vivre en ermites, d'annoncer partout l'Évangile, à la condition que chaque année ils paraîtraient au chapitre des Observantins. Lorsque le P. Matthieu, pour obéir à cette prescription, se rendit l'année suivante au chapitre d'Ancône, le provincial Jean de Fano le fit emprisonner, sous prétexte qu'il s'était secrètement enfui du couvent. Cependant il fut bientôt relâché, par suite de l'intervention de Catherine Cibo, duchesse de Camerino, nièce du Pape. Le P. Matthieu trouva alors des partisans de son projet de réforme. Il perdit d'abord le premier de ses compagnons, François de Cartocette ; mais Louis de Fossombrone et son frère Raphaël, encore laïque, quittèrent l'institut des Observantins et s'associèrent à lui. Les deux frères partirent, avec une lettre de recommandation de la duchesse de Camerino, pour Rome, et obtinrent du pape Clément VII (juin 1526) un bref dans lequel il leur permettait de conserver leur costume, de vivre en ermites, si leur supérieur y consentait. Mais le provincial continua à les poursuivre et les fit chasser de tous les lieux où ils pensaient s'établir. La duchesse de Camerino, voulant les soustraire à ces persécutions, les logea dans son palais et sut les soumettre, en 1527, aux conventuels de l'ordre de S.-François. Une bulle papale du 13 juillet 1528 confirma la disposition d'après laquelle il était permis à ces ermites de demeurer dans des ermitages, de porter leur nouvel habit, de laisser croître leur barbe et d'admettre des membres nouveaux dans leur association. Ainsi commença, en 1528, l'*ordre des Capucins* ou des *Frères mineurs*, d'après le nom que leur donna Paul III en 1536, le capuce servant à les qualifier.

« Le premier établissement des *Capucins* fut une chapelle dédiée à S. Christophe, avec une petite maison qui y était adossée, dans la proximité de Camerino, d'où Louis de Fossombrone dirigea les affaires de l'association. Il se présentait journellement des candidats, et la maison fut bientôt trop petite. La duchesse de Camerino leur fit alors disposer, à Colmenzono, à une lieu de Camerino, un couvent d'Hiéronymites à peu près abandonné, et bientôt après Louis de Fossombrone fut obligé d'en bâtir un deuxième, à cause du grand nombre de postulants, à Monte-Melone, dans la marche de Camerino. Les *Capucins* conquirent bientôt l'estime universelle par leurs

prédications, par les services qu'ils rendirent au peuple durant une maladie épidémique qui dévasta l'Italie en 1528, et leur nombre augmenta de jour en jour. Louis de Fossombrone et son frère, à qui était adressée la bulle, sans qu'il y fût question du Père Matthieu de Bassi, bâtirent en 1529 deux autres couvents ; les frais n'en étaient pas considérables, les monastères devant être bâtis de bois et de plâtre, et tout devant y respirer la plus absolue pauvreté. La même année, au mois d'avril, Louis tint un chapitre général à Alvacina ; Matthieu de Bassi y fut élu vicaire général, quoiqu'il fût encore sous la juridiction du général des conventuels. Le chapitre rédigea des statuts pour le maintien de la discipline et ordonna qu'on les observât à côté des règles primitives de S. François. La messe devait être célébrée à minuit. Le temps de la prière, de la méditation, de la discipline, du silence, fut exactement déterminé, et un jeûne extraordinaire prescrit. Toute provision dans les couvents fut interdite. Les *Capucins* devaient sortir tête et pieds nus, et ne pouvaient voyager qu'à pied. L'ancienne défense d'accepter de l'argent fut renouvelée, et la pauvreté prescrite comme devoir rigoureux, même pour les ornements de l'autel et ceux de l'église. Le vicaire général, le provincial et les gardiens (*custodes*) pouvaient, à la fin de leur temps, être confirmés dans leur charge par les chapitres, ou bien, s'ils les remplissaient mal, ils pouvaient être destitués. Le vicaire général ne pouvait être renouvelé que tous les trois ans; les provinciaux et les gardiens chaque année. L'année suivante on publia les statuts; un autre chapitre général de 1536 les élargit et les modifia, et en 1575 ils furent augmentés de quelques décrets du concile de Constance et des Papes. Ainsi la nouvelle institution obtint ses statuts propres et les moyens nécessaires pour se développer et agir efficacement.

« Mais elle devait subir encore de nouvelles épreuves. Le P. Matthieu de Bassi, deux mois après son élection, déposa sa dignité de vicaire général, et obtint pour successeur le P. Louis de Fossombrone. L'institut se répandit dès lors très-rapidement dans toute l'Italie; cependant il avait tout à redouter de ses anciens ennemis, les Observantins. Ceux-ci surent si bien circonvenir le pape Clément VII et tellement l'indisposer contre les *Capucins* qu'il résolut de les abolir ; mais leurs amis parvinrent à contre-balancer ces influences désastreuses et arrêtèrent la sentence qui allait les dissoudre, quand Paul III monta sur le trône. Le nouveau Pape fut extrêmement favorable à l'institut naissant et le protégea de toutes les façons. En 1535 le Père Bernardin d'Osti fut élu vicaire général. Son élection, attaquée par Louis de Fossombrone, fut renouvelée en 1536 et confirmée par le Pape. Alors l'ambitieux Louis de Fossombrone, qui renonçait avec peine au vicariat général, ne put contenir sa colère; il l'exhala en termes si injurieux contre ses confrères, refusant en même temps toute obéissance à son général, que celui-ci fut obligé, avec l'autorisation du Pape, de l'exclure de l'ordre. Le P. Matthieu de Bassi prouva aussi que l'amour de l'indépendance avait été le seul motif de son entreprise; car ayant appris à Rome, en 1537, que le Pape avait ordonné que tous ceux qui ne demeuraient pas dans un couvent soumis au vicaire général étaient tenus de raccourcir de moitié leur capuchon, il ne tarda pas à couper le sien. Là-dessus il abandonna les *Capucins*, sous prétexte qu'il allait continuer ses prédications, conformément à l'autorisation qu'il en avait obtenue du pape Clément VII, mais, dans le fait, pour conserver sa liberté. On comprend, d'après ce qui précède, pourquoi Bovérius (1) dit que l'ordre des *Capucins* s'éleva sans fondateur et se répandit sans propagateur (*ordo sine parente genitus, absque propagatore diffusus*)....

« Dans la suite le développement de leur ordre fut si heureux qu'au milieu du dix-huitième siècle il comptait plus de 50 provinces, 3 gar-

(1) *Apparatus ad Annal. Capucinorum.*

diens, près de 600 couvents et 25,000 membres, sans compter ceux qui se trouvaient comme missionnaires dans le Brésil, au Congo, chez les Berbères, en Grèce, en Syrie et en Égypte....

« La guerre de Trente-Ans ouvrit une large carrière à l'activité des *Capucins;* ils dépassèrent parfois les bornes d'une légitime popularité en adressant aux fidèles, du haut de la chaire, des plaisanteries déplacées, quoique innocentes, qui ont conservé leur nom. Leur pauvreté et leur abnégation, leur humilité et le concours dévoué qu'ils prêtèrent au clergé des paroisses les rendirent extrêmement précieux à l'Église. Ils ne furent pas moins dévoués dans les missions étrangères, et au Thibet ils furent même, à dater de 1707, plus heureux que les Jésuites. A la tête de cette mission se trouvait le Père Horace della Penna, auquel le Dalaï-lama concéda un hospice à Lassa. Aujourd'hui encore les *Capucins* agissent très-efficacement, de concert avec des missionnaires d'autres ordres, dans la Turquie d'Europe; ils ont fondé une maison d'éducation dans le vicariat apostolique d'Alep ; ils ont pénétré au Bresil, et unissent, dans beaucoup d'autres missions, leurs forces et leur zèle à celui des autres prêtres qu'ils y rencontrent.

« Quoique l'ordre des *Capucins* n'ait jamais recherché la réputation d'une société savante, des hommes remarquables ont cependant porté son humble habit. Le P. Yves de Paris s'est fait connaître par divers bons ouvrages ; le P. Bernardin de Péquigni († 1710) était un excellent théologien; le P. Zacharie Bovérius a écrit les Annales de son ordre, (demeurées longtemps à l'*index ;*) le Frère Félix de Cantalice brille parmi les saints de l'Église ; le P. Antoine Barberini fut honoré de la pourpre romaine ; le P. Joseph Le Clerc de Tremblai a été très-utile à la fondation des Bénédictines du Calvaire ; Alphonse d'Este, duc de Modène, et le fameux duc de Joyeuse portèrent l'habit des *Capucins.*

« Les tempêtes qui bouleversèrent l'Europe à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième atteignirent aussi profondément l'ordre des *Capucins* et lui enlevèrent une quantité de couvents importants; néanmoins il a conservé une foule de monastères dans toutes les parties du monde, et il comptait encore, il y a quelques années, dans la monarchie autrichienne 1,300 membres, plus de 300 en Suisse, 120 en Bavière, quoique leur habit ne semble plus guère attirer les Chrétiens. Dans beaucoup de leurs maisons ils sont nombreux (ainsi dans la principale maison de Rome ils sont plus de 250), quoique la règle primitive portât qu'ils ne devaient être que sept ou huit dans les couvents à la campagne, dix ou onze dans les villes. En somme il peut y avoir aujourd'hui encore 8,000 *Capucins.* »

Il y a aussi des *Capucines*, qui remontent à la mère Marie Laurentie Longa. Cette dame, issue d'une noble famille de Catalogne, après avoir été empoisonnée par un de ses serviteurs, avoir recouvré la santé à N. D. de Lorette, et avoir perdu son mari, gentilhomme italien, fonda cet ordre de femmes peu de temps après la naissance de celui d'hommes. Ces religieuses, vouées aux soins des malades et surtout des incurables, suivirent rigoureusement l'ancienne règle de Sainte-Claire, mais portèrent le costume des *Capucins*, ce qui fit qu'on les appela *Capucines* aussi bien que *Sœurs de la passion.* S. Charles Borromée leur donna deux couvents à Milan. Peu à peu elles se propagèrent comme les *Capucins,* dans tous les pays, modifiant à l'occasion leurs statuts et leurs usages, introduisant même quelques changements dans leur habit. Aujourd'hui elles observent encore la règle des Clarisses strictes et portent leur costume ; elles ont de plus, au chœur, un manteau et un grand voile tombant jusqu'à terre, lorsqu'elles communient. Elles ont encore des maisons à Rome, Naples, Altdorf, Appenzell, Bade, Grimmenstein, Lucerne, Sainte-Marie des Anges, N.-D. de Bon Secours, Rorschach, Soleure, Stanz, Wonnenstein et Zug, en Suisse; Bagno Cavallo et Fano, dans les États de l'Église; Turin, Ve-

nise, Landshut, en Bavière, et Lima, au Pérou. Le Noir.

CARACTÈRE. Ce terme en théologie signifie une marque spirituelle et ineffaçable que Dieu imprime dans l'âme d'un chrétien par quelques-uns des sacrements. Il n'y en a que trois qui opèrent cet effet, le baptême, la confirmation et l'ordre : aussi ne les réitère-t-on jamais, même aux hérétiques, pourvu qu'en les administrant l'on n'ait rien manqué d'essentiel dans la matière ni dans la forme.

La réalité de ce *caractère* est prouvée par des passages de saint Paul, dont le sens est à la vérité contesté par les hérétiques, et même par quelques théologiens catholiques; mais dans cette question, comme dans toute autre, la tradition doit servir de guide. Saint Augustin, en écrivant contre les donatistes qui réitéraient le baptême et l'ordination, a supposé et a soutenu que ces sacrements impriment un caractère ineffaçable. *L. contra Epist. Parmen.*, n° 28. Toute l'Eglise d'Afrique a confirmé cette vérité par son suffrage, et c'est le sentiment de l'Eglise catholique.

Un savant anglican, qui le combat de toutes ses forces, soutient qu'il n'en est question dans aucun des anciens conciles. Il avoue cependant que plusieurs Pères de l'Eglise ont appelé le baptême le *sceau*, le *signe*, la *marque*, le *caractère* de Jésus-Christ; mais ils n'ont rien conclu de là, sinon qu'il ne faut pas réitérer ce sacrement. Il ne s'ensuit pas, dit-il, qu'un chrétien apostat, infidèle, excommunié, conserve encore quelque droit ou quelque privilége en vertu de son baptême. *Bingham*, *Orig. Ecclés.*, t. 11, p. 256. Nous convenons que le seul droit qui lui reste est de ne pas être rebaptisé lorsqu'il fera pénitence et qu'il rentrera dans le sein de l'Eglise.

De même, dit ce critique, lorsque les anciens conciles ont excommunié ou dégradé un prêtre, ils ont dit : Nous l'avons privé du sacerdoce et de tout pouvoir sacerdotal; nous déclarons qu'il n'est plus prêtre, nous le privons même de la communion laïque, etc. Que reste-t-il donc à ce prêtre dégradé en vertu de son ordination passée? Nous répondons qu'il lui reste le pouvoir radical de l'ordre, et non celui d'en faire les fonctions. Cela est si vrai que, si ce prêtre parvient à se faire absoudre et réintégrer, on ne l'ordonnera pas de nouveau; il recommencera d'exercer validement et licitement les fonctions du sacerdoce. Il n'est pas de l'intérêt d'un anglican de soutenir le contraire, puisqu'il s'ensuivrait que les évêques et les prêtres d'Angleterre, excommuniés comme hérétiques par l'Eglise romaine, ont perdu dès ce moment leur *caractère* et tous leurs pouvoirs, conséquemment qu'ils n'ont pu donner aucune ordination valide; que le clergé de l'Eglise anglicane n'est composé que de purs laïques, comme nous le prétendons.

Quant à la nature du *caractère* dont nous parlons, les théologiens ne sont pas d'accord pour l'expliquer. Comme le mot *caractère* signifie littéralement une *gravure*, il ne peut être appliqué à notre âme que par métaphore.

Durand, *in quartum*, dist. 4, q. 1, dit que le *caractère* n'est point une qualité absolue distincte de l'âme, mais une simple dénomination extérieure, par laquelle l'homme baptisé, confirmé ou ordonné, est disposé par la seule volonté de Dieu, et rendu propre à exercer soit passivement, soit activement, quelques fonctions. Si quelqu'un peut comprendre ce verbiage, il faut l'en féliciter.

D'autres soutiennent que le *caractère* est une qualité réelle et absolue, une puissance d'exercer ou de recevoir des choses saintes, qui réside dans l'entendement comme dans son sujet immédiat. Tournély, *de Sacram. in gen.*, quest. 4, art. 2. Quand nous saurions lequel de ces deux sentiments est le plus vrai, nous n'en serions pas plus instruits. Il faut se borner à croire ce que l'Eglise enseigne, renoncer à l'ambition de comprendre ce qui est incompréhensible, et d'expliquer ce qui est inexplicable.

Les protestants nient l'existence du *caractère* sacramentel, et disent qu'il a été imaginé par le pape Innocent III; mais saint Augustin a vécu près de huit cents ans avant ce pape. Cependant les protestants pensent qu'on ne

doit point réitérer le baptême ; ils seraient bien embarrassés d'en donner une autre raison que la pratique de l'Eglise. S'il était vrai, comme ils le soutiennent, que les sacrements n'ont point d'autre effet que d'exciter la foi, qui empêcherait de réitérer le baptême autant de fois qu'on le jugerait à propos ?

CARACTÈRES HÉBRAIQUES. *V.* HÉBREU.

CARACTÈRES MAGIQUES. *V.* MAGIE.

CARAITES, secte de Juifs opposée à celles des rabbinites. Leur nom paraît dérivé du chaldéen *kara*, écrire ou écriture, parce qu'ils prennent pour règle de leur croyance le texte de l'Ecriture seul, et font peu de cas des traditions des rabbins, et de leur prétendue loi orale renfermée dans le Talmud.

Nous ne nous arrêterons point à ce que les hébraïsants, juifs ou autres, ont écrit au sujet des *caraïtes;* parce qu'ils ne s'accordent point, et que leurs conjectures ne sont fondées sur aucune preuve.

Ce qui paraît de plus probable, est que la secte des *caraites*, a commencé au sixième siècle de notre ère, peu de temps après la compilation du Talmud. Les plus sensés d'entre les Juifs, rebutés des visions, des puérilités, des erreurs rassemblées dans cet énorme recueil, prirent le parti de s'en tenir au texte des livres saints, et de rejeter toutes ces traditions rabbiniques. Du moins les plus modérés consentirent à les regarder seulement comme un secours qui pouvait servir jusqu'à un certain point à expliquer l'Ecriture sainte et les divers usages de la loi de Moïse, mais qui n'avait d'autorité qu'autant que l'on pouvait juger que les auteurs de ce commentaire avaient bien rencontré.

De là les rabbinistes ou rabbanistes, partisans zélés du Talmud, et qui lui attribuent autant d'autorité qu'au texte même de l'Ecriture, regardent les *caraïtes* comme des schismatiques et des hérétiques, leur attribuent gratuitement une infinité d'erreurs, et les détestent presque autant que les anciens Juifs abhorraient les Samaritains. On croit que ce fut un juif babylonien, nommé *Anan*, qui, vers l'an 750, se déclara ouvertement contre les traditions du Talmud, et consomma le schisme qui jusqu'alors n'avait pas éclaté.

Les rabbins, qui ont donné aux *caraïtes* le nom de *sadducéens*, sont évidemment injustes ; puisque les *caraïtes* admettent les dogmes que niaient les *sadducéens*, l'existence des esprits, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses de la vie future, et les prouvent par le texte des livres saints. Ils lisent l'Ecriture et leur liturgie en public et en particulier dans la langue du pays où ils vivent ; à Constantinople en grec, à Caffa en turc, en Perse en persan, et en arabe dans tous les lieux où cette langue est vulgaire.

On prétend qu'il y a des *caraïtes* en Pologne, en Russie, dans la Crimée, au Caire, à Damas, dans la Perse et à Constantinople, mais en assez petit nombre, puisqu'on ne peut pas les porter au delà de quatre à cinq mille en tout ; on ajoute que ce sont les plus honnètes gens parmi les Juifs. On connaît peu de leurs livres en Europe ; ils mériteraient cependant mieux d'être connus que ceux des rabbins. On y verrait que, dans l'explication d'une infinité de passages de la loi et des prophètes, ils se rapprochent beaucoup du sens qu'y donnent les chrétiens.

Mais s'il est permis d'élever ici un soupçon, nous observerons que les *caraïtes* ne nous sont connus que par des écrivains protestants ; il est dangereux que la conformité que ces derniers ont trouvée entre leurs principes et ceux des *caraïtes*, ne les ait un peu prévenus en faveur de cette secte juive ; c'est par les livres de ses docteurs qu'il faudrait en juger. *Voyez* Prideaux, *Hist. des Juifs*, liv. 13, nº 3, t. 2, in-4°, p. 162. Brucker, *Hist. crit. philos.*, t. 2, pag. 730 et suiv. BERGIER.

CARBONARISME. (*Théol. hist. assoc. et societ. secrèt.*) — Les affiliés à cette doctrine secrète, semi-religieuse et semi-politique d'Italie, font remonter leur origine jusqu'à l'anti-

quité ; mais il ne paraît guère de traces certaines de cette affiliation avant le siècle dernier et surtout avant le séjour des armes françaises en Italie ; peut-être pourrait-on considérer le *Carbonarisme* comme une sorte de transformation italienne du franc-maçonnisme ; « son but, dit M. Scheiner, était la restauration de l'unité de l'Italie et la création d'une république italienne. Le premier principe de cette secte est que tous les Carbonari ont l'imprescriptible droit d'adorer le tout-puissant d'après leurs vues personnelles et selon leur conscience. Outre cet affranchissement de toute religion positive, le rite du *carbonarisme* renferme certaines cérémonies empruntées à l'Église. Les carbonari s'efforcèrent de réaliser leur but par diverses tentatives, et il est hors de doute qu'ils sont les auteurs des dernières révolutions italiennes et spécialement de celle qui a commencé avec le règne de Pie IX. Seulement les carbonari ont changé, à la demande de Mazzini, leur nom en celui de *Jeune Italie*, à laquelle se rattachent les sectes politiques du reste de la *Jeune Europe* (1). » LE NOIR.

CARDINAL. *Théol. hist. dignit. eccles.*) — « On appelait primitivement *clerc cardinal*, *clericus cardinalis*, dit M. Permaneder, tout fonctionnaire ecclésiastique de l'Eglise principale ; mais peu à peu ce nom ne fut plus donné qu'aux membres du clergé de l'Église romaine, et désigna la dignité ecclésiastique la plus élevée après la dignité papale. L'autorité des cardinaux s'accrut avec la puissance papale, surtout à partir du moment où l'élection des Papes fut uniquement entre leurs mains. Cependant le titre de cardinal resta encore en usage dans certaines églises pour en désigner les fonctionnaires en titre. Ce fut Pie IV qui, le premier, en 1567, restreignit l'emploi de ce titre aux cardinaux romains par une loi formelle. Ainsi les *cardinaux* sont aujourd'hui les prélats préposés aux principales églises de Rome, et constituent le sénat permanent du Pape, ses conseillers et ses coopérateurs dans l'administration de l'Eglise universelle.

« On distingue les *cardinaux-évêques*, les *cardinaux-prêtres* et les *cardinaux-diacres*. Rome était primitivement divisée, par rapport aux soins des pauvres, en sept régions (*regiones*) ; à chacune d'elles était proposé un diacre régionnaire (*diaconus regionarius*) ; mais dans le deuxième siècle on distingua autant de régions de pauvres qu'il y avait de quartiers au point de vue civil. Or il y en avait, dès Auguste, quatorze ; on doubla donc le nombre des diacres (*cardinales diaconi*), et on en institua encore quatre, avec des bénéfices pour le service du Pape à Saint-Jean de Latran. De plus, chaque église principale de Rome, et il y en avait déjà vingt-cinq à la fin du cinquième siècle, avait, outre d'autres clercs d'un ordre plus ou moins élevé, un prêtre principal (*presbyter cardinalis*).

« Enfin, depuis le neuvième siècle, à certains grands jours de fête, les sept évêques suffragants des environs de Rome, c'est-à-dire les évêques d'Ostie, de Rufina, de Porto, d'Albano, de Tivoli, de Sabine et de Préneste, furent appelés pour servir aux offices solennels des principales églises (celle de Saint-Jean de Latran et les quatre églises patriarcales, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie Majeure et Saint-Laurent *extra muros*), et furent à cette fin *incardinés*, ou institués *cardinales episcopi*. Plus tard le nombre des *cardinaux-évêques* fut réduit à six, par la réunion des évêchés de Porto et de Rufina ; celui des cardinaux diacres, en y comprenant les palatins (*palatini*), à quatorze, et au contraire celui des *cardinaux-pretres* fut notablement augmenté, car il fut porté à quarante-cinq sous Léon X, à cinquante sous Pie IV et Pie V, à cinquante-six sous Grégoire XIII. Enfin Sixte-Quint fixa invariablement le nombre des *cardinaux* à soixante-dix (six-*cardinaux-évêques*, cinquante *cardinaux-prêtres*, et quatorze *cardinaux-diacres*) (1).

(1) *Dict. encycl. de la théol. cathol* art. CARBONARISME.

(1) Sixte VI Const. *Postquam verus*, ann. 1580. Bullar. Rom., t. IV, p. IV, 279.

« Rarement ce nombre est complet. D'après l'Annuaire de l'État romain de 1844 le sacré collége n'avait que soixante *cardinaux* : six *cardinaux-évêques*, quarante-quatre *cardinaux-prêtres* et dix *cardinaux-diacres*.

« La création des *cardinaux* (*creatio*) appartient exclusivement au Pape et se fait avec d'anciennes cérémonies traditionnelles.

« Dans la règle, le Pape en garde quelques-uns *in petto* ; il annonce publiquement leur promotion, mais d'une manière générale et sans faire encore connaître leur nom. Lorsqu'ils sont formellement nommés, un cardinal les présente au souverain Pontife, qui leur remet la barrette rouge ; puis, au prochain consistoire public, dans lequel ils sont admis au baisement habituel des pieds et de la main, il leur donne le chapeau de *cardinal*. Au consistoire suivant, le Pape leur ferme la bouche et la leur ouvre ; il leur annonce leur titre et leur remet l'anneau (un saphir enchâssé d'or). Le Saint-Père est absolument indépendant dans le choix des *cardinaux* ; seulement il doit, en général, élire des individus qualifiés canoniques et d'une origine légitime ; les enfants naturels, même quand ils sont légitimés par un mariage subséquent, sont exclus. Il doit aussi élire, autant que possible, des hommes de toutes les nations (1), en tant qu'il a occasion d'apprendre à connaître suffisamment les étrangers, et qu'il a tout motif de leur accorder sa confiance. Ce qu'on appelle la *promotion des couronnes* est une coutume, devenue presque une loi, en vertu de laquelle le Pape autorise six puissances catholiques à lui désigner chacune un sujet, qu'il gratifie du chapeau, sur leur présentation. Ces puissances étaient l'Autriche, la Pologne, la république de Venise, la France, l'Espagne. le Portugal. De même, en général, chaque grande cour catholique a un *cardinal* chargé spécialement des intérêts ecclésiastiques du pays qu'il représente (*cardinalis protector nationis*).

« Le rang ecclésiastique dévolu aux *cardinaux* est le premier après celui du Pape. Politiquement ils ont rang de princes électeurs et viennent immédiatement après les rois.

« Les droits unis à la dignité de *cardinal* sont ou des droits administratifs, ou des priviléges ecclésiastiques, ou des prérogatives d'honneur. Ils exercent leurs droits administratifs ou *in pleno* ou dans des congrégations ou comme présidents et membres des cours de justice et des diverses branches de l'administration. Les priviléges ecclésiastiques qui sont reconnus aux *cardinaux jure communi* consistent en ce qu'ils ont voix consultative et délibérative dans les conciles généraux ; en ce qu'ils exercent la *jurisdictio quasi episcopalis* sur les églises dont ils sont titulaires (mais seulement dans leur diocèse), même quand ils ne sont que *cardinaux-prêtres* ou diacres ; qu'ils sont revêtus de tous les insignes épiscopaux, de la mitre, de la crosse ; qu'ils dispensent dans tous les cas réservés aux évêques, distribuent la bénédiction solennelle, tandis que les évêques ne peuvent bénir en leur présence qu'avec leur permission ; qu'ils officient *in pontificalibus* ; que les *cardinaux* qui sont prêtres peuvent donner la tonsure et les ordres mineurs aux candidats de leurs églises (mais à ceux-ci seulement) et qu'enfin toutes les constitutions, réserves et censures papales, quelque générales qu'elles soient, ne les concernent qu'autant que les résolutions sont en leur faveur, ou qu'elles ont été rendues avec le concours de tout le collége, ou du moins d'après le conseil de la majorité des *cardinaux*, ou lorsqu'elles désignent expressément les *cardinaux*. Comme prérogatives d'honneur (outre leur rang et leur inviolabilité toute spéciale), ils ont le titre d'Éminence (*eminentissimi*), que leur attribua Urbain VIII (1630) pour les mettre de niveau avec les princes électeurs ecclésiastiques du Saint-Empire romain ; ils portent le manteau de pourpre, que leur accorda Paul II (1460), et le chapeau rouge d'où leur titre de *purpurati*. »

LE NOIR.

(1) *Concil. Trid.*, sess. XXIV, c. 1, *de Reform.* ; Sixt. V, Const. *Postquam verus*, I, 1.

CARDINALES (Vertus). La pruden-

ce, la justice, la force, la tempérance, sont nommées par les théologiens *vertus cardinales* ou principales ; parce que les philosophes moralistes ont rapporté à ces quatre chefs tous les actes de *vertu*. On peut douter si cette division est fort juste. Le nom de *vertu* signifie la force de l'âme ; dans ce sens tout acte de *vertu* est une action de force ; nous ne voyons pas pourquoi la religion n'est pas autant *vertu cardinale* que la prudence ou la justice. Toute *vertu* peut être pratiquée par un motif de religion, et les actes de celle-ci n'ont pas besoin d'un autre motif que celui qui lui est propre.

BERGIER.

CARDINAUX (Congrégations de (*Théol. hist. dignit. eccl.*) — Il y a quinze congrégations romaines, ou congrégations de *cardinaux*, dont neuf principales ; toutes ont été successivement établies par divers Papes pour décider les questions pendantes qui leurs sont déférées. Ce sont des comités, ou commissions, composés de prélats dont les uns ont voix délibérative et les autres voix consultative seulement. Leur décision est rendue au nom du Pape et fait règle dans l'Eglise, quand elle est générale ; si elle n'est que pour un cas particulier, elle ne doit pas être étendue au delà de ce cas. M. Permaneder donne quelques explications sur les neuf principales de ces congrégations, ainsi qu'il suit.

« 1° La congrégation consistoriale (*congregatio consistorialis*), fut instituée en 1586 par Sixte-Quint et plus spécialement organisée en 1668 par Clément IX pour traiter préparatoirement les affaires qui doivent être résolues dans un consistoire, et qui ont été d'abord choisies par une congrégation extraordinaire, composée du Pape, du plus âgé des cardinaux-évêques, des cardinaux-prêtres et des cardinaux-diacres, du cardinal vice-chancelier, du cardinal camerlingue et du cardinal secrétaire d'État. Ces affaires consistoriales sont : l'approbation des nouveaux ordres religieux ; les érections de nouveaux évêchés ; les divisions et circonscriptions des diocèses ; la séparation, la fusion ou l'abolition de grands bénéfices ; l'examen des évêques ou prélats nommés ou élus, en vue de leur confirmation ; l'admission des évêques et des abbés postulés et la translation des évêques et abbés déjà confirmés ; l'institution des coadjuteurs, etc., etc.

« 2° La congrégation du Saint-Office (*congregatio sacri officii S. Inquisitionis*) fut créée provisoirement par Paul III, en 1542, comme tribunal suprême de la foi, augmentée par Pie IV et Pie V, et définitivement constituée par Sixte-Quint ; elle est composée de douze cardinaux, d'un commissaire en qualité de juge ordinaire, de plusieurs théologiens distingués et de canonistes nommés par le Pape comme consulteurs, de qualificateurs qui donnent leur avis sur les questions qui leur sont soumises, d'un avocat comme défenseur de l'accusé ou d'autres personnes en cause. Le Pape préside en personne les principales sessions.

« 3° La congrégation de l'Index (*congregatio indicis librorum prohibitorum*,) fut créée par Pie V en 1570, et étendue par Sixte-Quint. Elle consiste en un cardinal président, plusieurs cardinaux assistants, un secrétaire et un grand nombre de consulteurs et de qualificateurs instruits. Leur mission est de surveiller la littérature. Les notes dont cette congrégation se sert pour qualifier une proposition condamnée sont diverses : la proposition est rejetée comme *hæretica* ou *hæresi proxima*, ou *hæresin sapiens*, ou encore *suspecta de hæresi*, ou enfin *erronea*, *blasphema*, *impia*, *scandalosa*, *male sonans*, *temeraria*, *periculosa*, *damnabilis*, etc., etc. Souvent les propositions ne sont pas spécialement notées, et dans ce cas elles sont qualifiées en somme, *in globo*, comme scandaleuses, captieuses, respectivement hérétiques. Le Pape préside aussi cette congrégation dans les grandes sessions.

« 4° La congrégation de l'interprétation du concile de Trente (*congregatio interpretum concilii Tridentini*), fut instituée par Pie V en 1564 pour remplir la mission dont les Pères du concile l'avaient chargé lui-même, en vue de l'exact accomplissement de ses décrets. Sixte-Quint, en 1587, lui

donna plein pouvoir d'interpréter authentiquement les décrets de réforme du concile de Trente, dans les cas douteux, après en avoir préalablement instruit le Pape. La décision sur les décrets de foi émanés de ce concile est formellement exceptée et réservée au Saint-Père seul.

« 5° La congrégation des sacrés Rites (*congregatio SS. rituum*), fut également créée par Sixte-Quint. Elle est chargée de régler les affaires liturgiques, de veiller à l'exécution uniforme des prescriptions de ce genre, et de préparer l'instruction des béatifications et des canonisations qui doivent être traitées en consistoire.

« 6° La congrégation de la Propagande (*congregatio de Propaganda Fide*), fut instituée par Grégoire XV, en 1622 ; à elle est confiée la direction des missions pour la diffusion de la foi catholique ; Urbain VIII la confirma en 1637 et la consolida par l'érection d'un séminaire richement doté (*seminarium de Propaganda*), pour l'éducation et la préparation des jeunes missionnaires.

« 7° La congrégation des Immunités ecclésiastiques (*congregatio immunitatis Ecclesiæ et controversarium jurisdictionalium*) veille à la conservation des immunités ecclésiastiques et à la défense de la juridiction des princes de l'Église contre le pouvoir temporel.

« 8° Les deux congrégations des évêques et réguliers (*pro consultationibus episcoporum et pro consultatione regularium prælatorum*), furent instituées par Sixte-Quint et fondues par lui-même en une seule, connue depuis lors sous le nom de *congregatio super negotiis episcoporum et aliorum prælatorum.* Elle a pour mission de veiller à la nomination des vicaires apostoliques, lorsque les siéges épiscopaux sont longtemps vacants, et de résoudre les différends, soit entre les évêques, soit entre ceux-ci et les exempts, ainsi que les conflits des divers ordres et couvents entre eux, et les griefs des profès contre leurs supérieurs.

« 9° La congrégation des Indulgences et des Reliques (*congregatio SS. Indulgentiarum et Reliquiarum*) doit veiller à l'examen et à la constatation de l'authenticité des reliques des saints, à la concession des indulgences demandées, et à l'abolition des abus qui pourraient s'introduire dans cette matière. »

On doit considérer, à notre avis du moins, et nous trouverions fort osé le catholique qui soutiendrait le contraire, les congrégations romaines comme étant l'autorité pontificale elle-même en exercice régulier, et, par conséquent, comme représentant l'*ex cathedra* par rapport aux questions qui, en vertu de leur organisation et de leur fonctionnement approuvé par le Pape, sont de leur compétence.

Le Noir.

CARÊME, *quadragesima*, jeûne de quarante jours, observé par les chrétiens pour se préparer à célébrer la fête de Pâques.

Suivant saint Jérôme, saint Léon, saint Augustin et la plupart des Pères du quatrième et du cinquième siècle, le *carême* a été institué par les apôtres. Voici comment ils raisonnent. Ce que l'on trouve établi dans toute l'Eglise, sans que l'on en voie l'institution dans aucun concile, doit passer pour un établissement fait par les apôtres. Saint Augustin, *de Bapt. contra Donat.*, liv. 4, c. 24. Or, tel est le jeûne du *carême;* le soixante-neuvième canon des apôtres, le concile de Nicée tenu en 325, celui de Laodicée de l'an 365, les Pères grecs et latins du second et du troisième siècle, en parlent comme d'un usage observé dans toute l'Eglise.

Les protestants ont prétendu que le jeûne du *carême* avait été d'abord institué par une espèce de superstition et par des hommes simples, qui voulurent imiter le jeûne de Jésus-Christ ; qu'ensuite cette coutume s'établit peu à peu, et devint à peu près générale. Chemnitius, Daillé, un Anglais nommé *Hooper*, ont disserté fort au long contre cette institution, et n'ont rien négligé pour en rendre l'origine suspecte. Mais ils ont été savamment réfutés sur tous les points par Béveridge, évêque de Saint-Asaph, théologien anglican, dans ses *Notes sur les Canons des apôtres*, liv. 3. Voyez

PP. Apost., tom. 2, seconde partie, p. 134 et suiv.

Mosheim s'est trouvé forcé de convenir que les preuves et les raisonnements de cet auteur sont très-forts. Après un pareil aveu, il a eu mauvaise grâce de prétendre, comme Daillé, que la durée et la forme du jeûne du *carême* n'ont été déterminées qu'au quatrième siècle; puisque Béveridge a fait voir que selon le concile de Nicée tenu l'an 325, le *careme* était un usage déjà connu et observé dans toute la chrétienté.

Leur plus fort argument est un passage de saint Irénée, cité par Eusèbe, liv. 5, c. 24, qui dit que de son temps, c'est à-dire, sur la fin du second siècle, les uns croyaient qu'ils devaient jeûner un jour, les autres deux, ceux-ci plusieurs jours, ceux-là quarante. Donc, disent-ils, il n'y avait encore pour lors rien de constant ni d'uniforme sur ce point de discipline. Mais, comme l'observe Béveridge, saint Irénée n'en demeure pas là; il ajoute que cela est venu de ce que quelques anciens n'ont pas été exacts à retenir la forme du jeûne, et ont laissé passer en coutume ce qui venait de simplicité et d'ignorance. *Ibid.*, p. 156 et 157. Or, quelle était la forme du jeûne au second siècle? Origène, qui a vécu cinquante ans après saint Irénée, nous apprend qu'elle était de quarante jours. *Hom.* 10 *in Levit.*, n. 2. C'était donc par simplicité et par ignorance que quelques-uns ne l'observaient pas ainsi. Béveridge conclut que M. de Valois et les autres critiques ont mal pris le sens du passage de saint Irénée, qui est assez obscur.

D'autres protestants ont dit que ce fut le pape Télesphore qui institua le *carême* vers le milieu du second siècle, que ce jeûne était d'abord volontaire, qu'il n'y eut de loi que vers le milieu du troisième. Il est fâcheux que les Pères de ces temps-là aient ignoré cette anecdote. Lorsque saint Télesphore fut placé sur le siége de Rome, il y avait trente ans au plus que saint Jean était mort; cela nous rapproche beaucoup du temps des apôtres. Mais les protestants y ont-ils pensé, lorsqu'ils ont attribué à un Pape du second siècle le pouvoir d'introduire un nouvel usage dans toute l'Eglise? Victor, l'un de ses successeurs, soixante ans après, en avait beaucoup moins, puisqu'une partie de l'Asie lui résista au sujet de la célébration de la pâque.

Quand l'institution du *carême* ne remonterait qu'au second siècle, elle serait assez ancienne pour que les réformateurs eussent dû la respecter, s'ils avaient eu envie de perfectionner les mœurs, et non de les relâcher.

Anciennement, dans l'Eglise latine, le jeûne n'était que de trente-six jours; dans le cinquième siècle, pour imiter plus précisément le jeûne de quarante jours observé par Notre-Seigneur, quelques-uns ajoutèrent quatre jours, et cet usage a été suivi dans l'Occident, excepté dans l'Eglise de Milan.

Les Grecs commencent le *carême* une semaine plutôt que nous; mais ils ne jeûnent point les samedis, excepté le samedi de la semaine sainte.

Les anciens moines latins faisaient trois *carêmes* : le principal avant Pâques, l'autre avant Noël (on l'appelait le *carême* de la Saint-Martin), le troisième, de saint Jean-Baptiste, après la Pentecôte; tous les trois de quarante jours.

Outre celui de Pâques, les Grecs en observaient quatre autres, qu'ils nommaient des apôtres, de l'Assomption, de Noël et de la Transfiguration; mais ils les réduisaient à sept jours chacun. Les Jacobites en font un cinquième, qu'ils appellent de la pénitence de Ninive, et les Maronites un sixième, qui est celui de l'exaltation de la Sainte Croix. De tous temps les Orientaux ont été grands jeûneurs.

Le huitième concile de Tolède, de l'an 653, ordonne que ceux qui, sans nécessité, auront mangé de la viande en *carême*, n'en mangeront point pendant toute l'année, et ne communieront point à Pâques. Ceux que le grand âge ou la maladie obligent à en manger, ne le feront que par permission de l'évêque. *Can.* 8.

Insensiblement la discipline de l'Eglise s'est relâchée sur la rigueur du *carême*. Dans les premiers temps, le

jeûne, même dans l'Occident, consistait à s'abstenir de viande, d'œufs, de laitage, de vin, et à ne faire qu'un seul repas après les vêpres ou vers le le soir; cet usage a duré jusqu'à l'an 1200. Mais avant l'an 800, on s'était déjà permis l'usage du vin, des œufs et du laitage. Quelques intempérants prétendirent que la volaille n'était pas un mets défendu, et voulurent en manger; on réprima cet abus.

Dans l'Eglise d'Orient, le jeûne a toujours été fort rigoureux; pendant le *carême* la plupart des chrétiens vivaient de pain et d'eau, de fruits secs et de légumes. Les Grecs dînaient à midi, et faisaient collation d'herbes et de fruits verts, le soir, dès le sixième siècle. Les Latins commencèrent dans le treizième à prendre quelques conserves pour soutenir l'estomac, ensuite à faire *collation* le soir. Ce nom a été emprunté des religieux qui, après souper, écoutaient la lecture des conférences des saints Pères, appelés en latins *collationes*; après quoi on leur permettait aux jours de jeûne de boire de l'eau ou un peu de vin, et ce léger rafraîchissement se nomma aussi *collation*.

Le dîner des jours de jeûne ne se fit cependant pas tout d'un coup à midi. Le premier degré de ce changement fut d'avancer le repas à l'heure de none, c'est-à-dire, à trois heures après midi. Alors on disait none, ensuite la messe et les vêpres, après quoi on allait manger. Vers l'an 1500, on avança les vêpres à l'heure de midi, et l'on crut observer l'abstinence prescrite en s'abstenant de viande pendant la quarantaine, et en se réduisant à deux repas, l'un plus fort, l'autre très-léger, vers le soir.

Nos historiens ont remarqué que, pendant l'invasion que firent en France les Anglais, l'an 1360, leur armée et les troupes françaises observaient l'abstinence et le jeûne du *carême*. Froissart, l. 2, c. 210.

Dès l'origine, on joignit au jeûne du *carême* la continence, l'abstinence des jeux, des divertissements et des procès. Il n'est pas permis de se marier pendant le *carême*, sans une dispense de l'évêque. *Voyez* Thomassin, *Traité histor. et polit. du jeûne.*

Les épicuriens de notre siècle ont disserté avec leur zèle ordinaire contre l'abstinence et le jeûne du *carême*, et ils ont cherché à se parer d'un motif de bien public. Ils disent qu'à Paris le maigre est cher, mauvais et peu substantiel; que le peuple, obligé de travailler, est hors d'état de faire abstinence et de jeûner.

Mais dans les siècles passés le maigre était-il moins cher ou meilleur qu'il n'est aujourd'hui, et le peuple était-il moins assujetti au travail? Les politiques de ces temps-là n'ont point jugé qu'il fallût abolir le *carême*. Ils l'observaient eux-mêmes, et trouvaient bon que personne ne s'en dispensât. Ceux qui violent aujourd'hui la loi, voudraient que tout le monde suivît leur exemple, afin que leur turpitude fût moins remarquée.

Le taux des vivres à Paris n'est pas la règle de l'univers entier. Dans les provinces les pauvres mangent rarement de la viande, le peuple vit de laitage et de légumes, et ne s'en porte pas plus mal. Ce n'est pas lui qui se plaint du *carême*, ce sont les riches fatigués de la somptuosité de leur table. Si à la pratique du jeûne ils joignaient celle de l'aumône comme l'Eglise le prescrit, les pauvres vivraient mieux et plus commodément en *carême* que pendant le reste de l'année; ils béniraient Dieu de cette institution salutaire.

L'Eglise anglicane a conservé le *carême*, non par un motif de politique, ni par un intérêt de commerce, comme quelques spéculateurs l'ont imaginé, mais parce que c'est une institution des apôtres aussi ancienne que le Christianisme. *Voyez* l'*Hist. des Variat.*, liv. 7, n° 90; *Bévéridge*, dans l'endroit que nous avons cité; Thomassin, *Traité du jeûne, etc.*

BERGIER.

CARLE (Henri). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Nous devons, dans cette partie de notre œuvre, un témoignage de reconnaissance à ceux de nos contemporains qui ont fait, durant l'époque des invasions de l'athéisme, tous leurs efforts pour en arrêter les progrès, à quelque philosophie ou à quelque idée religieuse qu'ils appar-

tiennent d'ailleurs. M. Henri *Carle* est un de ceux-là ; il fonda et soutint à ses frais, pendant les années les plus matérialistes (1860, avant et après) une revue hebdomadaire, *la libre conscience,* dont le premier but fut de combattre les nouvelles doctrines positivistes ; s'il n'eut point d'écho, s'il succomba à peu près dans son entreprise, ce fut une preuve de plus de la justesse de nos appréciations quand nous accusions cette époque même de porter à notre France le coup de mort en le portant à la philosophie, à la littérature et à l'art. C'est durant cette période que le niveau des études sérieuses s'est abaissé dans les lycées, par suite du sacrifice qu'y faisait l'instruction publique de la philosophie aux sciences positives ; c'est durant cette période que tous les efforts se sont tournés vers la spéculation et le commerce ; c'est durant cette période que les cabinets de lecture ont dépéri, dans la capitale des lettres, de dénuement et de misère, abandonnés qu'ils étaient par la jeunesse des écoles, devenue la frivolité même ; c'est durant cette période que la presse a attiré les esprits dans la fadaise, la légèreté et le mauvais goût ; c'est durant cette période que le style, pour devenir *positif,* s'est noyé dans la banalité sans art de la conversation de bas étage ; c'est durant cette période que l'on a cessé de savoir écrire, de savoir peindre, de savoir sculpter, de savoir composer de la musique, de savoir jouer le drame, même de savoir danser ; c'est durant cette période que l'on n'a plus goûté que le genre Figaro j. ; c'est durant cette période que l'art a fait décadence sur toutes les scènes, et que la génération nouvelle s'est formée à ce scepticisme rieur, qui un peu plus tard abattait les courages sur les champs de bataille, énervait toutes les plumes, cretinisait tous les cerveaux et ravalait aux basfonds le premier des peuples. Gloire et merci à tous ceux qui, comme M. Henri *Carle,* ont flairé l'abîme où conduisait la pente, et ont fait leurs efforts pour enrayer, de leur mieux, la machine déraillée ! LE NOIR.

CARLOSTADIENS. *V.* LUTHÉRIENS.

CARLOSTADT. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Son vrai nom était André de Bodenstein ; celui de *Carlostadt* était le nom de sa ville natale qu'il avait pris. Il étudia la théologie et la jurisprudence à Rome et à Wittemberg, devint archidiacre dans cette dernière ville, puis curé, puis docteur et professeur de théologie : dès que Luther parut sur la scène, *Carlostadt* lui prêta l'appui de sa réputation et de son talent. Mais il subit un échec à la dispute de Leipzig avec le fameux Eck, l'habile polémiste catholique ; cette discussion eut lieu du 27 juin au 13 juillet 1519. *Carlostadt* fut tellement écrasé sur la question de la servitude absolue de la volonté humaine, que Luther dut prendre sa place. La honte parut l'exaspérer et il prit dès lors une direction de plus en plus exagérée, tellement qu'il fut le premier prêtre qui se maria publiquement. Luther craignit que ses excès dans la protestation contre l'ancien ordre de choses, ne fît tort à son entreprise, et le força de quitter Wittemberg. C'est alors qu'ils devinrent ennemis, prêchant l'un contre l'autre. Ils eurent une entrevue dans l'auberge de l'*Ours noir* d'Iéna où ils se séparèrent, Luther lui disant : « Que ne puis-je te voir roué? » Et *Carlostadt* répliquant à Luther : « Puisses-tu te casser le cou avant d'être hors de la ville ! » Cette séparation fut la base de celle des Saxons et des Suisses. Plus tard, *Carlostadt,* réduit à la misère, s'abaissa devant Luther qui lui trouva un refuge à Kemberg, où il vécut en s'occupant d'agriculture et d'un petit commerce. Mais la passion d'écrire le reprit ; il attaqua de nouveau les Luthériens, fut reçu en Suisse, où il devint diacre à Zurich, puis curé à Altstatten, enfin professeur d'exégèse à Bâle (1535).

Selon les uns, il mourut de la peste dans cette ville, en 1543 ; selon d'autres, il était mort dès 1541. On ignore la date de sa naissance. Il fut outragé de toutes façons par les Luthériens. Mélanchton, lui-même l'appelait « le mauvais A B C » (c'étaient ses initiales). On ne voit pas grande différence de doctrine en Luther et *Carlostadt* ; mais Luther fut plus prudent et plus babile.

Les principaux ouvrages de *Carlostadt* sont : 370 *Apologeticæ Conclusiones* (composées avant les *Asterisci* de Luther) ; son écrit sur les *Divisions des Luthériens* ; sur l'*Union des Sacramentaires* ; ses *Écrits polémiques* et ses *Dissertations sur l'Eucharistie* ; sa *Correspondance* avec Schwenkfeld et Krautwald ; son *Éclaircissement sur la manière dont Carlostadt pense et veut qu'on pense du très-saint Sacrement.*

Le Noir.

CARMEL. Il y a deux montagnes qui ont porté ce nom dans la Palestine, l'une au midi près d'Hébron, l'autre plus au nord près de Ptolémaïde. Saint Jérôme dit que c'était un lieu planté de vignes, très-fertile et fort agréable ; *in Isaiam*, c. 16, ℣ 10. Souvent ce nom est employé dans l'Ecriture pour exprimer la fertilité et l'abondance. C'est sur la seconde de ces montagnes que le prophète Elie et son disciple Elisée ont habité ; mais il n'y a aucune preuve que ç'ait été un lieu de dévotion. La confrérie de Notre-Dame du *Mont-Carmel*, ou du Scapulaire, est connue depuis la fin du treizième siècle. *Voyez* Scapulaire.

Bergier.

CARMES (ordre des). (*Théol. hist. ordr. rel.*) — Cet ordre (*ordo beatæ Mariæ de Monte Carmelo*) prétendit longtemps tirer son origine du prophète Elie. « Quelque mal fondée que semble cette prétention, dit M. Fehr, dont nous ne ferons que citer quelques extraits, le savant protestant Marsham (1) dit qu'elle est excusable, parce que dans l'antiquité des peuples fameux ont tenu pour des créations immédiates des dieux des institutions nées dans le courant des siècles Mais cette opinion des *Carmes* perdit toute vraisemblance lorsqu'en 1668 le troisième volume du mois de mars des *Acta Sanctorum* parut au jour et qu'on vit dans la vie de S. Cyrille (6 mars), et dans celle de S. Berthold (29 mars), que celui-ci avait été le premier et Cyrille le troisième général de l'ordre des *Carmes*. Cette opinion, déjà avancée par Baronius et Bellarmin, excita un grand scandale parmi les *Carmes*, surtout parmi ceux de Flandre, si bien que dès l'année suivante le Père François de Bonne-Espérance, ex-provincial de Flandre, publia son *Historico-theologicum Armamentarium* contre le P. Papebrock, qui, après la mort de Bollandus, avait veillé à la publication des *Acta Sanctorum*.

« En 1675 le P. Papebrock démontra avec beaucoup de solidité, dans le troisième volume d'avril, que cette légende de la fondation de l'ordre des *Carmes* par Élie, sa durée jusqu'au Christ et depuis le Christ jusqu'à S. Berthold, présentait des lacunes qu'il n'était pas possible de remplir, et soutint que l'ordre n'était né qu'au douzième siècle. Le Père François se crut obligé de publier un second volume de son *Armamentarium*.

« D'un autre côté, en 1680, parurent les trois premiers volumes du mois de mai. Le P. Papebrock y soutenait, dans la vie de S. Angèle, que la plupart des renseignements qu'on avait sur ce saint étaient apocryphes, et justifiant, dans la vie de S. Louis Rabata, *Carme*, ses premières assertions, il réfutait victorieusement les données du second volume de l'*Armamentarium*. Là-dessus le P. Daniel, *Carme*, publia son *Speculum Carmelitarum*, dans lequel il prétendit prouver de nouveau comment l'ordre avait été fondé par Élie, répandu par les fils du prophète, conservé parmi les Esséniens, les ermites et les moines des premiers âges; en même temps on lança une masse de pamphlets passionnés contre le P. Papebrock. Enfin en 1691 les *Carmes* l'accusèrent auprès du pape Innocent XII de beaucoup d'erreurs, qui devaient se trouver dans les *Acta Sanctorum*, qu'ils firent énumérer par le P. Sébastien de Saint-Paul dans un ouvrage spécial, et dont celui-ci prétendit avoir trouvé deux mille. Mais, à Rome, dans des affaires de ce genre, on procède lentement, et les *Carmes*, pressés, obtinrent plus vite une condamnation de l'Inquisition d'Espagne (14 novembre 1693). Malgré cet arrêt, un grand nombre de savants prirent la défense des *Acta Sanctorum*, et l'em-

(1) Dans la préface des *Propyl. Monast. Anglic.*, de Dodwold et Dagdalle.

pereur Léopold I[er] lui-même, beaucoup de prélats et de princes intervinrent en faveur de Papebrock et de ses collaborateurs auprès du Pape et du roi d'Espagne. En effet il ne fut pas émis de censure à Rome contre les Actes ; mais l'Inquisition défendit tous les écrits polémiques entre les Jésuites et les *Carmes*, et le Pape interdit également la controverse par un bref du 26 novembre 1698. Les *Carmes* avaient été au delà de toute mesure dans leur polémique et avaient donné un scandale qu'il fallait nécessairement arrêter. — Ce qui prouve encore que l'ordre des *Carmes* ne commença que dans la seconde moitié du douzième siècle (1), c'est le témoignage de Jean Phocas, qui, dans la description de son voyage de 1185 en Palestine, parlant de la grotte d'Élie, dit que, « quelques années auparavant, un moine de Calabre, respectable par sa vieillesse et ses cheveux blancs, ayant eu une apparition du prophète Élie, était venu dans cette grotte et avait entouré d'un petit retranchement la place où l'on trouve encore les traces d'un couvent ; qu'il y avait bâti une tour, une petite église, et s'y était établi avec dix moines (2). » Or, ce moine était le croisé Berthold, de Calabre. Au milieu de la mêlée d'une bataille il avait instamment prié Dieu d'accorder la victoire aux Chrétiens, et il avait fait vœu d'embrasser la vie religieuse s'il triomphait. La victoire obtenue, il déposa son armure, et, entouré de quelques anciens compagnons d'armes, il bâtit près de la grotte d'Élie une cabane (1156) qui devint bientôt un couvent. Ce lieu ayant été habité depuis des siècles par des ermites, en mémoire des prophètes Élie et Élisée, la foi opiniâtre des *Carmes* put facilement se rattacher à Élie comme au fondateur de leur ordre. Ces ermites, à la demande de Brocard, successeur de Berthold, obtinrent de la main d'Albert, patriarche de Jérusalem, une règle sévère, en seize articles (1209) (1), qui leur interdisait toute propriété, leur prescrivait de vivre dans des cellules séparées, leur imposait une abstinence perpétuelle de viande, un jeûne sévère, le silence depuis vêpres jusqu'à tierce du lendemain, le travail des mains, la tenue des chapitres locaux, et divers autres points de règlement intérieur qui furent tous confirmés en 1224 par le pape Honorius III...

« L'ordre des *Carmes* s'étendit fort au loin en Europe sous la direction de Simon Stock ; il s'établit surtout en Sicile, dans la Pouille, dans beaucoup d'autres provinces d'Italie ; de la Provence il se répandit à Narbonne et en Aquitaine ; d'Angleterre il passa en Écosse et en Irlande, et en 1259 S. Louis lui donna un couvent, à Paris, d'où il se propagea en Allemagne.... La renommée du scapulaire contribua vraisemblablement à la rapide propagation des carmes. D'après une pieuse tradition, la sainte Vierge, sous le patronage de laquelle l'ordre avait été placé, avait apparu en Angleterre à Simon Stock pendant qu'il était en prières, lui avait prescrit de donner le scapulaire (*scapulare*) pour costume à ses moines, en lui promettant que quiconque mourrait avec le scapulaire ne subirait pas le feu de l'enfer (2)....

« En 1430 on agita en chapitre général la question de la réforme des abus et on résolut de s'adresser au Pape pour obtenir la modification et l'adoucissement de quelques-unes des exigences de la règle. Eugène IV consentit à cette demande en 1431, accorda la permission de manger de la viande trois fois par semaine, diminua le temps du silence, autorisa la promenade dans les cloîtres du couvent et dans d'autres endroits durant les heures de récréation ; mais il ne se prononça pas quant au jeûne, et ce fut Pie II qui, en 1459, autorisa le

(1) Conf. *Acta Sanctorum*, 8 *april. Vita B. Alberti*.

(2) Conf Johann. Phocas 1785. *Compendiaria Descriptio castrorum et urbium ab urbe Antiochia usque ad Hiero olym.*, Leon. Allatii Symicta, Venet., 1711 ; réimprimé dans les *Acta Sanctorum*, 27 mai. *Voy.* au commenc.

(1) Conf. *Alberti Regula*, dans Holstenius, t. III. p. 18 sq.

(2) Cf. Laum y *Dissert. de Simon. Stokii viso, de Sabbatinæ bullæ privil. et Scapularis Carmelitar. sodalitate*, *Opp.*, t. II, p. II,

général à régler la chose suivant ce qu'il jugerait convenable. Mais ces adoucissements ne furent pas adoptés dans tous les couvents; quelques-uns préférèrent vivre suivant la règle primitive et la discipline confirmée par Innocent IV. Ces derniers furent nommés *Observantins*, tandis que ceux qui suivirent la règle adoucie par Eugène IV furent appelés *Conventuels*. Le zèle pour la rigueur de la règle fut tel en Italie et en France que, dans ces pays, il se forma, sous la protection du Saint-Siége, des congrégations spéciales (*de la stricte observance*), tandis que les conventuels devinrent de plus en plus relâchés dans l'accomplissement de leurs règles. C'est ainsi que la *congrégation de Mantoue*, qui commença dans le couvent de Girone (1424 ou 1425) fut fondée par Thomas Connecte, de Rennes, lequel termina sa vie sur le bûcher, en 1433, à Rome, pour s'être par trop écarté dans ses prédications de la doctrine de l'Église...

« Celle de sainte Thérèse de Cépéda fut plus durable et autrement importante. Confiée par son père au couvent des Carmélites d'Avila, dans la Vieille-Castille, pour y être élevée, elle y prit l'habit le 2 décembre 1535. Le fondateur des religieuses carmélites avait été le P. Jean Soreth, général de l'ordre; il avait obtenu du pape Nicolas V, pour l'ordre de religieuses qu'il avait créé, les priviléges des filles de S. Dominique et de S. François. Il fonda cinq couvents de femmes, dont les principaux furent à Liége et à Vannes en Bretagne.

« Ces maisons. qui se multiplièrent beaucoup, établirent le louable usage de recevoir des femmes et des jeunes filles en pension, de veiller à leur bien-être matériel et à leurs progrès spirituels. C'est du couvent d'Avila, où avait été élevée sainte Thérèse, que partit la réforme, et ce fut sainte Thérèse qui en fut l'ouvrière. On lui suscita mille obstacles; mais ces obstacles, chaque jour multipliés, n'empêchèrent pas la sainte de voir, au moment de sa mort (1582), la réforme introduite dans dix-sept couvents de femmes et quinze couvents d'hommes; dès son vivant sa réforme s'était étendue jusque dans les Indes, et propagée en Italie, en France, dans les Pays-Bas, dans toutes les contrées du monde chrétien....

« Outre les deux congrégations que nous avons nommées il s'en éleva une troisième en Italie, dite *de Saint-Paul* (1608), ayant pour tâche particulière d'envoyer des missionnaires au loin; elle établit des maisons à Ispahan, en Perse, dans le Sind et le Patah, dans les États du Mogol, dans le Malabar, au Liban, à Alep, à Goa, etc..

« L'organisation de l'ordre des *Carmes* est une monarchie aristocratique, la puissance du général étant limitée par la nécessité de demander, dans certains cas déterminés, l'avis des définiteurs, qui sont ses conseillers. C'est sous ces formes diverses que l'ordre des *Carmes* s'est maintenu jusqu'à nos jours. Les *Carmes* chaussés ont d'assez nombreuses maisons et de 6 à 700 membres en Italie, en Espagne, en Sicile, en Pologne, en Bavière et dans les États d'Autriche; les *Carmes* déchaussés en ont davantage, appartenant soit à la congrégation italienne, soit à celle d'Espagne. Ils sont à peu près au nombre de 1200, dont 900 Italiens (1).

« Quant aux religieuses carmélites, il y avait: 1° en Lorraine et en Franche-Comté une autre réforme qui était subordonnée aux Carmélites réformées; 2° en Bretagne et en Champagne des Carmélites de l'observance mitigée, placées sous la direction des Carmélites de la place Maubert à Paris. Après la première révolution française, qui avait détruit tous les anciens couvents, Mme Camille de Soyecourt introduisit de nouveau les Carmélites à Paris; elles s'étaient établies en 1845, rue de Vaugirard. Mme de Soyecourt, âgée de quatre-vingt-huit ans, retirée depuis 1848 dans une cellule qui avait servi de prison à son père, pourvut aux frais d'un établissement nouveau. Une des gloires de cet ordre est Madame Louise de

(1) Conf. P. Charles de Saint-Aloyse, *l'Église catholique*, etc., p. 523. L'auteur de cet ouvrage est moine dans le couvent des Carmes déchaussés de Ratisbonne.

France, fille de Louis XV, qui prit l'habit des Carmélites à Saint-Denis en 1771.

« Les filles spirituelles de sainte Thérèse ont en ce moment 60 maisons en France et 30 en Italie, en Sicile, en Belgique, en Irlande, en Autriche et dans le Nord de l'Amérique. Chaque maison, d'après les intentions de sainte Thérèse, ne doit pas renfermer plus de 21 personnes, et il y a eu fort peu d'exceptions à cette règle.

« Il y a enfin une congrégation de *Carmes* qui s'éleva en 1447, en vertu d'une bulle de Sixte IV. Ses membres observèrent d'abord la règle du patriarche Albert; mais en 1635 le P. Théodore Stratius, général, des *Carmes*, leur donna une nouvelle règle, qui fut améliorée en 1678 par le P. Emilien Jacomelli, vicaire général et se composa de dix-neuf articles.

« L'ordre recevait toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, de quelque état qu'elles fussent, si elles menaient une vie pure, montraient une grande dévotion envers la sainte Vierge, n'avaient appartenu à aucun tiers-ordre, n'étaient coupables ni d'hérésie, ni de désobeissance envers l'Église, et avaient assez de fortune pour n'être à charge à personne. Après une année d'épreuve les religieuses faisaient vœu d'obéissance et de chasteté. Leur costume consistait en une longue robe noire ou brune, par-dessus laquelle elles portaient le scapulaire. Cet ordre ne fut connu d'abord qu'en Bretagne ; en 1629 il fut introduit en Portugal (1). Ce ne fut qu'en 1702 qu'il se propagea aussi en Normandie, dans le diocèse d'Avranches, et obtint de l'évêque de cette ville, Mgr de Belbœuf, en 1709, une nouvelle règle en huit articles. Le pape Pie VI en fait mention dans sa bulle du 27 septembre 1787, dans laquelle il accorde une indulgence plénière aux sœurs qui se réunissent pour des retraites. Pendant les troubles de la révolution française, la congrégation sut se maintenir dans des maisons particulières, et au rétablissement de l'ordre public elle reprit sa vie active et régulière. Ses membres se réunirent à Avranches, tinrent un pensionnat et formèrent des maîtresses d'écoles. On peut faire son noviciat dans le monde, et on reçoit l'habit durant les retraites. Les maîtresses se rendent seules dans les paroisses qui leur sont désignées par le supérieur; elles se consacrent aussi dans ces paroisses au soin des malades. Cette congrégation s'est répandue dans quelques autres diocèses de France. » LE NOIR.

CAROLINS (Livres). *Voyez* IMAGE.

CARPOCRATIENS, secte d'hérétiques du second siècle; c'était une branche de gnostiques. Ils eurent pour chef Carpocrate d'Alexandrie, espèce de philosophe mal instruit et mal converti, dont les mœurs étaient très-corrompues, et qui voulut allier le Christianisme avec les idées de la philosophie païenne ; à peu près contemporain de Basilide et de Saturnin il donna dans les mêmes erreurs, et y en ajouta de nouvelles.

Pour expliquer la trop célèbre question de l'origine du mal, il supposa, comme Platon, que le monde n'avait pas été créé par un Dieu suprême infiniment puissant et bon, mais par des génies inférieurs très-peu soumis à Dieu. On conçoit par là que tous ces raisonneurs n'admettaient pas la *création* prise dans la rigueur du terme; comment des êtres inférieurs à Dieu pourraient-ils être doués du pouvoir *créateur ?*

Pour rendre raison des imperfections, des misères, des faiblesses de l'homme, Carpocrate supposa la préexistence des âmes, prétendit qu'elles avaient péché dans une vie antérieure ; qu'en punition de leur crime elles avaient été condamnées à être renfermées dans les corps, et soumises à l'empire des génies créateurs du monde; que, pour plaire à ces génies, il fallait satisfaire tous les désirs de la chair et tous les mouvements des passions. Il concluait qu'aucune action n'est bonne ou mauvaise, ver-

(1) Conf. Lezana, t. I, *Summæ quæst. Regul.*, c. 13, t. III, *in Mar. Magd. Carmel.* Sylvera, *Opuscula varia Resolut.*, 38. Hélyot, *les Ordres monast.*, t. I, p. 459.

tueuse ou criminelle en soi, mais seulement selon l'opinion des hommes. C'était aussi la morale des philosophes de la secte cyrénaïque.

Toute âme, ajoutaient les *carpocratiens*, qui n'a pas accompli en cette vie toutes les œuvres de la chair, est condamnée après la mort à passer dans d'autres corps, jusqu'à ce qu'elle ait satisfait à toute cette dette. La concupiscence est cet ennemi dont parle l'Evangile, *Matth.*, cap. 5, ỳ 25, avec lequel nous devons nous accorder pendant que nous marchons avec lui, de peur qu'il nous fasse payer jusqu'à la dernière obole. Conséquemment ces hérétiques se livraient à l'impudicité, établissaient la communauté des femmes, blâmaient les jeûnes et les mortifications, ne cherchaient que le plaisir, avaient des mœurs très-licencieuses.

Ils avaient de Jésus-Christ une idée très-bizarre. Selon eux, l'âme de Jésus-Christ, avant d'être incarnée, avait été plus fidèle à Dieu que les autres. C'est pour cela que Dieu lui avait conservé plus de connaissance qu'aux autres hommes, plus de force pour vaincre les génies ennemis de l'humanité, et pour retourner au ciel malgré eux. Dieu, disaient-ils, accorde la même grâce à ceux qui aiment Jésus-Christ, et qui connaissent comme lui la dignité de leur âme.

Les *carpocratiens* regardaient donc Jésus-Christ comme un pur homme, quoique plus parfait que les autres, le croyaient fils de Joseph et de Marie, avouaient ses miracles et ses souffrances. On ne les accuse point d'avoir nié sa résurrection, mais d'avoir nié la résurrection générale, et d'avoir dit que l'âme seule de Jésus-Christ était remontée au ciel.

Conséquemment ils prétendaient que l'on pouvait égaler Jésus-Christ en connaissances, en vertus et en miracles; quelques-uns de ces sectaires se flattaient même de le surpasser ; et, pour le persuader aux ignorants, ils pratiquaient la magie, absurdité très-commune parmi les philosophes de ces temps-là.

Tel est le tableau que saint Irénée a fait de ces hérétiques, livre I, ch. 25; personne ne pouvait les mieux connaître que lui, puisqu'il a vécu dans le même siècle; les autres Pères en ont parlé de même.

Voilà une secte de prétendus philosophes qui enseignaient une doctrine très-opposée à celle des apôtres, qui n'étaient donc pas subjugués par leur autorité, et qui cependant convenaient des principaux faits publiés par les apôtres, des vertus, des miracles, des souffrances, de la résurrection de Jésus-Christ; selon saint Epiphane, les *carpocratiens* et les cérinthiens admettaient l'évangile de saint Matthieu, *Hær.*, 28 et 30. Comment les incrédules peuvent-ils soutenir aujourd'hui que les faits publiés par les apôtres, et l'histoire qui les rapporte, n'ont été crus que par le peuple, par des ignorants, par des imbéciles que les apôtres avaient subjugués ?

Mais les impudicités et les désordres auxquels ces sectaires étaient livrés, causaient au Christianisme le plus grand préjudice. Les païens étaient incapables de discerner les vrais Chrétiens d'avec les faux ; ils attribuaient à tous en général la perversité des mœurs de quelques hérétiques, et les prestiges de ces derniers décréditaient les vrais miracles opérés par les apôtres et par leurs disciples. Les Pères de l'Eglise nous font remarquer cet inconvénient. Saint Epiphane, *Hæres.* 34, *etc.* Celse s'en prévalait contre les chrétiens; il parle d'une secte des *carpocratiens* qu'Origène fait profession de ne pas connaître. *Contra Cels.*, liv. 5, n° 62. Il est probable qu'il voulait parler des *carpocratiens*.

Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 9, a parlé des *carpocratiens* sur le même ton que des autres hérétiques du second siècle; il ne peut se persuader que Carpocrate ait enseigné toutes les absurdités et les infamies que les Pères de l'Eglise lui ont attribuées ; il soupçonne ou qu'on l'a mal entendu, ou que l'on a supprimé les correctifs par lesquels il adoucissait peut-être ce que sa doctrine présentait d'abord de plus révoltant, etc. Par cette méthode, il n'est point d'insensé, d'imposteur, de blasphémateur, que l'on ne puisse excuser. Il est fâcheux que cette charité de Mosheim envers les

hérétiques dégénère en malignité à l'égard des Pères de l'Eglise; on dirait qu'il ne cherche à excuser les premiers que pour donner plus mauvaise opinion des seconds : cette affectation est trop marquée, pour ne pas être aperçue par tous les lecteurs non prévenus; par conséquent elle ne peut plus faire impression sur aucun esprit sensé. Le Clerc a été plus circonspect.

BERGIER.

CARRACHE (les), LOUIS, AUGUSTIN et ANNIBAL (*Theol. mixt. et hist. biog.*) — De ces trois célèbres peintres italiens, Augustin et Annibal étaient frères, et Louis était leur cousin. Augustin mourut à la cour de Parme, en 1602, Annibal, à Naples, quelque temps après, venant de terminer, au bout d'un travail de huit ans, la fameuse galerie Farnèse, pour laquelle on n'eut pas honte de ne lui offrir que 500 écus d'or; et Louis mourut le dernier, (1619) à Bologne, au sein de l'académie que les trois avaient fondée. Ce fut de cette école célèbre que sortirent Le Guide, le Dominicain, l'Albane et beaucoup d'autres peintres illustres. Cette école est moins philosophique, plus païenne, plus voluptueuse et moins religieuse, par là même, que les autres écoles d'Italie. Cependant la philosophie et la religion l'ont souvent inspirée. Il suffit de nommer le Dominicain, l'auteur de la *Communion de Saint-Jérôme*, un des plus grands chefs-d'œuvre de la peinture chrétienne, pour le rappeler à l'esprit.

LE NOIR.

CARRANZA (Barthélemy). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet archevêque du Tolède et primat d'Espagne sous Philippe II, l'auteur de la *Somme des conciles* qui porte son nom, accusé d'hérésie et mort dans les prisons, en 1576, à Rome, après avoir déjà vieilli dans celles d'Espagne, était né à Miranda d'Arga dans la Navarre en 1503. Déjà en 1530, on l'avait accusé d'opinions erronées sur la puissance du Pape, mais faute de preuves on avait abandonné les poursuites. Professeur de philosophie, puis de théologie à Valladolid, il se rendit célèbre, et Charles Quint l'envoya au concile de Trente. Il y soutint que la résidence était de droit divin et s'y fit remarquer par un sermon sur la justification, qu'il prononça devant les Pères. Plus tard, (1541) il travailla, en Angleterre, sous Marie la Catholique qu'avait épousée Philippe II, fils de Charles-Quint, à renverser Cranner et à restaurer le catholicisme dans ce royaume. Ce fut en récompense de ces services que Philippe II le nomma archevêque de Tolède. Il vit Charles-Quint à son lit de mort, et Palavicini a ajouté foi, dans son histoire, au bruit que l'on fit courir d'opinions luthériennes échangées, en cette circonstance, entre lui et le roi mourant; « la vérité est, dit M. Hefelé, que Charles-Quint soupçonnait aussi peu que *Carranza* lui-même qu'on l'accuserait de luthéranisme. Il n'y a aucune preuve du fait; seulement on sait que le tyrannique Philippe II se servait de l'Inquisition pour se débarrasser des prélats qui lui déplaisaient. La défaveur royale paraît en effet avoir été la cause du procès qu'on fit à *Carranza*, qui, d'après les ordres de Philippe (1), fut arrêté à Valladolid et comparut devant l'Inquisition (1559). Ce procès traîna en longueur, et les Pères du concile de Trente en furent tellement affligés qu'ils firent à plusieurs reprises demander par les légats au Pape qu'il voulût bien retirer l'affaire à l'Inquisition de l'Espagne pour la juger lui-même. Pie IV répondit en 1563 qu'il n'avait jamais envoyé de nonce en Espagne sans lui donner des ordres à ce sujet, mais que le roi Philippe II n'en avait tenu aucun compte (2). On ne peut méconnaître que les Pères de Trente tenaient *Carranza* pour innocent, ce qui ressort davantage encore d'une circonstance que racontent Sarpi (3) et Ranold (4). La commission de censure du concile avait soumis à l'examen de quelques théologiens le catéchisme de

(1) Philippe aimait beaucoup Melchior Cano et le prétexte du procès était un catéchisme de *Carranza* qu'on prétendait hérétique. LE NOIR.

(2) Pallavicini, l. c. l. XXI, c. 7, n. 7.

(3) L. VIII, c. 5.

(4) A[illegible] an. 1563, n. 138.

Carranza. Les censeurs n'y trouvèrent rien d'hérétique, et la commission approuva ce livre en 1563. Mais l'ambassadeur d'Espagne auprès du concile, le comte de Luna, protesta contre cette décision, et l'évêque de Lérida chercha, en adressant de vifs et grossiers reproches à la commission, à prouver que le livre contenait réellement des erreurs... Après être resté en prison pendant huit années en Espagne, il fut envoyé à Rome en 1567 et y fut également emprisonné au château Saint-Ange pendant huit autres années, il est vrai beaucoup moins durement. Enfin la sentence rendue en 1576 sous Grégoire XIII déclarait qu'il n'y avait pas de preuve d'hérésie, mais qu'en vue des soupçons qui avaient plané sur lui *Carranza* devait rejeter solennellement un certain nombre de propositions hérétiques, s'abstenir encore pendant cinq ans de la libre administration de son diocèse, et pendant ce temps s'occuper d'exercices religieux au couvent de la Minerve à Rome. On mit de plus son catéchisme à l'index, où il se trouve encore. *Carranza* protesta de son innocence, se soumit toutefois au jugement et le déclara (formellement) juste, c'est-à-dire fondé sur les reproches qu'on lui avait adressés et sur des expressions inexactes, etc., mais il mourut peu de temps après cette sentence, considéré comme un martyr par le peuple de Rome, qui prit universellement le deuil le jour de sa sépulture. Le général des Jésuites avait été notamment un de ceux qui lui avaient témoigné le plus de respect, et le Pape Grégoire XIII lui fit lui-même élever un monument funèbre. »

Le principal ouvrage de *Carranza* est sa *Summa conciliorum*, éditée pour la première fois à Rome en 1546, in-4°, aujourd'hui en usage, et dont il a paru un grand nombre d'éditions sous différents formats. Les meilleures sont celles qui sont pourvues des notes de François Sylvius et de François Jansen Elinga. Outre cette *Somme* et le *Catéchisme*, *Carranza* avait encore publié un ouvrage sur les controverses théologiques et un autre *de Necessaria Residentia episcoporum et aliorum pastorum*, écrit qui lui suscita beaucoup d'adversaires, mais qui fut défendu principalement par le savant Dominicain espagnol Dominique Soto.

Le Noir.

CARRIÈRE (l'abbé Joseph). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien français, né dans l'Aveyron en 1795, et ordonné prêtre à Saint-Sulpice en 1820, enseigna la théologie dans cette école et en devint le directeur, puis, longtemps après, le supérieur à la place de M. de Courson.

Ses ouvrages sont : *Prælectiones theologicæ majores in seminario Sancti Sulpitii*, 8 vol. in-8°; et *Prælectionum compendium*, 1841 et 42, abregé destiné aux élèves. Les *Prælectiones* comprennent trois parties principales : 1° *De matrimonio*, 2 vol. in 8°; 2° *De justitia et jure*, 3 vol. in-8°, 1839 et 41; 3° *De contractibus*, 3 vol. in-8°, 1847.

Le Noir.

CAS DE CONSCIENCE, question de morale relative aux devoirs de l'homme et du chrétien, qui consiste à savoir si telle action est permise ou défendue, ou à quoi peut être obligé un homme dans telles circonstances. C'est aux théologiens *casuistes* qu'appartient cette décision ; c'est à eux d'en juger selon les lumières de la raison, les lois de la société, les canons de l'Eglise et les maximes de l'Evangile: quatre grandes autorités qui ne peuvent jamais être en contradiction, mais dont la dernière doit l'emporter sur les autres; parce qu'il est beaucoup plus aisé de voir si l'Evangile a prescrit ou défendu telle action, que de juger si elle est conforme ou contraire à la droite raison et au bien de la société.

Pour savoir si une décision des casuistes est vraie ou fausse, il faut bien examiner les termes dans lesquels la question leur a été proposée: parce qu'une circonstance omise ou changée dans l'exposition du *cas*, doit souvent changer absolument la décision : et il en est de même à l'égard des consultations des avocats et des canonistes.

Il serait assez inutile d'examiner lequel des deux porte le plus de préjudice à la société, celui qui attaque les dogmes et les preuves de la religion, ou celui qui, par des principes trop relâchés, travaille à corrompre la morale; l'un et l'autre de ces abus sont pernicieux : tous deux doivent être réprimés.

Déjà les censeurs les plus sévères des casuistes conviennent que dans la foule de ceux qui ont été convaincus de relâchement dans les principes, il en est à peine un seul que l'on puisse accuser de relâchement dans la conduite; que tous semblent n'avoir été indulgents que pour les autres; que leurs mœurs personnelles n'avaient rien de commun avec leurs maximes. Est-il bien sûr, au contraire, que les casuistes les plus rigides suivent exactement dans leur conduite la sévérité de leurs décisions? Les premiers peuvent être excusés par la droiture de leurs intentions : ils raisonnaient mal, mais sans aucun intérêt; ils craignaient de rendre la morale odieuse aux âmes faibles : ils avaient tort, sans doute; mais ils ne voyaient pas les suites funestes de leurs décisions, et ils n'avaient aucun dessein de s'y conformer eux-mêmes.

Peut-on en dire autant des incrédules qui attaquent la religion par leurs écrits? Peuvent-ils avoir un dessein louable? Ils n'ont reçu d'aucune puissance la commission d'inspirer des doutes aux croyants, ni de troubler leur repos. Le ton impérieux de leurs écrits, la témérité de leurs assertions, la malignité de leurs reproches, l'infidélité de leurs citations, ne sont pas des moyens fort honnêtes de persuader et de gagner la confiance. Les casuistes ont écrit dans une langue qui n'est pas celle du vulgaire; ils étaient moralement sûrs que leurs ouvrages ne seraient consultés que par des théologiens, que leurs gros volumes demeureraient renfermés dans les bibliothèques. Au contraire, nos incrédules modernes écrivent pour le public et pour les femmes, répandent des brochures, font tous leurs efforts pour que le poison pénètre jusque dans les derniers états de la société.

Plusieurs d'entre'eux conviennent que la corruption des mœurs s'ensuit infailliblement de l'irréligion; que Bourdaloue et d'autres l'ont démontré; et nous n'en sommes que trop convaincus par l'expérience. Est-il aussi certain que les décisions des casuistes relâchés du dernier siècle ont beaucoup influé sur la dépravation de nos mœurs? Nous n'avons point d'autres garants de ce fait que des clameurs de parti. Ceux qui ont crié le plus haut, ont peut-être contribué plus que personne, par l'absurdité de leurs systèmes, à faire éclore l'irréligion. BERGIER.

CAS DE CONSCIENCE. *V.* JANSÉNISME.

CASAS (Barthélemy de Las). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand homme est un de ceux dont nous regrettons le plus de ne pouvoir raconter la vie. Energique défenseur de la liberté des Américains, comme Washington en fut l'heureux émancipateur, qu'il reçoive les hommages d'un pauvre solitaire perdu dans les broussailles de son siècle, qui compte aller un jour rasséréner son âme avec la sienne.

Las Casas était d'origine française par sa famille nommée Casaus; il naquit à Séville en 1474; il s'adonna à la théologie et à la philosophie, fréquenta aussi l'école de Salamanque. On a dit qu'il avait accompagné, avec son père, Christophe Colomb dans son voyage de 1493, mais le fait est controuvé. Il lui suffit de ce qu'il apprit en Espagne des traitements inhumains que ses compatriotes infligeaient aux Indiens et de la douceur de ces peuples sauvages, dont il vit, chez son père, un des types qu'il renvoya dans sa patrie en 1498, pour concevoir son amour des hommes et devenir le défenseur des indigènes du nouveau monde. C'est sous cette impression qu'il publia son premier ouvrage intitulé : *Principia quædam ex quibus procedendum est disputatione ad manifestandam et defendendam justitiam Indorum*, et qu'il obtint de s'expatrier pour aller les défendre chez eux. « Il fut, d'abord, dit M. Fehr, curé de Cuba,

et lorsqu'il vit de ses propres yeux ces Indiens si patients, si humbles, si bienveillants, si simples, persécutés avec tant de rage par les Espagnols, son cœur s'enflamma d'une sainte colère (1). Il écrivit la relation que nous citons (au bas de la page) et un traité intitulé *Entre los remedios, etc.*, *Razon XI*, et il y fit une peinture effrayante, mais non exagérée, des cruautés qu'avaient à supporter les pauvres sauvages sous prétexte des répartitions (*repartimientos*), c'est-à-dire des partages ou locations instituées, d'après la volonté d'Isabelle, en faveur de ces malheureux. Il raconte, dans son *Histoire des Indes* (2), avec une profonde émotion, les affreux massacres de Xaragna (1503), de Higuey (1504), et les cruautés exercées dans les provinces de Cibao et de Maguana. Mais la mesure de ces infamies ne devait être comble qu'après la mort d'Isabelle (1504). Les Espagnols exercèrent des actes d'une barbarie inouïe à Saint-Jean et à la Jamaïque (1509); de 600,000 Indiens il en resta à peine 200 dans chacune de ces îles. *Las Casas* fut témoin oculaire des tortures que les habitants de Cuba subirent sous le conquérant de l'île, Vélasquez (1511); il arracha, par l'énergie de ses représentations, 21 caciques au bûcher. La connaissance exacte que *Las Casas* avait acquise des Indiens lui inspira une haute estime pour ce peuple infortuné ; il se déclara ouvertement et partout contre les Espagnols qui immolaient ces innocentes victimes à leur cupidité effrénée. Les ordres venus d'Espagne n'étaient pas observés, parce qu'ils recommandaient une douceur que les Espagnols jugeaient préjudiciable à leurs intérêts, et l'on n'écouta pas les Dominicains lorsqu'ils parlèrent contre les *repartimientos*, par lesquels on distribuait les indigènes comme des esclaves, ou plutôt comme du bétail, aux conquérants. »

Nous ne suivrons pas *Las Casas* dans ses voyages en Espagne pour plaider la cause des malheureux Indiens, et dénoncer leurs persécuteurs, nous signalerons seulement la faute que son dévouement pour eux le poussa à commettre à l'égard des nègres ; « il oublia un instant, dit M. Fehr, que les nègres, quoique plus forts, avaient les mêmes droits à la liberté. »

Enfin, en 1520, Charles-Quint concéda à *Las Casas*, par une patente royale, un domaine dans la province de Cumana, l'en nomma gouverneur et l'autorisa à y introduire une colonie de laboureurs, d'ouvriers et de prêtres.

Las Casas partit plein d'espoir avec deux cents émigrés, nombre insuffisant ; mais à peine arrivé, il apprenait que ses Indiens avaient pris une revanche en massacrant et chassant les Européens. Accablé de cette catastrophe, il prit l'habit des Dominicains pour recommencer, en missionnaire, ses travaux en vue d'améliorer leur sort. « Son ardeur, dit M. Fehr, s'accrut de jour en jour. Il passait les nuits en prière, et, au jour, il allait dans les forêts, dans les cavernes, chercher les sauvages pour leur enseigner le Christianisme, pendant que les Espagnols continuaient le cours de leurs cruautés. Enflammé de l'amour de Jésus-Christ, *Las Casas* parcourut ainsi toutes les provinces du Pérou et du Mexique. Mais son zèle et son dévouement à la cause des Américains le firent accuser d'être un moteur de trouble et de sédition ; il fallut que pour se justifier il se rendît en Espagne en 1542. Il se défendit à la cour en accusant hardiment à son tour la barbarie des gouverneurs et de leurs subordonnés et en implorant la protection des lois pour les Américains. Il peignit avec éloquence, devant une assemblée de théologiens et de jurisconsultes de Valladolid, les incroyables dévastations commises dans les pays nouvellement découverts, l'extinction presque totale des Indiens des îles, dans l'espace de moins de cinquante ans, et leur extermination tout aussi rapide sur le continent américain. Il trouva un vif contradicteur dans la personne de Jean Génésius de Sépulvéda, l'historiographe de l'empereur Charles-Quint, qui écrivit un ouvrage spécial pour justifier les mauvais traitements

(1) Conf. De las Casas. *Brevisema relacion de la destruycion de las Indias occidentales per los Castellanos*, c. 30s

(2) *Historia Indorum*. I. II, c. 9.

infligés aux Indiens d'après le droit divin et le droit humain. *Las Casas* réfuta ce livre dans son principal ouvrage, *Brevissima Relacion*, dont les récits sont effrayants. Charles-Quint prit tellement en faveur le noble missionnaire qu'il voulut lui donner le riche évêché de Cuzco dans le Pérou; mais *Las Casas* le refusa et accepta celui de Chiapa, capitale de la province de ce nom, qui promettait beaucoup d'occupations et peu de revenus. Il continua à réfuter les autres écrits de Sépulvéda, et Charles-Quint ordonna une enquête; malheureusement elle ne fut suivie d'aucun résultat, l'empereur ayant été détourné de la pensée de l'Amérique par les nombreuses affaires de son empire. »

Las Casas, devenu évêque, parcourut, malgré son grand âge, le Mexique, le Pérou, la Nouvelle-Grenade. Il traversa douze fois l'Océan pour sauver les Américains, qui finirent par ajouter leur ingratitude à la haine des colons. Rien ne l'arrêta. Dans un écrit intitulé *le Confessionario*, il engagea les confesseurs, afin d'obvier au commerce des esclaves indiens, de refuser l'absolution à tout Espagnol qui refuserait la liberté à son esclave américain. Accusé de troubler la colonie, il se rendit pour la dernière fois en Espagne où l'empereur et le conseil royal des Indes le déclarèrent exempt de tout reproche. Son grand âge, il avait soixante-dix-sept ans, ne lui permit pas de retourner dans son diocèse, il obtint, pour la ville indienne Dos Indos et pour Ciudad-Réal, la liberté qu'il aurait voulu donner à toute l'Amérique et résigna, en 1551, son évêché. Il demeura à Valladolid, ne cessant de parler, de prier, d'agir, d'écrire pour ses malheureux et chers Américains. A l'âge de quatre-vingt-dix ans il écrivit son dernier ouvrage, et deux ans après, le 31 juillet 1566, il mourut à Madrid, où il fut enterré dans l'église des Dominicains d'Atocha. L'on ignore aujourd'hui où sont ses ossements. Il a été lavé de l'accusation d'exagération dans le quatrième volume des Mémoires de Grégoire, *Apologie de Barthélemy de Las Casas*, et par Llorente, dans son livre sur l'*Inquisition espagnole*.

Outre son principal ouvrage, *Brevissima Relacion*, il laissa encore : *Explicatio quæstionis utrum reges vel principes jure aliquo vel titulo, et salva conscientia, cives ac subditos a regia corona alienare et alterius domini particularis ditioni subjicere possint*. On a aussi imprimé quelques œuvres de théologie et de morale de *Las Casas*. On conserve dans les bibliothèques de Mexico trois volumes in-folio de ses manuscrits, dont il y a une copie à la bibliothèque de Madrid. Ce sont des Mémoires, des lettres officielles et intimes, et des traités.

LE NOIR.

CASSIEN, abbé du monastère de Saint-Victor de Marseille, mort peu après l'an 433, a été célèbre au commencement du cinquième siècle, par ses vertus et par ses écrits. On a de lui un livre de l'*Incarnation*, contre Nestorius, les *Institutions de la vie monastique* en douze livres, un de *Conférences spirituelles*. Dans le treizième, *Cassien* a paru enseigner l'erreur des semi-pélagiens; c'est pour le réfuter que saint Prosper écrivit son ouvrage intitulé *Contra Collatorem*. Mais du temps de *Cassien* l'Eglise n'avait pas encore prononcé sur ce point ; il ne fut décidé qu'au concile d'Orange en 529; conséquemment la méprise de *Cassien* n'a pas empêché que sa mémoire ne fût en vénération. Les protestants le traitent d'ignorant et de superstitieux, parce qu'il introduisit dans les Gaules la manière de vivre des solitaires et des moines de la Thébaïde; mais la prévention des protestants contre la vie monastique les rend très-mauvais juges du mérite de ceux qui l'ont pratiquée. *Voyez* MOINE.

BERGIER.

CASTAN (l'abbé). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet abbé, neveu de Mgr. Affre, mort en 1848, victime de nos discordes, a publié une vie de ce saint prélat, dans laquelle il raconte ce qu'il a vu lui-même, ayant passé plusieurs années dans l'intimité de son oncle. Cette *Vie de Mgr. Affre* doit être, ce nous semble, la plus complète et la plus fidèle. V. Affre (Denys Auguste).

LE NOIR.

CASTES. (*Théol. mixt. écon. social.*) — V. Brahmanisme et bouddhisme.

CASTOR (le). V. Causes finales.

CASUEL, droits *casuels*. On appelle ainsi les honoraires ou rétributions accordées aux curés, vicaires ou desservants des paroisses pour les fonctions de leur ministère, pour les baptêmes, mariages, sépultures, etc.

Souvent on a cherché à rendre ces droits odieux, parce qu'on en ignorait l'origine. Dans les premiers siècles de l'Eglise, ses ministres subsistaient des oblations volontaires des fidèles; ainsi, à proprement parler, tout était *casuel*. Les différentes révolutions causées par les persécutions, par les hérésies, par les inondations des Barbares, firent sentir que la subsistance des ecclésiastiques serait moins précaire, si on leur assignait des fonds. Cela ne coûtait rien dans des temps où il y avait une grande quantité de terres incultes par le défaut de propriétaires. Telle est l'origine de l'institution des bénéfices.

Sous Charlemagne, on accorda ou l'on fit rendre aux pasteurs la dîme, par le même motif. A la décadence de la race carlovingienne, l'Eglise fut dépouillée par les seigneurs, ils s'emparèrent des fonds et des dîmes; le clergé fut à peu près anéanti. Les peuples furent obligés d'avoir recours aux moines pour recevoir les secours spirituels, ou de faire subsister des prêtres par des rétributions manuelles; ainsi le *casuel* s'est établi.

Si les pasteurs étaient les maîtres de choisir, ils préféreraient sans hésiter une subsistance assurée sur des fonds et sur les dîmes, à la triste nécessité de recevoir des honoraires pour leurs fonctions. Dans plusieurs diocèses, il y a des paroisses qui se sont trouvées suffisamment dotées par des fonds et par la dîme; le *casuel* y a été retranché. Au contraire, les supérieurs ecclésiastiques et les tribunaux séculiers se sont trouvés dans la nécessité de régler un *casuel* plus fort dans les paroisses qui n'avaient ni des fonds ni des dîmes, et d'établir les *portions congrues*.

Plusieurs jurisconsultes, et même des auteurs ecclésiastiques, ont dit que les prêtres recevaient ces honoraires à titre d'*aumône*, ils nous paraissent s'être trompés. Une aumône n'est due que par charité, elle n'engage à rien celui qui la reçoit; l'honoraire est dû par justice, et il impose au ministre des autels une nouvelle obligation de remplir exactement ses fonctions. Il est de droit naturel de fournir la subsistance à tout homme qui est occupé pour nous, quel que soit le genre de son occupation. De même qu'il est juste d'accorder la solde à un militaire, l'honoraire à un magistrat, à un médecin, à un avocat, il l'est de faire subsister un ecclésiastique occupé du saint ministère; l'honoraire qui lui est assigné n'est pas plus une aumône que celui des hommes utiles dont nous venons de parler.

Ce que reçoivent les uns et les autres n'est pas non plus le *prix* de leur travail; les divers services qu'ils rendent ne sont point estimables à prix d'argent, et ils ne sont pas payés par proportion à l'importance de leurs fonctions: la diversité de leurs talents et du mérite personnel de chaque particulier n'en met aucune dans l'honoraire qui leur est attribué.

Vainement, pour les avilir, l'on affecte de se servir d'expressions indécentes; l'on dit qu'un ecclésiastique vend les choses saintes, qu'un militaire vend sa vie, un magistrat la justice, un médecin la santé, un professeur les sciences, etc. La malignité des censeurs n'a pas le pouvoir de rendre injuste et méprisable ce qui est conforme dans le fond à l'équité naturelle et à la raison.

Lorsque Jésus-Christ a ordonné à ses disciples de donner gratuitement ce qu'ils avaient reçu par pure grâce, il a eu soin d'ajouter que tout ouvrier est digne de sa nourriture. *Matth.*, c. 10, ℣ 8 et 10.

Si nous répétons plus d'une fois ces principes, c'est qu'ils ont été méconnus par des écrivains qui se croyaient fort instruits, et qui cependant ne l'étaient pas assez, qui ont censuré la discipline actuelle de l'Eglise sans raisons suffisantes.

En 1757, il a paru une dissertation sur l'honoraire des messes, dans laquelle l'auteur condamne toute rétribu-

tion manuelle donnée à un prêtre pour remplir une fonction sainte, les droits curiaux et *casuels*, les fondations pour des messes ou pour d'autres prières à perpétuité, etc. Il regarde tout cela comme une espèce de simonie et comme une profanation.

Cette doctrine est certainement fausse. On ne peut pas nier qu'il ne se soit glissé souvent des abus et des indécences dans cet usage; l'auteur de la dissertation les fait très-bien sentir; il les déplore et les réprouve avec raison : mais il fallait imiter la sagesse des conciles, des souverains pontifes et des évêques, qui, en condamnant les abus et en les proscrivant, ont laissé subsister un usage légitime en lui-même.

Encore une fois, il faut distinguer entre un paiement, un honoraire et une aumône. Le *paiement* ou le *prix* d'une chose est censé être la compensation de sa valeur; ainsi l'on achète une denrée, une marchandise, un service mercenaire, et l'on en paie le prix à proportion de sa valeur. L'*honoraire* est une espèce de solde ou de subsistance accordée à une personne qui est occupée pour le public ou pour nous en particulier, quelle que soit d'ailleurs la valeur de son occupation. On donne la solde ou l'honoraire à un militaire, à un magistrat, à un juriconsulte, à un médecin, à un professeur de sciences, à un homme en charge quelconque, sans prétendre payer ou compenser la valeur de leurs services ou de leurs talents, ni mettre une proportion entre l'un et l'autre. Qu'ils soient plus ou moins habiles, plus ou moins zélés ou appliqués, l'honoraire est le même. L'*aumône* est due à un pauvre par charité, l'honoraire est dû à titre de justice. Celui qui refuse l'aumône à un pauvre, pèche sans doute; mais il n'est pas tenu à restitution : celui qui refuserait l'honoraire à un homme qui a rempli pour lui ses fonctions, serait condamné à le lui restituer.

Que l'honoraire soit fixe ou accidentel, payé par le public ou par les particuliers, accordé à titre de gage annuel ou de pension, qu'il soit *casuel*, attaché à chaque fonction que l'on remplit ou à chaque service que l'on rend, cela est égal; il ne change pas de nature ; le titre de justice est toujours le même.

Il n'est donc pas vrai qu'un prêtre ou un clerc ne puisse rien recevoir légitimement des fidèles, si ce n'est à titre d'aumône. Dès qu'il prie, qu'il célèbre, qu'il remplit une fonction sainte pour une personne ou pour plusieurs, et qu'il est occupé pour elles, il a droit à une subsistance, à une solde, à un honoraire. Jésus-Christ l'a ainsi décidé en parlant de ses apôtres : *l'ouvrier est digne de sa nourriture*, *Matth.*, c. 10, ℣ 10. Saint Paul a parlé de même, *I Cor.*, c. 9, ℣ 7, etc. « Qui porte les armes à ses » dépens ?.... Si nous vous distribuons » les choses spirituelles, est-ce une » grande récompense de recevoir de » vous quelque rétribution tempo- » relle? Ceux qui servent à l'autel ont » leur part de l'autel; ainsi le Sei- » gneur a réglé que ceux qui annon- » cent l'Evangile vivent de l'Evan- » gile. »

Que ces choses spirituelles soient des instructions, des sacrifices, des sacrements, des prières, l'assistance des malades, etc., le titre à un honoraire, est le même.

On sait que dans l'origine les ministres des autels reçurent des offrandes en denrées ou en argent; dans la suite, pour rendre leur subsistance plus assurée et moins précaire, on institua pour eux des bénéfices ecclésiastiques, semblables aux bénéfices militaires. Ceux d'entre les jurisconsultes qui ont soutenu que les revenus des bénéfices sont une pure aumône, auraient dû le décider de même à l'égard des anciens militaires. Lorsque le clergé a été ruiné par les grands dans des temps d'anarchie, il a fallu en revenir aux rétributions manuelles. Ç'a été un malheur, sans doute ; mais il ne faut l'attribuer ni à l'Eglise, ni à ses ministres, qui en ont été les premières victimes.

En général, défions-nous des réformateurs trop hardis; jamais ils n'ont été en aussi grand nombre qu'aujourd'hui. Qu'ils disent, s'ils le veulent, qu'il serait mieux que, suivant l'ancienne discipline, aucun prêtre ne fût ordonné sans être pourvu

d'un bénéfice, et sans être attaché à une église pour quelque fonction; qu'il serait mieux que les fidèles eussent plus de confiance à la communion des saints et aux prières générales de l'Eglise, et moins de vanité, moins d'ambition d'obtenir des prêtres des prières particulières pour aux seuls. Il serait mieux, en effet, que les prêtres eux-mêmes préférassent la qualité de ministres de l'*Eglise* ou de la société commune des fidèles, à celle de serviteur, domestique d'un grand seigneur. Il serait fort à souhaiter que les grands fussent moins orgueilleux et moins esclaves de leur mollesse, qu'ils assistassent aux exercices publics du culte divin, plutôt que d'exiger pour eux un culte domestique et des ministres qui sont à leurs ordres. Mais, lors même que l'on ne peut pas obtenir le mieux, il ne faut pas condamner ce qui n'est pas mauvais absolument et à tous égards. Si l'Eglise entreprenait la réforme des abus qu'on lui reproche, toutes les puissances séculières, tous les particuliers intéressés à les conserver, s'y opposeraient de toutes leurs forces.

Il est très-permis de montrer ces abus, d'en désirer la correction, de proposer les moyens de les retrancher; mais il ne faut jamais argumenter sur des principes faux, ni attribuer le mal à ceux qui n'en sont pas les auteurs. C'est le moyen de décréditer un ouvrage qui pourrait être utile d'ailleurs, de manquer le but auquel on aspire, de fournir des armes aux hérétiques et aux incrédules. N'avons-nous pas vu ces derniers reprocher à saint Paul les maximes justes et sages que nous avons citées ci-dessus? Ils n'ont pas rougi d'écrire que les ministres de l'Eglise ont hérité des apôtres mêmes l'esprit mercenaire et ambitieux dont ils ont toujours été animés. *Voyez* BÉNÉFICE, SIMONIE.

BERGIER.

CASUISTE, théologien qui a fait une étude particulière de la morale, des lois divines et humaines, des devoirs de l'homme et du chrétien, afin de se mettre en état de lever les doutes que les fidèles peuvent avoir sur leur conduite, de leur faire sentir la grièveté de leurs fautes, de leur prescrire ce qu'ils doivent faire pour les réparer. Puisque la morale fait partie essentielle de la théologie, il doit nous être permis de donner quelques réflexions sur ce sujet.

La fonction de *casuiste* est certainement une des plus difficiles par l'étendue des lumières qu'elle suppose, une des plus importantes par la nature de son objet, une des plus dangereuses à cause des conséquences que peut entraîner une fausse décision. Dans ce genre, le rigorisme outré ne produit pas des effets moins funestes que le relâchement excessif. Un *casuiste* fait la fonction de juge; il ne lui est pas plus permis d'exagérer que de diminuer les obligations que Dieu nous impose. S'il lui arrivait d'exiger de celui qui le consulte une restitution qui n'est pas due, il ne pècherait pas moins grièvement que s'il l'en dispensait mal à propos.

Lorsque les *casuistes* ont manqué de justesse d'esprit, où se sont laissé entraîner par le torrent de ceux qui les avaient précédés, ils ont eu tort, sans doute; mais on ne peut guère les accuser d'avoir péché volontairement. Où est l'homme assez insensé pour vouloir risquer son propre salut sans aucun intérêt, en se rendant responsable des péchés d'autrui?

De nos jours les philosophes ont élevé un cri général pour soutenir que la loi naturelle est évidente par elle-même, que la raison nous en découvre infailliblement tous les devoirs. Cependant l'on a fait un assez grand nombre de livres pour savoir si le mensonge officieux est permis ou défendu par la loi naturelle, si l'intérêt de l'argent perçu en vertu du simple prêt est légitime ou usuraire. Où est donc cette évidence prétendue, et la boussole qu'un *casuiste* doit suivre pour se décider sur ces questions?

On ne doit cependant pas blâmer l'exactitude et même la sévérité des pasteurs de l'Eglise à réprimer, lorsqu'il est nécessaire, la témérité des *casuistes;* un de leurs principaux devoirs est de veiller à la conservation du dépôt de la foi et de la morale.

Mais faut-il approuver de même la

chaleur avec laquelle Pascal et d'autres ont poursuivi, vers le milieu du siècle dernier, la morale relâchée de quelques *casuistes* obscurs? Ils devaient prévoir que les principes de ces auteurs, recueillis en un corps, et exposés en langue vulgaire, ne manqueraient pas d'enhardir les passions toujours disposées à s'appuyer de l'autorité la plus fragile. Le scandale que la délation de ces maximes occasionna dans l'Eglise, fut peut-être un plus grand mal que celui qu'auraient jamais fait des volumes poudreux relégués dans les ténèbres de quelques bibliothèques monastiques.

En effet, qui connaissait Villalobos, Connink, Llamas, Achosier, Dealkoser, Squilanti, Bizozéri, Iriharne, de Grassalis, de Pitigianis, Strevesdorf et tant d'autres? Leurs principes étaient-ils dangereux pour les ignorants et les femmes, qui n'entendent pas la langue dans laquelle ces auteurs ont écrit, pour les gens du monde qui ont oublié le latin, et qui n'ont pas le temps de lire, ou pour des théologiens éclairés et décidés sur ces matières? Il n'est pas nécessaire d'être grand *casuiste* pour juger lequel des deux est le plus coupable, celui à qui il échappe une proposition absurde qui passerait sans conséquence, ou celui qui la remarque et lui donne de l'importance.

Vainement les écrivains d'un autre genre, les prédicateurs de l'irréligion, voudraient-ils s'autoriser de ces réflexions pour innocenter leurs propres égarements, pour rendre odieux les théologiens qui les font remarquer et les réfutent. Leurs erreurs, qu'ils publient eux-mêmes, sont d'une tout autre conséquence que celles des *casuistes;* on ne peut excuser les premiers par aucun motif louable; les ouvrages des incrédules ont fait plus de mal en dix ans que tous les *casuistes* de l'univers n'en ont fait dans un siècle. *Voyez* Cas de conscience.

Bergier.

CATABAPTISTES. On s'est quelquefois servi de ce nom pour désigner en général tous les hérétiques qui ont nié la nécessité du baptême, surtout pour les enfants. Il est formé de κατὰ, qui en composition signifie quelquefois *contre*, et de βάπτω, *laver*, *baptiser*; il signifie opposé au baptême, ennemi du baptême.

Ceux qui ont soutenu cette erreur, sont tous partis à peu près du même principe; ils ne croyaient pas le péché originel, et ils n'attribuaient au baptême aucune autre vertu que d'exciter la foi. Selon eux, sans la foi actuelle du baptisé le sacrement ne peut produire aucun effet; les enfants qui sont incapables de croire le reçoivent très-inutilement. C'est l'opinion des sociniens. D'autres ont posé pour maxime générale que la grâce ne peut pas être produite dans une âme par un signe extérieur qui n'affecte que le corps, que Dieu n'a pas pu faire dépendre le salut d'un pareil moyen. Cette doctrine, qui attaque l'efficacité de tous les sacrements, est une conséquence naturelle de la précédente.

Quoique Pélage niât le péché orinel, il ne contestait pas la nécessité ou du moins l'utilité du baptême, pour donner à un enfant la grâce d'adoption; dans un enfant, disait-il, la grâce trouve une adoption à faire, mais l'eau ne trouve rien à laver: *Habet gratia quod adoptet, non habet unda quod abluat.* La notion seule de *baptême*, qui emporte celle de purification, suffit pour réfuter Pélage; jamais cet hérétique n'a expliqué nettement en quoi il faisait consister la *grâce d'adoption.*

Bergier.

CATACOMBE, du grec κατὰ, *dans*, κυμβος *creux*, désigne une cave souterraine pratiquée pour servir à la sépulture des morts. Les *catacombes* se nommaient aussi *cryptæ*, cavernes, et *cœmeteria*, dortoirs.

Selon quelques auteurs, ce nom ne s'est donné autrefois à Rome qu'aux tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, ou à une chapelle de saint Sébastien, dans laquelle, suivant l'ancien calendrier romain, a été mis le corps de saint Pierre, l'an 258, sous le consulat de Tuscus et de Bassus.

Aujourd'hui l'on appelle en Italie *catacombes* de vastes amas de sépulcres souterrains qui sont dans les

environs de Rome, principalement à trois milles de cette ville, près de la voie Appienne. On croit que ce sont les tombeaux des martyrs ; on va les visiter par dévotion, et l'on en tire des reliques qui sont envoyées dans les divers pays catholiques, après que le Pape les a reconnues sous le nom de quelque saint.

Ces *catacombes* sont de la largeur de deux ou trois pieds, et ordinairement de la hauteur de huit à dix pieds, en forme de galeries qui se communiquent les unes aux autres, et s'étendent souvent jusqu'à une lieue de Rome. Il n'y a ni maçonnerie ni voûte, la terre se soutient d'elle-même. Les deux côtés de ces rues, qui en sont comme les murailles, servaient, de haut en bas, à mettre les corps des morts. On les y plaçait en long, à trois ou quatre rangs les uns sur les autres, et parallèlement à la rue; on les enfermait avec des tuiles fort larges et fort épaisses, quelquefois avec des morceaux de marbre, cimentés d'une manière que l'on aurait peine à imiter aujourd'hui. Le nom du mort se trouve quelquefois, mais rarement, sur les tuiles; on voit aussi quelquefois une branche de palmier, symbole du martyre, avec ce chiffre, peint ou gravé XP, que l'on interprète *pro Christo*.

Pour rendre suspectes les reliques tirées des *catacombes*, plusieurs protestants ont soutenu que ces caveaux étaient destinés à la sépulture des païens; que quoique les Romains fussent dans l'usage de brûler leurs morts, ils enterraient cependant les esclaves pour éviter la dépense. Les Romains devenus chrétiens, disent-ils, voyant la vénération que l'on avait pour les reliques, et voulant en avoir à leur disposition, entrèrent dans les *catacombes*, mirent à côté des tombeaux les chiffres ou les inscriptions qu'il leur plut, et les fermèrent pour les rouvrir dans la suite quand ils en trouveraient l'occasion favorable. Cette supercherie fut ensuite oubliée, jusqu'à ce que le hasard fit ouvrir les *catacombes*.

Avant d'accuser les Romains chrétiens d'un crime aussi grave, il faudrait avoir des preuves : non-seulement les protestants n'en ont point, mais leurs conjectures sont absurdes. Tous les habitants d'une ville ont-ils pu convenir ensemble de commettre une fourberie et une impiété, pour procurer à leurs descendants la satisfaction de distribuer de fausses reliques, sans y avoir aucun intérêt, et sans qu'il se soit trouvé personne qui ait eu assez de probité pour réclamer contre cette supercherie ? On ne commet pas des crimes pour le seul plaisir de les commettre.

Il est prouvé, au contraire : 1° que l'usage des Romains païens n'était point d'enterrer dans les *catacombes* les criminels, les esclaves, le bas peuple, mais de les jeter dans de grandes fosses nommées *puticuli*, et d'y en brûler un grand nombre à la fois; au lieu qu'on brûlait en particulier le corps des personnes considérables, et qu'on renfermait leurs cendres dans des urnes. Les Romains, qui laissaient mourir de faim dans une île du Tibre leurs esclaves vieux ou malades, se sont-ils donné la peine de leur accorder une sépulture honorable dans les *catacombes ?*

2° Les chrétiens évitaient avec soin d'enterrer leurs morts dans le même lieu que les païens, nous le voyons par l'histoire que le martyr Lucien a faite de la découverte des reliques de saint Etienne. Saint Cyprien fait un crime à Martial, évêque espagnol, d'avoir fait enterrer des enfants dans des tombeaux profanes, et de les avoir mêlés avec des étrangers. Nous sommes donc certains qu'il n'y a eu aucun païen enterré dans un cimetière destiné à la sépulture des chrétiens.

3° Il est incontestable que les *catacombes* ont servi aux assemblées chrétiennes dans les temps de persécution, et par la même raison à la sépulture des martyrs que l'on était obligé d'enterrer avec le plus grand secret. L'usage constant a été de célébrer les saints mystères sur les reliques des martyrs, et les fidèles, par dévotion, désiraient d'être inhumés à côté de ces précieux dépôts. L'histoire ecclésiastique et les actes des martyrs font mention des défenses faites aux chrétiens par les persécu-

teurs de tenir leurs assemblées dans les cimetières. Ils n'auraient pas voulu les tenir parmi les tombeaux des païens.

4° Prudence, saint Paulin, et d'autres, attestent que les *catacombes* de Rome renfermaient les corps de plusieurs milliers de martyrs ; ce fait est encore attesté par des inscriptions, dont l'une fait mention de cinq cent cinquante martyrs enterrés ensemble, une autre de cent cinquante. Saint Jérôme dit que dans sa jeunesse il avait coutume de visiter les *catacombes* le dimanche, *in Ezech.*, c. 40. Ces saints lieux n'ont donc jamais été oubliés ni perdus de vue, et l'on savait au quatrième siècle qu'ils renfermaient des martyrs et non des païens.

5° Un grand nombre de ces tombeaux de martyrs sont reconnaissables par des inscriptions et par d'autres symboles, par le monogramme de Jésus-Christ XP, par la figure du bon pasteur, par des palmes, par les fioles ou gobelets de sang mis avec leurs corps, etc.

6° L'on ne peut assigner le temps auquel on suppose que les *catacombes* ont été malicieusement fermées par les Romains, pour donner lieu à une erreur dans la suite. Pendant les persécutions, les chrétiens s'en sont servis pour leurs assemblées et pour les sépultures ; lorsque la paix a été rendue à l'Eglise, elles ont été visitées par dévotion. Si on les a fermées lorsque les barbares ont saccagé Rome, ce n'a pas été par fourberie, mais pour prévenir les profanations. Lorsque la tranquillité a été rétablie, on n'avait pas oublié ce que les auteurs ecclésiastiques en avaient dit au quatrième siècle.

Les conjectures des protestants, de Burnet, de Misson, de Spanheim, de Basnage, etc. sont donc fausses à tous égards.

De ces observations l'on peut conclure, avec toute la certitude possible, que les os tirés des *catacombes*, sont des reliques, ou des martyrs, lorsque cela est ainsi attesté, ou des premiers fidèles. Quoique ceux-ci n'aient pas tous été des saints, quand on connaît les mœurs de l'Eglise primitive, et la disposition dans laquelle étaient les premiers chrétiens de mourir pour leur foi, on ne peut pas disconvenir que leurs reliques ne soient dignes de vénération.

Si quelques lecteurs catholiques se sont laissé séduire par les soupçons, et par les conjectures malignes des protestants sur ce sujet, c'est qu'ils n'ont pas examiné la question d'aussi près que l'ont fait les critiques et les antiquaires de Rome. On peut voir dans les *Vies des Pères, des Martyrs*, etc., tome IX, pag. 685 et suiv., les preuves détaillées des faits que nous avons allégués.

Les *catacombes* de Naples peuvent être un objet de curiosité pour les voyageurs, mais elles ne fournissent aucune nouvelle réflexion à faire sur les reliques que l'on tire de celles de Rome. BERGIER.

CATALOGUE DES CONCILES ŒCUMÉNIQUES. (*Théol. hist. conc.*) — V. CONCILES ŒCUMÉNIQUES.

CATALOGUE DES PAPES. (*Théol. hist. conc.*) — V. PAPES.

CATAPHRYGES ou CATAPHRYGIENS. *Voy.* MONTANISTES.

CATARACTE. *Voyez* DÉLUGE.

CATÉCHÈSE, du grec αθτήχησις, *instruction* ; catéchisme a la même étymologie et le même sens. C'est l'instruction que l'on donnait à ceux qui voulaient embrasser le Christianisme et recevoir le baptême : le *catéchiste* est celui qui était chargé de cette fonction.

Dans les premiers siècles, l'usage n'était point de mettre par écrit les dogmes et les pratiques du Christianisme, il aurait été à craindre que ces écrits ne vinssent à tomber entre les mains des païens qui en auraient abusé et les auraient tournés en ridicule, parce qu'ils n'y auraient rien compris. Mais on n'eut jamais l'imprudence de donner le baptême aux Juifs ni aux païens, sans leur avoir enseigné auparavant les dogmes qu'il fallait croire, et la morale qu'il fallait pratiquer.

Ainsi l'avait ordonné Jésus-Christ ; il dit à ses apôtres d'enseigner toutes les nations, et de les baptiser ensuite, *Matth.*, c. 28, ℣ 19. Il en avait donné l'exemple, les apôtres l'ont suivi ; les Pères de l'Eglise, les évêques, les pasteurs, ont rempli ce devoir dans tous les siècles, avec plus ou moins d'exactitude et de succès. Dans tous les temps les conciles ont exhorté les ecclésiastiques à le remplir, et leur en ont fait un devoir rigoureux : le concile de Trente en a renouvelé les lois, sess. 24, *de Reform.*, c. 7. Mais il n'est prouvé par aucun ancien monument, que l'instruction des néophytes ait consisté à leur faire lire l'Ecriture sainte, comme Mosheim et d'autres protestants l'imaginent, selon le préjugé de leur secte. Les incrédules, au contraire, accusent les premiers chrétiens d'avoir caché leurs livres avec le plus grand soin ; autre prévention qui n'est pas mieux fondée.

C'est donc une injustice de la part des incrédules, de vouloir persuader que le Christianisme s'est établi dans les ténèbres, par séduction et par artifice, que les premiers fidèles ont cru sans preuves et sans motifs, ont reçu le baptême sans savoir à quoi ils s'engageaient. La rigueur des épreuves auxquelles on les soumettait, n'était certainement pas un piége tendu pour les séduire. Aucune religion n'a imposé à ses ministres une obligation aussi étroite d'instruire les ignorants, et ils n'ont négligé ce devoir dans aucun temps. Leurs anciens ennemis, Celse et d'autres, leur ont reproché la passion du prosélytisme, ceux d'aujourd'hui leur en font encore un crime, ils n'en rougiront jamais. *Voy.* ECOLES CHRÉTIENNES. BERGIER.

CATÉCHÉTIQUES (écoles). (*Théol. hist. écol.*) — On appela de ce nom les institutions théologiques qui se formèrent dans la seconde moitié du deuxième siècle et qui se développèrent, surtout dans les troisième, quatrième et cinquième, en concurrence avec les écoles païennes les plus célèbres et dans les mêmes villes. Ces écoles chrétiennes surpassèrent bientôt l'éclat et l'activité de leurs mères. Les plus célèbres furent celles d'Alexandrie, d'Antioche, de Césarée, d'Edesse, de Nisibis. La mère et la maîtresse de toutes fut celle d'Antioche. V. ces mots. LE NOIR.

CATÉCHISME, c'est non-seulement l'instruction que l'on donne aux enfants ou aux adultes pour leur apprendre la croyance et la morale du Christianisme, mais encore le livre qui renferme cette instruction. Comme les évêques ont été établis par Jésus-Christ pour enseigner les fidèles, c'est à eux de dresser et de donner à leurs diocésains le livre que nous appelons *catéchisme*. Celui qui a été fait par ordre du concile de Trente, a été le modèle sur lequel on a formé la plupart de ceux dont on se sert aujourd'hui dans l'Eglise catholique. L'uniformité de la doctrine enseignée dans tous ces livres élémentaires, est une preuve irrécusable de l'unité de foi qui règne dans toute cette Eglise. Si quelquefois des évêques ont essayé d'y émettre des opinions qui n'appartiennent point à la foi catholique, ordinairement cette témérité a été mal accueillie ; ils ont trouvé, de la part de leur clergé et de leurs ouailles, une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Preuve qu'ils ne sont pas les maîtres de changer, quand ils voudraient, la foi de leur troupeau.

Dans la plupart des *catéchismes* faits par les protestants, ils ont eu soin d'y mettre des accusations contre l'Eglise romaine, afin d'inspirer aux enfants, dès le berceau, des préventions et de la haine contre le catholicisme. Plus modérés qu'eux, nous n'apprenons point aux enfants à détester ceux qui sont dans l'erreur ; nous voudrions pouvoir leur laisser ignorer qu'il y a des hérétiques au monde.

De tous les livres, le plus difficile à faire est peut-être un bon *catéchisme* ; c'est un abrégé de théologie : plus un homme est instruit, mieux il sent cette difficulté. BERGIER.

CATÉCHISTE, ecclésiastique chargé d'enseigner aux catéchumènes les premiers éléments de la religion et de les disposer à recevoir le baptême et les autres sacrements.

Comme il est rare aujourd'hui de baptiser les adultes, la fonction de *catéchiste* se borne à instruire les enfants des vérités de la religion, à les disposer ainsi à recevoir les sacrements de confirmation, de pénitence et à faire leur première communion.

Si cette fonction est communément confiée à de jeunes ecclésiastiques, ce n'est pas qu'elle soit très-aisée à bien remplir; elle exige une netteté d'esprit, une prudence et une patience singulières : mais c'est que les moyens d'instruction sont si multipliés parmi nous, que l'un peut toujours suppléer à l'autre. BERGIER.

CATÉCHUMÉNAT, CATÉCHUMÈNE. Un *catéchumène* est une personne qui désire de recevoir le baptême, et qui se fait instruire dans ce dessein. Dans l'Eglise primitive, cela se faisait avec beaucoup de précaution et avec cérémonie.

« Celui qui était jugé capable de » devenir chrétien, dit M. Fleury, » était fait *catéchumène* par l'imposi- » tion des mains. L'évêque ou le » prêtre le marquait au front du si- » gne de la croix, en priant Dieu » qu'il profitât des instructions qu'il » allait recevoir, et qu'il se rendît » digne de parvenir au saint baptême. » Il assistait aux sermons publics, » auxquels les infidèles mêmes étaient » admis. Le temps du *catéchuménat* » était ordinairement de deux ans, » mais on le prolongeait ou on l'a- » brégeait suivant les progrès et les » dispositions du *catéchumène*. On ne » regardait pas seulement s'il appre- » nait la doctrine, mais s'il corrigeait » ses mœurs, et on le laissait en cet » état, jusqu'à ce qu'il fût entière- » ment converti. » *Mœurs des Chrét.* tit. 2.

Les *catéchumènes* étaient distingués des fidèles, non-seulement par le nom qu'ils portaient, mais par la place qu'ils occupaient dans l'église. Ils étaient avec les pénitents, sous le portique ou dans la galerie intérieure de la basilique. On ne leur permettait point d'assister à la célébration des saints mystères, mais immédiatement après l'évangile et l'instruction, le diacre leur criait à haute voix : *Ite, catechumeni, missa est*; retirez-vous, *catéchumènes*, on vous ordonne de sortir. Cette partie même de la messe s'appelait la messe des *catéchumènes*. Il paraît, par un canon du concile d'Orange, qu'on ne leur permettait pas de faire la prière avec les fidèles ; on leur donnait du pain bénit, nommé par cette raison le pain des *catéchumènes*, comme un symbole de la communion à laquelle ils pourraient un jour être admis.

Il y avait plusieurs ordres ou degrés de *catéchumènes ;* mais le nombre et la distinction de ces ordres n'ont pas été constants ni les mêmes partout. Les auteurs grecs en distinguent deux classes, l'une de *catéchumènes* imparfaits, l'autre de parfaits ou capables d'être admis au baptême ; ils nomment les premiers écoutants, *audientes*, les seconds, agenouillés, *genuflectentes;* ils disent que ces derniers assistaient aux prières et fléchissaient les genoux avec les fidèles, mais que les premiers ne restaient dans l'église que pour assister à la lecture de l'évangile et au sermon.

Le cardinal Bona en distingue quatre degrés, les écoutants, les agenouillés, les compétents et les élus, *audientes, genuflectentes*, *competentes*, *electi*. M, Fleury n'en connaît que deux, les auditeurs et les compétents ; d'autres les réduisent à trois ; preuve que cette discipline n'était pas conforme.

On recevait les *catéchumènes* par l'imposition des mains et par le signe de la croix ; dans plusieurs églises on y joignait les exorcismes, les cérémonies, de souffler sur le visage ; d'appliquer de la salive aux oreilles et aux narines, de faire une onction sur la poitrine et sur les épaules, de mettre du sel dans la bouche. Ces cérémonies, dont le sens est expliqué dans nos catéchismes, sont encore observées aujourd'hui dans l'administration du baptême, même pour les enfants ; autrefois elles le précédaient de quelques jours, lorsqu'on ne baptisait qu'aux fêtes solennelles. Selon Tertullien, on donnait aussi du lait et du miel aux *catéchumènes* avant de les baptiser, symbole de leur renaissance en Jésus-Christ, et de leur en-

fance dans la foi ; c'est dans ce sens que saint Augustin a nommé *sacrement* ou mystère cette cérémonie ; on la nommait aussi le *scrutin*. *Voyez* ce mot.

On a fait observer la *catéchuménat* dans les Eglises de l'Orient et de l'Occident, aussi longtemps qu'il y a eu des infidèles à convertir, par conséquent dans l'Occident jusqu'au huitième siècle. Dans la suite on n'a plus observé cette discipline aussi exactement à l'égard des adultes qui demandaient le baptême, parce que l'on n'avait plus les mêmes dangers à craindre que dans les siècles précédents.

Mais ils n'est pas inutile d'en conserver la mémoire ; il en résulte non-seulement que l'on a toujours eu grand soin d'instruire ceux qui voulaient embrasser le Christianisme, mais que l'on a toujours craint qu'après avoir été baptisés, ils ne déshonorassent par une vie païenne, la sainteté de notre religion. C'est une preuve de plus pour réfuter les incrédules anciens ou modernes, qui ont osé dire que les premiers fidèles étaient un amas d'ignorants ou d'hommes flétris par de mauvaises mœurs.

Le *catéchuménat* était donc une épreuve et une précaution que l'on avait jugée nécessaire pour ne point admettre, dans la société chrétienne, de sujets mal instruits, vicieux, mal affermis, capables d'abandonner leur foi et de la renier au moindre péril ; peut-être de calomnier l'Eglise auprès des persécuteurs.

La durée de cette épreuve ne fut pas la même dans tous les temps ni dans tous les lieux ; le concile d'Elvire, en Espagne, tenu vers l'an 300, décida qu'elle durerait deux ans ; Justinien ordonna la même chose pour les Juifs qui voudraient se convertir. Le concile d'Agde, l'an 506, n'exige pour eux que huit mois d'instruction. Les constitutions apostoliques, plus anciennes que ce concile, avaient demandé trois ans de préparation avant de recevoir le baptême, liv. 8, c. 32. Quelques-uns ont cru que le temps du carême suffisait. Dans des circonstances pressantes on abrégeait encore ce terme. Socrate, parlant de la conversion des Bourguignons, dit qu'un évêque des Gaules se contenta de les instruire pendant sept jours. Si un *catéchumène* se trouvait subitement en danger de mort, on le baptisait sur-le-champ. En général, on laissait à la prudence des évêques de prolonger ou d'abréger le temps de l'instruction et des épreuves, selon le besoin et les dispositions qu'ils voyaient dans les *catéchumènes*. Bingham, *Orig. Ecclés.*, t. 4, l. 10, c. 1, § 5; Morin, *de Pœnit.* ; Laubépine, *Observations sur les anciens rites de l'Eglise ;* Fleury, *Mœurs des chrétiens* et *Histoire ecclésiast.*; *Anc. Sacram.*, 2e part, t. 3, p. 2. etc.

BERGIER.

CATHARES, du grec καθαρός *pur* ; nom que se sont attribué plusieurs sectes d'hérétiques, surtout les apotactiques ou renonçants, qui étaient une branche des encratites. Quelques montanistes se parèrent ensuite du nom de *cathares*, pour témoigner qu'ils n'avaient point de part au crime de ceux qui niaient la foi dans les tourments; qu'au contraire ils refusaient de les recevoir à pénitence : sévérité injuste et outrée. Pour la justifier, ils niaient que l'Eglise eût le pouvoir de remettre les péchés ; ils portaient des robes blanches, pour montrer, disaient-ils, par leur habit, la pureté de leur conscience. Novatien, prévenu de la même erreur que les montanistes, donna aussi le même nom à sa secte, et quelques anciens ne la nomment pas autrement.

Par ironie, l'on a nommé *cathares* différentes sectes d'hérétiques qui firent du bruit dans le douzième siècle; les albigeois, les vaudois, les patarins, les cotereaux et autres, descendants des henriciens, de Marsille, de Tendème, etc. Ils furent condamnés dans le troisième concile de Latran, tenu l'an 1179, sous Alexandre III. Les *puritains* d'Angleterre se sont enfin décorés du même titre.

C'est ordinairement sous un masque de réforme et de vertu, que les hérésiarques ont séduit les simples, et se sont fait des partisans; mais une affectation de régularité, qui a pour base l'esprit de révolte et l'opi-

niâtreté, n'est pas ordinairement de longue durée; souvent ce n'est qu'un voile pour cacher de véritables désordres : les novateurs, devenus les maîtres, ne sont plus les mêmes que lorsqu'ils étaient encore faibles. Tant d'exemples de cette hypocrisie, qui se sont renouvelés depuis la naissance de l'Eglise, auraient dû détromper les peuples ; mais ils sont toujours prêts à se laisser prendre au même piége. BERGIER.

CATHARISTES ou purificateurs, secte de manichéens, sur laquelle les autres rejetaient les ordures et les impiétés qui se commettaient dans la prétendue consécration de leur eucharistie. Saint Augustin, *Hær.* 46; saint Léon, *Epist.* 8. BERGIER.

CATHÉDRALE, église épiscopale d'un diocèse ; ce nom a été tiré du mot *cathédra*, siége d'un évêque. Dès l'origine de l'Eglise, pendant la célébration des saints mystères, l'évêque présidait au *presbytère* ou à l'assemblée des prêtres ; il était assis sur une espèce de trône ou de siége plus élevé que les leurs; c'est ainsi que saint Jean, dans l'Apocalypse, représente une assemblée chrétienne, c.4, ℣. 2. De là est venu l'usage de désigner la dignité d'un évêque par le nom de *chaire* ou de *siége*, *cathedra*; de célébrer même les fêtes de la *chaire* de saint Pierre à Antioche et à Rome; d'appeler église *cathédrale*, l'église ou l'assemblée principale à laquelle l'évêque préside.

Mais ce nom, employé pour désigner un édifice ou un temple, dans lequel un évêque célèbre ordinairement, n'est pas fort ancien ; il n'a été usité en ce sens que dans l'Occident, et depuis le dixième siècle. Quoique les chrétiens aient eu la liberté de bâtir quelques lieux d'assemblée dès la fin du troisième, sous le règne de Dioclétien, il paraît que l'on commença seulement à bâtir de grandes églises sous Constantin, lorsqu'il eut permis le libre exercice du Christianisme ; et dans tout l'Orient ces églises, dans lesquelles l'évêque célébrait, étaient appelées *la grande église*, *l'église épiscopale*, *l'église de la ville*, ou simplement *l'église*; et l'on nommait *basilique*, les églises particulières érigées à l'honneur des martyrs ou d'autres saints.

Plusieurs auteurs espagnols, qui ont écrit sur l'antiquité de leurs églises *cathédrales*, ont prétendu qu'il y en a eu qui dataient du temps des apôtres, mais cette prétention n'est fondée sur aucune preuve solide. BERGIER.

CATHÉDRALES GOTHIQUES. (*Théol. mixt. art*). V. BASILIQUE (LA) ANTIQUE ET LA BASILIQUE CHRÉTIENNE.

CATHOLICISME, système dans lequel on soutient que la catholicité de la doctrine est la règle de foi à laquelle tout homme qui croit en Jésus-Christ doit se conformer. Comme toutes les sectes qui ont paru depuis les apôtres se sont élevées contre ce système, nous ne pouvons nous dispenser de prouver que c'est le seul vrai, le seul que puisse suivre un homme qui se pique de savoir raisonner. Bossuet et nos autres controversistes l'ont démontré contre les protestants : voici à peu près le sommaire de leurs réflexions.

1° Dans la religion primitive, la règle de foi était la tradition domestique; les patriarches n'en avaient point d'autre. Sous la loi de Moïse, la règle de foi était la traditien nationale; Dieu l'avait ainsi ordonné. *Deut.*, c. 17, ℣ 10; c. 32, ℣ 7. Donc sous l'Evangile, destiné à être *prêché à toute créature*, et *jusqu'à la consommation des siècles*, la règle de foi est la tradition générale. Cette uniformité du plan de la Providence en démontre la sagesse; il est absurde de penser que Dieu en ait changé. Sous la première époque de la révélation, tous ceux qui ont perdu de vue la tradition des leçons données à Adam, sont tombés dans le polythéisme. Sous la seconde, toutes les fois que les Juifs se sont écartés des préceptes de leur religion nationale, ils se sont précipités dans l'idolâtrie et dans les superstitions de leurs voisins. Sous la troisième, quiconque refuse de consulter la tradition universelle, se livre

au délire d'une fausse philosophie. Il y en a autant d'exemples qu'il y a eu d'erreurs depuis les apôtres jusqu'à nous.

2° L'unité est essentielle à l'Église de Jésus-Christ; il a dit lui-même de ses ouailles : « J'en ferai un même « troupeau sous un seul pasteur. » *Joan.*, c. 11, ℣ 6. Selon saint Paul, les fidèles sont *un seul corps*, qui a un seul Seigneur, *une seule foi*, un seul baptême. *Ephes.*, c. 4, ℣ 4 et 5. Quiconque se sépare de cette unité n'appartient donc plus au troupeau de Jésus-Christ. Or, cette unité ne peut se conserver qu'autant que les diverses sociétés qui composent l'Église se servent mutuellement de témoins, de garants et de surveillants; de manière que si l'une venait à s'égarer, toutes les autres pussent la redresser. L'unité ne peut se trouver dans l'erreur, chacun se trompe à sa manière; l'unité est donc un signe infaillible de vérité.

3° De savoir si Jésus-Christ a révélé telle doctrine, ou une doctrine contraire, c'est un fait. Or, pour constater un fait quelconque on ne se borne point à consulter l'histoire, l'on interroge la tradition orale et les monuments. La tradition est du plus grand poids, lorsque les témoins sont en très-grand nombre ; que tous ont intérêt à être informés du fait et à le publier tel qu'il est ; que ce ne sont point de simples particuliers, mais des sociétés entières. Ré user la certitude morale ainsi portée au plus haut point de notoriété, c'est vouloir évidemment se tromper.

4° Depuis la naissance de l'Eglise, on s'est servi de cette règle pour juger si une doctrine était vraie ou fausse, orthodoxe ou hérétique. Les conciles ont été assemblés pour que les évêques des différentes parties du monde pussent y rendre témoignage de ce qui était cru, enseigné et professé dans leurs Eglises. Lorsque tous, ou le très-grand nombre, ont attesté que telle était la croyance qu'ils avaient trouvée établie, on n'a pas hésité de juger que c'était la doctrine de Jésus-Christ, et que l'opinion contraire était hérétique. Est-il croyable que dès l'origine l'Eglise se soit trompée sur la règle qu'elle devait suivre pour enseigner les fidèles sans aucun danger d'erreur? Il faudrait que Jésus-Christ l'eût abandonnée au moment même qu'il venait de la former.

5° Ou il faut suivre cette règle, ou il faut s'en tenir à l'Ecriture seule, comme le veulent les protestants ; il n'y a pas de milieu. Mais quand il s'agit de fixer le vrai sens de l'Ecriture, et de savoir comment l'on doit l'entendre, c'est une absurdité de nous renvoyer à l'Ecriture. D'un côté, une poignée de docteurs soutiennent que ces paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon corps*, doivent être prises dans le sens figuré ; de l'autre, toutes les Eglises de l'univers attestent qu'elles les ont toujours entendues dans le sens littéral. Faut-il préférer à cette croyance générale et constante l'opinion particulière d'un petit nombre de novateurs?

6° Toutes les sectes qui ont abjuré le *catholicisme* n'ont plus trouvé entre elles aucun centre de réunion, elles sont successivement tombées d'une erreur dans une autre. *Voyez* à l'article Erreur, l'enchaînement de celles des protestants. Ils sont divisés en luthériens, calvinistes, arminiens, gomaristes, anglicans, quakers, hernhutes, frères moraves, piétistes, sociniens, coccéiens, etc. Le désordre aurait encore été plus grand, et les ruptures plus fréquentes, si la rivalité entre ces sectes et l'Eglise catholique ne leur avait pas souvent servi de frein ; elles ne sont unies que par la haine qui les anime contre elle. Après avoir secoué le joug de la tradition universelle, elles ont été forcées de s'en tenir à leur tradition particulière, aux décisions de leurs synodes, à des confessions de foi, aux ordonnances des magistrats, même d'employer les censures et les peines pour maintenir dans leur sein une unité du moins extérieure.

Depuis plus de dix-sept cents ans l'Eglise catholique n'a varié ni dans ses dogmes, ni dans sa règle de foi, cela serait impossible. Comment les différentes Eglises qui la composent, dont les unes sont très-éloignées des autres, qui se croient toutes obli-

gées de conserver la doctrine reçue de Jésus-Christ par les apôtres, qui ne peuvent avoir aucun intérêt ni aucun motif de la changer, pourraient-elles former une conspiration générale, un dessein uniforme de l'altérer ? Un même esprit de vertige ne peut pas les saisir toutes à la fois ; l'une d'entre elles ne peut pas s'écarter de la tradition, sans que les autres s'en aperçoivent. Toutes les fois qu'un ou plusieurs particuliers, évêques ou autres, ont voulu innover, le scandale a éclaté d'abord, et ils ont été condamnés. Le *catholicisme* est donc un principe infaillible d'unité, de perpétuité, d'immutabilité dans la doctrine (1). *Voyez* EGLISE.

BERGIER.

(1) Peut-être convient-il d'ajouter, depuis les décisions du concile du Vatican, que le premier principe d'unité, c'est le magistère du souverain pontife auquel toute la catholicité doit se soumettre sous peine de schisme ou d'hérésie.

CATHOLICITÉ, universalité, extension à tous les lieux, à tous les temps, à toutes les personnes. La *catholicité* d'une doctrine consiste en ce qu'elle a été la même depuis les apôtres jusqu'à nous, dans toutes les sociétés chrétiennes qu'ils ont fondées, dans tous les siècles, dans le corps des pasteurs comme dans celui des fidèles. La *catholicité* de l'Eglise est la profession qu'elle fait de regarder cette uniformité générale et constante comme un signe infaillible de vérité. La *catholicité* d'un fidèle est sa soumission à cette méthode d'enseignement.

Si par la *catholicité* de l'Eglise on entendait seulement son étendue dans toutes les parties du monde, il serait impossible à un fidèle ignorant de savoir certainement qu'il est membre de l'Eglise catholique. Il peut très-bien ignorer si elle est plus étendue qu'aucune des autres sectes ; mais il ne peut pas ignorer que l'Eglise, dont il est membre, lui propose pour règle de foi l'uniformité de doctrine entre toutes les sociétés particulières dont elle est composée ; uniformité attestée par l'union et la soumission à un seul chef, qui est le vicaire de Jésus-Christ. C'est ce qu'un catholique fait profession de croire en récitant le symbole. Pour être convaincu de la *catholicité* de l'Eglise, il lui suffit de l'être de sa *catholicité* personnelle.

L'étendue de l'Eglise n'a pas existé d'abord, et n'a pas toujours été la même, la *catholicité*, dans le sens que nous expliquons, est aussi ancienne qu'elle, et n'a jamais varié.

Aujourd'hui quelques protestants ne font pas difficulté de dire qu'ils sont *catholiques*, c'est-à-dire, membres de l'Eglise *universelle*, composée de tous ceux qui croient en Jésus-Christ ; mais c'est un abus grossier du terme. Comment peut-on appeler *Eglise* l'amas de plusieurs sectes, qui n'ont entre elles aucune union, qui se regardent les unes comme hérétiques, les autres comme idolâtres, qui se disent mutuellement anathème ? Pour être *catholique*, il faut prendre pour règle de foi le consentement unanime de toutes les sociétés chrétiennes qui reconnaissent un seul chef. Nous avons prouvé ailleurs qu'un des caractères essentiels à la véritable Eglise est l'*unité* dans la foi, dans le culte, dans la soumission à un chef. *Voyez* EGLISE, § 1 et 2. Or, ce caractère se trouve dans l'Eglise romaine seule ; elle est donc la seule *catholique* (1).

BERGIER.

(1) La catholicité de l'Eglise est son universalité. Plusieurs saints Pères, traitant de la catholicité, distinguent une triple universalité : universalité de temps, en ce que l'Eglise a toujours subsisté et qu'elle subsistera toujours jusqu'à la fin des siècles ; universalité de doctrine, en ce que l'Eglise enseigne toutes les vérités que Jésus-Christ a apportées à la terre ; universalité de lieux, en ce que l'Eglise est répandue par tout le monde... C'est de cette troisième espèce d'universalité qu'il s'agit ici...

Il y a plusieurs distinctions à faire sur l'universalité ou catholicité de l'Eglise. Nous distinguons d'abord l'universalité physique et l'universalité morale. La première est celle qui comprend tous les pays de la terre sans exception ; la seconde, celle qui s'étend dans la plus grande partie des régions connues. Ce n'est que de cette seconde qu'il est question ici. C'est l'établissement de notre Eglise dans la plus grande partie des régions connues, qui forme, selon nous, sa catholicité, et qui est une preuve de sa divine origine. Nous ne croyons pas non plus, et en ce point nous suivons la doctrine de saint Augustin, qu'il soit nécessaire à la catholicité de l'Eglise que la totalité des habitants des pays où elle a été introduite s'y soit soumise. Il suffit qu'il y ait dans ces régions un nombre notable de catholiques, pour qu'elles fassent partie de la catholicité. (Saint Augustin *contra Crescon.*, lib. 4, c. 61, 74.) D'après cette observation, il est nécessaire d'entendre les oracles sacrés qui annoncent la diffusion

CATHOLIQUE ; ce terme dérivé du grec καθόλον, *partout* signifie *universel.* L'Eglise est nommée *catholique,* non-seulement pour marquer qu'elle est répandue par toute la terre, chez toutes les nations, mais pour exprimer la profession qu'elle fait de croire et d'enseigner partout la même doctrine, de prendre pour règle de sa foi l'*universalité* de croyance, qui est suivie dans toutes les sociétés particulières dont elle est composée. Tel est le caractère qui distingue la véritable Eglise de Jésus-Christ, d'avec les sectes qui se sont séparées d'elles.

C'est l'idée qu'en donnait saint Irénée dès la fin du second siècle. « L'Eglise, dit-il, quoique dispersée » par tout le monde, conserve avec » le plus grand soin la foi et la doctrine qu'elle a reçues des apôtres et » de leurs disciples. Semblable à une » seule famille qui n'a qu'un cœur, » qu'une âme, qu'une même voix, » elle croit, enseigne et prêche par- » tout de même, d'un consentement » unanime. Malgré la distance des » lieux et la diversité des langues, » la tradition est uniforme partout, » etc. » *Adv. Hær.*, liv. 1, c. 10, nos 1 et 2. Saint Augustin n'a fait que copier cette notion, en écrivant contre les donatistes, liv. *de Unit. Eccles.* n° 56; *Tract.* 3, *in Epist. Joan.* Tertullien et saint Cyprien s'en étaient servis avant lui pour réfuter les hérétiques. Tel est aussi le sens que Bossuet donne au mot *catholique; Première Inst. past. sur les promesses de l'Eglise*, n° 29.

de l'Eglise sur toute la terre dans un sens moral; et cette interprétation est conforme à la manière ordinaire de s'exprimer des auteurs sacrés. Ainsi nous lisons dans Jérémie, que tous les royaumes de la terre étaient sous la puissance de Nabuchodonosor (c. 34, ỳ 1.); dans Daniel, que le troisième royaume, qui devait être celui d'Alexandre, commanderait à toute la terre (c. 11, ỳ 39.) ; dans saint Luc, qu'il fut publié un édit de l'empereur Auguste, pour faire le dénombrement de tout l'univers (c. 11, ỳ 1.); dans saint Paul, que la foi de l'Eglise de Rome est célèbre dans tout le monde. (Rom., c. 1, ỳ 8.)

Une autre distinction essentielle à faire est entre l'universalité successive et l'universalité actuelle. Nous croyons que l'Eglise de Jésus-Christ doit avoir successivement la catholicité physique et totale ; c'est-à-dire que, dans tout le cours des siècles, il n'y aura pas un pays habité sur la terre où la vraie foi n'ait été annoncée, et où Dieu n'ait eu ses adorateurs en vérité, et conformément au culte qu'il a prescrit. C'est ainsi que nous entendons l'oracle de Jésus-Christ que je rapporterai incessamment, sur la prédication de son Evangile dans tout l'univers. Mais ce n'est pas parmi nous un point de doctrine certain, que l'Eglise de Jésus-Christ doive être dans aucun temps physiquement et totalement universelle, en-sorte qu'il n'y ait plus sur la terre que des catholiques. Nous ne voyons pas que ce genre d'universalité lui ait été promis par Jésus-Christ. Ce peut être l'objet de nos désirs, même de nos espérances, mais non de notre foi. Au reste, la catholicité successivement totale, que nous regardons comme devant être une qualité de la vraie Eglise, ne peut être présentée comme une de ses notes, puisqu'elle n'est pas actuellement visible. Ainsi ce n'est pas de celle-là que je parlerai ici ; je ne donnerai comme note distinctive de l'Eglise que son universalité actuelle, telle que nous la voyons, telle que l'ont vue tous les âges : c'est-à-dire, je le répète, son universalité morale.

Regardant la catholicité comme un caractère accordé à la véritable Eglise, pour la discerner des autres communions chrétiennes, nous distinguons encore sa catholicité absolue et sa catholicité relative, c'est-à-dire, la diffusion, l'étendue de l'Eglise de Jésus-Christ considérée en elle-même, et son étendue, sa diffusion, comparée à celle des sectes séparées d'elle. Nous pensons que, quoiqu'il puisse y avoir des pays où la vraie foi n'ait pas pénétré, et même quelques-uns dont elle soit positivement bannie, cependant elle est et elle doit être en tout temps plus répandue que chacune des Eglises fausses, et que cette diffusion plus grande est un des caractères auxquels on doit la reconnaître et la distinguer d'elles.

D'après ces observations, je réduis à deux points principaux la notion de la catholicité, considérée comme caractère de l'Eglise véritable. Elle consiste en ce que 1. l'Eglise de Jésus-Christ soit répandue actuellement dans la plus grande partie des régions connues ; 2. qu'elle soit constamment plus répandue que chacune des communions qui la combattent. Telle est notre doctrine...

Les preuves de la catholicité, telle que nous l'entendons, se tirent de l'Ecriture, que les protestants prétendent être la règle de leur foi, et des Pères des premiers siècles, dont ils reconnaissent que la doctrine a été pure.

Dans l'Ancien Testament, la propagation de l'Eglise de Jésus-Christ sur toute la terre est prédite par une multitude d'oracles des plus clairs. Je me borne à en rapporter quelques-uns.

Les protestants professent comme nous que c'était de Jésus-Christ et de sa religion que Dieu disait à Abraham : *Toutes les nations de la terre seront bénies dans votre race.* (Gen., c. 12, ỳ 3 et 18; c. 26, ỳ 4 ; c. 38, ỳ 14.) Or, ils conviennent aussi avec nous que les bénédictions de Dieu ne sont que pour ceux qui sont dans son Eglise ; et qu'il ne les accorde point aux membres d'Eglises qu'il réprouve. Toutes les nations doivent donc, selon la prophétie de Dieu même, entrer dans son Eglise.

Les protestants appliquent aussi, de même que nous, au Messie, ces paroles des psaumes : *Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour possession.... Il dominera d'une mer jusqu'à l'autre, et du fleuve jusqu'aux bornes de l'univers. Tous les rois de la terre l'adoreront : toutes les nations lui obéiront.... Tous les confins de la terre se convertiront au Seigneur : toutes les familles des nations seront en adoration devant lui.* (Ps. 2, ỳ 8; ps. 71, ỳ 8, 21; ps. 21, ỳ 18.) Peut-

Quelques auteurs ont prétendu que Théodose le Grand était le premier auteur de cette dénomination, qu'il y avait donné lieu en ordonnant, par un édit, que le titre de *catholique* fût attribué par préférence aux Eglises qui suivaient les décisions du concile de Nicée. Vosius pense que ce mot n'a été mis dans le symbole qu'au troisième siècle. Mais ces deux opinions sont insoutenables. Dans la lettre des fidèles de Smyrne, touchant le martyre de saint Polycarpe, qui est de l'an 169, il est parlé de l'Eglise *catholique*; dans Eusèbe, liv. 4, c. 15. Valois, dans ses notes sur l'*Hist. ecclés.* d'Eusèbe, liv. 8, observe que le nom de *catholique* a été donné à l'Eglise dès le temps le plus voisin des apôtres, pour la distinguer des sociétés hérétiques qui s'étaient séparées d'elle. En effet, saint Ignace, plus ancien que saint Polycarpe, a dit, dans sa lettre aux fidèles de Smyrne, n° 8 : « Où est Jésus-Christ, » là se trouve l'Eglise *catholique.* » Au commencement du second siècle, Celse nommait déjà l'Eglise *catholique* la *grande Eglise*, pour la distinguer des sectes hérétiques. Orig., *contra Celse*, l. 5, n° 59. Saint Cyrille et saint Augustin observent que les hérétiques mêmes et les schismatiques donnaient ce nom à la véritable Eglise dont ils s'étaient séparés, et les orthodoxes la désignaient par le nom de *catholique* tout seul, *catholica.*

En effet, aucune secte hérétique n'a jamais voulu s'astreindre à professer la doctrine *catholique* ou uni-

on dire que les Eglises fausses, qui professent une doctrine contraire à celle de Jésus-Christ, soient sa possession et son héritage, tandis qu'il les rejette; qu'elles lui obéissent, elles qui sont en révolte contre lui; qu'elles se convertissent à lui, en s'éloignant et en l'offensant? Il n'y a que de la vraie Eglise de Jésus-Christ dont tout cela peut être dit. C'est elle qui est son royaume sur la terre, qui obéit à ses préceptes, qui est convertie à lui. Or, d'après ces prophéties, cette Eglise doit comprendre toutes les nations, se soumettre tous les rois, s'étendre jusqu'aux bornes de l'univers.

C'est encore, selon les protestants, Jésus-Christ qu'Isaïe avait en vue, lorsqu'inspiré de l'Esprit-Saint il disait : *C'est peu que tu sois mon serviteur, pour ranimer les tribus de Jacob et convertir la lie d'Israël; voilà que je t'ai établi la lumière des nations, pour que tu porter es le salut qui vient de moi jusqu'aux extrémités de la terre..... Le Seigneur a préparé son saint bras aux yeux de toutes les nations; et toutes les bornes de la terre verront le salut de notre Dieu.* (Is., c. 49, ỳ 6; c. 52, ỳ 10.) Le prophète annonce que le salut doit être porté jusqu'aux extrémités de la terre; donc, d'après ses oracles, l'Eglise dans laquelle seule peut se trouver le salut doit y être étendue : or, les protestants admettent comme nous le principe qu'il n'y a de salut que dans la véritable Eglise; donc la véritable Eglise doit s'étendre jusqu'aux confins de la terre.

Nous lisons dans Malachie une célèbre prophétie que les protestants entendent ainsi que nous de la religion de Jésus-Christ. *Je ne mets plus en vous ma volonté, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai plus de dons par vos mains; car du levant jusqu'au couchant, mon nom est glorifié parmi les nations, et dans tous les lieux on offre et on sacrifie en mon nom une offrande pure.* (C. 1, ỳ 8, 10, 11.) C'est du levant au couchant que doit être glorifié le nom du Seigneur; c'est dans tous les lieux que doit lui être présentée une offrande pure; donc son Eglise doit, du levant au couchant, s'étendre en tous lieux; car je n'imagine pas qu'on soutienne que Dieu tienne son nom glorifié par les Eglises ennemies de la foi, et qu'il accepte comme pures les offrandes qu'elles lui font.

Ces prophéties de l'Ancien Testament, si claires et si positives en elles-mêmes, pour annoncer la future diffusion de l'Eglise dans toutes les nations, deviennent plus démonstratives encore par l'application que Jésus-Christ en a faite à cet objet, et parce qu'il a déclaré que c'est dans ce sens qu'elles doivent être entendues. Ce fut dans une des apparitions qui suivirent sa résurrection, et que rapporte saint Luc, que montrant à ses apôtres l'accomplissement dans sa personne des oracles de la loi de Moïse, des prophètes et des psaumes, il ajouta : *Ainsi il a été écrit, et ainsi il a fallu que le Christ souffrît et ressuscitât le troisième jour d'entre les morts, et qu'en son nom la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem.* (Luc, c. 24, ỳ 44, 45, 46, 47.) C'est donc Jésus-Christ lui-même qui nous apprend que, si nous voyons son Eglise étendue sur toute la terre, c'est une suite des oracles qui l'avaient annoncé; c'est lui-même qui nous fournit contre les protestants ce raisonnement. Son Eglise est où la placent les prophètes, et où après eux il la place lui-même, dans toutes les nations de la terre. Donc toute Eglise qui n'existe que dans quelques nations n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ.

Le Nouveau Testament n'est pas moins positif que l'Ancien. Outre les paroles de Jésus-Christ que je viens de rapporter d'après saint Luc, nous le voyons dire à ses apôtres, tantôt : *Cet Evangile du royaume sera prêché dans tout l'univers, pour servir de témoignage à toutes les nations : et alors viendra la consommation;* tantôt : *toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez dans toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé;* tantôt : *Allez dans le monde entier : prêchez l'Evangile à toute créature;* tantôt : *Vous recevrez la vertu de l'Esprit-Saint qui descendra sur vous, et vous me servirez de témoins dans Jérusalem, dans la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.* (Matth., c. 24, ỳ 14; c. 28, ỳ 18, 19, 20. Marc., c. 16, ỳ 13. Act., c. 1, ỳ 8.) D'après ces passages, réunissons quelques principes qui porteront jusqu'à l'évidence notre dogme de la catholicité.

1. Il est évidemment prescrit aux apôtres, dans

verselle, la doctrine uniformément enseignée par toutes les sociétés particulières qui composent la grande Eglise. Loin de se soumettre à cette condition commune comme à une règle de foi, elles ont toujours fait un crime de cette méthode à l'Eglise romaine; *hérésie* et *catholicité* sont deux termes contradictoires : le premier désigne une doctrine dont on a fait un choix particulier; le second, une doctrine professée partout. Bossuet, *première Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, nos 23, 29.

Ainsi, lorsque nous disons dans le symbole : *Je crois la sainte Eglise catholique*, nous entendons : Je crois que la véritable Eglise de Jésus-Christ est celle qui fait profession d'enseigner la doctrine universellement reçue depuis les apôtres dans toutes ses sociétés particulières qui forment cette grande société. Ce caractère n'est pas difficile à discerner ; l'Eglise romaine est la seule qui se l'attribue ; toutes les sectes d'hérétiques, loin d'y prétendre, le lui reprochent comme une erreur. Dans l'article Catholicisme, nous prouvons que ce caractère est essentiel à la religion de Jésus-Christ, et Bossuet l'a démontré. *Ibid.*

Nous ne savons pas ce que peut entendre un protestant, lorsqu'il dit, en récitant le symbole des apôtres : *Je crois la sainte Eglise catholique*, ni en quel sens il peut attribuer ce titre à la société particulière dont il est membre. Cette société n'est ni la plus étendue de toutes les communions chrétiennes, ni la plus ancienne; elle

ces textes, de prêcher l'Evangile à toutes les nation du monde. Cette vérité est si évidente à la seule inspection des paroles du Sauveur, qu'il serait ridicule d'entreprendre de la prouver.

2. En ordonnant à ses apôtres de prêcher sa loi à toutes les nations, Jésus-Christ les chargeait d'y établir son Eglise. Cette vérité est la conséquence immédiate de la précédente, et est également claire. L'Eglise étant composée de ceux qui font profession de la vraie foi, donner aux apôtres la mission de planter dans tous les pays la vraie foi, c'était leur ordonner d'y établir l'Eglise. Ils ne pouvaient pas faire l'un sans l'autre.

3. Les apôtres ont formé l'Eglise comme leur divin maître leur avait ordonné. Jamais les protestants ne les ont accusés d'avoir manqué à ses préceptes. Ils font profession de les révérer comme de saints personnages. Ils leur attribuent même la la prérogative de l'infaillibilité.

4. Les apôtres ont donc fondé l'Eglise dans toutes les nations, du moins autant qu'ils l'ont pu de leur vivant ; et certes ils l'avaient établie dans un très-grand nombre de contrées. L'histoire de leur prédication en est la preuve. Nous lisons dans l'Evangile de saint Marc *qu'ils prêchèrent partout*. (c. 26, ỳ 20.) Saint Paul dit aux Romains que lui et ses collègues *ont reçu la grâce de l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations au nom de Jésus-Christ*; (c. 1, ỳ 5.) aux Colossiens, que *la parole véritable de l'Evangile est parvenue, non-seulement à eux, mais dans tout le monde ; qu'elle y fructifie* et y croît chaque jour; et que l'Evangile qu'ils ont entendu a été prêché à toute créature qui est sous le ciel. (c. 1, ỳ 5, 6. 22.)

5. La véritable Eglise est celle que les apôtres ont fondée d'après le précepte de leur maître. Les protestants ne contesteront pas non plus cette vérité.

6. Donc la vraie Eglise est celle que l'on voit universellement étendue. Je ne conçois pas comment, forcés de convenir de toutes les autres propositions, nos adversaires pourront nier celle-là.

Ainsi nous voyons la catholicité, c'est-à-dire la diffusion universelle de l'Eglise, prédite par les prophéties, prescrite par Jésus-Christ, effectuée par les apôtres. Que faut-il de plus pour y croire?...

Ce qui confirme notre doctrine sur la catholicité, c'est que le sens que nous donnons aux passages de l'Ecriture est fixé par la manière dont les ont entendus les Pères des premiers temps, les uns, disciples immédiats ou presque immédiats des apôtres, les autres, disciples de ceux-là, et qui ont fleuri dans les siècles dont, de l'aveu des protestants, la foi était pure et la doctrine saine.

Nous ne voyons pas dans les livres saints le mot *catholique* employé; mais nous le trouvons appliqué à l'Eglise de Jésus-Christ dès le temps qui a immédiatement suivi les apôtres. Le symbole qui porte leur nom atteste la croyance à la *sainte Eglise catholique*. Saint Ignace, évêque d'Antioche et martyr, qui avait été disciple de saint Jean, et qui avait vu Jésus-Christ dans sa chaire, dit que là est l'Eglise catholique où est Jésus-Christ. (*Ep. ad Smyrnenses*, n. 8.) L'épître de l'Eglise de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe, son évêque, est adressée à l'Eglise de Dieu qui est à Philomèle, et à tous les diocèses de la sainte Eglise catholique dans tous les lieux, et on y lit que ce saint évêque recommande dans ses prières l'Eglise catholique répandue dans tout l'univers, *totiusque Ecclesiæ catholicæ per universum orbem diffusæ mentionem fecerit*. (Eusèb., *Hist. eccles.*, lib. 4, cap. 15.) Nous voyons dans cette épître deux choses réunies: la catholicité de l'Eglise, et son étendue sur toute la terre; ce qui montre que dès lors, c'est-à-dire dans le temps qui a immédiatement suivi les apôtres, non-seulement on distinguait l'Eglise de Dieu par le titre de catholique, mais qu'on lui donnait ce nom à raison de la diffusion universelle.

Saint Justin suit immédiatement les disciples des apôtres, qui lui avaient enseigné la doctrine de leur maître. Argumentant contre Tryphon qui était juif, il lui prouve, par le texte de Malachie que j'ai rapporté, que les Juifs ne sont plus le peuple de Dieu. D'abord, lui dit-il, votre nation n'est point répandue du levant au couchant, et il y a des pays où l'on ne voit habiter aucun des vôtres. Mais ensuite, ajoute-t-il, il n'y a aucun peuple, soit grec, soit barbare, quel que soit son nom, quelles que soient ses mœurs et ses coutumes, dans lequel il ne soit adressé des prières à Dieu le Père, au nom de Jésus crucifié. (*Dial. cum Tryph.*, n. 117.) C'est à un juif, il est vrai, et non à un hérétique, que Jus-

n'a aucune relation ni avec l'Eglise grecque schismatique, ni avec aucune des autres Eglises orientales : toutes ces sociétés s'accordent avec l'Eglise *catholique* à condamner les protestants.

Bossuet observe très-bien que quand on dit : *Je crois la sainte Eglise catholique,* cela ne signifie pas seulement, *je crois qu'elle existe,* mais *je crois ce qu'elle croit ;* autrement ce ne serait plus croire qu'elle est, puisque le fond, et pour ainsi dire la substance de son être, est la foi qu'elle déclare à tout l'univers. *Esprit de Leibnitz*, tom. 2, pag. 101.

On nous fait cependant une objection. Au quatrième siècle, lorsque les ariens se prévalaient de leur grand nombre, les Pères leur ont repondu que la multitude des errants ne prouve rien. Au cinquième, les *catholiques* reprochèrent aux nestoriens leur petit nombre, et ces hérétiques, à leur tour, répétèrent la réponse que l'on avait donnée aux ariens. Il en fut de même des eutychiens. Ces sectes sont-elles devenues plus *catholiques* en devenant plus étendues ?

Réponse. Non, sans doute ; mais, 1° il est faux que les ariens aient jamais été en plus grand nombre que les *catholiques.* 2° Il n'y a jamais eu entre eux aucune unité, puisqu'ils n'ont jamais pu convenir d'une même profession de foi. 3° Ils n'ont jamais voulu prendre pour règle le consentement universel et l'uniformité de croyance. En quel sens pouvaient-ils s'attribuer la catholicité ? Nous con-

tin propose ce raisonnement ; mais le principe de son raisonnement est applicable aux hérétiques comme aux Juifs. Ce prin ipe est que, d'après l'oracle de Malachie, la vraie doctrine, le vrai peuple de Dieu, doivent être répandus dans tous les pays. Ainsi, selon ce Père, toute doctrine qui n'a pas cette diffusion, toute société qui n'a pas cette étendue, ne sont pas la doctrine et l'Eglise de Dieu.

Saint Irénée était, comme saint Justin, disciple des Pères apostoliques, ayant été instruit par saint Polycarpe. Il dit, dans plusieurs endroits de son ouvrage *contre les hérésies*, que l'Eglise est répandue par toute la terre et y conserve la foi. (Lib. 1, cap. 1, n. 1 et 2 ; lib. 3, cap. 2, n. 8 ; lib. 4, cap. 26, n. 1.) Ce n'était certainement pas des sectes hérétiques que parlait ce saint docteur ; il les excluait même certainement, puisque c'était contre elles qu'il écrivait, et qu'il faisait valoir l'universelle diffusion de l'Eglise, conservatrice de la vraie foi.

Saint Cyprien, dans son traité *de l'Unité de l'Eglise*, établit aussi sa catholicité dans le sens que nous entendons, en disant qu'elle conserve son unité, quoiqu'elle soit répandue dans tous les pays. Il la représente éclairée de la lumière du Seigneur, répandant ses rayons dans tout l'univers. Il la compare à un arbre qui étend ses rameaux sur toute la terre. Il pensait donc, comme les Pères qui l'avaient précédé, qu'une prérogative de l'Eglise de Jésus-Christ est de s'étendre dans toutes les régions : et, par une conséquence nécessaire, il n'aurait pas reconnu comme l'Eglise de Jésus-Christ celle dans qui il n'aurait pas vu cette diffusion.

Saint Pacien qui, dans le même temps que saint Cyprien, combattait comme lui les novatiens, dit que « l'Eglise est un corps plein, solide, déjà ré- » pandu dans tout l'univers. » (*Epist.* 3.)

Dans le siècle suivant, saint Cyrille de Jérusalem, dans une de ses catéchèses, expliquant ces paroles du symbole : *Je crois la sainte Eglise catholique*, dit : « l'Eglise est appelée catholique ou » universelle, parce qu'elle est répandue dans tout » l'univers, depuis une extrémité de la terre jus- » qu'à l'autre. » Voilà une définition de la catholicité précise et absolument conforme à la nôtre. Et il faut observer que c'est dans un ouvrage fait pour l'instruction des simples fidèles, où les expressions doivent être simples et très-exactes. Un peu plus bas, ce même Père comparant l'autorité temporelle à celle de l'Eglise, y met cette différence, que les souverains, distribués en différents lieux, trouvent dans les limites de leurs Etats des bornes à leur puissance, mais que la sainte Eglise catholique seule jouit d'une puissance illimitée, et dans tout l'univers. (*Catechesi* 18, n. 23 et 27.)

Quelque temps auparavant, au concile de Nicée, Arius et Euzocius avaient présenté une profession de foi. « Nous croyons, y est-il dit, une Eglise ca- » tholique de Dieu, qui s'étend des premiers fon- » dements jusqu'aux dernières extrémités de la » terre. Nous avons reçu cette foi des saints Evan- » giles, le Seigneur ayant dit à ses disciples : *Allez,* » *et enseignez toutes les nations.* » (Socrate, *Hist. Ecclés.*, l. 1, c. 26.) Ainsi, catholiques et hérétiques, tous, dans ces premiers siècles, professaient comme un article de foi que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ la prérogative de l'universelle diffusion.

A la fin du même siècle, deux grandes lumières de l'Eglise d'Afrique, saint Optat et saint Augustin, prouvaient aux donatistes que leur secte n'était pas la véritable Eglise, parce qu'elle n'était pas catholique, c'est-à-dire, universellement répandue.

« Nous avons, leur dit saint Optat, à démontrer » ce que nous avons promis que nous établirions : » quelle est cette Eglise que Jésus-Christ appelle » sa colombe et son épouse. Vous dites qu'elle est » en vous seuls. Apparemment que, dans votre or- » gueil, vous vous attribuez spécialement la sain- » teté ; en sorte que l'Eglise soit où vous voulez, et » ne soit point où vous ne voulez pas. Ainsi, pour » qu'elle puisse être chez vous, dans une petite » partie de l'Afrique, dans le coin d'une petite ré- » gion, elle ne sera pas avec nous dans une autre » partie de l'Afrique, elle ne sera pas dans les Es- » pagnes, dans les Gaules, dans l'Italie, où vous » n'êtes point. » Le saint docteur fait encore l'énumération d'un grand nombre de pays, où il n'y a point de donatistes, et d'où ils excluent l'Eglise, et il poursuit ainsi : « Où sera donc la propriété du » nom de catholique, puisque l'Eglise est appelée » catholique parce qu'elle est raisonnable et répan- » due partout ? car, si vous la resserrez ainsi à » votre volonté dans un lieu étroit, si vous lui ôtez

venons que l'étendue d'une secte et la multitude de ses partisans, considérée absolument, ne prouve rien, puisqu'elle a toujours commencé par un petit nombre; mais puisqu'enfin Jésus-Christ a promis à son Eglise de lui réunir toutes les nations, il est absurde de vouloir que le schisme d'une partie de ses membres l'emporte sur le corps entier.

Les patriarches ou primats d'Orient ont pris le titre de *catholiques*; on disait le *catholique* d'Arménie, pour désigner le primat ou le principal évêque d'Arménie, titre à peu près semblable à celui d'*œcuménique* qu'avaient pris les patriarches de Constantinople. Il paraît cependant que le titre de *catholique* était moindre que celui de *patriarche*; les nestoriens obligés de se réfugier dans la Perse, nommèrent leur principal évêque *catholique*; ils n'osèrent pas l'appeler *patriarche*, quoique Nestorius l'eût été de Constantinople. Ce nouveau titre ne fut institué que sous Justinien au sixième siècle. *Voy.* Renaudot, *Dissert. sur le patriarche d'Alexandrie*, n° 4. BERGIER.

CAUCAUBARDITES, branche d'eutychiens qui, au sixième siècle, suivirent le parti de Sévère d'Antioche et des acéphales. Ils rejetaient le concile de Chalcédoine, et soutenoient, comme Eutychès, qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ. Le nom de *caucaubardites* leur fut donné d'un lieu dans lequel ils tinrent leurs premières assemblées. *Nicéphore*, l. 18,

» toutes les nations, où sera ce que le Fils de Dieu a mérité? Où sera ce que lui a promis volontairement son Père, lui disant dans le psaume second : *Je vous donnerai les nations en héritage, et les bornes de la terre pour votre possession?* Pourquoi enfreignez-vous une telle promesse, en sorte que l'étendue de tous les royaumes soit mise par vous comme dans une prison? Pourquoi voulez-vous vous opposer à cette libéralité? pourquoi combattez-vous les mérites du Sauveur? Permettez au Fils de posséder ce qui lui a été accordé. Permettez au Père d'accomplir ses promesses. De quel droit posez-vous des bornes, tracez-vous des limites? Quand Dieu le Père accorde au Sauveur toute la terre, rien n'est excepté dans aucune partie de la terre. Toute la terre avec ses nations est la possession du Christ. » Saint Optat répète ensuite le texte du psaume second, et rapporte celui que j'ai cité du psaume soixante-onze. (*De Schism. Donat.*, lib. 12, c. 1) Il ne peut rien y avoir de plus formel que ce texte pour établir que la vraie Eglise est celle que l'on voit répandue sur toute la terre; que cette prérogative lui a été accordée par son divin fondateur, et qu'elle lui est essentielle. La clarté évidente de ce passage me dispense d'en rapporter d'autres où saint Optat établit le même principe.

Saint Augustin, dans son traité de *l'Unité de l'Eglise*, contre les donatistes, traite *ex professo* la question de la catholicité, et démontre, par beaucoup de textes de la sainte Ecriture, que l'Eglise de Jésus-Christ est celle qui s'étend sur toute la terre. Il commence par la Genèse, rapporte la promesse faite à Abraham, que toutes les nations seront bénies dans son rejeton; prouve que ce rejeton est Jésus-Christ; montre que la promesse a été renouvelée à Isaac et à Jacob : « Donnez-nous, conclut-il, cette Eglise, si elle est parmi vous; montrez que vous êtes en communion avec toutes les nations que nous voyons maintenant bénies dans ce rejeton. Donnez-la, ou déposant votre erreur, recevez-là, non pas de moi, mais de celui-là même dans qui toutes les nations sont bénies. » (C. 6, n. 14.)

« Que lit-on dans les prophètes? ajoute-t-il. Combien sont nombreux, combien sont évidents leurs témoignages au sujet de l'Eglise répandue dans toutes les nations, sur toute la terre! Qu'Isaïe nous dise où, par une révélation divine, il a vu d'avance l'Eglise, afin que, dans les paroles de celui qui prédisait l'avenir, nous voyions ce qui maintenant est devenu présent. » Il produit plusieurs textes de ce prophète, et il fait voir combien ils prouvent clairement l'étendue universelle de l'Eglise. « Que celui qui l'osera, reprend-il, contredise; mais que celui qui ne l'osera pas, espère en Jésus-Christ avec toutes les nations, et ne se sépare pas de l'unité des peuples qui espèrent en lui : ou, s'il s'en est écarté, qu'il revienne, afin de ne pas périr....... Qui est-ce qui est assez sourd, assez insensé, assez aveugle d'esprit, pour oser parler contre des témoignages si évt-dents ?........ Que peut-on exiger de plus clairi? Voyez dans un seul prophète combien d'oracles, quelle est leur clarté : et cependant on résiste, on contredit, non un homme, mais l'Esprit de Dieu, et la plus évidente vérité. Et cependant, ceux qui se glorifient du titre de chrétiens envient la gloire du Christ, et ne veulent pas qu'on croie accomplies les choses qui, si longtemps avant, avaient été prédites de lui, lorsqu'elles sont, non plus prédites, mais montrées, mais vues, mais possédées. » (*Ibid.*, c. 7, n. 15, 16, 19.)

Saint Augustin oppose ensuite aux donatistes les psaumes, et spécialement le second et le soixante-onzième. Après en avoir rapporté les passages : « Voilà, dit-il, que dans les psaumes est manifestée l'Eglise répandue dans tout l'univers, sur laquelle repose la gloire de son souverain... Que répondront à ce que je viens de rapporter des prophètes et des psaumes au sujet de l'Eglise de Jésus-Christ qui est répandue dans tout l'univers, ceux qui aiment mieux la combattre avec perversité, que de communiquer avec elle en se corrigeant? » (C. 8 et 9, n. 22 et 23.)

De l'Ancien Testament le saint docteur passe au Nouveau. Il en cite des passages que j'ai rapportés. Sur celui de saint Luc, il oppose aux donatistes le raisonnement que j'ai fait plus haut, que Jésus-Christ lui-même a appliqué à l'universelle diffusion de son Eglise les passages de la loi, des prophètes et des psaumes. Sur le passage des actes des apôtres, il dit que l'on y voit le commencement de l'Eglise dans Jérusalem, dans la Samarie, et sa propagation

c. 49 : Baronius, ann. 335. Quelques-uns les ont nommés *conlobabdites*, et d'autres *condabaudites*. *Voyez* EUTYCHIENS.

BERGIER.

CAUCHEMAR. (*Théol. mixt. scien. med.*) — Le *cauchemar* est un effet naturel de certains états de l'organisme ; les anciens crurent que les oppressions et les visions qui accompagnent le *cauchemar* étaient produites par des démons qu'ils appelaient *incubes* et *succubes* ; les incubes s'attaquaient aux femmes, les succubes s'attaquaient aux hommes. Ce fut une des superstitions du paganisme. Cette superstition a à peu près disparu devant le progrès des sciences physiologiques ; cependant il en reste encore quelques traces dans certaines campagnes. Il est d'une bonne morale de s'attacher à déraciner ces sortes de préjugés.

LE NOIR.

CAUCHY (Augustin Louis). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand mathématicien français dont, la religion et la piété sont restées célèbres autant que la profondeur scientifique, mérite une place ici, à côté des Ampère, des de Blainville, et de plusieurs autres. Il était né à Paris le 21 août 1789 et il mourut à Sceaux le 23 mai 1857. Il fut un des précepteurs du comte de Chambord dans l'exil ; il ne voulut prêter le serment ni au gouvernement de juillet, ni à celui du second empire, mais ce dernier l'en dispensa ; la république de 1848, en affranchissant du serment tous les fonctionnaires, lui avait rouvert sa chaire de la Sorbonne, et Louis Napoléon, après son coup d'État, l'ayant rétabli, fit pour lui et pour Arago une exception à la loi générale.

Les ouvrages de *Cauchy* sont très-nombreux et tous d'une profondeur algébrique telle qu'ils ne sont compris que par quelques grands mathématiciens. Citons seulement ses *Cours d'analyse algébrique*, ceux de *Calcul différentiel*, ceux *D'application de l'analyse infinitésimale à la théorie des courbes*, (1816 à 1826) et sa publication

successive dans toutes les nations. Il prouve par les faits et par l'énumération de beaucoup de pays, où la vraie foi était déjà portée de son temps, et il résume ainsi : « Il nous a été annoncé que l'Eglise » serait sur toute la terre. Le Seigneur lui-même a » attesté que cela était prédit dans la loi, dans les » prophètes et dans les psaumes. Il a prophétisé » qu'elle commencerait par Jérusalem, et qu'elle se » répandrait sur toutes les nations. Il a prédit à » ses apôtres, lorsqu'il est remonté dans les cieux, » qu'ils seraient ses témoins dans Jérusalem, dans » toute la Judée et la Samarie, et jusque dans toute » la terre. Les faits se sont conformés à ses paro- » les. Comment, ayant commencé par Jérusalem, » et de là s'étant accrue dans la Judée et la Sama- » rie, et ensuite sur la terre, l'Eglise s'y agrandit- » elle maintenant, jusqu'à ce qu'enfin elle possède » le reste des nations où elle n'existe pas encore ? » Le témoignage des saintes Ecritures le montre po- » sitivement. Quiconque évangélise autrement, » qu'il soit anathème. Or, celui-là évangélise autre- » ment, qui dit que l'Eglise a péri dans le reste du » monde, et subsiste dans la seule Afrique, et dans » le parti de Donat. (*Ibid.*, cap. 10, n. 25, et c. 11, n. 27 *et seq.*)

Il résulte évidemment de tous ces passages tirés du seul traité *de l'Unité de l'Eglise*, que non-seulement ce saint docteur était dans les mêmes principes que nous sur la catholicité, mais que, pour les prouver, il employait les mêmes raisonnements que nous. Les preuves dont nous combattons les protestants sont celles dont il réfutait les donatistes. Les hérétiques modernes, pour voir leur condamnation, n'ont qu'à voir ce qui a été opposé aux hérétiques anciens.

Et nous voyons de plus que, dans la célèbre conférence de Carthage, entre les catholiques et les donatistes, les donatistes faisaient consister la catholicité, non dans la réunion de l'universalité des nations, mais dans la plénitude des sacrements (*Brev., coll. cum Donat.*, dies 3, c. 3, n. 3.) : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du système protestant. Mais ils furent combattus par les évêques catholiques, qui produisirent les textes convaincants de l'Ecriture sur la diffusion universelle de l'Eglise. Les donatistes non-seulement ne voulurent pas discuter cette question, mais ils n'osèrent pas l'aborder. Ils se rabattirent à soutenir que l'Eglise de Jésus-Christ n'est composée que des hommes vertueux, et ne comprend pas les pécheurs (*Ibid.*, c. 8, ỳ 10.) : ce qui est encore une prétention des protestants.

Voilà une chaîne d'autorité qui embrasse et qui unit ensemble tous les temps écoulés depuis la promesse faite à Abraham. Il en résulte évidemment que la vraie Eglise de Jésus-Christ doit, par son institution, s'étendre sur toute la terre. Nous voyons cette étendue universelle prédite dans l'ancienne loi, par une multitude d'oracles, commandée par Jésus-Christ à plusieurs reprises, exécutée par ses apôtres autant qu'ils l'ont pu, réalisée peu après eux, et dès les premiers temps du Christianisme, revendiquée par les saints docteurs comme un signe de la vérité de leur Eglise et de la fausseté des communions séparées. Comment, en admettant toutes ces autorités, peuvent-ils refuser d'y croire ? Selon eux, l'Ecriture est infaillible ; de leur aveu, les Pères des premiers siècles n'étaient point dans l'erreur. Comment donc peuvent ils se soustraire à l'enseignement unanime de tous les livres sacrés et de tous ces saints personnages ? — Le cardinal de la Luzerne. *Dissertations sur les Eglises catholiques et protestantes*, tom. 2, ch. 8.

GOUSSET.

intitulée, *Exercices mathématiques*, qu'il continua jusqu'à sa mort. Il inséra de 1838 à 1857 plus de cinq cents mémoires dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences et dans ses *Comptes rendus*. M. *Cauchy* aimait à se reposer de ses travaux arides et à s'égayer en composant des poésies légères naïves et pieuses. LE NOIR.

CAUMONT (Arcisse de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet antiquaire et géologue français naquit à Bayeux en 1802; il a fondé plusieurs sociétés savantes et les congrès scientifiques de province dont la première session eut lieu à Caen en 1833.

M. de *Caumont* est l'auteur de plusieurs ouvrages importants, parmi lesquels : *Cours d'antiquités monumentales*, professé à Caen, en 1830; *Histoire de l'art dans l'ouest de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'au 17e siècle*, 6 vol. in-8°, 1831 à 1840; *Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile au moyen âge*, in-8°, 30 pl. 1837; *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, in-8°, 1850; *Statistique monumentale du Calvados*, 3 vol. in-8°, 1847 à 1858; et beaucoup de mémoires.

Personne n'a plus contribué que M. de *Caumont* à propager en France le goût de l'art chrétien. Il vient de mourir après le dernier congrès scientifique tenu à Pau (avril 1873).

LE NOIR.

CAUSE. Les théologiens, aussi bien que les philosophes, sont forcés de distinguer plusieurs espèces de *causes*. Non-seulement nous connaissons une *cause première*, qui est Dieu, mais des *causes secondes*, qui sont les créatures. Parmi celles-ci une *cause* peut-être matérielle ou formelle, efficiente, ou occasionelle, finale ou instrumentale, physique ou morale, totale ou partielle, prochaine ou éloignée, etc. Le détail de toutes ces notions appartient à la métaphysique, et il peut fournir la matière à un traité fort étendu.

Les athées nous disent gravement qu'il n'est pas nécessaire que l'univers ait une *cause première*, qu'il est à lui-même sa *cause*, qu'il a toujours existé et sera toujours, que tout ce qui arrive est un effet nécessaire des combinaisons et du mouvement de la matière.

Selon cette sublime philosophie, tout est nécessaire dans l'univers et tout change, tout s'y fait de toute éternité et tout se succède; les combinaisons de la matière sont nécessaires en général, et aucune n'est nécessaire en particulier, puisqu'il dépend souvent de nous de les changer à notre gré. Quand nous n'aurions pas pour nous le sentiment intérieur et invincible de cette vérité, l'absurdité et les contradictions du langage des athées suffiraient pour nous convaincre de la nécessité de l'existence d'une *cause première*, intelligente et libre, qui a fait le monde tel qu'il est, et qui aurait pu le faire autrement si elle l'avait voulu. *Voyez* DIEU.

Ce même sentiment intérieur, qui est le souverain degré de l'évidence, nous convainc que nous sommes véritablement actifs et non purement passifs comme la matière, que nous sommes par conséquent la *cause efficiente* et proprement dite de nos actions. Mais comme la foi nous enseigne que nous ne pouvons faire aucune action méritoire pour le salut sans le secours de la grâce, c'est une grande question de savoir si la grâce divine est la *cause physique* de nos actions méritoires, ou si elle en est seulement la *cause morale*, dans le même sens que les motifs qui nous déterminent sont censés être *cause* de nos actions ordinaires.

Nous appelons *cause physique*, un être quelconque à la présence duquel arrive toujours tel événement qui n'arrive jamais dans son absence; ainsi le feu est censé être *cause physique* de la lumière, de la chaleur, de la brûlure, parce que ces effets se font toujours sentir plus ou moins, lorsque le feu est présent, et non lorsqu'il est absent; la coexistence constante de ces phénomènes nous fait conclure que l'un est la *cause* de l'autre, qu'il y a une connexion nécessaire entre l'un et l'autre; nous n'avons point d'autre signe pour en juger; nous ignorons la raison *a*

priori pour laquelle le feu produit la lumière, la chaleur et la brûlure. Mais cette *causalité physique* n'a lieu qu'entre un corps et un autre corps, elle ne peut nous donner aucune idée de la manière dont la grâce agit sur nous.

Une *cause morale* se connaît par le signe contraire ; elle ne produit pas toujours le même effet, et souvent un même effet est produit par des *causes différentes*. Ainsi un même motif peut nous faire faire plusieurs actions qui ne se ressemblent point, et une même action peut être faite par plusieurs motifs divers; ceux-ci ne peuvent donc être que *cause morale* de nos actions; il n'y a entre cette *cause* et ses effets qu'une connexion contingente. Cependant un homme qui suggère des motifs à un autre, qui commande, qui conseille, qui excite à faire une action, est aussi censé en être la *cause morale;* elle lui est imputée aussi bien qu'à celui qui l'a faite.

En est-il de même de la grâce? A proprement parler, un motif qui nous détermine à agir, ne nous donne point de force nouvelle ; la force est censée être en nous indépendamment du motif. Or, la grâce nous donne une force que nous n'avons pas naturellement. Il n'y a donc pas non plus une ressemblance exacte entre la *causalité morale* et celle de la grâce. Faut-il s'étonner si la manière dont la grâce agit sur nous est un mystère, dont nous ne pouvons avoir aucune idée par ce qui se passe d'ailleurs en nous, et si les disputes touchant l'efficacité de la grâce sont interminables? *Voyez* Grace, § IV.

Il y a plus : souvent l'Ecriture sainte semble nous donner pour *cause* d'un événement ce qui n'en a été que l'*occasion*; cette équivoque fournit aux incrédules une ample matière de reproches et de déclamations. S'ils étaient moins préoccupés, ils verraient que ce défaut, si c'en est un, est commun à tous les peuples et à toutes les langues, il est très-fréquent dans la nôtre.

Nous disons : Cet homme me donne de l'humeur, il est *cause* de ma damnation ; il n'en a peut-être aucune envie, sa conduite est seulement l'occasion et non la *cause* des passions qui nous dominent. On dit à un jeune homme que les attraits d'une femme le rendent fou, à un bienfaiteur qu'il fait des ingrats, à un père que par sa tendresse il gâte et perd ses enfants, à un maître qu'il rend son valet insolent, etc. Est-ce leur intention? Non, sans doute, personne ne s'y trompe : on conçoit que dans toutes ces façons de parler l'occasion est prise pour la *cause;* et il ne s'ensuit rien. Pourquoi serions-nous scandalisés de trouver le même style dans l'Ecriture sainte ?

Nous demandons à un homme ingrat et brutal : « Faut-il me maltraiter *pour* avoir voulu vous rendre service? » Nous disons d'un écolier qui a mal profité des leçons qu'on lui a données : « Il est bien mal instruit, *pour* avoir étudié sous d'aussi habiles maîtres. » Dans ces façons de parler, *pour* n'exprime certainement pas la *cause*, mais l'événement.

Jésus-Christ dit dans l'Evangile. « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. » *Matth.*, c. 10, ℣ 34. Son intention n'était pas de diviser les hommes, puisqu'il leur a constamment prêché la douceur et la paix; mais il prévoyait que, par la malice et l'incrédulité de plusieurs, sa doctrine serait parmi eux une *cause* accidentelle, ou plutôt une occasion ou un sujet de division ; il avertissait ses apôtres des obstacles qu'ils auraient à vaincre pour l'établir. Dans le même sens, il est dit de lui qu'il a été établi *pour la ruine* et la résurrection de plusieurs dans Israël. *Luc.*, c. 2, ℣ 34. Que l'Evangile et ses ministres sont pour les uns une odeur mortelle qui les tue, et pour les autres une odeur de vie qui les ranime. *I. Cor.*, c. 2, ℣ 6. Ce ne sont pas là des hébraïsmes, comme plusieurs l'ont prétendu, mais des *gallicismes* purs. Encore une fois, ces façons de parler sont communes à toutes les langues.

Conséquemment, la conjonction *ut* de la version latine ne doit pas toujours se rendre en françois par *afin que*, comme si elle exprimait l'intention de celui qui agit ; mais par *de manière que*, expression qui désigne

seulement ce qui s'est ensuivi, même contre le gré de celui qui agissait. Dans l'*Exode*, c. 11, ℣ 9, Dieu semble dire à Moïse : Pharaon ne vous écoutera pas, *afin qu'il* se fasse des prodiges en Egypte. Etait-ce l'intention de Pharaon? Il faut nécessairement traduire *de manière qu'il* se fera, ou je ferai des prodiges, etc. Jésus-Christ dit aux Juifs : « Vous attesterez vous-» mêmes que vous êtes les enfants de » ceux qui ont mis à mort les pro-» phètes. » *Matth.*, c. 23, ℣ 31. Les Juifs n'avaient aucune envie de l'attester ; mais c'est une conséquence qui s'ensuivait de leur conduite. Les apôtres leur disent : « Puisque vous » rejetez la parole de Dieu, et que » *vous vous jugez indignes* de la vie » éternelle, nous nous tournerons du » côté des païens. » *Act.*, c. 13, ℣ 46. Les Juifs n'en jugaient pas ainsi ; mais leur indignité était une conséquence de leur incrédulité. Jésus-Christ avait ajouté : « Vous poursuivrez et mettrez » à mort mes disciples, *afin de* faire » tomber sur vous tout le sang des » justes, etc. » *Matth.*, cap. 23, ℣ 34 et 35 ; *afin* ne désigne point ici l'intention, mais l'événement.

Nous faisons encore la même équivoque en français, lorsque nous disons à un homme avec humeur : C'était bien la peine d'aller là *pour faire* une pareille sottise, ou, ce n'était pas la peine de tant travailler *pour* réussir aussi mal. Nous ne prétendons pas lui reprocher qu'il avait cette intention. Ainsi, lorsque saint Paul dit: « La loi est survenue *pour* augmenter » le péché, » *Rom.*, c. 5, ℣ 20, nous ne sommes pas tentés de conclure que c'était là l'intention de Dieu ; nous pensons qu'il faut traduire : La loi est survenue *de manière que* le péché s'est augmenté, et c'est la remarque de saint Jean Chrysostome.

A la vérité, saint Augustin a donné à ce passage un sens plus rigoureux ; il prétend que Dieu a donné exprès la loi aux Juifs pour augmenter le péché ; afin que, convaincus de la nécessité de la grâce par la multitude de leurs transgressions, ils implorassent le secours de Dieu. L. 3, *contra duas epist. Pelag.*, c. 4, n. 7, etc. Mais cette explication ne paraît pas assez conforme au principe posé par saint Paul, qu'il ne faut pas faire le mal afin qu'il en arrive du bien, *Rom.*, c. 3, ℣ 8 ; et à ce que dit l'Ecclésiastique, c. 15, ℣ 21, que Dieu n'a donné lieu à personne de pécher. Le saint docteur a entendu, comme saint Jean Chrysostome, le passage de saint Paul, touchant la loi ancienne. L. 1, *ad Simplic.*, q. 2, n. 17, et l. 2, *contra advers. legis et prophet.*, c. 11, n. 36. L'autre explication n'est donc pas incontestable.

De même lorsque l'Ecriture semble attribuer à Dieu l'aveuglement, les erreurs, l'incrédulité, l'endurcissement des pécheurs, nous ne conclurons pas, comme Calvin, comme les manichéens, comme les incrédules, que Dieu a donc mis lui-même ces mauvaises dispositions dans leur cœur, mais que sa patience, ses bienfaits, ses menaces ou ses châtiments n'ont abouti qu'à ce funeste effet ; qu'il l'a permis, qu'il n'a point fait usage de sa toute-puissance pour l'empêcher. Dans ce sens il est écrit que Dieu suscita un ennemi à Salomon, *III Reg.*, c. 11, ℣ 23 ; que Dieu avait commandé à Séméi de maudire David, *II Reg.*, c. 16, ℣ 10 ; qu'il a envoyé un esprit de mensonge dans la bouche des faux prophètes, *III Reg.*, c. 22, ℣ 22 ; qu'il leur a donné un esprit de vertige, *Isaï.*, c. 19, ℣ 14 ; qu'il les a séduits, c. 63, ℣ 17 ; *Jerem.*, c. 20, ℣ 7 ; qu'il les a trompés, *Ezech.*, c. 14, ℣ 9 ; qu'il a livré les philosophes à un sens réprouvé, *Rom.*, c. 1, ℣ 28 ; qu'il a envoyé un esprit d'obstination, *ibid.*, ℣ 8 ; qu'il a tendu un piége d'erreur, *I Thess.*, c. 2, ℣ 11 ; qu'il aveugle les pécheurs, les endurcit, les rend sourds aux remontrances, *Exod.*, c. 4, ℣ 21 ; *Rom.*, c. 9, ℣ 17, 18, etc.

Sans cesse l'Ecriture répète que Dieu est saint, ennemi du crime, qu'il ne le commande point, mais qu'il le défend et le punit ; qu'il déteste l'impiété, qu'il ne trompe, ne séduit, ne tente personne ; elle dit que les pécheurs s'aveuglent et s'endurcissent eux-mêmes : Dieu n'y a point de part. Nous ne citerons à ce propos qu'un seul passage. « Ne dites » pas : *Dieu me manque* : ne faites » point ce qu'il défend. N'ajoutez pas :

» *C'est lui qui m'a égaré*; car il n'a » pas besoin des impies.... Le Seigneur » n'a commandé à personne de mal » faire, il ne donne lieu de pécher à » aucun homme, il ne veut point augmenter le nombre de ses enfants » infidèles et pervers. » *Eccli.*, c. 15, ℣ 11.

Cent expressions équivoques ne peuvent obscurcir une vérité aussi claire; celles que nous avons citées ne pouvaient pas plus tromper les Juifs que nos discours ordinaires ne trompent nos concitoyens. Si les incrédules y trouvent un piége d'erreur et un motif d'opiniâtreté, c'est qu'ils le veulent; Dieu n'est pas plus l'auteur de leur entêtement que de l'endurcissement de tous les pécheurs.

Dans *Isaie*, c. 43, ℣ 24, Dieu dit aux Juifs : *Vous m'avez fait servir à vos péchés.* Les Juifs avaient-ils donc le pouvoir de faire contribuer Dieu à leurs péchés ? Non, sans doute; mais par leur obstination, les bienfaits de Dieu ne servaient qu'à les rendre plus méchants et plus ingrats.

Au contraire, ce qui est la vraie *cause* d'un événement est quelquefois exprimé dans l'Ecriture sainte, comme s'il n'y avait pas contribué. Dans *Jerem.*, *Thren.*, c. 5, ℣ 16, les Juifs disent : » *Malheur à nous, et nous avons pé-* » *ché,* » c'est-à-dire, *car* ou *parce que* nous avons péché : la conjonction hébraïque n'indique pas seulement la suite accidentelle, mais l'effet du péché.

Saint Augustin, dira-t-on, s'est servi de tous les passages objectés par les incrédules, pour prouver que Dieu est véritablement la *cause* de la malice et de l'endurcissement des pécheurs. Lorsque Julien lui répond que les pécheurs ont été abandonnés à eux-mêmes par la patience divine, saint Augustin soutient que, selon saint Paul, il y a eu un acte de patience et un *acte de puissance* ; et il le prouve par ces mêmes passages : *Contra Jul.*, l. 5, c. 3, nº 13; c. 4, nº 15, etc.

Il n'est pas vrai que saint Augustin ait soutenu cette doctrine; il s'est servi lui-meme du passage de l'Ecclésiastique que nous venons de citer, pour réfuter ceux qui rejetaient sur Dieu la *cause* de leurs péchés. *L. de grat. et lib. arb.*, c. 2, nº 3. Il dit que Dieu endurcit, non en donnant de la malice au pécheur, mais en ne lui faisant pas miséricorde. *Epist.* 194 *ad Sixtum*, c. 3, n. 14. Que s'il endurcit en ne faisant pas miséricorde, ce n'est pas qu'il donne à l'homme ce qui le rend plus méchant, mais c'est qu'il ne lui donne pas ce qui le rendrait meilleur, *ad Simplic.*, l. 1, q. 2, nº 15, c'est-à-dire, une grâce aussi forte qu'il la faudrait pour vaincre son obstination. *Tract.* 53 *in Joan.*, nº 6, et suiv. En cela même consiste l'*acte* de *puissance* que Dieu exerce pour lors : cette puissance ne brille nulle part avec plus d'éclat que dans la distribution qu'elle fait des grâces comme il lui plaît; mais les pélagiens ne voulaient pas que le pécheur eût besoin de grâce.

Le saint docteur dit que Pharaon endurcit lui-même son propre cœur, et que la patience de Dieu en fut l'*occasion. L. de grat. et lib. arb.*, nº 45; *Serm.*, 57, nº 8, *in ps.* 140. nº 17. Il soutient que Dieu ne nous aide jamais à pécher, *de pecc. merit, et remiss.*, l. 2, nº 5; que quand nous disons à Dieu de ne pas nous introduire en tentation, nous demandons de ne pas nous y laisser tomber en nous abandonnant. *Epist.* 157, nº 16, *De dono persev.*, nº 9 et 12, etc.

Origène, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, ont expliqué de même les passages de l'Ecriture qui regardent l'endurcissement, et qui semblent attribuer à Dieu la *cause* du péché. C'est donc très-mal à propos que Calvin, Jansénius et tant d'autres ont prétendu avoir puisé dans saint Augustin les impiétés qu'ils ont soutenues; et c'est une injustice de la part des incrédules, d'affirmer que saint Augustin a été dans les mêmes opinions que Jansénius et Calvin. Voyez GRACE, § III. BERGIER.

CAUSE, EFFET, CAUSALITÉ. (*Théol. mixt. philos. psychol. ontol.*) — Il y a trois idées-mères qui n'en font qu'une, et qui sont le germe et la base de toute la richesse intellectuelle. C'est l'idée de *cause*, l'idée d'*effet*, et l'idée du rapport de la *cause*

à l'*effet*. Avec cette trinité dans la vision, vous avez l'homme ; sans elle vous avez l'animal. Ces trois idées ne font qu'une seule idée, car il est impossible d'avoir l'idée de *cause* sans qu'elle implique celle d'*effet*, ni celle d'*effet* sans qu'elle implique celle de *cause*, ni celle du rapport entre la *cause* et l'*effet*, de la *causalité*, sans qu'elle implique celle de *cause* et celle d'*effet*. C'est donc une trinité dans l'unité et une unité dans la trinité, comme en Dieu, qui est le type éternel, en même temps que la *cause* éternelle de toutes choses. Cette trinité de l'idée, racine de toutes les idées, est une des manifestations du créateur dans son image. L'idée de *cause* correspond au père, l'idée d'*effet* correspond au fils et l'idée du rapport de l'un à l'autre correspond à l'esprit. Dans l'intelligence créée, ce ne sont que des idées et des relations fugaces ; mais leurs types en Dieu sont des entités éternelles, constantes, immuables qui se personnifient éternellement, et auxquelles n'a pu être donné un meilleur nom que celui de personnes, de Père, de Fils et d'Esprit. C'est en Dieu la vie divine, toujours *éveillée*, qui jamais ne commence et ne finit jamais ; dans l'homme, c'est la vie intellectuelle qui veille ou qui dort, qui commence, finit et recommence.

Avec cette trinité de l'idée-mère, vous avez l'esprit intelligent qui se joue dans les générations des idées, vous avez la parole, vous avez la langue. Toute proposition simple ou composée est une combinaison de l'idée de *cause* diversement nuancée avec l'idée d'*effet* diversement nuancée, et de l'idée du rapport entre les deux termes exprimée par le verbe. La *cause* peut, en se variant, devenir subjective, efficiente, occasionnelle, déterminante, finale, matérielle, etc ; l'*effet* peut, en se variant, prendre toutes les nuances correspondantes à ces modifications de la *cause*, et le verbe également. La proposition la plus simple, par exemple *Dieu est saint*, exprime les trois choses : *cause*, *rapport*, *effet*, et cela est tellement essentiel à tout langage d'être intelligent qu'il est impossible de concevoir un accollement de deux mots signifiant quelque chose, sans que les trois termes y soient exprimés ou sous-entendus, mis dans leur ordre naturel ou dans un ordre inverse. *La bonté de Dieu*, voilà l'*effet*, le *rapport* et la *cause*. Une proposition quelconque, avec son sujet, son verbe et son attribut est une image de la même trinité ; un syllogisme avec ses deux extrêmes et son terme moyen, avec ses deux prémisses et sa conclusion, en est une aussi. Tout le répertoire des idées humaines se résoud dans ce trias ; tout ouvrage de l'esprit, tout livre n'est qu'une série d'enchaînements et de combinaisons des mêmes termes retournés dans tout ordre, présentés sous mille faces.

L'esprit humain est tellement philosophe, que, pour exprimer la chose la plus ordinaire et la plus banale, il retourne à la *cause*. La *cause* assiste à toutes ses opérations, elle est dans ses mots.

Et les écoles positivistes prétendent reléguer la *cause* dans l'inconnu et l'impénétrable qui fait perdre le temps ! elles l'éliminent, avec toute la métaphysique que son idée engendre ! qu'elles fassent taire la pensée et la parole, qu'elles réussissent, comme le fakir hindou, à s'annihiler dans le silence et dans la nuit absolus, qu'il n'y ait plus pour elles de pensée ni de langage, et elles nous auront donné le modèle de ce que l'homme deviendra sans son idée de la *cause*.

Le Noir.

CAUSES FINALES. (*Théol. mixt. scien. nat.*) — Nous revenons de passer quelques heures au jardin d'acclimatation du bois de Boulogne près Paris (25 juillet 1873), et nous avons rêvé tout le temps aux *causes finales* que révèle la nature, en quelque lieu qu'on l'observe et en quelque détail qu'on l'étudie.

Comment pourrait-on croire, nous disions-nous, en regardant le dromadaire, cet animal si doux qui se couche pour recevoir son fardeau, dont la marche est si moëlleuse, dont la course est si rapide, dont les pieds sont des tampons applatis qui enfon-

cent aussi peu que possible dans le sable, dont la sobriété est si grande, qu'il lui suffit, pour 24 heures, d'un moment de pâture dans les absinthes, les genêts et les orties, qui emporte dans son estomac sa provision d'eau pour huit jours et qui sent la source de si loin qu'il la fait découvrir aux hommes, comment croire que cet animal qui apaise sa faim en ruminant, ne soit pas fait en vue des services qu'il doit nous rendre dans le désert ?

Il s'agenouille des quatre membres sur l'ordre d'un enfant et attend, dans cette position, aussi longtemps qu'on le désire ; son poitrail est une colonne calleuse lui servant de support au milieu du corps quand il est agenouillé ; ses articulations des genoux, des membres antérieurs et des membres postérieurs, sont tellement libres et la peau en est tellement élastique que les deux parties du membre s'appliquent exactement, dans toute leur longueur, l'une sur l'autre ; les genoux et les protubérances des femurs sont garnis de callosités qui sont comme des pieds de second ordre, et forment, avec le poitrail, cinq supports sur lesquels l'animal agenouillé se trouve d'aplomb ; et, si l'on peut soutenir que ces callosités sont venues par l'habitude prise de se coucher de la sorte sur le ventre, on ne peut pas dire, du moins, que cette grande machine vivante, à moitié disloquée de la sorte, ne soit faite tout entière pour cette manœuvre et pour les autres usages qu'on en tire. Ses bosses, ou sa bosse, sont de graisse et constituent un appui moëlleux pour sa monture ; ses yeux, que pourrait blesser le ciel ardent du désert s'ils étaient autrement disposés, sont dirigés en bas et horizontalement, mais la grande longueur de ce cou flexible permet à l'animal de regarder dans toutes les directions ; ils sont d'ailleurs protégés contre le soleil éblouissant par des sourcils tellement proéminents que ce sont de vrais parasols, et contre les vents et les sables volants par des touffes de cils, placés surtout en avant, qui forment un épais grillage.

Faites donc croire à l'Arabe que tant de conditions d'appropriation à la vie du désert, se soient produites à la longue par des transformations qu'auraient amenées dans la constitution de cet animal, ainsi que le prétendent Lamarck et Darwin, les usages mêmes auxquels on l'a fait servir ?

Est-ce que la trompe de ces éléphants n'est pas faite pour la préhension des aliments solides et pour servir à l'animal de vase à verser les liquides dans sa bouche ? Ce monstrueux animal, dont l'intelligence paraît annoncer un ancien roi de la terre qui a pris en patience son parti devant le vainqueur, me rappelait un fait des plus curieux qui s'est passé pour la première fois en Europe il y a deux ans. Après des milliers d'essais infructueux en vue d'amener un mâle et une femelle de ces proboscidiens à l'accouplement, on a enfin réussi, dans notre Jardin des Plantes, le 6 mai 1871. Le couple d'éléphants adultes qui y est depuis quatorze ans et qui ont près de vingt-cinq ans d'âge aujourd'hui, se trouvèrent bien disposés ce jour-là ; on appela aussitôt tous les professeurs et tous les employés ; et en présence de cinquante témoins, dont la vue ne les dérangea nullement, se fit, pour la première fois dans l'ancien monde civilisé, l'accouplement qu'on désirait fort d'obtenir et que Buffon aurait été si heureux de voir. Contrairement à ce qu'il en a dit, il se fait en la manière du cheval. Le cheval, en effet, et l'éléphant sont deux pachydermes. Il dura dix minutes, et l'on pût voir à la facilité avec laquelle il s'opéra, que la providence a mis les choses en parfaite harmonie dans ces colosses vivants comme dans les petits êtres. Les grâces douces n'y manquaient pas plus qu'entre deux ramiers ; les cris devenaient des chants ; les gros mouvements de séduisantes caresses ; la femelle surtout était frémissante ; ses émotions étaient sans mesure. On avait devant les yeux le plus beau des spectacles, l'accomplissement du mystère de la reproduction vu pour ainsi dire au microscope ; tout en était grossi par la grosseur même des acteurs. Dites-nous donc s'il n'y a pas là comme partout dans l'œuvre de

Dieu, la proportion entre les moyens et la fin ?

On croit que la femelle du jardin des plantes est pleine ; on croit même avoir constaté les mouvements du fœtus ; et, si l'on ne se trompe pas, mais nous en avons un fort soupçon, on saura si, selon le dire de Buffon, la mère porte trois ans, ou seulement, comme le prétendent nos modernes naturalistes, 27 à 28 mois ; on verra aussi comment se réalisent chez l'énorme pachyderme les soucis de la maternité. Il est étonnant qu'on ne sache pas encore ces particularités d'histoire naturelle, maintenant que les communications avec l'Inde, où l'on élève les éléphants comme chez-nous les chevaux, sont devenues si faciles et si fréquentes. Quoi qu'il en soit, nous remercierons un jour la zoologie moderne de nous avoir révélé, après tant d'autres, ce détail intéressant des créations de Dieu.

Comment penser que cet oiseau magnifique et si original, qu'on nomme le serpentaire, parce qu'il vit de serpents dans les plaines broussailleuses et arides de l'Afrique méridionale et des environs du Cap, espèce d'aigle élégant, rappelant par sa tête la forme des milans, porté sur des jambes fines de près d'un mètre de hauteur, et seulement emplumées jusqu'à l'articulation qui correspond au genou, n'a pas reçu de la nature ce bec d'oiseau de proie fendu et recourbé, si aigu et si solide, pour couper les serpents, et surtout ces tarses aux puissantes griffes pour marcher, comme sur des échasses, au milieu des vipères, courir après elles, ne leur présenter à saisir et à mordre qu'un petit os mince et dur, les éparpiller et en faire sa proie ? L'homme, qui cherche depuis qu'il le connaît, à l'acclimater dans les contrées infectées de serpents, telles que la Martinique, où pullule le fer-de-lance, aurait-il pensé à utiliser cet animal pour la destruction des reptiles, si la nature ne l'avait construit pour les attaquer avec succès, et ne lui avait donné l'instinct de les dévorer ?

Comment ne pas penser que les dents de ces carnassiers sont faites pour déchirer des chairs, que celles de ces herbivores sont faites pour broyer les herbes, que celles de ces rongeurs sont destinées à ronger les écorces ? Qui oserait dire que ce soient les efforts de la bête elle-même et l'habitude qu'elle a contractée qui ont amené ces conformations ? N'est-il pas évident que de le supposer ne paraît guère plus spirituel que de mettre, comme on le dit dans la campagne, la charrue avant l'attelage. C'est pourtant là l'esprit des Lamark et des Darwin.

Peut-on regarder ce fouisseur d'Amérique, le tatou, sans penser que ces ongles, si longs et si forts, lui sont donnés pour creuser ses terriers tortueux ; que cette carapace étrange, espèce de bouclier, qui lui couvre tout le corps, et dont un morceau, détaché pour laisser la liberté du cou, couvre la tête, mais qui, loin d'être rigide comme celle de la tortue, se compose d'une multitude d'anneaux en forme de cotte de mailles, permettant à l'animal de s'enrouler dedans comme le hérisson, ne lui a pas été donnée, comme à la taupe son dos plat et si bien rembourré, pour supporter la terre qui tombe en abondance quand il creuse ses galeries souterraines ?

Voyez ce flamant, ce magnifique échassier, d'un si beau plumage rose et rouge-feu ; voyez-le barboter en retournant sa tête au bout de son long cou, entre ses grandes jambes qui lui permettent de se promener dans un ou deux pieds d'eau ; voyez-le chercher les poissons et les vers dans les vases, en se servant de son bec à l'envers, dont la mandibule supérieure quand il est dans l'air, devient l'inférieure quand il est dans l'eau, et est recourbée à cette fin. Que Lamarck uous dise que c'est à force de barboter de cette manière que ce bec a pris cette forme, le croirez-vous ? Cependant vous ne pourriez pas réfuter facilement ni Lamarck ni Darwin dans leurs ingénieuses hypothèses pour rejeter les *causes finales*, si, comme nous le dirons, la géologie n'était venue donner la réfutation péremptoire.

Voyez, dans l'aquarium, ce petit

poisson de nos contrées, qu'on appelle l'épinoche; ces épines dorsales libres ne sont pas là pour servir de nageoires, mais la nature ne s'est pas trompée; elles y sont pour servir d'armes défensives au petit poisson contre les gros, même contre le brochet qui se garde bien de l'attaquer. Et pourquoi ce passage formé de brins de bois et d'herbes que garde le mâle? M. Coste nous l'a appris, c'est une découverte. Ce petit manchon est un nid à deux ouvertures, dans lequel la femelle a déposé ses œufs; c'est le mâle qui l'a construit, et c'est lui qui le surveille ; et il le surveillera jusqu'à l'éclosion ; et il protégera ses petits jusqu'à leur formation complète. Il n'y aurait pas là une précaution intelligente et calculée de la nature en vue de la reproduction de ces petits êtres et contre l'extinction de leur espèce !

Les crabes qui sont dans cette cage transparente pleine d'eau de mer et qui se promènent sur ces fragments de rochers, chercheraient, si on les laissait libres, le chemin de leur côte natale et le retrouveraient peut-être. M. Robert Fox de Falmouth, ville qui se trouve à deux lieues du cap Lizard, a fait sur ces crustacés une observation bien curieuse. Des pêcheurs en avaient apporté dans une boîte et en bateau à trois lieues de leur habitat naturel ; ils avaient eu soin de leur appliquer sur la coquille les marques d'un fer rouge, pour les vendre, afin que chaque acheteur pût reconnaître son lot. Une de ces boîtes se brise, et les crabes s'enfuient pendant la nuit dans la campagne. Ils sont perdus? oui pour celui qui les avait pris, non pour eux-mêmes. Quelques jours après, en effet, ils furent retrouvés avec leurs marques dans les rochers mêmes où ils avaient été d'abord pêchés. Qui leur avait appris à s'orienter ? qui les avait conduits, à travers champs, à la mer et à leur canton même ? leur instinct, direz-vous ? Oh! sans doute, mais leur instinct, c'est l'esprit universel, c'est l'esprit de Dieu qui pourvoit à ses œuvres :

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Il fait naître et mûrir les fruits....

Ces petits océans d'un mètre de profondeur, dont nous voyons l'intérieur à travers ces vitrines, avec les poissons et les coquillages prisonniers qui les habitent, nous donnent une idée de ce que sont dans leur séjour humide les homards et tous les crustacés qu'on pêchait, il y a quelques semaines (avril 1873), à des profondeurs de deux lieues et plus (3125 brasses) dans l'océan de Dieu, sur la route des Indes occidentales, pendant les sondages pour l'immersion du nouveau câble anglais sud-amérique de Ténériffe à Saint-Thomas. La profondeur était si grande que la sonde, armée de son filet, mettait 6 heures à tomber jusqu'au fond, et que chaque coup de filet demandait 12 heures. La vie était partout, mais ce qu'on ramenait ne ressemblait pas à ce qui vit dans nos mers littorales. Les homards y étaient parfaitement transparents, et si certains crustacés étaient complétement dépourvus d'yeux, et avaient, pour compensation, des pinces d'une délicatesse extrême, d'autres êtres aquatiques de ces régions avaient des yeux si grands que le corps tout entier paraissait être devenu l'organe de la vue. Pourquoi ces particularités, si ce n'est parce que la lumière devient presque nulle à ces grandes profondeurs, et que tout ce qui y vit a son organisme calculé pour y pouvoir vivre selon son espèce? Dira-t-on, avec Lamarck et Darwin, que la raison pour laquelle les crustacés aveugles y sont sans yeux, c'est qu'ils les ont perdus à la longue à force de ne pouvoir s'en servir, et que s'ils ont les organes du tact si délicats, c'est qu'ils ont, comme nos aveugles, tellement exercé ces organes qu'ils ont fini par gagner en perfection ce qu'ont perdu ceux de la vue ? Mais ces autres animaux qui vivent dans le même milieu et qui sont tout yeux donnent la réponse ; il y a dans ces abîmes assez de lumière encore pour que l'organe de la vue n'y soit point inutile, et ces animaux l'ont reçu tellement développé qu'il peut recueillir assez de rayons, par ses énormes loupes, pour subvenir aux besoins du reste de son corps, devenu si peu considérable re-

lativement à l'œil. Qui oserait dire aussi que le homard transparent ne voit pas par tout son corps et que ce n'est pas pour cela qu'il est transparent? Car l'organe de l'œil n'est qu'un vestibule pour la lumière: c'est le nerf optique qui voit, en recevant la sensation du rayon lumineux; et en supposant ce nerf épanoui dans toute la circonférence, on pourrait voir partout, comme on a le tact partout, à la condition que la peau fût transparente, c'est-à-dire laissât passer la lumière. Là-dessus le mystère reste et pourra rester bien longtemps. La délicatesse du toucher, qui paraît avoir pour but de remplacer la vision, semble dire qu'elle n'existe point; car on ne trouvera jamais en défaut, pas plus dans les menus détails que dans les grands ensembles, la mathématique éternelle.

Allons au castor. Oh! c'est au Canada qu'il faudrait le voir, et voir ses travaux. Pourquoi, dans la bouche de cet industrieux animal, ces dents incisives si vigoureuses, qui repoussent si fortement de la racine à mesure qu'elles s'usent en avant? N'est-ce pas pour qu'elles lui servent à couper les racines et les arbres de toute dureté dont il fera ses constructions? Il paraît un des plus obtus des animaux, et cependant, il est le plus intelligent de tous pour son industrie architecturale. Pourquoi, après avoir vécu isolés dans leurs terriers pendant l'été, ces animaux se réunissent-ils en société à l'approche de l'hiver, au nombre quelquefois de deux ou trois cents, si ce n'est parce qu'ils y sont poussés par une intelligence, qui n'est pas en eux, en vue de leurs constructions pour lesquelles il faut un grand ensemble d'ouvriers? pourquoi choisissent-ils, autant que possible, une eau courante, et coupent-ils leurs matériaux du côté de l'avant, si ce n'est pour que le courant leur serve au transport des arbres dont leur digue sera faite? Pourquoi une eau profonde, si ce n'est afin qu'elle ne gèle pas jusqu'au fond? Pourquoi donnent-ils à leur digue une forme courbe, dont la convexité est dirigée contre le courant, si ce n'est afin qu'elle résiste comme une voûte et ne soit point emportée? Pourquoi la forment-ils de branches vivantes entrelacées, mêlées de pierres et de limon, et la renforcent-ils tous les ans, si ce n'est afin que les branches germent et finissent par former une haie vive de trois à quatre mètres de largeur à sa base? Pourquoi, quand la digue est finie, la société des ouvriers se divise-elle par groupes de trois ou quatre familles pour construire des huttes ovalaires de deux mètres de diamètre environ, si ce n'est pour qu'elles leur servent d'habitations? Ces huttes ont deux étages, un supérieur qui est à sec, c'est là qu'ils habitent, et un inférieur, qui est sous l'eau, c'est la cave à provisions où ils entassent leurs écorces, Pourquoi l'étage supérieur est-il sans ouverture, et la porte de sortie et d'entrée est-elle à l'étage inférieur et sous l'eau, en sorte que l'habitant ne peut arriver chez lui qu'après avoir plongé dans la rivière ou dans l'étang, si ce n'est pour être à couvert des ennemis? Que l'étang ou la rivière gèle , ils ne sortiront point , ou pratiqueront un trou de sortie dans la glace. Pourquoi, non-seulement ces dents et ces machoires si fortes dont nous avons parlé, mais aussi ces pattes, si ce n'est pour pétrir et façonner comme avec des mains? Pourquoi cette queue plate et ovale comme une rame, ou plutôt une pagaie, si ce n'est pour servir à la natation? Nous ajouterions, si ce n'est aussi pour s'en servir comme d'une truelle ainsi qu'on l'a cru si longtemps, mais il paraît que leurs pattes et leurs dents leur suffisent et qu'ils ne se servent pas de leur queue pour cet usage. Ce ne sont pas assurément les castors qui ont inventé leur art pour ces destinations; ils ne sont pas plus les créateurs de leur instinct qu'ils ne sont les créateurs de leurs organes; et qui oserait le dire à l'observation de cet animal idiot parmi les plus idiots? Il y a dans toutes ces choses une intelligence, et cette intelligence n'est autre que l'intelligence générale de la nature, celle qui en fait toutes les harmonies, l'intelligence de Dieu?

Du castor, descendons à ce ver de

terre que les savants appellent le lombric, d'autres la hachée, et qui est si commun dans les terrains gras ; nous trouvons autant d'esprit dans cet infime animal que dans les plus parfaits. M. le docteur Robert l'a étudié dans ces derniers temps, et voici ce qu'il a découvert ; laissons le parler lui-même :

« Le lombric, que j'aime mieux appeler ver de terre, parce que ce terme est compris de tout le monde, le ver de terre se creuse dans le sol des galeries aboutissant à un terrier où il accumule et cache des provisions. Pendant le jour, il dort d'habitude et reste caché, car il craint la lumière, mais la nuit il sort de sa retraite et va à la recherche de sa nourriture qui consiste principalement en feuilles tombées. Il s'accroche à elles, les pousse ou les attire, et parvient, à force de patience et d'adresse, à les transporter dans son trou. C'est ainsi qu'on voit peu à peu disparaître assez rapidement de la surface du sol les feuilles qui le jonchent parfois. Les vers de terre s'en sont emparés. Comme ils ne sont pourvus d'aucune enveloppe protectrice et qu'au fond de leurs terriers ils ne pourraient opposer qu'une résistance vaine aux attaques de l'ennemi qui viendrait les y assaillir, ils ont soin d'accumuler à l'entrée extérieure de leurs galeries de petits cailloux qu'ils y amènent souvent de fort loin pour en dissimuler l'ouverture.

« C'est pendant la nuit que les vers de terre se livrent à ce travail. Rien n'est plus curieux, que de les voir à l'œuvre. Dès qu'ils ont découvert le caillou qui leur convient, ils s'arc-boutent, le soulèvent, se glissent au-dessous et le traînent dans leur marche rampante. Que de fois leur fardeau glisse et leur échappe ! que de fois ils recommencent la même manœuvre ! que de patience ! que d'efforts ! Le travail cependant se fait avec une certaine rapidité, et il ne faut pas souvent plus d'un quart d'heure pour que le petit monticule de graviers et de cailloux soit élevé. Dans les jardins dont les allées, sont couvertes de gravier, on voit souvent ainsi de petits monticules et tout autour une place circulaire où la terre se montre à nu. Ce sont l'œuvre nocturne du courageux et patient ver de terre. Qu'on les détruise avec précaution, et l'on ne tardera pas à trouver l'ouverture de la galerie, au fond de laquelle s'est réfugié le petit travailleur. Creusez la terre, et vous verrez bientôt enroulé sur lui-même, reposant sur des débris de feuilles rongées dont il ne reste plus que des fibres ligneuses, le ver de terre auteur de ces travaux, dont à première vue nous ne l'aurions point cru capable. »

Est-ce le ver de terre qui a inventé ces industries ? Mais alors pourquoi n'en invente-t-il pas de nouvelles ? Non, il suffit de le voir pour comprendre qu'il ne fait que suivre une loi intelligente, mais dont l'intelligence n'est pas en lui et à l'inventiou de laquelle il est étranger.

A celui qui prétendrait s'arrêter à l'instinct animal comme cause première de ces merveilles, ainsi qu'on le fait à l'égard de l'homme, en le disant, avec le célèbre Proudhon, *autonome* jusqu'à se faire lui-même toutes ses lois, tout son répertoire intellectuel, toute sa morale, que pourtant on admet devoir être réglée sur une justice qu'on fait absolue tout en repoussant l'absolu, contradiction manifeste, à celui-là je répondrais : eh bien, voyez les plantes, voyez les minéraux eux-mêmes ; y a-t-il moins d'intelligence dans toutes ces choses? Vous ne pouvez pas, cependant, leur donner l'esprit particulier qui inventerait et exécuterait de lui-même. La matière brute, dans les phénomènes de l'aimant, dans ceux de l'électricité, dans ceux des affinités capillaires, dans ceux de la cristallisation, montre-t-elle moins d'esprit de combinaison et d'harmonie ? Voyez, par exemple, la plante qu'on nomme *la rue* dans sa fécondation : les organes mâles, les étamines, naturellement très-étalés avec les anthères qui les terminent et s'étendent lâchement sur des pétales concaves, au moment de la fécondation des organes femelles, des carpelles avec leurs pistils et leurs ovaires, se redressent visiblement devant l'œil

de l'observateur, les uns après les autres, entrent en érection, vont s'appliquer sur l'ouverture de l'ovaire appelé le stigmate du pistil, y répandent, de leurs anthères, le pollen, et, dès que l'acte de la fécondation est accompli, reprennent leur première place. Est-ce moins étonnant que tout ce que fait le castor pour la conservation de son espèce ? Est-ce moins intelligent dans sa loi que ce que fait le ver de terre ?

Voyez la vallisnerie, qu'a chantée le poëte Delille dans ses *trois règnes*; cette plante aquatique (*vallisneria spiralis* de Linné) est-elle moins ingénieuse, dans sa manière de veiller à sa reproduction ? Elle fleurit au fond des eaux, et là ne pourrait pas se féconder par suite de l'absence d'air et d'oxygène en quantité suffisante, que fait-elle ? La fleur mâle et la fleur femelle sont distinctes, le spathe de la fleur mâle s'ouvre, la fleur se détache de son support, et, formée en ballon rempli de pollen, remonte à la surface de l'eau sur laquelle elle flotte comme une petite bulle ; de son côté, la fleur femelle, retenue à la tige par une spirale légère comme un fil, détend cette spirale, ladéroule, et, la spirale s'allongeant, va flotter elle-même à la surface. Mais arrivée à la surface, elle rencontre la fleur mâle qui l'attendait ; le ballon de celle-ci crève, fait une explosion et répand, à l'entour, son pollen ; la fleur femelle en reçoit dans l'air libre quelques granules qu'elle happe, et est fécondée ; elle est satisfaite, et alors, ne désirant plus rien, sa spirale s'enroule de nouveau, se resserre, la ramène à la tige, et c'est sur la tige, au fond de l'eau, que l'ovule fécondé deviendra le fruit qui reproduira la plante. Y aura-t-il jamais dans une combinaison pour arriver à ses fins plus d'ingéniosité ? Or, à qui donc revient cette finesse ? Est-ce à la plante ?

Allons au fourmillier, ce mammifère de l'ordre des édentés sans mâchoires. Pourquoi sans mâchoires, si ce n'est parce qu'il n'en a pas besoin? Et pourquoi cette langue filiforme, surnaturellement extensible, toujours chargée d'une salive visqueuse, si ce n'est pour pénétrer par elle dans les galeries souterraines des fourmis, et la retirer chargée de ces insectes qui se collent dessus, ainsi que de leurs chrysalides vulgairement appelées leurs œufs, et de leurs larves, trois choses qui font l'unique nourriture des fourmilliers ? Pourquoi aussi ces ongles robustes et tranchants aux pattes antérieures, si ce n'est pour fouir dans les fourmillières, car les fourmis creusent leurs galeries très-profondément dans le sol ; les amas de petites pailles qu'on voit par-dessus n'en sont que le toit de chaume, et leurs chrysalides et larves sont plus ou moins profondément enterrées ou tenues captives par les fourmis ouvrières selon qu'il fait plus ou moins froid. Les ongles de devant du fourmillier sont si forts, en vue de leur destination, qu'à l'état de repos, reployés qu'ils sont contre une callosité du poignet, ils forcent l'animal à poser le pied sur le côté et lui rendent la marche pénible ; mais si la fuite devant l'ennemi est difficile, l'ongle est là qui suffit à la défense.

Voyez cet oiseau de la grosseur d'une corneille environ, mais dont le bec est presque gros et long comme tout son corps, et, à coup sûr, plusieurs fois comme la tête. C'est le toucan, oiseau du Nouveau Monde. Aurait-il besoin d'un tel bec pour briser des fruits durs, pour décrocher des coquillages, ou pour d'autres fonctions de ce genre nécessaires à sa subsistance? Il y a des oiseaux qui ont des becs très-forts pour des destinations semblables, mais ces becs n'ont jamais de pareilles dimensions ; trop de grandeur ne va pas avec la force ; le créateur le savait bien ; aussi est-ce tout autre chose en ce qui est du toucan. Ce bec est d'abord ainsi fait pour loger une langue particulière, qui a besoin d'être en liberté dans une grande boîte ; cette langue est longue, étroite et garnie de soies longues et serrées qui la font ressembler à une plume ; toute légère qu'elle soit, elle tient beaucoup de place. Le bec n'est point lourd ni gênant, car il est lui-même léger comme une plume ; sa structure celluleuse rend ses parois semblables à des parois de papier ; l'animal vit de fruits

légers, d'insectes, de petits œufs d'oiseaux et même de petits oiseaux venant d'éclore, et il a l'habitude de jeter sa nourriture en l'air, de la recevoir dans ce large bec et de l'avaler sans la mâcher. On a compris cette nouvelle ingéniosité de la nature; la langue est un filet qui embarrasse la proie et le bec est, d'une part, pour cette langue, un étui, et de l'autre un entonnoir.

Entrons dans cette serre. Voici le népenthe. Mais il faudrait le voir à Madagascar et dans les Indes. Pourquoi cette urne au bout de cette vrille recourbée qui termine la feuille? Et pourquoi cet opercule qui lui sert de couvercle? Le couvercle bouche l'urne hermétiquement la nuit et le matin, mais s'ouvre dans le jour. Serait-ce une coupe de rafraîchissement qui serait offerte au voyageur altéré? Linné l'a cru, et, en effet, la coupe se remplit, durant le nuit, d'une eau limpide qui est secrétée par la feuille elle-même et distillée par elle, gouttelette à gouttelette, le long de la vrille qui est un long tube capillaire; et la quantité en est équivalente à un verre d'eau. « Quel est le voyageur botaniste, s'écrie Linné, qui venant à rencontrer cette plante dans ses herborisations, ne serait pas ravi d'admiration et ne remercierait le ciel? » Cependant l'intention du Créateur ne paraît pas avoir été celle-là, car le népenthe croît dans les lieux humides et ombragés, où l'eau ne manque pas. Il en faut trouver une autre, et on la trouvera. L'urne du népenthe se vide à peu près par l'évaporation pendant le jour, mais le soir elle se referme, et le travail de la feuille mystérieuse recommence pour se continuer jusqu'à l'heure du matin où elle se découvrira de nouveau et se montrera toute pleine. Le secret reste à découvrir : combien dans la nature d'énigmes de ce genre ! combien de sagesses de Dieu sont proposées aux investigations humaines!..

Voici une abeille qui pompe son miel dans cette fleur. Est-ce que la trompe dont elle se sert n'est pas faite pour pomper de la sorte ce nectar? Si nous étions au cap de Bonne Espérance, nous y pourrions voir la *nemestrine longirostre* dont la trompe, obligée d'atteindre dans des fleurs très-profondes, a jusqu'à cinq fois la longueur du corps entier de l'insecte. Est-ce la profondeur de la fleur qui a déterminé la longueur de la trompe? Mais, en ce cas, pourquoi les autres insectes, munis de trompes aussi, n'en ont-ils que de courtes et sont-ils obligés d'abandonner ces fleurs profondes après les avoir inutilement flairées?

Dites-moi qui pousse les mouches, dès que la saison froide est menaçante, à se réfugier dans les serres et dans les lieux chauffés, pour prolonger autant que possible leur jouissance de la vie active, et reculer de leur mieux le moment où elles tomberont dans une léthargie semblable à la mort? Cet instinct se fait surtout remarquer en Russie, dans les petites maisons appropriées pour les bains de vapeur, et où la température est maintenue à 20 degres Réaumur quand l'air du dehors est bien au-dessous de zéro. Ces petites maisons sont remplies de mouches qui bourdonnent comme au milieu des fleurs.

Qui apprend au rossignol la route de la Grèce à travers les cieux, après qu'il a cessé d'égayer nos bosquets et qu'il a clos ses concerts? et qui le ramène de la Grèce, non-seulement au pays où il avait fait son nid, mais au même bocage?

Qui a si bien instruit l'hirondelle à former ses caravanes de l'automne pour les grands voyages dont nous ne savons pas encore, d'une manière certaine, la carte géographique, et qui la dirige, au retour du printemps, vers les lieux qui l'ont vue naître, vers le même toit, vers le même nid où elle déposa sa couvée?

L'instinct, direz-vous toujours. Mais qu'est-ce que l'instinct, si ce n'est la providence qui est l'esprit des choses, de celles qui ont la vie comme de celles qui ne l'ont pas.

Enfin donnons, sur notre passage, un coup d'œil au kangouroo. Pourquoi cette queue si lourde et si longue, si ce n'est pour servir de balancier aux mouvements de cet animal étrange, et pourquoi cette poche mammaire, de laquelle nous voyons

sortir cette petite tête? Qui ne dira, à cette vue, que la poche est faite pour loger les petits, et que les mamelles qui sont dedans sont destinées à les allaiter?

Ce n'est pas encore assez pourtant que toutes ces manifestations évidentes d'une sagesse infinie, dont la liste se prolongerait sans terme, pour réfuter, par l'argument positif qu'ils demandent, les systèmes qui nient les *causes finales*. Il fallait quelque chose de plus; et la géologie, dans notre siècle, est venue nous donner cette réfutation positive; elle nous montre tous les animaux qui nous étonnent conformés, dans toutes ses périodes où ils apparaissent pour la première fois, absolument comme ils le sont aujourd'hui. Demandez à M. Milne Edwards fils, par exemple, si, dans les recherches ornithologico-paléontologiques auxquelles il se livre au moment même où nous écrivons, il ne retrouve pas les becs des flamants dans le miocène et le pliocène, absolument conformes à leurs becs d'à présent. Cependant s'ils avaient acquis ce bec étrange, selon les explications de Lamarck et de Darwin, par l'habitude qu'ils ont prise de barboter à l'envers de leur tête, entre leurs jambes, il faudrait bien qu'on en retrouvât dans les ancêtres qui fussent autrement conformés; et ainsi de toutes les espèces. Le kangouroo des terrains où il apparaît pour la première fois garde dans son squelette la marque évidente de la poche mammaire qu'il porte aujourd'hui; le chameau n'a rien de différent du chameau de nos jours; le tatou également; l'éléphant de même, dont la trompe est évidemment faite pour appréhender les aliments; et le reste.

Laissons donc à lui-même le système positiviste des sélections fatales de Darwin; regagnons notre domicile, le cœur plein d'admiration devant les œuvres du créateur; et si nous rencontrons ce soir, le long du chemin, un ver luisant, nous le remercierons, pour cette humble femelle du lampyre, de lui avoir donné, pour compenser la privation d'ailes à laquelle il l'a condamnée, tandis qu'il en a si bien muni le coléoptère qui est son mâle, ce petit fanal phosphorique, à la lumière duquel l'insecte ailé viendra lui procurer, dans son alcôve champêtre, les émotions de la reproduction, et lui préparer les joies de la maternité

Le Noir.

CAUSES FINALES. La question des *causes finales* semble regarder de plus près les philosophes que les théologiens; mais l'Écriture sainte, dans l'histoire de la création, attribue à l'Auteur de la nature un but, un dessein, dans la production des différents êtres; elle nous enseigne que Dieu a fait l'un pour servir l'autre; qu'après avoir achevé son ouvrage, *il vit que tout était bien*. Elle suppose donc qu'il y a des *causes finales*: il s'agit de savoir si les raisonnements et les hypothèses des matérialistes peuvent renverser cette doctrine.

Ou le monde, tel qu'il est, vient du hasard et d'une nécessité aveugle, ou c'est l'ouvrage d'une *cause* intelligente : il n'y a pas de milieu. Tout pourrait être autrement qu'il n'est, sans qu'il en résultât aucune contradiction; il n'y a donc point là de nécessité. Or, certains êtres dépendent des autres et ne peuvent subsister sans eux : cette relation de dépendance est constante et invariable; elle ne vient donc pas du hasard, ç'a été le dessein d'une *cause* intelligente et libre.

Lorsqu'une intelligence agit, elle sait ce qu'elle fait; elle connaît son action, et veut l'effet qui doit s'ensuivre; quand elle produit une *cause* physique, elle prévoit et veut l'effet qui en résultera : autrement elle agirait tout à la fois en *cause* intelligente et en *cause* aveugle; ce qui est absurde. L'effet est donc le but immédiat ou la fin prochaine qu'un être intelligent se propose en produisant une *cause* physique, et cette *cause* est le moyen. Ainsi, la recherche des *causes finales* n'est autre chose que la recherche des effets produits par les *causes* physiques.

Puisque certains êtres contribuent comme *causes* physiques à la conservation et au bien-être des autres, c'est l'intelligence du Créateur qui a

établi cette relation ; elle n'est ni fortuite, ni imprévue, ni nécessaire à son égard ; il aurait pu faire autrement, et il a voulu faire ce qui est : donc les êtres qui servent à l'utilité et aux besoins des autres, sont destinés par le Créateur à cet usage ou à cette fin : donc les derniers sont la *cause finale* des premiers. Nous ne voyons pas en quoi pèche cette démonstration.

Or, entre les êtres vivants, celui auquel Dieu a donné plus de facultés et plus de talent pour faire servir à son bien-être les autres créatures, est évidemment l'homme ; donc Dieu a formé ces créatures pour l'avantage et le bien-être de l'homme, malgré l'abus que celui-ci peut en faire contre l'intention du Créateur. Cette doctrine de l'Ecriture sainte tend à rendre l'homme attentif, reconnaissant, religieux ; les sophismes par lesquels on l'attaque, ne peuvent aboutir qu'à nous rendre stupides et abrutis.

On dit qu'en attribuant à Dieu des desseins et un but, nous le faisons agir à la manière de l'homme ; celui-ci se propose une fin, parce qu'il en a besoin, Dieu n'a besoin ni de fins, ni de moyens.

En nous accusant d'un sophisme et d'une comparaison fausse, ne sont-ce pas nos adversaires qui font l'un et l'autre ? Voici leur raisonnement : lorsque l'homme se propose une fin et prend des moyens, c'est qu'il en a besoin ; donc si Dieu fait de même, c'est aussi par le besoin. Nous rejetons cette conséquence. Dieu n'avait pas besoin de créer le monde, cependant il l'a fait ; il n'avait pas besoin de produire tel effet physique par le moyen de telle cause, mais il a voulu que cela fût ainsi ; il n'avait pas besoin d'aliments pour conserver les êtres vivants, ceux-ci néanmoins ne peuvent se conserver autrement. Agir pour une fin n'est donc pas pour lui un besoin, mais une perfection ; il agit ainsi, non parce qu'il est indigent, mais parce qu'il est intelligent, sage et bon. Nous demandons si agir à l'aveugle, sans savoir ce qu'on fait et sans le vouloir, est une plus grande perfection que d'agir pour une fin.

A la vérité, il y a encore plusieurs êtres dont nous ne voyons pas l'utilité ou la *cause finale*, de même qu'il y a des phénomènes dont nous ignorons la cause physique ; mais de ce que nous ne connaissons pas toutes les causes, il ne s'ensuit point que nous n'en connaissions aucune. Une étude assidue de la nature nous fait découvrir tous les jours de nouveaux phénomènes et de nouvelles causes physiques ; donc elle peut nous montrer aussi des *causes finales* qui nous étaient inconnues.

On réplique : Si Dieu a destiné à notre conservation et à notre bien-être ce qui y contribue en effet, il a donc aussi destiné à notre malheur et à notre destruction ce qui nous blesse et nous tue ; où est le motif de bénir la bonté et la sagesse du Créateur ?

S'il avait été de cette bonté et de cette sagesse infinie de nous accorder sur la terre un bonheur complet et constant, une vie exempte de tout mal physique, Dieu l'aurait fait, sans doute ; il aurait disposé les êtres de manière qu'aucun ne pût nous nuire ; mais cela devait-il être ainsi ? Depuis que l'on argumente sur l'origine du mal, et que l'on en fait la base de mille objections, est-on parvenu à démontrer que le bien-être accordé aux créatures vivantes par une bonté infinie ne doit être mélangé d'aucun degré de mal, que le *bien* est un *mal*, à moins qu'il ne soit absolu et augmenté à l'infini ? On ne le prouvera jamais, puisque c'est une absurdité. Conséquemment, sans déroger à la bonté divine, nous croyons, conformément à l'Ecriture sainte et à la droite raison, que Dieu seul, principe du bien, est aussi l'auteur des maux, *Isaï*, c. 45, ℣ 7 ; *Amos*, c. 3, ℣ 6, etc., et qu'il ne s'ensuit rien contre les *causes finales*. *Voy.* Mal.

Les philosophes modernes qui se sont élevés avec chaleur contre les *causes finales*, ne nous semblent pas avoir saisi le vrai point de la question ; elle se réduit à savoir si l'univers est le résultat d'une nécessité aveugle, que nous nommons le *hasard*, ou si c'est l'ouvrage d'un être intelligent et libre qui opère avec connaissance et avec choix. Diront-ils que la consti-

tution de l'univers ne dénote pas certainement l'opération d'une *cause* intelligente? Dans ce cas, nous leur demanderons quel est le signe par lequel nous pouvons distinguer le procédé d'une *cause* intelligente, d'avec celui d'une *cause* aveugle; mais nous attendrons longtemps la réponse.

Dès que l'on perd de vue les *causes finales*, et que l'on méconnaît dans la marche de l'univers la main d'un Dieu bon, sage et puissant, l'étude de la nature devient sèche, insipide, morte, sans fruit et sans attraits; la physique, l'histoire naturelle, la cosmogonie, la botanique, etc., se réduisent presque à une simple nomenclature et à un mécanisme aveugle dont on ne voit ni le principe ni l'utilité. Si, au contraire, l'on rapporte tout à une providence attentive et bienfaisante, le cœur est touché et l'esprit satisfait; l'homme sent alors qu'il tient un rang dans l'univers, il bénit l'auteur de son être, et en devient meilleur.

Agir pour une *cause finale* à dessein et avec une intention, est le caractère des êtres intelligents et libres, et les actions ainsi faites sont les seules capables de *moralité*, les seules qui nous soient imputables. Mais nous avons déjà remarqué dans l'article précédent que souvent l'Ecriture sainte semble attribuer à une intention, à un dessein formé, à une *cause finale*, ce qui arrive contre l'intention ou sans l'intention de celui qui agit; elle s'exprime ainsi, soit à l'égard de Dieu, soit à l'égard des hommes. Saint Matthieu, par exemple, fait aux circonstances de la vie du Sauveur l'application de plusieurs prophéties qui, selon le sens d'un prophète, paraissent avoir eu un autre objet; il dit, c. 2, ℣ 15, que Jésus enfant demeura en Egypte jusqu'à la mort d'Hérode, *pour* accomplir, ou *afin* d'accomplir ce qui avait été dit par un prophète : *J'ai appelé mon fils de l'Egypte;* c'est en parlant des Israélites qu'Osée avait dit ces paroles, c, 2. ℣ 1, et probablement les parents de Jésus n'avaient aucun dessein d'accomplir cette prédiction. Il dit, ℣ 23, que Jésus demeura à Nazareth *pour* accomplir ce qui avait été dit par les prophètes : *Il sera nommé Nazaréen;* il est vraisemblable que les prophètes ne faisaient, par ces paroles, aucune allusion à la ville de Nazareth. L'évangéliste entend donc seulement que ces paroles et les précédentes se trouvèrent accomplies une seconde fois et dans un sens différent de celui qui, peut-être, avait été le seul qu'eût le prophète en écrivant.

Saint Paul, *Galat.*, c. 2, ℣ 14, dit à saint Pierre : « Vous forcez les Gentils à judaïser. » Ce n'était pas le dessein de saint Pierre; mais sa conduite pouvait donner lieu aux Gentils de conclure qu'ils étaient obligés de judaïser, ou d'observer les cérémonies de la loi de Moïse. Tous les jours nous disons de même dans les discours familiers : Vous m'avez forcé de faire telle chose ; c'est-à-dire, votre conduite a été pour moi un motif de faire ce que j'ai fait.

On ne peut pas répéter ces réflexions; parce que les incrédules, et même quelques théologiens, ont fait un abus énorme des équivoques semblables qu'ils ont trouvées, soit dans l'Ecriture sainte, soit dans les Pères de l'Eglise. Ils veulent nous persuader que l'hébreu est une langue extraordinaire, inintelligible, qui ne ressemble à aucune autre, qui signifie tout ce que l'on veut, parce qu'ils n'ont pas pris la peine de la comparer à aucune autre, pas même avec leur langue maternelle dans laquelle ils auraient trouvé les mêmes prétendus contresens et les mêmes inconvénients. *Voyez* HÉBRAISME. BERGIER.

CAVERNES A OSSEMENTS *(Théol. mixt. scien. paléont.)* — On nomme ainsi, en géologie, des cavernes qui renferment, dans un sol terreux et ferrugineux composé de graviers et de limons solidifiés, des ossements enclavés. On observe que ces amas ont été produits par l'eau, et que la partie supérieure a été accumulée après que ces ossements avaient été déposés déjà. On croit que ce sont les restes de bêtes qui habitaient ces repaires avant le déluge qui les a recouvert ainsi d'alluvions. C'est en brisant une couche calcaire plus moderne que l'on trouve ces débris, ordinairement au-dessous de stalactites et de stalag-

mites dont l'aire de ces antres est recouvert. Ce sont en général, à des mammifères qu'appartiennent ces restes, et particulièrement à des *ours*, à des *hyènes*, à des espèces de *loups*, à des sortes de *chats*, à des *rongeurs*, à des *ruminants*, a des *pachydermes*, à des *oiseaux* aussi que l'on regarde comme ayant été les proies des habitants voraces de ces retraites ; parfois on trouve encore sur les animaux plus faibles les traces des dents des animaux plus forts qui les ont dévorés. Les *cavernes à ossements* du Brésil présentent surtout des débris du *Megatherium*, du *Megalonyx*, du *Mylodon* et d'autres édentés monstrueux du pliocène, dernière époque de la période tertiaire. On a trouvé aussi, dans ces dernières années, parmi les ossements fossiles de tous ces animaux disparus, des ossements humains. V. AGES PALÉONTOLOGIQUES DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Voici la nomenclature des cavernes à ossements les plus célèbres :

En France : Echenoz et Vouvent (Haute-Saône). Oselles (Doubs). Balot (Côte-d'Or). Malet et Sommières (Gard). Lunelviel, Souvignargues et Pondres (Hérault). Bize (Aude). Bringues (Lot). Miremont (Dordogne). Avison (Gironde).. etc.

En Angleterre : Kirkdale (Yorskshire). En Allemagne : Galainreuth, Kuloch, Daumaun, Rabeinstein etc.

LE NOIR.

CÈDRE. (*Théol. mixt. scien. bot.*) — Le *cèdre* est un bel arbre de la famille des *conifères*, fort connu aujourd'hui, depuis que Bernard de Jussieu apporta d'Angleterre en France celui qui est au Jardin des Plantes de Paris et qui a considérablement multiplié dans notre pays. L'Angleterre, à cette date (1734,) possédait déjà le *cèdre* depuis 1683, c'est-à-dire depuis un demi-siècle. On avait cru longtemps que cette espèce était propre au Liban, mais il a été constaté qu'elle se produit très-abondamment dans l'Asie Mineure et en Afrique. L'Asie Mineure en possède des forêts considérables.

Le *cèdre* est un arbre célèbre dans nos livres sacrés ; le temple de Salomon était décoré de bois de *cèdre* que lui avait envoyé le roi de Tyr Hiram; les Juifs avaient la coutume de planter un *cèdre*, lorsqu'il leur naissait un fils, et pour une fille ils plantaient un pin ; quand les enfants se mariaient, le lit nuptial était fait de bois de *cèdre* comme symbole de la constance et de la pureté, parce que ce bois passait pour incorruptible. Ce n'est pas seulement chez les Juifs que le *cèdre* avait de la célébrité. Le temple d'Apollon à Utique renfermait un tronc de *cèdre* qui durait, disait-on, depuis près de deux mille ans. Les anciens, en vertu de la croyance à l'incorruptibilité du *cèdre*, en faisaient des coffres pour y déposer les manuscrits précieux.

LE NOIR.

CÉLÉBRANT. L'on appelle ainsi dans l'Eglise romaine l'évêque ou le prêtre qui offre le saint sacrifice de la messe, pour le distinguer du diacre, du sous-diacre, et des autres ministres qui assistent à l'autel.

L'abbé Renaudot, dans sa *Collection des liturgies orientales*, le P. Lebrun, dans son *Explication des cérémonies de la messe*, t. 1. etc., ont fait voir que dans toutes les communions chrétiennes il est d'usage que le *célébrant* se prépare à offrir le saint sacrifice par la confession de ses péchés, s'il en a besoin, par la retraite, par des veilles, par des prières, par la plus grande pureté intérieure et extérieure. L'office de la nuit et du matin est une partie de cette préparation ; mais il y a encore d'autres prières qui doivent précéder la célébration ; il en est que le prêtre doit réciter en prenant les habits sacerdotaux, et tout ce qui précède le canon n'est censé qu'une préparation à la consécration de l'eucharistie. L'on a toujours été persuadé que le *célébrant* doit apporter à cette grande action des dispositions plus saintes et plus parfaites que le simple fidèle n'est obligé d'en avoir pour recevoir la communion.

De cette conduite de l'Eglise chrétienne, il est aisé de conclure que dans tous les siècles elle a eu du sacrifice de la messe une idée bien différente de celles que les sectes hérérodoxes ont conçues de la cérémonie qu'elles

nomment la *cène*. Le dogme de la présence réelle qu'elle admet, a dû mettre entre son culte et le leur la différence énorme que nous y voyons, et l'appareil de son culte est aussi ancien qu'elle. *Voy.* LITURGIE.

Lorsqu'un prêtre se souvient que ce que l'on nomme aujourd'hui *messe solennelle*, est la messe des premiers siècles, c'en est assez pour lui faire comprendre que l'habitude d'offrir tous les jours ce saint sacrifice, ne le dispense pas de la préparation.

Dans le voyage que le souverain pontife Pie VI a fait en Allemagne, en 1782, les protestants, aussi bien que les catholiques, ont été frappés de la majesté, du respect, de la piété avec lesquels ils lui ont vu célébrer le saint sacrifice de la messe. BERGIER.

CÉLESTIN. (*Théol. hist. pap.*) — L'histoire ecclésiastique présente cinq papes du nom de *Célestin* :

CÉLESTIN Ier (S.), était diacre à Rome lorsque le 10 septembre 422, il fut élu pour succéder à Boniface Ier. Il eut d'abord à lutter contre Eulalius qui avait déjà agité le règne de Boniface ; puis il vit renaître la controverse qui s'était élevée sous le prédécesseur de Boniface, Zosime, avec les évêques d'Afrique, au sujet de l'appel à Rome. « Les évêques d'Afrique pensaient, dit M. Haas, que ces appels restreignaient leur légitime autorité, et s'irritaient de ce que *Célestin* avait rétabli dans la communion de l'Eglise, Apiarius, évêque de Sicca excommunié par les prélats d'Afrique et qui s'était adressé au Saint-Siége. *Célestin* s'appliqua de tout son pouvoir à apaiser le différend. En 430 il assembla à Rome un concile dans lequel il condamna l'hérésie nestorienne et déposa Nestorius. Il envoya deux légats au concile œcuménique d'Éphèse ; en confirma les décrets, qu'on lui avait soumis ; apaisa des controverses nées au sujet de la doctrine de S. Augustin sur la grâce ; écrivit aux évêques de Narbonne et de Vienne, en 428, sur la fausse interprétation du passage : « Ceignez vos reins, » en vertu duquel les prêtres se mettaient à porter de longues robes ou des manteaux avec des ceintures, et abolit cet abus. Il remplit avec force et sagesse sa charge de gardien suprême de l'Église, décida avec prudence la question de la translation d'un évêque d'un diocèse à l'autre, et porta un vif intérêt aux missions, pour lesquelles il envoya Palladius en Angleterre et en Irlande. Après un pontificat de près de dix ans, *Célestin* mourut le 26 juillet ou le 1er août 432. Sa mémoire est célébrée le 6 avril. On attribue à ce Pape l'*Introït* de la messe. On trouve dans les volumes des conciles quatorze *Lettres* de Célestin. Chrétien Loup, et après lui Baluze, ont publié son *Commonitorium breve episcopis et presbyteris ad concilium Ephesinum euntibus.* »

CÉLESTIN II, né à Città di Castello, en Toscane, d'où son nom de Guido Castelli ou *Gui du Chastel*, étudia sous Pierre Abélard, devint cardinal-prêtre en 1128 et fut légat en France en 1140. S. Bernard le blâma sévèrement, pendant son séjour dans ce pays, de l'appui qu'il avait accordé à Arnaud de Brescia. Le 25 septembre 1143 il succéda au pape Innocent II et leva l'interdit prononcé contre la France. « C'est à lui, dit M. Haas, que commencent les prophéties de S. Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande ; elles vont jusqu'à Pierre II, qui sera le dernier des Papes. » *Célestin* mourut après cinq mois et treize jours de pontificat, le 9 mars 1144, au moment d'entrer en lutte avec Roger, roi de Sicile. On trouve quelques-unes de ses *lettres* dans Labbe, *Conciles*, t. X. p. 1031.

CÉLESTIN III (HYACINTHE BOBOCARDI), Romain, avait quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1191, pour succéder à Clément III ; il couronna la même année Henri VI et sa femme. « La légende, dit M. Haas, d'après laquelle il poussa du pied la couronne de l'empereur est imaginaire. » Il fit prêcher une croisade, prit vivement le parti de Richard, roi d'Angleterre, contre Léopold, duc d'Autriche, qui finit par céder. Il désira avant de mourir qu'on élût à sa place le cardinal

Jean de S.-Paul ; mais le collége des cardinaux ne se rendit pas à ses vœux. En vain aussi il chercha à détourner Henri VI de la conquête de l'Apulie. Il s'opposa énergiquement au roi de France, Philippe-Auguste, qui voulait répudier sa femme, Ingelburge, fille de Canut, roi de Danemark, et annula les décrets du concile de Paris favorables au roi Il approuva l'ordre des chevaliers teutoniques, fondé pendant le siége de Saint-Jean d'Acre ; il mourut le 11 janvier 1198, la septième année de son pontificat, dans la quatre-vingt-douzième année de son âge ; il reste de lui dix-sept *lettres*.

CÉLESTIN IV (Godefroy de Castiglione), Milanais, neveu d'Urbain III, fut élu après Grégoire IX, le 22 sept. 1241 ; il était moine de Cîteaux et grand ami des pauvres. Il ne resta que dix-huit jours Pape, étant mort le 10 octobre 1241, avant son couronnement ; il était fort estimé. Après lui le siége resta vacant pendant vingt et un mois.

CÉLESTIN V (S.), Pierre de Moron, ainsi nommé de la montagne où il vivait en ermite, était né à Sergna, dans les Abruzzes, au comté de Molise (1215), de parents obscurs, mais vertueux ; il s'était retiré dans la solitude la plus absolue à l'âge de dix-sept ans. En 1254, il fonda, après de nombreuses difficultés, l'ordre des Célestins, qui fut approuvé par Urbain IV (1264), et par Grégoire X au second concile de Lyon (1273). Après la mort de Nicolas V il fut élu, le 5 juillet 1294. Effrayé de cette élévation subite et inattendue, Pierre prit la fuite ; mais il finit par se rendre aux vœux des cardinaux et de Charles II, roi de Sicile.

Célestin fit son entrée dans Rome sur un âne, par esprit d'humilité. Il confirma la constitution de Grégoire X sur la tenue du conclave, ce qui excita les cardinaux contre lui. Il renonça à ses fonctions, le 13 décembre 1294, et se retira avec bonheur dans la solitude qu'il avait tant regrettée. Son successeur, Boniface VIII, craignant qu'il ne devînt le prétexte d'un schisme, le fit emprisonner et garder à Rome jusqu'à sa mort, ce dont *Célestin* ne se plaignit pas, ayant toujours désiré, dit-il, qu'une cellule fût son partage. Deux moines de son ordre lui tenaient compagnie ; il chanta avec eux les louanges de Dieu jusqu'au jour de sa mort, le 19 mai 1296. Le peuple l'avait honoré dès son vivant comme un saint. Clément V le canonisa en 1313. On fait sa fête le 19 mai.

On a de *Célestin* V : *Relatio vitæ suæ* ; *de Virtutibus* ; *de Vitiis* ; *de Hominis Vanitate* ; *de exemptis* ; *de Sententiis Patrum*, Naples, 1640, dans la *Biblioth. max. Patrum*. Le cardinal Pierre d'Ailly écrivit sa vie en latin ; Denys Lefèvre la remit en style plus correct. Paris 1539, in 4°.

Le Noir.

CELESTINS (ordre des). (*Théol. hist. ord. relig.*) — Cet ordre fut fondé par Pierre de Moron qui fut Pape cinq mois sous le nom de *Célestin* V. Pierre, fils de parents pauvres, obtint après la mort de son père, la permission d'étudier ; ses études terminées, il se retira avec quelques condisciples, qui l'abandonnèrent après deux jours, dans une solitude où il vécut trois ans. Les âmes pieuses qui le visitèrent lui conseillèrent d'aller à Rome recevoir la prêtrise, ce qu'il fit. De retour de Rome, il retourna en Apulie où il se retira sur le mont Morrone dans une caverne. Cinq ans après, la contrée ayant été défrichée, l'ermite se retira à Majella (1254). Là plusieurs disciples l'ayant suivi, il se vit obligé de leur construire un couvent et une eglise. Urbain IV confirma le nouvel institut et lui donna la règle de S. Benoît. Dix années après, la congrégation possédait 16 couvents. Grégoire X affranchit les *célestins* de la juridiction de l'ordinaire et du paiement de la dîme. Pierre fut à la tête de sa fondation jusqu'en 1286, dans le couvent de Sainte-Marie de Majella, qui fut appelé plus tard du Saint-Esprit. Mais, alors ne pouvant se passer de solitude, il se donna un successeur, et se refit ermite. Après son élection (1294) au suprême pontificat, ses fils spirituels prirent le nom de *célestins*. Il les protégea, leur donna des priviléges, et

fit adopter leurs statuts par les religieux du Mont-Cassin. Après sa mort, qui eut lieu à Rome dans la cellule où Boniface VIII le tenait enfermé, la congrégation se répandit en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas. Boniface VIII annula les mesures prises par son prédécesseur au Mont-Cassin, mais confirma l'ordre. Benoît XI lui accorda de nouveaux priviléges.

Plus tard, les nombreux couvents de *célestins* d'Allemagne disparurent devant la réforme luthérienne. Ceux de France et d'Italie furent emportés par la Révolution française; il en reste encore quelques-uns en Italie.

Une portion de l'ordre de Saint-François portait aussi le nom de *célestins*.

LE NOIR.

CÉLIBAT, CONTINENCE, état de ceux qui ont renoncé au mariage par motif de religion.

L'histoire du *célibat*, considéré en lui-même, l'idée qu'en ont eue les peuples anciens, les lois qui ont été faites pour l'abolir, les inconvénients qui peuvent en résulter dans les circonstances où nous ne sommes point, sont des spéculations étrangères à l'objet de la théologie. Nous devons nous borner à examiner si l'Eglise chrétienne a eu de bonnes raisons d'y assujettir ses ministres, et d'en autoriser le vœu dans l'état monastique, si les prétendus avantages qui résulteraient du mariage des prêtres et des religieux sont aussi certains et aussi solides qu'on a voulu le persuader de nos jours.

Déjà les censeurs de cette discipline de l'Eglise conviennent que le *célibat*, considéré en lui-même, n'est point illégitime, lorsqu'il est établi par une autorité divine; que Dieu, sans doute, peut témoigner que la pratique de la continence lui est agréable : or il l'a témoigné en effet.

Jésus-Christ, après avoir dit : « Heu» reux les cœurs purs, parce qu'ils » verront Dieu. » *Matth.*, c. 5, ℣ 8, ajoute ailleurs : « Il y a des eunu» ques qui ont renoncé au mariage » pour le royaume des cieux ; que » celui qui peut le concevoir y fasse » attention... Quiconque aura quitté sa » famille, son épouse, ses enfants, ses » possessions, à cause de mon nom, » recevra le centuple, et aura la vie » éternelle. » *Matth.*, c. 19, ℣ 12, 29. « Si celui qui vient à moi n'est pas » disposé à quitter son père, sa mère, » son épouse, ses enfants, ses frères et » sœurs, sa propre vie, il ne peut » être mon disciple. » *Luc.*, c. 14, ℣ 26. Tel est, en effet, le sacrifice que les apôtres ont été obligés de faire ; ou ils ont demeuré dans le *célibat*, ou ils ont tout quitté pour se livrer à la prédication de l'Evangile et aux travaux de l'apostolat. Cependant certains critiques ont affirmé avec une entière confiance que Jésus-Christ n'a imposé à personne l'obligation de la continence, pas même aux apôtres. Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 8, § 4, et suivants.

Saint Paul dit aux fidèles : « Ce » n'est point un ordre que je vous » donne, mais un conseil : je vou» drais que vous fussiez tous comme » moi ; mais chacun reçoit de Dieu » le don qui lui convient. Je dis donc » à ceux qui sont dans le *célibat* ou » dans le veuvage, qu'il leur est bon » d'y demeurer comme moi. S'ils ne » peuvent garder la *continence*, qu'ils » se marient ; cela vaut mieux que » de brûler d'un feu impur, *I Cor.*, c. 7, ℣ 6. Il avait commencé par poser pour maxime qu'il est bon à l'homme de ne pas toucher une femme. *Ibid.*, ℣ 1. Pour détourner le sens de ce passage, Barbeyrac dit que saint Paul parlait ainsi, à cause des persécutions, et non pour tous les temps ; mais le texte même réfute cette explication. La raison que donne saint Paul, est que celui qui est marié est occupé des choses de ce monde et du soin de plaire à son épouse; au lieu que celui qui vit dans le *célibat* n'a d'autre soin que de servir Dieu et de lui plaire. *Ibid.* ℣ 32. Cette raison est certainement pour tous les temps. Il exhorte Timothée à se conserver chaste, *I Tim.*, c. 5, ℣ 22. Entre les qualités d'un évêque, il demande qu'il n'ait eu qu'une femme, et qu'il soit *continent. Tit.*, c. 1, ℣ 8. Par *continence*, jamais saint Paul n'a entendu l'usage modéré du mariage, mais l'abstinence

absolue ; cela est clair par le premier passage que nous venons de citer.

Mosheim convient que dès l'origine du Christianisme, les paroles de Jésus-Christ et celles de saint Paul ont été prises à la lettre, et que c'est ce qui a inspiré aux premiers chrétiens tant d'estime ponr le *célibat* ; il le prouve par des passages d'Athénagore et de Tertullien. *Hist. christ.*, sec. 2, § 35, note 1.

Saint Jean représente devant le trône de Dieu une foule de bienheureux plus élevés en gloire que les autres: « Voilà, dit-il, ceux qui ne se » sont point souillés avec les femmes ; » ils sont vierges, ils suivent l'Agneau » partout où il va ; ce sont les pré» mices de ceux qu'il a rachetés à » Dieu parmi les hommes. » *Apoc.*, c. 14, ℣ 4. Et l'on ose encore décider que l'Ecriture n'attache aucune idée de sainteté ou de perfection à la *continence*. Barbeyrac, *ibid.*

Vainement quelques incrédules ont conclu de là que le Christianisme avilit le mariage, et en détourne les hommes; au contraire ; c'est Jésus-Christ qui lui a rendu sa sainteté et et sa dignité primitives; les apôtres ont condamné les hérétiques qui le regardaient comme un état impur ; mais ils nous représentent la *continence* comme un état plus parfait, par conséquent comme plus convenable aux ministres du Seigneur. Un état moins parfait qu'un autre n'est pas pour cela criminel ou impur.

Les mêmes critiques avouent, en second lieu, que tous les peuples anciens ont attaché une idée de perfection à l'état de *continence*, et ont jugé que cet état convenait surtout aux hommes consacrés au culte de la divinité. Juifs, Egyptiens, Perses, Indiens, Grecs, Thraces, Romains, Gaulois, Péruviens, philosophes, disciples de Pythagore et de Platon, Cicéron et Socrate, tous se sont accordés sur ce point. On sait l'excès des prérogatives que les Romains avaient accordées aux vestales. Il n'est donc pas étonnant que les fondateurs du Christianisme aient rectifié et consacré cette même idée. Malgré la haute sagesse dont se flattent nos politiques modernes, nous présumons que l'opinion des anciens pouvait être mieux fondée que la leur.

En troisième lieu, ils conviennent que l'esprit et le vœu de l'Eglise ont toujours été que ses principaux ministres vécussent dans la *continence*, et qu'elle a toujours travaillé à en établir la loi. En effet, le concile de Néo-Césarée, tenu en 315, dix ans avant celui de Nicée, ordonne de déposer un prêtre qui se serait marié après son ordination. Celui d'Ancyre, deux ans auparavant, n'avait permis le mariage qu'aux diacres qui avaient protesté contre l'obligation du *célibat* en recevant l'ordination.

Le 26e canon des apôtres ne permettait qu'aux lecteurs et aux chantres de prendre des épouses. Selon Socrate, liv. 1, chap. 11, et Sozomène, liv. 1, chap. 23, c'était l'ancienne tradition de l'Eglise, à laquelle le concile de Nicée trouva bon de se fixer, et qui est encore observée aujourd'hui dans les différentes sectes orientales.

Nous convenons que ces conciles n'obligèrent point les évêques, les prêtres ni les diacres, à quitter les épouses qu'ils avaient prises avant d'être ordonnés ; mais on ne peut montrer par aucun exemple qu'il leur ait jamais été permis de se marier après leur ordination, ni de vivre conjugalement avec les femmes qu'ils avaient épousées auparavant. Saint Jérôme, *adv. Vigilant.*, pag. 281, et saint Epiphane, *hær.*, 59, n. 4, attestent que les canons le défendaient.

Nos adversaires sont-ils en état de prouver que saint Jérôme et saint Epiphane en ont imposé ? Dodwel, *Dissert. Cyprian.*, 3, n. 15, cite l'exemple de plusieurs ecclésiastiques qui vivaient avec leurs épouses comme avec leurs sœurs. Eusèbe, liv. 1, *Démonst. évang.*, chap. 9, en donne pour raison que les Prêtres de la loi nouvelle sont entièrement occupés du service de Dieu, et du soin d'élever une famille spirituelle.

En Occident la loi du *célibat* est plus ancienne ; elle se trouve dans le trente-troisième canon du concile d'Elvire que l'on croit avoir été tenu l'an 300. Elle fut confirmée par le

pape Sirice l'an 385, par Innocent Ier en 404, par le concile de Tolède l'an 400, par ceux de Carthage, d'Orange, d'Arles, de Tours, d'Agde, d'Orléans, etc., et par les capitulaires de nos rois.

Cette loi n'est que de discipline : qu'importe ? Elle est fondée sur les maximes de Jésus-Christ et des apôtres, le vœu de l'Eglise primitive, sur la sainteté des devoirs d'un ecclésiastique, sur des raisons même d'une sage politique ; nous le verrons dans un moment. Que faut-il de plus pour la rendre inviolable ?

Les devoirs d'un ecclésiastique, surtout d'un pasteur, ne se bornent point à la prière et au culte des autels ; il doit administrer les sacrements, surtout la pénitence, instruire par ses discours et par ses exemples, assister les malades. Il est le père des pauvres, des veuves, des orphelins, des enfants abandonnés ; son troupeau est sa famille ; il est le distributeur des aumônes, l'administrateur des établissements de charité, la ressource de tous les malheureux. Cette multitude de fonctions pénibles et difficiles est incompatible avec les soins, les embarras, les ennuis de l'état du mariage. Un prêtre qui y serait engagé, ne pourrait plus se concilier le degré de respect et de confiance nécessaire au succès de son ministère ; nous en sommes convaincus par la conduite des Grecs envers leurs *papas* mariés, et des protestants envers leurs ministres.

L'Eglise ne force personne à entrer dans les ordres sacrés ; au contraire, elle exige des épreuves, et prend toutes les précautions possibles pour s'assurer de la vocation et de la vertu de ceux qui y aspirent ; ceux qui s'y engagent le font par choix et de leur plein gré, à un âge auquel tout homme est censé connaître ses forces et son tempérament, longtemps après l'époque à laquelle il est habile à contracter le mariage. S'il y a de fausses vocations, elle viennent de la cupidité et de l'ambition des séculiers, et non de la discipline ecclésiastique.

A qui la *continence* est-elle pénible? A ceux qui n'ont pas toujours été chastes, à ceux qu'infecte la dépravation actuelle des mœurs publiques. Il faut retrancher la cause et la vertu rentrera dans tous ses droits. Lorsqu'il arrive des scandales, ils ne viennent point de la part des ouvriers accablés du poids des fonctions ecclésiastiques, mais des intrus que l'intérêt et l'ambition des familles font entrer dans l'Eglise malgré elle.

On nous oppose l'intérêt politique de la société, les avantages qui résulteraient du mariage des clercs, surtout l'accroissement de la population. Cette discussion ne devrait pas nous regarder ; il faut cependant y satisfaire.

1° Il est faux, toutes choses égales d'ailleurs, que la population soit plus nombreuse dans les pays où le *célibat* est proscrit. L'Italie, malgré le nombre des ecclésiastiques et des moines, est plus peuplée qu'elle n'était sous le gouvernement des Romains ; on peut le prouver non-seulement par un passage de saint Ambroise, qui l'assurait déjà de son temps mais par Pline le naturaliste, qui avouait que sans les espèces de prisons qui renfermaient les esclaves, une partie de l'Italie aurait été déserte. S'il y a donc encore aujourd'hui des parties dépeuplées, elles le sont par la tyrannie du gouvernement féodal, et non par l'influence du *célibat* religieux. Lorsque la Suède était catholique, elle était plus peuplée qu'elle n'est depuis qu'elle est devenue protestante. Les cantons catholiques de l'Allemagne ont autant d'habitants, à proportion, que les pays protestants. Il en est de même des cantons de la Suisse, et de l'Irlande en comparaison de l'Angleterre. On prétend que la France était plus peuplée il y a deux siècles qu'elle n'est aujourd'hui; nous n'en croyons rien : cependant il y avait alors un plus grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux qu'il n'y en a de nos jours.

2° Il est absurde d'attribuer le mal à une cause innocente, lorsqu'il y en a d'autres qui sont odieuses, et sur lesquelles il faudrait frapper. Dans les grandes villes on compte plus de *célibataires* voluptueux et libertins que de prêtres et de moines, et le nombre des prostituées excède de beaucoup celui des reli-

gieuses : faut-il épargner le vice pour bannir la vertu ? Dans les campagnes, le défaut de subsistance éloigne du mariage les deux sexes; ce n'est pas au *célibat* des prêtres que l'on doit s'en prendre.

Le luxe qui rend les mariages ruineux, la corruption des mœurs qui y porte l'amertume et l'ignominie, le faste, l'oisiveté, les prétentions des femmes, le préjugé de naissance qui fait éviter les alliances inégales, la multitude des domestiques et des artisans dont la subsistance est incertaine, le libertinage des enfants qui fait redouter la paternité, l'irréligion et l'égoïsme qui ne veulent souffrir aucun joug, etc. : voilà les désordres qui, de tout temps, ont dépeuplé l'univers, contre lesquels il faut sévir avant de toucher à ce que la religion a sagement établi.

3° Les politiques qui se sont élevés contre le mariage des soldats, ont dit que l'état serait surchargé des veuves et des enfants qu'ils laisseraient dans la misère ; il le serait encore davantage par les veuves et les enfants des ecclésiastiques. La plupart des paroisses de la campagne ont bien de la peine à faire subsister un curé seul, et on veut les charger de la subsistance d'une famille entière. Les pères qui ont un nombre d'enfants, conviennent que, sans la ressource de l'état ecclésiastique et religieux, ils ne sauraient comment placer leurs enfants, et on veut la leur ôter.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur les dissertations politiques des détracteurs du *célibat*; mais nous y repondrons ci-après.

Un théologien anglais, nommé *Warthon*, qui a traité cette question, a voulu prouver : 1° que le *célibat* du clergé n'a été institué ni par Jésus-Christ, ni par les apôtres ; 2° qu'il n'a rien d'excellent en soi, et ne procure aucun avantage à l'Eglise ni à la religion chrétienne ; 3° que la loi qui l'impose au clergé est injuste et contraire à la loi de Dieu ; 4° qu'il n'a jamais été prescrit ni pratiqué universellement dans l'ancienne Eglise. Voilà de grandes prétentions ; l'auteur les a-t-il bien établies ?

Sur le premier chef, nous avons cité les paroles de Jésus-Christ et celles des apôtres, qui prouvent l'estime qu'ils ont faite de la continence, la préférence qu'ils lui ont donnée sur l'état du mariage, la disposition dans laquelle doit être un ministre de l'Evangile, de renoncer à tout pour se livrer entièrement à ses fonctions. Ils n'ont pas prescrit le *célibat* par une loi expresse et formelle, parce qu'elle n'aurait pas été praticable pour lors. Pour les fonctions apostoliques, il fallait des hommes d'un âge mûr; il s'en trouvait très-peu qui ne fussent mariés. Mais ils ont suffisamment témoigné que, toutes choses égales d'ailleurs, des célibataires seraient préférables. Il est plus aisé de renoncer au mariage, que de quitter une épouse et une famille, comme Jésus-Christ l'exige. L'Eglise l'a compris, et s'est conformée à l'intention de son divin maître, dès qu'elle a pu le faire

Warthon dit que le *célibat* du clergé tire son origine du *zèle immodéré* pour la virginité, qui régnait dans l'ancienne Eglise ; que cette estime n'était ni raisonnable, ni universelle, ni juste, ni sensée. Cependant elle était fondée sur les leçons de Jésus-Christ et des apôtres ; c'est la prévention des protestants contre la virginité et le *célibat*, qui n'est ni raisonnable ni sensée : elle vient d'un fond de corruption et d'épicuréisme, qui est l'apposé du Christianisme.

Il entreprend de prouver, par saint Clément d'Alexandrie, que plusieurs apôtres ont été mariés. Ce Père, disputant contre les hérétiques qui condamnaient le mariage, dit : « Condamneront-ils les apôtres ? Pierre » et Philippe ont eu des enfants, et » ce dernier a marié ses filles. Paul, » dans une de ses épîtres, ne fait » point difficulté de parler de son » épouse; il ne la menait pas avec » lui, parce qu'il n'avait pas besoin » de beaucoup de services ; il dit dans » cette lettre : *N'avons-nous pas le* » *pouvoir de mener avec nous une* » *femme notre sœur, comme font les* » *autres apôtres ?...* Mais comme ils » donnaient toute leur attention à la » prédication, ministère qui ne veut » point de distraction, ils menaient

» ces femmes, *non comme leurs épouses,* » mais comme leurs sœurs, afin » qu'elles pussent entrer sans repro- » che et sans mauvais soupçons dans » l'appartement des femmes, et y » porter la doctrine du Seigneur. » *Strom.*, l. 3, c. 6, p. 535, édit. de Potter. Warthon a supprimé ces dernières paroles, et a tronqué la moitié du passage.

Nous avons prouvé par saint Paul lui-même qu'il n'était pas marié. Le Philippe qui avait deux filles, était l'un des sept diacres, et non l'apôtre saint Philippe. Ces deux méprises de saint Clément d'Alexandrie ont été remarquées par les anciens et par les modernes. *Voyez* les *Notes des critiques* sur cet endroit des *Stromates,* et sur Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. 3, c. 30 et 31. Il résulte du passage même de saint Clément d'Alexandrie, que les apôtres ne vivaient point conjugalement avec ces prétendues épouses. Saint Pierre est donc le seul dont le mariage soit incontestable ; mais il l'avait contracté avant sa vocation à l'apostolat, et il dit lui-même à Jésus-Christ : « Nous avons tout quitté pour » vous suivre. » *Matth.*, c. 19 ỳ 27.

Au 3e siècle, on était si persuadé que les apôtres n'avaient pas été mariés, que la secte des *apostoliques* renonçait au mariage afin d'imiter les apôtres.

Sur le second chef, ce n'est pas assez de prouver, comme fait Warthon, que l'usage chrétien du mariage n'a rien en soi d'impur ni d'indécent, c'est la doctrine formelle de saint Paul ; il faut encore démontrer, contre l'Evangile et contre saint Paul lui-même, que la continence n'est pas un état plus parfait et plus agréable à Dieu, lorsqu'on y demeure afin de mieux servir Dieu. Elle renferme en soi le mérite de dompter une passion très-impérieuse ; et si le nom de *vertu*, synonyme de celui de *force*, signifie quelque chose, la continence est certainement une vertu.

Le livre de l'*Exode*, c. 19, ỳ 15, et saint Paul, *I Cor.*, c. 7, ỳ 5, attachent une idée de sainteté et de mérite à la continence passagère ; comment celle qui dure toujours peut-elle être moins louable ?

Le *célibat* des ecclésiastiques procure à l'Eglise et à la religion chrétienne un avantage très-réel, qui est d'avoir des ministres uniquement livrés aux fonctions saintes de leur état et aux devoirs de charité, des ministres aussi libres que les apôtres, toujours prêts à porter comme eux la lumière de l'Evangile aux extrémités du monde. Les hommes engagés dans l'état du mariage ne se consacrent point à servir les malades, à secourir les pauvres, à élever et à instruire les enfants, etc. Il en est de même des femmes ; cette gloire est réservée aux célibataires de l'Eglise catholique. Il n'est pas étonnant que les protestants, après avoir retranché le saint sacrifice, cinq des sacrements, l'office divin de tous les jours, etc., aient trouvé bon d'avoir des ministres mariés ; on sait comment ils ont réussi à en faire des missionnaires et des saints.

Sur le troisième chef, Warthon n'a pas prouvé, selon sa promesse, que la loi du *célibat* imposée aux clercs est injuste et contraire à la loi de Dieu. Elle pourrait paraître injuste, si l'Eglise forçait quelqu'un, comme elle l'a fait autrefois, à entrer dans le clergé, et à se charger du saint ministère. Lorsqu'un homme marié avait d'ailleurs toutes les lumières, les talents et les vertus nécessaires pour être un excellent pasteur, l'Eglise, en lui faisant une espèce de violence pour se l'attacher, ne croyait point devoir pousser la rigueur jusqu'à le séparer de son épouse ; cette femme aurait eu droit d'alléguer la sentence de Jésus-Christ : que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. *Matth.*, c. 19, ỳ 6.

Pendant les persécutions des trois premiers siècles, les prêtres étaient les principaux objets de la haine des païens ; ils étaient forcés de prendre des précautions pour ne pas être connus, et de vivre, à l'extérieur, comme les laïques : il n'y aurait donc pas eu de prudence à leur imposer pour lors la loi du *célibat*, ou à les obliger d'abandonner leurs épouses.

Mais on ne peut pas citer un seul exemple d'évêques ni de prêtres qui, après leur ordination, aient continué

à vivre conjugalement avec leurs épouses, et en aient eu des enfants. Les protestants ont vainement fouillé dans tous les monuments de l'antiquité pour en trouver ; celui de Synésius, dont ils triomphent, prouve contre eux. Ce saint personnage, pour éviter l'épiscopat, protestait qu'il ne voulait quitter ni son épouse, ni ses opinions philosophiques ; on ne laissa pas de l'ordonner.

« Je ne veux, disait-il, ni me sépa-
» rer de mon épouse, ni l'aller voir
» en secret, et déshonorer un amour
» légitime par des manières qui ne
» conviennent qu'à des adultères. »

Ce fait même prouve que les évêques ne vivaient plus conjugalement avec leurs épouses après leur ordination. Evagre, *Hist. ecclés.*, liv. 1, c. 15. Beausobre, qui a senti cette conséquence, dit que c'était une discipline particulière au diocèse d'Alexandrie ; mais où en est la preuve ?

Sur le quatrième chef allégué par Warthon, il ne sert à rien de citer un grand nombre d'évêques mariés et qui avaient des enfants, à moins que l'on ne fasse voir qu'ils les avaient eus depuis leur épiscopat, et non auparavant. Voilà ce dont les ennemis du *célibat* ecclésiastique ne fournissent encore aucune preuve. Ils citent l'exemple du père de saint Grégoire de Nazianze ; nous éclaircirons ce fait dans l'article de ce saint docteur.

Socrate, liv. 1, c. 11, et Sozomène, liv. 1, c. 24, rapportent qu'au concile général de Nicée, les évêques étaient d'avis de défendre, par une loi expresse, aux évêques, aux prêtres et aux diacres qui s'étaient mariés avant leur ordination, d'habiter conjugalement avec leurs épouses ; que l'évêque Paphnuce, quoique célibataire lui-même et d'une chasteté reconnue, s'y opposa ; qu'il insista sur la sainteté du mariage, sur la rigueur de la loi proposée, et sur les inconvénients qui en résulteraient ; que, sur ses représentations, les Pères du concile jugèrent qu'il fallait s'en tenir à *l'ancienne tradition* de l'Eglise, selon laquelle il était défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de se marier, dès qu'une fois ils avaient été ordonnés.

Pour comprendre la sagesse des réflexions de Paphnuce et de la conduite du concile de Nicée, il faut savoir que, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, il y avait eu plusieurs sectes d'hérétiques qui avaient condamné le mariage et la procréation des enfants comme un crime. Outre ceux dont parle saint Paul, *Tim.*, c. 4, ℣ 3, les docètes, les marcionites, les encratites, les manichéens, étaient de ce nombre. Sous l'empire de Gallien, mort l'an 268, plusieurs évêques furent mis à mort comme manichéens, parce que l'on supposa qu'ils gardaient le *célibat* par le même principe que ces hérétiques. Renaudot, *Hist. Patriarch. Alexand.*, p. 47. Si la loi proposée au concile de Nicée avait eu lieu, elle aurait paru favoriser ces sectaires, et ils n'auraient pas manqué de s'en prévaloir ; Paphnuce avait donc raison d'insister sur la sainteté du mariage et sur l'innocence du commerce conjugal, et les évêques n'eurent pas tort d'y avoir égard dans ces circonstances ; c'est pour cela que le 43e canon des apôtres condamne les ecclésiastiques qui s'abstiennent du mariage *en haine de la création.*

Malgré ces faits, Beausobre affirme que les Pères de l'Eglise avaient puisé leur estime pour le *célibat* dans les erreurs des docètes, des encratites, des marcionites et des manichéens ; mais, par une contradiction grossière, il avoue que plusieurs chrétiens donnèrent dans ce fanatisme *dès le commencement*, par conséquent avant la naissance des hérésies dont nous parlons. *Hist. du Manich.*, liv. 2, c. 6, § 2 et 7 : preuve certaine qu'ils avaient puisé ce prétendu fanatisme dans les leçons de Jésus-Christ et des apôtres. En effet, Beausobre avoue encore ailleurs, qu'il venait d'une fausse idée du bien et du mieux, dont saint Paul a parlé, *I Cor.*, c. 7 ; *ibid.*, l. 7, c. 4, § 12. Mosheim plus judicieux fait le même aveu, *Hist. Christ.*, *sæc.* 2, § 35, *not.* ; il prouve la réalité du fait par le témoignage d'Athénagore et de Tertullien ; il n'a pas osé blâmer cette estime pour le *célibat*, aussi ancienne que le Christianisme.

Ces mêmes faits prouvent que les Pères de Nicée attachaient une idée

de perfection et de sainteté au *célibat* ecclésiastique et religieux ; qu'ils le regardaient comme l'état le plus convenable aux ministres des autels ; qu'ils auraient désiré dès lors pouvoir y assujettir le clergé. En effet, les inconvénients qui s'ensuivaient du mariage des ecclésiastiques firent bientôt sentir la nécessité d'en venir là, ou de prendre des moines obligés par vœu à la continence, pour les élever à l'épiscopat et au sacerdoce ; et si cette loi n'existait pas déjà depuis quinze cents ans, on serait bientôt forcé de l'établir. Sans cela l'on verrait renaître les mêmes désordres qui arrivèrent au neuvième siècle et dans les suivants, lorsque les grands s'emparèrent des évêchés, des abbayes et des cures, en firent le patrimoine de leurs enfants, déshonorèrent l'Eglise par les vices des intrus, et anéantirent enfin le clergé séculier par leurs rapines.

S'il était vrai, comme le prétendent nos adversaires, que la loi du *célibat* est injuste en elle-même, et contraire à la loi de Dieu, il ne serait pas moins injuste d'empêcher les clercs de se marier après leur ordination qu'auparavant. Cependant nous voyons, par tous les monuments ecclésiastiques, que ni dans l'Orient, ni dans l'Occident, on ne leur a jamais laissé cette liberté. Quel avantage ces censeurs imprudents peuvent-ils donc tirer de l'ancienne discipline, et de la prudence avec laquelle se conduisirent les Pères de Nicée ? Eusèbe, qui avait assisté à ce concile, dit que les prêtres de l'ancienne loi vivaient dans l'état du mariage et désiraient d'avoir des enfants, au lieu que les prêtres de la loi nouvelle s'en abstiennent, parce qu'ils sont entièrement occupés à servir Dieu et à élever une famille spirituelle. *Démonst. Evangélique* l. 1, c. 9.

Aussi la loi du *célibat* pour les évêques, les prêtres et les diacres, après leur ordination, a continué d'être obobservée par les jacobites et, par les nestoriens après leur schisme. Elle fut interrompue chez ces derniers l'an 485 et en 496, mais rétablie par un de leurs patriarches, l'an 544. Assémani, *Bibliot. orient.*, t. 4, c. 4 et c. 14, p. 857.

En 1549, le parlement d'Angleterre, quoique réformateur, fut plus raisonnable que les écrivains modernes de cette nation ; dans la loi même qu'il porta pour permettre le mariage aux ecclésiastiques, il dit : « Qu'il convenait mieux aux prêtres » et aux ministres de l'Eglise de vivre » chastes et sans mariage, et qu'il » serait à souhaiter qu'ils voulussent » d'eux-mêmes s'abstenir de cet en» gagement. » D. Hume, *Hist. de la maison de Tudor*, tome 3, p. 204.

Un nouveau dissertateur vient encore de réveiller cette question, dans une brochure intitulée *les Inconvénients du* Célibat *des prêtres*, imprimée à Genève en 1781. Il a rassemblé tous les sophismes, les reproches, les impostures des protestants sur ce sujet; il n'y a rien ajouté que quelques passages qu'il a falsifiés, d'autres qu'il a forgés en citant des auteurs inconnus, et quelques phrases impudiques copiées dans nos philosophes épicuriens ; nous ne relèverons de cet ouvrage que les endroits les plus absurdes.

L'auteur, 1re partie, c. 2, prétend que le *célibat* peut nuire à la santé et abréger la vie ; il exagère l'extrême difficulté de garder la continence. Si cette vertu est si pénible et si meurtrière, il est de l'humanité de nos censeurs de permettre l'adultère aux personnes mariées, qui se trouvent séparées pour longtemps, ou dont l'une est tombée dans un état d'infirmité qui lui rend la vie conjugale impossible. Il faudrait encore permettre la fornication aux particuliers des deux sexes qui ne peuvent pas trouver à se marier, malgré le désir qu'ils en ont. Y a-t-il moins de vieillards, parmi les célibataires ecclésiastiques ou religieux, que parmi les gens mariés ?

Selon lui, le *célibat* est un signe certain de la décadence et de la corruption des mœurs. S'il entend parler du *célibat* voluptueux et libertin des laïques, nous pensons comme lui; mais est-il en état de prouver que les mœurs sont plus pures dans les lieux où le clergé n'observe point le *célibat ?* Quand il a dit: *Multipliez les mariages, et les mœurs deviendront*

meilleures ; il devait changer la phrase et dire : *Purifiez les mœurs, et les mariages se multiplieront*, sans qu'il soit besoin de changer l'état des ecclésiastiques ni des religieux, c. 3 et 4.

A l'exemple des protestants, il soutient, ch. 8, que les paroles de Dieu adressées à nos premiers parents : *Croissez, multipliez, peuplez la terre*; renferment une loi. Cependant le texte dépose que c'est une bénédiction et non une loi. Quand c'en aurait été une pour les premiers hommes, elle n'a plus lieu depuis que le monde est peuplé. Soutiendra-t-on que tout homme qui ne se marie point pèche contre la loi de Dieu? On dit que si le *célibat* devenait général, le genre humain périrait. Nous répondons que si le mariage était général, la terre ne pourrait plus nourrir ses habitants; la population ne consiste pas seulement à mettre des hommes au monde, mais à les faire subsister.

Dans la 2e partie, ch. 2, notre grand critique prétend que le *célibat*, loin d'être loué ou recommandé dans l'Evangile, y est formellement condamné par ces mots : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni* ; saint Clément d'Alexandrie, dit-il, l'a ainsi entendu, *Stromat.*, l. 3, p. 544. C'est une citation fausse. Saint Clément prouve seulement par ces paroles que le mariage n'est point un état criminel, comme l'entendaient certains hérétiques. Mais autre chose est de vouloir séparer ceux que Dieu a unis par le mariage, et autre chose de trouver bon que ceux qui ne sont pas mariés continuent à vivre ainsi, lorsque cela peut être utile pour eux et pour les autres ; saint Paul lui-même a fait cette distinction.

Après avoir censuré tous les commentateurs de l'Evangile, ce même écrivain s'érige en interprète des paroles du Sauveur. *Matth.*, c. 19, ℣ 12. « Il y a des eunuques qui ont re- » noncé au mariage pour le royaume » des cieux ; que celui qui peut le » concevoir y fasse attention. » Si ces paroles, dit-il, signifient que cette sentence est obscure, elle ne prouve rien ; si cela veut dire qu'il faut une grâce particulière pour pratiquer cette maxime, ce ne peut pas être une loi ; le sens le plus naturel de ce passage, est que ceux qui se trouvent séparés par un divorce, feront fort bien de s'abstenir d'un second mariage.

Cette découverte n'est pas heureuse. Une preuve que la maxime du Sauveur n'est pas obscure, c'est que tout le monde l'entend très-bien, à l'exception des anticélibataires qui font la sourde oreille. Jésus-Christ fait entendre qu'il faut une grâce et une vocation particulières pour bien comprendre ce qu'il dit ; par conséquent ce n'est pas une loi pour tous, mais pour ceux à qui Dieu donne cette grâce et cette vocation. Mais après que le Sauveur a déclaré formellement que ceux qui se remarient après un divorce commettent un adultère, il est absurde de lui faire dire simplement que ceux qui ont fait divorce *feront très-bien* de ne pas se marier. Il est d'ailleurs évident que ceux qui avaient renoncé au mariage *pour le royaume des cieux*, étaient Jean-Baptiste et les apôtres, puisque ceux-ci disaient à leur maître : *Seigneur, nous avons tout quitté pour vous suivre.*

Le passage de saint Paul, *I Cor.*, cap. 7, est clair : « Il est bon à » l'homme, dit-il, de ne pas toucher » une femme... Je désire que vous » soyez tous comme moi; mais cha- » cun a reçu de Dieu un don particu- » lier, l'un d'une manière, l'autre » d'une autre. Mais je dis à ceux qui » sont dans le *célibat* ou dans le veu- » vage, qu'il leur est bon de demeurer » dans cet état comme moi. Que s'ils » ne sont pas continents, qu'ils se » marient : il est mieux de se marier » que de brûler d'un feu impur. » Notre censeur, fidèle écolier des protestants, dit, c. 3, que saint Paul parle ainsi à cause des persécutions ; faux commentaire : l'apôtre ajoute qu'il donne ce conseil, parce que ceux qui ne sont pas mariés s'occupent du service de Dieu et des moyens de lui plaire, au lieu que ceux qui le sont s'occupent des affaires de ce monde, ℣ 32. Ensuite notre critique prétend que saint Paul parle seulement des veufs, et les exhorte à ne pas passer à de secondes noces Nouvelle falsification ; l'apôtre s'ex-

prime clairement : Je dis aux veufs et à ceux qui ne sont pas mariés : *Dico autem non nuptis et viduis*, ℣ 8; il parle même des vierges, ℣ 25. Il dit que celui qui marie sa fille fait bien, et que celui qui ne la marie pas fait mieux, ℣ 38. Si c'était une loi et un devoir de se marier, comme nos adversaires le soutiennent, de quel front saint Paul aurait-il pu y donner atteinte d'une manière aussi formelle.

Mais nous avons affaire à des disputeurs fertiles en ressources ; saint Paul, disent-ils, était marié, ou du moins l'avait été ; c'est le sentiment de saint Ignace, dans son épître aux Philadelphiens ; de saint Clément d'Alexandrie, *Stromat*, l. 3, c. 6, p. 533 ; d'Origène, *in Epist. ad Rom.*, l. 1, n. 1 ; de saint Basile, *de abdic. Serm.* ; d'Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 3, c. 30, et de plusieurs autres Pères. Saint Paul lui-même le témoigne assez dans sa lettre aux Philippiens, c. 4, ℣ 3. Donc il a seulement voulu détourner les fidèles des secondes noces, et encore ce conseil est-il contraire à celui qu'il donne aux jeunes veuves, *I. Tim.*, c. 5 : Je veux, dit-il, qu'elles se marient.

Si nos censeurs étaient moins aveugles, ils auraient vu que saint Paul, qui, suivant eux, était veuf lorsqu'il écrivit aux Corinthiens, n'a pas pu parler de son épouse comme vivante, dans sa lettre aux Philippiens, qui ne fut écrite que cinq ou six ans après ; mais la prévention leur a ôté la présence d'esprit. La plupart des citations qu'ils nous opposent sont infidèles ; il n'est parlé de prétendu mariage de saint Paul que dans la lettre interpolée ou falsifiée de saint Ignace aux Philadelphiens, et non dans le texte grec authentique. Il n'est pas vrai qu'Origène soit de ce sentiment ; il dit que, selon l'opinion *de quelques-uns*, saint Paul etait marié lorsqu'il fut appelé à l'apostolat ; que, *suivant d'autres*, il ne l'était pas. Nous n'avons rien trouvé dans saint Basile de ce qu'on lui attribue ; saint Clément d'Alexandrie est le seul des Pères qui ait cru le mariage de saint Paul. Eusèbe, à la vérité, cite ce qu'a dit saint Clément, mais il n'y donne aucune marque d'approbation ; et cette opinion n'est fondée que sur un passage de saint Paul mal entendu.

Aussi Tertullien, *L. ad uxor.* c. 3 ; *L. de Monagam.*, c. 3 et 8 ; saint Hilaire, *in Ps.*, 127 ; saint Epiphane, *Hær.* 58 ; saint Ambroise, *in exhortat. ad Virgines* ; Saint Jérôme, *L. 1 contra Jovin.* et *Epist.* 22 *ad Eustochium* ; saint Augustin, *L. de Grat. et lib. Arb.*, c. 4 ; *L. de bono Conjug.*, c. 10 ; *L. 1 de Adult. conjug.*, c, 4 ; *L. de Opere Monach.*, c. 4, affirment unanimement que saint Paul ne fut jamais marié. L'opinion particulière de saint Clément d'Alexandrie ne peut pas prévaloir à cette tradition constante.

Il n'y a aucune opposition entre les divers avis que donne saint Paul ; il veut que les jeunes veuves se remarient, parce qu'elles en ont le désir, *quia... nubere volunt*, et parce que plusieurs ont manqué à la foi qu'elles avaient jurée. *I. Timot.*, c. 5, ℣ 11 et 12. Sans doute il était mieux pour elles de se remarier que de brûler d'un feu impur. *I. Cor.*, c. 7, ℣ 9.

Quant au passage de saint Paul, tiré de la même lettre aux Corinthiens, c. 9, ℣ 5, qui a trompé saint Clément, et sur lequel nos adversaires insistent, il ne nous fait aucune difficulté. « N'avons-nous pas, dit l'A- » pôtre, le pouvoir de mener avec » nous une femme, comme notre » sœur, comme font les autres apô- » tres, et les frères du Seigneur, et » Céphas ? » Saint Clément, disent ces critiques, sous le nom de *femme* a entendu *une épouse*, cette traduction est fautive. Mais nos censeurs, toujours frappés du même vertige, veulent que saint Paul, après avoir parlé comme veuf dans le chapitre 7, ait fait mention de son épouse dans le chapitre 9.

Suivant leur coutume ordinaire, lorsqu'un Père de l'Eglise a dit quelque chose qui leur est favorable, ils en font une éloge pompeux ; pour tous ceux qui ne sont pas de leur avis, ils les dépriment et en parlent avec dédain.

A force de spéculations, ils ont deviné l'origine de l'estime que l'on a eue dès les premiers siècles pour la

virginité et pour le *célibat*; elle est venue, disent-ils, de la croyance dans laquelle étaient les premiers chrétiens que le monde finirait bientôt, de la mélancolie qu'inspire le climat de l'Egypte et des Indes, des idées chimériques de perfections puisées dans la philosophie de Pythagore et de Platon ; et cette superstition s'est répandue partout.

Nous voilà donc réduits à croire que Jésus-Christ et ses disciples, saint Paul et l'auteur de l'Apocalypse, qui ont fait cas de la virginité et du *célibat*, étaient dans l'opinion de la fin prochaine du monde; qu'ils étaient attaqués de la mélancolie de l'Egypte et des Indes; qu'ils étaient prévenus des idées de Pythagore et de Platon. A l'article MONDE, nous ferons voir qu'il n'est pas vrai qu'ils en aient prédit la fin prochaine.

Qui n'admirerait l'entêtement de nos adversaires? Ils disent que l'estime pour la virginité et pour le *célibat* est absurde, injurieuse à la nature, contraire aux desseins du Créateur, aux intérêts de l'humanité, aux plus pures lumières du bon sens ; et par une contagion déplorable, cette superstition s'est répandue partout; elle a passé de l'Egypte aux Indes et à la Chine, elle a infecté les ignorants et les philosophes. Avec le christianisme, elle a pénétré en Italie et dans les Gaules, en Angleterre et dans les climats glacés du Nord ; elle est allée jusqu'au Pérou faire établir les vierges du soleil. Ils se flattent néanmoins, par la supériorité de leurs lumières, de guérir enfin l'univers de cette maladie, et de lui rendre le bon sens qu'eux seuls croient posséder exclusivement. Ils disent que cette estime aveugle pour la continence a été poussée à l'excès par les Pères de l'Eglise, et ils s'efforcent de prouver que les Pères n'ont jamais pensé à en faire une loi au clergé. Ils disent que les Pères ont eu le même mépris pour l'état du mariage que les docètes, les marcionites, et les manichéens ; est à peine ces hérétiques ont-ils paru, qu'ils ont été réfutés et condamnés par les Pères.

Mais c'est ici un fait dont la discussion est importante. Notre nouveau dissertateur, instruit probablement par Beausobre, soutient que ces anciens hérétiques, détracteurs du mariage, ne le condamnaient pas comme absolument mauvais et criminel, qu'ils le regardaient comme un état moins parfait que le *célibat*, doctrine qui est à présent celle de l'Eglise romaine, mais qui a été condamnée par les Pères.

Heureusement le maître et le disciple se contredisent et se réfutent chacun de son côté. Le premier, après avoir fait tous ses efforts pour prouver que les manichéens ne pensaient pas, touchant le mariage, autrement que les Pères, est forcé de convenir que ces hérétiques ne pouvaient, suivant leurs principes, ni approuver le mariage, ni le regarder comme une institution sainte, puisqu'ils enseignaient que c'est le démon ou le mauvais principe qui a construit le corps humain, et qu'il s'est proposé de perpétuer, tant qu'il le peut, par la propagation, la captivité des âmes; c'était aussi l'erreur de plusieurs sectes de gnostiques. *Histoire du Manich.*, livre 7, c. 3, § 13; c. 5, § 9. Le second n'a pu s'empêcher d'avouer que les encratites et les apostoliques rejetaient le mariage comme absolument mauvais, qu'Eustate de Sébaste en Arménie fut condamné au concile de Gangres, vers l'an 241, parce qu'il interdisait la cohabitation aux gens mariés. *Inconv. du célib., seconde part*, c. 9, 10 et 13. Voilà ce que les Pères ni l'Eglise romaine n'ont jamais enseigné, mais ce qu'ils ont toujours proscrit et censuré.

Nous ne suivrons pas cet auteur dans ses déclamations contre les vœux, contre l'état monastique, contre les couvents de religieuses, contre les superstitions portées dans le Nord par les missionnaires dans le neuvième siècle et les suivants ; ces invectives, copiées d'après les protestants, et rebattues par les incrédules, seront réfutées chacune dans leur place. Quant aux mœurs du clergé dans les bas siècles, et aux scandales qui ont affligé l'Eglise, ces désordres n'ont eu lieu qu'après la chute de la maison de Charlemagne, et après la révolution qui bouleversa les gouverne-

ments dans nos contrées. Les seigneurs, toujours armés, s'emparèrent des bénéfices, en firent leur patrimoine, y placèrent leurs enfants et leurs protégés; ces intrus ne pouvaient manquer d'avoir tous les vices de leurs patrons; la simonie et le concubinage allèrent toujours de compagnie; Mosheim et d'autres protestants l'ont remarqué aussi bien que nous. En général, qui sont les prélats qui ont le plus déshonoré l'Église? Ceux qui avaient eu des enfants légitimes avant leur ordination, ou qui avaient eu des enfants naturels. Faut-il renouveler aujourd'hui les désordres qu'ils ont causés? Il est faux que le mariage permis aux ministres de la religion, dans les pays du Nord, y ait rendu les mœurs plus pures; Bayle a prouvé le contraire, *Dict., Crit., Ermite*, rem. 1, § 3.

Pour ne rien laisser à désirer sur cette question tant rebattue, il nous reste à examiner si le changement de discipline sur ce point produirait des effets aussi avantageux qu'on le prétend.

Dans les *Annales politiques* de 1782, n° 21, il y a une lettre dont l'auteur se propose de démontrer, par le calcul, que la suppression du *célibat* ecclésiastique et religieux serait une fausse politique, une puérilité indigne de l'attention d'un grand législateur, et une innovation sans fruit pour la population.

La haine, dit-il, la jalousie, la crédulité, l'enthousiasme réformateur, la rivalité des philosophes avec le clergé, ont exagéré jusqu'au ridicule le nombre des ecclésiastiques et des moines; mais voici le résultat des dénombrements les plus exacts.

Sur plus de dix millions d'habitants, l'Espagne compte cent soixante mille célibataires religieux, dont un tiers forme le clergé séculier; c'est un et demi pour cent de la génération complète. En Italie, il y a quatorze millions et demi d'individus, et deux cent quatre-vingt mille ecclésiastiques; ce sont deux hommes par cent sur la totalité des habitants: mais plus de la moitié d'entre eux se trouvent dans le royaume de Naples et dans les états du pape; le reste de l'Italie ne suppose qu'un soixante-quinzième ou environ de sujets voués à la religion.

Il faut observer que l'Italie a peu de grandes villes qui absorbent la population; elle n'entretient point d'armées ni de marine militaire. Un climat doux, un sol fertile, en diminuant les besoins, augmentent les subsistances.

Les derniers calculs faits sous l'administration de M. Necker ont porté la population de la France à vingt-trois millions cinq cent mille habitants; en y supposant deux cent mille célibataires religieux, comme l'on fait les plus grands exagérateurs, c'est moins d'un centième de la nation.

Il y a plus. Sur le total de six millions et plus de deux cent mille femmes propres au mariage, il y en a un million et quarante mille qui ne sont pas mariées, et on ne peut compter que soixante et dix mille religieuses, c'est le quinzième des femmes célibataires. Sur la totalité des hommes, on doit en compter au moins un million qui pourraient être mariés et qui ne le sont pas; sur ce million il n'y en a qu'environ cent trente mille ecclésiastiques ou religieux, ce n'est que le dixième.

Rendez au monde, continue l'auteur, tous les hommes enfermés dans les monastères, ce sera soixante mille célibataires de moins sur un million. Mais tous n'auront pas les facultés, le penchant, la fortune, la vocation, nécessaires au lien conjugal. Les cadets de famille, les vieillards, les infirmes, ceux qui préféreront la liberté et l'indépendance du *célibat* au joug du mariage, etc., sont à retrancher, et c'est au moins une moitié. Vous gagnerez donc, sur un million d'habitants, environ trente mille sujets, sur lesquels la mort, la pauvreté, l'abstinence forcée prendront leurs tributs, voilà à quoi se réduisent les romanesques visions des déclamateurs.

La seule capitale renferme plus de domestiques qu'il n'y a de religieux dans tout le royaume; le nombre de ces esclaves du luxe, dans toute l'étendue de la France, est un douzième de la population. Aux serviteurs, le

mariage est interdit comme nuisible à l'intérêt des maîtres : dans les femmes, on tolère le libertinage, et non la fécondité légitime. Le *célibat* forcé des domestiques est un foyer de désordres, celui des ecclésiastiques est contraint dans ses penchants par la sainteté de son institut, par la crainte de la honte, par l'honneur du corps : un religieux a devant lui dix exemples de vertu pour un de dépravation.

Deux cent cinquante mille soldats ou matelots sont enlevés sur la population, et l'on choisit les individus les plus capables des services civils. La débauche, les maladies honteuses, empoisonnent les armées, tandis que la désertion les diminue.

Comptez les mendiants, les employés des fermes, les rentiers, les journaliers, la nuée des gens de lettres, mais surtout les philosophes : l'esprit philosophique, qui n'est autre chose que l'esprit d'égoïsme, fut toujours antipathique du mariage. Voyez nos mœurs, nos capitales, nos ménages, observez le luxe dans ses gigantesques progrès, le concubinage impossible à réprimer, la puissance maritale et paternelle de jour en jour plus relâchée et plus insupportable, le ton et la conduite des femmes ; flattez-vous ensuite que la propagation de l'espèce va couvrir la terre, lorsque cinquante mille moines auront renoncé au vœu du *célibat*.

Il existe dans le royaume deux fois autant de prostituées que de religieuses : lesquelles sont les plus funestes à la population? Depuis 1766 jusqu'en 1775, le nombre des enfants trouvés à Paris est augmenté d'un tiers.

La noblesse des villes produit peu de mariages, et encore moins d'enfants ; nos lois et nos usages ont condamné les cadets à l'indigence et au *célibat* : les monastères ou les ordres sont donc une ressource pour la noblesse des deux sexes ; ils recueillent les célébataires produits par le désordre de la société ; mais ils ne les engendrent pas.

Il vaudrait donc mieux réduire notre état militaire, renvoyer la moitié des gens de livrée dans les campagnes, avoir deux tiers moins d'avocats, de procureurs, d'offices de finance, d'huissiers, d'auteurs, etc., et conserver les moines.

Cela est impraticable, sans doute, et c'est là le mot de tous les beaux plans de réforme qu'on nous étale dans les livres, et que l'on prône dans les nouvelles publiques. Nous chérissons nos vices, et nous en indiquons le remède. On déclame contre le luxe, lorsque le luxe ne peut plus être réprimé ; on disserte sur l'éducation lorsque l'abus de la société efface de plus en plus les caractères ; on peuple les états dans des brochures, sans observer l'action irrésistible des mœurs et des usages sur les vraies sources de la population.

L'auteur des *Recherches philosophiques sur le célibat*, s'écrie : « Voyez » les états protestants, ils fourmillent » de bras, et la catholicité de dé» serts. » Vingt autres ont fait cette comparaison.

Mais en Suisse, le plus peuplé des cantons est celui de Soleure, et il est catholique ; il a des ecclésiastiques, des moines et des religieuses ; si la Sicile est pleine de masures, c'est l'effet du gouvernement féodal, le plus atroce et le plus destructeur qu'ait inventé l'usurpation. Les Pays-Bas catholiques, les riches républiques d'Italie, étaient-elles dépeuplées dans le quinzième et le seizième siècle ? Avaient-elles moins de prospérité que la Hollande? La Prusse est-elle plus féconde en habitants que le Palatinat, et la Suède que la Lombardie ? La fertilité du sol, la position topographique et le gouvernement, ont une toute autre force que les couvents.

Réformer et non pas détruire, telle doit être la maxime de tout homme qui spécule en politique. Changez des asiles inutiles en hospices de la pauvreté, de l'âge, de la douleur, du repentir et de l'abnégation, la société pourra y gagner, mais non sa population. L'amour du paradoxe n'inspire point cette opinion ; quand on se défend avec des chiffres, on ne peut guère être soupçonné d'imposture.

Il nous paraît que cet auteur ne craint pas d'être réfuté ; s'il se trompe, il est très à propos de démontrer son erreur.

L'auteur de l'article *célibat* dans le *Dictionnaire de Jurisprudence,* a copié les diatribes de l'abbé de Saint-Pierre, placées dans l'ancienne *Encyclopédie*, et il y a joint ce que les protestants ont dit dans celle d'Yverdun. Nous ne pouvons nous dispenser de relever quelques-unes des contradictions de cet article.

Après avoir soutenu que le *célibat* était proscrit chez les Juifs en vertu de la prétendue loi, *croissez et multipliez*, on nous assure qu'Elie, Elisée, Daniel et ses trois compagnons, vécurent dans la continence. Voilà donc des prophètes, des amis de Dieu, qui ont violé publiquement la loi de Dieu portée dès la création. L'on nous vante les lois que les Grecs et les Romains avaient faites contre le *célibat*, l'espèce d'infamie dont ils l'avaient noté, les priviléges qu'ils accordaient aux personnes mariées; cependant l'on nous fait observer que *tous les peuples* ont attaché une idée de sainteté et de perfection à la continence observée par motif de religion; il n'est donc pas vrai que toute espèce de *célibat* ait été notée d'infamie. D'un côté l'on dit qu'il n'y a guère d'homme à qui le *célibat* ne soit difficile à observer, que les célibataires doivent être tristes et mélancoliques; de l'autre, on cite une harangue de Métellus Numidicus, adressée au peuple romain, dans laquelle il avoue que c'est un malheur de ne pouvoir se passer des femmes; que la nature a établi qu'on ne peut guère vivre heureux avec elles. Pour être heureux, il faudrait donc n'être ni marié ni célibataire. Un de ces oracles dit que, dans le Christianisme, *la loi du célibat*, pour les ecclésiastiques, est aussi ancienne que l'Eglise, que Dieu l'a jugé nécessaire pour approcher plus dignement de ses autels; un autre prétend que le *célibat* n'était que de conseil, et que, malgré ce qu'en a pensé le concile de Trente, la question que nous examinons est purement politique. Dans la même page on lit qu'en Occident le *célibat* était prescrit aux clercs, et qu'il était libre dans l'Eglise latine; il faut donc que celle-ci ne soit pas la même que l'Eglise d'Occident.

Ce que disait l'abbé de Saint-Pierre, que les ministres protestants sont aussi respectés du peuple que les prêtres catholiques, est absolument faux. Il est certain, par cent exemples, que les protestants sensés, même les souverains, ont toujours témoigné plus de respect pour les prêtres catholiques, dont ils connaissaient les mœurs, que pour leurs propres ministres; on sait d'ailleurs qu'en Angleterre le bas clergé est très-méprisé. *Londres*, t. 2, p. 241.

Nous n'avons garde de blâmer ce qui est dit dans cet article contre le *célibat* volontaire ou forcé des séculiers; mais les moyens que l'on propose pour y remédier sont à peu près impraticables, et ceux que l'abbé de Saint-Pierre avait rêvés pour prévenir les inconvénients du mariage des prêtres, sont absurdes.

Les ennemis du *célibat* ecclésiastique et religieux n'ont donc épargné, pour l'attaquer, ni les contradictions, ni les impostures; en voici encore un exemple récent.

Dans le *Journal Encyclopédique* du 15 mars 1786, pag. 509, on a placé une lettre d'Æneas Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, l'an 1458, dans laquelle on prétend qu'il a justifié le libertinage de sa jeunesse, et dans laquelle il s'élève contre le *célibat* des prêtres; c'est la 15[e] du recueil de ses lettres. Mais dans l'*Année littéraire* de cette même année, n° 15, un savant a prouvé, 1° que le journaliste a traduit infidèlement la lettre d'Æneas Sylvius, et qu'il y a mis du sien les deux phrases les plus fortes contre le *célibat* des prêtres. 2° Que cette 15[e] lettre a été écrite dans la jeunesse de l'auteur, longtemps avant qu'il fût engagé dans les ordres sacrés. 3° Que pendant son pontificat il a désavoué et rétracté ce qu'il avait écrit autrefois dans l'effervescence des passions. Dans sa lettre 395, adressée à Charles Cyprianus, il dit : *Méprisez et rejetez, ô mortels, ce que nous avons écrit dans notre jeunesse au sujet de l'amour profane; suivez ce que nous vous disons à présent. Croyez-en un vieillard plutôt qu'un jeune homme, un pontife plutôt qu'un simple particulier, Pie II plutôt qu'Æ-*

néas Sylvius. 4° Que Flaccus Illyricus, sur la foi de Platine et de Sabellicus, attribue mal à propos à ce pape la maxime suivante, savoir : que *le mariage a été interdit aux prêtres pour de bonnes raisons, mais qu'il y en a de meilleures pour le leur rendre.* Il est démontré au contraire qu'il n'y en a aucune de toucher à l'ancienne discipline, et que toutes sortes de raisons engagent à la conserver. *Voyez* VIRGINITÉ. BERGIER.

CÉLICOLES. *Voyez* COELICOLES.

CELLITES, nom d'une congrégation de religieux hospitaliers qui ont des maisons en Allemagne et dans les Pays-Bas. Leur fondateur est un nommé *Meccio ;* c'est ce qui les a fait appeler *mecciens* en Italie. Ils suivent la règle de saint Augustin ; leur institut fut approuvé par Pie II, vers l'an 1460 ; mais ils existaient déjà depuis plus d'un siècle. Ils sont occupés à soigner les malades, particulièrement ceux qui sont attaqués de maladies contagieuses, telles que la peste ; ils gardent et servent les insensés, enterrent les morts, etc. Ils ont beaucoup de rapport aux frères de la charité.

Ainsi l'on n'a pas attendu au dix-septième siècle pour faire, par motif de religion, des établissements utiles à l'humanité. Parmi un grand nombre d'instituts, dont nous ne voyons plus la nécessité, parce que les raisons qui les ont fait établir ne subsistent plus, il en est dont les services continuent toujours, et dureront aussi longtemps que l'on voudra se donner la peine de les protéger et de les favoriser.

Ç'a été un trait de malignité de la part de Mosheim, de dire que l'institut des *cellites* se forma, parce que les ecclésiastiques du quatorzième siècle ne prenaient aucun soin des malades ni des moribonds ; il n'a pu prouver cette accusation par aucun fait ni par aucun monument. Les vrais motifs de cette institution furent les ravages énormes de la maladie contagieuse qui régna l'an 1348 et les années suivantes, qui désola l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les pays du Nord, et qui fut appelée *la peste noire*, et les indulgences que Clément VI accorda à tous ceux qui donneraient aux pestiférés les secours spirituels ou temporels. Mais pendant que les *cellites* leur procuraient les seconds, qui leur donnait les premiers, sinon les prêtres et les religieux ? C'est comme si l'on disait que les frères de la charité ont été institués l'an 1520 pour soulager les corps, parce que les prêtres négligeaient les âmes.

Mosheim observe que les *cellites* furent aussi nommés *lollards ;* mais il ne faut pas les confondre avec plusieurs sectes d'hypocrites, qui furent ainsi appelés dans la suite. *Voyez* LOLLARDS. BERGIER.

CELLULE, (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — La *cellule*, ou *utricule*, n'est plus aujourd'hui, dans la science physiologico-anatomique, tant de l'animal que du végétal, ce qu'elle était naguère encore, c'est-à-dire un espace *visible à l'œil nu* circonscrit par les lamelles membraneuses du tissu cellulaire, s'entrecroisant en sens divers, et ressemblant assez, lorsqu'on les insuffle d'air, aux bulles accumulées d'un liquide mousseux. La science a progressé là-dessus comme sur toutes choses ; mais en quoi a consisté ce progrès ? Il a consisté, comme il consiste en tout, à reculer d'un pas la difficulté ; et si l'on ne met pas Dieu au bout, la difficulté n'en est devenue que plus grande. Qu'est-ce donc que la *cellule* ou l'*utricule* aujourd'hui même ? c'est celle qu'on voit avec le microscope au lieu de celle qu'on voyait à l'œil nu ; et les positivistes se hâtent de la qualifier, dans la vie animale et dans la vie végétale, l'élément primitif, parce que leur microscope ne leur montre rien au delà ; ils ne voient plus rien, c'est le bout des choses ! et tout est expliqué ! ils sont vraiment plaisants, nos *utriculistes*.

Il s'est trouvé, en effet, que la *cellule* ancienne de l'œil nu n'était, quand on s'est servi du microscope, qu'une accumulation de *cellules* plus petites, comme les nébuleuses célestes d'autrefois, sont devenues, depuis l'invention des télescopes, des accumulations d'étoiles, et ces accumulations d'étoi-

les elles-mêmes, depuis l'invention de télescopes encore plus puissants, des espaces immenses, dont un centimètre carré renferme encore des multitudes d'étoiles, qu'on a comptées jusqu'à 20 mille avec de nouveaux télescopes encore plus puissants. Il en est de même des *cellules*, en divisions et sous-divisions, si on les étudie avec des microscopes de plus en plus forts. Mais il y a toujours une limite présente, à cette puissance des instruments ; la limite d'aujourd'hui est la *cellule* que notre microscope nous révèle : et voilà l'élément primitif de nos positivistes qui ne croient que ce qu'ils voient. Il y a tel *utriculiste* aujourd'hui qui voit dans la *cellule* que lui révèle sa loupe, l'explication définitive de toutes choses, de toute vie; encore un peu d'admiration devant la *cellule*, il va l'adorer; la *cellule* est son Dieu.

Qu'est-ce donc que cette *cellule?* c'est un petit sac arrondi, polyédrique — nous nous arrêtons surtout au tissu cellulaire animal; le tissu cellulaire végétal présente un peu plus de variantes dans les formes des *cellules* —, ou diversement comprimé par les *cellules* voisines — car les *cellules* du tissu cellulaire n'ont pas la régularité des alvéoles des abeilles, n'en ayant pas la rigidité —, qui, par sa juxtaposition dans la série, forme la continuité du tissu. Le microscope montre souvent dans ce petit sac une matière qui varie d'aspect ou bien encore de petits corps opaques placés vers le centre, et qu'on nomme les noyaux (*nuclei*). C'est ainsi, du moins, que se présentent les *cellules* les plus élémentaires qu'on ait pu voir jusqu'ici dans la texture des lamelles, chez l'embryon, et dans toute formation animale ou végétale, aux premiers temps de son développement. C'est de ces *cellules* élémentaires que sortent peu à peu les fibres qui envahissent plus tard les tissus.

Voilà donc la cause première de la vie pour nos jeunes philosophes *utriculistes*. Mais déjà il y a des embarras; ce système de formation par la *cellule* est presque constant, mais pourtant ne l'est pas tout à fait; il y a des tissus à l'origine desquels on ne peut pas trouver la *cellule*. On la trouvera peut-être un jour. Quoi qu'il en soit, que peut expliquer, aux yeux de la raison, cette *cellule* qui se forme dans l'être appelé à la vie, et qui se déforme dans la mort? Elle n'est, au fond, que de la matière brute, absolument comme le polyèdre d'une cristallisation; est-elle la cause du mouvement vital qui se produit en elle-même et qui la modifie? Elle est la matière que la vie travaille, elle n'est point la vie; elle serait plutôt la mort empoignée, happée par la vie et se laissant faire. Que le *vitellus*, (le jaune de l'œuf), soit composé de *cellules*, aussi bien dans l'œuf humain, que Baer, marchant sur la théorie de Harvey, apprit aux physiologistes à reconnaître, que dans les œufs de tous les animaux; que dans cette membrane vitelline, la *vésicule germinative* soit elle-même composée de *cellules* plus élémentaires; que, dans cette vésicule germinative, la *tache germinative* soit encore un composé de *cellules* plus radicales; et que la *cellule* soit le premier élément assignable jusqu'à présent, c'est ce qu'on ne peut nier, puisque c'est le fait observé par la science dans son dernier progrès, et c'est ce qui prouve la puissance de l'esprit humain dans l'observation et la pénétration des énigmes du créateur, c'est-à-dire des moyens secondaires qu'il lui a plu d'employer pour arriver à ses fins. Mais que l'esprit du savant se contente de trouver ce moyen et qu'il le substitue au créateur lui-même, comme l'enfant qui prendrait pour le premier anneau d'une chaîne plongeant au fond des mers, celui qu'il verrait le dernier à la surface, c'est là que nous nous pâmons d'étonnement devant la puérilité du savant.

Nous trouvions beaucoup plus profond le grand Buffon lorsque, arrêtant ses yeux aux animalcules spermatiques que lui révélait le microscope de son temps, et considérant ces animalcules comme les éléments premiers de l'organisme, mais n'arrêtant pas là son génie, il appelait ces animalcules des *molécules organiques vivantes*, que le créateur avait immédiatement donées de la vie.

La vie, voilà le mystère contre le-

quel se brisent toutes les explications basées sur la matière; et il en est de même du mouvement. Le mouvement seul a pu produire le mouvement; la vie seule a pu produire la vie; et pour l'un comme pour l'autre, il faut, au bout, l'être éternel actif et vivant.

LE NOIR.

CELLULE, diminutif du mot *celle*, qui a signifié autrefois un lieu fermé, et conséquemment un monastère. C'est une petite chambre habitée par un religieux ou par une religieuse, et qui fait partie d'un couvent. Elle renferme ordinairement un lit ou un grabat, une chaise, une table, quelques images et quelques livres de piété : le reste serait superflu.

Un religieux qui sait s'occuper dans sa *cellule* à prier, à lire, à méditer, à écrire, à faire quelques ouvrages des mains, est plus heureux qu'un grand seigneur dans un vaste appartement. S'il lui arrive d'entrer dans un de ces palais qui renferment les chefs-d'œuvre des arts, et des meubles précieux dont le maître ne se sert jamais, il peut dire, comme un ancien philosophe : *combien de choses dont je n'ai pas besoin!*

Dans la Thébaïde, il y avait trois déserts habités par des solitaires ou anachorètes, l'un appelé *des cellules*, l'autre *de la montagne de Nitrie*, le troisième *de Scété;* c'était le plus éloigné du centre de l'Egypte, il confinait à la Libye.

BERGIER.

CELSE, philosophe du second siècle, est célèbre par son ouvrage contre la religion chrétienne, écrit vers l'an 170. De nos jours on a pris la peine de recueillir, dans saint Cyrille, les fragments des livres de Julien sur ce même sujet, et d'en faire un discours suivi; nous ne connaissons aucun ouvrage de nos adversaires dans lequel ils aient fait la même chose à l'égard de celui de *Celse*. Ç'a été sans doute un trait de prudence de leur part; celui-ci renferme plusieurs aveux très-favorables au Christianisme, et ils ne peuvent être suspects. La réfutation qu'Origène a faite des calomnies de *Celse*, est le plus important des ouvrages de ce Père. Il semble supposer que son adversaire était épicurien; mais il est plus probable que c'était un éclectique ou nouveau platonicien, qui faisait profession de n'épouser aucun système, et de ne tenir à aucune école.

Celse regarde comme une folie le projet formé par les chrétiens de convertir tous les peuples et de les ranger sous la même loi; il veut que chaque nation conserve sa religion, quelle qu'elle soit. Orig. *contre Celse*, l. 5, nº 25; l. 8, nº 72. Mais si la religion des Egyptiens et celle des Juifs étaient fausses et absurdes, comme il le soutient, ces deux peuples auraient-ils eu tort d'en embrasser une meilleure? S'il avait vécu plus longtemps, il aurait vu le projet des chrétiens à peu près exécuté; il aurait été convaincu que chez tous les peuples et dans tous les climats, le Christianisme a produit les mêmes effets et la même révolution dans les mœurs, comme Origène le fait observer.

Ce philosophe connaissait nos évangiles : il paraît même avoir eu sous les yeux celui de saint Matthieu; il en suit sommairement l'histoire, et il avait comparé les deux généalogies du Sauveur, l. 11, nº 32. Il avait lu l'ancien Testament, du moins le livre de la Genèse tout entier, l. 4, nº 36 et suiv. Il est le premier qui ait accusé Jésus-Christ d'être né d'un commerce illégitime, et il met ce reproche dans la bouche d'un juif, l. I, nº 28. Si cette calomnie avait eu quelque fondement, les Juifs contemporains ne l'auraient pas passée sous silence; ils n'auraient pas souffert que Jésus enseignât, et se donnât pour descendant de David. Cérinthe, Carpocrate, les ébionites, ne se seraient pas obstinés à soutenir que Jésus était né de Joseph et de Marie; les évangélistes n'auraient pas osé tracer et publier sa généalogie, et Jésus n'aurait trouvé aucun disciple parmi les Juifs.

Il ne conteste point le massacre des Innocents, ordonné par Hérode, pour faire périr Jésus enfant : il n'y oppose qu'un raisonnement qui ne signifie rien l. I, nº 58. Si ce fait éclatant et public n'était pas vrai, toute

la Judée aurait pu déposer du contraire.

Qu'oppose-t-il aux miracles de Jésus-Christ? C'était l'article le plus important. Il dit que personne ne les a vus, si ce n'est ses disciples, et qu'ils les ont beaucoup exagérés, l. I, nº 68. Mais si Jésus-Christ a laissé sur la terre au moins cinq cents disciples, comme saint Paul nous l'apprend, ce nombre de témoins nous paraît assez considérable. *I Cor.*, c. 15, ℣ 6.

Il dit que Jésus a opéré ses miracles par la magie, par des enchantements, par l'invocation des démons ou génies; il lui reproche d'avoir appris la magie en Egypte, et d'avoir eu ensuite l'orgueil de se faire passer pour un Dieu, l. I, nº 6, 28. Il ajoute que plusieurs autres imposteurs ont fait des miracles semblables; que Jésus lui-même a défendu d'y ajouter foi, nº 68. Il accuse aussi en général les chrétiens de faire usage de la magie, nº 6. Mais si les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples n'étaient pas vrais et incontestables, pourquoi recourir à la magie? Il fallait les nier ferme, et s'en tenir là. Il faut que *Celse* ait senti que cela n'était pas possible; que le témoignage constant et uniforme des disciples de Jésus, l'aveu des Juifs, la révolution qui s'était ensuivie, étaient des preuves invincibles de la réalité des miracles.

Contre la résurrection du Sauveur, il objecte que plusieurs autres imposteurs avaient promis de ressusciter, ou avaient prétendu être revenus des enfers; que Jésus ressuscité n'avait été vu de personne, excepté d'une femme et de quelques disciples; qu'ils avaient rêvé, n'avaient vu qu'un fantôme, ou avaient forgé ce mensonge. Si Jésus, ajoutait-il, était ressuscité, il devait se montrer à ses ennemis, à ses juges, à tout le monde : il eût encore mieux valu qu'il ne se laissât pas crucifier, ou qu'il descendît de la croix en présence des Juifs, l. 2. nº 54 et suiv.

Mais *Celse* pouvait-il citer l'exemple d'un imposteur, duquel un grand nombre d'hommes eussent jamais dit : Nous l'avons vu mourir, une ville entière l'a vu comme nous : ensuite nous l'avons vu vivant, nous l'avons touché, nous avons bu et mangé avec lui, après sa résurrection, pendant quarante jours. Où est l'homme, excepté Jésus, duquel on ait jamais rendu un pareil témoignage?

Il devait ne pas se laisser crucifier, ou descendre de la croix, ou se montrer à tout le monde? Pourquoi le devait-il? où sont les raisons qui prouvent ce devoir prétendu? nous soutenons qu'il ne le devait pas; que quand il l'aurait fait, les incrédules n'en seraient pas plus touchés que du miracle de sa résurrection, prouvé comme il l'est.

Cette résurrection a été publiée, crue et professée par des milliers de Juifs, cinquante jours après, sur le lieu même où elle est arrivée; *Celse* n'a pas osé en disconvenir : donc ses disciples ont solidement prouvé qu'ils n'avaient ni rêvé, ni menti.

Rien n'est plus absurde que de rejeter un miracle, parce que Dieu pouvait en faire un autre, et de contester une preuve, parce que Dieu pouvait en donner d'autres. Quoi que Dieu fasse, les incrédules sont bien résolus de n'avouer jamais qu'il a bien fait; et quelques preuves qu'on leur allègue, elles ne suffiront jamais pour vaincre leur opiniâtreté. Plusieurs ont déclaré que quand ils verraient de leurs yeux un mort sortir du tombeau, ils ne le croiraient pas.

Celse convient que le Christianisme a été prêché, s'est établi, et a fait des progrès très-peu de temps après la mort de Jésus-Christ, l. 2, nº 2 et 4; que ceux qui publient sa doctrine lui font une infinité de disciples, nº 46. Il avoue qu'il y a parmi les chrétiens des hommes vertueux, sages et intelligents, l. I, nº 27. Il ne leur reproche point d'autre crime que de s'assembler en secret, contre la défense des magistrats, de détester les simulacres et les autels, et de blasphémer contre les dieux. Nous prions les incrédules modernes d'y faire attention, et de ne pas pousser les calomnies plus loin que lui.

Tantôt il approuve, et tantôt il blâme la fermeté des martyrs; mais il convient de la cruauté des [illegible]

plices qu'on leur fait subir, l. 8, n. 39, 43, 48, etc. C'est cependant un fait que l'on a osé contester de nos jours. Il distingue *la grande Eglise* d'avec les autres sectes qui se disaient chrétiennes; il ajoute que ces différentes sectes se haïssent et se déchirent, l. 5, n° 59 et suiv.

C'est justement ce qui prouve qu'il n'a pas pu y avoir de collusion entre les premiers sectateurs du Christianisme pour forger des faits, pour les publier, pour en imposer aux hommes crédules. Les divisions ont commencé dès le temps des apôtres; ils s'en plaignent, et démasquent les faux docteurs; ils ont donc toujours été surveillés par des ennemis attentifs et jaloux, soit juifs, soit païens, même par des philosophes mal convertis. Mais parmi ceux qui ont levé l'étendard contre les apôtres, aucun ne les a jamais accusés d'avoir forgé, déguisé, dénaturé les faits de l'Evangile. Si les faits sont vrais, le Christianisme est invinciblement prouvé.

Il n'est pas aisé de démêler quels étaient les sentiments de *Celse* touchant la Divinité; sa philosophie est un chaos inintelligible, et son ouvrage un tissu de contradictions. Quelquefois il semble admettre la Providence, d'autres fois il la nie; il joint à l'épicuréisme le dogme de la fatalité; il croit que les animaux sont d'une nature supérieure à celle de l'homme. Il n'exige point que l'on rende un culte à Dieu, créateur et gouverneur du monde, mais seulement aux génies ou aux dieux des païens; il vante les oracles, la divination, les prétendus prodiges du paganisme. Tantôt il semble approuver, et tantôt il blâme le culte des simulacres ou des idoles. A proprement parler, il ne savait pas lui-même ce qu'il croyait ou ne croyait pas. C'est assez la philosophie de la plupart des incrédules; ils se ressemblent dans tous les siècles.

La plupart des reproches qu'il fait aux chrétiens en général, ne pouvaient tomber que sur les gnostiques, qu'il confondait mal à propos avec les véritables chrétiens.

L'exactitude avec laquelle Origène rapporte les propres paroles de *Celse*, prouve que nos anciens apologistes n'ont cherché ni à supprimer les ouvrages de leurs adversaires, ni à déguiser leurs objections, ni à les rendre odieux. Sans les livres d'Origène, qui saurait aujourd'hui ce que *Celse* a écrit? Ce philosophe était très-voisin des faits, puisqu'il a vécu au milieu du second siècle, cinquante ou soixante ans seulement après la mort du dernier des apôtres. Il pouvait consulter les Juifs, vérifier si les disciples de Jésus-Christ avaient été des imposteurs. Il dit qu'il connaît parfaitement le Christianisme, qu'il s'est informé de tout; il fait même parler un Juif; cependant il n'oppose aux chrétiens, ni aucun fait décisif, ni aucun témoignage contradictoire au leur, ni aucun argument fort redoutable. S'il y avait eu de l'imposture de leur part, il serait incroyable que *Celse* ne l'eût pas démasquée. Tout considéré, son ouvrage est un des monuments les plus honorables et les plus avantageux à notre religion. Si l'on veut voir un extrait plus exact des objections de *Celse* et des réponses d'Origène, on le trouvera dans le *Traité historique et dogmatique de la vraie Religion*, t. 10, 2e édit.

BERGIER.

CÉNACLE. Notre Sauveur, la veille de sa passion, dit à ses disciples d'aller préparer le souper de la pâque à Jérusalem; qu'ils y trouveraient un *cénacle* tout prêt, c'est-à-dire, une salle à manger, avec les tables et les lits sur lesquels on se plaçait pour manger. Dans les siècles postérieurs, on a montré à Jérusalem une salle qui fut changée en église par l'impératrice Hélène, où l'on prétendait que notre Sauveur avait fait son dernier souper, et avait institué l'eucharistie; mais il y a lieu de douter que cette salle ait été garantie de la ruine de Jérusalem, lorsque cette ville fut prise par les Romains; on pouvait tout au plus connaître, par tradition, le sol sur lequel le *cénacle* avait été placé.

Mais le respect que l'on eut pour le lieu dans lequel on croyait que Jésus-Christ avait institué l'eucharistie, prouve assez la haute idée que l'on

avait conçue de cette action de Notre-Seigneur. Si l'on avait envisagé pour lors la dernière cène du même œil que les protestants, on ne se serait pas avisé de changer le *cénacle* en église. BERGIER.

CENDRE. Le mercredi des *Cendres* est actuellement le premier jour de carême. Il est probable qu'il a été ainsi nommé, à cause de l'usage dans lequel étaient les pénitents, dans les premiers siècles, de se présenter ce jour-là à la porte de l'église, revêtus de cilices et couverts de *cendres*.

Mais quel rapport y a-t-il entre la *cendre* et la pénitence? C'est un monument des anciennes mœurs. Se laver le corps et les habits, se parfumer la tête, était le symbole de la joie et de la prospérité : au contraire, la marque d'une douleur profonde était de se rouler dans la poussière, et d'y demeurer couché. Cela se voit encore quelquefois parmi le peuple des campagnes, qui se livre violemment aux impulsions de la nature. Un homme qui se montrait avec le corps, les cheveux et les habits couverts de poussière, annonçait, par cet extérieur négligé, le deuil et l'affliction. Les exemples en sont fréquents dans l'Ecriture sainte; Job, l'histoire des rois, les prophètes, l'Evangile même en parlent.

David, pour exprimer une douleur amère, dit qu'il mangeait la *cendre* comme le pain, ou plutôt avec le pain. *Psalm.* 101, ỳ 10. Comme les anciens cuisaient leur pain sous la cendre, ne pas se donner la peine de secouer la *cendre* dont le pain était couvert, était une marque d'affliction.

Aujourd'hui, dans l'Eglise romaine, le jour des *Cendres*, le célébrant, après avoir récité les psaumes pénitentiaux et d'autres prières, bénit des *cendres*, en impose sur la tête du clergé et du peuple, qui les reçoit à genoux, et à chaque personne à laquelle il en donne, il adresse ces paroles : *Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu y retourneras*. C'est la sentence terrible que Dieu prononça contre le premier pécheur. *Gen.*, c. 3, ỳ 19. Lorsque la coutume de brûler les morts subsistait, un peu de *cendre* tirée du bûcher et appliquée sur le front d'un homme était un symbole encore plus énergique; c'était un arrêt de mort encore plus sensible.

Superstition! disent les protestants; *momerie des prêtres!* s'écrient les philosophes. Nous leur répliquons : Vous ne savez pas seulement ce que signifie le rit que vous blâmez. Dans la bénédiction des *cendres*, l'Eglise prie Dieu d'inspirer des sentiments de pénitence à ceux qui les recevront, et de leur pardonner leurs péchés; le fidèle qui se présente, vient ratifier pour lui-même cette prière de l'Eglise, se frapper de l'image de la mort, afin de se détacher du péché. Où est la superstition? Retrancher du culte religieux les symboles les plus naturels et les plus expressifs, c'est étouffer tout à la fois la religion et la nature. BERGIER.

CÈNE, souper, du latin *cœna*, et du grec κοίνη, repas commun d'une famille rassemblée. Pourquoi les anciens ont-ils donné ce nom au repas du soir, plutôt qu'à celui du matin, ou à celui du milieu du jour? Parce que la famille d'un laboureur est dispersée pendant tout le jour pour les travaux de l'agriculture, elle prend ses repas au hasard et dans la campagne, elle ne se rassemble que le soir : c'est le souper qui la réunit.

Le nom de *cène* a été spécialement donné au dernier souper que fit Jésus-Christ avec ses apôtres rassemblés la veille de sa mort, dans lequel il mangea la pâque avec eux, et après lequel il institua l'eucharistie; l'Eglise en célèbre la mémoire le jeudi saint. Pour nous remettre sous les yeux l'humilité de Jésus-Christ qui, après la *cène*, lava les pieds à ses apôtres, il est d'usage dans chaque église de laver les pieds à douze pauvres. Nos rois renouvellent aussi cette cérémonie touchante et majestueuse, et c'est ce que l'on appelle *faire la cène*. Après un sermon convenable au sujet, et après l'absoute faite par un évêque, le roi, accompagné des princes du sang et des grands officiers de la couronne, lave et baise les pieds à douze pauvres, les sert à table, et

leur fait une aumône. Après midi la reine fait de même à douze pauvres filles.

C'est une question parmi les théologiens et les commentateurs de l'Ecriture sainte, de savoir si dans la dernière *cène* Jésus-Christ mangea la pâque avec ses apôtres ; quelques auteurs modernes ont soutenu qu'il ne la mangea point : nous prouverons le contraire au mot PAQUE.

Lorsque les protestants ont donné le nom de *cène* à la manière dont ils célèbrent l'institution de l'eucharistie, ils se sont écartés de l'ancien usage de l'Eglise, et ont abusé du terme par nécessité de système. Ils ont voulu donner à entendre par là que toute l'essence du sacrement consiste dans le repas religieux que font les fidèles en communiant ; mais toute l'antiquité dépose contre eux. Dès le premier siècle de l'Eglise, l'usage a été de nommer *eucharistie* l'action de consacrer le pain et le vin, et d'en faire le corps et le sang du Seigneur. Aucun des anciens Pères de l'Eglise ne s'est avisé d'appeler cette action la *cène* ou le souper du Seigneur. Cette *cène* était finie, lorsque Jésus-Christ consacra l'eucharistie pour la donner aux apôtres. *Luc.*, c. 22, ℣ 20 ; *I Cor.*, c. 11, ℣ 25. Il est absurde de regarder l'action des apôtres, et non celle de Jésus-Christ, comme la partie essentielle et principale de la cérémonie. *Voyez* EUCHARISTIE, § 3. BERGIER.

CÉNOBITE, religieux qui vit dans une communauté, sous une règle commune, avec d'autres religieux ; ce mot vient de χοινος, *commun* ; et de βιος, *vie*. Un *cénobite* est ainsi distingué d'un ermite ou d'un anachorète qui vit dans la solitude.

L'abbé Piammon parle de trois espèces de moines qui se trouvaient en Egypte dans la Thébaïde ; savoir, les *cénobites* qui vivaient rassemblés en communauté ; les *anachorètes*, qui demeuraient seuls, et les *sarabaïtes*, qui étaient vagabonds ; ces derniers ont toujours été regardés comme de faux moines. Il reporte au temps des apôtres l'institution des *cénobites* : c'est, selon lui, une imitation de la vie commune des fidèles de Jérusalem ; mais ces fidèles étaient des gens mariés qui n'avaient pas renoncé au monde. Saint Pacôme passe pour le premier instituteur de la vie cénobitique, parce qu'il est le premier qui ait fondé des communautés réglées. Avant lui, les moines étaient anachorètes ou solitaires. On prétend cependant que saint Antoine avait bâti un monastère vingt ans plus tôt que saint Pacôme ; mais celui-ci est le premier qui ait écrit une règle monastique.

Dans le code théodosien, l. 11, tit. 30, *De Appellat. Leg.* 57, les *cénobites* sont appelés *synobitæ*, à la lettre, gens qui marchent ensemble, qui suivent le même chemin ; ce ne sont donc pas les domestiques des moines, comme l'ont imaginé quelques glossateurs, mais les *cénobites*. Bingham, *Orig. eccl.*. tom. 3, l. 7, c. 2, § 3.

Quelques écrivains modernes, qui ont considéré les *cénobites* sous un aspect purement politique, ont conclu qu'il est de l'intérêt public de faire subsister un grand nombre d'hommes à moins de frais qu'il est possible, que la vie commune est beaucoup moins dispendieuse pour chaque individu, que la vie particulière ; qu'à cet égard les couvents sont un moyen d'économie : l'expérience confirme cette observation. Pour nous, qui ne devons envisager cet objet que du côté des mœurs, nous pensons que plusieurs hommes rassemblés, qui vivent sous une règle commune et sont assujettis aux mêmes devoirs, ont dans l'exemple de leurs frères un puissant moyen de plus pour se soutenir dans la vertu ; que malgré les censures lancées par la malignité contre ce genre de vie, il est utile et louable à tous égards. *Voy.* MOINE, ÉTAT MONASTIQUE. BERGIER.

CENSURES ECCLÉSIASTIQUES. Ce sont les peines que l'Eglise inflige à ceux qui ont désobéi à ses lois. Puisqu'en vertu de l'institution de Jésus-Christ, les pasteurs de l'Eglise ont droit de faire des lois, ils ont aussi le pouvoir d'infliger des peines, de retrancher aux chrétiens réfractaires

les biens spirituels, qui sont accordés aux fidèles soumis et dociles. *Voyez* Lois ecclésiastiques. Mais comme l'autorité de l'Eglise est celle d'une mère tendre, elle ne se résout à punir que pour des cas graves, et après avoir tâché d'intimider par des menaces ses enfants désobéissants.

On distingue trois espèces de *censures*, *l'excommunication*, la *suspense*, *l'interdit*. *Voyez* ces mots en particulier. Il y a des *censures* réservées, et d'autres non réservées ; tout prêtre approuvé peut absoudre des secondes, et non des premières, pour lesquelles il faut un pouvoir spécial du supérieur ecclésiastique qui les a portées. Dans le tribunal de la pénitence, le prêtre, avant d'absoudre le pénitent de ses péchés, l'absout des *censures* non réservées qu'il pourrait avoir encourues. *V. l'Ancien Sacramentaire* par Grandcolas, 1re partie, p. 554.

Il se peut faire que dans les siècles peu éclairés, lorsque les peuples ne pouvaient être retenus que par la crainte, les supérieurs ecclésiastiques aient quelquefois abusé des *censures*, surtout en les employant pour des intérêts purement civils, ou pour des cas qui n'étaient pas assez graves, mais cet abus n'est pas une raison de contester à l'Eglise le pouvoir que Jésus-Christ lui a donné, pouvoir nécessaire pour conserver la discipline ecclésiastique.

Censure de livres ou de doctrine. L'Eglise, qui a reçu de Jésus-Christ la commission et l'autorité d'enseigner les fidèles, a conséquemment le droit de condamner tout ce qui est contraire à la vérité et à la doctrine de son divin maître. Si elle se bornait à donner à ses enfants les livres propres à les instruire, sans leur ôter ceux qui peuvent les égarer, elle ne remplirait que la moitié de son objet. Tout homme qui publie des écrits est donc soumis à la *censure* de l'Eglise, et s'il refuse de s'y conformer, il est coupable de désobéissance à l'autorité légitime. Dès qu'un ouvrage quelconque est condamné comme pernicieux, il n'est plus permis de le lire, ni de le garder ; s'obstiner à en faire l'apologie, c'est se révolter sans raison contre l'autorité de Jésus-Christ même.

Depuis que les livres sont multipliés à l'infini, aucun ouvrage particulier de doctrine, de morale ou de piété, n'est absolument nécessaire aux fidèles ; dès qu'il est condamné, il ne peut plus leur être utile.

Sous le nom de *censure*, on n'entend pas ordinairement la condamnation d'une doctrine portée dans un concile, mais celle qui a été faite, soit par le souverain Pontife, soit par un ou plusieurs évêques, soit par des théologiens; l'on appelle *qualifications* les notes qu'ils ont imprimées aux propositions qui leur ont paru répréhensibles, soit qu'ils aient appliqué distinctement ces notes à chaque proposition en particulier, sait qu'ils les aient censurées seulement en général ou *in globo*.

Une proposition peut être condamnée comme impie, blasphématoire, hérétique, sentant l'hérésie, erronée, fausse, scandaleuse, captieuse, téméraire, dangereuse, mal sonnante, offensive des oreilles pieuses; il est à propos de donner une idée nette et précise de chacune de ces qualifications.

Une doctrine ou une proposition est *impie* et *blasphématoire*, lorsqu'elle attribue à Dieu des qualités ou une conduite qui déroge à ses infinies perfections : telle est celle qui exprime que Dieu est l'auteur du péché, conduite contraire à la sainteté de Dieu et à sa justice. Cette note est la plus flétrissante que l'on puisse imprimer à une proposition ;elle donne lieu de juger que l'auteur a méconnu une vérité non-seulement révélée, mais dictée par la droite raison, et qu'il a perdu tout sentiment de respect pour la Divinité.

La doctrine *hérétique* est celle qui est directement contraire à une décision formelle de l'Eglise. Il peut arriver à un écrivain quelconque de contredire une vérité révélée, sans tomber dans l'hérésie, lorsque l'Eglise n'a pas encore expressément décidé que tel est le sens de la révélation ; mais lorsque l'Eglise a prononcé, il y a de l'opiniâtreté, et c'est une hérésie de résister à sa décision.

Quand on dit qu'une proposition *sent l'hérésie*, ou *approche de l'hérésie*, on entend qu'elle donne lieu de juger que l'auteur nie et veut combattre un dogme décidé par l'Eglise. Si un théologien soutenait que l'eucharistie n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, cette proposition serait hérétique, puisque l'Eglise a solennellement décidé la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. S'il se bornait à dire que c'est la figure ou le signe du corps et du sang de Jésus-Christ, sans faire entendre que c'est quelque chose de plus, cette façon de parler sentirait l'hérésie ; elle ferait soupçonner que l'auteur n'admet pas la présence réelle, à moins que dans le reste de son ouvrage il n'eût professé distinctement cet article de notre foi.

Lorsqu'une proposition est flétrie comme *erronée*, il semble que c'est quelque chose de plus que si elle était condamnée comme *fausse*. Une fausseté peut être sans conséquence, lorsqu'il n'en résulte rien contre la foi ni contre les mœurs; mais on appelle *erreur* une fausseté qui attaque l'une ou l'autre. Cependant toute erreur n'est pas une hérésie formelle. Il est faux, par exemple, que saint Pierre n'ait pas été à Rome ; mais on ne taxerait pas d'hérésie un homme qui se bornerait à contester ce fait. S'il affirmait que le souverain Pontife n'est pas le successeur de saint Pierre, ce serait une doctrine *erronée*, de laquelle il s'ensuivrait que le souverain Pontife n'est pas ce chef visible de l'Eglise. Or cette dernière proposition sentirait l'hérésie, parce que c'en est une de soutenir qu'il n'a pas un pouvoir de juridiction sur toute l'Eglise; le contraire est formellement décidé par le concile de Trente (1).

Une doctrine est *scandaleuse* ou *pernicieuse* au salut des âmes, lorsqu'elle tend à diminuer dans les fidèles l'horreur du péché, le respect pour les choses saintes, la soumission à l'Eglise ; une proposition fausse en fait de morale est ordinairement dans ce cas. On doit regarder comme *scandaleux* des éloges prodigués par certains écrivains aux hérétiques et aux ennemis de l'Eglise, dans le dessein de persuader qu'ils ont été condamnés mal à propos, que leur doctrine était vraie et innocente ; affectation très-commune chez nos auteurs modernes.

Lorsqu'une opinion est contraire au sentiment du très-grand nombre des théologiens, et à la croyance commune des fidèles, qu'elle n'est fondée que sur des conjectures et sur des raisonnements très-peu solides, elle est *téméraire*; c'est la note que mériterait un écrivain qui attaquerait la conception immaculée de la sainte Vierge. Sa doctrine *offenserait* encore les oreilles pieuses, parce que tout chrétien qui fait profession de piété, honore singulièrement la Mère de Dieu, et ne peut souffrir que l'on attaque ses augustes priviléges.

On appelle doctrine *dangereuse* celle dont les hérétiques peuvent abuser pour soutenir leurs erreurs; mais ce qui est dangereux dans un temps peut cesser de l'être ; ainsi le mot *consubstantiel* fut rejeté par un concile d'Antioche, parce que les partisans de Sabellius en abusaient pour confondre les Personnes divines et les réduire à une seule; mais lorsque ce danger n'exista plus, le concile de Nicée consacra ce même terme pour exprimer la divinité de Jésus-Christ.

Si une proposition exprime une vérité en termes durs, indécents, capables de la rendre odieuse, elle est notée comme *mal sonnante*. Lorsqu'un théologien dit que *la grâce a manqué à saint Pierre*, il donne à entendre que toute grâce lui a manqué, ce qui est faux. Saint Pierre a manqué d'une grâce efficace, et non d'une grâce suffisante ; autrement sa chute n'aurait été ni libre, ni imputable à péché. Par la même raison, cette même proposition est *captieuse*, parce que, sous des termes que l'on peut prendre en bonne part, elle cache le venin de l'erreur. Holden, *de resolut. fidei*, l. 2, c. 8, lect. 1 ; Canus., *de locis Theol.*, l. 12, c. 10.

Dans notre siècle, on a sérieusement mis en question si le souverain Pontife et l'Eglise peuvent condamner

(1) Le concile du Vatican a décidé beaucoup plus.

un nombre de propositions *in globo*, comme *respectivement* fausses, scandaleuses, hérétiques, etc., sans appliquer à chacune en particulier la note ou la qualification qui lui convient. On disait. Que nous apprend une pareille condamnation? Elle nous apprend qu'il n'est aucune des propositions comprises dans la censure qui ne mérite quelqu'une des notes ou qualifications qui leur sont données en général; par conséquent, qu'il n'est permis d'en soutenir aucune telle qu'elle se trouve dans le livre condamné; elle nous apprend que la lecture de ce livre est pernicieuse aux fidèles, et n'est plus permise à aucun. Qu'importe au simple fidèle de savoir si telle proposition est hérétique, ou seulement erronée et fausse? Quand elle ne serait que mal sonnante ou captieuse, n'est-ce pas assez pour qu'il faille s'en abstenir? C'est l'affaire des théologiens de voir en quels termes chacune doit être notée.

Il est très à propos sans doute de recommander l'équité, la modération, le désintéressement, l'indulgence, la timidité même, aux théologiens chargés de censurer des livres; il faut les prier de se souvenir que dans cette circonstance ils sont juges et non *disputeurs*; qu'ils doivent renoncer à tout système, à toute prévention contre un auteur et contre le corps dont il est membre, à tout esprit de parti; qu'une *censure* infectée de l'un de ces défauts est nulle et sans autorité. Mais il ne faut pas oublier non plus de prêcher aux écrivains la sagesse et la docilité. Lorsqu'un auteur n'a point écrit dans le dessein de dogmatiser, de faire du bruit, d'inquiéter les pasteurs et les théologiens, il mérite de l'indulgence, il consent volontiers à s'expliquer ou à se rétracter; s'il avait des intentions contraires, il n'a droit d'exiger aucun ménagement. La *censure* à laquelle un auteur se soumet sans résistance, ne le flétrit point aux yeux de ses contemporains ni de la postérité: Fénelon s'est acquis plus de gloire par sa soumission qu'il n'aurait pu faire par une apologie complète. Celui qui résiste et déclame contre ses juges est un plaideur de mauvaise foi.

Dans un siècle où la plupart des écrivains semblent saisis de l'esprit de vertige, ne respectent aucune religion ni aucune autorité, s'excitent les uns les autres à braver toute *censure*, ce n'est pas le cas de les ménager. L'intrépidité dont ils se parent ne les mettra point à couvert de l'ignominie qu'ils méritent; leurs ouvrages tomberont dans l'oubli, la *censure* subsistera. Cent auteurs qui ont fait autrefois du bruit, ne sont plus connus aujourd'hui que par la flétrissure dont leur nom est chargé; les attentats de nos premiers incrédules ont été effacés par ceux de leurs successeurs, et déjà on ne se souvient plus de ceux qui ont précédé; il en sera de même dans tous les temps. *Voyez* LIVRES DÉFENDUS.

BERGIER.

CENTURIES DE MAGDEBOURG, corps d'histoire ecclésiastique, composé par quatre luthériens de Magdebourg, qui le commencèrent l'an 1560. Ces quatre auteurs sont Mathias Flaccius, surnommé Illyricus, Jean Wigand, Matthieu Lejudin, Basile Fabert, auxquels quelques-uns ajoutent Nicolas Gallus, et d'autres André Corvin. Illyricus conduisait l'ouvrage, les autres travaillaient sous lui. On l'a continué jusqu'au treizième siècle.

Chaque *centurie* contient les choses remarquables qui se sont passées dans un siècle. Cette compilation a demandé beaucoup de travail; mais ce n'est une histoire ni fidèle, ni exacte, ni bien écrite. Le but des *centuriateurs* était d'attaquer l'Eglise romaine, d'établir la doctrine de Luther, de décrier les Pères et les théologiens catholiques. Le cardinal Baronius entreprit ses *Annales ecclésiastiques* pour les opposer aux *centuries*.

On a reproché à Baronius d'avoir été trop crédule, et d'avoir manqué de critique: ceux qu'il réfute avaient péché par l'excès contraire; ils avaient rejeté et censuré tout ce qui les incommodait. Le père Pagi, cordelier, Isaac Casaubon, le cardinal Noris, Tillemont, le cardinal Orsi, etc., ont relevé les fautes de Baronius, et on a réuni leurs remarques dans une édi-

tion des *Annales ecclésiastiques* données à Lucques. Au contraire, les erreurs et les calomnies des *centuriateurs* ont été répétées, commentées, amplifiées par la plupart des écrivains protestants et par les incrédules leurs copistes; on a beau les réfuter par des preuves invincibles, ceux qui ont intérêt de les accréditer ne se rebutent point, et à force de renouveler les mêmes impostures, ils parviennent à les persuader aux ignorants. *Voyez* HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

BERGIER.

CÉPHAS, nom que Jésus-Christ donna à Simon fils de Jean, lorsque son frère André le lui amena. *Joan.*, c. 1, ℣ 42.

Céphas en syriaque signifie *Pierre*, comme l'explique saint Jean. De là les apôtres qui ont écrit en grec, ont appelé saint Pierre Πέτρος, et les Latins *Petrus*; ils ont cependant retenu en quelques endroits le nom de *Céphas*. Telle est l'étymologie qu'ont donnée de ce nom Tertullien, saint Jérôme, saint Augustin, et la plupart des commentateurs. Quelques-uns ont cru que *Cephas* venait du grec κεφαλὴ, *tête*, mais Jésus-Christ ne parlait pas grec, et saint Matthieu avait écrit en syriaque; il avait dit, c. 16, ℣ 18 : Tu es *Cépha*, et sur cette *cépha* je bâtirai mon Eglise. Dans les versions grecque et latine, on a changé le nom *petra* en celui de *Petrus*, pour le faire convenir à saint Pierre ; mais en français il n'y a rien à changer : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.*

Jésus-Christ a donc voulu faire comprendre qu'en élevant saint Pierre à la dignité de chef des apôtres, il en faisait la pierre fondamentale de son Eglise. Puisqu'il ajoute que cet édifice ne sera point renversé, mais subsistera jusqu'à la fin des siècles, il faut que l'autorité de saint Pierre ait passé à ses successeurs, et que son siége soit toujours le centre d'unité auquel les fidèles doivent tenir pour être membres de l'Eglise. Ainsi ont raisonné les Pères, et après eux les théologiens; les hérétiques et les incrédules font de vains efforts pour obscurcir cette vérité.

Un passage de l'épître de saint Paul aux Galates, c. 2, ℣ 1 et suiv., a donné lieu à une dispute sur le nom de *Céphas*. L'apôtre dit que quatorze ans après sa conversion, ou après un voyage qu'il avait fait à Jérusalem, il y en fit un autre pendant lequel il conféra sur l'Évangile avec les apôtres, et en particulier avec ceux *qui paraissaient être quelque chose* ; que Jacques, *Céphas* et Jean, *qui paraissaient être les colonnes* de cette Eglise, trouvèrent bon qu'avec Barnabé il prêchât aux gentils, comme eux-mêmes prêchaient aux circoncis. « Mais, ajoute saint Paul, *Céphas* » étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. Avant l'arrivée de quelques Juifs, venus de la part de Jacques il mangeait avec les gentils ; » depuis leur arrivée, il se retirait » et se tenait à l'écart, de peur de » déplaire aux circoncis ; et il en entraîna plusieurs dans cette dissimulation. Comme je vis qu'ils n'agissaient pas selon la droiture de l'Évangile, je dis à *Céphas* devant tout » le monde : Si vous, qui êtes juif, » vivez comme les gentils, pourquoi » voulez-vous les obliger à judaïser ? etc. »

La question est de savoir si ce *Céphas*, repris par saint Paul, est l'apôtre saint Pierre, ou un disciple de ce nom. Les anciens ont été partagés sur cette question : Origène, Didyme, Apollinaire, Eusèbe d'Edesse, Théodore d'Héraclée, saint Jean Chrysostome, Théodoret, parmi les Grecs ; Tertullien, saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin, l'auteur nommé *Ambrosiaster*, saint Grégoire le Grand, saint Thomas, parmi les Latins, et le plus grand nombre des commentateurs, ont pensé que ce *Céphas* est l'apôtre saint Pierre. On cite pour le sentiment contraire saint Clément d'Alexandrie, dans ses hypotyposes, Eusèbe qui en rapporte le passage sans le contredire, Dorothée de Tyr, dans une chronique pascale, plusieurs écrivains dont parlent saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Grégoire, et qui vivaient de leur temps, l'auteur de la *Chronique d'Alexandrie*, qui écrivait au septième

siècle, et Œcuménius, qui est mort dans le onzième.

Comme il s'agit, non pas d'un point de dogme, mais d'histoire et de critique, le père Hardouin a pensé qu'il devait se décider par des raisons plutôt que par des autorités, puis qu'il n'y a point ici de témoins contemporains; il a fait en 1709 une dissertation pour prouver que *Céphas* n'est point l'apôtre saint Pierre. L'abbé Boileau l'a réfuté dans une autre dissertation en 1713. Dom Calmet a rapporté les raisons pour et contre dans une dissertation sur ce même sujet, *Bible d'Avignon*, t. 15, pag. 705. Il s'est décidé pour le sentiment de l'abbé Boileau.

Chacun de ces auteurs arrange la chronologie d'une manière favorable à son opinion ; mais comme c'est une pure conjecture de part et d'autre, nous ne nous y arrêtons point. La principale difficulté est de savoir si la dispute de saint Paul avec *Céphas* arriva avant ou après le concile de Jérusalem, dans lequel il avait été décidé que les gentils n'étaient point obligés d'observer la loi de Moïse, comme le prétendaient les Juifs.

Le Père Hardouin soutient que ce fut avant le concile, parce que, si saint Pierre avait commis la faute dont on l'accuse, après avoir jugé lui-même la cause contre les Juifs et en faveur des gentils, sa conduite à Antioche serait inexcusable. Dom Calmet ne semble pas avoir suffisamment satisfait à cette première objection du père Hardouin.

Celui-ci observe, en second lieu, que saint Paul dans l'épître même aux Galates, appelle trois fois saint Pierre, Πέτρος, c. 1, ℣ 18; c 2, ℣ 7 et 8; qu'il n'est pas probable qu'au ℣ 9 il le nomme *Céphas*; la manière dont il parle de celui-ci serait très-indécente à l'égard de saint Pierre. A-t-il pu dire de lui : Je conférai avec ceux *qui paraissaient être quelque chose*, ℣ 2 ; ceux qui *paraissaient être quelque chose* ne m'ont rien donné, ℣ 6, après avoir dit, cap. 1, ℣ 18 : Je vins à Jérusalem voir Pierre, et je demeurai chez lui pendant quinze jours? Est-il probable que pendant ces quinze jours saint Paul n'avait profité en rien des instructions de saint Pierre ? Il est beaucoup plus naturel de croire que Jacques, *Céphas* et Jean, desquels il parle ℣ 6 et 9, avec une espèce de mépris, n'étaient pas trois apôtres, mais trois disciples desquels saint Paul n'était pas content.

Dom Calmet répond que puisque saint Pierre avait deux noms, saint Paul a pu s'en servir indifféremment; mais il ne satisfait pas à la seconde partie de l'objection.

En troisième lieu, dans la première épître aux Corinthiens, c. 1, ℣ 12, saint Paul leur reproche que parmi eux les uns disaient : Je suis à Paul, les autres : Je suis à Apollo ; ceux-ci : Je suis à *Céphas*, ceux-là : Je suis à Jésus-Christ. Outre qu'il est fort douteux que saint Pierre ait jamais prêché à Corinthe, y ait eu des disciples particuliers, y ait été nommé *Céphas*, et non Πέτρος, peut-on se persuader que saint Paul ne l'ait placé qu'au troisième rang, et après un simple disciple? Il fait de même, c. 9, ℣ 5, en parlant des autres apôtres, des frères du Seigneur et de *Céphas*. Il y aurait en cela une affectation trop marquée.

On a beau dire qu'il ne s'agissait pas là de régler les rangs; la place que tenait saint Pierre parmi les apôtres, exigeait plus de ménagement que saint Paul n'en témoigne pour *Céphas*.

Les autres raisons qu'allègue le père Hardouin ne paraissent pas fort solides, et l'on ne peut pas approuver son affectation de préférer la leçon de la vulgate à celle du texte grec.

Dans le fond, cette contestation ne nous paraît pas fort importante. Quant le *Céphas*, repris par saint Paul, serait l'apôtre saint Pierre, quand celui-ci aurait ménagé à l'excès le préjugé des Juifs, sa faute ne nous paraîtrait pas fort grave. Saint Paul lui-même, par ménagement pour les Juifs, fit circoncire son disciple Timothée, se purifia dans le temple, et fit les oblations prescrites par la loi, *Act.*, c. 16, ℣ 3 ; c. 21, ℣ 21. Il jugeait donc, aussi bien que saint Pierre, qu'il était à propos d'avoir quelque condescendance pour

la prévention des Juifs, qu'il ne fallait pas la heurter de front. Quant saint Pierre n'aurait pas d'abord fait attention aux conséquences qui pouvaient en résulter, ce ne serait pas un crime. C'est très-injustement que les hérétiques et les incrédules ont pris occasion de ce fait pour calomnier ces deux apôtres : il n'y a dans la conduite de l'un ni de l'autre aucun trait d'hypocrisie ni de mauvaise foi. Ceux d'entre les protestants qui ont conclu de là que saint Pierre n'était pas *infaillible*, se sont joués du terme ; ils devaient conclure, tout au plus, que saint Pierre n'était pas *impeccable*. Tenir une conduite de laquelle on peut tirer une fausse conséquence et une erreur, ce n'est pas enseigner pour cela l'erreur. Saint Pierre pourrait donc avoir péché dans sa conduite, sans avoir failli dans sa doctrine. BERGIER.

CERDONIENS, hérétiques du second siècle. Cerdon leur maître, né en Syrie, suivit les erreurs de Simon le Magicien. Il vint à Rome sous le pape Hygin, y séjourna longtemps, y sema sa doctrine, tantôt en secret, tantôt ouvertement. Repris de sa témérité, il fit semblant de se repentir et de se réunir à l'Eglise ; mais son hypocrisie fut connue, et il fut absolument chassé.

Comme la plupart des hérétiques de ce même siècle, Cerdon soutenait que ce monde n'était pas l'ouvrage d'un Dieu tout-puissant, sage et bon, non plus que la loi de Moïse, qui lui paraissait imparfaite et trop rigoureuse. Conséquemment il admettait deux principes de toutes choses, l'un bon et l'autre mauvais ; c'est à ce dernier qu'il attribuait la fabrique du monde et la loi de Moïse. L'autre, qu'il appelait le principe inconnu, était selon lui le père de Jésus-Christ ; mais il n'avouait point que le Fils de Dieu se fût réellement revêtu de l'humanité, fût né d'une vierge, eût enduré véritablement les souffrances et la mort ; tout cela, disait-il, ne s'est fait qu'en apparence. Il n'admettait point la résurrection des corps, mais seulement celle des âmes ; il supposait par conséquent que celles-ci mouraient avec le corps. Il rejetait tous les livres de l'Ancien Testament, et n'admettait du Nouveau que l'Evangile de saint Luc ; encore en retranchait-il une partie. Les mêmes erreurs furent soutenues par Marcion et par ses disciples. *Voyez* MARCIONITES.

Plusieurs critiques prétendent qu'outre les deux principes, l'un absolument bon, l'autre mauvais par nature, Cerdon et Marcion en admettaient un troisième intermédiaire, qui était d'une nature mixte, et que c'est à celui-ci que ces hérétiques attribuaient la création du monde et la législation mosaïque ; cela peut être. Mais s'il est vrai que, suivant leur opinion, ce principe mixte, quoique continuellement en guerre avec le mauvais principe, aspire cependant aussi bien que lui à supplanter l'Etre suprême, à soumettre à son propre empire tous les habitants de la terre, ce principe mixte nous paraît beaucoup plus méchant qu'il n'est bon. C'est un trait de méchanceté, non-seulement de se révolter contre le Dieu souverainement bon, mais de vouloir soustraire à son gouvernement les hommes qu'il désire de rendre heureux. Suivant les *cerdoniens*, le Dieu bon a envoyé Jésus-Christ son Fils sur la terre pour détruire l'empire du mauvais principe et celui du principe mixte, et pour ramener à Dieu les âmes qu'ils ont séduites. Tous deux, dit-on, se sont ligués contre Jésus-Christ, ont suscité contre lui les Juifs pour le crucifier et le mettre à mort ; mais comme Jésus n'avait qu'un corps apparent, ils n'ont pu y réussir qu'en apparence. Voilà donc le principe mixte, prétendu Dieu des Juifs, devenu aussi méchant que le mauvais principe ou le prince des ténèbres : ainsi, la supposition de ce principe intermédiaire ne remédie à rien ; ce n'est qu'une absurdité de plus.

D'ailleurs, ou c'est le Dieu bon qui a donné l'existence aux deux autres principes, ou ils sont éternels et existants par eux-mêmes aussi bien que lui. S'ils sont éternels, c'est une absurdité de ne pas les supposer absolument bons par nature ; de quelle

cause est venue leur malice? Si c'est le Dieu bon qui les a produits, ou il a été imprudent et borné dans ses connaissances, ou il a mal fait de les produire, et il est responsable de tous les maux qui en ont résulté.

Il n'est pas inutile d'observer que toutes les hérésies du second siècle ont eu la même origine, savoir, la difficulté de concevoir qu'un Dieu bon soit l'auteur du mal, ait produit des créatures sujettes à tant d'imperfections et de souffrances, ait imposé aux hommes une loi aussi rigoureuse qu'était celle de Moïse. Les philosophes ne concevaient pas mieux qu'un Dieu se fût abaissé jusqu'à s'incarner dans le sein d'une femme, se revêtir de nos misères, mourir ignominieusement sur une croix. Pour sortir de cet embarras, les uns avaient imaginé deux principes co-éternels, l'un cause du bien, l'autre auteur du mal; les autres pensaient que Dieu avait produit plusieurs esprits inférieurs à lui-même, et leur avait laissé le soin de fabriquer et de gouverner le monde. Les raisonneurs se partagèrent entre ces deux systèmes; mais tous se réunirent à soutenir que le Fils de Dieu, qu'ils regardaient comme un être fort inférieur à Dieu, ne s'était fait homme qu'en apparence, n'avait eu qu'une chair fantastique et apparente.

Il est évident à tout homme qui veut y réfléchir, que leur système était non-seulement absurde en lui-même, mais incapable de résoudre aucune difficulté. Car enfin, que le Dieu suprême ait fait lui-même le monde tel qu'il est, ou qu'il l'ait laissé faire à des ouvriers impuissants et mal habiles, la faute est égale de sa part; qu'il ait donné par lui-même une loi imparfaite et vicieuse, ou qu'il l'ait laissé établir par d'autres, l'inconvénient est le même. N'est-il pas aussi indigne de la Divinité de tromper les hommes, de fasciner leurs yeux, de les induire en erreur par de fausses apparences d'une chair humaine, que de se revêtir des misères de l'humanité? Quant à l'hypothèse de deux principes co-éternels, nous ferons voir à l'article Mal qu'elle ne soulage pas mieux la raison que la précédente.

Mais les raisonneurs du second siècle, malgré leur entêtement, n'osèrent pas nier les faits publiés par les apôtres, la naissance, les miracles, la prédication, les souffrances, la mort et la résurrection du moins apparente de Jésus-Christ; parce que tous ces faits étaient prouvés par la notoriété publique, ils n'élevèrent aucun soupçon contre la sincérité et la bonne foi des apôtres. C'est le point essentiel. De là il résulte contre les incrédules, que les apôtres n'ont pas seulement subjugué des ignorants, des hommes crédules et incapables d'examiner des faits, mais des philosophes très-disposés à les contredire, s'ils avaient pu, et qui cependant ont confirmé leur témoignage.

BERGIER.

CÉRÉMONIE, signe extérieur ou démonstration des sentiments du cœur; telle paraît être l'étymologie de ce terme : il est dérivé de *cor*, *ker*, le cœur, et de *moneo*, avertir, faire connaître. Mettre en question si les *cérémonies* en général sont nécessaires, c'est demander si les hommes ont besoin de se communiquer mutuellement leurs pensées et leurs affections par des signes extérieurs. Sans cela pourrait-il y avoir entre eux aucune société?

Il n'est aucun sentiment qui ne se montre au dehors par un geste particulier; nous n'avons pas besoin de leçon pour comprendre que se prosterner est une marque de respect et de soumission, qu'élever les yeux et les mains vers le ciel est un signe d'invocation, qu'une offrande est un témoignage de reconnaissance; un homme qui se frappe la poitrine montre qu'il a du repentir, celui qui se lave le corps fait profession de vouloir purifier son âme, etc. Un discours accompagné de ces signes éloquents fait une impression plus profonde; il fait passer dans l'âme des auditeurs les passions dont un orateur est agité. On convient qu'il faut des *cérémonies* dans la vie civile, que chez les Chinois elles suppléent à la morale et à la législation; pourquoi n'en faudrait-il pas dans la religion? Les signes extérieurs de bien-

veillance mutuelle adoucissent les mœurs; les démonstrations de respect envers la divinité rendent l'homme religieux.

Parmi les *cérémonies* qui tendent à ce dessein, les unes sont saintes et louables, les autres superstitieuses et absurdes. On ne doit mettre au rang des premières que celles qui ont pour objet le culte du vrai Dieu, et qu'il a daigné prescrire ou approuver. Il ne faut pas se persuader qu'il y ait eu jamais une religion sans *cérémonie.*

Dès le commencement du monde, les premiers hommes qui n'avaient point reçu d'autres leçons que celle de Dieu, lui ont fait des offrandes et des sacrifices, lui ont adressé des vœux, ont élevé des autels, les ont consacrés par des effusions d'huile et de parfums, ont juré par son saint nom, l'ont pris pour témoin de leurs alliances, ont usé de purifications, ont mangé en commun la chair des victimes, etc. C'est ainsi que l'histoire sainte nous peint la religion des patriarches.

Lorsque Dieu réunit les Hébreux en corps de nation, il leur prescrivit, par l'organe de Moïse, les rites qu'ils devaient observer; les lois cérémonielles furent incorporées à leurs lois civiles. Mais ce cérémonial n'était pas absolument nouveau pour eux; une partie avait déjà été pratiquée par leurs pères. Vainement le chevalier Marsham, Spencer et d'autres, ont prétendu que la plupart des *cérémonies* juives étaient empruntées des Egyptiens; les patriarches s'en étaient servis pour honorer Dieu avant que les Egyptiens les eussent profanées par l'idolâtrie. Un grand nombre de ces rites tendaient à préserver les Juifs des superstitions de leurs voisins. *Voy.* LOIS CÉRÉMONIELLES.

Enfin, lorsqu'il a plu à Dieu de réunir toutes les nations dans une même société religieuse, il a envoyé son Fils unique pour leur enseigner à *honorer Dieu en esprit et en vérité.* Ce divin Maître a institué par lui-même une partie de nos *cérémonies,* et a laissé aux apôtres, remplis de son Esprit, le soin d'établir les autres. Dès les temps apostoliques, au milieu même des persécutions, nous voyons déjà une liturgie, des sacrements, un clergé, une hiérarchie. Au quatrième siècle, lorsque l'Eglise eut la liberté de pratiquer son culte au grand jour, la liturgie fut mise par écrit; mais on l'avait reçue par tradition des apôtres. Dans les différentes Eglises de l'Orient, de l'Occident, dans les langues grecque, syriaque et latine, elle se trouva la même pour le fond. Si c'eût été l'ouvrage des hommes, il se serait senti du caractère et du génie de chaque nation; nous ne voyons pas que l'on ait tenu aucune assemblée pour le former.

Dieu n'a donc jamais laissé les *cérémonies* de son culte au choix et à la discrétion des hommes; elles ont une liaison trop étroite avec le dogme, avec la morale, avec le bien de la société. Ceux qui les envisagent comme un hors-d'œuvre indifférent à la religion, n'en connaissent ni l'origine ni les conséquences.

Une *cérémonie* qui était sainte et respectable lorsqu'elle servait au culte du vrai Dieu, est devenue superstitieuse et criminelle lorsqu'elle a été employée à honorer de fausses divinités. L'homme, après s'être formé des dieux selon son goût, s'est fait aussi un cérémonial à son gré. Il n'a eu besoin pour cela ni des leçons des prêtres, ni du conseil des imposteurs, ni du secours des faux inspirés; il lui a suffi de suivre l'instinct des passions et les caprices d'une imagination déréglée. Le désir immodéré d'obtenir du ciel des biens temporels, l'impatience de se délivrer d'un mal présent, une curiosité effrénée de connaître l'avenir, de fausses observations de la nature, les équivoques inévitables du langage : voilà les vraies sources de toutes les superstitions imaginables. *Voyez* SUPERSTITION.

Aucune de ces causes n'a contribué aux *cérémonies* religieuses des adorateurs du vrai Dieu; une sagesse supérieure a présidé à leur institution; pour s'en convaincre, il suffit de considérer leur analogie avec les besoins de l'humanité sous les différentes époques de la révélation.

Dans le premier âge du monde, les *cérémonies* avaient pour objet d'in-

culquer aux hommes le dogme essentiel d'un seul Dieu, créateur et conservateur de l'univers, souverain distributeur des biens et des maux, protecteur des familles, vengeur du crime, et rémunérateur de la vertu : de les faire souvenir que l'homme est pécheur et a besoin de pardon : elles tendaient à resserrer entre eux les liens de la société fraternelle. Il serait aisé de le montrer en les considérant en détail. Leur usage devait donc préserver les hommes du polythéisme, du préjugé qui dans la suite a peuplé l'univers d'une multitude d'esprits, de génies, nommés *dieux* ou *démons* : erreur de laquelle s'est ensuivie l'idolâtrie avec tous ses crimes. Puisqu'il faut à l'homme des rites extérieurs, il ne peut être préservé des *cérémonies* superstitieuses que par des pratiques saintes et raisonnables.

Sous la loi de Moïse, les rites religieux étaient destinés à persuader aux Juifs que Dieu est non-seulement l'unique maître de la nature, mais le souverain législateur, le fondateur et le père de la société civile, l'arbitre des nations, qui dispose de leur sort comme il lui plaît, les récompense par la prospérité, ou les punit par des malheurs. La plupart des *cérémonies* juives étaient autant de monuments des faits miraculeux qui prouvaient la mission de Moïse, la protection spéciale de Dieu sur son peuple, la certitude des promesses que Dieu lui avait faites. Elles devaient donc tenir les Juifs en garde contre l'erreur générale des autres peuples touchant les dieux locaux, indigètes, nationaux, auxquels ils offraient leur encens. Dieu lui-même témoigne par ses prophètes qu'il n'a prescrit aux Juifs cette multitude de *cérémonies* que pour réprimer leur penchant à l'idolâtrie. *Ezech.*, c. 22, ℣ 5 et suiv.; *Jerem.*, c. 7, ℣ 22. Ces mêmes prophètes ont souvent répété aux Juifs que le culte cérémoniel ne peut plaire à Dieu qu'autant qu'il est l'expression des sentiments du cœur. En quel sens nommera-t-on *superstitions, des cérémonies* que Dieu avait prescrites pour prévenir la superstition?

Sous le Christianisme, les *cérémonies* ont un objet encore plus auguste et un sens plus sublime; elles nous mettent continuellement sous les yeux un Dieu sanctificateur des âmes, qui, par Jésus-Christ son Fils, a racheté les hommes du péché et de la damnation; qui, par des grâces continuelles, pourvoit à tous les besoins de notre âme; qui a établi entre tous les hommes, de quelque nation qu'ils soient, une société religieuse universelle que nous nommons la *Communion des saints*.

Ainsi dans le Christianisme, aussi bien que sous les deux époques précédentes, les *cérémonies* sont : 1° un monument des faits qui prouvent la divinité de notre religion; nous célébrons par nos fêtes la naissance, les miracles, les souffrances, la mort, la résurrection de Jésus-Christ, la descente du Saint-Esprit : monument d'autant plus irrécusable, qu'il remonte à la date même des événements, et qu'il a été établi par les témoins oculaires. 2° C'est une profession de foi des vérités que Jésus-Christ nous a enseignées, qui marche à côté de l'Ecriture sainte et en détermine le sens : les *cérémonies* du baptême nous apprennent la corruption de la nature humaine par le péché; celles de la liturgie nous attestent la présence réelle de Jésus-Christ; le signe de la croix nous retrace les mystères de la sainte Trinité, de l'incarnation et de la rédemption, etc. 3° Ce sont autant de leçons de morale qui nous enseignent nos devoirs, nous avertissent des vertus que nous devons pratiquer et des vices que nous devons éviter. Le cérémonial du baptême est un tableau des obligations du chrétien; celui du mariage, un catéchisme sur les devoirs mutuels des époux; celui de l'ordre, une instruction pour les prêtres : les bénédictions de l'Eglise nous prêchent la reconnaissance et la soumission envers Dieu, l'usage modéré des biens de ce monde, etc. 4° Nos *cérémonies* sont des liens de société qui nous réunissent au pied des autels, qui rapprochent les conditions trop inégales, qui contribuent à la douceur des mœurs et au repos de la société; le mariage et le bap-

tême assurent la conservation et l'éducation des enfants, l'état et les droits du citoyen; les obsèques des morts sont établies, non-seulement pour attester le dogme de la résurrection future, mais pour la sûreté des vivants : c'est une précaution contre les morts clandestines, par conséquent contre l'homicide ; la pénitence et la confession préviennent plus de crimes que les lois pénales; la communion nous place tous à la même table, etc. L'orgueil des grands, l'égoïsme philosophique, détestent tous ces rites destinés à les humilier.

Aussi, sur cette partie de la religion, dans quels écarts une fausse philosophie n'a-t-elle pas donné?

Quelques auteurs, dont les intentions étaient pures, sans doute, mais dont les lumières étaient très-bornées, ont imaginé qu'il n'y avait dans les *cérémonies* rien de moral ni de mystérieux, que toutes étaient fondées sur des raisons physiques et historiques. Selon leur opinion, l'on emploie l'encens pour chasser les mauvaises odeurs, les cierges pour dissiper les ténèbres de la nuit, les différents gestes pour faire allusion aux paroles que l'on prononce, etc. C'est le système qu'a suivi dom Claude de Vert, dans son *Explication littérale et historique des* cérémonies *de l'Eglise.* Il a été solidement réfuté par M. Languet, et par le Père Lebrun, dans la préface de son *Explication des* cérémonies *de la messe.*

Les protestants, plus hardis, ont dit que les *cérémonies* de l'Eglise sont des superstitions nouvelles, inconnues aux premiers fidèles, une source infaillible d'erreurs pour le peuple, un effet de l'ambition des prêtres; conséquemment ils les ont retranchées et proscrites : ils ont appelé *réforme* ce trait d'ignorance et de témérité. D'autres cependant prétendent que ce sont des restes de judaïsme. Comment accorder ensemble tous ces reproches? On leur a fait voir que nos *cérémonies* ne sont ni nouvelles ni superstitieuses, mais aussi anciennes pour la plupart que le Christianisme; que quelques-unes sont aussi anciennes que le monde. En mettant au jour la liturgie, au quatrième siècle, on n'a fait que rédiger par écrit ce qui avait été pratiqué dans les trois siècles précédents, puisque l'Apocalypse nous montre déjà le plan de la liturgie telle que saint Justin l'a représentée au second siècle, et saint Cyrille de Jérusalem au troisième. C'est ce qu'a démontré l'abbé Renaudot dans les tomes 4 et 5 de la *Perpétuité de la Foi*, et après lui le Père Lebrun.

A la vérité, lorsqu'un dogme catholique a été attaqué par les hérétiques, l'Eglise en a fait une profession plus expresse dans son culte, et a multiplié les formules qui l'exprimaient. Ainsi, comme le mystère de la sainte Trinité a été attaqué de très-bonne heure par les gnostiques, par les sabelliens, les ariens, les macédoniens, etc., l'Eglise, pour attester sa foi aux trois Personnes divines, a partout affecté le nombre de trois; de là le *kyrie* répété trois fois à l'honneur de chacune, le *trisagion* ou trois fois saint, la triple immersion pour le baptême, la *doxologie* placée à la fin de chaque psaume, etc. Les défenseurs de l'orthodoxie ont opposé aux ariens les cantiques des fidèles; aux pélagiens, les prières de l'office divin; aux bérengariens, l'adoration de l'eucharistie, etc. C'est donc par les *cérémonies* que l'Eglise a prémuni ses enfants contre l'erreur; et l'on vient nous dire que cette profession de foi est une source d'erreurs.

Si les protestants ont déclamé contre la liturgie, c'est qu'ils y voyaient leur condamnation, la présence réelle attestée par l'adoration de l'eucharistie, des termes qui expriment la transsubstiantation, les notions d'offrande et de sacrifice, la communion sous une seule espèce, l'invocation des saints, la prière pour les morts, la hiérarchie, etc. Qu'a fait l'Eglise dans cette circonstance? Ce qu'elle avait fait de tout temps ; depuis la prétendue réforme, elle a rendu le culte de l'eucharistie plus pompeux, l'invocation de la sainte Vierge et des saints plus fréquente, la liturgie plus majestueuse. C'est une profession de foi qui parle aux yeux, qui fait distinguer aux plus ignorants une contrée protestante d'avec un pays catholique.

Nous ne concevons pas comment les théologiens anglicans et autres peuvent jeter les yeux sur ces anciens monuments de la croyance de l'Eglise, et persévérer dans leurs préjugés ; ils en parlent historiquement comme d'une chose indifférente, sans en considérer jamais les conséquences.

Les trois principales sectes protestantes ne se sont point accordées sur les *cérémonies* qu'il fallait retrancher ou conserver : les calvinistes les ont presque toutes supprimées ; ils n'ont retenu que le baptême et la cène, et ils en ont banni tous les anciens rites : les luthériens en ont gardé un peu davantage, et, si Luther avait été le maître, il en aurait conservé un plus grand nombre ; mais il fut obligé de céder à la frénésie de quelques autres réformateurs ; c'est ce qu'il écrivait en 1528 à Guillaume Prawest son ami. Les anglicans, plus modérés, sont ceux qui en ont le moins retranché, et c'est une des raisons pour lesquelles les calvinistes leur reprochent des restes de papisme. Un écrivain anglican est convenu qu'il n'était pas fort aisé de fixer le point jusqu'où il fallait pousser la réforme sur cet objet; c'est le goût et la fantaisie qui en ont décidé.

Néanmoins un calviniste très-entêté est convenu que les *cérémonies* sont utiles pour confirmer ce qui a été dit par les théologiens, et pour connaître le véritable sens des expressions équivoques ou contestées. Il y en a quelques-unes, dit-il, dont on tire une conséquence si naturelle et si évidente, qu'on ne peut se défendre de l'admettre. Cet aveu nous paraît remarquable et très-important. Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 13, c. 6, § 1.

Mosheim dit, comme les calvinistes, que Jésus-Christ n'a institué que deux *cérémonies*, le baptême et la cène : s'il entend que Jésus-Christ n'a ordonné par un précepte formel, que ces deux *cérémonies*, cela est vrai ; mais les apôtres n'ont-ils rien pratiqué ni rien commandé de plus ? Ils ont donné le Saint-Esprit par l'imposition des mains : ils ont ordonné des prêtres et des diacres avec le même rite. Saint Jacques a recommandé l'onction des malades et la confession des péchés ; saint Jean, dans l'Apocalypse, a tracé le plan d'une liturgie pompeuse. Les pasteurs, successeurs des apôtres, n'ont-ils pas eu comme eux une autorité législative, et ont-ils abusé de leur pouvoir, en établissant d'autres *cérémonies* relatives aux circonstances et aux besoins de l'Eglise ?

Mosheim ne leur conteste pas formellement cette autorité; il avoue même que les apôtres ont institué plusieurs *cérémonies*, et que les progrès du Christianisme ont rendu cette institution nécessaire ; mais il s'efforce de rendre suspects les motifs que se sont proposés les successeurs des apôtres. Il prétend qu'au second siècle l'on établit plusieurs nouvelles *cérémonies*, 1° par condescendance pour les Juifs et pour les païens, qui étaient accoutumés à un culte extérieur pompeux, et afin de les amener plus aisément au Christianisme ; 2° pour réfuter le reproche d'athéisme que les païens faisaient aux chrétiens, parce qu'ils ne voyaient chez ces derniers aucun appareil de religion ; 3° parce que l'on emprunta des Juifs les termes de *pontife*, de *prêtres*, de *lévites*, de *sacrifice*, d'*autel*; etc. ; 4° afin d'imiter les mystères du paganisme, qui inspiraient du respect pour la religion ; 5° pour se conformer au goût des Orientaux, qui aimaient une manière d'enseigner symbolique et mystérieuse ; 6° pour ménager les anciens préjugés des prosélytes juifs et païens. *Hist. Christ. Proleg.*, c. 2, § 5, et sæc. 2, § 36 ; *Inst. maj.*, sæc. 1, part. 2, c. 4, § 7 ; *Hist. Ecclés. du deuxième siècle*, 2e part., c, 4, § 1 et suiv., etc.

Il pense qu'au troisième siècle le nombre des *cérémonies* fut encore augmenté, parce que les Pères de l'Eglise adoptèrent les idées de Pythagore et de Platon touchant le pouvoir des démons sur les corps et sur les âmes ; de là naquirent, selon lui, les exorcismes et les autres rites du baptême, les bénédictions des aliments et des autres choses usuelles, l'estime pour les mortifications et pour la continence, les pénitences rigoureuses imposées aux pécheurs scandaleux, l'horreur pour les excommuniés, etc. Il dit que le nombre des *cérémonies* in-

ventées au quatrième siècle paraissait déjà excessif à saint Augustin, *Epist.* 55 *ad Januar.*, c. 19, n. 35.

Nous sommes déjà redevables à ce critique, de ce qu'il reconnaît que la plupart de nos *cérémonies* ont pris naissance au second et au troisième siècle ; par là il relève la bévue de ceux qui ont soutenu que c'étaient des abus introduits dans les siècles d'ignorance qui ont suivi l'irruption des Barbares. Il n'était pas possible de trouver plus tôt des vestiges de nos rites, puisqu'il nous reste très-peu de monuments du premier siècle, et l'apôtre saint Jean a vécu jusqu'au commencement du second.

Nous n'opposerons pas aux conjectures de Mosheim l'attachement que les Eglises fondées par les apôtres, dans les différentes parties du monde, conservaient pour les leçons de leurs fondateurs, la profession que font les Pères les plus anciens de s'en tenir à ce que les apôtres avaient établi ; mais l'impossibilité d'introduire en même temps un nouvel usage dans l'Eglise de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Perse, de l'Asie Mineure, de la Grèce, de l'Italie, des Gaules, de l'Espagne et des côtes de l'Afrique : pendant les persécutions du second et du troisième siècle, il y avait peu de relation entre ces sociétés différentes. Qui a pris la peine de les parcourir pour y introduire uniformément une nouvelle pratique ? Comment dans toutes les Eglises, très-éloignées les unes des autres, dont le langage, les mœurs, les préjugés, n'étaient pas les mêmes, ne s'en est-il trouvé aucune qui ait eu la constance et le bon esprit de vouloir s'en tenir à ce que les apôtres et leurs disciples immédiats avaient réglé ? Voilà ce qu'il faudrait d'abord expliquer.

Dans les écrits des pères du second et du troisième siècle, dans les ouvrages de nos apologistes, loin de trouver aucun vestige de condescendance pour les préjugés et les habitudes des Juifs ou des païens, nous voyons tout le contraire, une affectation marquée de la part de ces écrivains d'attaquer de front les idées et les notions du paganisme et du judaïsme, et d'y opposer celles que les chrétiens avaient reçues de Jésus-Christ et des apôtres. On peut comparer sur ce point les apologies de saint Justin, de Tertullien, de Minutius-Félix, d'Origène, etc. ; on verra s'ils ont cherché à ménager les préjugés de leurs adversaires, afin de les gagner, et s'ils ont été tentés de les imiter en quelque chose. D'un côté, les protestants nous objectent le silence de ces écrivains touchant les *cérémonies* dont parlent les auteurs du quatrième siècle ; de l'autre ils supposent que ce sont ces docteurs silencieux, ou leurs contemporains, qui les ont établies ; ils ont donc rougi d'apprendre aux païens ce que l'on faisait dans l'Eglise chrétienne par condescendance pour eux.

Nous convenons du goût général, non-seulement des Orientaux, mais de tous les peuples du monde, pour la manière d'enseigner symbolique et allégorique, pour les *cérémonies* majestueuses et instructives qui renferment un grand sens. De là même nous concluons que Jésus-Christ, les apôtres et leurs disciples, étaient trop sages pour retrancher aux hommes un aussi puissant moyen d'instruction. Ces symboles, disent nos adversaires, cet appareil extérieur, plaisent aux ignorants ; cela est vrai, et en cela ils sont plus sensés que les prétendus savants qui les dédaignent et qui veulent les supprimer. Jésus-Christ et les apôtres n'ont-ils voulu instruire et convertir que des philosophes ?

Quant à la doctrine des pythagoriciens et des platoniciens du troisième siècle, Mosheim pouvait remonter plus haut : il l'aurait vue dans les écrits des apôtres et des évangélistes. Ils nous apprennent que le démon a osé tenter Jésus-Christ lui-même ; que c'est lui qui tourmentait les possédés guéris par Jésus-Christ, et qui mit dans le cœur de Judas de trahir son Maître. Ils disent que cet esprit malin enlève la parole de Dieu du cœur de ceux qui l'écoutent ; qu'il tourne autour de nous comme un lion rugissant ; qu'il nous tend des embûches ; qu'il faut lui résister et le mettre en fuite, etc. Ces vérités suffisaient sans doute pour faire ins-

tituer des exorcismes et des bénédictions, pour inspirer aux chrétiens l'estime de la mortification, de la continence, de la chasteté, de la pénitence, sans qu'il fût besoin de consulter Pythagore ou Platon. Nous présumons que les Pères et les chrétiens du second et du troisième siècle ont formé leur croyance sur les livres du Nouveau Testament, plutôt que sur la doctrine des philosophes païens. Quelques-uns de nos incrédules ont dit que les éclectiques ou nouveaux platoniciens avaient imaginé leur théurgie sur le modèle des *cérémonies* chrétiennes; d'autres que ce sont les chrétiens qui ont imité cette théurgie; c'est sans doute Mosheim qui leur a suggéré cette idée : on doit le féliciter des disciples qu'il a formés.

Il a dû voir de même, dans les écrits des apôtres, les noms de *pontife*, de *prêtre*, de *sacerdoce*, d'*autel*, de *sacrifice*, de *victime*, etc. C'était à lui de prouver que les pasteurs de l'Eglise en ont abusé au second et au troisième siècle, pour changer la vraie notion de l'eucharistie, pour s'arroger des pouvoirs, des droits, des priviléges, auxquels ils n'auraient pas dû prétendre.

Il dit que les personnes sensées et vertueuses furent indignées de la multiplication des *cérémonies*, et il cite le livre de Tertullien *de Creatione*; on ne trouve point ce livre prétendu parmi les écrits de Tertullien; il allègue, avec encore plus d'infidélité, le témoignage de saint Augustin. Ce saint docteur parle des *cérémonies* qui ne sont fondées ni sur l'autorité de l'Ecriture sainte, ni sur les décrets des conciles, ni sur l'usage de l'Eglise universelle, mais qui varient suivant les différents lieux, de manière que l'on ne peut découvrir les causes de leur institution; il est d'avis de les retrancher absolument, et il dit que le joug des rites judaïques est plus favorable que celui de ces inventions de la présomption humaine. Mais il dit qu'il ne faut ni rejeter ni blâmer, mais plutôt louer et imiter les pratiques dans lesquelles on voit les caractères opposés, et qui ne sont contraires ni à la foi, ni aux bonnes mœurs mais qui peuvent servir à l'édification. *Epist.* 55 *ad Januar.*, ch. 18 et 19, n. 34 et 35. Voilà une doctrine bien différente de celle de Mosheim et des protestants.

Il allègue enfin, en troisième lieu, un trait de la vie de saint Grégoire Thaumaturge, dans laquelle il est dit que, voyant la multitude ignorante persévérer dans l'idolâtrie à cause des plaisirs sensuels et de la joie qui régnaient dans les fêtes des païens, il permit aux chrétiens *de se récréer et de se réjouir* dans les fêtes des martyrs, espérant que d'eux-mêmes ils en viendraient à une conduite plus grave et plus honnête. De là Mosheim conclut que saint Grégoire permit aux chrétiens *de danser*, *de jouer*, *de faire des festins* sur les tombeaux des martyrs le jour de leur fête, et de pratiquer *tout ce que les païens faisaient dans leurs temples* en l'honneur de leurs dieux. *Hist. Eccles. du second siècle*, seconde partie, c. 4, § 2. Si cela est vrai, saint Grégoire Thaumaturge permit encore aux chrétiens les spectacles du théâtre, l'ivrognerie et la prostitution; puisque les païens faisaient tout cela dans leurs temples à l'honneur de leurs dieux. Est-il donc impossible *de se récréer et de se réjouir* d'une manière honnête, et sans aucun danger pour les mœurs? Voilà comme, par des commentaires malicieux, les protestants calomnient les Pères de l'Eglise.

Nous ne répondrons rien au reproche qu'il fait aux évêques des siècles suivants, d'avoir multiplié de nouveau les *cérémonies* par un motif d'ambition, afin de s'attirer plus de considération et de respect de la part des peuples. Il ne coûte rien à la malignité de nos adversaires de prêter des motifs vicieux à ceux qui en ont d'ailleurs de très-louables.

Nos philosophes incrédules ne pouvaient manquer d'enchérir sur les reproches des hérétiques; mais ils n'ont fait que suivre le chemin que ceux-ci leur avaient tracé. Ils disent qu'un culte aussi chargé de *cérémonies* et de pratiques extérieures que le nôtre, n'est pas l'adoration en esprit et en vérité que Jésus-Christ est venu établir, qu'il ressemble trop au ju-

daïsme, qu'il ne convient qu'au peuple le plus grossier. Nous répondons que le culte en esprit et en vérité est celui qui est profondément gravé dans l'esprit et dans le cœur, et qu'il ne peut l'être que par l'entremise des sens. Celui des Juifs se bornait à l'extérieur, ne leur inspirait ni respect, ni reconnaissance, ni soumission à Dieu, ni charité pour leurs frères; c'est ce que Jésus-Christ leur a reproché. Tout homme, philosophe ou autre, qui ne veut point d'extérieur de religion, en a déjà d'avance abjuré les sentiments. Si Jésus-Christ avait aboli le culte extérieur, il serait venu pour rendre les hommes athées et incrédules.

Ils objectent que les *cérémonies* sont un piége d'erreur pour le peuple, qu'il y met sa confiance, leur attribue la vertu de purifier l'âme, est plus jaloux d'y satisfaire que de remplir les devoirs essentiels de la morale. Quand cet abus serait vrai, il prouverait la turpitude et la stupidité de l'homme, et non le danger des *cérémonies*. De deux maux, il faudrait encore choisir le moindre : or, c'est un moindre mal que le peuple abuse quelquefois de l'extérieur de la religion, que s'il perdait tout sentiment de religion. Il est absurde de dire que les *cérémonies* sont faites pour le peuple, et que c'est pour lui un piége inévitable d'erreur; c'est supposer qu'il est né pour être trompé. Mais le peuple rend aux philosophes le mépris qu'ils ont pour lui; en dépit de leur sagesse sublime, le peuple sent très-bien que la piété consiste, non dans les gestes, mais dans les sentiments, de même que l'humanité consiste dans les affections et les services, et non dans les dehors de la politesse.

D'autres plus entêtés ont soutenu que nos *cérémonies* sont un reste du paganisme, qu'il n'y a aucune différence entre les rites du Christianisme et la théurgie des païens. C'est une vieille objection des manichéens. Saint Augustin, *contra Faustum*. l. 20, c. 4 et 21. Nous soutenons au contraire que l'emploi des *cérémonies* au culte du vrai Dieu est la restitution d'un vol fait par les païens. La vraie religion est plus ancienne que les fausses, elle a droit de revendiquer les rites que ses rivales ont profanés. Faut-il nous abstenir de prier Dieu, parce que les païens ont prié Jupiter et Vénus; ni plus nous mettre à genoux, parce qu'ils se sont prosternés devant les idoles.

Les protestants eux-mêmes ont retenu des *cérémonies* les assemblées de religion et le chant; le baptême, qui est une purification ou une lustration; la cène, qui est un repas religieux; des fêtes, des jeûnes solennels, l'imposition des mains, les obsèques pour les morts; ils se mettent à genoux pour prier, quelques-uns font le signe de la croix : les païens ont observé presque tous ces rites; sont-ce des restes de paganisme?

Quand on nous dit que notre culte extérieur est un reste de judaïsme, nous répondons que le judaïsme lui-même était un reste de la religion des patriarches, que celle-ci venait d'Adam, et de Dieu qui la lui avait enseignée.

Il n'y a pas plus de ressemblance entre la théurgie païenne et le culte de l'Eglise, qu'entre l'impiété et la religion. Un théurgiste prétendait, par le moyen des rites qu'il avait imaginés, forcer les génies ou démons qu'il adorait à faire des miracles, à lui dévoiler l'avenir, etc. Un prêtre emploie, non des *cérémonies* dont il est l'auteur, mais que Dieu lui-même a instituées; loin de commander à Dieu, il sait que Dieu lui défend d'y rien mettre du sien; il ne demande pas à Dieu des miracles, encore moins des connaissances prophétiques, mais les grâces que Dieu a promises aux fidèles.

Enfin, ceux qui disent que les *cérémonies* ont été établies pour l'intérêt des prêtres, se persuadent sans doute que, dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, il y avait des droits casuels attachés à chacune des fonctions du sacerdoce. Ils ne savent pas, ou ils oublient que ces droits n'ont commencé à s'établir qu'au dixième siècle ou plus tard, lorsque le clergé eut été dépouillé de ses possessions par les seigneurs qui s'en emparèrent. C'est ainsi que l'ignorance décide de

tout sans réflexion. *V.* Culte, Liturgie, Superstition, Théurgie.

Bergier.

CÉRÉMONIES JUDAIQUES. *Voyez* Lévitique, Lois cérémonielles.

CÉRINTHIENS, hérétiques, du premier et du second siècle. Leur chef fut Cérinthe, Juif de nation ou de religion, qui, après avoir étudié la philosophie dans l'école d'Alexandrie, parut dans la Palestine, et répandit ses erreurs principalement dans l'Asie Mineure.

Quelques anciens, surtout saint Epiphane, ont cru que Cérinthe était un de ces Juifs zélés pour la loi de Moïse, qui voulaient y assujettir les Gentils, qui trouvèrent mauvais que saint Pierre eût instruit et baptisé le centurion Corneille, qui troublèrent l'Eglise d'Antioche par leur obstination à garder les cérémonies légales, qui décriaient l'apôtre saint Paul, parce qu'il exemptait de ces cérémonies ceux qui n'étaient pas nés Juifs ; mais il paraît qu'en cela saint Epiphane a confondu les *cérinthiens* avec les ébionites.

Il est plus naturel de s'en rapporter à saint Irénée, qui est plus ancien. Selon ce qu'il dit, Cérinthe ne parut que sous le règne de Domitien, vers l'an 88, et fut connu de l'apôtre saint Jean, qui écrivit son Evangile pour le réfuter.

Cérinthe, conformément aux idées de Platon, croyait que Dieu n'avait pas créé l'univers immédiatement par lui-même, mais qu'il avait produit des esprits, des intelligences ou génies, plus ou moins parfaits les uns que les autres ; que l'un de ceux-ci avait été l'artisan du monde ; que tous le gouvernaient et en administraient chacun une portion. Il prétendait que le Dieu des Juifs était un de ces esprits ou génies, qu'il était l'auteur de leur loi, et des divers événements qui leur sont arrivés. Il ne voulait pas que l'on abolît entièrement cette loi ; il pensait qu'il fallait en conserver plusieurs choses dans le Christianisme.

Il prétendait que Jésus était né de Joseph et de Marie, comme les autres hommes, mais qu'il était doué d'une sagesse et d'une sainteté fort supérieures ; qu'au moment de son baptême, le Christ ou le Fils de Dieu était descendu sur lui en forme de colombe, lui avait révélé Dieu le Père, jusqu'alors inconnu, afin qu'il le fît connaître aux hommes, et lui avait donné le pouvoir de faire des miracles ; qu'au moment de la passion de Jésus, le Christ s'était séparé de lui pour retourner auprès du Père, que Jésus seul avait souffert, était mort, était ressuscité ; mais que le Christ, pur esprit, était incapable de souffrir. Ces erreurs sont les mêmes que celles de Carpocrate ; mais il paraît que les disciples de Cérinthe y en ajoutèrent d'autres dans la suite.

On croit encore qu'il fut l'auteur de l'hérésie des millénaires ; qu'il supposait qu'à la fin du monde Jésus-Christ reviendrait sur la terre pour y exercer sur les justes un règne temporel pendant mille ans ; que pendant cet intervalle les saints jouiraient ici-bas de toutes les voluptés sensuelles. C'est ce qui donna lieu à quelques anciens d'attribuer à Cérinthe le livre de l'Apocalypse, dans lequel ils croyaient trouver ce prétendu règne de mille ans ; d'autres ont cru que Cérinthe avait composé une Apocalypse différente de celle de saint Jean, et y avait enseigné cette rêverie.

Il est essentiel de remarquer que Papias et les autres Pères anciens, qui ont aussi admis un règne temporel de Jésus-Christ pendant mille ans, ne l'ont jamais conçu comme Cérinthe ; ils n'ont jamais cru que les saints goûteraient sur la terre des voluptés sensuelles, mais des délices purement spirituelles, telles qu'elles conviennent à des corps ressuscités, glorieux, affranchis des besoins de la nature. Les incrédules qui ont attribué aux anciens Pères le *millénarisme* de Cérinthe, ont voulu en imposer aux ignorants. *Voyez* Millénaires.

Les opinions de cet hérétique donnent lieu à des remarques importantes. 1° Voilà un philosophe formé à l'école de Platon, qui, loin d'admettre en Dieu une *trinité*, n'y adme

pas seulement une *dualité*, ne suppose point le Fils de Dieu égal à son Père, mais le regarde comme une créature : comment les anti-trinitaires ont-ils osé soutenir que le mystère de la Trinité était un dogme sorti de l'école de Platon? Quand on connaît les principes de ce philosophe, on est convaincu qu'il n'a jamais pensé à supposer une trinité en Dieu.

2° Cérinthe ne s'est point laissé subjuguer par les apôtres, il a été leur adversaire ; cependant, loin d'attaquer le témoignage qu'ils ont rendu des miracles de Jésus-Christ et de sa résurrection, Cérinthe le confirme, convient de ces faits essentiels, tâche d'en rendre raison par le pouvoir surnaturel communiqué à Jésus : les incrédules viendront-ils encore dire que ces faits n'ont été crus que longtemps après, lorsqu'on ne pouvait plus les vérifier, et par des hommes simples et ignorants qui ne se sont pas donné la peine de rien examiner?

3° Il faut que Jésus-Christ ait enseigné clairement et formellement qu'il était le Fils de Dieu; s'il n'était question que d'une filiation métaphorique et par adoption, Cérinthe n'aurait pas eu tort de l'entendre comme il a fait; cependant il a été regardé comme hérétique, et réfuté par saint Jean. De quel front les sociniens et leurs adhérents, Locke, Bury, etc., ont-ils osé soutenir que, pour être chrétien, il suffisait de croire que Jésus-Christ était le Messie, l'envoyé de Dieu; que le titre de *Fils de Dieu* ne signifie rien autre chose, etc. ?

Nous ne pouvons pas douter que saint Jean n'ait composé son Evangile pour réfuter Cérinthe, comme le dit saint Irénée, liv. 3, c. 11. L'apôtre attaque de front cet hérétique, en commençant sa narration. Il dit : *Au commencement était le Verbe, il était en Dieu et il était Dieu.... tout a été fait par lui, et rien n'a été fait sans lui.* C'est donc une erreur d'enseigner, comme Cérinthe, que le Créateur du monde n'est pas Dieu lui-même, mais une vertu, une intelligence, un esprit distingué de Dieu, inférieur à Dieu, et qui ne connaissait pas Dieu. *Saint Irénée*, liv. 1, c. 26. Selon saint Jean, ce Verbe était la vie et la lumière de tous les hommes; il n'a cessé de les éclairer, quoiqu'il n'ait pas été connu ; il a toujours été dans le monde, et il y est venu comme dans son propre domaine, quoiqu'on n'ait pas voulu le recevoir. Il n'est donc pas vrai que le monde ait été gouverné par des génies subalternes, par des esprits créés, comme le prétendaient Cérinthe et Carpocrate; c'est ce même *Verbe qui s'est fait chair*, qui a vécu et conversé avec les hommes, et c'est *le Fils unique du Père*; c'est lui-même qui nous l'a fait connaître. Il est donc faux que Jésus et le Christ soient deux personnages différents, etc.

Saint Jean ne s'élève pas avec moins de force contre ces mêmes erreurs dans ses lettres; il traite d'antechrist celui qui dit que Jésus n'est pas le Christ, *I. Joan.*, c. 2, ℣ 22; celui qui divise Jésus, c. 4, ℣ 3; celui qui ne croit pas que Jésus est le Fils de Dieu, c. 5, ℣ 10; celui qui ne confesse point que Jésus-Christ est venu en chair, *II Joan.*, ℣ 7, etc. Nous verrons ailleurs que cet apôtre ne réfute pas moins clairement les *ébionites*, autres hérétiques contemporains des apôtres.

Il ne paraît pas que la secte des *cérinthiens* ait subsisté fort longtemps, il n'en est plus question depuis Origène; probablement elle se fondit dans quelqu'une des autres sectes du second siècle.

Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. I, § 70, et *Instit. maj.*, 2ᵉ part., c. 5, § 16, s'est attaché à donner un plan suivi et un système raisonné des erreurs de Cérinthe ; mais il nous paraît faire un peu trop d'honneur à cet hérétique et aux autres sectaires du second siècle, puisqu'il est prouvé que tous étaient très-mauvais raisonneurs. Il ne peut pas se persuader que Cérinthe ait prétendu que les voluptés sensuelles auraient lieu dans le règne de Jésus-Christ sur la terre, pendant mille ans. Comment ce docteur, dit-il, aurait-il pu donner dans cette idée grossière, lui qui rendait témoignage de la sainteté éminente, et des vertus sublimes de Jésus-Christ? Mais outre qu'il n'y avait aucune absurdité à supposer que Dieu n'exigeait pas des justes une vie aussi pure et aussi

sainte que celle de Jésus-Christ, une simple probabilité ne suffit pas pour accuser les Pères d'avoir voulu rendre Cérinthe odieux, afin de détourner les fidèles de l'erreur des millénaires dont il était l'auteur. Ce soupçon ne s'accorde guère avec la prétention des autres protestants, qui disent que tous les Pères des premiers siècles ont été prévenus de cette erreur.

BERGIER.

CERTITUDE. — LES CERTITUDES PHYSIQUES OÙ ANALOGIQUES ET LES CERTITUDES MÉTAPHYSIQUES OU MATHÉMATIQUES. (*Théol. mixt. philos. logiq.*) — Il n'y a pour l'homme et chez l'homme que deux ordres de *certitudes*, celui des *certitudes* abstraites qui ne tiennent qu'à l'esprit, et celui des *certitudes* concrètes qui tiennent aux sens. Toutes ne sont *certitudes*, qu'à la condition de passer par l'esprit, en sorte que les secondes se confondent, en définitive, dans les premières; mais les unes ont pour objet des choses purement spirituelles que les sens n'atteignent point, et les autres, tout en n'existant que dans l'esprit, ont pour objet des choses physiques qui frappent les sens. Nous appelons ces dernières *certitudes physiques* ou *analogiques*, parce qu'elles ne sont jamais *certitudes* que par suite de déductions que tire l'esprit par analogie et sous la condition que les lois de la nature matérielle soient telles qu'on les observe et ne soient point susceptibles d'être perturbées par d'autres lois inconnues. Les premières, au contraire, sont absolues, ne sont sujettes à aucune condition qui puisse les infirmer.

Toutes les écoles positivistes n'admettent que les *certitudes physiques;* ce sont ces *certitudes* qu'elles appellent positives, ou *du positif,* parce que leurs yeux en voient les objets, leurs mains les palpent etc. Quant à toutes les autres, elles les traitent de rêveries platoniciennes, ou platoniques. Or, pour faire admirer l'aveuglement de ces écoles il suffira de quelques remarques.

1° Rejeter les *certitudes métaphysiques*, c'est rejeter du même coup toutes les mathématiques. Il n'y a, en effet, dans la mathématique comme science, que de la métaphysique; les axiomes sur lesquels elle repose sont tous des vérités qui ne sont ni visibles ni palpables, qui ne sont que spirituelles; et ce n'est que dans l'application de cette science à des corps particuliers que se montre l'objet sensible. On ne voit ni ne touche la vérité générale *le tout est plus grand que sa partie*, par exemple, et pour que cette vérité se présente sous une forme sensible, il faut prendre un corps déterminé, le diviser en ses parties et, montrant chacune de ces parties, dire sur chacune : elle est moins grande que le tout. Mais ce n'est point là la science; ce n'est que son application, et si la puissance de l'esprit s'arrêtait à ces constatations particulières, il n'aurait ni *certitude* ni science; il ne ferait que voir un tout divisé en ses parties, et il serait obligé de recommencer la constatation particulière à l'infini sans être jamais plus avancé, en science et en *certitude*, à la dernière expérience qu'à la première. Toutes les mathématiques, comme sciences, sont donc métaphysiques, par cela seul qu'elles généralisent; ce sont des généralisations purement spirituelles, des rêveries platoniques pour tout positiviste conséquent avec lui-même.

2° Les *certitudes physiques* n'ont de valeur que par ce qu'il y a de métaphysique en elles ; c'est une conséquence de ce qui précède, puisque pour la *certitude* scientifique il faut la généralisation. Mais vous pourrez dire; nous nous en tenons au fait; en ce cas vous renoncez à la science, et voilà, en effet, où conduit votre positivisme : plus de science humaine; une nomenclature de phénomènes sans liaison, sans constatation de loi, voilà tout. Et c'est là votre découverte ! et notre jeunesse vous applaudit! Nos Descartes et nos Newton, nos Copernic et nos Kepler, qui ne cherchaient et ne trouvaient que des lois, ont été vraiment de bien grands charlatans ou de bien grandes dupes! N'est-ce pas?

3° Si vous prenez un certain milieu et que vous disiez : Nous constatons et établissons des lois, mais seulement

dans l'ordre matériel et visible ; votre ordre métaphysique, c'est le roman ; je vous répondrai : déjà votre positivisme est grandement entamé ; vous admettez, pour élever votre observation de l'ordre physique à la dignité de science, tout ce qu'il faut de métaphysique pour cela. Mais avez-vous pensé qu'il en faut beaucoup? Il vous faut tout ce qui concerne l'ordre des déductions, toute la logique; tous les axiomes communs à l'aide desquels on fait les généralisations ; et toutes les vérités principes telles que celles-ci : pas d'effet particulier sans cause particulière ; pas d'effet général sans cause générale ; pas d'effet-tout sans cause-tout ; mais tout cela vous mène bien haut et bien loin; tout cela vous mène à cet empyrée de la métaphysique dont vous ne vouliez plus tout à l'heure; vous n'êtes déjà plus positiviste.

4° Nous ne cessons pas de l'être, repliquerez-vous, parce que nous nous arrêtons où commencent Dieu et l'âme. Mais de quel droit, vous répondrai-je, vous arrêtez-vous ainsi à moitié chemin ? Et je ne vois pas que vous puissiez faire une autre réponse que celle-ci : parce que nous le voulons, *sit pro ratione voluntas*. Eh ! bien, soit; je ne puis pas violenter votre volontaire ; vous choisissez entre des conséquences également rigoureuses, mettant les unes à votre droite et leur disant : venez élues ; mettant les autres à votre gauche et leur disant : allez, maudites ; et c'est ainsi qu'à l'aide de la métaphysique mathématique dont vous ne pouvez pas vous passer, vous établissez vos *certitudes physiques*, et rejetez toutes les autres.

Mais, en agissant de la sorte, vous avez eu le malheur d'admettre un peu de métaphysique dans votre gyron, et ce que vous en avez admis va y mettre tout en révolution, en plein chaos. Cette logique inflexible que vous n'avez pu vous empêcher d'introduire, vous bouleverse tout votre échafaudage comme il suit :

Toutes ces lois physiques que vous établissez, vous dit-elle, ne sont point des *certitudes* telles que je les comprends, telles que je les exige. Ce ne sont que des *analogies;* vous avez constaté que tel ou tel effet se produit constamment quand vous posez telle ou telle cause ; mais qui donc vous assure qu'il n'existe point dans la nature physique quelque autre cause cachée qui viendra, au moment où vous y penserez le moins, perturber toute cette harmonie, et lui en substituer une autre qui sera plus belle encore ? Je vous défie de rejeter mon hypothèse ; or, ne suffit-elle pas pour vous clouer au poteau du scepticisme? Il n'y a de certain rigoureusement, messieurs, que ce que vous m'avez pris de vraiment et purement métaphysique. Ah ! si vous voulez dilater la *certitude* en vous, jetez-vous dans cet infini qui est mon domaine véritable, parce que là ce n'est plus l'*analogie* qui règne, avec ce ver immortel de la peur de l'inconnu, le grand perturbateur, mais l'absolu lui-même, l'absolu des axiomes et des conséquences. LE NOIR.

CERTITUDE. Nous laissons aux philosophes le soin de distinguer les différentes espèces de *certitude*, d'en établir les règles, de répondre aux objections des sceptiques et des pyrrhoniens. La seule question qui regarde directement les théologiens, est de savoir si les règles de *certitude* sont applicables aux faits surnaturels comme aux autres ; si nous pouvons être aussi certains d'un miracle que nous le sommes d'un fait naturel ; si les mêmes preuves, qui suffisent pour nous convaincre de l'un, ne sont pas suffisantes pour nous faire croire l'autre.

Malgré la multitude des sophismes par lesquels les incrédules ont embrouillé cette question, il nous paraît évident, 1° que, par le sentiment intérieur, un homme sensé peut-être *métaphysiquement* certain d'un miracle opéré sur lui-même, en avoir autant de *certitude* que de sa propre existence. Le paralytique de trente-huit ans, guéri par Jésus-Christ, avait cette *certitude* métaphysique de l'impuissance dans laquelle il avait été de marcher et de se mouvoir, du pouvoir qu'il en avait reçu de Jésus-Christ, et dont il faisait actuellement

usage, du passage subit qu'il avait fait du premier de ces états au second, sans remèdes, sans préparatifs, sans y avoir contribué lui-même en rien : ici l'illusion ne peut avoir lieu. Que ce passage ou ce changement fût surnaturel et miraculeux, c'est une conséquence évidente qu'il pouvait tirer, sans craindre d'y être trompé ; il n'est pas nécessaire d'être philosophe, médecin ou naturaliste, pour le sentir.

On aura beau dire qu'il y a des rêves d'imagination, qui font sur nous la même impression que les faits réels ; que plusieurs personnes saines se sont crues malades, que plusieurs malades se croient guéris sans l'être : il n'est arrivé à personne de rêver pendant trente-huit ans qu'il était paralytique, ou de croire qu'il marchait pendant qu'il était dans l'impuissance de se mouvoir. Entreprendra-t-on de nous prouver que jamais nous ne sommes absolument certains si nous sommes sains ou malades, impotents ou valides ?

2° Ceux qui avaient vu ce paralytique pendant trente-huit ans; qui avaient aidé à le porter et à le mouvoir, qui le voyaient marcher et emporter son grabat, étaient, par le témoignage de leurs sens, *physiquement* certains de ces mêmes faits. L'illusion ne pouvait pas plus avoir lieu pour eux que pour le malade même. Un homme ne peut tromper tous les yeux, pendant trente-huit ans, par une paralysie feinte ; les yeux d'une multitude d'hommes ne peuvent être fascinés au point de leur faire croire qu'un homme marche et agit pendant qu'il est immobile, ou de leur faire prendre à tous, pour un même homme, deux hommes différents. Où en serions-nous ? la société pourrait-elle subsister, si le témoignage de nos yeux, sur des faits aussi palpables, n'était pas physiquement certain, et pouvait nous induire en erreur ?

On peut nous étonner un moment par des dissertations sur les artifices des fourbes, sur les prestiges des jongleurs, sur la ressemblance des visages, etc. Sans aucun effort de logique, nous sentons que les prestiges ne peuvent nous en imposer au point de nous rendre incertains si un homme, avec lequel nous vivons habituellement, est toujours lui-même et non un autre.

Ces témoins oculaires étaient donc certains *du miracle*, par le même raisonnement évident que faisait le paralytique.

3° Le témoignage réuni de cette multitude de témoins oculaires donnait à ceux qui n'avaient pas vu le miracle ni le paralytique une *certitude morale* complète de ces mêmes faits. Ils sentaient qu'un grand nombre de témoins, qui n'avaient aucune part ni aucun intérêt à ce miracle, ne pouvaient avoir formé entre eux le complot de tromper leurs concitoyens, pour le seul plaisir de mentir ; que tous ne pouvaient avoir eu les yeux fascinés et l'esprit saisi du même délire ; que la simplicité, l'uniformité, la constance de leur témoignage, était une preuve irrécusable contre laquelle le pyrrhonisme se trouvait désarmé.

Si la déposition des témoins oculaires a donné aux contemporains une *certitude* morale du miracle, ce même témoignage, mis par écrit sous les yeux des contemporains et transmis aux générations suivantes, par une histoire qui a toujours été lue, connue et regardée comme incontestable, nous donne du fait la même *certitude* que nous avons de tous les autres faits passés, soit naturels, soit surnaturels.

Il serait absurde de soutenir qu'un fait métaphysiquement certain pour celui qui l'éprouve, physiquement certain pour ceux qui le voient, moralement certain pour ceux qui le tiennent des témoins oculaires, ne peut pas l'être pour les générations suivantes ; le surnaturel du fait ne peut pas plus influer sur la narration des historiens, que sur les yeux de ceux qui voient, et sur le sentiment intérieur de celui qui éprouve.

C'est cependant la thèse qui a été soutenue de nos jours avec toute la gravité et toute la philosophie possibles. On a écrit et répété plus d'une fois qu'en fait de miracles aucun témoignage n'est admissible ; que l'amour du merveilleux, la vanité d'avoir vu un prodige et de pouvoir le raconter, le fanatisme de religion, la cré-

dulité du peuple en ce genre, rendent toute attestation suspecte; que, dès qu'il s'agit de religion, l'on ne peut plus compter sur la sincérité, le discernement, le bon sens d'aucun témoin. C'est comme si l'on avait dit que personne n'est croyable dans l'univers, excepté les athées et les incrédules.

Par la même raison, il aurait encore fallu soutenir qu'à l'égard d'un fait surnaturel tous les sens nous trompent, et que le sentiment intérieur est fautif; que quand un homme aurait éprouvé sur lui-même un miracle, il ne pourrait le savoir ni en être certain. C'est dommage que l'on n'ait pas encore poussé la philosophie jusque-là.

Les théologiens ont répondu, que si les hommes étaient tels que les incrédules le prétendent, il serait fort surprenant que l'on ne vît pas éclore tous les jours de nouveaux miracles ; la vanité et la fourberie dans les uns, la crédulité et l'enthousiasme dans les autres, ne manqueraient pas de les accréditer, cependant ils sont très-rares ; lorsqu'on en publie, nous ne voyons pas qu'ils produisent de grands effets ; ceux que l'on a vantés, au commencement de ce siècle, n'ont pas eu un grand nombre de partisans.

Mais, ou les incrédules prennent le change, ou ils veulent nous le donner. Que les hommes soient avides de miracles favorables aux opinions qu'ils ont embrassées, à la religion dans laquelle ils sont nés, on peut le supposer ; mais qu'ils soient enclins à forger ou à croire des prodiges contraires à leurs préjugés et à leur persuasion, c'est un paradoxe absurde. Essayez, si vous pouvez, de persuader à un catholique que les hérétiques font des miracles, à un protestant qu'il s'en fait dans l'Eglise romaine, à un Juif, ou à un Turc qu'il y a des thaumaturges parmi les chrétiens : vous verrez si l'amour du merveilleux, l'enthousiasme, la crédulité, font beaucoup d'effet sur ces gens-là.

Les Juifs, entêtés de leurs préjugés et de leurs espérances, n'étaient pas fort disposés à recevoir des miracles opérés pour les détromper ; ils faisaient comme nos incrédules : pour les croire ils voulaient les voir ; lorsqu'ils les avaient vus, ils les attribuaient à l'esprit de ténèbres. Les païens, prévenus d'un profond mépris pour les Juifs, n'étaient pas fort enclins à croire que des Juifs opéraient des miracles pour prouver la fausseté du paganisme, et à s'exposer au plus grand danger en les admettant. Cependant les uns et les autres ont cédé à l'évidence de cette preuve, et plusieurs ont versé leur sang pour la confirmer. La vanité, la fourberie, l'amour du merveilleux, la crédulité, le fanatisme, ont-ils coutume d'aller jusque-là ?

Voilà donc un raisonnement auquel les incrédules ne répondront jamais : un miracle est susceptible de la *certitude* métaphysique pour ceux qui le sentent, de la *certitude* physique pour ceux qui le voient ; donc il est aussi susceptible de la *certitude* morale pour ceux auxquels il est rapporté, soit de vive voix, soit par écrit ; et surtout, lorsqu'il est encore prouvé par les effets desquels on ne peut pas douter.

Il nous paraît que sur cette question les incrédules confondent deux choses très-différentes, la répugnance qu'ils ont de croire un fait surnaturel, avec l'incertitude de ce même fait. Mais si la *certitude* des faits diminuait à proportion du degré d'opiniâtreté des incrédules, il n'y aurait plus rien de certain dans le monde. Proposez-leur un fait naturel inouï qui est arrivé pour la première fois, mais qui leur est indifférent, ils le croient sans difficulté dès qu'il est prouvé. Racontez-leur un autre fait naturel revêtu des mêmes preuves, mais qui choque leurs opinions et leur système, ils contesteront sur chacune des preuves, et soutiendront qu'il n'est pas certain. S'il s'agit d'un fait surnaturel encore mieux prouvé, ils le rejettent sans examen ; ils déclarent que quand ils le verraient ils ne le croiraient pas.

Je suis plus sûr, dit l'un d'entre eux, *de mon jugement que de mes yeux*. Et moi, je vous soutiens que vous êtes plus sûr de vos yeux que de votre jugement. Vous avez été chrétien pen-

dant une bonne partie de votre vie, vous jugiez donc que le Christianisme est prouvé. Vous y avez renoncé pour embrasser le déisme : vous avez donc été persuadé que votre jugement vous avait trompé sur vingt questions. Après avoir soutenu le déisme de toutes vos forces, vous avez passé à l'athéisme et au matérialisme ; vous avez donc reconnu que votre jugement était encore faux sur toutes les prétendues preuves du déisme. Comptez, je vous prie, de combien d'erreurs vous le trouvez coupable. Citez-moi une seule occasion dans laquelle vos yeux vous aient trompé sur un objet mis à leur portée, par exemple, sur l'identité d'un personnage avec lequel vous avez habituellement vécu. Cette maxime même : *je suis plus sûr de mon jugement que de mes yeux*, est la démonstration complète de la fausseté de votre jugement.

Une seconde question est de savoir si, en fait de miracles, la *certitude* morale, complète et bien établie, ne doit pas prévaloir à la prétendue *certitude* physique, qui n'est qu'une expérience négative, ou plutôt une pure ignorance. Nos philosophes modernes l'ont prétendu, et l'on ne peut pas abuser des termes d'une manière plus révoltante. Nous avons, disent-ils, une *certitude* physique absolue, une expérience infaillible de la constance du cours de la nature, puisque nous en sommes convaincus par le témoignage de nos sens ; c'est ainsi que nous savons que le soleil se lèvera demain, que le feu consume le bois, qu'un homme ne peut marcher sur les eaux, qu'un mort ne revient point à la vie, etc. La *certitude* morale, poussée au plus haut degré, ne peut pas prévaloir à une *certitude* physique sur laquelle nous sommes forcés de nous reposer dans toutes les circonstances de notre vie.

Quelques réflexions suffisent pour démontrer la fausseté de cette argument. **1°** Il est faux que le témoignage de nos sens nous donne une *certitude* absolue de la constance du cours de la nature, si nous n'admettons pas une Providence. Aussi les matérialistes qui la nient, soutiennent gravement que nous ne sommes pas sûrs si le cours de la nature a toujours été et sera toujours tel qu'il est ; si, dans quelques moments, l'univers ne retombera point dans le chaos ; s'il ne naîtra point de ses débris un nouvel ordre de choses et des générations qui n'auraient rien de commun avec celles que nous connaissons, etc. C'est donc uniquement sur la sagesse et la bonté de la Providence, que nous nous reposons touchant la constance des lois qu'elle a établies ; nous savons qu'elle n'y dérogera point sans raison et sans nous en avertir ; mais comment sommes-nous assurés qu'elle s'est ôtée à elle-même le droit d'en suspendre le cours pendant quelques moments pour un plus grand bien, qu'elle ne l'a jamais fait et qu'elle ne le fera jamais ? Quelle *certitude* nos sens et notre prétendue expérience peuvent-ils nous donner sur ce point ?

2° Si c'était là une véritable *certitude* physique, ferme et invincible, il s'ensuivrait que celui qui est témoin oculaire d'un miracle ne doit pas y croire, ni se fier au témoignage de ses yeux ; que celui même qui éprouve en lui une guérison miraculeuse, ne peut s'en tenir au sentiment intérieur qui la lui atteste. Nos sceptiques obstinés porteront-ils l'opiniâtreté jusque-là ? En raisonnant comme eux, un nègre est en droit de nier absolument tout ce qu'on lui dit de l'eau glacée sur laquelle un homme peut marcher ; ceux qui ont entendu parler de la renaissance des têtes des limaçons pour la première fois, étaient très-bien fondés à traiter d'imposteurs les physiciens qui attestaient ce phénomène. A plus forte raison un aveugle-né, à qui tout ce que l'on dit des couleurs, d'un miroir, d'une perspective, paraît impossible et contradictoire, doit-il se roidir contre la *certitude* morale de tous ces phénomènes, fondée sur le témoignage constant et uniforme de tous ceux qui ont des yeux.

3° Il est clair, par tous ces exemples, que ce qu'il plaît à nos philosophes d'appeler *expérience constante* et *certitude physique absolue*, n'est dans le fond qu'un défaut d'expé-

rience et une pure ignorance. Parce que nous n'avons jamais vu tel ou tel phénomène, s'ensuit-il que personne au monde ne l'a vu non plus, et que notre ignorance, sur ce point, doit prévaloir au témoignage positif de leurs yeux ? Voilà néanmoins l'absurdité sur laquelle on a fait, de nos jours, de savantes dissertations ; et c'est par là que d'habiles protestants ont cru détruire toute *certitude* du miracle de la transsubstantiation.

Aussi les incrédules, invinciblement réfutés sur toutes les objections qu'ils avaient faites contre la *certitude* des miracles, ont été forcés de soutenir qu'ils sont impossibles, et de se jeter dans l'hypothèse de la *nécessité*, de la *fatalité*, du *matérialisme*. *Voyez* FAITS, MIRACLES. BERGIER.

CÉRULAIRE ou CERULARIUS (Michel). (*Théol. hist. biog.*)— V. GRECS.

CERVEAU. *Théol. mixt. scien. physiol. et psych.*) — Il y a deux voies par lesquelles l'homme arrive à pénétrer les secrets de sa nature complexe : l'observation par l'enveloppe et l'observation par la conscience. Nous appelons l'une et l'autre voie l'observation, parce que le fond substantiel ne se révèle que par ses phénomènes et ne se devine qu'à l'aide de leur observation. L'observation de l'enveloppe se fait par les sens, aidés des moyens que la science invente pour perfectionner leur portée, mais c'est l'esprit qui la fait, qui en centralise les aperçus. L'observation de la conscience se fait par les idées, aidées des méthodes que la philosophie généralise, mais c'est encore l'esprit qui la fait, qui en centralise les aperçus. Il n'y a donc pas de différence réelle entre les deux observations. Et comme l'homme éprouve les deux ordres de phénomènes, ceux de conscience et ceux de sensation, comme ces deux ordres de phénomènes sont des faits qu'on ne peut nier, la méthode positiviste qui se borne aux sens et la méthode spiritualiste qui s'adresse à la conscience, sont une seule et même méthode que l'on divise à tort, puisque l'une et l'autre ne font qu'étudier des faits humains également constants. Et elles conduisent toutes deux au même résultat, qui est un point central de rencontre qu'on ne saurait définir mais qui est une réalité puisque c'est l'unité humaine elle-même.

Le *cerveau* appartient à l'enveloppe, mais il conduit à ce point central où va aussi la conscience ; et la preuve, ce sont tous les phénomènes d'observation du *cerveau* qu'étudie la physiologie. On sait qu'en affectant, par une pression anormale, par exemple, un lobe du *cerveau* mis à découvert par le brisement d'une partie du crâne, on détermine aussitôt une perturbation morale dans la conscience de l'individu tant qu'il vit encore, et que cette perturbation cesse quand la pression cesse. Voilà le *cerveau* qui aboutit à la conscience incontestablement. On a même imaginé aujourd'hui d'étudier les fonctions du *cerveau* relatives à la conscience par des moyens fort intéressants mais qui, jusqu'à présent, ne peuvent se pratiquer que sur les animaux. On perfore le crâne à un chien, jusqu'à voir le *cerveau;* on injecte, à l'aide d'une aiguille creuse formant seringue, une gouttelette d'un liquide corrosif, tel que du chlorure de zinc ; on a eu soin de colorer ce liquide ; lorsqu'il se répand dans la partie, il la colore en même temps qu'il la blesse ; la vie de l'animal n'est pas atteinte ; mais il y a chez lui des perturbations qui correspondent au lobe du *cerveau* qui a été blessé ; on observe ces perturbations ; puis on tue l'animal, ou bien il meurt de la blessure ; et comme la partie lesée est en même temps colorée, on en tire des conséquences sur les fonctions de cette partie dans la vie de l'individu.

Il est possible qu'on arrive, de la sorte, à préciser mieux les fonctions des diverses parties du *cerveau* chez les animaux et même chez l'homme, et si l'on y arrive, on trouvera toujours que le tout se centralisera dans ce point commun que nous avons nommé la conscience. Chez l'animal, ce sera la conscience aveugle de l'instinct ; chez l'homme, ce sera la conscience lucide de la raison. Mais l'une et l'autre conscience seront le point

centralisateur des actions de toutes les parties de l'enveloppe.

S'en suit-il de là que ce point puisse être matériel comme le *cerveau* lui-même? Nullement. Nous devons, pour rendre l'observation complète, faire parler aussi la conscience, qui est nous-même beaucoup plus que notre *cerveau*. Or, pourrait-elle admettre que ce point central soit un point matériel? Non-seulement elle ne le peut pas, mais elle répond avec certitude que cela est aussi impossible qu'il est impossible qu'un tout ne soit pas plus grand que sa partie. En effet, si ce point central qui est un — c'est le fait de conscience, moins niable encore assurément que les phénomènes cérébraux dont il s'agit — était matière, il serait étendu, aurait un côté droit et un côté gauche, et serait par conséquent divisible. Or, la divisibilité, c'est la séparation, c'est la distinction qui fait que le côté droit n'est pas le côté gauche, ce n'est pas l'unité du point central ; en ôtant un des côtés, ôterez-vous la moitié de ce point central? Non, puisqu'il est un, et partout indivisible. Relèguerez-vous l'idée consciente dans un des côtés du point matériel que vous supposez? Je ferai, alors, le même raisonnement sur ce côté ; et si vous reculez ainsi toujours, votre fuite équivaudra à une négation pure et simple du point central. Il existe pourtant; c'est le fait de conscience. Il existe et ne se divise pas en morceaux.

Direz-vous qu'il est matière, mais que la matière réduite aux atomes ne se divise pas, n'est pas étendue, n'a ni milieu ni côtés. Oh ! alors, je vous accorde que la conscience peut être à la fois matérielle et une ; mais qu'avez-vous fait de la matière? Vous en avez fait une multitude d'esprits. Et qu'est devenu votre matérialisme? V. CIRCONVOLUTIONS ; CRANIOLOGIE ; PHRÉNOLOGIE.

LE NOIR.

CÉSAIRE (saint), archevêque d'Arles, présida, l'an 529, au concile d'Orange, dans lequel les semi-pélagiens furent condamnés, et mourut l'an 542. Il a laissé des sermons, dont la plupart avaient été attribués à saint Ambroise et à saint Augustin : on les trouve dans l'*Appendix* du cinquième tome des *Œuvres de saint Augustin*, édition des bénédictins. *Saint Césaire* a fait aussi une règle pour des religieuses.

BERGIER.

CÉSAIRE DE NAZIANCE. (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Il existe, sous ce nom, une collection de questions philosophiques et théologiques ; mais il est prouvé par la critique que cet ouvrage appartient au septième siècle. Aussi S. Grégoire de Nazianze, qui a fait le panégyrique de son frère, ne dit-il rien de son héritage littéraire. Nous n'aurons donc pas à en parler nous-même. *Césaire* s'était cependant distingué dans les mathématiques et dans la médecine, il fut le médecin de Julien l'Apostat, et cet empereur disait de lui, devant toute sa cour en admirant son audace de faire profession du Christianisme : « l'heureux père ! les malheureux enfants ! » Quand Julien partit pour la guerre des Perses, il retourna, sur les conseils de son frère, à Nazianze. Il reprit ses fonctions sous Jovien. Il faillit être victime du tremblement de terre de l'année 368 qui ruina la ville de Nicée. Ce fut vers 369 qu'il mourut.

LE NOIR.

CÉSARÉE (école de). (*Théol. hist. écol.*) — Cette école catéchétique fut fondée à *Césarée* de Palestine par Origène après qu'il eut été exclu de l'école d'Alexandrie par deux conciles de cette ville. Il avait été ordonné, quoique mutilé et appartenant à un diocèse étranger, contre le gré de l'archevêque Démétrius, par Alexandre, évêque de Jérusalem, et Théoctiste, évêque de *Césarée*. Après son exclusion de l'Eglise d'Alexandrie, il ne rentra jamais en Egypte, se fixa en Palestine et y fonda cette nouvelle école de théologie, qui fut tout à fait pareille à celle d'Alexandrie, mais plutôt destinée aux gens instruits qu'aux catéchumènes. S. Grégoire le thaumaturge et son frère Athénodore comptèrent parmi ses premiers disciples V. ORIGÈNE.

LE NOIR.

CÉYLAN (le Christianisme dans l'île de). (*Théol. hist. églis.*) — « C'est Cosmas Indico-Pleuste, dit M. Gams, qui nous donne les premiers renseignements sur le Christianisme de l'île de *Ceylan*. Cosmas, qui était d'Alexandrie, voyageant pour ses affaires de commerce, visita l'Éthiopie et les Indes avant l'année 535 de l'ère chrétienne, et à son retour se fit moine. Son principal ouvrage fut sa *Cosmographie*, dans laquelle il décrivait en détail le monde connu « au delà de l'Océan comme en deçà, avec toutes ses contrées. » Malheureusement cet ouvrage est perdu. Aucun ancien n'avait aussi bien connu l'Éthiopie et les Indes que Cosmas, qui avait été pendant bien des années dans ces régions et qui était doué d'un rare talent d'observation, Cosmas a encore composé des tables astronomiques qu'il envoya au diacre Homolog; enfin il écrivit un commentaire sur le Cantique des cantiques. Nous n'avons plus de Cosmas que sa *Topographie chrétienne* χριστιανικὴ τοπογραφία, en douze livres, que Montfaucon a pour la première fois publiée, après l'avoir tirée d'un manuscrit florentin dans la *Collectio nova Patrum et scriptorum Græcorum*, 1706 t. II. Elle se trouve aussi dans Galland : *Veterum PP. analecta nova*, Venet., 1751 (1).

« Dans le onzième livre de son ouvrage Cosmas traite l'île de *Ceylan*. Il dit que l'île de Sielediva, que les Grecs nomment Taprobana (2), c'est-à-dire *Ceylan*, est divisée en deux royaumes, toujours hostiles l'un à l'autre. Dans le second de ces royaumes se trouvaient une ville et un port où se réunissaient des marchands de toute la terre. « Cette île, dit-il, a aussi une église pour les Persans, un prêtre et un diacre envoyés de Perse et tout le culte chrétien. Mais les habitants et les rois ont une autre religion. » Il résulte de là que le Christianisme de *Ceylan* se bornait aux Chrétiens de Perse colonisés dans l'île, et que ces Chrétiens étaient Nestoriens (1).

« Quelques auteurs, surtout Houg, dans *the History of Christianity in India*, London, 1839, pensent que le Christianisme a persévéré à *Ceylan* jusqu'à l'arrivée des Portugais, en 1505, tandis que d'autres admettent avec raison que le Christianisme y avait complétement disparu à cette époque. Les voyageurs mahométans Ibn Wahab et Abu Zeid, qui ont donné, au neuvième siècle, une description de *Ceylan*, ne parlent pas des Chrétiens. Abu Zeid dit seulement : « Les rois qui régnaient alors accordèrent le libre exercice de toute religion, (2) et il se trouvait dans l'île une masse de Juifs et d'autres sectes, même des Tamiles ou Manichéens. » Le Vénitien Marco Polo, qui vint à *Ceylan* vers 1290, nomme les habitants des idolâtres (3). Le mahométan Ibn Batuta, qui fit un voyage à *Ceylan* en 1324, ne dit pas un mot des chrétiens. Lorsqu'en 1505 les Portugais abordèrent à *Ceylan*, ils trouvèrent le culte de Brahma parmi les Tamiles au nord et celui de Bouddha parmi les Cingalais ou Ceylanais du sud. De 1530 à 1540 les Franciscains eurent une mission à *Ceylan*. S. François-Xavier, passant en 1544 à *Ceylan*, y prêcha, et baptisa à peu près six cents ou sept cents parawas (pêcheurs); en 1548 il y fit une nouvelle visite. En 1557, l'évêché de Cochin ayant été érigé, l'île de *Ceylan* lui fut attribuée. En 1560 les Portugais occupèrent dans le nord Jaffnapatam, qui devint le foyer fixe du Christianisme pour toute l'île ; on créa des paroisses; les Franciscains et les Jésuites furent chargés de la mission. Ces derniers établirent un collége à Jaffna, où il y eut aussi un couvent de Dominicains et un autre de Franciscains, Des conversions se firent même parmi les brahmanes. Dans le centre de l'île et au sud les Cingalais restèrent attachés au bouddhisme, quoique le fort

(1) Et dans la *Patrologie* de Migne.

(2) C'est le nom indien tel qu'on le trouve dans les livres sanscrits. Cette île est délicieuse. C'est là que les légendes brahmaniques placent le paradis terrestre. Le Noir.

(1) L'autre religion, dont parle Cosmas, ne pouvait être que le bouddhisme, qui professe la liberté de conscience. Le Noir.

(2) C'étaient des rois bouddhistes.

(3) V. Polo (les). Marco, dans sa relation, nomme ainsi tout ce qui n'est pas chrétien. Le Noir.

de Colombo eût deux paroisses et cinq monastères. En dehors de la ville on ne comptait que sept paroisses. Plus tard le roi de Cotta se convertit et attira d'autres habitants à l'Évangile. Les prêtres de Bouddha se retirèrent dans l'intérieur du pays, à Situac et à Candy. Lorsque le roi de Cotta mourut, en 1597, il légua son pays au roi de Portugal, dont les principaux chefs de Cotta reconnurent l'autorité.

« Cependant les Hollandais, qui s'étaient fixés à la cour de Candy, firent, en 1614, refuser aux Portugais la permission de bâtir une église et un couvent dans la ville. En 1636 le roi de Candy s'unit aux Hollandais pour chasser les Portugais du pays, et, par un traité conclu en 1638, il promit de ne tolérer aucun prêtre catholique dans son royaume. Les Hollandais s'emparèrent de Galle en 1640, de Colombo en 1656, de Jaffna en 1658. Ils gardèrent tout ce qu'ils avaient conquis, et le roi de Candy les laissa faire. Une fois maîtres, ils entreprirent une guerre d'extermination contre les Catholiques; les prêtres qui se trouvaient à Colombo et à Jaffna furent transportés sur le continent indien; un pauvre Jésuite malade fut décapité parce qu'il ne voulut pas rompre le sceau de la confession. En 1658 les Hollandais défendirent, sous peine de mort, de donner l'hospitalité à un prêtre catholique, et cette ordonnance fut souvent renouvelée dans le dix huitième siècle. Les Hollandais ne maintinrent leur religion que par ce régime draconien. Les Catholiques furent obligés de se retirer dans l'intérieur du pays et trouvèrent de temps à autre appui et protection auprès du roi de Candy. Leurs missionnaires parcouraient le pays en secret et sous divers déguisements, distribuant les sacrements au risque de leur vie. Les Oratoriens ayant entrepris la mission de *Ceylan*, le P. Joseph Vaz, de Goa, rendit les plus grands services. Il obtint, en 1694, du roi de Candy l'autorisation de relever dans le faubourg de Bogambra les églises catholiques qu'on avait détruites. L'évêque de Cochin nomma le P. Vaz son vicaire général, et en peu de temps cet habile et courageux Oratorien parvint à restaurer l'Église catholique à Manaar et à Jaffna; il l'étendit le long des provinces maritimes et convertit plus de trente mille païens. Le P. Vaz mourut à Candy en 1711 (1). Comme malgré sa mort le nombre des Catholiques augmentait tous les jours, le gouvernement hollandais fut poussé par le clergé presbytérien à agir activement (2) contre « le Papisme. » En 1717 les Catholiques avaient quatre cents églises, tandis que les Hollandais n'en possédaient pas le quart. Tout à coup les réunions des Catholiques furent interdites, c'est-à-dire que leur culte fut prohibé et qu'il leur fut même défendu de baptiser. En 1748 il ne fut plus permis d'élever un indigène pour en faire un prêtre. En 1751 on interdit la messe. Les prohibitions s'entassaient les unes sur les autres : nullité de tout mariage célébré par un prêtre catholique; défense d'ensevelir les Catholiques dans leur cimetière particulier; taxes exorbitantes pour être enterré dans les cimetières protestants; exclusion de tout rang public, de toute fonction civile; défense de faire aucune concession de terre de la part du gouvernement. Malgré ce régime tyrannique, l'Église persévéra : les Catholiques s'étaient comptés et enfreignaient hardiment ces défenses iniques. Vers les trente dernières années du gouvernement des Hollandais, de 1765 à 1796, il y eut un peu plus de tolérance; mais avec les Hollandais disparut leur religion, et aujourd'hui il n'y a plus un seul presbytérien hollandais à *Ceylan*.

« Les Anglais suivirent un autre système. Le gouverneur Maitland abolit, par son ordonnance du 17 mai 1806, toutes les lois injustes des Hollandais contre les Catholiques, auxquels fut accordé le libre exercice de leur culte et l'accès à toutes les fonctions. En 1802 on comptait encore cent trente-six mille protestants de nom parmi les Tamiles du Nord;

(1) *Voy.* la *Vie du P. J. Vaz*, par Dorego, Colombo, 1848.

(2) Em. Tennent, *le Christianisme à Ceylan*, p. 25.

en 1806, ils avaient tous disparu : les uns étaient redevenus païens (1), les autres étaient devenus Catholiques. Dès avant 1812 le protestantisme était pour ainsi dire éteint dans l'île entière.

« Depuis cette époque les sectes protestantes se sont de nouveau remuées. En 1812 arrivèrent des baptistes; en 1814 survinrent des méthodistes; en 1816 des missionnaires américains abordèrent dans l'île; en 1818 ce furent des gens de la haute église, auxquels on distribua leurs districts spéciaux. Les Américains étaient fort actifs; cent trente millions de pages furent imprimées par leurs infatigables presses et leurs revenus montent à 110,000 livres sterling. Toutefois le nombre des Catholiques va toujours croissant...

« En 1836 le pape Grégoire XVI érigea *Ceylan* en un vicariat apostolique ayant deux districts distincts : le sud dont le siége épiscopal est à Colombo, embrasse les districts cingalais; le nord, dont l'évêché est à Jaffna, comprend les districts tamiles de Jaffna et de Trincomalie. Le premier évêque de *Ceylan* fut Vincent de Rosario ; il était né à Goa, devint Oratorien, fut élu évêque de Colombo en décembre 1838, et mourut le 29 avril 1842, à l'âge de soixante-douze ans. Il eut pour successeur son coadjuteur Caiétan Antonio, évêque d'Usula, *in partibus infidelium*. Le coadjuteur actuel (1859) de l'évêque est Mgr J. Bravi, évêque de Tipasa. Mgr Hor. Bettachini, évêque de Zorona, est vicaire apostolique du district septentrional de *Ceylan*. Dans les temps les plus récents *Ceylan* reçut des missionnaires de la société des Oblats, dont Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, est le supérieur.

« Durant le choléra qui sévit à Jaffna, en 1850 et 1851, le vicaire apostolique, Mgr Bettachini, et ses coopérateurs montrèrent le plus héroïque courage. Le P. François Leydier, Oblat, mourut au service des malades; pendant ce temps d'autres prêtres de la société se rendirent à *Ceylan*. En 1849, d'après les renseignements donnés par Mgr Antonio, il y avait dans l'île 116,000 Catholiques dont 83, 561 Cingalais 31,952 Tamiles, 1,141 Européens. Il y avait plus de 300 églises ; 32 prêtres y étaient secondés par 500, catéchistes ; 46 écoles recevaient 2,000 élèves.

Cf. 1° *Description de l'Eglise catholique de Ceylan, de son origine et de ses progrès*, Colombo, 1848 ;

2° Wisseman, *Stérilités des missions protestantes*, 1835 ;

3° *Le Christianisme dans Ceylan*, par Em. Tennent;

4° *Histoire des Missions catholiques des Indes orientales*, par Müllbauer, Frigbourg, 1852 ;

5° *Annales de la propagation de la Foi*, 1851, cahier VI, fol. 56. »

Le Noir.

(1) Il faudrait dire bouddhistes.

CHAINE, *catena Patrum*. *Voy.* Commentaire.

CHAIR, se prend dans l'Ecriture sainte, non-seulement dans le sens propre, pour la *chair* de l'homme et des animaux, et pour le corps humain tout entier; ainsi nous disons *la résurrection de la chair*, pour la résurrection de l'homme en *chair* et en os; mais ce terme a plusieurs autres sens métaphoriques ; il signifie :

1° Les êtres animés en général. Dieu dit, *Gen.*, c. 6, ℣ 17 : Je vais faire mourir *toute chair*, c'est-à-dire, toute créature vivante. 2° L'homme en général. *Ibid.* ℣ 12 : *Toute chair* avait corrompu sa voie, c'est-à-dire, toute créature humaine, l'un et l'autre sexe s'étaient livrés au crime. C. 2, ℣ 24 : L'homme et sa femme seront deux *dans une seule chair*, seront censés être une même personne. *Isaï.* c. 58, ℣ 7 : Lorsque vous verrez un pauvre réduit à la nudité, revêtez-le, et ne méprisez pas *votre chair*, un homme semblable à vous. Dans ce sens, le Verbe s'est fait *chair*, s'est fait homme. *Eccli.*, c. 25, ℣ 36 : Eloignez de vos *chairs* une femme libertine, c'est-à-dire, séparez-la d'avec vous. 3° Les sentiments naturels à l'humanité. Jésus-Christ dit à saint Pierre, *Matth.*, c. 16 ℣ 17 : Ce n'est point la *chair* et le sang qui vous ont révélé ce que je suis; vous n'avez

point puisé cette connaissance dans les lumières et les sentiments de la nature. Selon saint Paul, *1 Cor.*, c. 15, ℣ 50 : La *chair* et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu; on n'y parvient point par les affections et les actions auxquelles la nature nous porte.

4° La *chair* signifie les liens du sang; les frères de Joseph disent de lui, *Gen.*, c, 37, ℣ 27 : C'est notre frère et *notre chair;* nous sommes nés du même sang. 5° Les affections de famille. Saint Paul dit, *Gal.*, c. 2, ℣ 16 : Je n'ai point acquiescé à la *chair* et au sang; je n'ai point suivi mon affection naturelle pour mes proches et pour ma nation. 6° Les inclinations de l'homme corrompu par le péché. Dieu dit, *Gen.*, c. 6, ℣ 3 : Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme, parce qu'il est *chair*, c'est-à-dire, sujet à des passions grossières et honteuses. Selon saint Paul, la *chair* convoite contre l'esprit et l'esprit contre la *chair*; *Galat.*, c. 5, ℣ 17. Les passions résistent au sentiment moral qui nous porte à la vertu, et c'est ce qui la rend difficile. Marcher selon la *chair*, *Rom.*, c. 8, ℣ 1, c'est suivre les penchants déréglés de la nature corrompue.

7° La *chair* se prend pour les parties du corps que la pudeur cache, *Levit.*, c. 20, ℣ 10. Dans ce sens, la luxure est nommée péché de la *chair*, *Galat.*, c. 5, ℣ 19.

8° Saint Paul emploie ce terme pour signifier un culte extérieur et grossier, *Galat.*, c. 3, ℣ 3 ; il reproche aux Galates d'avoir commencé par l'esprit, et de finir par la *chair* ; d'avoir embrassé d'abord le culte spirituel du Christianisme, et de vouloir retourner aux cérémonies du judaïsme, à la circoncision, etc. Il nomme ces cérémonies *les justices de la chair*, *Hebr.*, c. 9, ℣ 10, parce que c'était un culte purement extérieur.

Lorsque Jésus-Christ eut dit aux Juifs : « Le pain que je donnerai » pour la vie du monde est ma pro- » pre *chair*... car ma *chair* est véri- » tablement une nourriture, et mon » sang un breuvage, etc., » *Joan.*, c. 6, ℣ 52, 56, ils en furent scandalisés. A ce sujet le Sauveur ajouta, ℣ 64 : « C'est l'esprit qui donne la vie, la » *chair* ne sert de rien ; les paroles » que je vous ai dites sont esprit et vie. » Par là les calvinistes ont voulu prouver que dans l'Eucharistie Jésus-Christ ne donne pas réellement et substantiellement son corps et son sang, mais qu'on les reçoit spirituellement, par la foi, et non autrement.

Cependant on voit, par une lecture attentive de ce discours du Sauveur, qu'il a seulement voulu corriger l'erreur des Capharnaïtes, qui se figuraient que Jésus-Christ donnerait sa chair à manger d'une manière sensible et sanglante, comme on mange la chair des animaux ; au lieu qu'il nous la donne sous les apparences du pain et du vin. S'il nous les donnait seulement par la foi, il ne serait pas vrai de dire que sa *chair* est véritablement une nourriture et son sang un breuvage; ce serait la foi qui nourrirait notre âme, et non la *chair* de Jésus-Christ.

Plusieurs hérétiques du second siècle, Bardesanes, Basilide, Cerdon, Cérinthe, les docètes et la plupart des gnostiques, disaient que le Fils de Dieu fait homme n'avait pas eu une *chair* réelle, mais seulement apparente; qu'ainsi il était né, mort et ressuscité seulement en apparence. Les Pères de l'Eglise réfutèrent cette erreur contre laquelle saint Jean l'évangéliste avait déjà prévenu les fidèles, *I Joan.*, c. 4, ℣ 2 ; *II Joan.*, ℣ 7. Elle fut renouvelée au troisième siècle par les marcionites, qui niaient aussi la résurrection future de la *chair* ; Tertullien écrivit contre eux ses livres *de Carne Christi*, et *de Resurrectione carnis.*

CHAIRS OU VIANDES IMPURES. *Voyez* ANIMAUX PURS OU IMPURS.

CHAIRS OU VIANDES IMMOLÉES. *Voyez* VICTIMES. BERGIER.

CHAIRE DE MOISE. Ce terme, dans l'Evangile, signifie la fonction d'enseigner qu'exerçaient chez les Juifs les docteurs de la loi, parce que leur enseignement consistait à lire et à expliquer au peuple la loi de Moïse. « Les scribes et les pharisiens, dit le » Sauveur, sont assis sur la *chaire de* » *Moïse;* observez donc et faites tout

» ce qu'ils vous diront ; mais n'imitez
» pas leur conduite car ils ne font
» pas ce qu'ils disent. Ils chargent
» les hommes de fardeaux pesants et
» insupportables, et ne veulent pas
» seulement les remuer du bout du
» doigt. » *Matth.*, c. 23, ℣ 2.

Cette leçon de Jésus-Christ souffre quelque difficulté, et les rabbins en ont abusé. Voulait-il obliger le peuple à se charger des fardeaux insupportables que lui imposaient les scribes et les pharisiens ? Souvent le Sauveur leur avait reproché de corrompre la loi de Dieu par de fausses traditions; il avait démontré la fausseté de plusieurs de leurs décisions ; comment pouvait-il ordonner au peuple d'observer et de pratiquer leur doctrine ?

Il nous paraît qu'il faut ici distinguer ce qu'enseignaient les scribes et les pharisiens en public, lorsqu'ils expliquaient la loi de Moïse dans les synagogues, d'avec ce qu'ils décidaient souvent en particulier; que leur doctrine publique était ordinairement orthodoxe, qu'il fallait donc la suivre; au lieu que leurs leçons particulières étaient souvent fausses, et qu'il fallait s'en écarter aussi bien que de leurs exemples. C'est assez la coutume des faux docteurs en général, tels que Jésus-Christ a peint les scribes et les pharisiens.

Les rabbins ont donc eu tort de conclure de ce passage, que, selon Jésus-Christ même, la morale des Juifs était très-bonne, et qu'il lui a été impossible d'en enseigner une meilleure. *Voyez* la *Conférence du juif Orobio avec Limborch*, p. 192 et suiv.

Bergier.

CHAIRE DE THÉOLOGIE, est la profession et la fonction d'enseigner cette science. Obtenir une *chaire* dans une université, c'est être admis et autorisé à y faire des leçons de théologie. Remplir une *chaire* de langue hébraïque ou de théologie positive, c'est expliquer aux jeunes théologiens le texte hébreu de l'Ecriture sainte, ou leur faire des leçons sur l'histoire ecclésiastique, etc. Bergier.

CHAIRE EPISCOPALE, espèce de trône sur lequel sont assis les évêques lorsqu'ils officient pontificalement. De là est venu le nom de *siége épiscopal*, et d'église cathédrale dans laquelle l'évêque préside à l'office divin. La manière la plus ancienne de placer cette *chaire* a été de la mettre dans le fond du chœur, plus loin que l'autel, et de placer à droite et à gauche un rang de siéges pour les prêtres. C'est ainsi qu'ont été construites les plus anciennes basiliques, et le modèle en est tiré du livre de l'Apocalypse, c. 4 et 5. De là on peut tirer une preuve certaine de la prééminence des évêques au-dessus des simples prêtres, et de la distinction reconnue entre ces deux ordres dès le temps des apôtres. Bergier.

CHAIRE DE S. PIERRE. Nom de deux fêtes qui se célèbrent dans l'Eglise catholique, l'une le 18 janvier pour la *chaire de saint Pierre* à Rome, l'autre le 22 février pour la *chaire* de cet apôtre à Antioche. Ces deux fêtes sont anciennes ; la première est marquée dans un exemplaire du martyrologe attribué à saint Jérôme, et un concile de Tours en a fait mention l'an 567. Déjà il est parlé de la *chaire de saint Pierre*, en général, dans un calendrier dressé sous le pape Libère, vers l'an 354, et c'est le sujet du centième sermon de saint Léon. *Voy. Vies des Pères et des Martyrs*, tome 1, pag. 343, et tome 2, pag. 346.

Dans l'Eglise primitive, de même que les chrétiens célébraient l'anniversaire de leur baptême, les évêques solennisaient le jour anniversaire de leur ordination ou de leur exaltation ; telle a été l'origine des deux fêtes dont nous parlons. L'Eglise a été persuadée que la succession de saint Pierre n'était point attachée au premier siége qu'il avait occupé, mais à celui dans lequel il est mort et a laissé un évêque pour le remplacer. Or, malgré les nuages que les protestants ont voulu répandre sur le voyage, le séjour et le martyre de saint Pierre à Rome, c'est un point d'histoire qui est aujourd'hui à l'abri de toute contestation.

Que dès les premiers siècles, le siége de Rome ait été regardé comme le centre de l'Eglise catholique, c'est

second. « Il faut, dit-il, que toute » église, ou toute l'Eglise, c'est-à-dire, » les fidèles qui sont de toutes parts, » conviennent avec cette Eglise (de » Rome), à cause de sa prééminence » plus marquée : Eglise dans laquelle » les fidèles de tout le monde ont » toujours conservé (ou observé) la » tradition qui vient des apôtres. » *Adv. hœr.*, l. 3, c. 3. Ce passage a toujours beaucoup incommodé les protestants ; ils ont fait tous leurs efforts pour en détourner le sens : nous verrons ailleurs s'ils y ont réussi. *Voyez* SAINT SIÉGE. BERGIER.

CHALCÉDOINE (concile de). C'est le quatrième des conciles généraux ; il fut tenu l'an 451 contre les erreurs d Eutychès. Cet hérétique, pour ne p'as tomber dans l'erreur de Nestorius qui admettait deux personnes en Jésus-Christ, soutint qu'il n'y avait qu'une seule nature ; que, par l'union hypostatique, la nature humaine de Jésus-Christ avait été absorbée par la nature divine ; d'où il s'ensuivrait que c'était la nature divine qui avait souffert la passion et la mort.

Cette doctrine fut d'abord condamnée dans un concile de Constantinople, tenu en 448, par saint Flavien, patriarche de cette ville. Eutychès s'en plaignit au pape saint Léon ; Flavien, de son côté, rendit compte à ce pontife des motifs de la condamnation ; saint Léon l'approuva, et écrivit à Flavien une lettre qui est devenue célèbre par la netteté avec laquelle ce saint pape y expose la doctrine catholique touchant l'incarnation. Dans l'intervalle l'empereur Théodose fit assembler à Ephèse un concile, en 449, auquel présida Dioscore, patriarche d'Alexandrie, homme violent, orgueilleux, d'un caractère intraitable, et ennemi de saint Flavien. Il se déclara hautement pour la doctrine d'Eutychès, anathématisa saint Flavien et saint Léon, força les évêques à signer cette décision, fit employer même les coups et les outrages contre saint Flavien et contre les évêques qui lui étaient attachés, le fit envoyer en exil, où il mourut des mauvais traitements qu'il avait essuyés. C'est ce qui a fait nommer cette assemblée tumultueuse *le brigandage d'Ephèse.*

Ce concile ne fut point *œcuménique*, quoi qu'en dise Mosheim ; le texte de convocation portait : que l'exarque ou patriarche prendrait avec lui dix métropolitains de sa dépendance, et dix autres évêques pour se trouver à Ephèse ; l'asssmblée fut composée tout au plus de cent trente-cinq évêques, et les légats du pape protestèrent contre tout ce qui s'y passa. Il n'est pas vrai non plus que le concile précédent, tenu dans la même ville, l'an 431, contre Nestorius, ait été déshonoré par la même injustice et la même violence que celui-ci. Saint Cyrille, qui présidait au premier, ne fit user d'aucune violence contre Nestorius, qui était protégé et gardé par les officiers de l'empereur ; dans le second, Dioscore, escorté des mêmes officiers, et appuyé par des soldats, fit maltraiter cruellement saint Flavien et les évêques opposés à Eutychès. Il n'y a aucune ressemblance entre ces deux conciles.

Saint Léon, informé de tous ces excès, engagea l'empereur Marcien, successeur de Théodose, à convoquer un concile à *Chalcédoine*, pour établir la doctrine catholique et procurer la paix à l'Eglise. Ce concile, présidé par les légats du pape, fut composé, selon quelques auteurs, de six cent trente évêques. On y examina les actes du concile de Constantinople, où Eutychès avait été condamné, et ceux du faux concile d'Ephèse ; la profession de foi d'Eutychès, la lettre de saint Cyrille contre Nestorius, et celle de saint Léon à Flavien. A la lecture de celle-ci, les évêques s'écrièrent que telle était la foi de l'Eglise et des apôtres ; que Pierre avait parlé par la bouche de Léon. Conséquemment la décision du concile fut que « Jésus-» Christ Notre-Seigneur est vraiment » Dieu et vraiment homme, composé » d'une âme raisonnable et d'un » corps, consubstantiel au Père selon » la divinité, et consubstantiel à nous » selon l'humanité, Seigneur en deux » natures, sans confusion, sans chan-

un fait attesté par saint Irénée dès le

» gement, sans division, sans séparation, et sans que l'union ôte les » propriétés et la différence des deux » natures, en sorte qu'il n'y a pas en » lui deux personnes, mais une seule, » que c'est un seul et même Fils unique de Dieu, etc. »

Ainsi furent condamnés tout à la fois Nestorius, Eutychès et leurs adhérents ; Dioscore fut déposé, anathématisé et exilé, tant pour les violences qu'il avait exercées à Ephèse, que pour d'autres crimes et pour ses erreurs. Mais cette décision ne rétablit pas la paix. La plupart des évêques d'Egypte demeurèrent attachés à Eutychès et à Dioscore leur patriarche ; ils publièrent que le concile de *Chalcédoine*, en condamnant Eutychès, avait aussi condamné la doctrine de saint Cyrille, et approuvé celle de Nestorius, deux faussetés évidentes. Ils ne réussirent pas moins à former un schisme et une secte, dont les partisans ont été nommés, *Monophysites*, et par la suite *Jacobites*. *Voyez* EUTYCHIENS.

C'est sans aucune raison que Mosheim et d'autres protestants nomment le concile de *Chalcédoine* une *assemblée bruyante et tumultueuse*, et veulent nous persuader que tout s'y passa dans un désordre à peu près égal à celui du faux concile d'Ephèse. L'empereur lui-même fut présent à plusieurs séances, et rien ne s'y fit qu'après un mûr examen ; il a fallu toute l'opiniâtreté qu'inspire l'hérésie, pour se prévenir contre la manière dont on y procéda. Le traducteur de Mosheim dit que saint Léon, dans sa lettre à Flavien, explique, *avec une grande apparence de clarté*, la croyance catholique sur ce sujet embrouillé ; la clarté de cettre lettre n'est point apparente, mais très-réelle, et fut jugée telle non-seulement en Orient, mais dans tout l'Occident ; de son propre aveu cette lettre passa pour un chef-d'œuvre de logique et d'éloquence, et on la lisait chaque année pendant l'Avent, dans les Eglises d'Occident. Les protestants eux-mêmes sont obligés de s'exprimer comme saint Léon, dans leurs disputes contre les sociniens touchant le mystère de l'incarnation.

Après avoir fixé le dogme catholique, le concile de *Chalcédoine* fit aussi plusieurs canons de discipline ; le vingt-huitième, qui attribuait au siége de Constantinople les mêmes priviléges et les mêmes prérogatives qu'à celui de Rome, a causé de vives contestations ; les légats de saint Léon réclamèrent contre ce règlement, et soutinrent qu'il était contraire au sixième canon du concile de Nicée, qui porte que l'Eglise romaine a toujours eu la primauté ; saint Léon lui-même s'en plaignit, et refusa de le confirmer. Mais les Grecs y sont demeurés attachés, et ç'a été le premier germe du schisme qu'ils ont formé avec l'Eglise latine, dans les siècles suivants. BERGIER.

CHALDAIQUE, qui appartient aux Chaldéens. Nous parlerons des *Paraphrases chaldaïques* sous leur titre particulier, et de la langue *chaldaïque* dans l'article suivant.

BERGIER.

CHALDÉENS, peuple qui, dans son origine, habitait la Mésopotamie, pays situé entre le Tigre et l'Euphrate, et duquel il est souvent parlé dans l'Ecriture. Ce n'est point à nous de discuter les antiquités fabuleuses des *Chaldéens* que les incrédules ont souvent opposées à l'histoire sainte : personne n'y croit plus aujourd'hui ; on est convaincu que leurs observations astronomiques ne remontaient pas plus haut que jusques au siècle du déluge. Ainsi plus l'on étudie les monuments de l'histoire, mieux on voit la vérité de ce que l'Ecriture nous dit des peuples anciens.

Elle nous apprend que les *Chaldéens* sont les premiers tombés dans le polythéisme, et que l'idolâtrie la plus ancienne a été le culte des astres. *Voyez* ASTRES, Or, les *Chaldéens* ont été les premiers observateurs du ciel. Ils étaient invités à se livrer à l'astronomie par la beauté des nuits dont leur climat est favorisé.

Leur histoire se trouve essentiellement liée à celle des Juifs. Abraham partit de la Chaldée pour venir habiter la Palestine ; Isaac et Jacob épousèrent des *Chaldéennes*. Déjà, sous

Abraham, les roitelets de la Mésopotamie faisaient des incursions dans la Palestine ; et dans le livre de Job, c. 1, ℣ 17, il est parlé des *Chaldéens* comme d'un peuple adonné au brigandage.

Les rois d'Assyrie, après avoir soumis la Chaldée, n'ont jamais abandonné le projet d'assujettir les Israélites, et Dieu montre à ces derniers ce peuple ennemi comme un fléau dont il se servira pour punir leurs infidélités; cette menace fut accomplie par la captivité de Babylone. Les Juifs, transplantés dans la Chaldée par Nabuchodonosor, apprirent le *chaldéen*, le mêlèrent avec l'hébreu, corrompirent ainsi leur langue. L'hébreu pur, tel qu'il est dans les livres de Moïse, cessa d'être la langue vulgaire du peuple; il fallut lui expliquer ces livres en *chaldéen* dans les synagogues. C'est ce qui a donné lieu aux *Targums* ou paraphrases chaldaïques : les Juifs adoptèrent même les caractères *chaldéens*, qui sont plus simples et plus commodes que les lettres hébraïques ou samaritaines.

On a souvent écrit que le *chaldéen* était partagé en trois dialectes, celui de Babylone, celui d'Antioche et de la Comagène, celui de Jérusalem et de la Judée; mais cela ne doit s'entendre que des derniers siècles de l'histoire juive. Du temps d'Abraham, le langage de la Mésopotamie, celui de la Syrie, et celui des Chananéens de la Palestine étaient tellement semblables, que ces peuples pouvaient s'entendre sans interprète. De là Philon a dit que les livres saints avaient été écrits en *chaldéen*, c'est-à-dire dans la langue que parlait Abraham quand il sortit de la Chaldée. Mais ce langage changea dans la suite dans ces trois contrées ; du temps de Jésus-Christ, le syriaque d'Antioche n'était plus le même idiome que le *chaldéen* de Babylone ; il était écrit en caractères différents des lettres babyloniennes. La langue de Jérusalem était mêlée d'hébreu, de *chaldéen* et de syriaque; de là elle a été nommée *syro-chaldaïque* et *syro-hébraïque*. La version syriaque de l'Ecriture sainte n'est point la même chose que les paraphrases chaldaïques. *Voyez* BIBLES SYRIAQUES.

Certains critiques assez mal instruits ont voulu persuader que le changement des lettres hébraïques ou samaritaines en caractères *chaldéens* avait pu causer de l'altération dans le texte des livres saints ; c'est comme si l'on disait que quand nous avons quitté les lettres gothiques pour adopter nos caractères modernes, nous avons changé le texte de nos livres.

Suivant la tradition des Orientaux, plusieurs des apôtres, mais particulièrement saint Thomas, saint Adée ou Thadée, et d'autres disciples du Sauveur, ont prêché l'Evangile, non-seulement aux *Chaldéens* dans la Mésopotamie, mais aux Perses et aux autres peuples les plus reculés vers l'Orient. *Voyez* ORIENTAUX. Il y eut dans la Chaldée deux principales villes épiscopales, Edesse et Nisibe, dans chacune desquelles il y eut des écoles célèbres, et qui ont produit des savants. Ce furent des docteurs sortis de l'une et de l'autre, qui, séduits par les écrits de Diodore de Tarse, de Théodore de Mopsueste et de Nestorius, répandirent les erreurs de ce dernier dans la Chaldée, l'Assyrie et la Perse, qui les portèrent même jusque dans les Indes, la Tartarie et la Chine. Dans la suite, ces sectaires ont rougi du nom de nestoriens, et ils ont toujours affecté de se nommer *chaldéens* et *Orientaux*. *Voyez* NESTORIENS. PERSE, etc. Assémani, *Biblioth. orient.*, tome 4 ; *Dissert. sur les Nestoriens ou Chaldéens.*

BERGIER.

CHALEUR ANIMALE. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — On distingue deux catégories d'animaux, les animaux à sang froid et les animaux à sang chaud. Les animaux à sang froid ont une respiration beaucoup moins active que les autres, sont eux-mêmes moins actifs, et se distinguent, en ce qui est de la *chaleur*, par une température qui est toujours à peu près en équilibre avec le milieu, soit air, soit eau, dans lequel ils vivent. Les animaux à sang chaud, au contraire, ont une température qui leur est propre et qui se trouve souvent beaucoup plus élevée que celle du milieu am-

biant. C'est ainsi que la *chaleur* de l'homme est de 35 degrés centigrades, en moyenne, lors même que le milieu ambiant est au-dessous de 0. C'est ainsi que l'oiseau a une température propre plus élevée encore, et et dont la moyenne est de 42 centigr. Les mammifères et les oiseaux sont les seuls animaux à sang chaud.

En ce qui est des animaux à sang froid, il n'y a pas de mystère, attendu qu'on pourrait dire qu'ils tirent leur *chaleur* du milieu où ils vivent, puisque cette *chaleur* est la même que celle de ce milieu. Cependant il convient d'ajouter que ces animaux, qui sont les reptiles, les poissons et tous les animaux inférieurs, s'endorment et restent en léthargie lorsque ce milieu descend à une température inférieure à un certain degré plus ou moins bas selon l'animal; l'activité cesse; le mouvement disparaît; c'est l'apparence de la mort; la vie cependant continue d'exister, mais sans être active, et l'animal attend, dans cet état, le retour de la *chaleur* du dehors pour reprendre toutes ses fonctions, tant de relation que de nutrition.

Mais il en est autrement des animaux à sang chaud et de l'homme en particulier. Ceux-là, par là même qu'ils ont une *chaleur* qui leur est propre, ne tombent point en léthargie pendant l'hiver; ils conservent toujours leur activité, et Dieu a si bien fait les choses pour ces animaux que leurs besoins d'alimentation varient selon les saisons, ainsi que l'activité de leurs organes propres à produire la *chaleur*. Durant l'hiver, la circulation du sang et la respiration s'accélèrent en eux, et ils deviennent affamés d'aliments plus calorifiques; ces aliments principalement aptes à développer du calorique par leur combinaison avec l'oxygène, qui n'est autre qu'une combustion, sont les corps gras et les spiritueux; ils font dans l'organisme le même effet que l'huile dans une lampe. Aussi les hommes des contrées boréales sont-ils gourmands de liqueurs fortes et de corps gras tels que les huiles et les graisses de poissons, tandis que ceux des contrées chaudes n'ont pas même besoin de viandes et n'aiment que les fruits. Or, d'où les animaux à sang chaud tirent-ils leur *chaleur?* Quel est l'organe qui leur sert de foyer calorifique?

C'est ici que commence le mystère. Dernièrement encore, une discussion s'élevait à l'Académie des sciences entre M. Bouillaud et M. Claude Bernard sur ce point, M. Bouillaud prétendait que la fabrique de *chaleur* de notre organisme est le poumon, et que c'est la combustion du sang veineux dans cet organe avec l'oxygène de l'air qui la produit pour le corps tout entier, ainsi que l'avaient expliqué Lavoisier, Bichat, Chaussin, Magendie, etc. Le sang veineux, en effet, poussé par le cœur au poumon, livre là tous les débris du corps à une combustion qui les utilise en en tirant le calorique dont l'organisme a besoin; c'est une des économies admirables du créateur; ces débris se composent précisément de carbone, ou de charbon propre à la combustion; ce sont les rebuts du ménage qui ne sont bons qu'à brûler; et le sang veineux en se débarrassant de ces débris, redevient, par l'absorption même qu'il fait de l'oxygène dans la combustion, ce sang artériel qui retournera au cœur et sera relancé par le cœur dans toutes les artères pour réparer, le long de sa route, les parties qui auront besoin d'être réparées.

Cette explication semblait satisfaisante et même ne laisser à peu près rien à désirer. Aussi M. Bouillaud s'en contentait-il. Mais M. Claude Bernard prétendait pourtant autre chose. Ce n'est pas, selon lui, dans le poumon que se produit la *chaleur animale;* c'est dans les vaisseaux capillaires de toute l'économie. Ces vaisseaux capillaires sont des veines et des artères extrêmement petites, — et tellement petites que le microscope n'est pas assez puissant pour en montrer les dernières extrémités, — dans lesquelles se fait le passage du sang artériel dans les veines; c'est là que sont placées, à l'endroit de la jonction, les petites valvules ou soupapes qui s'ouvrent pour laisser passer, comme des portes de flot, le sang artériel, devenu veineux et noir, dans les veines, et que ces valvules se referment du côté des

veines pour empêcher ce sang de rebrousser chemin. Les intervalles entre les artères et les veines sont remplis de vaisseaux capillaires. Là se font, d'après la théorie de M. Claude Bernard et des plus modernes physiologistes, les combinaisons d'oxygène et de carbone avec les rejets des fragments inutiles par la transpiration cutanée. Si M. Claude Bernard a raison, Dieu n'a point fait un grand foyer central de combustion; mais il en a fait des milliers; il a donné le sien à chaque petite cellule, faisant de cette cellule microscopique un organisme parfait, en sorte que le grand organisme ne serait qu'une hiérarchie de petits organismes, ayant chacun tout ce qu'il leur faut. Certes, une pareille construction n'est pas moins admirable que la première, et si, comme nous l'avons entendu dire, M. Claude Bernard appartient aux écoles positivistes, nous le plaignons grandement de ne pas voir dans une aussi belle combinaison, une intelligence; nous n'avons pas plus de plaintes pour le malheureux aveugle qui ne voit pas le soleil.

Mais puisque nous en sommes sur le mystère de la *chaleur animale*, qu'il nous soit permis d'y trouver à la fois les deux causes explicatives de M. Bouillaud et de M. Claude Bernard, et Dieu par-dessous, faisant les deux merveilles. De même que, dans le système solaire, il y a le grand foyer de *chaleur* et de lumière qui produit le calorique commun, dont profitent toutes les planètes, toutes les comètes et tous les satellites, et que chacun de ces corps n'en a pas moins sa *chaleur* propre et son foyer particulier dans sa masse centrale, il y a, dans le corps organique de l'animal, le poumon, grand foyer commun produisant le calorique pour toutes les parties par la combustion qu'à exposée Lavoisier, et la cellule capillaire avec son appareil à elle propre à produire sa petite combustion et sa *chaleur* propre. C'est le *summum* de la combinaison et de la sagesse; c'est l'infini des petites merveilles dans la grande merveille; c'est l'admirable à la fois dans le grand et dans le petit, dans le tout et dans les parties. C'est la cité, sublime dans sa centralisation municipale, sublime dans ses familles particulières; c'est la république unitaire et fédérative à la fois, aussi profondément sage dans son unité que dans ses divisions. Voilà le corps de l'animal tel que Dieu l'a fait dans sa sagesse infinie. Otez-en l'intelligence calculatrice et pondératrice, que vous restera-t-il? Un effet sans cause, une absurdité. LE NOIR.

CHAM, fils de Noé, ayant vu son père ivre, couché et endormi dans une posture indécente, en fit une dérision, et fut maudit dans sa postérité pour cette insolence. Il eut un grand nombre d'enfants et de petits-fils qui peuplèrent l'Afrique. Pour lui, on croit qu'il demeura en Egypte ; mais il n'est pas certain que les Libyens aient eu intention de l'adorer sous le nom de *Jupiter-Ammon*, comme l'ont cru plusieurs mythologues. Il se peut très-bien faire que ce dieu soit de la façon des Grecs, que son nom soit *Jupiter-Sablonneux*, ou qui préside aux sables de Libye.

Quelques censeurs de l'Ecriture sainte disent que Moïse a forgé l'histoire de la malédiction de *Cham*, pour autoriser les Israélites à s'emparer du pays des Chananéens ; mais Moïse ne fonde pas le droit de cette conquête sur la malédiction portée contre Chanaan ; il le fonde sur la volonté et et la promesse de Dieu, qui voulait punir les Chananéens de leurs crimes. *Voyez* CHANANÉENS. Il est bon d'observer que la prédiction de Noé s'exécute encore aujourd'hui par l'asservissement de l'Egypte sous des souverains étrangers, et par l'esclavage des nègres. Les paroles de Noé sont une prophétie, et non une imprécation. *Voyez* IMPRÉCATION. BERGIER.

CHAMEAU (le). (*Théol. mixt. scien. zool.*) — V. CAUSES FINALES.

CHAMOS, dieu des Ammonites et des Moabites ; il s'écrit en hébreu *Kamosch* ou *Kemosch*, terme assez approchant de *Schmesch*, le soleil : il paraît que cet astre a été la principale divinité des Orientaux.

Quoi qu'il en soit, *Chamos* a donné lieu à une objection contre l'histoire

sainte. Sous le gouvernement des juges, les Ammonites déclarèrent la guerre aux Israélites, sous prétexte que ceux-ci s'étaient emparés d'une partie du territoire des Ammonites. Jephté, chef du peuple de Dieu, leur soutint que cela était faux, que le terrain occupé par son peuple dans leur voisinage avait été conquis sur les Amorrhéens, qui l'avaient autrefois enlevé aux Moabites, et qu'Israël en était en possession paisible depuis trois cents ans. C'est, en effet, ce qui est rapporté dans le livre des Nombres, c. 21. Jephté ajoute, selon le texte : « Ne posséderez-vous pas le » terrain dont votre dieu *Chamos* vous » mettra en possession ? Nous conti- » nuerons donc aussi de posséder tout » ce dont *Jéhovah*, notre Dieu, nous » a donné la possession. » *Jud.*, c. 11, ℣ 24.

Voilà, disent quelques incrédules, Jephté qui met *Chamos* sur la même ligne que le Dieu d'Israël ; il n'avait donc pas une plus haute idée de l'un que de l'autre ; *Jéhovah* était, comme *Chamos*, un dieu local, le dieu d'un peuple particulier, et non le souverain Seigneur de l'univers : telle était la croyance des Israélites.

Mais les exploits de *Chamos*, mis par Jephté au futur contingent, et comparés à la possession réelle et actuelle des Israélites, nous paraissent une dérision assez forte de ce faux dieu. « *Jéhovah*, continue Jephté, » jugera en ce jour entre Israël et » les Ammonites. » Il ne redoutait donc pas beaucoup la puissance de *Chamos* ; en effet, les Ammonites furent vaincus par Jephté, et la dispute fut terminée.

De là même il résulte que Jephté avait lu l'histoire rapportée dans le chapitre 21 du livre des Nombres, il n'en omet aucune circonstance. Ce livre de Moïse existait donc pour lors, et il n'est pas vrai que la pentateuque, dont il fait partie, ait été écrit dans les siècles suivants, et longtemps après Moïse. BERGIER.

CHAMPAGNE (Philippe de). (*Théol. mixt. et hist. biog. et œuv. d'art.*)— Ce fameux peintre, qu'on peut regarder comme un des pères de l'École française, naquit à Bruxelles en 1602, et mourut en 1674. Encore un artiste dont la philosophie et la religion ont fait la grandeur. Avant la Révolution française, les Eglises de Paris brillaient par ses tableaux. On peut citer parmi ses œuvres *le vœu de Louis XIII*, la *Cène*, la *Madeleine* aux pieds de Jésus-Christ, les *Religieuses*, le *Christ dans le tombeau*, etc. LE NOIR.

CHAMPOLLION (Jean-François), (*théol. hist. biog. et bibliog.*) — Né à Figeac en 1791, et mort en 1833, ce savant s'est illustré sous le nom de *Champollion-le-Jeune* par ses nombreux travaux sur l'Egypte antique, et surtout par la clef qu'il a donnée de l'écriture hiéroglyphique, laquelle a aidé à trouver celle des écritures cunéiformes. M. Emile de Rougé, mort aussi, quoique jeune encore, il y a moins d'une année, avait continué la même étude et déchiffré beaucoup d'inscriptions qui faisaient, avant lui, le désespoir des savants. Toutes ces découvertes archéologiques n'ont fait que confirmer la véracité des faits racontés par les récits bibliques sur les Pharaons et les anciens rois et empereurs de Ninive et de Babylone. LE NOIR.

CHANANÉENS, peuple de la Palestine, descendu de Chanaan, petit-fils de Noé. Les censeurs de l'histoire sainte ont fait plusieurs remarques à ce sujet.

Dans la *Genèse*, c. 12, ℣ 6, il est dit que quand Abraham vint en la Palestine, les *Chananéens* y habitaient déjà, c. 13, ℣ 7 ; l'auteur ajoute que quand Abraham revint d'Egypte, il y avait dans cette même contrée des *Chananéens* et des Phérézéens. Cette remarque, disent nos critiques, n'a pu être faite que par un auteur qui écrivait dans un temps où les *Chananéens* n'étaient plus dans ce pays-là, par conséquent après la conquête de la Palestine par les Israélites.

Mais à quel propos un écrivain postérieur à l'expulsion des *Chananéens* aurait-il fait cette remarque sur la Palestine? On n'en voit aucun motif. Sous la plume de Moïse cette observation se trouve placée avec sagesse,

Il venait de rapporter la promesse que Dieu avait faite à Abraham de donner la Palestine à sa postérité ; il fait remarquer en même temps que ce pays n'était cependant pas sans habitation, que les *Chananéens* et les Phérézéens s'en étaient déjà emparés et s'y étaient établis. Ainsi, en rapportant la promesse, Moïse fait aussi mention des obstacles qui semblaient s'opposer à son exécution, obstacles d'autant plus sensibles pour lors, qu'Abraham n'avait encore point d'enfants. Loin de conclure de là que Moïse n'est pas l'auteur du livre de la *Genèse*, il faut plutôt en inférer le contraire.

De quel droit, continuent les incrédules; les Israélites ont-ils dépouillé, chassé, exterminé les *Chananéens* pour s'emparer de leur pays? Cette conquête est aussi injuste par la forme que pour le fond, puisque les Israélites y exercèrent des cruautés inouïes ; l'attribuer à un ordre exprès de Dieu, supposer qu'il y a contribué par les miracles, c'est blasphémer. Voyons si les déclamations auxquelles on s'est livré si souvent sur ce sujet sont bien fondées.

1° Les Israélites étaient sous le joug de la nécessité. Ils avaient été forcés par la tyrannie des Egyptiens à sortir de l'Égypte, ils ne pouvaient subsister naturellement dans un désert inculte et stérile, ils ne pouvaient se procurer une habitation et des terres à cultiver que l'épée à la main et aux dépens de leurs voisins. De tous les motifs qui peuvent autoriser une guerre et une conquête, nous défions nos adversaires d'en alléguer un plus légitime.

2° Les différentes peuplades de *Chananéens* ne possédaient pas la Palestine à un titre plus juste que les Israélites ; pendant quatre cents ans elles n'avaient cessé de se disputer et de s'arracher leurs possessions. Les Amorrhéens avaient enlevé une partie du terrain des Moabites ; les Iduméens avaient pris, sur les Horréens, le pays de Seïr, et avaient passé ce peuple au fil de l'épée ; les *Capthorim* avaient exterminé les Hévéens qui possédaient le canton de Hassérim jusqu'à Gaza. Les Moabites s'étaient emparés du pays des Emim, et les Ammonites de celui des Zouzommim, après avoir éteint ces deux nations. *Num.*, c. 21, ℣ 26 ; *Deut.*, c. 2. Dieu voulait leur apprendre que c'est à lui de distribuer les différentes contrées de la terre à qui il lui plaît. Si tous les peuples avaient mieux retenu cette vérité, il y aurait eu moins de sang répandu dans toute la suite des siècles.

3° Les *Chananéens* furent agresseurs à l'égard des Israélites ; ils n'attendirent pas qu'ils fussent attaqués. Les Amalécites, les Iduméens, les rois de Madian, de Moab et d'Arad, les Amorrhéens et les Ammonites, allèrent au-devant des Hébreux et leur présentèrent le combat. *Num.*, c. 20, 21, 22. Ceux-ci étaient donc obligés ou de reculer dans le désert, ou de passer sur le ventre à tous ces ennemis. Les *Chananéens* avaient plus de terres qu'il ne leur en fallait ; mais ils n'étaient pas disposés à en céder la moindre partie.

4° Dieu ne laisse point ignorer les raisons pour lesquelles il ordonne de les exterminer ; ce sont leurs crimes, l'idolâtrie, les superstitions de toute espèce, les sacrifices de victimes humaines et de leurs propres enfants, l'impudicité la plus grossière, des cruautés inouïes, etc. ; et il menace les Israélites de les détruire à leur tour, s'il leur arrive d'imiter ces abominations. Mais Dieu avait accordé aux *Chananéens* quatre cents ans pour se corriger. Lorsqu'il promet au patriarche Abraham de donner la Palestine à sa postérité, il lui déclare que cela ne s'exécutera que dans quatre cents ans, parce que les iniquités des Amorrhéens ne sont pas encore parvenues à leur comble. *Gen.*, c. 15, ℣ 16 ; *Sap.*, c. 12. Puisque ces peuples étaient incorrigibles, ils méritaient d'être détruits.

5° Lorsque Dieu a résolu de punir une nation, il est le maître de se servir de quelque fléau qu'il juge à propos, d'une famine ou d'une contagion, des traits de la foudre ou de l'épée d'un conquérant ; quelle que soit la manière dont il frappe, c'est une impiété et une absurdité d'accuser sa justice. De tous les fléaux, la guerre est encore celui qui laisse le plus de lieu

à la résipiscence et au repentir. Les miracles qu'il plut à Dieu de faire à cette occasion en faveur des Israélites, étaient justement ce qui aurait dû convertir les *Chananéens. Josué*, c. 2, ℣ 10.

6° Quant à la manière, on sait comment se faisait la guerre chez les peuples anciens : sans quartier et sans rien épargner. Ainsi en agissaient les *Chananéens* eux-mêmes ; ainsi en ont usé les Grecs contre les nations qu'ils nommaient *barbares*, les Romains contre les Perses et contre les peuples du Nord, ceux-ci à leur tour contre les Romains ; ainsi se traitent encore les nations sauvages. Si celles de l'Europe connaissent mieux le droit des gens et le violent plus rarement, c'est à l'Evangile qu'elles en sont redevables ; toutes celles qui ne sont pas chrétiennes sont encore aussi farouches à la guerre que les peuples anciens.

Mais on suppose très-faussement que les Israélites commencèrent par tout détruire. Les victoires furent poussées de proche en proche, et continuées pendant longtemps. Dieu lui-même déclare qu'il conservera exprès des peuplades de *Chananéens*, afin de s'en servir pour châtier son peuple lorsqu'il l'aura mérité. *Josue*, c. 17, ℣ 13 ; *Judic.*, c. 1, 3, etc. La conquête ne fut achevée que sous les rois, quatre cents ans après Josué. Telle est l'histoire que les livres saints nous tracent de la conduite de Dieu et de celle des Israélites ; si on n'en altérait aucune circonstance, on n'y trouverait aucun sujet de scandale.

Quelques censeurs de mauvaise foi en ont cherché un dans le premier chapitre du livre des Juges, ℣ 19. Ils y ont lu que Dieu se rendit maître des montagnes, mais qu'il ne put vaincre les habitants des vallées, parce qu'ils avaient des chariots armés de faulx ; de là ils ont conclu que l'auteur représente Dieu comme un guerrier très-impuissant. Mais il y a dans le texte : « Dieu fut avec Juda, et il » posséda la montagne, mais non » pour chasser les habitants de la » vallée, parce qu'ils avaient des cha» riots armés de faulx. » C'est une absurdité d'attribuer à Dieu ce qui est dit de Juda, qu'il *posséda la montagne;* si Dieu ne fut point avec lui pour chasser les habitants de la plaine, cela ne prouve point que Dieu n'avait pas le pouvoir de les chasser.

C'est ainsi que par de petites supercheries les incrédules de tous les siècles, marcionites, manichéens, philosophes et autres, se sont attachés à rendre l'histoire sainte ridicule et scandaleuse ; ils n'ont réussi qu'auprès des ignorants. Il y a dans la *Bible d'Avignon*, t. 3, p. 327, une dissertation sur les migrations des *Chananéens* après la conquête de Josué. BERGIER.

CHANANÉENNE, femme des environs de Tyr et de Sidon, qui vint demander à Jésus-Christ la guérison de sa fille, tourmentée par le démon. Le Sauveur parut la rebuter d'abord. » Je ne suis venu, dit-il, que pour » les brebis perdues de la maison » d'Israël ;..... il ne convient pas de » prendre le pain des enfants et de le » jeter aux chiens. » *Matth.*, c. 15, ℣ 24, 26. Par cette réponse, disent certains critiques, Jésus confirmait le préjugé absurde des Juifs, qui regardaient les Gentils comme des animaux impurs.

Au contraire, il voulait détruire ce préjugé ; il leur faisait voir que parmi les Gentils il y avait des âmes plus humbles, plus dociles, plus dignes de ses bienfaits, qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. Aussi, après avoir mis à l'épreuve la confiance de la *chananéenne*, il dit : « Femme, votre foi est grande; « que votre désir soit accompli. » De retour chez elle, elle trouva sa fille en parfaite santé.

Les incrédules, qui ont voulu épiloguer sur ce miracle, auraient dû nous apprendre comment et par quel pouvoir Jésus-Christ guérissait des malades éloignés, sans autre appareil que de prononcer une parole.

BERGIER.

CHANCELADE, congrégation de chanoines réguliers.

CHANCELIER d'une université. C'est un ecclésiastique chargé du soin de veiller sur les études. Il a le droit

de donner, d'autorité apostolique, à ceux qui ont fini leur cours de théologie, le pouvoir ou *licence* d'enseigner, en leur faisant prêter serment de défendre la foi catholique jusqu'à la mort.

Dans l'université de Paris, il y a deux *chanceliers*, celui de Notre-Dame et celui de sainte Geneviève. L'institution, les droits, les priviléges respectifs de l'un et de l'autre sont du ressort de l'histoire moderne et de la jurisprudence canonique, plutôt que de la théologie. Le célèbre Gerson, *chancelier* de l'Eglise de Paris, ne dédaignait pas de faire les fonctions de catéchiste, et disait qu'il n'en voyait pas de plus importante pour sa place. Nous ne parlons de cette dignité ecclésiastique que pour faire remarquer le zèle qu'a eu l'Eglise, dans tous les temps, pour l'enseignement public, et pour dissiper l'ignorance que les Barbares avaient répandue dans toute l'Europe. Pendant plusieurs siècles, il n'y a point eu d'autre ressource contre ce fléau que les écoles ecclésiastiques. BERGIER.

CHANDELEUR, fête célébrée dans l'Eglise romaine le second jour du mois de février, en mémoire de la présentation de Jésus-Christ au temple, et de la purification de sa sainte mère.

Le nom de *Chandeleur* fait allusion aux cierges que l'on bénit, que l'on allume, et qui sont portés en procession ce jour-là par le clergé et par le peuple. L'Eglise fait cette cérémonie pour nous faire souvenir que Jésus-Christ est la vraie lumière qui est venue pour éclairer toutes les nations, comme le dit Siméon dans le cantique que l'on chante à cette occasion.

Les Grecs nomment cette fête *Hypante*, rencontre, parce que le vieillard Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent Jésus enfant dans le temple, lorsqu'on le présentait au Seigneur. C'est une fête et une cérémonie anciennes; le pape Gélase Ier, qui tenait le siége de Rome l'an 492, saint Ildephonse, saint Eloi, saint Sophrone de Jérusalem, saint Cyrille d'Alexandrie, etc., en parlent dans leurs sermons.

Quelques auteurs ont prétendu que le pape Gélase les avait instituées pour les opposer aux lupercales des païens, et qu'en allant processionnellement autour des champs on y faisait des exorcismes. C'est le sentiment du vénérable Bède. « L'Eglise, » dit-il, a changé heureusement les » lustrations des païens, qui se fai- » saient au mois de février autour des » champs; elle leur a substitué des » processions où l'on porte des chan- » delles ardentes, en mémoire de » cette divine lumière dont Jésus- » Christ a éclairé le monde, et qui » l'a fait nommer par Siméon la lu- » mière des nations. » D'autres en attribuent l'institution au pape Vigile en 536, et veulent qu'elles aient été substituées à la fête de Proserpine, que les païens célébraient avec des torches ardentes au commencement de février.

Mais ces prétendues substitutions s'accordent mal avec le calendrier des païens. Les lupercales se célébraient, non le 2 de février, mais le 16, et il n'était pas question dans cette fête de torches ardentes ni de cierges. Celle de Proserpine se faisait le 22 novembre à la fin des semailles, et non au mois de février. *Voy.* l'*Histoire religieuse du Calendrier*, par M. de Gébelin, p. 347, 407, 417. Si la coutume avait été établie d'aller autour des champs le jour de la Purification, le peuple des campagnes aurait conservé cet usage, et l'on ne connaît aucun pays où il subsiste aujourd'hui.

Il paraît donc que l'Eglise, en instituant cette fête, n'a eu en vue que d'honorer les mystères de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. La substitution d'une cérémonie pieuse à la place d'un rit païen n'aurait rien que de louable, mais il ne faut pas la supposer sans preuve, sur de fausses allusions; c'est autoriser les hérétiques et les incrédules à nous reprocher très-mal à propos des restes de paganisme. BERGIER.

CHANDELIER DU TEMPLE. Dans les livres de l'Ancien Testament, il est fait mention de deux *chandeliers*, l'un réel, l'autre mystérieux. Moïse fit faire le premier, et le plaça dans le

tabernacle. Ce *chandelier*, avec son pied, était d'or battu, et pesait un talent. De sa tige partaient sept branches courbées en demi-cercle, et terminées chacune par une lampe à bec. Le sanctuaire, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, n'étaient éclairés que par ces lampes que l'on allumait le soir et qu'on éteignait le matin.

Salomon fit faire dix *chandeliers* semblables à celui de Moïse, et les plaça de même dans le sanctuaire du temple, cinq au midi et cinq au septentrion. Les pincettes et les mouchettes dont on se servait pour les *chandeliers* de Moïse et de Salomon étaient d'or. A la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, tous ces meubles précieux furent transportés dans l'Assyrie : il n'est pas certain que les *chandeliers* faits par Salomon aient été rendus aux Juifs lorsque Cyrus leur fit restituer les vases du temple enlevés par les Assyriens; du moins il n'en est pas fait mention expresse. *I Esdr.*, c. 1, ℣ 7 et suivants. On sait seulement qu'à la prise de Jérusalem par Tite, il y avait dans le temple un *chandelier* d'or qui fut emporté par les Romains, et placé, avec la table d'or des pains d'offrande, dans le temple de la Paix que Vespasien avait fait bâtir. On voit encore aujourd'hui, sur l'arc de triomphe de Vespasien, ce *chandelier* avec les autres dépouilles de la Judée et du temple.

Le *chandelier* de la vision du prophète Zacharie, c. 4, ℣ 2, était aussi à sept branches; il n'était différent de ceux de Moïse et de Salomon, qu'en ce que l'huile tombait dans les lampes par sept canaux qui sortaient du fond d'une boule élevée à leur hauteur. Elle descendait dans cette boule de deux conques qui la recevaient dégouttante des feuilles de deux oliviers placés aux deux côtés du *chandelier*.

Quant aux *chandeliers* que l'on place sur les autels, l'origine en est aussi ancienne que celle des cierges que l'on allume pendant le service divin. *Voyez* Cierges. Il est parlé dans l'Apocalypse, c. 1 et 2, de sept *chandeliers* d'or au milieu desquels saint Jean vit un personnage respectable sous un extérieur majestueux et terrible; c'était Jésus-Christ lui-même. Nous aurons souvent occasion de remarquer que cette vision de saint Jean a fourni le premier modèle de la liturgie et du culte divin. *Voy.* l'*ancien sacramentaire* par Grandcolas, première part., p. 52. Bergier.

CHANOINE, CHANOINESSE. Du mot grec κανὼν, règle, on a fait *canonicus*, homme qui vit sous une règle; et l'on a nommé *kanoines*, et ensuite *chanoines*, les ecclésiastiques attachés à une église cathédrale ou collégiale, qui, dans le dessein de mener une vie plus édifiante, observaient une règle commune et un régime très-approchant de celui des moines. On a donné le nom de *chanoinesses* à des filles ou femmes pieuses, qui, sans faire les vœux solennels de religion, se réduisaient à la même vie. L'expérience de tous les temps prouve que cette vie uniforme contribue à inspirer le goût de la vertu et de la piété.

L'institution, les devoirs, les droits des différentes espèces de *chanoines*, sont un objet de discipline qui regarde les canonistes. Nous observerons seulement que si, dans les bas siècles, toutes les institutions pieuses ont pris un air et un ton monastique, c'est qu'alors il n'y avait presque plus de décence ni de régularité que dans les cloîtres. Plus on a pris de prévention et d'aversion pour cet état dans notre siècle, plus il est à craindre que l'on ne soit bientôt forcé d'y revenir. Ce n'est pas la première fois qu'après avoir secoué le joug de la règle, on s'est trouvé dans la nécessité de le reprendre.

Les cloîtres, dont la plupart des cathédrales sont environnées, sont un monument de la vie commune observée autrefois par les *chanoines*.

Chanoines réguliers. On appelle ainsi les *chanoines* qui non-seulement vivent en commun et sous une même règle, mais qui s'y sont engagés ou par un vœu simple, ou par des vœux solennels, et sont ainsi de vrais religieux. Les congrégations qu'ils ont formées sont très-variées, et portent différents noms.

La plupart ont commencé sur la fin du onzième siècle et au douzième.

Comme le clergé séculier était alors dégradé par l'ignorance et par le relâchement des mœurs, les ecclésiastiques les plus sages comprirent que le seul moyen de remédier à ce malheur était d'imiter la piété et les vertus qui régnaient alors dans les cloîtres. C'est à cette époque que l'on vit éclore en France les congrégations de Saint-Ruf à Avignon, de Saint-Laurent en Dauphiné, de Saint-Yves à Beauvais, de Saint-Nicolas-d'Arose en Artois, de Murbach en Alsace, de Notre-Sauveur en Lorraine, de Saint-Sauveur et de Latran en Italie, de Saint-Victor à Paris, etc. De cette dernière sont sortis, au 12e siècle, les *chanoines réguliers* de la congrégation de France ou de sainte Geneviève. *Voyez* GÉNOVÉFAINS, VICTORINS, etc.

Ainsi dans tous les siècles l'excès du désordre et de la corruption fait renaître enfin la régularité et ramène les hommes à la vertu ; voilà ce qui déplaît aux ennemis de la religion. A quoi sert, disent-ils, d'établir des instituts, des règles, des réformes qui déchoiront nécessairement par le penchant invincible de la nature, et qui auront le même sort que toutes celles qui ont précédé?

C'est comme si l'on demandait, à quoi sert de rendre la santé à un malade qui tôt ou tard retombera dans une autre extremité par la destinée inévitable de la nature ? C'est justement parce que l'humanité tend naturellement au désordre et au vice, qu'il ne faut pas se lasser de la soutenir et de la relever après ses chutes. Quand un établissement utile, une réforme salutaire, ne durerait que pendant un siècle, c'est autant de gagné sur la faiblesse de la nature au profit de la vertu. BERGIER.

CHANT ECCLÉSIASTIQUE. Dans tous les temps et chez les peuples les plus grossiers, le *chant* a fait partie du culte divin, et il est très-probable que les premiers cantiques ont été destinés à célébrer les bienfaits de Dieu. La reconnaissance, la joie de recevoir continuellement de nouveaux dons de sa Providence, la douce émotion que produit dans les cœurs la réunion des hommes au pied des autels, ne pouvaient pas manquer d'éclater par des chants. Quoique l'Ecriture sainte ne parle pas de cet usage dans l'histoire des patriarches, nous ne pouvons guère douter qu'ils n'aient suivi en cela, comme les autres hommes, l'impulsion de la nature.

Ce n'est point à nous de parler des cantiques des païens : ils en avoient perverti l'usage; au lieu de célébrer par leurs chants le souverain Auteur de la nature, ils chantaient les aventures scandaleuses et les crimes qu'ils attribuaient à de fausses divinités ; les rêves de la mythologie n'ont été connus des peuples que par les chants des poëtes : c'était une école de vices et de corruption.

Dès que les Hébreux furent réunis en corps de nation, ils surent relever par les accents de la voix les louanges du Seigneur. Qui ne connait pas les cantiques sublimes de Moïse, de Débora, de David, de Judith, des prophètes ? Ils ont pour objet non-seulement de louer Dieu des bienfaits qu'il a prodigués à tous les hommes dans l'ordre de la nature, et des faveurs particulières qu'il avait accordées à son peuple, mais encore d'implorer sa miséricorde, et de lui demander l'abondance de ses dons dans l'ordre de la grâce. David ne se borna point à composer des psaumes et des cantiques, il établit des chœurs de chantres et de musiciens pour louer Dieu dans le tabernacle; il exhorte les peuples à louer le Seigneur par les accents de leurs voix et par le son des instruments : Salomon, son fils, fit observer le même usage dans le temple.

Les différentes dissertations que l'on a faites sur la musique des Hébreux, et sur les divers instruments à cordes ou à vent dont ils se servaient, ne nous ont pas fort instruits. Nous savons seulement par les livres saints, que Moïse fit faire des trompettes d'argent pour en sonner pendant les sacrifices solennels; que les lévites étaient chargés de chanter et de jouer des instruments dans le tabernacle, et ensuite dans le temple; que, sous David et Salomon, il y avait vingt-quatre bandes de musiciens

qui servaient tour à tour. Il est à présumer que cette musique n'était pas la même que celle dont les Juifs faisaient usage dans les noces, dans les festins et dans les réjouissances profanes; qu'elle était plus grave et plus majestueuse.

M. Fourmont, dans les *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, s'est attaché à prouver qu'il y a dans les psaumes et les cantiques des Hébreux des dictions étrangères, des expressions peu usitées ailleurs, des inversions et des transpositions; que le style de ces ouvrages, comme celui de nos odes, en devient plus sublime, plus pompeux et plus énergique; que l'on y distingue des strophes, des refrains, des mesures, différentes sortes de vers, et même des rimes. Lowth, *de sacra poesi Hebræorum*, et Michaelis, dans ses notes sur cet ouvrage, soutiennent la même chose, et ils le montrent par plusieurs exemples. Nos meilleurs poëtes se sont appliqués avec succès à traduire en vers français un grand nombre de psaumes et de cantiques de l'Ecriture sainte.

Chez les Hébreux, comme ailleurs, les cantiques n'étaient pas toujours les expressions de la joie; on les employait aussi à déplorer des événements tristes et lugubres; témoin le cantique de David sur la mort de Saül et de Jonathas, *II. Reg.*, c. 1, et les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem. Ces cantiques lugubres ou élégies plurent si fort aux Hébreux, qu'ils en firent des recueils; longtemps après la mort de Josias, on répétait les plaintes de Jérémie sur la fin tragique de ce roi. *II Paral.*, c. 35.

Dès la naissance du Christianisme, le *chant* fut admis dans l'office divin, surtout lorsque l'Eglise eut acquis la liberté de donner à son culte l'éclat et la pompe convenable; elle y fut autorisée par les leçons de Jésus-Christ et des apôtres. La naissance de ce divin Sauveur avait été annoncée aux bergers de Bethléem par les cantiques des anges; on connaît ceux de Zacharie, de la sainte Vierge, du vieillard Siméon; pendant sa prédication, Jésus-Christ trouva bon que des troupes de peuples vinssent au devant de lui, l'accompagnassent dans son entrée à Jérusalem, en chantant: *Hosanna, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, salut et prospérité au fils de David*, et continuassent ainsi jusque dans le temple; il reprit les pharisiens de ce qu'ils étaient indignés de ces démonstrations de joie. *Matth.*, c. 21, ℣ 9, 15. Saint Paul exhorte les fidèles à s'exciter mutuellement à la piété par des hymnes et cantiques spirituels. *Ephes.*, c. 5, ℣ 19; *Coloss.*, c. 3, ℣ 16. Dans le tableau de la liturgie primitive que nous présente l'Apocalypse, il est parlé d'un cantique chanté devant l'autel par les prêtres à l'honneur de l'Agneau, c. 5, ℣ 9. Les chrétiens que Pline interrogea pour savoir ce qui se passait dans leurs assemblées, lui dirent qu'ils se réunissaient le dimanche pour chanter des hymnes à Jésus-Christ comme à un Dieu. *Pline*, l. 10, epist. 97. Socrate, dans son *Histoire ecclésiastique*, l. 6, c. 8, dit que saint Ignace, évêque d'Antioche, établit dans son Eglise l'usage de chanter à deux chœurs des cantiques et des psaumes, et qu'il fut imité par les autres Eglises : or, saint Ignace vivait immédiatement après les apôtres.

Lorsque les ariens nièrent la divinité de Jésus-Christ, on leur opposa les cantiques des fidèles qui, dès l'origine de l'Eglise, attribuaient à Jésus-Christ cette auguste qualité. *Eusèbe*, l. 5, c. 28. Paul de Samosate fit supprimer ces cantiques dans son Église, parce que ses erreurs y étaient clairement condamnées. *Ibidem*, l. 7, c. 30. Saint Augustin composa exprès un psaume fort long, pour prémunir les fidèles contre les artifices des donatistes. Ainsi de tout temps l'Eglise chrétienne a professé sa croyance par ses prières et par son culte extérieur; et c'est souvent une source où on peut la trouver plus aisément que dans les discussions théologiques.

Les valentiniens, Basilide, Bardesanes, les manichéens et d'autres hérétiques, composèrent des hymnes et des cantiques pour répandre plus aisément leurs erreurs. Pour remédier à cet abus, le concile de Laodicée, can. 59, défendit de lire ou de chan-

ter dans les Eglises des psaumes composés par des particuliers, et ordonna de se borner à la lecture des livres saints.

Saint Augustin atteste l'impression que firent sur lui les cantiques et les psaumes qu'il entendit chanter dans l'église de Milan, *Confess.*, lib. 9, c. 6. « Combien je versai de pleurs, dit-il, » par la violente émotion que je sentais lorsque j'entendais dans votre » église chanter des hymnes et des » cantiques à votre louange! En » même temps que ces sons touchants » frappaient mes oreilles, votre vérité » coulait par eux dans mon cœur, » elle excitait en moi les mouvements » de la piété. » Les missionnaires les plus exprimentés nous rendent témoignage de l'efficacité des cantiques spirituels pour porter le peuple des campagnes à la vertu, et pour le dégoûter des *chants* profanes.

Comme il ne convenait pas que le *chant* religieux fût semblable à celui qui exprime des passions déréglées, l'Eglise chrétienne a toujours veillé à ce que le *chant* de la liturgie et de l'office divin fût grave et majestueux, exprimât la piété, et non une joie folâtre ; c'est pour cela même qu'on l'a nommé le *plain-chant*, pour le distinguer de la musique des théâtres et des chansons profanes. Les Pères de l'Eglise les plus respectables, comme saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, donnèrent la plus grande attention à bannir des assemblées chrétiennes les *chants* mous, efféminés, et la musique trop gaie, qui ne servaient qu'à flatter les oreilles et à étouffer les sentiments de piété. Les donatistes reprochaient aux catholiques la manière trop grave dont ils chantaient les psaumes; saint Augustin, au contraire, accuse les donatistes d'exprimer par leurs *chants* les transports de l'ivresse, plutôt que les affections pieuses. *Epist.* 55, *ad Januar.*, *n.* 34.

Saint Ambroise, qui régla le *chant* de son Eglise dans un temps où les théâtres du paganisme subsistaient encore, évita soigneusement d'en imiter la mélodie ; saint Grégoire, qui fit la même chose pour l'Eglise de Rome, dans un siècle où ces théâtres n'existaient plus, ne trouva aucun inconvénient à introduire dans le *chant ecclésiastique* des airs plus agréables, mais qui ne pouvaient rappeler aucun souvenir dangereux. De là est venue la distinction entre le *chant* ambrosien et le *chant* grégorien ; le premier était plus grave, le second plus mélodieux. Mais on a eu tort de penser que saint Ambroise était le premier auteur du *plain-chant* ; avant lui saint Athanase l'avait établi dans l'Eglise d'Alexandrie; il avait mis en usage, dit saint Augustin, un *chant* des psaumes qui ressemblait plus au récitatif d'un discours qu'à un véritable *chant*. *Confess.*, l. 10, c. 33. Charlemagne qui remarqua que le *chant* gallican était moins agréable que celui de Rome, y envoya des clercs pour apprendre le *chant* romain, et l'introduisit ainsi dans les Gaules.

Les Pères de l'Eglise, dont nous avons parlé, les fondateurs des ordres monastiques, tels que saint Benoît, saint Bernard et d'autres, ont souvent recommandé l'attention, le respect, la modestie, le recueillement, la dévotion avec lesquels on doit chanter au chœur les louanges du Seigneur. Toutes les fois que l'on s'est écarté de l'ancien esprit de l'Eglise, et que l'on a introduit dans l'office divin une musique profane, les auteurs ecclésiastiques en ont fait des plaintes amères, et plusieurs conciles ont formellement défendu ces abus, comme le concile *in Trullo*, l'an 692, celui de Cloveshou, l'an 747, celui de Bourges, l'an 1584, etc. Il est fâcheux que ce désordre soit aujourd'hui plus commun qu'il ne fut jamais; toutes les personnes vraiment pieuses en désirent la réforme.

Quelques missionnaires, pour apprivoiser les Sauvages américains, et les attirer à leurs instructions, n'ont point trouvé de meilleur moyen que de leur jouer des airs de flûte; ils ont ainsi réalisé ce que la fable raconte d'Orphée. Cet artifice innocent et très-louable prouve le pouvoir de la musique sur les hommes les plus grossiers, et combien il est aisé de les corrompre en général par des airs efféminés et lascifs. Bingham, *Orig.*, *ecclés.* l. 14, c. 1, § 15 et suiv.

Par un trait d'humeur ordinaire aux protestants, Brucker prétend que saint Grégoire le Grand, par le soin qu'il prit d'établir à Rome des écoles de *chant ecclésiastique*, et de former des chantres, contribua beaucoup à augmenter l'ignorance et la barbarie du huitième siècle. Que l'on juge, dit-il, du progrès que pouvaient faire les lettres et la philosophie, lorsqu'il fallait dix ans pour apprendre à chanter l'office divin. *Hist. philos.*, tom. 3, p. 572; tom. 6, p. 561. Ce reproche nous paraît absurde. 1° Ce n'était pas saint Grégoire qui avait attiré les Barbares, qui les avait engagés à ravager l'Europe entière, et à détruire tous les moyens d'apprendre les lettres et les sciences; il ne faut pas lui attribuer le défaut et l'imperfection des méthodes que l'on suivait alors pour apprendre une science ou un art quelconque : il n'était pas obligé d'en créer de nouvelles. Avant d'enseigner aux jeunes gens les sciences et la philosophie, il faut leur apprendre à lire, à écrire, à chiffrer, et les instruire des vérités de la religion; dans les écoles de village, ils apprennent aussi à chanter au lutrin; dans tous les pays du monde, ce sont là les premières études : nous présumons qu'il en était de même dans celles de Rome, et il n'est pas fort étonnant qu'au huitième siècle on y ait employé dix ans de la première jeunesse. 2° Si saint Grégoire avait tort de soigner ces premières études des clercs, il faut blâmer aussi Charlemagne, qui ne les dédaigna pas, et le roi Robert, qui s'en occupa; on les regarde cependant comme les restaurateurs des lettres, et non comme les auteurs de la barbarie. Il faudra encore censurer les anciens philosophes, qui ont regardé la musique comme une partie de la philosophie : or, la musique de ces temps-là n'était pas fort supérieure au *plain-chant* d'aujourd'hui. M. Burette, dans ses *Recherches sur la musique des anciens*, a fait voir que l'on peut de nos jours apprendre en six mois ce qui demandait alors une étude de dix ans. Au lieu de reprocher aux grands hommes des bas siècles les efforts qu'ils ont faits pour détruire la première rouille de la barbarie, il faut les bénir de ce qu'ils se sont abaissés jusqu'aux soins les plus minutieux; s'ils n'avaient pas voulu les prendre, nous n'en serions pas où nous en sommes.

C'est par allusion à ces anciennes écoles romaines, que le pontifical nomme *schola* les clercs qui accompagnent l'évêque et l'assistant dans ses fonctions solennelles : *Episcopus cum schola. Ducange,* au mot *cantores.* C'est encore ce qui a donné de l'importance à la dignité de *chantre* dans les églises cathédrales; parce que sa fonction est de veiller à la conduite des *chantres* et à la décence du culte divin.

Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 3, c. 7, dit qu'il n'a pas été question de *chantres* dans l'Eglise avant le commencement du quatrième siècle ; mais il avoue qu'il en est fait mention dans la liturgie de saint Marc : or, nous prouverons en son lieu que cette liturgie est plus ancienne que le quatrième siècle. Il prétend que l'état des *chantres* était autant un ordre ecclésiastique que celui des lecteurs, et qu'ils recevaient une espèce d'ordination; pour nous, nous pensons que si ç'avait été un ordre, il aurait continué de l'être. Il veut que, dans l'origine, la fonction de *chanter* ait été commune à tous les fidèles. Soit, du moins il fallait que des *chantres* instruits donnassent le ton pour éviter la cacophonie; aussi l'an 364 ou 370, le concile de Laodicée ordonna que les seuls *chantres* inscrits sur le catalogue de l'église, pourraient monter sur l'ambon et chanter sur le livre. Mais les protestants, infatués de leur usage, trouvent qu'il n'y a rien de si beau que le style gothique des psaumes de Marot, et le chant lugubre qu'ils ont adopté; nous voudrions savoir pourquoi ils ne chantent pas les cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament : sont-ils moins respectables que les psaumes? BERGIER.

CHANTOME (l'abbé Paul). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre français, né près de Langres en 1810, avait déjà, en 1848, une réputation distinguée de prédicateur et d'écrivain.

Il se jeta alors avec un zèle ardent, dans le mouvement libéral, politique et religieux. Il fonda une société d'études, prit un habit de moine avec le nom de *frère Paul Chantome*, présida des clubs et fonda des journaux.

On peut citer parmi ses écrits, une *exposition dogmatique et scientifique de la doctrine chrétienne*, 1844; *De la liberté, premier traité, première partie*; *Traité complet de la liberté d'éducation considérée dans ses rapports avec le droit naturel et social*, 1844; *Projet raisonné d'une constitution française ou études constitutionnelles*, 1848; le *Drapeau du peuple*, 1849; le *Démocrate*, 1849; *le Drapeau rouge*, 1849; une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, 1857, etc.

Quand il rentra dans le ministère, on exigea de l'abbé *Chantome* une soumission qu'il donna. LE NOIR

CHAPE. *Voyez* HABITS SACRÉS *ou* SACERDOTAUX.

CHAPELAIN, CHAPELLE. Une *chapelle* est un oratoire ou un lieu destiné à la prière, dans lequel il y a souvent un autel, et où l'on dit la messe; le *chapelain* est l'ecclésiastique chargé de la desservir. On nomme aussi *chapelle* l'office pontifical célébré par le pape; on dit qu'il tient *chapelle* lorsqu'il officie solennellement. A Versailles, on appelle *jours de grande chapelle* les fêtes solennelles auxquelles l'office est fait par un évêque à la *chapelle* du roi.

Il y a beaucoup d'apparence que les *chapelles* ont été ainsi nommées, parce que l'on y conservait les chapes ou manteaux des saints. On sait que nos rois faisaient porter à la tête de leurs armées la chape de saint Martin; après on la renfermait dans la *Sainte-Chapelle*, *Ducange*, au mot *capella*.

De savants critiques ont remarqué que les anciennes églises ou les cathédrales, étaient sans *chapelles* collatérales. On bâtit d'abord les premières au dehors, et en joignant le mur, pour y placer le tombeau des saints; dans la suite on perça le mur, et les *chapelles* se trouvèrent ainsi faire partie de l'église.

Ce n'est point à nous de réformer l'abus des *chapelles* domestiques, et les scandales qui s'ensuivent; mais il est permis de les faire remarquer. Depuis que les grands ont cru qu'ils seraient dégradés, s'ils étaient confondus avec le peuple dans la maison de Dieu, que les exercices publics de religion leur ont paru trop incommodes, ils ont voulu avoir des autels presque dans leur chambre, des prêtres à leurs ordres, des prières pour eux seuls; on dirait qu'il ont renoncé à la communion des saints, et l'on sait de quelle manière Dieu est honoré dans ces lieux profanes. Faut-il s'en prendre à l'Eglise et à ses pasteurs trop faibles? Souvent on leur force la main, et l'on se venge quand ils refusent. L'irréligion déclarée porte peut-être moins de préjudice au Christianisme qu'un masque de piété contraire aux règles, aux lois, à la discipline de l'Eglise: vainement le concile de Trente a voulu prévenir cet abus, sess. 22; il subsistera aussi longtemps que l'orgueil, la mollesse, l'indévotion des grands. Le peuple des campagnes fait souvent plusieurs lieues de chemin dans la plus mauvaise saison pour satisfaire aux devoirs de la religion; tel qui veut s'en acquitter sans sortir de chez lui, refuserait de contribuer à la construction d'une succursale dans un village. *Voyez* l'*ancien Sacramentaire*, 1[re] part., pag 655 et 844. BERGIER.

CHAPELET. Ce sont plusieurs grains enfilés qui servent à compter des *Pater* et des *Ave*, que l'on récite à l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge. On les appelle aussi *patenôtres*, et ceux qui les font *patenôtriers*. Il y a aussi des *chapelets* de corail, d'ambre, de coco, et d'autres matières plus précieuses. Leur nom est venu de ce qu'ils ressemblent à une couronne de roses, que l'on nommait en vieux français *chapel de roses*.

Dans la basse latinité ils ont été nommés *capellina*, et chez les Italiens *corona*; ils contiennent cinq dizaines de grains, et les *rosaires* en ont quinze.

L'usage de réciter le *chapelet* n'est pas fort ancien; quelques protestants en rapportent l'origine à Pierre l'Hermite, personnage célèbre dans l'his-

toire des croisades, sur la fin du onzième siècle ; le *rosaire* a été institué par saint Dominique.

Il y a aussi un *chapelet* du Sauveur, composé de trente-trois grains, à l'honneur des trente-trois ans que Notre-Seigneur a passé sur la terre ; il a été imaginé par le père Michel, de l'ordre des Camaldules. *Voyez* ROSAIRE. BERGIER.

CHAPITRE d'un livre. Sur la division des livres saints en chapitres et en versets, *voyez* CONCORDANCE. BERGIER.

CHAPITRE. Assemblée de chanoines ou de religieux. BERGIER.

CHAPITRES (Trois). Ce sont trois écrits condamnés dans le cinquième concile général tenu à Constantinople. *Voyez* CONSTANTINOPLE. BERGIER.

CHARITÉ, vertu théologale, par laquelle nous aimons Dieu sur toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes ; ainsi la *charité* a deux objets, Dieu et le prochain.

Comme on distingue un amour parfait de Dieu et un amour imparfait, les théologiens disputent pour savoir en quoi l'un est différent de l'autre. Quelques-uns disent que c'est seulement par le degré d'intensité ou de ferveur, et non par la diversité des motifs ; les autres prétendent que l'amour parfait consiste à aimer Dieu précisément pour lui-même, sans aucun rapport à nous, au lieu que l'amour imparfait est accompagné d'un motif d'intérêt propre.

Mais la question est de savoir si la *charité* parfaite exclut toute espèce de retour sur nous-mêmes. Lorsque saint Paul disait : Je désire ma dissolution et d'être avec Jésus-Christ, *Philipp.*, c. 1, ℣ 23, le désir de la béatitude était uni en lui à la plus ardente *charité*.

Il y a donc deux excès à éviter dans cette matière. Plusieurs aiment Dieu en pensant tellement à eux, que Dieu ne tient que le second rang dans leur affection. Cet amour mercenaire ressemble à celui des faux amis, qui nous abandonnent aussitôt que nous cessons de leur être utiles. Une âme qui aime ainsi est en quelque manière son dieu à elle-même ; cet amour n'est point la *charité*.

D'autres, en aimant Dieu, renoncent à tout motif d'intérêt ; leur amour est si pur qu'il exclut toutautre bien que le plaisir d'aimer ; ils n'espèrent, ils ne désirent rien au delà ; ils sont même prêts à sacrifier la douceur de ce sentiment, si les épreuves qui servent à le purifier exigent ce sacrifice. Cet amour nous paraît une illusion de quelques faux spéculatifs. En plaçant le sublime de la *charité* à se détacher de toute espérance, ils se rendent indépendants.

Un principe incontestable est que nous cherchons naturellement à être heureux ; c'est, selon saint Augustin, la vérité la mieux entendue et la plus constante, c'est le cri de l'humanité : ce penchant ne peut déplaire à Dieu, puisque c'est lui qui nous l'a donné. Suivant l'observation du savant évêque de Meaux, saint Augustin ne parle pas d'un instinct aveugle ; car on ne peut pas désirer ce que l'on ne connaît point, et on ne peut ignorer ce que l'on sait qu'on veut. L'illustre archevêque de Cambrai, écrivant sur cet endroit de saint Augustin, croyait que ce Père n'avait en vue que la béatitude naturelle. Qu'importe, lui répliquait Bossuet, il demeure toujours incontestable que l'homme ne peut se désintéresser au point de perdre, dans un seul acte, la volonté d'être heureux, puisque c'est par cette volonté que l'on veut toute chose. Donc l'homme aura la même ardeur pour la béatitude surnaturelle que pour la béatitude naturelle, dès que la première lui sera connue.

Comment, en effet, se détacherait-on du seul bien que l'on veuille nécessairement ? Y renoncer formellement est une chose impossible. Si l'on en fait abstraction, la fin que l'on se propose n'en est pas moins réelle. L'artiste qui travaille n'a pas toujours son but présent à l'esprit, quoique toute sa manœuvre y soit dirigée. D'ailleurs le cœur ne fait point d'abstraction, et il s'agit ici d'un mouvement du cœur, et non d'une opération de l'esprit.

Saint Thomas, qui s'est distingué

par son grand sens, disait : Si Dieu n'était pas tout le bien de l'homme, il ne lui serait pas l'unique raison d'aimer. L'amour présent et le bonheur futur sont toujours unis chez ce docteur de l'école.

Mais, dira-t-on peut-être, quand nous ignorerions que Dieu peut et veut nous rendre heureux, ne pourrions-nous pas nous élever à son amour par la contemplation seule de ses perfections infinies. Bossuet répond qu'il est impossible d'aimer Dieu sans l'envisager comme un être souverainement parfait : or, une partie de ses perfections est d'être bon, libéral, bienfaisant, miséricordieux envers ses créatures. Que l'on choisisse, si l'on veut, pour objet de contemplation entre les perfections divines, celles qui n'ont aucun rapport à nous, l'immensité de Dieu, son éternité, sa prescience, sa toute-puissance, etc.; il en résultera de l'admiration, de l'étonnement, du respect, mais non de l'amour; l'esprit sera confondu, le cœur ne sera point touché.

D'où il s'ensuit qu'entre les attributs de Dieu, les seuls qui excitent en nous des sentiments d'amour, sont ceux qui mettent de la liaison entre Dieu et nous; que ces sentiments sont tellement unis à l'idée du bonheur, qu'on ne peut les en séparer que par des précisions chimériques, fausses dans la spéculation, et dangereuses dans la pratique. Mais il faut se souvenir que le sentiment d'amour de Dieu peut exciter en nous de bons désirs, nous porter à des actions excellentes, influer sur notre conduite, sans que nous en ayons toujours une perception distincte et présente.

Comme il nous est impossible de démêler parfaitement les motifs de nos actions, de sentir jusqu'à quel point tel ou tel motif y contribue, les disputes sur l'essence de la *charité* seront toujours interminables; les systèmes sur ce sujet sont aussi mal fondés que les scrupules des âmes timides, et l'enthousiasme des imaginations vives. De quoi nous sert de savoir si un acte d'amour de Dieu peut ou ne peut pas être absolument désintéressé? Il nous suffit de comprendre que Dieu a daigné nous intéresser à l'aimer et à mettre en lui tout notre bonheur. « Celui, dit Jé-
» sus-Christ, qui garde mes com-
» mandements, est celui qui m'aime;
» il sera aimé de mon Père, je l'ai-
» merai moi-même, et je me ferai
» connaître à lui. » *Joan.*, c. 14, ℣ 21. Ne cherchons point à en savoir davantage. Vingt dissertations sur l'amour de Dieu ne nous en feront pas faire un acte de plus, et nous mettront en danger de ne pas pratiquer fort exactement l'amour du prochain.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ceux qui soutiennent le plus chaudement la nécessité de l'amour de Dieu, sont justement ceux qui nous en fournissent le moins de motifs : ils affectent de le peindre comme un maître si terrible, qu'ils en inspirent plutôt la terreur que l'amour.

Une seconde question est de savoir si toute action qui n'est pas faite par un motif d'amour de Dieu est un péché, comme l'ont soutenu quelques théologiens, qui prétendaient puiser cette doctrine dans saint Augustin.

On leur a répondu que, selon le concile de Trente, sess. 6, *de Justific.*, c. 6, les sentiments de foi, d'espérance, de crainte de Dieu, sont non-seulement louables, mais utiles, puisqu'ils nous disposent à la justification; donc les actions faites par ces motifs seuls ne sont pas des péchés, à plus forte raison celles qui ont pour motif la reconnaissance des bienfaits de Dieu.

Saint Augustin a nommé *charité* le bon vouloir, la bonne intention, même dans un païen. *Op. imperf.*, l. 3, n. 114 et 163. C'est donc une erreur de penser que ce saint docteur a regardé comme péché toute action qui n'a pas pour motif la *charité* proprement dite.

De ce passage l'on conclut que les actions même qui n'ont pour principe que la vertu morale, telle que pouvait l'avoir un païen, sont bonnes et louables, quoique non méritoires pour le salut; selon saint Augustin, Dieu en a souvent inspiré aux païens, et les en a récompensés. *L. de Gratia Christi*, c. 24, n° 25; *in Ps.* 68, *Serm.* 2, n° 3; *Epist.* 93 *ad Vincent. Rogat.*,

n° 9, lib. 4; *contra duas Epist. Pelag.*, c. 6, n° 13; *de Civit. Dei*, lib. 5, c. 19 et 24. C'est la doctrine formelle de l'Ecriture sainte. *Esther*, c. 14, ℣ 13; c. 15, ℣ 11; *Esdr.*, c. 1, ℣ 1; c. 6, ℣ 22; c. 7, ℣ 27; *Ezech.*, c. 29, ℣ 18 et suivants, etc. Or Dieu ne peut inspirer ni récompenser des péchés.

Entre les motifs louables de nos actions, les uns sont naturels, les autres surnaturels ; et entre ces derniers il y en a d'autres que la *charité* proprement dite. Les motifs naturels, louables, tels que la pitié et la commisération, l'amour de nos semblables et de la patrie, les sentiments d'honneur, etc., sont un exercice légitime des facultés que Dieu a mises en nous, et des penchants qu'il nous a donnés; ces motifs peuvent donc rendre les actions d'un païen dignes de récompenses en ce monde, puisqu'il ne peut pas en être récompensé dans l'autre. Penser que les actions d'un chrétien faites par les mêmes motifs, lui seront méritoires dans l'autre monde, par un privilége attaché au caractère de chrétien, et par la participation aux mérites de Jésus-Christ, ce serait s'approcher beaucoup du semi-pélagianisme; mais de ce qu'elles ne sont pas méritoires, il ne s'ensuit pas que ce soient des péchés.

Dans un chrétien, les motifs naturels n'excluent point les motifs surnaturels, quoique nous ne puissions apercevoir en même temps plusieurs motifs différents. Tantôt l'humanité agira la première, tantôt ce sera la *charité*; mais le chrétien peut passer d'un de ces motifs à l'autre, se les rappeler successivement, et sanctifier l'un par l'autre. Alors l'action est très-bonne, quel que soit le motif qui a influé le premier; mais l'action n'est méritoire pour un chrétien, qu'autant qu'elle vient d'un motif surnaturel inspiré par le mouvement de la grâce.

Un moyen de donner à nos actions tout le mérite possible, est de perfectionner, par des actes d'amour de Dieu anticipés, nos pensées et nos intentions subséquentes, de demander souvent à Dieu de suppléer ce qui manque à nos actions, lorsque les motifs naturels pourront prévenir les motifs surnaturels. L'habitude de l'amour de Dieu dans le cœur d'un chrétien supplée sans cesse aux actes d'amour particulier; elle influe sur ses actions sans qu'il s'en aperçoive, de même que l'amour habituel que nous avons pour nos parents, pour nos amis, pour notre patrie, etc. Il faut donc nous attacher à fortifier en nous la *charité* habituelle, par la prière, par les bonnes œuvres, par la fréquentation des sacrements, par le souvenir des bienfaits de Dieu, etc. Mais nous n'aurons le bonheur d'aimer Dieu selon toute l'étendue de nos facultés que dans le ciel; c'est dans le sein de Dieu que se fera la consommation de la *charité* du chrétien et du bonheur de l'homme. Ici-bas nous avons deux règles : selon Jésus-Christ lui-même, celui qui garde les commandements de Dieu est celui qui l'aime véritablement; et selon saint Jean, personne n'aime véritablement Dieu, que celui qui aime ses frères. *Joan.*, c. 14, ℣ 21, 23, 24; *I Joan.*, c. 4, ℣ 20 et 21. C'est à quoi il faut nous en tenir.

Quelques incrédules ont poussé l'entêtement jusqu'à soutenir qu'il est impossible d'aimer un Dieu tel que la religion nous le représente, c'est-à-dire, un Dieu redoutable qui punit le crime pendant toute l'éternité. Mais si Dieu ne punissait pas le crime, sur quoi fondés espérerions-nous qu'il récompensera la vertu? Cette double fonction est le caractère essentiel d'un Dieu législateur, et l'une n'entre pas moins que l'autre dans la notion de la *justice*. S'il n'y avait pas une justice divine à craindre, ce monde ne serait pas habitable, les méchants seuls y seraient les maîtres, la vertu serait sans espérance et sans motifs. Dieu ne serait donc plus aimable pour les bons, s'il n'était pas redoutable pour les méchants.

Nous concevons très-bien qu'un mauvais cœur, qui met son bonheur à satisfaire des passions vicieuses, ne peut pas aimer Dieu. Mais il lui est utile de le craindre; et lorsqu'il pourra enfin se résoudre à mettre son bonheur dans la vertu, il le trouvera aussi dans l'amour de Dieu.

Charité se prend encore pour l'a-

mour que Dieu témoigne aux hommes. Dieu, dit saint Paul, a fait éclater sa *charité* envers nous, en ce que Jésus-Christ est mort pour nous, lorsque nous étions encore pécheurs. *Rom.*, c. 15, ℣ 8. De même que la *charité* de Dieu envers nous éclate par des bienfaits, ainsi notre amour pour Dieu et pour le prochain doit se prouver par nos cœurs.

Charité à l'égard du prochain. Jésus-Christ en a renouvelé la loi : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Il explique ce qu'il entend sous le nom du *prochain*, en y comprenant même les étrangers et les ennemis. *Luc.*, c. 10, ℣ 29. Il nous apprend en quoi cet amour consiste : *Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent. Luc.*, c. 6, ℣ 31. Il se donne lui-même pour modèle : *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. Joan.*, c. 13, ℣ 34. Il nous montre le motif : *Aimez vos ennemis, afin que vous soyez les enfants du Père céleste qui fait du bien à tous. Matth.*, c. 5, ℣ 45. Pouvait-il mieux développer le précepte de la charité?

Ce précepte renferme donc non-seulement les sentiments de bienveillance, mais toutes les actions qui en sont la preuve : les bienfaits, les secours, les conseils, la douceur, la commisération, l'indulgence pour les défauts d'autrui, l'oubli des injures, la crainte d'humilier et de contrister nos semblables : nous exigeons tout cela pour nous; si on nous le refuse, nous nous plaignons; nous le devons donc aux autres.

Quelques incrédules ont prétendu que ces maximes de l'Evangile sont obscurcies par d'autres, où il est dit qu'un disciple de Jésus-Christ doit *haïr* son père, sa mère, ses proches, sa femme, ses enfants, *sa propre vie*, pour Dieu et pour l'Evangile. Ces dernières paroles auraient dû leur ouvrir les yeux. Qu'est-ce que *haïr sa propre vie*, sinon être prêt à la sacrifier lorsque cela est nécessaire pour obéir à Dieu et pour rendre témoignage à l'Evangile ? Donc, haïr son père et sa famille, c'est aussi être prêt à les quitter, lorsque Dieu l'ordonne, et pour aller prêcher au loin l'Evangile. Voilà ce que les apôtres ont été obligés de faire, et Jésus-Christ avait droit de l'exiger. Mais les apôtres n'ont pu témoigner à leurs proches une affection plus solide qu'en leur assurant la protection d'un bienfaiteur tel que Jésus-Christ.

Une preuve qui démontre que les maximes du Sauveur ont été bien entendues, c'est la *charité* universelle et héroïque des premiers chrétiens. « Nous connaissons, dit saint Clément » de Rome, plusieurs d'entre nous » qui se sont mis dans les chaînes » pour en tirer ceux qui y étaient dé» tenus: plusieurs se sont faits es» claves, et ont employé le prix de » leur liberté à nourrir les pauvres. » *Epist. I*, n° 7. Plusieurs ont bravé la mort pour donner des secours aux martyrs. Pendant la peste qui ravagea l'empire romain l'an 252, et qui dura dix ans, les chrétiens soignèrent non-seulement leurs frères, mais les païens, pendant que ceux-ci abandonnaient leurs malades. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, liv. 7, ch. 22; Ponce, *Vie de saint Cyprien*. Julien convient que les chrétiens nourrissaient leurs pauvres et ceux du paganisme. *Lettre* 49 *à Arsace*. Saint Jean Chrysostome atteste que leur *charité* est ce qui a le plus contribué à convertir les païens. *Préface sur l'épître aux Philippiens.*

Pendant la peste noire de l'an 1348, l'on vit les religieuses hospitalières et les moines renouveler les exemples de *charité* héroïque dont a parlé saint Cyprien ; l'on a vu des évêques vendre jusqu'aux vases sacrés pour racheter des esclaves.

La persévérance de cette vertu dans le Christianisme est prouvée par la multitude d'établissements de *charité* qui y subsistent, et dont les nations infidèles n'ont point donné d'exemple. Les hôpitaux pour les maladies, pour les vieillards, pour les incurables, pour les enfants trouvés, pour les orphelins, pour les invalides, pour les insensés, pour les voyageurs ; les maisons d'éducation pour les deux sexes, de travail pour tous les âges, de retraite pour les personnes infirmes ; les écoles de *charité*, les confréries qui assistent les pauvres, les prisonniers, les criminels condamnés à mort ; les fondations d'au

mônes, les monts-de-piété, la rédemption des captifs, etc. Tel est l'ouvrage de la *charité* chrétienne.

Un de nos philosophes incrédules convient que dans la seule ville de Rome il y a au moins cinquante maisons de *charité* de toute espèce ; on pourrait en compter un plus grand nombre à Paris, et il en est de même des autres villes du royaume à proportion. Il en conclut que l'homme n'est point naturellement méchant, mais bon et bienfaisant. Il l'est, sans doute, lorsque la religion le rend tel ; mais pourquoi cette bonté ne se montre-t-elle point ailleurs avec autant d'éclat que dans le Christianisme? Nos philosophes ne nous en disent point la raison.

De nos jours ils ont voulu substituer au terme *charité* celui *d'humanité ;* mais nous n'avons encore vu aucun philosophe se consacrer, par humanité, aux bonnes œuvres dont nous venons de parler ; lorsque l'humanité philosophique aura fait autant de bien que la *charité*, nous verrons laquelle des deux mérite la préférence. La pompe avec laquelle *l'humanité* fait annoncer au public ses libéralités, est déjà d'un très-mauvais augure.

On a fait plus : nos dissertateurs politiques ont pris la peine de décrier toutes les fondations et les établissements de *charité* comme des institutions imprudentes et pernicieuses, qui produisent plus de mal que de bien, qui sont l'ouvrage de l'ignorance et de la vanité : nous réfuterons leurs réflexions ailleurs. *Voyez* FONDATION, HOPITAL.

Ce serait déjà une erreur grossière de borner les devoirs de la *charié* au seul précepte de l'aumône ; c'en est encore une plus scandaleuse d'enseigner, comme on l'a fait, que l'aumône même n'est point un précepte rigoureux, mais un simple conseil. Est-ce *l'humanité* qui a dicté cette décision?

On objecte que l'aumône nourrit la fainéantise, et souvent entretient le libertinage des pauvres. Soit. Si avant de faire une bonne œuvre on voulait prévoir les divers abus que l'on en peut faire, les inconvénients qui peuvent en arriver, le mérite ou l'indignité de ceux qui en profiteront etc., on n'en ferait jamais aucune, puisqu'il n'en est aucune de laquelle on ne puisse abuser. La malice humaine trouve toujours plus de moyens pour faire du mal, que la *charité* la plus prudente ne pourra prendre de précautions pour le prévenir.

Lorsque Dieu jugera nos œuvres, il nous demandera compte du bien que nous avons pu faire, et non du mal que nous n'avons pas pu empêcher. Il faut donc nous en tenir à la leçon de saint Paul, faire le bien sans nous lasser et sans nous rebuter jamais, *Galat.*, c. 6, ỳ 9 ; II *Thess.*, c. 3, ỳ 13 ; et laisser à Dieu et à ceux qui tiennent sa place ici-bas, le soin de punir ou de réprimer le mal. *Voyez* AUMÔNE.

Un déiste célèbre a compris que les devoirs de la *charité* ne se bornent point à faire l'aumône. Combien de malheureux, dit-il, combien de malades ont plus besoin de consolation que d'aumônes! Combien d'opprimés à qui la protection sert plus que l'argent ! Raccommodez les gens qui se brouillent, prévenez les procès ; portez les enfants au devoir, les pères à l'indulgence ; favorisez d'heureux mariages, empêchez les vexations, employez, prodiguez le crédit de vos amis en faveur du faible à qui on refuse justice, et que le puissant accable ; déclarez vous hautement le protecteur du malheureux ; soyez juste, humain, bienfaisant ; ne faites pas seulement l'aumône, faites la *charité*; les œuvres de miséricorde soulagent plus de maux que l'argent : aimez les autres et ils vous aimeront ; servez-les, et ils vous serviront ; soyez leur père, et ils seront vos enfants.

Il serait aisé de faire voir que l'Écriture sainte nous commande en particulier tous ces devoirs de *charité*, et que sans ces leçons divines nous ne connaîtrions pas mieux cette morale que les anciens philosophes, auxquels Lactance reproche de n'avoir prescrit ces mêmes devoirs par aucun précepte. *Divin. instit.*, l. 10, c. 6.

CHARITÉ, est le nom de plusieurs ordres religieux. Le plus connu parmi nous est celui des *frères de la charité*,

institué par saint Jean de Dieu pour le service des malades. Léon X l'approuva comme une simple société en 1520 ; Pie V lui accorda quelques privilèges ; Paul IV le confirma en 1617 en qualité d'ordre religieux. Outre les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, ces religieux font le vœu de s'employer au service des malades. Ils ne font point d'études et n'entrent point dans les ordres sacrés ; s'il se trouve parmi eux un prêtre, il ne peut jamais parvenir à aucune dignité de l'ordre. Le B. Jean de Dieu, leur fondateur, allait tous les jours à la quête pour les malades, en criant : *Faites bien, mes frères, pour l'amour de Dieu;* c'est pourquoi le nom de *fate ben, fratelli,* leur est demeuré en Italie.

Malgré les préventions des philosophes incrédules contre les ordres religieux en général, ils n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à celui-ci. Il semble avoir été institué exprès à la naissance du protestantisme, pour démontrer contre les réformateurs l'utilité et la nécessité des vœux monastiques. Des hommes à gages rendraient-ils des services aussi constants, aussi généreux, aussi purs, que les *frères de la charité?* et sans le vœu par lequel ils s'y engagent, auraient-ils le courage d'y employer toute leur vie ? La prétendue réforme, avec ses belles idées de perfection, a-t-elle trouvé un moyen de suppléer aux bonnes œuvres pratiquées par les religieux hospitaliers ? Il est d'autres ordres que celui-ci, et qui rendent les mêmes services : nous en parlerons sous leurs noms particuliers. Ce n'est point la philosophie qui les a fondés, c'est la *charité* chrétienne. *Voyez* Hospitaliers.

Charité (Sœurs de la). Communautés de filles instituées par saint Vincent de Paule, avec le secours de Mme Le Gras, pour assister les malades dans les hôpitaux et dans les maisons particulières, visiter les prisonniers, élever les enfants trouvés, tenir les écoles pour les pauvres filles. Elles ne font que des vœux simples et pour un temps borné ; elles peuvent quitter leur congrégation quand elles le jugent à propos.

Cet institut, l'un des plus utiles qui ait jamais été établi, a un grand nombre de maisons ou d'hospices dans la seule ville de Paris, où il remplit les divers objets de sa fondation. Il en possède à proportion dans les autres villes du royaume, et il a quelques maisons en Allemagne et en Pologne ; partout ces vertueuses filles font bénir la mémoire des fondateurs.

On doit comprendre sous le nom de *filles de la charité,* plusieurs autres congrégations qui remplissent les mêmes fonctions que celle-ci, soit en France, soit ailleurs. *Voyez* Hospitalières.

Charité (Dames de la). On appelle ainsi, dans les différentes villes du royaume, les dames pieuses qui s'assemblent pour s'occuper des moyens de soulager les pauvres, pour recueillir les aumônes qu'elles font ou qu'elles procurent, et pour les distribuer avec prudence.

Si l'exemple des souverains est capable de donner du relief à une bonne œuvre, celle-ci est devenue plus respectable par cette raison. Tous les mois la reine tient chez elle une assemblée de *charité;* par son exemple, et en quêtant elle-même pour les pauvres, elle engage les dames de la cour à faire des aumônes, et les remet aux curés des paroisses pour en faire la distribution.

Quelques précautions que l'on prenne pour mettre à couvert de tout reproche cette manière d'exercer la *charité,* il est rare que l'on y réussisse, souvent elle donne lieu à des murmures. On dit que dans les recherches qui se font pour connaître les besoins et la conduite des pauvres, il entre de la curiosité et de l'imprudence, qu'il y a de la prédilection dans la distribution des aumônes, que souvent elles sont refusées à ceux qui en sont le plus dignes, et prodiguées à ceux qui les méritent le moins, etc. Jusqu'où ne pousse-t-on point la témérité et la malignité des soupçons ?

C'est donc le sort de toutes les bonnes œuvres, d'essuyer des censures ; mais celles-ci ne devraient jamais partir de la plume des philoso-

phes, qui se donnent pour les défenseurs de la morale et de l'humanité. Faut-il s'abstenir de faire le bien, par la crainte d'être blâmé? Non, sans doute. Saint Pierre dit aux fidèles : « Ayez une sage conduite au milieu » des ennemis de la religion, afin que » ceux-mêmes qui vous peignent » comme des malfaiteurs, soient for- » cés, par l'examen de vos bonnes » œuvres, à glorifier Dieu. » *I. Petr.*, c. 2, ℣ 12. BERGIER.

CHARMA (Antoine). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — M. *Charma*, né en 1801, dut à l'amitié de M. Cousin d'être nommé, après 1830, professeur à la faculté de théologie de Caen, où il se fit remarquer par de brillantes leçons. Il fut accusé, sous Louis-Philippe, de matérialisme, parce qu'il soutenait que la pensée n'était point incompatible avec la matière ; mais si l'on professe avec Leibnitz que la matière est composée de monades indivisibles, on peut soutenir une pareille thèse sans être matérialiste; bien au contraire, on sera alors spiritualiste au degré suprême, puisqu'il s'en suivra que les éléments de la matière seront eux-mêmes spirituels, et par conséquent qu'il n'existera élémentairement que des esprits. D'un autre côté, la foi catholique n'oblige pas plus à professer la théorie de Descartes que celle de Leibnitz sur la nature essentielle des corps. Beaucoup de bruit s'était fait, à ce propos, assez injustement autour de la chaire de M. *Charma*; le temps a tout calmé, et, depuis longues années, on ne parle plus de ce professeur.

Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les bases et les développements de la moralite humaine*, 1834, in-8 ; *Leçons de philosophie sociale et de logique*, 1838 à 1840, 2 vol. in-8°; *Essai sur la philosophie orientale*, 1842, in-8° ; *Réponses aux questions de philosophie*, 1837, in-8°, faisant partie d'un *manuel du Baccalauréat*, traduites en portugais et adoptées dans une province du Brésil pour l'enseignement; *Du sommeil*, 1851 in-8° ;, notices biographiques sur *Fontenelle*, *Lanfranc*, *Saint-Anselme*, etc ; beaucoup de mémoires et de brochures archéologiques sur la ville de Caen et toute la Normandie. LE NOIR.

CHARMES, paroles magiques, auxquelles on attribue la vertu de produire des effets merveilleux et surnaturels. Ce mot vient du latin *carmen*, qui signifie non-seulement des vers ou de la poésie, mais une formule de paroles déterminées dont on ne doit pas s'écarter : on nommait ainsi les lois, les formules des jurisconsultes, les déclarations de guerre, les clauses d'un traité, les évocations des dieux, etc. Tite-Live appelle *lex horrendi carminis* la sentence qui condamnait à mort Horace, meurtrier de sa sœur.

Le *charme* est distingué de l'*enchantement*, en ce que celui-ci se faisait par des chants ; mais souvent l'on a confondu l'un avec l'autre : on s'est encore servi de ces deux mots pour exprimer un *maléfice* ; il y a cependant une différence à mettre entre ces termes : voyez-les à leur place.

Comment a-t-on pu se persuader qu'il y a des paroles efficaces, à la prononciation desquelles est attachée une vertu particulière, et qui peuvent opérer des prodiges ? Il ne sert à rien d'attribuer à l'ignorance des peuples une erreur aussi commune ; l'ignorance ne produit rien sans une raison bonne ou mauvaise, solide ou apparente ; il faut la chercher, afin de ne pas confondre le vrai avec le faux, les usages légitimes avec les abus.

Tous les hommes ont connu une divinité quelconque, et lui ont adressé des prières; ces prières, toujours conçues à peu près en mêmes termes, ont passé des pères aux enfants, et ont été retenues par ceux-ci avec un sentiment de respect. Lorsqu'un homme a vu ses vœux exaucés, et a reçu de Dieu un bienfait qu'il avait désiré avec ardeur, il a pu croire aisément que sa formule de prière, souvent répétée, avait eu par elle-même la vertu d'intéresser la Divinité, et de produire l'effet qu'il avait souhaité. Ainsi, l'on voit encore dans quelques familles certaines prières conservées par tradition, et auxquelles les membres de cette famille ont une dévotion et une confiance parti-

culières, parce qu'ils les ont reçues de leurs pères. Cette confiance n'a rien de superstitieux, lorsqu'elle n'est pas excessive, et que la formule ne renferme d'ailleurs aucune erreur.

Après la naissance du polythéisme, les formules d'invocation devinrent plus importantes et plus sujettes aux superstitions; celle qui était propre à tel dieu, ne convenait pas à un autre ; chaque dieu avait son département et son pouvoir particulier ; il fallait que l'invocation y fût analogue. On fut donc obligé de multiplier les formules, et leur différence devint une espèce de grimoire. Toute personne qui crut avoir reçu de tel dieu ce qu'elle lui avait demandé par telle formule, s'imagina que l'efficacité de sa prière était attachée aux paroles ; que si on les changeait, la prière n'aurait aucun effet. Le même préjugé s'introduirait encore dans le Christianisme, si l'on n'avait pas soin de répéter souvent au peuple la leçon que Jésus-Christ nous a faite, savoir : que le mérite de la prière dépend de l'affection du cœur, et non de la multitude ou de la tournure des paroles. *Matth.*, c. 6, ℣ 7, etc.

La fourberie des imposteurs contribua, sans doute, à confirmer l'erreur des païens; un homme qui se vantait de guérir les maladies, affecta, pour donner plus d'importance à son art et de crédit à ses remèdes, d'y joindre des invocations et des conjurations, de les exprimer en termes barbares ou dans une langue inconnue, afin d'étonner les ignorants. Comme, selon la croyance du paganisme, les biens et les maux, la santé et la maladie, la prospérité et les malheurs, venaient des génies, des démons bons ou mauvais, qui disposaient du sort des hommes; les charlatans prétendirent que ces génies leur étaient soumis, étaient forcés d'obéir à leurs conjurations; que par l'entremise de ces esprits on pouvait guérir toutes sortes de maladies, ou les donner aux hommes et aux animaux, faire tomber la grêle ou la foudre, exciter des tempêtes, etc. Ainsi s'établit chez toutes les nations la confiance aux *charmes* ou aux paroles efficaces. Lorsque ces paroles étaient imprimées ou gravées, on les nommait *caractères;* quand on les portait sur soi comme un préservatif, c'était une *amulette*. *Voyez* ces termes.

On sait à quel excès les païens poussaient l'entêtement sur ce point; ils croyaient que les magiciens ou sorciers pouvaient, par leurs conjurations, forcer la lune à descendre du ciel : *Carmina vel cœlo possunt deducere lunam.* En effet, puisque suivant la croyance des philosophes mêmes, la lune était un être animé, un génie féminin que l'on nommait *Hécate* ou *Diane*, pourquoi n'aurait-elle pas été sensible aux invocations ou aux *charmes* des magiciennes ? Pourquoi Jupiter, maître du tonnerre, aurait-il refusé d'accorder un coup de foudre à ceux qui avaient trouvé le secret de lui plaire par quelques paroles qu'il aimait à entendre ? Ainsi, la magie en général, et toutes ses espèces, tenaient essentiellement au système du polythéisme et à la philosophie des païens. *Voyez* MAGIE.

Selon l'opinion des stoïciens, les noms ne sont pas arbitraires ; ils viennent de la nature, et ils ont par eux-mêmes une certaine force. Origène avait adopté ce sentiment des stoïciens, ou du moins il s'en sert pour réfuter Celse ; il soutient, contre ce philosophe, qu'il n'est pas indifférent de donner à Dieu les noms sous lesquels il s'est désigné lui-même dans les livres saints, ou de l'appeler *Jupiter*, *Zeus*, le *Ciel*, etc., comme faisaient les païens. Il avait raison pour le fond, puisque ç'aurait été donner lieu de confondre le vrai Dieu avec des démons imaginaires ; mais il le prouvait par un mauvais argument toujours tiré de la philosophie stoïcienne : c'est que les noms dont se servent les enchanteurs et les magiciens n'ont plus de vertu quand on les change et qu'on les traduit dans une autre langue. Jamblique pensait de même. Platon était persuadé que les noms primitifs des choses étaient de l'invention des dieux. Origène, *contre Celse*, l. 1, n, 24 ; l. 5, n. 45, *Notes de Spencer.* Ainsi, l'efficacité de certains noms était un dogme philosophique dont les meilleures têtes

d'Athènes et de Rome étaient prévenues.

On ne trouve rien dans l'Ecriture sainte qui ait pu contribuer à établir cette erreur ; nous ne voyons dans l'histoire des patriarches aucune formule d'invocation ni de conjuration : chez les Juifs, aucun nom n'était sacré que celui de Dieu ; ceux des anges exprimaient leur fonction. Les écrivains qui ont avancé que les Juifs ont poussé aussi loin que les autres peuples la superstition des *charmes*, se sont trompés ; cela ne peut être arrivé aux Juifs que quand ils se livraient à l'idolâtrie de leurs voisins ; ou l'on a confondu les Juifs des derniers siècles, infectés des erreurs égyptiennes et chaldéennes, avec les anciens Juifs instruits par Moïse et par les prophètes. Il leur était sévèrement défendu par leurs lois d'avoir recours aux *charmes* et aux *enchantements*. *Deut.*, c. 18, ℣ 11. C'est un des crimes que l'Ecriture reproche à l'impie Manassès. *II. Paral.*, c. 33, ℣ 6. Moïse, de la part de Dieu, avait prescrit aux prêtres une formule pour bénir le peuple, *Num.*, c. 6, ℣ 22 ; mais elle est conçue dans les termes les plus simples, et Dieu avait promis de l'exaucer.

Par la lumière de l'Evangile, le monde fut désabusé du prétendu pouvoir des divinités païennes, et apprit à n'attendre des bienfaits que de Dieu seul. Nous savons que Jésus-Christ a vaincu les puissances infernales, et que la seule présence d'un chrétien a souvent suffi pour déconcerter toutes leurs opérations. Cependant il s'est encore trouvé des hommes assez pervers et assez impies pour vouloir opérer des prodiges par l'intervention du démon, et se persuader que les esprits infernaux obéissaient aux *charmes*, aux invocations, aux conjurations qu'on leur adresse : il y a eu des siècles dans lesquels cette abomination n'était que trop commune. Ces prétendus *charmes* étaient ordinairement un mélange sacrilége du nom de Dieu, des paroles de l'Ecriture sainte, du signe de la croix, avec des mots barbares, des noms de démons, etc. Plusieurs sectes d'hérétiques ont fait profession de magie ; l'Eglise n'a pas cessé de lancer des anathèmes contre eux et contre leurs imitateurs : c'était un reste de paganisme qui s'est perpétué par la malice obstinée des hommes. On peut voir dans le *Traité des superstitions de Thiers*, l. 6. c. 1, avec quelle sévérité les Pères de l'Eglise, les conciles, les statuts synodaux de divers diocèses ont défendu toutes ces pratiques abominables ; et dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*, les lois par lesquelles elles ont été proscrites et punies.

Jésus-Christ nous a enseigné une formule de prière ; mais elle s'adresse à Dieu, et il nous avertit que l'efficacité de la prière en général dépend de l'affection du cœur. Saint Paul exhorte les fidèles à prier de cœur et d'esprit, de manière qu'ils entendent ce qu'ils disent. *I. Cor.*, c, 14, ℣ 15. Nous savons que Dieu connaît nos désirs et les plus secrètes pensées de notre âme. *Ps.* 10, ℣ 17, etc. Jésus-Christ par lui-même a institué la forme du baptême et de l'eucharistie ; par ses apôtres le rit et les paroles des autres sacrements ; mais il est Dieu, il a eu le pouvoir d'attacher à ces paroles telle vertu et telle efficacité qu'il lui a plu. L'Eglise a institué des formules d'invocation, de bénédiction, d'exorcismes, de conjuration, mais elle nous avertit que leur efficacité vient des mérites de Jésus-Christ, de la foi, de la confiance, des saintes dispositions de ceux auxquels on les applique. Les incrédules, qui ont affecté de comparer ces rites et ces formules aux *charmes* et à la théurgie des païens, n'ont fait qu'une raillerie insipide, répétée d'après Celse et Julien ; quelques protestants, qui se la sont permise, ont oublié qu'eux-mêmes se croient obligés à observer la forme du baptême et de la cène que Jésus-Christ a prescrite.

De même qu'il a été nécessaire, dans la société civile, d'établir, et pour ainsi dire, de consacrer des formules pour la validité des contrats, des testaments, des procédures, des arrêts, sans lesquelles tous ces actes sont censés nuls, il a fallu aussi en instituer dans la religion, afin de prévenir les erreurs, les indécences et les absurdités qui pourraient naître de

l'ignorance, de la négligence ou du caprice des ministres de l'Eglise; il n'y a pas plus de magie ni de superstition dans les unes que dans les autres : l'uniformité n'est pas moins nécessaire dans le culte que dans la croyance. *Voyez* THÉURGIE.

BERGIER.

CHARTREUX, ordre religieux institué par saint Bruno, chanoine de Reims, l'an 1085, et remarquable par l'austérité de sa règle. Elle oblige les religieux à une solitude perpétuelle, à l'abstinence de la viande, même en cas de maladie dangereuse ou mortelle, et au silence absolu, excepté en certains temps marqués.

Un philosophe célèbre qui ne pouvait leur retuser des éloges, y a joint cependant deux restrictions malignes : « C'est, dit-il, le seul ordre ancien » qui n'ait jamais eu besoin de ré» forme; il est peu nombreux, trop » riche à la vérité, pour des hommes » séparés du siècle ; mais, malgré ces » richesses, consacrés sans relâche» ment au jeûne, au silence, à la » prière, à la solitude, tranquilles » sur la terre, au milieu de tant d'a» gitations dont le bruit vient à peine » jusqu'à eux, et ne connaissant les » souverains que par les prières où » leurs noms sont insérés. Heureux » si des vertus si pures et si persé» vérantes pouvaient êtres utiles au » monde ! »

Jusqu'à présent l'on n'a pas accusé les *chartreux* de faire un mauvais usage de leurs richesses, ni de refuser du secours aux malheureux. Nous ne croirons jamais que l'exemple des vertus pures et persévérantes soit inutile au monde; il n'est nulle part plus nécessaire que dans la capitale du royaume.

Voilà donc un ordre religieux qui depuis sept cents ans persévère dans la ferveur de sa première institution : preuve assez convaincante de la sagesse et de la sainteté de la règle qu'il observe. C'est donc à tort que les censeurs de la vie monastique ont répété cent fois que la prétendue perfection à laquelle aspirent les religieux, est incompatible avec la faiblesse humaine; que leurs fondateurs ont été des enthousiastes imprudents; que la vie du cloître est un suicide lent et volontaire, etc. M. de Rancé, abbé de la Trappe, voulut prouver que les *chartreux* s'étaient relâchés de l'extrême austérité qui leur était prescrite par les constitutions de Guigues I[er], leur cinquième général; mais D. Innocent Masson, élu général en 1675, dans une réponse à M. de Rancé, a fait voir que les prétendues *constitutions* ou *statuts* de Guigues, n'étaient que des coutumes qu'il avait compilées, et qui ne devinrent des lois que longtemps après.

En effet, saint Bruno ne laissa aucune règle écrite à ses religieux. Guigues, élu l'an 1110, mit par écrit les coutumes et les usages de l'ordre; et ce fut Basile, huitième général, élu l'an 1151, qui dressa leurs constitutions, telles qu'elles furent approuvées par le saint Siége. Les *chartreux* ont donné à l'Eglise plusieurs saints prélats, et un grand nombre de sujets illustres par leur doctrine et par leur piété. Leur général ne prend que le titre de *prieur de la grande chartreuse.* D. Petreïus, *chartreux*, a fait imprimer la bibliothèque des écrivains de son ordre à Cologne, en 1609, *in*-8°.

Brucker s'est attaché à prouver, contre D. Mabillon, que saint Bruno fondateur des *chartreux*, avait été disciple du fameux Bérenger, hérétique, condamné pour avoir nié la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie Qu'importe le fait, dès qu'il est certain que saint Bruno a réfuté expressément Bérenger dans son commentaire sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens, c. 11, et qu'avant de mourir il fit la profession de foi la plus formelle du dogme catholique touchant la présence réelle? *Vie des Pères et des Martyrs*, tome 9, pag. 466. Voilà deux faits que Brucker n'aurait pas dû passer sous silence; mais il n'en a rien dit, afin de laisser soupçonner que saint Bruno pensait probablement comme Bérenger touchant l'Eucharistie. *Hist. philosoph.* tom. 3, pag. 662.

On sait que l'histoire de la conversion de saint Bruno, causée par la déclaration prétendue d'un chanoine

mort, qui révéla qu'il était damné, est une fable dont plusieurs critiques ont prouvé la fausseté, et qui n'a été publiée que cent cinquante ans après la mort de saint Bruno. Son ordre possède 172 maisons, divisées en seize provinces ; la ferveur de ses religieux est la même dans les divers États de l'Europe. Il y en a, dit-on, 70 en France ; l'auteur du *Dictionnaire géographique* est d'avis qu'il faut les supprimer, de peur, sans doute, que l'exemple des vertus pures et persévérantes de ces religieux ne devienne contagieux, et ne prouve trop clairement l'absurdité de la morale philosophique. BERGIER.

CHARTREUSES, religieuses dont l'institut est assez peu connu. Ce que l'on en sait, est que le premier monastère de *chartreuses* paraît avoir été fondé pendant la vie du B. Guigues, vicaire général de l'ordre. Il n'y en a plus à présent que cinq monastères. *Prémol*, à deux lieux de Grenoble, fondé l'an 1234 par Béatrix de Montferrat, épouse du dauphin André. *Melun*, dans le Faussigny en Savoie, diocèse de Genève, fondé en 1288. *Salette*, sur le bord du Rhône, dans la baronnie de la Tour, fondé par le dauphin Humbert Ier, Anne son épouse, et Jean leur fils, l'an 1299. Marie de Viennois leur fille s'y fit religieuse, et en fut prieure. *Gosné*, au diocèse d'Arras, fondé par l'évêque Thierry Hérisson, en 1308. *Bruges*, fondé en 1344.

Les *chartreuses* se conforment en toutes choses, autant qu'il est possible aux religieux de ce saint ordre, tant pour l'office divin, les rites et les cérémonies de l'Eglise, que pour les abstinences, les jeûnes, le silence et les autres austérités, excepté qu'elles mangent toujours en commun et dans un même réfectoire.

Avant le concile de Trente, elles faisaient profession à l'âge de douze ans, et allaient au *spaciement* avec les chartreux leurs directeurs et les convers. Le nombre des religieuses était fixé dans chaque maison; elles ne prenaient point de dot, et ne recevaient de sujets qu'autant que le monastère pouvait en entretenir. A présent elles reçoivent des dots, ne sortent point de leur clôture pour aller au *spaciement*, et ne font profession qu'à dix-huit ans.

Comme les chartreux ont conservé les anciens rites de l'Eglise, les *chartreuses* ont aussi retenu l'usage de la consécration des vierges, marqué dans les anciens pontificaux ; elles ne la reçoivent qu'à l'âge de vingt-cinq ans, et conservent le voile blanc jusqu'à ce temps-là. Cette cérémonie se fait par l'évêque, qui leur donne l'étole, le manipule et le voile noir, en prononçant les mêmes paroles que dans l'ordination des diacres et des sous-diacres. Elles portent ces ornements le jour de leur consécration, à leur année de jubilé, c'est-à-dire, à la cinquantième année de religion, et on les enterre avec ces mêmes ornements.

Les prieures et les religieuses promettent obéissance au chapitre général de l'ordre, et y envoient tous les ans une nouvelle promesse de soumission ; les prieures sont encore tenues d'obéir au Père vicaire qui dirige leur maison ; les simples religieuses et les converses sont soumises à la prieure et au vicaire. Celui-ci vit ordinairement avec quatre ou cinq religieux, tant prêtres que convers.

Les monastères de *chartreuses* ont leurs enceintes et leurs limites fixées comme ceux des religieux : par les derniers statuts, il est défendu aux prieures et aux vicaires d'envoyer les religieux hors de ces enceintes sans permission du chapitre général. Par les statuts qui furent recueillis en 1368 par le général D. Guillaume Rainaldi, en 1581 par D. Bernard Gorasse, et confirmés par le pape Innocent XI, il est aussi défendu d'ériger de nouveaux monastères de *chartreuses*, ou d'en incorporer à l'ordre, sans doute parce qu'un plus grand nombre deviendrait à charge aux religieux.

L'habit des *chartreuses* est une robe de drap blanc, une ceinture, un scapulaire attaché aux deux côtés par des bandes, un manteau blanc, comme ceux des chartreux ; leur voile et leur guimpe sont semblables à ceux des autres religieuses. Elles ne parlent

jamais aux séculières, même à leurs proches parentes, que le voile baissé, accompagnées de la prieure ou de quelque autre religieuse. On a cependant modéré pour elles la rigidité du silence et la solitude des cellules.

BERGIER.

CHASSE. *Voyez* RELIQUES.

CHASTETÉ, vertu morale et chrétienne, qui consiste à réprimer et à modérer les désirs déréglés de la chair. Il est dangereux de blesser cette vertu, lorsqu'on en parle sur un ton trop philosophique; c'est une faute que l'on peut reprocher aux protestants et aux incrédules. Au mot CÉLIBAT, nous avons cité les paroles par lesquelles Jésus-Christ et les apôtres ont voulu inspirer aux chrétiens la plus haute estime pour la *chasteté*. Le nom même de *vertu*, synonyme de celui de *force*, nous fait sentir qu'il est louable de réprimer les penchants qui maîtrisent trop impérieusement la nature : or, s'il en est un dont l'empire soit redoutable, c'est le goût des voluptés sensuelles ; pour peu que l'on ait pour lui d'indulgence, on en devient bientôt esclave.

Malgré la corruption du paganisme, les philosophes anciens avaient compris le mérite de la *chasteté*. Cicéron après avoir reconnu que le culte de la Divinité exige beaucoup d'innocence et de piété, une inviolable pureté de cœur et de bouche, *de nat. Deor.*, l. 2, c. 28, rapporte un passage de Socrate, où ce philosophe compare la vie des âmes *chastes* à celle des dieux ; *Tuscul.*, q. liv. 1, nº 114, *Casta placent superis*, disaient les poëtes mêmes. A Rome, dans les plus grandes solennités, on faisait marcher des chœurs de jeunes gens de l'un et l'autre sexe pour chanter les louanges des dieux ; on présumait que la *chasteté* propre à leur âge était un mérite aux yeux de la Divinité. Mais il faut convenir que les mœurs publiques répondaient mal à cette persuasion.

« *Heureux les cœurs purs, parce* » *qu'ils verront Dieu.* » *Matth.*, c. 5, ℣ 8. Par ces courtes paroles, Jésus-Christ a éclairé le monde, et l'a purifié des désordres du paganisme. Nous convenons que sur ce point l'Evangile porte la sévérité très-loin; qu'aux yeux d'un chrétien, une pensée réfléchie, un désir, un regard, la moindre complaisance sensuelle, suffisent pour blesser la *chasteté*. Il est étonnant qu'une morale aussi austère ait pu trouver non-seulement des auditeurs dociles, dans des siècles très-corrompus, mais des sectateurs qui l'ont réduite en pratique sous les climats les plus propres à y mettre obstacle.

Rien cependant ne prouve mieux la sagesse de notre divin Maître. Lorsque les nations sont parvenues au dernier degré de civilisation, la liberté et la familiarité qui règnent entre les deux sexes pourraient avoir les plus funestes suites, s'il n'y avait pas de principes de morale capables de produire les mêmes effets que la clôture, la réserve, la vie retirée des femmes chez les Orientaux. Il faut donc alors que la Religion suggère les précautions, excite la vigilance, anime les efforts, écarte les dangers, défende sévèrement tout ce qui peut nuire à la pureté des mœurs: telle a été précisément l'époque à laquelle l'Evangile a été prêché.

On doit distinguer la *chasteté* d'avec la continence ; un homme qui vit dans la continence ou hors l'état du mariage, peut n'être pas chaste, et il y a une *chasteté* propre à l'état du mariage. Mais quiconque ne s'en est pas fait une heureuse habitude, ne la gardera dans aucun état; ordinairement elle coûte peu, lorsqu'on s'est accoutumé de bonne heure à la respecter, et à fuir tout ce qui peut y donner atteinte.

Il n'est pas vrai que les éloges donnés à la *chasteté* par les Pères de l'Eglise et par l'Evangile, inspirent du mépris ou de l'éloignement pour le mariage ; au contraire, personne n'a pourvu plus efficacement à la sainteté de cet état que Jésus-Christ, en nous faisant connaître le prix de la *chasteté*. Ce n'est point la pureté du mariage qui en éloigne les hommes, c'est sa corruption. Nous ne ferons donc pas un crime aux Pères de l'Eglise d'avoir loué des vierges, qui ont pré-

féré la mort à la perte de leur pudeur; ils connaissaient mieux que nos philosophes jusqu'où il fallait pousser la rigueur des maximes sur cet article important.

Quelques-uns de ces derniers ont dit que la *chasteté* consiste à ne jouir des plaisirs sensuels qu'autant que la loi naturelle le permet. Nous n'adoptons point cette notion. La loi naturelle a été très-mal connue par les philosophes, plusieurs ont approuvé ou excusé la fornication et d'autres désordres; saint Paul est le premier qui ait prescrit aux personnes mariées et à celles qui ne le sont pas, des règles sages et solides. *I. Cor.*, c. 6 et 7.

C'est donc l'Evangile qui nous a fait connaître sur ce point la vraie loi naturelle. En nous enseignant que l'homme est fait à l'image de Dieu, que son corps même est consacré à Dieu par le baptême, qu'il est le temple du Saint-Esprit, et destiné à une résurrection glorieuse, il nous a donné de l'homme une toute autre idée que celle qu'en avaient les philosophes; il nous a mieux fait sentir la nécessité de dompter les appétits déréglés du corps, et de les soumettre à l'esprit. Mais quand on pense, comme la plupart des incrédules modernes, que l'homme n'est qu'un animal, on en conclut comme eux qu'il est en droit de suivre sans scrupule toutes les inclinations de l'animalité, et quand il y résiste, il résiste à la nature. Il est aisé de voir les effets que doit produire sur les mœurs des nations cette doctrine détestable.

Par antipathie contre le célibat et contre le vœu de continence, les protestants ont parlé de la *chasteté* avec une espèce de mépris; ils ont tourné en ridicule les éloges qu'en ont fait les Pères de l'Eglise. Qu'en est-il arrivé? Ils sont devenus moins scrupuleux sur l'adultère et Luther lui-même s'est exprimé sur ce point d'une manière scandaleuse; ils ont permis le divorce pour cause d'adultère, et ils ont donné sur ce sujet une fausse interprétation de l'Evangile. En second lieu, les mœurs des peuples du Nord, qui étaient autrefois plus pures que celles des nations du Midi, sont aujourd'hui pour le moins aussi licencieuses; c'est le témoignage qu'en rendent les voyageurs. Voilà comme le relâchement, sur un article de morale, ne manque jamais d'en entraîner d'autres, et de produire les plus funestes effets. *Voy.* Célibat, Continence, Virginité. Bergier.

CHASUBLE. *Voy.* Habits sacrés ou sacerdotaux.

CHATEAUBRIAND (François Auguste vicomte de,) (*Theol. hist. biog. et biobliog.*) — Ce grand homme est le père de la littérature dite romantique, de la première moitié du XIXe siècle, sur la quelle celle de la seconde moitié est une déplorable réaction; c'est de lui que sont sortis les Lamennais, les Lamartine, les Victor Hugo. Son style fut peut-être quelquefois un peu emphatique; mais toujours il fut solide, brillant, largement figuré, travaillé, véritablement beau; il ne décèle pas la facilité coulante de celui de Lamartine; il ne s'élève pas jusqu'à l'éloquence énergique de celui de Lamennais; il n'a point l'originalité si extraordinaire de celui de Victor Hugo; mais il est doué d'une force que n'a pas celui du second, d'une pureté et d'un goût soutenu que n'a pas celui du troisième, et s'il est inférieur à celui du premier comme grand style de prosateur poëte, il a ce que n'a point celui-ci, la qualité qui fait école. *Chateaubriand* restera un des plus magnifiques écrivains de la littérature française, lorsque tant d'autres dormiront dans l'oubli.

« Le vicomte de *Chateaubriand*, dit M. Hægelé faisant sa biographie, naquit, le 4 septembre 1769, au château de Combourg, en Bretagne, près de Fougères, dans le département actuel d'Ille-et-Vilaine. Son père était un gentilhomme campagnard silencieux et morose, uniquement préoccupé des moyens de relever sa famille; sa mère était une pieuse chrétienne. François-Auguste était le plus jeune de dix enfants, dont quatre moururent dans leur enfance. Après avoir été envoyé à Brest pour entrer dans la marine, à Dinan pour prendre les Ordres, il devint sous-lieutenant au

régiment de Navarre, faisant alternativement l'exercice et des vers. Il vint à Paris, fut présenté à Louis XVI et fit la connaissance de Malesherbes. Témoin de la Révolution, il en embrassa d'abord les principes.... Au printemps de 1791 il s'embarqua, d'après le conseil de Malesherbes, à Saint-Malo pour l'Amérique. Il vit le libérateur du Nouveau Monde, voulut se rendre utile à la France par des voyages de découverte, et parcourut les forêts primitives et les immenses prairies du nord de l'Amérique, dans toutes les directions, jusqu'à la mer Pacifique, se livrant tantôt à de sérieuses méditations, tantôt aux séductions de sa muse. Il raconta ses voyages et ses aventures, d'abord dans un poëme en prose intitulé *les Natchez*, qu'il composa à cette époque, mais qu'à l'exception de l'épisode d'*Atala*, imprimé à Paris en 1801, il ne publia qu'en 1826... En 1792 il revint en France, se rendit à Paris, se maria et tomba dans le besoin.

« La *Terreur*, la dure nécessité et les exhortations de son frère finirent par le faire émigrer : il partit pour Bruxelles. Les émigrés le reçurent très-froidement. Enrôlé dans l'armée des princes en qualité de simple soldat, il fut blessé près de Thionville, et au printemps de 1793 il arriva à Londres dans un état presque désespéré. Son livre des *Essais sur les Révolutions*, qui date de cette époque, prouve que les dures expériences qu'il avait faites n'avaient pas radicalement modifié ses opinions politiques et ne l'avaient pas ramené encore à des idées franchement chrétiennes; mais la pauvreté, la maladie, l'abandon, les tristesses d'une immense ambition déçue, la perte de son père mort sur l'échafaud, celle d'une mère et d'une sœur qu'il chérissait tendrement, mortes toutes deux des suites de leur captivité, enfin la lettre dans laquelle les deux mourantes lui exprimaient leur douleur et leurs vœux pour sa conversion, déchirèrent son cœur. « Ces deux voix sorties du tombeau, cette morte qui servait d'interprète à la mort, m'ont frappé. Je suis devenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles ; ma conviction est sortie du cœur : j'ai pleuré et j'ai cru! »

« L'époque où, plein d'enthousiasme, il écrivit son *Génie du Christianisme*, fut aussi le point de départ d'une vie extérieure nouvelle. Avant l'apparition de ce livre fameux (Londres, 1802, 5 vol.), *Chateaubriand* s'était fixé à Paris, où il prenait part à la rédaction du *Mercure Français*. Le Premier Consul ayant besoin à cette époque, pour la réalisation de ses projets, de l'autorité de l'Église et de l'influence du clergé, envoya *Chateaubriand* à Rome en qualité de secrétaire d'ambassade et le nomma plus tard ministre dans le Valais ; mais la mort du duc d'Enghien sépara pour jamais le poëte du futur empereur. *Chateaubriand* donna sa démission, parcourut l'Italie, la Grèce, l'Égypte, visita Jérusalem, les ruines de Carthage, et revint en France par l'Espagne. Ses *Martyrs* (Paris, 1809) manifestèrent son irritation contre ceux qui se faisaient les valets et les flatteurs de toute puissance dominante, et son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (Paris, 1811), qui ne renfermait, malgré toutes les sollicitations dont il avait été entouré, que peu de louanges à l'adresse de Napoléon Iᵉʳ et de sa gloire militaire, eut pour résultat qu'on lui laissa le choix ou de succéder à Joseph Chénier à l'Institut ou d'abandonner la France. *Chateaubriand* choisit l'Institut ; mais l'éloge que, selon la coutume, il fit du poëte conventionnel, fut tel que l'empereur ne permit pas la réception du nouvel académicien, qui fut obligé de quitter Paris. En avril 1814 il écrivit la brochure *de Bonaparte et des Bourbons*, qui, d'après l'aveu de Louis XVIII, lui fut plus utile qu'une armée. *Chateaubriand* continua d'écrire en faveur des Bourbons, devint, lors des Cent-Jours, ministre de Louis XVIII à Gand, fut nommé, le 15 août 1815, Pair de France, ministre d'État, président du collége électoral du Loiret, et rendu à l'Académie par ordonnance royale du 21 mars 1816. Mais sa brochure *de la Monarchie selon la Charte*, dans laquelle il exprimait des doutes sur la libre volonté du roi signataire de la célèbre ordonnance du 5 septembre,

lui fit perdre son titre de ministre d'État. Il fonda alors le *Conservateur*.... En 1820 il fut envoyé ambassadeur à Berlin; en 1821 il devint pendant quelque temps ministre d'État; en 1822 il fut chargé de l'ambassade de Londres, prit une part active au congrès de Vérone, où il décida la guerre contre les cortès espagnoles.... Il avait sérieusement cru que Ferdinand VII donnerait une constitution à l'Espagne. La marche du ministère ne répondant pas à ses convictions, *Chateaubriand* fut de nouveau remercié, et il resta sans influence sous Charles X, qui, après la chute de M. de Villèle, en 1828, le nomma ambassadeur à Rome. Il donna vainement un dernier avertissement à la monarchie dans sa brochure *les quatre Stuarts* (1830). »

Dans le Révolution de juillet, la foule du peuple l'ayant rencontré et reconnu, le porta en triomphe avec un enthousiasme sans exemple. Il se fit exclure de la chambre des pairs plutôt que de prêter serment à la dynastie d'Orléans; et il justifia sa conduite dans son livre *De la restauration* et *de la monarchie élective*, 1831. Il vécut tranquille sous le règne de Louis-Philippe, à l'abri de toute poursuite, continuant à écrire, vit les événements du 24 février 1848, et mourut le 3 juillet de la même année, prophétisant des malheurs à l'Europe, enclavée entre l'Amérique et la Russie, mais espérant » un avenir meilleur pour l'humanité de l'influence croissante de l'Église. »

« *Chateaubriand*, dit M. Hægelé, a prouvé comme ministre d'État et comme écrivain politique que l'absolutisme et le catholicisme ne sont en aucune façon des idées identiques. Partisan conséquent de la royauté légitime, ami de la liberté politique, il repoussait avec dégoût la pensée de faire de l'Église un instrument utile à l'omnipotence de l'État et s'indignait contre ceux qui prétendent que le catéchisme lie ceux qui servent et non ceux qui règnent. »

Les frères Pourrat ont publié en 1836, en trente-deux volumes, une belle édition complète de ses œuvres poétiques, historiques et politiques, comprenant : *Atala et René*, *les Natchez*, les *Mélanges littéraires*, les *Voyages*, les *Études*, les *Mélanges historiques*, *le Génie du Christianisme*, *les Martyrs*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, *Opinions et discours*, la *Liberté de la presse*, la *Polémique*, les *Mélanges politiques*. Ses *Mémoires* ne parurent qu'après sa mort (1849-1850). Autant ils causèrent de satisfaction aux libéraux, autant ils causèrent de déception aux légitimistes et à toute l'aristocratie. Le Noir.

CHATEL (l'abbé Ferdinand-Toussaint-François.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre, qui essaya d'une réforme sous le nom d'*Eglise française*, en 1830, était né le 9 janvier 1795 et avait fait ses études à Clermont-Ferrand; il avait reçu la prêtrise en 1818, avait été vicaire de la cathédrale de Moulins, curé de Monetay-sur-Loire (Allier), aumônier du 20e régiment de ligne, et en 1822, aumônier du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. De cette époque à 1830, il s'était distingué comme prédicateur libéral, dans plusieurs chaires de Paris. Quelques mois avant la révolution, il avait fondé le *Réformateur* ou *Echo de la religion et du siècle*; et ce fut après juillet 1830 qu'il rompit ouvertement avec l'Eglise romaine. Il n'eut d'abord pour adhérents que quelques prêtres mécontents qu'il réunit chez lui, rue des Sept Voies. En janvier 1831, la nouvelle Eglise prenait une certaine importance et s'appelait tour à tour *Eglise française*, *Eglise unitaire française*, *Eglise primatiale française*. Un dignitaire, au moins prétendu, de l'ordre du Temple, nommé Fabré-Palaprat, donna publiquement à M. *Chatel* la consécration épiscopale; et le nouveau prélat prit le titre de *primat des Gaules*. Une hiérarchie fut constituée. La profession de foi était *la loi naturelle*, *toute la loi naturelle*, *rien que la loi naturelle*. Jésus-Christ n'était pour la nouvelle Eglise *qu'un homme prodigieux*; elle rejetait la confession, le jeûne, l'abstinence, le célibat ecclésiastique, surtout par M. l'abbé Auzou, un de ses adhérents, qui l'abandonna plus tard. Quant à la liturgie, la langue latine était remplacée par la langue française.

Cette tentative de schisme eut des adhérents dans plus de trente départements; mais les divisions s'y introduisirent; une lutte ardente s'engagea entre M. *Chatel* et M. Auzou. En 1842, un arrêté de la police fit fermer l'Eglise primatiale du faubourg Saint Martin. En 1848, l'abbé *Chatel* reparut dans des clubs et essaya de rouvrir ses églises; mais en 1850, un nouvel arrêté de police suspendit, pour la seconde fois, l'exercice du nouveau culte. MM. de Ravignan, Milleriot, et Sibour, ont eu des conférences avec l'abbé *Chatel* et ont essayé en vain de le ramener à la foi catholique. Après avoir été trois fois emprisonné à la suite des troubles occasionnés par ses essais de réforme, il est mort le 13 février 1857.

Il reste de l'abbé *Chatel*, des *sermons*, un *catéchisme*, un *code de l'humanité*, un *éloge* de Napoléon, etc. Ses discours portent notamment *contre le célibat des prêtres*, sur *les abus de la confession*, sur *l'excellence de la loi naturelle*, sur *la vocation de la femme*, sur *l'immortalité de l'âme*, etc. etc. LE NOIR.

CHATIMENTS DE DIEU. *Voy.* JUSTICE DE DIEU.

CHAZINZARIENS, hérétiques arméniens du septième siècle, ainsi nommés par Nicéphore, du mot *chasus*, qui, dans leur langue, signifie *croix*. On les a aussi nommés *staurolâtres*, parce que de toutes les images ils n'honoraient que la croix. C'étaient des nestoriens qui admettaient deux personnes en Jésus-Christ, et auxquels Nicéphore reproche plusieurs superstitions, liv. 18, c. 54. Au reste ils sont peu connus, et ne paraissent pas avoir été en grand nombre. BERGIER.

CHEF DE L'EGLISE. *Voy.* PAPE.

CHEMINS DE FER. (*Théol. mixt. indust.*) — La nature avait fait tous les hommes semblables, les ayant faits tous fils d'un même père. A l'origine point de distinctions de races, de castes, ni de nationalités : qui donc a introduit dans l'humanité tant de divergences?... Le coupable est l'industrie humaine elle-même. En se combinant avec certaines influences naturelles, telles que celles des climats, des montagnes, des plaines, des vallées, des fleuves, des rivages, des îles, des productions locales, des températures, des genres d'aliments, et le reste, l'industrie a travaillé jusqu'aux temps modernes, dans le sens des séparations et des distinctions, sauf pourtant quelques effets qu'elle a produits en sens contraire dans les limites de cercles plus ou moins étendus; telles sont les influences qu'ont exercées, dans le sens de l'unification, les grands empires d'Assyrie, d'Alexandre, de Rome, des Tartares, etc.

Mais aujourd'hui l'industrie travaille sur toute la terre dans la direction de la fusion universelle des diverses parties du genre humain, de la destruction dans son sein de toutes les distinctions, et, par conséquent, du rappel de ses états divers, de création humaine comme première cause, à l'unité primordiale de sa nature. L'industrie est en voie de défaire ce qu'elle avait fait, pour ramener la fraternité primitive. Il lui faudra longtemps sans doute pour effacer les différences contractées et devenues comme une seconde nature; mais, par là même que ces différences étaient principalement ses produits, elle pourra les détruire et peut-être n'aura-t-elle pas besoin, pour ce résultat, d'aussi longs siècles que l'on pourrait le croire.

Les *chemins de fer* peuvent être comptés, parmi les moyens de cette industrie moderne, comme un des plus efficaces et dont l'influence est la plus rapide. On peut déjà, après quarante ans à peine des premières mises à exécution, juger de la grandeur des conséquences qu'ils promettent. Ils ne se bornent pas à transformer des nations en grandes familles dont les groupes s'effacent et dont les individus sont des frères; ils traversent les montagnes par les tunnels, ils traversent les fleuves par les viaducs; ils neutralisent les frontières; ils fusionnent les nations. Et comme les hommes de toute race retrouvent

en soi la tendance à l'unité qu'avait mise en eux la nature, ils se laissent aller à cette tendance, dès que les barrières matérielles s'abaissent, et bien promptement retournent aux joies qui accompagnent la satisfaction de leurs appétences de fraternité.

Or, se présentent aux observations du philosophe deux ordres principaux dans lesquels s'exerce cette tendance du genre humain vers la reconstitution de son unité naturelle, à l'aide des moyens que lui fournira l'industrie, moyens parmi lesquels figurent les *chemins de fer* à côté des télégraphes électriques dont le globe se couvrira et qui ne reconnaissent pas même pour barrières les immenses océans. Ces deux ordres sont celui de la politique et celui de la religion.

Pour l'un et pour l'autre, la loi générale consiste en ce que le vrai, le bien et le beau l'emportent et progressent sans cesse, dans le combat de la vie, sur le faux, le mal et le hideux. Cette loi, que Darwin a appliquée aux progressions géologiques des trois règnes, en disant que le fort l'emporte toujours sur le faible, est vraie pourvu que l'on donne pour cause originelle aux créations la suprême sagesse et la suprême bonté. Cette condition est nécessaire, car si la cause est aveugle, il n'y a pas de raison pour que le progrès se fasse dans un sens plutôt que dans l'autre, et si elle est douée de folie, si elle est le mal, c'est le progrès dans le sens du mal qui doit avoir gain de cause. Mais avec la sagesse et la bonté suprêmes dans le père des créatures, qui peut douter de la progression nécessaire dans le sens du vrai, du beau et du bien philosophiques impartialement dégagés et compris?

Fondé sur cet *à priori*, qui pour nous est inéluctable, nous pouvons dire en peu de paroles ce qui triomphera dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux, durant le combat de la vie.

Dans l'ordre politique, disons le franchement et sans ambages, — nous pouvons le dire ainsi dans ces pages qui ne relèvent d'aucun parti, mais qui sont l'impartialité même — ce sera la politique de l'assentiment de tous, et, par là même, des républiques fédératives conservatrices et protectrices de la liberté ; c'est là que la philosophie voit le beau, le bien et le vrai, et par conséquent le vainqueur prédestiné de Dieu.

Dans l'ordre religieux, ce sera le Christianisme, il modifiera ce qui, ne tenant point à la substance, est un produit humain relatif aux époques et aux localités, gardera tout ce qu'il a d'universel, et ainsi approprié aux besoins religieux de toute la famille humaine, sera le vrai, le beau et le bien qui doivent triompher de leurs contraires, dans l'unification générale des peuples.

Voilà notre foi; la réalisation en a été, selon nous, prédite par les prophètes, par J.-C. et par S. Paul : et nous ne doutons pas qu'elle ne s'accomplisse, avec tous les autres progrès, dans la réunification future, par l'industrie, des sociétés humaines.

LE NOIR.

CHERCHEURS. Stoup, dans son *Traité de la Religion des Hollandais*, dit qu'il y a dans ce pays-là des *chercheurs* qui conviennent de la vérité de la religion de Jésus-Christ, mais qui prétendent que cette religion n'est professée dans sa pureté par aucune communion du christianisme ; en conséquence, ils ne sont attachés à aucune, mais ils cherchent dans les Ecritures, et tâchent de démêler, disent-ils, ce que les hommes ont ajouté ou retranché à la parole de Dieu. Stoup ajoute que ces *chercheurs* sont aussi communs en Angleterre. Il doit s'en trouver dans tous les pays où l'incrédulité n'a pas encore fait les derniers progrès. Quant aux incrédules décidés, ils ne cherchent plus la vérité, ils ne s'en soucient plus, ils craignent même de la trouver. Tertullien disait aux *chercheurs* de son temps : Nous n'avons plus besoin de » curiosité après Jésus-Christ, ni de » recherches après l'Evangile..... » Cherchons, à la bonne heure, mais » dans l'Eglise, dans l'école de Jésus-» Christ; un des articles de notre foi » est que l'on ne peut trouver que des » erreurs hors de là. » *De præscript. hæret.*

Saint Paul a pris le nom de *chercheur* dans un sens différent. *I. Cor.* c. 1, ℣ 20. « Où est le sage, dit-il, où » est le scribe, où est le *chercheur* de » ce siècle ? » Il paraît que l'apôtre entendoit par là ceux d'entre les Juifs qui cherchaient dans l'Ecriture des sens mystiques et cachés, mais qui n'y trouvaient que des rêveries, comme ont fait la plupart des docteurs juifs.

Bergier.

CHÉRUBIN, esprit céleste, ange du second ordre de la première hiérarchie. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la vraie signification du mot hébreu *chérub*, au pluriel *chérubim* Les uns disent qu'il vient du chaldéen *charab*, *laboureur* ou *graveur*; *chérubin* signifierait donc simplement des gravures ou des figures. D'autres disent qu'il signifie *fort* et *puissant*, et ils citent Ezéchiel, qui dit au roi de Tyr : *Tu cherub unctus* ; vous êtes un roi puissant. Quelques-uns prétendent que chez les Egyptiens *chérub* était une figure symbolique, couverte d'yeux, et qui avait des ailes, emblème de la piété et de la religion. D'autres pensent que *chérubim* signifie en hébreu, *comme des enfants* ; de là les peintres représentent les *chérubins* par des têtes d'enfants avec des ailes de couleur de feu. Plusieurs enfin ont cru que *chérub* signifie une nuée ; que quand l'Ecriture peint Dieu *assis sur les chérubins comme sur un char*, elle entend les nuées.

La figure des *chérubins* n'est pas mieux connue que le sens de leur nom. Selon Josèphe, *Antiq. Jud.*, liv. 3, c. 6, les *chérubins* qui couvraient l'arche étaient des animaux ailés qui n'approchaient d'aucune figure qui nous soit connue. Ezéchiel parle de *chérubins* qui avaient la figure de l'homme, du bœuf, du lion, de l'aigle; mais rassemblaient-ils toutes ces figures en une seule? Villalpand le croit ainsi, mais cela n'est pas certain. Saint Jean, *Apoc.*, c. 4, nomme les *chérubins des animaux*, sans en déterminer la forme.

Par ces symboles, les écrivains sacrés ont sans doute voulu donner aux Hébreux une idée de l'intelligence, de la force, de la célérité avec lesquelles les esprits célestes exécutent les ordres de Dieu. Théodoret et d'autres ont pensé que le *chérubin*, placé à l'entrée du paradis terrestre, après qu'Adam et Eve en eurent été chassés, était une figure effrayante et terrible; plusieurs croient que c'était une nuée mêlée de flammes, ou un mur de feu, qui fermait à nos premiers parents l'entrée du paradis.

CHÉRUBIQUE, nom d'une hymne de la liturgie des Grecs, dans laquelle il est fait mention des chérubins. On la récite pendant que l'on transporte le pain et le vin du petit autel ou de la *prothèse*, à l'autel du sacrifice ; on croit qu'elle fut instituée du temps de l'empereur Justinien.

Bergier.

CHEVÉ. (C. F.). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce journaliste français s'est fait une place à part dans la presse républicaine à l'époque de la révolution de 1848, en essayant de concilier le catholicisme avec un socialisme très-avancé, mais non communiste, puisqu'il se confondait avec celui du fameux Proudhon qui était individualiste par rapport aux individus, communaliste par rapport aux communes, fédéraliste par rapport aux nationalités, en un mot, anti-centraliste et libéral dans la plus grande force de l'expression.

Le premier écrit de M. *Chevé* fut un *programme démocratique* ou *résumé d'une organisation complète de la démocratie radicale*, in-8, 1839 Vint ensuite le *Règne du Christ* ou *Catholicisme et Démocratie*, in-18, 1842. Il se montra la meilleure plume, après celle de Proudhon, des journaux de cet écrivain célèbre, le *Peuple* et la *Voix du peuple* ; il y soutenait les idées du maître sur la propriété, sur l'intérêt du capital, sur l'égal-échange, sur la mutualité du crédit, etc. Il avait déjà publié, à cette époque, le *Dernier mot du socialisme*, qui fut plus tard mis à l'index, parce qu'il n'y reconnaissait pas, comme titre légitime à l'intérêt et à la rente le *lucrum cessans* et le *damnum emergens* des théologiens. En 1850, il publia un petit *Catéchisme socialiste;* et ce fut à peu près à cette

époque, qu'après avoir fait entrer au journal, un de ses amis, M. Boutteville, très-ennemi du catholicisme et même du Christianisme, il se vit obligé de se séparer de P. J. Proudhon et de son école pour rester fidèle à ses croyances catholiques, qu'il n'a jamais quittées. Quelque temps après cette rupture, il fit paraître *Simples notes sur la base historique et le principe constitutif du catholicisme*; un peu plus tard une *Histoire de la Pologne*, en deux volumes, l'*Idéal*, etc. C'est M. *Chevé* qui a redigé pendant de longues années, sans y donner son nom, le *Journal des villes et des campagnes*.

LE NOIR.

CHILIASTES. *Voy.* MILLÉNAIRES.

CHINE. Ceux d'entre les philosophes de nos jours qui se sont fait une étude de contredire en toutes choses l'histoire sainte, ont cru trouver à la *Chine* des monuments propres à ébranler notre croyance; mais la plupart des faits qu'ils ont avancés se trouvent faux.

1° Ils ont dit que l'histoire de la *Chine* remonte plus haut que le déluge, duquel elle ne fait aucune mention, qu'elle va même plus loin que l'époque de la création; que cette histoire est cependant très-authentique, et rédigée par des écrivains publics contemporains des événements, qu'elle est fondée sur des observations astronomiques et sur le calcul des éclipses dont l'une a été observée 2155 ans avant notre ère (1).

La vérité est que le premier compilateur de l'histoire chinoise est Confucius, qui a vécu 550 ans seulement avant Jésus-Christ, et que les Chinois n'ont aucun livre plus ancien. Ce philosophe n'a pu remonter plus haut qu'à deux cents ans avant lui, par des dates certaines; et jusqu'à présent les savants n'ont pas encore pu s'accorder sur l'année ou sur le siècle dans lequel il faut placer l'éclipse si ancienne dont on nous parle. Par la manière dont Confucius en fait mention, l'on ne peut pas seulement savoir si c'était une éclipse de soleil ou de lune. Ce sont les historiens postérieurs à Confucius, qui ont entrepris de remonter plus haut que lui, et de fixer des dates qu'il n'avait pas pu déterminer. Plus ils sont récents, plus ils ont eu l'ambition de remonter loin dans l'éternité, et jamais ils ne se sont accordés sur leurs systèmes chronologiques. Il est encore certain que l'histoire chinoise fait mention d'un déluge dont elle ne fixe pas la date.

Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 65, *in*-12, pag. 305, M. de Guignes, après avoir examiné sans préjugé l'ancienne histoire chinoise, a jugé qu'elle n'est ni certaine, ni authentique, qu'elle ne peut nous donner des notions exactes de l'état dans lequel était cette nation dans les temps voisins de sa formation. Elle ne renferme aucune remarque de géographie ni de chronologie, elle est sans suite et sans liaison. Le savant académicien est bien revenu de l'en-

(1) L'antiquité que quelques philosophes attribuent aux Chinois est sans fondement. Les annalistes mêmes de la Chine ne conviennent pas entre eux. Sumaquam, un des plus célèbres, ne fait commencer leur empire qu'à Hoang-Ti, 250 ans plus tard que Fo-hi, qui, selon beaucoup d'autres, est leur premier empereur, et dont les temps concourent avec celui de Noé.

La durée de cette rapsodie chinoise, qu'on peut aussi bien, dit M. Pluche, se dispenser d'examiner que l'époque d'Osiris et de Ménès, se trouve avoir son commencement en deçà du déluge, et a été raccourcie de plus de six cents ans par M. Cassini, qui a démontré cette méprise par comparaison des éclipses que les Chinois caractérisent, avec celles que nos astronomes ont suivies.

Ceux, dit un des auteurs du *Journal des savants* (mars 1758), qui s'appuient sur la chronologie chinoise, ne la connaissent point encore, et ils ne peuvent juger de l'authenticité des anciens monuments sur lesquels elle est fondée : ces monuments, dont nous pouvons parler avec certitude, puisque nous les avons examinés, ne nous présentent qu'une chronologie remplie de contradictions. Les observations astronomiques dont elle est accompagnée paraissent être empruntées des Grecs. Il est singulier que ce peuple, si attentif à les communiquer, les ait omises, ou au moins ne parle que d'un très-petit nombre, depuis l'établissement de la nation, jusque vers l'an 700, et que tout à coup, après l'époque de Nabonassar, il en cite une foule. On est porté à croire qu'il y a ici un plagiat, comme on en aperçoit dans quelques autres circonstances.

« D'ailleurs, quel fonds peut-on faire, dit M. Goguet, sur la certitude de la chronologie chinoise, pour les premiers temps, lorsqu'on voit ces peuples avouer unanimement qu'un de leurs plus grands monarques, ennemi par intérêt des traditions anciennes et de ceux qui pouvaient les savoir, fit brûler tous les livres qui ne traitaient ni d'agricul-

thousiasme que MM. Fourmont et Fréret avaient conçu pour les *Annales chinoises*; on doit regretter les efforts qu'ils ont faits pour concilier ces monuments avec la chronologie de l'histoire sainte.

2° Nos philosophes ont assuré que la religion des Chinois est le théisme pur, sans aucun mélange de fables ni de superstitions. Mais il est prouvé, d'une manière incontestable, que le prétendu théisme des Chinois ne subsiste plus que dans leurs anciens livres, et qu'il y est déjà défiguré par un culte religieux rendu aux esprits et aux âmes des morts. Aujourd'hui l'empereur, les lettrés et le peuple de la *Chine*, sont tous livrés au polythéisme et à l'idolâtrie, et plusieurs de ces lettrés donnent dans l'athéisme (1).

ture, ni de médecine, ni de divination, anéantit tous les monuments, et s'attacha pendant plusieurs années à détruire tout ce qui pouvait rappeler la connaissance des temps antérieurs à son règne. Quarante ans environ après sa mort, on voulut rétablir les monuments historiques. Pour cet effet, on recueillit, dit-on, les ouï-dire des vieillards, on déterra quelques fragments de livres échappés à l'incendie général, on rejoignit comme l'on put ces différents lambeaux, et du tout on tâcha de composer une histoire suivie. Ce ne fut néanmoins que 500 ans après la destruction des monuments, c'est-à-dire l'an 37 avant Jésus Christ, qu'on vit paraître un corps complet de l'ancienne histoire. L'auteur même, Se-ma-Tsien, qui la composa, eut la bonne foi d'avouer qu'il ne lui avait pas été possible de remonter avec certitude 800 ans au delà du temps auquel il écrivait.

» Tel est l'aveu unanime que font les Chinois : je laisse à juger, après un pareil fait, de la certitude de leur ancienne histoire. Aussi éprouve-t-on, lorsqu'on veut la traiter, des difficultés et des contradictions insurmontables. Les différences qu'on remarque dans les époques principales, prouvent que l'histoire des Chinois n'a aucune supériorité ni aucun avantage sur les autres histoires profanes. Il y règne une incertitude semblable à celle que les chronologistes éprouvent dans leurs recherches sur l'histoire des Babyloniens, des Egyptiens, et sur celle des premiers rois de la Grèce. D'ailleurs elle est également dénuée de faits, de circonstances et de détails.

» A l'égard des observations astronomiques dont on a cherché à étayer les prétendues antiquités chinoises, la supposition est si sensible, qu'elle a été aperçue par quelque lettres, malgré le peu d'idée qu'en général les Chinois ont de la critique. On peut assurer hardiment que jusqu'à l'an 206 avant Jésus-Christ, leur histoire ne mérite aucune croyance. C'est un tissu perpétuel de fables et de contradictions; c'est un chaos monstrueux dont on ne saurait extraire rien de suivi et de raisonnable. » (*Origine des lois*, par M. Gognet, tom. 3, troisième dissertation.)

Consultez aussi l'*Histoire universelle par une société de gens de lettres, traduite de l'anglais.* Vous y verrez ce que cette société de savants pense de ces annales du peuple chinois. Vous y verrez de plus avec étonnement l'affinité sensible et très-bien prouvée qui se trouve entre Fo-hi et Noé. Car premièrement, les Chinois disent que *Fo-hi* n'eut point de *père*; Noé fut le premier homme de la terre après le déluge; ses ancêtres périrent dans les eaux, et comme leur mémoire ne s'était point conservée dans la tradition des Chinois, il passe pour n'avoir point eu de père. Secondement, les Chinois prétendent que la *mère de Fo-hi le conçut environné de l'arc-en-ciel* : cette idée doit probablement son origine à ce que Dieu donna l'arc-en-ciel pour signe de réconcialiation à Noé et à sa postérité. Troisièmement, *Fo-hi elève avec soin des animaux de sept espèces différentes, qu'il avait coutume de sacrifier au Chang Ti, ou souverain esprit du ciel et de la terre;* et Moïse nous apprend que Noé prit avec lui dans l'arche sept bêtes ou impures de chaque espèce, et qu'après le déluge il prit de toutes bêtes pures et de tous les oiseaux purs, et en offrit des holocaustes. Quatrièmement, les Chinois dérivent le nom de *Fo-hi* des offrandes qu'il fit; et Moïse dit que Noé fut ainsi nommé à cause que par son offrande il obtint de Dieu pour les hommes la permission de manger de la chair. Observez enfin que le mot *Puou-ku*, dont se servent les Chinois, signifie exactement l'*ancien ou l'aîné de l'arche, du vaisseau.* Les Chinois entendent donc par ce mot un homme sauvé des eaux, et l'aîné ou le plus vieux de ceux qui furent sauvés avec lui. — Extrait du *Comte de Valmont*, tom. 2, lettre 35, note. GOUSSET

Il y a dans ces articles de Bergier et dans ces notes des inexactitudes et des exagérations et dépréciations de la chronologie chinoise que la critique moderne a corrigées. Nous ne pouvons entrer dans ces discussions. Nos articles de théologie mixte, en prenant une ligne modérée, font suffisamment justice de ces excès. LE NOIR.

(1) « La religion de la Chine, dit le père Premare, est toute renfermée dans les *King*. On y » trouve, quant à la doctrine fondamentale, les » principes de la loi naturelle, que les anciens Chinois avaient reçus des enfants de Noé. Ils enseignent à connaître et à révérer un être souverain. L'empereur y est tout ensemble roi et pontife, comme étaient les patriarches avant la loi » écrite; c'est à l'empereur qu'il appartient d'offrir » le sacrifice pour son peuple en un certain temps » de l'année, c'est à l'empereur d'établir les cérémonies et de juger de la doctrine. Il n'y a proprement que cette religion qu'on puisse appeler » *Ju-Kiao*, la religion de la Chine : toute les autres » sectes répandues dans l'empire sont regardées » comme étrangères, fausses et pernicieuses, et elles » n'y sont que tolérées. » (*Lettr. édif.*, tom. 22, p. 177. édit. de Toulouse, 1811.)

« Aussi voyons-nous d'abord les Chinois adorer » l'Être suprême sous les noms de *Chang-Ty*, de » *Hoang-Tien*, et de *Tien*, et lui offrir des sacrifices sur les hauteurs et dans les temples... La » morale se réduisait alors aux deux vertus appelées *Gin* et *Y*: la première exprimait la vertu » envers Dieu et les parents, ou la bonté envers les » hommes; et la seconde signifiait l'équité et la » justice. » (De Guignes, *Voyage à Pékin*, etc., tom. 1, p. 350.)

Les Chinois disent aussi de l'Etre suprême qu'il est *Tseë-yeou*, l'Etre existant par lui-même; *Tou-yeou*, l'Etre tout être, qu'il est un, simple, immuable, bon, miséricordieux, puissant, juste et sage; qu'il a tout fait, qu'il a soin de tout, qu'il voit tout, qu'il punit et récompense tout; qu'il est un pur esprit, la vérité, la vie; qu'il est roi, seigneur, père. « Il n'y a aucun de ces divins attributs

On a voulu faire un mérite à Confucius de ce qu'il ne s'est pas vanté d'être envoyé de Dieu ni inspiré. On se trompe : dès qu'il s'est donné pour l'organe des anciens sages chinois, c'est comme s'il s'était dit descendu du ciel (1). Les Chinois portent le respect pour leurs ancêtres jusqu'à l'adoration ; ils en font comme autant de divinités. Confucius se vantait d'avoir souvent vu en songe un ancien philosophe, et d'en avoir reçu des leçons; cela vaut bien les révélations que Numa avait reçues de la nymphe, Egérie, et Mahomet de l'ange Gabriel. D'ailleurs les savants disputent pour savoir si Confucius a supposé un Dieu; comment se serait-il dit envoyé de Dieu? « La religion chi- » noise, dit M. de Guignes, prise en » général, diffère peu des autres re- » ligions païennes ; une foule de di- » vinités président au ciel, à la terre, » aux éléments, aux tonnerres, aux » vents, aux pluies, aux montagnes, » aux rivières, et à toutes les parties » de la nature. Toutes ces divinités, » dont on veut adoucir l'idée en ne » les nommant que des *esprits*, sont » subordonnées à la première, qui ré- » compense les bons et punit les » méchants, et qui voit tout ce qui » se passe dans l'univers. » *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. 77, *in*-12, p. 304. Mosheim et Brucker pensent que le système philosophique qui sert de base à la religion chinoise n'est autre chose que l'ancien stoïcisme, et que leur Dieu prétendu suprême est l'âme du monde, de laquelle sont sortis par émanation les esprits moteurs de la nature et les âmes humaines. C'est aussi le senti-

qu'on ne voie clairement marqué dans les anciens livres de la Chine appelés Kings. » (*Lettres edif.* tom. 21, pag. 179 et 180.)

On ne doit pas s'imaginer que cette doctrine soit rejetée ou ignorée par les idolâtres. Partout le paganisme allie la croyance d'un Dieu suprême, avec le culte des esprits ou des divinités subalternes. Il paraît même que des sectes livrées aujourd'hui à ce culte impie, n'adoraient originairement qu'un seul Dieu. M. de Guignes a donné des extraits d'un ouvrage très-ancien, attribué à Lao-tse, et qui renferme toute la doctrine de l'école de Tao. « Le » *Tao* est la seule divinité dont il y soit fait men- » tion. Lao-tse dit que le Tao n'a point de nom, » qu'on ne peut le connaître; qu'il est le principe » du ciel et de la terre, la mère de tous les êtres; » qu'il est incompréhensible et très-intelligent. » (Essai historique sur l'étude de la philosophie chez les Chinois. *Mémoires de l'acad. des Inscript.*, tom. 71, pag. 24.)

Dans un autre ouvrage intitulé *Tsing-tsing-King*, au le *Livre de la parfaite pureté*, Lao-tse parle ainsi des perfections du Tao : « Le grand Tao n'a » point de corps, il a produit et il entretient le ciel » et la terre. Le grand Tao n'a point de mouve- » ment, et c'est lui cependant qui fait marcher le » soleil et la lune. Le grand Tao n'a point de nom, » et c'est lui qui fait croître et qui nourrit toutes » choses. J'ignore son véritable nom. Le vrai sec- » tateur du Tao doit s'attacher à acquérir toutes » ses perfections: ce n'est que par là qu'il peut » devenir un *chin* ou un génie. » (*Ibid.*, pag. 29)

Ces divers témoignages ne laissent aucun doute sur la croyance des Chinois; mais nous en avons encore un monument plus remarquable, en ce qu'il nous fait connaître avec une pleine certitude la doctrine publique, et pour ainsi dire légale, du gouvernement de la Chine, si respectée par tous ses sujets.

Plusieurs princes de la famille impériale ayant embrassé le Christianisme furent déférés aux tribunaux, et l'empereur, dans une instruction que le père Parennin nous a conservée, prescrivit lui-même aux juges la manière de procéder dans cette affaire importante, et jusqu'aux discours qu'ils devaient adresser aux nouveaux chrétiens, pour essayer de les ramener à la religion des Mant-cheoux. Les juges rendant compte à l'empereur de l'exécution de ses ordres, dans un écrit authentique qui ressemble aux actes des premiers martyrs, s'expriment en ces termes :

« Nous, vos sujets, nous nous sommes transportés » dans la prison d'*Ourtchen* (un des princes chré- » tiens), et nous lui avons dit : Le Seigneur du ciel » et le ciel c'est la même chose; il n'y a point de » nation sur la terre qui n'honore le ciel; les » Mant-cheoux ont dans leur maison le *Tiao-chin* » pour l'honorer. Vous qui êtes Mant-cheou, vous » suivez la loi des Européens, et vous vous êtes, » dites-vous, senti porté à l'embrasser à cause des » dix commandements qu'elle propose, et qui sont » autant d'articles de cette loi : apprenez-nous ce » qu'ils prescrivent.

» Ourtchen a répondu : Le premier nous ordonne » d'honorer et d'aimer le Seigneur du ciel; le se- » cond défend de jurer par le nom du Seigneur du » ciel; le troisième veut qu'on sanctifie les jours » de fête en récitant les prières, et en faisant les » cérémonies pour honorer le Seigneur du ciel; le » quatrième commande d'honorer le roi, les pères » et mères, les anciens, les grands et tous ceux qui » ont autorité sur nous; le cinquième défend l'ho- » micide et même la pensée de nuire aux autres; » le sixième oblige à être chaste et modeste, et » défend jusqu'aux pensées et aux affections con- » traires à la pureté; le septième défend de ravir le » bien d'autrui, et la pensée même de l'usurper » injustement; le huitième défend le mensonge, la » médisance, les injures; le neuvième et le dixième » défendent de désirer la femme d'autrui. Tels sont » les articles de la loi à laquelle j'obéis. Je ne puis » changer.

» Nous avons dit : Ces dix commandements se » trouvent dans tous nos livres, et il n'est personne » qui ne les observe, ou si quelqu'un les transgresse, » on le punit de la manière que la loi prescrit. » (*Lettres édifiantes*, tom. 20, pag. 129 et 130.) Extrait de l'*Essai sur l'indifférence, etc.*, t. 3, c. 26.

GOUSSET

(1) *Voyez* notre article CONFUCIUS.

LE NOIR.

ment de plusieurs philosophes indiens. *Hist. crit. philos.*, t. 6, p. 886 et 888. Ce système a dû entraîner nécessairement les lettrés chinois dans l'idolâtrie. *Voy.* AME DU MONDE.

Mais outre cette secte principale, il y en a encore deux autres à la *Chine*, celle de *Lahio-Kiun*, dont les disciples admettent un dieu matériel et d'autres divinités inférieures, et pensent que l'âme périt avec le corps Ils croient aux augures, à la divination, rendent un culte aux morts, et donnent dans toutes sortes de superstitions. Une troisième secte est celle de *Fo* ou *Foé*, qui a pour auteur un philosophe indien de ce nom ; ses partisans adorent trois idoles monstrueuses, en placent encore d'autres plus petites dans les pagodes et sur les grands chemins, et en ont tous dans leurs maisons. Cette secte, qui est celle du peuple, entretient des milliers de *bonzes*, espèces de moines qui vivent en commun et dans le célibat, sont fort intéressés, vicieux et méprisés. On trouve même à la *Chine* des adorateurs du grand Lama, qui demeure à Barantola dans le Thibet.

Il n'est donc pas vrai que la religion de l'empereur et des lettrés chinois soit le déisme ou la religion naturelle, comme on l'assure dans le *Dictionnaire géographique*; il est constant, au contraire, que la religion enseignée dans leurs livres classiques est le stoïcisme, par conséquent le culte de l'âme du monde, ajouté au polythéisme et à l'idolâtrie, tels que les pratiquaient les Grecs et les Romains: que dans la pratique l'empereur et les lettrés adorent *Fo* et *Poussa*, et sont très-superstitieux : c'est un fait attesté dans les nouveaux *Mémoires des Missionnaires de Pékin.*

3° Les lois morales de Confucius, quoi que l'on en dise, ne valent guère mieux que ses dogmes; elles ne portent sur rien; ce philosophe n'y attache que des récompenses temporelles. Or, un Chinois peut-il être assez simple pour se persuader que les vertus morales ont le pouvoir de diriger la marche de la nature, de produire le beau temps et la pluie, l'abondance et la prospérité, de prévenir les fléaux et les malheurs? Confucius le dit formellement dans le *Chou-King*, p. 172. Aussi, de toutes les leçons de morale, il n'en est point de plus mal observées que celles de Confucius; le peuple n'est en état ni de les lire ni de les connaître.

C'est donc très-mal à propos que l'on nous vante la morale de ce philosophe, la législation et le gouvernement des Chinois, la prospérité singulière de cet empire. Après avoir examiné ces différents chefs, il nous paraît que la morale des philosophes chinois est très-imparfaite et vicieuse en plusieurs points, et que les mœurs publiques de la *Chine* sont très-mauvaises. Il n'y a dans cet empire aucun code de lois fixes : c'est la volonté arbitraire et despotique de l'empereur qui tient lieu de loi. Aussi la *Chine* a essuyé vingt-deux révolutions générales, et la police y est très-défectueuse. La population excessive que l'on y suppose vient du climat et de la fertilité du sol, beaucoup plus que de la sagesse du gouvernement. Le *Chou-King*, livre classique des Chinois, publié par M. de Guignes, les nouveaux *Mémoires de la Chine*, dressés par les missionnaires de Pékin, et que l'on a commencé à imprimer en 1776, nous ont enfin détrompés de tout le merveilleux que nos philosophes avaient publié sur cette nation (1).

Voici ce qu'en dit l'auteur du *Voyage fait aux Indes et à la Chine*, depuis l'année 1774 jusqu'en 1781, t. 2, l. 4, c. 1 : « En France, les économistes, occupés de calculs sur la » subsistance des peuples, ont fait revivre dans leurs leçons agronomiques les fables que les missionnaires » avaient débitées sur le commerce » et le gouvernement des Chinois. Le » jour auquel l'empereur descend de » son trône jusqu'à la charrue, a été » célébré dans tous leurs écrits ; ils » ont préconisé cette vaine cérémonie, » aussi frivole que le culte rendu par » les Grecs à Cérès, et qui n'empêche » pas que des milliers de Chinois ne » meurent de faim, ou n'exposent » leurs enfants, par l'impuissance où

(1) *Voyez* notre article CONFUCIUS.

LE NOIR.

» ils sont de pourvoir à leur subsis-
»tance.

« Les entraves que les Chinois met-
» tent à toute liaison suivie entre eux
» et les étrangers, n'ont certainement
» d'autre cause que le sentiment de
» leur propre faiblesse ; le gouverne-
» ment des peuples esclaves est trop
» vicieux pour se rendre respectable
» par ses propres forces... Les lois ne
» sont connues que des seuls lettrés;
» les charges de mandarins ou magis-
» trats s'achètent ; pour plaider à
» leur tribunal, il faut se ruiner : à
» proprement parler, c'est le bâton
» qui gouverne la *Chine*. Les ordon-
» nances du gouvernement n'ont de
» force qu'aussi longtemps qu'elles
» demeurent affichées, quand l'affi-
» che n'existe plus, on les viole im-
» punément ; avec de l'argent, l'on
» évite tout châtiment. Personne n'ose
» rait regarder l'empereur ; quand il
» passe il faut tourner le dos ou se
» prosterner. Il est précédé de deux
» mille bourreaux.

« Confucius a écrit quelques livres
» de morale, adaptés au génie de sa
» nation ; c'est un amas de visions
» obscures, de vieux contes mêlés
» d'un peu de philosophie. Les préten-
» dues traductions de ses ouvrages ont
» été forgées par les missionnaires. Ses
» ouvrages quoique pleins d'absurdité,
» sont adorés par les Chinois. Ce philo-
» sophe ajoutait foi aux augures et aux
» sorts; les Chinois ne font rien sans
» les avoir consultés; ils ont autant de
» femmes qu'ils peuvent en nourrir.
» L'idée de la mort ne cesse pas de les
» tourmenter, et les poursuit jusque
» dans leurs plaisirs; ils dépensent des
» sommes excessives pour les funé-
» railles. Il y a plus d'un million de
» bonzes dans l'empire qui ne vivent
» que d'aumônes, et leur chef jouit de
» la plus haute considération. Un Chi-
» nois passe la moitié de sa vie à con-
» naître les caractères de sa langue,
» l'autre moitié dans son sérail : il est
» impossible que les sciences fassent
» du progrès à la *Chine* ; l'empereur
» ne peut se passer d'astronomes étran-
» gers.

» Les Chinois sont lâches, poltrons
» et mauvais guerriers, ils seront tou-
» jours vaincus par les nations qui
» voudront les attaquer; aucune de
» leurs villes ne pourrait soutenir un
» siège de trois jours. Leur artillerie
» n'est bonne que pour des réjouis-
» sances; leurs fusils sont à mèche, et
» après avoir ajusté leur coup, ils dé-
» tournent la tête. Trente mille *Bar-*
» *mans* détruisirent, il y a peu de
» temps, une armée de cent mille
» Chinois. Ils sont fripons, fiers, in-
» solents et lâches : dix Européens,
» armés seulement d'un bâton, en fe-
» raient fuir mille; et s'ils ne nous ac-
» cordent aucune liberté, c'est parce
» qu'ils connaissent leur faiblesse.
» Mais l'intérêt du commerce engage
» les négociants européens à sacri-
» fier l'honneur de leurs nations ; la
» cupidité seule peut les mettre à la
» merci d'un peuple aussi méprisable
» par son caractère que par son igno-
» rance. Ils sont exposés à des con-
» cussions et des vexations de toute
» espèce, et ils les souffrent pour
» exercer un commerce aussi superflu
» qu'il est onéreux. »

Nous ne garantissons point tous les traits de ce tableau, il est évidemment chargé ; plusieurs des faits avancés par l'auteur sont formellement contredits dans les mémoires envoyés de Pékin. Mais si le savant académicien qui a fait le parallèle de Zoroastre de Confucius et de Mahomet, et l'auteur du *Dictionnaire de Géographie* avaient consulté ce voyageur et quelques autres monuments, ou ils les auraient réfutés, ou ils se seraient abstenus de faire l'éloge des lois et du gouvernement de la *Chine*. Ce que le dernier y trouve de plus admirable c'est que ce gouvernement tolère toutes les superstitions et toutes les sectes. On n'y établit pas, dit-il, comme ailleurs, une inquisition sur la pensée de l'homme ; les lois sur cet objet sont tolérantes, parce qu'elles ont été faites, non par les bonzes, mais par la raison. Il soutient que la logique des Chinois est meilleure que la nôtre, qu'elle ne leur enseigne point à ergoter sur les mots, et à disséquer une pensée; que les logiciens chinois valent bien les éternels disputeurs de nos universités.

Du moins la logique des Chinois ne brille pas dans les absurdités qu'ils

professent en fait de religion et de morale ; des hommes qui passent la moitié de leur vie à étudier les caractères de leur langue, n'ont pas beaucoup de temps de reste pour le donner à la philosophie ; il n'y a point chez eux d'écoles publiques. Les Chinois, si tolérants, n'ont cependant pas voulu tolérer le Christianisme, parce que c'est une religion étrangère, et qui leur paraît nouvelle ; est-ce encore là une preuve de la perfection de leur logique ? Par l'état des sciences et du gouvernement de la *Chine*, nous voyons ce que peut produire la tolérance, dont nos écrivains incrédules ne cessent de nous vanter les merveilleux effets.

M. de Guignes, mieux instruit que l'auteur du *Dictionnaire*, est persuadé que les Chinois, soit dans les temps anciens, soit dans les siècles plus récents, ont emprunté des peuples qui sont à l'occident de la *Chine* tout ce qu'ils savent, et que c'est une pure vanité de leur part de se l'attribuer.

On ne peut plus douter que le Christianisme n'ait pénétré à la *Chine* de très-bonne heure ; quelques auteurs pensent qu'il y fut porté par l'apôtre saint Thomas, peut-être même par saint Barthélemi ou par quelqu'un de leurs disciples. Arnobe, qui vivait au quatrième siècle, dit que le Christianisme était établi dans les Indes, chez les *Sères* ou Chinois, les Mèdes et les Perses ; mais par le défaut de missionnaires ou par d'autres causes, il ne paraît pas y avoir subsisté longtemps.

Au septième siècle, les nestoriens, qui avaient porté leur religion sur la côte de Malabar dans les Indes et dans la grande Tartarie, pénétrèrent à la *Chine* et s'y établirent. Ce fait est prouvé non-seulement par le témoignage de plusieurs écrivains orientaux, mais par un monument qui fut déterré en 1625 dans la ville de *Sigan-Fou*, capitale d'une province de la *Chine*. C'était une grande pierre au haut de laquelle était une croix, ensuite une longue inscription, partie en caractères chinois, et partie en caractères syriens, majuscules, nommés communément *stranghelo*. Le magistrat du lieu, qui crut devoir la conserver, la fit transporter dans un temple de bonzes. Elle portait que l'an 635 de notre ère, il était arrivé à la *Chine* un homme de *Ta-Tsin* ou de l'Occident, qui avait présenté à l'empereur des livres de la religion qu'il venait prêcher, et que l'an 638 l'empereur devait donner un édit en faveur du Christianisme. On y lisait ensuite les principaux dogmes de la religion chrétienne, et il était dit que cette inscription avait été faite pour servir de monument de ces faits, l'an 1092 des Grecs, de Jésus-Christ 780, sous le pontificat d'*Anan-Yesou*, patriarche des nestoriens.

La Croze, Beausobre et d'autres critiques protestants, ont trouvé bon de contester l'authenticité de ce monument, de supposer que ç'a été une fraude pieuse imaginée par les missionnaires catholiques en 1625, afin de persuader aux Chinois que le christianisme n'était pas une religion nouvelle chez eux, mais anciennement établie dans leur empire. M. de Guignes, dans une savante dissertation sur ce sujet, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 54, in-12, p. 295, a prouvé la fausseté de ce soupçon, et l'authenticité de l'inscription de *Sigan-Fou*, par le témoignage des annales de la *Chine*, et de plusieurs auteurs chinois. Il fait voir que ces auteurs ont confondu les missionaires nestoriens avec les *bonzes de Fo*, et qu'ils ont désigné sous ce nom tous les prédicateurs de religions étrangères ; mais ce qu'ils en disent se rapporte si exactement, pour le temps et pour les circonstances, à l'établissement des nestoriens à la *Chine*, qu'il est impossible que le hasard ait pu produire cette conformité. Il prouve aussi par le témoignage des voyageurs, qu'il y avait encore de ces chrétiens nestoriens à la *Chine*, dans les douzième et treizième siècles, mais qu'alors leur religion était fort altérée et défigurée par un mélange de mahométisme, tellement que quand les Portugais arrivèrent à la *Chine*, en 1517, ils n'y trouvèrent plus aucun vestige du christianisme. Le savant Assémani, de son côté, a produit plusieurs autres preuves de l'authenticité et de la vérité de l'inscription trouvée à *Sigan-Fou*. *Biblioth.*

orient., t. 4, c. 9, § 6. Le jugement de ces savants est d'un tout autre poids que les vaines conjectures des critiques protestants.

Ce fut en 1580 que les père Roger et Ricci, missionnaires jésuites, entrèrent à la *Chine*, et trois ans après ils obtinrent la permission de s'y établir. Dans l'espace d'un siècle la religion chrétienne y fit tant de progrès qu'en 1715 il y avait dans cet empire plus de trois cents églises, et au moins trois cent mille chrétiens. Mais en 1722, l'empereur Yong-Tching publia un édit contre le christianisme, résolut de l'exterminer, et fit exercer contre les chrétiens une sanglante persécution. En 1731, tous les missionnaires furent bannis à Macao : depuis 1733, on ne permet plus à aucun étranger de pénétrer dans l'intérieur de la *Chine*, et les prédicateurs qui ont été découverts, ont été mis à mort. Les jésuites, que l'empereur a gardés à la cour en qualité de mathématiciens, n'ont pas la permission d'exercer les fonctions de missionnaires. Cependant, depuis l'an 1753, la persécution paraît ralentie ; il leur est permis d'assister les chrétiens qui s'y trouvent encore ; ils ont demandé au gouvernement français des successeurs, dans l'espérance d'obtenir peu à peu plus de liberté de faire des prosélytes. On prétend qu'actuellement il y a déjà plus de soixante mille chrétiens dans cet empire.

Malheureusement, au commencement de ce siècle, il s'éleva une contestation entre les jésuites de la *Chine* et les missionnaires des ordres religieux. Il s'agissait de savoir s'il y avait de la superstition et de l'idolâtrie dans les honneurs que les Chinois rendaient à Confucius et à leurs ancêtres, honneurs accompagnés d'offrandes, d'invocations, de parfums, etc. En 1704, Clément XI condamna ces rites chinois comme superstitieux et idolâtriques ; en 1742, Benoit XIV confirma ce décret par sa bulle *Ex quo singulari* : depuis ce temps-là les missionnaires ont interdit ces rites à leurs prosélytes. Mais cette dispute, trop animée de part et d'autre, a nui beaucoup aux intérêts du Christianisme.

Outre cet obstacle accidentel et passager, il y en a d'autres qui retarderont toujours les progrès de la religion chrétienne dans cette partie du monde. La corruption des mœurs populaires de cet empire, l'attachement opiniâtre des Chinois à leurs usages, attachement cimenté par le culte religieux qu'ils rendent à leurs ancêtres ; leur vanité qui leur persuade qu'ils sont le peuple le plus parfait de l'univers ; l'orgueil, l'ambition, la jalousie des lettrés, qui sont seuls en possession de l'enseignement, dont les uns sont athées, les autres idolâtres et superstitieux ; le despotisme de l'empereur, qui est le chef suprême et l'arbitre de la religion aussi bien que des lois, sont autant d'obstacles qui rendent les conversions très-difficiles. Les Chinois méprisent les étrangers, les craignent et les haïssent. Malheureusement les navigateurs des différentes nations européennes qui ont séjourné à la *Chine*, ne s'y sont pas comportés de manière à gagner la confiance et l'affection des habitants du pays ; et cette conduite n'a pas peu contribué à indisposer les Chinois contre le Christianisme. Ils auraient moins de répugnance à écouter des missionnaires nationaux que des étrangers.

Si nos philosophes incrédules étaient véritablement amis de l'humanité, ils auraient déploré comme nous le bannissement des missionnaires de la *Chine* ; au contraire, ils en ont triomphé : ils en ont pris occasion de rendre odieux le Christianisme même, aussi bien que ceux qui le prêchent. Ils ont dit que les empereurs de la *Chine* ont proscrit cette religion à cause de son intolérance, ou du droit que ses ministres s'attribuent de forcer les peuples à l'embrasser ; à cause de l'indépendance dans laquelle ils veulent être à l'égard de la puissance temporelle ; à cause de leur caractère séditieux et turbulent ; à cause enfin du tort que le célibat fait à la population. Il n'est pas possible de calomnier d'une manière plus noire.

Dans les mémoires présentés à l'empereur de la *Chine* par les mandarins, contre le christianisme, ils n'ont fait aucun de ces reproches aux

missionnaires ; ils ont seulement représenté que cette religion est nouvelle et étrangère dans l'empire, qu'elle n'admet ni Divinité, ni esprit, ni ancêtres. *Lettres édifiantes*, tome 29, pag. 217 ; tome 30, pag. 156. On voit par là ce qui est encore prouvé d'ailleurs, que les lettrés chinois font aller de pair le culte des esprits et des ancêtres avec le culte de la Divinité, et il est fort douteux s'ils admettent d'autre Divinité que les esprits qui président aux différentes parties de la nature. La lecture du *Chou-King*, qui est leur livre classique, ne nous montre chez eux point d'autre croyance que celle des anciens polythéistes (1).

Quand le génie des missionnaires serait tel que les incrédules le représentent, ont-ils été assez imprudents pour le faire connaître, pour prêcher l'intolérance, l'indépendance, la sédition et la révolte contre un gouvernement absolu et despotique ? Une accusation aussi atroce ne doit point être hasardée sans preuve ; les incrédules ne peuvent en alléguer aucune. D'un côté, ils reprochent au Christianisme de favoriser le despotisme des princes et l'esclavage des peuples ; de l'autre, ils prétendent qu'un empereur despote a redouté les principes et la morale de cette religion : ce sont deux accusations contradictoires.

Une autre absurdité est de penser que les Chinois, qui font périr chaque année plus de trente mille enfants, ont craint que le Christianisme ne nuisît à la population ; qu'ils redoutent le célibat, pendant qu'il se trouve à la *Chine* des millions de bonzes qui vivent dans le célibat. En général, le gouvernement chinois craint plus l'accroissement de la population que sa diminution. *Voyez* MISSION. BERGIER

(1) Il y a dans toutes ces appréciations de Bergier, des inexactitudes qui ont été, à notre avis du moins, corrigées par les études européennes subséquentes, et presque contemporaines, des livres chinois. Nous exposerons nous-même, dans l'article SINEISME ce que nous croyons être la vérité, sur la philosophie religieuse de Confucius, et de Lao-Tseu. Quant aux Chinois, fort nombreux, qui suivent la religion de Fo, — c'est le nom de Bouddha dans ce pays. — *Voyez* BOUDDHISME. LE NOIR.

CHINE. (*Théol. mixt. et hist.*) — Après cet article de l'abbé Bergier, nous croyons bien faire en donnant à lire, soit pour le modifier, soit pour le compléter, l'article suivant du *Dict. encycl. de la théol. cathol.* (trad. Goschler) par M. Fritz :

« La *Chine*, l'empire le plus vast du monde après celui de la Russie, traversée par des fleuves nombreux, entrecoupée par de fréquentes montagnes, se compose de dix-huit grandes provinces et a une étendue de deux cent cinquante mille milles carrés, dont soixante mille constituent la *Chine* proprement dite, ou le céleste empire du milieu, et cent quatre-vingt-dix mille appartiennent aux provinces soumises, protégées et tributaires. La *Chine* proprement dite compte 377 millions d'habitants, tandis que le reste de l'empire n'en renferme qu'environ 18 millions.

« L'empereur Tschin-Ki-Hoangfit, en 214 avant J.-C., entourer cet empire colossal d'une muraille qui devait le protéger contre les invasions de Tartares. Cette muraille s'élève sur de hautes montagnes, s'abaisse dans de profondes vallées, pendant plus de trois cent vingt-cinq milles ; elle a 8 mètres de haut, 4^{m}, 30 de large ; elle est munie de nombreuses tours, garnies de canons, distantes d'à peu près 33 mètres les unes des autres.

« Quatre systèmes religieux principaux dominent parmi les peuples de l'empire chinois. La majorité est bouddhiste ; la religion fondée par Confucius est celle de l'empereur et de la classe lettrée ; beaucoup de Chinois sont mahométans, et d'autres appartiennent à la doctrine de la Tao-ssé, c'est-à-dire de la Raison (1). En outre il y a en *Chine* des Juifs et des Manichéens, et enfin le Christianisme y compte un certain nombre de fidèles.

« D'après une vieille tradition sans authenticité, l'apôtre S. Thomas aurait prêché l'Évangile en *Chine*. Toutefois, suivant les témoignages

(1) Le Tao, ou la raison suprême, est le Dieu de Lao-Tseu. Nous en parlerons au mot SINEISME. LE NOIR.

historiques, il n'y a pas de trace de la religion chrétienne en *Chine* avant le septième siècle, et ce furent des Nestoriens qui, à cette époque, y répandirent les premiers la semence de l'Évangile. C'est ce que prouve une inscription écrite en langue syrio-chinoise, que les Jésuites trouvèrent en 1625 dans Si-ngan-fu, capitale de la province de Chen-si, et qui est imprimée dans Mosheim (1). D'après cette inscription, datant de 781 (782) un missionnaire chrétien nommé Olopen ou Olopuen vint en *Chine* en 636, et, trois ans après, il obtient de l'empereur l'autorisation d'ériger une église et d'annoncer l'Évangile.

« On a, il est vrai, beaucoup discuté l'authenticité de cette inscription, et, d'après Voltaire, ce seraient les Jésuites qui l'auraient fabriquée ; mais des recherches plus récentes en ont constaté l'authenticité (2).

« C'est aussi un fait acquis à l'histoire que dans la suite d'autres missionnaires, par exemple, au treizième siècle, le Franciscain polonais Jean Carpin et le Capucin français Rubruquis, se vouèrent à la conversion des Chinois; que les Papes Innocent IV et Nicolas IV envoyèrent des missionnaires en *Chine*. Mais le temps n'était pas venu encore où l'Évangile pouvait être annoncé à ce peuple habile, industrieux et lettré, et, lorsqu'en 1517 les Portugais abordèrent en *Chine*, ils n'y trouvèrent plus la moindre trace de Christianisme. Il fallut donc de nouveau arborer l'étendard de la Croix, et ce fut un invincible désir qui poussa l'apôtre des Indes, S. François-Xavier, à y proclamer le nom de Jésus-Christ. Après avoir surmonté bien des obstacles, il avait abordé à Sancian, île très-rapprochée de la terre ferme, et il se préparait à partir pour la *Chine* proprement dite lorsqu'une fièvre pernicieuse l'enleva, en 1552.

« Cependant le mouvement était donné, et les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites rivalisèrent d'ardeur. Mais la défiance des Chinois fit avorter toutes les tentatives, et ce ne fut qu'en 1584 que l'œuvre commença de réussir, lorsque les négociants portugais obtinrent le droit de se fixer dans le port de Canton. Les Jésuites Roger, Valignanus et François Pasius, surtout Mathieu Ricci, né à Macérata, dans la marche d'Ancône, purent alors développer leur activité apostolique, sous la protection du gouvernement de Sciauquin, et leurs paroles et leurs écrits, dans lesquels ils savaient habilement associer à la doctrine évangélique les sciences humaines, gagnèrent un grand nombre de Chinois à la cause de l'Évangile. Ce fut principalement Ricci qui, en traçant une excellente carte du pays, sut gagner l'estime des envoyés chinois, et qui, en leur faisant connaître tout ce qu'il y avait de grand et de magnifique en Europe, parvint à diminuer l'orgueilleux mépris des Chinois à l'égard des Européens.

Il réussit même à se faire considérer parmi les bonzes et les mandarins, qui lui conseillèrent de se vêtir de soie comme un mandarin. Ce costume lui facilita l'accès de bien des gens. De Sciauquin, où il laissa ses confrères, Ricci se rendit à Nanking, où sa science lui valut également une grande considération, et où il fit tant de prosélytes qu'il fut bientôt obligé de demander le secours de ses collègues de Macao. Quant à lui, il résolut de se rendre à Pékin, espérant obtenir de plus grands et de plus rapides progrès pour le Christianisme s'il parvenait à gagner l'empereur. Après bien des obstacles, la Providence lui procura, en effet, l'accès de l'empereur, et les cadeaux de Ricci, parmi lesquels se trouvaient deux tableaux représentant le Sauveur et sa sainte Mère, une horloge à sonnerie et à musique, une montre et d'autres curiosités européennes, atteignirent leur but et lui concilièrent la faveur du monar ue qui accorda aux missionnaires le droit de demeurer à Pékin. Les missionnaires se servirent de tous les moyens imaginables et licites, tels que la peinture, la musique, pour gagner l'estime des grands et des savants, rame-

(3) Conf. *Établissement et destruction de la première Chrétienté dans la Chine*, par F. Nève, professeur à l'université catholique de Louvain, chez C. J. Fonteyn, libraire, 1846.

(2) *Hist. eccl. Tatarorum, Appendix*, n. III.

nant toujours leurs discours et leurs négociations, leurs expériences amusantes et leurs démonstrations scientifiques aux principes de la foi, aux faits évangéliques, et enveloppant ainsi peu à peu, en habiles pêcheurs d'hommes, les plus éclairés d'entre les Chinois dans les filets de leur science et de leur charité. Quand on sut dans les provinces la faveur dont les missionnaires jouissaient auprès de l'empereur, le Christianisme prit un nouvel essor. Malheureusement Ricci mourut en 1609, et ses confrères de Pékin ne surent conserver ni la haute considération qui l'avait entouré, ni la faveur de l'empereur, obsédé par les ennemis du nom chrétien ; ils furent obligés de quitter Pékin pour un temps, et les Chrétiens furent exposés à de fréquentes vexations. Cependant de nouveaux services rendus à l'empereur par les missionnaires, la réforme du calendrier, les leçons que les Pères Jésuites donnèrent aux Chinois pour la fonte des canons, dans la guerre contre les Tartares, leurs conseils stratégiques qui forcèrent les Tartares à se retirer valurent derechef aux Jésuites la considération, la bienveillance de l'empereur Tien-Ri et des grands. Ce fut surtout le P. Jean-Adam Schall, de Cologne, qui devint, à cette époque, la colonne de l'Église, en *Chine*. Mathématicien savant, astronome habile, fabricateur d'instruments de physique et fondeur de canons, le P. Schall, doué d'ailleurs d'une noble prestance et d'un caractère aimable, obtint un tel crédit auprès des grands et de l'empereur Zun-Chi que ce prince fit inscrire l'éloge du missionnaire et la loi du Dieu prêché par ce Père sur deux tablettes d'airain doré.

« Malgré ces dispositions bienveillantes, le moment n'était pas favorable à la propagation de l'Évangile, car l'empire était alors profondément troublé par les invasions des Tartares et les séditions de l'intérieur ; le calme ne revint qu'avec Xun-Chi, fils du prince des Tartares, qui se fit proclamer empereur de la *Chine* en 1644. Ce nouveau souverain eut bientôt pour le P. Schall une si haute estime qu'il le nomma mandarin supérieur du conseil des mathématiques. Schall eut, dans cette situation, les moyens de travailler efficacement aux progrès de l'Évangile ; les conversions devinrent fréquentes, même parmi les personnages les plus considérables ; sans se convertir, beaucoup d'entre eux se rapprochèrent des missionnaires et restèrent favorablement disposés à leur égard, lorsque plus tard ils furent envoyés dans les provinces en qualité de gouverneurs ou de commissaires. Le P. Schall eut même à la cour l'autorité d'un censeur des mœurs, et son influence sur le prince fut extraordinaire. Les missionnaires obtinrent une liberté presque absolue de parcourir l'empire et de prêcher l'Évangile. Bientôt il n'y eut plus une province où la semence chrétienne ne fût répandue par quelques ouvriers apostoliques, la plupart Jésuites, quelques-uns Dominicains et un petit nombre Franciscains. Dès 1651 le nombre des convertis dépassait 150,000, et il y en eut à peu près autant durant les douze années suivantes. De tous côtés s'élevaient des chapelles et des églises, parmi lesquelles se distinguait la magnifique église de Pékin, où l'on comptait 5,000 fidèles. Xun-Chi rédigea lui-même une inscription pour cette église, dans laquelle il exalta la religion chrétienne « comme la plus excellente de toutes et la vraie voie du ciel ; » ce qui toutefois n'empêcha pas le voluptueux empereur de rester l'esclave de ses passions et de ses idoles.

« Mais, tandis que les missionnaires concevaient les plus consolantes espérances pour l'avenir, ils perdirent leur protecteur, et, son fils (plus tard le fameux empereur Cang-Hi) n'ayant que huit ans, l'empire fut confié à une régence composée de quatre personnages. Les ennemis du Christianisme profitèrent de l'occasion pour élever toutes sortes de fausses accusations contre les missionnaires, et leurs calomnies parvinrent à arracher aux régents un édit défendant, sous peine de mort, d'adopter la religion chrétienne.

« Un des premiers mandarins de Pékin, Yam-Kam-Siem, cita devant un

tribunal, le 20 septembre 1664, le P. Schall et ses confrères Verbiest, Magalhanes, Buglius et quatre Chrétiens chinois. Les juges etaient gagnés d'avance. Les sept accusés furent jetés dans un affreux cachot, le P. Adam et trois Chinois, sans être enchaînés, à cause de leur qualité de mandarins de premier ordre, les trois autres chargés de chaînes et entourés de barres de fer. Ils furent tous condamnés à mort. Toutefois quatre mandarins chrétiens seuls furent exécutés ; les missionnaires Verbiest, Magalhanes et Buglius furent exilés à Canton ; Schall mourut des suites de ses souffrances. En 1667 Cang-hi monta sur le trône, et les temps devinrent meilleurs pour les Chrétiens. Dès que l'empereur eut entendu parler des connaissances mathématiques des trois missionnaires exilés à Canton, il les fit rappeler, leur accorda une faveur qui s'accrut de jour en jour, que justifiait le savoir des Pères et qu'entretenaient d'habiles présents, consistant en œuvres d'art. Verbiest fut nommé mandarin au collége mathématique. Les missionnaires emprisonnés à Canton furent remis en liberté en 1671, et les communautés chrétiennes se relevèrent à mesure que le décret qui défendait de répandre l'Évangile, et qui subsistait toujours, était moins sévèrement appliqué. En 1688 Verbiest mourut ; mais la faveur de l'empereur lui survécut, et les PP. Thomas et Péreyra acquirent la même influence que leur illustre confrère. Cinq missionnaires français, soutenus par Colbert, arrivèrent en Chine en 1687 et s'associèrent dignement aux travaux de leurs prédécesseurs. Gerbillon, l'un d'entre eux, et Péreyra acquirent de nouveaux titres aux yeux de l'empereur en négociant la paix entre les Chinois et les Moscovites. En 1692, à la demande du prince Sosan, les Pères obtinrent des lettres de franchise qui proclamaient le Christianisme une loi sainte, les missionnaires des hommes vertueux, et qui accordaient aux Chinois l'autorisation d'embrasser la foi chrétienne. Les communautés de fidèles se multiplièrent partout où les missionnaires purent arriver. Tous ces résultats étaient dus aux Jésuites, sans lesquels ni les missionnaires des autres ordres n'auraient trouvé accès, ni les vicaires apostoliques envoyés dans les provinces chinoises en 1698 n'auraient pu remplir leurs fonctions.

« Ce fut au milieu de cette prospérité préparée de si longue main et par tant d'efforts qu'éclata entre les Jésuites, d'une part, les Dominicains et les Franciscains, de l'autre, la déplorable controverse qui porta un irréparable coup à la cause chrétienne en *Chine*. Après avoir dans le commencement suivi les exemples des Jésuites, les Dominicains et les Franciscains, jaloux de leurs confrères, voulurent employer d'autres procédés, abandonner la méthode des Jésuites, sans avoir égard aux circonstances et au caractère du peuple singulier qu'il fallait diriger. La langue chinoise n'ayant pas de mot qui désigne Dieu (1) les Jésuites, depuis Ricci, se servaient de l'expression Tien-Tschu, c'est-à-dire Seigneur du ciel, ils avaient aussi admis quelques usages dérivés du paganisme et que dès 1645 la Propagande et Innocent X avaient défendus. Le P. Maigrot, Lazariste et vicaire apostolique dans la province de Fo-Kien, fut scandalisé de la condescendance des Jésuites et de leur système d'accommodation ; il défendit, en 1693, l'expression Tien et les coutumes chinoises. En 1696 il envoya le P. Charnot à Rome pour justifier sa défense. Innocent XII fit examiner l'affaire par une congrégation spéciale (1699), et son successeur Clément XI envoya un légat chargé de poursuivre l'enquête sur les lieux mêmes. Malheureusement ce légat, Thomas de Tournon, patriarche d'Antioche, peu au courant des usages du pays, ignorant complétement la langue, d'un carac-

(1) Cette langue n'a pas le mot *Dieu*, qui vient du sanscrit *div*, *deva*, pas plus que les langues sémitiques qui ont, à la place de ce mot, les mots *el*, *allah*, et *Jeovah;* mais elle a ceux de *Thien* et de *Tao*, le premier signifiant *le ciel*, et lorsqu'il est personnifié à l'aide d'un signe ad hoc, *Dieu*, comme notre mot correspondant, *le ciel*, signifie bien aussi *Dieu lui-même* dans certaines de nos phrases ; le second signifiant la *raison par excellence*, la *suprême raison*. Nous ne parlons que des sens qu'attachent à ces mots les livres anciens, sans nous occuper de leur emploi parmi le peuple chinois d'aujourd'hui. LE NOIR.

tère roide et cassant, était fortement prévenu contre les Jésuites.

« Il était arrivé en *Chine* dans le courant de 1705, et, dès qu'il apprit que la congrégation s'était prononcée à Rome (1704) sur la question controversée, il défendit comme la Propagande l'usage des mots Tien et Schang-ti, pour Dieu, ainsi que les coutumes chinoises en litige. Ces discussions ébranlèrent la bienveillance des mandarins, la faveur de l'empereur ; mais ce qui étonna le plus les Chinois fut de voir les Jésuites humiliés de toutes les façons par l'envoyé du Pape, envers lequel ils leur avaient inspiré un si profond respect. L'activité des Jésuites, le bonheur qu'ils eurent de sauver l'empereur d'une grave maladie purent seuls arrêter encore pour un certain temps une persécution générale. La lettre de franchise de 1692, fut rapportée, et comme, d'après la bulle de Clément, de 1715, les missionnaires étaient rigoureusement tenus d'observer la défense promulguée, la ruine du Christianisme en *Chine* était imminente. Beaucoup de missionnaires furent exilés à Canton ; de tous côtés éclataient des persécutions partielles ; l'Église, ébranlée dans toutes les provinces, ne se soutenait plus que par l'appui que lui procuraient encore le courage des Jésuites de Pékin, et surtout le président du conseil des mathématiques, Kilian Stumpf, de Wurtzbourg.

« En 1720 l'empereur menaça tous les missionnaires, un petit nombre excepté, de les exclure de l'empire s'ils ne mettaient fin à leurs discussions, A cette époque arriva un second légat du Pape, Ambroise Mezzabarba, patriarche d'Alexandrie, qui était heureusement un homme prudent et avisé. Celui-ci consentit à une concession en faveur des coutumes chinoises ; mais Innocent XIII, qui avait sur ces entrefaites succédé à Clément XI, ne voulut pas entendre parler d'accommodement, et Benoît XIV promulgua, en 1742, une bulle qui obligeait les missionnaires à prêter serment de détruire les coutumes chinoises. L'empereur étant mort en 1722, son successeur Yong-Tching ordonna de ramener tous les missionnaires à Pékin et à Canton, et de renverser ou de convertir en greniers et en temples païens plus de 300 églises. Les Jésuites furent encore assez habiles et assez heureux pour obtenir qu'on laissât dans les provinces les anciens missionnaires. Les plus jeunes résidèrent à Pékin, attendant des temps meilleurs ; quelques-uns parvinrent à se cacher dans les provinces. Cependant le Christianisme se maintenait à Pékin ; en 1725, 10,000 Chrétiens y reçurent la sainte communion et 3,000 enfants trouvés le saint baptême ; mais les provinces, agitées par le mauvais vouloir des mandarins, présentaient un tout autre aspect ; les persécutions les plus vives éclataient de toutes parts, et une sévère ordonnance de 1732 força tous les missionnaires réunis à Canton de quitter l'empire. »

« Les Chrétiens reprirent quelque confiance sous le nouvel empereur Kienlong (1735-99), mais cette confiance fut cruellement trompée. Pékin même vit éclater une cruelle persécution, et les missionnaires, pour échapper à la surveillance, ne purent plus remplir leur saint ministère que pendant la nuit. »

C'est ici que s'est arrêté le récit de Bergier, dans son article ; ce qui suit peut être considéré comme le complétant pour la suite des faits.

« En 1747 huit missionnaires furent martyrisés. La prison, l'échafaud, la cangue, les coups de rotin et de bambou, la misère furent à l'ordre du jour, sans ébranler la foi héroïque des Chrétiens. En somme la situation de la mission chinoise devint plus déplorable d'année en année, et elle reçut le coup mortel en 1773 par la dissolution de l'ordre des Jésuites, que ne purent remplacer les prêtres du séminaire des Missions étrangères, les Lazaristes, malgré leur zèle et leur dévouement. Enfin, lorsque la révolution française abolit le séminaire des Missions étrangères, comme tous les ordres religieux, et que la Propagande elle-même fut détruite à Rome, il sembla que c'en était fait pour toujours du Christianisme en *Chine*. Mais

Dieu en avait autrement ordonné : malgré toutes les persécutions et toutes le chutes, 200,000 Chrétiens chinois avaient persévéré, et, quoique le nouvel empereur Kia-King (1795-1820) publiât en 1815, contre la religion chrétienne, un édit très-sévère, à la suite duquel de sanglantes persécutions eurent lieu dans toutes les provinces, surtout dans celle du Su-Tschuen, et que dans l'espace de deux ans il y eût grand nombre de martyrs, l'Église put encore se maintenir sous cet empereur et jusqu'à un certain point se relever.

« Lorsque l'empereur, Tao-Kuang (c'est-à-dire la splendeur de la raison), monta sur le trône, le 2 septembre 1820, de nouveaux édits très-sévères, provoqués par des révoltes et des sectes nombreuses, furent promulgués; les Chrétiens eurent beaucoup à souffrir, étant généralement livrés à l'arbitraire des mandarins, qui, suivant leur caprice et leurs préjugés, rendaient le sort des Chrétiens plus ou moins supportable. Au bout de quelques années cette persécution s'affaiblit, et la prédication de l'Évangile porta de nouvelles et d'abondantes moissons sur ce sol abreuvé du sang des fidèles. Une nouvelle ère fut inaugurée en 1845. Jusque alors le Christianisme avait été prohibé comme un danger politique, et la profession de foi chrétienne menacée de tortures, de mort, de bannissement ; quelques membres mêmes de la famille impériale avaient récemment subi des peines très-sévères pour avoir embrassé l'Évangile, et il n'y avait pas fort longtemps que le vicaire apostolique Ignace Delgado avait souffert le plus cruel martyre. Or, en mai 1845, l'empereur déclara, sur un rapport de Ke-Ying, son commissaire pour les négociations avec les étrangers, que la religion chrétienne était une foi non-seulement innocente, mais encore recommandable ; il abolit en conséquence les défenses antérieures, et, dans la même année, quatre nouveaux diocèses chrétiens furent créés dans la *Chine* orientale. Depuis lors le Christianisme fait de rapides progrès et compte quelques centaines de mille adhérents.

« Enfin, en 1858, à la suite d'une expédition faite en commun par les flottes française et anglaise et après la prise de Canton par les troupes alliées, sous le commandement des contre-amiraux Rigaud de Genouilly et sir Michael Seymour, intervint, entre la *Chine* et la France, la *Chine* et l'Angleterre, un traité de paix et « de commerce qui déclare que la re- « ligion chrétienne, telle qu'elle est « professée par les Catholiques ro- « mains ou par les protestants, sera « tolérée dans l'empire et que ceux « qui la professent seront protégés, » et qui pourvoit à ce que « il soit ré- « ciproquement établi par chacun « des pays des ambassadeurs, des « ministres ou autres agents, aux « cours de Pékin, des Tuileries et de » Saint-James. »

Depuis quelques années — nous écrivons en 1873 — un nouveau massacre de chrétiens, parmi lesquels se sont même trouvés des personnages officiels anglais et français, a eu lieu dans l'empire chinois; mais ce n'était point par les ordres de l'empereur : les gouvernements européens ont exigé la punition des coupables et des réparations ; le tout a été accordé, et M. Thiers, président de la République française, a même reçu des ambassades chinoises qui ont solennellement et humblement présenté les excuses du céleste empereur.

Le Noir.

CHINE. *(Théol. mixt. philos. relig. polit. et indust.)* — *V.* Confucius.

CHIROTONIE. *Voyez* Imposition des mains.

CHŒUR, dans nos églises, est un espace situé ou derrière l'autel, ou entre l'autel et la nef, dans lequel est placé le clergé pour chanter l'office divin. Dans la plupart des églises d'Italie, le *chœur* est placé derrière l'autel, et alors celui-ci se trouve rapproché de l'assemblée du peuple ; c'est ce que l'on nomme *autel à la romaine.* En France le *chœur* est ordinairement situé entre l'autel et la nef, environné d'une balustrade ou d'un mur, garni à droite et à gauche de

deux rangs de stalles, où se plaçent les ecclésiastiques et les chantres.

Le *chœur* signifie aussi l'assemblée de ceux qui chantent ; ainsi le *chœur* répond au célébrant ; on chante à deux *chœurs* le *haut-chœur*, ce sont les chanoines ou les prêtres qui occupent les stalles les plus élevées ; le *bas-chœur*, ce sont les chantres, les musiciens, les enfants de *chœur* qui remplissent les basses stalles.

Dans l'origine, χὸρος signifie une assemblée formée en rond, une enceinte ; c'est pour cela qu'il désignait une troupe de danseurs qui se tenaient par la main et formaient un circuit. Il ne faut pas en conclure, comme ont fait quelques auteurs, que *chorus* a signifié, dans les églises, un espace où l'on dansait. Dans le second livre d'*Esdras*, c. 12, ℣ 31, 37, 39, χόρος signifie évidemment des chantres et non des danseurs.

On prétend que le *chœur* des églises n'a été séparé de la nef que sous le règne de Constantin. Cela signifie seulement qu'il n'y a point de preuve plus ancienne de cette séparation. Alors il fut environné d'une balustrade, et même d'un voile ou rideau qui ne s'ouvrait qu'après la consécration. Dans le douzième siècle, on le ferma par un mur ; mais comme cette séparation défigure une église et cache le coup d'œil de l'architecture, on est revenu à l'usage des balustrades.

Dans les monastères de filles, le *chœur* est une salle attachée au corps de l'église, de laquelle il est séparé par une grille ; c'est là que les religieuses chantent l'office.

Bingham, *Orig. ecclés.*, l, 8. c. 6, § 7, a prouvé par plusieurs anciens monuments, que dans les premiers siècles le *chœur* des églises était réservé au clergé seul ; qu'il n'était permis aux laïques d'approcher de l'autel que pour faire leur offrande et pour recevoir la communion. Cette enceinte est souvent nommée *adytum*, lieu où l'on n'entre point. Quand on compare le plan des anciennes basiliques avec le tableau des assemblées chrétiennes, tracé par saint Jean dans l'*Apocalypse*, c. 4 et 5, on voit que cette discipline venait des apôtres ; l'empereur Julien, quoique apostat, la respectait. Saint Ambroise ne permit point à l'empereur Théodose de se placer dans le *chœur* de l'église de Milan : l'entrée du sanctuaire était surtout interdite aux femmes ; les laïques, sans distinction, devaient se tenir dans la nef pendant les saints mystères : preuve irrécusable, contre les protestants, de la distinction qui a régné entre les prêtres et les laïques, dès l'origine du Christianisme, et de l'idée que l'on attachait à l'auguste sacrifice des autels.

Mais lorsque les Barbares se furent rendus maîtres de l'Occident, ils portèrent dans la religion leur caractère hautain, militaire et féroce ; ils entrèrent dans les églises avec leurs armes, qu'ils ne quittaient jamais ; ils prirent les places du clergé, et ne respectèrent aucune loi. Les possesseurs des moindres fiefs suivirent l'exemple des princes, et prétendirent au même privilége ; une place dans le *chœur* devint un droit seigneurial. Aujourd'hui encore un seigneur de paroisse ne se contente pas de l'occuper ; mais sa femme, ses enfants, ses laquais, ses servantes, ont l'impudence de s'y placer ; et si les pasteurs s'y opposaient, ils seraient condamnés dans tous les tribunaux.

Les évêques de l'Eglise primitive, les desciples des apôtres, seraient bien étonnés, si, revenus au monde, ils voyaient, dans les jours les plus solennels, le sanctuaire des églises occupé par des soldats armés, qui s'y conduisent à peu près comme dans un camp, et comme s'ils venaient faire la guerre à Dieu ; les laïques et les femmes approcher du saint autel avec aussi peu de respect que d'une table profane, étouffer les sentiments de religion par orgueil et par curiosité. « Tremblez de respect à la vue de mon » sanctuaire ; je suis le Seigneur. » *Levit.*, c. 26, ℣ 2. On ne se souvient plus de cette leçon.

Parmi les lettres de Julien, il en est une adressée à Arsace, souverain pontife de Galatie, qui est une censure sanglante de nos mœurs. « Lorsque » les gouverneurs, lui dit-il, viendront » aux temples, on ira les recevoir dans le » vestibule. Qu'ils ne s'y fassent point

» accompagner par des soldats, mais » qu'il soit libre à qui voudra de les » suivre. Dès qu'ils mettent les pieds » dans le temple, ils deviennent de » simples particuliers. Vous seul avez » droit d'y commander, puisque les » dieux l'ordonnent ainsi. Ceux qui se » soumettent à cette loi font voir qu'ils » ont véritablement de la religion ; » les autres, qui ne veulent pas se dé- » pouiller un moment de leur faste et de » leur grandeur, sont des hommes » superbes, remplis d'une sotte vanité. » *Lettre* 49.

Nous ne faisons point cette remarque pour censurer nos lois civiles ; nous savons qu'elles ont été l'ouvrage des circonstances, et souvent de la nécessité, qui est la plus forte de toutes les lois ; mais il est toujours utile de rappeler le souvenir de l'ancienne discipline, parce que c'est un monument de la croyance primitive. BERGIER.

CHŒUR DES ANGES. *V.* ANGES.

CHOIX, élection de Dieu. Selon les monuments de la révélation, Dieu a choisi Abraham pour se faire connaître à lui plus parfaitement qu'aux autres hommes ; il a choisi la postérité de ce patriarche, pour en faire son peuple particulier ; il nous a choisis nous-mêmes pour nous rendre, par le baptême, ses enfants adoptifs. Ce *choix* de la part de Dieu est-il, comme le prétendent les incrédules, un trait de partialité, une aveugle prédilection, une injustice ?

On pourrait le dire, si la grâce que Dieu a faite à Abraham avait dérogé en quelque chose à celles qu'il accordait aux autres hommes ; si, en adoptant les Israélites, il avait absolument abandonné les autres peuples ; si les grâces dont il a daigné nous combler, diminuaient la mesure de celles qu'il veut départir aux infidèles : mais qui a jamais osé l'écrire ou le penser ? Dieu, maître absolu de ses dons, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce, peut, sans injustice, mettre dans la distribution qu'il en fait telle inégalité qu'il lui plaît. Un infidèle, qui a reçu moins de grâces qu'un chrétien, n'a pas plus de droit de se plaindre, qu'un homme disgracié par la nature ne peut accuser Dieu, parce qu'il a donné à un autre homme une âme plus belle, un esprit plus pénétrant, un cœur plus noble, etc. Dans l'une et l'autre espèce de bienfaits, tous sont absolument gratuits.

La justice de Dieu est à couvert de blâme, parce qu'elle ne fait rendre compte à chacun que de ce qu'il a reçu ; sa bonté est justifiée, puisqu'il n'est aucune créature à laquelle il n'ait fait du bien, plus ou moins. La sagesse divine brille dans cette conduite ; puisque par cette diversité même elle conduit toutes choses à leurs fins. Il n'y aurait plus ni dépendance, ni besoins mutuels, ni société entre les hommes, s'ils étaient tous égaux, tous doués des mêmes qualités, tous favorisés des mêmes avantages : l'égalité parfaite qu'exigent les incrédules, n'est dans le fond qu'une absurdité.

L'objection des déistes contre la révélation, contre la dispensation des grâces surnaturelles, est donc précisément la même que celle des athées contre la conduite de la Providence, dans la distribution des dons de la nature : les uns et les autres se font une idée fausse de la bonté, de la justice, de la sagesse de Dieu ; ils ne s'entendent pas eux-mêmes. Ils demandent pourquoi Dieu est appelé par les Ecritures sacrées *le Dieu d'Israël*, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; n'est-il donc pas le Dieu de tous les peuples et de tous les hommes ? Il est sans doute leur créateur, leur bienfaiteur, leur souverain Seigneur, mais tous ne l'ont pas reconnu comme tel, puisque la plupart ont adoré des dieux qu'ils avaient forgés eux-mêmes. Abraham et ses descendants, mieux instruits, n'ont rendu leurs hommages qu'au vrai Dieu ; il a donc été leur Dieu par préférence, et dans le même sens qu'il est encore le Dieu des chrétiens, parce que nous n'en connaissons point d'autre.

Toute la question est donc réduite à savoir si Dieu n'a pas donné à tous les hommes, sans exception, les moyens de le connaître, et s'il n'a pas tenu à eux de l'adorer : or, l'Ecriture nous atteste que Dieu s'est révélé et manifesté à tous les hommes par les ouvrages de la création, par les lumiè-

res de la raison, par les leçons de leurs premiers pères, par le témoignage de la conscience, par les bienfaits et les châtiments qu'il leur a départis. Les incrédules ont donc tort de supposer que Dieu a délaissé, abandonné, méconnu aucune de ses créatures. *Voyez* INÉGALTÉ, BIENFAITS DE DIEU, JUSTICE DE DIEU, etc.

BERGIER.

CHORÉVÊQUE. On appelait ainsi autrefois un prêtre qui exerçait quelques fonctions épiscopales dans les bourgades et les villages, et qui était censé le vicaire de l'évêque. Ce nom vient de χῶρος; *région, contrée.* Il n'en est pas question dans l'Eglise avant le concile d'Antioche, tenu en 340, qui fixa les limites de la juridiction des *chorévêques* ; le concile de Riez, qui réduisit Armentarius à cette dignité, l'an 439, est le premier concile d'Occident qui en ait parlé. Le pape Léon III voulait abolir ce titre, il en fut empêché par le concile de Ratisbonne.

Les *chorévêques* n'avaient pas tous reçu l'ordination épiscopale, mais seulement un degré de juridiction sur les autres prêtres ; ils pouvaient cependant ordonner des clercs mineurs et des sous-diacres, et donner, conjointement avec l'évêque diocésain, le diaconat et la prêtrise. Ceux qui, dans l'Occident, voulurent s'attribuer toutes les fonctions épiscopales, furent réprimés ; on les supprima entièrement au dixième siècle; on leur substitua les archiprêtres et les doyens ruraux. Aujourd'hui quelques évêques, dont le diocèse est fort étendu, ont des vicaires généraux chargés de faire plusieurs fonctions épiscopales dans une partie de leur territoire : tels sont en France les grands vicaires de Pontoise et de Moulins. Le premier des sous-diacres de Saint-Martin d'Utrecht, le premier chantre des collégiales de Cologne, et quelques dignitaires des chapitres de Trèves, ont le titre de *chorévêques*, et font les fonctions des doyens ruraux. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 2, c. 14, § 4, pense, comme plusieurs autres théologiens anglicans, que tous les *chorévêques* avaient reçu l'ordination épiscopale ; mais les preuves qu'il en donne ne sont pas sans réplique.

Mosheim fait remonter plus haut l'origine des *chorévêques* ; il la rapporte au premier siècle, *Hist. ecclés., premier siècle*, seconde part., chap. 2, § 13 ; *Inst. Hist. christ.*, seconde part. c. 2, § 17. Les évêques, dit-il, établis dans les villes, avaient, soit par leur ministère, soit par celui de leurs prêtres, fondé de nouvelles églises dans les villes et les villages voisins ; elles restèrent sous l'inspection des évêques desquels elles avaient reçu l'Evangile. Mais à mesure que leur nombre augmenta, elles formèrent des espèces de provinces ecclésiastiques, auxquelles les Grecs donnèrent, dans la suite, le nom de *diocèse*. Comme l'évêque de la ville principale ne pouvait veiller seul sur cette quantité d'églises répandues dans les villes et villages, il établit, pour instruire et gouverner ces nouvelles sociétés, des suffragants ou députés, auxquels on donna le titre de *chorévêques*, ou d'évêques de campagne. Ils tenaient un rang mitoyen entre les évêques et les prêtres ; ils étaient inférieurs aux premiers, et supérieurs aux seconds. Selon cette notion, les *chorévêques*, dans l'origine, étaient les pasteurs du second ordre, qui, dans la suite, ont été nommés *curés*, lorsqu'ils ont été attachés par un titre perpétuel à une église particulière : mais il paraît que, dans la première institution, c'étaient plutôt des missionnaires de campagne que des curés.

Sous le quatrième siècle, Mosheim prétend que les évêques exclurent entièrement le peuple de toute administration dans les affaires ecclésiastiques, qu'ils dépouillèrent même les prêtres de leurs anciens privilèges et de leur autorité primitive, afin de n'avoir plus personne qui pût s'opposer à leur ambition, et afin de pouvoir disposer à leur gré des bénéfices et des revenus de l'Église ; qu'ils supprimèrent les *chorévêques* dans plusieurs endroits, dans la vue d'étendre leur propre puissance et leur juridiction. *Quatrième siècle*, seconde partie, c. 2, § 2 et 3.

Ce reproche nous paraît une pure

imagination. 1° C'est mal à propos que Mosheim suppose que pendant les trois premiers siècles le peuple avait part à l'administration des affaires ecclésiastiques; il est prouvé, par les épîtres de saint Paul, par les canons des apôtres, par ceux de plusieurs conciles, par le témoignage des écrivains ecclésiastiques, que cette adminisration a toujours été la fonction des évêques. *Voyez* AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE, ÉVÊQUE, HIÉRARCHIE, etc. 2° Il n'y a aucune preuve que pendant ces trois siècles les simples prêtres aient eu plus d'autorité qu'ils n'en eurent au quatrième ; le contraire paraît supposé par Mosheim lui-même, qui dit que pendant ce siècle les prêtres et les diacres poussèrent leur ambition et leurs prétentions aux derniers excès. *Ibid.*, § 8. Les évêques pouvaient-ils étendre leur autorité en même temps que les ministres inférieurs travaillaient à augmenter la leur? Si les premiers s'y opposaient, cela ne prouve pas qu'ils aient dépouillé les prêtres de l'influence qu'ils avaient eue auparavant dans les affaires ecclésiastiques. 3° C'est au contraire pendant le quatrième siècle que les *choérovêques*, ou pasteurs des églises de la campagne, paraissent être devenus titulaires et inamovibles, au lieu qu'ils ne l'avaient pas été auparavant. Mais la prévention des protestants contre le gouvernement hiérarchique leur fait confondre toutes les époques, et embrouiller tous les faits de *l'histoire ecclésiastique*.

Il est bon de se souvenir que les *chorévêques* ne sont pas la même chose que les *co-évêques* ou suffragants *Voyez* CO-ÉVÊQUE. BERGIER

CHRÊME, terme formé de χρίσμα, *onction*, est une composition d'huile d'olives et de baume, consacrée par l'évêque, le jeudi saint, de laquelle on se sert dans l'administration du baptême, de la confirmation et de l'ordre. Pour l'extrême-onction, l'on se sert d'huile seule, bénite aussi par l'evêque pour cet effet. Les Grecs nomment le saint-*chrême*, *myron*, onguent, parfum.

Les maronites, avant leur réunion à l'Eglise romaine, employaient dans la composition de leur chrême, l'huile, le baume, le musc, le safran, la cannelle, les roses, l'encens blanc, et d'autres drogues. Le père Dandin jésuite, envoyé au mont Liban en qualité de nonce du pape, en 1556, ordonna, dans un synode, que le saint-*chrême* ne fût à l'avenir composé que d'huile et de baume.

Comme l'onction du saint-*chrême* est censée faire partie de la matière du sacrement de confirmation, l'évêque seul a le pouvoir de la faire, aussi bien que celle dont on se sert dans l'ordination ; mais c'est le prêtre qui la fait dans le baptême et l'extrême-onction.

Autrefois les évêques exigeaient du clergé, pour la confection du saint-*chreme* une contribution qu'ils appelaient *denarii chrismales* ; à présent l'on tire seulement une légère rétribution des fabriques, en leur distribuant les saintes huiles dans la plupart des diocèses. *Voy. l'ancien Sacramentaire*, par Grandcolas, seconde partie, p. 103.

La bénédiction ou consécration du *chrême*, qui sert de matière à plusieurs sacrements, est un témoignage de la croyance de l'Eglise, et des effets qu'elle attribue à ces augustes cérémonies ; on le voit par le pontifical romain, où se trouve la formule dont l'évêque se sert. Les protestants n'ont pas manqué de tourner en ridicule cet usage, et de le traiter de superstition ; il est cependant très-ancien, puisqu'il a été conservé par les sectes de chrétiens orientaux qui se sont séparés de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans. Il n'y a pas plus de superstition dans cette cérémonie, que dans l'action de Jésus-Christ, qui se servit de boue et de crachat pour rendre la vue à un aveugle-né. *Joan.*, c. 9, ℣ 6.

La Croze, dans son *Histoire du christianisme des Indes*, tome 1, p. 308, prétend que les Arméniens regardent la bénédiction du *myron* ou du saint-*chrême*, comme un sacrement, et qu'ils attribuent à cette action la même vertu qu'à la consécration de l'eucharistie. Il cite en preuve une Homélie de Grégoire de Naréka, docteur de l'Eglise arménienne, qui a vécu au

dixième siècle, et un passage de Vardanes, autre docteur arménien, du treizième, où il dit : « Nous voyons » des yeux du corps, dans l'eucharis- » tie, du pain et du vin, et par les » yeux de la foi ou de l'entendement, » nous y concevons le corps et le » sang de Jésus-Christ : de même » que dans le *myron* nous ne voyons » que de l'huile ; mais par la foi » nous y apercevons l'Esprit de Dieu. » Donc, dit La Croze, tous les Arméniens admettent un sacrement inconnu dans l'Eglise romaine, ou, selon leur opinion, il ne se fait pas plus de transsubstantiation dans l'eucharistie par la consécration, que dans le *myron* par la bénédiction.

Voilà sans doute un fort argument ; mais est-ce de deux docteurs très-modernes, et qui ne paraissent pas fort habiles théologiens, que nous devons apprendre quelle est la croyance de l'Eglise arménienne? Les livres liturgiques de cette Eglise, et les professions de foi de ses évêques, nous paraissent des preuves plus solides de sa doctrine, que les écrits de deux particuliers ; on peut voir ces preuves dans le premier et le troisième tome de la *Perpétuité de la Foi*, et dans le Père Lebrun, tome 5. Tout ce qui s'ensuit du passage de Vardanès, est que la comparaison qu'il fait entre l'eucharistie et le *myron* n'est pas fort exacte ; elle signifie seulement que par l'onction du saint-*chrême* nous recevons la grâce du Saint-Esprit aussi réellement que nous recevons le corps et le sang de Jésus-Christ par l'eucharistie, et telle est aussi la doctrine de l'Eglise romaine. Il n'est pas plus besoin pour cela d'une transsubstantiation dans le saint-*chrême*, que dans l'eau du baptême pour effacer le péché originel. Ce n'est point sur l'effet que produit l'eucharistie que nous fondons le dogme de la transsubstantiation, mais sur les paroles de Jésus-Christ.

Au reste, cette remarque de La Croze n'est pas la seule dans laquelle il a montré fort peu de justesse et de sagacité. *Voyez* ARMÉNIENS.

BERGIER.

CHRÉMEAU, bonnet ou béguin de toile blanche que l'on met sur la tête des enfants après leur baptême, pour tenir lieu de la robe blanche, symbole de l'innocence, dont on revêtait autrefois les catéchumènes, après les avoir baptisés. Cette robe blanche était un témoignage des effets que l'on attribuait au baptême. Si l'on avait pensé, comme les protestants, que ce sacrement n'a point d'autre vertu que d'exciter la foi, on n'y aurait pas ajouté un symbole de la pureté de l'âme qu'avait reçue le baptisé.

BERGIER.

CHRÉTIEN, en parlant des personnes, signifie un homme qui est baptisé, et fait profession de suivre la doctrine de Jésus-Christ ; en parlant des choses, il signifie ce qui est conforme à cette doctrine : ainsi l'on dit, *un discours chrétien*, *une vie chrétienne*, etc.

Ce fut dans la ville d'Antioche, vers l'an 41, que les *disciples* de Jésus-Christ furent nommés *chrétiens*. On les nommait encore *élus*, *frères*, *saints*, *croyants*, *fidèles*, *nazaréens* ou *purifiés*, *jesséens*, ἰχθύς, mot formé des lettres initiales des titres de Jésus-Christ, Ἰησοῦς, Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ, *Jésus*, *Christ*, *Fils de Dieu*, *Sauveur* ; *gnostiques*, intelligents ou illuminés, *théophores*, et *christophores*, temples de Dieu et de Jésus-Christ, quelquefois même *christs*, consacrés à Dieu par une onction sainte. Il n'est pas sûr que Philon les ait désignés sous le nom de *thérapeutes*. *Voyez* ce terme.

Les païens, par haine, les chargèrent de noms injurieux ; il les nommèrent imposteurs, magiciens, juifs, galiléens, sophistes, athées, *parabolaires* ou *parabolins*, c'est-à-dire, désespérés, à cause du courage avec lequel les *chrétiens* bravaient la mort ; *biothanati*, gens qui vivent pour mourir ; *sarmentitii*, hommes qui sentent le fagot ; *semiassi*, dévoués au gibet, etc. Les hérétiques firent de même, en nommant les catholiques, *simples*, *allégoristes*, *anthropolâtres* ou adorateurs d'un homme, etc.

Aujourd'hui les incrédules veulent se prévaloir de cette prévention des païens : ils prétendent la confirmer

par des calomnies. Ils disent que les premiers qui ont cru en Jésus-Christ étaient la lie du peuple, ce qu'il y avait de plus vil chez les Juifs et chez les païens, par conséquent, des ignorants et des fanatiques ; que la plupart ont été mis à mort pour leurs crimes et leur caractère séditieux, et non pour leur religion ; que quand ils sont devenus les maîtres, ils ont usé de représailles envers les païens, et leur ont rendu avec usure les cruautés qu'ils en avaient essuyées. Il est important de réfuter ces trois accusations.

Avant de prouver le contraire, observons d'abord que le prodige de l'établissement du Christianisme ne serait pas moins grand, quand même il n'aurait été embrassé d'abord que par le peuple : les ignorants et les pauvres sont plus portés à la superstition que les hommes instruits et d'une condition honnête ; les premiers par conséquent ont dû être plus attachés au paganisme que les seconds, et plus difficiles à convertir.

Nos adversaires d'ailleurs ont soin de se réfuter eux-mêmes. Ils disent qu'un des attraits qui a le plus contribué à la propagation de l'Evangile, sont les aumônes abondantes des premiers *chrétiens* ; mais si tous avaient été de la lie du peuple, où auraient-ils trouvé de quoi faire l'aumône ?

Venons aux preuves positives de la fausseté de leurs reproches.

1° Dans la Judée, saint Jean-Baptiste, Nicodème, Joseph d'Arimathie, Lazare, Zachée, le prince de Capharnaüm, dont Jésus-Christ guérit le fils, Jaïre, dont il ressuscita la fille, crurent en lui avec leur famille. Ce n'était point là des hommes de la lie du peuple ni des ignorants. Après la résurrection de Lazare, plusieurs des principaux Juifs firent de même. *Joan.*, c. 11, ℣ 45 ; c. 15, ℣ 42. Après la descente du Saint-Esprit, saint Paul et Gamaliel son maître, un grand nombre de prêtres et de pharisiens, étaient au nombre des fidèles. *Act*,, c. 4, ℣ 34, 39 ; c. 7, ℣ 7 ; c. 15, ℣ 5. Ce sont autant de témoins oculaires de ce qui s'était passé à Jérusalem. Dira-t-on qu'ils étaient la plus vile partie du peuple ?

Le centurion Corneille, l'eunuque de la reine Candace, Sergius-Paulus, proconsul de Chypre, les principaux Juifs de Bérée, Denis d'Athènes, Crispus, chef de la synagogue de Corinthe, Apollo, Céphas, Timothée, Tite, disciples de saint Paul, n'étaient ni des hommes de la lie du peuple, ni des ignorants ; les principaux de l'Asie étaient ses amis. *Act.*, c. 19, ℣ 19, 26, 31. Hermas, saint Clément, saint Ignace, saint Polycarpe, ceux auxquels les apôtres ont écrit, étaient certainement des hommes lettrés. A Rome, saint Paul eut des prosélytes, non-seulement parmi les principaux Juifs, mais dans le palais des empereurs. Selon les auteurs profanes, Flavius-Clément, parent de Domitien, Domitilla, sœur de cet empereur, le consul Acilius Glabrio, Pomponia Græcina, et d'autres personnes du premier rang, avaient renoncé au paganisme. La plupart des leçons que saint Paul fait aux fidèles dans ses lettres, ne peuvent être applicables qu'à des hommes d'une condition relevée, et instruits dans les sciences humaines.

Dans le second siècle, Quadratus, Méliton, Hégésippe, Athénagore, saint Justin, Tatien, Hermias, Théophile d'Antioche, Apollinaire d'Hiéraples, Denis de Corinthe, Polycrate d'Ephèse, Pantænus, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, etc., ont fait honneur au Christianisme par leurs ouvrages aussi bien que par leurs vertus. Les Pères de l'Eglise du troisième et du quatrième siècle ont été les plus savants écrivains de leur temps.

2° A l'article Martyrs, nous prouverons que les *chrétiens* ont été mis à mort pour leur religion seule, et non pour aucun crime ni pour aucun acte de sédition ; mais nous pouvons nous borner d'avance au témoignage de ceux mêmes qui ont affecté de les mépriser. Tacite ne leur reproche point d'autre crime que leur superstition, et d'être haïs du genre humain, *Annal.*, l. 15, n° 6. Pline, après les perquisitions les plus sévères, atteste qu'il n'a découvert en eux qu'une superstition grossière et opiniâtre, liv. 10, *Epistol.* 97. L'empereur Antonin, dans son rescrit aux états de

l'Asie, rend justice à l'innocence de leurs mœurs, saint Justin, *Apol. 1*, n° 69 et 70. Julien, acharné à les calomnier, est forcé de faire l'éloge de leur charité, et de leur attribuer au moins l'apparence de toutes les vertus, *Lettre* 49 à *Arsace*. Celse, après leur avoir reproché leur incrédulité, leur aversion pour le paganisme, leur fureur de courir à la mort, leur zèle à faire des prosélytes, convient qu'il y a parmi eux des hommes graves, intelligents et instruits. Orig., *contre Celse*, l. 1, n° 27, etc. De pareils aveux, faits par des ennemis déclarés, nous paraissent une assez bonne apologie contre les calomnies des incrédules.

3° Pour pouvoir accuser les *chrétiens* de vengeance et de cruauté envers les païens, les incrédules ont eu recours à des expédients singuliers. Ils leur attribuent les cruautés de Licinius leur persécuteur. On sait que c'est ce monstre qui fit jeter dans l'Oronte la femme de Maximin son ennemi, fit massacrer ses enfants, fit égorger dans l'Egypte et dans la Palestine les magistrats qui avaient suivi le parti de Maximin; c'est lui qui fit mourir le césar Valérius ou Valens qu'il avait créé lui-même, et le jeune Candidien, fils adoptif de Maximien Galère, etc. : et l'on ose charger les *chrétiens* de ces crimes, affirmer qu'ils en sont les auteurs. Par un trait de la même équité, l'on a répété vingt fois que Constantin fit triompher le Christianisme par des édits sanglants, par des violences et des cruautés inouïes exercées contre les païens. Il est cependant incontestable que les premiers édits de Constantin accordaient seulement la tolérance aux *chrétiens*, que les suivants établirent des peines contre les crimes des païens, et non contre leur religion, que la plupart de ces édits ne furent pas exécutés. On ne peut pas citer l'exemple d'un seul païen mis a mort pour avoir persévéré dans le paganisme. Voy. *Mém. des Inscript.*, tome 22, *in*-12, p. 350; tome 15, *in*-4°, p. 94.

Enfin, nos adversaires ont trouvé bon d'attribuer aux *chrétiens* les violences et les fureurs que les ariens exercèrent contre les catholiques sous les règnes de Constance, de Julien, de Valens, qui favorisèrent l'arianisme; comme si cette hérésie n'avait pas été un véritable antichristianisme. De pareilles impostures ne feront jamais honneur à ceux qui y auront recours.

Nos anciens apologistes, saint Justin, Origène, Tertullien, saint Cyrille, ont défié les païens de reprocher aux *chrétiens* un seul acte de sédition ou de révolte, un seul crime avéré; et cela dans un temps où l'empire, déchiré par des guerres civiles, dévasté par des usurpateurs, désolé par des tyrans, ne présentait qu'un tableau de forfaits. Un troupeau de fanatiques imbéciles, d'ignorants abusés par des imposteurs, d'hommes sans aveu et sans mœurs, a-t-il pu se trouver tout à coup doué de toutes les vertus? Voilà l'argument auquel nos anciens ennemis n'ont pu répondre, et que les calomniateurs modernes ne détruiront jamais.

Nous convenons que les Juifs et les païens se sont souvent réunis pour accuser les *chrétiens* des plus grands crimes. On publia que dans leurs assemblées ils égorgeaient un enfant, le mangeaient, se souillaient par des impudicités abominables; le peuple en était persuadé. On les accusait d'être magiciens, parce qu'il se faisait parmi eux des miracles; on leur attribuait les fléaux de la nature et les désastres de l'empire : nos anciens apologistes furent obligés de répondre sérieusement à tous ces reproches dictés par les fureurs du fanatisme.

Mais Tacite, Pline, Antonin, Celse, Lucien, Julien, Libanius, n'ont rien trouvé de semblable, et n'en ont rien cru. Pline avait fait mettre à la torture plusieurs *chrétiens* pour savoir la vérité, et il les jugea exempts de crimes : ceux mêmes qui avaient apostasié, protestèrent qu'ils n'avaient rien vu que d'innocent dans la religion *chrétienne*.

On prétend que les *chrétiens* excitèrent la haine des magistrats et du gouvernement, parce qu'ils voulaient se rendre indépendants de l'autorité civile, que telle était l'ambition de leurs pasteurs. Cependant il n'est

parlé de cette ambition prétendue, ni dans les raisons que donne Tacite de la persécution de Néron, ni dans la lettre de Pline, ni dans la réponse de Trajan, ni dans les édits des empereurs, ni dans les interrogatoires des martyrs, ni dans les plaintes de nos apologistes. Tertullien défiait les magistrats de citer un seul trait d'indépendance, de révolte, de désobéissance de la part des *chrétiens*; ils ne violaient qu'une seule loi, celle qui ordonnait d'adorer les dieux de l'empire.

La plupart de nos adversaires jugent que la morale de l'Evangile, loin de favoriser l'indépendance, est au contraire trop favorable aux princes et aux chefs des nations; elle commande l'obéissance passive, elle tend à rendre les peuples esclaves. Selon eux, c'est un des motifs qui portèrent Constantin à favoriser le Christianisme; il jugea que les principes de cette religion étaient les plus convenables à son autorité despotique. Il était donc bien convaincu que les *chrétiens* ne voulaient ni se rendre indépendants de l'autorité civile, ni attribuer à leurs pasteurs une juridiction contraire à celle du souverain. Les mêmes accusateurs ont écrit plus d'une fois que c'est Constantin lui-même qui accorda aux évêques un pouvoir excessif et une partie de l'autorité des magistrats, que c'est lui qui a excité et nourri l'ambition du clergé. Il est donc bien certain qu'avant cette époque les pasteurs de l'Eglise n'avaient pensé ni à se rendre indépendants, ni à s'emparer de l'autorité civile.

C'est ainsi que nos adversaires se réfutent eux-mêmes, et font, sans le vouloir, l'apologie de notre religion.

Si l'on veut savoir quels ont été les *chrétiens* dans les différents siècles, il faut consulter l'ouvrage de M. Fleury, intitulé, *Mœurs des chrétiens*; il n'avance rien que sur de bonnes preuves, et il développe avec beaucoup de sagacité les causes qui ont influé sur les mœurs des peuples de l'Europe, depuis qu'ils sont devenus *chrétiens*. Cependant il faut se souvenir que les exemples cités par M. Fleury ne sont pas toujours une règle générale; dans les siècles les plus purs, il n'a pas laissé d'y avoir des *chrétiens* très-vicieux, et dans les âges les plus corrompus, on a toujours vu des exemples de vertu héroïque. Aujourd'hui même, malgré la perversité du grand nombre, il n'est pas rare de trouver des âmes vraiment *chrétiennes*, et dont les mœurs sont dignes des plus beaux siècles de l'Eglise.

On jugerait fort mal du caractère et de la conduite des *chrétiens* en général, si l'on s'en rapportait au tableau qu'en a fait Mosheim dans les différents siècles de son *Histoire ecclésiastique;* il semble n'en avoir parlé que pour faire oublier le changement que le Christianisme a opéré dans les mœurs des peuples qui l'ont embrassé, effet qui est l'une des preuves les plus sensibles de la divinité de notre religion, et sur laquelle tous nos apologistes ont insisté. Sous le premier siècle même, 2e part. c. 3, § 9, il dit qu'on ne doit pas juger de la vie et des mœurs du corps des fidèles par les exemples éminents de sainteté que quelques-uns ont donnés, ou par les préceptes sublimes et les exhortations de certains docteurs pieux, ni s'imaginer que l'on bannissait jusqu'aux apparences du vice et du désordre dans les premières sociétés chrétiennes; que le contraire est prouvé par des témoignages. Mais il n'en a cité aucun.

Le meilleur témoignage que nous ayons de la pureté des mœurs des *chrétiens* du premier siècle est sans doute celui de saint Paul : or, après avoir censuré les vices qui régnaient parmi les païens, l'idolâtrie, la fornication, l'adultère, les péchés contre nature, l'avarice, l'intempérance, les emportements, la rapacité, il dit : « Quelques-uns d'entre vous ont été » coupables, mais vous êtes lavés, » purifiés, sanctifiés au nom de Jésus-» Christ, et par l'Esprit de Dieu. » *I Cor.*, c. 6, ỳ 9. La rigueur avec laquelle il menace de traiter un incestueux, nous paraît prouver que l'on ne souffrait aucun vice, ni aucun désordre dans les premières sociétés *chrétiennes*. Si l'on ajoute à ce témoignage ce que disent saint Clément et saint Ignace dans leurs lettres tou-

chant les mœurs des fidèles, la preuve de leur innocence nous semble complète.

Sous le second siècle, il dit qu'à mesure que les bornes de l'Eglise s'étendirent, le nombre des personnes vicieuses et déréglées qui y entrèrent, augmenta à proportion; nous pensons que celui des personnes vertueuses s'accrut encore davantage, et à plus forte raison. Quel motif auraient pu avoir des hommes vicieux d'embrasser le Christianisme, dans le temps qu'il était persécuté et universellement détesté, et que ses sectateurs étaient continuellement exposés aux supplices? Nous avons pour garants de la sainteté des mœurs des *chrétiens* de ce siècle, non-seulement saint Justin, Athénagore, saint Irénée, saint Théophile d'Antioche, qui ont défié les païens de reprocher aucun crime aux fidèles; mais la lettre de Pline à Trajan, le témoignage des apostats qu'il avait interrogés, celui de l'empereur Antonin dans son rescrit aux états de l'Asie, et celui de Lucien dans sa relation de la mort de Pérégrin.

Comme c'est par la discipline pénitentielle que les pasteurs de l'Eglise y entretenaient la pureté des mœurs, Mosheim a jugé qu'il était de son intérêt d'en noircir l'origine. Selon lui, cette institution, fort simple dans les commencements, s'altéra insensiblement par la multitude des cérémonies que l'on y ajouta, et que l'on emprunta, dit-il, de la discipline reçue dans les mystère du paganisme. Mais les règles, les pratiques, les exemples de la pénitence n'étaient-ils pas assez clairement exposés dans les écrits des prophètes et des Apôtres, sans qu'il fallût en chercher le modèle chez les païens? Peut-on montrer, par des preuves positives, que l'on pratiquait dans les mystères du paganisme les mêmes choses que dans la pénitence, soit publique, soit particulière, des fidèles du second siècle? Mosheim en voulait surtout à la confession: or, elle est prescrite par saint Jacques et par saint Jean, *I, Joan.* c. 1, ỳ 9. C'est ainsi que, par entêtement de secte, les protestants calomnient l'Eglise primitive. Il reste à examiner, dit Mosheim, s'il convenait ou non d'emprunter des ennemis de la vérité les règles de cette discipline salutaire, et de sanctifier en quelque sorte une partie des superstitions païennes. Mais le premier examen à faire est de savoir si les pasteurs de l'Eglise ont véritablement commis cette faute, et c'est ce que l'on ne prouvera jamais.

Le principal crime que Mosheim reproche aux *chrétiens* du second siècle, ce sont les *fraudes pieuses*: à cet article, nous verrons ce qu'il en est.

Il n'a rien dit de particulier sur les mœurs de l'Eglise du troisième siècle; il a senti que les ouvrages de Minutius Félix, de saint Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène, et les exemples de fermeté que donnèrent saint Cyprien et d'autres évêques, déposeraient contre lui. Il a été forcé de convenir que la vigueur de la discipline pénitentielle se conserva pendant toute la durée de ce siècle; mais il a exagéré sans raison le nombre des *lapses* ou de ceux qui succombèrent à la rigueur des persécutions. *Voyez* LAPSES.

Au quatrième, il n'a pas ménagé les termes : on y trouve, dit-il, quelques personnes distinguées par leur piété, et d'autres souillées de crimes. Le nombre de *chrétiens* vicieux commença si fort à s'accroître, que les exemples d'une vraie piété, d'une solide vertu, devinrent extrêmement rares; la plupart des évêques montrèrent à leurs troupeaux des exemples contagieux d'orgueil, de luxe, de mollesse, d'animosité, et de plusieurs autres vices. La pénitence rigoureuse que l'on infligeait aux pécheurs scandaleux, n'avait pas lieu à l'égard des grands; il n'y avait que les personnes obscures et indigentes qui éprouvassent la sévérité des lois.

Il est cependant incontestable que le quatrième siècle a été le plus brillant de tous, par la multitude des évêques qui ont honoré l'Eglise par leurs vertus aussi bien que par leurs talents; il suffit de nommer saint Athanase, saint Basile, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Hilaire de Poitiers, saint Mar-

tin, saint Ambroise, etc. Sont-ce ces grands hommes qui ont donné à leurs ouailles des exemples d'orgueil, de luxe, de mollesse, d'animosité et des autres vices? Presque tous avaient été élevés dans les austérités de la vie monastique, et l'admiration de leurs vertus a porté les peuples à leur rendre un culte religieux après leur mort. Mais quand on commence par se faire une fausse idée de la vraie piété et de la solide vertu, il n'est pas étonnant qu'on la méconnaisse dans ceux mêmes qui en ont été les plus parfaits modèles. Ceux dont nous parlons n'ont pas pu souffrir les hérétiques, ils ont tonné et sévi contre eux : voilà, aux yeux d'un protestant, le crime qui efface et détruit toutes les vertus. Saint Ambroise défendit l'entrée de l'Eglise à Théodose lui-même, coupable du massacre de Thessalonique: cela nous paraît prouver que la pénitence n'était pas réservée aux seules personnes obscures et indigentes. Lactance, Eusèbe, Arnobe, déposent de la différence, qu'il y avait encore entre les mœurs des *chrétiens* et celles des païens : Julien lui-même, quoique apostat, fut forcé d'en convenir.

La liste des grands évêques du cinquième siècle est pour le moins aussi nombreuse qu'au quatrième. Nous nous bornons à nommer saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, saint Sulpice-Sévère, saint Augustin, saint Paulin, saint Isidore de Damiette, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Hilaire d'Arles, saint Léon, et saint Jérôme, simple prêtre. C'est cependant à cette époque que, selon Mosheim, les vices du clergé furent portés à leur comble : calomnie que nous réfuterons au mot Clergé. Le livre de saint Augustin, *de moribus Ecclesiæ catholicæ*, dépose hautement contre les préventions des hérétiques et des incrédules.

Nous convenons que l'irruption des Barbares, qui arriva pendant ce siècle, causa une révolution fâcheuse dans les mœurs; mais elle ne fut sensible que dans les siècles suivants. *Voyez* Barbares.

Que prouve la censure des vices que les Pères et les moralistes ont faite dans tous les siècles? Que notre religion nous enseigne une morale beaucoup plus sévère que celle des païens, qu'elle nous prescrit des vertus qu'ils ne connaissaient pas, et nous défend des vices dont ils ne faisaient aucun scrupule. La vie d'un honnête païen paraîtrait fort corrompue et fort scandaleuse dans un *chrétien*. *Voyez* Morale.

On demandera, sans doute, quel motif ont les protestants de noircir les mœurs de l'Eglise dans tous les siècles ? C'est l'intérêt de système. Il fallait répondre quelque chose aux catholiques qui ont comparé la conduite des prétendus réformateurs à celle des premiers fondateurs du Christianisme, et les mœurs des sectaires avec celles des premiers fidèles. Pour pallier l'opprobre de la *bienheureuse réformation*, nos adversaires ont été forcés de calomnier l'Eglise primitive, tant sur la doctrine que sur les mœurs. *Voyez* Réformation. Peu leur importe de fournir des armes aux ennemis du Christianisme, pourvu qu'ils inspirent des préjugés contre l'Eglise catholique. Les écrivains sensés de l'*Histoire ecclésiastique* se sont attachés à y montrer des vertus, persuadés de l'utilité de cette leçon ; les hérétiques s'appliquent principalement à y trouver des vices, afin d'autoriser sans doute tous les hommes à les imiter, et d'ôter à notre religion l'une des principales preuves de sa divinité.

Les accusations qu'ils ont formées contre la croyance des premiers *chrétiens*, ne sont pas mieux fondées que celles qu'ils ont hasardées contre leurs mœurs. Mosheim *Inst. hist. christ.*, c. 3, § 17, soutient que du temps même des apôtres, ou immédiatement après, les fidèles étaient imbus de plusieurs erreurs, dont les unes venaient des Juifs, les autres des Gentils; il en conclut qu'il ne faut pas penser qu'une opinion tient à la doctrine chrétienne, parce qu'elle a régné dans l'Eglise dès le premier siècle ; qu'ainsi l'argument tiré de la tradition est absolument nul. Il met au rang des erreurs judaïques l'opinion de la fin prochaine du monde, de la venue de l'antechrist, des guer-

res et des crimes dont il devait être l'auteur, du règne de Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans, du feu qui purifierait les âmes à la fin du monde. Il attribue aux leçons des païens ce que l'on pensait au sujet des esprits ou génies bons ou mauvais, des spectres et des fantômes, de l'état des morts, de l'efficacité du jeûne pour vaincre les mauvais esprits, du nombre des cieux, etc. Il n'y a rien de tout cela, dit-il, dans les écrits des apôtres ; c'est ce qui prouve la nécessité de nous en tenir à l'Ecriture sainte, comme à la seule règle de croyance.

Ainsi l'intérêt systématique conduit les protestants jusqu'à noircir les disciples des apôtres ; les incrédules ont fait un pas de plus; ils ont attribué ces erreurs aux apôtres mêmes. Bornons-nous à disculper les premiers *chrétiens*, nous justifierons les apôtres ailleurs. 1° Mosheim n'a vu parmi les Juifs, avant le Christianisme, aucun vestige des opinions judaïques dont il parle, et nous défions tous les critiques protestants d'en indiquer aucun; Mosheim convient, dans un autre endroit, que l'on n'en raisonne que par conjecture. 2° Il observe lui-même, § 18, que les premiers *chrétiens* eurent plusieurs contestations avec les Juifs et avec les païens entêtés de philosophie ; ils n'étaient donc rien moins que disposés à suivre les opinions des uns et des autres. 3° S'il entend que, dans le premier et le second siècle, quelques particuliers ont retenu des opinions judaïques ou païennes, qui n'étaient contraires à aucun dogme de la foi chrétienne, nous ne disputerons pas contre lui; mais s'il prétend que ces opinions étaient assez communes et assez répandues pour former une espèce de tradition, c'est une fausseté et une supposition contraire aux promesses de Jésus-Christ. Mosheim convient qu'alors le Saint-Esprit présidait encore à l'Eglise chrétienne pour opérer des miracles; y était-il moins pour la préserver de l'erreur? 4° S'il y a eu parmi les premiers docteurs *chrétiens* quelques opinions fausses ou douteuses, nous soutenons qu'ils les ont puisées dans une interprétation fausse de l'Ecriture sainte, et non dans aucune autre source. Ainsi quelques-uns ont pu croire la fin du monde prochaine, à cause des paroles de Jésus-Christ, *Matth.*, c. 24, ℣ 34, de celles de saint Paul, *I Thess.*, c. 4, ℣ 14, etc. Les incrédules nous objectent encore que Jésus-Christ et les apôtres ont annoncé la fin du monde, afin d'épouvanter leurs auditeurs. L'avénement, le règne, les crimes de l'antechrist semblent prédits, *II Thess.*, c. 2, ℣ 2; *I Joan.*, c. 2, ℣ 18, etc.; plusieurs commentateurs le croient encore. Il en est de même du règne de mille ans, *Apoc.*, c. 20, ℣ 6 et suiv., et du feu purifiant, *I Cor.*, c. 3, ℣ 13; *II Petri.*, c. 3, ℣ 7 et 10; etc. Il n'a donc pas été besoin de consulter les Juifs sur tous ces articles. *Voyez* ANTÉCHRIST, FIN DU MONDE, MILLÉNAIRES.

Quant aux opinions prétendues païennes, il n'est pas plus difficile d'en montrer la source dans nos livres saints; la distinction entre les bons et les mauvais esprits, entre les anges et les démons, y est clairement établie : on y a vu ce qui est dit des apparitions des anges aux patriarches, du soin qu'ils prennent des hommes et des nations, des leçons qu'ils ont données aux prophètes, etc. On y lit encore ce qui regarde le démon dans le livre de Job et dans celui de Tobie, dans l'Evangile et dans les épîtres des apôtres; n'en était-ce pas assez pour faire raisonner sur la nature des bons et des mauvais esprits? Il est parlé des fantômes ou des spectres, *Matth.*, c. 14, ℣ 26; *Luc.*, c. 24, ℣ 37. La parabole du mauvais riche, la descente de Jésus-Christ aux enfers, les promesses de la résurrection générale, ont donné lieu à des conjectures sur l'état des morts, etc. L'utilité de l'abstinence, du jeûne, des mortifications, n'est point fondée sur des idées païennes, mais sur les leçons et sur les exemples de Jésus-Christ, de saint Jean-Baptiste, des apôtres et des prophètes. *Voy.* ABSTINENCE, etc. Les anciens docteurs *chrétiens*, qui ont parlé de ces divers points de doctrine, ont cité l'Ecriture sainte, et non les traditions des Juifs ou les opinions des philosophes

païens. Il est même fait mention du troisième ciel, *II Cor.*, c. 12, ỳ 2 et 4 ; les incrédules n'ont pas oublié de le reprocher à saint Paul.

Nous avons donc ici trois sujets de reproche contre nos adversaires : le premier, de ce qu'ils osent taxer d'erreur des sentiments évidemment fondés sur l'Ecriture sainte; le second, de ce qu'ils attribuent aux Juifs et aux païens quelques opinions douteuses, qui viendraient plutôt d'une interprétation fautive du texte des livres saints, que de toute autre cause; le troisième, de ce qu'ils tirent de là une conséquence tout opposée à celle qui s'ensuit naturellement. S'il est arrivé aux premiers *chrétiens* d'entendre mal ce texte sacré, comment pouvaient-ils se détromper, en s'y tenant attachés comme à la seule règle de foi? Le seul moyen qu'ils avaient de sortir de l'erreur était évidemment de consulter la croyance commune des Eglises apostoliques; c'est aussi ce que l'on a fait pour discerner la vraie doctrine de Jésus-Christ d'avec les opinions douteuses ou fausses. Mais ce n'est pas ici le seul cas dans lequel nos adversaires, en voulant décréditer la tradition, nous en démontrent la nécessité.

Bergier.

CHRÉTIENS DE SAINT JEAN. *V.* Mandaites.

CHRÉTIENS DE SAINT THOMAS. *V.* Nestoriens, § 4.

CHRÉTIENTÉ, signifiait autrefois *le clergé*; on appelait *cour de chrétienté,* une juridiction ecclésiastique et le lieu où elle se tenait. Il y a encore des diocèses où les doyens ruraux se nomment *doyens de chrétienté.* Aujourd'hui l'on entend par *chrétienté* la collection générale de tous les hommes qui professent la religion de Jésus-Christ, sans avoir égard aux diverses opinions qui les partagent en différentes sectes. Ainsi, la *chrétienté* n'est pas renfermée dans la seule Eglise catholique, puisqu'il y a hors de cette Eglise des hommes et des sociétés qui portent le nom de *chrétien*, et font profession de croire en Jésus-Christ.

Mais dans les premiers siècles de l'Eglise on n'accordait pas le titre de *chrétien* aux hérétiques. Tertullien, saint Jérôme, saint Athanase, Lactance, deux édits, l'un de Constantin, l'autre de Théodose, le concile général de Sardique, décident que les hérétiques ne sont pas *chrétiens.* Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 1, c. 3, § 4, tome 1, p. 333. Ainsi, le mot *chrétienté* a aujourd'hui un sens plus général qu'autrefois.

De tout temps les ennemis du Christianisme lui ont fait un crime de cette multitude de sectes qui le divisent; ils en prennent occasion de soutenir que cette religion est une pomme de discorde qui semble avoir été jetée parmi les hommes, pour les mettre aux prises et les animer les uns contre les autres.

Mais il ne faut pas attribuer à la religion en général un vice de l'homme qu'elle devrait corriger, ni à une religion particulière, l'inconvénient qui se trouve dans toutes les religions, dans les écoles de philosophie, chez les incrédules comme parmi les croyants.

Or, il n'est sur la terre aucune religion qui ait eu le pouvoir de prévenir les disputes et les schismes, aucun système qui ait réuni tous les philosophes, ni aucun système d'incrédulité qui ait pu accorder tous les incrédules. Les uns sont déistes, les autres sont athées; ceux-ci matérialistes, ceux-là sceptiques ou pyrrhoniens; les uns tolérants, les autres intolérants, etc.

Une doctrine révélée, contraire aux préjugés et aux penchants de la nature, destinée à subjuguer l'esprit et à réformer le cœur, ne peut manquer de mettre la division parmi les hommes naturellement curieux, vains, disputeurs, opiniâtres. Chacun, par vanité, se flatte de l'entendre mieux qu'un autre, veut avoir raison, faire adopter ses opinions, gagner des partisans; souvent il y réussit, devient chef de secte, et veut faire bande à part. Cette maladie avait commencé dans les écoles de philosophie; elle fut portée dans le christianisme par des raisonneurs indociles et mal convertis. Ils voulurent allier la doctrine de Jésus-Christ avec leurs opi-

nions philosophiques; au lieu de réformer celle-ci par les lumières de la révélation, ils firent éclore les différentes hérésies qui ont affligé l'Eglise presque dès sa naissance. Jésus-Christ l'avait prédit, les apôtres nous ont prémunis contre ce scandale. Ce n'est pas aux successeurs de ceux qui l'ont fait naître, qu'il convient de nous l'objecter; eux-mêmes le perpétuent et travaillent à rendre le mal incurable. D'où sont venues les hérésies, sinon d'un fond d'incrédulité?

On sait en quoi consiste le christianisme ou la prédication des apôtres; ils ont dit : Jésus-Christ, Fils de Dieu, a enseigné telle doctrine, et nous a ordonné de prêcher telles vérités. Ils ont dit aux pasteurs qu'ils ont établis: Gardez fidèlement la doctrine que nous vous avons confiée, et enseignez-la aux autres. *II. Tim.*, c. 2, ℣ 2. Ici la philosophie, la curiosité, la fureur de dogmatiser, n'ont rien à voir. Ou il faut croire les apôtres et leurs successeurs, ou l'on n'est pas chrétien. Si quelqu'un veut arranger sa foi, créer un système, choisir des opinions à son gré, il ne croit pas à la parole de Dieu, mais à ses propres lumières; il est hérétique et non fidèle.

Pourquoi cette méthode a-t-elle donné lieu à des disputes? Parce que l'on s'est révolté contre elle. L'un dit: Je ne veux croire que ce qui est écrit, et je veux l'entendre comme il me plaira. Et moi, dit un autre, je ne veux croire que ce que je conçois; Dieu lui-même n'a pas droit de me faire croire ce que je ne comprends pas. Moi, dit un troisième, je ne veux rien croire de tout ce que les autres croient, je veux avoir un système à moi. Avec de telles dispositions, est-on chrétien ou incrédule? Il est aussi absurde d'attribuer au christianisme cette opiniâtreté, que d'attribuer à la raison les travaux des faux raisonneurs. *V* DISPUTE. HÉRÉSIE. BERGIER.

CHRIST. Ce nom, dérivé du grec χρίειν, *oindre*, *faire une onction*, signifie dans l'origine une personne consacrée par une onction sainte ; c'est le synonyme de l'hébreu *Messie*.

De tout temps les Orientaux ont fait grand usage des parfums, et ils étaient nécessaires lorsque l'usage du linge était inconnu; c'était le seul moyen de prévenir les mauvaises odeurs. Au sortir du bain, l'on ne manquait pas de se frotter le corps d'une huile ou d'une essence parfumée; en répandre sur la tête, sur la barbe, sur les vêtements de quelqu'un, c'était lui faire honneur, le traiter comme une personne de distinction. De là les effusions d'huiles odoriférantes devinrent un symbole de consécration; ainsi furent sacrés les rois, les prêtres, les prophètes. Dans le style des écrivains de l'ancien Testament, *oindre* une personne pour quelque chose, c'est l'y destiner ou l'y consacrer.

Nous lisons dans le prophète Isaïe, c. 45, ℣ 1 : « Le Seigneur a dit à » Cyrus : mon *christ* ou mon roi, je » vous ai pris par la main pour vous » soumettre les nations et les rois... » et vous ne m'avez pas connu. » Quelques incrédules ont été étonnés de voir le nom de *christ* donné à un roi infidèle; ils ne comprenaient pas le sans ordinaire de ce terme.

Dans un sens plus sublime, le nom de *Christ* ou de *Messie* a été donné au Fils de Dieu incarné, parce qu'il a réuni dans sa personne la dignité de roi, de prêtre et de prophète. Les écrivains romains qui en ignoraient la signification, et qui le prenaient pour un nom propre, ont quelquefois écrit *Chrestus* pour *Christus*.

« *Christ*, dit Lactance, n'est pas » un nom propre, mais un titre qui » désigne la puissance et la royauté: » c'est ainsi que les Juifs appelaient » leurs rois.... . Il leur était ordonné » de faire et de consacrer un parfum » pour oindre ceux qui étaient éle» vés au sacerdoce ou à la dignité » royale. De même que chez les Ro» mains une robe de pourpre est l'or» nement et la marque de la sou» veraineié, ainsi chez les Juifs une » onction sainte était le symbole de » la royauté. C'est pour cela que nous » appelons *Christ* celui qu'ils nom» maient *Messie*, c'est-à-dire, *oint* » ou *sacré roi*, parce que cet auguste » personnage possède, non un royau» me temporel, mais un royaume » céleste et éternel. » *Divin. Instit.*, l. 4, c. 7. BERGIER.

CHRIST. (Ordre du). (*Théol. hist. ord. relig.*) — Cet ordre religieux et militaire tout ensemble, fut un de ceux qui surgirent des ruines de celui des templiers. Il fut fondé par don Denis, roi de Portugal, en 1317, pour la défense des frontières des Algarves contre les Maures, et le nom de *chevaliers de Jésus-Christ*, fut donné aux frères comme un encouragement à combattre les ennemis de la foi. Le pape Jean XXII confirma l'ordre par une bulle du 14 mars 1319, lui donna la règle de S. Benoît et les statuts des Cisterciens, et lui accorda les priviléges de l'ordre de Calatrava. On assigna aux nouveaux chevaliers les biens des Templiers, et ceux-ci furent incorporés à l'ordre nouveau. Ils firent au commencement les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais le pape Alexandre V les releva du vœu de pauvreté et leur permit de se marier. Leurs brillantes victoires sur les Maures en Afrique les rendirent bientôt, avec l'assentiment du roi et du Pape, maîtres de grandes propriétés, dont quelques-unes étaient même situées dans les Indes. Les richesses entraînèrent leurs conséquences ordinaires et rendirent nécessaire une réforme qui fut tentée sous le règne d'Emmanuel Ier, en 1503. Alors l'ordre possédait plus de 450 commanderies et plus de 1,500,000 livres de revenu annuel. Ceux qui voulaient avoir part à ces biens devaient avoir combattu pendant trois ans contre les infidèles et faire preuve de noblesse.

Les chevaliers se divisaient en commandeurs, grand'croix, simples chevaliers et prêtres. Le pape Jules III unit, en 1550, la dignité de grand-maître à la couronne de Portugal. Les chevaliers portaient un manteau de laine blanc, et sur la poitrine une large croix rouge, par-dessus laquelle se trouvait une croix en argent. Ils avaient leur résidence principale à Thomar.

Le pape Jean XXII fonda, en Italie, à la même époque un ordre de chevaliers du même nom, qui étaient soumis aux mêmes statuts.

Le Noir.

CHRISTIANISME, religion que Jésus-Christ a établie, qui le reconnaît et l'adore comme Fils de Dieu et Rédempteur des hommes. Il y a bientôt dix-huit cents ans qu'elle a commencé, et son établissement a opéré une grande révolution dans la meilleure partie de l'univers. On demande aujourd'hui si cette religion est l'ouvrage de Dieu, ou une invention des hommes, si elle a fait dans le monde plus de bien que de mal; ce doute ne peut être élevé que par des hommes très-mal instruits, ou déterminés à s'aveugler eux-mêmes.

La première question est de savoir quelles sont ses preuves, ou quels sont les motifs de crédibilité qui doivent engager un homme sensé à s'y attacher; ceux qui l'attaquent les ignorent ou affectent de les méconnaître; nous ne pouvons faire que les indiquer sommairement; pour les développer, il faudrait plusieurs volumes; mais ils seront traités plus au long, sous chacun des articles auxquels nous sommes obligés de renvoyer le lecteur, et qui seront ici marqués en lettres *italiques*. A proprement parler, tous les articles de ce *Dictionnaire* tiennent à celui-ci de près ou de loin.

Nous donnons pour première preuve de la divinité du *christianisme*, la liaison qui se trouve entre les trois époques de la *révélation*. Celle que Dieu avait donnée aux premiers hommes dès le commencement du monde était destinée à fonder la société naturelle et domestique; elle convenait à des familles naissantes, et qui ne pouvaient encore former des peuplades considérables. La seconde, de laquelle Moïse fut l'organe, tendait évidemment à établir entre les descendants d'Abraham une société nationale, à fonder sur la même base la religion et les lois: législation remarquable que Dieu plaça exprès dans le centre de l'univers connu, et qui aurait dû servir de modèle à tous les peuples. La troisième révélation a été donnée par Jésus-Christ, lorsque les nations se sont trouvées suffisamment policées pour former entre elles une société religieuse universelle, et tel a été son dessein,

lorsqu'il a ordonné, à ses apôtres d'*enseigner toutes les nations*. L'une de ces révélations a servi ainsi de préparation à l'autre, toutes ont été analogues à l'état dans lequel se trouvait le genre humain. Dieu a fait marcher l'ouvrage de la grâce du même pas que celui de la nature.

Voilà ce que les ennemis du *christianisme* n'ont jamais compris; ils le considèrent comme s'il était tombé des nues, comme s'il n'avait ni titres originaux, ni relation avec personne; ils ne voient pas que c'est un plan préparé depuis la création du monde (1).

2° La seconde preuve sont les *prophéties* qui l'ont annoncé. C'est encore une chaîne qui a commencé par Adam, a continué pendant quarante siècles, et s'est terminée à Jésus-Christ. La clarté de ces prophéties va toujours en augmentant, à mesure que les événements approchent, et leur sens se développe enfin par leur accomplissement. L'une n'a pas pu servir de modèle à l'autre, toutes annoncent des événements que Dieu seul pouvait opérer. Ici les incrédules prennent encore le change ou veulent le donner. Ils ne considèrent les prophéties que séparément; ils affectent de ne pas voir que c'est l'ensemble qui en fait la plus grande force.

3° Une preuve encore plus frappante est le caractère auguste de *Jésus-Christ*, la sagesse de ses leçons, la sublimité de sa doctrine, la sainteté de sa morale, l'héroïsme de ses vertus, l'éclat de ses miracles. Où est le législateur, le fondateur de religion, qui ait réuni dans sa personne autant de signes d'une mission divine? Lui seul s'est attribué la qualité de *Fils de Dieu*, mais aussi il n'a manqué d'aucun des caractères qui pouvaient convenir à un Dieu fait homme (1).

4° La prédication de *apôtres* et les circonstances dont elle a été accompagnée, leurs qualités personnelles, la certitude de leur témoignage, les obstacles qu'ils avaient à vaincre, la continuité de leurs succès, la mort

(1) La révolution arrivée dans le monde par le Christianisme est le dernier trait d'un plan suivi, constant, uniforme de la Providence. De même que la religion donnée aux patriarches était proportionnée à l'état d'enfance dans lequel était alors le genre humain, celle que Dieu avait prescrite par Moïse était évidemment relative à l'état de séparation et de guerre mutuelle dans lequel les nations déjà formées vivaient entre elles. Le Christianisme, au contraire, s'est trouvé exactement analogue à l'état de société et de commerce auquel les peuples étaient parvenus, lorsque Jésus-Christ a paru sur la terre.

Dieu avait instruit les patriarches immédiatement par lui-même; il s'était fait connaître aux Hébreux et aux nations voisines par des prodiges qui inspiraient la terreur : par le ministère de son Fils unique, il n'a répandu que des bienfaits. L'objet des miracles du Sauveur était d'éclairer les esprits en gagnant les cœurs. Sa doctrine, sa morale, ses promesses toutes spirituelles, auraient fait peu d'impression sur les hommes encore à demi-sauvages; elles pouvaient en faire davantage sur des peuples civilisés et devenus plus dociles par la culture des sciences et des arts.

Pour prouver que notre religion est l'ouvrage du hasard ou de quelques hommes adroits, il faut commencer par démontrer que, depuis la création, la Providence divine n'est intervenue pour rien dans l'établissement et le maintien de la vraie religion. Lorsque la philosophie envisage le Christianisme comme un édifice isolé qui ne tient à rien, comme un accès de démence qui a saisi tout à coup une grande partie du genre humain, elle montre que ses vues sont très-bornées, qu'elle ne connait seulement pas le système qu'elle ose attaquer. — Bergier, *Traité hist. et dogm.*, t. 8, édit. de 1820.

GOUSSET.

(1) « L'Evangile, dit Rousseau, ce divin livre, le seul nécessaire à un chrétien, et le plus utile de tous à quiconque ne le serait pas, n'a besoin que d'être médité, pour porter dans l'âme l'amour de son auteur et la volonté d'accomplir ses préceptes. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage, jamais la plus profonde sagesse ne s'est exprimée avec tant d'énergie et de simplicité. On n'en quitte point la lecture sans se sentir meilleur qu'auparavant,

» Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe: qu'ils sont petits auprès de celui-là! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si sage, soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! quelle grâce touchante dans ses instructions! quelle élévation dans ses maximes! quelle profonde sagesse dans ses discours! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses! quel empire sur ses passions! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation? Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ : la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper.

» Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir, pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie! Quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutient aisément jusqu'au bout son personnage; et si, cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa,

qu'ils ont subie pour sceller la vérité des faits qu'ils annonçaient, la manière dont le *christianisme* a été attaqué, et la manière dont il a été défendu, les révolutions arrivées dans la suite des siècles, qui semblaient devoir l'anéantir, et qui, dans le fait, ont contribué à sa *propagation*. Nos anciens apologistes, Origène, saint Justin, Tertullien, Lactance, avaient déjà fait valoir cette preuve; elle est devenue bien plus forte par la succession des temps (1).

5° Le témoignage rendu par les *martyrs* aux faits sur lesquels le *christianisme* est fondé, et à la sainteté de cette religion qu'ils avaient embrassée avec pleine connaissance de cause : témoignage confirmé par les attaques mêmes des philosophes, par les aveux forcés des hérétiques, par la conduite des *apostats*. Nous tirons aujourd'hui presque autant d'avantage des écrits de nos ennemis que des ouvrages de nos apologistes.

6° Si nous examinons le *christianisme* en lui-même, qu'y voyons-nous? Des dogmes sublimes, une morale sainte, un culte majestueux et pur, une discipline sévère. Toutes ces parties se soutiennent et se servent mutuellement d'appui ; sans nos *mystères*, la *morale* ne serait fondée sur rien ; l'un et l'autre seraient méconnus, si les pratiques du *culte* n'en rappelaient continuellement le souvenir : le culte à son tour serait bientôt altéré, si la *discipline* ne veillait à sa conservation.

7° Tout cet ensemble porte sur l'enseignement vivant et public de l'*Eglise*; il est de même pour les savants et pour les ignorants ; tous y trouvent sans effort l'unité, l'universalité, l'immutabilité de la foi. Vingt sectes qui s'en sont écartées n'ont fait que rendre cet enseignement plus ferme et plus éclatant ; elles servent aujourd'hui de témoins de ce qui étoit cru et enseigné à l'époque de leur séparation.

8° Quels effets cette religion divine

dit-on, la morale. D'autres avant lui l'avaient mise en pratique ; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait ; il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que la justice ; Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie ; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété ; avant qu'il eût loué la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux : mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure, dont lui seul a donné les leçons et l'exemple ? Du sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philosophant tranquillement avec ses amis est la plus douce qu'on puisse désirer ; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un temple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure : Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.

» Dirons-nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir ? Ce n'est pas ainsi qu'on invente ; et les faits de Socrate dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire. Il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale ; et l'Evangile a des caractères de vérité si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. » — *Esprit, Maximes de J. J. Rousseau.* GOUSSET.

(1) L'établissement du Christianisme est une des preuves les plus sensibles de sa divinité. En effet, le Christianisme s'est établi rapidement dans le monde. Or, il n'a dû sa rapide diffusion à aucun principe humain ; au contraire, tous les principes humains qui peuvent concourir au succès d'une entreprise, s'opposaient aux progrès du Christianisme. Ces deux propositions demontrées, l'on est forcé de reconnaitre la divinité de la religion chrétienne.

Première proposition. La vérité de la propagation rapide du Christianisme est un fait facile à prouver. D'abord, lorsque Jésus-Christ remonta dans les cieux, indépendamment des troupes nombreuses de peuples qui l'avaient suivi dans le cours de sa carrière, et dont une grande partie l'avait abandonné, indépendamment de ceux que la crainte avait empêchés de se déclarer pour lui, il comptait plus de cinq cents disciples, auxquels il s'était montré après sa résurrection. C'était beaucoup, quand on les considère comme les témoins de ce grand miracle ; mais c'était bien peu, si on veut voir en eux la semence de cette multitude de chrétiens qui devait peu à peu couvrir la face de la terre.

C'est après le retour du divin Sauveur dans les cieux, et au moment où ses disciples viennent de recevoir le Saint-Esprit, que commence, pour durer pendant près de trois cents ans, ce grand miracle de la promulgation de l'Evangile. Dès le premier jour où les apôtres ouvrent leur prédication, trois mille personnes sont converties. (*Act.*, c. 11, ỷ 41.) Peu de jours après, un second discours de saint Pierre fait cinq mille prosélytes. (*Ibid.*, c. 4, ỷ 4.) A peine la foi a franchi les limites de la Judée, et voilà une multitude d'églises fondées de tous côtés. (Théodoret, *Interp. in Is.*, c. 11, ỷ 14.) Environ dix ans après la mort de son maître, saint Pierre adresse sa première Epître aux fidèles dispersés dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans l'Asie, dans la Bithynie. (1 *Petr.*, c. 1, ỷ 1.) Nous avons des Epîtres de saint Paul aux fidèles de Rome, de Co

n'a-t-elle pas produits dans tous les *climats*? Elle a opéré sur les mœurs et sur la civilisation des peuples la même révolution en Europe et en Asie, en Afrique et dans les pays du Nord; aucune nation ne l'a embrassée qui ne soit sortie bientôt de la barbarie, et aucune ne l'a quittée sans y tomber. Après dix-sept cents ans, la différence est toujours la même entre les nations chrétiennes et celles qui ne le sont pas.

9° Lorsque nous comparons le *christianisme* avec les autres religions, soit anciennes, soit modernes, avec la croyance des Chinois, des Indiens, des Parsis, des Egyptiens, des Grecs, des Mahométans, il n'est pas fort difficile de distinguer celle qui vient de Dieu d'avec celles qui ont été forgées par les hommes : toutes ces dernières se sentent du terroir sur lequel elles sont nées; la nôtre n'a pas plus de relation avec une partie du monde qu'avec l'autre.

10° Enfin, une preuve non moins frappante que les précédentes de la vérité du *christianisme*, est la chaîne des *erreurs* qu'il faut parcourir, dès que l'on s'écarte une fois du chemin qu'il nous trace et des vérités qu'il nous enseigne. Ceux qui refusent de subir le joug de la foi, passent rapidement de l'hérésie au socinianisme et au déisme, de celui-ci à l'athéisme et au matérialisme, pour aboutir enfin au pyrrhonisme absolu. Cette progression est inévitable à tout homme qui se pique de raisonner conséquemment.

On peut, sans doute, ajouter d'autres preuves à celles-là; plus on étudie la religion, plus on en découvre de nouvelles. Puisqu'il y a un Dieu, il n'a pas pu permettre qu'une religion fausse portât un si grand nombre de signes de vérité; il aurait tendu, aux esprits droits et aux cœurs vertueux, un piége inévitable d'erreur (1).

Parmi le grand nombre d'incrédules qui ont avancé que les preuves du *christianisme* ne sont pas solides, il ne s'en est pas encore trouvé un seul qui ait osé entreprendre de les détruire l'une après l'autre, ou de nous donner un système mieux raisonné. Nous n'en connaissons aucun qui se soit attaché à montrer qu'il y a dans le monde quelque religion fausse qui peut alléguer en sa faveur les

rinthe, de Galatie, d'Ephèse, de Colosses, de Philippes, de Thessalonique, de Crète. Les *Actes des Apôtres* font mention de beaucoup d'autres endroits où l'Evangile avait déjà des disciples, d'Antioche, d'Athènes, de Damas, de Césarée, de Milet, de plusieurs autres villes. Et il ne faut pas croire que ce fussent les seuls pays où la foi eût été plantée. Saint Paul, dans l'Epître aux Romains, leur dit qu'il avait rempli de l'Evangile toutes les régions, en tournant depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie. (*Rom.*, c. 15, ỳ 19.) Il leur annonce que leur foi est célébrée dans tout le monde. (*Ibid:* , c. 1, ỳ 8.) Cette assertion ne doit pas nous étonner, quand nous voyons les autres apôtres dispersés sur toute la terre, portant la religion de Jésus-Christ dans l'Ethiopie, dans la Scythie, dans la Perse et jusque dans l'Inde. Tel était déjà, lorsque les apôtres allèrent recevoir le prix de leurs travaux, c'est-à-dire, environ trente ans après qu'ils les avaient commencés, l'état où ils laissaient la religion. Saint Clément, qui occupait le siége de Rome très-peu d'années après saint Pierre, atteste que de son temps le nombre des chrétiens surpassait déjà celui des Juifs. (*Epist.* 2, n. 2.)

Nous pouvons citer un témoin assurément non suspect, du grand nombre de chrétiens formés par les apôtres dans le cours de leur ministère. C'est Tacite, qui parle du Christianisme de la manière la plus méprisante. En rapportant l'incendie de Rome arrivé la dixième année du règne de Néron, il convient qu'il y avait alors dans la seule ville de Rome une multitude immense de chrétiens, *multitudo ingens* (*Annal.*, lib. 15, c. 44.)

A l'époque dont parle Tacite, Sénèque vivait.

(1) « Oui, Seigneur, disait un ancien, si par impossible ma foi était une erreur, ce serait vous qui m'auriez trompé, en permettant que le christainisme fût marqué à des caractères où je reconnais l'empreinte de votre main toute-puissante. *Domine, si error est quem credimus, a te decepti sumus; quoniam iis signi prædita est religio, quæ nonnisi a te esse potuerunt.* » (Richard de Saint-Victor.)

GOUSSET.

Suite de la note 1, *p.* 517.

Saint Augustin en rapporte un texte, dans lequel ce philosophe s'exprime ainsi sur les Juifs : « Les » coutumes de cette nation scélérate ont fait de si « énormes progrès, qu'elles sont déjà reçues dans » toute la terre. Les vaincus ont donné des lois à » leurs vainqueurs. » (S. Aug., *de Civ. Dei*, lib. 6, c. 11.) Saint Augustin dit qu'en nommant les Juifs, Sénèque a en vue les chrétiens que l'on confondait alors avec les Juifs, parce qu'ils tiraient leur origine du judaïsme.

Au commencement du second siècle, un autre païen de haute considération, représente la propagation de cette religion comme étant encore bien plus étendue. C'est Pline le jeune, gouverneur de la Bithynie, qui consulte l'empereur Trajan sur diverses difficultés relativement à sa conduite envers les chrétiens. Son plus grand embarras est le grand nombre de ceux que la persécution met en danger. Il y en a de tout âge, de tout ordre, de l'un et de l'autre sexe. Ce n'est pas seulement dans les villes, c'est dans les bourgs et jusque dans les campagnes qu'a pénétré la contagion de cette superstition. Il ajoute qu'avant les moyens qu'il avait employés, et dont il es-

mêmes motifs de crédibilité que le *christianisme.* A la vérité, il n'est aucune de ces preuves contre laquelle on n'ait fait quelques objections ; mais elles démontrent moins la sagacité de nos adversaires que leur prévention et leur opiniâtreté. Elles servent plutôt à fortifier nos raisonnements qu'à les affaiblir.

Il demande pourquoi Dieu a donné trois révélations, pendant qu'il pouvait produire le même effet par une seule ; pourquoi, dès le commencement du monde, il n'a pas opéré ce qu'il voulait faire quatre mille ans après ?

C'est comme si l'on demandait pour quoi un pére ne donne pas à son enfant, au sortir du berceau, les mêmes leçons qu'il lui réserve pour l'âge de quinze ans; pourquoi Dieu ne fait pas naître les hommes dans un âge mûr, au lieu de les faire naître dans l'enfance ? Pourquoi Dieu n'a-t-il pas créé le monde quatre mille, vingt mille ou cent mille ans plus tôt ; pourquoi n'a-t-il pas donné l'être à cent millions d'hommes de plus ; pourquoi ne les a-t-il pas rendus aussi parfaits que les anges ? etc. Toutes ces questions sont absurdes, parce qu'elles vont à l'infini.

Dieu, aux yeux duquel toute la durée des siècles n'est qu'un point de l'éternité, devait-il se presser d'accomplir ses desseins? Qu'importe qu'il ait accordé aux premiers hommes moins de lumières, moins de grâces, moins de moyens de salut qu'à nous, dès qu'il n'a jamais demandé compte à personne que de la mesure des secours qu'il lui avait donnés? L'égalité de bienfaits naturels ou surnaturels pour tous les temps, répugne autant à la sagesse divine que l'égalité pour tous les lieux, pour tous les peuples, pour tous les individus. *Voyez* INÉGALITÉ. Les incrédules ont dit que pour tirer une preuve des prophéties, il faut les entendre dans un sens mystique, allégorique, figuré, très-différent du sens que le prophète avait en vue, et qui n'est qu'un rêve de l'imagination des commentateurs juifs ou chrétiens.

Nous soutenons le contraire, et à chaque prophétie que nous citons en preuve, nous faisons voir que tel est le sens direct, littéral et naturel ; on peut laisser de côté les prophéties

pérait le succès, les temples commençaient à être abandonnés; que les solennités avaient été longtemps interrompues, et que les victimes étaient devenues très-rares. (*Plin.* 2, *ad Traj. ep*,. lib. 10, epist. 97.)

Tibéranius rend compte à Trajan que, selon ses ordres, il s'est lassé à punir et à livrer à la mort les Galiléens qui viennent à lui sous le nom de chrétiens; qu'ils ne cessent de s'offrir d'eux-mêmes à la mort; que quelques exhortations, quelques menaces qu'il ait employées pour les détourner de se déclarer de cette religion, la persécution, les souffrances ne les arrêtent pas. (*Tiberiani ad Traj. de Christ. Relatio*, PP. apost. , t. 2, pag. 181.)

Au même siècle, deux auteurs païens, ennemis très-déclarés du christianisme sont des témoins non suspects de sa grande diffusion.

Le premier est Lucien, qui introduit l'imposteur Alexandre, disant que la province de Pont est pleine d'athées et de chrétiens, et que si on veut se rendre Dieu favorable, il faut les chasser à coups de pierres. (*Lucianus Alexander*, seu *Pseudomantis*, n. 25.)

Le second est Celse, qui tantôt reproche aux Juifs d'abandonner la loi de leurs pères pour un homme puni du dernier supplice; (Orig. *cont. Cels.*, l. 2, n. 4.) tantôt regarde comme une absurdité que, tandis que Jésus-Christ vivant n'a pu persuader personne, après sa mort ses disciples persuadent tant de choses à tous ceux qu'ils veulent. (*Ibid.*, n. 46.)

Saint Justin, qui florissait vers le milieu de ce siècle, déclare qu'il n'y a aucune sorte d'hommes, Grecs ou Barbares, de quelque nom qu'ils soient appelés, soit hamaxabiens, qui habitent sur des chariots, soit nomades, qui n'ont point de maisons, soit scénites, qui vivent sous des tentes, parmi lesquels il ne soit offert des prières et des actions de grâces à Dieu le Père, au nom de Jésus-Christ crucifié. (S. Justin, *Dial. cum Tryph.*, c. 117.)

Saint Irénée, postérieur à saint Justin de quelque temps, pour montrer que la foi est la même dans toute l'Eglise, fait mention des églises qui sont dans la Germanie, dans l'Espagne, dans les Gaules, dans l'Orient, dans l'Egypte, dans l'Afrique, dans les régions qui sont au milieu des terres. (*Contra hæres.*, lib. 1, c. 10, n. 2.)

Saint Clément d'Alexandrie observe que les philosophes n'ont pu communiquer leur doctrine qu'à leurs compatriotes, parmi lesquels encore ils n'ont eu qu'un petit nombre de disciples. Mais, ajoute-t-il, la parole de notre Maître n'est pas restée resserrée dans la Judée, comme celle des philosophes de la Grèce; elle s'est répandue par toute la terre; parmi les Barbares comme parmi les Grecs, elle a porté la persuasion dans les nations, dans les bourgs, dans des villes entières ; elle a amené à la vérité un grand nombre de ceux qui l'ont entendue, et même plusieurs philosophes. (*Sromat.*, lib. 6, c. 18.)

Tertullien écrivait à la fin du second siècle et au commencement du troisième. On peut juger avec sûreté de l'état où était le Christianisme à cette époque, par ce qu'il en dit en plusieurs endroits. Dans son ouvrage *aux Nations*, (l. 1, c. 1.) « Vous » gémissez, leur dit-il, de voir croître tous les jours » le nombre des chrétiens. Vous criez que la cité » en est obsédée. Vous déplorez les pertes que vous » faites de chrétiens de tout sexe, de tout âge, de » toute dignité, qui vous abandonnent dans les

typiques et allégoriques, sans que le *christianisme* y perde rien, et sans que l'on puisse blâmer les apôtres ni les Pères de l'Eglise, qui ont eu de bonnes raisons d'alléguer aux Juifs les prophéties typiques dans le sens qu'y donnaient les docteurs juifs. *Voyez* ALLÉGORIE, FIGURISME, TYPE, etc.

Pour attaquer le caractère personnel de Jésus-Christ, il a fallu pousser la malignité plus loin que les Juifs, travestir ses discours et ses actions, empoisonner ses intentions et ses motifs, altérer la narration des évangélistes, falsifier les passages, etc.; procédé malhonnête et odieux qui déshonore les incrédules, et suffit pour faire détester leurs opinions.

Ils ont dit avec un ton de mépris que Jésus n'était qu'un vil artisan de Judée, qui n'a pas pu trouver croyance parmi ses compatriotes, qui a été mis à mort comme séditieux et un malfaiteur, et dont quelques fanatiques se sont avisés de faire un Dieu après sa mort.

Nous voudrions savoir d'abord pourquoi Dieu devait plutôt se servir d'un Chaldéen, d'un Grec, d'un Romain ou d'un Gaulois, que d'un Juif, pour instruire, sauver et sanctifier les hommes. C'est aux Juifs qu'il avait été prédit que le Messie serait fils de David et d'Abraham, et il est prouvé par sa généloagie que Jésus descendait véritablement de ces patriarches; y avait-il un sang plus noble dans l'univers! Il est faux que Jésus n'ait pas trouvé croyance parmi les Juifs; puisque c'est dans la Judée même que le *christianisme* a commencé de s'établir. Jésus a été condamné à mort, non pour avoir commis aucun crime, mais parce qu'il s'est attribué la qualité de Messie et de Fils de Dieu; la question est de savoir s'il ne l'a prouvée ni par sa doctrine, ni par ses vertus, ni par ses miracles. Dans ce cas le projet formé par ses disciples de le faire reconnaître pour Dieu après sa mort, serait le plus insensé qui eût jamais pu entrer dans des têtes humaines, et il leur eût été impossible d'y réussir. Si Jésus-Christ a prouvé sa mission et sa divinité, le succès ne doit plus nous étonner; mais nous prions les incrédules d'expliquer comment cela aurait pu se faire autrement.

Nous leur demandons encore le-

» châteaux, dans les campagnes, dans les îles. » Ecrivant à Scapula, gouverneur d'Afrique, qui était porté à la persécution : « Que ferez-vous, lui dit-il, » de tant de milliers d'hommes et de femmes de » tout âge, de toute dignité, qui viennent s'offrir à » vous? De combien de bûchers, de combien de » glaives n'aurez-vous pas besoin? Que ne souffrira » pas Carthage qu'il vous faudra décimer, quand » chacun aura reconnu ses parents, ses commen» saux; quand elle y aura vu peut-être des hommes » et des dames du plus haut rang, et jusque dans » votre ordre, des proches et des amis de vos amis? » Ayez pitié, sinon de nous, au moins de vous-même. » Ayez pitié, sinon de vous, au moins de Carthage. » Ayez pitié de cette province qui, dès que votre » intention sera connue, se trouvera exposée aux » vexations des soldats et des ennemis de chacun. » (*Ad Scapulam*, c. 5, versus finem.)

Mais il ne parle nulle part avec plus d'énergie que dans son *Apologétique*. « Nous ne sommes » que d'hier, et nous remplissons tout votre em» pire, les îles, les villes, les châteaux, les compa» gnies, les camps, les tribus, les décuries, les pa» lais, le sénat, le barreau; nous ne vous laissons » que vos temples. Nous pourrions même, sans » arme et sans révolte, mais par notre seule sépa» ration, vous combattre. Si, étant une multitude » aussi nombreuse, nous allions nous retirer dans » quelque partie éloignée de l'univers, votre domi» nation serait confondue de la perte d'un si grand » nombre de citoyens. Leur seul éloignement vous » punirait. Vous frémiriez de la solitude où ils vous » laisseraient, de ce silence universel, et de la stu» peur où resterait votre univers comme mort. Vous » chercheriez à qui commander. » (*Apol.*, c. 3.)

Origène, qui vivait au troisième siècle, atteste la connaissance qu'a tout le monde de cette vérité, que la prédication de l'Evangile s'est propagée d'une extrémité de la terre jusqu'à l'autre, et que déjà il n'y a presqu'aucun lieu qui n'ait reçu la semence de la parole divine. (*In Genes.*, homil. 9, n. 2.)

Un fait important nous montre quelle crainte la grande multiplication des chrétiens inspirait à cette époque aux païens, de voir le Christianisme devenir la religion universelle. L'empereur Alexandre Sévère avait envie d'élever un temple à Jésus-Christ et de le placer au rang des dieux; mais il en fut détourné, parce qu'on l'assura qu'après avoir consulté les choses sacrées, il avait été trouvé que, si son projet s'effectuait, tout le monde se ferait chrétien, et que les autres temples seraient abandonnés. Si c'é ait un écrivain ch étien qui rapportât ce trait, on pourrait en contester la vérité; mais il n'est pas possible de le révoquer en doute, quand on le lit dans Lampride, historien païen et contemporain. (*Vita Alex. Sev.*, c. 43.)

Nous avons la preuve que le Christianisme avait pénétré jusque dans la famille impériale, et y avait beaucoup de parti-ans, dans ce que rapporte Eusèbe, que la persécution excitée contre le Christianisme par Maximin, meurtrier et successeur d'Alexandre Sévère, eut pour motif la haine que portait cet usurpateur à la famille de son prédécesseur, dans laquelle il y avait un grand nombre de chrétiens. (*Hist. ecclés.*, lib. 6, c. 28.)

Saint Cyprien compare l'Eglise de son temps au soleil dont les rayons éclairent le monde, à un arbre

quel de ces deux mystères est le plus aisé à concevoir ; Dieu, pour instruire, pour racheter et sanctifier les hommes, a daigné se revêtir de l'humanité, paraître sous l'extérieur d'un artisan de la Judée, se laisser crucifier, et ressusciter ensuite ; ou Dieu a permis qu'un vil artisan de la Judée réunît dans sa personne tous les caractères capables de le faire reconnaître pour le Messie promis aux Juifs, et pour le Fils de Dieu ; qu'il soit parvenu à se faire adorer comme tel par une grande partie du genre humain, et que cette illusion dure depuis dix-huit siècles.

Les ennemis du *Christianisme* n'ont pas été plus équitables à l'égard des apôtres ; ils leur ont prêté un caractère indéfinissable et des qualités contradictoires, une ignorance stupide et des ruses impénétrables, une grossièreté sans égale et une prudence consommée, un intérêt sordide et un courage héroïque, un fanatisme révoltant et un zèle ardent pour la gloire de Jésus-Christ, une scélératesse décidée et le désir de sanctifier le monde, une aveugle ambition et la soif du martyre. Des raisonneurs, réduits à cet excès d'absurdité, devraient parler sur un ton plus modeste.

Comment n'ont-ils pas vu que plus ils exagèrent les vices de l'esprit et du cœur des apôtres, plus ils augmentent le merveilleux de leurs succès ? Des ignorants grossiers n'auraient pas enseigné une doctrine aussi sublime, ne nous auraient pas laissé des écrits aussi sages, n'auraient pas attiré dans leur école des savants et des philosophes. Des hommes foncièrement vicieux n'auraient pas prêché une morale aussi parfaite, et n'en auraient pas donné l'exemple les premiers. S'ils avaient été ambitieux ou intéressés, chacun d'eux aurait travaillé pour soi, n'eût point voulu s'entendre avec les autres, aurait fait bande à part, comme ont fait les fondateurs de la prétendue réforme. S'ils n'avaient travaillé que pour ce monde, ils auraient fui tant qu'ils auraient pu les persécutions et la mort, comme ont fait encore les prédicants du seizième siècle, et les docteurs de l'incrédulité. Enfin, si c'eût été une troupe de fanatiques, ils auraient enfanté un chaos d'opi-

dont les rameaux couvrent toute la terre, à un ruisseau qui répand partout ses eaux. (*De unit. Eccles.*)

Nous voyons par l'apologie de Minutius-Félix, que dans ce siècle les païens reprochaient aux chrétiens les rapides accroissements de ce qu'ils appelaient leur exécrable superstition. Il leur répond en convenant de cette prodigieuse multiplication des chrétiens : « Nous ne nous en glorifions pas, » dit-il. A nos yeux nous sommes très-nombreux ; » devant Dieu nous ne sommes pas assez. » (*Minutius Felix Octavius*, n. 9. et 33.)

Arnobe écrivait, vers la fin du troisième siècle, son ouvrage *contre les Nations*. Il faisait aux païens d'alors le même raisonnement que nous adressons aux incrédules d'aujourd'hui. Il leur donnait de même, comme une preuve de la religion, sa diffusion rapide et universelle.

Il presse cette preuve en divers endroits. « Si, » comme vous le croyez, dit-il, l'histoire de ces faits » n'est pas véritable, comment a-t-il pu se faire » qu'en aussi peu de temps le monde entier se soit » trouvé rempli de cette religion ? Comment des » nations de pays si éloignés, de climats si différents, » ont-elles pu se réunir dans un seul esprit ? (*Adv.* » *Gentes*, lib. 1, c. 55.) N'est-ce pas, reprend-il » ailleurs, à vos yeux, un motif suffisant pour croire, » de voir dans un temps aussi court nos dogmes » répandus sur toute la terre ; de voir qu'il n'y a » aucune nation de mœurs si barbares et si éloi- » gnées de toute douceur, qui, convertie par l'a- » mour de Jésus-Christ, n'ait adouci sa rudesse, et, » reprenant des sentiments plus humains, n'ait » recouvré sa tranquillité ? » *Ibid.*, lib. 2, c. 5.)

Dans un autre endroit, il attribue aux miracles du Sauveur et des prédicateurs de sa loi cette réunion de tant de nations et de peuples, si différents de coutumes, dans une seule foi et dans un même esprit ; il parle des choses merveilleuses qui ont été opérées dans l'Inde, chez les Sères, chez les Perses, chez les Mèdes, dans l'Arabie, dans l'Egypte, dans l'Asie, dans la Syrie, parmi les Galates, les Parthes, les Phrygiens, dans l'Achaïe, la Macédoine, l'Epire, dans les îles, dans toutes les provinces que parcourt le soleil levant et le soleil couchant ; enfin dans Rome la dominatrice, dans laquelle les hommes attachés aux institutions de Numa et aux antiques superstitions, n'ont pas laissé cependant d'abandonner les préjugés paternels, et de venir se réunir à la vérité chrétienne (*Ibid.*, c. 12.) Il fallait qu'à cette époque la diffusion universelle du Christianisme fût une vérité bien reconnue, pour que les défenseurs de cette religion en fissent, contre leurs adversaires, la base d'une de leurs preuves, ne s'occupassent pas même à la prouver, mais raisonnassent d'après ce fait, comme d'après un principe certain et avoué de tout le monde.

Toute cette chaîne de témoignages sur l'accroissement progressif et rapide de la religion chrétienne nous conduit aux dernières années du troisième siècle et au commencement du quatrième, et doit préparer à voir la religion chrétienne devenue dans l'empire romain celle du plus grand nombre, en attendant que nous la voyions très-peu de temps après devenir la religion dominante par la conversion de Constantin.

Nous apprenons de Lactance que Dioclétien, porté par son propre attachement au paganisme, et de

nions discordantes, tel que le protestantisme a été dès son origine et sera toujours, et comme il est arrivé à toutes les autres hérésies qui ont subsisté longtemps.

Même embarras pour nos adversaires, lorsqu'il a fallu expliquer les causes de la propagation de l'Evangile et de la conversion du monde. Aux yeux d'un homme censé, ces causes sont évidentes. 1° La force persuasive que Jésus-Christ avait promis de donner à ses apôtres, *Luc*, chapitre 21, ℣ 15. 2° La sainteté de leur doctrine, la sublimité de leur morale. 3° les miracles qu'ils ont opérés, et le pouvoir qu'ils ont eu de communiquer aux fidèles les dons miraculeux. 4° L'esprit prophétique, et la connaissance des plus secrètes pensées des hommes. 5° Leur charité héroïque, leur courage, leur désintéressement, leur patience. 6° Les mêmes vertus qu'ils ont fait régner parmi les premiers chrétiens.

Mais les incrédules se sont creusé l'esprit pour trouver des causes naturelles de cette révolution, et en faire disparaître le merveilleux; nous ne pouvons nous dispenser de les discuter, du moins sommairement. Ils ont dit :

1° Que l'on était dégoûté des fables, des superstitions, des désordres du paganisme ; que l'inconstance et le goût de la nouveauté engagèrent plusieurs personnes à embrasser l'Evangile. Mais les édits des empereurs, renouvelés pendant plus de deux cent cinquante ans, pour maintenir l'idolâtrie; l'apologie du paganisme faite par plusieurs philosophes, pendant le même intervalle, et leurs écrits sanglants contre notre religion ; les cris tumultueux des païens dans l'amphithéâtre, pour demander

plus, excité par la rage de sa mère à persécuter les chrétiens, fut cependant arrêté pendant longtemps, et délibéra pendant tout un hiver avant de s'y déterminer. Ce qui le retenait, était la considération de la grande abondance de sang qu'il lui faudrait répandre et la crainte du danger de troubler tout l'univers. (*Lact.*, *de Mort. persec.*, c. 11.)

Mais voici les faits qui établissent, bien plus clairement encore, qu'à cette époque notre religion l'emportait de beaucoup sur l'idolâtrie par le nombre de ses partisans.

Maxence, fils du persécuteur Maximin, aussi cruel que son père, et depuis persécuteur comme lui, ayant usurpé l'empire, fit semblant dans le commencement de sa domination, de professer la religion chrétienne, et cela dans la vue de se conformer au peuple romain et de lui plaire. (Eusèbe., *Hist. Ecclés.*, lib. 8, c. 14.) Maxence croyait donc que le parti des chrétiens était le plus nombreux, le plus fort, puisque, malgré ses préjugés, il croyait utile de s'y ranger.

Eusèbe nous a conservé deux actes authentiques de l'empereur Maximin II, qui établissent incontestablement la même vérité. Le premier est un édit de persécution qu'il avait lu sur une colonne, et dans lequel Maximin disait que les maux de l'empire étaient arrivés à cause de l'erreur pernicieuse des chrétiens, laquelle, entrant dans leurs esprits, avait répandu ses ténèbres sur l'univers presque entier. (*Hist. Ecclés.*, l. 9, c. 6.) Le second est une lettre du même prince aux gouverneurs de province, dans laquelle il dit que les empereurs Dioclétien et Maximin s'étaient déterminés à persécuter le Christianisme, parce que presque tous les hommes, abandonnant le culte des dieux, allaient se mêler et s'unir à la gent chrétienne. (*Ibid.*, c. 8.) Il est impossible de produire un témoignage plus positif et une autorité plus tranchante.

Mais nous avons encore l'aveu de nos adversaires eux-mêmes. La plupart des incrédules assurent que ce ne furent ni la vue d'une croix miraculeuse, ni l'examen des preuves du Christianisme, qui déterminèrent Constantin à l'embrasser. Ce fut, disent-ils, la politique de ce prince qui lui conseilla de mettre les chrétiens dans son parti. Nous sommes bien éloignés d'admettre la vérité de cette inculpation à la mémoire d'un empereur aussi religieux; mais, de cette assertion de ses ennemis, il résulte évidemment qu'ils reconnaissent la vérité; qu'ils nous forcent à prouver contre eux, savoir, qu'avant l'avénement de Constantin au trône, le Christianisme était déjà la religion la plus nombreuse. S'il ne l'avait pas été, la politique de Constantin eût été la plus maladroite et la plus fausse du monde.

Il reste démontré par cette suite d'autorités, tant de chrétiens que de païens, lesquels, malgré leur inimitié, s'accordent pour attester le même fait, que le Christianisme, dans ses commencements, s'est progressivement et rapidement accru dans l'empire romain, qui formait alors la plus grande partie du monde connu. (Eusèbe., *Orat de laud. Constant.*) Tellement qu'en moins de trois siècles il est devenu la religion la plus répandue, et qu'au commencement du quatrième le nombre des chrétiens excédait celui des païens. Nous n'avons pas autant de monuments des pays qui ne faisaient pas partie de l'empire, parce que nous ne connaissons pas d'historiens de ces nations; mais nous sommes assurés que la religion s'y était aussi établie. Nous venons de rapporter les textes de saint Justin, de saint Clément d'Alexandrie, d'Arnobe, qui le disent positivement. Eusèbe et Théodoret rapportent de même que la prédication apostolique s'étendit bien loin au delà des limites de l'empire. (Eusèb., *Demonstr. evang.*, lib. 3, c. 7.) On voit, du temps d'Origène, se tenir en Arabie des conciles auxquels ce grand docteur est appelé. On sait qu'il y a eu en Perse de grandes persécutions. (Théod., *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 38.)

La vérité de la propagation rapide du Christianisme étant démontrée, nous passons à la seconde proposition. — M. de la Luzerne, *Dissert. sur la vérité de la religion*, t. 4.

Seconde proposition. Cette étonnante propagation du Christianisme ne peut être regardée que comme l'ouvrage de Dieu.

le sang des chrétiens; les supplices de ceux-ci, continués depuis Néron jusqu'à Constantin, sont-ils des preuves du dégoût que l'on avait du paganisme, ou d'un grand empressement de changer de religion? Le fanatisme le plus opiniâtre pouvait-il faire quelque chose de plus?

On n'a qu'à lire, dans Minutius-Félix, l'apologie qu'un païen fait du polythéisme et de l'idolâtrie; on verra si le monde en était dégoûté. *Voyez* Paganisme, § 10.

2° Qu'au milieu des malheurs dont l'empire était accablé, les peuples avaient besoin d'une religion qui leur apprît à souffrir. Ils en avaient besoin, sans doute; mais, s'ils le sentaient, comment ont-ils résisté si longtemps? On attribuait ces malheurs au *Christianisme* et à la colère des dieux irrités contre les chrétiens; après quatre cents ans, saint Augustin fut encore obligé d'écrire contre ce préjugé. D'ailleurs, souffrir par les motifs surnaturels que fournit le *Christianisme*, ce n'est plus un procédé naturel. Voici du moins un hommage que nos adversaires sont forcés de rendre à notre religion: elle consola les peuples dans l'excès de leurs malheurs, elle leur apprit à souffrir avec courage; et s'il faut croire une Providence, il faut avouer aussi qu'elle ne pouvait envoyer cette consolation plus à propos. Bientôt les Barbares vinrent mettre le comble aux malheurs que l'empire romain avait essuyés de la part de ses maîtres. Nous avons donc lieu d'espérer que quand les incrédules auront quelque chose à souffrir, ils redeviendront chrétiens.

3° Ils prétendent que la persécution déclarée contre les chrétiens les rendit intéressants, que la piété naturelle leur attira des partisans, que l'on fut touché de leur constance. Il

I. La conversion du monde avait été annoncée par les prophètes, plusieurs siècles avant la venue de Notre-Seigneur. Les Juifs en étaient persuadés; ils l'attendent encore à l'arrivée de leur Messie futur, sur la foi des anciens oracles. Nous n'en citerons qu'un petit nombre; on peut voir les autres dans M. Huet (*Démonstr. évang.*, prop. 9, c. 58.)

Dieu avait prédit à Abraham que *toutes les nations de la terre seraient* bénies en son nom: dans la prophétie de Jacob, le Messie est annoncé comme un chef qui doit rassembler les peuples sous ses lois. (*Gen.*, c. 22, ℣ 18; c. 49, ℣ 10.)

Dans le psaume 2, le Seigneur dit au Messie: « Demandez, je vous donnerai les nations pour » héritage, et vous mettrai en possession de toutes » les contrées de la terre. » Dans le psaume 21, ℣ 28, 29: « Toutes les contrées de la terre se sou» viendront du Seigneur, et se tourneront vers lui; » toutes les nations viendront l'adorer, parce que » l'empire de l'univers lui appartient; il régnera » sur tous les peuples.

» Dans les derniers temps, dit le prophète Isaïe, » la colline sur laquelle est placée la maison du » Seigneur, s'élèvera au-dessus des plus hautes » montagnes; toutes les nations y viendront en » foule, et diront: Venez, allons à la montagne du » Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob; il nous » enseignera ses volontés et nous fera marcher dans » ses voies: car la loi viendra de Sion, et la parole » du Seigneur sortira de Jérusalem; il jugera les » peuples et en corrigera un grand nombre. » (*Is.*, c. 2, ℣ 2. — *Traité de la vraie Religion*, t. 8.)

Jésus-Christ lui-même avait prédit les progrès de sa doctrine. Dès le commencement de son ministère, il déclare que son Evangile s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre; il le compare à un peu de levain qui se mêle avec toute la pâte, et la fait entrer en fermentation; au grain de sénevé, une des plus petites semences, et dont la tige s'élève à la hauteur d'un arbre; au bon grain que le père de familles sème dans son champ, et qui produit une abondante moisson, malgré l'ivraie que l'ennemi y a semée pendant la nuit. Il prédit en termes formels que les Juifs le feront mourir. Rien assurément, dans le cours ordinaire des choses, n'était plus propre que cette mort prématurée à déconcerter ses mesures et à faire avorter son entreprise. Mais c'est de là même qu'il en fait dépendre tout le succès. « L'heure est venue que le Fils de l'homme doit » être glorifié. En vérité, en vérité, je vous le dis: » Si le grain de froment, en tombant dans la terre, » ne meurt pas, il demeure stérile; mais après » qu'il est mort, il porte beaucoup de fruit... Le » monde va être jugé, le prince du monde va être » chassé dehors. Et quand on m'aura élevé de la » terre, j'attirerai tout à moi: ce qu'il disait, ajoute » l'évangéliste, pour marquer de quelle mort il de» vait mourir. »

Pendant tout le cours de sa prédication, Jésus avait déclaré qu'il était envoyé vers les Juifs, et non vers les gentils; et cependant il prédit, tantôt sous des paraboles dont le sens n'était pas équivoque, tantôt de la manière la plus expresse, que les étrangers viendraient de l'orient et de l'occident, du septentrion et du midi, s'asseoir avec Abraham, Isaac, Jacob et tous les prophètes; tandis que les enfants, c'est-à-dire les Juifs seraient exclus du royaume qui leur avait été préparé.

L'univers est témoin de l'accomplissement littéral de cette prédiction si peu vraisemblable. Mais combien d'ailleurs elle paraît inconséquente dans la bouche de Jésus-Christ! Si les Juifs ne devaient pas croire en lui, eux qui voyaient les miracles, qui attendaient le Messie, et qui savaient que les temps marqués pour son avénement étaient écoulés, quelle apparence qu'il trouvât plus de foi parmi des peuples à qui le Messie et les prophètes étaient également inconnus, qui n'auraient ni vu ses miracles, ni entendu ses instructions, et qui de plus n'auraient besoin, pour justifier leur incrédulité, que de l'exemple de sa propre nation!

Avant la publication de l'Evangile, on n'avait pas encore vu de religion qui se fût établie au milieu

faudrait commencer par prouver que la constance des martyrs, au milieu des plus cruels supplices, était naturelle. Des peuples accoutumés à voir couler sur l'arène le sang des gladiateurs, à repaître leurs yeux du speccle d'un homme qui mourait de bonne grâce, à exciter par leurs cris la cruauté des bourreaux, n'étaient certainement pas fort portés à la pitié. Ils demandaient à grands cris le supplice des chrétiens, non pour en avoir pitié, mais pour satisfaire leur propre barbarie. Souvent des magistrats, peu portés d'ailleurs à sévir contre les chrétiens, y ont été forcés pour satisfaire une populace effrénée. Nous convenons que, selon le mot de Tertullien, le sang des martyrs était une semence de chrétiens; mais il est absurde de penser que ce phénomène était naturel. A-t-on vu que la persécution exercée par Alexandre contre les mages, par les Romains contre les druides, par plusieurs empereurs contre les Juifs, par quelques souverains contre les mahométans, ait multiplié les partisans de ces religions ?

4° L'on était entêté de prodiges et de miracles, disent nos profonds raisonneurs: et les prédicateurs du *Christianisme* faisaient profession d'en opérer. Nous soutenons qu'ils en opéraient en effet : les Juifs, Celse et d'autres païens en sont convenus; mais ils attribuaient ces miracles à la magie. Ce n'est point là une cause naturelle, et ce n'est point par hasard que les vrais miracles des chrétiens ont fait tomber les faux prodiges des païens. Si les missionnaires avaient encore aujourd'hui le don des miracles, comme les apôtres et les premiers chrétiens, ils auraient les mêmes succès.

5° Nos adversaires conviennent que le zèle ardent et infatigable de ces

des persécutions, et malgré tous les efforts de la puissance publique. A ne consulter que l'expérience du passé et les conjectures les plus raisonnables sur l'avenir, le fondateur du Christianisme devait-il prévoir que sa doctrine, si favorable aux bonnes mœurs et à l'ordre public, serait persécutée à outrance dans des pays où l'on professait impunément l'épicuréisme et le sadducéisme ? Devait-il compter sur l'attachement et sur le courage de ses apôtres, jusqu'à se persuader qu'ils lui feraient tous le sacrifice de leur vie? Etait-il naturel de croire que cet enthousiasme insensé, passant des apôtres à leurs auditeurs, on verrait les Juifs et les païens courir en foule au baptême et au martyre ? Enfin, puisque Jésus prévoyait la guerre cruelle que sa religion aurait à soutenir, ne devait-il pas autoriser, inviter même ses sectateurs à se mettre en défense et à repousser la force par la force ?

Je relis ses dernières instructions aux apôtres, et j'y reconnais autant de prophéties, toutes justifiées par une suite d'événements que la sagesse humaine ne pouvait ni prévoir, ni soupçonner, ni juger possibles.

« Voilà, dit-il à ces hommes pusillanimes, qui » devaient l'abandonner lâchement la veille de sa » mort, voilà que je vous envoie comme des brebis » au milieu des loups. Défiez-vous des hommes, ils » vous livreront dans leurs assemblées; ils vous » battront de verges dans leurs synagogues. Vous » serez traînés à cause de moi devant les gouver- » neurs et les rois, pour me rendre témoignage. Le » frère livrera son frère, le père livrera son fils à » la mort; les enfants s'élèveront contre leurs pa- » rents et les feront mourir, et vous serez haïs de » tous à cause de moi. L'heure approche que celui » qui vous tuera croira honorer Dieu. Lorsqu'ils » vous traîneront dans les synagogues, devant les » magistrats et les puissances, ne vous mettez pas » en peine de ce que vous direz pour votre dé- » fense ; car à l'heure même le Saint-Esprit vous » enseignera ce qu'il faudra dire. Vous aurez des » afflictions dans le monde; mais prenez confiance, » j'ai vaincu le monde. J'enverrai sur vous le don » de mon Père qui vous a été promis, et vous se- » rez revêtus de la force d'en haut. Vous recevrez » la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous, » et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, » dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux » extrémités de la terre. Allez donc, instruisez » toutes les nations. Voilà que je suis avec vous » jusqu'à la consommation des siècles. »

Vous le voyez, l'établissement du Christianisme n'est pas l'ouvrage du hasard et de quelques circonstances heureuses. Les oppositions qu'il devait rencontrer de la part des puissances, les violentes persécutions que les apôtres allaient essuyer, leur intrépidité, leur patience héroïque dans les tourments, la sagesse de leurs discours en présence des magistrats, les succès rapides de leur prédication dans la Judée et jusque dans les provinces les plus reculées de l'empire romain, Jésus a tout prévu, tout prédit, tout dirigé.

II. Considéré en lui-même et sans rapport aux prédictions, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, l'établissement du Christianisme est un phénomène qu'on ne peut expliquer sans les miracles de l'Evangile, ou sans recourir à la puissance de celui qui dispose de l'esprit et du cœur de l'homme comme il veut : chercherons-nous les causes naturelles de cette révolution, ou dans la nature même de la doctrine chrétienne, ou dans les qualités personnelles de ceux qui l'enseignaient, ou dans les dispositions et les préjugés des peuples à qui elle était annoncée, ou dans l'ignorance, la crédulité, et les besoins des premiers chrétiens, ou enfin dans l'influence du gouvernement!

1°. La doctrine chrétienne n'avait rien qui pût lui promettre un pareil succès. Il est vrai que, par la sublimité de ses dogmes et par la pureté de sa morale, le christianisme l'emportait infiniment sur les religions dominantes. Mais ces dogmes sublimes n'étaient nullement à la portée du peuple; et les philosophes ne pouvaient qu'être révoltés de ces mystères qui confondaient tout leur savoir

premiers prédicateurs ne pouvait manquer de faire enfin un grand nombre de prosélytes. Rendons-leur grâce de cet aveu. Mais un zèle aussi pur, aussi désintéressé, aussi infatigable que celui des apôtres et de leurs disciples, n'est pas puisé dans la nature ; il ne pouvait venir d'aucune passion humaine, d'aucun motif humain. Vainement on chercherait parmi les fondateurs des religions fausses un zèle tel que celui des apôtres, et accompagné des mêmes vertus.

6° L'on dit qu'ils persuadèrent les esprits par le dogme intéressant de la vie à venir, qu'ils touchèrent les cœurs par une morale sublime, par leur douceur, par leur charité ; que cette même vertu, pratiquée par les premiers fidèles, fut un attrait, surtout pour les pauvres et les malheureux. Nouvel hommage rendu par les incrédules à la sainteté du *Christianisme*. Mais cette sainteté aurait-elle pu se trouver et persévérer constamment chez des hommes coupables des impostures, des fourberies et des autres vices dont on a osé accuser les apôtres ? Pendant que le dogme de la vie à venir était ébranlé par les fables du paganisme, par les disputes des philosophes, par les erreurs des sadducéens ; pendant que la morale des uns et des autres était aussi corrompue que les mœurs publiques, douze pêcheurs de la Judée étonnent l'univers par la sublimité de leurs leçons et par la sainteté de leurs exemples. Si ce n'est pas là un prodige de la grâce, où faut-il le chercher ?

Au commencement du second siècle, Celse regardait comme une folie le projet de donner la même croyance et les mêmes lois aux peuples des trois parties du monde connu pour lors ; cependant cette entreprise ne tarda pas longtemps d'être exécu-

et ne s'accordaient avec les principes d'aucune secte. Parce qu'ils n'étaient pas idolâtres, les chrétiens furent longtemps regardés comme des athées. On porta la haine et la prévention jusqu'à les accuser de commettre dans leurs assemblées les crimes les plus abominables.

La morale évangélique était trop sévère pour un siècle où régnait la corruption la plus effrénée. Elle ne devait, tout au plus, être goûtée que du petit nombre d'hommes raisonnables et vertueux qui ne font secte nulle part. Le gouvernement ne vit pas l'avantage qu'il pouvait en retirer pour les mœurs publiques. Jamais il ne se donna la peine de l'examiner. Les princes, les magistrats, les philosophes, ne la connurent pas mieux que le vulgaire. Marc-Aurèle lui-même, stoïcien inconséquent, persécuta le Christianisme ; et dans ses *Reflexions morales* il lui fait un crime de la constance qu'il inspire au milieu des tourments. Tous les préjugés de l'éducation, de l'habitude et de la politique, conspiraient contre la nouvelle religion ; et si, aujourd'hui que ces préjugés n'existent plus, ou plutôt qu'ils existent en faveur du christianisme, nous voyons au milieu de nous un si grand nombre d'incrédules, pourquoi supposeriez-vous que les apôtres n'ont eu besoin que de proposer leur doctrine pour s'attacher une multitude innombrable de prosélytes ?

2° N'oublions pas une autre considération bien importante, parce qu'elle prouve que l'on ne doit établir aucune parité entre le Christianisme et les fausses religions. Toutes les religions, excepté celle de Moïse qui fait partie du Christianisme, sont fondées ou sur des miracles clandestins, ou sur de vieilles traditions également inaccessibles à la critique, également propres à nourrir l'enthousiasme et la crédulité. Mais le Christianisme, au moment de son origine, n'était que l'histoire de ce qui venait de se passer en Judée, sous les yeux de toute la nation, et l'on voit d'abord que l'examen d'une histoire si publique et si récente donnait moins de prise à l'erreur que les opinions spéculatives ou traditionnelles des fausses religions.

3° Par qui la religion chrétienne a-t-elle été annoncée ? Jésus venait d'expirer sur une croix, et il semblait que sa religion dût finir avec lui. Mais il avait ordonné à douze de ses disciples de la prêcher dans la Judée et dans tout l'univers. Comment osait-il compter sur leur obéissance posthume ? Quel empire espérait-il conserver sur des esprits découragés et désabusés par sa mort ? Et puis, vit-on jamais un chef de parti choisir plus mal ses coopérateurs ?

Ce n'était pas trop pour une pareille entreprise, que la réunion de toutes les qualités qui peuvent imposer aux hommes, les éblouir ou les subjuguer. La conquête du monde, la création d'une monarchie universelle sur les esprits, n'était pas quelque chose de si facile, que l'on dût en abandonner le soin à des hommes vulgaires. Cependant, c'est à douze misérables pêcheurs, sans lumières, sans courage, sans élévation, que Jésus confie l'exécution de ses vastes desseins. Allez, leur dit-il, instruisez toutes les nations, et soumettez-les à ma loi. Quoi ! les Juifs qui l'ont crucifié ! les Grecs, si fiers de leur philosophie ! les Romains, qui croient devoir à leurs dieux l'empire du monde ! tous ces peuples dont ils ne connaissent ni le pays, ni les mœurs, ni la langue ! quel étrange commandement ! quelle mission ! quels ministres ! Cependant les apôtres ont obéi, et ils ont vu la doctrine de leur maître établie dans toutes les provinces de l'empire romain.

4° Attribuez-vous le succès des apôtres aux dispositions favorables qu'ils trouvèrent dans les esprits ? Direz-vous que les Juifs et les païens étaient préparés à recevoir la doctrine chrétienne ?

Ce serait une erreur manifeste. Pour ce qui est des Juifs, il est certain que jamais ils ne se montrèrent plus attachés à la religion de Moïse, qu'à l'époque de la prédication des apôtres. On en trouvera la preuve dans tous les livres du Nouveau Testament, et dans l'histoire de Josèphe. Il est encore certain que les Juifs regardaient le Christianisme comme un culte incompatible avec celui de

tée ; et aujourd'hui on prétend prouver que cela s'est fait naturellement et qu'il n'y a rien là de merveilleux.

Plusieurs de nos adversaires ont soutenu que le *Christianisme* était redevable de ses progrès à la protection que lui accordèrent les empereurs, aux lois qu'ils portèrent en sa faveur, à la violence même dont ils usèrent envers les païens pour leur faire changer de religion. Nous prouverons le contraire au mot EMPEREUR.

Il ne faut pas oublier que pour se faire chrétien il fallait qu'un Juif ou un païen commençât par croire les miracles de Jésus-Christ, surtout sa résurrection et son ascension dans le ciel : ces deux faits sont deux articles du symbole de la foi chrétienne. Or, il était aisé, surtout aux Juifs, de se convaincre de la vérité ou de la fausseté des miracles de Jésus-Christ, publiés par les apôtres. Si ces faits n'étaient pas vrais et invinciblement prouvés, aucune des causes de conversion, dont nous avons parlé, ne pouvait engager un prosélyte à les croire. C'est ici un caractère tellement propre au *Christianisme*, qu'il ne se trouve dans aucune religion fausse. On pouvait être païen sans croire aux fables du paganisme; sectateur de Zoroastre, sans s'informer s'il avait fait des miracles ; musulman, sans ajouter foi aux prétendus prodiges de Mahomet, etc. Nos adversaires ne daignent pas remarquer cette différence.

Ils ferment les yeux sur les obstacles qui s'opposaient à la propagation de l'Evangile. Il fallait engager les Juifs et les païens, qui se détestaient et se méprisaient mutuellement, à fraterniser et former une seule Eglise, accoutumer les maîtres à regarder leurs esclaves à peu près comme des égaux, apprendre aux princes à res-

Moïse. Ce fut le zèle du peuple pour la loi qui fournit aux ennemis de Jésus le prétexte de sa condamnation. Les apôtres eux-mêmes ne furent jamais accusés d'autre crime que de blasphémer contre le temple, et de vouloir détruire l'ancienne religion. Les préjugés superstitieux du peuple, la politique des magistrats, l'intérêt des prêtres, l'honneur de la nation, tout s'élevait contre la nouvelle doctrine.

Les Juifs devaient haïr le Christianisme, les païens devaient le mépriser. Une religion née dans un pays décrié parmi toutes les nations éclairées, comme le berceau d'une superstition triste, absurde et odieuse au genre humain (*Tacite*); une religion proscrite dans le lieu même de son origine, déshonorée par le supplice de son auteur, annoncée par des hommes dépourvus de tout ce qui peut inspirer la confiance ; une religion austère dans ses préceptes, incompréhensible dans ses dogmes, et qui offrait à ses sectateurs un Dieu crucifié pour objet de culte et pour modèle : le Christianisme, en un mot, était peu propre à s'attirer l'attention des Grecs et des Romains. Ces peuples dédaigneux et corrompus n'étaient pas disposés à quitter des superstitions anciennes et domestiques, qui flattaient l'imagination, les sens, les passions, la vanité nationale, pour un culte étranger qui ne respirait que la pauvreté, les humiliations et la fuite des plaisirs.

Mais, disent les incrédules, lorsque le Christianisme s'annonça dans le monde, l'idolâtrie était tombée dans le plus grand discrédit. Les philosophes, les orateurs, les poëtes, s'en moquaient ouvertement. Il ne faut donc pas s'étonner que ces esprits faibles, qui ne peuvent se passer d'une religion, aient accueilli le Christianisme, à qui d'ailleurs la pureté de sa morale, et la régularité exemplaire de ses premiers sectateurs, donnaient tant d'avantage sur le culte idolâtre.

Au temps de Jésus-Christ et des apôtres, l'idolâtrie était la religion de l'empire romain. Ses fêtes, ses pontifes, ses augures, toutes les observances de son culte faisaient partie de l'ordre public. Les anciennes lois, qui défendaient sous les peines les plus sévères l'introduction des cultes étrangers, étaient en pleine vigueur; Tibère venait de les renouveler contre les Juifs. Quelle que fût l'opinion des philosophes et des gens de lettres, le peuple n'était point désabusé. S'il y avait des esprits qui affectassent de se mettre au-dessus des préjugés populaires, leur prétendue sagesse ne les menait guère qu'à l'athéisme ou à une indifférence totale en matière de religion. Rien n'annonçait que l'idolâtrie dût tomber d'elle-même. Elle se soutint encore quelque temps sous les empereurs chrétiens, malgré la rigueur de leurs édits. Les progrès de la philosophie et des lumières n'ont eu aucune part à la chute du paganisme : au contraire, ce sont les philosophes, c'est un Porphyre, un Jamblique, un Libanius, un Julien, qui s'en déclarent les défenseurs, lorsqu'il est près de succomber aux attaques du Christianisme.

Mais quand vous supposeriez, contre toute raison, que dans les circonstances où se trouvaient les apôtres, il ne devait pas leur paraître impossible de renverser l'idolâtrie, il reste à expliquer ce qu'il y avait de plus difficile dans leur entreprise, l'établissement de leur propre religion. Le culte populaire aboli, il devait arriver naturellement que les gens éclairés et vertueux se fissent une religion philosophique et raisonnable, tandis que la foule se serait précipitée dans l'impiété ou dans de nouvelles superstitions. L'abjuration de l'idolâtrie ne conduisait pas nécessairement à la profession du Christianisme : elle en éloignait bien plutôt tous ceux qui voulaient secouer le joug de la religion; et pour ceux qui étaient du petit nombre des bons esprits capables de goûter l'excellence de la morale chrétienne, il leur était facile de se l'approprier, en la transportant dans leur philosophie, comme ont fait Epictète et les empereurs Marc-Aurèle et Julien.

Le christianisme était prêché en même temps aux Juifs et aux gentils. S'il n'eût trouvé de sectateurs que parmi les Juifs, on ne manquerait pas de rejeter ce succès sur l'ignorance, la crédulité, la superstition, si souvent reprochées à cette nation par

pecter les droits de l'humanité. Il fallait faire réformer toutes les lois et les coutumes qui blessaient ces droits sacrés, changer les idées, les mœurs, les habitudes, les prétentions de tous les états; refondre, pour ainsi dire, le caractère de tous les peuples. Que les Egyptiens et les Arabes, les Syriens et les Perses, les Scythes et les Grecs, les habitants de l'Italie et des Gaules, de l'Espagne et de l'Afrique, aient été tous païens, cela se conçoit. Tous avaient leurs dieux propres, leurs fables et leurs fêtes particulières, des usages et des pratiques analogues à leurs mœurs; le *Christianisme* ne laissait plus de liberté pour la croyance, plus de variété dans la morale, plus de différence dans le culte extérieur : il proposait à tous un seul Dieu, une même foi, un baptême unique, une seule Eglise. Quand on veut persuader que cette révolution s'est faite naturellement et sans miracle, on fait profession de ne pas connaître la nature humaine.

Lorsque nous représentons aux incrédules la multitude des hommes instruits, éclairés, savants, qui ont embrassé le *Christianisme*, et qui ont écrit pour le défendre, ils disent que ce préjugé ne prouve rien; que le paganisme, tout absurde qu'il était, a été suivi et professé par les plus grands hommes.

Mais l'ont-ils professé par conviction, par persuasion, ou seulement par habitude? Ils reconnaissent eux-mêmes que cette religion n'est fondée sur aucune preuve; ils disent néanmoins qu'il faut la suivre, parce qu'elle a été transmise par les ancêtres, parce qu'elle est autorisée par les lois, parce qu'il y aurait de la témérité à vouloir en forger une autre. Ainsi ont parlé Platon, Varron, Cicéron,

les écrivains profanes. S'il n'eût été embrassé que par des Grecs et des Romains, on pourrait se défier d'une opinion qui se serait formée loin du théâtre des événements. Mais que répondre au suffrage réuni des compatriotes et des étrangers?

L'opinion des premiers fidèles, dit l'incrédule, mérite peu de considération. Le Christianisme, dans son origine, n'a trouvé de sectateurs que dans le petit peuple préparé à la séduction, non-seulement par son ignorance et sa crédulité, mais encore par son infortune et par les espérances, les consolations, les aumônes que lui offrait une religion bienfaisante, amie des pauvres et des malheureux.

Il est vrai que les apôtres comptaient un plus grand nombre de prosélytes dans la classe du peuple que parmi les riches et les savants. Saint Paul lui-même en fait la remarque dans plusieurs de ses épîtres. Mais, loin de former un préjugé contre le Christianisme, la facilité et l'empressement avec lequel ce grand nombre de pauvres et d'ignorants l'ont embrassé, prouveront plutôt que, pour y croire, il ne fallait que de la simplicité et de la bonne foi. S'il s'agissait d'une doctrine fondée sur le raisonnement ou sur des recherches savantes et difficiles, l'opinion du peuple ne serait d'aucun poids. Mais lorsqu'il est question de faits éclatants et notoires qui ne demandent que des yeux et des oreilles, l'homme simple et ignorant peut juger aussi bien que le philosophe : et s'il se montre plus disposé à croire, c'est qu'il ne s'étudie pas à combattre, par de vaines subtilités, l'impression naturelle que fait sur son esprit le rapport de ses sens.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que l'Eglise chrétienne, dans ces premiers temps, ne fût composée que d'ignorants et de misérables de la lie du peuple. Le contraire est prouvé par les épîtres mêmes de saint Paul, où nous trouvons des préceptes et des conseils pour toutes les conditions, pour les maîtres comme pour les esclaves, pour les riches comme pour les pauvres, pour ceux qui s'adonnaient à l'étude de la loi ou de la philosophie, aussi bien que pour ceux qui vivaient du travail de leurs mains.

Parmi les disciples de Jésus, l'histoire évangélique nomme un Nicodème, *prince des Juifs*, un Joseph d'Arimathie, *noble décurion*, ou, comme porte le texte grec, *noble sénateur*, un Zachée, *homme riche et chef des publicains*, un Jaïre, *prince de la synagogue*, et plusieurs autres d'un rang distingué. Nous lisons dans le livre des *Actes*, que dès le commencement de la prédication des apôtres, un grand nombre de prêtres, *multa turba sacerdotum*, et même plusieurs pharisiens obéissaient à la foi. Le centenier Corneille, l'eunuque de la reine Candace, le proconsul Paul, Denis l'aréopagite, étaient des personnages considérables. A Thessalonique, les premiers qui embrassèrent la foi tenaient un rang distingué dans la ville, et ils ne se rendirent qu'après avoir comparé l'enseignement des apôtres avec la doctrine des Ecritures. (*Act.*, 17. Parmi les Ephésiens qui crurent à la prédication de saint Paul, il y avait des hommes lettrés, puisque plusieurs apportèrent des livres impies ou superstitieux, et en brûlèrent pour une somme considérable.

Le consul Flavius Clément, et Domitilla son épouse, tous deux parents de Domitien, périrent dans la persécution allumée par cet empereur. Pline atteste qu'il y avait en Bithynie des chrétiens de tout rang et de toute condition, *omnis ordinis*. Tertullien avertit Scapula, proconsul d'Afrique, que parmi les chrétiens qu'il veut immoler, il trouvera des sénateurs, des femmes de la plus haute naissance, les parents de ses amis. Dans un de ses rescrits, l'empereur Valérien reconnaît que des sénateurs et des femmes du premier rang ont embrassé le Christianisme.

Les monuments qui nous restent des deux premiers siècles de l'Eglise, les lettres de saint Clément de Rome, de saint Ignace, de saint Polycarpe; les écrits d'Hermas, de saint Justin, d'Athénagore, sans parler de Quadratus, d'Aristide, de Méliton, et d'une infinité d'autres dont les ouvrages ont péri, font assez voir que le Christianisme dans son origine n'était pas réduit à une multitude ignorante et imbécile.

Sénèque, Minutius-Félix, etc. : leur sentiment est donc plutôt contraire que favorable au paganisme. Ce n'est point ainsi que les docteurs chrétiens ont envisagé notre religion ; ils l'ont embrassée, parce qu'ils l'ont jugée vraie, et ils en ont prouvé la vérité avec tant de force, qu'ils ont converti, à leur tour, des savants et des philosophes ; leur témoignage est donc une preuve solide, et non un simple préjugé.

Ceux d'entre les incrédules qui ont fait semblant d'examiner les dogmes, la morale, le culte, la discipline du *christianisme*, n'ont pas montré beaucoup de bonne foi ; ils ont altéré notre symbole et nos catéchismes, travesti les décrets des conciles, pris de travers les maximes de l'Evangile, comparé notre culte à celui des païens, déguisé l'objet, les motifs, les effets de toutes les lois ecclésiastiques. Nous traiterons de chacun de ces articles en particulier. Mais nos adversaires n'en ont jamais considéré l'ensemble et la liaison ; ce caractère de vérité ne se trouve point dans les religions fausses ; nous ferons voir qu'il n'est aucun de nos dogmes qui ne tienne essentiellement à tous les autres, qui n'entraîne des conséquences morales, qui ne fonde les pratiques du culte, et auquel la discipline n'ait quelque rapport : preuve évidente qu'une sagesse plus qu'humaine a construit tout cet édifice. Aucune des sectes qui ont donné quelque atteinte à l'une de ces parties, n'a pu conserver les autres dans leur entier.

De quoi a servi aux incrédules de répéter, contre l'enseignement de l'Eglise dont les pasteurs sont l'organe, les sophismes et les clameurs des protestants ? les uns ni les autres n'ont pas seulement saisi le véritable état de la question. L'*infaillibilité* que nous attribuons à l'Eglise est fondée

Dans le troisième siècle, lorsque la preuve des faits évangéliques conservait encore tout son éclat, et que les monuments originaux étaient entre les mains de tout le monde, les hommes les plus savants, les plus beaux génies, un Tertullien, un Origène, un Hammonius d'Alexandrie, Jules Africain, saint Cyprien, Lactance, Eusèbe de Césarée, consacrent leurs veilles à l'étude et à la défense du Christianisme. Depuis sa naissance jusqu'à nos jours, la religion de l'Evangile, dédaignée par le bel esprit, le demi-savoir et le libertinage, a constamment obtenu l'hommage de tout ce qu'il y a eu de plus célèbre par le génie, les lumières et les vertus.

Comment l'incrédule ose-t-il compter, parmi les moyens de séductions, les espérances, les consolations, et jusqu'aux aumônes que le Christianisme offrait à ses prosélytes ?

Les espérances et les consolations de la foi chrétienne n'étaient pas de nature à éblouir la multitude ; elles ne pouvaient faire quelque impression que sur des âmes vertueuses, fortement déterminées à sacrifier tous les intérêts du monde et des passions, au désir du salut éternel. Que le peuple se laisse prendre à l'appât de la licence et de l'impunité, c'est une chose naturelle et trop ordinaire : mais que, sans motif, sans examen, malgré tous ses préjugés, il embrasse une doctrine qui l'oblige à la vertu la plus austère, qui ne lui présente aucun avantage temporel, et l'expose à de nouvelles peines et à de nouveaux dangers, c'est un genre de séduction dont il n'y avait pas encore eu d'exemple.

Ces aumônes, si souvent recommandées dans les Epîtres de saint Paul, étaient un bien faible dédommagement pour la gêne et les périls inséparables alors de la profession du Christianisme. Il s'en fallait de beaucoup qu'elles pussent suffire aux besoins de tous les convertis, et certainement elles n'étaient pas destinées à nourrir l'oisiveté. Car saint Paul fait une loi rigoureuse du travail, en disant que celui qui ne travaille pas, ne mérite pas de manger. Quelle injustice, quel travers d'esprit, de chercher un argument contre le Christianisme dans une institution où l'on ne devrait qu'admirer le désintéressement et la charité qu'il inspire ! Quelle inconséquence, de ranger les aumônes parmi les moyens de séduction, quand on prétend que l'Eglise n'était alors composée que de misérables ! Etaient-ce les Juifs ou les païens qui en faisaient les fonds ? et si c'étaient les chrétiens, comme il faut bien le supposer, par quel motif ces hommes opulents avaient-ils été gagnés à la religion ?

5° Enfin attribuera-t-on les progrès du Christianisme à l'influence du gouvernement, à la protection des empereurs ? Mais, au contraire, le Christianisme s'est établi dans toutes les parties du monde connu, sans aucun secours humain, et malgré tous les efforts de la puissance civile. En effet, depuis sa naissance jusqu'au temps de Constantin, le Christianisme n'a presque jamais cessé d'être en butte aux plus violentes persécutions. A Jérusalem, les apôtres sont emprisonnés, battus de verges ou mis à mort. Partout où ils portent leurs pas, les Juifs les poursuivent, les accusent devant les tribunaux, ou soulèvent le peuple contre eux. Néron rejette sur les chrétiens l'incendie de Rome, et les fait expirer dans des supplices affreux. Domitien, Trajan, Sévère, Décius, Valérien, Aurélien, Dioclétien et ses collègues, publient des édits sanguinaires contre le Christianisme. Les gouverneurs des provinces ajoutent à la cruauté des lois impériales. Dans toute l'étendue de l'empire, une populace superstitieuse et féroce demande à grands cris le sang des chrétiens. Leurs tourments font partie des spectacles et des jeux publics. L'histoire ecclésiastique compte dix persécutions générales ordonnées par des édits ; mais lors même que les empereurs semblaient accorder quelque répit aux chrétiens, il s'élevait des persécutions locales, autorisées en quelque sorte par les anciennes lois qui défendaient d'introduire de nouvelles religions.

Que dans les légendes apocryphes du moyen âge, on ait exagéré le nombre des martyrs, je le veux bien ; mais à s'en tenir aux monuments originaux, aux écrits contemporains d'un Tertullien, d'un saint

sur le secours surnaturel que Jésus-Christ lui a promis, et qui est ajouté à la certitude morale du témoignage de cette même Eglise, certitude poussée au plus haut degré; nous le ferons voir au mot INFAILLIBILITÉ. Quand Jésus-Christ n'aurait pas formellement promis à son Eglise une assistance perpétuelle, nous serions encore forcés de la reconnaître au milieu des révolutions terribles qui sont arrivées dans le monde depuis dix-huit cents ans. Persécutions cruelles, hérésies de toute espèce, irruption des Barbares, mélange des peuples, changement dans le langage, dans les mœurs, dans les lois, dans les usages, destruction de la plupart des monuments des sciences et des arts, tout semblait conspirer à la ruine entière du *Christianisme;* aucune autre religion n'a essuyé de pareils orages : non-seulement la nôtre subsiste, mais c'est elle qui a tout réparé et tout conservé. Que les autres se maintiennent par l'ignorance et par la corruption des mœurs, ce n'est pas un prodige; le *Christianisme* cherche la lumière, il ne cesse de la répandre, et c'est par là qu'il se soutient.

Pour déprimer l'enseignement de l'Eglise, pour rendre sa tradition suspecte, les protestants ont vomi des torrents de bile contre le clergé; ils ont représenté les pasteurs de tous les siècles comme un corps de prévaricateurs, appliqués, non à conserver ce que Jésus-Christ avait établi, mais à le dénaturer ; les incrédules, copistes serviles, n'ont fait qu'enchérir sur leurs invectives; on n'a pas seulement fait grâce aux successeurs immédiats des apôtres. Qu'en résulte-t-il? Que nos divers adversaires sont conduits par la passion, par l'intérêt de pallier leur turpitude, et non par l'amour de la vérité. Mais ils ont beau faire; il suffit de considérer seulement l'*analyse de la foi*, pour sentir que la *catholicité* de l'enseignement

Cyprien, d'un Lactance, d'un Eusèbe de Césarée, aux actes authentiques qui sont parvenus jusqu'à nous, aux témoignages mêmes des auteurs profanes, de Tacite, de Pline, de Dion, du jurisconsulte Ulpien, de l'empereur Marc-Aurèle : on ne peut calculer combien de milliers de victimes ont péri dans cette guerre de trois cents ans, où les chrétiens ne montrèrent de courage que pour aller au-devant de la mort ou pour la recevoir. Tel était le danger qui menaçait continuellement les sectateurs de la nouvelle religion, que les païens, par une dérision barbare, les appelaient hommes de roue, hommes de bûcher, *semaxii, sarmentitii.*

C'est donc un fait incontestable que la foi s'est étendue et affermie au milieu des persécutions, et que le sang des martyrs, comme dit Tertullien, est devenu une semence féconde : *Semen est sanguis christianorum.*

Concluons donc que le Christianisme n'a dû ses premiers succès ni à la nature de sa doctrine, ni aux qualités personnelles de ceux qui l'enseignaient, ni aux dispositions et aux préjugés de ceux qui l'ont reçu, ni enfin à l'influence du gouvernement. Si, raisonnant dans l'hypothèse de la fausseté du Christianisme, je cherche à m'expliquer le phénomène singulier de son établissement et de ses progrès avant le règne de Constantin, je ne découvre aucune proportion entre les moyens et la fin, entre la faiblesse des causes et la grandeur de l'effet. Tout ce qui passe dans cette hypothèse, me paraît en contradiction avec les principes connus de l'ordre moral. Je ne conçois ni la conduite des premiers docteurs de l'Evangile, ni celle de leurs prosélytes, ni celle de leurs adversaires. Tous agissent constamment contre la pente de toutes les affections humaines; et la conversion du monde devient pour moi une sorte de prodige plus incroyable que tous les prodiges de l'histoire évangélique.

Mais dans l'hypothèse de la vérité du Christianisme, toutes les difficultés s'aplanissent, toutes les invraisemblances disparaissent. Sans parler de l'action toute-puissante de Celui qui plie à son gré les cœurs et les esprits, et dont la grâce fécondait la parole de ses envoyés, le Christianisme renfermait en lui-même les causes et la raison suffisante de ses conquêtes sur le judaïsme et l'idolâtrie. La conversion du monde serait un prodige inexplicable, si elle n'avait eu pour motifs les prodiges consignés dans les annales de l'Eglise.

« Ici se présentent trois choses incroyables, dit » saint Augustin. Il est incroyable que le Christ » soit ressuscité. Il est incroyable que le monde ait » pu le croire. Il est incroyable que ce soit un petit » nombre d'hommes ignorants et de la lie du peuple, qui aient persuadé ce fait, même aux savants. De ces trois choses incroyables, ceux qui » disputent contre nous refusent de croire la première. Ils voient la seconde de leurs yeux, et ils » ne peuvent dire comment elle s'est faite, à moins » d'admettre la troisième.

» La résurrection du Christ est publiée, crue » dans le monde entier. Si elle n'est pas croyable, » pourquoi tout l'univers y croit-il ? Si un grand » nombre de savants et d'hommes distingués s'étaient donnés pour témoins de ce prodige, il serait moins étonnant que le monde les en eût crus, » et je ne vois pas pourquoi l'on refuserait aujourd'hui de les croire. Mais si, comme il est vrai, » le monde a cru sur le témoignage d'un petit » nombre d'hommes obscurs et ignorants, comment » se trouve-t-il encore des entêtés qui ne veulent » pas croire ce qu'à cru le monde entier ? Celui » qui, pour croire, demande de nouveaux prodiges, est lui-même un prodige monstrueux, puisqu'il résiste seul à la foi de l'univers... Si l'on » ne veut pas croire que les apôtres eux-mêmes » aient opéré des miracles en preuve de la résurrection du Christ, ce sera pour nous un assez » grand miracle que toute la terre ait cru sans miracle. » (*De Civit. Dei*, lib. 22, c. 5,) — Extrait de la *Démonstration évangélique*, par M. Duvoisin, chap. 8. GOUSSET.

est la seule base sur laquelle un simple fidèle puisse fonder raisonnablement sa croyance, et que le *catholicisme* est le seul système dans lequel on raisonne conséquemment. Il faut bien que ce système soit solide, puisqu'il se soutient depuis dix-sept siècles contre les attaques redoublées de ses divers ennemis.

Il y a une réflexion capable de convaincre un esprit droit; c'est la considération des effets civils et politiques que le *christianisme* a produits chez toutes les nations qui l'ont embrassé. Montesquieu les a reconnus; il dit que nous devons au *Christianisme* non-seulement la décence et la douceur des mœurs, mais dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. Il soutient que les principes du *Christianisme*, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts pour nous faire remplir nos devoirs de citoyen que le faux honneur des monarchies, les vertus humaines des républiques, et la crainte servile des Etats despotiques. Chose admirable! dit-il, la religion chrétienne, qui semble n'avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. *Esprit des lois*, l. 24, c. 3 et 5.

Mais il était réservé aux profonds politiques de notre siècle de démontrer la fausseté de cet éloge, d'apprendre à l'univers que le *christianisme* a produit beaucoup plus de mal que de bien. Ils ont poussé la démence jusqu'à écrire que cette religion a énervé les esprits, qu'elle a plutôt perverti que réformé les mœurs; elle tyrannise la pensée, elle inspire un zèle fanatique et cruel; c'est la plus sanguinaire de toutes les religions; elle seule a causé plus de meurtres que toutes les autres religions ensemble; elle n'a produit que des martyrs insensés, des anachorètes atrabilaires, des pénitents frénétiques, des rois despotes et persécuteurs, qui sont honorés comme des saints. Loin de diminuer les malheurs des peuples, elle n'a fait qu'aggraver leur joug : il y a lieu aujourd'hui de regretter le paganisme. Ainsi avaient déclamé les déistes. Les athées, survenus ensuite, ont fait un pas de plus; ils ont conclu de ces réflexions sublimes que la seule notion d'un Dieu a causé tous ces maux, que le seul moyen de les réparer serait d'étouffer pour jamais cette notion fatale, et d'établir l'athéisme d'un bout de l'univers à l'autre.

Avant d'entrer dans aucun détail, nous disons à ces graves raisonneurs : Montrez-nous sous le ciel une nation chez laquelle il y ait plus de lumières, des mœurs plus pures, une législation plus sage, un gouvernement plus modéré, une société plus douce et plus décente, un bonheur public plus sensible, que chez les nations chrétiennes? Faites-nous en connaître une qui, après avoir joui de ces avantages sous le *Christianisme*, les ait conservés en embrassant une autre religion ; nous conviendrons alors que la nôtre n'a produit aucun bien, que ce qu'il y en a dans le monde vient d'une autre cause et ne prouve rien. Lisez seulement l'*Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, et comparez-les avec les nôtres; vous verrez s'il y a quelque chose à perdre pour eux en se faisant chrétien. On ne nous répond pas, et l'on continue de déclamer. *Voyez* ARTS, SCIENCES, LOIS, GOUVERNEMENT, etc. Quant aux prodiges que produirait l'*athéisme*, consultez cet article.

Au jugement de nos adversaires, notre religion nuit à la *population*. Si cela était vrai, nous dirions qu'elle dédommage d'ailleurs la société du nombre des individus par les mœurs qu'elle leur donne; pour procurer le bien général, il faut des hommes, et non des animaux à deux pieds. Mais le reproche est faux en lui-même; aucune religion ne favorise autant que le *Christianisme* la naissance des hommes, et ne veille de plus près à leur conservation ; aucune contrée de l'univers, sans excepter même la Chine, n'est plus peuplée que celles qui sont habitées par les nations chrétiennes, et la civilisation n'est nulle part aussi parfaite (1).

(1) La loi de Jésus-Christ n'oblige personne au célibat; ce n'est qu'un conseil évangélique qui n'o-

Ils disent que le *Christianisme*, en condamnant le luxe, nuit à l'industrie et au commerce; mais il est démontré que le luxe, alimenté par le commerce, et le commerce encouragé par le luxe, se rongent et se détruisent l'un l'autre; que l'excès, en ce genre, entraîne la ruine des états et des sociétés : c'est un fait avoué par tous les philosophes, et confirmé par une expérience de six mille ans (1).

Un reproche plus grave est l'*intolérance* attachée au *Christianisme*; il divise les hommes, fait éclore les disputes, les haines, les guerres de religion. Cent fois l'on a répondu que l'intolérance est attachée, non-seulement à toute religion quelconque, mais à toute opinion que l'on croit importante, même à tout système d'incrédulité; c'est un effet des passions inséparables de l'humanité. Or, aucune religion ne travaille plus efficacement que la nôtre à réprimer toutes les passions, à inspirer aux hommes la douceur, la paix, la charité mutuelle, par conséquent une tolérance raisonnable. Quant à la tolérance illimitée qu'exigent les incrédules, c'est un désordre qui n'a jamais été souffert chez aucune nation policée. *Voy.* TOLÉRANCE.

Le *Christianisme*, disent-ils, nous occupe trop du bonheur de l'autre vie, il nous détourne des soins du travail, des devoirs de la vie présente. Si l'homme était de même nature que les brutes, borné comme elles à la vie présente, on pourait blâmer avec raison les espérances que donne le *Christianisme*, et les désirs qu'il nous inspire; mais la philosophie a-t-elle prouvé que nous sommes des brutes? Voilà la faute essentielle qu'ont commise la plupart des législateurs; ils n'ont pensé qu'à cette vie, n'ont rien fait pour engager les hommes à se procurer le bonheur à venir. Jésus-Christ, seul sage, nous commande la vertu comme le seul moyen d'être heureux en ce monde et en l'autre; et la principale vertu qu'il nous prescrit est l'amour du prochain, par conséquent le désir de contribuer au bonheur des autres.

Mais nous avons encore pour nous le témoignage de l'expérience. Les épicuriens, les philosophes égoïstes, les incrédules, qui ne désirent et n'espèrent rien après cette vie, sont-ils

blige que celui qui s'y est engagé librement. Or, en quoi le célibat ecclésiastique peut-il être nuisible au bien de la société? Il la prive, sans doute, de quelques citoyens; mais ceux qu'il lui enlève pour les donner à Dieu, travaillent à lui former des citoyens vertueux, et à graver dans leurs esprits ces grands principes de dépendance et de soumission envers ceux que Dieu a posés sur leurs têtes. Il ne leur ôte l'embarras d'une famille et des affaires civiles, que pour les occuper du soin de veiller plus attentivement au maintien de la religion, qui ne peut s'altérer sans qu'elle trouble le repos et l'harmonie de l'Etat. D'ailleurs, les bienfaits que le Christianisme verse sur les sociétés, sont assez grands, assez multipliés, pour qu'on ne lui envie pas la vertu de continence qu'il impose à ses ministres. C'est comme si quelqu'un se plaignait des libéralités de la nature, parce que, dans cette riche profusion de graines qu'elle produit, il y en a quelques-unes qui demeurent stériles. GOUSSET.

(1) Le luxe, il est vrai, fait la splendeur des Etats; mais parce qu'il corrompt les mœurs, cet éclat qu'il répand sur eux ne peut être que passager, ou plutôt il est toujours le funeste avant-coureur de leur chute. Ecoutez un grand maître qui, par son excellent ouvrage de l'*Esprit des lois*, a prouvé qu'il avait pénétré d'un coup de génie toute la constitution des différents Etats; et il vous dira qu'une âme corrompue par le luxe, a bien d'autres désirs que ceux de la gloire de sa patrie et de la sienne propre : il vous dira que bientôt elle devient ennemie des lois qui la gênent : il vous dira enfin que bannir le luxe des Etats, c'est en bannir la corruption et les vices. Mais direz-vous, la consommation des productions de la nature et de l'art n'est-elle donc pas nécessaire pour faire fleurir les Etats? Oui, sans doute; mais votre erreur serait extrême, si vous vous imaginiez qu'il n'y a que le luxe qui puisse faire cette consommation : que dis-je, elle ne peut devenir entre ses mains que très-pernicieuse; car le luxe étant un abus des dons de la Providence, ils les dispense toujours d'une manière qui tourne ou au préjudice de celui qui en use, en lui faisant tort, soit dans sa personne, soit dans ses biens, ou au préjudice de ceux que l'on est obligé de secourir et d'assister. Je vous renvoie au profond ouvrage des *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, pour y apprendre quelle est l'influence fatale du luxe dans les Etats. Je ne vous citerai que ce trait de Juvénal qui nous dit que le luxe, en renversant l'empire romain, vengea l'univers dompté des victoires qu'on avait remportées sur lui :

. . . . Sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Or, ce qui renverse les Etats, comment peut-il leur être utile et contribuer à leur grandeur et à leur puissance? Concluons donc que le luxe, ainsi que que les autres vices, est le poison et la perte des Etats : et que s'il leur est utile quelquefois, ce n'est point par sa nature, mais par certaines circonstances accessoires, et qui lui sont étrangères. GOUSSET.

plus laborieux, plus occupés du bien de leurs semblables, meilleurs citoyens qu'un chrétien pénétré de la foi et de l'espérance d'une félicité future? Nous cherchons vainement, dans les siècles passés et dans le nôtre, les services que les incrédules ont rendus à l'humanité. Il est bien absurde de pretendre qu'une religion, qui nous attache à nos devoirs par un intérêt plus puissant que celui de la vie présente, nous détourne de nos devoirs. En quel sens le désir d'être heureux dans le ciel peut-il nuire à l'envie de nous rendre utiles sur la terre? Le plus grand éloge que fait l'Ecriture de saints de l'Ancien Testament, est d'avoir procuré la gloire et le bonheur de leur nation. *Eccli.*, c. 56, et seqq.

On a souvent répété que le *Chriistianisme* établit deux puissances, deux législations qui se croisent et se nuisent réciproquement, une autorité ecclésiastique toujours occupée à empiéter sur les droits des magistrats et du gouvernement : on ne cesse de nous parler des usurpations du clergé, et de l'abus qu'il a fait de sa juridiction. Jésus-Christ cependant avait établi la règle lumineuse, et posé la borne qui devait séparer ces deux puissances, en disant : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.* Tant que l'on s'y tiendra, il est impossible que l'une nuise à l'autre; au contraire, elles se fortifieront mutuellement. Mais dans quel temps leur est-il arrivé de se croiser? Lorsque les princes, contents de dominer par la violence, ne connaissaient plus ni droit naturel, ni lois civiles, opprimaient les peuples et les gouvernaient comme un troupeau de brutes : sans l'appui des lois ecclésiastiques, le malheur public aurait encore été plus grand. Au sortir de ce chaos, l'on a dit que les prêtres avaient voulu tout donner à Dieu et n'avaient rien laissé à César; aujourd'hui l'on soutient que tout est à César, de manière qu'il ne reste rien à Dieu. Lequel de ces deux excès est le plus grand? L'événement seul en décidera. Mais si Dieu n'avait pas consacré ce qu'il a donné à César, que resterait-il à celui-ci pour gouverner? La violence, comme aux barbares; le bâton, comme à la Chine; le sabre comme en Turquie et dans les autres états mahométans. Il est aisé de voir si les peuples s'en trouveraient mieux.

Aussi par une contradiction très-ordinaire à nos adversaires, ils ont dit que le *Christianisme* tendait à diviniser l'autorité des princes, par conséquent à rendre les peuples esclaves; qu'il y avait entre les prêtres et les rois une collusion mutuelle pour détruire toute espèce de liberté civile; que les prêtres attribuaient aux souverains le despotisme politique, afin d'en obtenir à leur tour le despotisme spirituel. Cette calomnie absurde a été répétée cent fois de nos jours. Si elle était vraie, les nations *chrétiennes* seraient les plus esclaves de toute la terre; heureusement le fait seul suffit pour montrer que ce reproche n'a pas le sens commun (1).

Enfin, quelques rêveurs ont écrit que quand on a voulu faire du *christianisme* une religion nationale, on s'est écarté de l'esprit de Jésus-Christ, dont le règne n'est pas de ce monde. Si par *religion nationale,* on entend une religion qui soit tellement propre à un peuple, qu'elle ne puisse convenir à un autre, l'intention de Jésus-Christ ne fut jamais d'en établir

(1) Cette observation de Bergier mérite qu'on y arrête un peu son esprit, à cause des applications si nombreuses et si éclatantes qu'elle a eues depuis cet écrivain jusqu'à nos jours, c'est-à-dire durant le siècle le plus agité de l'histoire. Il est incontestable que les nations qui se sont tant remuées en vue de la liberté et de l'émencipation, sont toutes des nations chrétiennes; dans le Christianisme seul a eu lieu ce mouvement social continu, aux relancements périodiques; et, quelque bruyant qu'il ait été, les autres nations n'ont pas même paru l'entendre. Mais ce n'est pas tout: parmi les nations chrétiennes, ce sont les nations catholiques qui ont tenu et qui tiennent la tête de ce mouvement; ce sont la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique; les nations schismatiques sont restées immobiles comme les nations infidèles, et les nations protestantes ont aussi marché, mais d'une manière beaucoup plus cadencée; telle est l'Angleterre. En ce qui est de l'Amérique, qui a tout fait à peu près d'un coup et sagement, jusques dans sa guerre pour l'abolition de l'esclavage, elle est un mélange de catholicisme et de protestantisme.

Tels sont les faits qui crèvent les yeux; nous ne faisons que les constater en preuve de l'exactitude de la réflexion de Bergier, sur laquelle ce qui était alors l'avenir lui a si bien donné raison.

L'Evangile est bien ce qu'a dit Jésus, un ferment qui travaille les peuples et qui les travaillera.

LE NOIR.

une pareille, puisqu'il a ordonné à ses disciples d'enseigner toutes les nations, et qu'il s'est proposé de les rassembler toutes dans une seule Eglise, comme des brebis dans un seul bercail et sous un même pasteur. Mais serait-il fort avantageux au genre humain que les nations, déjà trop divisées d'ailleurs, le fussent encore par la religion, n'eussent ni le même Dieu, ni la même croyance, ni le même culte ? D'un côté, l'on reproche au *Christianisme* de diviser les hommes par des disputes de religion ; de l'autre on lui fait un crime de ne pas leur inspirer assez l'esprit national, exclusif, isolé, le patriotisme furieux, ennemi du repos de tous les autres peuples, tel que fut celui des Romains.

De même si, par le *règne de Jésus-Christ*, l'on entend un règne temporel, civil, politique, il est clair que Jésus-Christ n'y a jamais prétendu ; s'il est question d'un règne spirituel, par lequel les esprits, les volontés, les mœurs soient soumises à ses lois, il est certainement roi dans ce sens, depuis près de dix-huit siècles ; il l'a déclaré lui-même, et en dépit des incrédules, il le sera jusqu'à la fin des siècles.

Nous ne finirions pas, s'il nous fallait réfuter, dans un seul article, toutes les objections de nos adversaires ; ils en ont rempli des volumes entiers. Nous n'en connaissons cependant aucun qui, par un parallèle suivi entre le *christianisme* et une autre religion, ait entrepris de faire voir quelle était la meilleure ; tous ont senti que la comparaison tournerait à leur confusion. Mais ils ont cherché à pallier l'absurdité des autres, à en dissimuler les effets et les conséquences, pour diminuer d'autant le triomphe du *Christianisme* : c'est de nos jours que le polythéisme, l'idolâtrie, le mahométisme, ont trouvé des apologistes. On a prétendu que ces religions fausses pouvaient s'étayer des mêmes preuves que la nôtre ; heureusement ce fait est encore à démontrer, et nous ne craignons pas que l'on en vienne à bout.

Il est aussi impossible à nos adversaires de rompre la chaîne des erreurs dans laquelle ils sont engagés, que celle des vérités que nous leur opposons ; entre le *Christianisme* catholique et l'incrédulité absolue, point de milieu : leur propre exemple nous tient lieu de démonstration.

L'on nous objectera peut-être que les preuves que nous venons d'alléguer ne sont pas à la portée des ignorants. Si l'on veut dire qu'elles ne sont pas *également* à leur portée, et qu'ils ne sont pas aussi en état d'en sentir la force que les savants, nous en conviendrons sans peine. Mais nous soutenons qu'elles sont assez à portée des plus simples, pour qu'ils puissent en avoir une certitude entière, pour peu qu'ils soient instruits.

En effet, un homme élevé dans le sein du *Christianisme*, ne peut pas ignorer que l'avénement de Jésus-Christ et l'établissement de son Eglise ont été prédits par des prophéties ; que ces prédictions sont dans les livres des Juifs ; que certainement les Juifs ne les ont pas forgées pour favoriser notre religion : toutes les années, pendant le temps de l'Avent, ces prédictions sont le principal sujet de l'office divin et des instructions des pasteurs : il est de la plus grande notoriété que les Juifs attendent encore aujourd'hui un Messie, sur la foi de ces anciennes prédictions.

Il ne peut pas douter que Jésus-Christ et ses apôtres n'aient fait des miracles ; s'ils n'en avaient pas fait il leur aurait été impossible d'établir le *Christianisme*. Ces miracles sont le sujet de la plupart des Evangiles qu'on lit à la messe, des fréquentes instructions des prédicateurs, des tableaux exposés à tous les yeux ; et si un incrédule voulait contester ce fait, on lui ferait voir que les Juifs, les païens, les mahométans en sont convenus.

Les obstacles qui s'opposaient à la propagation de notre religion, les persécutions qu'elle a essuyées, les moyens par lesquels elle a vaincu, sont connus des ignorants par la multitude des martyrs que l'Eglise honore, dont les tombeaux et les cendres sont encore sous nos yeux. L'homme le plus grossier sait qu'il fut un temps où, à la réserve des Juifs, tous les peuples étaient païens, et il sent que nos pères n'ont pas pu abandonner une

religion aussi licencieuse que le paganisme, pour en embrasser une très-sainte, sans que Dieu ne soit intervenu dans cette révolution. Sans avoir lu l'histoire, il est bien convaincu que les Barbares du Nord n'étaient pas chrétiens. lorsqu'ils sont venus ravager nos contrées, et que leur conversion n'a pas dû être facile à opérer.

Quand il n'aurait pas le témoignage de sa conscience pour lui attester la sainteté et la pureté de la morale chrétienne, il la verrait encore par la différence qu'il y a entre ceux qui la pratiquent et ceux qui ne l'observent pas, et par les vertus sublimes des saints dont il entend rapporter les actions. La multitude même des scandales qui arrivent, des erreurs qui se répandent, des efforts que font aujourd'hui les incrédules pour étouffer jusqu'aux premiers principes de religion, sert à convaincre tout esprit capable de réflexion, que si Dieu ne la soutenait par une providence surnaturelle, il serait impossible qu'elle subsistât longtemps.

En général les savants sont fort peu en état de connaître ce qu'un simple fidèle sait ou ce qu'il ignore, ce qu'il pense ou ne pense pas, jusqu'à quel point il est en état de raisonner sur sa religion. Partout où les mœurs sont innocentes et pures, le peuple aime sa religion, il en entend parler avec plaisir, il converse volontiers avec ses pasteurs, il les écoute avec attention, il les interroge quand il le peut ; souvent l'on est étonné de la sagesse de ses questions et de la facilité avec laquelle il saisit les réponses. Lors même qu'un ignorant n'est pas capable de rendre compte de ce qu'il pense, il ne s'ensuit point qu'il ne pense pas, ou que sa croyance n'est pas raisonnable, parce qu'il ne sait pas en déduire les raisons ; il sent très-bien la fausseté d'une objection, quoiqu'il ne soit pas en état d'y répondre et de la réfuter. Ceux qui sont chargés de diriger les âmes simples et pures, admirent à tout moment la manière dont Dieu les éclaire, les réflexions que la grâce leur suggère, la foi sage et solide qu'elle leur inspire. *Voyez* IGNORANCE, FOI, § 6.

Nous ne pouvons nous dispenser d'observer que les protestants ont frayé le chemin à la plupart des arguments des incrédules. Ils ont dit que le *Christianisme*, dans son origine, tel qu'il était sorti de la main de Jésus-Christ et des apôtres, était vraiment une religion divine, sainte, irrépréhensible, la plus parfaite et la plus utile au genre humain : mais que bientôt après, les pasteurs, par le mélange des opinions philosophiques, par l'ambition de s'attribuer une autorité supérieure à celle des apôtres, par l'influence de toutes les passions humaines, étaient venus insensiblement à bout d'en altérer les dogmes, d'en corrompre le culte, d'en énerver la morale, d'en changer la discipline ; que par la succession des siècles cette religion divine était devenue un chaos d'erreurs, de superstitions, d'abus et de désordres, et avait causé tous les maux dont on se plaint aujourd'hui ; mais qu'enfin, au seizième, Dieu a suscité les réformateurs pour la rétablir dans son premier état de pureté et de sainteté : c'est selon ce plan sublime qu'ils ont construit toutes leurs histoires ecclésiastiques ; elles n'ont pour objet que d'en convaincre les lecteurs.

On sent bien que les incrédules n'avaient garde de s'arrêter en si beau chemin, et qu'il leur était aisé de tirer parti de ce tableau. Ils ont dit aux protestants : De votre propre aveu, le *Christianisme* ne pouvait manquer de se corrompre, de devenir pernicieux et funeste au genre humain ; donc ce n'est pas Dieu qui en est l'auteur. S'il l'avait établi lui-même, il aurait tenu la main à son ouvrage, il aurait pris des moyens plus sûrs pour le conserver dans sa pureté. C'était bien la peine de bouleverser l'univers pour fonder une religion qui, moins d'un siècle après sa naissance, devait commencer à se dépraver, à devenir pernicieuse, et qui, d'âge en âge, n'a cessé d'être rendue plus mauvaise. Fallait-il attendre quinze siècles, avant d'arrêter ce torrent de corruption et ce déluge de maux qui ont accablé le genre humain ?

Oserez-vous soutenir que votre prétendue réforme en a réparé aucun ?

Montrez-nous les guerres qu'elles a prévenues, les schismes qu'elle a étouffés, les disputes qu'elle a fait cesser, les souverains qu'elle a rendus plus sages et plus pacifiques, les vices qu'elle a corrigés, les peuples dont elle a fait le bonheur. Vos propres auteurs déplorent les désordres qui règnent parmi vous : les mœurs n'y sont pas pures plus que chez les catholiques, contre lesquels vous avez tant déclamé ; l'intolérance n'y règne pas moins, et il ne tient pas à vous de renouveler les scènes sanglantes que vous avez données pendant plus d'un siècle pour vous établir. Votre réforme imaginaire n'a servi qu'à démontrer que le *Christianisme* est essentiellement irréformable, etc.

Nous ne savons pas encore ce que les protestants répondent à cet argument des incrédules ; mais il nous paraît qu'ils ne feront jamais solidement l'apologie du *Christianisme* en général, sans faire en même temps celle du catholicisme et de l'Eglise romaine. BERGIER.

CHRISTIANISME (le) ET LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE. (*Théol. mixt. philos. social.*) — Nous déplorons souvent l'état intellectuel dans lequel est tombée la société lettrée en France depuis vingt ans, c'est-à-dire par suite du mouvement qui s'est fait chez elle, durant le second empire, mouvement tout contraire à celui qui s'était produit durant le règne précèdent et qui avait abouti à la révolution de février 1848 ; la direction du gouvernement de juillet avait été dans le sens d'une mise en dehors de l'Eglise et du clergé français, et plutôt de la défaveur que de la protection politique à l'égard du *christianisme* ; la révolution de 1848 se fit dans le sens opposé, elle fut toute chrétienne. Nous l'avons vue, nous y avons assisté dans Paris même ; et nous devons lui rendre ce beau témoignage, que les esprits lettrés n'avaient que de la bienveillance pour l'Évangile, pour Jésus-Christ et pour ses ministres. La direction du second empire a été dans le sens inverse ; ce gouvernement a affecté la protection du clergé et le clergé a profité de ces dispositions ; qu'en est-il résulté, à la chute de ce second empire? Ce sont encore choses dont nous avons été les témoins ; et c'est le règne de la Commune de Paris qui a le mieux traduit la pensée dans les faits : l'athéisme et la malveillance à l'égard du *christianisme* ont incontestablement caractérisé cette période. Qu'une religion quelconque soit protégée par la force brutale, la force morale des lettres et des arts l'abandonnera, travaillera les foules dans le sens de la malveillance à son égard, et un jour ou l'autre, après un temps plus ou moins long, ce seront les faits qui parleront eux-mêmes ; qu'elle soit, au contraire, mise à l'écart, reléguée dans sa nue liberté, même persécutée par la force matérielle, la force morale littéraire et artistique ira à elle, et, par l'influence qu'elle exercera sourdement et à la longue sur les foules, lui préparera pour l'avenir les plus beaux triomphes. Cette loi, dans l'ordre humain, est sans exceptions ; les variantes ne portent jamais que sur la longueur plus ou moins grande des intervalles entre les grands éclats qu'on appelle les révolutions. Ces intervalles peuvent être des mois, des années ou des siècles ; mais les mêmes effets suivent toujours les mêmes causes.

Aujourd'hui (1873) nous sommes dans la révolution qui a été provoquée par les vingt ans du second empire ; c'est la révolution de l'athéisme, de l'antithéisme et par conséquent de l'antichristianisme ; l'antechrist règne dans les esprits plus puissamment qu'il n'y régna jamais, et c'est ce qui doit donner l'espérance dans l'avenir aux hommes de foi, car ce règne aura sa réaction ; et, comme c'est dans la démocratie devenue souveraine que ce règne de Satan se réalise, ce sera dans la démocratie également que se fera le retour de l'enfant prodigue. La littérature retournera au vrai quand elle sera fatiguée du faux ; l'art retournera au beau quand il sera fatigué du laid ; les foules suivront de loin l'une et l'autre, et ceux qui vivront verront la plus grande gloire chrétienne qui se soit jamais vue, dans la liberté.

Il ne nous sera pas donné de voir ces jours ; nous en avons déjà trop vu pour les voir encore. Nous sommes réduit à parler de notre malheureux temps au point de vue religieux, c'est ce qui nous arrache parfois des paroles sévères et des cris de douleur ; mais nous tenons à montrer que ces paroles et ces cris ne prennent pas leur origine dans une imagination assombrie à l'excès, et sont sérieusement motivés. C'est dans ce but que nous allons citer en exemple quelques morceaux d'une publication populaire : nos lecteurs frémiront et nous diront peut-être : Pourquoi répétez-vous de pareilles choses ? hélas ! il ne s'agit pas de s'enfermer dans sa foi, quand on veut n'être pas inutile dans le monde ; il faut, pour pouvoir travailler à les guérir, connaître les maladies, les observer, y arrêter sa vue quelque rebutantes qu'elles soient pour les regards. C'est la première condition du salut. Ne détournons donc pas nos yeux des plaies de notre époque ; nous devons les observer avec d'autant plus de soin qu'elles sont plus hideuses.

Voici ce que nous lisions, il y a quelques jours, dans cette publication des plus populaires, intitulée *Histoire des prolétaires* par M M. Yves Guyot et Sigismond Lacroix, à propos de Jésus et du *christianisme*.

« Ceux qui chercheraient dans ce chapitre une polémique religieuse seraient trompés. Quand on ne croit pas en Dieu, on ne discute pas la divinité de Jésus. » (P. 144.)

« Les premiers chrétiens se plaignaient que les images des dieux blessaient leurs yeux. Eh bien ! nous libres-penseurs du dix-neuvième siècle, nous sommes blessés aussi de la vue de vos cathédrales, de vos églises, de vos pompes, chrétiens ! et nous le sommes avec d'autant plus de juste raison que ce n'est point une religion que nous venons vous opposer, mais une certitude. » (P. 157.)

« Le *Christianisme* est un petit-fils de Platon et de Zénon, pourquoi, hélas ! à la place, ne triomphèrent pas Épicure et Aristote ? » (P 158.)

Quand les mêmes historiens ont fait l'histoire d'Athènes au temps de Socrate et de sa mort, ils ont eu soin de n'en pas dire un mot. Ils associent, en effet, dans un même anathème, les Socrate et les Platon avec les théistes et les spiritualistes de tous les temps, et le *Christianisme*, ainsi qu'on va le voir.

« Tous les pauvres dieux du Capitole... suspects à César, oubliés du peuple, n'ayant plus pour eux que ces souvenirs des vieux Romains et toute cette vermine d'église qui vit de tous les dieux et de tous les autels ; ils étaient bien morts. Maintenant, à leur place, s'étend sur le monde la grande ombre, et malheureusement terriblement lourde et épaisse, du gibet de Jésus. » (P. 160.)

« Le *Christianisme* a été un recul, non un progrès. » (P. 163)

« Voilà ce qu'a fait le *Christianisme*: il a jeté les peuples à plat ventre. » (P. 173.)

Lisez le récit que font ces historiens du *Christianisme* et des doctrines (P. 160) et suiv. : » Platon, disent-ils, est le vrai père du *Christianisme*, » et il reçoit leurs malédictions.

« Le *Christianisme* a-t-il réhabilité le travail ? allons donc ! ici comme partout il fut un recul, de beaucoup en retard et arriéré sur le mouvement philosophique. » (P. 179.)

« Le *Christianisme* est une danse macabre. » (P. 180.)

« La philosophie, devenant athée, enseignait cette haute morale individuelle, l'égalité des hommes, revendiquait pour eux la liberté, posait les notions du droit : le *Christianisme* arrive, traînant un tas d'idées étranges, des pratiques occultes, le goût du merveilleux, de superstitions bêtes, et, dans l'ombre qu'il fait, il jette l'humanité dans l'ascétisme, dans le mépris d'elle-même, dans la mort. Y a-t-il là du progrès ? » (P. 181.)

« Pitié pour Jésus, insensé qui a succombé à sa tâche dont il ne connaissait pas lui-même le caractère ; admiration pour le dévouement, le courage, l'énergie de Paul ; haine à Platon, d'autant plus ardente que c'est encore lui qui domine ceux-là mêmes qui ne sont plus chrétiens ; c'est sa méthode, sa dialectique perfide qu'on nous impose ; c'est cette méthode qui

prépare tous les croyants à toutes les absurdités ; c'est elle, ce sont les idées de vaine spiritualité propagées par elle que le progrès trouve sans cesse en présence et qui le ramènent en arrière, alors même qu'elles prétendent le servir. Platon doit être haï par nous plus que César, parce qu'il a fait la théorie du césarisme (1) non-seulement matériel, mais encore spirituel, et que, dans sa langue, avec juste raison, roi et Dieu sont synonymes ; il doit-être plus haï que Dominique et Torquemada, parce qu'il a fait la théorie de l'inquisition ; il doit être haï plus que tous les oppresseurs, tous les dupeurs du peuple, tous les charlatans religieux, parce qu'il est le théoricien de tous les utopistes qui conduisent l'humanité aux abîmes, de tous les sophistes qui ont trouvé chez lui des arguments pour justifier toutes les atrocités, toutes les lachetés, toutes les infamies, et lui ont emprunté son constant et outrageant mépris du faible, mépris de la femme, mépris du prolétaire, aboutissant au mépris de l'homme qu'il broie avec indifférence dans son communisme mystique. C'est cet homme que nous font admirer nos professeurs de philosophie éclectique, je le comprends ; il y a en lui le germe de toutes les palinodies et des arguments pour tous les mensonges. Il est bien le véritable père du *Christianisme* : Augustin a reconnu lui-même Platon pour son maître, et Augustin est le maître non-seulement du moyen âge mais encore des temps modernes. Tout le moyen âge a passé son temps à raisonner sur les textes d'Augustin, et non-seulement le moyen âge, mais la réforme, mais le dix-septième siècle, mais l'Eglise actuelle. Quand Luther apparaît, il dit : « Tout Augustin est avec moi. » Descartes est un de ses disciples ; c'est avec ses arguments que Bossuet justifiera l'esclavage et les dragonnades des Cévennes ! etc (1) ». (P. 181)

(1) Il est bon de faire observer que Platon a précisément laissé les tableaux les plus frappants des moyens perfides dont le césarisme se sert pour arriver à tromper les masses, à s'entourer de prétoriens et à exercer la tyrannie. Ces tableaux qui ont dans tous les temps, aujourd'hui comme autrefois, à Paris comme à Athènes, leur parfaite application, n'ont de comparable dans l'antiquité que le petit discours de Samuel au peuple, avant l'élection de Saül.
LE NOIR.

L'historien populaire avait dit d'Aristote : « Aristote cherchait la réalité, Platon la fuyait. C'était Platon que devait forcément suivre la nouvelle religion (2). »

Il termine cette sortie, qui est son résumé de ses chapitres *le Christianisme et sa doctrine*, comme il suit :

« Voilà le dernier mot d'Augustin, le dernier mot du *Christianisme* : esclavage à tous les degrés, esclavage de l'intelligence et esclavage des corps ; suppression des volontés, destruction de l'individu, abaissement de l'homme ; anéantissement de l'humanité devant tous les maîtres, représentants du maître des maîtres : Dieu ! Le *Christianisme* n'est qu'une échelle de servitudes : c'est là toute la féodalité.

« Et maintenant se pose cette question : Qu'a donc sauvé Jésus ?

« A cela nous sommes obligés de répondre :

« Rien !

« Loin de sauver, il a perdu : le *Christianisme* a été un recul de l'humanité ; car il a consacré dans le monde trois négations sociales :

« 1° Le droit divin, c'est-à-dire la sanctification de l'oppression et l'anéantissement de l'individualité humaine dans le devoir de l'obéissance irraisonnée ;

« 2° La grâce, c'est-à-dire la suppression de l'idée de justice ; la faveur et le hasard substitués à l'effort individuel ; le bon plaisir du maître, Dieu, César, roi, prince, à la place du droit ;

3° Le dualisme de l'esprit et du corps, la haine de la chair, de la vie, c'est-à-dire les hypocrisies et les rages brutales des appétits sexuels, avec le mépris de la femme ; le mépris du travail, par conséquent du travailleur.

« Voilà dix-huit siècles que l'individu proteste et se révolte contre ces castrations ! vaines tentatives jusqu'à

(1) Il est difficile de comprendre le rapport entre les arguments de Descartes et les dragonnades.
LE NOIR.

(2) C'est plutôt Aristote qu'ont suivi les théologiens catholiques du moyen âge. LE NOIR.

ce jour : il est englué dans la grande utopie céleste ; on l'a pris par cet abus de confiance ; il y reste. Le sceptique bourgeois maintient sa femme et ses enfants dans cette nuit et se fait donner le viatique : — si ça ne fait pas de bien, ça ne fait pas de mal!

« Oh! pauvre dupe! regarde donc derrière toi tout ce cloaque qui s'appelle le moyen âge, toutes ces lueurs de bûchers qui brillent sinistrement au milieu de ces brouillards malsains, toutes ces silhouettes de pendus qui sont tes pères! ne sens-tu pas peser sur ta poitrine toute cette lourde masse d'oppression? est-ce que le droit divin de tout maître sur son sujet ne te garrotte pas encore? est-ce que tu n'es pas désagrégé, épuisé, usé par les miasmes fétides qui remplissent l'atmosphère de Voltaire et de Diderot? et tu dis : ça ne fait pas de mal! Malheureux! sais-tu de quoi tu meurs? — de peste noire. » (P. 182.)

Voilà un échantillon de ce qu'écrivent aujourd'hui pour le peuple nos philosophes positivistes. Avons-nous tort de les traîter, parfois, quelque peu brutalement? Cela tire trop de la lignée des Raoul Rigaud, de triste mémoire à tout point de vue, qui font fusiller pêle-mêle l'archevêque gallican, le jurisconsulte libéral, l'ultramontain démocrate, le curé populaire, quand les femmes de la halle ne le leur arrachent pas héroïquement, et l'antithéiste, ami de Proudhon.

Le Noir.

CHRISTOLYTES, hérétiques du dixième siècle ; leur nom vient de χρῖζος, et de λύω, *je sépare* ; parce qu'ils séparaient la divinité de Jésus-Christ d'avec son humanité. Ils soutenaient que le Fils de Dieu, en ressuscitant, avait laissé dans les enfers son corps et son âme, et qu'il n'était monté au ciel qu'avec sa divinité. Saint Jean Damascène est le seul auteur ancien qui ait parlé de cette secte.

Bergier.

CHRISTOPHE. (*Théol. hist. pap.*) — Ce Pape, né à Rome, après avoir été le commensal de son prédécesseur, Léon V, le jeta en prison, au bout de quarante jours de pontificat, pour prendre sa place ; mais il n'occupa cette place que quelques mois, de 903 à 904 ; il fut renversé à son tour et jeté dans un couvent par Serjius III, son successeur. D'Achery cite de *Christophe* un document daté de l'année 903, 25 décembre, qui accorde des priviléges au couvent de Corbie, dans le diocèse d'Amiens

Le Noir.

CHRISTOPHE COLOMB, ou LE NOUVEAU MONDE. (*Théol. mixt. et hist. biog. et scien. géogr.*) — C'est ici le cas de faire une grande exception à notre concision ordinaire en études historico-scientifiques et industrielles; la découverte du Nouveau Monde a exercé une telle influence sur l'humanité, a été pour elle le signal d'une vie si nouvelle, à tous les points de vue, que nous ne saurions passer légèrement sur l'homme de génie qui conçut le plan de cette découverte et qui la réalisa, malgré les obstacles qui lui furent suscités par les mauvaises passions, grâce à son amour de Dieu, de la religion du Christ et des véritables intérêts du genre humain. On va voir que ce fut la religion qui l'inspira, le soutint et lui donna le courage de lutter contre tous les malheurs. Pauvre aventurier dont on n'a même jamais connu avec certitude ni la patrie, ni le père, ni la date de sa naissance, *Christophe Colomb* ne dut qu'à son génie, à sa force morale invincible et à l'amitié subite d'un moine devenu enthousiaste de ses plans, dès qu'ils lui furent communiqués, de parvenir à trouver et à donner au monde civilisé une moitié, jusqu'alors inconnue, du globe de la terre.

Il naquit probablement en 1441, probablement à Gênes, et probablement d'un cardeur de laine; et, pour récompense de ses travaux et de ses présents cosmopolites à l'Europe, il mourut pauvre et abreuvé d'infortunes, à Valladolid, en 1506.

Depuis longtemps on savait que la terre était ronde; mais on la croyait plus petite qu'elle ne l'était réellement. « La terre est ronde, avait dit Aristote. Elle n'est pas très-grande, et la mer qui baigne le littoral, en dehors des colonnes d'Hercule, baigne aussi les côtes voisines de l'Inde. » On

lisait dans la *Médée* de Sénèque, ces vers prophétiques » : « Dans des temps encore bien éloignés du nôtre, il arrivera un siècle où l'Océan permettra que les choses prennent un libre cours, qu'une grande terre apparaisse, que Téthis laisse apercevoir de nouveaux mondes et que Thulé (l'Islande) ne soit plus l'extrême limite des terres. « Depuis les extrêmes rivages de l'Espagne, avait encore dit Sénèque, jusqu'aux Indes, quel espace y a-t-il ?... Un espace de très-peu de jours pour un vaisseau poussé à pleines voiles par un vent favorable. » Enfin Strabon avait deux fois répété, d'une manière formelle, que « dans la zone tempérée que nous habitons et surtout aux environs du parallèle qui passe par Thina et traverse la mer atlantique, il peut exister deux terres habitées et peut-être plus de deux. »

D'autre part, Polo (v. ce mot) avait découvert les merveilles de l'Asie, la fameuse Combalu, l'étonnante Quinsay, les provinces du Catai, celles du Mangi avec ses ports et ses rivages, l'île de Cipangu, celle de Java, et le reste.

Les têtes à idées rapprochaient toutes ces données géographiques et se posaient mille problèmes, surtout depuis les expéditions des Portugais le long des côtes de l'Afrique. Leur dernière pointe, jusqu'à cinq cents lieues au delà de l'équateur, avait déjà réfuté l'opinion accréditée qui supposait que l'Afrique allait en s'élargissant vers le sud. Lisbonne était devenue le rendez-vous des idéologues; Génois et Vénitiens s'y rencontraient avec les Portugais les plus célèbres. On s'y montrait, par exemple, dans les rues, sur le point de partir pour le Congo, Martin Behem, le fameux géographe allemand qui avait, l'année précédente, donné le moyen aux marins de calculer la distance à l'équateur par la hauteur, audessus de l'horizon, du soleil à midi.

C'est alors qu'un inconnu vient proposer au roi Jean un chemin nouveau pour aller aux Indes. Cet inconnu prétend qu'il les rejoindra en pénétrant dans l'ouest à travers l'Océan atlantique, et il ajoute qu'il trouvera, de ce côté, le Catai, le Mangi, l'île de Cipangu, tout ce que les Polo ont découvert en traversant l'Asie vers l'est.

Christophe *Colomb*, car c'était lui-même qui était cet inconnu, ne se trompait que comme s'étaient trompés Aristote, Sénèque, Strabon, Roger Bacon et tous les savants, c'est-à-dire en exagérant la petitesse du globe. Il croyait que l'Europe et l'Asie constituaient plus des trois quarts de sa surface, vers l'est, que l'Océan atlantique en couvrait l'autre quart, vers l'ouest, et qu'en traversant cet Océan on devait retrouver, après avoir achevé le tour du monde, les mêmes rivages qu'avait vus Marco-Polo en traversant le continent. Il ne se trompait, enfin, qu'en oubliant de supposer l'existence d'un continent nouveau dont on n'avait alors aucune idée; ce continent se compose, comme on le sait, des deux Amériques; il partage la mer océane en deux étendues qui sont, d'un côté, l'Océan atlantique, de l'autre, l'Océan pacifique, infiniment plus grand qu'on ne supposait la mer océane tout entière. *Colomb* trouvera ce continent, avec beaucoup des îles qui le bordent du côté de l'Europe; mais il mourra sans savoir que ce continent est différent de celui des Indes, et sans avoir eu l'idée de cet Océan pacifique qu'on rencontre encore au delà quand on fait le tour du monde. Ce fut de cette erreur, partagée par tout le siècle de ce grand homme, que vint à l'Amérique son premier nom, les *Indes occidentales* et que ses habitants furent appelés si longtemps les *Indiens*.

A présent que nous comprenons, en gros, la découverte de Christophe *Colomb*, et son importance beaucoup plus grande en réalité qu'il ne la put concevoir lui-même avant de mourir, soyons aussi bref que possible pour en retracer les principales péripéties.

Au moment où *Colomb* fit sa proposition au roi de Portugal, il avait, selon M. W. Irving, près de quarante ans; selon Robertson, il n'en avait pas encore vingt-huit. Dans les deux cas, c'était un habile marin qui avait déjà voyagé sur toutes les mers con-

nues. Il s'était marié à Lisbonne et avait fait du Portugal sa patrie adoptive. Il n'appuyait pas seulement sa prévision des terres qu'il désirait chercher et en l'existence desquelles il n'avait aucun doute, sur les autorités profanes qu'il avait pu recueillir; il appuyait principalement cette prévision sur des passages de la Bible qu'il interprétait dans le sens favorable à son idée. « Il pensait, dit M. Kerker, avoir vu sa future découverte décrite dans l'Ecriture sainte et obscurément annoncée par les prophètes, lorsqu'ils parlent des extrémités de la terre appelées à se rejoindre, et montrent toutes les nations comme devant être réunies un jour; » et il mettait en avant pour premier mobile l'importance d'une pareille conquête au point de vue religieux. « Je suis, disait-il, envoyé pour unir toutes les nations et toutes les langues sous la bannière du Sauveur. » Il était donc un missionnaire autant qu'un chercheur de mondes nouveaux.

Le roi Jean l'écouta avec bienveillance et remit la décision à une commission de savants et de hauts personnages. Mais cette commission s'occupait déjà de ces voyages, le long des côtes d'Afrique, qui seront couronnés par celui de Vasco de Gama, (v. ce mot) et était, par conséquent, peu favorable à d'autres entreprises. Elle écarta la proposition. *Colomb*, froissé, quitta Lisbonne avec son fils Diégo. On ne sait ce qu'il fit pendant les deux années de 1484 à 1486.

Passant, un jour, en Andalousie avec son enfant, celui-ci est atteint de la soif et de la faim. *Colomb* demande l'hospitalité au couvent de Sainte-Marie de la Rabida. Le prieur le reçoit avec bonté, l'admet à sa table, entre en conversation avec lui, est frappé de la grandeur de ses projets, de sa foi en leur réussite, est lui-même convaincu et devient, dès lors, ce protecteur fidèle, le père Jean Perez, dont le nom restera à jamais associé à celui de *Colomb* dans l'histoire de la découverte du Nouveau Monde. Ce moine était un franciscain qui aimait la science et la géographie en particulier. Il était, par un hasard providentiel, l'ami du confesseur de la reine d'Espagne Isabelle qui, elle aussi, s'immortalisera par une protection efficace sans laquelle tout le génie de *Colomb* aurait avorté dans l'impuissance.

Muni d'une lettre de Perez, pour le confesseur de la reine, Christophe partit pour la cour d'Espagne, laissant son petit Diégo au prieur et emportant, pour les frais de son voyage, une somme qui lui fut fournie, à l'instigation de Perez, par un certain Alonzo Pinzon, capitaine de navire et chef d'une famille de riches navigateurs. Ce Pinzon deviendra plus tard un de ses compagnons. Il trouva, à Cordoue, la cour en desarroi, occupée dans une guerre contre les Maures qui devait avoir pour terme leur expulsion de Grenade. Le roi et et la reine partaient en campagne. *Colomb* prit le parti d'attendre, et en attendant, vécut de ce qu'il gagna à dessiner et à colorier des cartes. « Comme il était Italien, dit l'historien Oviédo, sans faste et sans autre recommandation qu'une lettre d'un moine gris, les courtisans le laissaient parler tout seul, ce qui le chagrinait fort » et les enfants se le montraient ironiquement dans les rues. Il passait pour un rêveur ou un aventurier.

Avec le temps, *Colomb*, qui avait la noblesse des manières et l'éloquence de la conviction, se fit écouter; il fut accueilli par Alonzo de Quintanilla contrôleur des finances, par le nonce du pape, par son frère précepteur des enfants de la reine, enfin par l'archevêque de Tolède Gonzalez de Mendoza, surnommé *le troisième roi d'Espagne*, à cause de son influence. Il obtint donc l'entrevue désirée. « Pendant que j'exposais au roi, dit-il dans une lettre, mon système, je me sentais animé d'un feu sacré ; le Seigneur lui-même parlait par ma bouche pour l'accomplissement de ses grands desseins. » Une assemblée des plus célèbres astronomes et géographes du royaume fut convoquée par Ferdinand V, à Salamanque, dans le couvent de Saint-Etienne où *Colomb* fut logé et nourri pendant le temps des séances. Quelques moines l'écoutèrent; les grands dignitaires lui objectèrent Moïse, les prophètes, les

Pères de l'Eglise et peut-être certains décrets comme celui du pape Zacharie de l'an 745, qui avait condamné, disait-on Vigilius (ou Virgilius) pour avoir dit que la terre était une boule et qu'il y avait des antipodes. *Colomb* répondit, avec une grande habileté, par les mêmes armes, par Moïse, par les prophètes, par saint Paul, par Lactance, par saint Augustin, par ceux-là mêmes qu'on lui opposait; il y a, en effet, dans ces auteurs, un peu pour toutes les opinions sur de pareilles matières. Il donna aussi cette raison « qu'il doit y avoir des terres de l'autre côté du globe, servant de contrepoids à la masse de celles qui sont de ce côté-ci. » En fin de compte, plusieurs lui furent bienveillants, mais le confesseur de la reine ayant été rappelé par des affaires, les conférences furent rompues, et *Colomb* resta pendant plusieurs années sans réponse, ballotté par les hésitations de la cour, toujours inébranlable et protestant par sa présence de sa foi dans ses plans. En sus de ce qu'il gagnait avec ses cartes, il reçut l'argent dont il eut besoin du père Diégo de Déza, professeur en théologie, qu'il avait convaincu, et d'Alonzo de Quintanilla.

Cette vie insupportable se prolongea pendant sept annnées. *Colomb* perdit enfin patience, exigea une réponse définitive et, à la suite d'une derrière conférence, reçut un refus formel. Il revint à Séville désespéré, et résolu à partir soit pour Lisbonne, soit pour Paris, soit pour Londres; il avait obtenu des lettres favorables des souverains de ces pays. Auparavant, il va au couvent de la Rabida chercher son petit Diégo. Le prieur Perez est désolé, écrit lui-même aussitôt à Isabelle, dont il a été le confesseur, envoie porter la lettre par un moine et garde *Colomb* jusqu'à la réponse. Quatorze jours après vint une missive qui priait Perez de venir. Perez partit aussitôt ; et sur ce qu'il dit à la reine, celle-ci fit revenir *Colomb* qui assista aux fêtes de l'évacuation de l'Alhambra par le dernier des rois arabes. Ces fêtes furent pleines d'enthousiasme « mais, dit un écrivain espagnol, un homme obscur suivait la cour, nourri du pompeux espoir de découvrir un monde, il était triste dans la joie commune ; il regardait avec indifférence et presque avec mépris une conquête qui semblait dépasser tous les désirs. Cet homme était *Christophe Colomb* . »

La guerre étant finie, les négociations furent reprises, mais *Colomb*, qui s'était toujours montré exigeant sur les conditions, le devint encore davantage, relativement aux avantages qu'il devrait retirer de sa réussite pour lui et ses descendants; et tout fut rompu encore une fois. Il partit, bien décidé à aller en France. Ses deux amis, saint Angel et Alonzo de Quintanilla tentèrent un dernier effort; et c'est alors que la reine Isabelle, en présence de la froideur du roi et devant l'objection de l'épuisement du trésor, par un mouvement qui devait suffire pour la rendre à jamais grande dans l'histoire, et qu'elle soutint ensuite en se faisant la patronne de l'œuvre, prononça ces belles paroles : « Je l'accepte pour ma propre couronne de Castille, et s'il faut engager mes joyaux pour payer la dépense, les voici. » Elle envoya aussitôt un courrier après *Colomb* qui avait déjà fait deux lieues ; et fut signé par Ferdinand et Isabelle un acte qui accordait à *Colomb* ce qu'il demandait: le grade de grand amiral dans tous les pays qu'il pourrait découvrir, l'autorité de vice-roi sur ces contrées, la propriété d'un dixième des revenus et la juridiction pleine sur tous les procès relatifs au commerce entre ces pays et l'Espagne, avec charge de contribuer pour un huitième dans les frais moyennant un huitième dans les retours.

Croyant aller dans les possessions du grand khan des Polo, et se proposant, comme un de ses premiers objets, la propagation de la foi chrétienne, il prit des lettres du roi et de la reine adressée au grand khan « pour sa conversion, » et engagea, d'avance, les richesses qu'il découvrirait « pour une croisade en Terre-Sainte, » car il faisait entrer également dans ses plans l'espoir de délivrer un jour le saint sépulcre ; « l'or, disait-il, que je tirerai des pays nou-

veaux permettra aux souverains catholiques de préparer une croisade qui arrachera enfin les lieux saints des mains des infidèles. » « J'assurai à Leurs Altesses, dit-il encore dans son journal, que tout le profit de mon entreprise devait être employé à la conquête de Jérusalem. Leurs Altesses soutinrent et dirent que ce plan leur plaisait, et que, d'ailleurs, elles entreprendraient, même sans l'espoir de cet avantage, la croisade projetée. »

Après de nouvelles difficultés qui lui furent suscitées pendant l'appareillement des trois navires qu'on s'était engagé à lui remettre, il s'embarqua enfin, à la suite d'une grande cérémonie religieuse, le vendredi ou le samedi, 3 ou 4 août 1492, sur la *Pinta*, la *Nigna* et la *Santa Maria*. Le dernier seul de ces vaisseaux était ponté ; ils étaient montés par cent-vingt hommes pour tout équipage.

Colomb, à partir de la plus éloignée des îles Canaries, avait mille lieues à faire à travers des mers inconnues, avant de rencontrer le premier rivage. La difficulté était de soutenir le courage de ses hommes... Il y réussit, mais avec tant de peines que la relation de cette course aventureuse est une des pages à la fois les plus admirables et les plus tristes qu'il soit donné de lire. La déviation ou déclinaison de la boussole (v. ce mot) sur l'étoile du Nord, qui était un phénomène inconnu, fut une des grandes surprises et des grandes causes de trouble ; les matelots crurent que c'était le diable qui étendait sur eux « sa main noire » — sur les cartes de l'Océan, le diable était alors représenté par une main noire, ouverte sur les eaux — mais *Colomb* sut trouver des réponses à toutes les objections des hommes de son équipage, des idées heureuses et des à-propos pour calmer toutes les frayeurs. Le temps fut, heureusement, toujours beau, et le plus grand bonheur encore fut la rencontre des vents alizés. *Colomb*, dans son journal, parle sans cesse de cette sérénité de l'atmosphère, « il ne manque, répète-t-il, que le chant du rossignol pour nous faire croire à une des belles matinées de l'Andalousie. »

Il y eut des tentatives de rébellion ; on fut sur le point de jeter *Colomb* à la mer. Des signes de terre se révélèrent enfin. Il était temps. Mais les premiers symptômes furent trompeurs. On voulut changer de direction ; *Colomb* résista. La terre s'annonça par des indications plus certaines, et l'on passa de la terreur à une joie désordonnée. Il y eut encore des déceptions. Mais enfin, le 12 octobre, après environ 70 jours de la navigation la plus heureuse du côté du ciel, la plus désespérante du côté des hommes, Christophe descendit dans une île splendide qu'il appela San-Salvador (Saint-Sauveur).

Les habitants de cette île étaient nus, de mœurs douces, ne montraient, par leurs gestes, que l'étonnement. Ils s'empressèrent bientôt de recevoir les étrangers de la manière la plus affable et la plus touchante. Ils avaient de longs cheveux flottants, la peau peinte de bleu et de rouge, le teint cuivré et n'avaient point de barbe. Ils nageaient tous avec une grande facilité et se servaient aussi très-adroitement de petits canaux faits de troncs d'arbres creusés. Toute leur industrie consistait à filer grossièrement le coton, à apprivoiser les perroquets, à faire des lances de bois avec un caillou ou une arête de poisson pour pointe, du pain avec une racine farineuse, des filets dont ils se faisaient des lits suspendus, et des maisons de bois couvertes de feuillages. Ils ne connaissaient pas l'usage du fer. Quelques-uns portaient au nez de petits ornements d'or.

Colomb désirait trouver de l'or ; il avait annoncé à l'Espagne des richesses ; il n'y pouvait retourner sans rapporter des métaux précieux ; aussi chercha-t-il, parmi les îles voisines de celle qu'il venait de découvrir et que les habitants nommaient Guahanani, celle qui serait riche en or. Il était dans le groupe des Lucayes, qu'il prit pour les sept mille quatre cent-quarante-huit îles dont avait parlé Marco Polo. Il trouva dans toutes celles qu'il visita des naturels semblables à ceux de San-Salvador, et de luxuriantes végétations. Voici ce qu'il en écrivait dans son journal :

« Je ne sais où je dois aller d'abord, et mes yeux ne se lassent pas de contempler la belle verdure. Le chant des oiseaux est si doux qu'on ne peut désirer de partir. Des nuées de perroquets obscurcissent le soleil, et une foule d'autres oiseaux grands et petits, tout à fait différents des nôtres. On y voit aussi des arbres de mille espèces, avec leurs fruits, tous d'un goût merveilleux. Je crois qu'il y a beaucoup d'arbres et de plantes qui seraient d'un grand prix en Espagne pour la teinture, la médecine et la table ; mais je ne m'y connais pas, ce qui me chagrine beaucoup. »

Des îles de Bahama, il alla, sur les indications des indigènes, à Cuba qu'il prit d'abord pour la Cipangu de Polo, puis pour un prolongement de l'Asie qui lui annonçait le Mangi et le Catai. C'est là qu'il vit les premiers fumeurs de tabac préparé en cigares ; « ils se nourrissent de fumée » disaient les Européens. Mais on ne trouva pas d'or. Cherchant toujours, il perdit de vue un de ses navires, la *Pinta;* c'était Pinzon qui avait fait une pointe en son particulier. *Colomb* poussa encore jusqu'à l'extrémité orientale de Cuba, qu'il prit pour la fin de l'Asie et qu'il nomma l'Alpha et l'Oméga. Mais, ayant aperçu des montagnes, et ses guides lui ayant indiqué qu'il y avait de ce côté des mangeurs d'hommes « qui n'avaient qu'un œil, » il y cingla et doubla bientôt l'île d'Haïti, dont les champs cultivés indiquaient une population nombreuse ; cette population avait fui. On parvint à s'emparer d'une jeune femme ; on la traita doucement, on la fêta, on la couvrit de belles étoffes et de présents, puis on la renvoya. Bientôt elle revint suivie d'une foule immense qui apportait du pain, du poisson, des racines et des fruits ; de l'or, on n'en trouvait point.

Retenu par les vents contraires dans une baie d'Haïti, *Colomb* reçut la visite d'un cacique, lui donna un repas pendant lequel le chef goûtait à tous les mets, puis les passait aux deux cents hommes qui formaient son escorte. Il reçut en présent de ce cacique deux lingots d'or.

Le 20 décembre, il fait connaissance d'un autre cacique, nommé Guacanagari, qui lui donne une ceinture couverte de grains d'or et un masque de bois dont les yeux, le nez et la langue étoient d'or. La *Santa Maria* échoue sur un banc de sable ; le cacique et ses gens sont touchants de dévouement pour lui. Voici ce qu'en dit *Colomb* ; « Le roi, instruit de notre malheur, exprima un vif chagrin de la perte que nous venions de faire et envoya sur le champ à notre bord tous les habitants de l'endroit avec plusieurs grands canots. Nous déchargeâmes bientôt le vaisseau de tout ce qui était sur le tillac avec le secours que nous fit donner le roi, tandis que lui-même avec ses frères et autres parents, prit tout le soin possible pour faire observer le meilleur ordre tant sur le vaisseau qu'à terre. De temps en temps, un de ses parents venait, les larmes aux yeux, me dire de sa part de ne pas m'affliger et qu'il me donnait tout ce qu'il possédait. Je puis assurer Vos Altesses que, dans aucun lieu de l'Espagne, on n'aurait pris autant de soin de nos effets, lesquels furent déposés dans un endroit près du palais du roi, pour être gardés jusqu'à ce qu'on eût débarrassé les maisons où l'on devait les transporter. Il fit placer sur-le-champ des sentinelles armées pour garder ce dépôt pendant la nuit, et les Indiens qui se trouvaient sur la côte se désolaient comme s'ils avaient partagé notre perte. Ce peuple est si doux, si humain et si paisible, que j'ose répondre à Vos Altesses qu'il n'y a pas au monde une meilleure espèce d'hommes, ni un aussi bon pays que celui-ci. Ils aiment le prochain comme eux-mêmes. Leur conversation, qui est la plus douce et la plus affectueuse du monde, est toujours gaie et accompagnée d'un sourire. Quoiqu'il soit vrai qu'ils vont nus, Vos Altesses peuvent être persuadées qu'ils ont plusieurs coutumes fort louables. Le roi est servi avec beaucoup d'appareil, et ses manières sont si honnêtes qu'on les voit avec grand plaisir. On n'en trouve pas moins à observer la mémoire étonnante de ce peuple et le désir qu'il a d'acquérir des connaissances, ce qui le porte à s'informer des causes et des effets de tout. »

Le cacique leur donna une fête, composée d'un repas et d'un bal, sous les ombrages de son palais rustique. *Colomb* leur fit voir les tours d'adresse et de force d'un archer castillan, et leur donna le spectacle de plusieurs coups de canon ; un arbre fut coupé en deux par un boulet; les Indiens furent terrifiés. *Colomb* leur fit entendre que ces boulets étaient destinés à leurs ennemis. Le cacique lui mit sur la tête une couronne d'or et lui fit comprendre que, puisqu'il tenait à l'or, il en trouverait dans les montagnes de Cipao. *Colomb* prit le nom de Cipao pour celui de Cipango et se crut dans l'île de l'or et des parfums de Marco Polo.

Déjà les Européens enviaient à ces peuples leur vie tranquille. « Il est certain, dit Pierre Martyr, d'après les conversations de *Colomb*, que la terre est commune chez ces peuples, comme la lumière du soleil et l'eau des fleuves. Le *tien* et le *mien*, source de tout mal, n'y ont pas de place. Ils se contentent de peu, et dans un si grand pays, ils ont plutôt du trop que du *pas assez* ; ils semblent vivre dans l'âge d'or, sans fatigue, dans des jardins ouverts, sans clôture de fossés, de haies ni de murailles. »

On chercha de l'or; on construisit une forteresse avec l'aide des Haïtiens, et on l'arma d'un canon. Le cacique voyait dans ses visiteurs une protection contre les Caraïbes, mangeurs d'hommes. *Colomb* laissa dans la forteresse trente-neuf de ses marins avec de bons conseils, qui, hélas! ne furent pas suivis. Après avoir donné aux naturels un étalage des âmes espagnoles, et fait tirer le canon du fort, il partit pour l'Espagne, laissant le cacique tout en larmes.

« *Colomb* n'avait plus que la *Nigna*. Le 6 janvier, comme il longeait encore la côte, il retrouva Pinzon avec la *Pinta* qui avait réussi, pendant ses deux mois d'absence, à recueillir beaucoup d'or. Pinzon avait enlevé quatre Indiens et deux jeunes filles, avec le projet de les vendre en Espagne; *Colomb* leur fit rendre la liberté, en les comblant de présents. Un peu plus tard, il rencontra un peuple guerrier avec lequel une querelle s'éleva et eut pour suite la mort de quelques Indiens; ce fut le premier sang versé. Le cacique se soumit aux Espagnols et reçut de *Colomb* des présents. *Colomb* prit avec lui six Indiens qui devaient le conduire aux îles caraïbes, pays habité, disait-on, par des amazones; mais, le vent étant devenu favorable, on en profita et l'on cingla pour le retour.

Le retour fut loin d'être favorisé par le temps comme l'avait été la première traversée. Le 12 février, une tempête horrible assaillit les deux navires, qui n'étaient que de grosses barques; la *Pinta* fut perdue; on fit des vœux de toutes sortes; *Colomb* jeta à la mer des barils dans lesquels étaient renfermés de ses nouvelles. On se crut, pendant deux jours, perdu à jamais. Enfin, on se trouva près d'une île du groupe des Açores, où l'on débarqua. Mais les Européens avaient une police dont les accueils n'étaient pas aussi doux que ceux des Indiens. Les compagnons de *Colomb* furent mis en prison, pendant trois jours, par le gouverneur portugais, et *Colomb* lui-même, qu'il avait donné ordre de saisir, ne put lui échapper qu'en se dérobant.

Quelques jours après, nouvelle tempête, nouveaux vœux de pèlerinages, nouvelle désespérance; et cependant, les navigateurs ne sont plus qu'à une faible distance de l'embouclure du Tage. Mais le Tage est aux Portugais, qui méditaient contre *Colomb* de mauvais desseins. Il les affronta plutôt que de périr. La *Nigna* passa, dans le peuple, pour avoir été miraculeusement sauvée et remonta le fleuve sans qu'on osât l'arrêter. *Colomb* écrivit au roi Jean qui le fit venir à sa cour et qui le protégea contre des assassins. Ce furent donc le roi et la reine de Portugal qui entendirent ses premiers récits. Bientôt il remit à la voile et débarqua à Palos où se retrouva la *Pinta* qu'on croyait perdue et qui avait été jetée sur les côtes de France. La fête fut telle que jamais Palos n'en vit une pareille. *Colomb* ramenait quelques Indiens, que chacun voulait voir. Il traversa l'Espagne au milieu des acclamations. Toute la population de Barcelone vint à sa

rencontre. Ce fut une entrée triomphale ; en tête marchaient les six Indiens, peints selon la mode de leur pays et couverts d'or, avec des oiseaux qu'on n'avait jamais vus, des plantes nouvelles, et des ornements curieux ; *Colomb* suivait à cheval; le roi et la reine le reçurent, le firent asseoir et écoutèrent son premier récit, puis on se mit à genoux et l'on entonna le *te Deum.*

La route du Nouveau Monde était ouverte.

Passons rapidement sur les trois autres voyages. Six mois après, *Colomb* repartit avec dix-sept vaisseaux et alla droit aux îles des Caraïbes, où il fut reçu par des peuples hardis, descendus des montagnes, qui défendirent leur indépendance; hommes, femmes combattaient à la nage. Des lambeaux de chair humaine pendaient à leurs cabans.

En rendant à leur patrie les Indiens qu'il avait emmenés, *Colomb* trouva la guerre où il avait laissé la paix. Les Esgagnols auxquels il avait confié la garde du fort avaient enlevé aux insulaires leurs femmes et leurs vivres ; ceux-ci, indignés, les avaient massacrés.

Colomb découvrit la Jamaïque, poursuivit ses recherches, tomba dans le délabrement, et revint en Europe avec des prisonniers. Ce ne fut plus désormais que la guerre entre les Espagnols et les Indiens; les premiers apprirent aux seconds la férocité. «J'ai tué vingt marauds d'Indiens, disait un Espagnol devant Las Cases, et mes chiens ont de quoi manger pour plusieurs jours. » Les Indiens vaincus furent condamnés à des tributs de poudre d'or. Isabelle renvoya pourtant les cinq prisonniers dans leur patrie. *Colomb*, malheureux, avait endossé la robe de bure des moines franciscains. On ne trouvait plus de « gens honnêtes » pour aller aux Indes, et on y envoya les galériens.

Colomb y retourna cependant deux années après, et avant de partir, fit un testament dans lequel il ordonna à son fils de déposer une somme d'argent en vue de la croisade dont il rêvait toujours, afin de pouvoir, disait-il, accompagner le roi dans l'expédition contre Jérusalem, ou de l'organiser lui-même, si le roi ne voulait s'y résoudre. « Si, d'ailleurs, ajoutait-il, un schisme vient à éclater dans l'Eglise, mon fils se jettera aux pieds du Pape, et offrira sa personne et sa fortune à l'Eglise et à la défense du saint-siége » (1). Il se dirigea dans le sud-ouest. La température élevée devint le plus terrible ennemi de l'équipage. Il découvrit *la Trinité* et l'embouchure de l'Orénoque, qu'il prit pour le fleuve du paradis terrestre. Il était alors devenu presque aveugle. Persuadé, avec raison, par ses études du fleuve, qu'il avait découvert un continent, il appela ce continent *Terre Ferme*, après avoir cherché en vain un détroit qui n'existe pas, dans le pays même où l'on parle aujourd'hui de creuser le canal de Panama.

Cependant les ennemis de *Colomb* ourdissaient en Espagne leurs intrigues. Des révoltes d'Indiens l'avaient obligé à sévir ; on fit passer, aux yeux du roi et de la reine, ces exécutions pour des actes de cruauté et d'injustice, et l'ordre fut envoyé de le ramener, avec ses deux frères, Diégo et Barthelemy, chargé de fers. Dans le même temps, il avait perdu sa popularité à Haïti. Durant le voyage du retour, l'officier, qui lui conservait du respect, voulut lui enlever ses chaînes. « C'est au nom du roi, répondit-t-il, qu'on me les a mises ; on ne me les ôtera que par sa volonté ; je les garderai en souvenir de la récompense que m'ont valu mes services. » *Colomb* garda ses chaînes; il voulut plus tard qu'elles fussent ensevelies avec lui. La reine, en le voyant, versa des larmes.

Cependant les découvertes se poursuivaient. Pinzon avait passé l'équateur et suivi le continent méridional jusqu'au cap St. Augustin ; Diego Lèpe avait reconnu que la terre s'étendait indéfiniment, audelà de ce cap, vers le sud-ouest ; Gama doublait le cap de Bonne Espérance. L'Europe était dans un étonnement qu'on ne saurait décrire.

« *Colomb* repartit en 1502, âgé de 66 ans, pour son quatrième et der-

(1) Irving, t. II, p. 292 trad. allem., franç., 1828.

nier voyage, voyage malheureux sans qu'il y eût de sa faute. On se moquait de ses prédictions de tempête ; et elles se réalisaient; sur 18 vaisseaux, chargés d'or, il ne s'en sauva qu'un; on découvrit Costa-Rica ; on entrevit le Mexique. On prit terre à Veragua, où l'or se ramassait entre les racines des arbres. On rencontra des hommes terribles qui préféraient la mort à la perte de leur liberté. Ce fut durant le séjour à la Jamaïque que *Colomb* se servit adroitement d'une éclipse de lune pour obtenir des vivres : « Si vous doutez , dit-il aux Indiens, de la divinité de ma mission, le ciel lui-même vous parlera ce soir ; la lune changera de couleur et perdra sa lumière pour vous annoncer la main qui vous menace. » La prédiction s'étant réalisée, tout le monde fut à ses genoux. Il poussa jusqu'au bout son jeu, car il pria; et la lune reprit peu à peu sa lumière. Les vivres ne lui manquèrent plus.

A Saint-Domingue (Haïti) le gouverneur Ovando, après Bobadilla, se conduisait d'une manière atroce. « J'apprends, écrit Colomb au roi d'Espagne, que depuis que j'ai quitté cette île, il est mort six naturels sur sept, tous par suite des mauvais traitements et de l'inhumanité ; quelques uns par l'épée, d'autres sous les coups, d'autres par la faim; le plus grand nombre a péri dans les montagnes où ils s'étaient réfugiés, ne pouvant supporter le travail qu'on leur imposait.» Ovando avait fait saisir par trahison, dans une fête, qu'elle-même lui donnait, la *fleur d'or* d'Haïti (la reine) et l'avait fait pendre; il avait fait brûler, dans une maison, les seigneurs du pays. En 1542, Las Cases (V. ce mot) ne trouvera plus, en cette Haïti, où les Européens avaient été d'abord si bien reçus, que 200 indigènes.

Colomb revint en Espagne en 1504 et mourut, comme nous l'avons dit en commençaut, à Valladolid en 1506, rêvant toujours sa croisade en terre sainte. Il avait perdu la reine Isabelle, sa protectice et la protectrice des Indiens. Ses ennemis seuls étaient écoutés du roi. « Je ne reçois rien de ce qui m'est dû, écrivait-il dans les derniers temps, et je vis d'emprunt. Vingt années de fatigues et de dangers ne m'ont pas rapporté grand profit, puisque je n'ai pas un toit en Espagne ; je loge à l'auberge et bien souvent n'ai pas de quoi payer mon écot.»

C'est ainsi que finit le grand homme, sans avoir pu apprécier lui-même l'étendue de sa découverte et croyant que *Cuba* et *terre ferme* étaient le continent d'Asie. Son fils Diégo, après sa mort, devint, en gagnant son procès contre le roi d'Espagne devant le conseil des Indes, un véritable roi de l'*Espagnola* (Haïti) et y tint sa cour.

Le corps de *Colomb*, déposé d'abord dans le couvent de St. François à Valladolid, fut transporté à Séville, dans celui des chartreux, puis, en 1536, porté en Haïti dans la cathédrale de Saint Dominique, enfin à la Havane, chef-lieu de Cuba, où il est encore.

Quand Christophe *Colomb* prophétisait, en s'appuyant sur nos écritures sacrées, la réunion future des peuples et des plus lointaines extrémités de la terre sous la bannière du salut chrétien, il ne se trompait qu'en se mettant lui-même à la place de l'humanité; il concentrait dans son grand cœur une carrière immense de travaux qui ne peut être fournie que par les générations et par les siècles. L'homme est UN d'espèce par l'esprit et par le corps ; toutes ses races sont sœurs ; elles se reconnaîtront un jour à ce titre et feront entre elles l'union et la paix ; tous les cultes mélangés d'erreurs , frères comme elles par les vérités fondamentales qui leur servent de bases, se purifieront et se fondront dans le culte parfait ; toutes les politiques feront de même; et la grande fédération des rêves prophétiques de tous les grands hommes, finira par se réaliser dans le triomphe universel de la vérité. Nous en avons pour garants deux grandes paroles : celle de saint Paul qui a dit : « Il faut que le Christ règne jusqu'à mettre tous ses ennemis sous ses pieds ; » celle du Christ qui a dit : « Je suis la vérité. » Mais il faudra, pour ce résultat, beaucoup de semaines d'années, beaucoup de semaines de siècles, beaucoup même de semaines de mille ans, de millénaires. Le but sera atteint;

car il est indiqué par les aspirations divines inhérentes à la race. Voilà, du moins, notre conviction, que les guerres de l'époque présente ne sauraient entamer. Les conditions matérielles de connaissances géographiques et de moyens d'union se réalisent à grands pas depuis la découverte de cette autre moitié du globe, qui était restée si longtemps inconnue à la nôtre ; c'est un commencement qui crève les yeux les moins clairvoyants ; et c'est le commencement nécessaire, comme tout ce qu'il y a de matériel dans l'homme est la condition préalable de ce qui tient, en lui, au monde de l'esprit. Avant d'être âme, il faut être corps, avant d'être engendré à la pensée, il faut être engendré à la matière; telle est la nature humaine en cette vie, et, dans ce que nous disons ici, nous ne parlons que de cette vie.

Or, Christophe *Colomb* a ouvert, par son invincible courage, aux habitants du globe, la première des portes matérielles par lesquelles ils iront à l'union des esprits ; et l'on dira un jour, qui est encore bien loin, que son génie ne s'était trompé qu'en se prenant lui-même pour la race humaine.

Honneur et merci lui soient éternellement rendus pour un aussi généraux *quiproquo*, qui a valu au monde nouveau le monde ancien, et au monde ancien le nouveau monde.

Le Noir.

CHRONIQUES. *V.* Paralipomènes.

CHRONOLOGIE de l'histoire sainte. Les incrédules de notre siècle ont fait grand bruit sur la difficulté qu'il y a de former une *chronologie* exacte de l'histoire sainte, sur la variété des opinions et des hypothèses imaginées à ce sujet par les savants. On a de la peine à concilier le texte hébreu avec les versions, et à accorder les auteurs sacrés, soit entre eux, soit avec les historiens profanes (1). Nos critiques pointilleux ont dit que si Dieu était l'auteur de cette histoire, il n'aurait pas permis que des écrivains, qu'il daignait inspirer, tombassent dans aucune faute, et fussent opposés les uns aux autres. Quand on leur a répondu que la plupart de ces fautes vraies ou apparentes pouvaient être venues des copistes, et non des auteurs sacrés, ils ont répliqué que Dieu devait veiller d'aussi près sur les copies que sur les originaux ; que des écrits divinement inspirés devaient être aussi divinement copiés.

Ainsi, selon ces grands génies, dès que Dieu a voulu prendre la peine de nous instruire, il a dû nous donner non-seulement les leçons nécessaires pour régler notre foi et nos mœurs, mais encore toutes les connaissances curieuses qu'il nous plairait d'exiger, et nous ôter la peine de faire des études, des recherches, des discussions pour les acquérir.

Nous leur demandons en quoi un système exact et complet de *chronologie* depuis la création jusqu'à nous, pourrait servir à perfectionner la foi ou les mœurs. Dès que nous sommes assurés que Dieu a créé le monde et la race humaine, que notre premier père a péché et en a été puni avec toute sa postérité, mais que Dieu lui a promis un Rédempteur ; qu'après plusieurs siècles il a châtié cette race criminelle par un déluge universel ; dès qu'il est certain que Dieu a dicté des lois aux Hébreux par l'organe de Moïse ; qu'il a suscité parmi eux des prophètes pour annoncer ses desseins et renouveler ses promesses ; qu'enfin lorsqu'il a trouvé bon de les accomplir, il a envoyé son Fils unique pour racheter le genre humain, et lui donner de nouvelles leçons ; que nous importe de savoir en quel temps précisément ces divers événements sont arrivés ; combien il s'est écoulé d'années entre l'un et l'autre ; à quelle époque de l'histoire profane il faut les rapporter ? Cette connaissance servirait sans doute à satisfaire notre curiosité ; nous ne voyons pas en quoi elle contribuerait à nous rendre meilleurs (1).

(1) V. les articles chine, egyptiens.

Gousset.

(1) Nous sommes parfaitement ici de l'avis de Bergier. La chronologie est une science humaine qui doit être mise au rang de tant d'autres sciences étrangères à la foi et à la morale, et sur lesquelles ne porte pas l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape, *de fide vel moribus*, déclarée par le concile du

Sommes-nous beaucoup mieux instruits de la *chronologie* des autres nations que de celle des Hébreux ? Dans l'origine des sociétés, les peuples, uniquement occupés de leur subsistance, n'avaient le temps ni de composer des annales, ni de dresser des monuments. Rien de plus incertain que les premières époques de l'histoire chinoise ; celles des Indiens est encore plus obscure ; on n'est pas parvenu non plus à ranger, d'une manière incontestable, les dynasties des Egyptiens, ni à débrouiller les commencements de la monarchie des Assyriens. Les Grecs n'ont appris à écrire que fort tard ; on ne sait pas seulement avec certitude en quel temps Homère a vécu. Les premiers faits de l'histoire romaine ont paru fabuleux à plusieurs savants, et nous sommes forcés de commencer la nôtre au règne de Clovis. Si Dieu n'avait pas suscité Moïse pour nous donner une faible connaissance des origines du monde, nous n'en saurions pas un mot, et nos philosophes, avec tous leurs talents pour la divination, n'auraient pu nous rien apprendre.

Suivant leur opinion, des fautes contre la *chronologie*, la géographie et l'histoire naturelle, sont la pierre de touche pour juger de la fausseté d'une révélation. Il y aurait peut-être moins d'absurdité à dire que c'est un préjugé pour présumer qu'elle est vraie ; parce qu'il est indigne de Dieu de communiquer aux hommes, par révélation, des connaissances qui n'ont jamais servi qu'à les rendre orgueilleux, indociles et incrédules. La vérité est que ces fautes prétendues ne prouvent rien, tant que l'on n'est pas en état de démontrer invinciblement que ce sont des fautes ; or, nos adversaires n'en sont pas encore venus à bout, à l'égard de celles qu'ils croient trouver dans l'histoire sainte. Plusieurs savants leur ont fait voir qu'ils n'en jugent ainsi que par ignorance, et qu'il en est de même des contradictions.

Vatican; aussi usons-nous, en pratique, de notre liberté de penser sur ces questions quand nous y sommes forcés dans certains articles de théologie mixte; c'est une conséquence à laquelle la logique nous conduit. LE NOIR.

Dans l'*Histoire de l'astrologie ancienne*, liv. I, § 6 ; *Eclaircis.*, l. I, § 11 et suiv., l'auteur a montré qu'en comparant les différentes méthodes selon lesquelles les divers peuples ont calculé les temps, les différentes *chronologies* s'accordent et ne diffèrent que de quelques années, touchant les deux époques les plus mémorables ; savoir, la création et le déluge universel ; que toutes se réunissent encore à supposer la même durée depuis le commencement du monde jusqu'à l'ère chrétienne, en suivant le calcul des Septante. Dans le *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, il y a plusieurs mémoires dans lesquels on a très-bien réussi à éclaircir les difficultés touchant l'histoire des rois d'Israël et de Juda, et d'autres faits particuliers : n'est-ce pas assez pour nous faire présumer que l'on peut dissiper de même les autres embarras qui peuvent encore se trouver dans l'histoire sainte ?

Le plus grand de tous est de concilier le texte hébreu avec la version des Septante et avec le texte samaritain, au sujet de la date du déluge et touchant l'âge des patriarches, avant ou après cette grande révolution. Suivant le texte hébreu, il ne s'est écoulé qu'environ six mille ans depuis la création jusqu'à nous, et le déluge est arrivé l'an du monde 1656. Les Septante ajoutent 1860 ans de plus à l'antiquité du monde ; le pentateuque samaritain ne s'accorde avec aucun des deux. L'hébreu place le déluge 2348 ans avant Jésus-Christ ; les Septante 3617 ; voilà près de 1300 ans de différence. Pour savoir d'où elle a pu venir, les savants se partagent. Les uns pensent que les Hébreux ont raccourci exprès leur *chronologie* ! mais on ne peut pas deviner par quel motif, en quel temps ni comment ils auraient pu altérer tous les exemplaires du texte. D'autres jugent que ce sont les Septante qui ont allongé la durée des temps, pour se rapprocher de l'opinion des Egyptiens, qui supposaient le monde très-ancien. D'autres enfin ont donné la préférence au samaritain qui garde une espèce de milieu entre les deux autres monuments. Aucun de ces trois sentiments

n'est fondé sur des preuves démonstratives.

Nos philosophes, plus habiles que tous les savants, ont fait profession de mépriser tous les travaux de ceux-ci ; ils ont entrepris de créer une nouvelle *chronologie*, de fixer la durée du monde et les époques de la nature par des conjectures de physique, par l'inspection du globe, par les matériaux des montagnes, par la manière dont les lits en sont disposés, par les déplacements de la mer, etc. La question est de savoir s'ils ont deviné juste, si toutes les montagnes du globe sont faites comme celles qu'ils ont examinées, s'ils n'ont pas altéré les faits pour les faire cadrer avec leurs idées, etc. Déjà plusieurs physiciens ont fait voir que la plupart de leurs observations sont fausses. *Lettres physiques et morales sur l'Histoire des montagnes et de l'homme*; *Etudes de la nature*, *etc*.

Ceux qui ont voulu attaquer l'histoire sainte par des observations astronomiques, n'ont pas mieux réussi. Nous pouvons donc en toute sûreté nous en tenir à ce que l'Ecriture nous apprend. BERGIER.

CHRONOLOGIES (les). (*Theol. mixt.*, *scien.*, *hist.*) — L'article de Bergier qui précède étant insuffisant et surtout n'étant pas au niveau des sciences et de la critique modernes, nous sommes forcé de lui donner un article supplementaire. Nous userons, dans cet article, de tous les droits qui nous sont accordés, en liberté de pensée, par les principes que nous avons déduits, dans notre dissertation préliminaire, du concile de Trente et du concile du Vatican, tout en nous réservant toujours de raturer de notre écrit ces sortes de passages, du moment où l'autorité catholique les déclarerait contraires, à sa dogmatique.

Citons d'abord l'étude sommaire de la question des antiquités chronologiques que nous publiâmes dans nos HARMONIES en 1856, nous réservant à y ajouter, soit à l'aide de notes, soit à la fin, quelques correctifs. Nous prenions pour point de départ de la série chronologique le *déluge*, et voici comment nous raisonnions à cette époque:

« Les renseignements sur lesquels on peut fonder une *chronologie* du monde sont de cinq espèces. Ils sont *géologiques*, *astronomiques*, *archéologiques*, *historiques*, et *chronologiques* proprement dits.

« Ceux que fournit l'histoire sacrée sont historiques et chronologiques tout ensemble ; et la question est de savoir s'il y a harmonie suffisante entre ces renseignements bibliques et tous les autres.

« Pour faire la comparaison, exposons d'abord la *chronologie* sacrée, dans son résumé le plus succinct.

I

CHRONOLOGIE SACRÉE.

« La Bible existe sous plusieurs textes. Les plus anciens et les plus authentiques sont le texte hébreu, dont notre Vulgate est une traduction latine, le texte des Septante, traduction grecque antérieure à notre ère de plus de deux cents ans, et le texte samaritain qui remonte encore beaucoup plus haut. Or, ces trois textes diffèrent considérablement sur l'antiquité du monde à partir, en remontant, de la vocation d'Abraham. Voici les différences:

« Il s'est écoulé de la création d'Adam au déluge :

d'après les Septante.... 2,242 ans
d'après l'Hébreu .... 1,656 ans
d'après le Samaritain .. 1,307 ans

« Il s'est écoulé du déluge à la vocation d'Abraham :

d'après les Septante.... 1,017 ans
d'après l'Hébreu....... 367 ans
d'après le Samaritain... 1,017 ans

Les trois textes s'accordent, ou au moins presque complétement, pour le temps écoulé de la vocation d'Abraham à la naissance du Christ. Ce temps, d'après la supputation des Bénédictins, la seule reçue aujourd'hui parmi les savants, et laquelle donne raison à saint Paul contre le texte hébreu pour les 420 ans passés en Egypte, est de......... 2,296 ans.

« Résumant ces périodes et y ajoutant notre ère moderne jusqu'en 1850, nous avons,

« Pour la durée totale du monde :

Septante	7,405 ans
Hébreu	6,169 ans
Samaritain	6,470 ans

« Pour la durée du monde depuis le déluge :

Septante	5,163 ans
Hébreu	4,513 ans
Samaritain	5,163 ans

« Ce dernier résultat est le seul qui nous importe ; puisque c'est le déluge que nous prenons pour point de repère, et qu'en ce qui regarde les temps antédiluviens, il n'y a pas de documents profanes à mettre en harmonie avec les documents sacrés.

« Observons que la chronologie basée sur le texte grec, laquelle donne au monde une ancienneté plus considérable, fut discutée et soutenue par Eusèbe qui n'hésita pas à déclarer erronés, par suite d'altérations depuis la traduction alexandrine, les nombres du texte hébreu ; que beaucoup de Pères, entre autres saint Augustin, Sulpice Sévère, Bède ont suivi Eusèbe, pendant que saint Jérôme et Lactance soutenaient l'hébreu et la vulgate ; et qu'enfin l'Eglise ne s'est jamais prononcée sur ces questions.

« Observons encore que les bénédictins, dont on suit, depuis quelques années, la *chronologie*, ont conservé l'hébreu pour les temps antédiluviens et ont donné la préférence aux Septante et au Samaritain pour les temps postdiluviens, les seuls en effet, qu'il importe d'allonger le plus possible.

« Observons enfin, que les différences des trois textes naissent principalement des années plus ou moins nombreuses attribuées par eux aux patriarches de leur naissance aux époques signalées par la Bible pour la génération de celui de leurs fils dont elle fait mention dans ses généalogies.

« Cela posé, passons à l'examen comparé de ces documents avec les documents profanes. Nous les diviserons en documents géologiques, documents astronomiques, et documents historico-archéologico-chronologiques.

II

DOCUMENTS GÉOLOGIQUES.

« Nous les exposons vers la fin de l'article GÉOLOGIQUES (Sciences) (1) et il résulte de cet exposé que le déluge ne peut remonter au delà de six ou sept mille ans (2). Ajoutons ici que, dans l'état présent de la science, ces documents ne donnent pas encore de chiffre exact ; ils ne font que poser des limites au delà desquelles il est défendu de s'étendre. Ces limites en moins sont à peu près cinq mille ans, de sorte qu'il est beaucoup plus facile de concilier avec eux le texte des Septante et celui des Samaritains que celui des Hébreux. Ces limites en plus sont d'à peu près huit mille ans ; nous mettons ici le chiffre le plus fort possible ; et s'il en était besoin, on pourrait encore à la rigueur monter jusque-là (3). Mais on voit que la géologie ne fait que concourir avec les textes sacrés pour rejeter des antiquités très-considérables, comme celle de 30 mille ans, par exemple, qu'Hérodote trompé par des renseignements égyptiens mal interprétés, accordait à l'Egypte. Et il faut remarquer que la réfutation géologique est absolue devant la science (4).

III

DOCUMENTS ASTRONOMIQUES.

« Ces documents, quand ils sont bien avérés, donnent une certitude de pre-

(1) Dans ce dictionnaire-ci, c'est au mot AGES GÉOLOGIQUES et AGES PALÉONTOLOGIQUES que nous devons renvoyer.

(2) Nos conclusions, aujourd'hui, ne sont pas tout à fait identiques à celles que nous déduisions de la science d'observation en 1856. Pour nous, le déluge s'est affirmé davantage, depuis cette époque, comme universel, mais aussi comme probablement plus antique en se révélant à nous dans le diluvium. Nous avons cru cependant pouvoir en limiter la date à une dizaine de mille ans.

(3) Nous montons à dix mille aujourd'hui.

(4) Nous avons vu que Lyell et Agassiz supputent 72 mille ans environ pour la formation d'alluvions au-dessous desquelles ils prétendent avoir trouvé des reliques humaines ; mais cela ne prouverait pas que le déluge remonterait à de pareils chiffres, puisque l'homme lui était antérieur ; ces deltas auraient pu commencer de se former auparavant ; ils auraient même pu, ce nous semble, être l'effet presque subit du déluge lui-même qui aurait accompli tout d'un coup l'œuvre d'une multitude de siècles. Cependant ce que nous disions là, de la réfutation géologique, doit être entendu avec modération.

mier degré. Que telle position relative des astres soit constatée dans un livre, ou sur un monument comme ayant eu lieu lors de tel événement, et que cette position soit retrouvée par le calcul rétrograde des astronomes modernes, on obtiendra une date astronomique de la plus haute certitude historique. Mais il faut que toutes les conditions exigées par ces sortes de preuves soient réunies ; c'est ce qui a lieu très-souvent pour les temps qui ne sont pas très-anciens ; ainsi les observations astronomiques faites, par exemple, depuis Hipparque, c'est-à-dire depuis à peu près deux mille ans, conserveront à jamais certaines dates importantes d'une manière impérissable, pourvu que les observations soient elles-mêmes conservées. Mais il n'en est pas de même pour les temps très-anciens où l'astronomie était moins avancée, et dont il ne reste que des témoignages disloqués par le temps, ou qui manquent du concours de certaines circonstances essentielles. On en va juger par le résumé suivant de la question des zodiaques de Dendérah et d'Eslé, et de celle des observations astronomiques des Indiens, qui ont tant occupé les savants du dernier siècle.

« Quant aux zodiaques, la preuve de leur antiquité repose sur leur division. Celui de Denderah sculpté sur le plafond du temple montre le solstice d'été dans la constellation du lion, c'est-à-dire à 60 degrés de celle où se rencontre aujourd'hui ce solstice ; or, disait-on, comme les solstices ne rétrogradent que d'un dégré par 72 ans, il s'ensuit que ce zodiaque, s'il est la copie de l'état du ciel quand il fut construit, remonte à 4320 ans dans l'antiquité. En raisonnant de même de celui d'Éslé, qui place le même solstice dans la Vierge, on lui trouve une antiquité de 6420 ans. Ajoutant les siècles nécessaires aux Egyptiens pour arriver aux connaissances astronomiques qu'exigèrent ces constructions de zodiaques, on trouve une ancienneté bien supérieure à celle que la Bible attribue au genre humain. Dupuis base sa théorie sur 15 à 20 mille ans.

« Mais Cuvier, voyant que ce raisonnement aboutissait à des conclusions contraires à ses observations géologiques, qui le forçaient de ne pas faire remonter le déluge au delà de 6 à 7 mille ans, comme nous l'avons dit (1), s'occupa de la question des zodiaques, à cause du retentissement que lui avaient donné les œuvres de Dupuis, Lalande et quelques autres, et, la traitant avec son talent d'investigation, arriva à la conclusion suivante : « Ainsi se sont évanouies pour toujours les conclusions que l'on avait voulu tirer de quelques monuments mal expliqués contre la nouveauté des continents et des nations, et nous aurions pu nous dispenser d'en traiter avec tant de détails, si elles n'étaient pas si récentes et n'avaient pas fait assez d'impression pour conserver encore leur influence sur quelques personnes. »

« Et, en effet, il résulte des recherches archéologiques de Letronne et de Champollion le jeune, que ces zodiaques, au nombre de quatre et les seuls trouvés dans les ruines de l'antique Egypte, appartenaient à des temples construits dans le premier siècle de notre ère, et qu'eux-mêmes ne dataient que des règnes de Claude et de Néron ; ce fut la lecture d'inscriptions qui révéla ces dates. Comment d'ailleurs les premiers Egyptiens auraient-ils pu les posséder et ne pas connaître la longueur juste de l'année ainsi que la précession des équinoxes, connaissance qu'ils n'eurent cependant pas avant Hipparque ? Enfin on a trouvé dernièrement un cercueil de momie de l'an 116 après Jésus-Christ qui renferme une figure zodiacale divisée au même point que celles de Denderah : d'où l'on conclut que cette division ne fut pas copiée sur l'état du ciel, mais fut imaginée pour marquer quelque thème astrologique.

« Cependant, nous ne donnerons pas comme impossible la découverte de quelque zodiaque dont la construction remonterait, en réalité, à une antiquité de 4 ou même 6 mille ans ; et si cela arrivait, nous n'en serions nullement embarrassés, comme nous

(1) Il est probable qu'on sera obligé de reculer la date assignée par Cuvier.

le ferons comprendre dans les conclusions qui termineront cet article.

« Quant aux observations astronomiques, il faut considérer les Chaldéens, les Chinois et les Indiens.

« L'almageste de Ptolemée rapporte trois éclipses de lune observées en Chaldée et qui remontent aux années 720 et 721 avant notre ère : c'est trop récent pour figurer ici. Epigène, cité dans Pline, assure que les Chaldéens faisaient remonter leurs observations astronomiques à 720 mille ans; c'est très-différent; Bérose et Critodème ont dit 474 mille ans; Diodore, 472 mille, et Cicéron 470 mille, en faisant observer que le chiffre était excessif. Ce qu'il y a de positif et de digne de foi, c'est le résultat des recherches de Callistène à Babylone, au moment du séjour qu'y fit Alexandre; Aristote, qui ne croyait pas à de telles antiquités, pria ce savant de lui envoyer tout ce qu'il rencontrerait de certain; et Callistène lui fit tenir des observations astronomiques de 1903 ans d'antiquité ; ajoutant à ce nombre les 330 ans d'avant J.-C., qui sont la date de la prise de Babylone par Alexandre, on a 2,233, et y ajoutant encore 1,850, nous avons une antiquité de 4,083 ans, époque à laquelle il paraît que les Chaldéens étaient déjà très-forts en astronomie. Ils connaissaient l'année de 365 jours 6 heures et 11 minutes; ils savaient que les comètes étaient des planètes, et prédisaient le retour de quelques-unes ; ils connaissaient la longueur de la circonférence de la terre; ils avaient les douze signes du zodiaque, etc., etc.

« Ce vers latin passé en proverbe dans l'antiquité :

Tradidit Egyptis Babylon, Egyptus achivis,

indique aussi un progrès scientifique très-ancien à cause de celui qu'on est obligé d'accorder à l'Egypte.

« La Chine a des histoires parfaitement coordonnées, et existant encore, en très-grand nombre, malgré un incendie de livres qui fut commandé par un empereur barbare et qui servit de pendant à celui d'Alexandrie; il convient donc de donner la plus grande attention à tous les documents qui nous viennent de ce pays. Or, l'observation la plus remarquable des Chinois est celle d'une conjonction de cinq planètes arrivée 2,500 ans avant Jésus-Christ. Il y a encore une éclipse de soleil marquée dans la constellation du scorpion à la date 2,150. Mais plusieurs astronomes modernes, ayant cherché si l'éclipse et la conjonction avaient réellement eu lieu dans l'année indiquée, ne sont point arrivés à un résultat satisfaisant; on conçoit qu'une erreur de date de peu d'importance ait suffi pour les égarer. Il faudrait des temps infinis pour calculer tous les phénomènes célestes qui ont eu lieu depuis de si longs siècles; on ne réussit facilement que quand il se trouve que la date indiquée est parfaitement exacte. Les missionnaires en Chine nous ont fourni beaucoup de renseignements , mais ne sont jamais tombés complétement d'accord sur l'antiquité de l'astronomie dans cette nation. F. du Hald dit que Tcheou-Kong, le plus grand astronome de cette contrée, vivait 2,000 ans avant Jésus-Christ.

« Il nous reste donc, pour la Chine, en supposant tous ces nombres exacts,

Une antiquité de..... 4,350 ans.

« Passons à l'astronomie des Indiens. L'observatoire de Bénarès, avec son méridien, est une preuve du génie astronomique de ces peuples : aussi trouve-t-on, dans les bibliothèques de cette nation, des tables d'observations dressées par des philosophes, et d'un très-grand intérêt. Bailly en examina quatre, celle de Siam, une rapportée par Le Gentil, et deux autres conservées dans les papiers de M. de Lisle. Il les trouva d'accord et se rapportant au méridien de Bénarès. Or, deux époques sont assignées à une conjonction du soleil, de la lune et des planètes, la première en 3,102, la seconde en 1,491 avant Jésus-Christ. Et Bailly, comme on peut le voir dans son traité de l'*Astronomie indienne*, ayant calculé la conjonction décrite, trouva qu'en effet elle avait eu lieu à la première de ces deux dates. Quant à la seconde, il fut assez bien démontré qu'elle n'avait pu être si-

gnalée par une conjonction pareille.

« Pour tout résumer, il suffit de dire que les Indiens formaient, dans l'opinion de ce savant, « une na- » tion pleinement constituée 3553 ans » avant Jésus-Christ,» et «qu'on trouve » chez les brahmanes des tables as- » tronomiques dont l'ancienneté est » de cinq à six mille ans. » (*Hist. de l'astr. ancienne*, p. 107 et 115, édit. de 1775.)

« Il est bon d'ajouter que ce philosophe soutenait, en même temps, l'existence, dans la péninsule asiatique, d'une nation antédiluvienne ayant poussé très-loin le progrès astronomique, et ayant légué quelques débris épars de sa science à celle qui lui succèda plus tard dans la même contrée (*Id.* p. 89).

« Bailly eut plus d'un savant contradicteur, ainsi que l'explique Wisemandans son *Discours sur l'histoire primitive* (t. II. p. 8 à 24). Tel fut Delambre, exagéré peut-être dans un sens opposé et à coup sûr trop violent, qui répondit par un livre portant le même titre (*Hist. de l'ast. ancienne*) ; tel fut Montucla dans son *Histoire des mathématiques* ; tel fut l'anglais Bentley dans ses *Recherches sur l'Asie*, où il voyagea lui-même pour étudier ces questions, et dans son *Examen historique de l'astronomie indienne*, où il ne fait remonter les premières observations astronomiques des Indiens que dans le 15e ou le 16e siècle avant Jésus-Christ. Enfin La place est arrivé, après examen des fameuses conjonctions de 1491 et 3102 avant l'ère chrétienne, à penser qu'elles n'avaient pu être réellement observées à ces dates, attendu qu'il les regardait comme ne pouvant avoir eu lieu. Voici sa conclusion générale : « L'origine de l'as- » tronomie, dans la Perse et dans » l'Inde, est maintenant perdue, » comme chez toutes les autres na- » tions, dans l'obscurité de leur his- » toire ancienne. Les tables des In- » diens supposent des connaissances » très-avancées en astronomie ; mais » il y a tout lieu de croire que ces » tables ne peuvent réclamer une » très-haute antiquité ; en ceci, je » m'éloigne à regret de l'opinion » d'un illustre et malheureux ami. » (*Exposition du système du monde*, 4e édit. p. 427).

« Quand on voit des phénomènes célestes de ce genre consignés dans des histoires, à moins de circonstances précises, il y a à se défier, lors même qu'ils se trouveraient d'accord avec nos calculs ; car on peut supposer que leur consignation ne soit pas due à l'observation simple du ciel, mais à des calculs rétrogrades faits plus récemment par des astronomes ou par les auteurs mêmes des récits. Cependant nous n'aimons guère en général ces manières de répondre ; car de défiance en défiance on pourrait finir par tomber dans le sot scepticisme du P. Hardoin. Aussi indiquerons-nous une autre réponse qui obviera à toutes les éventualités possibles en fait de découvertes chronologiques Si. les zodiaques eussent été aussi antiques qu'on le croyait d'abord, la religion aurait-elle été refutée ? Bien insensé celui qui eut donné la main à Dupuis pour le dire ! elle n'en aurait, pour nous, rien perdu de son absolue certitude. Ce n'est pas sur quelques nombres en écriture assez mystérieuse transmis jusqu'à nous par quarante siècles, et par de nombreuses copies qu'elle prétend asseoir son édifice. Nous le dirons avec saint Paul en finissant, et nous prierons le lecteur de ne jamais l'oublier.

« Résumons ce qui précède. Les deux zodiaques, s'ils eussent été la copie réelle de l'éclat du ciel, auraient eu

l'un . . . . . . 4,320 ans d'existence
l'autre. . . . . 6,420 *id.*

« Nous avons trouvé, pour la Chaldée une antiquité de . . . . . 4,083 ans constatée par Callisthène.

« Le chiffre le plus élevé fourni par la Chine est de. . . . . 4,350 ans.

«Les observations astronomiques indiennes, que le sentiment de Laplace rend improbables, mais ne réfute pas complétement, donneraient pour la plus ancienne, qui est la seule importante, la date 3,102 avant Jésus-Christ c'est-à-dire en 1850 :

Une antiquité de. . . . . . 4,952 ans ;

« Enfin, toutes les argumentations de Bailly sur l'antiquité des Indiens,

aboutissent à dire que cette nation était constituée, l'an 3,553 avant notre ère, ce qui leur donne, en 1850 :

Une antiquité de....... 5,403 ans

« De tous ces nombres il y en a deux seulement qui dépassent la durée du monde depuis le déluge d'après les Septante ; l'un la dépasse de 240 ans ; c'est cette dernière évaluation de Bailly ; l'autre la dépasse de 1257 ans ; c'est le zodiaque qu'on avait estimé le plus ancien.

IV

DOCUMENTS HISTORICO-ARCHÉOLOGICO-CHRONOLOGIQUES.

« Les *chronologies* sérieuses de l'antiquité profane sont les suivantes :

« La romaine, la grecque, la persane, la chaldéenne, l'indienne ou brahmanique, la chinoise et l'égyptienne

« 1° La *chronologie* romaine n'offre aucune difficulté. Denys d'Halicarnasse a tout dit sur cette question. Le temps que les Siciliens avaient occupé l'Italie avant l'arrivée d'Œnotrus avec une colonie d'Arcadiens, en 1675 avant notre ère, est inconnu. — Ainsi donc :

Antiquité d'Œnotrus....... 3,525

« 2° La *chronologie* grecque présente Sicyone, avec son premier chef Egialée, comme la plus ancienne ville de la Grèce. Date, 1350 avant la 1re olympiade, 2126. av. J.-C. d'où :

Antiquité de Sicyone....... 3,976

« Les monuments cyclopéens consistant dans des constructions formées de pierres énormes, reliques laissées par les anciens Pélasges sont attribués au 25e siècle av. J.-C. d'où :

Antiquité des Pélasges.... 4,400

« Point de difficulté, et d'ailleurs incertitude.

« 3° La *chronologie* persane nous est donnée par Firdoussi, auteur du Chah-Nameh ou livre des rois. La première dynastie, dite des *Pichdadiens*, a pour premier roi un homme qui vit mille ans et en règne trente ; c'est Kacoumaratz. Il a huit successeurs qui occupent le trône pendant 2302 ans. On croit que le Kaikorson de ces annales, second roi de la seconde dynastie, est le Cyrus des Grecs ; il est placé l'an 553 ans av. J.-C. Le total de toute cette *chronologie* est de 4105 ans av. J.-C. ce qui donne :

Une antiquité de....... 5,955 ans

« Kacoumaratz ressemble à Noé.

« 4° La *chronologie* chaldéenne est fondée sur un assez grand nombre de monuments qui, tous, font mention de dix souverains primitifs et d'un Xixonthros, dernier de ces dix, sous lequel eut lieu un déluge. D'après ce que Eusèbe et le Syncelle nous ont conservé de Bérose, le règne de ces dix rois formerait 462 mille ans. C'est absurde. Mais on reconnaît les dix patriarches antédiluviens du récit de Moïse. A partir du déluge de Xixonthros, viennent, d'après Eusèbe et le Syncelle, deux dynasties avant Bélus, lesquelles sont suivies de Nemrod, père de Bélus. Ces dynasties forment 525 ans ; puis vient, avec Bélus, l'ère de Callisthène, 3925 ans avant Jésus-Christ. — D'où nous avons pour la *chronologie* chaldéenne :

Une antiquité de........ 4500 ans

à peu près depuis le déluge de Xixonthros, qui ressemble encore beaucoup à Noé.

« Les monuments qu'on déterre aujourd'hui à Babylone et à Ninive, justifient pleinement tout ce qui nous reste de Bérose, ainsi que l'histoire d'Hérodote, sur les temps historiques de la Chaldée.

« 5° La *chronologie* indienne des brahmes donne au monde quatre âges dont les trois premiers varient, en diminuant, de plus d'un million et demi à un peu moins d'un million d'années ; ce sont les âges géologiques qu'on retrouve aussi dans la Chaldée, la Chine et l'Égypte. Le quatrième âge, appelé Kaliouga ou âge d'infortune, ne doit durer que la moitié du troisième, 432 mille ans. Il a commencé, comme les autres, par un grand cataclysme. La 4926e année de cet âge répondait à l'année 1825e de notre ère. D'où nous avons en 1850 :

Une antiquité de.......... 4,951

pour le déluge, d'après la computation brahmanique.

« 9° La *chronologie* chinoise est un peu plus embarrassante. Elle donne d'abord à peu près 100 mille ans au

règne des trois Augustes pour les temps antérieurs aux époques historiques, ce qui, pour le fond, n'a rien que de conforme aux indications de la géologie; et, ensuite, pour les temps historiques, qui sont parfaitement coordonnés dans les annales chinoises, 3468 ans avant l'ère chrétienne comme date de l'empereur Fo-hi, troisième successeur de Yeou-Tchao, premier de tous les empereurs. Un autre empereur nommé Yao fournit une date plus récente qui porte tous les caractères de la certitude. Cette date est fixée à l'an 2357 avant notre ère, et à cette époque, d'après les missionnaires, et surtout le P. Gaubel (*Traité de chronologie chinoise*) la Chine était peuplée jusques dans ses îles; on composait des vers; il y avait des colléges; on était fort en astronomie, et dans beaucoup d'arts; on naviguait etc., etc. Nous avons donc pour la Chine :

Une antiquité certaine de .... 4,207 ans, en remontant jusqu'au règne de Yao, quatorzième successeur de Fo-hi; et, jusqu'à Fo-hi, troisième successeur de Yeou- Tchao.

Une antiquité probable de ... 5,318 ans, ce qui dépasse la date du déluge, selon les Septante, de ...... 255 ans.

« La Chine possède aussi des monuments dont la date certaine remonte à une antiquité de...... 4,434 ans.

« 7° La chronologie égyptienne devient encore plus embarrassante. Elle est fondée sur la *vieille chronique*, sur des monuments de toute espèce, tels que : inscriptions sur papyrus, tables généalogiques plus ou moins complètes gravées sur les bas reliefs des temples comme la *table d'Abidos*, statues, mausolées, etc., et surtout la liste des 31 dynasties de Manéthon.

« Manéthon, en égyptien *Maneith* (ami de *Neith*, *Minerve* égyptienne) était un prêtre du temple d'Héliopolis, extrêmement savant dans les écritures égyptiennes, et dans les langues célèbres de son temps, qui fut chargé par Ptolémée Philadelphe de rédiger, en grec, une histoire complète de l'Egypte, ce qu'il fit avec un plein succès sur les sources et archives sans nombre que l'Egypte put lui fournir, et dont nous retrouvons encore, de temps en temps, quelques textes orie ginaux. Il fit trois volumes dont l- premier racontait l'histoire des onze premières dynasties, portant 292 règnes et une durée de 2,350 ans et 70 jours, le second celle des huit suivantes portant 96 règnes et une durée de 2,121 ans, et le troisième celle des douze dernières dynasties portant une durée de 1,050 années. Il ne nous reste de ce grand ouvrage que quelques fragments et la liste incomplète des dynasties et des rois. Ce sont les écrivains chrétiens Jules l'Africain, Eusèbe et saint Jérôme qui nous ont conservé ces documents; saint Jérôme les a traduits en latin; l'historien Josèphe en a aussi inséré une partie dans son livre contre Appion; Georges le Syncelle, chroniqueur du VIIIe siècle, a recueilli aussi ces listes dans sa chronographie.

« Ces listes donnent au premier chef de la première dynastie :

Une antiquité de....... 5,533 ans avant l'année de la conquête de l'Egypte par Alexandre; 330 ans avant J.-C. :

Une antiquité de...... 5,867 ans. avant la naissance du Christ ; et par conséquent, en 1850 :

Une antiquité de....... 7,717 ans

« Les monuments égyptiens, depuis qu'on en lit les inscriptions, ont justifié pleinement ces listes jusqu'à une antiquité de 4,349 ans, sauf quelques énigmes dont on finit par trouver le mot avec du travail. On dit même aujourd'hui qu'il se lit chaque jour de nouvelles inscriptions, jusqu'alors indéchiffrées, lesquelles continuent de les justifier en remontant beaucoup plus haut. Voici ce qu'écrivait, il y a peu de temps, M. de Saulcy, dont la bienveillance à l'égard de nos livres saints est hors de toute question: « Veut-on savoir ce que cette découverte (celle de Champollion pour la lecture des hiéroghyphes) a déjà produit : elle a constaté, de la manière la plus précise, la vérité d'une histoire égyptienne remontant à plus de quarante siècles avant l'ère chrétienne. Le canon royal de Manéthon, cette liste effrayante, où les rois de l'Egypte se comptent

» par centaines, s'est vérifié, petit à
» petit, grâce au hasard providentiel
» qui veut que, sur le sol de l'Egypte,
» les monuments ne périssent que
» par la main des hommes. Aujour-
» d'hui nous savons, à n'en plus
» pouvoir douter, que les pyramides,
» simples tombes royales, étaient
» édifiées il y a tout au moins 6,000
» ans. » (*Sur le déchiffrement des écritures inconnues.*)

« Malgré tout, il y a encore deux systèmes sur les listes de Manéthon; les uns les adoptent dans leur totalité comme fidèles et donnant une longue série de règnes successifs; les autres tiennent à maintenir la chronologie dans des limites plus étroites, et, pour cet effet, attaquent ces listes, sous un rapport ou sous un autre, quant aux parties qui concernent les temps les plus reculés. « Les dé-
» fenseurs d'une *chronologie* plus res-
» treinte, dit M. Champollion Figeac,
» ont rejeté ces listes de Manéthon,
» d'une part comme supposées en
» partie, et de l'autre comme conte-
» nant dans un ordre successif des
» dynasties qui étaient collatérales,
» c'est-à-dire qu'elles avaient régné
» en même temps dans des parties
» distinctes de l'Egypte. Le Syncelle
» imagina une autre objection, pré-
» tendant que les années des dynas-
» ties de Manéthon n'étaient que de
» trois mois, et que la somme de ses
» règnes devait être réduite au quart
» de son énoncé. Ce règne simultané
» de deux ou plusieurs dynasties a
» été particulièrement soutenu par
» le savant chronologiste anglais
» Mersham, et récemment dans un
» important ouvrage sur l'Egypte,
» publié, en 1845, à Hambourg par
» M. Bunsen, ministre de Prusse à
» Londres. » (*Encyclopédie du* XIX *siècle, art. Manéthon.*)

« Quant à l'objection des années plus courtes, elle vaut, pour nous, la même opinion appliquée aux patriarches de la Bible, pour les empêcher de vivre neuf cents ans. Quant à l'autre interprétation, elle est beaucoup plus raisonnable, bien que la fidélité de la succession pour les époques qui n'embarrassent pas soit une sorte de garantie pour la liste entière. L'étude archéologique résoudra cette question.

« Remarquons enfin, à l'égard de l'Egypte que, d'après la Bible, quand Abraham passa dans ce pays, il y a 4,146 ans, il y trouva les Pharaons en plein exercice de leur royauté.

V

« Il nous reste à donner une solution générale qui puisse obvier à toutes les éventualités scientifiques.

En résumant les détails qui précèdent, nous trouvons les nombres suivants :

Observations astronomiques chaldéennes	4,083
Observations astronomiques chinoises	4,350
Zodiaque égyptien réfuté	4,320
Zodiaque égyptien réfuté	6,420
Observations astronomiques indiennes	4,952
Antiquités indiennes, d'après Bailly	5,403
Chronologie romaine	3,525
Chronologie grecque	3,976
Monuments grecs	4,400
Chronologie persane	5,955
Chronologie chaldéenne	4,500
Chronologie indienne	4,951
1re Chronologie chinoise	4,207
2e Chronologie chinoise	5,318
Monuments chinois	4,434
Chronologie égyptienne	7,717

« Celui qui résulte du texte des Septante et du texte samaritain pour la date du déluge, est.......... 5,163

« Sur les seize nombres sus-notés, il y en a onze qui lui sont inférieurs, et cinq seulement qui lui sont supérieurs; celui qui l'emporte davantage est le nombre de Manéthon, il surpasse le nombre biblique de 2,554 années, ce qui est considérable. Celui des Chinois ne le surpasse que de 155 ans; il est aussi respectable que celui de Manéthon. Quant aux trois autres, l'un est celui du zodiaque réfuté; un autre est celui qui résulte des appréciations de Bailly, et il ne dépasse que de 240 ans. Le dernier est celui de la *chronologie* persane; il n'est pas sans quelque gravité; et il l'emporte de 792 ans.

« Cela posé, qu'adviendra-t-il du progrès scientifique en histoire an-

cienne? Il ne peut arriver que l'un ou l'autre des deux résultats suivants : ou tous les nombres qui dépassent celui des Septante seront réfutés; ou quelqu'un d'eux sera déclaré conforme à la vérité historique.

« Dans la première hypothèse, nous arborerons triomphalement la vérité biblique exprimée par le texte des Septante; et il ne pourra rester qu'une difficulté à résoudre : celle de l'extension des populations terrestres, de l'établissement des constitutions nationales, des développements des civilisations, du progrès scientifique artistique et industriel, de la multiplication des idiomes de même famille, et surtout de la formation des races distinctes pendant le temps qui sera laissé, pour tous ces effets, entre le déluge et leur apparition. Cette difficulté exigera, pour être soluble, un temps raisonnable ; mais il faudra se garder de l'exagérer, ainsi qu'on y est porté de prime abord. Dans un espace de 1,000 ans, par exemple, on concevra, en y réfléchissant, que de grands développements aient pu déjà s'opérer; sans entrer dans des calculs approximatifs que chacun peut faire en son particulier, nous prierons seulement le lecteur de considérer le développement qui s'est fait chez nous depuis trois siècles; si une histoire ancienne nous présentait le tableau d'un pareil phénomène, elle paraîtrait exagérée jusqu'à la folie. Il suffit, en fait de civilisation et de progrès dans les sciences et les arts, d'un homme de génie pour lancer l'esprit humain dans une voie où il marchera désormais avec la rapidité de la foudre. Il y a eu peu de siècles aussi ignorants et aussi barbares que notre moyen âge ; cependant il avait ses éclairs; voici ce que Roger Bacon, né en 1214 et mort en 1294, écrivait, il y a six cent ans :

« On peut construire pour la navi- » gation des machines telles que les » plus grands vaisseaux, gouvernés » par un seul homme, parcourent les » fleuves et les mers avec plus de ra- » pidité que s'ils étaient remplis de » rameurs; on peut aussi faire des » chars qui, sans le secours d'aucun » animal, courront avec une vitesse » incommensurable. On peut créer » un appareil au moyen duquel un » homme assis, en faisant mouvoir » avec un levier certaines ailes artifi- » cielles, voyagerait dans l'air comme » un oiseau. Un instrument long de » trois doigts et d'une égale largeur, » suffirait pour soulever des poids » énormes à toutes les hauteurs » possibles.

« Au moyen d'un autre instru- » ment, une seule main pourrait » attirer à soi des poids considérables, » malgré la résistance de mille bras. » On imagine aussi des appareils » pour cheminer sans péril au fond » des fleuves et des mers... Des » choses semblables se sont vues, soit » chez les anciens, soit de nos jours, » excepté le mécanisme pour voler, » découvert par un sage qui m'est » bien connu. On peut encore in- » venter beaucoup d'autres choses, » comme des ponts qui traversent » les fleuves les plus larges, sans » piles ni appuis intermédiaires. Mais, » parmi toutes ces merveilles, les » jeux de la lumière méritent une » attention particulière.

« Nous pouvons combiner des ver- » res transparents et des miroirs de » telle manière que l'unité semble se » multiplier, et qu'un seul homme » semble une armée; qu'il apparaisse » autant de lunes et de soleils que » l'on voudra, puisque les vapeurs » répandues dans l'air se disposent » quelquefois de façon à doubler et » même tripler, par une réflexion » bizarre de la lumière, le disque de » ces astres. On pourrait ainsi, par » des apparitions soudaines, jeter » l'épouvante dans une ville ou dans » une armée. Cet artifice semblera » plus facile si l'on considère qu'on » peut construire un système de » verres transparents qui rapprochent » de l'œil les objets éloignés, en écar- » tent les objets plus voisins, ou les » montrent de quelque côté qu'on » veuille.

« Ainsi, on lira d'une grande dis- » tance des caractères très-fins et » l'on comptera des choses imper- » ceptibles ; comme on dit que César, » du haut des côtes de la Gaule,

» voyait, à l'aide d'immenses mi-
» roirs, plusieurs villes de la Grande-
» Bretagne. On pourrait, par des
» moyens analogues, grossir, rape-
» tisser ou renfermer les formes des
» corps, et abuser ainsi les regards
» par des illusions infinies. Les
» rayons solaires, adroitement con-
» duits et réunis en faisceaux par
» l'effet de la réfraction, peuvent en-
» flammer à une certaine distance
» les objets soumis à leur activité. »

« La plupart de ces prédictions, avec une foule d'autres qu'on aurait pu faire, sont aujourd'hui réalisées; et elles l'ont été, en moins d'un siècle, par un débordement d'émancipations scientifiques et industrielles qui eût renversé tous les calculs de probabilités. Oui, il suffira de penser à ce qu'était l'Europe il y a mille ans et à ce qu'elle est aujourd'hui, pour comprendre tout ce que l'histoire pourra nous raconter des premiers mille ans d'un genre humain nouveau poussé aux inventions par une nécessité qui n'existait pas pour l'Europe moderne, et déjà héritier, par la famille de Noé, d'une civilisation complète antédiluvienne.

« Cette observation vaut également pour le développement de la civilisation, celui des sciences et des arts, et l'établissement des constitutions nationales. Quant à l'extension des populations dans les lieux les plus distants, tels que l'Egypte et la Chine, les îles de la Méditerranée et celles de l'Océanie, il y a des limites audessous desquelles on ne la concevrait pas et qu'il faut réserver. C'est un calcul facile à faire. Nous avons parlé de la formation des langues et de la formation des races, c'est ce dernier phénomène qui demande le plus de siècles; mais aussi, celui dont il est question le moins anciennement dans les histoires et sur les monuments connus.

« Reste la seconde hypothèse, celle qui suppose que les découvertes commencées se poursuivront et s'entasseront de manière à concourir pour justifier les nombres les plus élevés que peut encore admettre rigoureusement la géologie, tels que celui de Manéthon pour l'Egypte 7,717, lequel reporterait le déluge à 8,000 ans d'ancienneté (1).

« Il pourra encore arriver deux choses dans cette hypothèse. Serait-il impossible que des monuments eussent survécu au déluge dans certains lieux très-éloignées de celui du soulèvement qui pût causer l'invasion des mers, et favorisés contre l'établissement de torrents destructeurs par la configuration du sol? nous n'oserions résoudre cette question *a priori*. Il est donc permis de faire entrer dans les éventualités de l'avenir, la possibilité de découvertes qui prouveraient que les parties des annales des peuples qui dépasseront cinq mille ans d'antiquité, se rapporteraient aux temps antédiluviens, ainsi que Bailly l'avait supposé, pour les Indiens, dans son premier ouvrage. Si cela arrivait, tout s'expliquerait encore de soi-même, et le texte des Septante resterait victorieux.

« Mais, ce qui est plus probable, dans l'hypothèse dont nous parlons, c'est la supposition contraire, à savoir que les séries d'annales constatées se seraient déroulées sur le globe depuis le grand cataclysme du déluge. Que dirions-nous dans cette supposition, nous autres chrétiens? faudrait-il nous voiler la face comme des vaincus? Oh! nous l'avons déjà dit (2), ce n'est pas sur quelques chiffres vieux de quatre mille ans et ayant passé par des écritures très-amphibologiques, dépourvues de voyelles, ainsi que par des multitudes de copies, que repose notre foi, ainsi que chercheraient à le faire croire les argumentateurs de l'autre camp. Cette certitude a d'autres bases, et, sans avoir, un seul instant, tremblé pour elle, nous renoncerions aussitôt au double texte samaritain et des Septante comme déjà nous avons renoncé au texte hébreu sur la question chronologique. Est-ce que l'autorité de ces textes sur ce point n'est pas infirmée considérablement par leur défaut d'accord? Ce défaut d'acord n'est-il pas même en

(1) Nous regardons aujourd'hui comme probable que la science sera forcée de le reporter à environ dix mille ans d'ancienneté.

(2) Bergier l'a dit avant nous au début de son article CHRONOLOGIE.

prévision providentielle de ce qui peut arriver; il a embarrassé, dans un temps, les commentateurs catholiques, (1) il sera peut-être un jour, une ressource contre des objections nouvelles. Rien ne se fait sans calcul de la part de Dieu ; ce n'est pas sans but qu'il ne nous a fait parvenir les livres de ses révélations qu'avec des altérations assez nombreuses, et des divergences notables entre les divers textes. Nous pouvons affirmer, sur la trame de cette histoire primitive et sur les indications géologiques, que l'antiquité du déluge n'est pas très-considérable; mais qu'est-ce que deux ou trois mille ans à ajouter, s'il le faut? La géologie trouvera moyen de les loger, (2) et il ne sera pas difficile de les faire cadrer avec l'histoire sacrée, sauf les chiffres qui seront mis hors de question. Nous avons déjà dit que, dans le récit mosaïque de la dispersion des descendants de Noé, les noms propres représent des peuples entiers ; qui empêcherait, au besoin, de prendre pour des peuplades s'engendrant les unes les autres, les générations patriarchales du déluge à Abraham? Moïse les aurait consignées, selon les traditions de l'époque, sous le nom de leurs souches.

« Nous sommes donc préparés à tous les événements, et nos adversaires sont avertis que, quoi qu'il arrive, nous avons, dans nos arsénaux, surabondance de munitions pour leur répondre.

« En ce qui est des croyants dont la foi peu raisonnée chancelerait dans des circonstances pareilles, nous prendrions les épîtres de saint Paul, et nous leur lirions, pour tout argument, les mâles paroles que cet apôtre, le plus digne du maître, si cette expression nous est permise, adressait aux âmes faibles et aux jeunes prêtres que tourmentaient, sans doute, quelques questions de ce genre :

«*Allez-vous, pour de tels motifs, enseigner autrement? Ne vous tourmentez ni des fables, ni des généalogies sans terme qui soulèvent plutôt des questions qu'elles ne servent à l'édification de Dieu, laquelle est dans la bonne foi; car la fin des préceptes est la charité qui naît d'un cœur pur, et d'une bonne conscience, et d'une foi non feinte. Ne savons-nous pas que la loi n'est bonne qu'autant qu'on en use légitimement et selon son esprit.* (*I Tim.* I, 3—8.)

« Et encore : *Ne diffamez personne, fuyez les contentions, soyez équitables, montrez-vous pleins de mansuétude envers tous les hommes, car nous étions, nous-mêmes, autrefois insensés, incrédules, égarés, esclaves de toutes sortes de désirs et de valuptés, vivant dans la malignité et l'envie, haïssables, nous haïssant les uns les autres. Mais lorsque a paru la bénignité et l'humanité de Dieu notre sauveur, il nous a sauvés...... par le bain de régénération et de rénovation de l'esprit saint..... soyez fermes dans ces choses..... ces choses sont bonnes et utiles aux hommes. Mais ne vous inquiétez pas des questions folles et sans importance, des généalogies, des discussions, des disputes de la loi, tout cela, pour vous, est vain et inutile.* (*Tit.* III, 2—8.)

« On sent, à tous les discours de saint Paul que des difficultés archéologiques étaient pour lui de bien peu d'importance au point de vue de la religion, et que, s'il vivait aujourd'hui, il montrerait une grande largeur d'esprit pour dire à la science: Prends tout ce que tu voudras de ce côté-là, pourvu que tu me laisses ma foi, ma morale et mon Christ. »

Nous raisonnions ainsi en vue des éventualités, et nous avions raison ; des découvertes nouvelles sont venues nous le prouver (V. AGES GÉOLOGIQUES, et AGES PALÉONTOLOGIQUES). Plût à Dieu qu'on eût toujours raisonné de la sorte! les tristes aventures ecclésiastiques concernant les Copernic et les Galilée n'auraient pas enlevé tant d'esprits à l'Eglise et tant de cœurs à son Dieu.

LE NOIR.

(1) On a vu qu'il embarrassait encore Bergier jusqu'à un certain point.

(2) J'aurais du dire : se trouvera fort aise d'avoir à les loger.

CHRYSALIDE. (*Théol. mixt. scien. physiol. et zool.*) — La *chrysalide* est le second état lequel passent la plupart des insectes pour atteindre l'état parfait. Ces états sont ordinaire-

ment : 1° l'œuf ; 2° la larve, qui prend, dans certaines espèces le nom de *chenille*, comme chez les papillons, dans certaines autres celui de *ver*, tels sont les *vers blancs* qui sont la larve du hanneton ; 3° la *chrysalide* qui prend aussi le nom de *nymphe* ; et 4° l'insecte parfait.

Le premier de ces états est commun à tous les animaux ; tous, en effet, commencent par l'œuf ; les ovipares le déposent au dehors, ce sont les oiseaux, les reptiles et les poissons ; les ovovipares le gardent dans leur sein jusqu'à ce qu'il soit éclos, tels sont certains reptiles, par exemple, les vipères ; enfin les vivipares, qui sont les mammifères, ne l'ont dans leur sein à l'état d'œuf que dans les ovaires et jusqu'au moment de la fécondation ; à partir de ce moment, il commence de se transformer en animal et cette transformation se perfectionne durant tout le temps de la gestation dans l'utérus de la mère. On pourrait, peut-être, retrouver dans le progressus que suit le fœtus, depuis l'instant où le ferment vital lui est donné par la fécondation de l'œuf jusqu'à l'état qu'il a acquis pour naître, des degrés à peu près correspondants aux métamorphoses des insectes et d'autres animaux tels que la lamproie ; car les plans de la nature, tout variés qu'ils soient à l'infini dans leurs applications, sont souverainement logiques et ont pour caractère de se réduire d'autant plus à des généralités uniformes que la science les pénètre davantage.

Quand la métamorphose de l'animal approche, son instinct, qui n'est qu'une variante particulière de la providence universelle, l'en avertit ; il se prépare à la grande crise et s'arrange pour trouver où construire un gîte sûr pour mettre sa *chrysalide* à l'abri ; c'est ainsi que le ver à soie file autour de lui le cocon qui lui servira d'enveloppe.

La larve a déjà changé de peau plusieurs fois ; ce sont ces changements de peau qu'on appelle les mues ; pour la dernière mue, par laquelle elle devient *chrysalide*, la peau se dessèche, se fend au dehors du dos, et c'est de ce fourreau que sort l'animal sous sa nouvelle forme. Il est, sous cette forme, mou et gluant, mais on peut déjà, à l'aide d'une pointe fine séparer et reconnaitre les parties de l'insecte parfait, qui ne feront, désormais, pendant le sommeil *chrysalidique*, que se développer. Un fait digne de remarque, c'est que le changement véritable, de l'état mou à l'état dur, qui constitue la *chrysalide*, se fait en quelques instants. Aussitôt que le fourreau dont nous venons de parler a été rejeté, la matière visqueuse, dans laquelle on reconnait déjà l'organisme futur, se solidifie, en sorte qu'on ne peut la soumettre à l'examen et à l'analyse que fort peu de temps. Aussitôt après la *chrysalide*, comme le dit M. Olivier dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, n'est plus qu'un « vrai papillon emmaillotté. » Déjà, dans la larve elle-même, était le papillon ; car si deux jours avant la métamorphose de la larve en *chrysalide*, on met une *chenille* dans l'esprit de vin pendant quelque temps afin que les chairs se raffermissent, on peut, avec de l'adresse et de la patience, reconnaitre en elle toutes les parties d'un papillon ; elles y sont mais seulement repliées et plus serrées. Les ailes elles-mêmes ont, dès ce moment, toute leur grandeur, quoique roulées dans une bien petite place.

La peau, qui est rejetée dans la formation de la *chrysalide*, emporte avec elle les organes dont le papillon n'aura pas besoin et qui étaient nécessaires à la larve ; tels sont les pieds au delà du nombre de six, puisque ceux des papillons ne dépassent jamais ce nombre, les dents qui servaient à la chenille à broyer les feuilles, et dont le papillon, qui vit de nectar, n'aura plus besoin, les mâchoires et beaucoup de muscles. Tout l'utile pour plus tard reste ; tout l'inutile se détache avec la peau séchée. Les *filières*, comme les dents, ont fini leur service, puisque le papillon ne filera plus ; elles sont emportées.

Nous avons dit que la *chrysalide* passe presque subitement de l'état gluant à l'état solide ; cela n'a lieu que pour tout l'extérieur ; car, dans l'intérieur, l'état gluant continue d'exister, et les changements qui s'y font ne sont pas subits ; c'est pendant

tout le temps que l'animal passe sous cette forme qu'il acquiert peu à peu les perfections de l'insecte ; les organes digestifs, par exemple, se modifient profondément en vue de servir au régime du papillon, tandis que ceux qui avaient servi à produire la soie liquide, avec laquelle a pu être filé le cocon, disparaissent insensiblement. Pour ces transformations lentes, un sommeil, une léthargie même est nécessaire; aussi la providence universelle a-t-elle soin de maintenir la *chrysalide* dans l'état d'immobilité, d'emprisonnement et d'insensibilité à peu près complète. Elle la nourrit, sans aliments, pendant des semaines entières, par la seule respiration de l'air qui l'enveloppe. La *chrysalide* peut affecter, durant cette période de mort apparente, un état plus ou moins mou ou plus ou moins solide à l'intérieur. C'est dans le premier cas que nous la nommons *nymphe*, et quand elle doit garder cette nature délicate, la larve n'a jamais manqué de se choisir une retraite à couvert des injures de ses ennemis. C'est dans le second cas que nous la nommons surtout *chrysalide*, et alors, la larve, soit qu'elle se soit enveloppée d'un cocon, soit qu'elle se soit simplement suspendue, nargue, sous sa cuirasse, tous les accidents.

Le temps que la *chrysalide* emploie à préparer son être au grand réveil, pendant lequel le papillon nous étalera ses parures et ses couleurs, est plus ou moins long selon les espèces, mais toutes arrivent à la gloire relative qui leur est prédestinée.

Ne semble-t-il pas que les métamorphoses des insectes soient un phénomène immense de la nature, qui se répète et se multiplie tout autour de nous, pour nous prêcher l'espérance de la vie après la mort, et nous prophétiser sans cesse la résurrection, qui ne sera que l'épanouissement de la larve et de la *chrysalide*.

LE NOIR.

CHRYSOSTOME (saint Jean,) ou *bouche d'or*, patriarche de Constantinople, et docteur de l'Eglise, fut ainsi nommé à cause de son éloquence : il a vécu au quatrième siècle. La meilleure édition de ses ouvrages est celle qu'a publiée le père de Montfaucon, en grec et en latin, en 13 volumes *in-folio*, à Paris 1718.

Les censures des Pères ont reproché à saint Jean *Chrysostome* de s'être exprimé d'une manière scandaleuse sur la conduite qu'Abraham tint en Egypte à l'égard de Sara son épouse. Quand cette accusation serait mieux fondée, ce n'était pas la peine de relever cette tache dans un corps d'ouvrages de 13 volumes *in-folio*, et dans un Père de l'Eglise, respectable d'ailleurs par la pureté de sa morale et par la modération de ses sentiments. Ce saint docteur n'a entraîné personne dans de fausses opinions de morale, et ses censeurs sont forcés d'avouer que si le fait d'Abraham était rapporté par Moïse avec toutes ses circonstances, probablement il serait aisé d'excuser ce patriarche. *Voyez* Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 14, § 24. Sans recourir à cette présomption, l'on peut voir dans l'article ABRAHAM, qu'il n'est pas fort difficile de justifier sa conduite.

D'autres ont trouvé mauvais que saint Jean *Chrysostome* ait condamné absolument le commerce. La vérité est qu'il l'a condamné, non absolument, mais tel qu'on le faisait de son temps, c'est-à-dire, l'usure, le monopole, la mauvaise foi, les fourberies, les mensonges des marchands : s'il a cru que le commerce ne pouvait pas se faire autrement, il s'est trompé sur un objet de politique, et non sur les principes de la morale.

D'autres enfin, plus téméraires, ont accusé le saint docteur d'avoir été d'un caractère inquiet, turbulent, austère à l'excès ; de s'être attiré par humeur la persécution de l'impératrice Eudoxie et des courtisans, à laquelle il succomba. C'est une calomnie. Ce saint évêque n'avait pas tort de désapprouver les assemblées tumultueuses de baladins, qui se faisaient auprès de la statue de l'impératrice, et qui troublaient l'office divin, ni de censurer les vices des courtisans. S'il avait agi autrement, on l'accuserait d'avoir fait bassement sa cour, et dissimulé des désordres auxquels il aurait dû s'opposer.

Mosheim convient que la conduite d'Eudoxie, de Théophile, patriarche d'Alexandrie, et des autres évêques qui déposèrent saint Jean *Chrysostome* pour plaire à cette princesse, et le firent condamner à l'exil, fut également cruelle et injuste; mais il dit que ce saint est blâmable d'avoir accepté le rang et l'autorité que le concile de Constantinople avait accordés aux évêques de cette ville impériale; de s'être porté pour juge dans le démêlé qu'eut Théophile avec les moines d'Egypte; de s'être ainsi attiré mal à propos la haine et le ressentiment de cet évêque : le traducteur ajoute, dans une note, que ce même saint blâma d'une manière indécente Eudoxie d'avoir fait placer sa statue d'argent près de l'église.

Ici la prévention des protestants contre les Pères est palpable. A l'article Nestorianisme, nous verrons qu'ils n'ont pas blâmé Nestorius d'avoir exercé la même autorité que saint Jean *Chrysostome*; au contraire, ils ont pris sa défense. Ils se sont emportés contre saint Cyrille, qui cependant ne procéda point contre Nestorius, coupable d'hérésie, avec la même passion que Théophile son oncle avait poursuivi saint Jean *Chrysostome*, dont l'innocence est connue. Il n'est pas vrai que celui-ci se soit porté pour juge entre Théophile et les moines de Nitrie, que ce prélat accusait d'origénisme. Ils se réfugièrent à Constantinople; saint Jean *Chrysostome* les accueillit avec bonté, leur fit rendre compte de leur foi, les admit ensuite à la communion. Ce n'etait pas là prononcer une sentence contre Théophile. Une preuve que ces moines n'étaient pas coupables, c'est qu'après la mort de saint Jean *Chrysostome*, Théophile les remit dans ses bonnes grâces, sans aucune formalité. Lui-même se repentit, au lit de la mort, d'avoir persécuté un saint, et voulut en avoir l'image auprès de son lit.

Il n'est pas plus vrai que ce saint se soit emporté avec indécence contre l'impératrice Eudoxie; il ne déclama que contre le tumulte et les désordres auxquels le peuple se livrait autour de la statue de cette princesse. Le père de Montfaucon a prouvé la fausseté d'un prétendu discours attribué à saint Jean *Chrysostome* sur ce sujet.

Un incrédule de notre siècle, auteur d'un prétendu *Tableau des Saints*, qui n'est qu'un tissu d'invectives et de calomnies, ajoute aux reproches des protestants, que ce saint patriarche fut un chef de parti; qu'il manqua de tendresse pour sa mère en la quittant; qu'il affaiblit sa santé par les austérités; que l'on fut obligé de l'exiler à cause de son orgueil et de son opiniâtreté; qu'il a condamné absolument les secondes noces, et a blâmé le mariage comme une imperfection; qu'il n'a prêché contre la persécution que parce qu'il était le plus faible.

Il est constant néanmoins que saint Jean *Chrysostome* ne fut jamais à la tête d'aucun parti; c'est une absurdité de lui faire un crime de l'attachement que son peuple témoigna pour lui, lorsqu'il le vit injustement persécuté; pour prévenir toute espèce de sédition, ce saint évêque se déroba secrètement à son clergé et à son peuple, et exécuta sans murmurer les ordres de l'empereur. Il ne quitta sa mère que pour un temps; et il ne tarda pas de revenir auprès d'elle; il en a toujours parlé avec le plus grand respect, et cette mère vertueuse eut tout lieu de se féliciter de la gloire dont elle le vit couvert par ses talents et par ses succès. Nous convenons qu'il pratiqua toutes les austérités de la vie monastique; qu'il exalta le mérite de la virginité et de la continence; qu'il fit envisager cet état comme plus parfait que le mariage; qu'il a parlé des secondes noces comme tous les autres Pères de l'Eglise; et dans tout cela nous soutenons qu'il a eu raison; que c'est pour lui un sujet d'éloge, et non de censure. *Voyez* Bigamie, Celibat, etc.

Saint Jean *Chrysostome* a mérité à tous égards, soit la réputation dont il a joui pendant sa vie, soit le culte qui lui a été décerné après sa mort. On ne peut contester ni ses talents, ni ses vertus, ni la sagesse de sa conduite; l'empereur Théodose II, fils d'Eudoxie, rendit pleine justice à la mémoire du saint évêque, et demanda pardon du crime de ses pa-

rents. Aucun autre Père n'a eu une plus parfaite intelligence de l'Ecriture sainte, et n'en a fait un usage plus judicieux. Il a été par excellence le prédicateur de la miséricorde de Dieu, et de la charité envers les pauvres. Peut-être serait-il à souhaiter que l'on ne se fût jamais écarté du sens qu'il a donné aux épîtres de saint Paul. On sait avec quel respect saint Augustin a cité ce Père dans ses écrits contre les pélagiens, et la haute opinion qu'il avait de son orthodoxie.

La liturgie de saint Jean *Chrysostome* est encore en usage dans l'Eglise grecque ; nous en parlerons au mot LITURGIE, *Voy*. Tillemont, tome 11 ; *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 1 ; les *Œuvres de saint Jean Chrysostome*, tom. 13, tc. Il y a, dans le *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, tom. 20, *in*-12, p. 197, un mémoire dans lequel le père de Montfaucon a fait le détail des mœurs et des usages du quatrième siècle, uniquement tiré des ouvrages de saint Jean *Chrysostome*. BERGIER.

CHRYSOSTOME, (œuvres de saint Jean.) (*Théol. hist. bibliog.*) — Nous empruntons à M. Lutz l'étude sommaire qui suit, des œuvres de saint Jean *Chrysostome*.

« L'activité littéraire de saint *Chrysostome*, dit-il, fut aussi prodigieuse que celle qu'il déploya dans ses fonctions pastorales. Il a des qualités éminentes comme exégète et orateur. Nourries des écrivains classiques, surtout de Platon et de Démosthènes, ses œuvres respirent le génie antique. Son style est ardent et vigoureux, son expression simple, claire et vive, son dicours plein d'art et de mouvement. Sa forme est constamment classique, tandis que sa pensée s'élance, sublime, neuve et hardie, bien au delà des formes qui la servent sans l'asservir. Mais à ces éminentes qualités S. *Chrysostome* unit les défauts des rhéteurs de son temps. Son style est souvent inégal, chargé, rude et ampoulé. Quant à sa méthode d'exégèse, il fonda, avec Cartérius, Diodore de Tarse, Eusèbe et Dorothée, un genre de simple interprétation grammaticale. Avant lui avaient dominé d'abord l'interprétation littérale, qui ne s'élevait pas au-dessus de la lettre aride ; puis l'exégèse allégorique, qui, développée par Origène, se perdait trop facilement dans des spéculations fantastiques et ébranlait la base objective des vérités chrétiennes. S. *Chrysostome*, dans l'interprétation purement grammaticale, considère le sens du mot, les qualités de la personne qui agit ou qui parle, le but pour lequel elle parle, le rapport de la vérité en question avec d'autres vérités et avec l'ensemble de la révélation, et les conséquences de cette vérité pour la vie morale. Son exégèse est une suite continue et courante de savantes recherches et d'exhortations pratiques, et s'étend sur presque tout l'Ancien et le Nouveau Testament. La majeure partie de cette exégèse appartient au temps où le saint docteur était prêtre à Antioche. Il existe encore de lui 65 *homélies* sur la Genèse, dont les trente-deux premières furent prononcées durant le carême de la troisième année de son épiscopat. Ensuite il prêcha pendant toute l'année sur l'histoire des Apôtres; mais ces homélies sont si peu importantes qu'Érasme ne les croit pas de lui. Après ces homélies il revint à la Genèse, et en acheva l'explication en trente-quatre *discours*, qui sont d'une nature plus parénétique qu'exégétique. C'est le contraire dans les homélies sur les Psaumes, qu'on n'a pas toutes conservées, et dont quelques-unes, comme celles de 101 à 106 et celle sur le Psaume 118, doivent, par leur style et leur contenu, appartenir à des temps postérieurs et ne peuvent être attribuées à *Chrysostome*.

« Ses homélies, purement exégétiques, furent rédigées dans le temps où il était prêtre à Antioche. Quant aux explications des Prophètes, nous possédons celles qui vont du chapitre 1er d'Isaïe jusqu'au chapitre 8 ; elles sont d'une nature historico-mystique.

« Nous avons en outre six homélies sur le roi Osias, tirées d'Isaïe, plus une homélie sur le chapitre 10, 23, de Jérémie, et deux sur l'obscurité des Prophètes. Aux homélies diverses sur

l'Ancien Testament appartiennent encore 5 discours sur Anne et 3 sur Saül et David.

« L'interprétation du Nouveau Testament est de beaucoup supérieure à ses travaux sur l'Ancien Testament. Il y a 90 homélies sur S. Matthieu, 87 sur S. Jean. Les discours de Notre-Seigneur sont soigneusement expliqués. L'exégèse S. Jean appartient aux meilleures œuvres de ce genre. Sur les Actes des Apôtres cinquante-quatre homélies. Mais le premier rang parmi tous ces discours appartient aux interprétations des Épîtres de S. Paul; ils sont d'une nature essentiellement pratique; le style en est vigoureux et rapide; ils sont au nombre de 245, savoir : 32 sur l'Épître aux Romains; 44 sur la première aux Corinthiens; 30 sur la deuxième aux Corinthiens; 24 sur l'Épître aux Éphésiens; 15 sur celle aux Philippiens; 12 sur celles aux Colossiens; 11 sur l'Épître première aux Thessaloniciens; 5 sur la seconde aux mêmes; 18 sur la première à Timothée; 10 sur la deuxième; 6 sur celle à Tite; 3 sur celle à Philémon; 34 sur l'Épître aux Hébreux.

« Dans ses *douze livres contre les Anoméens*, il expose les preuves de la divinité de Jésus-Christ; dans les *trois livres de la Providence divine*, il décrit les vues de Dieu dans le bonheur apparent des méchants et le malheur des bons. Sauf les *sept livres contre les Juifs*, ce sont les seuls écrits de S. *Chrysostome* qui aient un caractère apologétique; toutefois les vérités pratiques sont toujours au premier plan.

« Aux écrits ascétiques, rédigés en forme de traités, appartiennent : 1° les *deux livres à Théodore*, qu'il invite à embrasser de nouveau la vie apostolique qu'il a abandonnée; 2° les *trois livres contre les Ennemis du monachisme*, un *livre sur la Virginité*, deux livres adressés à une *jeune Veuve*.

« Quelque brillant que soit l'éloge que le saint fait de la vie solitaire et virginale, ses opinions et ses exigences sont très-douces et très-modérées; il cherche plus à convaincre par la description qu'il fait de l'état sublime de la virginité qu'à contraindre la volonté pas des formes impératives.

« Aux écrits qui regardent surtout la vie sacerdotale appartiennent : 1° deux traités contre l'usage inconvenant des prêtres de recevoir dans leur demeure des femmes sous le titre de sœurs spirituelles et sur les rapports trop faciles des vierges consacrées au Seigneur avec des hommes; mais, par-dessus tout, 2° ses six livres *sur le sacerdoce*, qui, sous la forme de dialogues, décrivent les qualités du vrai prêtre, ses devoirs envers les fidèles comme confesseur et prédicateur, sa responsabilité devant Dieu. Ce livre tient le premier rang parmi les écrits du saint docteur, par la profondeur du sentiment, la délicatesse des pensées, l'incomparable descriptiion dela dignité sacerdotale, la simplicité, la grâce et la sublimité du style.

« Les homélies que le saint prêcha, soit comme prêtre à Antioche, soit comme archevêque à Constantinople, occupent un rang important parmi ses écrits. Souvent il prêchait plusieurs fois en un jour, les divers groupes de fidèles venant à des heures différentes à l'église. La plupart du temps ses homélies étaient soigneusement préparées; parfois elles étaient improvisées; telle fut celle qu'il prononça un jour d'hiver qu'il avait rencontré sur sa route, en allant à l'église, une masse de mendiants exposés aux rigueurs du froid.

« Parmi ses sermons de circonstance les vingt et un *Sermons sur les Statues* se font remarquer par la vigueur des pensées, la force du sentiment, l'entraînement du style, et entre ces vingt et un le plus remarquable est le second, où il s'abandonne à toute la véhémence de son talent. A ces sermons appartiennent encore les *deux discours sur Eutrope*, dont le premier décrit, en traits hardis, l'instabilité des grandes positions et l'incertitude des richesses; le second revient sur le même sujet d'une manière assez confuse; puis les quatre discours avant et après son exil, dont le premier et le deuxième prennent un essor d'autant plus sublime que l'orateur y joue personnellement un rôle plus complet.

« Ses homélies ordinaires remplissent plus d'un volume de l'édition de Montfaucon, et se distinguent par une profonde connaissance de l'homme, un vaste savoir biblique, une juste application de l'Écriture. Le style en est inégal et joint souvent aux formes d'une beauté parfaite le ton le plus traînant et le plus monotone, les ornements les plus inutiles. On peut considérer comme le sommaire de toutes les pensées contenues dans ces homélies le traité qu'il composa en exil et qui a pour titre : *Que personne ne peut faire de tort à celui qui ne s'en fait pas à soi-même*

« Dans toutes ces homélies il cherche surtout à agir sur le libre arbitre de l'homme, et s'appuie constamment sur des exemples, sachant l'influence qu'ils exercent sur la volonté. Les souffrances et les afflictions du monde sont aussi une matière que le saint traite volontiers.

« Outre ces homélies, *Chrysostome* composa beaucoup de *panégyriques*; tels sont ceux de SS. Philogone, Babylas, Ignace, Romain, Mélèce, Bérénice, Phocas, Eustache, Barlaam, des Machabées, etc., etc. Ses panégyriques des martyrs d'Égypte et de ceux de toute la terre résument énergiquement ses pensées sur les combats, les victoires et l'imitation des saints, ainsi que sur le culte dû à leurs reliques. Dans tous les discours de ce genre le ton de l'orateur est solennel et inspiré, le style égal, le sujet suivi sans digressions étrangères,

« Les sept panégyriques de S. Paul prouvent clairement que l'apôtre des Gentils était son idéal, qu'il cherchait en l'étudiant à s'inspirer de son exemple dans ses actes comme dans ses paroles, dans ses pensées comme dans ses souffrances, et il s'approche de son modèle par la fermeté du style, la noblesse des idées et la chaleur du sentiment.

« C'est du temps de son exil que date une *circulaire* adressée au pape Innocent et aux évêques de Milan et d'Aquilée, dans laquelle il cherche à établir son innocence ; une autre *circulaire* au même Pape, dans laquelle il le remercie des peines qu'il s'est données pour obtenir son rappel.

« Enfin nous avons 243 *Lettres* à différents amis, 17 lettres à Olympie, veuve riche et pieuse, fidèle amie du saint patriarche. Ces lettres ont un grand intérêt historique; elles donnent des détails sur toute sa manière d'être et de vivre, sur ses sentiments les plus intimes, sur la douleur profonde que lui cause son éloignement de ses fidèles diocésains; elles nous montrent l'homme tel qu'il était. En outre elles sont remarquables par la délicatesse des sentiments et du langage. C'est de l'exil aussi que datent une lettre au moine Césaire sur l'Eucharistie et l'Incarnation de Jésus-Christ, et une autre aux évêques et aux prêtres dont il loue la persévérante fidélité à sa personne.

« On cite encore une *Liturgie* qu'il doit avoir composée pour Constantinople et dans laquelle plusieurs choses sont en contradiction avec des indications isolées que fournissent ses homélies sur la manière dont se célébrait le culte divin à Constantinople. Les divers manuscrits de cette liturgie diffèrent les uns des autres ; quelques-uns portent en titre le nom du pape Nicolas II.

« En considérant le nombre, en appréciant la valeur de tous les écrits du saint, on comprend sans peine que S. *Chrysostome* soit compté parmi les docteurs de l'Eglise. On ajoute d'ordinaire à ses ouvrages authentiques des écrits qui ne sont évidemment pas de lui, comme il est facile d'en juger par leur forme et leur style. Ces écrits non authentiques remplissent presque un volume de la collection complète.

« Il y a 105 homélies dont on ne connaît pas les auteurs ; d'autres appartiennent à Sévérien de Gabala, à Jean le Jeûnur, à Grégoire le Thaumaturge, à Pantaléon, ou sont des extraits des œuvres de S. *Chrysostome* lui-même, comme 48 homélies de Théodore. »

Tout le monde connaît les deux éditions de saint Jean *Chrysostome*, l'une du texte grec l'autre de la traduction latine, qui font partie des deux patrologies, grecque et latine, de l'abbé Migne ; et tout le monde sait aussi que M. L. Vivès publie à la fois, en ce mo-

ment, trois éditions des œuvres du même Père : la traduction française de l'abbé Bareille couronnée par l'Académie, avec le texte en regard, 20 vol. in-4°; la traduction française seulement, 20 vol. in-8°; la traduction française seulement, 10 vol. in-4°.

LE NOIR.

CHUTE D'ADAM. *Voyez* ADAM.

CHYLE (absorption du). (*Théol. mixt. scienc. physiol.*)— « Au moyen de la digestion, dit Milne Edwards, la partie nutritive des aliments est transformée en un liquide propre à se mêler au sang (1) et à pénétrer avec lui dans toutes les parties du corps ; mais le *chyle* ainsi formé est renfermé dans les intestins, et nous avons à examiner comment il peut s'échapper du tube digestif et pénétrer dans les vaisseaux sanguins.

« Ce transport du *chyle* est effectué par une fonction particulière que l'on nomme *absorption*.

« L'absorption du *chyle* est opérée par des canaux particuliers nommés *vaisseaux lymphatiques*, qui naissent dans la substance des organes comme les racines d'un arbre, et, après s'être réunis en un gros tronc, vont déboucher dans les veines.

« On donne le nom de *vaisseaux chylifères* aux vaisseaux lymphatiques des intestins qui sont chargés de cette fonction importante.

Ces vaisseaux, d'abord extrêmement déliés et en très-grand nombre, s'unissent entre eux et forment des canaux plus gros, qui, à leur tour, se réunissent, traversent des corps d'une structure particulière, que l'on nomme *glandes mésentériques*, et vont s'ouvrir dans une petite poche membraneuse appelée *réservoir de Pecquet* du nom de l'anatomiste qui l'a le premier décrite. Enfin ce réservoir se continue avec le conduit appelé *canal thoracique*, qui remonte au-devant de l'épine du dos et va s'ouvrir près du cœur dans une grosse veine située au-dessous de la clavicule du côté gauche, et nommée, à cause de sa position, *veine sous-clavière gauche*.

« Le *chyle* ainsi mêlé au sang sert au renouvellement de ce liquide, qui, à son tour, sert à nourrir tous les organes. »

Après qu'on a lu, selon leur ordre, ces simples descriptions des fonctions organiques en lesquelles se subdivise la fonction générale de la digestion, fonctions qui sont, après la mastication, l'insalivation et la déglutition, la chymification dans l'estomac, la chylification dans l'intestin sous l'action de la bile et du suc pancréatique, et l'absorption du *chyle* par les vaisseaux chylifères, comment dans pas reconnaître un plan très-compliqué dans ses moyens, très-simple dans son but, selon lequel celui qui l'a conçu a réalisé une machine que tout homme devrait connaître, au moins dans ses points les plus grossiers, pour se confondre d'admiration et d'amour devant son auteur ?

LE NOIR.

CHYLIFICATION. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Laissons Milne Edwards résumer lui-même l'action des intestins sur les aliments qui sont déjà devenus le *chyme* par celle de l'estomac; c'en sera assez de cette description simple pour nous faire reconnaître et admirer la profonde sagesse du créateur :

« Le pylore fait communiquer la cavité de l'estomac avec le canal intestinal. On donne ce nom à un long tube membraneux, qui est contourné sur lui-même et qui, par son extrémité inférieure, s'ouvre au dehors; il est logé tout entier dans la cavité de l'abdomen ou ventre, et se compose de deux parties bien distinctes; la première, très-étroite appelée intestin grêle est le lieu où s'achève la digestion; la seconde, boursouflée et assez vaste, est nommée *gros intestin*, et sert comme de réservoir pour le résidu de la digestion qui doit être rejeté au dehors.

« La longueur de l'intestin est très-considérable ; chez les animaux qui se nourrissent exclusivement de chair, elle est d'environ deux ou trois fois la longueur du corps, et chez ceux qui se nourrissent de matières végé-

(1) *Voyez* ESTOMAC ou CHYMIFICATION, et CHYLIFICATION.

tales, elle est en général au moins de douze à quinze fois cette longueur ; chez le bœuf sa longueur est d'environ vingt fois celle du corps, et chez le mouton vingt-six à vingt-huit fois cette longueur; chez l'homme qui est omnivore, l'intestin a ordinairement sept fois la longueur du corps.

« On trouve dans les parois des intestins des fibres musculaires qui, en se contractant, poussent devant eux les matières contenues dans ce tube ; les mouvements qu'ils exécutent sont nommés *vermiformes*, parce qu'ils ressemblent à ceux d'un ver qui rampe ; à l'extérieur, les intestins sont enveloppés d'une membrane très-fine appelée *péritoine* qui sert aussi à les fixer dans le ventre.

« La première partie de l'intestin grêle, celle qui fait immédiatement suite à l'estomac, a été nommée *duodénum ;* c'est dans sa cavité que se passe l'acte le plus important de la digestion, c'est-à-dire le changement du chyme en un liquide rosé, d'une consistance égale à celle de l'empois, et que l'on nomme *chyle*. Pour passer à cet état, le chyme, qui sort incessamment de l'estomac, est pénétré par une liqueur que l'on nomme la *bile*, et qui est le produit d'une grosse glande placée dans le voisinage de l'estomac. Cette glande est le *foie*, situé dans la partie droite de la cavité du ventre ; il reçoit dans sa substance une assez grande quantité de sang et il en extrait le fluide dont nous avons parlé (la bile). Ce fluide s'amasse peu à peu dans une petite poche adhérente à la surface inférieure du foie et que l'on nomme la *vésicule du fiel*. Des canaux qui proviennent soit de cette vésicule, soit du foie lui-même, se réunissent pour former un conduit qui perce les parois du duodénum et verse dans sa cavité la bile qui le parcourt; ces canaux sont nommés hépatiques et biliaires.

« Une autre glande située près de l'estomac et nommée *pancréas*, verse aussi de son côté le suc qu'elle secrète, dans la cavité du duodénum.

« C'est au mélange du chyme avec ces deux fluides (le suc pancréatique et la bile), qu'est due la formation du chyle. Dans ce mélange, le chyme se sépare en deux portions : l'une liquide, c'est le chyle ; l'autre solide, formée par le résidu impropre à la nutrition et devant être expulsée du corps. Le chyle se précipite à la surface de l'intestin pour y être absorbé par les petits vaisseaux qui viennent s'y ouvrir ; ces vaisseaux sont nommés chylifères, à cause du fluide qu'ils charrient. Plus la pâte chymeuse s'avance dans le tube intestinal, plus elle se trouve dépouillée du chyle qu'elle contient, et quand elle arrive dans le gros intestin elle peut être impunément rejetée hors du corps, car elle ne contient plus rien de nutritif. »

Depuis que Milne Edwards publiait ainsi ses leçons de physiologie, la science a fait des découvertes par MM. Bouchardat, Sandras et Cl. Bernard, en ce qui concerne l'action du suc pancréatique, et, par suite de ces découvertes, on connaît mieux aujourd'hui cette action. Le suc que fournit la glande appelée pancréas est une espèce de salive qui a la propriété d'achever ce que la salive a commencé dans la bouche, à savoir : une transformation des fécules que contient l'aliment en glucose ou sucre, et de déterminer, dans le duodénum, une émulsion graisseuse des matières grasses ; ce suc les émultionne, c'est-à-dire en fait un liquide lactescent, une sorte de lait, préparation très-propre à la transformation en sang. Cette dernière action du suc pancréatique sur les matières grasses, qui sont les aliments calorifiques, a été démontrée par M. Claude Bernard.

Ne suffit-il pas, comme nous l'avons dit, d'une exposition simple comme celle-là pour comprendre aussitôt que tout est calculé, dans l'opération de la *chylification* comme dans toutes les autres opérations de l'organisme, en vue d'un résultat auquel concourent une multitude de rouages ? Essayer de chasser l'intelligence et la préconception des effets d'une si belle machine, c'est la folie même dont n'est capable que l'esprit qui s'égare et qui se déconcerte dans son égarement. V. CHYLE (absorption du).

LE NOIR.

CHYMIFICATION. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. ESTOMAC.

CHYPRE (le Christianisme dans l'île de). (*Théol. hist. églis.*) — M. Fritz résume comme il suit dans le *Dict. encyclop. de la théol. cathol.*, l'histoire ecclésiastique de l'île de *Chypre* (*Cyprus*), grande île à l'ouest de la Syrie, dont les habitants étaient, dans l'antiquité, très-adonnés au culte de Vénus, née, selon la fable, à *Chypre* même, de l'écume de la mer.

« La position géographique de cette île rend vraisemblable la présence dans Jérusalem des Cypriotes au jour de la Pentecôte, au moment de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres (1), témoins qui ont dû naturellement porter les premières nouvelles de l'Évangile dans leur île. Mais il n'est pas seulement vraisemblable, il est certain que, après que S. Étienne eut été lapidé, la semence du Christianisme fut répandue dans *Chypre* (2), et que, peu de temps après, l'apôtre S. Paul, accompagné de Barnabé (3), prêcha, durant sa première mission, dans l'île de *Chypre*, principalement dans Salamine et Paphos (4). A peu près un ou deux ans après le concile de Jérusalem (50-52), nous voyons Barnabé et son cousin Marc de retour dans l'île de *Chypre* (5), sans cependant qu'aucun détail nous soit parvenu sur leur séjour et sur leurs travaux apostoliques. Néanmoins le fait de l'incorporation de l'île de *Chypre* à l'empire romain dès l'an 58 avant J.-C., et l'existence de plusieurs évêques de *Chypre*, constatée dès le quatrième siècle, sont garants que le Christianisme s'implanta fortement dans cette île dès le principe. Constantia devint le siége métropolitain.

« Dès l'origine des patriarcats il fut de règle que les évêques et les métropolitains étaient surbordonnés au siége patriarcal; ainsi, par exemple, quinze provinces, avec autant de métropolitains, étaient sous la juridiction du patriarche d'Antioche. Mais cette règle générale souffrait des exceptions; certains métropolitains furent affranchis de la juridiction patriarcale, et l'évêque de Constantia, capitale de l'île de *Chypre*, était un de ces métropolitains exceptionnels. Il est vrai que Jean, patriarche d'Antioche, cherchant à réduire cette île sous sa juridiction, avait obtenu, à la mort du métropolitain Troïle, un ordre du préteur de l'île, d'après lequel on ne devait pas élire le successeur du métropolitain défunt avant que le troisième concile général, alors réuni à Éphèse (431), eût tranché la question pendante entre les patriarches et les évêques de *Chypre*. Malgré cet ordre Rhéginus fut élu métropolitain et ordonné par les évêques de la province. Ce Rhéginus, accompagné par les évêques Zénon et Évagre, soumit la discussion à la décision du concile; il fit valoir qu'à partir du temps des Apôtres jamais un patriarche d'Antioche ou d'ailleurs n'était venu à *Chypre* ordonner ses évêques; que c'était le concile provincial qui avait toujours institué les métropolitains nouvellement élus, comme le prouvait l'ordination des trois derniers métropolitains, Épiphane, Sabin et Troïle, et en général de tous les évêques catholiques antérieurs. Les Pères du concile décidèrent, d'après ces motifs, que l'Église de *Chypre* conserverait ses anciens droits, et qu'en vertu de ces droits les évêques de la province procéderaient au sacre de leur collègue et métropolitain suivant les lois de l'Église.

« On fait valoir que ce ne fut que lorsque l'arianisme prédomina, et qu'un hérétique fut monté sur le siége patriarcal d'Antioche, que *Chypre* rompit les liens de dépendance qui l'unissaient à Antioche, ce qui, aux yeux d'Innocent Ier, donna une apparence de fondement aux plaintes du patriarche d'Orient, accusant le métropolitain de *Chypre* de se soustraire à son autorité et de se faire sacrer par les autres évêques de l'île; et le P. Garnier croit, en particulier, que les évêques de *Chypre* n'exposèrent pas l'état de la question avec une entière fidélité, et que les Pères

(1) *Act.*, 2.
(2) *Act.*, 11, 19.
(3) *Voy* BARNABÉ.
(4) *Act.*, 13, 4 seq.
(5) *Ibid.*, 15, 39.

du concile, d'ailleurs mécontents de Jean, à cause du schisme qu'il avait occasionné, ne s'enquérirent pas très-exactement de la justice de ses réclamations. Mais Garnier ne donne aucune preuve à l'appui de son assertion. Zonare trouve parfaitement juste le décret promulgué à ce sujet par le concile, dont il fait le huitième canon, et Balsamon, quoique patriarche d'Antioche, avoue lui-même que tous les faits énoncés par les évêques de *Chypre* étaient fondés et conformes à la vérité. Toujours est-il que, sans avoir égard à ce qui avait eu lieu avant 431, que le métropolitain eût été ou non sous l'autorité du patriarche d'Antioche, le troisième concile universel confirma l'indépendance de *Chypre*.

« Tant que cette île appartint à l'empire gréco-romain, le Christianisme y fut florissant ; mais les circonstances lui devinrent plus défavorables lorsque les habitants se révoltèrent, et qu'Isaac Comnène s'arrogea l'empire de l'île en 1182. Cependant son gouvernement et celui de ses successeurs ne furent pas de longue durée. En 1191, Richard Cœur de Lion s'empara de *Chypre*, au moment où il dirigeait une croisade contre les Sarrazins ; il l'abandonna bientôt après à Gui de Lusignan ; ses successeurs la conservèrent jusqu'en 1473, époque à laquelle Jean, le dernier roi, abandonna *Chypre* à la princesse Charlotte, épouse de Louis de Savoie. Malgré cette cession, Jacques, fils illégitime de Jean, s'empara de l'autorité. En 1489 *Chypre* tomba au pouvoir de la république de Venise ; en 1571 elle fut conquise, sous Sélim II, par les Turcs, et l'Église chrétienne y reçut une atteinte dont elle n'a pu sa relever encore. » LE NOIR.

CHYTRÆUS (David). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *Chytræus*, en allemand Kochhafen, théologien canoniste protestant, naquit à Ingelfingen, en Souabe, en 1530, d'un père qui était pasteur. Il s'acquit une grande réputation comme professeur privé à Wittenberg où il professa la rhétorique, les mathématiques, et l'astronomie en même temps qu'il expliquait les *lieux théologiques* de Melanchthon. Son caractère doux et réfléchi augmenta encore sa réputation dans l'université de Rostock parmi les luthériens.

Ses principaux ouvrages furent : un ouvrage élémentaire de philologie, par lequel il débuta ; son *Catéchisme*, 1555, d'après Melanchthon ; son *Rituel*, 1571 ; sa *Dogmatique* sous ce titre : *Courte explication des principaux points de la doctrine chrétienne*, 1572 ; *Oratio de studio theologiæ recte inchoando*, Witteb. 1557 ; *Oratio de studio theologiæ, exercitiis veræ pietatis et virtutis potius quam contentionibus et rixis disputationem colendo*, Witteb. 1581 ; ses *Commentaires* de plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; *Historia confessionis augustanæ*, Francf. 1578 ; *Chronicon Saxoniæ* ab anno 1500 ad 1595, Leips. 1595. etc.

Nathanael *Chytræus*, son frère, recteur de Brème, né en 1543 et mort en 1598, fut un poëte et un archéologue. LE NOIR.

CIBOIRE. Vase sacré, fait en forme de grand calice couvert, qui sert à conserver les hosties consacrées pour la communion des fidèles dans l'Eglise catholique.

On gardait autrefois ce vase dans une colombe d'argent suspendue dans le baptistère, sur le tombeau des martyrs, ou au-dessus de l'autel, comme le père Mabillon l'a remarqué dans sa liturgie gallicane ; le concile de Tours ordonna de placer le *ciboire* sous la croix qui est sur l'autel.

Les théologiens catholiques ont observé que l'usage de conserver l'eucharistie pour la communiou des malades, est une preuve invincible de la foi de l'Eglise à la présence réelle. Les protestants ont retranché cette coutume, parce qu'ils n'admettent la présence de Jésus-Christ que dans l'usage ou dans la communion, plutôt que dans les espèces consacrées. Or, il est prouvé que l'usage de les conserver est très-ancien, qu'il est observé dans les Eglises orientales séparées de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans. *Voyez* la *Perpétuité de la Foi*, tome 4,

liv. 3, c. 1, et tome 5, liv. 8, c. 2.

Ciboire, chez les auteurs ecclésiastiques, désigne encore un petit dais élevé sur quatre colonnes au-dessus de l'autel. On en voit dans quelques églises de Paris et de Rome; c'est la même chose que *baldaquin*; les Italiens appellent *ciborio* un tabernacle isolé. *Voy.* l'*ancien Sacramentaire*, par Grandcolas, première partie, page 92 et 728. Bergier.

CIEL. (*Théol. mixt. philos. psychol.*) — L'expression *le Ciel*, dans nos langues, est souvent employée pour signifier *Dieu*, ou l'autorité divine, ou les choses divines en général; c'est ainsi que le poëte a dit :

Il est avec le *Ciel* des accommodements.

Et il en est de même dans toutes les langues; en chinois, par exemple, le mot *Thien* ou *tien*, *Ciel*, signifie à la fois, selon la phrase dans laquelle on l'emploie, le *Ciel* matériel et la puissance céleste, la raison souveraine et lumineuse, Dieu.

Mais nous ne faisons cet article que sur le *Ciel* matériel, cette étendue immense dans laquelle notre vue se perd en rencontrant les astres et dont les limites échappent et échapperont toujours à notre œil, à quelque puissance qu'on élève sa vision au moyen des télescopes, des lunettes et de tous les instruments d'optique.

Pourquoi celui qui nous a créés nous a-t-il plongés dans un tel spectacle? Pourquoi nous montre-t-il ainsi des mondes infinis, que nous ne pouvons pas visiter, et sur lesquels notre science, avec tous ses moyens ingénieux, s'use, et s'usera toujours, en découvrant des choses nouvelles, qui ne se multiplient qu'en multipliant, dans une proportion croissante, les idées d'autres choses à découvrir? Il y a dans cette condition de notre existence présente un aiguillon de désirs bien étrange! n'est-ce pas un avant-goût d'inconnus, continuellement donné à notre intelligence, un avont-gout qui doit être satisfait? C'est la coupe qui se retire indéfiniment devant les lèvres de Sisyphe; la souveraine justice et l'éternelle bonté pourraient-elles nous avoir créés en nous condamnant à ce supplice, puis nous retirer de l'être après s'être jouées de la sorte de leur créature, sans un autre dessein que celui qui se borne à cette vie?....

Non, cela ne se peut. Puisque Dieu nous fait entrevoir, par un coin du rideau, le commencement de mondes qui sont nôtres, il nous en fera voir un jour la fin. Par cette échappée de vue, il nous dit : Tout cela est à toi, tu en auras la pleine jouissance.

Et, comme nous savons, d'ailleurs, que cette jouissance des œuvres de Dieu, que nous ne faisons aujourd'hui que nous approprier par une vision lointaine, n'est pas de cette vie, nous devons conclure qu'une autre vie nous la donnera, si nous la méritons. Autrement Dieu nous tromperait lui-même par la constitution de notre manière d'être, dont il est responsable.

L'animal qui ne voit que la terre et qui la voit sans la raisonner peut s'arrêter à la terre; mais l'homme qui voit le *Ciel* et qui le raisonne doit posséder le *Ciel*. Il ne le possède pas en cette vie, il ne fait qu'en concevoir le désir et l'avant-goût; il le possédera après sa mort terrestre; la justice éternelle lui doit cette possession future, qui ne sera que l'exécution du contrat qui se conclut maintenant, à toute minute, entre son être moral et son créateur.

Le Noir.

CIEL. Ce terme dans l'Ecriture sainte, comme dans le langage de tous les peuples, signifie l'espace immense qui environne la terre, et qui, selon notre manière de voir, est *au-dessus* de nous; tel est le sens des noms qui le désignent dans toutes les langues. Conséquemment *ciel* signifie: 1° l'air ou l'atmosphère; 2° l'espace plus éloigné dans lequel roulent les astres; 3° le lieu où Dieu fait éclater sa gloire, rend heureux les anges et les saints.

Quelques écrivains de nos jours ont prétendu que les Hébreux avaient une fausse idée du *ciel*, qu'ils le regardaient comme une voûte solide à laquelle les étoiles sont attachées, au-dessus de laquelle il y a des réservoirs d'eau et des cataractes ou

des portes pour en faire tomber la pluie, etc. Toutes ces rêveries n'ont aucun fondement dans l'Ecriture sainte; il est ridicule de prendre au pied de la lettre les expressions populaires, qui sont en usage parmi nous aussi bien que chez les Hébreux.

Une tour élevée *jusqu'au ciel*, une tour élevée jusqu'aux nues, est une tour très-haute ; les *cataractes du ciel*, sont les *chutes d'eau* de l'atmosphère; le *feu du ciel* est un feu qui tombe d'en haut ; l'*armée du ciel* sont les astres; les *gonds du ciel*, *cardines cœli*, sont les poles sur lesquels le *ciel* paraît tourner, etc.

On a vainement insisté sur ce que le *ciel* est souvent appelé *firmament*. L'hébreu *raquiah*,, que les Septante ont rendu par ζερέωμα et la Vulgate par *firmamentum*, signifie *espace* ou *étendue*, et rien de plus. Un des interlocuteurs du livre de Job, qui avait dit que les cieux sont très-solides et aussi fermes que l'airain, est appelé dans le chapitre suivant, un vain discoureur qui parle comme un ignorant. *Job*, c. 37, ℣ 18; c. 38, ℣ 2. Il est dit dans le même livre, que Dieu a suspendu la terre sur le vide ou *sur le rien*, chap. 26, ℣ 7. Les Hébreux nommaient comme nous la terre *le globe*; ils n'avaient donc pas une idée fausse de la structure du monde.

Ciel, dans le langage des théologiens, est le séjour du bonheur éternel, le lieu dans lequel Dieu se fait connaître aux justes d'une manière plus parfaite que sur la terre, et les rend heureux par la possession de lui-même. Nous concevons ce lieu comme placé au delà de l'espace immense que nous voyons au-dessus de nous, et rien ne peut prouver que cette idée soit fausse. Elle paraît fondée sur l'Ecriture sainte, qui nomme ce séjour divin les *cieux des cieux*, ou les cieux les plus élevés, le *troisième ciel*. Il est encore appelé la Jérusalem céleste, le paradis, l'*empirée*, c'est-à-dire, le séjour du feu ou de la lumière, le *royaume des cieux* et le *royaume de Dieu*; mais ces deux dernières expressions signifient souvent dans l'Evangile le royaume du Messie, ou le règne de Jésus-Christ sur son Eglise.

Le prophète Isaïe et l'apôtre saint Jean, ont fait des descriptions magnifiques du *ciel*, des richesses qu'il renferme, du bonheur de ceux qui l'habitent ; mais saint Paul nous avertit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que le cœur de l'homme n'a pas senti ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment *I. Cor.*, c. 2, ℣ 9. Ce bonheur est au-dessus de toutes nos pensées et nos expressions; il ne peut être conçu que par ceux qui en jouissent. *Voyez* Bonheur éternel.

Bergier.

CIERGE, chandelle de cire que l'on allume dans les cérémonies religieuses. Comme les premiers chrétiens, dans le temps des persécutions, n'osaient s'assembler que la nuit, et souvent dans des lieux souterrains, ils furent obligés de se servir de *cierges* et de flambeaux pour célébrer les saints mystères. Ils en eurent encore besoin lorsqu'on leur eut permis de bâtir des églises; celles-ci étaient construites de manière qu'elles recevaient très-peu de jour; l'obscurité inspirait plus de recueillement et de respect : plus les églises sont anciennes, plus elles sont obscures.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux usages des païens ni à ceux des Juifs pour trouver l'origine des *cierges* dans les églises ; saint Jean qui a représenté dans l'Apocalypse les assemblées chrétiennes, fait mention des *cierges* et de chandeliers d'or; dans les canons apostoliques, *can.* 3, il est parlé des lampes qui brûlaient dans l'église.

De tout temps et chez tous les peuples, les illuminations ont été un signe de joie, une manière d'honorer les grands : il est donc très-naturel que ce signe ait été employé pour honorer aussi la Divinité. « Dans » tout l'Orient, dit saint Jérôme, on » allume dans les églises des *cierges* » en plein jour, non pour dissiper » les ténèbres, mais en signe de joie, » et afin de représenter, par cette » lumière sensible, la lumière inté» rieure de laquelle a parlé le psal» miste, lorsqu'il a dit : Votre pa-

» role, Seigneur, est un flambeau qui
» m'éclaire et qui dirige mes pas
» dans le chemin de la vertu. » Tom.
» 4, 1re part., p. 284.

Les *cierges* nous font souvenir que Jésus-Christ est la vraie lumière qui éclaire tous les hommes, que c'est au pied de ses autels que nous recevons la lumière de la grâce ; que nous devons être nous-mêmes, par nos bonnes œuvres, une lumière capable d'éclairer et d'édifier nos frères. *Matth.*, c. 5, ℣ 16.

Dom Claude de Vert, dans son *Explication des cérémonies de l'Eglise*, avait avancé que dans l'origine on n'allumait des *cierges* que par nécessité, parce que les offices de la nuit demandaient ce secours, et que l'on n'a commencé qu'après le neuvième siècle à donner des raisons morales et mystiques de cet usage. M. Languet, en réfutant cet auteur, a prouvé, par des monuments du troisième et du quatrième siècle, que dès les commencements de l'Église on a fait usage des *cierges* dans l'office divin, par des raisons morales et mystiques, pour rendre honneur à Dieu, pour témoigner que Jésus-Christ est, selon l'expression de saint Jean, *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde* ; pour faire souvenir les fidèles de la parole de ce divin maître, qui a dit à ses disciples : *Vous êtes la lumière du monde ; ceignez vos reins, et tenez à la main des lampes allumées, etc.* C'est pour cela que l'on mettait à la main des nouveaux baptisés un *cierge* allumé, en leur répétant cette leçon, et que l'on allumait des *cierges* pour lire l'Evangile à la messe. Ainsi le concile de Trente n'a pas eu tort de regarder cet usage comme venant d'une tradition apostolique, sess. 22, c. 5. Par conséquent les protestants ont eu tort de le supprimer et de l'envisager comme un rit superstitieux.

Au commencement du cinquième siècle, l'hérétique Vigilance objectait, comme eux, que c'était une pratique empruntée des païens, qui faisaient brûler des lampes et des *cierges* devant les statues de leurs dieux. Saint Jérôme leur répond que le culte rendu par les païens à leurs idoles était détestable, parce qu'il s'adressait à des objets imaginaires et indignes de vénération ; que celui des chrétiens, adressé à Dieu et aux martyrs, est louable, parce que ce sont des êtres réels et très-dignes de nos respects. Marie, sœur de Lazare, eut-elle tort de répandre des parfums pour faire honneur à Jésus-Christ, parce que les païens en répandaient aussi dans leurs temples ? Il réprimanda ses disciples lorsqu'ils voulurent le trouver mauvais et blâmer la sainte prodigalité de cette femme. Nous serons obligé de répéter vingt fois que s'il fallait nous abstenir de toutes les pratiques dont les païens ont abusé, il faudrait supprimer toute espèce de culte extérieur. Les abus subsistaient déjà chez les nations idolâtres lorsque Dieu prescrivit aux Hébreux le culte qu'ils devaient lui rendre ; il voulut cependant qu'ils fissent à son honneur plusieurs choses que les païens faisaient pour leurs dieux. *Voyez* CÉRÉMONIE, CULTE EXTÉRIEUR.

Le concile d'Elvire, tenu vers l'an 300 *can.* 34, défend d'allumer pendant le jour des *cierges* sur les cimetières, *parce que*, dit-il, *il ne faut pas inquiéter les esprits des saints.* L'on a donné différentes explications de ce canon ; il nous paraît faire allusion au reproche que fit Samuel à Saül, lorsque celui-ci le fit évoquer par la pythonisse d'Endor : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faisant sortir du tombeau ? *Quare inquietasti me ut suscitarer ?* I Reg., c. 28, ℣ 15. Ainsi le concile condamnait la superstition de ceux qui allumaient des *cierges* sur les cimetières, dans l'intention d'évoquer les morts : c'était un reste de paganisme.

De nos jours, on a poussé l'ineptie jusqu'à supputer combien coûte chaque année le luminaire des églises ; on en a porté la dépense à quatre millions pour le royaume, et l'on a conclu gravement à supprimer les *cierges*. Les raisons sur lesquelles on a fondé la nécesité de cette réforme, ne tendent pas à moins qu'au retranchement de toute cérémonie qui peut être dispendieuse. A cela nous répondons, que les leçons de vertu valent mieux que l'argent ; que ceux qui ne

donnent rien à Dieu, ne sont pas fort enclins à donner aux pauvres ; que ce n'est point à des philosophes sans religion qu'il appartient de prescrire ce que l'on doit faire par religion. Nous ne supputons point ce qu'il en coûte chaque année pour l'illumination des spectacles et des écoles du vice : ils peuvent se dispenser aussi de calculer les dépenses du culte divin. Malheur à toutenation chez laquelle on compte ce qu'il en coûte pour honorer Dieu et pour être homme de bien. *Voyez l'ancien Sacramentaire*, 1re part., p. 52 et 717.

Mais, puisque enfin il faut des raisons de politique et de finance pour satisfaire nos censeurs, nous disons que la consommation qui se fait dans les églises n'est pas moins utile au commerce que celle qui se fait dans les maisons des particuliers.

BERGIER.

CIERGE PASCAL. Dans l'Eglise romaine, c'est un gros *cierge* auquel un diacre attache cinq grains d'encens en forme de croix, et il allume ce *cierge* avec du feu nouveau pendant l'office du samedi saint.

Le pontifical dit que le pape Zozime a institué cette cérémonie ; Baronius prétend qu'elle est plus ancienne, et le prouve par une hymne de Prudence : il croit que Zozime en a seulement étendu l'usage aux églises paroissiales, et qu'auparavant on ne s'en servait que dans les grandes églises. Papebrok en marque plus distinctement l'origine dans son *Conatus chronico-historicus*. Lorsque le concile de Nicée eut réglé le jour auquel il fallait célébrer la fête de Pâques, le patriarche d'Alexandrie fut chargé d'en faire un canon annuel, et de l'envoyer au pape. Comme toutes les fêtes mobiles se règlent par celle de Pâques, on en faisait tous les ans un catalogue, que l'on écrivait sur un *cierge*, et on bénissait ce *cierge* avec beaucoup de cérémonie.

Selon l'abbé Châtelain, ce *cierge* n'était pas fait pour brûler, il n'avait point de mèche; il était seulement destiné à servir de tablettes pour marquer les fêtes mobiles de l'année courante. Alors on gravait sur le marbre ou sur le bronze les choses dont on voulait perpétuer la mémoire; on écrivait sur du papier d'Egypte ce que l'on voulait conserver longtemps ; on se contentait de tracer sur la cire ce qui devait être de peu de durée. Dans la suite on écrivit la liste des fêtes mobiles sur du papier, mais on l'attachait toujours au *cierge pascal ;* cette coutume s'observe encore à Notre-Dame de Rouen et dans toutes les églises de l'ordre de Cluni. Telle paraît être l'origine de la bénédiction du *cierge pascal*; mais il est dit dans cette bénédiction que ce *cierge* allumé est le symbole de Jésus-Christ ressuscité. La préface, qui fait partie de cette bénédiction, est au plus tard du cinquième siècle; elle se trouve dans le missel gallican telle qu'on la chante encore aujourd'hui; les uns l'attribuent à saint Augustin, les autres à saint Léon. BERGIER.

CILICE. *Voyez* SAC.

CIMETIÈRE. *Voyez* FUNÉRAILLES.

CIMETIÈRES. (*Théol. mixt. social. egl. et éta. scien. hygi.*) — L'article FUNÉRAILLES auquel Bergier vient de renvoyer pour le mot *cimetières* ne saurait contenir un résumé de la législation française moderne sur les *cimetières*, puisqu'il fut fait avant cette législation. Nous croyons devoir compléter cette lacune en citant le résumé qu'a donné M. Permaneder de nos dispositions législatives qui organisent la propriété des *cimetières* et en règlent la police.

I. PROPRIÉTÉ DES CIMETIÈRES : « Cette propriété, dit-il, ne saurait, sous l'empire de notre législation actuelle, être contestée aux communes.

« Il paraît d'ailleurs en avoir été ainsi en général, même avant 1789, la plupart des *cimetières* étant établis sur des terrains donnés par les communes ou acquis de leurs deniers, et qu'elles étaient tenues de clore, aux termes de l'édit de 1695 (art. 22), de celui de mars 1776, (art. 8), et de l'arrêt de règlement du 21 mai 1765 (1).

(1) *Voy.* Henrion de Pansey, *Pouvoir municipal.* l. II, c. 12.

« Si la loi du 6 mai 1791, relative à l'aliénation des biens des paroisses supprimées, ordonna la vente des *cimetières* au profit des fabriques, cette loi ne reçut aucune exécution (1), et un principe plus exact, appliqué déjà dans la loi du 24 août 1793 (art. 91), fut définitivement consacré dans le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui reconnaît formellement le droit de porpriété des communes sur leurs *cimettires* (art. 1. 7, 9, 10 et 11, etc.).

« Ce droit, appliqué par de nombreux avis du conseil d'État et maintenu par des lois postérieures (notamment la loi du 18 avril 1811 ; art. 3, 11 et 17, de celle du 18 juillet 1837; ordonnance du 6 novembre 1843), ne fait donc plus question, et les textes législatifs sont tellement formels qu'ils ne semblent pas permettre l'exception réclamée en faveur des fabriques pour les *cimetières* attenant aux églises par quelques auteurs (V. Affre, *Administration des paroisses*, p. 219; *Journal des Fabriques*, IV, p. 47).

« Mais, en revanche, nous pensons que, par exception au droit commun les fabriques pourraient prétendre à la propriété des *cimetières* qui leur appartiendraient en vertu d'un titre formel ancien (2).

« Quant aux conséquences de la propriété des communes, elles consistent, d'une part, dans l'obligation de clore les *cimetières* de murs (loi du 18 juillet 1837, art. 30), de n'en créer de nouveaux qu'à certaines distances des villes et bourgs (décret du 23 prairial an XII, art. 27) ; en un mot de se conformer aux lois sur les sépultures, et, d'autre part, comme prix de ces obligations, dans le droit exclusif d'accorder dans ces *cimetières* des concessions de terrains, temporaires ou à perpétuité, moyennant un tarif réglé par l'autorité supérieure (décret précité, art. 10; loi du 28 mars 1852). Quant aux produits spontanés du sol affecté aux sépultures, ils sont seuls réservés aux fabriques (décret du 30 décembre 1809, art. 36, 4°). Mais c'est à ces dernières qu'incombe l'entretien des *cimetières* exclusivement catholiques (décret du 23 prairial an XII, art. 23; décret de 1809, art. 30).

II. Police des cimetières : « La police des *cimetières* appartient à l'autorité municipale. C'est une conséquence non seulement de la propriété des communes, mais de ce fait qu'un même cimetière peut être affecté aux sépultures des citoyens de cultes différents, sous la seule condition que la portion de terrain réservée à chaque culte soit séparée des autres par un mur, une haie ou un fossé, et ait une entrée particulière (décret du 23 prairial an XII, art. 15).

« Mais il est bien entendu que la police de la cérémonie religieuse célébrée dans le *cimetière* à l'occasion de l'inhumation ressortit exclusivement au ministre du culte. »

Il résulte de cette législation qu'il y a, en France, entre le civil et le religieux, un mélange de droits qui peut engendrer des conflits par rapport aux inhumations. Nous croyons qu'on pourrait faire mieux en vue de rendre impossibles ces conflits; ce serait de s'y prendre de manière que chaque culte fût absolument maître de son *cimetière* ou de sa partie de *cimetière*, et que le civil eût aussi le sien pour ceux qui meurent en manifestant l'intention que leur inhumation ne soit que civile. Cela nous paraîtrait assez facile et de la plus grande simplicité en pratique.

Nous ajouterons quelques notions historiques et de législation relatives à l'hygiène :

Plusieurs nations de l'antiquité avaient remplacé l'inhumation par la crémation; on livrait chez ces nations les cadavres aux flammes; était-ce par mesure hygiénique ou pour une raison tirée des idées religieuses? On serait porté à expliquer le fait par le premier motif; mais on peut répondre qu'à peu près partout les bûchers ne s'élevaient que pour les gens riches et que les pauvres inhumaient leurs morts. C'est ce qui avait lieu chez les Romains; les sépultures communes se faisaient dans des lieux qu'on

(1) *Voy.* Vuillefroy, *Principes d'administration, Commune.*

(2) *Voy.* en ce sens Gaudry, *Législation des Cultes.*

nommait petits puits, *puticuli*. Au commencement de l'invasion du Christianisme, ces lieux se multiplièrent, surtout par des donations faites à cette fin par des riches d'entre les chrétiens ; et de là sont venus nos *cimetières*; ils furent d'abord situés le long des grandes routes, puis autour des églises ; plus tard encore, les sanctuaires eux-mêmes furent affectés à des inhumations, des évêques, de hauts dignitaires, des laïques même de distinction y furent enterrés. C'est alors que se firent sentir, à la longue, les inconvénients de pareilles inhumations, surtout dans les villes ; les médecins élevèrent des réclamations ; on peut citer celles de Maret de Dijon, de Vicq-d'Azyr et de beaucoup d'autres. Enfin défense fut faite, en 1776, d'enterrer dans les villes et dans les Églises.

Le décret du 22 prairial an XII (12 juin 1804) enveloppa dans la défense les bourgs, et exigea que les *cimetières* fussent établis à 35 ou 40 mètres de leurs enceintes et qu'ils fussent clos de murs de 2 mètres au moins d'élévation. Le décret de 1808 ajouta qu'aucune habitation ne fût élevée à moins d'une distance de 100 mètres des *cimetières*. Le même décret ordonna que l'étendue du lieu de sépulture fût le triple au moins de l'étendue nécessaire pour le nombre des morts d'une année dans la localité; cette disposition était fondée sur cette base qu'il faut au moins trois ans pour la décomposition d'un cadavre enfoui à $1^{m}50$ ou 2^{m} de profondeur.

Aujourd'hui les *cimetières* de Paris, ceux de Lyon, ceux de Marseille et ceux, en général, des grandes villes sont établis en conformité avec ces réglements; mais ceux d'un grand nombre de petites localités continuent d'être en contravention à ces lois.

LE NOIR.

CIRCONCELLIONS ou SCOTOPITES, donatistes d'Afrique au quatrième siècle, ainsi nommés parce qu'ils rôdaient autour des maisons, dans les villes et dans les bourgades, sous prétexte de venger les injures, de réparer les injustices, de rétablir l'égalité parmi les hommes. Ils mettaient en liberté les esclaves sans le consentement de leurs patrons, déclaraient quittes les débiteurs, et commettaient mille désordres. Makide et Faser furent les chefs de ces brigands enthousiastes. Ils portèrent d'abord des bâtons qu'ils nommaient *bâtons d'Israël*, par allusion à ceux que les Israélites devaient avoir à la main en mangeant l'agneau pascal ; ils prirent ensuite des armes pour opprimer les catholiques. Donat les appelait les *chefs des saints*, et exerçait par leur moyen d'horribles vengeances. Un faux zèle de martyre les porta à se donner la mort : les uns se précipitèrent du haut des rochers, ou se jetèrent dans le feu; d'autres se coupèrent la gorge. Les évêques, hors d'état d'arrêter par eux-mêmes ces excès de fureur, furent contraints d'implorer l'autorité des magistrats. On envoya des soldats dans les lieux où ils avaient coutume de se rassembler les jours de marchés publics ; il y en eut plusieurs de tués, que les autres honorèrent comme des martyrs. Les femmes, perdant leur douceur naturelle, imitèrent la barbarie des *circoncellions* : l'on en vit plusieurs qui, malgré leur grossesse, se jetèrent dans des précipices. *Voy.* saint Augustin, *hær.*, 69 ; Baron., *an.* 331, n° 9 ; 348, n° 26, etc. ; Pratéole, Philastre, etc.

Vers le milieu du treizième siècle, on donna le même nom de *circoncellions* à quelques prédicants fanatiques d'Allemagne, qui suivirent le parti de l'empereur Frédéric, excommunié au concile de Lyon par le pape Innocent IV. Ils prêchaient contre le pape, contre les évêques, contre tout le clergé et contre les moines; ils prétendaient que tous avaient perdu leur caractère, leurs pouvoirs et leur juridiction, par le mauvais usage qu'ils en avaient fait; que tous ceux qui suivaient le parti de Frédéric obtiendraient la rémission de leurs péchés; que tous les autres seraient réprouvés et damnés. Ce fanatisme fit beaucoup de tort à l'empereur, et détacha de ses intérêts un grand nombre de catholiques. *Voyez* Dupin, sur le treizième siècle pag. 190.

BERGIER.

CIRCONCISION, cérémonie religieuse chez les Juifs ; elle consistait à couper le prépuce des enfants mâles huit jours après leur naissance, ou des adultes qui voulaient faire profession de la religion juive. La *circoncision* est encore en usage parmi d'autres peuples, mais non comme un acte de religion. Nous n'avons à parler que de la *circoncision* des Juifs.

Cette cérémonie a commencé par Abraham, à qui Dieu la prescrivit comme le sceau de l'alliance qu'il avait faite avec ce patriarche. *Gen.*, c. 17, ỹ 10. En conséquence de cette loi, portée l'an du monde 2108, Abraham, âgé pour lors de quatre-vingt-dix-neuf ans, se circoncit lui-même, son fils Ismaël et tous les esclaves de sa maison ; et depuis ce moment la *circoncision* a été une pratique héréditaire pour ses descendants. Dieu en réitéra le précepte à Moïse. *Exod.*, c. 12, ỹ 44, 48. Tacite, parlant des Juifs, *Hist.*, liv, 5, chap. 1, reconnaît expressément que la *circoncision* les distinguait des autres nations ; saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques font la même remarque.

Celse et Julien, pour contredire l'histoire sainte, ont prétendu qu'Abraham qui était venu de Chaldée en Egypte, y avait trouvé l'usage de la *circoncision* établi, et qu'il l'avait emprunté des Egyptiens ; qu'elle n'était donc pas un signe distinctif du peuple de Dieu. Le chevalier Marsham, Le Clerc et d'autres ont soutenu la même chose, fondés sur quelques passages d'Hérodote et de Diodore de Sicile.

On leur oppose, 1° que le témoignage d'Hérodote sur les antiquités égyptiennes est très-suspect ; cet auteur, qui n'entendait pas la langue de l'Egypte, a été trompé fort aisément par les prêtres égyptiens ; Manéthon, né dans ce pays-là, lui reproche plusieurs erreurs à cet égard. L'autorité de Moïse, qui était beaucoup plus ancien et mieux instruit que des étrangers, nous paraît préférable à celle d'Hérodote et de Diodore de Sicile.

2° Abraham, qui avait voyagé en Egypte, en sortit sans être circoncis, et on ne voit pas quelle raison aurait pu l'engager à imiter un usage égyptien ; il ne reçut la *circoncision* que par un ordre exprès de Dieu, et il y a plus de raisons de penser qu'au contraire les Egyptiens ont adopté cet usage des Israélites, qui demeurèrent longtemps en Egypte.

3° Les Juifs regardaient la *circoncision* comme un devoir de religion et d'obligation étroite pour les mâles seulement, auxquels on la donnait le huitième jour après leur naissance ; chez les autres peuples c'était un usage de propreté, de santé, peut-être de nécessité physique ; on ne la donnait aux enfants que dans la quatorzième année ; et les filles y étaient assujetties aussi bien que les garçons.

4° La *circoncision* de mâles n'a jamais passé en loi générale chez les Egyptiens ; saint Ambroise, Origène, saint Epiphane et Josèphe, attestent qu'il n'y avait que les prêtres, les géomètres, les astronomes et les savants dans la langue hiéroglyphique, qui fussent astreints à cette cérémonie. Suivant saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, liv. 1, Pythagore, voyageant en Egypte, voulut bien s'y soumettre, afin d'être initié dans le mystère des prêtres, et d'apprendre les secrets de leur philosophie.

Artapan, cité dans Eusèbe, *Præp. Evang.*, l. 9, c. 27, assure que ce fut Moïse qui communiqua la *circoncision* aux prêtres égyptiens. D'autres pensent qu'elle ne fut en usage parmi eux que sous le règne de Salomon. Fort longtemps après cette époque, Ezéchiel, c. 31, ỹ 18 ; c. 32, ỹ 19 ; et Jérémie, c. 9, ỹ 24 et 25, comptent encore les Egyptiens parmi les peuples incirconcis. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, *t.* 70 *in*-12, p. 112

Spencer, *de Legib. Hebræorum Ritualib.*, liv. 1, c. 4, sect. 4, a rapporté les raisons pour et contre, touchant l'origine de la *circoncision* chez les Juifs, et n'a pas voulu décider la question.

Vainement on a cherché des raisons physiques de cet usage parmi les Juifs ; une preuve qu'ils n'en avaient besoin ni pour la propreté, ni pour éviter aucune maladie, c'est que les chrétiens qui ont habité pendant longtemps la Palestine, les Grecs qui y demeurent encore aujourd'hui avec

les Turcs, n'ont jamais pratiqué la *circoncision*, et n'ont ressenti pour cela aucune incommodité.

Chez les Hébreux, la loi n'avait rien prescrit sur le ministre ni sur l'instrument de la *circoncision* ; le père de l'enfant, un parent, un prêtre, un chirurgien, pouvaient faire cette opération. L'on se servait d'un rasoir, d'un couteau, ou d'une pierre tranchante. Séphora, femme de Moïse, circoncit son fils Eliézer avec une pierre. *Exod.*, c. 4, ℣ 25. Josué en usa de même envers les Israélites à Galgala, c. 5, ℣ 2. On prétend que les Egyptiens se servaient aussi de pierres tranchantes pour ouvrir les corps des morts qu'ils embaumaient. Chez les Juifs modernes, la *circoncision* se donne aux enfants mâles avec beaucoup d'appareil ; mais le détail des cérémonies qu'ils observent ne nous regarde pas.

Sous les rois de Syrie, les Juifs apostats s'efforçaient d'effacer en eux-mêmes la marque de la *circoncision* ; il est dit dans le premier livre des Machabées, c, 1, ℣ 16 : *Fecerunt sibi præputia*, et Josèphe en convient, *Antiq Jud.*, liv. 12, c. 6.— Saint Paul, *I. Cor.*, c. 7, ℣ 18, semble craindre que les Juifs convertis au Christianisme n'en usassent de même : *Circumcisus aliquis vocatus est, non adducat præputium.* Saint Jérôme, Rupert et Haimon nient la possibilité du fait, et croient que la *circoncision* est inéfaçable, mais des médecins célèbres, Celse, Galien, Bartholin, etc., soutiennent le contraire.

Outre l'effet naturel de distinguer les Juifs des autres peuples, la *circoncision* avait des effets moraux ; elle rappelait aux Juifs qu'ils descendaient du père des croyants, de la race dont devait naître le Messie ; qu'ils devaient imiter la foi d'Abraham, croire comme lui aux promesses de Dieu. Selon Moïse, *Deut*, chap. 30, ℣ 9, c'était un symbole de la *circoncision* du cœur ; selon Philon, *de Circumcis.*, et saint Paul *Galat.*, c., 5, ℣ 3, elle obligeait le circoncis à l'observation de toute la loi ; enfin elle était la figure du baptême. M. Fleury, *Mœurs des Israélites*, observe que les anciens Juifs n'avaient pas une aussi haute idée de la *circoncision* que les rabbins modernes ; plusieurs ne la regardaient que comme un simpl. devoir de bienséance.

Les théologiens la considèrent comme un sacrement de l'ancienne loi, en ce qu'elle était un signe de l'alliance de Dieu avec la postérité d'Abraham. *Voyez* saint Thomas, *in 4 Sent.*, *Dist.* 1, *quæst.* 1, *art* .2, *ad quartam*. Mais ce sacrement donnait-il la grâce, et comment ?

Saint Augustin a soutenu que la *circoncision* remettait le péché originel aux enfants, liv. 4, *de Nupt. et Concup.*, c, 2 ; il le répète dans plusieurs de ses ouvrages contre les pélagiens et contre la lettre de Pétilien. Saint Grégoire le Grand, dans ses *Morales sur Job*, liv. 4, c. 3, Bède, saint Fulgence, saint Prosper, le maître des sentences, Alexandre de Hales, Scot, Durand, saint Bonaventure, Estius, etc., sont de même sentiment; ces deux derniers sont allés jusqu'à dire que la *circoncision* produisait la grâce *ex opere operato*, comme les sacrements de la loi nouvelle.

Quelque respectables que soient ces autorités, elles n'ont point subjugué les théologiens ; le très-grand nombre pensent, comme saint Thomas, que la *circoncision* n'avait point été instituée pour servir de remède au péché originel ; ils le prouvent, 1° parce que le texte de la Genèse, c. 17. ℣ 10, n'en dit rien ; il ne donne la *circoncision* que comme un signe d'alliance entre Dieu et la postérité d'Abraham ; 2° Saint Paul, *Rom.*, c. 4, ℣ 11, enseigne qu'Abraham reçut la *circoncision* comme le *sceau* de la justice qu'il avait eue avant d'être circoncis. Le même apôtre, parlant en général des cérémonies de l'ancienne loi, les appelle *des éléments vides et sans effets*, *des justices de la chair* ; donc aucune n'a eu la vertu d'effacer le péché. 3° Tous les Pères, avant saint Augustin, ont unanimement soutenu que la *circoncision* n'avait pas la vertu d'effacer le péché originel ; ainsi ont pensé saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Epiphane, Théodoret, Théophilacte, Œcuménius, et la foule

des commentateurs. 4° Puisque le péché originel est commun aux deux sexes, il n'eût été ni de la bonté ni de la sagesse de Dieu d'établir pour ce péché un remède qui n'était applicable qu'aux mâles. 5° Pourquoi attendre au huitième jour, pourquoi interrompre pendant quarante ans la *circoncision* dans le désert, si c'était un remède au péché ? 6° Philon et les rabbins anciens ou modernes, malgré la haute idée qu'ils avaient de la *circoncision*, ne lui ont jamais attribué la vertu d'effacer le péché ; il est même incertain si le commun des Juifs avait aucune idée du péché originel.

Saint Augustin, pour établir son opinion, a forcé le sens de l'Ecriture sainte. Il lisait dans les Septante ou dans l'ancienne Vulgate : *Tout enfant mâle dont la chair n'aura pas été circoncise le huitième jour, sera exterminé de son peuple, parce qu'il a violé mon alliance.* Mais, 1° ces mots, *le huitième jour*, ne sont ni dans l'hébreu, ni dans notre Vulgate, qui est faite sur l'hébreu ; comment un enfant, avant l'usage de la raison, aurait-il violé l'alliance du Seigneur ? 2° Saint Augustin voulait que ces mots, *sera exterminé de son peuple*, signifiassent, *sera condamné à l'enfer* : or, ils signifient seulement, *sera puni de mort*, ou *sera séparé du corps des Israélites*, ou *sera privé des privilèges attachés à l'alliance que Dieu a faite avec Abraham*. 3. C'est de cette dernière alliance qu'il s'agit uniquement, et non de celle que Dieu avait faite avec nos premiers parents, alliance que, selon l'idée de saint Augustin, nous avons tous violée dans la personne d'Adam. Le mot *pactum*, alliance, répété jusqu'à huit fois dans le chapitre 17 de la Genèse, signifie constamment les engagements que Dieu imposait à Abraham.

Il n'y a donc aucune preuve que dans l'ancienne loi, ou auparavant, Dieu ait institué un remède ou un signe extérieur pour effacer le *péché originel*. *Voyez* cet article et les *Dissertations* de D. Calmet *sur la Circoncision* ; Bible d'Avignon, tom. 1, pag. 580, et tom. 15, p. 314. BERGIER.

CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR, fête qui se célèbre dans l'Eglise romaine le premier jour de janvier. Jésus-Christ a dit lui-même qu'il n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir : conséquemment il se soumit à la *circoncision*, et la reçut comme les autres enfants. On croit communément que ce fut à Bethléem, et, selon saint Epiphane, dans la grotte même où il était né ; il reçut dans cette cérémonie le nom de *Jésus* ou de *Sauveur*. *Luc.*, c. 2, ℣ 21.

Autrefois on appelait cette fête l'*Octave de la Nativité* ; elle ne fut établie sous le nom de *Circoncision* que dans le septième siècle, et seulement en Espagne. En France, le premier janvier était un jour de pénitence et de jeûne, pour expier les superstitions et les déréglements auxquels on se livrait ce jour-là, et qui étaient un reste de paganisme.

A ces divertissements profanes, abolis en 1444, suivant l'avis de la faculté de théologie de Paris, on substitua une fête solennelle qui est actuellement célébrée dans toute l'Eglise, et qui est aussi la fête du Saint Nom de *Jésus*.

BERGIER.

CIRCONVOLUTIONS DU CERVEAU (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*) — Nous faisons cet article pour qu'il serve de préparation à l'article CRANIOLOGIE qu'on lira plus loin.

Les *circonvolutions du cerveau* sont des saillies ondoyantes qui sont formées par ce qu'on nomme la cervelle, c'est-à-dire une lame de substance molle et moelleuse, grise à l'extérieur et blanche à l'intérieur ; cette dernière forme comme le noyau.

Les *circonvolutions* se présentent en sillons tortueux, plus ou moins profonds et très-irréguliers séparant des éminences arrondies contournées sur elles-mêmes. L'intestin que contient l'abdomen est à peu près contourné de la même manière. Ces sillons ont été nommés les *anfractuosités* du cerveau.

C'est dans l'homme que le cerveau affecte cette forme, d'une manière tout à fait prononcée. Après l'homme viennent les éléphants et les singes

qui les possèdent aussi sous d'assez grandes dimensions, quoique à un degré bien inférieur ; après l'éléphant et les singes viennent les ruminants et les solipèdes qui en ont moins que les précédents mais beaucoup encore; après ces derniers viennent les carnassiers, chez lesquels elles diminuent beaucoup, mais pourtant sont encore apparentes ; les rongeurs viennent en cinquième rang, chez eux les *circonvolutions* n'existent presque plus; chez les oiseaux, elles existent encore moins ; et enfin chez les poissons et les reptiles, elles n'existent plus du tout; le cerveau de ces animaux est constitué en une masse uniforme.

On verra au mot CRANIOLOGIE le parti que tirait le docteur Gall des bosses du crâne humain, qui semble en général se configurer sur les protubérances, plus ou moins grandes, de ces *circonvolutions*, dont il est la boîte naturellement formée au fur et à mesure de leur développement. On verra aussi, dans cet article, que l'expérience a fini par être défavorable à ce système, et qu'il est à peu près abandonné aujourd'hui; ce qui n'est point une preuve qu'il soit complétement dénué de vérité ; car nous croyons, au contraire, que le cerveau joue un grand rôle, dans l'organisme, comme conditions de dévéloppement des facultés de l'âme; mais ce que nous croyons aussi, c'est qu'il est trop difficile d'en constater, par l'observation du crâne, les différences pour que l'on en déduise des régles fixes de pronostic psychologique ; et c'est là, ce nous semble, ce qui a fait que cette science est tombée: ses indications trompaient trop souvent.

Il résulte, d'ailleurs, de ce que nous venons de dire, sur l'absence et sur les développements divers des *circonvolutions* cérébrales selon les classes d'animaux, que ces formes en protubérances ne sont point nécessaires pour qu'il y ait un instinct chez l'animal ; car les poissons et les reptiles, qui n'en ont pas, sont aussi bien doués de l'instinct qui leur est nécessaire pour pourvoir à leur conservation et à celle de leur espèce, que les animaux plus parfaits; et si l'on descend encore l'échelle, on trouve souvent chez les insectes, par exemple, qui n'ont rien de cette forme cérébrale, l'instinct développé au plus haut dégré. Cependant on ne peut nier que l'échelle ascendante des *cironvolutions* depuis les rongeurs jusqu'à l'éléphant, au singe et à l'homme, n'indique une proportion cachée entre cette forme, selon qu'elle est plus ou moins tranchée, et le degré d'intelligence. Mais l'absence complète de la même forme chez les autres animaux déconcerte ces inductions et vous rejette dans un doute complet. Il y a là un mystére de Dieu devant lequel la science est demeurée jusqu'à présent impuissante. V. CRANIOLOGIE.

LE NOIR

CIRCULATION DE LA SÉVE (*Théol. mixt. scien. physiol. végét.* — La science retrouve toujours dans les plans du Créateur une unité de principes d'autant plus évidente qu'elle les pénètre davantage. Il doit en être ainsi avec une intelligence pour cause ; avec le hasard aveugle tout serait décousu. Qu'est-il arrivé depuis que l'on a poussé les observations de l'organisme végétal jusqu'à la plus grande minutie, à l'aide du microscope, ce qui ne remonte pas haut dans les annales scientifiques, puisque l'on peut considérer Seultz, qui faisait part au public de ses découvertes sur cet organisme en 1820, comme un des points de départ de ce que nous allons expliquer? Il s'est trouvé que l'on a reconnu dans la plante une *circulation de la séve* ayant toute l'analogie possible avec la circulation du sang chez l'animal.

On a été poussé à distinguer deux espèces de *séve*, la *séve ascendante*, qui correspond au sang veineux, et la séve descendante, ou le *latex*, qui correspond au sang artériel.

La *séve ascendante* commence par n'être guère, au moment où elle est pompée dans la terre par les radicules, au moyen d'une sorte d'intususception qu'on nomme *endosmose*, que l'eau elle-même du sol entraînant dans le cours qu'elle forme des principes nutritifs ou plutôt propres à le devenir. Elle monte par les canaux ligneux avec une tendance constante à se rapprocher de la surface ; et, du-

rant son trajet de bas en haut et de dedans en dehors, elle s'approprie, aux dépens des fibres et des cellules, des substances nouvelles, car le tronc et le bois sont pour elle comme un second terrain dans laquelle elle va se perfectionnant. C'est ainsi qu'elle atteint les feuilles et l'épiderme qui prend ici le nom d'écorce. Or les feuilles et l'écorce sont les organes qui, dans le végétal, correspondent aux poumons et aux branchies ; il s'y fait une respiration, c'est-à-dire une combustion ou combinaison de l'oxygène de l'air avec le carbone de la *séve*, et la *séve* devient alors cette *séve descendante*, appelée aussi *latex* ou *suc propre*, qui correspond au sang artériel. Le latex est incolore ou coloré et chargé de granulations opaques qui en sont comme les globules. Ce suc redescend par l'écorce le long de vaisseaux sinueux qui communiquent entre eux par des branches transversales, sortes d'anastomoses qui en font un réseau très-compliqué. C'est en descendant de cette manière, en faisant mille circuits que le latex fournit les matières à la formation des tissus et à leur nourriture, jusqu'à ce qu'il soit revenu aux radicules des racines par où la circulation avait commencé.

On appelle *cambium* la première ébauche des tissus nouveaux que dépose le latex, et Seultz a donné le nom de *cyclose* au mouvement descendant de ce liquide. Les vaisseaux par lesquels s'opère la descente sont nommés vaisseaux *laticifères*.

Il y a des botanistes qui font encore une distinction entre la *séve descendante* proprement dite, et le véritable *latex*, qu'ils disent être la partie de cette séve la plus parfaite, la plus colorée en général, plus consistante aussi et plus propre à former immédiatement les tissus ; mais cette distinction est subtile et présente encore beaucoup de mystère.

Ce qui est le plus clair, c'est que l'organisme du végétal et la *circulation* des liquides dans cet organisme ne nous donnent pas moins de preuves d'une sagesse infinie que l'organisme et la circulation du sang de l'animal.

LE NOIR.

CIRCULATION DU SANG. (*Théol. mixt. scien. physiol*). — La *circulation du sang* est une des merveilles les plus importantes et les plus curieuses de l'organisme animal. L'humanité exista cependant bien longtemps sans pouvoir admirer cette conception de Dieu en vue d'établir, dans les machines de son invention, le mouvement de la vie. Ce n'est, en effet, qu'en 1628 que le célèbre médecin anglais Harvey en fit la découverte et la démonstration par l'expérience. Nous avons pourtant trouvé chez les anciens, chez Platon par exemple, des propositions qui la supposent. Platon dit quelque part que le sang, toujours en mouvement, revient sans cesse au lieu d'où il était parti. Mais l'esprit humain n'avait point daigné faire attention à ces intuitions *a priori* du génie ; il les avait considérées comme des rêves d'idéologues, et pendant que le sang circulait dans ses artères et dans ses veines, il riait, comme d'une folie, de ces hypothèses. Quelle reconnaissance ne devons-nous pas aux grands hommes qui, comme Harvey, nous ont fait enfin sortir de nos ignorances et nous ont ouvert l'esprit à l'admiration vraie et raisonnée de l'auteur de la nature ! Lisons le tableau sommaire que donnait, il y a 30 ans au moins, le professeur Milne Edwards à ses élèves de la *circulation du sang* et des organes que Dieu a construits pour la réaliser. Il suffira du pur exposé du physiologiste pour tirer, à tout instant, les déductions philosophiques relatives à la sagesse du Créateur, que cet exposé provoque.

« Le sang dont nous avons étudié les propriétés (1), ne reste pas en repos dans l'intérieur du corps ; il traverse sans cesse les organes qu'il sert à nourrir, et revient ensuite se mettre en contact avec l'air dans l'appareil respiratoire (2), pour se distribuer de nouveau aux organes. Ces courants sont continuels et le mouvement général qui en résulte constitue ce que les physiologistes appellent la *circulation du sang*.

« Chez l'homme et chez la plupart

(1) V. SANG.
(2) V. RESPIRATION.

des animaux, même les plus inférieurs, telles qu'une écrevisse, ou une huître, c'est le *cœur* qui donne au sang cette impulsion, et c'est dans un ensemble de canaux appelés *vaisseaux sanguins* que ce liquide se meut de la sorte.

« Ces vaisseaux sont de deux ordres; les uns appelés *artères* servent à porter le sang du cœur dans toutes les parties du corps; les autres désignés sous le nom de *veines* rapportent ce liquide de ces organes vers le cœur.

« D'après les fonctions de ces vaisseaux, on peut prévoir quelle doit être leur disposition générale. Les artères ayant à distribuer dans toutes les parties du corps le sang qui sort du cœur, doivent nécessairement se subdiviser, se ramifier de plus en plus, à mesure qu'elles s'éloignent de cet organe. Les veines, au contraire, doivent présenter une disposition inverse; elles doivent être d'abord très-nombreuses et se réunir peu à peu entre elles, de façon à se terminer au cœur par un ou deux gros troncs. Les artères, comme on le voit, peuvent être comparées aux branches d'un arbre et les veines à ses racines, mais elles en diffèrent sous un rapport très-important : au lieu d'être séparées les unes des autres, comme les branches et les racines des plantes, les artères et les veines doivent se continuer les unes avec les autres et former un seul système de canaux, car le sang doit passer des unes dans les autres en traversant la substance des organes. C'est effectivement ce que l'on observe; et on désigne sous le nom de *vaisseaux capillaires* les canaux étroits qui lient entre eux ces deux ordres de conduits, et qui peuvent être considérés comme étant en même temps la terminaison des artères et l'origine des veines.

« Les artères et les veines, ainsi que nous venons de le dire, communiquent entre elles par l'une de leurs extrémités, au moyen des vaisseaux capillaires; à leur extrémité opposée, ces deux systèmes de canaux sont unis par les cavités du cœur; il en résulte que l'appareil vasculaire forme un cercle complet dans lequel le sang se meut pour revenir sans cesse à son premier point de départ; et c'est en raison de ce mouvement qu'on l'appelle *circulation*.

« Dans tous les animaux qui ressemblent le plus à l'homme (tels que les singes, les chiens, le cheval, le bœuf, etc.) le *cœur* est logé, entre les deux poumons, dans la cavité de la poitrine, que les anatomistes appellent le *thorax*.

« L'extrémité inférieure du cœur est dirigée un peu obliquement à gauche et en avant et son extrémité supérieure, dans laquelle s'ouvrent tous les vaisseaux qui communiquent avec son intérieur, est fixée aux parties voisines, à peu près sur la ligne médiane du corps; dans le reste de son étendue, le cœur est complétement libre, et il est enveloppé par une espèce de double sac membraneux, nommé *péricarde*. La forme générale du cœur est celle d'un cône ou pyramide irrégulière et renversée et sa substance est presque entièrement charnue : c'est un muscle creux, dont l'intérieur est divisé par une grande cloison verticale en deux moitiés formant chacune deux cavités superposées, un *ventricule* et une *oreillette*.

« Les deux ventricules occupent la partie inférieure du cœur et ne communiquent pas entre eux, mais s'ouvrent chacun dans l'oreillette située au-dessus. Les cavités du côté gauche du cœur contiennent du sang artériel; celles du côté droit du sang veineux (1).

« Les vaisseaux qui doivent transporter le sang artériel dans tous les organes, naissent du ventricule gauche du cœur par un seul tronc appelé *artère aorte*. Cette grosse artère remonte d'abord vers la base du cou, puis se recourbe en bas, passe derrière le cœur et descend verticalement au-devant de l'épine du dos jusqu'à la partie inférieure du ventre. Pendant ce trajet, il se sépare de l'aorte un grand nombre de branches dont les principales sont les deux *artères caro-*

(1) Pour la différence entre le sang artériel et le sang veineux, voy. RESPIRATION et HEMATOSE.

LE NOIR.

tides, qui remontent sur les côtés du cou et distribuent le sang à la tête; les deux artères des membres supérieurs, qui prennent successivement le nom d'*artères sous-clavières*, *axillaires* et *brachiales* suivant qu'elles passent sous la clavicule, qu'elles traversent le creux de l'aisselle, ou qu'elles descendent le long du bras; l'*artère cœliaque*, qui se rend à l'estomac, au foie et à la rate; les *artères mésentériques*, qui se ramifient dans les intestins; les *artères rénales*, qui pénètrent dans les reins; et les *artères iliaques*, qui terminent en quelque sorte l'aorte, et qui portent le sang aux membres inférieurs.

« *Les veines*, qui reçoivent le sang ainsi transmis à toutes les parties du corps, suivent à peu près le même trajet que les artères; mais elles sont plus grosses, plus nombreuses et en général situées plus superficiellement. Un grand nombre de ces vaisseaux marchent sous la peau, d'autres accompagnent les artères, et, en dernier résultat, tous se réunissent pour former deux gros troncs qui s'ouvrent dans l'oreillette droite du cœur et qui ont reçu les noms de *veines caves supérieure et inférieure*.

« Le sang descend de l'oreillette droite, dans le ventricule du même côté, et cette dernière cavité l'envoie aux poumons par le vaissean nommé *artère pulmonaire*, dont les branches se ramifient presqu'à l'infini à la surface des parois des cellules aériennes des poumons.

« Les *veines* qui naissent dans la substance des poumons des dernières divisions capillaires de l'artère pulmonaire, et qui sont appelés *veines pulmonaires*, recoivent le sang devenu artériel dans ces organes, et se rendent dans l'oreillette gauche du cœur. Enfin, de cette cavité, le sang passe dans le ventricule gauche d'où nous l'avons déjà vu sortir pour se distribuer aux différentes parties du corps.

« En résumant ce qui vient d'être dit, on voit que le sang qui arrive des différentes parties du corps par le système veineux, pénètre d'abord dans l'oreillette droite du cœur, passe ensuite dans le ventricule du même côté et se rend de là aux poumons par l'artère pulmonaire; après avoir traversé l'organe respiratoire, il revient au cœur par les veines pulmonaires, qui s'ouvrent dans l'oreillette gauche; de l'oreillette gauche le sang descend dans le ventricule gauche, et cette dernière cavité l'envoie par l'aorte, dans les artères destinées à le porter dans toutes les parties du corps d'où il revient, comme nous l'avons déjà dit, dans l'oreillette droite du cœur.

« En parcourant le cercle circulatoire, ce liquide traverse donc deux fois le cœur, à l'état de sang veineux dans le côté droit, et à l'état du sang artériel dans le côté gauche de cet organe; néanmoins la circulation est complète, car les cavités pulmonaires et les cavités aortiques du cœur ne s'ouvrent pas l'une dans l'autre, et le sang veineux traverse en entier l'appareil respiratoire pour se transformer en sang artériel.

« Telle est la marche du sang non-seulement dans l'homme et tous les mammifères, mais aussi chez les oiseaux; par la suite nous verrons que chez les poissons le sang suit une direction un peu différente (1).

« Le mécanisme à l'aide duquel le sang se meut dans tous ces vaisseaux est facile à comprendre. Les cavités du cœur se resserrent et s'agrandissent alternativement, et poussent ainsi le sang dans les canaux avec lesquels elles sont en communication.

« Les deux ventricules se contractent en même temps, et, pendant que leurs parois se relâchent, les oreillettes se contractent à leur tour. Ces mouvements de contractions portent le nom de *systole*, et on appelle *diastole* le mouvement contraire. Ils se renouvellent très-fréquemment; chez l'homme adulte on en compte ordinairement de soixante à soixante-quinze par minute; chez les vieillards leur nombre paraît augmenter un peu, et dans les très-jeunes enfants il s'élève en général à environ cent vingt. Du reste, une foule de circonstances influent sur la fréquence et la

(1) Voyez ce que nous ajoutons à la fin de l'article.
Le Noir.

force des battements du cœur; ils sont accélérés par l'exercice, par les émotions de l'âme et par un grand nombre de maladies; dans la défaillance et la syncope ils sont considérablement diminués ou même complétement interrompus.

« Le ventricule gauche en se contractant chasse le sang qu'il contient, et comme il existe, entre cette cavité et l'oreillette placée au-dessus, une espèce de soupape ou de valvule, disposée de façon à soulever et à fermer l'ouverture lorsqu'elle est poussée du bas en haut, il en résulte que ce liquide ne peut retourner dans l'oreillette, et pénètre nécessairement dans l'artère aorte, qu'il distend avec plus ou moins de force.

« Le phénomène connu sous le nom de *pouls* n'est autre chose que le mouvement occasionné par la pression du sang sur les parois des artères chaque fois que le cœur se contracte. D'après la fréquence et la force de ces mouvements, on peut juger de la manière dont cet organe bat, et en tirer des inductions utiles pour la médecine; mais le pouls ne se fait pas sentir partout; pour le distinguer, il faut comprimer légèrement une artère d'un certain volume entre le doigt et un plan résistant, un os par exemple, et choisir aussi un vaisseau situé près de la peau, comme l'artère radiale au poignet.

« L'impulsion reçue par le sang artériel à sa sortie du ventricule gauche du cœur se fait encore sentir dans les veines, et y détermine la marche de ce liquide. Mais il est d'autres circonstances qui tendent aussi à favoriser le retour du sang veineux vers le ventricule droit du cœur; telles sont l'existence des valvules dans l'intérieur des veines.

« Quant au passage du sang à travers les cavités droites du cœur, il se fait de la même manière que dans les cavités gauches, et ce sont les contractions du ventricule droit qui font circuler ce liquide dans les vaisseaux des poumons et qui le font parvenir à l'oreillette gauche.

« Le sang, en parcourant les veines depuis leur origine capillaire dans la substance des organes jusqu'à leur terminaison dans l'oreillette droite du cœur, entraîne avec lui tous les fluides qui filtrent en quelque sorte à travers les parois de ces vaisseaux; on donne à ce phénomène le nom d'*absorption*.

« Tous les points du corps peuvent être le siége d'une absorption plus ou moins rapide; c'est par ce phénomène que les liquides injectés dans l'estomac se retrouvent peu de temps après mêlés au sang veineux. Seul, il peut expliquer comment des poisons placés sur les lèvres, sur l'œil, ou sur une petite écorchure de la peau, pénètrent dans l'intérieur du corps et donnent la mort avec la même rapidité que s'ils eussent été portés directement dans l'intérieur de l'estomac (1).

« Les substances ainsi absorbées pénètrent, en général, directement dans les veines; mais dans quelques circonstances, elles y sont portées par des canaux particuliers appelés vaisseaux lymphatiques. En faisant l'histoire de la digestion, nous aurons l'occasion de revenir sur l'étude de ces vaisseaux. »

Nous compléterons nous-même cet exposé par un aperçu rapide des modifications que l'auteur de la nature animale a introduites dans les classes inférieures. Tout ce qui précède convient aux mammifères et aux oiseaux. Les reptiles et les poissons présentent des simplications importantes, et les trois embranchements privés de vertèbres, les insectes, les mollusques et les rayonnés, en présentent de beaucoup plus considérables encore.

Chez les reptiles, dont MM. de Blainville et Duvernoy ont détaché les amphibies tels que les grenouilles et les crapauds pour en faire une classe à part, mais que nous considérons ici comme les renfermant, le cœur est réduit à un ventricule, dans lequel les deux espèces de sang, le sang veineux ou noir, le sang artériel

(1) Il y a même une catégorie de poisons qu'on appelle les *virus*, qui n'entrent dans le sang que par les inculations et qui n'ont point la vertu de traverser la peau, soit extérieure, soit du canal digestif, en sorte qu'on peut les avaler impunément pourvu que les parois du tube digestif soient sans blessures. LE NOIR.

ou rouge, se mêlent, et, ainsi mélangés, sont lancés par deux canaux à la fois, l'un qui en conduit une part aux artères et par les artères dans toutes les parties, d'où il revient au cœur par les veines à l'état de sang noir, l'autre qui en conduit une autre part aux poumons, d'où cetté part revient au cœur à l'état de sang artériel se mélanger de nouveau avec le sang noir. Il n'y a donc qu'une moitié de chacun des deux sangs qui fait le circuit complet jusque dans le poumon ou dans l'organe qui correspond au poumon. C'est ce que Cuvier a nommé la *respiration incomplète*.

Chez les poissons, le cœur n'est pas aussi simple que chez les reptiles ; il conserve encore deux cavités au lieu de quatre ; ces deux cavités consistent dans une oreillette et un ventricule. Cet organe est situé sous les branchies, qui sont les poumons des poissons ; et voici comment s'opère la circulation : Le sang noir qui revient de toutes les parties du corps est versé dans l'oreillette, puis, à l'aide de la valvule qui s'ouvre de haut en bas, descend dans le ventricule ; le ventricule l'envoie aux branchies se purifier dans leurs réseaux sous l'influence de l'air dont l'eau qui les baigne est remplie et devenir ainsi sang artériel ; sous l'impulsion qu'a donnée au torrent le mouvement de systole de ce ventricule, le sang continue de couler par une grosse artère qui s'étend le long de la colonne vertébrale ; et cette artère le distribue ensuite, par les petites artères qui sont ses branches, dans toutes les parties. Il suit de cette disposition, aussi bien appropriée que les autres modes à sa fin, que le sang du poisson ne traverse pas deux fois le cœur comme chez les mammifères et les oiseaux, mais que l'impulsion ne lui est donnée par le cœur qu'une seule fois, après laquelle il ne passe aux extrémités qu'après s'être filtré dans le réseau respiratoire des branchies.

Dans la plupart des invertébrés, chez les crustacés et chez les mollusques par exemple, le cœur n'est plus qu'une artère plus renflée que les autres, qu'on nomme le *cœur aortique* ; chez les insectes, il se réduit à un tronçon d'artère qui n'est autre qu'un vaisseau contractile ; chez les arachnides, ce vaisseau est souvent assez développé pour former un véritable cœur. Voici ce qui se passe chez ces animaux de classe inférieure :

Chez les mollusques, le sang, qui est blanc ou bleuâtre, traverse deux systèmes de vaisseaux capillaires, l'un qui correspond aux artères, l'autre qui correspond aux poumons et qui constitue l'appareil respiratoire ; et le cœur est nommé aortique parce qu'à l'inverse des poissons, chez lesquels le sang est lancé à l'état de sang veineux, à travers les branchies, dans tout le corps, il est lancé, chez les mollusques, par le cœur, dans tout le corps, après être allé déjà se purifier dans l'appareil respiratoire qui se compose de vaisseaux faisant suite aux artères. Ce cœur aortique a souvent, d'ailleurs, en forme d'appendices, une ou deux oreillettes douées d'un mouvement contractile qui jette le sang dans le ventricule. On trouve aussi parfois, sur le trajet des artères pulmonaires, des poches à sang veineux qu'on regarde comme des cœurs. Les mollusques ont, d'ailleurs, soit des poumons, soit des branchies selon qu'ils ont été destinés, dans le plan de la création, à vivre dans l'air ou à vivre dans l'eau.

Chez les articulés, insectes et autres, le sang est blanc le plus souvent, mais il est aussi quelquefois rouge; il en est ainsi dans toute la classe des annélides; et ce liquide nourricier varie beaucoup dans les modes de circulation qui ne sont, au fond, que des variantes de ce que nous venons de faire comprendre chez les mollusques. Cependant nous devons dire qu'on n'a point observé chez les insectes une circulation proprement dite ; on croit que le liquide nourricier s'y épanche plutôt entre les organes et les pénètre par imbibition. L'animal présente bien, le long du dos, sous le tégument, un tube longitudinal, entouré de faisceaux charnus, qui est doué de mouvements alternatifs, ressemblant parfaitement à ceux de systole et de diastole, mais on ne lui trouve pas de branchies, pas d'artères ni de veines pour prolon-

gement. La science ici nous paraît avoir perdu la piste du mystère.

Enfin, chez les zoophytes, les vaisseaux sanguins, et par conséquent la circulation, manquent presque toujours aussi bien que les organes particuliers pour la respiration, qui se fait par toute la surface du corps. Il en est ainsi des infusoires, des hydres on polypes de mer, du corail, des méduses etc. Les echynodernes, les vers intestinaux sont à peu près les seuls rayonnés qui aient des vaisseaux ou des rudiments de vaisseaux pour la circulation.

Tout est proportion dans l'œuvre de Dieu : à mesure que l'animal se simplifie, les organes et leurs fonctions se simplifient également. LE NOIR.

CIRCUM-INCESSION. *Voyez* TRINITÉ.

CISTERCIENNES ou BERNARDINES. (*Théol. hist. ord. rel.*) — M. Fehr fait, comme il suit, le résumé historique de cet ordre célèbre de religieuses, auquel appartint le fameux couvent janséniste de Port-Royal des Champs :

« On ignore par qui, et à quelle époque elles furent instituées. Quelques historiens de l'ordre en attribuent l'origine à sainte Humbeline, sœur de S. Bernard, d'autres à S. Bernard lui-même, qui les aurait fondées avant que sa sœur se retirât du monde, et leur aurait ainsi donné le droit de le nommer leur père et de porter son nom plutôt qu'aux Bernardins. Il est vraisemblable que leur premier couvent fut celui de Tart, dans le diocèse de Langres, fondé par S. Étienne en 1120 (1). Quelque sévère et effrayante que doive paraître pour la nature de la femme la règle des Cisterciens, plusieurs couvents de *Bernardines* furent créés en France, et, si l'on en croit les historiens de l'ordre, les *Bernardines* s'élevèrent dans le monde entier au nombre de six mille. Leur plus célèbre monastère est celui de Sainte-Marie Royale, près de Burgos, dans la Vieille-Castille, nommé vulgairement *las Huelgas de Burgos*, dans lequel beaucoup de princesses royales prirent l'habit. Les abbesses de Léon et de Castille tinrent des chapitres généraux jusqu'au jour où le concile de Trente le leur interdit en les obligeant à la clôture. Il en était de même des abbesses de France, qui avaient choisi Tart pour le lieu de leur réunion générale.

« Les religieuses observaient la même règle, les mêmes statuts que les moines ; on exigeait surtout d'elles le silence, la prière, la méditation, le travail des mains, depuis celui des femmes jusqu'au labour. Leur costume consistait en une robe blanche, un cordon noir, un scapulaire et un voile. Les sœurs converses portaient un costume brun. Leurs couvents étaient sous la juridiction de l'ordinaire ou sous la surveillance de Cîteaux, ou bien ils s'unissaient entre eux et se dirigeaient eux-mêmes avec le concours spirituel des Cisterciens. Il y eut des abbesses qui abusèrent singulièrement de leur pouvoir. C'est ainsi que Constantia, abbesse de las Huelgas, consacra des novices, expliqua l'Évangile, prêcha, entendit les confessions des religieuses, et usurpa d'autres attributions sacerdotales. Le pape Innocent abolit ces innovations étranges, et le couvent resta, comme il l'avait été à peu près dès l'origine, un établissement d'éducation pour les jeunes filles nobles.

« A dater de 1596 il y eut en Espagne, sous le nom de *Recollection*, une réforme due à Agnèse Henriquez, abbesse de las Huelgas. Une autre réforme fut introduite, en 1622, dans la ville de Rumilli, en Savoie, par la vénérable mère Louise-Blanche-Thérèse de Ballon. Cette réforme se propagea promptement jusqu'à Grenoble, et de là dans d'autres couvents de France et de Savoie ; plus tard elle se divisa en deux congrégations : celle de Savoie, dite *de l'Incarnation* ; celle de France, dite *de Saint-Bernard*. En 1653 il en sortit encore une nouvelle réforme, dite *du Précieux Sang*, mais qui ne devint jamais aussi importante que l'*Institut des religieuses de Port-Royal des Champs*, près de Paris, abbaye fondée dès 1204. Les guerres de la fin du seizième et du commence-

(1) Conf. Hélyot, t. V, p. 435 et 542.

ment du dix-septième siècle avaient eu leur action désastreuse sur ce couvent comme sur beaucoup d'autres, et nécessitèrent, en 1622, une réforme entreprise par la mère *Angélique Arnaud*. En 1627 l'abbaye fut affranchie de la juridiction de Citeaux et soumise à l'archevêque de Paris, après qu'une année plus tôt une autre maison de *Port-Royal*, située dans la rue Saint-Jacques, eut été peuplée de religieuses venant de Port-Royal des Champs.

« Au bout de deux ans les religieuses se consacrèrent à l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. Malheureusement elles refusèrent, durant la déplorable controverse du jansénisme, de souscrire simplement le formulaire qu'on leur imposait. Louis XIV leur défendit de recevoir des novices et leur ordonna de renvoyer leurs postulantes et leurs élèves. Plus tard, dix religieuses de Paris souscrivirent la Constitution d'Alexandre VII. Le roi les sépara des religieuses de Port-Royal des Champs et leur permit d'élire une abbesse. Port-Royal des Champs devint le foyer du jansénisme, et, comme ses religieuses ne voulurent souscrire que conditionnellement à la Constitution, elles furent, le 29 octobre 1708, réparties entre divers couvents d'autres ordres et Port-Royal fut détruit (1). Quant aux religieuses de Paris, elles se consacrèrent à l'éducation des jeunes personnes et rendirent beaucoup de services (2).

« L'abbaye-mère de Tart, qui avait aussi eu le malheur de succomber à l'esprit du siècle, fut réformée, en 1617, par la vénérable mère *Jeanne de Saint-Joseph de Pourlan*. Les abbayes de *Cisterciennes*, comme celles des moines de Cîteaux, ne surent pas éviter les dangers de la richesse. Plusieurs de ces abbayes possédaient d'immenses propriétés, et étalaient, notamment en Allemagne, un luxe effréné parmi les abbayes princières (3) de l'empire. Il s'y passa souvent de fâcheux désordres. La sécularisation les blessa à mort. Il ne reste que très-peu de maisons de *Cisterciennes* dans les États de l'Eglise, en Suisse, en France, dans le vicariat apostolique de Dresde et en Bavière. »

LE NOIR.

(1) Conf. *Mémoires sur la destruction de Port-Royal des Champs*, 1711.

(2) Conf. Sammarthan, *Gall. christ.*, t. IV.

(3) *Voy.* les noms des principales abbayes dans Henrion-Fehr, *Hist. des Ordres monastiques*, t. I, p. 122.

CITATION DE L'ÉCRITURE SAINTE. *Voyez* ÉCRITURE SAINTE.

CITEAUX (ordre de). (*Théol. hist. ord. rel.*)—L'ordre de *Citeaux*, branche de l'ordre des bénédictins, fut fondé par S. Robert, et doté par Eudes, duc de Bourgogne. Les statuts de *Citeaux* maintiennent la règle de S. Benoît; le costume est blanc, après avoir été noir, et le scapulaire brun. S. Bernard illustra cet ordre et en devint abbé. Cinquante ans après la fondation, il possédait cinq cents abbayes, et cent cinquante ans après, dix-huit cents (fin du 12e siècle). Ce furent les moines de *Citeaux* qui perfectionnèrent la musique sacrée, laquelle, d'après S. Bernard, ne devait être « ni dure ni efféminée, charmer l'oreille, résumer, consoler et calmer le cœur, renforcer le sens des paroles, y rendre l'esprit attentif et les faire pénétrer doucement dans les âmes. »

Les cistierciens s'occupèrent aussi d'éducation de la jeunesse et de science. S. Bernard établit dans les couvents de cet ordre beaucoup de bibliothèques.

Dans le 15e siècle l'ordre devint luxueux et mondain et tendit à tomber. Des réformes furent nécessaires, et de ces réformes résultèrent beaucoup de nouvelles maisons qui prirent d'autres noms. La réforme du P. Jean de la Barrière dans l'abbaye dite *des Feuillants* en France fut la plus mémorable. Il y ent encore les *religieux de la stricte observance* et les *Bernardins réformés*. Sous Richelieu et Louis XIII, une réforme générale devint encore nécessaire; beaucoup de discussions eurent lieu à ce sujet, et finalement la réforme se fit, sous Alexandre VII qui convoqua un chapitre général à Rome; une vie nouvelle en résulta pour les cistierciens, qui se multiplièrent en Europe, en Asie et en Afrique.

L'ordre de *Citeaux* a fourni à l'Eglise deux papes, Eugène XIII et Benoît XII, quarante cardinaux, et une multitude d'archevêques et d'évêques ; des rois et des princes en ont porté l'habit. Mais il n'en reste plus aujourd'hui que quelques maisons, en Autriche, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Pologne, et une seule en France.

LE NOIR.

CLAIRETTES (les), maison de filles religieuses de l'ordre de Citeaux et de la réforme de la Trappe, fondée par Geoffroy, troisième comte du Perche, et érigée en abbaye en 1221. Ces religieuses ont pour supérieurs immediats les abbés de la Trappe, et imitent la vie des religieux.

Il semble d'abord que l'austérité de la règle des clarisses, des chartreuses, des *clairettes*, etc., devrait effrayer et dégoûter les filles qui ont de la vocation pour l'état religieux. Nous voyons le contraire ; les couvents les plus austères sont ceux qui trouvent le plus aisément des sujets, dans lesquels les religieuses paraissent le plus contentes, et vivent le plus longtemps. Les philosophes regardent ce phénomène comme un effet de l'enthousiasme et de la folie ; il nous paraît plus naturel de le prendre pour un effet de la grâce. L'enthousiasme passe et se dissipe, au lieu que nous voyons la ferveur d'une bonne religieuse persévérer pendant toute sa vie.

BERGIER.

CLANCULAIRES. *V.* ANABAPTISTES.

CLARENIENS. (*Théol. hist. ord. rel.*) « La congrégation des Célestins, raconte M. Fehr, ayant été abolie et dispersée, Angelo de Cordoue, un de ses membres, se retira dans une solitude entre Ascoli et les monts de Nursie, dans la marche d'Ancône, et se fixa près d'un petit ruisseau nommé Clarène. En 1302 un certain nombre de disciples se réunirent autour de lui et reçurent le nom de *Claréniens*. En 1317, les Spirituels ayant été appelés à rendre compte de leur doctrine, Angelo fut également cité devant le pape Jean XXII comme séparatiste connu. Il se défendit si bien qu'il fut renvoyé libre et qu'on toléra tacitement le maintien de son ordre. Angelo mourut en 1340, à Naples, sans avoir été autrement incriminé. Après sa mort, les *Claréniens* se rangèrent sous la juridictien de l'ordinaire, et se répandirent dans plusieurs diocèses d'Italie, par exemple à Fermo, Ascoli, Spolète, Aquilée, etc., et admirent un grand nombre de couvents de religieuses sous leur direction et dans leur association. En 1472 une partie des *Claréniens* se soumit au général des Frères Mineurs, tandis que les autres persévérèrent dans leur première organisation. Ce ne fut qu'en 1510 que le pape Jules II réussit à les réunir, en défendant toute séparation dans l'ordre des Franciscains et ne maintenant que les Observantins et les Conventuels. Au commencement les *Claréniens* inclinèrent plus vers le parti des Conventuels, mais ils finirent par se ranger décidément parmi les Frères de l'Observance. »

LE NOIR.

CLARKE (Samuel). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant philosophe, grand prédicateur et théologien anglais, né en 1675 à Norwich, dans le Norfolk, mourut en 1729. On lui doit une traduction de l'*Optique* de Newton, une édition des *Commentaires de César*, une de l'*Iliade* d'Homère ; et ses principaux ouvrages de philosophie théologique sont la *Doctrine de l'Ecriture sainte sur la Trinité*, et ses *Discours sur l'être et les attributs de Dieu*.

Clarke est un grand théiste, qui a donné des formes nouvelles à certaines démonstrations de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Citons quelques passages de sa biographie par M. Hæuslé :

« Dès 1699, dit ce biographe, *Clarke* publia trois traités, sur le baptême, la confirmation et la pénitence, qui prouvaient une grande science des Pères, et à dater de 1701, il travailla à une paraphrase des quatre Evangiles.... La fondation faite quelque temps auparavant par Robert Boyle (1691), en vertu de laquelle chaque année les vérités les plus importantes de la religion naturelle et de la religion révélée devaient être expo-

sées et défendues, dans un certain nombre de sermons, par un théologien solide, fournit à *Clarke* l'occasion, en 1704 et 1705, d'écrire ses deux traités les plus célèbres, liés l'un à l'autre, et souvent publiés ensemble depuis, sur l'existence et les attributs de Dieu, sur la vérité et la certitude de la religion naturelle et de la religion révélée. Le premier traité parut sous le titre : *Discourse or demonstration of the being and attributes of God*, London, 1705 (en latin par Jenkins, dans *Thomasii Historia Atheismi*, Altdorf, 1713). Le second portait primitivement le titre : *Verity and certitude of natural and revealed Religion*, London, 1706. Ces deux traités furent traduits en français par Ricotier, Amsterdam, 1717.

« *Clarke* réfute avec vigueur Hobbes, Spinosa et Toland, et défend avec éclat l'idée chrétienne de la Divinité. La principale preuve de l'existence de Dieu qu'emploie *Clarke* est la preuve cosmologique; cependant il considérait comme très-importantes les preuves théologiques et physico-théologiques. Il démontra en même temps l'immortalité de l'âme humaine, en se fondant sur l'idée d'un être immatériel et sur des preuves historico-théologiques, contre Dodwel, qui soutenait que l'âme est mortelle de sa nature et ne reçoit l'immortalité que par le Baptême.

« Cette double réfutation si victorieuse valut à *Clarke* le titre de docteur en théologie de l'université de Cambridge. *Clarke* traita aussi les questions de philosophie morale, en défendant la liberté morale de l'homme contre A. Collins, et en posant comme principe de mœurs la conformité des actes avec la nature des choses (1). Il revint plus tard encore sur ces matières, lorsque Leibnitz noua avec lui une correspondance philosophique sur le temps et l'espace, et sur la liberté humaine, correspondance qui parut en anglais en 1717, en français en 1720, à Amsterdam, et la même année, en allemand, à Francfort et Leipzig.

(1) Rixner, *Man. de l'hist. de la Philos.*, Salzb., 1829, t. III, p. 140-141.

« Pendant qu'il était occupé de tous ces travaux, son protecteur, l'évêque de Norwich (1706), le nomma à la cure de Norwich, et en 1709 le recommanda à la reine Anne pour une place de prédicateur de la cour et pour un des rectorats les plus considérés de Londres, celui de Saint-James, à Westminster. Ce fut là surtout que *Clarke* se distingua comme prédicateur sacré.

« Un peu plus tard il s'attira un grand nombre d'ennemis par son livre *the Scripture-doctrine of the Trinity*, London, 1712, dans lequel on voyait poindre un subtil arianisme. Parmi ses adversaires se distingua le savant Daniel Waterland, archidiacre et chapelain du roi. Cette discussion lui valut un procès, en 1714, devant la chambre des évêques, une accusation devant la chambre des Pairs et la perte de sa place à la cour. Il ne put sauver sa cure qu'en se soumettant à une espèce de rétractation et par la promesse de ne plus écrire ni prêcher à l'avenir sur cette matière.

« *Clarke*, à la suite de ses recherches sur la Trinité, avait cru pouvoir formuler ainsi sa doctrine : il y a trois personnes, en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; mais il n'y a qu'un Être suprême et une cause indépendante et absolue de toutes choses, le Père. Avec le Père est en même temps dès le commencement une seconde personne divine, le Verbe, et une troisième, l'Esprit du Père et du Fils. L'Écriture ne nous explique point la nature de ces trois personnes ; elle ne parle que de leurs attributs et de leurs œuvres. Le Père seul est indépendant, source de tout pouvoir et de toute grandeur, principe de toutes les opérations du Fils et du Saint-Esprit. Le Fils n'est point indépendant, il a reçu son être et ses attributs du Père. L'Écriture ne dit ni comment ni quand; elle dit seulement que c'est avant la création du monde, et, d'après les plus anciens Pères, en vertu d'un acte arbitraire du Père. De même l'Esprit-Saint est une personne, mais non indépendante et par elle-même. Le Fils est souvent nommé Dieu dans l'Écriture, non en vue de sa nature, mais en vue de son rapport avec le Père et

des priviléges que le Père lui a communiqués. Le Fils est l'instrument par lequel le Père a créé et gouverne le monde. L'Esprit-Saint est l'auteur de tous les miracles opérés par le Christ et d'autres. C'est à lui que sont dues l'inspiration des livres sacrés, la direction des Apôtres dans l'accomplissement de leur mission et toutes les opérations de la grâce. Il a des attributs plus élevés que les anges et que tout être quelconque, hormis le Fils. Sa personne n'est jamais nommée Dieu ou Seigneur dans les Écritures. Cette expression est employée en parlant du Fils; mais toutefois il est subordonné au Père et tient tout de lui; ses divines opérations ne sont que l'emploi des forces et de la puissance du Père, d'après les ordres, selon la volonté et à l'honneur duquel tout est et se fait. L'Esprit-Saint est subordonné au Fils et au Père. Toute adoration remonte au Père et ne s'adresse que médiatement au Fils et à l'Esprit. Il est évident d'après cela que *Clarke* admet une subordination dans la Trinité divine. Il n'est pas certain que *Clarke* se soit sérieusement rétracté. » LE NOIR.

CLASSIFICATION. (*Théol. mixt., scien. et philos.*) — L'homme est porté à catégoriser les êtres; c'est cet instinct purement intellectuel qui le conduit aux *classifications*. La propriété par laquelle il a l'idée générale de classer les choses et par laquelle il réalise, avec plus ou moins de bonheur, cette idée, est son plus noble attribut; c'est celui de la généralisation par laquelle il centralise et unifie les êtres autant qu'il le peut, comme si les isolements individuels laissaient toujours son entendement dans la souffrance, et qu'il fît des efforts sans fin pour arriver à la grande unité, qui est Dieu même. Dieu, en effet, non-seulement dans sa substance, mais aussi dans son intelligence, généralise à un tel degré de perfection toutes les choses possibles, qu'il les fait une ontologiquement, comme il est un. Il n'en est pas ainsi dans les réalités créées; elles sont la dissémination de l'être, c'est-à-dire précisément l'inverse du pantogénisme de Darwin, lequel consiste, au fond, à diviniser tout ce qui, par son essence, exclut la divinité ou l'unité absolue; mais il en est ainsi dans le principe infini et éternel; et la vérité consiste à toujours distinguer les deux ordres, à ne pouvoir jamais les confondre, à laisser au temps et à l'espace leur nature de temps et d'espace, comme à l'Éternel sa nature d'Éternel.

Il n'en est pas moins vrai que le besoin dans l'homme des *classifications* lui révèle l'idée qu'il a de l'unité pure vers laquelle il fait effort, et fera éternellement des efforts vains, s'en approchant sans cesse et ne l'atteignant jamais.

La *classification* est donc le but de la science; et la science est d'autant plus avancée qu'elle la fait mieux. Est-ce à dire pour cela qu'elle puisse arriver à la faire parfaite? Non, et ce n'est pas ainsi qu'on doit comprendre ce qui se répète tous les jours à propos de la *classification* des plantes par Linné et de leur *classification* par Jussieu.

On dit que l'une est *artificielle*, parce qu'elle repose sur l'imagination, tandis que l'autre est *naturelle*, parce qu'elle repose sur la nature. Il semblerait, d'après un tel dicton, que Jussieu aurait trouvé la vérité même, la vérité complète et adéquatement correspondante à ce qui est dans la nature. Rien n'est plus faux. La *classification* de Linné, qui reposait sur les caractères des organes sexuels, des fleurs, était tout aussi naturelle que celle de Jussieu, et ne méritait pas plus que celle-ci la qualification d'artificielle. La seule différence entre l'une et l'autre, c'est que la première avait pris pour base l'étude d'une partie du végétal seulement, et que la seconde a pris pour base le végétal entier. Le botaniste qui voudrait concentrer ses travaux sur les fleurs des plantes, retomberait nécessairement dans la *classification* de Linné; et cette *classification* serait pour lui la seule naturelle puisque les fleurs ne pourraient se distinguer et se comparer entre elles que par leurs différences et par leurs ressemblances. Il est clair, par exemple, que les

unisexuées et les bisexuées feront toujours deux classes bien distinctes, parfaitement *naturelles* et ne méritant en rien le nom *d'artificielles*; mais il sera vrai aussi que, parmi les unisexuées, il y aura, à la fois, de grands arbres et de petites herbes qui ne se ressembleront que par la fleur, et qui seront très-disparates par leurs autres parties. L'avantage de la *classification* de Jussieu ne consiste donc pas en ce qu'elle soit plus naturelle que celle de Linné, mais seulement en ce qu'étant basée sur l'individu tout entier, elle évite des associations choquantes à d'autres points de vue que celui de la fleur. Les *liliacées*, par exemple, de Jussieu ne seront jamais liliacées que s'ils ont, dans l'ensemble de leur être, des caractères de ressemblance avec le lis; les rosacées, que si elles ont de la ressemblance avec la rose; et ainsi des autres.

Mais qui nous dit que la *classification* de Jussieu soit le *summum* de la perfection en botanique? Qui nous dit que, la science avançant encore, un autre botaniste n'en donnera pas une nouvelle qui sera encore plus naturelle et plus parfaite?

Il n'y a jamais de perfection réalisée dans la science humaine, comme il n'y en a pas dans la créature; Dieu seul est et a lui-même l'idéal réel de la perfection. LE NOIR.

CLAUDE DE TURIN était Espagnol de naissance, et disciple de Félix d'Urgel, qui soutenait que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'était pas le Fils de Dieu par nature, mais seulement par adoption. *Voyez* ADOPTIENS. *Claude*, placé sur le siége du Turin par Louis le Débonnaire, l'an 823, commença par faire briser et brûler les croix et les images qui étaient dans les églises; il soutint que l'on ne devait leur rendre aucun culte, non plus qu'aux reliques; il fut même accusé de nier qu'on doive honorer les saints, et de blâmer les pèlerinages au tombeau des martyrs : il disait que l'*apostolique* ou le Pape n'est pas celui qui occupe le siége de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs; erreur qui fut renouvelée par les Vaudois sur la fin du douzième siècle.

Par ces exploits, *Claude de Turin* a mérité d'être placé par les protestants au nombre de leurs prédécesseurs, et de ceux qu'ils nomment *les témoins de la vérité*. Mosheim en parle avec la plus grande estime; il vante les commentaires de cet évêque sur l'Ecriture sainte, et sa capacité dans la manière de l'expliquer; il dit que, par sa noble hardiesse pour la défense de la religion, ce savant et vénérable prélat encourut la haine des enfants de la superstition; mais qu'il défendit sa cause avec tant de dextérité et de force, qu'il demeura triomphant, et acquit plus de crédit que jamais. *Hist. ecclés.*, *neuvième siècle*, seconde partie, c. 2, § 14; c. 3, § 17. Basnage en a fait un éloge encore plus complet.

Mais si l'on veut jeter un coup d'œil sur la manière dont ce prétendu savant défendait sa cause, on verra qu'il raisonnait fort mal, et qu'il suppléait par un ton de hauteur et de fierté à la faiblesse de ses arguments. S'il est vrai qu'en arrivant sur le siége de Turin il trouva le culte des saints, des images, des reliques, poussé par le peuple jusqu'à la superstition et à l'idolâtrie, ne lui était-il pas possible d'instruire ses ouailles, sans donner dans un autre excès? C'est ce que lui représentèrent l'abbé Théodémir, le moine Dungal, Jonas, évêque d'Orléans, et Walafrid Strabon, qui écrivirent contre lui. Ils distinguent, comme nous faisons encore, entre le culte divin et suprême, ou l'adoration proprement dite, qui n'est due qu'à Dieu seul, et le culte relatif et inférieur que l'on rend aux saints, aux images et aux reliques; ils le fondent sur la pratique constante et universelle de l'Eglise, contre laquelle les sophismes de *Claude de Turin* et ses déclamations ne prouvaient rien du tout. *Voy.* Fleury, *Hist ecclés.*, liv. 46, § 20 et 21; liv. 48, § 7.

Les protestants ont grand soin de garder le silence sur les autres erreurs que *Claude* avait reçues de Félix d'Urgel son maître, et qui l'ont rendu à bon droit suspect de nestorianisme. Le prétendu triomphe qu'ils lui attribuent, ne consista qu'à laisser quelques disciples, qui n'ont pas été ca-

pables de réhabiliter sa mémoire. La plupart de ses écrits n'ont pas été imprimés, et il paraît que la religion ni les lettres n'y ont rien perdu.

Pour faire l'apologie de cet évêque contre les reproches de Bossuet, Basnage observe : 1° que *Claude de Turin* ne pouvait être tout à la fois arien et nestorien. Il ne fait pas attention que l'erreur de Félix d'Urgel, dont *Claude de Turin* était disciple, tenait une espèce de milieu entre l'arianisme et le nestorianisme ; car enfin, si Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas Fils de Dieu par nature, c'est ou parce que le Verbe n'est pas véritablement Dieu, comme le soutenaient les ariens, ou parce qu'entre l'humanité de Jésus-Christ et le Verbe divin il y a seulement une union morale et non subtantielle, comme l'entendait Nestorius. Il n'est donc pas étonnant que les uns aient accusé *Claude de Turin* d'arianisme, les autres de nestorianisme.

2° Il dit que cet évêque admettait deux Eglises, dont l'une, ornée de toutes les vertus, était le corps de Jésus-Christ, l'autre s'assemblait seulement au nom de Jésus-Christ, sans en avoir les vertus pleines et parfaites. Nous demandons aux protestants à laquelle des deux ils croient appartenir; il est bien certain que saint Paul n'a connu qu'une seule Eglise. 3° *Claude de Turin* égalait saint Paul à saint Pierre, et ne reconnaissait point d'autre chef de l'Eglise que Jésus-Christ; mais au moins il ne disait pas, comme les protestants, que le pape est l'antechrist. 4° Il était zélé partisan de la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et sur la grâce, et on l'accusait de n'estimer aucun autre Père ; du moins il ne taxait pas d'erreur les autres Pères, comme font les protestants. 5° Il rejetait les mérites des hommes ; il disait que si Jésus-Christ n'a tiré aucune gloire de ses actions, à plus forte raison les hommes ne doivent pas rapporter à eux-mêmes ce qu'ils font de bien. Mais les catholiques disent la même chose, sans rejeter pour cela le mérite des bonnes œuvres. *Voyez* MÉRITE. — 6° Il soutenait que l'on est sauvé par la foi *seule*, et non par les œuvres *de la loi* ; cependant il exigeait les bonnes œuvres. Si par *la loi* il entendait, comme saint Paul, la loi mosaïque, il avait raison, et nous pensons comme lui ; s'il entendait la loi de Jésus-Christ, il se contredisait comme les protestants, et rejetait, comme eux, la doctrine de saint Jacques. *Voy*. JUSTIFICATION. — 7° Il ne voulait pas que l'on priât pour les morts, parce que chacun doit *porter sa charge* ; et que si nous pouvons nous aider les uns les autres dans cette vie, ni Job, ni Noé, ni David, ne peuvent plus prier pour les âmes, lorsqu'elles sont menées devant le tribunal de Jésus-Christ. *Ezech*., c. 14, ℣ 14 et 18. Ce sophiste mettait donc saint Paul en contradiction avec lui-même, *Galat*., c. 6, ℣ 2 et 5 ; cet apôtre dit : *Portez la charge les uns des autres* : et le passage d'Ezéchiel est ici fort mal appliqué. *Voy*. PRIÈRE POUR LES MORTS. — 8° *Claude de Turin* n'admettait ni la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, ni la transsubstantiation, puisqu'il dit que Jésus-Christ *a rapporté mystiquement le vin à son sang*. Nous voudrions savoir si Basnage a entendu le verbiage et les froides allégories qu'il cite à ce sujet de *Claude de Turin* ; il est évident que ce sophiste ne s'entendait pas lui-même.

Enfin il brisa les images, en condamna l'idolâtrie et ceux qui les *adoraient*. Si par *adoration* on entend un culte absolu et suprême, ce serait en effet un acte d'idolâtrie de le rendre aux images ; mais puisque Basnage lui-même a remarqué qu'*adorer* ne signifie souvent que *faire la révérence* ou témoigner du respect, pourquoi insister toujours sur ce terme équivoque, qui causa toutes les disputes du neuvième siècle ?

Cependant Basnage triomphe de ce que son héros ne fut condamné ni par le Pape ni par aucun concile, et il en conclut que du moins en France tout le monde était dans la même croyance que *Claude de Turin*. Il devait se souvenir que cet évêque écrivait en 823, et qu'en 825 le concile de Paris condamna également ceux qui brisaient les images ou les ôtaient des églises, et ceux qui leur rendaient un

culte superstitieux. Deux cent ans auparavant, saint Grégoire le Grand avait fait la même chose en écrivant à Sérénus, évêque de Marseille. Quoique les évêques du concile de Paris eussent mal pris le sens des expressions du deuxième concile de Nicée, du pape Adrien, et des Grecs en général, le pape Eugène II crut devoir garder le silence, en espérant que cette erreur se dissiperait d'elle-même, comme il arriva en effet. Mais, lorsque les Papes ont tonné contre les errants, les protestants déclament contre ce zèle; lorsqu'ils ont temporisé et toléré quelques abus, les protestants concluent que les Papes les ont approuvés. Comment satisfaire de pareils censeurs?

Basnage va plus loin : il pense que les habitants des vallées du Piémont conservèrent précieusement la doctrine de *Claude de Turin;* qu'ils doivent avoir entreteuu la succession dans leur Eglise, et qu'il faut les regarder comme un canal par où la vérité, opprimée en d'autres lieux, a passé aux siècles suivants. Mais il y a un peu loin du neuvième siècle au seizième, et dans cet intervalle il y eut à Turin des évêques qui ne pensaient pas comme celui dont nous parlons, et ils n'ont pas accusé leurs ouailles d'être schismatiques ni hérétiques. L'essentiel pour les protestants serait de prouver que ceux qu'ils adoptent pour ancêtres soutenaient le principe fondamental de la réforme, qui est qu'un chrétien ne doit point avoir d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte; c'est à quoi Basnage et les autres n'ont pas pensé. *Hist. de l'Eglise*, tom. 2, pages 1306 ct 1384.

BERGIER

CLAUDE (Jean). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre ministre protestant, né en 1619 à Salvetat dans l'Agénois, et élevé à Montauban par son père, s'opposa vivement, comme pasteur de Nîmes, à un projet d'union des protestants et des catholiques, fut obligé, pour cela même, de quitter cette ville, devint pasteur à Charenton, et le chef des calvinistes français par ses ouvrages de controverse et par les discussions qu'il soutint avec Bossuet (1678), discussions à la suite desquelles, ainsi qu'il arrive toujours, chacun s'attribua la victoire, fut obligé par la révocation de l'édit de Nantes de s'exiler en Hollande auprès de son fils Isaac pasteur à la Haye, qui devint également célèbre plus tard, reçut une pension considérable du prince d'Orange, et mourut peu de temps après en 1687.

« On répandit le bruit, dit son biographe de l'encyclopédie catholique allemande, que *Claude* avait, dans ses dernières années, reconnu la vérité catholique, qu'il avait eu une entrevue à cette occasion avec l'archevêque de Paris, mais qu'il craignit la honte d'une rétractation publique. L'entrevue avec l'archevêque est possible; mais ce qui est plus certain, c'est la déclaration de son fils et de Bayle que jamais *Claude* ne songea sérieusement à rentrer dans l'Église. Il était, au jugement de Bossuet, « plus habile que personne à éluder les décisions de son Église lorsqu'elles l'incommodaient. »

La *Biographie universelle* de Michaud donne (tome X) une longue liste de ses écrits. Son dernier ouvrage, adressé à tous les princes et États de l'Europe, même au Pape, fut intitulé: *Plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France*, Cologne, 1686, 1713, 2e édition.

LE NOIR.

CLAUDIANISTES, branche de donatistes, qui avaieut pour chef un certain *Claude*, dont l'*Histoire ecclésiastique* ne nous rpprend rien. *Voyez* DONATISTES.

CLAUDIEN (Claudius Ecdicius Mamertus.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — « *Claudien*, dit M. Hæuslé, moine, puis prêtre et coopérateur fidèle de son frère Mamertin, évêque de Vienne, vivait au milieu du cinquième siècle et mourut entre 470 et 474. Il avait des connaissance classiques, était érudit, disert, prudent, pieux et libéral, poëte, philosophe et théologien, et rendit de grands services en enseignant au clergé de son frère les saintes Écritures, le chant ecclésiastique et la liturgie, qu'il enrichit de plu-

sieurs hymnes. C'est à lui qu'on doit, suivant toute apparence, l'hymne du dimanche de la passion........ *Pange, lingua, gloriosi lanream certaminis*, et non pas à Venantius Fortunatus..

« L'écrit le plus important de *Claudien*, *Libri III De statu animæ*, est dirigé contre Faust de Riez, en Provence, qui niait l'incorporéité des anges et des âmes humaines et n'admettait que l'incorporéité de Dieu. Il est dédié à Sidoine Appollinaire, alors encore laïque. Cet ouvrage, composé avec une habileté philosophique qui rappelle Descartes (1), a été publié d'abord par Pierre Mosellanus (2), puis avec des remarques par Gaspard Barth (3), et se trouve également dans la *Bibl. PP. Lugd.*, t. VI, p. 1050, avec un autre petit traité de *Claudien* sur le même sujet. On a en outre conservé deux *lettres* de *Claudien*. L'une d'elles, adressée à Sidoine Apollinaire, fait partie de la collection des lettres de ce dernier (4); l'autre, écrite au rhéteur Sapandus de Vienne, a été publié par Baluze (5). L'ami et le panégyriste de *Claudien*, Sidoine Apollinaire a donné des renseignements sur sa vie et ses ouvrages. »

LE NOIR.

CLAUSEN (Henri-Nicolas). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre théologien et homme d'Etat danois naquit à Maribo, dans l'île de Laland, le 22 avril 1793, du célèbre prédicateur *Clausen*, mort en 1840. Ses ouvrages sont empreints de tendances rationalistes; les principaux sont: *l'État ecclésiastique*, la *Doctrine et* le *Rite du catholicisme et du protestantisme*, 1825; *Aurelius, Augustinus, Hipponensis, sacræ scripturæ interpres*, Copenhague, 1829; *Quatuor Evangeliorum tabulæ sinopticæ*, ib 1829; *Bulla reformationis Pauli papæ III, ad historiam concilii tridentini pertinens concepta non vulgata*, ib. 1829; *Discours populaires sur la Réformation*, 1836; *Précis historique sur les travaux de l'Université de Copenhague*, 1837 et 1838; *Hermeneutique du Nouveau Testament*, Copenhague, 1840; *Développement des dogmes fondamentaux du Christianisme*, 1843; la *Confession d'Augsbourg expliquée historiquement et dogmatiquement*, Copenhague, 1851; le *Journal de littérature étrangère*, dont il était le rédacteur en chef depuis 1831.

M. *Clausen* fut le doyen de la faculté de théologie, puis le recteur de l'université de Copenhague; il fit grand bruit dans le Danemarck par sa brochure : le *Changement de trône*. Il fut conseiller d'Etat, puis ministre, de 1848 à 1851; il eut une grande part à la constitution danoise de 1849. Depuis 1851, il s'est tenu à l'écart des affaires publiques.

LE NOIR.

CLEF. Avoir la *clef* d'une maison, dans le sens figuré c'est en être l'économe et l'administrateur. De là le Seigneur dit dans Isaïe, c. 22, ℣ 22: « Je donnerai à mon serviteur Eliacim la *clef* de la maison de David: » il ouvrirat et nul ne fermera; il fer- » mera et personne n'ouvrira. » Ces paroles sont appliquées à Jésus-Christ dans l'Apocalypse, c. 3, ℣ 7; elles désignent la souveraine autorité de Jésus-Christ sur son Eglise. Dans le même sens, il dit, *Apoc.*, c. 1, ℣ 18 : « J'ai les *clefs* de la mort et de l'enfer. »

D'un côté il adresse ces paroles à saint Pierre : « Je vohs donnerai les » *clefs* du royaume des cieux ; tout » ce que vous lierez et délierez sur » la terre, sera lié ou délié dans le » ciel. » *Matth.*. c. 16 ℣ 19. De l'autre, il dit aux docteurs de la loi : « Vous avez pris la *clef* de la science : » vous n'y êtes pas entrés, et vous » avez empêché les autres d'y entrer. » *Luc.*, c. 11, ℣ 52. La *clef de la science est* la fonction d'enseigner ; les docteurs Juifs se l'étaient attribuée sans avoir l'intelligence de la loi et des prophètes, et sans pouvoir la donner aux autres.

En comparant ces divers passages, les théologiens catholiques ont disputé contre les hétérodoxes, pour savoir en quoi consiste l'autorité que

(1) Du Pin, *Bibl. eccl.*, t. IV,, p. 224 sq.
(2) Basil,, 1520, in-4o.
(3) *Cygnex*, Zwickau, 1255, in-8o.
(4) Lib. IV *Epistolarum*, ep. 2. *Opp. Jac. Sismondi*, t. I, Venet., p. 528.
(5) *Miscell.*, t. VI, p. 545.

Jésus-Christ a donnée à saint Pierre, en lui confiant les *clefs* du royaume des cieux. Parmi ces derniers, plusieurs ont dit que c'est la fonction d'enseigner; d'autres plus sensés ont avoué que c'est le pouvoir de remettre les péchés. Les catholiques soutiennent que c'est quelque chose de plus. Jésus-Christ a dit à tous ses apôtres : » Tout ce que vous lierez ou délierez » sur la terre, sera lié ou délié dans » le ciel. » *Matth.*, c. 18, ℣ 18. « Les » péchés seront remis à tous ceux » auxquels vous les remettrez. » *Joan.*, c. 10, ℣ 23. Mais il n'a pas adressé à tous les mêmes paroles qu'à saint Pierre.

Puisque, dans le style de l'Écriture sainte, les *clefs* sont le symbole du gouvernement et de l'autorité, et que *le royaume des cieux* désigne l'Église, nous concluons que Jésus-Christ a donné à saint Pierre, non-seulement une prééminence sur ses collègues, mais une autorité de juridiction (1) sur toute l'Eglise. Comme cette société sainte ne peut subsister sans un gouvernement, nous soutenons que les successeurs de saint Pierre jouissent de la même autorité que lui de droit divin, et en vertu de l''institution de Jésus-Christ. *Voyez* PAPE.

BERGIER.

CLÉMANGIS (Nicolas de). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet homme remarquable, dont le nom latin est *Clemangius* ou *Clamangiis* ou *Clemanges*, naquit à Clémenges ou Clamenges, près de Châlons-sur-Marne, en Champagne, dans la seconde moitié du XIVe siècle. « Il forme avec Pierre Dailly son maître, et avec Gerson, dit M. Scharpff, le triumvirat des réformateurs catholiques de la discipline ecclésiastique et de la science théologique vers lequel la Sorbonne, la France, l'Église entière tournaient leurs regards avec orgueil et confiance, à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle. Du reste, l'idée qu'on s'est faite jusqu'ici de cet homme remarquable, d'après les notices biographiques incomplètes qui en existent, est très-vague et demande à être rectifiée par un examen plus exact des sources. »

Nous donnerons cette étude de M. Scharpff, en considération surtout des nombreuses citations qu'elle présente de *Clémangis* lui-même.

« *Clémangis* consacra sa plume à peindre les malheurs de l'Église, affligée par un schisme déplorable depuis 1378, et à exposer les remèdes propres à en guérir les plaies saignantes. Ses ouvrages se distinguèrent plus par la forme oratoire et la tendance morale que par des recherches scientifiques proprement dites. C'est dans cet esprit que *Clémangis* remplit les fonctions de professeur de théologie, dont il fut chargé, à l'université de Paris, en 1386.

« Nous pouvons conclure ce que nous venons de dire d'une réponse qu'il fit lui-même à un de ses jeunes amis, qui lui demandait s'il devait travailler pour devenir docteur en théologie. *Clémangis*, dans son écrit *de Studio theologico*, lui dit : « Il n'y » a en soi rien de plus élevé que cette » dignité; nul ne peut être un vrai » pasteur des âmes s'il n'est réelle» ment instruit, et c'est pourquoi » l'Apôtre place l'un à côté de l'autre, » dans son Épître aux Éphésiens (1), » les pasteurs et les docteurs, comme » deux idées corrélatives ou les deux » parties d'une même idée. Mais tu » me demandes s'il est bon pour toi » que tu acquières cette dignité ; je » te répondrai avec Térence ; « Les » biens de chacun valent ce que vaut » celui qui les possède. » Demande» toi, par conséquent, si ce n'est pas, » comme il arrive trop souvent de » nos jours, la vanité, l'intérêt tempo» rel qui te poussent à tirer un avan» tage terrestre de la théologie, » science sublime, qui dépasse les » autres sciences comme le Créateur » dépasse ses œuvres. Le théologien et » le prédicateur (c'est même chose) » doivent avant tout vivre vertueu» sement, dans la grâce et la cha-

(1) Il résulte des définitions du concile du Vatican que Pierre a reçu de Jésus-Christ, et tous les Papes en sa personne, non-seulement une autorité de juridiction, mais la souveraineté de gouvernement et l'infaillibilité d'enseignement sur la foi et la morale.

LE NOIR.

(1) 4, 11.

» rité divines ; car c'est la charité » qui doit inspirer leur parole, et » quiconque n'est pas l'ami de Dieu, » Dieu ne lui révélera pas les mystè- » res de son éternelle vérité. Le théo- » logien ne doit pas être un de ces » docteurs superficiels qui n'ont ja- » mais vu les pâturages de l'Écriture » sainte, qui n'en ont jamais entendu » parler et qui ne connaissent pas les » troupeaux qu'ils doivent paître ; » il faut qu'il lise l'Écriture avec une » intelligence éclairée par le Saint- » Esprit, il faut que l'esprit de la Bi- » ble lui soit familier. Et cependant » que de théologiens qui, de nos jours, » préfèrent se torturer l'esprit par les » questions d'une aride sophistique, » dont les fruits, si elle en porte, » ressemblent à ceux de Sodome, » beaux d'apparence, mais tombant » en poussière ou moindre contact. »

« En même temps que *Clémangis* se livrait avec ardeur à l'enseignement public, il s'occupait avec une grande sollicitude des affaires générales de l'Église. Depuis que le schisme de 1378 avait éclaté, l'université de Paris déployait une activité extraordinaire, et la cour, ainsi que la Sorbonne, se servaient surtout de l'habile plume de *Clémangis* dans leur correspondance avec Clément VII et les princes.

« En 1393, lorsque la France se fut fatiguée de Clément VII (Robert de Genève), dont elle avait favorisé d'abord l'élévation, la Sorbonne demanda aux membres les plus importants du clergé français des avis écrits et motivés sur la meilleure manière de mettre un terme au schisme. Les avis furent déposés dans une urne placée dans une des églises de Paris, et lorsque après l'ouverture de l'urne il eut été constaté que tous s'accordaient en trois points :

1° Une réconciliation volontaire ;

2° Un compromis ;

3° Une décision par un concile universel ;

Clémangis, qui était alors recteur de l'Université, et qui, dans les documents du temps, est nommé bachelier en théologie, fut chargé de communiquer l'avis commun à Clément VII (1). Charles VII s'étant prononcé en faveur de Clément contre la démarche de la Sorbonne, *Clémangis* écrivit longuement au roi de France pour le prier de venir au secours de l'Église désolée et d'étayer de la puissance de son bras les justes mesures que prendrait l'Église pour rétablir l'ordre dans son sein. A la mort de Clément (1394), dont *Clémangis* dépeint le triste pontificat et la déplorable dépendance à l'égard des puissances séculières, à la fin de son traité *de Corrupto Ecclesiæ statu*, le roi et la Sorbonne se hâtèrent de détourner les cardinaux d'Avignon de procéder à une nouvelle élection. Ceux-ci n'en élurent pas moins le cardinal Pierre de Luna, un Aragonais, qui avait su défendre avec une extrême habileté diplomatique les intérêts de Clément VII à Paris. La Sorbonne lui envoya des félicitations et mit toutes ses espérances dans sa sagesse et ses bons sentiments. *Clémangis* écrivit en son propre nom au Pape une lettre pleine de confiance et de franchise.

« Je ne viens pas, dit-il, vous demander un bénéfice ; je viens, non » pas vous parler dans mon inté- » rêt, mais dans le vôtre. Votre inté- » rêt est celui de toute l'Église. Ce » qui est à vous est à elle, son bien » est le vôtre. Vous ne vous apparte- » nez plus, vous devez être tout à » tous. Aimez donc vos enfants, éle- « vez-les, dirigez-les avec douceur, » par la parole, par l'exemple, par » tous les moyens qui sont en votre » pouvoir ; soyez dans le fait ce que » vous dites de vous-même, le servi- » teur de tous. Mais les Papes ont » depuis longtemps ajouté à leur vo- » cation véritable une charge trop » grande et qui leur est funeste, en » attirant à eux toutes les affaires ec- » clésiastiques, en les soumettant à » leur décision arbitraire, en abo- » lissant toute libre élection, Si » vous changez la direction suprême » en souveraine domination, vous » convertirez votre service en servi- » tude et deviendrez en vérité l'es- » clave de tous. Que si vous dirigez » le troupeau dans la juste mesure et » la voie droite, le Christ sera avec » vous. Tous les gens de bien se grou-

(1) D'Achery, *Spicil.*, t. I, p. 799, 748.

» peront autour de vous : le savant
» et prudent chancelier Pierre d'Ailly
» sera un de vos plus fermes appuis ;
» prenez-le pour votre conseiller,
» etc., etc. »

« Cette supplique adressée à Pierre de Luna renfermait le poë me *Deploratio Calamitatis ecclesiasticæ* (1). La Sorbonne continua ses efforts pour mettre un terme au schisme. Un concile national, convoqué en 1395 par le roi, se prononça nettement dans le sens de la cession. Mais Benoît XIII (c'était le nom qu'avait pris Pierre de Luna) s'entendait à merveille à feindre le plus vif désir de l'union, et il parvint à gagner ainsi à sa cause un des membres les plus influents de la Sorbonne, *Clémangis* lui-même. Le cardinal Galéotus de Pétra Mala répondit à *Clémangis* en l'accablant d'éloges, en exaltant outre mesure son éloquence, presque inconcevable dans un Gaulois.

« *Clémangis*, ravi de la condescendance et des éloges d'un homme si éclairé, occupé de si grandes affaires, croit reconnaître dans cette démarche vis-à-vis d'un inconnu une preuve d'amitié sincère, lui ouvre son cœur et lui promet un dévouement et une amitié sans partage (2). Cette correspondance amena promptement la nomination de *Clémangis* aux fonctions de secrétaire intime de Benoît XIII. « C'est à regret,
» écrivit plus tard *Clémangis* (3), et
» en ne cédant qu'aux plus vives ins-
» tances de mes amis, qui me di-
» saient que la cour d'Avignon était,
» vue de près, toute différente de ce
» qu'on la représentait en général,
» que je me rendis à l'appel de Be-
» noît XIII et soumis au joug ce cou,
» jusqu'alors libre, après avoir re-
» fusé de servir les princes du monde,
» qui d'ordinaire réclament une ser-
» vilité par trop avilissante et dont
» les cours offrent des désordres par
» trop scandaleux. Puisque donc je
» devais servir un jour, où le pou-
» vais-je avec plus d'honneur qu'à la
» cour du Pape, qui, dans sa déplo-
» rable situation, demandait à être
» soutenue ? Et dans le fait, quoique
» je ne l'aie pas trouvée sans défaut,
» j'ai rencontré dans cette cour bien
» plus de mœurs, de convenances et
» de dignité, qu'il n'y en a dans au-
» cune cour séculière. Un ecclésias-
» tique d'ailleurs n'est pas déplacé
» dans une cour ecclésiastique. »

« Pierre d'Ailly accepta aussi de Benoît XIII l'évêché du Puy (quoiqu'il restât auprès de Benoît comme ambassadeur du roi ou de la Sorbonne). Le célèbre prédicateur S. Vincent Ferrier fut aussi pendant un certain temps à côté de ce Pape, et le loyal Dietrich de Niem fut bien longtemps secrétaire intime de plusieurs Papes contemporains à Rome, sans que ses fonctions ôtassent rien à sa franchise. Néanmoins on ne peut nier que la place qu'accepta *Clémangis* le mit en opposition avec la Sorbonne entière, et cela fait comprendre pourquoi il se plaint si souvent de la haine et des persécutions dont il est l'objet. Alors même, comme nous n'en doutons pas, qu'il fît entendre à Avignon de loyales représentations et d'éloquents réclamations en faveur de l'unité de l'Église, extérieurement il était devenu le défenseur le plus zélé et le plus habile de Benoît, et il demeura auprès de lui, bien que les rois de France et d'Angleterre eussent à plusieurs reprises réclamé la démission des Papes schismatiques, et que la France, après une longue délibération d'un concile national, se fût, le 28 juillet 1398, formellement retirée de l'obédience de Benoît, et eût fait occuper militairement Avignon, abandonné par le Pape et la majorité des cardinaux. *Clémangis* démontra, dans un écrit (1) adressé au Pape, les préjudices qui résultaient du refus d'obédience, déplora ce refus comme la plus grande calamité qu'on pût imaginer, puisque l'Église ne subsiste que par l'obéissance, et il encouragea Benoît à subir patiemment les

(1) *Opp.*, ed. Ludg., p. 32-36, c. 2.
(2) Ch. 4.
(3) Ch. 14.

(1) Ch. 73.

souffrances qui allaient fondre sur lui.

« Vers 1400 les affaires tournèrent un peu plus avantageusement pour Benoît, l'alliance que la France avait voulu contracter avec plusieurs cours contre lui n'ayant pas abouti. Pierre d'Ailly lui-même, Gerson, les universités d'Orléans, d'Angers et de Montpellier, se prononcèrent en sa faveur. *Clémangis* en eut une grande joie. Quatre ans après le refus d'obédience (en 1402), il osa encore écrire à Charles VII :

« A quoi nous a servi ce refus d'o-
» bédience prononcé avec tant de fra-
» cas pour tout le clergé ? Il n'y a
» pas encore le moindre indice de la
» cessation du schisme, qu'on avait
» espérée. Malgré les grandes assu-
» rances qu'on exprimait alors, aucun
» pays n'a suivi l'exemple de la
» France ; personne n'a voulu aban-
» donner le successeur légitime de
» Pierre. Nous n'avons recueilli que
» de la honte en donnant des encou-
» ragements aux partisans de l'intrus
» (Boniface IX). Aujourd'hui éclatent
» les vraies dispositions du troupeau
» que des breuvages à la Circé avaient
» changé en loups dévorants, et dont
» rien n'avait pu calmer la rage con-
» tre un pasteur si longtemps res-
« pecté. Dernièrement encore ce bon
» pasteur a négocié avec ses adver-
» saires au sujet du rétablissement de
» l'unité. Que les savants docteurs en
» droit civil et ecclésiastique, que les
» maîtres si renommés de la théolo-
» gie voient dans leurs bibliothèques
» s'il peut y avoir une autre cession
» qu'une cession volontaire. Ce n'est
» point par conséquent par des em-
» prisonnements et des violences ar-
» mées qu'on peut obtenir ce que la
» volonté seule peut concéder. Pour-
» quoi ont-ils vu la lumière du jour
» ceux qui ont si mal conseillé le roi
» très-chrétien et ont mis son royaume
» à deux doigts de sa perte ? Avant
» tout il faut que le Pape soit remis
» en liberté. Toutes les Provinces,
» tous les États de France veulent
» rentrer dans l'obédience. »

» En 1404 Benoît XIII, toujours fécond en ruses, envoya à Boniface IX, à Rome, une ambassade chargée en apparence d'exprimer sa résolution de se démettre de sa dignité, mais qui, en réalité, se contenta de parler d'une manière générale du désir de l'union et de l'utilité d'une conférence personnelle entre les deux Papes. Après avoir pendant quelque temps renouvelé cette comédie d'une union toujours désirée, mais jamais réalisée, avec Grégoire XII, successeur de Boniface IX, et avoir osé même mettre la France en interdit et excommunier Charles VII pour avoir déclaré que, si, en 1408, un accord n'était intervenu entre les deux Papes, il se retirerait de l'obédience de l'un et de l'autre, la France rompit définitivement avec Benoît XIII, et ordonna à tous ses adhérents d'avoir à justifier leur conduite, sous peine, au cas contraire, d'être considérés comme traîtres à la patrie.

« *Clémangis* se trouva alors dans une cruelle position, car on le tenait pour le rédacteur de la bulle d'excommunication. Il assure, dans une lettre adressée aux professeurs du collége de Navarre (1) et plusieurs autres amis influents, « que cette bulle fut rédigée
» dans le plus grand secret, avec ex-
» clusion de tous les Français servant
» le Pape ; qu'il était su de tous les
» membres de la cour que, trois mois
» avant la publication de la bulle, il
» s'était rendu à Gênes, avec la réso-
» lution de ne plus jamais retourner
» à Avignon ; que, deux ans aupara-
» vant déjà, Dieu lui en était témoin,
» il avait voulu quitter la cour, et
» l'aurait abandonnée en effet si, à
» ce moment, ne s'étaient élevées de
» nouvelles espérances d'union (on
» peut ajouter que durant une grave
» maladie Benoît lui témoigna une
» sollicitude extraordinaire et une af-
» fection toute paternelle) (2) ; que,
» dès qu'il apprit à Gênes l'édit du roi
» et du parlement, il s'y était immé-
» diatement conformé en rentrant
» sans retard dans sa patrie. »

« On admit ses excuses. Il crut prudent néanmoins de se mettre durant quelque temps à l'écart. Le couvent des Chartreux du val du Bosc lui of-

(1) Ep. 42.
(2) Ep. 14.

frit un généreux asile, dont il ne sut assez louer la bienfaisante influence sur son cœur agité (1). C'est probablement à ce moment que, éclairé sur les véritables intentions de Benoît, qui l'avait si longtemps trompé, ne voyant plus de remède à une situation aussi déplorable si Dieu même n'intervenait d'une manière extraordinaire (2), il composa le plus célèbre de ses ouvrages : *de Corrupto Ecclesiæ statu, s. de Ruina Ecclesiæ*. Il pouvait dire alors : « On a tant écrit, négocié, conseillé, délibéré sur le ré-
» tablissement de l'unité; on a envoyé
» tant d'ambassades, que la question
» en est devenue plus compliquée que
» jamais; car comment Dieu enverrait-
» il la paix à ceux qui ne veulent vé-
» ritablement ni de la paix, ni (3) de
» Dieu? Nous n'en sommes qu'au com-
» mencement d'une dissolution com-
» plète de tout ordre ecclésiasti-
» que et politique, et cette dissolution
» pourra seule réveiller de son ivresse
» le monde aveugle, avare et
» égoïste. (4) »

« *Clémangis* démontre que, par suite de la tendance universelle vers les jouissances, les richesses, les profits temporels, Papes, cardinaux, évêques, chanoines et couvents sont tombés dans un état désespéré, et qui est à une distance infinie de l'esprit de l'Église primitive (il comprend évidemment, dans cette période primitive des quatre ou cinq premiers siècles dont il parle, le temps de Constantin le grand) (5). Il s'arrête longuement dans le récit des moyens qu'employaient les Papes pour se procurer de l'argent et des maux qui en résultent : la simonie (6), la non-résidence des prélats, l'ignorance du clergé. Mais de même que la description que *Clémangis* fait de l'Église primitive, « où des villes populeuses n'étaient
» jamais visitées par aucune maladie,
» où les étables regorgeaient de bé-
» tail, les champs de moissons abon-
» dantes, les arbres pliaient sous le
» faix des fruits, où régnaient le calme
» et la paix, l'amour et la fidélité, la
» justice, l'amitié sans dol ni men-
» songe, sans crainte ni sédition (1); »
de même que cette description n'est qu'une idylle fantastique, de même le tableau qu'il trace des temps postérieurs, dont les ennemis de l'Église ont tant abusé, n'est que l'exagération d'une imagination éplorée, d'un cœur ulcéré, d'une raison un moment aux abois, mais qui revient bientôt à elle-même lorsque l'auteur ajoute : « Je
» sais bien que dans certaines villes
» il y a quelques Chrétiens, peut-être
» même beaucoup de Chrétiens jus-
» tes, pieux et irréprochables, qui se
» sont préservés des péchés que je
» viens de décrire (2). » *Clémangis* est bien plus dans le vrai et dans la juste mesure lorsqu'il décrit, ainsi que nous l'avons vu plus haut, la cour d'Avignon, et qu'il en fait en somme un tableau plus favorable que désavantageux.

» Du reste *Clémangis* voyait que l'État avait autant besoin que l'Église d'une sérieuse réforme. Il nous fait connaître ses vues sur ce sujet dans un traité composé vers les derniers temps de sa vie, intitulé *de Lapsu et Reparatione Justitiæ*, dédié au duc Philippe de Bourgogne (3). C'est de la décadence de la justice, colonne de l'ordre social, qu'il fait dépendre la guerre civile permanente en France, et toutes ses conséquences : le mépris de la religion, le dédain de l'Église, la tyrannie (car le prince qui viole la justice n'est plus qu'un tyran), la ruine de l'agriculture et du commerce, l'altération des monnaies, la vénalité des charges, la prédominance politique des courtisans et des banquiers. Il finit par conseiller au duc, qu'il salue comme une brillante étoile au milieu de la nuit du siècle et des orages déchaînés sur la France, de convoquer une *assemblée nationale, generalis congregatio totius politiæ*, parce que

(1) *Voy.* son traité : *de Fructu Eremi*, plusieurs lettres, et le traité : *de Fructu rerum adversarum*.
(2) Ep. 28.
(3) *Ibid.*
(4) Ep. 30.
(5) Conf. ep. 2.
(6) Conf. son traité spécial : *de Præsulibus Simoniacis*.

(1) Ep. 2.
(2) Ep. 25.
(3) Depuis 1319. C'est à lui que s'applique le mieux ce que Clémangis dit, l. c., c. 2, nº 2.

d'elle seule on peut espérer que, s'élevant au-dessus de tout intérêt privé, guidée par l'Esprit-Saint, elle avisera efficacement au bien général.

« Dans son *Discours aux princes de France* et sa *Lettre* au roi d'Angleterre, Henri V, *adhortatoria ad justitiam et alias virtutes* (1), il traite le même sujet, et engage les princes à mettre un terme à la guerre civile, en tournant leurs armes contre les ennemis communs de la patrie.

» Les intérêts du peuple, qui fait des jours de fêtes religieuses des occasions de désordres, de débauche, sont aussi l'objet de la sollicitude et des plaintes de *Clémangis*, comme on le voit dans son intéressant traité : *de Novis Celebritatibus non instituendis*, dans lequel il ne se prononce contre les nouvelles fêtes instituées que parce qu'elles ont été l'occasion de divers scandales.

« Après son départ d'Avignon, nous retrouvons Clémangis chanoine et trésorier de Langres (2), puis plus tard chantre et archidiacre de Bayeux. Il refuse une prébende au Mans, parce qu'il a déjà un bénéfice, et ne profite pas de l'offre que lui fait un ami influent de choisir une place qui lui convienne. Clémangis n'avait pas d'ambition, et ses lettres témoignent qu'il ne désirait qu'une chose, une vie irréprocha»le et calme au service de la bonne cause.

« Ce que le concile de Pise de 1409 fit pour cette cause lui parut si insuffisant qu'il mit, à quelques égards, en doute l'infaillibilité des conciles universels dans sa lettre : *Super materia Concilii generalis*, adressée à un savant de Paris, et, par conséquent, il n'augura pas fort bien du concile qui se réunissait à Constance.

« Quoique, dit-il, l'autorité de
» l'Église *militante* soit très-grande,
» parce qu'elle est fondée sur la pierre
» contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point, nous ne
» pouvons lui attribuer le titre d'Église
» *triomphante,* comme si elle était
» impeccable, *impeccabilis*, et infaillible, puisqu'elle se trompe et est
» souvent trompée, non *dans les*
» *choses de la foi* (le Christ ayant dit
» d'elle à Pierre avant de mourir :
» Pierre, j'ai prié pour vous, que
» votre foi ne défaille pas), mais dans
» d'autres choses, portant sur des
» faits, sur les mœurs, sur des points
» légaux, dans lesquels il est difficile
» de discerner ce qui est le mieux, au
» milieu des circonstances qui embarrassent les faits et entravent le
» jugement (1). Les membres d'un
» concile universel ne peuvent donc
» pas dire trop hardiment : Concluons!
» Nous sommes un concile universel,
» nous ne pouvons nous tromper (2).
» Comment ceux qui n'ont pas de
» paix intérieure fonderont-ils la paix
» par cela seul qu'ils sont assemblés
» en concile ? Donc le premier besoin,
» la plus impérieuse des nécessités,
» c'est la *réforme des mœurs* (3). Dieu
» seul ne se trompe jamais. Que si,
» en vue du concile universel, vous
» vous en rapportez à l'assistance du
» Saint-Esprit, qui peut être assuré
» que la majorité est éclairée par
» le Saint-Esprit ? Qui osera prétendre
» qu'il a la grâce du Saint-Esprit,
» personne ne sachant s'il est digne
» d'amour ou de haine (4) ? Les quatre
» premiers conciles universels ont
» obtenu un respect et une autorité
» toute spéciale, parce qu'ils étaient
» composés d'hommes craignant
» Dieu (5). »

« Enfin Clémangis composa, à propos du concile de Constance, son traité *de Annatis non solvendis*.»

Clémangis vit le concile de Bâle et termina ses jours à Paris, vers 1434.

LE NOIR.

(1) Ep. 137.
(2) Ep. 15, 16.

(1) P. 61, ed. Lyd.
(2) L. c., p. 64.
(3) P. 70.
(4) P. 72.
(5) P. 74.

CLEMENCE DE DIEU. *Voy.* MISÉRICORDE.

CLÉMENT (saint), pape, mort à la fin du premier siècle, est un des Pères apostoliques. Il nous reste de lui deux lettres aux Corinthiens, dont la première n'est pas entière, et sur l'authenticité desquelles il y a eu des doutes.

Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 27, *in-4°*, p. 95, on a placé l'extrait d'un mémoire sur les ouvrages apocryphes supposés dans les premiers siècles de l'Église; il y est dit, 1° qu'Eusèbe, saint Jérôme, et Photius rejettent absolument la seconde lettre de *saint Clément.* 2° Que la première porte des caractères d'ignorance qu'on ne peut mettre sur le compte de ce saint pontife. Cette censure, copiée d'après les protestants, ne nous paraît pas juste.

Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. 3, c. 36, dit seulement que la seconde lettre de *saint Clément* n'est pas *aussi connue* que la première; ce n'est point la rejeter absolument. Saint Jérôme, dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques, dit à la vérité que la seconde des lettres attribuées à *saint Clément*, est rejetée par les anciens; mais on ne sait pas qui sont ces anciens dont saint Jérôme veut parler, on n'en connaît aucun qui se soit expliqué là-dessus. Photius, *cod.* 113, dit de même qu'elle est rejetée comme supposée; mais, *cod.* 126, après avoir parlé des deux lettres de *saint Clément*, il ajoute : « On pourrait trouver » à y reprendre : 1° qu'il admet des » mondes au delà de l'Océan; 2° qu'il » y emploie l'exemple du phénix » comme un fait certain; 3° qu'il se » borne à donner à Jésus-Christ les » titres de pontife, de chef, de sei- » gneur, sans y ajouter des titres » plus éminents qui caractérisent sa » divinité, à laquelle il ne dit cepen- » dant rien qui soit contraire. » Ces reproches de Photius sont sans doute les *caractères d'ignorance* que l'auteur du mémoire a jugés indignes de *saint Clément.*

Il est clair d'abord que Photius ne rejette la seconde lettre de ce Pape que sur l'opinion d'autrui; que sa critique tombe également sur l'une et sur l'autre; mais il ne paraît pas fort difficile de satisfaire à ses reproches.

Platon, Aristote, Pline, Elien, avaient entrevu, aussi bien que *saint Clément*, qu'il y a *des mondes*, ou plutôt des terres habitées au delà de l'Océan; c'est une vérité que les découvertes modernes ont confirmée. Il en résulte que l'on a eu tort de répéter si souvent de nos jours que tous les Pères de l'Église ont nié les antipodes. Origène, l. 2, *de Princip.*, c. 3, se fonde sur le passage de *saint Clément* pour les admettre, et saint Hilaire en parle *in Ps.*, 2, n° 23.

Non-seulement *saint Clément, Epist.* I, n. 25, mais Origène, Tertullien, saint Cyrille de Jérusalem, Lactance, Eusèbe, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Epiphane, Synésius et d'autres, ont cité l'exemple du phénix comme un modèle de la résurrection générale; nous ne voyons pas en quoi ils ont péché. De leur temps le fait du phénix passait pour vrai; Hérodote, Plutarque, Pline, Sénèque, Pomponius Méla, Solin Philostrate, Libanius, Tacite, etc., en ont parlé comme les Pères de l'Église. D'habiles critiques ont douté si, dans le livre de Job, il ne fallait pas traduire le ℣ 18 du chap. 29 de cette manière : *J'expirerai dans mon nid, et comme le phénix je multiplierai mes jours.* Voyez *la note de Fell sur le* n° 25 *de la première épître de saint Clément.*

Ce saint pape finit sa première lettre, en disant que par Jésus-Christ Dieu a la gloire, la puissance, la majesté et un trône éternel, *avant les siècles et après*; comment cela, si Jésus-Christ lui même n'est pas coéternel à Dieu ? Au commencement de la seconde il l'appelle *Dieu*, juge des vivants et des morts. Il a donc clairement professé la divinité de Jésus-Christ.

Il est encore bon de savoir que saint Denis de Corinthe, soixante-dix ou quatre-vingts ans après dans une lettre au pape Soter, atteste que de temps immémorial on lisait dans son Eglise la lettre que *saint Clément* lui avait adressée. Eusèbe, *Hist, ecclés*, l. 4, c. 14. Saint Irénée juge qu'elle est très-forte et très-pressante, *Adv. Hæres.*, l. 3, c. 3. Saint Clément d'Alexandrie la cite au moins quatre fois dans ses *Stromates*. Origène en fait mention, l. 2, *de Princip.*, c. 3, et dans son commentaire sur saint Jean. Eusèbe atteste que l'on ne doute point de son authenticité. Saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jé-

rôme, témoignent qu'ils en font la plus grande estime. Elle est donc à couvert de tout soupçon. Le savant Lardner, *Credibility, etc.*, tome 3, en juge ainsi : il pense qu'elle a été écrite vers l'an 96 de notre ère, immédiatement après la persécution de Domitien.

Quant à la seconde, si l'on veut prendre la peine de voir le jugement que Cotellier en a porté, *PP. Apost.*, tom. 1, p. 182, on verra que les sentiments de saint Jérôme et de Photius ne sont pas des arrêts irréfragables ; que cette lettre n'a en elle-même aucune marque de supposition ; que si elle a été *rejetée par les anciens*, cela signifie qu'ils n'ont point voulu l'admettre comme Ecriture canonique, et non qu'ils l'ont regardée comme un écrit faussement attribué à *saint Clément*. Toutes deux étaient placées au nombre des Ecritures canoniques dans le soixante-seizième canon des apôtres.

Il n'en est pas de même des *Récognitions*, des homélies appelées *Clémentines*, des *Constitutions apostoliques*, et d'une liturgie, que l'on a données sous le nom de ce même Pape. Tout le monde convient que ce sont des ouvrages supposés dans les siècles postérieurs ; nous en parlerons sous leurs titres particuliers ; mais il ne faut pas envelopper dans la même proscription les ouvrages vrais et les pièces fausses. Plusieurs critiques modernes ont cru que ce Père apostolique avait cité un passage de l'Evangile apocryphe *des Egyptiens* ; nous ferons voir le contraire. *Voyez* EGYPTIENS.

En 1751 et 1752, le savant Walstein a publié deux nouvelles épîtres attribuées à *saint Clément*, et qui ont été découvertes depuis peu ; mais plusieurs critiques en ont déjà contesté l'authenticité.

BERGIER.

CLÉMENT. (*Théol. hist. pap.*) — L'histoire ecclésiastique enregistre quatorze Papes sous le nom de *Clément*, en y comprenant celui dont on vient de parler et qui porte aussi la dénomination de *Clément* I, ou *Clément* de Rome.

CLÉMENT II avait été évêque de Bamberg, sous le nom de SUIDGER ; il était Saxon d'origine. Il fut, sur la proposition de l'empereur, proclamé Pape, Grégoire VI ayant librement renoncé à la tiare, au synode de Sutri, et Sylvestre III ayant été déposé. Dès le mois de janvier suivant il présida un concile de Rome dirigé contre la simonie, dont l'Italie était alors infectée. Ce concile anathématisa tous ceux qui achèteraient ou vendraient des dignités ecclésiastiques et menaçait d'une pénitence de quarante jours quiconque recevrait sciemment les Ordres d'un évêque simoniaque (1). *Clément* accompagna ensuite l'empereur Henri III à Bénévent, qu'il interdit, parce que cette ville refusait de le recevoir. Il mourut à son retour en Italie, le 9 octobre 1047. Benoît IX, en apprenant sa mort, s'empara de nouveau, pour quelque temps, du pontificat, jusqu'à ce que Damase II montât sul le trône de S. Pierre, qu'il n'occupa que quelques jours. « L'opinion, dit M. Polz, selon laquelle les Italiens, par haine contre un Pape d'origine allemande, auraient empoisonné *Clément* II, est invraisemblable, puisque immédiatement après ce Pape, ils en acceptèrent un autre également allemand, que l'empereur Henri leur avait proposé (2). »

CLÉMENT III, Paul ou Paulin SCOLARO, était Romain et cardinal-évêque de Préneste. Il fut élu Pape deux jours après la mort de Grégoire VIII, le 19 décembre 1187, à Pise, où Grégoire était décédé, au moment même où la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin (3 octobre 1187) s'était répandue en Occident. La pensée que le saint Sépulcre et les autres lieux sacrés étaient entre les mains des infidèles mit un terme aux dissensions des peuples d'Occident. Quoique les contestations entre Frédéric Ier et les prédécesseurs de *Clément* III, au sujet des biens de la

(1) Mansi, XIX, 625-628

(2) *Clementis II vita et epistolæ*, dans Mansi, t. XIX, p. 619 sqq. Hœfler, *les Papes allemands*, Ier part., p. 233-268.

comtesse Mathilde, eussent été très-vives, le Pape et l'empereur se tendirent la main et se réconcilièrent. Il poussa avec zèle à la réalisation de la croisade proclamée par ses prédécesseurs, en faisant prêcher, prier, jeûner, et en exigeant du clergé la contribution dite la dîme de Saladin. L'empereur lui-même prit la croix, se mit à la tête d'une armée considérable, et son exemple fut suivi par un grand nombre de princes, par Richard Cœur de Lion et par Philippe-Auguste, roi de France, que le Pape avait réconciliés; par Léopold d'Autriche, etc. ; mais la mort prématurée de l'empereur, qui perdit la vie en 1190, dans les flots du Cydnus, les divisions qui s'élevèrent entre les princes devant Saint-Jean-d'Acre, annulèrent les résultats de cette troisième croisade. Il mourut le 27 mars 1191.

« On trouve dans Mansi (1) sept Lettres et beaucoup d'écrits de *Clément* III. Il ne faut pas le confondre avec l'antipape *Guibert*, archevêque de Ravenne, qui avait pris le même nom.

(1) XXII, 543-574.

CLÉMENT IV. Guido Fulcodi, ou de Foulques, né à Saint-Gilles, sur le Rhône, fut d'abord soldat, puis jurisconsulte célèbre, se maria et eut deux filles, Mabille et Cécile, entra dans les Ordres après la mort de sa femme, et devint successivement évêque du Puy, archevêque de Narbonne et cardinal-évêque de Sabine (1261). Il fut élu à l'unanimité Pape à Pérouse, où il n'avait pu arriver que déguisé, et solennellement couronné le 22 février 1265 à Viterbe, où il avait été obligé d'établir sa résidence, à cause des troubles qui régnaient à Rome. Ayant, depuis son entrée dans l'état ecclésiastique, mené la vie la plus austère, ne portant jamais de toile, ne mangeant jamais de viande, dormant sur la dure, il exigea, monté sur le trône pontifical, les mêmes pratiques sévères de ses filles et de ses parents. Ennemi de toute espèce de népotisme, il écrivit, peu après son élection, à son neveu Pierre Legros : « Bien des gens se réjouissent de mon élévation; quant à moi, je n'y trouve qu'un motif de crainte et de larmes, car je sens toute l'énormité d'une charge pareille. Cette élévation ne doit être pour toi qu'un motif de plus pour t'humilier. Je défends absolument à toi, à ton frère, à tous nos parents, de me visiter sans mon ordre formel; vous n'éprouveriez que de la honte et de la déception si vous vouliez enfreindre ma défense. Ne cherchez pas à marier plus avantageusement votre sœur par les espérances qu'on fondrait sur moi; car je ne ratifierais pas un tel mariage et je ne pourrais rien faire en sa faveur. Si elle épouse un simple chevalier, je lui donnerai 300 livres tournois. Si vous aspirez plus haut, n'attendez pas une obole de moi. Mon élévation ne doit enorgueillir aucun des nôtres. Que Mabille et Cécile prennent les maris qu'elles auraient obtenus si j'étais resté un simple ecclésiastique (1). » Et en effet il n'accorda à ses filles que ce qu'il leur aurait donné s'il était resté dans sa condition première; aussi les aspirants se retirèrent, et les jeunes filles prirent le voile. Il obligea un de ses neveux qui possédait trois bénéfices à en résigner deux, disant à ceux qui intercédaient en faveur de son neveu : « Ce n'est pas à la chair et au sang, mais à Dieu qu'il faut que j'obéisse. Un bénéfice suffit à un ecclésiastique; s'il ne veut abandonner le superflu, il perdra tout! »

Clément n'avait point paru favorable à une nouvelle croisade en Orient; mais, la situation des Chrétiens de Terre-Sainte devenant intolérable, le Pape non-seulement adressa des lettres de consolation à ces enfants opprimés et abattus, mais appela tous les princes de la Chrétienté à leur secours. Saint Louis et la noblesse de France répondirent seuls à l'appel du Pape, et entreprirent la septième croisade, durant laquelle le pieux monarque mourut de la peste qui avait enlevé en peu de jours la moitié de son armée. *Clément* était mort avant la croisade, le 29 novembre

(1) Mansi, XXIII, 1124.

1268, à Viterbe. Il avait succédé à Grégoire X, après une vacance du siége de près de trois ans. Il ne vit jamais Rome en qualité de Pape. Les écrivains contemporains et ceux d'un âge postérieur louent sa piété, son humilité, sa fermeté et son talent de prédicateur.

On trouve des lettres de *Clément* IV dans Wadding, *Annal. minor.*, t. II, *in Regest. Pontif.*, p. 100; dans Bzovins (*contra Annal. Baronnii*), ad ann. 1266, 1267, 1338; dans Mansi, XXIII, 1123, 1128, et dans Martène, *Thesaur. Anecd. II.* On peut voir un jugement sur ses écrits, parmi lesquels se trouve la *Vie de sainte Hedwige*, duchesse de Pologne (1243), qu'il canonisa en 1267, dans la Vie de ce Pontife par le P. Claude-Clément, S. J., publiée à Lyon en 1623 sous ce titre : *de Eruditione, vitæ sanctimonia, rerum gestarum gloria et pontificatu Clementis IV; Ludovici Jacobi a S. Carolo Bibl. Pontif.*, p. 48, et dans Fabricius, *in Bibliot. Lat. med. æv.* t. I, p. 1103, etc.

CLÉMENT V. Après les onze mois de vacances du Saint-Siége qui suivirent la mort de Benoît XI, arrivée en 1384, Philippe le Bel fit élire Bertrand de Got archevêque de Bordeaux, avec lequel il s'était réconcilié, et qui prit le nom de *Clément* V. Aussitôt élu, « *Clément* V, dit M. Polz, songea à complaire au roi de France. Il nomma d'abord dix cardinaux, dont neuf français et un anglais, et réintégra les deux Colonna, Jacques et Pierre, dans toutes leurs dignités. Le 1er février 1306 il révoqua, de Lyon, où il était resté, les deux constitutions de Boniface VIII, *Clericis laicos et Unam sanctam,* et accorda au roi de France, pendant cinq années, les dîmes de l'Eglise de France pour le soutenir dans une guerre injuste qu'il faisait aux Flamands..... Cependant le roi Philippe le Bel insistait pour que le Pape proclamât Boniface VIII hérétique, qu'il fit enlever son corps de terre sainte, effaçât son nom du catalogue des Papes. *Clément* ne consentit à aucune de ces prétentions ; mais il n'eut pas non plus le courage de donner au roi une explication digne d'un Pape. Il chercha à le satisfaire en temporisant et en lui promettant de faire examiner l'affaire de Boniface VIII par le concile universel qu'il allait convoquer sous peu ; et, pour récompenser Philippe le Bel de s'être contenté de cette réponse dilatoire, il révoqua, dans une bulle spéciale du 1er juin 1307, toutes les censures prononcées par Boniface depuis 1300, et promit même de relever, sous certaines conditions, Nogaret de la sentence d'excommunication prononcée contre lui. Voulant toutefois répondre en quelque chose aux instances du roi, il transféra son séjour à Avignon, où il arriva au printemps 1309, après avoir passé par Bordeaux, Toulouse et Comminges.... Avignon appartenait alors au roi de Sicile, et, en 1348, le Saint-Siége en fit l'acquisition à prix d'argent. Cette ville resta depuis lors, pendant soixante-dix ans, la résidence des Papes, au grand détriment de l'Eglise..... Philippe le Bel, qui semblait faire tout dépendre de la condamnation de Boniface VIII, alla trouver le Pape à Avignon, et *Clément* fut assez faible pour accorder qu'on commençât un procès consistorial en forme et pour permettre que les deux ennemis mortels de son prédécesseur, Guillaume de Plasian et Nogaret, fussent ses accusateurs. *Clément* avait, il est vrai, toujours protesté qu'il était convaincu de l'innocence de Boniface, et cherché à donner à toute l'affaire l'apparence d'une justification et d'une glorification du Saint-Siége ; mais il nuisit singulièrement à sa considération en consentant prématurément à la tenue d'un concile universel à cette occasion, et en admettant les accusateurs qui se présentaient et qui poussèrent aux conséquences les plus scandaleuses.

« Le procès traîna pendant toute l'année 1310. Le malheureux Pape obtint enfin de Philippe le Bel le droit de décider l'affaire soit par un concile, soit de tout autre manière, après avoir déclaré dans plusieurs bulles la complète innocence du roi dans la persécution infligée à Boniface et prononcé l'absolution de tous ceux qui avaient été accusés et censurés au sujet de ce Pape, même celle de Nogaret, sous certaines conditions, et

après avoir aboli, annulé les bulles, les constitutions et les décrets relatifs à cette affaire, ainsi que les écrits incriminant Boniface, réservant expressément et exclusivement, dans une bulle spéciale, la décision de tout le procès au Saint-Siége.

« *Clément* augmenta le sacré collège de neuf nouveaux cardinaux, tous français, et ouvrit enfin, le 16 octobre 1311, le concile qui, convoqué en 1308 à Vienne, avait été prorogé d'abord au 1er octobre 1310, puis au 1er octobre de l'année suivante. Les plus importantes affaires soumises à ce concile furent : 1° l'abolition de l'ordre des Templiers, dont *Clément* V voulait faire adjuger les biens à l'ordre de S.-Jean, auquel il avait déjà donné des preuves de sa faveur; 2° le jugement de diverses hérésies, telles que celles des Béghines et des Bégards (1); 3° la restauration de la discipline ecclésiastique; 4° l'invitation à une nouvelle croisade pour la conquête de la Terre-Sainte (2).

« L'abolition de l'ordre des Templiers, que *Clément* prononça, probablement contre sa propre conviction, sans jugement proprement dit, et seulement *per provisionem apostolicam*, fut une nouvelle preuve de sa connivence avec Philippe le Bel, qui convoitait les richesses de cet ordre. Quant à l'affaire de Boniface, qui avait été originairement le motif principal de la convocation du concile, on ignore s'il en fut encore question; les actes du concile n'en disent rien. On peut très-facilement rapporter à un temps antérieur la défense de la mémoire de Boniface par trois cardinaux, l'offre faite par deux chevaliers catalans de prouver ordaliquement l'orthodoxie de Boniface, et l'ancien témoignage de Jean Villani, contemporain du concile, n'est pas incontestable (3)....

« *Clément* eut une fin prématurée, le 20 avril 1314, pendant qu'il se rendait à Bordeaux, au moment où il arrivait à Roquemaure sur le Rhône. Il avait un mois auparavant, le 21 mars, publié dans un consistoire les constitutions dites *Clémentines*. Philippe le Bel suivit le Pape dans la tombe huit mois plus tard (29 novembre 1314), c'est-à-dire l'année même où le malheureux Jacques de Molay, du haut de l'échafaud, avait assigné le Pape et le roi de France au tribunal de Dieu.

« Après deux années de vacance, *Clément* V eut pour successeur Jean XXII.

« La mémoire de *Clément* V, dit encore M. Polz, n'est pas à l'abri de graves accusations; on lui reprocha l'avarice, la simonie, le népotisme et la sensualité, et, quant aux trois premiers griefs, ils ne sont pas sans fondement. A peine élu, il nomma son neveu, âgé de vingt-quatre ans, évêque d'Agen; trois de ses parents firent partie des dix cardinaux de sa première promotion. Le clergé était tellement chargé d'impôts par le Pape et les cardinaux que Philippe le Bel lui-même lui en fit des représentations, et que *Clément*, poursuivi de remords pendant une maladie qu'il fit en 1307, révoqua toutes les collations d'évêchés et d'abbayes qu'il avait faites jusqu'alors. Il est probable que Villani, le Dante et d'autres auteurs, aveuglés par leur haine gibeline, grossirent ses vices et ses fautes; mais on ne peut le justifier de sa triste connivence avec le roi de France, et de la perfide habileté avec laquelle il le joua dans certaines circonstances, comme dans l'affaire de Boniface VIII et l'élection d'Henri VII. Il y a un singulier contraste entre sa partialité bien prononcée envers la France et la dureté avec laquelle il traita Venise, à qui il fit acheter de la façon la plus honteuse l'absolution de l'excommunication et de l'interdit prononcés contre elle et la restitution de ses anciens droits et priviléges. Mais il faut ajouter qu'au concile de Vienne ce Pape sut faire adopter différentes décisions importantes et pleines de sagesse, parmi lesquelles on peut compter l'ordre d'enseigner les langues orientales et bibliques dans les universités.

« Outre les *Clémentines*, ce Pape a

(1) *Voy.* Beggards.
(2) *Voy.* Vienne (conciles de) et Templiers.
(3) *Franc. Paji, Breviar. hist.-chronol.-crit.*, t. IV, Venet., 1730, p. 31, 32.

laissé des *Discours* et des *Lettres* dont on trouve quelques fragments dans Mansi (1). On y rencontre également : le décret de son élection ; la demande adressée par les cardinaux au Pape de revenir en Italie ; la révocation de la bulle *Unam sanctam*, en ce qui concerne la France (2) ; des décrets concernant l'abolition de l'ordre des Templiers (3). On peut voir d'autres décrets de *Clément* V dans Bzovius, *ad ann.* 1307, etc. ; dans Wadding. t. III, *ad ann.* 1306, etc., ainsi que dans *Regest. Pontif.*, p. 28. »

CLÉMENT VI (Pierre Roger), né au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges, fut élu le 7 mai 1342 Pape et successeur de Benoît XII (25 avril 1342), et occupa le Saint-Siége jusqu'au 6 décembre 1352.

« Il avait, dit M. Poltz, au rapport de Pétrarque, une mémoire prodigieuse, beaucoup de savoir et un grand penchant à la bienfaisance ; mais ses mœurs ne répondirent pas toujours à la sainteté de sa vocation et aux hautes dignités dont il fut revêtu. Il s'était habitué aux mœurs de la cour pendant qu'il y remplissait sa charge de garde des sceaux, et aimait plus qu'il ne convenait l'éclat et la magnificence. Il se plaisait à s'entourer d'un nombreux domestique, avait une table somptueuse et éclipsait tous les princes de son temps par les splendeurs de son entourage. Pour subvenir aux frais de cette pompe habituelle il fut obligé de créer toutes sortes d'impôts nouveaux. Les ministres ne savaient qu'inventer pour procurer de l'argent à leur prodigue et magnifique maître. Il était en outre perpétuellement préoccupé de procurer aux membres de sa famille des dignités, des richesses et des alliances honorables. Il accumula ainsi tous les abus qu'on avait reprochés à ses prédécesseurs, et augmenta le mauvais vouloir déjà prononcé contre le Saint-Siége, surtout par tout ce qu'il fit pour perpétuer l'asservissement de l'Église romaine à la domination française. Peu après son élection, il nomma dix cardinaux, dont neuf français, parmi lesquels deux de ses parents ; le dixième était un Italien domicilié depuis longtemps en France. Dans une promotion de douze cardinaux qu'il créa plus tard, ce furent encore des Français du Midi qui composèrent la majorité des nominations nouvelles, et enfin une troisième promotion eut surtout pour objet l'élévation de ses cousins, presque imberbes encore. En 1348 il acheta au prix de 80,000 florins d'or le comtat d'Avignon, de Jeanne, reine de Naples, qui avait besoin d'argent pour faire la guerre aux Hongrois et à qui ce comtat appartenait en qualité de com esse de Provence. Il embellit à grands frais le palais bâti par Benoît XII, témoignant ainsi le peu de cas qu'il faisait des Romains, qui lui avaient envoyé une députation, dans laquelle se trouvait Pétrarque, pour l'engager à revenir à Rome.

« Ce pape excommunia le roi de Pologne, Casimir III, parce qu'il vivait publiquement en concubinage ; et il prouva son attachement à la France en accordant, en 1344, à Philippe et à ses successeurs, le privilége de recevoir la sainte Eucharistie sous les deux espèces. Il s'occupa activement à rétablir l'union entre l'Église grecque et l'Église latine, envoya une ambassade spéciale à cette fin à l'empereur Cantacuzène, qui déclara qu'il était prêt à donner sa vie pour le rétablissement de l'union ; mais ses efforts n'amenèrent pas de résultat. Il fut plus heureux du côté des Chrétiens arméniens, qui avaient spontanément abjuré leurs erreurs dans un concile de 1342 (1).

« En 1345 *Clément* parvint à décider une croisade contre les Turcs, en opérant une jonction entre les flottes du roi de Chypre, du grand-maître de Rhodes et des doges de Gênes et de Venise, sous la conduite de Humbert, dernier Dauphin de Vienne. Cette croisade réussit d'abord, mais se termina sans résultat par un armistice. Humbert se fit moine et devint pa-

(1) XXV, 397-401.
(2) Mansi, XXV, 124-128.
(3) Ibid., XXV, 389-396.

(1) Mansi, XXV, 1185-1270.

triarche d'Alexandrie, après avoir été ordonné prêtre à Noël par *Clément*, en 1351, et avoir été sacré évêque le 1[er] janvier suivant...

En 1347 il décréta la constitution de la plus ancienne université d'Allemagne, celle de Prague. Le 16 juin de la même année il canonisa le saint défenseur des orphelins, des veuves et des pauvres, Ives (19 mai 1303). En même temps il témoignait sa paternelle sollicitude aux pénitents, aux confesseurs, aux gardes-malades, auxquels il distribua d'abondantes indulgences durant la cruelle épidémie qui ravagea l'Europe et qui est connue sous le nom de peste noire (1348). Il sévit avec rigueur contre les Flagellants, tandis qu'il prit sous sa protection les Ordres mendiants. Leur dévouement pendant la peste avait augmenté la considération dont ils jouissaient déjà en même temps qu'il avait excité contre eux la jalousie du clergé séculier. Il adoucit la sévérité de la constitution de Grégoire X concernant la manière de vivre des cardinaux durant le conclave (1351) par une constitution spéciale : *Licet* (1). Il mourut après une courte maladie. Sa mort fut édifiante...

« On a de *Clément* un certain nombre de sermons et de traités sur la pauvreté de Jésus-Christ et des Apôtres, qu'il avait rédigés pendant qu'il professait à Paris, et un volume de lettres. La messe *Pro vitanda mortalitate*, qui commence par ces mots : *Recordare, Domine, testamenti tui*, est de lui. On trouve dans Mansi (XXV, 1153-1156 les encycliques dirigées contre les Flagellants et un décret concernant l'ordre des Bénédictins. D'autres décrets se trouvent dans Bzovius, *ad ann.* 1342; dans Wadding, t. III, IV, *Annal. Minor.*, et *Regest. Pontif.* »

Douze jours après la mort de ce Pontife, les cardinaux nommèrent à sa place Innocent VI (2).

CLÉMENT VII. Jules de Médicis, fils naturel de Julien de Médicis (1478), légitimé par Léon X, son cousin et l'ami de son enfance, fut élu, après la mort d'Adrien VI, arrivée le 14 septembre 1523, dans la nuit du 19 novembre suivant, Colonna non-seulement s'étant retiré, mais ayant accédé à l'élévation de son rival, et prit le nom de *Clément* VII.

« Il avait acquis, dit M. Polz, sous Léon X, la réputation d'un homme énergique et ferme, en qualité de vice-chancelier et de cardinal-légat dans le gouvernement de la Toscane. D'ailleurs un Médicis, ami de la magnificence, plaisait aux Romains, qui n'avaient guère goûté le caractère simple et sérieux d'Adrien. Malheureusement, une fois Pape, *Clément* se montra craintif et indécis, et pour comble de malheur, quand il avait fini par se décider il prenait toujours le plus mauvais parti. Le pontificat, qu'il avait vivement désiré, ne lui créa que des ennuis et des dégoûts.... L'Allemagne se partagea en deux camps, et tout présageait une lutte des plus opiniâtres entre les Catholiques et les Luthériens, pour la première fois nettement séparés les uns des autres. Le Pape, qui avait été très-impérialiste avant son élévation et qui aurait pu facilement savoir qne nul prince n'était plus propre que Charles-Quint à protéger l'Église catholique en Allemagne, fit une faute politique des plus préjudiciables aux intérêts de l'Église et du Saint-Siége. Craignant la prédominance de Charles-Quint en Italie, il conclut, après être resté sagement neutre pendant quelque temps, une alliance avec François I[er] contre l'empereur. Cette alliance eut pour conséquence, après diverses chances et après la séditieuse levée de boucliers des Colonna, d'amener en Italie l'armée de Charles-Quint, conduite par le connétable de Bourbon, qui s'empara de Rome et la pilla (1527). Les soldats allemands commirent les les plus odieux excès; le Pape, enfermé dans le château Saint-Ange, fut réduit aux dernières extrémités. Après sept mois de siége il parvint à s'échapper, déguisé en marchand. La peste fit justice d'une partie des pillards de Rome, et la paix fut conclue en 1529. Charles-Quint, pour prix de

(1) Hardouin, n. VIII, 565, *inter Acta Conc. Constantiens.*

(2) Baluze, *Vitæ Pontif. Aven.*, I, 143. Dœlinger *Manuel d'Hist. ecclés.*, t. II, c. 5' § 97

la restitution de toutes les conquêtes et de la souveraineté de Florence reconnue à Alexandre de Médicis, reçut la couronne impériale à Bologne (1530)

« Pendant cette guerre déplorable, qui avait détourné l'attention et les forces de l'empereur, les doctrines de Luther et de Zwingle s'étaient rapidement propagées en Allemagne, en Scandinavie et en Suisse; Munster avait été le théâtre des plus abominables désordres, et la guerre des Paysans avait porté partout d'affreux ravages. Les partisans de Luther avaient reçu le nom de *protestants* à la diète de Spire (1529); en 1530 ils avaient présenté la confession d'Augsbourg. En Suisse les Catholiques n'étaient parvenus à protéger leur croyance contre les partisans de Zwingle (1531) que par une lutte sanglante, et les églises séparées du centre catholique se divisaient à leur tour en sectes multiples, en cent partis hostiles les uns aux autres. Il devenait évident que, du moment que l'autorité infaillible de l'Église avait été repoussée, le protestantisme ne pouvait se développer que par la lutte permanente des opinions les plus diverses, des prétentions les plus opposées, ayant toutes le droit de se faire valoir et de proclamer leur indépendance les unes vis-à-vis des autres, comme le luthéranisme s'était déclaré lui-même le premier, affranchi de l'autorité du Saint-Siége. En vain *Clément*, au nom du danger commun dont Soliman menaçait la Chrétienté, avait supplié les princes de revenir à l'antique foi, à la foi commune, et de se confédérer contre l'hérésie qui divisait les peuples chrétiens et les affaiblissait en face d'un ennemi victorieux. Loin d'unir les princes et de fortifier l'Église, le péril dont les Turcs menaçaient l'Europe obligea l'empereur, qui avait besoin de tout le monde, à une plus grande condescendance envers les États protestants. *Clément* avait, dès la diète d'Augsbourg (1536) et à la suite de son entrevue avec Charles-Quint à Bologne, (1532), pris la résolution de convoquer un concile universel soit à Mantoue, soit à Bologne, soit à Plaisance; les princes protestants s'y opposèrent par tous les prétextes imaginables. Le cours des événements sépara de nouveau le Pape de l'empereur par une alliance que *Clément* venait de contracter avec François I[er], en même temps qu'il donnait en mariage sa nièce, Catherine de Médicis, au Dauphin de France. Le projet d'un concile, que le Pape manifesta dans trois consistoires consécutifs tenus avant sa mort, resta donc sans effet. *Clément* eut non-seulement la douleur de voir, avant de descendre dans la tombe, la prédominance de l'empereur dans l'ancien et le nouveau monde, la défection d'une grande partie de l'Allemagne, mais encore le commencement du schisme de l'Angleterre, dont le roi Henri VIII, ancien défenseur de la foi, s'était déclaré hostile au Saint-Siége du jour où le Pape lui avait justement refusé d'annuler son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur (1527).

« Quoi que fît le Pape et quelque parti qu'il pût prendre, il devait mécontenter l'empereur ou le roi d'Angleterre. Dans cette alternative critique il tâcha de traîner en longueur une décision grosse de périls, et ce ne fut que lorsque Henri VIII eut fait des pas décisifs pour se soustraire à la juridiction du Pape, et se fut marié à Anne de Boleyn, que parut la sentence pontificale qui déclarait le mariage de Catherine légitime et valide et ordonnait au roi d'Angleterre de se séparer d'Anne de Boleyn. Les conséquences de cet arrêt, qui détacha définitivement l'Angleterre du centre de l'unité catholique, furent sans doute déplorables; mais la responsabilité n'en put retomber sur le Pape. Il avait jugé en droit et en justice; la sentence était ce qu'elle dévait être, et Henri VIII fut l'auteur unique d'un schisme qui sacrifia l'Angleterre à sa luxure.

« *Clément* VII mourut le 25 septembre 1534 et eut pour successeur Paul III. Guichardin et Paul Jovius lui reprochent de l'avarice Ce grief ne paraît pas fondé quand on considère combien il fallut d'argent à ce Pontife, impliqué dans une double politique, qui avait pour but à la fois l'indépendance de l'Italie et l'élévation

de sa famille, obligé de réparer les malheurs d'un double pillage de Rome et d'aider par des secours considérables l'empereur et le roi de Hongrie dans la guerre contre les Turcs.

« *Clément* VII fut, comme son cousin et prédécesseur Léon X, l'ami et le protecteur des lettres, des arts et des sciences. Sa vie fournit des preuves éclatantes de sa piété. Il avait une tendresse particulière pour la sainte Vierge. Étant cardinal il avait fondé une maison de refuge et de pénitence pour des pécheresses publiques; devenu Pape il protégea spécialement cette institution, dont il confia la direction à Jean-Pierre Caraffa, évêque de Chiéti (plus tard Paul IV). Ses parents lui procurèrent peu d'honneur et de joie. Alexandre de Médicis fut assassiné par son cousin Lorenzino de Médicis, et le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu de Léon X, lui causa de grands chagrins par sa conduite inconsidérée et par sa prompte mort, qui finit la lignée de Cosme de Médicis l'Ancien. »

— Il ne faut pas confondre *Clément* VII avec Robert de Genève, qui, de 1378 à 1394, s'opposa dans Avignon, sous le nom de Clément VII, aux Papes légitimes Urbain VI et Boniface IX.

CLÉMENT VIII, Hippolyte Aldobrandini, né d'une famille florentine, à Fano, dans les États de l'Église, fut proclamé Pape le 30 janvier, sacré évêque le 2 février, et intronisé solennellement huit jours plus tard. Il ne faut pas le confondre avec Ægidius Munoz, qu'Alphonse V, roi d'Aragon, avait opposé à Benoît XIII comme successeur de l'antipape Pierre de Luna, de 1423 à 1429, sous le nom de *Clément* VIII.

« Il s'occupa sans relâche, dit M. Polz, des intérêts religieux et politiques dont il était représentant, édicta de sévères mesures contre le duel, promulgua diverses ordonnances de discipline et des constitutions salutaires pour les ordres religieux....

« Il témoigna son estime pour les lettres et la vertu en créant cardinaux des hommes tels que François Tolète, César Baronius, Robert Bellarmin, Arnaud d'Ossat, Jacques David du Perron, Silvio Antoniano et François-Marie Taurugi; en faisant construire un monument en l'honneur de son ami Émile Pucci; en ordonnant une édition corrigée de la Vulgate, du Bréviaire romain, et d'autres livres liturgiques, entre autres du Missel romain, du Cérémonial et du Pontifical; en faisant faire une nouvelle édition plus considérable de l'*Index librorum prohibitorum*. Il condamna, dans une constitution spéciale, l'opinion qu'on peut se confesser par écrit ou par une tierce personne. Les dernières années de son pontificat furent occupées par la discussion sur la grâce divine, qui s'était élevée, depuis 1594, entre les Dominicains, partisans de S. Thomas, et les Jésuites : *Clément* ne décida pas la question directement, mais il institua en 1597 la célèbre congrégation de *Auxiliis divinæ gratiæ*, qui commença ses sessions en 1598 :

« *Clément*, dans sa piété presque craintive, se confessait pour ainsi dire tous les jours; S. Philippe de Néri et plus tard César Baronius furent ses confesseurs. La prière, le jeûne et la mortification faisaient la trame de sa vie; son amour des pauvres était extrême, et le seul reproche qu'on pouvait lui adresser était un excessif attachement à sa famille. Son neveu, le cardinal Pierre Aldobrandini, exerçait une grande autorité sur lui; il maria sa nièce Marguerite au duc de Parme en 1600. Il mourut le 5 mars 1605, à l'âge de soixante-dix ans, et eut pour successeur Léon XI, qui ne régna que vingt jours. Cicarella a écrit sa vie, et l'on trouve cent vingt-trois constitutions ou décrets de lui dans le *Bullarium Rom. magn.*, t. III, p. 1-170 (1). »

CLÉMENT IX, Jules Rospigliosi, né à Pistoie, en Toscane, le 27 janvier 1600, succéda à Alexandre VIII le 20 juin 1667, et mourut le 9 décembre 1669, à l'annonce de la prise de l'île de Candie.

« Il avait fait ses études littéraires et philosophiques au Collège romain,

(1) Conf. *Joann. Palatii Gesta Pontif.*, IV, 445-482.

son droit à Pise, où il avait reçu le bonnet de docteur *in utroque jure*. De là il s'était rendu à Rome dans la maison du cardinal Antoine Barberini, s'y était fait bientôt connaître au pape Urbain VIII par ses essais poétiques en langue italienne, et s'était élevé peu à peu, à travers les diverses charges de la curie romaine, jusqu'à la dignité d'archevêque de Tarse et de nonce du pape Innocent X. Sous Alexandre VII Rospigliosi fut créé secrétaire intime et cardinal, et enfin il fut élu Pape, sous le nom de *Clément* IX, dans un moment très-critique pour l'Église.

« Rome, dit M. Polz, était dévastée par la misère ; l'Italie menacée par les Turcs, qui avaient mis le siége devant Candie le jour de la mort d'Alexandre VII ; l'Allemagne accablée des tristes suites de la guerre de Trente Ans ; la France presque épuisée par la guerre et des divisions rnligieuses ; l'Espagne déchirée par les factions et la guerre civile ; le Portugal, que se disputaient l'Espagne et la maison de Bragance, privé depuis 1640 d'évêques légitimes ; la Pologne gouvernée par un roi scrupuleux et faible. — *Clément*, qui avait pris pour symbole et devise un pélican avec ces mots : *Aliis, non sibi, clemens*, chercha d'abord à soulager la misère de Rome en levant la taxe des blés, en ranimant le commerce entre les diverses provinces des États pontificaux, en favorisant la création des manufactures de draps, en instituant une congrégation spécialement chargée de lui faire connaître les voies et moyens de soulager les sujets de l'Église, congrégation dont il suivait les délibérations par une ouverture secrète qu'il avait fait pratiquer dans les murs, et d'où il pouvait tout entendre sans qu'on l'aperçût.

« C'est par ses sages mesures, dont, dans sa modestie, il attribua tout l'honneur à son prédécesseur, qu'il inaugura un règne malheureusement trop court. Son humilité ne permit pas qu'on inscrivît son nom ou ses armes sur aucun des monuments érigés sous son pontificat ; il exigea aussi qu'on ne mît qu'une simple inscription, qu'il avait composée lui-même, sur le sol de la basilique libérienne, à l'endroit où il voulut être enterré. *Clément* X, son successeur, lui fit néanmoins élever un monument digne des deux Pontifes. *Clément* IX avait dès son enfance, témoigné une grande tendresse pour les pauvres ; devenu Pape, il nourrissait tous les jours douze pauvres pèlerins dans son palais, les servant souvent lui-même avec une humilité sincère et si affectueuse que plusieurs protestants, qui s'étaient mêlés aux pèlerins par curiosité, furent touchés et convertis. Il faisait faire deux fois par mois, dans trois différentes églises de Rome et en différentes langues, des conférences religieuses pour les pèlerins, auxquels on donnait des aumônes réglées à Pâques, le jour de S. Pierre et de S. Paul, à l'Assomption et à la Toussaint. Il accordait deux fois par semaine audience à tout le monde, visitait fréquemment les hôpitaux, et, pour se faire tout à tous, il avait au Vatican un confessionnal où il entendait tous ceux qui se présentaient. Voulant combattre les préjugés enracinés chez les étrangers contre Rome et l'Église catholique, il chargea des personnes capables et sûres de recevoir les étrangers de distinction et de les accompagner dans la visite des musées, des galeries, des antiquités, des églises et des établissements civils et religieux. Ennemi du népotisme, il n'aida pas ses neveux à faire des mariages avantageux ; il présida un consistoire solennel de cardinaux le jour même où l'on inhumait un neveu qu'il aimait beaucoup et qui était cher au peuple romain, et sur son lit de mort il refusa à un autre de ses neveux le chapeau de cardinal qui lui était destiné. Cette magnanimité, qui lui conquit l'amour et le respect des Romains, caractérisa tous ses actes comme chef suprême de l'Église. Il étendit sa sollicitude sur les provinces de l'Allemagne et des Pays-Bas, où s'était conservée la foi catholique, et il parvint par la sagesse de ses conseils à réconcilier, en 1668, la France et l'Espagne et à rétablir la paix entre tous les princes de la Chrétienté. Il sut si bien gagner Louis XIV qu'il obtint qu'on ferait disparaître la pyramide élevée à l'occasion du meur-

tre de quelques Français par la garde corse. Il parvint également à terminer la controverse des Jésuites et des jansénistes par l'accord dit *Paix de l'Eglise*, en obtenant la signature des quatre évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers, jusque alors opposés aux décrets d'Innocent X et d'Alexandre VII. Malheureusement cette paix fut de courte durée, les Jansénistes ayant bientôt recommencé leurs vieilles menées, malgré la prudence et l'esprit pacifique du Pape. Ce fut dans ce même esprit de conciliation que *Clément* confirma les évêques de Portugal que depuis vingt-huit ans le Saint-Siége avait refusé de reconnaître, et qu'il accueillit à la cour de Rome l'ambassadeur de ce royaume. » *Clément* X succéda à *Clément* IX. Le *Bullarium Rom.*, t. VI, renferme quarante constitutions de ce Pape ; il s'en trouve une dans *Bull. Rom.*, *continuat.*, P IV. François Macédo, Frère mineur, a écrit son panégyrique.

CLÉMENT X. « Après la mort de *Clément* IX, dit M. Polz, le Saint-Siége resta vacant pendant près de cinq mois. Le 29 avril 1669 les cardinaux finirent par s'entendre et élurent l'octogénaire ÉMILE ALTIÉRI, qui n'était cardinal que depuis six mois. Né à Rome le 13 juillet 1590, d'une ancienne famille noble, dont il était le dernier rejeton mâle, Altiéri, s'appuyant sur son grand âge, refusa d'abord ; forcé d'accepter, il prit, par reconnaissance pour son prédécesseur, le nom de *Clément* X. *Clément* se montra pontife pacifique, pieux, libéral, mais faible. A peine monté sur le trône il abandonna toute l'autorité à son ambitieux neveu adoptif le fier cardinal légat d'Avignon Paluzio-Paluzzi. Cette faveur excita des mécontentements, et l'on disait à Rome qu'il y avait deux Papes, l'un de droit et l'autre de fait...

« Cependant *Clément* intervint, par amour de la paix, dans certaines affaires qu'il réussit à régler : il concilia la Savoie et Gênes se disputant leurs frontières ; il chercha, mais en vain, à détourner de la guerre contre les Pays-Bas l'électeur de Cologne et l'évêque de Münster, et fit, peu avant sa mort, présenter des propositions à l'empereur et au roi de France. Les Polonais, depuis la prise de Kaminiec par le Turcs (1672) se trouvaient en grand danger, surtout par suite de l'alliance des Hongrois rebelles avec les infidèles. *Clément* X tâcha d'abord de réconcilier les grands de Pologne avec leur roi ; puis il leur envoya de riches subsides ; il eut, avant de mourir, la joie d'apprendre une importante victoire remportée par les Polonais sur les Turcs (1674)...

Clément X, promulgua, durant son pontificat, soit directement soit par l'intermédiaire des diverses congrégations, beaucoup de bulles, de constitutions et de décrets, dont quelques uns ont acquis une grande importance. Le *Bullarium Romanum* renferme au tome VI (1) soixante et une constitutions, *Continuat.*, P. IV (2) un bref, et *Continuat.*, P. V (3), cent quatre constitutions. Parmi les plus remarquables nous devons citer: *Superna magni*, qui étend les priviléges du clergé régulier par rapport à la confession pascale, et qui trouva de l'opposition en France, et la sentence de la congrégation de l'Index sur l'ouvrage janséniste *Monita salutaria B. V. ad cultores suos indiscretos* (4)

« Ce fut sous *Clement* X qu'éclatèrent en France les discussions relatives au droit régal, qui attribuait au roi la nomination aux bénéfices simples dépendant d'un siége épiscopal vacant, et l'administration et la jouissance des revenus d'un évêché pendant la vacance du siége. Jusqu'à Henri IV on n'avait fait valoir ce droit que pour les églises fondées par les rois de France ; mais Henri IV l'étendit à toutes les églises de France et Louis XIV éleva les mêmes prétentions. »

Clément X eut pour successeur Innocent XI.

CLÉMENT XI (Jean-François), comte d'Albani, né à Urbin le 22 juillet 1649,

(1) Édit. Luxemb., 1742, p. 283-384.
(2) Ibid., 1730, p. 204-212.
(3) Ibid., 1739, p. 189.
(4) P. Alexandre de Cruce, *Contin. de l'Hist. eccl. de Fleury*, t. XXXIX, *præf.* et §§ 91 et 92.

avait passé sa jeunesse dans l'étude des belles-lettres, de la théologie du droit civil, du droit canon, et il acquit le double doctorat. En 1690 Alexandre VIII l'avait créé cardinal-diacre tout en le maintenant secrétaire des brefs, et il avait rédigé en cette qualité la fameuse bulle que ce Pape avait ordonnée, sur son lit de mort (1691), concernant les décisions du clergé français de 1682. Il fut élu successeur d'Innocent XII en 1700. Le conclave avait été longtemps désuni ; le parti des zélateurs, dont était Albani, finit par l'emporter en nommant Albani lui-même, qui refusa d'abord très-sérieusement et finit par se résigner. Il prit le nom de *Clément* XI.

« Il se prononça, dès le principe, dit M. Polz, très-vigoureusement contre le népotisme, et conserva son genre de vie simple et pieux. Il se confessait et disait la messe tous les jours ; la dépense journalière pour sa personne ne devait pas dépasser 70 centimes ; il ne dormait que le temps absolument nécessaire pour qu'il pût s'acquitter facilement de ses fonctions. Il donna d'éclatantes preuves de sa piété et de son humilité lorsqu'il célébra la clôture du jubilé de 1700, ouvert par son prédécesseur. Malgré ses vertus son long pontificat ne fut pas heureux. L'esprit de défiance et d'orgueil qui avait pénétré dans toutes les cours d'Europe les avait rendues hostiles au Saint-Siége, et le respect traditionnel accordé à la chaire de S. Pierre et au vicaire de Jésus-Christ par tous les Catholiques s'affaiblissait de jour en jour.........

« Un des actes de *Clément* XI les plus graves par ses conséquences fut la promulgation de la célèbre constitution *Unigenitus*, publiée, le 10 septembre 1713, contre les *Réflexions morales* de Pascal Quesnel sur le Nouveau Testament, constitution qui suscita une grande opposition en France et divisa le clergé en deux camps ennemis, les constitutionistes et les anticonstitutionistes ou les *appelants*. La bulle *Unigenitus* avait été précédée de divers actes rédigés dans le même sens ; ainsi, le 16 juillet 1705, la constitution *Vineam Domini Sabaoth* avait été promulguée contre le jansénisme; l'archevêque janséniste Pierre Codde, vicaire apostolique des Pays-Bas, avait été révoqué ; plusieurs mesures sévères avaient été prises contre l'écrit, autorisé par la Sorbonne, intitulé *Cas de Conscience*, et contre quelques autres écrits de l'évêque de Saint-Pons.

« Une autre affaire qui fut fort pénible au Pape fut celle de la controverse soulevée entre les Jésuites et d'autres missionnaires au sujet des rites et des cérémonies des Chinois (1).... Il n'eut d'autre compensation aux peines dont fut tissu son pontificat que l'institution de la fête de l'Immaculée Conception (6 decembre 1708), et la canonisation de quelques saints.... Mais rien ne put ébranler la fermeté et la sollicitude du bon pasteur. Il veilla, au milieu des affaires les plus difficiles, au rétablissement et au maintien de la discipline ecclésiastique et des mœurs publiques par diverses ordonnances; protégea autant que possible les sujets des États pontificaux contre toute espèce d'oppression; vint de toutes manières au secours de ses sujets éprouvés par des incendies, des tremblements de terre, des inondations; secourut même en 1720 les pauvres de la Provence par des exportations de blé, comme déjà en 1705 il avait construit un dépôt de blé en faveur des pauvres de Rome.

« *Clément* XI était en outre un protecteur éclairé des arts et des sciences. En 1701 il avait institué un collége mathématique, *collegium mathematicum*, chargé de continuer la réforme du calendrier grégorien, et avait fait tracer un méridien dans l'Église des Chartreux de Sainte-Marie des Anges, dans laquelle, peu avant son élection, il avait été ordonné prêtre et avait dit sa première messe. Il créa une académie de peinture et d'architecture à Bologne et envoya le fameux Assemani (l'aîné) recueillir en Syrie et en Égypte des manuscrits

(1) On pourrait soutenir peut-être que la grande piété de Clément XI fut nuisible dans cette affaire, et qu'elle aurait pris une meilleure tournure si elle eût été éclairée en Europe par la philosophie, dont les Jésuites ne manquaient pas en Chine.

LE NOIR.

orientaux pour la bibliothèque vaticane. De nombreux monuments et beaucoup d'églises furent restaurés ou construits sous son règne. Aux grands jours de fête il montait en chaire et prêchait des homélies; il préparait et composait lui-même la plupart de ses allocutions et de ses discours consistoriaux. Entre 1712 et 1724 parurent, grâce aux soins de son neveu, Annibal Albani, ses *homélies*, ses *bulles*, ses *lettres*, ses *brefs* et ses *discours consistoriaux*, en volumes séparés, à Rome, et réunis en 2 vol. in-fol., 1729, Francfort. Sa mort, arrivée le 19 mars 1721, fut édifiante comme sa vie. Il avait avec beaucoup de calme fait ses dernières dispositions, reçu les sacrements et adressé à son neveu d'éloquentes paroles sur la vanité des choses terrestres et sur ce qui seul rend l'homme grand devant Dieu. *Clément* XI eut pour successeur Innocent XIII.

CLÉMENT XII. Laurent Corsini, né à Florence le 7 avril 1652, avait étudié au Collége romain et à Pise, où il avait pris le grade de docteur en droit. A la mort de Benoît XIII (21 févr. 1730), le conclave finit par l'élire, le 12 juillet 1730.

« Il passait, dit M. Polz, au moment de son élévation, pour un prince magnifique, aimant le luxe, protecteur zélé des arts et de la science. Il construisit des édifices grandioses, érigea le musée des Antiquités romaines, enrichit la bibliothèque du Vatican, pour laquelle Assemani dut entreprendre deux voyages. Il s'efforça de réaliser les espérances que le peuple avait fondées sur lui. Il diminua les impôts, facilita le commerce, institua la congrégation *de Nonnullis* ou *de Causa nota* pour instruire le procès de l'indigne favori de Benoît XIII, Coscia, qui expia ses exactions par une amende de 40,000 ducats et un emprisonnement de huit années dans le château Saint-Ange, dont il ne sortit qu'après la mort de *Clément XII*.

« Malheureusement *Clément* fut paralysé dans une partie du bien qu'il voulait faire à son peuple par l'indécision de son caractère, par la faiblesse de l'âge, et par des influences étrangères auxquelles il ne sut pas résister. Cependant il montra, suivant les circonstances, la fermeté ou la condescendance nécessaires dans les affaires politiques, en qualité de Pape et de souverain temporel, sans pouvoir arrêter le déclin de plus en plus rapide et profond de l'autorité pontificale en face de la politique hostile des États et de l'incrédulité systématique du siècle. Il insista avec sagesse et discernement, et sans confondre l'essentiel et l'accidentel, sur la réforme universelle des mœurs et le maintien de la discipline ecclésiastique; dès 1732 il acheva par une constitution spéciale l'organisation du conclave; il étouffa, par un bref de 1736, la secte des *Cocchiari*, et, en 1738, condamna les sociétés secrètes des francs-maçons; il publia diverses ordonnances relatives au costume (1737), défendit les jeux de hasard, le port des armes meurtrières, diminua le droit d'asile; fonda, pour opérer la réunion de l'Église d'Orient avec l'Église d'Occident, le séminaire Corsinien à Bissignano en Calabre; chercha à rendre, par une bulle expresse de 1735, le retour des protestants de Saxe à l'Église catholique plus facile en leur assurant, en cas de conversion, la paisible possession de tous les biens ecclésiastiques. Autant il mit de prudence et d'humanité dans la manière dont il traita les savants protestants, autant il mit de fermeté et de résolution à démasquer les fourberies des prétendus thaumaturges jansénistes et des convulsionnaires de la secte, et à retirer les concessions faites par le légat apostolique Mezzabarba dans l'affaire des rites chinois (1). Quant aux Turcs, il les considérait, à l'exemple de ses prédécesseurs, comme les ennemis héréditaires du Christianisme, et il crut de son devoir d'assister, par des subsides considérables, l'empereur dans la guerre qu'il leur fit en 1739...

« *Clément* XII mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, le 6 février 1740. Son successeur fut Benoît XIV. Le *Bullarl. Roman. continuat.*, P. VIII (Luxemb., 1740), p. 1-352, et P. IX

(1) *Voy.* La note précédente.

(Luxemb., 1748), p. 1-348, contient 277 constitutions de ce Pape. »

CLÉMENT XIII. Charles della Torre, di Rezzonico, né à Venise le 7 mars 1693, fut reçu à Padoue docteur en droit et entra dans l'état ecclésiastique à Rome. Élevé, en 1747, au rang de cardinal-prêtre, au titre de Sainte-Marie *in ara cœli*, il devint, en 1758 (le 6 juillet), le successeur de Benoît XIV mort en mai 1758 et prit le nom de *Clément* XIII.

« Son règne, dit M. Polz, ne fut qu'un long enchaînement de combats pour les droits de l'Église et la défense de la société de Jésus partout cruellement persécutée... » Elle le fut en Portugal par le marquis de Pombal, en France pas les Jansénistes, le parlement et la cour, en Espagne par le comte d'Aranda et Charles III, à Parme par la maison de Bourbon, etc, etc. Les Jésuites furent chassés de partout.

« *Clément* XIII, reprend M. Polz, après avoir raconté ces persécutions, *Clément* XIII, dont le pontificat fut encore attristé, en 1764, par une grande famine qui pesa sur les États de l'Église, ne vit par toute la Chrétienté que des causes de chagrin actuel, et de vives appréhensions pour l'avenir; ses loyales intentions furent méconnues, sa main partout prête à soutenir la vérité fut partout repoussée. Si l'on ne peut nier que le Pape ne fit pas toujours preuve d'une politique sage et mesurée, qu'il méconnut souvent les hommes et la portée des événements, on ne saurait rendre assez justice à la douceur, à la piété, à la fermeté, à la résolution, à toutes les vertus personnelles que ce Pape, édifiant et malheureux, opposa à l'orgueil des cours bourbonniennes et à l'esprit irréligieux du siècle. Des bulles comme *Animarum saluti*, et le bref *Aliud ad apostolatus*, qui rappelait la bulle *In Cœna Domini*, émanaient bien d'une sincère conviction, mais étaient intempestives, et devaient blesser même les puissances catholiques encore fidèles au Pape en Allemagne. Le sacré collége lui-même s'était divisé d'opinions, si bien que *Clément* songeait à s'appuyer sur ses conseils pour entrer dans une voie nouvelle capable de rétablir la paix, lorsqu'une attaque d'apoplexie foudroyante le frappa le 2 février 1769.

« Ce Pape avait donné des exemples de loyauté et de droiture dont on ne trouve nul exemple dans les princes et les hommes d'État de son temps : le droit était de son côté; les traditions de l'histoire parlaient en sa faveur, quoique les temps ne fussent pas propres à les faire valoir, et que le Pape ne sût pas (qui le sait toujours ?) garder en tout la juste mesure et avoir toujours sagement raison. Qui prétendrait toutefois qu'une conduite plus prudente, des actes plus réservés, une politique plus habile dans les affaires des Jésuites, eussent pu sauver un Ordre dont toutes les cours de l'Europe avaient juré la perte, et que le Pape eût conservé par là l'intégrité de son pouvoir et de sa considération, au milieu de la perturbation des esprits et du désordre des idées qui prévalurent à la fin du dix-huitième siècle? »

Le successeur de *Clément* XIII fut *Clément* XIV plus malheureux encore.

CLÉMENT XIV. « *Clément* XIII, dit M. Polz, avait échappé par sa mort subite aux demandes de toutes les cours de Bourbons réclamant l'abolition des Jésuites. Les cardinaux, en entrant en conclave, étaient à ce sujet partagés en deux camps ; les uns voulaient élire un Pape agissant dans l'esprit, la conviction et le sentiment du devoir de *Clément* XIII ; les autres, plus favorables aux cours, désiraient un Pape qui eût assez de condescendance et d'abnégation pour rétablir la paix troublée entre le Saint-Siége et la plupart des princes. Les deux partis se réunirent, le 19 mai 1769, après plus de trois mois de conclave, pour nommer le cardinal Laurent Ganganelli. Il paraissait aux uns assez flexible et assez pacifique pour réaliser leurs désirs de paix ; il n'était pas suspect aux autres, parce que, tout en se montrant l'ennemi de la politique de *Clément* XIII, il ne semblait pas un adversaire des Jésuites,

dont le général avait contribué à l'élever au cardinalat.

« Ganganelli était né, le 31 octobre 1705, à S.-Arcangelo, près de Rimini, dans la Romagne.... Fils d'ud père médecin qu'il perdit de bonne heure, pauvre et quasi-orphelin il entra, en 1723, dans l'ordre des Frères mineurs, et changea ses noms de baptême, Jean-Vincent-Antoine, contre celui de frère Laurent, en religion. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à Pésaro, Récanati, Fano et Rome, il les professa à Ascoli, Bologne et Milan. En 1740 il entra, sur la recommandation du cardinal Annibal Albani, en qualité de régent dans le collége de Saint-Bonaventure, que Sixte V avait fondé pour vingt étudiants, en 1587, dans le voisinage du couvent des Frères minimes des Saints-Apôtres. Benoît XIV ayant assisté, le 20 mai 1741, au chapitre général de ce couvent, Ganganelli fut chargé, comme *definitor perpetuus* de la province, de lui adresser un discours qui attira l'attention du Pape sur sa personne. En 1745 il fut nommé assistant, et l'année suivante consulteur du Saint-Office ou de la congrégation de l'Inquisition, et son savoir, sa prudence, sa modération lui valurent la considération générale. A la mort de Benoît XIV, qui l'estimait et le consultait souvent, *Clément* XIII, sur la recommandation du général des Jésuites Ricci et du cardinal Spinelli, créa le frère Laurent cardinal-prêtre au titre de *Laurentii in pane et perna*, qui fut changé plus tard contre celui du couvent des Saints-apôtres. *Clément* XIII le chargea d'abord de plusieurs affaires considérables ; mais, ayant peu à peu manifesté des vues différentes de celles du Pape et de son ministère, surtout après les difficultés de Parme, il fut éloigné du gouvernement et privé de toute influence. Il ne manifestait aucune disposition hostile à l'égard des Jésuites, dont l'existence était en question, mais il tenait pour impolitique l'opposition du Saint-Siége aux cours de la maison de Bourbon, avec lesquelles, à cette occasion, il entra en rapports assez suivis....

« Il était fort lettré, grand connaisseur des classiques grecs et latins, ami de Platon et d'Aristote, mais incomparablement plus ami de la Bible et des Pères de l'Église. Il mettait la théologie au-dessus de toutes les sciences ; mais il préférait la théologie positive, découlant des sources vives et éternelles de l'Écriture et de la tradition, à la théologie scolastique dans sa forme sèche et ses prétentions exagérées. Il voyait dans le Christianisme surtout la religion de l'amour, de l'amour dans son sens éternel et vrai, c'est-à-dire dans son sens catholique. Son respect à l'égard des divines institutions de l'Église, du sacerdoce, de l'épiscopat et de la Papauté, ainsi que du monachisme et de la vie monastique, était intelligent et consciencieux ; il avait moins de goût pour la théologie mystique. Ses vues philosophiques, ses jugements sur la société, sur l'histoire et la littérature, les nations et les pays, étaient sains, impartiaux, bienveillants et sûrs.

« On reconnaît dans ses lettres un esprit fin, un cœur plein d'enthousiasme pour le beau et le bien, une âme pure, sensible et ardente. Dans son commerce habituel il était d'une humeur sereine, simple, affable, d'un abord facile, aimant à faire connaissance avec les étrangers et les voyageurs de toutes les nations, communicatif et bienfaisant ; mais une vanité excessive gâtait ces grandes qualités et devint la source de la plupart des fautes de ce Pontife pieux et éclairé.

« Le conclave qui élut *Clément* XIV s'était tenu dans les circonstances les plus difficiles ; l'intrigue, la simonie, l'intimidation l'avaient entouré, y avaient pénétré avec une rare audace. Le cardinal espagnol de Solis et le cardinal français de Bernis avaient fait l'élection de Ganganelli, après en avoir obtenu la promesse d'une réconciliation immédiate avec Parme, et, vraisemblablement, après l'avoir entendu dire que le Pape pouvait en conscience, et en observant les prescriptions canoniques, abolir la Compagnie de Jésus, et que cette abolition lui semblait utile.

« Le 28 mai 1769 *Clément* XIV fut solennellement sacré évêque dans Saint-Pierre ; il fut couronné le 4 juin,

et le 24 novembre il prit possession de l'église de Saint-Jean de Latran. Résolu à régner autant que possible par lui-même, il inaugura son pontificat par diverses ordonnances utiles à l'administration et à l'économie de l'État, fonda le musée du Vatican, qui qui fut agrandi par son successeur et porte le nom de Pio-Clémentin, se montra partout et en tout l'ami et le protecteur des arts et des sciences. Toutefois son soin principal et son souci permanent étaient de rétablir la paix et les bons rapports avec les cours bourbonniennes. Après avoir notifié son élection aux principales cours par des lettres autographes pleines des expressions les plus paternelles, et avoir prévenu leurs félicitations de la manière la plus gracieuse, il chercha à leur être agréable en ouvrant, avec les princes, une correspondance directe et personnelle, dans laquelle il évitait soigneusement toute parole qui aurait pu leur déplaire, en abolissant pour toujours la lecture de la bulle *In Cœna* le jeudi saint, et en éloignant de sa personne les deux principaux conseillers de son prédécesseur, en tenant même à une certaine distance le général des Jésuites, qui fut le seul général d'ordre que, durant la cérémonie de l'adoration, le nouveau Pape n'eût point serré dans ses bras, et auquel il interdit l'entrée du Vatican.

« Le Pape tâcha d'abord d'arranger les affaires de Parme en se montrant disposé à accorder des dispenses de mariage....; mais les cours bourbonniennes exigèrent l'abolition des Jésuites d'un ton impérieux et comme un acte de justice. *Clément* chercha longtemps à échapper à cette dure nécessité. Il fit des représentations, insista sur les difficultés, sur les obstacles provenant même du côté des souverains, et se montra disposé à convoquer un concile universel pour résoudre la question. Malheureusement le cardinal de Bernis l'avait poussé à écrire à Charles III une lettre dans laquelle il lui demandait un nouveau délai, reconnaissant la nécessité de l'abolition de l'ordre, et avouait que ses membres avaient entraîné la ruine de leur ordre par leur esprit inquiet et leurs intrigues téméraires....

« Comme prodromes de l'abolition des Jésuites, désormais inévitable, parut d'abord la défense qui leur fut faite d'admettre des novices, puis leur éloignement du Collége et du Séminaire romains, du séminaire de Frascati et du collége des Irlandais à Rome. Le 21 juillet 1773 *Clément* signa le bref de suppression : *Dominus ac Redemptor noster*, en ajoutant : *Questa soppressione mi darà la morte*. Le 16 août au soir le bref fut pubilé. Il était en contradiction évidente avec les éloges que jusqu'alors *Clément* XIV avait accordés aux Jésuites, comme les durs traitements qu'on leur infligea furent en désaccord avec les vrais sentiments du Pape, qui avait lutté, qui avait succombé, qui s'était écrié dans les appartements du Quirinal : *Compulsus feci!* Il n'avait, en effet, cédé qu'aux considérations extérieures ; il n'avait partagé qu'en apparence les opinions de Pombal, de Choiseul, d'Aubeterre, de Bernis, de Grimaldi et de Florida Blanca ; il s'était exposé à la douleur de voir son bref méconnu et inexécuté non-seulement par des évêques catholiques, mais par des princes non catholiques, qui gardèrent et protégèrent les Jésuites malgré le Pape. Les remords de sa conscience troublèrent, dit-on, momentanément la raison du Pontife, comme on peut l'induire d'une conversation de Pie VII avec le cardinal Pacca. Son esprit, désormais triste et sombre, était troublé par le souvenir des prédictions de la Bernardine Renzi de Valentano, qui avaient été exactement recueillies et qui se réalisèrent presque littéralement. La santé du Pape déclina de jour en jour, et un genre de vie tout à fait contraire à celui qu'avaient prescrit les médecins ne put qu'en hâter le dépérissement. Il se tenait dans une permanente transpiration, ne mangeait plus, de crainte d'empoisonnement, que des œufs durs, eut, le 19 septembre 1774, un accès de fièvre et mourut le 22 du même mois. Il avait été assisté dans son agonie, et suivant son désir, par l'évêque de Sainte-Agathe des Goths, S. Alphonse de Liguori, qui s'était trouvé près du Pape mourant par un

miracle constaté dans son procès de canonisation (1).

« On accusa les Jésuites de l'avoir empoisonné; jusqu'à présent on n'a pu encore donner aucune preuve à l'appui de cette accusation (2). La soumission absolue avec laquelle la Société de Jésus accepta l'arrêt qui la frappait est la première et la plus forte réfutation des calomnies dont elle a été l'objet.

« *Clément* XIV a été jugé de diverses manières, et on a trop facilement oublié toutes les qualités qui le distinguaient. La littérature allemande en particulier n'a guère considéré ce Pape que sous le point de vue de l'abolition de l'ordre des Jésuites, soit pour l'accuser, soit pour le défendre. L'ouvrage que nous venons de citer et les *Feuilles historico-politiques* font seuls exception. Mais les ouvrages français du comte de Saint-Priest, *Histoire de la chute des Jésuites*, 2e éd., Paris, 1846, et de Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, sont loin de rendre pleine justice à cet infortuné Pontife.

« On a attaqué de toute façon l'authenticité des *Lettres de Ganganelli*, qu'en 1776 Louis-Antoine Caraccioli publia en 2 vol. avec deux suppléments dans la traduction française éditée à Paris : en admettant d'assez nombreuses interpolations on pourrait en établir la véracité (3). L'édition la plus complète et la plus récente, comprenant en même temps des discours et des traités, porte le titre : *Lettere, bolle e discorsi di Fra Lorenzo Ganganelli (Clemente XIV), edizione ordinata, accresciuta ed illustrata da Cosimo Frediani*, Firenze, 1845. — Il est évident que la correspondance entre le Pape et Arlequin est fausse (*Clément XIV* et Carlo Bertinazzi, *Correspondance inédite*, Paris, 1825 et depuis).

» Outre le bref *Dominus ac redemptor noster*, auquel une douzaine de mains, dit-on, travaillèrent, on trouve dans Guerra, *Epitome Bullarii*, d'autres brefs et d'autres bulles, comme le bref *Cœlestium munerum* (III, 364,) du 12 juillet 1769, avec une indulgence plénière accordée aux Pères de la Société de Jésus des différentes missions. La bulle du jubilé, *Cum attente*, et le bref du jubilé, *Cum a Deo*, du 12 décembre 1769 ; le bref *Romani Pontificis*, contre le cumul des bénéfices, du 21 novembre 1769, etc., sont des preuves de l'activité de *Clément* XIV.

« Caraccioli a donné en français la vie de ce pontife. Avant Caraccioli avait paru : *Vie du pape Clément* XIV, Berlin et Leipzig, 1774, 3 vol. in-8. »

Clément XIV eut pour successeur Pie VI.

Le Noir.

(1) La bilocation.

(2) *Ganganelli, le Pape Clément* XIV, *ses lettres et son temps*, Berlin, 1847.

(3) *Voy.* l'ouvrage cité, *Ganganelli, Remarques*, p. 40 44.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

MÉTHODICO-ALPHABÉTIQUE

DU DEUXIÈME VOLUME.

NOTA. Dans cette table, tous les mots précédés d'un astérisque sont les titres d'articles nouveaux.

B

THÉOLOGIE MIXTE.

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

NOTA. Nous composons cette section de tous les articles qui n'appartiennent à aucune des sections suivantes, ou qui sont difficiles à classer.

IIe SECTION. — *Les Papes.*

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

IVe SECTION. — *Les Eglises particulières.*

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

VIe SECTION. — *Les écoles célèbres.*

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

NOTA. Nous composons cette section, comme celle qui lui correspond dans la théologie historique, des articles qui n'appartiennent point à l'une des autres sections ou qui sont difficiles à classer.

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

IIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

C

THÉOLOGIE MIXTE.

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IV[e] SECTION. — *La section théologico- politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

I[re] SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

NOTA. Nous composons cutte section de tous les articles qui n'appartiennent à aucune des sections suivantes ou qui sont difficiles à classer.

II[e] SECTION. — *Les Papes.*

III[e] SECTION. — *Les conciles.*

IV[e] SECTION. — *Les Eglises particulières.*

V[e] SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

VI[e] SECTION. — *Les écoles célèbres.*

VII[e] SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

VIII[e] SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE.

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

Nota Nous composons cette section, comme celle qui lui correspond dans la théologie historique, des articles qui n'appartiennent point à l'une des autres sections ou qui sont difficiles à classer.

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

FIN

DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49.